This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 688,362

Digitized by Google

CA-9

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES

FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

Tome XXV — JANVIER-JUIN 1911

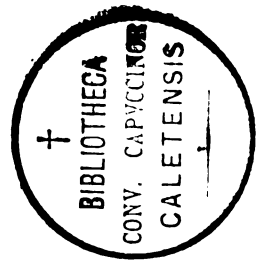

Administration.
Ancienne Maison POUSSIELGUE
J. DE GIGORD, ÉDITEUR
15, RUE CASSETTE, PARIS. VIe

Direction.
MAISON SAINT-ROCH
COUVIN, BELGIQUE

LIBRAIRIE B. HERDER, FRIBOURG-EN-BRISGAU,
BERLIN, CARLSRUHE, MUNICH, STRASBOURG, VIENNE ET ST-LOUIS, M^o

Digitized by Google

BX
3101
.E85
v.25

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

SILHOUETTES FRANCISCAINES DE LA DIVINE COMÉDIE.

PICCARDA DONATI

Cet article devrait être intitulé : *Piccarda et sa famille*. Car, pour comprendre Piccarda Donati, il n'est pas inutile de savoir ce qu'étaient les Donati ; — pour en goûter complètement la couleur et le parfum, il n'est pas sans intérêt de connaître le tronc qui a porté cette fleur ; — pour en sentir toute la limpidité, il n'est pas indifférent d'avoir sondé du regard le réservoir d'où a jailli cette source dans laquelle s'est miré le soleil de la sainteté. Voyons donc d'abord ce qu'était le tronc, ce que fut le réservoir.

I

Le tronc était rude, le réservoir trouble. Les Donati étaient en même temps illustres, à Florence, et décriés, aimés des uns et honnis par les autres. Propriétaire de châteaux et de domaines aux alentours de la ville, de palais et de tours fortifiées dans la cité, leur lignée abondait en guerriers fameux. Pendant des siècles, son sang avait coulé à flots pour la patrie. Et cependant les épithètes de *malefami*, malfamés, de *malefammi*, malfaiteurs, de *malfarai*, mal intentionnés, les flétrissaient. Piccarda elle-même, parlant des siens dans la joie du Paradis, les qualifie d'hommes « plus habitués à faire le mal que le bien » (1).

Un flot de passion fumeuse, montait en effet, par intermittence, ou s'infiltrait d'une manière continue au cerveau des Donati du

(1) *Par*. III. 106.

Digitized by Google

treizième siècle, — je ne parle en ce moment que de ceux-là, — et les précipitait dans la violence et dans la fraude. Il y avait chez eux, une absence de scrupules qui inquiétait, un excès d'audace qui troublait, une indifférence sur les moyens qui déconcertait.

Lisez, pour vous en convaincre, l'*Anonimo Fiorentino* (1). Buoso Donati meurt. Son neveu, Simone Donati, convoite sa riche succession. Ne sachant s'il a fait un testament en sa faveur, Simone cache la mort de son oncle ; puis il s'abouche avec un fripon du nom de Gianni Schicchi (2) et lui demande conseil. « Gianni, continue l'*Anonimo*, savait contrefaire toute espèce de personnes, et par la voix et par les gestes, particulièrement Messire Buoso, qu'il connaissait fortbien. Il dit à Simone : Fais venir un notaire, et dis lui que Messire Buoso veut faire son testament ; je me coucherai dans son lit, je m'envelopperai bien, je me mettrai sa cappeline sur la tête et je dicterai le testament dans les termes que tu désireras ; à condition toutefois que j'en tire un petit profit. Simone conclut avec lui. Ainsi dit, ainsi fait. Gianni entre dans le lit, prend une attitude affaissée, contrefait si bien la voix de Messire Buoso qu'on jurerait que c'est Buoso qui parle, et commence à dicter au notaire : « Je laisse vingt *soldi* à l'œuvre de Santa Reparata, cinq lires aux Frères Mineurs, cinq aux Frères Prêcheurs», et continue à distribuer quelques petits legs sans importance. Simone se frottait les mains, quand tout-à-coup Gianni ajoute : « Je laisse cinq cents florins à Gianni Schicchi. » Du coup Simone interrompt : « Messire Buoso, vous n'avez pas besoin de faire mettre cela dans votre testament, j'accomplirai votre volonté sur ce point sans qu'elle soit mise par écrit. — Simone, reprend le faux Buoso, laisse-moi faire comme je l'entends ; je te laisse bien encore assez de richesses pour que tu puisses te tenir pour satis-

(1) *Com.* ad *Inf.* XXX, 32, 42 et s. Plusieurs commentateurs du XIVme siècle (Bambaglioli, *Anonimo Selmi*, Jacques fils de Dante, della Lana, *L'Ottimo Commento*, *Falso Boccacio*, Benvenuto da Imola, Buti etc.) racontent la même histoire avec plus ou moins de détails.

(2) D'après l'*Anonimo*, Gianni Schicchi appartenait à l'illustre famille des Cavalcanti de Florence : *Questo Gianni Schicchi fu de' Cavalcanti da Firenze*, *loc. cit.* ; *l'An. Sel.* dit la même chose : *Gianni Schicchi fu cavaliere de' Cavalcanti di Firenze*. Originaires de Fiesole, les Cavalcanti possédaient le château des Stinche dans le Val di Greve, celui de Montecalvi dans le Val di Pesa, ceux de Luco et d'Ostina dans le Val d'Arno supérieur, et beaucoup d'autres châteaux de moindre importance. Ils étaient extrêmement puissants dès la fin du onzième siècle, et jouèrent un rôle très important dans les rivalités entre les *Noirs* et les *Blancs*. Ils appartenaient à ce dernier parti.

Digitized by Google

fait. » — Et Simone se tût, par crainte de voir découvrir toute la supercherie. Le faux Buoso continue alors à dicter : « *Item,* je laisse au même Gianni Schicchi ma mule. — Car Messire Buoso avait la meilleure mule de toute la Toscane (1). — Oh! Messire Buoso, interrompt une seconde fois Simone, Gianni Schicchi n'avait cure de cette mule, et il l'aimait fort peu; je sais qu'il désirait tout autre chose de vous! » — Et Simone commençait à se consumer de colère ; mais, par crainte, il dissimulait. — Et Gianni Schicchi continua à dicter : « *Item,* je laisse au même Gianni Schicchi cent florins que me doit tel de mes voisins. Et pour le reste j'institue Simone mon légataire universel, à condition qu'il acquitte tous les legs particuliers dans la quinzaine qui suivra mon décès ; sinon, mon héritage ira aux Frères-Mineurs du couvent de Santa-Croce. » — Le testament ayant été ainsi fait, chacun s'en alla. » Voilà l'absence de scrupules, voilà l'excès d'audace des Donati.

Le soin qu'a Gianni Schicchi de laisser l'héritage aux Frères-Mineurs en cas de non exécution du testament, semble prouver d'ailleurs que la bonne volonté de Buoso, le mort-parlant, à l'égard des Fils de saint François, était de notoriété publique à Florence. Buoso ne semble pas, pour cela, avoir eu une existence exempte de tout reproche. Quelques commentateurs l'identifient avec ce Buoso dont Dante parle au Chant XXV de l'*Enfer* (2), et qu'il place parmi les *voleurs Florentins*; disons, dans l'espèce, parmi ceux qui ont mis au pillage les finances de Florence. « Ce Messire Buoso Donati, dit l'*Anonimo*, tant dans ses fonctions qu'en dehors de ses fonctions, faisait sien le bien d'autrui ; puis, quand il ne pût plus *opérer* (*sic*) ou que le temps pour lequel il avait été nommé à ses fonctions fut écoulé, il mit à sa place,— non que son esprit ne fut toujours *bien dispos* (!) mais les circonstances n'étaient plus favorables, — il mit à sa place Messire Francesco de' Cavalcanti, dit le Borgne. » Nous verrons plus tard que Corso Donati, frère de Piccarda, épousa en secondes noces l'unique héritière de ce Francesco de' Cavalcanti, à qui Buoso avait passé la main.

(1) Un commentateur a cru devoir conserver à la postérité le nom de cette mule fameuse : on l'appelait *Madonna Tonina*. Benvenuto da Imola indique sa valeur : mille florins, soit douze mille trois cent soixante-cinq francs de notre monnaie, somme énorme pour l'époque.

(2) V. 140. — Benvenuto da Imola, l'*Anonimo Fiorentino*, Serravalle, Talice, etc. le disent de la famille des Donati; l'*Anonimo Selmi*, della Lana, Pierre Dante, etc. croient qu'il était un degli Abati.

Digitized by Google

Mais, revenons aux *voleurs Florentins*. Parmi eux Dante place un certain Cianfa (1) dont il nous est dit qu'il fût voleur insigne. Cianfa enlevait les bestiaux, dévalisait les boutiques, faisait sauter les coffres-forts. Della Lana écrit qu'il était admirable dans son genre : *fue... mirabile ladro* ; et l'*Anonimo Selmi* nous laisse entrevoir qu'il n'avait pas son pareil pour vider une cassette. Dans sa jeunesse, nous dit un autre commentateur, il avait été plein de tous les vices et de tout ce qui fait le triste sire. Et cependant il semble avoir occupé un office important dans la république florentine ! Or, comme Buoso, et plus certainement encore que lui, Cianfa était un Donati (2).

Mais Cianfa, comme Buoso, n'était qu'un parent, éloigné peut-être, de notre Piccarda. Celle-ci avait des frères. L'un d'eux, Forese, cultivait la mollesse. Dante le rencontre au purgatoire, parmi ceux qui ont abusé de la bonne chère, parmi les *golosi*. Tandis que le poète fait, avec Virgile, l'ascension de la colline de la purification, silencieuses, dans le jour à demi éteint où s'expient les fautes légères, où se ferment les plaies guérissables, des âmes glissent à côté d'eux, les regardent sans s'arrêter, et passent. « Ainsi des pèlerins, marchant tout pensifs vers le but de leur voyage, s'ils rencontrent en chemin des gens qu'ils ne connaissent pas, jettent un coup d'œil sur eux sans cesser d'avancer. » Ces âmes qui se hâtent dans l'air de plomb, ont les yeux caves et la figure décharnée. Leur peau, dit le poète, trahit leurs os. Leurs yeux semblent des chatons privés de leurs pierres. Tout-à-coup une de ces ombres porte sur Dante ses yeux vides, elles les projette, pour ainsi dire, vers lui, des profondeurs de sa tête, et s'écrie d'une voix forte : « Quelle grâce m'est donnée ! (3) »

(1) *Inf.* XXV. 43.

(2) Tous les commentateurs du XIVme siècle (*Anonimo Selmi*, Jacques Dante, della Lana, l'*Ottimo Commento*, Pierre Dante, *Falso Boccacio*, Benvenuto da Imola, Buti, *Anonimo Fiorentino*) sont d'accord sur ce point. Ce n'est qu'au début du XVme siècle que Serravalle dit qu'il était un Galigai. Son opinion ne fut pas suivie. Serravalle (fr. Jean de) de l'ordre des Frères-Mineurs, écrivit pendant le Concile de Constance (1414-22) un commentaire latin de la *Divine Comédie*, qui contient des renseignements curieux et des interprétations originales. Il fut édité pour la première fois à Prato, en 1891, par les soins des PP. Marcellino da Civezza et Teofilo Domenichelli sous le titre suivant: *Fratris Johannis de Serravalle, Ord. Min. Episcopi et Principis Firmani Translatio et Comentum totius libri Dantis Aldigherii, cum textu italico Fratris Bartholomæi a Colle ejusdem Ordinis, nunc primum edita.* 1 volume grand in 4°. Cette œuvre intéressante est trop peu connue.

(3) *Purg.* XXIII. 42. — Il m'est impossible de laisser passer la description que

Digitized by Google

L'ombre qui a parlé ainsi est Forese Donati. Son visage est couvert de lèpre et sa maigreur est affreuse. A sa vue, Dante tressaille. Et son émotion se trahit si brusquement que le pauvre Forese supplie : « Ne fais pas attention à cette lèpre sèche qui me ronge la peau et la décolore... » et que le poète répond : « Ton visage, que j'ai baigné de larmes alors que je l'ai vu mort, me fait pleurer maintenant non moins douloureusement... (1) »

fait Dante de ces âmes amaigries par le jeûne, sans signaler une curieuse coïncidence. Fr. Berthold de Ratisbonne (sur cet illustre enfant de saint François, *cfr.* les articles que j'ai publiés ici même, T. XII, p. 620, T. XIII, p. 5, 129, 394, T. XIV, p. 133.) fait, dans un de ses sermons (éd. Kling, Berlin, 1824, p. 305s ; éd. Pfeiffer, Vienne 1862, T. I, p. 404.) une comparaison singulière. Il dit à ses auditeurs qu'on peut trouver dans le visage de l'homme de quoi écrire ces deux mots : *homo Dei.* L'h, dit-il d'abord, est inutile ; ce n'est pas une lettre, c'est une aspiration, nous nous en passerons donc. Les deux yeux sont les deux o. Les sourcils avec la naissance du nez forment le m. L'oreille est le D. Les narines forment un e grec, un (epsilon grec). La bouche est un i couché. Nous avons donc toutes les lettres nécessaires pour écrire *(h)omo Dei*, homme de Dieu ! Voici d'ailleurs les paroles mêmes de Berthold : « Or voyez, bienheureux enfants de Dieu, que le Tout-Puissant vous a créés corps et âme. Et cela, il vous l'a écrit dans les yeux, sur votre visage, que vous êtes formés à son image. Et il l'a écrit clairement et en lettres bien ornées, sur votre visage. Elles sont ornées et fleuries avec beaucoup de zèle. Vous, gens instruits, vous comprenez cela très bien, mais les illettrés ne peuvent pas le comprendre. Les deux yeux, ce sont des o. L'h n'est pas une véritable lettre, elle ne sert de rien. Les deux sourcils qui surmontent les yeux, et le nez entre les deux, forment un m, gentiment écrit en trois traits de plume. L'oreille est un D bien dessiné et fleuri. Les narines, finement travaillées, sont un e grec, bien dessiné et fleuri. La bouche est un i, bien orné et fleuri. Vous voyez donc, ô purs enfants de Dieu, combien vertueusement il vous a ornés avec ces lettres, affirmant que vous êtes sa chose et qu'il vous a créés. Lisez donc o. m. o., et prononcez *Homo* ; lisez D. e. i., et prononcez *Dei. Homo Dei*, homme de Dieu! » Or, parlant des âmes des gourmands, amaigries au Purgatoire par le jeûne, Dante, après avoir noté que leurs yeux sont si enfoncés dans leurs orbites qu'ils semblent avoir disparus, ajoute : « Ceux qui, sur le visage de l'homme, lisent *omo,* n'auraient pas de peine à y reconnaître le m. » qui est d'autant plus visible que la face est plus décharnée.

Chi nel viso degli uomini legge omo
Ben avria quivi conosciuto l'emme.

Purg. XXIII, 32, 33.

Berthold de Ratisbonne vivait de 1220 à 1272. Dante écrivait le *Purgatoire* vers 1315. Pouvons-nous conclure de là que Dante ait connu le sermon de Berthold ? Non; mais il aura entendu la singulière comparaison dans quelque couvent des Frères-Mineurs, où elle aura été apportée par les Frères revenant d'Allemagne, et où elle sera devenue bien vite populaire. *Cfr.* Scartazzini. *Com. Lips.* T. II. p. 443.

(1) *Mai non l'avrei riconosciuto al viso ;*
Ma nella voce sua mi fu palese
Cio che l'aspetto in sè avea conquiso
Questa favilla tutta mi raccese
Mia conoscenza alla cambiata labbia
E ravvisai la faccia di Forese.
— « *Deh non contendere all' asciutta scabbia*
Che mi scolora (pregava) la pelle....

Digitized by Google

Pleurs de pitié, chez Dante, pleurs aussi de repentir ! Forese était à ses côtés, alors qu'il errait dans la forêt obscure du vice.

Ils étaient, l'ai-je dit ? voisins à Florence. Le palais patrimonial du poète faisait partie d'un îlot de maisons comprises entre Or San Michele et la Badia. Le palais des Donati s'élevait dans le même îlot, et les cours des deux édifices se touchaient. C'est ainsi que les deux jeunes gens se lièrent et devinrent amis intimes, *molto domestichi*. Ils marchèrent côte à côte dans la voie du vice ; ils poursuivirent de concert « ces images mensongères du bien qui ne tiennent jusqu'au bout aucune de leurs promesses ». Leur âme s'obscursissait. Puis un jour la discorde se mit entre eux et ils s'injurièrent dans une série de sonnets qui nous sont restés et dont tout, expression et pensée, fait rougir (1).

— La faccia tua, ch'io lagrimai già morta,
Mi dà di pianger mo non minor doglia,
(Risposi lui), veggendola si torta. »

Purg. XXIII, passim.

(1) Ces sonnets sont au nombre de six, dont trois de Dante à Forese, et trois de celui-ci au poète. Ils ont fait couler beaucoup d'encre. Pendant très longtemps on ne connut que deux des sonnets de Dante, et la première strophe du troisième, laquelle était citée dans le passage suivant de l'*Anonimo Fiorentino*: «L'âme que l'auteur fait parler ici, dit-il dans son commentaire au chant XXIII du *Purgatoire*, est Forese, frère de Messire Corso Donati de Florence, qui abusa beaucoup de la bonne chère ; il était ami intime de l'auteur, et, à cause de cela, lui faisait fête ; et ils s'écrivirent l'un à l'autre beaucoup de sonnets et de choses en vers. Entre autres, l'auteur, lui reprochant sa gourmandise, lui écrivit un sonnet où il lui dit :

Ben ti faranno il nodo Salomone,
Bicci Novello, e' petti delle starne,
Ma peggio fia la lonza del castrone.
Chè 'l cuoio farà vendetta della carne, etc.

Ce Forese Donati avait pour surnom Bicci. » Cette glose de l'*Anonimo* est importante en ce qu'elle nous apprend que Forese portait le surnom de Bicci et qu'elle confirme le fait que Dante lui adressa plusieurs sonnets et pièces de vers. Or, les deux sonnets déjà connus étaient bien adressés par Dante à un personnage qu'il appelait Bicci. Des critiques tels que Witte, Fraticelli et Giuliani, se refusaient à admettre que nous ayons là des œuvres du grand poète. Witte et Fraticelli prétendaient que Bicci était un personnage du quinzième siècle, et que les sonnets avaient vu le jour à la même époque. Ils ignoraient alors la glose de l'*Anonimo Fiorentino*, qui fut publiée pour la première fois à Bologne de 1866 à 1874. Aujourd'hui l'authenticité des deux sonnets ne fait plus de doute, depuis surtout que fut retrouvé et publié le troisième de ces sonnets, celui dont l'*Anonimo* cite la première strophe. Comme il n'a pas, que je sache, été encore traduit en français, en voici quelques lignes : « Les poitrines des perdrix grises que tu manges en si grande quantité, ô Bicci, finiront par te faire à la gorge le nœud que l'on ne desserre plus, et la chair délicate des agneaux se vengera sur ton visage ! Bientôt, si tu n'y prends garde, tu seras à demeure près de San Simone ; car tu le comprends, n'est-ce pas ? ce n'est pas en te mettant maintenant à un régime plus frugal que tu échapperas à ta perte !. . » *Tu seras bientôt, à demeure, près de San Simone*, signifie, je suppose,

Digitized by Google

*
* *

Outre Forese, Piccarda avait un autre frère, Corso. Buoso, Cianfa, Forese Donati sont à Corso Donati ce que des feux-follets, nés de la pourriture, sont à un météore de première grandeur. Corso Donati est un des hommes les plus éminents que l'Italie ait jamais produits. « Il mérite, écrit Machiavel, une place parmi le petit nombre des grands citoyens qu'a possédés Florence. » Avec Buoso, avec Cianfa, avec Forese, nous étions, au point de vue moral, aux antipodes de Piccarda. Avec Corso, nous nous rapprochons d'elle. Il a quelque chose de sa grandeur d'âme. Mais la passion politique l'agite et le brûle. Sous son souffle sa vie devient un drame. En voici quelques épisodes.

A la bataille de Campaldino, du 11 juin 1289, Corso commande, en qualité de podestat de Pistoie, la réserve des Florentins. Il est défendu, sous peine de mort, d'attaquer sans ordre. Le moment veint, l'ordre n'arrive pas. Corso s'écrie : « Si nous sommes vaincus, je veux mourir dans le combat, avec mes concitoyens ; si nous sommes vainqueurs, viendra à Pistoie qui l'osera, me demander raison de mon attaque. » Puis il attaque avec une telle fureur, que son intervention décide de la victoire.

Mais le *fier baron*, comme on l'appelait, avait autre chose à son actif que ses prouesses dans ces champs de Campaldino, où, le soir de la victoire, des spectres erraient sous la lueur de l'ouragan. Une haine de vingt années grondait entre lui et les Cerchi. Les causes en étaient multiples. En voici quelques-unes. Négociants enrichis, les Cerchi se rendent acquéreurs du palais des comtes Guidi à la Porte San Piero ; Corso le convoitait (1). — Corso s'était marié, en premières noces, avec une Cerchi ; le

que Forese sera bientôt couché dans le cimetière de cette église. En réalité Forese Donati mourut dans les derniers jours de juillet 1296 et fut enterré, non à San-Simone, mais à Santa-Reparata. Son père Simone, qui était père aussi de Corso et de Piccarda, l'avait précédé de quelques jours dans la tombe ; il avait été enterré dans cette même église de Santa-Reparata le 22 du même mois de juillet 1296. Il faut croire que, malgré tous ses défauts, Forese avait des qualités qui le faisaient aimer, car sa veuve, Nella, le pleura amèrement à sa mort. Nella était une femme pieuse, et Dante parle des prières ferventes, des oraisons et des soupirs qu'elle adressa à Dieu pour le repos de l'âme de son mari. « Elle était chère à Dieu » et se distinguait parmi toutes les femmes de Florence par la modestie de sa tenue et le sérieux de sa vie. Cfr. *Purg.* XXIII, 87 et suivants, et Scartazzini, *Com. Lips,* Tome II, p. 454 et s.

(1) Cet achat est de 1280. C'est à cette famille des Cerchi qu'appartenait la bienheureuse Humilia de' Cerchi.

Digitized by Google

mariage n'avait pas été heureux ; il fut rompu bientôt par la mort de la jeune femme ; on chuchota ; on qualifia l'évènement de mystérieux ; on insinua que Corso y était peut-être pour quelque chose ! — Peu de temps après, les habitants de Gaville, gros bourg de la vallée supérieure de l'Arno, mettent à mort comme prévaricateur, comme enrichi aux dépens de la fortune publique, Francesco Cavalcante, dit le Borgne ; Corso Donati épouse en secondes noces l'unique héritière de sa grosse fortune ; et quand il veut toucher cet opulent héritage, les Cerchi, qui étaient parents de Cavalcante, s'y opposent en le revendiquant pour sien. — Un jour, les hommes des deux familles se trouvent en présence dans un enterrement : ils tentent de s'entr'égorger sur le cercueil. — Peu après, quelques jeunes hommes de la famille des Cerchi, retenus au Palais du Podestat pour une condamnation que les chefs de la famille ont refusé d'acquitter, meurent subitement ; on chuchote le mot de poison et on murmure le nom des Donati. Bref, pour employer le mot de Dino Compagni, la haine montait, *l'odio moltiplicava*.

Arrive le 1er mai de l'an 1300, date mémorable dans les annales de Florence. C'était une coutume dans la ville des fleurs de célébrer à cette date le retour du printemps. Les jeunes gens « habillés de neuf » et les jeunes filles, des couronnes de fleurs sur la tête, dansent sur la place Santa Trinità. Tout à coup retentit le cri : Aux armes ! Des cavaliers chargent furieusement les danseurs, une grêle de traits tombe des maisons voisines : ce sont les Donati qui trouvent l'occasion favorable de se débarrasser des Cerchi disséminés dans la foule ! Les lames fourbies et toutes prêtes, la remarque en a été faite, sautaient alors d'elles-mêmes hors du fourreau !

Dès lors la cité tout entière se partage en deux camps ; l'exaspération est telle qu'au dire d'un chroniqueur tout habitant de Florence quel qu'il fût, même prêtre, même religieux, était forcé de prendre parti pour l'une ou l'autre faction. Les Cerchi s'appellent les *Blancs*, les Donati, les *Noirs*.

Deux mois se passent encore et un décret de bannissement est porté contre Corso Donati. Il est chef de la faction des Noirs, il est chéri du peuple, il est puissant. Il refuse de partir. Puis il se ravise, et quitte la ville, quand bon lui semble, — comme Catilina, treize siècles auparavant, quittait Rome. « Corso Donati avait le caractère du Catilina romain, mais il était plus cruel. » Puis il revient, rentre les armes à la main dans la ville, et dès lors

Digitized by Google

s'élève « comme un géant au milieu des ruines et des incendies » *giganteggia in mezzo alle ruine e agl' incendi.* Maintenant, il n'a plus qu'un but, devenir, par la force, dans ce furieux chaos, maître suprême de Florence, être César après avoir été Catilina. L'horrible guerre des rues s'installe alors sur les bords de l'Arno à l'état endémique ; ce sont les meurtres, les maisons assiégées, les scènes de brigandage, les cris, les écrasements, les grêles de pierre, les épées sanglantes ; c'est le sabbat politique dans toute sa laideur, dont Corso, enfin, sort vainqueur. Il est maître maintenant. Pendant six ans il est l'arbitre absolu de la chose publique. « Il semble que la ville soit à lui. » Puis, subitement, toute son œuvre s'écroule. En une seule et même journée il est renversé, mis en jugement, condamné et exécuté.

Il était, si nous en croyons les historiens du temps, de sang fier, beau de corps et d'aspect gracieux, d'une intelligence hors ligne, de manières agréables, le plus courageux chevalier, le plus beau parleur et le plus habile diplomate qui fut alors en Italie. Sa superbe l'avait fait appeler le « baron ». Il exercait sur ceux qui l'approchaient une séduction invincible, la terre semblait lui appartenir, et, contrairement à son frère Forese, il vivait sobrement ; quelques pois chiches et un poisson de l'Arno frît, formaient le repas habituel de ce protagoniste du drame florentin d'alors. Il avait toujours dans l'esprit de vastes projets. Prenez ses qualités, son courage, son cœur, son charme, transfigurez-les par l'amour divin ; écartez par la pensée ce que son âme avait de sauvage, le flot de passion furieuse qui, dans les grandes occasions, y montait subitement ; remplacez-les par la limpidité de l'âme portée au suprême degré et par la joie souriante, et vous aurez Piccarda, sa sœur. « J'ai vu, dit Dante, l'églantier, d'aspect si rude et si sauvage pendant l'hiver, porter ensuite la rose sur sa cîme. » Nous avons vu l'arbre, voyons la fleur (1).

(1) On écrit souvent que Piccarda fut sœur aussi de François Accurse, le fameux légiste qui, après avoir été professeur de droit civil à l'université de Bologne, se rendit en Angleterre en 1273 sur l'invitation du roi Edouard I, et enseigna le droit à Oxford. Edouard, roi d'Angleterre, le combla de faveurs et, en 1281, Accurse revint à Bologne, où il mourut en 1293. Cette erreur fut mise en circulation par Landino qui, dans son *Commentaire sur la Divine Comédie* imprimé à Florence en 1481, écrit comme glose à *Purg.* XXIII. 48: «Forese fut frère d'Accurse, le jurisconsulte, et de Piccarda, femme très belle et très honnête. Dante a distribué entre ces trois personnages les trois règnes de l'au-delà ; à Accurse il donne l'Enfer, à Forese, le Purgatoire, à Piccarda, le Paradis. » Les commentateurs qui vinrent après Landino, tels que Vellutello, Daniello da Lucca, Dolce, Volpi, Venturi, répétèrent ce qu'avait dit Landino, sans vérifier les sources (!) d'où celui-ci avait tiré son renseignement. C'est

Digitized by Google

II

Dante rencontre Piccarda dans cette *sphère de la lune* (1) dont un moderne a dit que l'invisible y garde je ne sais quel voile léger qui semble tissé avec des fils de lumière. C'est sous ce voile que brille la beauté de Piccarda. Car Piccarda fut belle, *fu bellissima*. On pouvait dire d'elle, comme de Beatrix : Béni soit Dieu qui a fait une œuvre si parfaite ! La beauté d'ailleurs, était héréditaire dans sa famille. A travers la tempête furieuse de sa vie, son frère Corso avait conservé la sienne intacte jusque dans la vieillesse. Bien avant lui, au commencement du XIIIme siècle, le charme d'une Donati avait été fatal à Florence. L'amour qu'elle avait inspiré à Buondelmonte dei Buondelmonti avait amené celui-ci à trahir la foi jurée à une Amedei ; d'où la fin tragique du parjure et la division de la cité en guelfes et gibelins avec le déluge de maux qu'elle entraîna (2).

à un Frère-Mineur, au Conventuel François Balthasar Lombardic. que revient l'honneur d'avoir, le premier, remis en lumière la vérité sur ce point, dans son *Commentaire sur la Divine Comédie*, publié à Rome, 1791, 4 vol. in 4°, sous le titre *La Divine Comédie, corrigée à nouveau, expliquée et defendue par F. B. L. M. C. La Divina Comedia novamente correta, spiegata e difesa da F. B. L. M. C.* (Francesco Baldassare Lombardi, Minor Conventuale). Son œuvre fut réimprimée à Rome, 1815-17, 4 vol. in 4°. 1820-22, 3 vol. in 8°, à Padoue, 1822, 5 vol. in 8°, à Florence 1830-41, 6 vol. in 8°, à Florence 1838, 1 vol. in 8° max., à Prato, 1847-52, 1 vol. in 8° max. Dans cette dernière édition le nom de Balthazar a été changé en celui de *Bonaventure*. Il n'y a cependant aucun doute sur ce point, que le P. Lombardi s'appelait Balthazar et non *Bonaventure* ; car Dionisi qui était en commerce épistolaire avec lui le nomme Balthazar (cfr. *Anedd.* IV. p. 44, nt. 4). Scartazzini, *Encyclopédie Dantesque*, T. I. p. 415, à qui j'emprunte ces détails, juge de la façon suivante l'œuvre du P. Lombardi : « Travail très soigné ; bien que peu original, il reste encore toujours un des meilleurs commentaires de la *Divine Comédie*. » J'ai cru devoir signaler avec un peu d'insistance ce Commentaire du P. Lombardi aux dantophiles de l'ordre de Saint François, parce qu'il me semble qu'on l'oublie trop, de même d'ailleurs que celui du Fr. Jean de Serravalle que j'ai indiqué dans une note précédente. Pour en revenir à François Accurse, il n'y a aucun doute : il était fils du fameux jurisconsulte Accurse l'ancien, et n'était aucunement frère de Piccarda Donati. (Cfr. Scartazzini, *Com. Lips.* T. II. p. 447).

(1) Chant III du *Paradis*.

(2) Il n'est pas impossible de trouver des circonstances atténuantes à la trahison de Buondelmonte dei Buondelmonti. Voici, en effet, comment la chronique attribuée à Brunetto Latini raconte l'histoire de ses fiançailles avec la jeune fille de la famille des Amedei : « *Item*, en l'année 1215, Messire Currado Orlandi étant podestat, Messire Mazzingo Tegrimi de' Mazzinghi prit les éperons de chevalier dans la place forte de Campi située à six milles de Florence et invita, à cette occasion, toute la bonne société de Florence. Or, tous les chevaliers étant à table, un jongleur de cour vint et enleva un tranchoir couvert de viandes de devant Messire Uberto degl' Infan-

Digitized by Google

Piccarda était belle comme cette Donati, mais son cœur n'avait pas les mêmes agitations. Dante la qualifie de « splendeur si heureusement née » et un commentateur la loue d'un mot singulier : « Son âme, dit-il, était *entière*. » Entière, dans le sens de complète ; munie de toutes les vertus. Et Forese dit : « Ma sœur fut toute belle et toute bonne, et je ne saurais dire ce qu'elle fut le plus. » C'est Dante qui parle par la bouche de Forese et il parle en connaissance de cause. Nous avons vu déjà que le palais de sa famille était voisin de celui des Donati, que les deux demeures se touchaient ; nous savons aussi qu'il avait été l'ami intime de Forese, frère de Piccarda, qu'il avait été élevé tout près d'elle ; il avait, de plus, épousé une de ses cousines ; sa femme, Gemma, était une Donati (1). Il tenait donc à Piccarda

gati, qui se trouvait en compagnie de Messire Buondelmonte de' Buondelmonti. Ceux-ci s'en courroucèrent fortement, et Messire Oddo Arrighi de' Fifanti, homme de grand courage, en reprit aigrement Messire Uberto degl' Infangati susdit. Celui-ci répliqua vertement, si bien que Messire Oddo lui jeta à la figure un tranchoir couvert de viande, ce qui excita un grand tumulte dans toute la société. Quand les tables eurent été enlevées, Messire Buondelmonte se leva et donna un coup de couteau dans le bras à Messire Oddo et lui fit une vilaine blessure. Quand chacun s'en fut retourné à sa maison, Messire Oddo réunit en conseil ses amis et ses parents, et il fut convenu que la paix serait faite avec Messire Buondelmonte, à condition que celui-ci prendrait pour femme la fille de Messire Lambertuccio degli Amedei, laquelle était fille de la sœur de Messire Oddo. Et la concorde s'établit sur ces bases. » Les fiançailles n'avaient donc pas été volontaires de la part de Buondelmonte, elles lui avaient été imposées. Voici maintenant comment le même chroniqueur raconte l'assassinat du malheureux gentilhomme : « Messire Oddo Arrighi ayant appris le mariage de Buondelmonte de' Buondelmonti avec la fille de Gualdrada Donati, fut très courroucé; il réunit en conseil ses parents et amis dans l'église Santa Maria sopra Porta et s'y lamenta si fortement de l'injure qui lui était faite par Messire Buondelmonte, que certains des assistants opinèrent que Buondelmonte devait être bâtonné. D'autres dirent qu'il fallait le marquer au visage. Messire Mosca de' Lamberti prit alors la parole et leur répondit : « Si tu le frappes ou le blesses prépare d'abord ta fosse ; tue-le ; cela fait, tout s'arrangera. » Son avis prévalut. Le matin du jour de Pâques donc, alors que Messire Buondelmonte passait devant la statue de Mars à l'entrée du Ponte Vecchio, tout habillé de blanc et une guirlande de fleurs sur la tête, sur un cheval blanc, un des conjurés, Messire Schiatta degli Uberti, courut derrière lui et lui donna de sa masse d'armes sur la tête et le jeta à bas de son cheval ; et aussitôt Messire Oddo Arrighi avec un couteau lui coupa les veines. Et ils le laissèrent mort. Alors la rumeur fut grande. On le mit sur une civière, et sa femme se tenait à côté de la civière et elle pressait sa tête contre sa poitrine en pleurant fortement, et ils le portèrent ainsi à travers tout Florence. Ce jour-là commença la ruine de Florence et furent créés les deux termes : guelfes et gibelins ». Villani raconte les mêmes événements. J'ai préféré traduire ici le récit attribué à Brunetto Latini parce qu'il est moins connu et plus circonstancié.

(1) Gemma Donati était fille de ce Manetto Donati qui, en 1278, fut parmi les signataires d'une convention passée entre la Commune de Florence et les *Umiliati*. Sa mère, Marie, vivait encore le 17 février 1315, date où elle fit un testament que

Digitized by Google

par des liens très étroits, c'est de choses vues qu'il parle, *de visu et de auditu*, de vue et d'ouïe, qu'il raconte ; ce sont des souvenirs domestiques qu'il met ici en scène, des réminiscences personnelles qu'il évoque. Et voilà ce qui donne une si singulière valeur au merveilleux éloge qu'il fait de Piccarda.

Car il parle de Piccarda trois fois, et chaque fois avec une émotion profonde. Il le fait avec une délicatesse, un charme, une transparence, une diaphanéité qui ravit. Ses vers prennent, pour la chanter, une harmonie cristalline, une pureté qu'ils n'ont pas ailleurs. Et Foscolo a pu dire sans que personne ne se soit élevé contre lui, que, dans toute la *Divine Comédie*, il n'y a pas, Béatrix exceptée, de figure de femme plus aimable que celle de Piccarda Donati. Or, si Dante fait de Piccarda une créature de rêve, c'est qu'elle le fut en réalité.

Elle le fut par la beauté de son âme.

Elle avait en effet l'auréole suprême, celle de la sainteté, de la sainteté fransciscaine. Les clartés venues d'Assise brillent sur tous les sommets de l'œuvre dantesque : Piccarda est une de ces lumières.

Elle n'était une Donati du XIIIme siècle que partiellement, par ce que ceux-ci avaient, malgré leurs défauts, de grand et de haut. Pour le reste, elle était une Donati du XIIme siècle. Vers les temps où naissait le *Poverello*, ceux-ci avait eu au cœur la flamme des grandes pensées. La construction de l'église S. Pier Maggiore était due presque toute entière à leur libéralité. C'est un de ces Donati de l'ancienne roche qui avait fait construire à ses frais la Léproserie de Florence. A la même époque un autre Donati émerveillait les croisés par son courage. L'âme de ces Donati d'autrefois revivait dans l'âme de Piccarda. Son cœur avait les mêmes palpitations. Elle était plus proche de leur souche lointaine que des rejetons qui l'entouraient. A peine adulte, elle se fit clarisse.

Elle se fit clarisse ! Une grande catholique scandinave a écrit : « Tandis qu'un grain est caché sous la terre nous ne savons, ni quand il brise son écorce, ni quand il commence à allonger sa faible pousse pour chercher la lumière inconnue qui l'attend au dehors. Une force toute puissante, irrésistible, guide la tendre tige et lui fait trouver son chemin dans l'obscurité, jusqu'au moment où elle perce la terre et voit le ciel resplendissant au-dessus de sa tête. » Avant de voir resplendir au-dessus de sa

nous avons encore, mais avec une lacune regrettable. Dante épousa Gemma Donati en 1292 vraisemblablement. Cfr. Scartazzini : *Enciclopedia Dantesca* T. I, p. 877.

Digitized by Google

tête les magnificences du renoncement, Piccarda eût à lutter contre le plus dur, contre le plus résistant, contre le plus ingrat des sols, contre la volonté de sa famille. S'il faut en croire Arrivabene, son père l'avait promise en mariage antérieurement à son entrée au couvent ; et elle confie elle-même à Dante : « Je me suis *enfuie* du monde. »

Je me suis enfuie du monde. Ces mots expliquent la tradition. Les biographes de Piccarda nous apprennent qu'elle portait, dans le cloître, le nom de *Constance*; et ils ajoutent que ce nom lui fut donné à cause de sa constance : *unde et ob firmam puræ mentis constantiam Constantiæ nomine inter sanctimoniales audivit.* Dante lui-même, discutant le cas de Piccarda, écrit : « On ne peut éteindre une volonté qui résiste : elle est comme le feu qui revient toujours à sa tendance naturelle, quoique mille fois on lui oppose des obstacles. » Piccarda, semble-t-il, eut cette volonté de feu pour entrer au cloître.

Et dès lors on ne peut s'empêcher de songer à cette autre fuite du monde, la nuit, vers le cloître, à la retraite éperdue de sainte Claire vers la Portioncule ; et l'on revoit en esprit les scènes décrites par Jœrgensen dans ses *Pèlerinages Franciscains* : les frères bruns d'abord, venant au-devant d'elle avec des rameaux d'olivier et des cierges allumés. Puis Claire, agenouillée devant l'autel de la Vierge, se débarrassant de tous ses ornements, de tous ces riches et pesants habits de fête qu'une dame noble du XIIIme siècle avait coutume de porter. En échange elle revêt la robe grise. Puis, nu-pieds, cette même nuit, elle se retire au couvent le plus proche. Et voilà ce qui se passa pour Piccarda Donati comme pour Claire Scifi. Les mêmes vêtements lourds de pierreries firent place à la même robe grise ; et la joie fut la même pour l'entrée au couvent, nu-pieds, de la sœur du tout-puissant Corso, que pour la fille du châtelain d'Assise.

Ce qui jettait Piccarda dans le cloître, nous le savons. C'était d'abord, Dante nous le dit, (1) le désir de la vie parfaite. C'était

(1) *Perfetta vita ed alto merto inciela*
Donna più su (mi disse), alla cui norma
Nel vostro mondo giù si veste e vela,
Perchè in fino al morir si vegghi e dorma
Con quello sposo ch'ogni voto accetta,
Che caritate a suo piacer conforma.
Dal mondo, per seguirla, giovinetta
Fuggi' mi, e nel suo abito mi chiusi,
E promisi la via della sua setta.

Par. III, 97 à 105.

Digitized by Google

le mépris des biens temporels et l'attachement aux biens spirituels. C'était la volonté d'écarter tout ce qui pourrait l'empêcher de tendre entièrement vers Dieu. C'était la résolution inébranlable de pratiquer la perfection de la charité.

C'était ensuite, — c'est toujours Dante qui nous en avertit, — « l'attrait du haut mérite de Claire». Quand on veut se faire Moniale, surtout en Italie, note Benvenuto da Imola à ce propos, on adopte la règle de sainte Claire. Et il ajoute : « La bienheureuse Claire, issue d'une famille noble, vénérable par sa vertu et sa sainteté, paraît surpasser les autres saintes, bien qu'elle n'ait pas été martyre comme Catherine et tant d'autres ; mère éminente, elle traîne à sa suite une longue famille de vierges. » Piccarda sera donc de cette famille, par amour pour celle qui en fut la mère.

Elle en sera surtout, ce sont ses propres paroles, « pour vivre et mourir sous l'œil de l'Epoux ». C'est en lui qu'elle cherche le repos. Il sera sa force. C'est par lui qu'elle restera debout, au milieu de la tempête, au confluent des passions et des haines. Grâce à lui, elle déploiera, frêle enfant, un courage plus que viril ; elle se dressera « en homme devant les hommes ».

Elle fut aidée en cela par son milieu. « Frère, dit-elle à Dante, la vertu de charité guide notre volonté ; elle ne lui laisse désirer que ce que nous avons et ne nous donne aucune autre soif. » Ainsi en allait-il dans ce monastère de Monticelli où Piccarda venait d'entrer. Le complet détachement y rayonnait. On disait qu'il était « un lieu saint construit par des saints ». L'éclat des vertus qui y fleurissaient éblouissait jusque sur son lit de mort la bienheureuse Hélias de Pulci qui y vivait alors et elle en chantait les merveilles jusque dans les râles de l'agonie (1).

Mais Piccarda ne devait pas vivre longtemps à ce soleil. Un jour son frère Corso a besoin, pour favoriser je ne sais quelle combinaison politique, de conclure une alliance avec la puissante famille des della Tosa. Il est alors podestat de Bologne. Autour de lui, personne n'est susceptible de fournir à son besoin. Pas de fils, pas de fille à marier. Mais la passion du pouvoir lui

La *Donna più su* est Sainte Claire. On remarquera la beauté des expressions : *nel suo abito mi chiusi*, mot-à-mot : je me reclus dans l'habit de Sainte Claire ; et : *promisi la via della sua setta*, mot-à-mot : *je promis la voie de ses sectatrices* pour : je *promis de suivre*. Giuliani admirait *la merveilleuse brièveté* de ce vers et la plénitude de sens qui s'y trouve renfermée.

(1) « *Sacrum hoc domicilium plurimis sororibus virtute, sanctitate, generis splendore præclaris undique illustre....* » Wadding, *Annales Minorum*, T. VI, p. 344.

Digitized by Google

est entré jusqu'aux moëlles. Il n'hésite pas une minute. Il monte à cheval, arrive à Florence, rassemble une troupe de sicaires, et marche vers le monastère de Monticelli. C'était en janvier, une nuit que l'on aime à se représenter toutes les étoiles du ciel éteintes. Il escalade les murs, menace, crie, frappe, et au milieu de ses satellites qui grondent comme des monstres lâchés, il enlève Piccarda et la donne en mariage à Rossellino della Tosa.

L'alliance est conclue ! Mais Piccarda meurt de douleur (1).

*
* *

Vivre, a dit Dante, est un *courir à la mort*. En regard de la mort de Piccarda, mettons celle de son ravisseur.

(1) Rodolphe de Tossignano (*Hist. Séraph. Relig.* P. I, p. 138) raconte en ces termes l'enlèvement de Piccarda : « Corso, dit-il, transporté de colère, prit avec lui Farinata, fameux sicaire, et douze autres bandits perdus de mœurs; ils appliquèrent des échelles contre les murs du couvent, et pénétrèrent dans la clôture. Il enleva sa sœur par la force, la ramena au domicile paternel et lui ayant arraché les vêtements sacrés, la força à reprendre les habits du siècle. » Wadding (*Annales Minorum*, T. VI, p. 345) ajoute quelques détails à ceux ci-dessus. Il nous apprend que l'enlèvement eut lieu dans la nuit de Saint Melchiade, que le trouble excité dans le monastère fut indicible et que les religieuses furent non-seulement menacées mais rouées de coups. Il nous apprend aussi que Piccarda fut descendue avec une corde du haut des murailles du monastère. Cependant Wadding ne donne pas la date exacte de l'événement. Il nous dit bien que : « *floruit... in prædicto monasterio (Monticelli seu de Monticulo) beata Constantia Florentina ex illustri Donatorum progenie domini Simonis de Donatis equitis filia, Picharda in baptismate nuncupata* » mais il semble croire qu'elle mourut postérieurement à l'an 1300. En réalité Piccarda est morte antérieurement au vendredi saint de cette année 1300. Enfin Fort. Hueber, dans son *Menologium*, Munich 1698, p. 2355, nous renseigne sur l'impression immense que fit la mort de Piccarda : Corso lui-même aurait fait pénitence publique dans l'église de Monticelli, et il aurait demandé pardon, devant la foule assemblée, du scandale qu'il avait causé. On a beaucoup remarqué la délicatesse avec laquelle Piccarda raconte à Dante sa douloureuse aventure en ayant soin de n'accuser par son nom aucun de ses frères, et Arrivabene remarque justement que cette attention est en harmonie parfaite avec les qualités que lui attribue Forese :

La mia sorella, che tra bella e buona
Non so qual fosse più.

Quant à la discussion du vers fameux par lequel le poète raconte la mort mystérieuse de Piccarda

E Dio si sa qual poi mia vita fusi

voir Scartazzini, *Com. Lips.* T. III, p. 75 s. et *Enc. Dant.* T. II, p 1502.

Dante termine de la manière suivante le récit de son entrevue avec Piccarda au Paradis : « Piccarda cessa de parler, et commença à chanter : *Je vous salue, Marie.* En chantant elle disparut, comme un corps grave qui tombe dans une eau profonde. Mes yeux la suivirent quelque temps, et après l'avoir perdue.... » Je ne serais pas éloigné de croire que Dante fait entonner ainsi la salutation angélique par sa cousine, pour nous indiquer qu'elle eût, pendant sa vie, une dévotion particulière à la Sainte Vierge.

Digitized by Google

Nous avons vu que Corso tomba du sommet de la puissance. Sa chute fut foudroyante. En moins d'une heure, il fut englouti par la grande cité tourbillonnante, passionnée, et — sous des apparences policées, — brutale, qu'était Florence ; en moins de soixante brèves minutes, il sombra. En ce court espace de temps, il est décrété d'accusation, poursuivi, et condamné par contumace, sans être entendu. Tout cela fut fait « d'un trait », dit un vieil historien. Immédiatement le terrible gonfalon de justice qui annonce qu'une exécution capitale va avoir lieu, est déployé et flotte sinistrement au vent. Une heure ne s'est pas écoulée depuis le commencement de cette scène que les troupes de la commune, sous les ordres du podestat marchent, entourées d'une foule immense de peuple qui hurle de joie, vers le palais Donati, pour « faire l'exécution ». Toutes les compagnies sont là, avec leur seize gonfaloniers, ainsi que la milice citadine et les cavaliers angevins. Corso, lui, est presque seul. Mais il n'est pas de ces vaincus dont la faiblesse est aisément broyée. Quoique souffrant affreusement de la goutte, il se met en état de défense. En un clin d'œil des barricades s'élèvent sous ses ordres, dans les rues étroites qui mènent à sa demeure. Pendant la plus grande partie du jour, il tient en échec cette multitude hurlante qui représente toutes les forces de Florence, armée, mercenaires, justice, peuple, populace. Désertion des siens, jugement rendu, puissance de la ville, foule innombrable des ennemis, rien ne l'ébranle. « Il n'est pas inférieur à lui-même » dit un historien. On dirait qu'il respire plus aisément dans cette atmosphère violente. Il compte sur des secours qui lui viendront, sur son beau-père Uguccione della Faggiuola, qui est comte de Pise et de Lucques, seigneur d'innombrables places fortes, et auquel il a fait connaître sa détresse (1). Mais, trompés par la Seigneurie, les secours n'arrivent pas. Corso tient quand même. Voyant que leurs efforts restent sans résultats, les agresseurs s'emparent alors des maisons voisines du palais ; ils en percent les murs, et débouchent par cette voie dans la place. Maintenant le vide se fait autour de Corso. « Plus d'un, dit le chroniqueur, sortait à la dérobée, et se mêlait ensuite aux assaillants, en criant plus fort qu'eux, de peur de s'entendre flétrir et condamner d'un : « Toi aussi tu fus avec Messire Corso ! » Un à un, tous s'en vont. Maintenant, voici l'assaut suprême. Corso n'a plus avec lui que

(1) Uguccione mourut douze ans après sous l'habit franciscain ; sa figure est un parfait pendant à celle de Guy de Montefeltre.

Digitized by Google

quelques amis, dont l'intrépide Gherardo Bordoni. Il ramasse son énergie, et entouré de sa poignée de fidèles, fond sur les assaillants avec une force si sauvage qu'un passage s'ouvre devant lui. Ils gagnent la porte alla Croce. Les voilà hors de la ville. Ils fuient dans la direction du Val di Sieve par où s'avance enfin Uguccione. Une troupe des plus acharnés de leurs ennemis, parmi lesquels Piero Spini, qui peu auparavant encore était un des lieutenants de Corso, est sur leurs talons. Les fidèles de Corso tombent l'un après l'autre. Gherardo Bordoni le premier, auquel les vainqueurs coupent une main qu'ils plantent au bout d'une pique, en guise d'enseigne. Bientôt Corso est seul. Il est déjà à un mille de la ville; il a atteint Rovezzano ; Uguccione, lui, est à Remoli ; peut-être va-t-il échapper, peut-être un nouvel avenir de gloire et de bonheur va-t-il s'ouvrir devant lui, quand un gros de cavaliers catalans le rejoint et le fait prisonnier. C'en est fait maintenant du grand coupable ; l'heure de l'impunité est passée, celle de la justice a sonné ! Ecoutons Giovanni Villani. Giovanni était à Florence quand les faits se sont passés; il peut donc être considéré comme un témoin oculaire : « Comme les cavaliers qui s'étaient emparés de Messire Corso le conduisaient prisonnier à Florence, raconte-t-il, au moment où ils passaient près de l'abbaye de San Salvi, il les supplia de lui permettre de s'échapper, leur promettant une forte somme d'argent, s'ils y consentaient. Ceux-ci refusant, et persistant à le ramener à Florence conformément aux ordres de la Seigneurie, Messire Corso, qui souffrait fortement de la goutte, pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis et ne pas être torturé par le peuple, se précipita de son cheval vers la terre. Les cavaliers le voyant à terre, l'un d'eux lui transperça la gorge d'un coup de lance et ils le laissèrent pour mort sur le terrain. Les religieux du monastère le transportèrent alors dans l'intérieur de l'abbaye ; et l'on prétend qu'avant de mourir il se remit entre leurs mains en signe de pénitence.... Et le lendemain matin il fut enseveli à San Salvi, sans grands honneurs et en présence d'une assemblée peu nombreuse, par peur de la commune. » Quelle leçon ! Corso Donati, le violateur de monastère, tente de se suicider en passant devant un monastère ; c'est devant ce monastère qu'il reçoit le coup fatal, il trouve dans sa clôture un dernier asile, se remet à l'heure dernière aux mains de ses moines en signe de pénitence, expire dans leurs bras, et reçoit d'eux, lui qui a rempli de tumulte la sérénité des cloîtres,

Digitized by Google

l'humble coin de terre qu'il lui faut pour dormir, enfin pacifié, son dernier sommeil ! La « chaude frénésie de sa vie » s'éteint pour toujours dans le silence d'un monastère !

Coïncidences, me dira-t-on, simple jeu du hasard ! Peut-être ! Mais voilà qui l'est moins : c'est à Rossellino della Tosa qu'il a donné en mariage sa sœur Piccarda pour acheter l'alliance de sa puissante famille, et c'est Rosso della Tosa, l'ambitieux effréné, l'ennemi acharné du régime populaire, le défenseur du *Popolo grasso*, le chef de cette famille, qui le renverse ! C'est lui qui est la cheville ouvrière de sa chute, qui dirige l'attaque contre son palais, qui met en mouvement ces politiciens féroces qu'il appelle ses « fenailles » et dont l'impitoyable pression va jeter, pantelant, sur la route de San Salvi, le César tout-puissant hier, et c'est lui — Villani oublie de noter ce détail — c'est lui qui, s'il faut en croire la rumeur populaire, donne au soldat catalan l'ordre de lui percer la gorge ! « Chacun est sa Parque à lui-même, et se file son avenir » a dit le moraliste !

La famille de Piccarda, je l'ai noté en commençant, éclaire Piccarda. Elle a, des siens, les qualités au suprême degré. Elle défend sa « douce clôture » contre Corso, comme celui-ci son palais contre Florence ameutée. Elle lutte en Donati, mais en Donati qui est une sainte. Dante la peint « empressée et avec les yeux riants ». Elle a l'héroïsme de la constance sereine. « La volonté de Dieu est notre paix», dit-elle à Dante. Mot sublime ! Au milieu des plus affreuses traverses, l'ombre du voile flotte toujours autour de son cœur (1).

(1) Antérieurement à la nuit du 11 janvier où elle fut enlevée par les sicaires, d'autres tentatives avaient été faites pour arracher Piccarda à son asile de paix. Une fois déjà les ravisseurs avaient réussi à pénétrer dans le couvent ; ils l'avaient fouillé de fond en comble, mais avaient été forcés de partir sans avoir pu découvrir la retraite où Piccarda était cachée. Avant même cette première tentative, des sollicitations de toute espèce l'avaient assaillie. « On employa, dit un de ses historiens, toute espèce d'artifices et de dols pour essayer de l'enlever à sa sainte proposition ; mais tout échoua devant sa constance. » Je rappelle que la fermeté de son âme lui fit donner dans le cloître, le nom de Constance sous lequel elle est connue en hagiographie. On l'appelait, l'ai-je dit? à Florence, après sa mort, la bienheureuse Constance Donati ; mais j'ignore si jamais un culte public lui fut rendu, et encore plus si elle a droit au titre de bienheureuse. Pétrarque lui consacre ces vers dans son *Triomphe de la Chasteté :*

Alfin vidi una che si chiuse e strinse
Sopr' Arno, per servarsi ; e non valse,
Chè forza altrui il suo bel pensier vinse.

Tous les commentateurs du Dante ont relevé l'admirable page que le poète consacre à Piccarda. Dans son *Histoire de la Littérature Italienne*, Tome I, p. 241.

Digitized by Google

Et voilà pourquoi sa rencontre avec Dante, au Paradis, est d'une grâce si ravissante. Le divin, qui illumine l'âme de Piccarda, brille aussi à travers les vers du poète. La scène est franciscaine, fraîche et virginale. On rêve, en la lisant, à la rosée matinale, à la blancheur des flocons de neige. Elle a l'arôme de « la douceur qui ne doit pas finir, de la douceur qu'on ne sait pas comprendre, quand on ne l'a pas sentie. » Elle séduisit les poètes. Ils la chantèrent, ils chantèrent Piccarda, et, le faisant, ils paraphrasaient en mots de lumière la pensée de Jules Vallès, l'anarchiste : « Nulle femme n'a la grâce et le charme souverain, si elle n'a passé par le catholicisme » (1).

H. MATROD.

Emiliani-Giudici fait l'observation suivante : « Merveilleux éléments de description poétique ! Une vierge, d'une admirable beauté, irradiée d'innocence et de sainteté ; un frère féroce, accompagné de douze sacripants ; un monastère de femmes dans l'affolement; ajoutez à cela l'occasion qui s'offre au poète de satisfaire sa soif de vengeance contre le chef des Guelfes en le peignant sous de noires couleurs et d'éterniser l'infamie de son bourreau ; et cependant le poète, en ne le désignant que par allusion, évite la honte de se faire ouvertement le diffamateur d'une famille à laquelle il est allié ; il ne se sert de la partie sombre de son sujet que comme d'une teinte légère qui donne du relief aux images, de manière à ne pas gâter l'esthétique harmonie de ton général avec laquelle est conduite la sublime peinture du Paradis. » Je rappelle que Corso, quoique parent de Dante, était un de ses ennemis les plus acharnés.

(1) Rod. de Tossignano, Wadding, F. Hueber sont d'accord pour affirmer que la mort de Piccarda fut entourée de circonstances miraculeuses. Plusieurs commentateurs du XIVme et du commencement du XVme siècle concordent avec eux sur ce point. L'*Ottimo Commento*, écrit vers 1334, c'est-à-dire une dizaine d'années après la mort de Dante, et rédigé par un Florentin qui devait être bien au courant des choses de sa patrie (le notaire Andréa Lancia vraisemblablement) relève la rapidité avec laquelle Piccarda fut envahie par la maladie après son enlèvement, et la soudaineté de sa mort. Et il ajoute que c'est *sur sa prière* que le Christ lui envoya la maladie dont elle mourut, et la rappela à soi : *Cristo lei orante, condotta in languente infermitade, a sè la trasse.* Il note aussi le discrédit qui en rejaillit sur Corso, et la honte dont il fut couvert, « tout éminent baron qu'il était ». Le *Postillatore Cassinese* (vers 1350 environ, plutôt après cette date qu'avant) et *Benvenuto da Imola*, dont l'autorité est très grande (voir sur lui, *Etudes Franciscaines*, août 1910, p. 116, n. 1) affirment le caractère miraculeux de la maladie qui enleva Piccarda : *superveniente febre infirmata* miraculose *est ad mortem et in brevi mortua est*, dit le *Cassinese* ; et Benvenuto écrit : *Picharda... devotissime supplicavit Deo ut incurreret mortem vel infirmitatem... et continuo gravis morbus invasit carnem ejus, quo illa moriens transivit ad meliorem sponsum* (*Com.* T. IV, p. 367). Jean de Serravalle qui écrivait pendant le Concile œcuménique de Constance (1414-22) commente dans le même sens. Enfin la croyance générale à Florence vers le commencement du XIVme siècle semble bien avoir concordé avec celles que nous venons d'exposer. Il y a donc là un ensemble de témoignages dont il faut tenir compte dans l'interprétation des Chants III et IV du *Paradis*.

Digitized by Google

SYNTHÈSE PHILOSOPHIQUE

« Quisquis haec legit, ubi pariter certus est, perget mecum; ubi pariter haesitat quærat mecum; ubi errorem suum cognoscit redeat ad me; ubi meum, revocet me ». S. Aug. De Trin. Lib. I.

Lorsque descendant en moi-même, je cherche à démêler ce qui est le plus fondamental, ce à quoi toute ma vie se ramène, la source de toutes mes pensées, de tous mes sentiments, de tous mes désirs, de toutes mes affections, je ne tarde pas à me trouver en présence d'une double aspiration; l'aspiration au vrai connu, l'aspiration au bien possédé avec jouissance. Curiosité de l'intelligence, jouissance du cœur, voilà les deux resssorts intimes de mon être. Connaître et aimer, voilà l'homme en ce qu'il a de plus profond.

Et si pénétrant plus avant le mystère de ces directions actives de mon âme, je recherche leur harmonie, leur coordination, je constate que la curiosité intellectuelle n'est pas sa fin à elle-même. Je ne connais pas pour connaître, je ne sais pas pour savoir, je ne cherche pas à connaître et à savoir pour le seul fait de connaître et de savoir. Non, je vais plus loin. Je connais pour agir et j'agis pour jouir. La jouissance, le bonheur est la fin de mon être, sa loi la plus essentielle, celle pour laquelle toutes les autres existent, celle sans laquelle toutes les autres n'ont plus de raison d'être. La connaissance est la voie de l'action et l'action est la voie du bonheur. Le savoir est donc subordonné au bonheur ; c'est au bonheur que j'aspire par tout ce que je suis, à la paix, au calme, à l'harmonie de tout ce qu'il peut y avoir en moi de force et de rayonnement.

Mais ce bonheur après lequel je soupire si fort et pour l'obtention duquel je me sens prêt à tous les sacrifices, à toutes les

Digitized by Google

fatigues, à toutes les souffrances, je ne l'ai pas toujours. Souvent je suis frustré; souvent je sens en moi la tristesse et l'ennui. J'étais allé à l'action avec toute l'énergie de mon être, je m'étais comme précipité sur cet objet de mes désirs, tout me paraissait plein de charmes et voilà que mon âme n'a trouvé que le vide et la désillusion. J'avais vu une chose, j'en ai trouvé une autre. C'est donc que le bonheur ne dépend pas du jugement, il n'est pas le fruit de mon jugement, il n'est pas dans mon jugement comme la perle dans son écrin. Le jugement est le phare qui dirige mes pas dans le sentier de la béatitude, il est mon guide, mon conducteur dans la voie de la jouissance, il montre le bonheur, il ne le donne pas.

Et ce bonheur que vainement je chercherais dans mon intelligence, je ne le trouve pas non plus en moi-même. C'est moi sans doute qui jouis dans les rares instants où cette joie m'est donnée, c'est en moi que je jouis, c'est dans ce que je trouve en moi de plus intime et de plus retiré que je savoure avidement ces quelques gouttes de ce nectar divin; mais ce n'est pas moi qui produis le bonheur. Ce n'est pas mon activité qui par son libre et unique jeu produit cette harmonie délicieuse de tout moi-même. Si mon âme produisait le bonheur, si mon unique et libre activité produisait seule en moi cette béatitude que je convoite avec tant de soupirs, jamais je ne serais frustré, car jamais ma connaissance ne serait fautive. J'aurais trop de raisons pour ne pas découvrir en moi les moyens de jouir dont je suis seul la source et la mesure. Si donc malgré mes convictions les plus profondes, si malgré mon enthousiasme le plus embrasé, le bonheur que j'avais entrevu m'échappe, si le but que j'ai atteint n'a pas la nature prévue par mon jugement, voulu par mon activité; c'est que sa loi m'est étrangère. Je ne suis pas la source et la mesure de ma félicité.

Constatation inéluctable qui m'impose la reconnaissance de l'objectivité de ma connaissance et de ma jouissance.

C'est moi qui connais et jouis, c'est en moi qu'est produit l'acte de connaître et celui de jouir, mais c'est hors de moi que se trouve l'objet dont ma connaissance *vit* l'expression et celui dont mon amour *vit* le jouissement. Ma connaissance, en effet, est un acte vital par lequel je traduis en moi-même, d'après les lois mêmes de mon intelligence, les traits saisissables de l'objet sur lequel mon attention se porte. Ma jouissance est à son tour l'acte vital par lequel je sens en mon âme l'harmonie pacifiante

Digitized by Google

de ma volonté satisfaite par l'épanouissement et comme l'épenchement en elle du vrai que l'intelligence lui offre.

Car je suis avant tout et par-dessus tout un être qui vit. Tout en moi est conscient dans la mesure même où la vie y circule, non pas que tout en moi est conscience, mais plus la vie rayonne, plus la conscience en perçoit les effluves. Mon être tout entier est vie, rien en lui qui puisse ne pas être vivant. Ce qui perd la vie disparaît à mesure, que sont en moi les maladies sinon le désaccord, la désharmonie produite en mon corps par la présence et la disparition de particules mortes et pourtant nécessaires. Pourquoi ma mémoire faillit-elle, pourquoi les impressions passées disparaissent-elles à l'horizon de mon être sinon parce qu'elles sont comme hors de la vie. Elles ne sont point pénétrées par ce je ne sais quoi d'activant, de rayonnant qui est moi-même et que je ne sais exprimer que par ce terme dont tout le monde sent la réalité mais dont nul ne saurait donner la claire explication : la vie.

La vie, c'est l'épanouissement de l'être hors de lui-même, le jaillissement de la force et son expansion au-dedans et au-dehors de sa source. Être vivant, avoir conscience de sa vie, c'est sentir en soi-même sourdre son énergie, c'est savourer en soi cette énergie plénière, c'est l'épandre sur soi et sur tout ce qui est hors de soi. Être vivant, c'est être en acte ; c'est, dans le moment présent, proclamer sa position hors du rien et développer cette attitude par la concentration en soi-même et la projection hors de soi-même de toute la force, de tout l'être que nous sentons en nous.

Connaître, c'est avoir la claire conscience, la perception lumineuse, la vision distincte de l'actuelle force qui nous constitue et des diverses transformations que par son expansion hors d'elle cette force reçoit. Aimer, c'est sentir en soi comme le déploiement de l'énergie épandue et l'harmonique enrichissement de ce jaillissement de force que nous sommes.

Or, si j'examine un acte quelconque de ma connaissance, je trouve en lui trois éléments. Voici, par exemple, ce Christ que j'ai devant les yeux. Je le vois et je sais que je le vois. Dans cet acte de voir le christ, je saisis hors de moi, à telle distance, cinquante centimètres, une réalité voluminale, occupant sur ma table auprès de ma bibliothèque un espace donné. Je vois que le christ est non seulement hors de moi, mais encore séparé de moi et je le saisis hors de moi à la distance où réellement il se trouve.

Digitized by Google

Si je ferme les yeux, j'ai durant quelques instants une image évanescente du christ. Il n'est plus dans la projection lumineuse perçue puisque mon œil n'a plus de communication. L'image qui va s'évanouissant est pourtant très réelle. Elle est quelque chose qui n'est pas le christ et qui cependant représente le christ. Cette représentation je la sens à mon œil, je la sens comme immédiatement sous ma paupière, je la sens en moi-même et comme hors de moi.

D'autre part je sens encore en moi une connaissance du christ toute différente de celle par l'image. A certains moments j'exprime la pensée que mon christ est sur ma table. Aucune image ne se produit en moi, et je ne cherche pas non plus à en produire. Je saisis en moi-même, en ma conscience, comme un éclair, une lueur que nulle parole et nulle image ne sauraient traduire. Je comprends que ce terme même de lueur et d'éclair est purement analogique, qu'il me sert à exprimer par un signe purement symbolique ce qui se passe en moi. Je sens que ce terme est à ce dont j'ai conscience, ce qu'est mon christ de métal au Christ véritable qui mourut sur la Croix.

Ce terme *non-image*, ce terme au-delà de toute image que je découvre en moi, je le sens et je le saisis par la connaissance tout distinct de l'image même visuelle du christ, et clairement aussi, je connais que ce christ dont j'ai l'idée et l'image n'est pas moi, ni quelque partie de moi, mais une chose qui réellement est hors de moi.

Trois éléments donc dans ma connaissance, trois stades d'une même réalité ; un stade inanimé, hors de moi, l'objet même connu; deux stades vivants en moi-même, la représentation vitale *imagée* et la représentation vitale *idée*.

Hors de moi le Christ est un corps étendu, volumineux ; il a longueur, largeur et profondeur. En lui je trouve, superposé sur deux bâtons d'acajou, un module en cuivre, image d'un homme crucifié. Tout cela occupe un espace, se détache des autres corps et prend place au milieu d'eux. Mon christ a un poids, il est coloré...

L'image vitale du christ qui est sur ma rétine, est bien différente. Il n'y a pas en elle de profondeur, elle est une pure surface, de pures lignes la forment, ou plutôt elle est toute entière produite par une interception de rayons lumineux, opérée par ma rétine. Elle est dans ma rétine un réfléchissement lumineux des choses. Dans la sphère du réel qui m'entoure,

Digitized by Google

mon œil agit comme s'il découpait l'horizon et ne recevait en lui, qu'une fraction de projections lumineuses qui rayonnent dans l'espace. Et dans ce réel qu'il découpe, dans ce faisceau de projections qu'il désunit, il concentre son activité sur un tout particulier. Ce tout, dans le cas, est le christ.

Toutefois, entre la projection lumineuse de cet objet reçue par ma rétine et la réalité même extra-subjective de l'objet projeté, il y a cette différence que la réalité demeure tandis que ma perception cesse quand je le veux. Je n'ai qu'à détourner mon regard, le diriger vers la fenêtre par exemple et la vision du christ a disparu. Quant à l'objet, de lui-même il ne saurait disparaître. Le transfert seul ou la destruction feront que je ne pourrai plus le percevoir là où tout-à-l'heure je le voyais. Si je le porte dans une autre chambre, je ne pourrai plus le voir sur mon bureau de travail. Ce christ, s'il est déplacé, s'il n'occupe plus dans le concert des êtres le lieu qu'il occupait d'abord, il a des relations toutes nouvelles avec les objets au milieu desquels il se trouvait auparavant, et ceux auprès desquels je viens de le placer, il n'en existe pas moins. Pour qu'il ne soit plus, pour que la lumière ne puisse jamais plus projeter son image, il faut qu'il soit détruit.

Tandis que d'elle-même l'image visuelle disparaît comme disparaissent sur le miroir les physionomies qui s'y contemplent, le christ demeure. Tandis que l'image disparaît d'elle-même, par suite des lois mêmes qui la régissent, le christ ne peut de lui-même que demeurer ce qu'il est. Pour le détruire, je dois le briser, je dois détacher en fragments plus ou moins nombreux les particules qui le forment. Il existe donc entre mon christ et l'image visuelle qu'il projette sur ma rétine, une différence du tout au tout. Rien du christ n'est en moi, rien de ce qui est en moi n'est dans le christ, comme rien du personnage photographié n'est dans la photographie qui conserve ses traits, et rien des traits de la photographie n'est dans l'homme qu'ils expriment.

Dans ma rétine, comme dans la photographie, comme dans le miroir, il n'y a que fixation réceptive de projections lumineuses plus ou moins permanentes. Dans la réalité, il y a tout autre chose. Ce christ que je contemple n'a ni lignes ni surface. Il est un composé de molécules de bois et de molécules de cuivre, disposées entre elles de telle sorte que j'ai, en petit, un homme attaché sur une croix. Mais c'est tout. La ligne, la surface ne sont que des rapports établis par moi entre le corps considéré et

Digitized by Google

les corps qui l'environnent. Ce rapport est réel en ce sens qu'il est basé sur la réalité, sur la réelle aptitude des choses à être ainsi exprimées. Toutefois, rien dans le christ, rien dans les êtres matériels n'est ligne ou surface, tout est volume, tout est limite de lieu occupé par les molécules. Ce que j'appelle ligne et surface n'est autre que l'aptitude des points terminus des molécules du christ et des points terminus des molicules de l'air ou des corps environnants, à voir leur réalité ainsi exprimée. Les mathématiques, la géométrie qui expriment ces réels rapports des êtres ne tracent ces lignes et ces plans qu'en usant de volume, et c'est par pure hypothèse que les quelques lignes que je trace sur le papier en écrivant, ne sont pas dites voluminales, car réellement elles sont un volume très restreint appliqué sur un autre volume auquel elles vont adhérer.

L'encre est un liquide et comme tel une matière voluminale un des trois états de la nature physique. Par le moyen de ma plume je prends de ce corps la faible quantité nécessaire pour tracer sur le papier les caractères écrits, mais c'est un volume que j'étends, que je disperse dans le maximum de son extension et de sa dispersion.

L'image du christ projetée sur la plaque photographique, celle projetée sur le miroir ou sur ma rétine sont réellement, exactement représentatives du christ dans la mesure même où le christ peut être représenté par elles. Elles sont le signe formel, le signe exprimant, indiquant par voie de similitude autant que la similitude est chose possible. Les lois du réel objectif sont au delà du réel expressif ou représentatif. Autre est la loi du torrent qui court dans la vallée, autre la loi de la photographie qui m'en donne des lignes pleines de pittoresque et d'imprévu. Tandis que le torrent n'est autre chose que l'apparente identité du lieu continuellement occupé par une eau qui constamment se renouvelle et se différencie, la photographie du lieu est la réalisation de l'aptitude qu'a cette identité apparente d'être constamment reconnue dans les lignes diverses obtenues et conservées par la fixation de sa projection lumineuse à tel moment donné.

La photographie est exacte dans la mesure même où cette apparente identité a été bien fixée. Toujours je pourrai dire, voilà la photographie de tel torrent, de tel fleuve, non pas du fleuve tout entier, mais de tel point du fleuve, rien de sa masse d'eau, rien du sable ou des bois qui recouvrent ses rives, rien des poissons qu'il nourrit ou des bateaux qui le parcourent. Un

Digitized by Google

réfléchissement lumineux, reçu tel jour, à tel moment, sur telle plaque de verre enduite de gélatino-bromure et fixé sur un papier sensible.

L'exactitude de la photographie est en mesure de sa fixité. Tant que l'ensemble des lignes, la coordination des ombres qui sur le papier projettent l'image du fleuve demeurera ce qu'elle est, la photographie sera vraie. Le fleuve aura beau grossir ou disparaître, il aura été, et la photographie conservera toujours son aspect général à tel endroit donné de sa réalité. Cet aspect pour être exact devra conserver sa fixité. Et cette exactitude n'est réelle, elle n'est vraie qu'en ce sens qu'elle ne saurait être changée en sa négation. C'est ce que la photographie a d'immuable et de fixe qui fait sa vérité permanente et permettra toujours de reconnaître en elle le fleuve désormais disparu ou transformé.

Entre l'image photographique et l'objet par elle représenté, il n'y a que parallélisme de similitude apparente, il n'y a que rapport de la lumière projetée au corps qui règle et qui organise la projection. En d'autres termes, l'image n'est que la détermination lumineuse opérée par un corps et reçue par un organisme apte. La lumière qui de toutes parts se diffuse, rencontre dans son expansion les corps qui nous entourent, et selon le plus ou moins de transparence de ces corps, selon leur plus ou moins grande puissance de vibration, elle voit ses rayons se différencier, se déterminer. Cette détermination de la projection lumineuse est marquée sur la plaque sensible par des nuances ombrées plus ou moins vives, et la synthèse harmonique de ces nuances constitue l'image représentative du corps dont la lumière a projeté ce que nous appelons les dimensions, ou ce qui est réellement les proportions extensives. Car il faut bien remarquer que par elle-même l'impression photographique ne donne pas la dimension réelle de l'objet, mais les seuls rapports réels de ses parties, encore faut-il un point de comparaison pour pouvoir bien juger de la réelle étendue de l'objet représenté. Du moins la pratique ordinaire de la photographie est ainsi. En elle-même et de par ses lois propres, elle ne traduit les choses que d'après les proportions parfaitement définies, mais l'art photographique ne les a pas recherchées et les hommes se préoccupent fort peu de les connaître.

Entre l'image photographique et l'image visuelle, il existe une différence infranchissable, l'une est sentie, l'autre ne l'est pas ; l'une est vécue l'autre demeure mécanique. La plaque sensible

Digitized by Google

est sensibilisée, c'est-à-dire : les composants impressionnables se modifient au contact de la lumière, il y a comme une détérioration de la plaque sensible, détérioration qui marque un progrès, un enrichissement, mais détérioration tout de même. Dans le miroir il n'en est pas ainsi. Il n'y a que réflexion. Dans l'œil, il en est de même, il n'y a que réflexion, mais réflexion sentie, réflexion vécue.

Frappé par le faisceau lumineux, l'organe reçoit comme un choc , un ébranlement, et ce choc il se l'incorpore. Quand nous voyons, nous plaçons notre activité dans l'image qui se forme sur la rétine, et c'est à cette seule condition que nous pouvons voir. Il est évident que l'acte par lequel je me saisis de ce faisceau lumineux qui me frappe, est un acte qui totalement est en moi et qui totalement vient de moi. L'image projetée est à mon œil ce que la nourriture est à mon organisme et à mon être tout entier, un aliment et une force. L'aliment ne peut réaliser en moi ce pourquoi je le prends, que si je me l'incorpore. De même l'image visuelle ne peut réaliser ce pourquoi elle est, que si je la sens, si je la *vis*.

Mais vivre sa perception visuelle, ce n'est pas créer l'objet de la perception, c'est simplement revêtir cet objet de ma force vitale et me l'incorporer. L'impression une fois vécue est sans doute transportée dans des régions nouvelles, elle est comme enlevée dans une sphère supérieure, mais cela ne la change pas en elle-même, elle demeure l'impression qu'elle était, elle ne contient que ce qu'elle contenait, elle n'est que le faisceau lumineux qu'elle était. Tel l'aviateur voguant à travers l'atmosphère ne change pas de nature, mais est mu cependant d'après des lois nouvelles, L'image du christ que j'ai sur ma table est si peu transformée que si l'on photographie ma rétine et qu'en même temps on photographie le christ, les deux images du christ, celle prise directement et celle prise en mon œil seront exactement semblables. Ce qui est en moi seul, c'est la vie. Ce qui fait que l'image du christ en moi est sentie, c'est la vie. Je revêts de ma force et de mon énergie d'expansion cette image qui se forme sur mon œil et aussitôt je la connaîs. Ainsi qu'un battelier se tient auprès du gué prêt à transporter sur l'autre rive les voyageurs qui se présentent, mon âme est dans le sens prête à revêtir d'elle-même toute impression nouvelle.

La vie ne déforme pas l'image, elle la surélève, elle l'introduit dans une sphère toute autre. Semblable au matelot que le navire

Digitized by Google

emporte, l'image est accueillie par l'énergie vitale et conduite au port. Sans rien perdre d'elle-même, sans recevoir dans son être propre aucune modification, l'image est saisie par la vie et présentée à l'intelligence ; c'est en vertu de la vie qu'elle-même fournit, que l'âme saisit l'image sensible. La vie remplit à l'égard de l'image l'office de la lumière à l'égard des corps. Elle est comme une source de rayonnement que le contact des sens à tout instant modifie dans son expansion et ce sont ces modifications que l'âme attentive perçoit.

En continuelle activité, l'âme consciente des directions nouvelles de l'énergie qu'elle déploie, constate en elle-même ces directions ou modifications. Mais cette constatation n'est plus comme tout à l'heure étendue, elle n'est plus à l'extérieur et comme à la surface. Je la sens en moi-même. J'en perçois le retentissement dans l'intime du corps, c'est au cerveau surtout que je sens le travail de connaissance, mais je ne suis pas en mesure de dire au juste en quel point, c'est partout et nulle part. Je dis : je vois un christ, et à ce jugement, que ma parole exprime, mais dont elle n'est qu'un symbole, je sens en moi je ne sais quelle énergie lumineuse.

Dans ce même acte que j'appelle idée et que mon corps traduit par ces mots : je vois un christ, mon intelligence découvre tout un monde de choses. Tandis que dans la réalité je ne vois qu'une statuette de cuivre fixée sur deux bâtonnets d'acajou en forme de croix, je découvre dans mon jugement un nombre incommensurable d'idées.

Tout d'abord je pense au Christ, au Dieu-Homme qui voilà 1900 ans vécu en Judée, annonça l'Évangile, se choisit douze Apôtres, fut trahi par l'un d'eux et mourut à Jérusalem sur le Calvaire dans les conditions les plus infamantes et les plus puisamment étranges. A sa mort, en effet, le soleil s'obscurcit, le voile du temple se déchire, le centurion se convertit et proclame sa divinité, la terre tremble, les sépulchres s'entr'ouvrent..... Quelques jours plus tard le Christ ressuscite par sa propre puissance. Il apparaît à ses Apôtres, monte au ciel, envoie le Saint-Esprit, et son œuvre, qui un instant paraissait anéantie, prend tout à coup un essor merveilleux. Trois siècles d'exterminations ne peuvent l'arrêter. L'Église se survit à toutes les trahisons, à toutes les tyrannies, à toutes les tempêtes.

Mais je ne vois pas seulement comme dans un éclair toute cette histoire du Christ et de son œuvre, je pense encore au

Digitized by Google

christ de métal qui est là devant moi et je songe à la fois à ce cuivre dont il est formé, au bois qui lui sert de soutien et c'est tout un monde d'idées qui s'offre à mon esprit. Ce cuivre me fait penser à l'ouvrier qui l'a extrait du flanc de la terre, aux usines où il a été travaillé, à l'artiste qui a créé le moule ou on l'a coulé pour en obtenir une statue représentant le Sauveur. Le bois d'acajou me rappelle à son tour l'Amérique d'où il est venu, les circonstances où je l'ai reçu..... Toutes ces choses je les vois d'un seul coup comme dans un seul éclair. Il me suffit de regarder mon christ, de prendre conscience de ma perception, et aussitôt tous ces mondes d'idées se présentent à mon intelligence avec une rapidité, une ampleur et une netteté inexprimables.

Ce sont là des conditions d'être toutes nouvelles. Mon idée, je le sais, échappe à toute expression extérieure. Tandis que je puis laisser photographier l'image qui vient se peindre sur ma rétine, je ne puis que parler mon idée, encore mon langage n'a-t-il aucun rapport de similitude avec ce qu'il exprime. Je produis des sons que j'articule d'après des lois conformes à ma nature sans doute, mais librement, arbitrairement utilisées par moi. Ce que j'appelle croire, je pourrais l'appeler d'un autre nom, les français auraient pu l'appeler autrement. Les Anglais, les Allemands, les Russes ne l'expriment pas par le même son que moi. Tous comprennent pourtant la même chose, tous entendent traduire la même pensée. Toutefois je me conforme à l'usage Français puisque je vis en France ; j'emploie les sons articulés que mes compatriotes emploient. Je pourrais forger un nouveau mot, articuler un nouveau son, mais je me mettrais en marge de la société, on ne me comprendrait pas, on ne voudrait pas m'entendre et l'on aurait raison. Il nous est déjà assez difficile de nous exprimer même en usant des mots connus de tous, il nous est assez difficile de nous comprendre sans que je vienne aggraver cette difficulté de la vie sociale par un caprice inutile autant que ridicule.

Mais ce son que j'articule et que je confie au papier moyennant une série de figures appelées lettres, n'a rien de l'idée, n est rien de l'idée, n'est à l'idée que ce qu'est le disque à l'état de la vie, une indication purement connexe, n'ayant ni similitude, ni dissimilitude avec ce qu'elle exprime.

Dans mon idée rien de l'image, ni lignes, ni points, ni ombres. Une clarté supérieure, un je ne sais quoi que j'appelle clarté et qui se produit en moi comme un rayonnement supérieur à mon

Digitized by Google

corps et dans lequel je vois nettement ce que j'exprime, telle est l'idée. Et cette idée plus je la considère, plus je la trouve féconde, plus en elle je découvre de rapports, d'aperçus nouveaux. Tandis que dans l'image je ne découvre que les traits actuels, traits que par comparaison je rappote à l'original, tandis que cet original n'est que lui-même, rien que lui-même, ne peut pas sans être détruit être autre chose que lui-même, mon idée par elle-même est un monde.

Et cette idée qui, je le constate avec une clarté supérieure à tout raisonnement et toute explication, n'a rien de l'image, exprime cependant tout ce qui est dans l'image, tout ce qui a quelque rapport avec l'image. Sa fécondité est infinie, car par elle seule je suis amené à concevoir l'univers tout entier, et le Créateur même avec toute son infinie richesse d'être. Alors que l'image me limite et restreint le champ de mon énergie vitale, l'idée le développe et l'exalte à l'infini. La loi de l'image est donc radicalement contraire à la loi de l'idée.

Les trois stades de la connaissance sont donc caractérisés avec une netteté parfaite.

Premier stade, l'objet dans sa réalité volumineuse.

Deuxième stade, la représentation imagée de l'objet vitalement senti par l'organe.

Troisième stade, la connaissance intellectuelle de la représentation et, par le fait, de l'objet.

(*A suivre.*)

Fr. Jules d'Albi.
O. M. C.

Digitized by Google

MERVEILLEUX ÉPANOUISSEMENT
DE L'ÉCOLE SCOTISTE
AU XVIIe SIÈCLE *(Suite)*

IV

LE PÈRE LUC WADDING FAIT UNE ÉDITION CRITIQUE DE TOUTES LES ŒUVRES PHILOSOPHICO-THÉOLOGIQUES DE DUNS SCOT.

L'art de l'imprimerie devait donner un merveilleux essor aux productions de l'esprit ; il assurait à la fois la multiplication rapide et économique des travaux littéraires, en rendait l'acquisition moins coûteuse et en favorisait d'une façon singulière la prompte diffusion. Le grand docteur franciscain Duns Scot ne tarda pas à bénéficier de la merveilleuse découverte.

Parmi les nombreux ouvrages que le Docteur subtil avait légués à ses disciples, le Commentaire d'Oxford sur le Livre des Sentences de Pierre Lombard occupe un rang à part. Il est en même temps le plus considérable, le plus célèbre et le plus estimé de ses écrits. « Les qualités éminentes de notre grand Docteur, dit Wadding, s'y manifestent plus que dans tous ses autres ouvrages. Il s'exprime avec beaucoup de finesse et de pénétration, il disserte avec abondance, il garde beaucoup de mesure dans ses affirmations, il établit les principes avec fermeté et il se montre toujours constant dans l'enchaînement de la doctrine. Ce commentaire est le plus noble fruit de son puissant génie et comme le vaste réservoir de ses féconds enseignements. La doctrine qu'il a disséminée çà et là dans ses autres écrits s'y trouve ramassée dans une synthèse admirable ». Ce commentaire

Digitized by Google

est parmi les œuvres de Duns Scot ce qu'est la Somme Théologique parmi les écrits de saint Thomas.

Le Docteur subtil avait élevé ce riche monument à Oxford de l'année 1300 à l'année 1304, c'est-à-dire dans l'espace de quatre ans. Appelé en 1304 à occuper la première chaire de l'Université de Paris, envoyé à Cologne en 1308, il fut enlevé par une mort prématurée à l'âge de 34 ans, et laissa son grand ouvrage inachevé dans quelques-unes de ses parties. Mais ses disciples immédiats eurent soin de combler ces lacunes par le texte des Reportata que Duns Scot avait composés durant son séjour à Paris. Dès lors on ne cessa d'en multiplier les copies, et dans la suite les Lecteurs de philosophie et de théologie s'attachèrent de préférence à ce merveilleux Commentaire et c'est surtout à lui qu'ils demandèrent la pensée philosophico-théologique du Maître.

Le Commentaire d'Oxford fut naturellement le premier ouvrage de Scot qui bénéficia de la merveilleuse invention du XVe siècle. La première édition fut faite dès l'année 1474, à Padoue, chez Albert Stendal par un anglais, l'augustin Thomas Penchet, comme l'attestent les quelques vers placés à la fin des Quodlibeta édités en même temps que le célèbre Commentaire :

Hœc Albertus ego Stendal quodlibeta Magister
Altiloqui Scoti formis uberrima pressi
Religione sacra, et diva celeberrimus arte
Clarus, et ingenio Augustini ex ordine Thomas
Impressum purgavit opus studia integer omni
Anglia cui patria est generis cognomine Penchet.

Un autre religieux de saint Augustin, le P. Paulin Berti de Lucques, en fit faire une nouvelle édition à Venise en plus petit format pour plus de commodité. Il est une chose bien digne de remarque et sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention de l'historien ; c'est que la première édition fut faite non par un franciscain, mais par un religieux de saint Augustin. Le Docteur subtil avait donc d'autres admirateurs que ses propres frères en religion. Du reste ceux qui s'imaginent que la doctrine de Duns Scot était reléguée dans les cloîtres franciscains montrent qu'ils sont peu au courant du mouvement scolastique de cette époque.

A partir de l'édition de Padoue en 1474, le Commentaire d'Oxford ne cessa d'être réimprimé à des époques très rapprochées, et il acquit durant le XVIe siècle une très grande publicité.

Digitized by Google

Malheureusement les éditions devinrent de plus en plus défectueuses et incorrectes jusqu'à ce que le P. Hugues Cavelle en eut donné une à Anvers, en 1620, soigneusement revue et corrigée.

Outre le grand Commentaire d'Oxford, on avait encore édité de bonne heure d'autres écrits du Docteur subtil. Les traités de logique et de dialectique avaient été imprimés en 1504, par les soins du célèbre Maurice du Port, et six autres éditions avaient suivi à diverses dates du XVIe siècle. Ses travaux sur la métaphysique avaient eu eux aussi plusieurs éditions. Il en était de même de quelques traités particuliers tels que le De Primo Principio, les Quodlibetiques, le Livre des Théorèmes, etc.

Cependant l'activité littéraire du jeune Duns Scot avait été vraiment prodigieuse, et quand Wadding vint à Rome en 1618, plusieurs des hautes spéculations du Docteur subtil n'avaient pas encore été imprimées. De ce nombre étaient le De Rerum Principio, le De cognitione Dei, etc... Le traité sur l'âme avait été, il est vrai, édité dès le XVe siècle, mais il était devenu si rare, qu'il était très difficile de se le procurer, et la plupart des scotistes en étaient privés. Les Reportata, ou Commentaire du Livre des Sentences écrit à Paris, avaient été édités dès l'année 1478, par le P. Barthélemy Bellatro de Feltre ; mais en 1518, une nouvelle édition avait été faite par les soins du fameux Docteur de Paris Jean Major. Malheureusement le texte dont il s'était servi n'était pas le vrai, et durant tout le XVIe siècle on fut privé du texte authentique de cet important ouvrage.

Avant les grands travaux du P. Wadding, on n'avait donc que des éditions incomplètes, et les maîtres étaient dans l'impossibilité de connaître parfaitement et adéquatement toute la pensée philosophico-théologique du grand Docteur. Sans doute ils avaient à leur disposition l'œuvre principale, mais le besoin d'une édition complète, intégrale, se faisait grandement sentir, et tous l'appelaient de leurs vœux.

Dans son enseignement, Duns Scot avait adopté une méthode spéciale. « Il ne se borne pas, dit le P. Prosper, comme ses contemporains, à énumérer brièvement les opinions qui ont été émises par ses devanciers. Ces opinions, il les passe successivement en revue et les expose longuement. Non content de les exposer lui-même, il reproduit les preuves de ceux qui les ont embrassées ou défendues. Il résulte de là que Scot se trouve en présence, non plus seulement de quelques objections choisies par lui-

Digitized by Google

même, et puisées, selon le goût de l'époque, dans les livres de la *Sainte Écriture,* des saints Pères, d'Aristote et des autres philosophes païens ; mais bien en présence d'objections aussi nombreuses que variées et difficiles. Ces objections lui sont fournies par les opinions que les principaux Docteurs avaient enseignées dans les universités d'Oxford et de Paris, et par les preuves qu'ils en avaient données » (1).

C'est donc une revue critique de toutes les grandes spéculations du XIIIe siècle que fait le Docteur subtil. Les opinions d'Alexandre de Halès, de saint Bonaventure, de Richard de Mediavilla comme celles d'Albert le Grand, de saint Thomas, de Gilles de Rome et d'Henri de Gand sont tour à tour examinées, leurs arguments pesés avec une inflexible rigueur.

« Il faut avouer, dit le P. Prosper, que cet enseignement était autrement vivant et autrement actuel, que celui des autres Docteurs ». Une telle méthode appliquée avec une puissance de dialectique incomparable acquit bien vite au jeune Duns Scot une immense réputation. Les écoliers « se pressèrent en grand nombre autour de cette chaire où ils apprenaient à ne plus se former une opinion sur un sujet quelconque, sans avoir préalablement examiné et discuté le sentiment des plus grands Docteurs de leur temps » (2).

Par modestie et par charité, comme aussi pour se conformer à l'usage de l'époque, Duns Scot taisait ordinairement le nom de ses contemporains dont il discutait ou réfutait les opinions. Les disciples qui l'écoutaient à l'Université étaient au courant des doctrines des Maîtres, et ils ne s'y méprenaient pas sur les auteurs dont le jeune Scot visait les théories. Mais après la mort du Docteur subtil, quand on fut plus éloigné de l'époque où il enseignait, ses écrits devinrent naturellement plus difficiles à entendre. Dès lors il devint de toute nécessité de joindre à ses œuvres comme une sorte de fil conducteur qui permit de se reconnaître au milieu de ce vaste labyrinthe. C'est ce que comprit un de ses illustres disciples, le célèbre Maurice du Port.

Né dans la seconde partie du XVe siècle, ce remarquable scolastique était d'origine irlandaise. Il fut élevé dans un couvent d'Italie par les Pères Conventuels, et fit de très rapides progrès dans la philosophie et la théologie scolastiques. Il occupait depuis de longues années la chaire publique de théologie à l'Université de

(1) La Scolastique et les traditions franciscaines par le P. Prosper, page 321.
(2) Ibid.

Digitized by Google

Padoue, lorsque Jules II le nomma à l'Archevêché de Toam en Irlande, le 26 juin 1506, comme il conste des livres consistoriaux. Il assista au concile de Latran qui se tint sous Jules II en 1512, et souscrivit aux deux premières sessions. L'année suivante il revint dans sa patrie, où il fut reçu au milieu d'un grand concours de peuple, qui était accouru pour avoir part aux indulgences que le Souverain Pontife accordait à ceux qui assisteraient à sa première messe. Il mourut à Galway le 8 des kalendes de juin de l'année 1513. Il n'avait pas encore accompli sa cinquantième année. Il mérita d'être appelé par ses contemporains *flos mundi,* la fleur du monde, à cause de l'innocence de sa vie et de l'excellence de sa doctrine. Il était très versé dans la doctrine du Docteur subtil, et il avait consacré sa vie à l'étude de ses écrits. D'après le Père Possevin, il avait annoté ou commenté toutes les œuvres de Duns Scot. Malheureusement, à cause de sa mort prématurée, beaucoup de ses écrits ne virent pas le jour. Dès lors son œuvre n'obtint pas les résultats qu'il s'était promis. Durant le XVIe siècle les éditions des œuvres de Scot se succédèrent assez rapidement, il est vrai, mais, les annotations étant insuffisantes et incomplètes, les lecteurs avaient de la peine à entendre parfaitement tous les enseignements du Maître.

Cependant au commencement du XVIIe siècle il se trouva un homme profondément versé dans les écrits du vénérable Docteur, et d'un courage inlassable dans l'étude des hautes spéculations scolastiques. C'était l'illustre Père Hugues Cavelle. D'origine irlandaise, il reçut l'habit franciscain en Espagne, au grand couvent de Salamanque. Après y avoir fait de brillantes études, il fut envoyé à Louvain, au Collège franciscain de Saint-Antoine de Padoue, fondé par le Père Conrius, un de ses compatriotes, et durant de longues années il y enseigna avec succès la Théologie. Il devint ensuite Définiteur de son Ordre, et fut appelé à Rome par le Père Bénigne de Gênes, son Général. Il occupa la chaire de théologie au couvent de Sainte-Marie d'Ara-Cœli, aux applaudissements de tous, et il la rendit célèbre par l'éclat de son enseignement. Urbain VIII le nomma ensuite archevêque d'Armagh et Primat d'Irlande. Mais il mourut le 22 septembre de l'année 1626, avant d'avoir pris possession de son siège. Il avait 55 ans.

Il était doué d'un esprit pénétrant, d'une piété angélique et d'une science remarquable. Il connaissait à fond la doctrine de

Digitized by Google

Duns Scot, et il se montra disciple enthousiaste du grand Docteur. En 1620, il fit paraître à Anvers une édition des Commentaires d'Oxford qui eut un très grand succès. L'illustre Père Lessius, dans l'approbation de cette édition, écrivait ces remarquables paroles : « J'ai parcouru avec soin cet ouvrage revu et édité par le très savant Père Hugues Cavellus, lecteur en théologie. Les écrits du très illustre et très célèbre Docteur franciscain étaient auparavant difficiles à entendre dans les éditions confuses et défectueuses, et à cause de cela, ils étaient délaissés d'un grand nombre. Mais par les soins du P. Cavellus, il sont devenus faciles et clairs aux esprits déliés, et cela à tel point qu'ils pourront être lus dans la suite avec grand profit et grand avantage par les philosophes et par les théologiens » (1). Les prévisions du Père Lessius se réalisèrent, et quelques années plus tard le Père Luc Wadding pouvait relater le fait dans ses Annales à l'année 1304. « A son tour, dit-il, Cavellus, archevêque d'Armagh et Primat d'Irlande, s'est mis à l'œuvre dans le but de perfectionner les écrits de Scot. L'étude des manuscrits lui a permis de restituer le texte primitif et de discerner ce qui avait été falsifié ou ajouté. Par des notes marginales et par la citation fréquente du sentiment des Docteurs, il a déjà perfectionné les écrits de son maître. Mais ce qui a donné une valeur inappréciable à l'édition de Cavellus, ce sont ses savantes scolies, dont tout le monde avait compris la nécessité et dont tout le monde admire le mérite. Écrites en lettres italiques et intercalées dans le texte de l'ouvrage, ces scolies s'offrent au lecteur toutes les fois qu'il se trouve en présence d'une opinion douteuse, obscure ou combattue. Il est résulté de là que les Commentaires de Scot, dédaignés auparavant, sont maintenant recherchés et achetés à grand prix. Les éditions antérieures à celles de Cavellus ne trouvaient point d'acheteurs, les acheteurs cherchent vainement un volume des éditions de l'archevêque d'Armagh » (2).

(1) « Lustravi diligenter hoc opus a rev. et doctiss. P. Hugone Cavello sacræ Theologiæ lectore recognitum et expolitum, et deprehendi ea ab ipso esse præstita, quæ illustrissimum et celeberrimum Doctorem antea ob confusas et pravas editiones vix intelligibilem, et idcirco a plerisque neglectum, facilem et perspicuum lectoribus ingeniosis reddent : ita ut cum magno fructu, et emolumento a Philosophis et Theologis in posterum legi possit ». — *La scolastique et les traditions franciscaines* — page 253.

(2) « Hugo Cavellus Hibernicus archiepiscopus Armachanus, et Hiberniæ Primas eadem (opera) denuo expolivit ad autographorum veritatem reduxit, spuria a genuinis distinxit, adjectis notis marginalibus, citatisque Doctoribus pulchriora fecit, et insertis ad omnes dubias, obscuras, aut ab aliis impugnatas sententias

Digitized by Google

On le voit, l'œuvre de Cavellus avait une très grande valeur, et ce qu'il fit pour faciliter l'étude de Duns Scot devait être d'un grand secours dans la suite. Mais malgré tout son mérite son œuvre restait inachevée et incomplète. Il était réservé au Père Luc Wadding de couronner l'œuvre magistrale de son compatriote.

Depuis qu'Alexandre de Halès avait inauguré la grande méthode scolastique, en prenant pour texte de ses leçons les quatre livres des Sentences de Pierre Lombard (1), tous les grands Maîtres l'avaient imité et avaient commenté l'œuvre de l'illustre évêque de Paris. A tous il avait servi de cadre pour ordonner leurs plus vastes spéculations philosophico-théologiques.

Cependant dès le commencement du XVIe siècle, il s'opéra une véritable révolution dans la manière d'enseigner la scolastique. Au lieu de prendre pour base les Sentences du Lombard, on commença à commenter directement les œuvres des Maîtres. Quelques-uns sans doute continuèrent à expliquer les livres des Sentences, mais un grand nombre s'écartèrent de l'ancienne méthode. Le Père Thomas de Vio, plus connu depuis sous le nom de Cardinal Cajétan, composa le premier commentaire classique de la Somme théologique de saint Thomas. Imitant le célèbre cardinal, le Père François Vittoria appliqua la nouvelle méthode à Salamanque, et il fut suivi dans cette voie par ses disciples et frères en religion. Les Pères de la Compagnie de Jésus nouvellement fondée, commentèrent eux aussi généralement la Somme de saint Thomas à la manière de Cajétan, et dès lors une très grande fraction des scolastiques suivit la nouvelle méthode.

Pendant que le dominicain Cajétan commentait la Somme de saint Thomas, le franciscain Lychetus faisait un travail analogue sur l'Opus Oxoniense de Scot (2). Ce célèbre théologien naquit

doctissimis scholiis pro omnium votis, cum omnium laude, ultra quam dici possit, egregie clarificavit, ita ut summo desiderio et pretio conquirantur, quæ prius negligebantur, et dum aliæ priores editiones ubique prostabant absque emptore, hujus postremæ non sit invenire volumen ». (*Annales Minorum*, ann. 1304, n° 22, tom. III. p. 31-32). cf. *La scolastique et les trad. francis.*

(1) Comme le fait remarquer très justement M. Picavet, Alexandre de Halès a porté du coup la méthode scolastique à son apogée, et saint Thomas comme saint Bonaventure et Duns Scot, restent, pour la méthode, les disciples d'Alexandre.

(2) On sait que l'Opus Oxoniense n'est autre que le commentaire des quatre livres des Sentences, composé par Duns Scot, alors qu'il occupait la première chaire de théologie à Oxford.

Digitized by Google

à Brescia. Il se livra de bonne heure à l'étude de la scolastique et consacra de longues années à l'enseignement. En 1512, il fut nommé Vicaire Provincial de la Province de Candie. Au chapitre tenu à Assise en 1514, il fut nommé Définiteur Général, et au chapitre de Lyon en 1518, il fut élu Ministre Général de tout l'Ordre de saint François, à la grande joie des capitulaires (1). Il mourut dans la troisième année de sa charge en 1520.

Il avait consacré de longues veilles à l'étude des œuvres de Duns Scot, et il possédait parfaitement la pensée du grand Docteur. Il composa des commentaires qui sont demeurés classiques à l'égal des commentaires de Cajétan (2). Cependant moins heureux que ce dernier, il ne lui fut pas donné de terminer son œuvre, ou du moins la dernière partie ne fut pas publiée (3). Ses commentaires avaient, il est vrai, une très grande valeur, mais ils avaient le désavantage d'être incomplets, et on devait attendre un siècle avant d'avoir comblé cette lacune (4).

On avait encore commenté d'autres ouvrages du Docteur subtil. Le même Pére Lychet nous avait laissé des commentaires sur les Quodlibétiques. Vers la fin du XVIe siècle, le P. François de Pitigianis avait composé des commentaires sur la physique attribuée à Duns Scot. Mais il manquait un travail d'ensemble qui embrassât toute l'œuvre du Maître, pour en expliquer toutes

(1) Le trait suivant rapporté dans l'*Orbis seraphicus*, nous montre l'esprit de foi qu'il apportait dans l'accomplissement de sa charge de Général. « Inter cœtera, quœ a Polonia discedens fratribus collacrymantibus affectuose commendavit, hoc fuit prœcipuum : injungo omnibus hujus provinciæ fratribus ut quotidie hanc orationem mente Deo recitent : tu Domine, qui corda nosti omnium, si prœvides quod Generalis noster non sit Ordini utilis, fac secum hanc gratiam, ut removeatur a Generalatu, et alius melior subrogetur ». (*Orbis seraphicus* Tom. I.)

(2) Parlant des ordonnances qu'il fit durant son généralat pour restaurer les Études au grand couvent de Paris, Wadding dit : « In conventu parisiensi multa ordinavit circa studia, et regimen studentium, ac lecturam textus Scoti, cujus doctrinæ erat peritissimus et fidelis interpres. Ipsis eisdem temporibus insignis ille vir Thomas de Vio Cajetanus inter Prœdicatores, et Lychetus inter Minores, suis prœlegerent consodalibus ; atque ille doctrinam Sancti Thomœ, hic Scoti doctissimis commentariis illustrarunt ». (*Annal. Minor.* tom. XVI an. 1520.)

(3) « Felicius autem Cajetanus suos absolvit in universam Summam Santi Thomæ cum Lychetus suos, vel non absolverit, vel non ediderit in quatuor libros Sententiarum. Etenim in quartum, et in posteriores distinctiores libri sertii non exstant ». (Ibid.) Lychetus avait en outre commenté les Quodlibeta de Scot.

(4) Le P. François de Pitigianis avait publié, il est vrai, des commentaires sur le troisième livre en 1581, et sur le quatrième en 1618 et 1619 ; mais ce n'était pas précisément dans le but de compléter l'œvre du P. Lychetus. (cfr. Biblioth. Francis. par Jean de Saint-Antoine, tom. I.)

Digitized by Google

les parties. Avant les travaux du P. Luc Wadding, les partisans de l'école scotiste n'avaient donc entre les mains que des éditions partielles, incomplètes. Ces éditions manquaient d'un fil conducteur qui permit de s'aventurer dans ce vaste labyrinthe, sans crainte de s'égarer, ou du moins ce fil conducteur n'atteignait pas toutes les parties de l'immense édifice ; enfin on n'avait que des commentaires incomplets du grand ouvrage philosophico-théologique du grand Docteur.

Dès lors la nécessité d'un travail plus complet se faisait grandement sentir. Il était réservé au P. Luc Wadding de répondre aux vœux de tous par sa grande édition de 1639. Dès son arrivée à Rome en 1618, il avait formé le projet de combler ces lacunes. Il s'en ouvrit à ses supérieurs qui tous l'encouragèrent dans cette voie. Mais, comme il nous le dit lui-même, ils se contentèrent de bonnes paroles. Un seul lui promit de le favoriser de tout son pouvoir : c'était le P. Jean-Baptiste de Campanea qui n'était encore que secrétaire général.

Cependant avec un courage inlassable, Wadding commença à amasser des matériaux, recueillant avec soin les manuscrits... La découverte qu'il fit de certains ouvrages inédits du Docteur subtil, ne contribua pas peu à le stimuler dans le projet qu'il avait conçu d'une édition complète, intégrale des œuvres de son Maître. — La fondation du collège de Saint-Isidore en 1625, vint donner de la consistance à l'espoir qu'il avait de voir un jour ses projets se réaliser. Il travaillait sans relâche attendant toujours l'occasion favorable de réaliser ses généreux desseins. Cette occasion se présenta enfin au moment où le P. Wadding se trouvait bien préparé à son exécution par son érudition, sa science théologique et les éléments de travail de toute sorte qu'il tenait à sa disposition.

Le 4 mai de l'année 1633, le Chapitre Général se réunit à Tolède, dans le grand couvent de Saint-Jean des Rois. Ce chapitre se montra particulièrement dévoué aux doctrines de Duns Scot. Déjà les Chapitres précédents avaient porté des ordonnances en faveur du grand Docteur ; mais celles du Chapitre de Tolède sont célèbres entre toutes, et elles eurent une influence décisive. Nous devons en reproduire ici le texte en son entier :

1° Que les Lecteurs de philosophie et de théologie soient irrémissiblement privés de leur lectorat, si directement ou indirectement, de vive voix ou par écrit, ils s'écartent de la doctrine de Scot.

Digitized by Google

2° Afin qu'autant que possible on conserve dans notre Ordre l'uniformité dans l'enseignement des doctrines philosophiques du Docteur subtil, le R. P. Général chargera le plus tôt possible au moins quatre des Pères les plus savants de composer un cours de philosophie *ad mentem Scoti*, et dans la suite tous les Lecteurs de philosophie devront le suivre, et si dans leurs leçons écrites ils s'écartent de quelque thèse contenue dans ce cours, qu'ils soient privés irrémissiblement de l'office de Lecteur. Cependant ils pourront, mais de vive voix seulement, attaquer quelqu'une des thèses comme n'étant pas conforme à la doctrine de Scot. Et afin que ce cours soit heureusement introduit sans difficulté, le R. P. Général aura soin qu'on compose un cours à l'usage de chacune des principales nations, à savoir : l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne et la Belgique réunies, et que chaque nation use de son cours, jusqu'à ce que de ces quatre cours on n'en fasse qu'un seul qui devra être accepté dans tout l'Ordre.

3° Afin aussi que tous puissent commodément s'exercer dans la doctrine et le texte de Scot, le R. P. Général aura soin que ses Commentaires sur les sentences soient édités le plus tôt possible, tout d'abord en format in octavo : ils doivent être tirés en nombre suffisant pour toutes les provinces. En outre il aura soin qu'une édition in-folio de toutes ses œuvres soit faite, et en nombre suffisant pour toutes les principales bibliothèques de chaque province.

Or le Ministre Général qui venait d'être élu et auquel le Chapitre confiait l'exécution de ces ordonnances, n'était autre que le P. Jean-Baptiste à Campanea, le même qui avait tant encouragé le P. Wadding et qui lui avait promis son concours le plus absolu. Placé à la tête de l'Ordre, il n'oublia pas sa promesse.

A peine de retour en Italie, de l'avis des principaux religieux, il chargea le P. Luc Wadding de préparer la grande édition des œuvres de Scot réclamée par tout le Chapitre. Afin d'assurer plus efficacement la prompte exécution de ses projets, il ordonna au savant religieux de suspendre tous ses autres travaux et de s'occuper uniquement de l'édition corrigée, complète et soigneusement annotée des œuvres du Docteur subtil. Il lui adjoignit les Pères Antoine Hiquæus et Jean Poncius tous deux Lecteurs de théologie au collège même de Saint-Isidore. Ils furent chargés de compléter les commentaires du Père Lychetus, et ils s'en acquittèrent à la grande satisfaction de tous. En même temps le

Digitized by Google

Général choisit deux autres Pères du même collège pour surveiller à Lyon le travail typographique et il se chargea lui-même de fournir à toutes les dépenses que nécessiterait cette vaste entreprise.

Aidé de tous ces secours, le P. Wadding se mit résolument à l'œuvre. Il parcourut personnellement la bibliothèque vaticane si riche en manuscrits et les autres bibliothèques de Rome. Il fit visiter par d'autres les bibliothèques des régions plus éloignées, et put ainsi recueillir tous les ouvrages scolastiques de Duns Scot. Il se procura en outre les notes et scolies de Maurice qu'il put découvrir ainsi que celles de Cavellus. Il se procura pareillement les commentaires du P. Lychetus sur les trois premiers livres d'Oxford et sur les Quodlibeta et les commentaires du P. François de Pitigianis sur les livres de physique attribués à Scot.

S'aidant habilement des travaux de ses devanciers, il fit entrer à la fois dans son édition les œuvres de Maurice, Lychetus, Cavellus et Pitigianis et il compléta ou fit compléter par ses deux savants collaborateurs tout ce que ces auteurs avaient laissé inachevé. Il rétablit dans leur intégrité les textes de l'Écriture, des Pères et des Docteurs qui avaient été mutilés, et il rendit les citations exactes, conformes aux éditions récentes de leurs œuvres. Il nota également et corrigea les textes soit d'Aristote, soit d'Averroès familiers à Duns Scot. Au commencement de chaque question, il mit les références des Docteurs tant anciens que modernes qui avaient traité la même question, pour faciliter au théologien la comparaison des doctrines. Il fit la critique de chacun de ces ouvrages ; il porta sur chacun d'eux son jugement personnel qu'il fit imprimer immédiatement avant le texte même du Docteur subtil. Grâce à la comparaison qu'il établit entre les diverses éditions et les multiples manuscrits qu'il avait sous la main, il put corriger beaucoup de fautes qui s'étaient glissées dans le texte même et il eut soin de noter en marge les variantes des différentes leçons. Il rétablit en outre le vrai texte des Reportata et y adapta en les complétant les scolies du P. Cavellus. Il ajouta à plusieurs de ces ouvrages les divisions par chapitres et par articles selon que le demandaient les différentes matières.

Grâce à l'activité prodigieuse du P. Wadding, et de ses deux collaborateurs, grâce à leur vaste érudition et à leurs connaissances philosophiques, théologiques, scripturaires et patristiques, l'ouvrage entier fut terminé en moins de 4 ans. Il fut édité à

Digitized by Google

Lyon avec des tables très abondantes et comme préliminaire une vie de Duns Scot. Les rois d'Espagne avaient bien mérité du Docteur subtil en fondant des chaires pour enseigner sa doctrine dans leurs Universités. Aussi l'édition fut-elle dédiée au roi Philippe IV alors régnant.

L'ouvrage était divisé en 12 tomes. Le premier contenait la grammaire spéculative de Scot et ses questions sur toute la logique d'Aristote. Le deuxième comprenait les commentaires du Docteur subtil sur les huit livres de physique, avec les précieuses annotations de François de Pitigianis ; les questions incomplètes sur le De Anima avec les scolies et le supplément d'Hugues Cavellus. Le troisième contenait le traité de *rerum principio* avec les scolies de Cavellus et des annotations de Maurice ; vingt-trois conférences avec les scolies de Cavellus ; quatre autres conférences nouvellement découvertes avec les scolies et notes de Wadding ; le traité de la connaissance de Dieu, les questions diverses ; les quatre livres des météores avec les scolies et les notes du même Wadding.

Le quatrième contenait l'exposition sur la métaphysique avec des sommaires et des notes de Cavellus ; les conclusions métaphysiques avec les notes de Cavellus ; les questions sur la métaphysique avec les annotations de Maurice, les scolies et les notes de Cavellus.

Les tomes cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et dixième comprenaientle commentaire du livre des sentences d'Oxford avec les commentaires de Lychetus, Poncius et Hiquæus, et les scolies et les notes de Cavellus. Les scolies des tomes neuf et dix étaient du P. Hiquæus. Le onzième contenait les quatre livres des Reportata avec les scolies et notes de Cavellus et de Wadding. Le tome douzième contenait les questions quodlibétales avec les commentaires de Lychetus, les scolies et les notes de Cavellus.

Les tomes cinq, six, sept et onze étant divisés en deux volumes, l'édition comprenait seize volumes in-folio. C'était un véritable arsenal mis à la disposition des théologiens. L'œuvre du P. Wadding et de ses collaborateurs fut accueillie partout avec le plus grand enthousiasme, et l'édition fut épuisée en moins de deux ans, alors que beaucoup la réclamaient encore (1).

La lettre suivante nous montre avec quelle bienveillance et

(1) Annal. de trad. tom. I, vita P. L. trad.

Digitized by Google

quelle faveur l'œuvre de Wadding et de ses savants collaborateurs fut reçue en Espagne à l'université même de Salamanque, pourtant si dévouée au thomisme. Elle fut envoyée à Wadding par le Père Paul Sharlogi de la Compagnie de Jésus. Après avoir dit qu'il a à sa disposition les œuvres de Scot nouvellement éditées par Wadding, il poursuit en ces termes : « Mes confrères, qui enseignent avec moi au collège royal, les ont vues, et soit la disposition de l'ouvrage, soit les nouveaux et très savants commentaires des Pères Poncius et Hiquæus leur ont paru autant de perles. Ils louent surtout votre paternité comme l'auteur de toute l'économie de tout l'ouvrage, et ils ne cessent de louer la vérité et la mesure dans la censure des ouvrages et dans la manière de traiter les questions scolastiques, là où l'occasion le demandait. Enfin vous avez redonné l'être à Scot. et dans cet ouvrage comme dans les autres vous avez illustré grandement votre patrie. Notre Compagnie, ici en Espagne, prise beaucoup que vous ayez inséré les scolies de Cavellus, à cause de la faveur que nos doctrines trouvent auprès de lui, car nous désirons beaucoup figurer dans les œuvres du très subtil Scot, ne serait-ce que comme ombre » (1).

(A suivre.)

Fr. DOMINIQUE de Caylus.
Lecteur de Théologie
Membre du Collège des Docteurs de Philosophie
de l'Université Pontificale de Burgos.

---

(1) Annal. de trad. tom. I, vita P. L. rad.

Digitized by Google

LA CRITIQUE

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE

(Suite.)

Les Mémoires de Trévoux, solides, ingénieux, remarquables par une impartialité de bon ton, avaient « commencé d'être imprimés, l'an 1701 ». Donnons encore deux citations de ce journal, le plus sérieux, et de beaucoup, parmi toutes les publications consacrées alors à la critique. Il s'agit de Montesquieu. Un écrivain du Journal de Trévoux adresse une lettre à l'un de ses confrères sur l'*Esprit des Lois*. Entre autres choses, il lui dit :

« Croirez-vous, par exemple (1), l'auteur, quand il dit : (Tome I. pag. 296). La liberté philosophique consiste dans l'exercice de la volonté, ou du moins dans l'opinion où l'on est que l'on exerce sa volonté. Ne direz-vous pas : 1° Que le simple exercice de la volonté ne suffit pas pour faire que nous soyons libres, et qu'il faut pour cela l'exercice de la puissance effective de la volonté ? 2° Que s'il y avait un système qui se contentât pour la liberté de l'opinion où l'on pourrait être que l'on exerce sa volonté, ce serait un système totalement condamnable ?

Que pensez-vous aussi de cette proposition si générale qui est à la page 300 du premier volume : Il faut faire honorer la divinité et ne *la venger jamais ?* Vous penserez, sans doute, qu'on ne peut jamais entreprendre de venger parfaitement et totalement la divinité ; mais qu'il est des circonstances où il convient de punir les entreprises sacrilèges contre Dieu, parce que cela sert à réparer son culte suprême et à intimider les méchants. Avec le principe de l'auteur, comment justifierait-on tant d'ordannances de Princes et de Magistrats, qui décernent des peines contre les blasphémateurs et les blasphèmes ?

(1) *Mémoires pour l'histoire des sciences et beaux-arts.* Avril 1749.

Digitized by Google

Les mauvais livres du dix-huitième siècle ont du moins le mérite d'aiguiser, plus d'une fois, une honnête critique et préparé, si non développé un genre, autant dire nouveau, qui pourra renouveler le jugement, le goût et les lettres ».

Bien loin du Journal de Trévoux, la vieille Gazette, née en 1631, toujours jeune en 1910, la *Gazette des Gazettes*, qui fût contre les Jésuites, pour la religion, pour le roi et pour Voltaire, mérite une mention. C'est un journal politique, mais il s'occupe des célébrités littéraires, et nous lui devons (1778) de connaître les deux derniers vers de Voltaire, adressés au chevalier de Lescure, qui lui avait lu un madrigal en son honneur. On courtisait le vieil ossuaire comme une jolie femme. Il répondit :

« Des chevaliers français, tel est le caractère ;
Leur noblesse, en tout temps, me fut utile et chère ».

C'est chevrotant :

« Le 29 Avril, dit encore la Gazette, M. de Voltaire et M. de Franklin, associés étrangers de l'Académie des sciences, se trouvèrent à la rentrée publique de la même compagnie. Le public vit avec attendrissement ces deux illustres vieillards, la gloire et les bienfaiteurs des deux hémisphères, s'embrasser et se donner des marques de leur admiration réciproque, et d'une amitié si touchante entre deux hommes qui, à douze cents lieues l'un de l'autre, ont consacré leur vie au même objet, l'accroissement des lumières et le bonheur du genre humain. »

Franklin qui ne se contenta pas d'embrasser Voltaire, mais qui lui donna encore, un autre jour, son fils à bénir, fut, deux fois dans sa vie, un sot ! La Gazette a aujourd'hui 279 ans !

Léger et gallican, comme la noblesse d'alors, qui poudrait son jabot de café et de tabac à priser, le *Mercure de France* parut d'abord en 1763. Tout s'y mêle, un soupçon de sciences, des vers moraux et philosophiques, de petits vers galants, des contes romanesques ou voluptueux, moins que cela, et brodant sur le tout, une ombre de religion. Les ballets ont, dans la feuille légère, une importance sans égale, celui-là surtout où « Gardel fils dansa Mars, avec cette dignité, cette précision, cette vigueur impérieuse qu'exigeait ce grand caractère, et qui semble épuiser les applaudissements de l'assemblée. Le jeune danseur atteint le sublime de son art, la danse sublime ! » (1)

S'il s'agit de tableaux et d'une peinture de la chasteté de Joseph, la critique du Mercure paraît se plaire à nous analyser en détail la femme de Putiphar plus que le fils innocent de Jacob. Encore un peu, ce serait le *Figaro*. Les temps approchent de la promiscuité artistique et littéraire. On sait que Diderot est l'inventeur de la critique dite du Salon.

(1) Octobre 1763.

Digitized by Google

Le bureau du Mercure était « chez M. Lalloux, avocat, greffier, commis au greffe civil du Parlement, commis au recouvrement du Mercure, rue Sainte-Anne, à côté du sellier du roi ». Il y a encore de la naïveté... dans les annonces.

Le prix de chaque volume était de trente-six sols.

Je n'ai pas parlé des Gazettes rimées de Robinet et de Loret, qui racontaient d'une si plate façon les succès ou les échecs de Corneille, de Racine et de beaucoup d'autres. Elles donnent plus d'un renseignement utile.

*
* *

Des Revues, Gazettes et Journaux, de leurs rédacteurs, tels que Mme de Sablé, Desfontaines et Fréron, passons, en remontant le cours des années, à la critique plus calme de Racine, Corneille, Molière, Boileau et à leurs ennemis, des envieux qui se croyaient des censeurs.

La critique, prise en mauvaise part, est dans la nature. Les médisants critiquent leurs voisins. Célimène critiquait toutes ses amies, et Arsinoé critiquait Célimène. Les marquis critiquaient Molière, Somaize le travestissait ; Subligny fut utile à Racine, et, tout envieux qu'il était, lui rendit plus d'un service, sur un détail, un vers précieux ou incorrect... D'Aubignac qui ne croyait pas à l'existence d'Homère (1), bien qu'il ne fût pas allemand, poursuivit toutes les pièces de Corneille avec acharnement ; il écrivit la *Pratique du Théâtre ;* et sa *Zénobie*, faite d'après les règles, ne vaut rien. C'était l'homme des trois unités. Corneille eut bien d'autres critiques ; et ce n'étaient pas tous des Zoïles. Boileau se trompa, plus d'une fois, à son sujet. Il avait la science du théâtre antique, mais il n'eut pas l'air de jamais comprendre *Polyeucte*, ni le ressort de l'admiration. C'était un critique de goût, dans le détail, mais étroit et sans hauteur, un janséniste littéraire.

Richelieu fit à notre grand tragique l'honneur de le jalouser ; et Boisrobert avec lui, et toute sa petite coterie, Mairet, Scudéry, Desmarets, Conurart, Chapelain, bien d'autres. L'Académie naissante s'en mêla; de cette bataille livrée au poète par une critique encore plus mesquine que méchante, sortirent les *Sentiments de l'Académie sur le Cid*, écrit, par ordre du Cardinal. Il avait fait dire aux critiques, par son ambassadeur vénal, Boisrobert : « Je les aimerai comme ils m'aimeront ».

Un premier essai ne réussit pas au gré du ministre d'État, qui se crut ministre des Muses. C'est trop élogieux, dit-il. « Il faut retrancher quelques poignées de fleurs ». Chapelain s'humilie, se prosterne, il fera ce que voudra son Éminence jalouse. Mais la vérité se fait jour, malgré tout, au moins en partie. Sans doute « le sujet n'est pas bon »,

(1) *Conjectures Académiques.*

Digitized by Google

et « le dénouement est détestable », mais il y a de beaux vers, au dire de la critique, celui-ci entre autres :

« Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir ».

C'est du pur « Rambouillet » ; et la critique ne vaut rien. Voici qui est juste, toujours à propos de Corneille et du *Cid* : « La véhémence des passions, la force et la délicatesse des pensées et cet agrément inexplicable qui se mêle dans tous les défauts du *Cid*, lui ont acquis un rang considérable entre les poèmes français de ce genre... »

Pourquoi la flatterie a-t-elle ajouté, pour Richelieu :

« Si son auteur ne doit pas toute sa réputation à son mérite, il ne la doit pas toute à son bonheur ». M. de St-Marc Girardin n'écrivait pas mieux.

C'est déjà l'art académique, celui des nuances où excellèrent M. Renan et M. Pailleron. Mais Corneille n'en reste pas moins le grand Corneille.

Celui-ci, meilleur critique en prose qu'en vers, où il regrettait l'Olympe, les Dieux et les Demi-Dieux, se juge lui-même avec une rare indépendance, se loue ou se blâme avec la même franchise. Il est généreux, et son esprit semble fait sur le modèle de son cœur. Il veut qu'on « élargisse les règles ou qu'on les resserre », suivant les circonstances, surtout s'il s'agit des deux unités de temps et de lieu. Il possède son art à fond, il discute les plus petits détails dans les trois Discours *sur l'art dramatique*, il sait son *Aristote* ! Il est aussi minutieux qu'il est grand. Il a pris au sérieux sa fonction de poète et de critique ; il y met autant de conscience qu'un magristrat dans l'exercice de la justice ; et sa prose un peu lourde et latine ne donne que plus de gravité et de poids à ses convictions littéraires. « La poésie dramatique, selon le sentiment d'Aristote, à pour but le seul plaisir des spectateurs ». Mais il est impossible de plaire, selon les règles, « qu'il ne s'y rencontre beaucoup d'utilité (1) ». Quelle est l'utilité particulière de la tragédie ? « Par la pitié et la crainte (2), elle purge de semblables passions »... dit Aristote. En effet, « la pitié du malheur où nous voyons tomber nos semblables, dit Corneille, nous porte à la crainte d'un pareil malheur pour nous : cette crainte, au désir de l'éviter ; et ce désir, à purger, modérer, rectifier, et même déraciner en nous la passion qui plonge, à nos yeux, dans ce malheur les personnes que nous plaignons, par cette raison commune, mais naturelle et indubitable, que pour éviter l'effet il faut retrancher la cause ».

Mais cette règle souffre de nombreuses exceptions. Ce qui est souverainement et toujours utile, c'est *la récompense des bons et la punition des méchants*. Aristote n'en parle pas.

(1) Premier Discours.
(2) Deuxième Discours.

Digitized by Google

Après le romain Corneille, qui n'a lu les préfaces vives, personnelles et railleuses de Racine, écrites avec le naturel et la clarté d'un de ces grecs qu'il aimait tant. Celles d'*Andromaque*, de *Britannicus*, de *Bérénice* et d'*Iphigénie* sont des chefs-d'œuvre; il exige, sur la scène, une majestueuse tristesse, une action simple et pathétique néanmoins, quoique chargée de peu de matière. Il donne le précepte et l'exemple. Ses lettres sur les Visionnaires respirent le goût de la plus pure antiquité, de même que la comédie des *Femmes savantes* par Molière respire le bon sens de la meilleure critique et le goût de la nature. Avec lui « il ne faut pas quitter la nature d'un pas » (1).

« Toute l'invention, dit-il encore, consiste à faire quelque chose de rien. » Préf. de Bérénice.

La critique de Molière est un peu répandue dans toute son œuvre. Voici un passage de la critique de l'*École des femmes*. Il est question d'abord de la comédie, où Molière trouve qu'il y a de plus grandes difficultés que dans la tragédie.

« Car enfin (c'est Dorante qui parle) je trouve qu'il est bien plus aisé de se guinder sur de grands sentiments, de braver en vers la fortune, accuser les destins et dire des injures aux dieux, que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes, et de rendre agréablement sur le théâtre les défauts de tout le monde. Lorsque vous peignez les héros, vous faites ce que vous voulez. Ce sont des portraits à plaisir, où l'on ne cherche point de ressemblance ; et vous n'avez qu'à suivre les traits d'une imagination qui se donne l'essor, et qui laisse souvent le vrai pour attraper le merveilleux. Mais, lorsque vous peignez les hommes, il faut peindre d'après nature. On veut que ces portraits ressemblent, et vous n'avez rien fait, si vous n'y faites reconnaître les gens de votre siècle. En un mot, dans les pièces sérieuses, il suffit, pour n'être point blâmé, de dire des choses qui soient de bon sens et bien écrites, mais ce n'est pas assez dans les autres : il y faut plaisanter ; et c'est une étrange entreprise que celle de faire rire les honnêtes gens. »

Est-ce que Molière, tout fin critique et même profond qu'il nous semble, a pu s'imaginer que la comédie seule peignait les hommes ? Et croit-il que les personnages tragiques, même imaginaires, n'aient rien de l'homme et du cœur humain ?

Quant aux règles : « Vous êtes de plaisantes gens, s'écrie Dorante, avec vos règles, dont vous embarrassez les ignorants et nous étourdissez tous les jours ! Il semble, à vous ouïr parler, que ces règles de l'art soient les plus grands mystères du monde ; et cependant ce ne sont que quelques observations aisées, que le bon sens a faites sur ce qui peut ôter le plaisir que l'on prend à ces sortes de poèmes, et le bon sens qui a fait autrefois ces observations, les fait aisément tous les jours, sans le

(1) Vers de Lafontaine. Lettre à Maucroy. Fêtes de Vaux (1661).

Digitized by Google

secours d'Horace et d'Aristote. Je voudrais bien savoir si la grande règle *de toutes les règles n'est pas de plaire,* et si une pièce de théâtre qui a attrapé son but n'a pas suivi un bon chemin. Veut-on que tout un public s'abuse sur ces sortes de choses, et que chacun ne soit pas juge du plaisir qu'il y prend ? »

A la suite de Molière, une page de Racine ne déplaira pas ; elle est empruntée à la préface de Bérénice. Il s'agit toujours de la simplicité de l'action. « Nous voyons que les partisans de Térence, qui l'élèvent avec raison au-dessus de tous les poètes comiques pour l'élégance de sa diction et pour la vraisemblance de ses mœurs, ne laissent pas de confesser que Plaute a un grand avantage sur lui par la simplicité qui est dans la plupart des sujets de Plaute. Et c'est sans doute cette simplicité merveilleuse qui a attiré à ce dernier toutes les louanges que les anciens lui ont données. Combien Ménandre était-il encore plus simple, puisque Térence est obligé de prendre deux comédies de ce poète pour en faire une des siennes !

Et il ne faut point croire que cette règle ne soit fondée que sur la fantaisie de ceux qui l'ont faite, il n'y a que le vraisemblable qui touche dans la tragédie. Et quelle vraisemblance y a-t-il qu'il arrive en un jour une multitude de choses qui pourraient à peine arriver en plusieurs semaines ? Il y en a qui pensent que cette simplicité est une marque de peu d'invention. Ils ne songent pas qu'au contraire toute invention consiste à faire quelque chose de rien, et que tout ce grand nombre d'incidents a toujours été le refuge des poètes qui ne sentaient dans leur génie, ni assez d'abondance, ni assez de force pour attacher durant cinq actes leurs spectateurs par une action simple, soutenue de la violence des passions, de la beauté des sentiments et de l'élégance de l'expression. Je suis bien éloigné de croire que toutes ces choses se rencontrent dans mon ouvrage ; mais aussi je ne puis croire que le public me sache mauvais gré de lui avoir donné une tragédie qui a été honorée de tant de larmes, et dont la trentième représentation a été aussi suivie que la première.

Ce n'est pas que quelques personnes ne m'aient reproché cette même simplicité que j'avais recherchée avec tant de soin. Ils ont cru qu'une tragédie qui était si peu chargée d'intrigues ne pouvait être selon les règles du théâtre. Je m'informai s'ils se plaignaient qu'elle les eût ennuyés. On me dit qu'ils avouaient tous qu'elle n'ennuyait point, qu'elle les touchait même en plusieurs endroits, et qu'ils la verraient encore avec plaisir. Que veulent-ils davantage ? Je les conjure d'avoir assez bonne opinion d'eux-mêmes pour ne pas croire qu'une pièce qui les touche et qui leur donne du plaisir puisse être absolument contre les règles. La *pricipale règle est de plaire et de toucher* ; toutes les autres ne sont faites que pour parvenir à la première. »

C'est la théorie de Molière. Corneille vise à purger les passions. C'est plus haut.

Digitized by Google

Ce serait une injustice, même après Molière et Corneille, d'oublier St-Evremond, qui mourut presque aussi vieux que Fontenelle, en 1703, et passa plus de quarante ans en exil, pour avoir déplu au roi Louis XIV (1). C'était, du reste, un épicurien, conteur d'une *Matrone d'Ephèse* assez licencieuse, mais un critique fin et délicat, un homme d'esprit qui annonce, comme La Bruyère, le dix-huitième siècle. Ce voluptueux ne daigna rien publier durant sa vie, et ses œuvres, *Réflexions sur la tragédie et la comédie. Discours sur les Belles-lettres. Réflexions sur les divers génies du peuple romain. Parallèle de Turenne et Condé*, ne parurent qu'après sa mort, par le soin de ses admirateurs survivants. Pour lui, il ne voulut que jouir des Lettres et de sa tranquillité. Ancien favori de Mazarin, ami de Hortense Mancini, sa nièce (2), réfugié comme elle, à Londres, bien vu du roi Charles II et même de Guillaume III, le Tacitune, richement pensionné, trop indolent pour être impie, il tenait son rang parmi les grands écrivains de Londres, dans une taverne fréquentée par les lettrés. De l'autre côté du détroit, il était pour Corneille et jugea sévèrement Racine. Il a écrit quelques belles pages contre la fausse éloquence (3) : « Il en est, dit-il, qui commencent leurs discours, d'une voix fausse et languissante, par ces mots : « C'est un problème ordinaire chez les anciens philosophes; et cet autre: Si la lumière du soleil est impénétrable à nos regards, si le cours des astres et la rapidité du firmament», et le reste. Encore si nous en étions quittes pour l'exorde, on se résoudrait d'abord à leur pardonner les premières fautes, mais d'ordinaire, le reste de la pièce n'est rempli que de grands raisonnements, hors d'œuvre, de lambeaux décousus et de lieux communs, cités sans besoin et sans discrétion... Cette éloquence a eu son cours parmi nous, comme les vers de Ronsard. Malherbe a commencé de nous donner le goût de la bonne poésie, et les satires de Boileau nous déferaient à la fin des méchants poètes. »

St-Evremond a du jugement. Sinon par le cœur, du moins par l'esprit, il est encore du grand siècle.

*
* *

La rhétorique touche à la critique. « Le P. Bouhours (4) est un rhéteur dont les hommes les plus éclairés du dix-septième siècle estimaient le goût et la correction ». Racine recourait à ses conseils. Le

(1) St-Evremond avait écrit une satire sanglante du *Traité des Pyrénées*.

(2) Duchesse de Mazarin, morte en 1699

(3) *Œuvres mêlées. De l'éloquence.*

(4) Chénier. — *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française.* — Ch. 3. Rhétorique, critique littéraire. Le P. Bouhours, mourut en 1702.

Digitized by Google

même Racine estimait aussi Rollin (1) ; ses lettres le témoignent, et J. Chénier a dit du vieux Janséniste :

« Le *Traité des études* demeure encore placé parmi nos meilleurs livres élémentaires : car si l'auteur a peu d'idées neuves, au moins sait-il exposer, dans un style élégant et clair, les excellents préceptes de Cicéron et de Quintilien (2) ».

C'est un grec, un latin, un bonhomme entêté, un sectaire, un appelant et réappelant. On l'a surfait.

En résumé, la critique, au dix-septième siècle, est à son apogée dans Corneille, moins fin, moins délicat, mais aussi plus libre de l'antiquité et plus naturel dans ses beaux jours, que Racine lui-même ; moins aisé, plus moral et plus profond que Molière. Un jour surtout, dans un élan sublime, il touche le but, il donne le dernier mot de la critique, à propos de la tragédie :

« D'autant plus, écrit-il dans une lettre, que les passions pour Dieu sont plus élevées et plus justes que celles qu'on prend pour les créatures, d'autant plus un esprit qui ne serait bien touché pourrait faire des poussées plus hardies et plus enflammées dans ce genre d'écrire. » On pense à *Polyeucte*.

*
* *

Avec Rollin (3), nous sommes au dix-huitième siècle. Nommons seulement le *Cours des Belles-Lettres* de Le Batteux, le petit ouvrage de l'abbé Fleury, sur le *Choix des Études*, la *Poétique* de Marmontel et ses *Éléments de Littérature*. Il n'y a rien là d'original et qui vaille la peine d'insister. L'abbé Maury, plus rapproché de nous, mérite un mot d'éloge. Nous le connaissons déjà... Même après Fénelon, il a jugé Démosthène (4), dans son *Essai sur l'éloquence*, d'une façon intéressante. Il le recommande aux prédicateurs atteints de prolixité. « C'est l'athlète de la raison, dit-il. Il subjugue à la fois ses auditeurs, ses adversaires, ses juges, il ne paraît point chercher à vous attendrir, et cependant il remue, il bouleverse tous les cœurs. Réfute-t-il un argument ? Il ne discute point, il propose une simple question pour toute réponse, et l'objection ne reparaîtra jamais ». Sur Demosthène, il ne faut pas lire Fénelon avant Maury, « cet athlète » de la critique et de la Réthorique. Car Maury n'a pas évité certains défauts qu'il reproche à son siècle. Il s'est tout à fait mépris sur les sermons de Bossuet, qu'il voulait mutiler pour les embellir. C'est un rhéteur habile un grand orateur, à la tribune ; dans la chaire, un prédicateur maniéré. En exil, ce fut un vaniteux, d'après J. de Maistre que le vit à

(1) 1661-1741.
(2) Chénier. Critique littéraire.
(3) Mort en 1741.
(4) *Essai sur l'éloquence de Démosthène.*

Digitized by Google

Venise, jugeant de tout, en un clin d'œil, avec la hardiesse de l'ignorance, et promettant sa protection à tous, sans y plus penser l'heure d'après. Ce fut l'amis ardent du Comte de Provence, puis le non moins ardent serviteur de Napoléon Ier (1), enfin le plus triste des archevêques (2).

Et l'abbé Trublet (3).

« Qui compilait, compilait, compilait ». Voltaire l'a rendu fameux.

Après Trublet, son bourreau. Nous avons cité, dans *Candide*, une page élégante et fine, sur le théâtre. Quand Voltaire a raison, nul ne l'a plus délicatement, et ce n'est plus Voltaire. Il touche au grand siècle (4), il en a les traditions littéraires ; il goûte le beau, il le sent et traduit son plaisir dans une langue sobre, dans une critique fine et judicieuse. Mais il a jugé Corneille en jaloux et les plus belles pièces de Racine, en impie. Il n'a pas même épargné *Athalie*. Pourquoi faut-il que tant de bon sens et de justesse d'esprit soient égarés dans les articles du *Dictionnaire philosophique*, dans des préfaces hypocrites, des romans immoraux et une correspondance où tout, malgré les vérités de détail, aboutit à l'erreur et à la haine de Jésus-Christ ? Citons cependant un beau passage d'une lettre à M. de La Noue :

« Sophocle et Euripide ont imité le style d'Homère (5). Ces morceaux épiques, entremêlés avec art parmi les beautés les plus simples, sont comme des éclairs qu'on voit quelquefois enflammer l'horizon et se mêler à la lumière douce et égale d'une belle soirée. Toutes les autres nations aiment, ce me semble, ces figures frappantes. Grecs, Latins, Arabes, Italiens, Anglais, Espagnols, tous nous reprochent une poésie un peu trop prosaïque. Je ne demande pas qu'on outre la nature, je veux qu'on la fortifie et qu'on l'embellisse ».

Blâmant ensuite quelques vers du rôle de Bajazet, celui-ci entre

(1) Voir la *Vie du cardinal Maury* par M. V. Picard, et aussi le *Cardinal Maury*, par le R. Chérot. *Revue des études religieuses*, mai 1891.

(2) Est-ce la peine de nommer, au dix-huitième siècle, les deux Clément, l'un de Genève, l'autre de Dijon, le P. Nicéron, Grimm et sa correspondance littéraire, philosophique et critique. Grimm est un conteur d'anecdotes, un homme du monde, un homme habile, plutôt qu'un critique et un écrivain. Il avait démasqué J.-J. Rousseau, qui ne lui pardonna jamais.

(3) Ses *Essais de littérature et de morale* sont estimables. Il dit :

« On nous pardonne nos défauts quand nous les connaissons... On nous pardonne nos qualités et nos vertus quand nous ne les connaissons pas. » Ce n'est pas mal dit, et c'est assez bien pensé. Mais que cette même idée revienne sous la plume de La Rochefoucauld, de Pascal, de La Bruyère, imaginez la différence ! Voltaire a rendu l'abbé Trublet célèbre par le ridicule, et nous le louons par charité.

L'abbé Dubos a, « sur la *Poésie et la Peinture* », des aperçus ingénieux et féconds ; et les *Réflexions sur la poésie*, de Racine fils, « respirent, dit Chénier, l'école de son illustre père ». « Respirer l'école ! » Le goût s'en va.

(4) Le chapitre de son *Siècle de Louis XIV*, où il juge les écrivains, est d'une rare délicatesse, mais il a plus d'une lacune.

(5) Cirey, le 3 Avril 1739, A M. de La Noue.

Digitized by Google

autre adressé à la jeune Atalide : « Madame, finissons et mon trouble et le vôtre » il ajoute : « Je vous demande, Monsieur, si à ce style vous reconnaissez autre chose qu'un français qui s'exprime avec élégance et avec douceur ? Est-ce là « ce jeune Ottoman qui se voit entre Roxane et l'empire, entre Atalide et la mort ? Ce n'est qu'un amoureux ».

Voltaire est dans le vrai ; mais il a aussi, cent fois, sacrifié dans ses vers, la simplicité à la périphrase, dans sa prôse, le goût à la passion.

Il faut bien nommer encore Suard, auteur des *Variétés littéraires* (1), adorateur convaincu de Voltaire, mais moins ardent que sa folle épouse; et puis Geoffroy (1743-1814), successeur de Fréron à l'*Année littéraire*. Il appartient plus au dix-neuvième siècle qu'au dix-huitième. Ce fut l'adversaire du petit La Harpe, alors noyé dans la coterie philosophique, et aussi le premier critique du *Journal des Débats*, alors vertueux. On a de lui un *Cours de littérature dramatique* et un *Commentaire sur Racine*. Il eut le malheur de ne pas comprendre le comédien Talma, et un autre comédien, Voltaire.

*
* *

Encore un nom, celui d'un homme d'esprit, avant La Harpe. Rivarol écrivit, en 1788, le *Petit Almanach des grands hommes*, où sa verve caustique brûle et réduit en cendres, dans le monde littéraire, les réputations usurpées d'un temps de décadence. Mais son petit chef-d'œuvre, c'est le *Discours sur l'Universalité de la langue française*, qui lui valut une victoire au concours. Il partagea en effet le prix proposé par une Académie, avec un inconnu, à Paris, sans doute ? Non, à Berlin. C'était la mode alors de se faire admirer en Prusse ou en Russie. On suivait à la piste, dans ses voyages à l'étranger, la robe de chambre de Voltaire. L'ouvrage n'en est pas moins bon ; il analyse finement notre langue. Rivarol avait l'esprit épigrammatique ; ici, il est tout à fait académique. Quelques lignes en vont dire plus qu'un long éloge :

« Ce qui distingue notre langue des langues anciennes et modernes, c'est l'ordre et la construction de la phrase. Cet ordre doit toujours être direct et nécessairement clair. Le français nomme d'abord le *sujet* du discours, ensuite le *verbe* qui est l'action, et enfin l'*objet* de cette action : voilà la logique naturelle à tous les hommes ; voilà ce qui constitue le sens commun. Or, cet ordre si favorable, si nécessaire au raisonnement est presque toujours contraire aux sensations, qui nomment le premier objet qui frappe, le premier ; c'est pourquoi tous les peuples, abandonnant l'ordre direct, ont eu recours aux tournures plus ou moins hardies, selon que leurs sensations ou l'harmonie des

(1) 1734-1803.

Digitized by Google

mots l'exigeaient ; et l'inversion a prévalu sur la terre, parce que l'homme est plus impérieusement gouverné par les passions que par la raison.

Le Français, par un privilège unique, est resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout raison, et on a beau, par les mouvements, les plus variés et toutes les ressources du style, déguiser cet ordre, il faut toujours qu'il existe : et c'est en vain que les passions nous bouleversent et nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations; la syntaxe française est incorruptible. C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue. Ce qui n'est pas clair n'est pas français; ce qui n'est pas clair est encore anglais, italien, grec ou latin. Pour apprendre les langues à inversions, il sufit de connaitre les mots et leurs régimes ; pour apprendre la langue française, il faut encore retenir l'arrangement des mots. On dirait que c'est d'une géométrie tout élémentaire, de la simple ligne droite que s'est formée la langue française ; et que ce sont les courbes et leurs variétés infinies qui ont présidé aux langues grecque et latine. La notre règle et conduit la pensée ; celles-là se précipitent et s'égarent avec elle dans le labyrinthe des sensations, et suivent tous les caprices de l'harmonie : aussi furent-elles merveilleuses pour les oracles, et la nôtre les eût absolument décriés.

. . . . . .

La prononciation de la langue française porte l'empreinte de son caractère : elle est plus variée que celle des langues du Midi ; mais moins éclatante, elle est plus douce que celle des langues du Nord, parce qu'elle n'articule pas toutes ses lettres. Le son de l'E muet, toujours semblable à la dernière vibration des corps sonores, lui donne une harmonie légère qui n'est qu'à elle.

Si on ne lui trouve pas les diminutifs et les mignardises de la langue italienne, son allure est plus mâle. Dégagée de tous les protocoles que la bassesse inventa pour la vanité et la faiblesse pour le pouvoir, elle en est plus faite pour la conversation, lien des hommes et charme de tous les âges ; et puisqu'il faut le dire, elle est de toutes les langues, la seule qui ait une probité attachée à son génie. Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine. Et voilà pourquoi les puissances l'ont appelée dans leurs traités ; elle y règne depuis les conférences de Nimègue, et désormais les intérêts des peuples et les volontés des rois reposeront sur une base plus fixe : on ne sèmera plus la guerre dans des paroles de paix. » La mort surprit, à Berlin, le lieu de sa gloire, entre deux soupers, ce viveur séparé de sa femme, Rivarol, collaborateur impie des *Actes des Apôtres*, une œuvre voltairienne. C'était en 1801 (1).

(1) Le *Dictionnaire de la langue française* publié sous son nom, ne lui appartient pas. Il y travaillait, dit-on, à Berlin, quand il mourut. Voir : *Rivarol et la société française pendant la révolution et l'émigration* (1753-1801) par Mr de Lescure.

Digitized by Google

*
* *

Concluons par La Harpe, auteur d'un *Cours de Littérature* en seize volumes et d'une *Correspondance littéraire,* avec le prince qui devint le czar Paul Ier. C'était un petit homme beau de visage, plein d'esprit et de vanité, assez gourmand, bilieux au possible, esclave de Voltaire, mais plus encore de son amour-propre, plein de goût, quand sa plume ne rencontrait pas le nom d'un ennemi à dénigrer, et poète à périphrases, sans inversions, auteur malheureux d'un *Philoctète,* d'un *Warwick*, même d'un mélodrame larmoyant et démocratique qui a pour titre *Mélanie,* où il y a des grilles, de hautes murailles, un couvent et une jeune fille à enlever pour le mariage, ou, comme l'aurait dit élégamment Montesquieu « pour la propagation de l'espèce ». Cependant La Harpe, cet ennemi des moines, des religieux et des religieuses, après avoir, un jour, paru à son cours, en bonnet rouge, se convertit, sous la Terreur, et en prison, par la lecture d'un certain passage de la *Bible*. Il fit, dès lors, étant rendu à la liberté et à son Lycée (1) ou Athénée, de longs discours contre la révolution, comme il en avait fait contre la vieille société. Il n'avait jamais été méchant, il n'était qu'insupportable. Tout son génie est dans le détail ; il y montre la même sensibilité de goût, en prose, que Boileau, jadis, en vers... Ce sont deux esprits parfaits là où il n'est question que de surprendre une faute contre la pureté de la langue, le bon sens et la nature, un point noir dans un alexandrin ou dans une phrase académique. C'est un mérite : Ils enseignent à écrire. Ils écrivent bien ; la Harpe, en particulier, est rapide, élégant, facile. Mais Boileau valait mieux. Aussi remarquable que La Harpe par l'étroitesse des vues et la petitesse des conceptions, il n'avait pas de haines particulières et vous pardonnait de n'être point janséniste, si vous faisiez un beau vers. La Harpe ne pardonna jamais à Gilbert d'avoir dit de lui :

> C'est ce petit rimeur de tant de prix enflé,
> Qui pour ses vers sifflé, pour sa prose sifflé...

et le reste que tout le monde sait par cœur, autant que les vers sublimes du même poète mourant et calomnié par le méchant critique.

Il eut le tort aussi de parler des grecs et des romains, sans beaucoup les connaître; et d'admirer Voltaire toujours et partout, quand même. A l'entendre, il est presque l'égal de Racine et de Corneille. Nous pensons, au contraire, qu'il est éloigné de l'un et de l'autre à l'infini, comme l'imitateur l'est d'un écrivain original et dont il cherche à

(1) Il y professa douze ans, avec des intervalles, depuis 1786.

Digitized by Google

copier le génie. La Harpe ne pense pas ainsi. Même, « l'effet des pièces de Corneille est moins touchant, moins profond, moins soutenu, moins déchirant que celui des pièces de Racine et de Voltaire (1) ». Et Voltaire n'est tout à fait au-dessous de lui-même que dans les *Pélopides*. D'autre part, le critique, après avoir balancé la victoire entre Racine et Corneille, penche plus qu'il ne faut du côté de Racine. Il est injuste. « L'un refroidit souvent le spectateur après l'avoir transporté, l'autre l'émeut et l'intéresse toujours ; l'un s'adresse souvent à l'esprit, l'autre va toujours au cœur ; l'un blesse souvent l'oreille et le goût, l'autre flatte sans cesse tous les deux (2) ».

Il fallait voir de plus haut, et comparer le grand Corneille, d'*Horace* et de *Polyeucte* au Racine d'*Iphigénie* et d'*Athalie*. Alors la partie était égale ; nous avions deux beaux portraits, quoique différents, deux têtes sublimes, l'une plus austère, l'autre plus douce, et notre cœur aurait joui de deux plaisirs à la fois. Nous aurions versé des larmes ici de pitié, là d'admiration. Mais si l'admiration nous élève à Dieu, la source éternelle de la beauté, à J.-C., le modèle divin de toutes les immolations, où sera la supériorité ? Du reste, La Harpe, qui médit de Corneille, trouve Bossuet médiocre dans le sermon. C'est comme Thomas. Il semble, par instants, n'avoir pas le sens du grand. Il a encore le culte de la périphrase.

La Harpe mourut en 1803; il était né en 1739 et avait fait ses études au collège d'Harcourt. On l'enterra par un temps d'hiver, et Chateaubriand qui assistait à ses funérailles, le vit descendre encore jeune dans sa fosse de neige.

*
* *

L'auteur *D'Atala* était déjà illustre. Ce n'était point par la grâce de Marie-Joseph Chénier, l'ennemi acharné du novateur et du pathos, le plus classique des académiciens et l'un des plus révolutionnaires. Ce frère d'André guillotiné la veille du 9 thermidor, Marie-Joseph mourut de chagrin et de travail, en 1811, à quarante-sept ans ; il avait embrassé avec ardeur la cause de la Convention ; il fit des hymnes païens pour les fêtes publiques, un *Tibère* qui ne parut qu'après sa mort et qui est, dit-on, son chef-d'œuvre, un *Gracchus*, un *Fénelon*, une *Épître à Voltaire* sur la calomnie, où il se défend de n'avoir pas fait tout pour sauver son frère. C'était, du reste, un régicide. L'Académie le chargea d'un *Tableau historique de l'état et des progrès de la Littérature française depuis 1789 jusqu'en 1808*, pour les prix décennaux. Sa philosophie nuit à sa critique : « La catéchisme universel de St-

(1) *Cours de littérature ancienne et moderne.* De la tragédie. Théâtre de Voltaire.
(2) *Cours de littérature ancienne et moderne.* Du théâtre français. Résumé sur Corneille et Racine.

Digitized by Google

Lambert, dit-il, est à lui seul un livre classique ; (1) il est peut-être sans défaut, la doctrine n'y a d'autre base que la nature de l'homme, et d'autre objet que son bonheur » ; il « y rend hommage à la mémoire de Voltaire et de Montesquieu, d'Helvétius et de Condillac (2) ».

Mais il faut avouer que Chénier manie avec dextérité la redoutable raillerie. Il écrase Chateaubriand de ses sarcasmes. Il nous peint, d'après le romancier lui-même, cette singulière *Atala* qui veut « se jeter aux crocodiles de la fontaine » et s'en abstient... « cette fille du pays des palmiers, cette biche altérée de chactas », dont « la chevelure est bleue et embaumée de la senteur des pins... (3) » Peut-on mieux figurer, par le choix perfide des citations, le ridicule du genre romanesque et romantique... et son charlatanisme ? Mais il fallait aussi louer les réelles beautés du roman ; or, Chénier ne l'a pas fait, c'est un classique ; mais c'est un fils de Voltaire.

A. CHARAUX.

---

(1) *Tableau de la littérature.* Ch. 2. Morale. Politique et législation.
(2) *Discours préliminaire.*
(3) *Tableau de la littérature.* Ch. 6. Des Romains.

Digitized by Google

SAINT MATTHIEU (1)

CHAPITRE VII

APRÈS LA MISSION DES APOTRES

Les miracles faits par Notre-Seigneur Jésus-Christ et ceux que les Apôtres font en son nom et en vertu du pouvoir qu'il leur a délégué, requièrent et prouvent en notre Sauveur la divinité. Il est Dieu aussi véritablement qu'il est véritablement homme. Il est le Verbe fait chair, il est l'Emmanuel. La raison est contrainte de s'incliner devant cette vérité de la foi.

Mais ces Apôtres, envoyés pour faire de si grandes choses et donner au monde l'exemple de vertus si sublimes, qu'ils n'en concevaient pas même la possibilité. Ces Apôtres remplissent-ils la mission qui leur est confiée en qualité de précurseurs; le Maître viendra-t-il après eux, compléter l'œuvre qu'ils auraient ébauchée ? Saint Grégoire le Grand semble le donner à entendre. Mais le précurseur, c'est Jean-Baptiste. Les Apôtres eux, sont les continuateurs de Jésus-Christ et ce qu'ils font en son nom, n'est pas à compléter : l'œuvre est achevée en sortant de leurs mains

(1) Solitude de St Bernard, près Bayonne.
Le 8 Décembre 1910.

Mon cher et très Révérend Père,

Dans votre dernier ouvrage : *La Divinité de N.-S. Jésus-Christ dans l'Évangile selon saint Matthieu*, vous prenez à partie, et rudement, la critique rationaliste qui affirme que, dans cet Évangile, il n'est pas question de la divinité de Notre-Seigneur.

Tout homme de bonne foi qui lira ces pages, restera convaincu de l'ignorance et de l'aveuglement des rationalistes.

Digitized by Google

I

Il fallait que le monde s'habituât à croire cette vérité inouïe jusqu'alors et qui est à elle seule une nouvelle et complète démonstration de la divinité de Jésus-Christ. A savoir : que l'Église dont il commence à jeter les fondements, c'est lui-même, vivant, agissant, rachetant, instruisant, sanctifiant et sauvant. Qu'il sera perpétuellement la tête et la vie de cette Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Mais, selon la méthode que saint Matthieu emprunte à notre divin Maître, il faut que les douces clartés de l'aurore préparent les intelligences à recevoir, sans être éblouies, les splendeurs et les feux du soleil à son midi.

C'est pourquoi ici, le Seigneur se contente de dire à ses envoyés : « Celui qui vous reçoit me reçoit moi-même et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé. » Après quoi, il encourage à donner l'hospitalité aux Apôtres, à ces hommes qui apportent avec eux Jésus-Christ et Celui qui l'a envoyé, en

Il y a grand plaisir à suivre votre démonstration vive, pressante, toujours lumineuse. On a dit autour de moi que ce livre devrait être entre les mains des professeurs et des élèves de nos grands séminaires ; c'est vrai. J'ajoute que les laïques chrétiens instruits le liront avec charme et profit. Car, s'il y a de l'érudition — et il y en a, de la vraie, bien solide, jamais pédante — la doctrine est exposée avec une clarté qui facilite à tous l'intelligence de questions parfois ardues.

Je n'essaye pas d'analyser le livre. Je me contente de constater qu'il y a là une trame serrée, logique, qui s'empare de l'Évangile de saint Matthieu et en fait un tout harmonieux.

On vous retrouve tout entier dans ces pages, mon cher Père. C'est votre parole qui circule à travers les lignes, chaude, substantielle, ironique, indignée et cependant toujours imprégnée d'une charité sincère, de la charité même de Notre-Seigneur. — On rencontre bien de ci de là quelques coups de boutoir, après les preuves, souvent un mot à l'emporte pièce. Souvent quelque réflexion simple, vrai éclair de bon sens, achève la démonstration.

Je recommande à tous l'appendice. Les considérations sociales et religieuses que vous offrez au lecteur sont saisissantes d'actualité et de vérité.

Mais, vous nous le rappelez, il n'y a que ceux qui ont le sens du Christ qui puissent comprendre ; les tout petits et point les orgueilleux ont été trouvés dignes des révélations du Père céleste. Cela suffit à expliquer l'aveuglement des rationalistes et ce que vous appelez *la sincérité de leur sottise* — au sens de saint Paul.

Puisque votre santé délabrée ne vous permet plus de monter en chaire, prêchez par la plume ; c'est un apostolat tout aussi fécond.

Veuillez agréer, mon cher et très Révérend Père, l'expression de ma reconnaissante et très respectueuse affection.

† Fr. Marie,
Evêque de Bayonne.

Digitized by Google

promettant à qui reçoit le prophète la récompense conquise par le prophète même, et en affirmant que même un verre d'eau donné à qui se dit son disciple, ne demeurera pas sans récompense.

Plus tard, il affirmera que ce que l'Église et Pierre lieront ou délieront ici-bas, sera lié ou délié dans le ciel — ou selon saint Jean, que les péchés seront remis ou retenus à ceux à qui les Apôtres, l'Église, les auront remis ou retenus. Plus tard, il leur dira : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. »

Or, comment le Père l'avait-il envoyé ? Avec la plénitude de l'autorité et de la charité nécessaires pour le glorifier lui-même, racheter les hommes et les sauver. Dès lors, revêtus de l'autorité et de la charité de Jésus-Christ, les Apôtres diront : Je te baptise, je t'absous de tes péchés. Ceci est mon corps, ceci est mon sang et : Que le corps de Jésus-Christ te garde pour la vie éternelle. — Aussi à la fin le Sauveur ajoute : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

Voilà vingt siècles que ce qui a été dit s'accomplit sous les yeux de tous, et le plus grand nombre ne comprend pas encore ce fait, le plus universel, le plus constant, le plus divin. Il ne veut pas surtout comprendre les conséquences de foi, d'amour, d'adoration et d'action de grâces que ce fait impose à tous, envers Celui qui a dit les paroles et réalise les promesses.

Les Apôtres donc, n'étant pas les précurseurs mais les délégués de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le divin Maître, d'après le verset du chapitre XI qui va nous occuper, continua de son côté sa vie apostolique. Ce fut le moment de son effort suprême dans la Galilée. Il n'est pas douteux que plusieurs des apôtres et des disciples demeurèrent avec lui et l'accompagnèrent dans cette mission, et que les autres ne tardèrent pas à le rejoindre. Ils étaient sans doute tous réunis à lui, lorsque se produisit ce qu'on a appelé, la crise de Galilée. Plusieurs disciples se retirèrent alors et saint Pierre, au contraire, préluda à sa future et prochaine confession solennelle de la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Césarée de Philippe, en répondant au Maître qui disait aux disciples demeurés avec lui : « Et vous aussi ne voulez-vous pas me quitter ? — A qui irions nous ? vous seul avez les paroles de la vie éternelle ; car nous, nous avons connu et nous avons cru que vous êtes le Christ Fils de Dieu. » C'est au chapitre VI de saint Jean qu'il faut étudier l'occasion de la crise dont nous parlons et ces paroles de saint Pierre, si semblables à celles que saint Matthieu rapportera bientôt.

Digitized by Google

Sans doute, les multitudes viendront encore au Sauveur; mais non plus parce qu'elles ont vu des miracles, mais parce qu'elles ont mangé du pain (Jean VI), c'est-à-dire : elles ne viennent plus pour le prophète et pour celui qui l'a envoyé, ni même pour chercher à se rendre compte de sa doctrine, mais pour recevoir les bienfaits matériels du prophète miraculeux, pour être guéries par sa parole et manger gratuitement le pain qu'il multiplie.

Il en est certainement qui disent avec saint Pierre : « A qui irions nous ! vous seul avez les paroles qui donnent la vie éternelle. » Vous seul faites les œuvres qui conviennent au Messie, fils de Dieu. Mais le nombre de ceux qui restent est petit et leur courage, leur enthousiasme a diminué avec leur nombre. Ce n'est pas une médiocre épreuve pour les fidélités ordinaires que de sentir les foules s'éloigner et de voir se multiplier les apostasies.

Comment s'était produit un changement aussi considérable dans les dispositions de la foule; changement dont le récit de saint Jean nous donne l'occasion plutôt qu'il n'en révèle la cause. Il est assez facile de le deviner. Les Juifs étaient trompés dans leurs calculs. Ils avaient attendu, espéré, désiré un Messie qui les vengerait et leur donnerait l'empire et l'or du monde entier. Ils avaient le Sauveur universel qui voulait régner sur les âmes, sur celles des Gentils aussi bien que sur celles des enfants d'Abraham. Il voulait, non la vengeance, mais le pardon; non la haine, mais l'amour. Son royaume devait s'établir sans le secours du glaive, par la seule force de la vérité doucement persuadée. Il était lui-même doux et humble de cœur. Il ne fut pas difficile aux ennemis de Jésus-Christ, aux pontifes, aux docteurs, aux pharisiens, aux sénateurs, d'exploiter l'amertume d'un patriotisme exaspéré et déçu.

II

Désormais, les difficultés de toute nature naîtront en quelque sorte sous les pas du Sauveur. Les insinuations venimeuses, les défiances, les plus odieuses calomnies, remplaceront la simplicité confiante et les enthousiasmes du commencement. La haine pharisaïque qui se contient un peu moins chaque jour, en face d'une popularité qu'elle a fait habilement décroître, augmentera, s'envenimera, jusqu'au moment où elle pourra s'assouvir dans le sang répandu au Calvaire.

Digitized by Google

De son côté, Notre-Seigneur ne parlera plus à ce peuple qui l'abandonne et s'apprête à le renier, avec la claire simplicité qu'il employait pour lui sur la Montagne des Béatitudes. Il ne les instruira plus qu'en paraboles. Comme le crime et l'ingratitude, l'aveuglement et la punition avanceront progressivement, marchant comme d'un pas égal.

Nous sommes donc à la fin de la partie relativement heureuse de la vie apostolique de Jésus-Christ et nous voyons commencer la période des contradictions. C'était le moment pour Notre-Seigneur de se manifester plus ouvertement que jamais. Suivant sa méthode, le saint Évangéliste devait s'appliquer à entourer cette manifestation de la lumière la plus saisissante : C'est ce qu'il a fait.

Saint Jean-Baptiste, précurseur jusqu'à la fin, précurseur dans les chaînes et dans le martyre sanglant, comme il l'a été dans l'obscurité de la vie, l'éclat de la prédication, la force et la véhémence des menaces; saint Jean-Baptiste oblige Notre-Seigneur Jésus-Christ à dire toute la vérité à ses disciples. Sans doute, il craignait pour eux l'entraînement général, et il voulait en mourant, les léguer au Sauveur. Lui ne doutait pas; mais les siens avaient besoin du témoignage des miracles, de l'affirmation de la prédilection de Dieu pour les pauvres, et peut-être surtout de l'avertissement qui termine la réponse du divin Maître : « Bienheureux qui ne sera pas scandalisé en moi. »

Tout ceci s'était passé devant une foule nombreuse, et c'était un premier témoignage que Notre-Seigneur s'était rendu à lui-même; témoignage déjà suffisant, puisque les miracles avaient précédé la réponse qui les mentionne. Cependant, à la preuve des miracles, Notre-Seigneur ajoute aussitôt celle de la prophétie. C'est dans ce but qu'il fait de Jean l'éloge le plus achevé qui ait jamais été fait d'un homme. Personne n'a été plus grand que Jean-Baptiste. — Et certes la grande majorité de ses auditeurs n'étaient point disposés à le contredire sur ce point. Cet homme que vous voyez si justement admiré et qui est moindre pourtant que le plus petit dans le royaume des cieux. Cet homme en qui se résumaient et vivaient tous les anciens prophètes. Cet homme est le précurseur promis par Malachie qui devait, dans l'esprit et la vertu d'Élie, préparer les voies au Messie, et qui les a préparées en effet.

« Quoi d'étonnant que cette génération me traite comme elle le fait, ayant traité de possédé, Jean-Baptiste ! »

Il ne faut pas, cependant, que le peuple qui l'entend, voie un

Digitized by Google

seul moment le précurseur et le Messie sur un pied d'égalité. Il est vrai que la génération actuelle a été injuste envers l'un et l'autre ; mais beaucoup plus envers le Sauveur. Ce n'est pas des lieux témoins de l'austérité et de la prédication de Jean que Notre-Seigneur se plaint; ce n'est pas eux qu'il menace des divines rigueurs. Ce sont les villes qui ont été le centre de la prédication de Jésus-Christ lui-même. Corozaïn, Bethsaïde, mais surtout cette Capharnaüm qu'il avait élevée jusqu'au ciel en faisant d'elle sa patrie de choix, et qui tombera jusqu'aux profondeurs de l'enfer. Les plus comblées se sont montrées les plus obstinées dans leur incrédulité, c'est pourquoi le sort de Sodome et de Gomorrhe sera doux au jugement, en comparaison de celui qui les attend.

Mais si les hommes qu'il est venu sauver ne répondent aux prévenances de son amour qu'en remplissant son cœur des douleurs les plus amères, douleurs qu'ils rendront et plus amères et plus grandes, jusqu'au moment où il rendra sur la croix son esprit à Dieu son Père, ce Père bien aimé le remplit d'une joie et d'une consolation ineffables. Les desseins de sa sagesse et de son amour éternels, impénétrables aux regards des hommes, lui, le Fils, Jésus-Christ, les contemple à découvert. De son cœur qui déborde d'adoration et d'action de grâce, jaillit cette louange jusqu'au ciel : « Je vous loue, ô mon Père, parce que vous avez caché ces choses aux savants et aux prudents et vous les avez révélées aux petits. Oui, Père, parce que tel a été votre bon plaisir. Tout a été remis en mes mains, et personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père, et personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils et ceux à qui le Fils voudra le révéler. Venez donc à moi, vous tous qui souffrez et qui êtes chargés et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous et apprenez de moi que mon joug est doux et mon fardeau léger. »

Tout est divin dans le livre sacré, cependant il est permis de dire que ce passage est un des plus beaux de l'Évangile, l'un des plus touchants et des plus révélateurs de ce qu'est Jésus-Christ notre sauveur et ce que sont les trésors de son Cœur sacré. Étudions-le autant que nous en serons capables, dans tous ses détails.

III

Et d'abord, la louange au Père qui, dans la profondeur incommensurable de ses décrets, cache aux sages et aux habiles

Digitized by Google

les vérités que Jésus-Christ apporte au monde, et les révèle aux petits.

C'est le châtiment mérité par les classes élevées, civilisées et dirigeantes, ainsi qu'elles s'appellent elles-mêmes. Je parle ici des nations comme des familles. C'est leur châtiment, parce qu'au lieu de seconder les desseins de Dieu à l'égard des petits et des humbles, elles ont méconnu leur mission et remplacé le dévouement et la charité qu'il leur appartenait, selon le dessein de Dieu, de pratiquer, par l'orgueil et l'égoïsme.

Dans leur ensemble, ceux que Dieu favorise des biens de ce monde, peuples, familles, individus, n'ont jamais été pénétrés de l'esprit du saint Évangile. La parole du Maître : « Je suis venu, non pour être servi mais pour servir et donner ma vie pour le rachat du grand nombre » ils ne l'ont pas acceptée, ni surtout pratiquée. On comprend bien que je n'entends pas méconnaître les nombreuses exceptions; mais ici encore, il est permis de dire que les exceptions confirment la règle générale. S'il n'en était pas ainsi, Notre-Seigneur n'aurait pas dit la parole que nous méditons en ce moment; il n'aurait pas non plus parlé du danger de la richesse et de la difficulté, de l'impossibilité même, pour ceux qui mettent leur confiance aux biens de ce monde, d'entrer dans le royaume de Dieu.

Auguste Comte place au XIe siècle le maximum de vie chrétienne dans l'humanité. On pourrait allonger quelque peu cette période et surtout, on pourrait affirmer que d'autres temps plus ou moins longs ont ressemblé à celui-là. Il est à remarquer qu'alors les classes dirigeantes furent, plus encore que les chevaliers qui allaient à la conquête du tombeau de Jésus-Christ, les bénédictins de Cluny et plus tard de Clairvaux.

Il convient d'ajouter, que là où la vie chrétienne apparaît toujours en toute perfection, je veux dire dans les communautés religieuses ferventes, cette perfection tient invariablement à celui qui dirige et qui ne domine les siens que par ses exemples et ne les entraîne à sa suite qu'en les servant.

Le pouvoir, l'or, la royauté intellectuelle, offrent trop de moyens aux fils corrompus d'Adam de satisfaire leurs honteuses passions : orgueil et dureté de cœur, luxure, égoïsme, lâcheté, cruauté et paresse. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir cela dans le présent et dans le passé : Et tout cela, c'est l'apostasie pratique de l'esprit chrétien d'abord, et plus tard, le reniement de Jésus-Christ même, au nom des droits de l'homme et de la chair.

Digitized by Google

Cependant, ceux qui entrent si difficilement dans le royaume des cieux et qui en sortent si facilement, sont et seront les dirigeants. Ils ont tant de moyens de séduire, de tromper, d'asservir ! Toujours les masses subiront leur influence. Seuls les pauvres en esprit, ceux qui fuient le pouvoir, méprisent l'or et craignent la renommée, leur échapperont. Les autres sont sous leur influence, parce qu'ils leur ressemblent. Cependant, il y a entre les uns et les autres la différence de posséder à désirer, et le plus souvent encore, ce désir est vague et inconscient, en sorte que ceux qui y succombent auraient sans doute suivi l'exemple d'une vie vraiment chrétienne, s'il leur avait été donné par ceux qui sont au-dessus d'eux et qui les dominent.

Et Jésus-Christ, de toute la compassion de son cœur pour ces foules semblables à des troupeaux sans pasteur, ou plutôt semblables à des troupeaux livrés à la dent du loup par leurs pasteurs même, Jésus-Christ loue la justice de son Père. Il le loue du jugement qu'il exerce à l'égard de ceux qui se sont servis des dons reçus pour trahir du même coup Dieu, leur bienfaiteur et leur père, et les hommes dont ils devaient-être la providence visible et les guides vers la perfection. Leur châtiement vient ou viendra même dans la vie présente et dans le temps. Mais Jésus-Christ n'en parle pas, parce que quelque grand qu'il paraisse être, il n'est rien en comparaison du malheur d'avoir les yeux fermés, de ne voir point le Sauveur et d'être privés du salut qu'il apporte.

Ainsi, ce que les habiles ne verront pas, les simples le verront; et ce qui sera caché aux savants dont le cœur n'a pas de place pour la vérité et pour Dieu, parce qu'ils sont remplis d'eux-mêmes, les petits, les humbles, le contempleront et le posséderont dans le temps et dans l'éternité.

Il a plu au Père qu'il en soit ainsi, parce que le Père est juste et saint, parce qu'il est jaloux de sa gloire et parce qu'il aime son Fils et le veut glorifier; ce Fils que les hommes dédaignent, persécutent, insultent et crucifient, et sur le Calvaire et dans leur cœur.

IV

Maintenant, le divin Maître va nous dire quelles sont ces choses qu'il glorifie le Père de révéler aux tout petits. Ce sont

Digitized by Google

celles qui sont contenues et symbolisées dans le signe de la croix que ces tout petits aiment à faire sans cesse en répétant dévotement des paroles sacrées, toujours les mêmes, mais dont le sens est si immense que ce qu'elles expriment remplit le ciel et la terre, le temps et l'éternité, et pénètre de pardon, de joie, de vie bienheureuse, quiconque les croit de tout son cœur. C'est l'unité de la nature de Dieu et la pluralité des personnes en un seul Dieu et l'égalité et consubstantialité de ces personnes. C'est la mission toute puissante et pleine d'amour confiée au Fils par le Père, afin que tous ceux qui souffrent et sont surchargés, quelles que soient leurs souffrances, quel que soit le poids qui les oppresse, fut-ce celui des péchés, viennent à lui et qu'ils soient par lui refaits, pour une meilleure et plus sublime vie. Voilà ces choses que le Père révèle aux tout petits.

Puissions-nous être si petits à nos propres yeux, que nous méritions d'avoir la révélation de ces choses divines. Non pas seulement la révélation qui en est faite à notre foi, mais cette révélation supérieure, partage des saints, qui les leur a fait aimer, goûter, sentir et toucher presque. Cette révélation si entière qu'elle remplit toute l'âme et qui, devenant sa vie unique, fait quelle peut dire avec l'Apôtre : « Ma vie c'est le Christ, et mourir un profit. » La mission de Jésus-Christ, mission de miséricorde, de justice, de charité et de paix est dans ces paroles : « Toutes choses ont été mises en ma main. » La royauté et le sacerdoce, le pouvoir de juger et de pardonner, la gloire de révéler le nom de mon Père et d'être le premier-né dans une multitude de frères ; la charge de tous les maux et de toutes les fautes des enfants d'Adam et la charité de les expier dans mon sang ; le devoir de goûter la mort et de communiquer par cette mort même, une vie divine à toute la création.

Puis c'est le témoignage le plus formel de la divinité de Jésus-Christ, qui soit dans les quatre Évangiles. Non, pas même dans le commencement de celui de saint Jean, l'égalité du Fils et du Père n'est exprimée avec autant de force et d'évidence. « Le Père seul connaît le Fils. Personne autre que le Père, ni au ciel ni sur la terre, ne le connaît ; ni le plus sublime des séraphins, ni sa Mère elle-même, car seule l'intelligence infinie connaît une personne infinie. Et personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils. Le Fils fera connaître le Père à qui il voudra ; il se glorifiera dans le discours après la Cène, d'avoir manifesté son nom aux hommes que le Père lui a donnés, et ces hommes,

Digitized by Google

les Apôtres et ceux que les Apôtres élèveront à la grâce de la foi, connaîtront le Père, puisque son nom leur est manifesté. Mais ils le connaîtront d'une connaissance imparfaite et obscure. Ni sur la terre ni au ciel, l'intelligence créée ne connaîtra Dieu comme Dieu se connaît. Cependant, Jésus-Christ qui seul le connaît, nous en donne une connaissance plénière par cette foi qui nous permet de dire : « Je vous adore et vous loue, ô Père, uni à votre Fils Jésus-Christ, de l'adoration et de la louange que vous donne ce Fils bien-aimé, en qui vous avez mis toute votre complaisance ! »

Cependant, ce n'est pas comme homme, mais comme Dieu, que Jésus-Christ connaît son Père de telle manière que nul autre que lui ne le connaît. La connaissance qu'il nous en donne, c'est comme homme qu'il nous la donne ; l'autre est incommunicable. Et c'est celle qu'il a comme homme, qu'il communique à qui il veut, mais incomparablement moins parfaite qu'il ne la possède lui-même.

Le Père seul connaît le Fils. Le Fils est donc égal au Père, ou le Verbe, la pensée, est égale à l'intelligence qui la produit. L'égalité du Père et du Fils, par conséquent leur consubstantialité, enfin la divinité de Jésus-Christ est proclamée ici par Jésus-Christ même, de la manière la plus évidente. Nul ne peut le nier, nul ne l'essaie. Et les ennemis de Dieu et des hommes n'ont pu trouver que la ressource de dire que ce passage n'est pas authentique ; qu'il a été surajouté en vue de persuader la vérité qu'il affirme et que saint Matthieu n'a jamais enseignée nulle autre part.

Selon leur coutume, pas ombre de preuve pour étayer leur affirmation : ce passage n'est pas authentique. Un seul, à ma connaissance a balbutié : le passage ne vient pas à propos, il interrompt la suite du discours. Nous venons de voir, au contraire, combien tout le discours est lié et va à ce but aussi naturellement que les eaux du fleuve vont à la mer.

Ce que leur négation démontre, c'est leur aveuglement et la sincérité de leur sottise. Donc, aucune des autres affirmations et preuves de la divinité de Jésus-Christ répandues partout dans l'Évangile de saint Matthieu, ne les avait frappés. Nous en avons rapporté jusqu'ici un nombre considérable, et certes il nous en reste à mettre en lumière. Ces critiques, ces savants, les avaient lues, plusieurs fois lues, sans les comprendre jamais !

Ils n'avaient pas vu que saint Matthieu a toujours ce but devant les yeux et s'applique constamment à le mettre devant les yeux

Digitized by Google

de ses lecteurs ; que tout est aussi tendancieux que ce passage. Ils n'avaient rien vu, rien compris, ces critiques qui ne se trompent jamais, quoique non plus ils ne soient jamais d'accord entre eux. Tout à coup, les voilà en face de ce texte : « Personne ne connaît le Fils que le Père, etc. » Ils sont bien forcés alors de comprendre la force des mots ; de voir que Jésus-Christ proclame sa propre divinité par ces mots, et ils s'effarent.

De fait, pour qui n'a vu jusqu'à cet endroit la divinité de Jésus-Christ nulle part. Ni dans des paroles comme celles-ci : « Je le veux, soyez guéri » — ou bien : « Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre, de remettre les péchés », ni dans les miracles qui mettent sur des paroles aussi significatives le sceau de la véracité de Dieu. Pour qui n'a pas su comprendre qu'un Dieu seul peut perfectionner et corriger la loi de Dieu, se déclarer maître du sabbat et plus que le temple ; pour de tels hommes, ce texte en effet détonne. Il les surprend, parce qu'il viole l'opacité de leur esprit critique, pénètre violemment leur intelligence et lui impose de force sa clarté. On comprend que ce texte soit trouvé et déclaré tendancieux par de tels hommes.

J'ai écrit plus haut le mot de sottise. Il ne faut pas que ce mot, que je ne retire point, fasse croire que je méconnaisse leur science. Mettons qu'ils sont non seulement laborieux mais encore intelligents, que plusieurs même sont de bonne foi. Tout cela n'empêche nullement la sottise au sens de saint Paul qui parle d'eux précisément dans ce passage : *Nonne stultitiam facit Deus, sapientiam hujus mundi ?* Et plaise à Dieu qu'ils ne soient jamais au nombre des sots éternels dont parle quelque part Tertullien ! Car en effet, c'est parce que la sagesse de ce monde est remplie d'elle-même, que la sagesse de Dieu n'a trouvé en elle nulle place et a dû l'abandonner à son aveuglement et à son orgueil endurci.

Ces réflexions nous ont retenu trop longtemps, revenons à notre texte.

V

L'âme profonde, parce qu'elle est simple, et éclairée parce qu'elle est pure, de ces tout petits, à qui le Père a révélé les vérités qui sont la vie éternelle : « *Hæc est vita æterna ut cognoscant te solum Deum verum, et quem misisti, Jesum Christum* », cette âme voit encore et plus que jamais la divinité de Jésus-Christ dans la tendre invitation qui termine ce chapitre.

Digitized by Google

Ils comprennent ces tout petits, que c'est la même bonté intime, la même ineffable tendresse, le même amour éternel qui après avoir incliné le Père à leur révéler où est le salut, oblige maintenant le Fils à les attirer à ce salut qui est lui-même. C'est cet amour qui le pousse à les inviter à venir à lui, avec les accents les plus irrésistibles, les promesses les plus désirées du cœur de l'homme si oppressé. « *Venez à moi, vous qui souffrez et qui êtes chargés, et je vous soulagerai !* »

En Dieu, il n'y a qu'une seule volonté et une seule opération. C'est pourquoi, ô Seigneur Jésus, vous étiez avec le Père quand il se révélait et vous révélait aux humbles, ces tout petits. Et le Père est avec vous lorsque vous appelez à vous pour les soulager, tous les hommes qui souffrent et sont chargés, ceux que le poids de leurs fautes accable et que la douleur opprime !

Ces tout petits, qui sont humbles et repentants, ces tout petits, dont le cœur plus grand que le monde crie vers vous sa faim inassouvie de vie et de béatitude, ces tout petits qui souffrent et pleurent, mais qui sentent que le Père qui est aux cieux ne les a pas faits ses enfants pour les vouer à la souffrance et à la mort. Ces tout petits, ont été trouvés dignes de la révélation du Père et de l'appel du Fils. Les sages et les prudents n'ont eu besoin ni du Père, ni du Fils. Ils ne souffrent pas de leurs péchés et ils ont l'art de réduire à peu les maux qui en sont la suite. Leur cœur appesanti se trouve satisfait sur la terre et, ni leur sagesse n'a besoin de la lumière du Père, ni leur vie, de la consolation du Fils.

Ceux-là ne verront pas non plus, qu'adresser un appel à tout ce qui souffre, se déclarer en état de soulager tous les maux, tous ceux de l'âme et ceux du corps, est le fait de plus qu'un homme et plus qu'un ange. Qu'il n'y a que Dieu seul pour faire un tel appel et tenir une telle promesse ; qu'il y a par conséquent dans ces paroles du Sauveur, sous une autre forme, une proclamation de sa propre divinité aussi claire et évidente que celle qui l'a précédée.

Or, voilà vingt siècles que cet appel a été adressé à tous, et vingt siècles que cette divine promesse ne cesse d'être tenue par Celui qui l'a faite avec autant de solennité que de tendresse. Où est l'homme qui est venu sincèrement à Jésus-Christ et qui n'a pas trouvé auprès de lui le soulagement qu'il cherchait ? Les péchés de ceux qui viennent à lui sont noyés dans son sang. Dieu même les oublie et le cœur du pécheur est purifié. Les douleurs

Digitized by Google

du corps et de l'âme unies aux souffrances de Jésus-Christ crucifié, se transforment en pures et délicieuses joies. Les besoins les plus impatients, les soifs de bonheur les plus brûlantes, le désir d'aimer et d'être aimé, ce besoin qui est le fond même du cœur humain, tout cela est satisfait. Non seulement cela, mais plus que je ne sais dire ou comprendre mais que les saints ont compris et senti. Tous les désirs, toutes les aspirations trouveront à se satisfaire et au-delà dans la réception de l'Eucharistie, de Jésus-Christ ; et s'il reste à souhaiter quelque chose encore au-delà, cette Eucharistie en est la promesse et le gage.

Ah ! prenons, prenons sur nous le joug de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à notre tour sa douceur et son humilité nous fera sentir combien en effet, son joug est doux et son fardeau léger. Nous trouverons le repos de nos âmes auprès de lui, glorieux et règnant dans la splendeur de l'éternité.

*
* *

Jusqu'ici, Notre-Seigneur a parlé à ceux qui le croyaient, et il termine ses enseignements par l'affirmation la plus solennelle de sa divinité. Après quoi, il appelle à lui tous ceux qui souffrent et qui sont surchargés, promettant de les récréer et de donner la paix à leurs âmes.

Désormais, il parlera surtout à ceux qui ne le croient pas et qui le contredisent. Il terminera cette seconde moitié de son message public, non plus par l'affirmation la plus solennelle, mais par la preuve la plus irréfragable de sa divinité : sa Résurrection, tant de fois promise pour le troisième jour et qu'il réalisa en effet, ce jour là. Après quoi, il appelle toutes les nations à entrer dans le sein maternel de son Église, promettant, que lui qui récrée et qui donne la paix, sera avec elle, avec ses enfants, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.

O Dieu, quand est-ce que les hommes et les peuples, fatigués de leurs maux et de leurs divisions, consentiront à avoir pitié d'eux-mêmes et à venir auprès de vous, dans votre Église, goûter la paix et vous promettre de refaire leur vie.

Fr. Exupère.
O. M. C.

Digitized by Google

LE QUATRIÈME CENTENAIRE
DE LA PRISE DE GOA

Son Excellence Monseigneur Matthieu d'Oliveira Xavier, archevêque de Goa et patriarche des Indes Orientales, a pris l'initiative d'un Congrès Eucharistique qui doit se réunir dans sa ville métropolitaine au mois de novembre 1910. Il s'agit de rappeler le souvenir de la prise de Goa par les Portugais en 1510. Ce fut en effet un événement glorieux comme fait d'armes et plein de conséquences heureuses pour la propagation de la Foi Romaine dans l'Hindoustan.

Beaucoup de Français s'imaginent aujourd'hui, — on le leur enseigne, — que l'histoire du monde commence à l'an 1789. Cette date, à leur sens, marque le berceau de l'humanité véritable : celle qui a des annales, et dont les notabilités méritent des statues. Quant aux nobles pages que la république chrétienne écrivit jadis dans l'histoire, quant aux vieux héros catholiques qui, bénis par les Papes et les Évêques, portèrent glorieux l'étendard de la civilisation européenne, on les a vite oubliés. Le monde professe ouvertement, — et le Général de Sonis le rappelait naguère à Mgr Pie, — que les chrétiens doivent rester dans l'ombre, oubliés, ignorés.

Tant pis pour le monde ! L'Europe n'est pas née d'hier, et il nous plait d'évoquer le souvenir de ces grands hommes sur le front desquels l'espérance des biens célestes n'a point empêché l'admiration des peuples de déposer les lauriers de la gloire.

Sans doute l'expansion européenne a pris, au siècle dernier, des proportions hors pair, mais nos prédécesseurs et nos contemporains, somme toute, n'ont fait que suivre les traces de leurs aînés. Dès le XVe siècle, les peuples chrétiens ont résolument et méthodiquement pris l'offensive contre les peuples infidèles et

Digitized by Google

idolâtres. Les deux premières nations engagées dans cette voie d'impérialisme furent, à l'Ouest, les Espagnols ; à l'Est, les Portugais. Les uns et les autres avaient, durant des siècles, soutenu la lutte contre les Musulmans. Dieu, à la fin, leur avait donné la victoire. La croix du Christ resplendissait de nouveau d'une rive à l'autre de la péninsule ibérique. C'est alors que l'Espagne envoya Colomb à la découverte de l'Amérique. Le Portugal continua sur mer la lutte contre l'Islam. Battus en effet dans l'Europe méridionale, les Musulmans étaient très puissants en Asie. Encore quelques années et le Mogol Baber va fonder dans l'Hindoustan ce despotique empire mahométan auquel, de nos jours seulement, et au grand avantage des peuples de l'Inde, a succédé la domination de la loi britannique. En ce même temps, un autre peuple islamique, les Turcs, substituent la maison d'Osman à la dynastie des Paléologues de Constantinople. Sur mer, dans la Méditerranée, sur tous les points les corsaires mécréants menacent les chrétiens, et il a fallu attendre jusqu'à l'année 1830 pour voir l'oriflamme de la Fille aînée de l'Église flotter sur la Casba d'Alger. Dans la Mer Rouge, dans l'Océan Indien, les marins musulmans étaient les maîtres incontestés du commerce.

A la fin du XVe siècle, les Portugais, peuple brave et généreux, plein d'ardeur alors et de foi religieuse, portèrent heureusement leur activité du côté des entreprises maritimes. Les succès des Espagnols en Amérique excitèrent leur émulation et Dieu bénit la nation très fidèle en lui accordant cet inestimable bienfait qu'on appelle des grands hommes.

Le roi Don Emmanuel le Fortuné (1495-1521) présidait alors aux destinées du peuple portugais. C'est l'âge d'or de l'histoire portugaise, ce sont les beaux jours de la nation très fidèle. Son règne de 26 ans connut toutes les grandeurs. Très ferme et exact dans l'exercice de la prérogative royale, il savait se tenir aussi en contact avec son peuple. Il n'est donc pas étonnant qu'il en fut aimé. Les sciences et les lettres eurent en lui un protecteur éclairé et les expéditions vingt fois victorieuses de ses armées en Afrique et en Asie illustrèrent à jamais le nom portugais. C'était du reste un prince chrétien très attaché à l'Église catholique.

En 1497, dix ans après queBarthélemy Diaz eut découvert le cap de Bonne-Espérance, Vasco de Gama, envoyé par le roi à la recherche de nouvelles terres, trouve la route maritime des Indes. Comme l'italien Christophe Colomb, comme le français Jacques Cartier, Vasco de Gama était chrétien de croyance et de pra-

Digitized by Google

tique. Il partit pour son expédition comme on part pour une croisade sainte. Il y avait près de Lisbonne, sur le bord de la mer, une chapelle que l'infant Don Henri avait fait bâtir. C'était la Notre-Dame de la Garde des matelots portugais : comme le sanctuaire qui domine Marseille, elle était dédiée à la Vierge sans tache que l'Église appelle « stella maris ». C'est dans cette chapelle que Vasco de Gama et ses compagnons, priant Dieu, passèrent la nuit qui précéda leur départ. Le matin, ils assistent à la Sainte Messe, reçoivent le Corps du Seigneur. Puis processionnellement, un cierge à la main, au chant des hymnes sacrées et encadrés des prêtres et des religieux, ils retournent à Lisbonne. De Lisbonne, ils s'élancèrent sur « la mer ténébreuse ». Vasco de Gama avait avec lui son frère Paul Gama, Nicolas Coello, Gonzalve Nuguez et seulement soixante hommes. Ce n'était pas sans raison que le grand navigateur était allé puiser à la source du courage et de l'énergie. Aux approches du Cap Vert, l'équipage, pris de peur, se révolte contre son commandant. Vasco de Gama n'hésite pas, il met les chefs aux fers, saisit lui-même le gouvernail et double le cap. Les Musulmans, prévoyant déjà la ruine de leur commerce, veulent l'arrêter : son artillerie les disperse. Bientôt les bateaux portugais abordent à Calicut. Reçu par le raja de Calicut, Vasco de Gama d'intrépide guerrier se transforme en habile négociateur : sa fermeté, son courage enlèvent l'amité du prince hindou. Celui-ci consent à faire alliance avec le roi de Portugal. Plus tard, le raja de Calicut dressa même un acte écrit en caractères d'or pour garantir aux Européens la possession d'un palais sur lequel flotta dès lors la bannière portugaise.

Une seconde expédition de Gama avec vingt vaisseaux, une autre de Pedro Alvarès Cabral (1500) avec treize vaisseaux affermirent les établissements chrétiens dans l'Inde.

Voici en quels termes des prêtres de l'Église syro-Malabare rendent compte à Mar Elie, leur Patriarche, de l'arrivée des Européens aux Indes Orientales. « Nous annonçons aussi à nos pères que de puissants navires ont été envoyés d'Occident aux Indes par le roi chrétien des Faranghis qui sont nos frères. Leur navigation fut d'une année entière. Après avoir visité l'Éthiopie, ils abordèrent aux côtes de l'Inde... Ayant ensuite acheté du poivre et d'autres marchandises, ils retournèrent chez eux. Ce roi puissant que Dieu protège, ayant découvert et exploré cette nouvelle route, envoya six autres immenses vaisseaux,

Digitized by Google

et après six mois de navigation, ces habiles marins arrivèrent à Calicut ... Le chef des Faranghis alla trouver un autre roi infidèle, sur la côte de Malabar. Il lui demanda un lieu dans sa ville, nommée Cananor où il leur fut permis de faire librement le commerce et de revenir tous les ans avec les hommes de sa nation. Ce roi les reçut avec joie, les traita libéralement et leur assigna dans sa ville un terrain et une vaste maison. Le chef chrétien lui fit cadeau, en retour, de magnifiques habits brodés d'or et de pièces d'étoffe de pourpre. Peu de temps après, ayant pris une grande cargaison d'épices, il s'en retourna dans son pays.

Il y a actuellement en la ville de Cananor une vingtaine de Faranghis ... Ils possèdent un oratoire où ils vaquent à la prière. Leurs prêtres font tous les jours les cérémonies saintes de l'oblation et du sacrifice, telle est leur habitude ... Leur pays s'appelle Portugal ; c'est une région des Faranghis. Leur roi se nomme Emmanuel, et nous prions le divin Emmanuel de le protéger ... » (1)

Le roi Don Emmanuel établit la vice-royauté des Indes avec François d'Almeida comme titulaire. Le vice-roi avait une garde comme un souverain, il commandait à l'amiral des Indes, son pouvoir était illimité, dans les affaires civiles ses arrêts étaient sans appel, dans les affaires criminelles la sanction royale n'était requise que dans le cas d'une condamnation capitale prononcée contre un gentilhomme portugais.

Les chrétiens allèrent de succès en succès. Le raja de Cochin, allié du Portugal, avait été détrôné par un de ses ennemis, les Portugais le rétablirent sur son trône. Voulant reconnaître ce service, le raja laissa construire le fort de Santiago et l'église Saint-Barthélemy : premières assises de la domination européenne, symbole monumental de l'alliance de la Croix du Christ et de l'épée portugaise, de l'Église et de l'État dont l'entente harmonieuse poursuivait à la fois et la rédemption éternelle des hommes et la prospérité du peuple chrétien.

Mais il nous faut parler du grand nom qui fut, à vrai dire, le fondateur de la puissance portugaise en Orient : le célèbre Alphonse d'Albuquerque. Comme notre cher saint Antoine de Padoue, il naquit à Lisbonne. Sa noble famille était même alliée à la race royale. Son père, François d'Albuquerque, était officier

(1) Huc, *Le Christianisme en Chine, en Tartarie, et en Thibet*, tome II, chap. I.

Digitized by Google

dans l'armée des Indes. En 1503, à la tête d'une escadre de six vaisseaux, Alphonse part pour l'Orient. En route, il découvre l'île de Zanzibar et la rend tributaire de Don Emmanuel. En 1507, il s'empare d'Ormuz. « La ville d'Ormuz, dit un historien, bâtie au XIe siècle par un conquérant musulman, est assise sur un rocher stérile au débouché du détroit de Mollandour, à l'entrée du golfe, et commande par conséquent le passage de la mer d'Arabie à la mer des Indes. Cette position unique en avait fait la capitale d'un royaume intermédiaire entre l'Arabie et la Perse et l'entrepôt du commerce de ce dernier empire avec toutes les contrées de l'Inde. Les villes les plus célèbres, les ports les plus fameux de l'Occident, n'ont rien offert de plus magnifique depuis la découverte du passage de Bonne-Espérance que la prospérité de la ville d'Ormuz avant cette époque... »

Le shah de Perse, qui se croyait encore un droit de suzeraineté sur Ormuz, envoya au conquérant des ambassadeurs réclamer le tribut annuel. Albuquerque reçut les envoyés du prince mahométan, puis leur montrant des faisceaux d'armes, des pyramides de grenades et de boulets : « Allez dire à votre maître, dit-il fièrement, que voilà la monnaie des tributs que paie le roi de Portugal. » Cette réponse ne rappelle-t-elle pas cette autre que fit le brave Marcien, empereur catholique de Constantinople, à des députés barbares dans une circonstance analogue : « J'ai, dit le romain, de l'or pour mes amis et du fer pour mes ennemis. »

Voici maintenant un exemple de la foi d'Albuquerque le Grand. C'était en 1512, il était sur mer, le bâtiment qui le portait ayant rencontré un écueil commençait à sombrer. Albuquerque, dans un élan de confiance surnaturelle, prend un enfant entre ses bras, puis, tombant à genoux et levant vers le ciel cet enfant baptisé : « O Christ, notre Dieu, dit-il, nous sommes pécheurs, nous méritons tous les châtiments, mais cet enfant est innocent, par égard pour cette innocence, sauvez-nous. » L'équipage fut sauvé.

Albuquerque avait de grandes conceptions. Un fait est bien connu. Ayant à combattre les Musulmans d'Égypte, pour les vaincre il se proposa de détourner le cours du Nil. Il en écrivit même au Négus d'Éthiopie. Selon lui, il suffisait de creuser un canal qui eut déversé dans la mer Rouge les eaux du fleuve. L'Égypte, dont la fertilité est fille du Nil, devenait par le fait même un vaste désert. Les Turcs qui, à la même époque, s'emparèrent

Digitized by Google

de la vallée du Nil, empêchèrent l'exécution de ce projet gigantesque.

Dans une expédition militaire sur la côte de Malabar, le gouvernement avait confié le commandement à Fernand Cotinho. Albuquerque en fut blessé, car il se croyait des titres à cet emploi, mais loin de bouder l'État, il s'enrôla généreusement comme volontaire sous les ordres de Cotinho. Quelque temps après, il était appelé à la direction suprême des affaires publiques et remplaçait d'Almeida comme vice-roi des Indes.

En 1510, Alphonse d'Alburquerque s'empara de Goa, Goa « la Dorée » et en fit la capitale de l'empire portugais en Orient. C'est cet événement que les fêtes goanaises rappelleront en novembre aux Portugais des Indes et en général aux chrétiens hindous. C'est par Goa, en effet, que leur vinrent dans les siècles passés, tous ces Missionnaires, Dominicains, Frères-Mineurs, Jésuites, Carmes, Oratoriens, Barnabites, etc., qui portèrent jusqu'à trois millions le nombre des catholiques.

Goa, située sur le rivage septentrional de l'île du même nom, était au commencement du XVIe siècle, sous la domination de Hidalcan, ancien officier au service du raja de Decan. Hidalcan s'était soustrait à l'obéissancee de son souverain et déclaré lui-même raja de Goa. A la tête d'un bonne flotte, Albuquerque emporta la place. Hidalcan céda aux Portugais les îles de Goa, Choran, Divar et le territoire de Salcette. Le vice-roi poursuivit le cours de ses conquêtes. En 1511, l'île de Malacca tombe entre ses mains, et les rois de Siam, de Pégu et de Sumatra s'empressent de déposer à ses pieds leurs félicitations pour le succès de ses armes et implorent son appui ; les rajas de l'Inde lui envoient des ambassades : toute l'Asie réclame sa protection. Par bonheur, Albuquerque joignait aux vertus qui font les grands guerriers, les talents de l'organisateur et du politique. Il sut maintenir les Portugais dans la discipline et se fit aimer des Indiens. Humain et désintéressé, il allait à tous et chacun trouvait accès auprès de lui. Sa justice était sévère, sa bonté généreuse et bienfaisante.

Albuquerque encouragea les alliances de famille entre Européens et Indiens. Sa politique était de fondre les deux peuples en un seul et il aimait à célébrer par des fêtes ces unions eurasiennes. Notre saint Gonzalve Garcia, martyrisé au Japon lors de la grande persécution, ne fut-il pas le fruit béni d'une alliance indo-portugaise ?

Digitized by Google

Beaucoup de Goanais qui aujourd'hui se disent Portugais et descendants de Portugais ressemblent à s'y méprendre à de purs Indiens. Le géographe Reclus estime que le peuple portugais est de tous les Européens le plus apte à la colonisation lointaine. Il donne comme preuve leurs établissements au Brésil, en Afrique, aux Indes. S'il s'agit en effet de s'acclimater aux pays chauds, ni l'Anglais ni le Français ne peuvent rivaliser avec le Portugais. Celui-ci peut vivre aux Indes du même régime, et quant à l'alimentation et quant à l'habitation que les indigènes eux-mêmes. L'adaptation au milieu est parfaite, et aujourd'hui comme hier Dieu fait aux foyers goanais le don de nombreux enfants. Ajoutons que la foi catholique a survécu tenace et vigoureuse, au naufrage de leur fortune et de leur grandeur. Entourés d'idolâtres, de musulmans, d'hérétiques, les descendants des Portugais demeurent fidèles à Jésus-Christ, très attachés à l'Église catholique, à ses mystères, à ses prêtres, à ses cérémonies. Parmi eux abonde ce fruit naturel de l'éducation selon l'Évangile : les vocations ecclésiastiques.

Mais revenons au grand Albuquerque de 1510. L'épreuve de la disgrâce vint lui offrir à la fin de sa carrière l'occasion de se préparer à mourir en chrétien humble et pénitent. La cour de Lisbonne lui retira toute confiance et il vit Vasconcellos, qu'il avait chassé de l'Inde et livré à la justice portugaise, recevoir du roi Emmanuel le gouvernement de Cochin, un de ses ennemis Lopez Soarez fut nommé à sa place vice-roi des Indes. Albuquerque était alors malade à Goa, ces nouvelles accélérèrent sa fin. « Au tombeau ! s'écriait-il à lui-même, au tombeau, vieillard fatigué, descends au tombeau ! » Il mourut en 1515, après avoir reçu en pleine connaissance les Sacrements de l'Église catholique. Comme saint François d'Assise, il voulut sur son lit de mourant se faire lire la Passion de N.-S. Jésus-Christ. Les Européens comme les Asiatiques pleurèrent ce grand homme et, lorsque les Portugais d'Europe réclamèrent ses cendres, il fallut un ordre formel du Pape pour décider les Goanais à s'en dessaisir.

N'allons pas croire qu'Alphonse d'Albuquerque fut une exception isolée au milieu de son peuple, bien d'autres chefs portugais dans ces siècles prospères étaient taillés sur ce modèle élevé. Rappelons le vice-roi Jean de Castro. On cite de lui un trait imité des républicains de l'ancienne Rome. Au siège de Diu, son fils trouva la mort. La ville prise, de Castro faisant taire

Digitized by Google

sa douleur particulière devant l'allégresse de tous, voulut quand même recevoir publiquement les félicitations d'usage. Il resta pauvre à ce poste de vice-roi où tant de rois avaient à lui rendre hommage comme vassaux. Dieu lui fit la grâce de mourir entre les bras de saint François-Xavier, et il affirma sous la foi du serment qu'il ne s'était jamais approprié un seul denier des trésors du souverain ou des particuliers. De fait, on trouva seulement dans sa caisse trois réaux.

Autre trait rapporté de Laurent d'Almeida, fils de François d'Almeida, le premier vice-roi. Blessé grièvement dans une bataille navale contre les Musulmans, il se fit attacher au grand mât, et là, jusqu'à la mort, ne cessa de commander à ses soldats !

Edouard Pacheco n'est pas moins célèbre. Le gouvernement lui confia le fort de Santiago, dans le royaume de Cochin, dont nous avons parlé plus haut. Il n'avait avec lui qu'une poignée d'hommes. Cinquante sept mille cipayes indiens vinrent l'assiéger ; les ennemis, de plus, étaient soutenus dans leurs efforts par une flotte de cent soixante bâtiments montés par dix mille hommes. Pacheco tint bon, accomplit des prodiges de valeur militaire et de sage tenacité jusqu'à l'arrivée de l'armée de secours commandée par Lopez Soarez. Celui-ci le ramena en triomphateur à Lisbonne.

Avec des guerriers, des administrateurs et des marchands, Lisbonne envoyait aux Indes des apôtres et des évêques. C'était son devoir. Écoutons le Pape Alexandre VI dans le fameux « Motu Poprio » où la puissance pontificale partageait entre Espagnols et Portugais les terres nouvellement découvertes : « Et insuper mandamus vobis, in virtute sanctae obedientiae, ut (sicut pollicemini et non dubitamus pro vestra maxima devotione et regia magnanimitate vos esse facturos) ad terras firmas et insulas praedictas viros probos et Deum timentes, doctos, peritos et expertos ad instruendum incolas et habitatores praefatos in fide catholica, et in bonis moribus imbuendos destinare debeatis, omnem debitam diligentiam adhibentes. — Nous vous ordonnons, au nom de la sainte obéissance, d'envoyer (comme vous l'avez promis et nous ne doutons pas que votre si grande dévotion et votre royale magnanimité ne le fasse) dans les terres fermes et dans les îles mentionnées des hommes probes, craignant Dieu, habiles et capables d'instruire les habitants desdits lieux dans la foi catholique et les bonnes mœurs. »

De fait les auteurs ecclésiastiques reconnaissent que, durant

Digitized by Google

deux siècles, le Portugal fut à la hauteur de sa mission et fit honneur à ce beau titre de « très fidèle » que les Papes lui ont donné, comme ils ont appelé la France très chrétienne et l'Espagne très catholique. Des légions de Missionnaires s'embarquèrent à Lisbonne et abordèrent à Goa. Les Frères-Mineurs furent des premiers. Alphonse d'Albuquerque lui-même les établit à Goa, il leur construisit un couvent et leur donna pour le service divin une mosquée musulmane transformée en église. « De cette sainte maison, dit Wadding *(Annales Minorum, tom. XV, page 415)*, sortirent ces religieux intrépides que l'on vit prodiguer à tous, les secours de leur ministère. Ils accompagnaient les soldats à la guerre, ils ouvraient des écoles pour les enfants et leur enseignaient le catéchisme, ils administraient les hôpitaux civils et militaires, ils distribuaient les sacrements. Lorsque le plus grand de tous les missionnaires, l'incomparable saint François-Xavier, accompagnant le vice-roi de Souza, arriva à Goa, c'est à un évêque franciscain Jean d'Albuquerque qu'il présenta ses lettres de nonce apostolique. D'autres saints, d'autres célébrités marchèrent sur les traces de l'apôtre des Indes. Saint Jean de Britto, fils d'un vice-roi, martyr, le bienheureux Rodolphe d'Acquaviva martyr, Robert de Nobili, François Lainez, Borghèse, Jérôme Xavier, neveu de saint François-Xavier, sont plus les connus parmi les fils de saint Ignace.

C'est alors que les Papes s'entendirent avec le gouvernement portugais. Celui-ci ne demandait pas mieux que de mettre au service de l'Évangile son pouvoir et sa fortune. L'Église ne repoussa point l'appui providentiel que les plus glorieux de ses enfants lui apportaient. Ainsi naquit le Patronat des Missions Catholiques. Rien de plus authentique que les droits qu'il conférait à la nation protectrice. (Voir les Bulles de Léon X, 1514; de Paul III, 1539; de Paul IV, 1553; de Grégoire XIII, 1575; de Clément XIII, 1600; de Paul V, 1616). Rien de plus urgent aussi que les devoirs dont volontiers le Portugal voulait bien se charger : nomination aux évêchés, envoi de missionnaires, dotation des églises, défense des chrétiens. Mais il fallut, au siècle dernier, changer toutes ces dispositions. Le Pape Léon XIII, par un concordat avec le roi Louis (1886), régularisa d'une manière conforme à la situation actuelle du pouvoir religieux et de la société civile, les attributions de cette antique institution.

Aujourd'hui, que reste-t-il à Goa de tant de combats et d'une si grande fortune? Goa, où saint François-Xavier, une clochette

Digitized by Google

à la main, rassemblait les enfants pour les préparer aux Sacrements, l'ancienne Goa, où mourut d'Albuquerque et chanta Camoens, n'existe plus. Il ne reste plus que des ruines, ruines de palais, ruines d'églises et la solitude. Une autre ville du même nom a été bâtie à côté. Elle contient les bureaux de l'administration portugaise, mais où est la splendeur, où est la puissance, où est la population de l'ancienne? A l'occasion du quatrième centenaire, elle verra des représentants de l'Hindoustan, sans distinction de couleur ni de langue, se presser dans son enceinte. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de rendre des hommages de vassalité à une puissance terrestre. Prêtres et missionnaires de toute nationalité et de toute tribu, les congressistes se réuniront pour chanter l'Eucharistie, le Mystère des chrétiens, le lien de l'Unité catholique. Ils viendront des vallées de l'Indus et du Gange, des bords de la Narbadda et du Godavéry, des plaines du Dekkan et du Bengale vénérer le corps saint de l'apôtre saint François-Xavier. Les empires s'établissent et disparaissent, l'église du Christ brille éternelle au-dessus des peuples et de leurs vicissitudes, elle est un signe de salut et de ralliement, elle est fille de Dieu, mère des élus et des saints.

Puissent les prières qui seront offertes en commun à Dieu Notre-Seigneur au tombeau de saint François-Xavier, puissent les sacrifices qui seront présentés au Christ en la cité chrétienne de Goa, obtenir aux catholiques du Portugal la vaillance des anciens jours et pour les luttes actuelles, la bénédiction de Celui qui ne change pas et « à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance. »

Fr. GRÉGOIRE de Tours.
O. M. C.

Digitized by Google

UNE MYSTIQUE DE NOS JOURS [1]

C'est une belle petite fleur, éclose au sein d'une pauvre famille angevine, épanouie dans la Communauté Saint-Charles d'Angers, que je voudrais présenter à nos lecteurs. Née le 28 octobre 1870, au Lion-d'Angers, elle s'appelait Anne-Marie Bernier, dans le monde ; entrée le 24 février 1887 à la Communauté des Sœurs de Saint-Charles, elle y vécut jusqu'au 24 mai 1908, sous le nom de Sœur Gertrude-Marie. Elle est passée presque inaperçue dans la vie, sans même attirer l'attention de ses sœurs, et voici que son Directeur, M. l'abbé Legueu, en publiant les cahiers où la sœur a consigné, par obéissance, les libéralités divines à son égard, nous révèle une âme exceptionnellement belle, enrichie des plus riches faveurs surnaturelles.

L'ouvrage, avant d'être publié, a été examiné par l'autorité ecclésiastique. C'était en effet une première garantie à s'assurer : l'auteur donne-t-elle tous les gages de sécurité, n'a-t-elle point été victime de l'illusion, peut-on en un mot avoir confiance en sa personne et à ses dires ?

A la lumière des principes qui commandent en ces matières délicates, nous croyons pouvoir donner une réponse affirmative.

Tout d'abord, la manière même du livre gagne la sympathie. La Sœur Gertrude-Marie écrit par obéissance, « pour suivre l'impulsion de Dieu qui l'en pressait,... pour répondre aux conseils de son directeur » ; rien de charmant comme son entrée en matière : « O Jésus, divin petit Frère, pourquoi faut-il que je révèle nos secrets ? Il y va donc de ta gloire, de la gloire de notre Père qui est dans les Cieux, de l'honneur de notre douce Mère Marie ? S'il en est ainsi, divin petit Frère, j'y consens, mais nous ferons cet acte d'obéissance à nous deux. Je t'offre mon crayon, prends-le, ou plutôt, conduis-moi la main ; et ce qui me sera plus utile encore, Jésus, tu souffleras à ta petite sœur ; c'est-à-dire que tu éclaireras son intelligence sur les mystères d'amour

(1) *Sœur Gertrude-Marie*, religieuse de la Congrégation de S. Charles d'Angers, grand in-8° de 707 pp., 5 francs, 1. Chemin de la Meignanne, Angers.

Digitized by Google

que tu révèles à son âme ; c'est-à-dire que tu rappelleras à sa mémoire tes paroies saintes, ou mieux nos petites conversations, nos conventions, nos actes, nos désirs. Jésus, je voudrais encore mettre des conditions avant de commencer : 1° qu'en écrivant, je ne perde pas le souvenir de mon divin petit Frère ; 2° que notre conversation ne soit pas interrompue ; 3° que chaque lettre formée sur le papier soit un acte d'amour pur ; 4° que chaque lettre soit une douce rosée pour les chères âmes du Purgatoire ; une lumière pour les âmes qui ne connaissent pas Dieu ; un trait de feu pour les âmes qui ont besoin d'être réchauffées ; un levier pour les âmes affaiblies par la douleur ou la tentation ; un remède pour les malades ; un encouragement, une force nouvelle pour les âmes qui aiment beaucoup et qui veulent toujours monter ; un rayon de gloire pour la Très Sainte Vierge, pour tous les Anges et les Saints ; en un mot, que chaque lettre écrite sous ta dictée et par ta main bénie conduisant la mienne, soit une prière qui obtienne, à toutes les âmes en général et à chaque âme en particulier, une grâce nouvelle qui la rapproche davantage de Dieu ! A ces conditions, divin petit Frère, faisons notre besogne à nous deux, révélons tes divines amabilités pour moi. »

Mais l'obéissance ne lui enlève pas les difficultés ni les répugnances. Sœur Gertrude-Marie a écrit, quelquefois à la plume, le plus souvent au crayon, dans les conditions les plus défavorables, brûlée par la fièvre, interrompue sans cesse, obligée de cacher son travail aux regards étonnés. Elle ne trouve aucun plaisir à son œuvre ; elle est tentée à maintes reprises de s'y soustraire et demande en grâce qu'on veuille bien l'en dispenser ; surtout elle éprouve des répugnances indicibles à manifester les dons de Dieu.

Son intelligence était ordinaire, son instruction élémentaire ; elle n'a jamais rien lu que quelques ouvrages de piété. Et c'est dans ces conditions qu'elle a tracé, à ses très rares loisirs, « avec une rapidité qui tenait presque du prodige, des pages nombreuses, non préparées et sans rature », un gros volume de plus de 700 pages d'imprimerie très fine, « une œuvre personnelle, intéressante, variée, qu'on voudrait avoir faite avec effort, à loisir et à tête réposée ».

Voilà l'œuvre objectivement. Mais c'est l'âme de Sœur Gertrude-Marie qui nous intéresse surtout : âme d'élite, en qui Dieu s'est plu à manifester ses faveurs. C'est là la principale garantie de la sincérité de notre auteur : elle est humble, d'une simplicité charmante ; sa vie est un acheminement progressif, au travers des voies obscures de la vie mystique, dans les rudes sentiers d'une horrible souffrance et d'un perpétuel renoncement, avec une confiance inébranlable, vers les radieux sommets de l'amour transformant.

Les grâces éminentes faites par Dieu aux âmes élites sont de deux sortes : les unes sont entièrement extraordinaires, comme les visions.

Digitized by Google

les révélations, les paroles intérieures, les extases, les ravissements et autres faveurs : toutes choses tout-à-fait en dehors de la foi ; les autres qui sont dans l'ordre de la foi, consistent en lumières et en sentiments : ce sont ces dernières faveurs qui constituent la perfection, ce que nous avons appelé autrefois l'état mystique ordinaire ; les premières ne sont utiles pour l'âme que dans la mesure où elles accroissent la connaissance et l'amour. Mais assez souvent, ces deux sortes de faveurs s'unissent dans un mélange si complexe et si mystérieux, qu'il reste assez difficile pour l'âme favorisée de s'en expliquer clairement, plus difficile encore pour qui étudie d'établir une distinction et une classification mathématique. C'est le cas ici, pour la Sœur Gertrude-Marie.

Ce qui ressort clairement de son autobiographie, c'est qu'elle a connu les purifications passives, préparatoires des états mystiques, et les états mystiques décrits par les auteurs ; et, chemin faisant, Dieu s'est plu, en des relations de tendre familiarité, à lui octroyer des communications toutes divines et à l'admettre à la connaissance de ses secrets : nous sommes assez à l'aise pour affirmer et prouver le premier point ; une réserve prudente s'imposera pour juger des faveurs miraculeuses.

« Je pourrais partager ma vie en trois périodes, écrit la Sœur elle-même : la période des consolations pures, puisque, même dans la souffrance, il y avait de la joie, la joie toujours, la joie partout. Elle a duré depuis mon enfance jusqu'en 1899, avec une interruption seulement d'une année (1894). La seconde période, de 1899 à 1903, a été mêlée de consolations et d'épreuves, et la troisième partie, que j'appellerai celle des purifications passives, parce que toutes les consolations m'ont été enlevées, a commencé en 1903 (et va jusqu'à sa mort). Depuis cette époque (1903) je n'ai jamais goûté aucune consolation, même dans les effusions abondantes et surabondantes dont le divin Maître m'a favorisée. »

Dès son enfance, la petite Anne Bernier est attirée par Dieu ; son âme est toute ardeur, toute simplicité, toute pureté, toute prière ; la première communion fut vraiment pour elle « un jour de Paradis sur la terre » ; ce jour-là, elle fit sans le savoir le vœu de chasteté perpétuelle ; elle voudrait déjà être religieuse, Jésus est si bon pour elle : il répondait toujours à sa prière, l'instruisait, lui montrait la beauté de la vertu, et lui révélait la grandeur de son amour. Un soir, peu de temps avant son entrée à Saint-Charles, elle se sent « favorisée d'un recueillement surnaturel très grand, pendant lequel son âme fut inondée de délices ». Ce n'était qu'un prélude.

Jusqu'au 10 août 1902, la Sœur n'a guère écrit que quelques notes : elles suffisent cependant pour nous permettre de faire ressortir la vocation spéciale de Gertrude-Marie. Elle s'est offerte toute entière à Jésus,

Digitized by Google

pour aimer, pour souffrir. Jésus lui répond : « Ma fille, laisse-moi faire de toi ce que je voudrai ; sois fidèle à tout ce que je te demande ; tu seras la disciple bien-aimée de mon cœur et je me charge entièrement de ton âme ».

A partir de 1902, nous avons, écrites pour le directeur, des relations suivies, détaillées, où l'on peut suivre de près la vie de la sainte religieuse. Rien de touchant, de pieux, de surnaturel, comme ces belles pages où se reflète dans toute sa simplicité l'émulation d'une âme embrasée, à vouloir toujours faire mieux, souffrir davantage, pour répondre aux affectueuses invitations du Maître qui ne dit jamais assez : « je serai bon, mais je serai sévère ». (23 juillet 1903.) « Ma fille, je t'accorderai tout ce que tu me demanderas » (5 octobre 1904).

Le 10 novembre 1903, Sœur Gertrude-Marie, après une communion, révélait ses états d'union. « Je fermai mon cœur et mes sens à toutes les choses de la terre et ne goûtai que Jésus. Bien des fois déjà, j'ai été favorisée de cette grâce d'union, laquelle consiste à être toute abîmée en Jésus et à n'être pas distraite par des choses du dehors ». Une autre fois, N.-S. lui révèle par des lumières vives et spontanées la manière dont elle doit se comporter dans la vie de familiarité à laquelle il l'appelle. Le 9 octobre 1904, Gertrude-Marie exsulte : « Voici une bonne nouvelle : je deviendrai une sainte, c'est une chose certaine et convenue avec notre Jésus ». Les relations s'accentuent : le 16 octobre, N.-S. propose un contrat à Sœur Gertrude-Marie : « Veux-tu tout ce que je veux pour toi ? — Si tu me promets ton amour, ô mon Jésus, j'accepte tout ce que ton cœur me prépare. — Je puis écrire ! » Et ouvrant son cœur, Jésus a écrit sur la première page : « Mon épouse s'engage à vivre dans la mortification, la souffrance, l'humiliation, la pauvreté, le mépris et l'abandon ». Sur la seconde page : « En retour, je m'engage à soutenir mon épouse de ma grâce, non toujours sensible mais forte, et à lui donner mon amour ».

Les faveurs abondent, mais l'épreuve purificatrice, les angoisses, l'abandon sont un terrible contre-poids. Jésus veut confier à Gertrude-Marie une nouvelle mission : « Que veux-tu faire pour aider au grand mouvement religieux ? — Ce que vous voudrez ! — Mais ne trouveras-tu pas que je te traite trop durement ? — Seigneur, de quoi puis-je me plaindre ? » Quelques jours après, le 24 décembre 1904 et le 31, Jésus revient à la charge : « La mesure n'est pas encore comble : la veux-tu, telle que je la donne à mes fidèles amis ? — Seigneur, c'est trop de bonheur !... — Je te constitue victime réparatrice. Tu es la victime de mon choix ! — Tout pour Jésus et Jésus crucifié ».

De plus en plus, tout roulera maintenant pour Sœur Gertrude-Marie autour de la souffrance sous toutes ses formes, en vue de l'amour parfait et du salut des âmes. « Est-ce pour de bon que tu t'es offerte, veux-tu souffrir ? — Oui ! — Voyons, à nous deux ! Y sommes-

Digitized by Google

nous définitivement ? « Jésus lui fait part de ses tristesses que renouvellent encore la persécution et surtout le manque de générosité des âmes qui lui sont spécialement consacrées ; malgré tout, et plus que jamais, le canal de ses grâces est tout grand ouvert ; il s'est choisi des âmes d'élite pour compenser l'injure ; Gertude est une de ces privilégiées : elle doit prier pour les prêtres ; « on ne prie pas assez pour les prêtres ; j'ai pour eux des grâces en réserve, pour obtenir des âmes généreuses, pour les pécheurs, pour les âmes du Purgatoire : « Je te donnerai chaque jour le nombre d'âmes du Purgatoire que tu me demanderas, si tu ne me refuses rien... Tu ne me demandes pas assez ! prends dans la caisse du Bon Dieu.... Notre tâche n'est pas finie, nous avons encore des âmes à sauver !... Viens avec moi, quand je frapperai à la porte, tu prieras ; quand je serai rebuté tu me consoleras ». Et dans sa générosité, Gertrude répond : « Jésus, je vais te faire oublier qu'il y a des méchants ». Et elle s'écrie : « J'ai vu, dans un avenir prochain, le triomphe de l'Église, oh ! qu'il sera beau !.,, Comme il y aura des Saints ! — Mais auparavant, il faut des victimes. Ce sera alors le règne du Sacré-Cœur. Oh ! cela m'a réjouie et me réjouira toujours. Je voudrais pour ma part contribuer à l'extension du règne de ce divin Cœur ! Il y a longtemps que je le demande dans mes prières et dans mes communions.

« Nous ne demandons pas assez, m'a dit aujourd'hui N.-S., et je l'ai vu, ce bon Sauveur, les mains remplies de grâces, il est prêt à les répandre, il attend que nous les demandions. Oh ! après cela, je lui ai demandé beaucoup, beaucoup. Je lui ai demandé des Saints. J'en voudrais tant dans le parterre de l'Église ! Esprit divin, faites fleurir ces plantes choisies. Cette pensée — plus que cela, — cette connaissance me réjouit au delà de toute expression : Après la persécution, l'Église sera très florissante. Comme je veux, par mes prières et mes souffrances, avancer ce triomple. Je veux être une vraie fille de l'Église ! »

Et de fait, son âme, favorisée de grâces spéciales, a connu toutes les phases de l'ascension mystique. Jésus la gâte, c'est possible : « Le Bon Dieu a bien du mal à s'empêcher de me gâter » ; mais ne le mérite-t-elle pas un peu ? « Je t'aime trop pour me défier de toi... Tu as consolé mon cœur. »

Nous l'avons déjà vue dès sa jeunesse privilégiée du recueillement surnaturel, Notre-Seigneur lui fait connaître le moyen de monter plus haut : « Ce que je veux, c'est une grande simplicité envers moi et envers Celui qui tient ma place près de toi ». Elle goûte les joies de l'union de quiétude, puis de l'union pleine : Dieu ineffablement connu, ineffablement aimé ; très souvent, elle perçoit expérimentalement la présence de Dieu, sous la forme de l'humanité de Jésus ou sous l'impression mystérieuse de pénétration de l'auguste Trinité toute entière ou de l'une des trois personnes. Elle a une page très profonde, où elle

Digitized by Google

essaie de rendre compte de son état : « Dieu suscite en moi deux mouvements contraires, si je puis ainsi parler : l'anéantissement complet de tout moi-même en Dieu, et le soulèvement de l'âme jusqu'en Dieu... Un instant, l'âme s'ensevelit en Dieu... et en un autre instant, elle ressuscite pour ainsi dire, elle sort pleine de vie, de vie surnaturelle, pour s'élever d'abord aux âmes, puis jusqu'à Dieu. Voilà ce qui se passe en moi présentement. Voyez-vous, mon Père, votre pauvre enfant, cette âme si misérable que vous avez guérie tant de fois et dont vous soignez encore les plaies avec tant de dévouement, la voyez-vous abimée en Dieu, l'Être infini ! la voyez-vous anéantie en présence de Celui qui est tout !... la voyez-vous plongée dans un assoupissement spirituel... dans une sorte de léthargie !...

Elle semble n'avoir plus de vie, et c'est alors au contraire que la vie divine coule plus abondamment en elle. Cet assoupissement de l'âme influe sur le corps qui demeure inerte. Quand l'âme sort un peu de ce recueillement surnaturel, de cet assoupissement spirituel, le corps éprouve une grande fatigue. Alors, je crois que je ne fais rien du tout. Dieu accomplit son œuvre tout seul. N'est-ce point paresse spirituelle ? Ce que je puis dire, c'est que je ne puis me tirer de là quand je veux... Quand Dieu a ainsi anéanti l'âme, qu'il la réduite à rien devant lui, il la soulève tout à coup, il excite en elle des ardeurs qui l'élèvent jusqu'à lui, il met en elle un feu qui la brûle, qui la consume.... Si j'osais, je vous dirais que mon âme est ointe de l'amour divin, c'est l'expression qui rend le mieux ma pensée ».

Il semble bien que Sœur Gertrude-Marie décrit là l'union extatique, dans laquelle les puissancces de l'âme et les sens sont tellement saisis que les communications avec l'extérieur sont suspendues. Mais alors, nous entrons dans l'extaordinaire.

On a beaucoup discuté ces derniers temps sur la manière dont Dieu fait sentir sa présence dans l'état mystique. Sœur Gertrude-Marie explique à ce sujet ce qu'elle ressent, et son explication est loin de conclure à la connaissance intuitive. « Mon Jésus, comment pourrai-je définir cette union toute surnaturelle, toute céleste ? Et Jésus me répondit : « Tu la définiras ainsi : une effusion abondante et continue de la vie divine dans ton âme. » Mon âme est donc le séjour habituel de l'adorable Trinité. Je vois, et surtout je sens la présence des personnes divines. Je ne puis pas définir ce que j'ai éprouvé au moment de l'union, et ce que j'éprouve encore maintenant, puisque l'union continue. L'adorable Trinité me manifeste sa présence, tantôt par cette clarté qui s'est produite au moment même de l'union ; tantôt par un feu brûlant qui me dévore ; tantôt enfin par les parfums qu'elle répand autour de moi.... Je vis donc habituellement en la compagnie du Père, du Fils et du Saint-Esprit, non pas, certes, comme je vivrai avec ces trois Personnes dans le Paradis. Je ne les

Digitized by Google

vois pas comme je les verrai alors, car ici-bas tout est enveloppé, recouvert d'une ombre, mais je pense à elles, je les vois d'une certaine façon ; et lors même que je ne les vois point, je sens leur adorable présence ; j'agis avec elles et pour elles... Une preuve sensible de la présence des Personnes divines en moi, de cette grâce ineffable de l'union, c'est le courage, je dirai presque la facilité à produire des actes de vertus, à remporter des victoires sur la nature.... Une autre marque, c'est le dégoût des choses de la terre, c'est le désir du Ciel. En ce moment, c'est une grande souffrance ». Gertrude-Marie, sans avoir étudié, reproduit la doctrine des Maîtres : « Dans l'état mystique on a conscience de la présence de Dieu en soi parce que l'on sent l'opération manifeste de Dieu agissant sur les puissances de l'âme ».

Le terme suprême des unions mystiques est le mariage de l'âme avec Dieu, ou union transformante, union consommée, déification, que sainte Thérèse appelle septième demeure. Je retrouve dans la relation de Gertrude-Marie un écho très fidèle des descriptions de sainte Thérèse. L'union de toutes les puissances a été la préparation et comme le chemin du mariage spirituel, et pour ainsi dire, les premières entrevues avant les fiançailles. Celles-ci ont été célébrées dans un sublime ravissement : N.-S. donna le 22 août 1907 l'anneau des fiançailles à Gertrude-Marie. Lumières intenses, tortures de l'amour préparent l'âme aux noces spirituelles : c'est le 4 novembre 1907 que Jésus-Christ contracta l'alliance avec son épouse. La Sœur raconte dans le détail les cérémonies du mariage ; désormais, entre Jésus et son épouse, c'est une union permanente et indissoluble. « Comme gage de notre union, je te donne mon cœur et ma croix... Nous ne faisons plus qu'un... Nous n'avons plus qu'une volonté, nous n'avons plus qu'un cœur ». Le 25 novembre, Sœur Gertrude contracte une seconde alliance, avec l'Esprit-Saint qui complète et perfectionne l'alliance avec le Verbe.

Il reste encore à l'épouse du Christ quelques mois à vivre. Mais la table du Divin Maître est toujours dressée pour la religieuse. Amour, souffrances, prières, ce sera là, plus que jamais, toute sa vie.

J'arrive enfin à une dernière question, la plus délicate : Sœur Gertrude-Marie est une âme d'élite, et sa vie est pleine de leçons excellentes à recueillir et à imiter ; mais au surnaturel ordinaire qui fait la sainteté, il se mêle constamment une affluence très grande de surnaturel extraordinaire ou miraculeux qui consiste en communications divines : révélations et visions : que faut-il penser de tout cela ? Il ne faut pas rejeter a priori les révélations privées ; la théologie mystique formule des règles pour les juger. Or, d'après ces règles, les révélations de la Sœur Gertrude-Marie, prises dans leur ensemble, me semblent très acceptables. D'abord, elles sont bien conformes à ce que nous devons croire de la sagesse, de la sainteté et de la bonté de

Digitized by Google

N.-S. ; en second lieu, les qualités de la Sœur Gertrude-Marie, son bon jugement, son humilité, sa simplicité, son excessif désir de sincérité ; son grand esprit de soumission et le profit qu'elle tire de ces faveurs pour sa conduite privée, forment un ensemble de garanties humainement dignes d'estime. Cependant — et M. Legueu a raison de le dire en note, — il serait téméraire d'attribuer une égale importance à toutes les parties de l'œuvre ; je crois même savoir que quelques points ont surpris des hommes compétents. Rien à cela d'étonnant : il y a toujours, dans des révélations, un danger de mêler l'humain au divin ; d'un autre côté, le mystérieux et l'obscurité dans lesquels Dieu présente ces révélations font toujours courir le risque de les mal interprêter : on en a des exemples chez les Saints eux-mêmes.

Les communications divines extraordinaires ou révélations sont de deux sortes : les visions et les paroles surnaturelles. Je l'ai déjà dit : ce sont des phénomènes extranaturels, ils ne sont pas des moyens directs de sanctification, et par conséquent ont beaucoup moins d'importance que l'union mystique. Les visions sont de trois sortes : corporelles, imaginatives et intellectuelles, suivant que la représentation se fait à l'aide de la vue, du sens intérieur de l'imagination ou sans images.

Les paroles surnaturelles, distinctes par conséquent du mode ordinaire de la grâce qui se fait entendre de deux manières : par de simples inspirations et par des illuminations soudaines, — sont également de trois espèces : auriculaires, imaginatives et intellectuelles.

Sœur Gertrude-Marie semble avoir connu la plupart de ces phénomènes. Sans doute, elle ne s'explique pas très clairement sur la nature des connaissances qui lui sont communiquées, elle parle comme elle croit voir et comprendre. Mais, en confrontant ce qu'elle rapporte avec le fait d'autres révélations acceptées comme authentiques, et étudiées au point de vue théologique, il serait assez facile de classer toutes ces faveurs dans le genre qui leur convient. Je serais entraîné trop loin à entreprendre cette étude.

En fait de visions, la Sœur Gertrude-Marie en a eu beaucoup, et de corporelles et d'imaginatives : N.-S. sous de multiples formes, la Sainte Vierge, des vues à distance de personnes éloignées, des apparitions d'âmes en Purgatoire, des symboles qui lui signifient l'état de son âme ou des vertus à acquérir, les démons, qui pour l'effrayer, prennent diverses formes sensibles...

Les paroles surnaturelles surtout ont été très fréquentes dans la vie de Sœur Gertrude-Marie. Elle rapporte dans un endroit de ses relations que N.-S. lui parle de trois manières : par les inspirations, par des paroles intérieures, par des connaissances intimes qui se produisent dans l'âme sans le secours d'aucune parole. Il me semble alors que l'on doit classer dans les paroles intérieures, qui correspondent à ce que les mystiques appellent les paroles imaginatives — toutes les

Digitized by Google

conversations qu'elle a eues avec N.-S., et dont nous avons donné plusieurs échantillons au cours de notre compte-rendu. « Ces paroles, dit M. Saudreau, ressemblent aux illuminations ou impressions par leur soudaineté et par la vivacité de la lumière qu'elles communiquent, mais elles sont beaucoup plus précises, dit sainte Thérèse. Dans la parole imaginative, l'âme ne cherche pas les mots, elle les reçoit ; elle voit avec évidence que ces paroles ne sortent pas de son fonds, mais lui sont dites par un autre et lui sont dites si clairement qu'elle n'en perd pas une syllable ».

Ce que Gertrude-Marie appelle les « connaissances intimes qui se produisent dans l'âme sans le secours d'aucune parole » serait la parole intellectuelle ou la vision intellectuelle : l'objet de ces connaissances peut porter sur tout ce que les Anges connaissent, d'où leur nom de vues Angéliques : ce sont des lumières qu'aucun mot ne peut rendre ; « si l'âme les traduit ensuite en langage humain, ce qui n'est pas toujours possible, la traduction est forcément très imparfaite ». Ces faveurs sont réservées aux âmes déjà arrivées à l'état mystique.

C'est à cet ordre de connaissance, il n'y a pas de doute, qu'il faut attribuer les visions que la religieuse déclare avoir eues de la Sainte Trinité.

La Sœur Gertrude-Marie a été favorisée de bien d'autres faveurs, par exemple de la permanence dans sa poitrine des espèces eucharistiques. Mais nous ne pouvons tout signaler. Ce que nous avons dit suffit, croyons-nous, pour donner une idée suffisante du livre et pour inspirer aux âmes délicates le désir de le lire. Nous pensons qu'il peut faire beaucoup de bien. Émule, avec une note personnelle, de la Bienheureuse Marguerite-Marie, de Sœur Marie du Divin-Cœur, de Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus, la Sœur Gertrude-Marie est une figure excessivemeut attrayante, dont l'exemple et l'enseignement ne peuvent manquer, avec la forme si simple qui les présente, d'éveiller de nouvelles ardeurs en des âmes déjà disposés à la générosité.

Fr. JEAN de la Croix.
O. M. C.

Digitized by Google

CANEVAS DE CONFÉRENCES POUR LE TIERS-ORDRE

—

XIII

Dévotion au Saint Nom de Jésus.

Préambule. — Interrompons notre sujet ordinaire pour nous entretenir de la dévotion, si catholique et si franciscaine, du Saint Nom de Jésus. Au deuxième dimanche après l'Épiphanie, l'Église rappelle la gloire et la puissance du nom adorable de Notre-Seigneur ; empruntant les paroles inspirées des livres saints et le langage des Pères, elle chante les amabilités d'un nom glorieux au ciel et sur la terre. *Venez et adorez l'admirable Nom de Jésus qui est au-dessus de tout nom* (invitatoire). *Confessez au Seigneur, invoquez son nom et souvenez-vous qu'il est sublime, qu'il est saint, qu'il est terrible.* (antiennes) *Il est doux à la mémoire, suave à l'oreille, délicieux comme le miel* (ibid. passim). Nous pourrions citer cent autres passages, mais arrêtons-nous et pour donner à notre piété un fondement solide cherchons les bases théologiques et historiques du culte envers le Saint Nom de Jésus.

Fondement doctrinal de la dévotion au Saint Nom de Jésus. — La dévotion au Saint Nom de Jésus remonte aux origines du christianisme ; elle le précède même puisque le nom divin a été célébré, au ciel longtemps avant la venue du Sauveur.

On ne saurait dire si les anciens Patriarches ont connu par révélation, l'ineffable Nom du Sauveur, mais il est permis de soutenir, avec une opinion théologique sérieuse, que les anges en ont révéré la sainteté en même temps que le grand mystère de l'Incarnation, c'est-à-dire au moment de l'épreuve qui décida de leur justification ou de leur réprobation. Aussi avant que la terre n'apprit à l'adorer, le ciel déjà le prononçait avec une reconnaissance et un respect infinis, car il personnifiait le Rédempteur de toute créature.

Pour le manifester à la terre, un ange est député par Dieu. De par son autorité, il déclare que le Fils unique de la Vierge, qui est en même temps le Fils de l'Éternel, s'appellera Jésus, c'est-à-dire Sauveur.

Tombé des lèvres de l'Ange, ce nom est recueilli dans le cœur de Marie et de Joseph et c'est à ce dernier qu'échoit la gloire de l'appeler Jésus.

Digitized by Google

Depuis lors, entre la personne adorable du Rédempteur et le nom de Jésus existe une connexité indestructible qui a traversé les siècles et qui subsistera durant l'éternité. Depuis lors ce nom signifie toutes les miséricordes divines à notre égard.

Qui dit Jésus, dit bonté, mansuétude, pardon, qui dit Jésus dit la manifestation de la figure la plus douce, la plus suave que regard humain ait jamais contemplée.

Jésus est tout pour nous ! c'est le bon Samaritain guérissant nos blessures, c'est le Père plein d'indulgence pardonnant au fils égaré, c'est le Pasteur veillant à la conservation de la moindre de ses brebis.

Jésus, c'est le Docteur nous instruisant de toute vérité, c'est le Maître nous conduisant par la main, c'est le Souverain nous donnant accès dans son royaume ; pour tout dire, c'est le Sauveur, le Sauveur des anges, des hommes et de Marie elle-même.

Il est vrai ce nom a été inscrit en caractères grecs, hébreux et latins au-dessus du gibet où la Victime expirante payait sa rançon à l'éternelle Justice. *Jesus Nazarenus rex Judæorum,* avait écrit Pilate, Jésus de Nazareth roi des Juifs.

Dans l'esprit de ce proconsul sceptique, ce n'était qu'une ironie ajoutée aux illégalités et aux atrocités de la condamnation, mais dans les desseins providentiels, c'était une prophétie, puisque Jésus était le Nazaréen dont la royauté spirituelle devait s'étendre sur le monde entier.

A peine le Sauveur eut-il pris possession de son royaume céleste que la vertu de son nom adorable se fit sentir.

Par la force du Nom de Jésus, Pierre convertit les juifs opiniâtres ; par sa puissance, les Apôtres résistent à la coalition des Pharisiens, des Prêtres et des Sadducéens ; par sa vertu merveilleuse, ils opèrent des prodiges.

Pierre et Jean s'en allaient au Temple, tout à coup ils voient un paralytique misérablement couché, son regard supplie avec toute l'intensité de la détresse. L'âme des deux Apôtres se sent remuée jusqu'à l'intime. Pouvaient-ils ne point compâtir, eux qui avaient appris de leur Maître à subvenir à toute souffrance ? Oui ! mais que donner à ce pauvre, ils n'ont ni bourse ni trésor? Pierre élève la voix : *Je n'ai ni or ni argent, mais ce que j'ai je te le donne, au nom de Jésus de Nazareth lève-toi et marche !* Le paralytique se lève, il marche, il rend témoignage à la vertu du nom divin.

Les puissants de la terre pourront emprisonner les disciples de l'Évangile et leur défendre de prêcher au nom du Christ, ils seront impuissants à paralyser sa vertu. Jésus résonnera à chacune de leurs phrases ; Jésus sera leur trésor, leur lumière et leur force et ce nom convertira le monde.

Dès que le Nom de Jésus apparait dans l'histoire, les noms fastueux des Alexandres et des Césars disparaissent. Sur le labarum des armées

Digitized by Google

romaines, on gravait jusqu'alors les lettres initiales de la puissance dominatrice de l'univers : *Senatus Populusque Romanus*, bientôt ces initiales disparaîtront, en même temps que les aigles oublieuses de la victoire, et sur le labarum chrétien on verra désormais inscrites les initiales de l'inscription du Golgotha, *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*.

Allez donc Apôtres, allez jusqu'aux confins de la terre pour prêcher le Nom de Jésus ! Oui prêchez-le parce qu'il nous dit l'action divine par excellence. Redites à tous qu'un seul nom est puissant et adorable et que ce nom est celui du Sauveur. Et bientôt vous verrez son efficacité.

La conversion du monde doit être attribuée à la puissance du nom divin ; l'Écriture est formelle : *Il n'y a point d'autre nom en qui se trouve le salut si ce n'est celui de Jésus*. Ce qui est vrai pour la conversion première l'est également pour toutes les œuvres de conversion et de justification qui se produisent dans la suite des temps.

Voilà donc le fondement doctrinal de la dévotion au Saint Nom de Jésus. C'est par ce qu'il est un nom de salut que l'Église le propose à notre vénération et à notre confiance. D'ailleurs il ne fait qu'un avec la personne adorable du Verbe incarné. Nous adorons la croix, non pour elle-même, mais à cause de sa liaison intime avec l'œuvre de la Rédemption ; de même nous adorons le Nom de Jésus, non pas en lui-même, mais dans sa relation nécessaire avec le Sauveur dont il est la signification.

Développement historique de la dévotion au Saint Nom de Jésus. — Il en a été de cette dévotion comme de toutes les dévotions chrétiennes ; contenue en principe dans l'Évangile et la Tradition primitive, elle n'est arrivée à son épanouissement complet que selon l'augmentation de la piété dans l'âme des fidèles.

L'Église immuable dans ses dogmes se perfectionne toujours et développe sans cesse les conclusions qui découlent de ses croyances. Aussi ne faut-il point s'étonner que la Dévotion au Saint Nom de Jésus ait progressé.

Objet de l'amour des Saints, — lisez en particulier saint Bernard — sujet de leurs méditations, de leurs chants, de leurs poésies, le nom adorable du Sauveur n'avait pas encore au XVe siècle attiré l'attention universelle du culte catholique.

Il était réservé à un disciple du glorieux François de susciter un mouvement irrésistible qui devait triompher de tous les obstacles et de toutes les résistances.

Déjà le grand amant du Christ, le Pauvre d'Assise, qui semble être l'inspirateur de toutes nos dévotions modernes, parce que mieux que tout autre il était remonté à la source première, à l'Évangile, déjà, François avait donné l'élan à cette dévotion en recommandant

Digitized by Google

à ses enfants le respect et la vénération du Saint Nom de Jésus. Déjà des disciples tels que les Antoine de Padoue, les Bonaventure, les Raymond Lulle avaient chanté la gloire de ce nom sauveur.

Cependant le mérite de l'institution d'une fête en l'honneur du Saint Nom de Jésus revient tout entier au glorieux saint Bernardin de Sienne et à ses disciples, saint Jean de Capistran, saint Jacques de la Marche et le bienheureux Albert Sarthiano.

L'illustre réformateur a reçu du ciel une lumière lui révélant la vertus du Nom de Jésus. Il parcourt l'Italie prêchant le culte de ce Nom troi-fois saint. Avec lui il emporte un étendard sur lequel est brodé le monogramme du Christ J. H. S. Cet étendard est placé à ses côtés, il le saisit souvent, il le montre aux auditeurs qui écoutent son ardente parole et il arrache de leur poitrine un cri de repentir et d'amour. Que d'âmes n'a-t-il point arrachées à la perdition éternelle par l'efficacité du Saint Nom de Jésus ?

Et pourtant il se rencontra des hommes qui trouvèrent que Bernardin et ses disciples avaient tort d'inaugurer un culte, qui, disaient-ils n'avait jamais existé. Ils blâmèrent le Saint et le traduisirent à deux reprises différentes devant le tribunal du Pape. Mais Dieu veillait et Bernardin n'eut point de peine à réduire ses adversaires. Sa parole devint si éloquente, ses raisons si persuasives qu'il entraîna la cour pontificale à décréter la création d'une fête spéciale en l'honneur du Saint Nom de Jésus. Et depuis lors cette fête a été étendue à l'Église universelle.

Conclusion. — Trois sentiments doivent se trouver en tout cœur chrétien relativement à cette dévotion : la foi en la vertu du Nom de Jésus, la confiance en son efficacité et une augmentation de charité produite par l'invocation habituelle de ce saint Nom.

La dévotion au Saint Nom de Jésus suppose et produit la foi et la confiance. *Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, vous l'obtiendrez*, a dit le Sauveur. Le Nom de Jésus est redoutable aux démons et aimable aux Anges, il chasse les uns, il attire les autres comme la lumière dissipe les ténèbres et attire le jour. La dévotion au Saint Nom de Jésus calme les douleurs, elle adoucit les tristesses les plus amères ; ainsi qu'un miel versé sur la plaie toujours avivée de nos souffrances, elle est un baume bienfaisant.

Cette dévotion enfin ranime la charité ; qui nous dira les élans des saints, les transports des âmes pures et ferventes, alors que mille fois le jour le Nom de Jésus jaillit de leur cœur !

Que le Nom de Jésus soit grandement honoré par vous surtout, enfants de saint François et à l'exemple du séraphique Père vous n'éprouverez que douceur et consolation à le prononcer. Que ce nom revienne souvent sur vos lèvres, surtout aux heures des peines et des tentations, qu'il s'échappe en brûlantes oraisons jaculatoires : *Mon doux*

Digitized by Google

Jésus miséricorde! Jésus soyez moi Jésus! Jésus soyez mon salut ! et qu'il se retrouve encore sur vos lèvres en abordant l'un de vos frères ou l'une de vos sœurs en saint François comme l'expression la plus chrétienne du salut :

Soit Loué Notre-Seigneur Jésus-Christ ! Toujours.

Fr. EUGÈNE, d'Oisy.
O. M. C.

ESSENCE ET EXISTENCE

Dans son fascicule de Novembre-Décembre 1910, la « Revue thomiste » exécute en sept lignes un article paru dans la « Rivista neo-scolastica » du mois de Juin 1910, sous ce titre « l'essenza e l'existenza secondo Duns Scoto » — « L'auteur, dit-on, (1) s'évertue à justifier ces deux propositions *contradictoires* de Scot : *a*) abstraction faite du concret, l'essence créée n'est pas l'existence ; *b*) dans la réalité contingente, essences et existences sont entitativement indistinctes les unes des autres. »

* * *

Le recenseur des Revues se croit-il fondé à prétendre que les deux propositions sont *contradictoires ?* — La contradiction a lieu lorsque de deux propositions l'une nie partiellement ce que l'autre affirme sans restriction et vice versa comme dans les exemples suivants :

Tous les hommes sont mortels ;

Quelques hommes ne sont pas mortels.

Le recenseur connaît-il une autre acception ? Pour ma part, j'incline à croire que le mot a été glissé un peu à la hâte.

Pour en venir au cas présent, il est certain que les mots essence et existence sont repris dans la seconde proposition dans un sens totalement opposé. Le point de vue métaphysique, abstrait — voire relatif à l'essence divine, ou cause exemplaire, — n'est pas le point de vue physique, concret, réel ; l'un et l'autre sont, d'une certaine façon, *objectifs*, mais l'objectivité de l'essence-idée n'est pas celle de l'essence réalisée dans l'individu. Et ainsi nier de celle-ci ce qu'on affirme de celle-là ne frise en rien la contradiction.

Cette méprise, involontaire de la part de mon contradicteur, méritait d'être relevée, le reproche de *contradiction* étant de beaucoup le plus grave que puisse encourir un auteur.

(1) Revue thomiste nov.-déc., 1910, p. 861.

Digitized by Google

* * *

La contradiction ainsi évitée, il reste que Duns Scot, à l'encontre de saint Thomas, identifie l'essence à l'existence dans les choses concrètes. — « Elles ne sont pas entitativement distinctes. » — C'est ce qu'affirme absolument le Subtil. — J'entends mon contradicteur protester: « Inséparables, oui; indistinctes, c'est-à-dire identiques, *jamais !* » Et il accorde qu'on « n'a jamais vu de matière sans quantité ». Un scolastique dirait plus exactement : non habetur in rebus concretis QUID (extra nihilum) quod non sit QUALE. L'essence se dit de la qualité, et je conviens que la quantité est partie intégrante de l'essence de la matière.

Mais pourquoi atténuer ensuite la portée dogmatique de ce solennel *jamais ?* Pourquoi prononcer : « ces deux choses (matière et quantité) *n'en sont pas moins considérées* COMME *entités distinctes* » ? car ceci revient à dire que, logiquement parlant, la matière et la quantité, qui sont inséparables dans le réel, s'excluent néanmoins dans le concept. La distinction thomiste, sous la plume d'un recenseur trop pressé, devient donc une distinction de raison avec un fondement réel. Et, par suite, le débat se trouve déplacé. Comment Duns Scot peut-il chicaner saint Thomas sur une affirmation qui s'impose d'elle-même à tout esprit réfléchi ? — Qu'on se rassure ! — Du moment que existence et essence s'excluent dans la définition, un scotiste ne fera aucune difficulté pour admettre, partout et toujours, entre l'une et l'autre, la distinction dite *formelle* chez ceux-ci, *virtuelle parfaite* ou *majeure* par ceux-là, *rationis ratiocinatae,* ailleurs. Et cette attitude est fondée, vu que *exister* — par la vertu du mot — N'EST PAS *être ceci ou cela.*

* * *

Mais la question est toute différente. Y-a-t-il dans tel objet donné — un cheval par exemple, — une distinction d'entité à entité, de réalité **A** à réalité B, entre ce qui fait que Bucéphale est un *non-nihilum* et ce qui le rend *cheval ?* — Là est toute la difficulté.

L'exemple est peut-être mal choisi. Car l'on pourrait m'objecter que les éléments constitutifs d'un corps mixte, vivant ou inanimé, sont *eux-mêmes* avant de devenir *le mixte.* Sans doute — et il n'y pas de conflit scotisto-thomiste en ce qui concerne le dualisme de la matière et de la forme. Donc je maintiens mon exemple.

La question se pose ainsi : concevez-vous le mixte aboutissant au cheval — ce qui est son essence, sa nature, ou sa manière d'être spécifique, — comme réellement distinct, quoique non séparé, de ce qui le pose hors du *nihilum,* soit dans l'existence ? — Oui, répond mon contradicteur ; non, dois-je riposter en disciple de Duns Scot. Mais, alors, vous expliquera le P. del Prado, plus rien n'est debout de l'édifice philosophique, établi par S. Thomas sur le roc immuable de la vérité.

Il me semble, — soit dit en passant, — que, du point de vue concret, la distinction n'a pas l'importance que lui reconnait le docte professeur de Fribourg. Elle n'est pas davantage le point de départ de l'opposition scotiste,

Digitized by Google

que l'on dénature, quand des conclusions et du choix des arguments on la fait remonter aux *principes* et *à la méthode*, qui sont identiques de part et d'autre. Par suite, on me fera difficilement entendre que le cheval n'est pas rendu *extra nihilum* par la combinaison actuelle des éléments (âme et matière) qui font de lui un cheval et non pas un arbre. Supprimez cette combinaison actuelle, c'est-à-dire l'essence ou la nature du cheval, et vous aurez ce que les italiens dénomment « *un bel nulla* » soit le néant pur et simple.

D'accord, reprend mon contradicteur ; or, « inséparable n'est pas indistinct » — J'en conviens, mais pour moi comme pour Duns Scot « distinctus entitative est realiter separabilis, saltem absolute loquendo. » Et, de fait, nous expérimentons dans le mixte la séparabilité de la matière et de la forme, à l'exclusion des corps simples, obstinément réfractaires à tous les procédés chimiques. Il en va tout autrement de l'essence et de l'existence. Même, en vertu du pouvoir absolu de l'Être Transcendant, il est impossible de les séparer. On n'en pourrait dire autant de l'atome. Donc, pas de distinction entitative, concrète, réelle, entre les essences et les existences créées comme de la réalité A à la réalité B.

C'est ce qui résulte nettement de l'enseignement philosophique de Duns Scot. Le P. del Prado, dont l'article « Vérité fondamentale de la philosophie chrétienne (1) » avait motivé notre réponse dans la « Rivista neo-scolastica » se heurte à des contradicteurs dominicains ou jésuites. Duns Scot n'est pas cité une seule fois — et, peut-être, cette abstention est-elle motivée par de regrettables lacunes dans la documentation de ce maître en Saint-Thomas. La note justificative, qui met en parallèle Duns Scot et S. Thomas, est empruntée uniquement de Gonzales et du P. M. de Maria, S. J. La « Revue thomiste » nous pardonnera d'avoir trouvé de mauvais goût l'anathème que le peu bienveillant professeur romain fait peser sur l'œuvre doctrinale du vénérable Duns Scot. C'est contre cette insinuation que nous avions surtout voulu protester. Le « recenseur » nous eût charmé, s'il se fût montré plus soucieux de la renommée d'un maître justement célèbre, qui avait su critiquer de glorieux devanciers en les comblant d'éloges.

S. Belmond.

---

(1) Revue thomiste, mars-avril 1910.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

LITTÉRATURE

Le fléau romantique, C. Lecigne. — Paris, Lethielleux.

Il y a longtemps que les esprits sérieux souhaitaient un peu de lumière dans le chaos où les erreurs romantiques ont jeté le monde moderne. On a besoin parfois, au milieu de toutes les théories qui nous assaillent, de trouver un fil conducteur, un câble, disons mieux, qui nous permette de franchir sans danger, ces eaux plus ou moins bourbeuses qui, depuis Jean-Jacques Rousseau, ont envahi la littérature. Le mal ne serait qu'un demi danger s'il se bornait à demeurer enfermé dans les livres, mais il s'est déversé des livres dans les esprits et des esprits dans les cœurs et beaucoup d'erreurs de raison et de morale qu'on ne croirait pas de si haute origine, viennent de là et nous empoisonnent. Voilà ce que nous montre le savant docteur de l'Université de Lille et après les magnifiques études contemporaines sur le *dilettantisme en action* sur les auteurs modernes, aussi bien que celles sur Georges Sand etc. le *fléau romantique* est comme le résumé de ces travaux sur la littérature et son influence dangereuse. Plus d'un, déjà, a ouvert les yeux, mais il ne suffit pas de pressentir le danger, il faut bien le connaître pour bien s'en défendre. Le livre de Monsieur Lecigne vient à point pour nous donner des armes et ses armes sont si bien mises à la portée de tous qu'elles auront, il n'en faut pas douter, un succès mérité et fortifieront beaucoup de timides et d'incertains.

Mavil.

La Critique Littéraire, (Évolution du genre) par Léon Levrault. — Paris. Delaplane. s. d. (1910). in-12 de 138 pages (Coll. des *Genres littéraires*.)

C'est une courte histoire, une revue rapide de ceux qui se sont distingués dans la littérature par la critique des écrits de leurs contemporains ou de leurs devanciers. Avant Malherbe, il n'y a guère eu de critiques en France, aussi près d'une centaine de pages sont-elles consacrées aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

P. U.

I. Volksgeschichten, von M. Herbert. 317 Seiten. Verlag von J. Habbel, Regensburg.

II. Jakob im Walde und andere Geschichten, von M. Herbert. 254 Seiten. Verlag von J. Habbel, Regensburg.

M. Herbert est l'une des femmes écrivains les plus célèbres d'Allemagne.

Digitized by Google

Son talent, très souple, sait s'adapter à tous les genres, roman, nouvelle, poésie, et partout on retrouve la même élévation de pensées, la même vigueur d'expression, la même originalité.

Certes, on ne pourra lui adresser le reproche de modernisme littéraire, dont parle N. S. P. le Pape Pie X dans sa lettre au Prof. Decurtins. M. Herbert pense et écrit en catholique, prouvant une fois de plus qu'il n'est nullement nécessaire de faire des concessions à l'esprit nouveau pour composer une œuvre d'art intéressante.

Le premier volume de nouvelles de M. Herbert a pour théâtre la Bavière avec ses Alpes et son Danube, ses vieilles églises et ses antiques pèlerinages. Et dans ce cadre le lecteur verra évoluer toutes sortes de personnages. Il sourira, en voyant la sœur François d'Assise désolée de ne pas avoir sur les animaux sauvages le même empire que son céleste patron, il admirera le pouvoir de saint François faisant naitre l'amour de Dieu au cœur de Mona Barbara. Chacun sera d'accord pour trouver que Frère Hilaire avec sa joie sainte est plus près du ciel que Père Ignace avec son austère sévérité. Tristement sublime est l'amour de Monique acceptant volontiers la mort pour faire le bonheur de son mari. Combien touchante la bénédiction donnée par la petite orpheline à la Sœur Supérieure « *Frau Mutter* » !

Le second ouvrage est également un recueil de nouvelles. « *Jacques dans le bois* » est un récit tendre et farouche à la fois. L'aviation a inspiré à l'auteur un de ses plus gracieux récits « *Les étoiles* ». « *Le miracle* » est le triomphe de l'amour maternel.

Mais il est impossible de passer en revue toutes les nouvelles qui remplissent ces deux volumes. Et puis, il faut bien laisser quelque surprise à ceux de nos lecteurs qui voudraient se les procurer. Ils passeront par toute la gamme des sentiments qui peuvent agiter le cœur humain. Ces deux ouvrages méritent d'être chaudement recommandés ; toutefois, quelques nouvelles empêchent de les confier à des mains trop jeunes. F. Gonzalve.

Les Légendes d'argent, par Paul Franche. 1 volume de luxe orné d'aquarelles et de vignettes, par A. M. Esprit. — Henri Lardanchet, Lyon.

C'est l'œuvre posthume d'un délicat écrivain enlevé trop tôt à l'Église et aux Lettres. L'abbé Paul Franche avait débuté, voici tantôt quinze ans, en chroniquant dans un journal de Lyon ; puis, après une étude sur l'éducation anglaise chez nous et un recueil de contes pittoresques, « *Dans les Étoiles,* » il s'était révélé critique sagace et bon historien littéraire dans un livre qui le fit aussitôt connaitre du public : *Le prêtre dans le roman français*. Dans cet ouvrage, que tant de pages recommandent aux lettrés, sa personnalité se manifestait de la plus heureuse manière ; peu après, elle s'affirmait pleinement dans une très attractive « *Sainte Hildegarde* » (de la collection « Les Saints ») et dans cette touchante « *Légende dorée des bêtes* » dont on n'a pas oublié le succès. De l'auteur de telles œuvres, où se reflète une âme ardente et belle, on pouvait attendre beaucoup ; hélas ! une cruelle maladie l'emporta. Ses plus brillantes qualités, on les retrouve dans son dernier travail : *Les Légendes d'argent,* quatre contes d'inspiration très diverse mais tous également charmeurs. *La chanson du silence,* qu'illumine une sérénité philosophique, est peut-être le plus remarquable. *Yvon de Kerg'sen* donne l'impression d'une chanson de gestes en miniature, chanson d'un caractère très

Digitized by Google

humain quoique les fées y jouent un rôle immense. *Barbara* évoque, avec une grâce légère, l'Égypte sous la domination romaine et chante magnifiquement le martyre de deux jeunes chrétiennes. *La Vendange de Saint Vincent,* dont on devine le thème, par sa fraicheur et son parfum mystique, s'apparente aux *Fioretti*. Ces contes, où le merveilleux ne nuit en rien au naturel, sont d'une langue exquise et d'une poésie intime, pénétrante. Tout y est en nuances ou en tons d'une finesse extrême et leur ensemble engendre une suave harmonie ; on les comparerait volontiers à des fresques ordonnées avec un tact parfait et enveloppées d'une lumière discrète. Mais ils donnent beaucoup mieux que de rares sensations ; en récréant l'esprit, ils enrichissent l'âme d'enseignements féconds. Car le prêtre ne disparaissait jamais en l'artiste littéraire qui les réalisa et il excellait à enclore les vérités éternelles en des formes imagées. Luxueusement édité, avec un goût et un style irréprochables, illustré d'agréables aquarelles, cet ouvrage fait le plus grand honneur à la maison Lardanchet et fera les délices des bibliophiles.

ALPH. GERMAIN.

En pénitence chez les Jésuites, par PAUL KER. Correspondance d'un lycéen. — Paris. Téqui. 3 f. 50.

Un lycéen est amené chez les Jésuites parce que, n'étudiant guère au lycée, son père — un indifférent — a l'espoir qu'aux Jésuites son fils deviendra plus sérieux. Le jeune homme, arrive, l'esprit prévenu, prêt à railler, à dédaigner ces maîtres et ces études qu'il regarde du sommet de ses erreurs juvéniles, mais il ne tarde pas à comprendre que s'il y a à blâmer, ce sont les malheureux qui ne comprennent pas l'importance d'une éducation religieuse et les malheurs qui sont la suite de l'éducation neutre, en réalité antireligieuse. Il est converti par la seule force des faits et il devient à son tour un apôtre. Cette thèse est enjolivée de détails amusants et bien réels de la vie de collège. il fera la joie de tous les potaches et leur fera aussi grand bien.

MAVIL.

Quatre Romans *de la Maison de la Bonne Presse*, rue Bayard, Paris.

L'infatigable Maison de la Bonne Presse continue ses jolies éditions de romans à bon marché et les quatre derniers qu'elle publie ont autant d'attraits que leur couverture.

Anita de M. DELLY est l'histoire touchante d'une orpheline élevée dans une famille qui la reçoit de force et qu'elle gagne par sa vertu et ses charmes.

Le roi des Andes, du même auteur, nous plonge dans les mystères les plus étranges, dans les péripéties les plus passionnantes que nous ne voulons même pas laisser entrevoir au lecteur, pour ne pas en déflorer l'intérêt.

ROGER DES FOURNIELS, dans **Fin de Race**, décrit la fin d'une vieille famille avec une verve intarissable et au milieu de circonstances si entraînantes que le lecteur, en commençant le livre, ne peut se résoudre à le quitter avant de l'avoir fini.

Enfin **Bernard de Flée**, par PIERRE GOURDON, dépeint les angoisses d'une famille dont l'enfant qu'on croit mort a été enlevé. Pour arriver à découvrir la vérité combien de péripéties angoissantes !

Ces quatre romans sont attachants, de lecture facile et agréable. Nous

Digitized by Google

les recommandons aux bibliothèques populaires comme aux familles chrétiennes. MAVIL

Les Encyclopédistes et les Femmes, par MARGUERITE DUPONT-CHATELAIN. — Paris, 1911. Daragon, in-8. Prix : 6 fr.

Ce volume raconte l'influence néfaste qu'ont eu des personnes fort peu recommandables sur l'esprit de Diderot, d'Alembert, Grimm, Helvétius, d'Holbach, Rousseau et Voltaire. On se doutait un peu de toutes ces vilaines histoires. Ce ne sera pas cet ouvrage qui fera le plus grand honneur à la « Bibliothèque du vieux Paris ». P. UBALD.

Au pays de Montcalm. Extrait de la *Nouvelle France*, par le R. P. CANDIDE, O. M. C. — Québec, impr. de « L'Événement ». 1909. in-8 de 23 pages.

Saint-Véran, les châteaux de Candiac près de Nimes et d'Avezes près du Vigan ; puis dans la Nouvelle France, Québec et les plaines d'Abraham, tels sont les sites où nous promène un aimable voyageur qui nous raconte, le plus agréablement du monde, ses souvenirs. P. U.

Le péril de la Langue Française. Dictionnaire raisonné des principales locutions et prononciations vicieuses et des principaux néologismes, par l'abbé CL. VINCENT. Paris, Poussielgue, 15, rue Cassette. 1910. in-12° de LVI-198 pages.

Au fond, c'est un plaidoyer très en règle que le petit livre de M. l'abbé Vincent. L'auteur y signale la décadence actuelle de notre langue incomparable ; il expose les motifs de cette décadence et en indique les remèdes ; il rappelle que le français doit observer les règles de l'usage, les traditions des grands écrivains et l'avis des plus grands grammairiens. C'est donc là un ouvrage excellent qui travaille à nous faire sortir du champ des primaires où l'on veut à toute force nous cantonner. R. D.

Le fonte Arabiche nel dialetto Siciliano. Vocabolario etimologico compilato dal P. GABRIELE MARIA da Aleppo, Missionario Cappuccino e professore di lingua arabica in Palermo nel Collegio internazionale per le missioni italiane all'Estero e dal suo allievo G. M. Calvarusso. Parte prima. Etimologia di voce lessicali. Roma, Loescher, 1910. In-8° de XXXII-442 pages.

Le dialecte sicilien est, après le toscan, celui qui se rapproche le plus de l'italien classique. Les infiltrations étrangères se sont cependant fait sentir beaucoup en Sicile, et la raison en est à la fois dans le commerce et dans la politique. Le grec, le latin, l'arabe et le français, sans parler de l'espagnol, sont les langues dont on retrouve le plus de traces dans le dialecte italien. Le peuple arabe a tout une histoire en Sicile. M. Amari l'a écrite dans sa *Storia dei Musulmani in Sicilia*. Le R. P. Gabriele Maria étudie, dans le présent volume, l'influence linguistique du seul peuple arabe, influence très curieuse puisqu'il s'agit ici d'une langue sémitique (l'arabe) s'introduisant dans une langue arienne (le sicilien). En quelques pages de la préface (p. XXV-XXIX), l'auteur résume les faits glottologiques les plus saillants. Une seconde partie, à paraître, contiendra les mots « toponomastiques » et une troisième les mots « onomastiques ». P. UBALD d'Alençon.

Digitized by Google

APOLOGÉTIQUE

Das Zeichen des echten Ringes, von Dr. Albert von Ruville. In-8, 165 S., brosch. M 2.50 ; geb. M 3. 50. Hermann Walter, Berlin W. 30.

Il y a à peine un an paraissait un livre qui fit grand bruit en Allemagne. L'auteur, Monsieur von Ruville, y racontait sa conversion. (*Etudes Franc.* Avril 1910.) Mais le nouveau converti ne veut pas s'arrêter en si beau chemin et, plein d'une sainte ardeur, il se fait apôtre, cherchant à ramener ses frères égarés dans le bercail de la sainte Église catholique.

Dans ce but, il vient de publier un nouvel ouvrage : *Le signe du véritable anneau*. Pour un lecteur peu familiarisé avec la littérature allemande, ce titre semble assez énigmatique. Il fait allusion à la parabole des trois anneaux de Lessing. Nous n'avons pas l'intention de raconter ici tout au long cette parabole. Qu'il nous suffise de dire que les trois anneaux du poète représentent le judaïsme, l'islamisme et le christianisme. De ces trois religions, quelle est la vraie ? A quel signe la reconnaître ? Lessing ne donne pas la solution du problème, soutenant que l'origine divine d'une religion ne peut être prouvée et que, par conséquent, le devoir essentiel de l'homme consiste non dans la foi, mais dans la vertu.

M. von Ruville n'est pas de l'avis de Lessing, et il prétend bien montrer que le signe de la vraie religion, c'est l'humilité. Nous voilà donc en face d'une apologie très originale et toute neuve du catholicisme. Au moment où le grand mal provient de l'orgueil des esprits et de l'exaltation de la raison, n'est-il pas curieux de constater que c'est l'humilité, apanage de l'Église catholique, qui a frappé spécialement M. von Ruville et l'a attiré à elle ?

L'ouvrage est divisé en deux parties. I. *L'humilité dans l'histoire du salut:* chutes et triomphes de l'humilité à travers les âges depuis Adam jusqu'à nos jours, l'humilité critérium du catholicisme, l'orgueil critérium du protestantisme. II. *L'humilité dans les institutions du salut:* humilité de Jésus, humilité de Marie à qui l'auteur consacre un chapitre touchant, humilité de l'Église, humilité dans les fidèles, dans la science, dans la lutte.

Ajoutons, et c'est là un charme inappréciable, que M. von Ruville écrit autant avec son cœur qu'avec son intelligence. Quant au style de l'ouvrage, il est d'une haute tenue littéraire.

En un mot, c'est un beau et bon livre. Espérons qu'il continuera efficacement l'œuvre commencée par son aîné *Zurück zur heiligen Kirche* et qu'il ira porter la lumière aux intelligences encore obscurcies par les erreurs du protestantisme.

F. Gonzalve.

La lotta contra Lourdes. Resoconto stenografico della discussione sostenuta alla Associazione Sanitaria Milanese (*10-11 gennaio 1910*) *con note e commenti*, par le P. Agostino Gemelli O. M. docteur en médecine et chirurgie. — Firenze. Libreria editrice fiorentina. 1911. — in-8 de 352 pages.

En un livre chaud, bouillant, le savant auteur a pris la défense de Lourdes. Il s'est tout d'abord spécialement attaché à la guérison d'une fracture de la jambe (Pierre De Rudder) et d'un mal de Pott (Jeanne Tulasne), et il a montré scientifiquement que ces faits sont d'ordre miraculeux. L'action thé-

Digitized by Google

rapeutique de l'eau de Lourdes, la force de « la foi qui guérit », les effluves, la psychothérapie ne peuvent tout expliquer.

Le Dr P. Gemelli a loyalement exposé les objections dressées par les médecins milanais contre l'interprétation miraculeuse des faits de Lourdes ; il a aussi admirablement répondu dans son superbe discours que l'on trouvera aux pages 251-320. P. UBALD d'Alençon.

Le journalisme catholique, par R. P. CHIAUDANO. — Paris. Lethielleux.

Ceci est un petit livre de polémique en même temps qu'un excellent manuel pour ceux qui sont appelés à défendre la foi et la morale dans la presse de combat. Il est bon de s'instruire de ses devoirs de soldat et cet opuscule est un excellent cours de théorie militante. Avis aux plumes dévouées, mais qui manquent peut-être encore de science pratique pour se jeter efficacement dans la mêlée. MAVIL.

L'art d'arriver au vrai, par J. BALMÈS, *traduit de l'Espagnol par E. Manec*. — Paris, Téqui. 2 frs. Nouvelle édition avec introduction de J. Broussolle.

Balmès n'est pas un inconnu. Plusieurs traductions de ses ouvrages ont été déjà faites. C'est un auteur qu'on pourrait placer parmi les classiques de la philosophie chrétienne par la sûreté de sa doctrine, la force de sa dialectique et la beauté de ses pensées. *L'Art d'arriver au vrai* est son chef d'œuvre et au moment où l'Espagne célèbre le centenaire de la naissance de Balmès, il est bon qu'on ramène l'attention sur ses œuvres. Cette nouvelle traduction, précédée d'une lumineuse introduction de l'abbé Broussolle, est écrite avec une clarté et une élégance qui lui donnent un nouveau charme. Nous ne ferons pas ici l'analyse d'une œuvre bien connue, discutée et appréciée au point de la rendre bientôt célèbre. A tous ceux qui n'ont pas l'œuvre de Balmès dans leur bibliothèque, nous indiquons la traduction de M. Manec comme la meilleure qu'ils puissent souhaiter. MAVIL.

PIÉTÉ

La Loi d'Age pour la Première Communion, par l'Abbé F. SIBEUD. — in-12°, 176 pp. Téqui. Paris.

Ce livre est un cas unique. Écrit vingt ans avant la promulgation du décret «*Quam singulari Christus amori*», il se trouve aujourd'hui en être une sorte de commentaire exact, lumineux et complet. *(Préface.)* Rien de plus vrai : si la doctrine contenue dans ce volume avait été mise en pratique depuis longtemps, elle eut évité bien des excès, des exagérations. Sans doute quand la brochure de l'Abbé Sibeud a paru pour la première fois en 1893, on a dû crier sus à la nouveauté, comme on l'a fait pour le décret lui-même. Mais un peu de réflexion et d'étude eussent vite découvert que la brochure de l'Abbé Sibeud n'était qu'un rappel à la tradition chrétienne. Pour remonter le courant, l'auteur a dû entrer en lutte avec les partisans de la doctrine courante, rigide et quelque peu janséniste. Ils avaient leurs auteurs, en particulier saint Alphonse et Suarez. M. S. justifie l'un et l'autre par la comparaison, le rapprochement de divers passages de leurs œuvres, se complétant entre

Digitized by Google

eux, il faut avouer cependant que malgré tout son respect pour S. Alphonse, l'Abbé Sibeud se trouve obligé de lui donner quelques vigoureux coups, qui montrent que dans cette question de l'âge de la communion des enfants, le saint Docteur ne s'était pas suffisamment documenté ; il en est résulté une doctrine trop rigide dont on a certainement abusé.

FR. GABRIEL.

Élévations Eucharistiques, *extraites des écrits de la servante de Dieu : Marie Eustelle, surnommée l'Ange de l'Eucharistie,* par l'Abbé F. VAN LOO. — Avignon, Aubanel.

Excellent petit livre pouvant servir de méditations ou de visites au Saint-Sacrement. Ces élévations conviennent aux personnes du monde qui veulent s'aider dans leur dévotion à Jésus dans le tabernacle. Rien de plus aimable que la piété de Marie Eustelle et aussi rien de plus propre à faire aimer Jésus.

A toutes les âmes pieuses. **Pratique de la communion spirituelle.** — La communion perpétuelle par le P. FRANÇOIS DE VOUILLÉ O. M. C. Deuxième édition. — Paris, Libr. de Gigord. 1911. In-32 de 195 pages.

Les *Études Franciscaines*, (t. III. p. 482 et t. XIX. p. 322) ont plus d'une fois recommandé les livres bienfaisants du R. P. François. Le R. Père s'est constitué l'apôtre de la communion spirituelle et il est peu de théologiens à connaître ce sujet aussi bien que lui. Nous saluons donc avec grand plaisir cette nouvelle édition, abrégée et clarifiée, cette publication ascétique «destinée à alimenter la vie spirituelle par une pratique aussi mystérieuse que féconde en grâces et en vertus intérieures » (Card. Merry del Val).

P. UBALD.

Christus Alpha et Omega seu de Christi universali regno, auctore Fratre Minore provinciæ Franciæ. Editio altera. — Lille, R. Giard, 1910. in-8 de 488 pages.

Cet ouvrage (tiré à 3000 exemplaires et imprimé par la maison Desclée) est moins un travail de théologie scholastique qu'un écrit de théologie positive. Sous quelques rubriques, l'auteur très érudit a placé les textes des différents pères, docteurs ou écrivains ecclésiastiques et de la sorte il a fourni à la théorie franciscaine de l'Incarnation un superbe ensemble de textes et de citations.

LÉON BERSON.

Enfants, aimez Notre-Dame ! par le R. P. L. J. M. CROS. S. J. — Bruxelles. Dewit.

Jamais on ne célébrera assez les merveilles de la bonté de la Mère de Dieu. Ce petit livre est un hymne admirable à sa gloire. Ces histoires si bien contées font aimer toujours davantage Celle que nous, pauvres humains, avons reçu la permission d'appeler : la bonne Mère. Que tous ceux qui ont une foi endormie et un cœur refroidi par les distractions de la vie mondaine, lisent ces pages charmantes et ardentes à la fois. Il faudrait les répandre partout à la gloire de Notre-Dame.

MAVIL.

Digitized by Google

Dat Boec van de XII Beghinnen van Jan Ruusbroec. Le Livre des XII Béguines de Ruysbrœck l'Admirable. — Traduction d'après l'original, introduction et commentaires par l'abbé P. Cuylits, curé de Goyck. Bruxelles. Dewit. 1910. in-12 148 pages.

Fort curieux ouvrage, ce livre contient une assez longue étude sur les mystiques, dans une langue neuve et originale, mais pas toujours assez naturelle (v. gr. le Mont-Verne pour l'Alverne !) L'auteur y enchâsse une traduction de la vie de Ruysbrœck écrite par Henri van den Bogarde (*Henricus Pomerius*, H. Dupommier) (cf. *Analecta Bolland.* X. p. 257) ; puis vient la traduction du « livre des XII Béguines ». Sous ce titre se révèle un très court et très curieux traité de spiritualité, ou plutôt de théologie mystique, en quinze chapitres. A très juste titre M. Cuylits remarque la proximité intellectuelle de certains passages de son auteur et de plusieurs paragraphes du *Stimulus Amoris* qu'il appelle *l'Élixir d'amour*. Pour juger de la doctrine de saint Bonaventure on aurait pu facilement choisir un texte un peu plus authentique.

Jean Ruysbrœck écrivait au XIVe siècle. Son livre des XII Béguines nous a paru assez intéressant et mériter la très belle édition que lui a donné M. le curé de Goyck.

P. Ubald d'Alençon.

HAGIOGRAPHIE

Le bienheureux Pierre-François Néron, martyr, par E. Chamouton. — Librairie Catholique Gey et Guy, Place de la Liberté, Lons-le-Saunier.

Vie de Ste Radegonde, par S. Fortunat. Traduction par René Aigrain. — Collection « *Science et Religion* ». — Bloud. Paris.

Vie de S. Benoit d'Aniane, par S. Ardon, traduction par Fernand Baume. Collection « *Science et Religion* ». — Bloud. Paris.

Il y a dans cette brochure des pages capables de donner un renouvellement de courage et de confiance, car il est indubitable que le bienheureux P.-F. Néron donna dans sa vie « l'exemple d'une confiance invincible et d'une fermeté qui ne se démentit jamais....»

Simple pâtre des montagnes du Jura, il commence à 19 ans ses études, mais « *il voulait* ». Au collège il ne s'inquiète nullement de la turbulence de ses jeunes compagnons de travail et de jeux. Pour tous, il reste un modèle de piété et de charité. « Son regard animé révèle une vive flamme intérieure et sa physionomie est empreinte de droiture et de simplicité. Durant toute sa vie, embrasé de zèle, il entraine par une vive sympathie. »

Devenu missionnaire, il ne s'arrête devant aucun obstacle pour accomplir son devoir et travailler au bien des âmes. Son désir « d'obtenir la grâce du martyre » est exaucé après une dure réclusion pendant laquelle il fait un jeûne volontaire de 21 jours ; héroïque préparation à verser son sang pour Jésus-Christ.

Cet intéressant résumé de vie a pour appendice les décrets de la Béatification.

Digitized by Google

Faire revivre les Saints des premiers siècles de l'Église de France est une belle œuvre. Pour beaucoup les documents restent aussi peu détaillés que rares ; aussi la simple traduction des plus anciennes biographies n'en reste pas moins pleine de charmes.

Peu de choses à dire de la grande thaumaturge de Poitiers, Ste Radegonde. Les vertus de cette reine, se faisant l'humble servante des pauvres, le salut des malades, pratiquant les austérités les plus dures tout aussi bien à la cour royale que dans le silence du cloître, méritent d'être connus.

Une assez longue préface montre l'érudition du traducteur et complète quelque peu le texte de S. Fortunat en nous parlant d'autres biographes de la Sainte.

La vie de S. Benoit d'Aniane renferme des détails plus étendus et peut-être plus intéressants. Il est consolant d'y voir l'ascète des temps barbares, mortifié dans son corps et son âme, pratiquer jusqu'à l'héroïsme les vertus religieuses. La figure du Saint nous y est montrée comme le type du vrai cénobite, prenant l'intérêt de son monastère et travaillant, par le bon exemple comme par les pieux encouragements, à la formation morale de ses religieux. Avec S. Benoit d'Aniane la vie monacale prend de l'extension, la règle trouve son unité et son uniformité. Ainsi le bien s'opère par le soin de cet homme de Dieu qui nous a laissé par écrit les principes de sa réforme monastique.

Fr. Louis-Marie.

Le pénitent breton Pierre de Keriolet, par le Vicomte Hyppolite Le Gouvello. — Paris, Téqui. 3 f. 50.

Ce livre, écrit par un vrai historien, aussi intéressant qu'érudit, n'est cependant pas à mettre dans de trop jeunes mains. Mais pour les personnes averties qui s'intéressent aux grandes luttes des âmes — quel roman vaut l'histoire d'une conversion ? — Le récit de celle de Pierre de Kériolet est un de ces livres qu'on ne peut lire sans fruit. C'est un de ces grands pénitents de la belle moisson de convertis que fit l'Église de France au XVIIe siècle et dans la cadre historique donné par l'auteur, Pierre de Kériolet est un portrait d'ancêtre admirablement peint.

Mavil.

VARIA

Pages d'Art chrétien, par Abel Fabre. — Paris. Bonne Presse.

Ce joli volume illustré rassemble sous sa couverture symbolique, des articles parus dans *le Mois littéraire,* l'excellente revue de la Bonne Presse. C'est dire avec quelle richesse d'illustration il est décoré. Mais l'illustration n'est pas le seul mérite de ce livre. Les différentes études de monuments, de statues, de peintures que M. Abel Fabre y a enchaînées, forment la plus intéressante et la plus savante dissertation que puissent désirer les amateurs de notre grand art religieux, le plus beau, le plus noble, le plus pur, quoiqu'en disent les partisans de « l'Art pour l'Art ». Il est bon qu'on nous rappelle cette grandeur de notre art religieux qu'on oublie trop facilement en se laissant éblouir par les théories matérialistes en honneur maintenant. L'Art religieux, comme l'Église, demeure beau à travers les siècles et quand les petits maîtres des arts impurs, célèbres un jour, d'une malsaine célébrité,

Digitized by Google

sont oubliés à jamais, nos grandes cathédrales, nos fresques et nos statues sont toujours là, admirables, pour nous dire que Dieu, qui est l'auteur de toute beauté, ne donne de vrai et durable génie qu'à ses serviteurs.

MAVIL.

Pontifical peint pour le cardinal Giuliano della Rovere, par Francesco dai Libri de Verone, par LÉON DOREZ. (Extrait des *Monuments et Mémoires* publiés par l'Acad. Insc. Belles-Lettres. Tome XVII, fasc. I) — Paris, Leroux, 1909, in-4° de 28 p.

Ce pontifical appartient à M. Pierpont-Morgan. Il fut décoré vers la fin du xve siècle, à Vérone, dans l'atelier de Francesco dai Libri qui a signé une des peintures de son nom entier et a composé lui-même huit pages intégralement. Ce manuscrit de toute beauté et malheureusement inachevé, fut exécuté pour celui qui devait devenir le grand pape Jules II. C'est probablement ce personnage qu'il faut voir dans le cardinal agenouillé devant un pape (Sixte IV) (?) au folio 139 recto.

P. UBALD.

Dogme et peinture. — ABBÉ OSSEDAT. — Étude historique et critique. — Illustré de 125 gravures — un beau volume grand in 4° de XX-350 pages. — Prix : 10 fr. 00 Société St-Augustin. — Desclée, de Brouwer et Cie. Lille, Paris, Bruges.

L'auteur destine ces pages « un peu à tout le monde, en particulier aux personnes qui ont à cœur une grande extension de l'idée chrétienne parmi nous ; plus encore au clergé... dont l'éducation esthétique offre des lacunes... » Il nous donne l'interprétation dogmatique et artistique d'un assez grand nombre de chefs-d'œuvre de caractère religieux.

On trouvera dans la préface des réflexions intéressantes sur les rapports de l'art et de la théologie. L'expression de la pensée n'est pas toujours assez claire et on pourrait relever une ou deux exagérations comme celle-ci (p.XIII) : « On s'imagine que la théologie est une science sévère... elle est de plus, elle est surtout l'inspiratrice et l'amie la plus fidèle de l'art... »

Cette étude d'art religieux suit dans les grandes lignes un ordre chronologique. Les deux premières sections le *Credo des Catacombes* et les *Mosaïques chrétiennes du IVe au IXe siècle* sont intéressantes et instructives et on ne laisse pas d'être frappé par la pénétration de l'art primitif par le dogme et des services que le premier a rendus au second.

A partir du XIIIe siècle et après quelques pages sur les miniaturistes, les sections se suivent d'après un ordre assez peu défini : *Les Vertus chrétiennes* (III). — Les Anges de l'école ombrienne prennent place dans cette section. *Madones de Fra Angelico. — Vierges de Raphaël. — Grandes Vérités de la Foi.* — etc...

On peut regretter que l'Auteur se soit cantonné trop exclusivement dans l'art italien. Dans un ouvrage sur le dogme et la peinture, une ou deux reproductions des œuvres des frères Van Eyck, par exemple, eussent été fort à propos (pp. 305-309). Par contre la courte étude sur l'art mauresque, termine et complète assez heureusement l'ouvrage.

Il faut reconnaître d'ailleurs que l'auteur n'était pas obligé à être complet, son horizon eût gagné à être élargi ; mais tel qu'il est son livre est vraiment utile et instructif, à beaucoup de catholiques cultivés et même de membres

Digitized by Google

du clergé il apportera plus d'une connaissance nouvelle. Il intéressera et instruira. Les illustrations jouent évidemment un rôle important dans un pareil sujet. Elles sont nombreuses et généralement très soignées, ainsi que l'impression, la remarque est d'ailleurs presque superflue. A. C.

Tracts grégoriens. — 269, rue Saint Jacques, Paris Ve. Prix l'unité, 0.10 ; la douzaine 0.75 ; le cent 4 frs.

Le « tract » est à l'heure actuelle la manière la plus pratique et peut-être aussi la plus efficace de répandre au loin une idée, une conviction. M. Amédée Gastoué ne pouvait manquer d'employer ce mode de propagande, lui qu'on pourrait appeler l'Apôtre du chant grégorien. En ces feuilles modestes, le très compétent professeur de la *Schola Cantorum* publie des « Études pratiques sur le Graduel Vatican », études concises et brèves à la portée de tous. Aux tracts se joignent de petits feuillets doubles contenant des chants liturgiques anciens. Avec, à la fin, la traduction française des paroles latines. C'est là une excellente idée. Parmi ces chants je note (2e série — no VI) un chant franciscain. C'est une antienne en l'honneur de la B. V. Marie pour demander la santé des malades. Il est à souhaiter que ces feuilles se trouvent entre les mains de tous les maîtres de chapelle. MM. les curés ne sauraient mieux faire que d'en recommander la lecture, à tous ceux qui occupent un rang prépondérant dans leur maîtrise.

BERNARD DE S. FRANÇOIS T. O.

Des écrits authentiques de S. Thomas d'Aquin. 2e édition revue et corrigée, par le P. MANDONNET, O. P. — Fribourg (Suisse), impr. Saint-Paul, 1910. In-8 de 158 p. Prix : 5 fr.

La première édition a paru sous forme d'articles dans la *Revue Thomiste*. Pour déclarer authentique ou non telle œuvre de l'angélique Docteur, le P. Mandonnet s'est appuyé avant tout sur le catalogue officiel dressé à Naples en 1319, lors du procès de canonisation de saint Thomas.

Pour des raisons particulières, l'auteur admet cependant l'authenticité de de quelques écrits non cités dans ce catalogue de 1319, v. gr. l'Office du Saint-Sacrement. Ce travail hâtera, nous l'espérons, l'édition définitive des œuvres du grand Docteur dominicain. P. U.

HISTOIRE

Histoire générale de l'Église. par FERNAND MOURRET, professeur d'histoire au séminaire de Saint-Sulpice. Tom. V. *La Renaissance et la Réforme*. Paris, Bloud, 1910. Grand in-8 de 604 pages.

Pour apprécier dans le détail ce gros volume, il faudrait écrire de nombreuses pages. Je me contente aujourd'hui de constater que c'est le tome deuxième paru d'une série qui doit en embrasser huit : Les origines chrétiennes, du Ier au IVe siècle (tome I). — Les Pères de l'Église, IVe et Ve siècle (tome II). — L'Église et le Monde Barbare, VIe-IXe siècle (tome III paru). — La Chrétienté du Xe au XIVe siècle (tome IV). — L'ancien régime, XVIIe et XVIIIe siècle (tome VI). — L'Église contemporaine. La Révolution et l'Empire (tome VII). — L'Église contemporaine, de 1815 à 1900 (tome VIII).

Digitized by Google

Le tome V étudie la Renaissance, la Réforme protestante, la Réforme catholique. La bibliographie indique nombre de documents d'archives ; mais j'imagine que l'auteur n'a guère pu faire autrement que ses prédécesseurs en histoire générale : se contenter de lire, de résumer, d'apprécier les ouvrages imprimés plus abordables. A ce point de vue, il n'y a peut-être pas assez de sévérité. Tel auteur consulté n'est pas toujours de première main.

Il n'y a pas à critiquer les thèses générales de M. Fernand Mourret. Ce ne sont au fond que des moyens commodes de classification que l'auteur ne défendrait pas toujours, je pense, envers et contre tous, *unguibus et rostro*.

Somme toute, très bon et très honnête ouvrage d'histoire de l'Église.

P. Ubald d'Alençon.

L'Église aux tournants de l'histoire, par Godefroid Kurth. — Bruxelles. Dewit.

Aucun historien n'a compris l'histoire comme Godefroid Kurth. Il a une manière de synthétiser une époque, de grouper les faits, d'en tirer des conclusions justes qui n'appartient qu'à lui seul. Pour me servir d'une comparaison toute moderne, on dirait qu'il voit l'histoire à la façon dont on voit un pays du haut d'un aéroplane. Mais pour la voir de haut et la voir exacte, il faut un grand esprit et une plume magistrale, et ce sont deux grandes qualités qui illustrent les œuvres de Kurth. Ces qualités se développent avec toute leur ampleur dans le volume dont nous annonçons ici la 4e édition. En six chapitres, l'auteur brosse à grands traits le rôle de l'Église à travers les siècles, mais n'y voyez pas là un résumé d'histoire. L'auteur n'a pris dans les faits, que juste ce qu'il lui faut pour appuyer sa thèse et combien ce choix est judicieux, concluant, irréfutable. On peut dire que nous avons ici une des plus belles apologies de l'Église qui aient jamais chanté sa mission, sa puissance morale, son triomphe et sa force. Comme toutes les œuvres de Godefroid Kurth, elle restera classique. Elle doit être lue par tous ceux qui sont appelés à défendre la Papauté et comme on disait jadis au bon vieux temps : la chrétienté.

Mavil.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

UN CAPUCIN BRETON

AU XVIIe SIÈCLE

LE PÈRE JOSEPH DE MORLAIX (1)

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES ANNÉES. — VOCATION RELIGIEUSE

Le P. Joseph naquit au château de Kerven, commune de Guimaec (Finistère), « pendant les solennités de Pâques » de l'année 1606.(2)

Son père, Olivier Nouel, seigneur de Kerven, appartenait à l'une des plus anciennes familles du diocèse de Tréguier. C'était un homme de foi, de piété pratique, de très bon conseil. (3) Sa mère, la noble

(1) SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES : *Oraison funèbre ou Panégyrique du R. P. Joseph de Morlaix, prédicateur capucin. Où sont descrites les plus belles particularitez de sa naissance, de sa vie et de sa mort. Prononcé dans l'Église des Religieuses du Calvaire aux Marests du Temple, le 7 octobre 1661* (par le P. Joseph de Dreux, capucin.) A Paris, chez Denys Thierry, rue Saint Jacques, à l'enseigne de la ville de Paris. MDCLXI. in-4° 3 ff. n. n. 51 pp. et 1 p. n. n. La bibliothèque franciscaine de Couvin possède un exemplaire de cette pièce devenue extrêmement rare. — *Annales Calvairiennes, ou Histoire chronologique de toutes les maisons de la Congrégation de Nostre Dame du Calvaire, &., par le P. Siméon Mallevaud, prédicateur récollet.* Angers. Yvain, 1671 in-4° de 1134 pp. Cet ouvrage peu commun, nous a fourni des renseignements précieux sur la mère du P. Joseph, entrée au Calvaire de Morlaix, le 8 décembre 1630. — *Bibl. nation.* : LK^3 47, *pièces relatives à l'affaire d'Angers ;* L^7 K 6743 : *Liste des prédicateurs du Carême et de l'Avent à Paris, de 1640 à 1787 ;* F. fr. 11,581 : *Extraits des Annales de la ville de Sedan*, par le P. Norbert, capucin. *Bibl. mun. de Rennes* : *Mss. 776.* Ce Mss. a pour auteur le P. Balthazar de Bellême, capucin du couvent du Mans. Les archives de Couvin en possèdent une copie. Voir : *Le Mss. 776 de la Bibliothèque publique de Rennes*, par le R. P. Emmanuel de Lanmodez, Paris, 1895. Nous omettons de signaler ici les ouvrages imprimés que nous aurons l'occasion de citer dans le cours de ce travail.

(2) Le P. Joseph entra dans l'Ordre en 1622, à l'âge de 16 ans *(Mss. 776 de la Bibl. de Rennes)* il faut donc placer sa naissance à l'année 1606. C'est le P. Joseph de Dreux qui nous parle « des solennités de Pâques ». *(Oraison funèbre... p. 7.)*

(3) Depuis plusieurs siècles, la famille Nouel était fixée à Kerven. Yvon, Olivier et Pierre Nouel de Kerven, fils mineurs d'Olivier, figurent dans une montre des

Digitized by Google

dame Françoise Callouët, « était née de parents vertueux, nobles et riches. Elle fut mise, dès son bas âge, sous la conduite de Madame de Querioilly, qui estoit une des plus vertueuses et qualifiées de son temps » (1). Renonçant, de bonne heure, à l'attrait qui la poussait vers la vie du cloître, elle avait obéi au désir de son père, et avait épousé, vers l'âge de seize ans, le seigneur de Kerven.

Dieu, auteur de cette union, en fut aussi le lien. Les parents du P. Joseph jouissaient, dans toute la contrée, d'une grande considération, bien méritée par l'ancienneté de la famille, par ses services passés, et plus encore par le culte traditionnel de l'honneur, de la piété et de la foi. L'annaliste des Calvairiennes leur rend ce témoignage : « Ils étaient honorés de leurs égaux et désirés d'un chacun, se rendant de facile accès aux moindres personnes qui trouvoient dans leur libéralité et dans le sein de leur piété, une bourse commune, pour soulager toutes les misères qui les accabloient » (2).

Des neuf enfants que le ciel leur donna, six moururent en bas âge «comme de petits saints, en donnant déjà des marques de piété qui ne se voient point dans le commun, et que l'enfance n'a pas coutume de produire » (3). Mais, une épreuve plus amère leur était réservée : au moment où leur fille ainée, cédant aux attraits de la grâce, se disposait à entrer au Carmel de Tours, la mort, en brisant ses rêves d'avenir l'enleva en même temps à l'affection des siens. (4)

Il ne restait plus à ce foyer chrétien que deux enfants, que la Providence destinait à illustrer un jour l'Ordre de saint François. L'aîné, appelé Jean, quitta le château de Kerven, à l'âge de neuf ans, et accompagné de la bénédiction paternelle, il se rendit à Rennes pour y commencer ses études. « En partant, raconte notre chroniqueur, sa mère l'embrassa et le baisa tendrement, et imitant la mère de saint Louis, elle lui dit avec ferveur, en son bas-breton : « Mon fils Jean, je te prie d'être honnête homme et de ne pécher jamais mortellement. » Ce que le jeune enfant lui promit, et qui fit tant d'impression sur son esprit, qu'estant un jour avec ses compagnons qui le vouloient porter au péché, et estant déjà tout prêt à les suivre, il se

nobles de Guimaec en 1481. La réformation des terres nobles de cette paroisse en 1543 mentionne : Kerven, au sieur Nouel, sans prénom. Enfin, Olivier Nouel, seigneur de Kerven, époux de Françoise Callouët, père du P. Joseph, devait être le fils de ce Nouel de la réformation de 1543, petit-fils de Pierre et arrière-petit fils d'Olivier qui figurait à la montre de 1481. (Notes communiquées par M. Pol de Courcy à M. le comte Louis de Nouel.)Les armes des Nouel sont : *d'argent au pin de sinople aux deux cerfs affrontés et rampants.* La devise : *tout bien ou rien !*

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 703.

(2) *Annales Calvairiennes*... p. 707.

(3) *Annales Calvairiennes*... p. 708.

(4) *Les Annales Calvairiennes*... p. 710, nous apprennent que c'est par l'entremise du P. Claude de Ruffec, Capucin, qu'elle avait obtenu son admission au Carmel de Tours.

Digitized by Google

vint souvenir des bonnes remontrances de sa mère et de la parole qu'il lui avoit donnée, ce qui fut cause qu'il rebroussa chemin au même instant, avec une résolution de tenir ferme désormais, tant qu'il vivroit. » (1)

Son frère Joseph, beaucoup plus jeune, était aussi la joie et la consolation de la famille. Sa piété angélique, ses manières douces et délicates, son caractère tendre et affectueux ravissaient tous les cœurs et faisaient concevoir à tous les plus belles espérances. Son plus grand plaisir était de pouvoir « contrefaire et imiter le prêtre, le confesseur, le prédicateur, dresser des oratoires, des autels et autres choses semblables, qui estoient les indices de ce qu'il devoit estre un jour... (2) Le P. Joseph de Dreux, qui l'avait connu intimement, nous donne à ce sujet, les plus intéressants détails : « Il a commencé à prescher dit-il, dès l'aage de huict à neuf ans ; après avoir entendu les prédicateurs dans les églises, et les saintes lectures que sa pieuse mère lui faisoit dans sa maison, il assembloit les petits enfants de son aage, et les preschoit en leur rapportant tout ce qu'il avoit pu retenir. Ceste pratique lui estoit si ordinaire qu'il s'en fist une habitude, et quand les pauvres venoient en troupe à la porte du logis de Madame sa mère, qui de ses grands biens faisoient de grandes aumosnes, ce petit prédicateur prévenoit ses charitez par une aumosne spirituelle, et en langue bretonne preschoit à ces pauvres gens tout ce que Dieu lui inspiroit à l'heure même. » (3)

D'ailleurs, la venue des Capucins à Morlaix avait produit sur cette jeune âme une vive impression. Il n'avait encore que six ans, lorsqu'ils entrèrent pour la première fois dans cette ville et reçurent l'hospitalité chez M. de Kerven (1612). Celui-ci, plein d'admiration envers ces religieux, dont le dévouement et la charité étaient déjà bien connus des populations bretonnes, n'épargnait ni son argent, ni sa peine, pour leur assurer un établissement convenable. L'annaliste des Calvairiennes raconte, dans son style un peu trop concis, quoique expressif, tout ce que lui inspira son zèle, à cette occasion : « Environ ce temps-là, écrit-il, les RR. PP. Capucins vinrent faire leurs établissements en Bretagne. M. de Querven, comme estant l'un des plus qualifiés, des plus riches et des plus pieux de Morlaix, fut inspiré de les recevoir dans sa maison, dont Mademoiselle fut ravie. Il entreprit leur bastiment, et se rendit leur père spirituel, mais un si bon père, qu'il donnoit plus lui seul pour leur entretien, que tous ceux de la ville ensemble, ce qu'il faisoit avec d'autant plus de liberté qu'il savait bien que son épouse ne demandoit pas mieux. Aussi disoit-il : en matières d'œuvres pieuses, je puis agir comme bon me semblera,

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 713.
(2) *Annales Calvairiennes*... p. 713.
(3) *Oraison funèbre*... p. 8.

Digitized by Google

parce que je suis certain que ma femme n'y a jamais de répugnance. » (1)

Le ciel ne tarda pas à récompenser sa générosité. Le 3 novembre 1613, c'est-à-dire un an seulement après la fondation du couvent de Morlaix, l'aîné de ses fils, âgé alors de seize ans, renonçait aux brillantes espérances de ce monde et revêtait l'humble bure des Capucins, sous le nom de Fr. Sévérin de Morlaix. (2)

Ce départ fut comme un coup de foudre pour Madame de Kerven. Mais, en femme vraiment chrétienne, elle sut modérer sa douleur, « afin, dit son biographe, de ne pas accroître celle de son mari ». Bientôt, la grâce triompha de la nature ; les deux époux firent généreusement à Dieu le sacrifice de leur enfant. « M. de Querven eust mesme le courage d'aller voir son fils devant sa profession, et le trouvant tout plein de résolution et de ferveur extraordinaire, il fut satisfait de son choix, et il redoubla ses affections et ses soins pour les capucins, puisqu'il avoit désormais son cher fils aîné dans leur Ordre. » (3)

Désormais, en effet, ils consacrèrent la plus grande partie de leurs biens à venir en aide aux enfants de saint François. Ils se multipliaient l'un et l'autre avec un zèle admirable ; ils avaient la même ardeur enthousiaste pour le bien. Il leur semblait que la Providence, après leur avoir enlevé ce qu'ils avaient de plus cher, avait voulu combler ce vide, en confiant à leur sollicitude la charge d'une nouvelle famille.

« Il avait l'intendance du dehors pour son partage, écrit naïvement

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 714. Le couvent des Capucins de Morlaix fut fondé en 1612 par René Sébastien Barbier, marquis de Kerjean, propriétaire de la terre de Pennanrue. Son principal bienfaiteur fut, avec M. de Kerven, le seigneur Quintin de Rocheglas, qui leur céda en 1617 et en 1628 une partie de ses terres pour agrandir leur enclos. *Arch. départ. du Finistère. Fonds des Capucins : Mémoire à consulter.*

(2) *Bibl. publ. de Rennes.* Mss. 776.

(3) Le P. Sévérin de Morlaix prit l'habit religieux le 3 novembre 1613, à l'âge de 16 ans, et mourut en 1658. (*Mss. 776 de la Bible de Rennes.*) Il remplit plusieurs fois la charge de Gardien, notamment à Nantes, en 1625, au Mans, en 1631, 1633 et 1634, à Rennes en 1639 et 1640. Il fut nommé Définiteur de la Province de Bretagne aux Chapitres de 1630, 1633, 1639, 1640, 1645, 1646, 1653, 1654 et 1655. Enfin, il fut neuf fois Ministre Provincial : en 1635, 1636, 1637, 1641, 1642, 1643, 1649, 1650, 1656. « En ce chapitre, écrit le P. Balthazar de Bellême, le R. P. Sévérin de Morlaix qui avait permission du R. P. Général de renoncer, *ita ut non posset cogi*, a été élu *volens, nolens.* » *Op. cit.* Il gouverna la Province avec une grande sagesse et fut l'un des religieux les plus ramarquables de son époque. Malgré tout l'intérêt qu'il portait aux Religieuses du Calvaire, il fit quelque difficulté à leur établissement à S. Malo, en 1642, en raison de la proximité du couvent des Capucins. Pourtant, deux ans plus tard, sous le Gardiennat du P. Louis de Guérande, « sa Révérence consentit à un accord en vertu duquel le dortoir fut repris et rendu logeable dans un an ». *Grandes recherches de l'abbé Manet. Mss. des Archives de S. Malo.* Le nom du P. Sévérin est inséparable de celui de son frère. Tous les deux ont rendu les plus grands services à l'Ordre. dans la première moitié du dix-septième siècle.

Digitized by Google

l'annaliste, et elle s'occupait à meubler au dedans : ce qui ne se pouvait faire sans y employer des sommes considérables de part et d'autre. Elle leur donna un tabernacle, des tableaux et plusieurs autres ornements nécessaires pour le service de l'autel. » (1)

Il paraît même que, prise de scrupules au sujet de ses pieuses prodigalités, Madame de Kerven confia un jour ses doutes à l'une de ses amies, fort dévouée aux intérêts du couvent. Celle-ci, « adroite à ses fins, se servit d'une invention pour la tirer d'inquiétude, lui disant : mademoiselle, à quoi bon vous mettre tant en peine, pour ce que vous faites à ces Pères ? Ne savez-vous pas bien que Monsieur l'approuve, et qu'il vous a donné toute liberté ? Si vous ne lui dites pas toutes les fois, ce n'est que pour éviter l'importunité que vous lui donneriez par des redites si fréquemment réitérées. De plus, vous devez regarder ces Pères comme vos enfants, puisque vous y avez votre fils aîné. Considérez un peu ce qu'il vous a cousté à l'entretenir aux études, depuis l'âge de neuf ans jusqu'à seize ; cela n'est rien au prix de ce qu'il vous eust dépensé, depuis quatre ans qu'il est aux Capucins, car il eust fallu désormais augmenter les pensions et les dépenses d'habits, afin de le faire paroistre selon sa qualité, et si vous lui eussiez acheté un office de conseiller, ainsi que vous en aviez le dessein, où est-ce que tout cela fust allé ? Vous n'aurez de longtemps donné aux Pères ce que vous eussiez déboursé pour toutes ces choses. ».

Ce raisonnement parut pleinement convaincant aux yeux de Madame de Kerven. L'amie fut écoutée, obéie, remerciée : « Vous dites vrai, répond-elle, pendant que je ferai du bien à ces Pères, d'autres en feront à mon fils, et je n'aurai plus dorénavant toutes ces craintes. » (2)

Toutefois, une nouvelle épreuve attendait cette vaillante chrétienne. Aux douleurs de la mère qui se voit frappée dans ses enfants, devaient se joindre bientôt les douleurs non moins cruelles de l'épouse. Le ciel semblait conduire cette grande âme par des voies extraordinaires. Il voulait d'elle, sans doute, un détachement complet, absolu, de la créature, pour en faire, plus tard, l'instrument de sa grâce et de sa miséricorde. C'est au milieu de ses libéralités sans bornes envers la nouvelle famille de son fils, que la maladie vint fondre tout à coup sur M. de Kerven. Elle fut longue et douloureuse. Nuit et jour à son chevet, Madame de Kerven lui prodigua ses soins les plus affectueux et les plus dévoués: « Elle fit faire des prières et des aumosnes extraordinaires pour sa guérison, dit le P. Siméon, croyant que par la multitude des

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 715. Après la mort de son mari, « toutes les semaines elle donnoit règlement deux écus aux Capucins pour leur nourriture, les entretenoit outre cela d'ustenciles, de serviettes et d'autres choses, suivant leurs besoins, auxquels elle veillait avec grand soin, et traitait souvent toute la communauté. » *Ibid.* p. 931.

(2) *Annales Calvairiennes*... p. 716.

Digitized by Google

suppliants elle pourroit rendre le ciel flexible à ses vœux et obtenir la prolongation de son cher époux, mais non, l'heure était venue qui devoit faire la séparation de ce qui estoit si parfaitement uni et si saintement conjoint. » (1)

Après la mort de son mari, Madame de Kerven se renferma dans la plus austère solitude, partageant désormais sa vie entre l'éducation de son fils Joseph et le soulagement des misères humaines. Mais Dieu n'allait pas tarder à lui demander un dernier sacrifice.

L'aîné de ses fils, nous l'avons dit, était entré, depuis plusieurs années, dans l'Ordre des Capucins. Quant au plus jeune, devenu l'unique consolation de la pieuse mère, il avait grandi et atteint l'âge de quinze ans. De quel côté allait-il tourner ses regards ? Ce n'est pas sans une douloureuse appréhension que Madame de Kerven se posait cette question. Les goûts de Joseph semblaient le porter, comme son frère, vers la vie apostolique des Capucins. Sa plus grande joie était de se trouver au milieu d'eux, de fréquenter leur chapelle, d'y servir la sainte messe. Le chroniqueur nous apprend même que le Père Joseph de Paris, alors Provincial de Touraine et de Bretagne, « avoit voulu le communier, de sa propre main, à l'âge de neuf ans, et dès lors, ce béni enfant y prit tant de goût qu'il continua de faire un très fréquent usage de ce divin sacrement, qui est une source inépuisable de grâces et de lumières pour les âmes innocentes et bien préparées, comme estoit la sienne. » (2)

Il n'est donc point surprenant que le pieux jeune homme se sentit attiré, lui aussi, vers cette solitude qui pour le monde est un effroi, vers ces robes brunes des religieux qui le faisaient penser aux saintes austérités de la vie du cloître. Aussi bien, la mort récente de son père lui avait appris ce qu'ont de trompeur et d'instable les gloires et les futiles richesses de la terre. Nous ignorons si, dans cette circonstance, les conseils et les encouragements du P. Sévérin, lui furent de quelque secours. Toujours est-il que les attraits de la grâce grandissant dans son âme, il conçut le dessein de se dévouer, lui aussi, au service de Dieu et prit la résolution inébranlable d'embrasser la vie religieuse.

Toutefois, prévoyant l'immense chagrin que son départ allait causer à sa mère, il s'ouvrit d'abord de son projet à son directeur. Celui-ci, en homme prudent et éclairé, ne crut pas devoir se prononcer immédiatement sur une question d'un si grand intérêt. Sans rebuter, il est vrai, son jeune pénitent, il l'engagea à réfléchir encore et à remettre à plus tard un examen plus approfondi de sa vocation. Une telle réponse ne pouvait satisfaire l'âme ardente de notre postulant. « Il s'ennuya de tant de délai, écrit encore le chroniqueur, et voulut avoir une réponse

(2) *Annales Calvairiennes*... p. 718.

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 715. C'est donc en 1615 que le P. Joseph fit sa première communion. Le P. Joseph de Paris était bien alors Provincial de Touraine.

Digitized by Google

définitive, qui fut un coup bien douloureux, car il ne s'attendoit pas au refus, les ayant toujours servis, aimés, et ayant conversé avec eux dès son enfance. » (1)

Mais, nul n'est prophète dans son pays. A ses instantes prières, on se contenta d'opposer cette fois son âge trop peu avancé, sa santé faible et délicate, et on répondit, en effet, par un refus.

Repoussé, mais non découragé, l'ardent jeune homme se mit en quête d'une demeure plus hospitalière, résolu à ne se déclarer vaincu qu'après avoir épuisé toutes les sollicitations. Il porte d'abord ses regards vers l'Ordre de saint Dominique, et se présente, plein de foi et de confiance, au Prieur du couvent de Rennes. « Je l'ai appris de l'un des plus anciens profez du mesme couvent, écrit le P. Joseph de Dreux, il me disoit que ce saint jeune homme le pressoit de luy donner leur habit, et sans doute l'Ordre de saint Dominique, dont le caractère est la prédication de la parole de Dieu, semblait avoir quelque droit sur une personne que Dieu vouloit un jour faire éclater dans les premières chaires du royaume. Mais ces Révérends Pères estiment une cruauté de recevoir un jeune homme si délicat dans un institut où l'abstinence est perpétuelle et les jeusnes assez fréquents : et la mesme raison qui luy a fermé la porte des Capucins, ne luy permet pas d'entrer chez les religieux de saint Dominique. » (2)

Rebuté encore une fois, le jeune de Kerven tente une nouvelle démarche auprès des P. Carmes de la même ville. L'accueil qu'il en reçut dut le consoler un peu de ses tristesses passées. Ecoutons encore son premier historien : « Il se présente à eux, écrit-il, avec ces humbles et ferventes paroles: Mes RR. Pères, si vous n'avez pitié de moy, je désespère de mon salut : les religions austères me refusent, l'on dit que je suis faible, je l'advoue, et ma faiblesse est la raison pourquoy je quitte le monde, où je ne pourrois pas me sauver. Mes Pères, je vous supplie de me recevoir ; Dieu qui m'a donné un si fervent désir, me donnera sans doute assez de force pour accomplir ce qu'il m'a inspiré. » (3)

Cette fois, ses vœux allaient être exaucés. Les religieux reconnurent, sans doute, dans ce jeune postulant, une âme d'élite à qui Dieu donnait des grâces plus abondantes qu'à d'autres, et qu'il voulait conduire à une perfection peu ordinaire. Ils lui ouvrent donc l'entrée du couvent et le confient aux mains du maître des novices, qui doit l'initier à la vie du Carmel.

Cependant, Madame de Kerven ignorait ce qui se passait à Rennes. Quand elle apprit que son fils était entré au couvent, elle en éprouva la plus vive douleur. Sans perdre un instant, elle se présente elle-même au couvent des Carmes et supplie le supérieur de lui rendre son enfant. Celui-ci lui répond que son fils est venu de sa propre volonté et que,

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 732.
(2) *Oraison funèbre*... p. 11.
(3) *Oraison funèbre*... p. 12.

Digitized by Google

du reste, il est libre de sortir s'il le veut. Mis alors en présence de sa mère, le jeune de Kerven la conjure, au nom de tout ce qu'elle a de plus cher au monde, de ne pas contrarier sa vocation. Mais elle se montre inflexible ; elle lui oppose sa jeunesse, sa santé, son inexpérience de la vie. Elle lui dit « que quand l'âge lui auroit donné le plein discernement du choix que Dieu vouloit faire de lui, elle céderoit alors par devoir à ses saintes volontés, quelque peine que cette séparation lui dut couster, mais que pour le présent, il falloit que les Carmes lâchassent la prise. (1)

Vaincu par les tendresses maternelles et fort de la promesse qu'il vient d'entendre, il quitte enfin la demeure qui avait enfermé un instant ses plus chères espérances, et reprend le chemin du manoir de Kerven.

Son séjour n'y fut que de courte durée. La Providence lui réservait un autre berceau, celui-là plus austère, plus conforme aussi aux ardentes aspirations dont elle avait rempli son âme.

Afin de mettre plus sûrement à exécution son généreux projet, il eut recours, cette fois, à une ruse innocente qui trompa le cœur de la pauvre mère. Feignant d'éprouver un goût extraordinaire pour l'étude, il supplia Madame de Kerven de l'autoriser à se rendre à Poitiers, pour y suivre les cours du collège qui était dirigé par les Jésuites. Celle-ci hésite tout d'abord, craignant qu'une santé si délicate ne soit vite compromise par quelques excès de travail ; mais accablée par les pressantes sollicitations de son fils, elle cède enfin et consent, non sans douleur, à une nouvelle séparation. « Auparavant que de partir, nous apprend le chroniqueur, elle lui fit promettre que jamais il ne se rendroit Carme sans son consentement ; ce qu'il lui promist et s'en alla bien joyeux d'avoir un si beau moyen pour venir à ses fins. » (2)

Le ciel devait se servir de cette circonstance inopinée, pour réaliser à la fois un double but : l'établissement des religieuses Calvairiennes à Morlaix, et l'entrée de Joseph de Kerven dans l'Ordre des Capucins.

C'est en 1621, que notre jeune écolier, récemment arrivé à Poitiers, eut l'occasion de rencontrer pour la première fois, les religieuses de Notre-Dame du Calvaire. Nouvellement établies dans cette ville, par les soins du P. Joseph de Paris, elles n'avaient point tardé à réunir autour d'elles l'élite de la population chrétienne. (3) Les fêtes religieuses qui se célébraient dans leur chapelle, attiraient particulièrement un grand concours de fidèles, et les familles les plus distinguées de la ville semblaient s'y donner rendez-vous.

Les cœurs simples qui sont à Dieu et que ne trouble aucune vue d'intérêt ou de vanité, voient avec une clarté remarquable ce qu'ont

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 733.

(2) *Annales Calvairiennes*... p. 35.

(3) Les Calvairiennes s'établirent à Poitiers, le 24 octobre 1617. Voir *Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou*, par M. le Chanoine Auber. t. IX, p. 365.

Digitized by Google

de bon et de désirable les œuvres entreprises par le dévouement des saints. La pureté du cœur est une lumière.

Le jeune de Kerven avait, lui aussi, comme l'instinct du grand bien que l'œuvre du P. Joseph de Paris était appelée à produire en France. Charmé de la beauté de ces cérémonies où il puisait un nouvel aliment pour sa piété, il se plaisait à fréquenter cette église, et désirait ardemment connaître l'origine et le but de la nouvelle fondation. « Comme il était breton, nous dit le P. Siméon, il se servit de cela pour s'enquérir s'il n'y en avoit pas dans la maison qui fussent de Bretagne.

« On lui fit réponse qu'il y en avoit, et aussitôt on donna ordre à la Mère Cécile de Sainte Anne du Louët de l'aller entretenir au parloir (1). Après s'estre rendu les civilités accoutumées dans ces religieuses visites, ils ne parlèrent tous deux que de religion, et regrettant qu'il n'y en avoit pas de réformée dans leur ville, la conclusion du discours fut qu'il falloit travailler à y establir le Calvaire; ce que ce jeune monsieur ne manqua pas de mander à Mademoiselle sa mère, laquelle conçut tant d'estime pour ceste sainte congrégation, qu'elle fist toutes les poursuites imaginables pour en avoir proche d'elle. » (2)

Les *Annales Calvairiennes* racontent longuement le rôle qu'eut à remplir Madame de Kerven dans l'établissement de ces religieuses à Morlaix. Ce serait sortir du cadre que nous nous sommes tracés, que de suivre la noble femme à travers les soucis et les difficultés de toutes sortes qu'elle dut vaincre, avant de réaliser le plus cher de ses désirs. Ce fut seulement vers la fin de l'été de 1625 que les premières religieuses, destinées à cette fondation, arrivèrent de Paris à Morlaix.

Le P. Sévérin, alors Gardien du couvent de Nantes, n'avait pas peu contribué, par son activité et son zèle, à faciliter une œuvre d'où devait dépendre, dans les desseins de la Providence, l'avenir de sa mère. De son côté, Madame de Kerven n'avait rien épargné pour recevoir dignement les nouvelles religieuses, et sa charité ne fit que grandir, à mesure qu'elle put pénétrer davantage dans l'intimité de leur vie.

« Quand elle les appela dans le pays, écrit encore l'annaliste, elle n'avait promis que 3600 livres, pour leur acheter une place; mais après les avoir goûtées, elle donna 9 mille francs en argent, sans compter les ameublements de toute espèce qu'elle leur fournit avec une libéralité presque incroyable. Elle vendit son bien pour bâtir leur église et leur monastère, et s'appliqua si fortement à cette affaire qu'elle en perdoit le repos, et que si ses forces eussent égalé ses désirs, elle en fut venue à bout toute seule, tant sa ferveur et sa charité étoient grandes. » (3)

(1) Sur la Mère Cécile du Louët, voir *Les Premières Mères de la Congrégation bénédictine de Notre-Dame-du-Calvaire*. Poitiers, 1865, p. 60.

(2) *Annales Calvairiennes*... p. 688.

(3) *Annales Calvairiennes*... p. 698. Après l'entrée de son plus jeune fils dans l'Ordre des Capucins, Françoise Callouët de Lanidy vendit la terre de Kerven, à la

Digitized by Google

Nous devons ajouter qu'elle était puissamment aidée, dans ses œuvres, par l'une de ses fidèles servantes, appelée Françoise, qui devait la suivre plus tard dans le cloître. (1) Nous ne résistons pas au plaisir de citer encore ici notre vieux chroniqueur. Il peint admirablement, dans son naïf langage, le portrait de ces deux âmes vraiment dignes l'une de l'autre.

« Françoise ne parloit que de donner, écrit-il, et quand on apportoit quelque chose de beau et de bon au logis, elle disoit incontinent : « Ma maîtresse, voilà qui est propre pour les Mères ou pour les Pères. » Elle trouvoit cela fort bon ; elle en étoit ravie et s'y joignoit de tout son cœur. Toutefois, pour se faire prier, et dissimuler son naturel bienfaisant, elle lui répartoit : « Françoise, vous n'avez soin que de ces Pères et Mères ; vous voudriez leur bailler les pierres, si vous pouviez, et me laisser à rien. » A quoi sa servante répliquoit : « Quand vous, ma maîtresse, n'aurez plus rien, les Pères iront à l'aumosne pour vous, et les Mères vous logeront ; entre ci et là que vous soyez réduite à cette extrémité, faites le mieux que vous pourrez ; le ciel, bonne mère, pour un peu de terre. » Lors, cette bonne demoiselle se prenoit à rire, en disant : « Sans doute, vous avez raison, Françoise, je suis de votre avis : donnez librement à mes Pères et à mes Mères ; vous me faites plaisir. » Cette pieuse servante fut la première qui orna l'autel des religieuses d'un pavillon de damas blanc tout neuf, garni de passements et de franges d'or ; sa sainte maîtresse fournissoit tout le reste qui étoit nécessaire pour sa décoration. » (2)

Mais revenons à notre jeune écolier. Nous savons que durant son séjour à Poitiers, il se montra scrupuleusement attaché à tous ses devoirs. Là, dans cette maison de prière, de solides études, de forte discipline, Joseph de Kerven fut parmi les plus pieux, les plus laborieux. « Il pouvoit servir d'exemple à tous les écoliers par ses bonnes mœurs, et il surpassoit en science tous ceux de sa classe. » Madame de Kerven, heureux témoin des succès de son fils, fondait sur lui les plus flatteuses espérances, et le portait déjà, dans ses rêves de mère, jusqu'aux plus hautes dignités. « Mais elle estoit bien loin de son but, écrit le chroniqueur, il falloit qu'elle le pleurât une deuxième fois tout de bon, et non par de fausses alarmes. » (3)

Ce n'est pas, en effet, dans le seul but d'acquérir la science, que Joseph s'était arraché aux tendresses de sa mère. Une première fois, ses tentatives de vie religieuse avaient échoué ; il avait cédé devant la

famille Blonsart (1627) et bâtit, à ses frais, le couvent des Calvairiennes. Kerven appartient aujourd'hui à la famille de Bergevin. Voir *Revue historique de l'Ouest*, mai 1891, p. 228.

(1) « Elle y est morte professe, en odeur de sainteté, et le peuple de Morlaix asseure qu'il s'est fait des miracles à son tombeau. » *Oraison funèbre*... p. 9.

(2) *Annales Calvairiennes*... p. 699.

(3) *Annales Calvairiennes*... p. 735

Digitized by Google

douleur maternelle, mais l'appel divin ne cessait de retentir dans son âme. Tourmenté plus que jamais par le besoin de se donner, il est résolu de le satisfaire, au prix de tous les sacrifices. Son âme ne goûte plus aucun repos. Il se sent comme invinciblement attiré vers une vie de dévouement et de sacrifice. Mais, sous quelle forme lui sera-t-elle présentée ? Quel cloître silencieux lui ouvrira maintenant ses portes, pour lui faire rencontrer Celui qu'il veut servir toute sa vie, dans la prière et la pénitence ?

A Morlaix, il en a vu. Il se rappelle avec bonheur le couvent aux cloîtres tout pleins d'ombre, perdu dans les grands arbres ; le jardin planté d'arbustes que le soleil inonde, et où, tant de fois, dans ses jeunes années, il se plaisait à prendre ses ébats. Il n'a pas oublié non plus ces moines qui passent pieds nus, la tête rasée, vêtus d'une robe grossière, disant qu'il ne faut pas chercher chez eux ce qui contente les sens. De longs jeûnes mortifient leurs convoitises, les disciplines ensanglantent leurs chairs, tous les jours la cloche de Matines vient à minuit les arracher au sommeil, et avec la corde à nœuds de laine blanche, qui pend à leur ceinture, ils ont étreint leurs reins pour toujours.

Mais n'est-ce pas là ce qu'il rêve depuis longtemps ? Pourquoi lui refuserait-on le droit d'unir sa vie à celle de son frère, et d'ensevelir, comme lui, dans le cloître, son nom et sa personne ? Et puis, qui sait si ces mêmes moines qu'il a appris à connaître, depuis son arrivée à Poitiers, ne se montreront pas plus indulgents à son égard, que ceux qui l'ont si cruellement éconduit à Morlaix ?

Joseph n'hésite plus, il prend l'irrévocable résolution de demander la faveur d'être admis dans l'Ordre des Capucins.

Au milieu de ses luttes, Dieu lui avait ménagé un puissant appui dans le P. Joseph de Paris, le même qui, sept ans auparavant, lui avait distribué, pour la première fois, au couvent de Morlaix, le pain eucharistique. C'est Lepré-Balain, l'historien du P. Joseph, qui nous apprend ce détail. Il est trop précieux pour que nous négligions de le rapporter ici dans son entier.

« Je ne puis oublier, dit-il, le V. P. Joseph de Morlaix, puisque l'excellence de ses prédications avec son exemple, le rend connaissable à toute la France, et en fait un juste sujet de son admiration. Et je dois dire, pour faire avouer la clarté des lumières du V. P. (Joseph de Paris) et l'assurance de son discernement, que lui seul l'a fait recevoir dans l'Ordre, contre l'exprès sentiment de ceux qui l'assistoient, quand ce Père se présenta pour estre reçu. Tous refusèrent leurs suffrages, le considérant si faible ; la raison et l'expérience leur persuadoient efficacement, qu'il manquait à peu près de la moitié des forces nécessaires pour suporter les austérités rigoureuses de cet Ordre ; et lui dirent qu'il ne ressembloit pas à celui qui entreprenoit le bastiment d'une tour, ou à ce prince qui desclaroit la guerre à son ennemy. L'un et l'autre, avant la résolution, estoient asseurés pour l'exécution

Digitized by Google

de leurs desseins. Enfin, le seul V. P. insista, et comme il estoit puissant en paroles, et dans une haute estime de probité, on suivit sa lumière qui fut que Dieu le fortifierait, pour en faire quelque chose de considérable ; selon la connoissance qu'il en avoit pour ce sujet, on lui donna le nom de Joseph qu'il porte avec honneur, comme pour augure de l'accroissement que tout le monde admire. » (1)

Les *Annales Calvairiennes* ne mentionnent pas l'intervention du P. Joseph de Paris, dans l'admission de notre jeune postulant, mais elles ne nous cachent pas le motif principal qui détermina les supérieurs à lui ouvrir les portes du noviciat. D'après leur témoignage, « reprenant son premier dessein, d'être capucin, il postula si fervemment, que ces bons Pères, qui n'avoient osé le recevoir une première fois, n'osèrent le refuser la seconde, de peur de faire encore l'avantage des Carmes à leur propre préjudice, par un second refus où il n'y eût eu plus de reméde. » (2)

Madame de Kerven était, comme nous l'avons vu, une femme d'un grand esprit de foi et d'une piété solide. Il lui en coûta cependant de renoncer aux espérances qu'elle se plaisait à fonder sur les talents et les qualités de son fils. Mais cette fois, elle se montra « plus courageuse que la première, tant parce que la constante et généreuse persévérance de son fils lui persuadoit que c'était la volonté de Dieu, que parce qu'elle avoit une grande affection pour ces Pères. » (3) Néanmoins, elle n'avait pas oublié la promesse que lui avait faite Joseph en quittant le manoir de Kerven ; et comme un jour, elle lui rappelait cette promesse, avec un léger reproche, « celui-ci répartit : Pardon, ma mère, je ne vous avois pas promis de ne me pas faire capucin sans vostre licence, ce que j'ai fait ; mais bien carme, ce que je n'ai pas fait. » (4)

Joseph de Kerven prit l'habit religieux, à Angers, le 12 mai 1622. (5) Désormais, il ne s'appelera plus que le P. Joseph de Morlaix.

(*A suivre.*)

Fr. RENÉ DE NANTES.
O. M. C.

---

(1) *La Vie du R. P. Joseph de Paris, prédicateur de l'ordre des pères Capucins, commissaire apostolique des missions étrangères, fondateur des religieuses réformées de S. Benoît sous le titre de la Congrégation de N.-D. sur le Calvaire, par le S. de la Croix, prestre.* Ces derniers mots ont été effacés et remplacés par ceux-ci : *par le sieur du Pré Balain, prestre.* Livre III. ch. II, p. 153. Ce Mss. fait partie de notre collection franciscaine. Voir : *Le P. Joseph devant l'histoire*, par M. l'abbé Dedouvres. Extrait de la *Revue des Facultés catholiques d'Angers*. 1892. G. Fagniez. *Le Père Joseph et Richelieu*, 1894. t. I, p. 14-22.

(2) *Annales Calvairiennes...* p. 735.

(3) *Annales Calvairiennes... Ibid.*

(4) *Annales Calvairiennes... Ibid.*

(5) *Mss. 766 de la Bibl. de Rennes.*

Digitized by Google

NOUVEAUX ECLAIRCISSEMENTS

SUR LA VOCATION SACERDOTALE

I. — SENS DU TERME « VOCATION »

Les mots sont les signes expressifs des idées. Le terme vocal n'est sans doute rien de l'idée qu'il traduit car les lois de sa production n'ont rien de commun avec celles de la production de l'idée, mais le terme d'après une convention très conforme à notre nature correspond à la pensée.

La parole est à la base de toute vie sociale. Si la parole perd sa valeur significative, la vie sociale est troublée, on ne se comprend plus. C'est ce qui, par un miracle singulier, arriva à Babel. L'étroite corrélation que les hommes étaient habitués à établir entre tel son articulé et telle idée, ayant soudainement disparu, la vie en commun devint impossible. Il fallut se séparer. De nos jours, la lecture de certains ouvrages philosophiques (allemands surtout) est pénible et ingrate, parce que les auteurs n'emploient plus les termes vocaux dans le même sens que la tradition scientifique, ils établissent entre les mots et la pensée des corrélations nouvelles et souvent dangereuses. Changer la valeur significative des termes, c'est changer la pensée car on ne refuse le mot que parce qu'on refuse la chose.

Aussi la Sainte Église a-t-elle toujours veillé avec un soin jaloux à la conservation de la valeur significative des termes de l'Écriture.

Les inconvénients déjà graves en science rationnelle, deviennent extrêmement graves en science surnaturelle. L'obscurité même des dogmes révélés ajoute à la difficulté de compréhension inhérente à toute intelligence créée. La mutation des termes correspondant presque toujours à un changement d'idée,

Digitized by Google

celui qui n'emploie plus les termes scripturaires dans les cas où la tradition, interprète de l'Écriture sous la vigilance du magistère infaillible, les emploie, risque fort de refuser en même temps que le terme, l'idée qu'il traduit au dehors.

Déjà saint Paul avait attiré l'attention de son disciple Timothée, sur un point aussi grave. « O Timothée — lui écrivait-il — garde le dépôt de la foi, évitant les profanes nouveautés des termes et les oppositions d'une science faussement appelée telle. O Timothee depositum custodi, devitans profanas vocum novitates et oppositiones falsi nominis scientiæ. » (*I Tim. VII*, 20).

L'expérience toute récente du modernisme a pu nous convaincre de l'excellence de cette attitude. Que voulaient donc les nouveaux organisateurs de la science et du dogme? Peu de chose semble-t-il de prime abord. Montrer comment les mots ne sont que les symboles des idées, les idées les symboles des choses. Oui, mais d'un fait exact en soi, ils tiraient des conclusions extrêmes, des conclusions que le fait ne comportait nullement. Les mots étant un symbole, leur valeur devenait arbitraire; les idées étant une expression intellectuelle des choses, leur valeur était déclarée libre. On voit les conséquences, si les idées sont dans le pouvoir de la liberté, tout ce que librement je mettrai dans une idée sera vrai, car c'est mon libre arbitre qui désormais fait le vrai et le faux. La convention qui a naturellement et tacitement précédé à l'élaboration du langage était dénaturée, et comme conséquence on dénaturait totalement les idées que les termes vocaux expriment conventionnellement c'est vrai, mais traditionnellement. C'était d'ailleurs le but visé. On ne voulait dégager les mots de leurs liens traditionnels avec telle ou telle forme fixée de la pensée que parce qu'on ne voulait pas accepter plus longtemps cette fixité de l'idée.

Refuser un terme, c'est donc chose qui mérite un sérieux examen, car on ne saurait le faire sans raison suffisante et sans porter atteinte à la vérité que ce terme traduit.

Nous avons déjà montré comment la vocation divine intérieure est acceptée de toute la patrologie et de toute la théologie. M. Lahitton nie ce terme de vocation divine, parce qu'il nie la vérité que ce terme traduit, parce qu'il nie que Dieu par sa grâce prévenante prépare l'âme de l'homme à l'appel de l'évêque. La grâce de Dieu ne manifeste la destination au sacerdoce que par le ministère de l'évêque. L'individu n'est excité à rien, n'est

Digitized by Google

préparé à rien. Il est vertueux comme un bon chrétien, instruit comme un homme instruit, mais cela sans rapport aucun avec le sacerdoce. Ni la vertu, ni l'instruction ne sont ordonnées au Sacrement de l'Ordre, ne sont acquises sous l'excitation, sous l'impulsion de la divine grâce en vue du sacerdoce. Elles sont dépourvues de finalité interne, de finalité immédiate. La finalité c'est l'évêque qui va la proclamer, qui va la « créer » selon le terme de M. Lahitton puisque c'est l'évêque qui « intime », qui « crée » la vocation au sacerdoce.

Si M. Lahitton ne veut pas employer le terme de « vocation divine », de « vocation interne », « vocation immédiate », c'est uniquement parce qu'il rejette la vérité que par ce terme la tradition théologique a toujours exprimée.

Car, la Sainte Écriture et la tradition toute entière, ont toujours employé le terme de « vocation » dans le sens d'action interne de Dieu sur l'âme. Ce n'est que par appropriation, par extension de sens qu'on l'emploie quand on parle de l'appel épiscopal.

Voici Bossuet s'écriant dans son « Sermon sur la Nécessité du silence » : « C'est l'Esprit de Jésus-Christ qu'il faut écouter au-dedans de vous-mêmes, et qui vous parle par ses inspirations, par ses *vocations intérieures*, par ses attraits et par ses touches secrètes, par ses impressions amoureuses et par ses grâces prévenantes ».

Le Concile de Trente s'exprime à son tour de la façon suivante, au ch. V de la Sess. VI : « Le saint Concile déclare, de » plus, que le commencement de la justification, dans les » adultes, *se doit prendre de la grâce prévenante de Dieu par* » *Jésus-Christ, c'est-à-dire de sa vocation, par laquelle,* sans » qu'il y ait aucun mérite de leur part, *ils sont appelés.* De » manière qu'au lieu de l'éloignement de Dieu dans lequel ils » étaient auparavant par leurs péchés, ils viennent à être disposés » par la grâce qui les excite et qui les aide à se convertir pour » leur propre justification, consentant et coopérant librement à » cette même grâce ; en sorte que Dieu touchant le cœur de » l'homme par la lumière du Saint-Esprit, l'homme pourtant » ne soit pas tout à fait sans rien faire, recevant cette inspira- » tion, puisqu'il la peut rejeter ; quoiqu'il ne puisse pourtant, » par sa volonté libre, se porter sans la grâce de Dieu à la justice » devant lui. C'est pourquoi lorsqu'il est dit dans les Saintes » Lettres (*Zach. 13*) : « Convertissez-vous à moi et je me con-

Digitized by Google

» vertirai à vous », nous sommes avertis de notre liberté; et » lorsque nous répondons : « Seigneur, convertissez-nous à vous » et nous serons convertis, nous reconnaissons que nous sommes » prévenus de la grâce de Dieu ».

« Declarat præterea, ipsius justificationis exordium in adultis a Deo per Christum Jesum præveniente gratia sumendum esse, hoc est, *ab ejus vocatione*, qua, nullis eorum existentibus meritis, *vocantur*; ut, qui per peccata a Deo aversi erant, per ejus excitantem atque adjuvantem gratiam ad convertendum se ad suam ipsorum justificationem, eidem gratia libere assentiendo, et cooperando, disponantur ita ut, *tangente Domino cor hominis per Spiritus Sancti illuminationem*, neque homo ipse nihil omnino agat, inspirationem illam recipiens, quippe qui illam et abjicere potest ; neque tamen sine gratia Dei movere se ad justitiam coram illo libera una voluntate possit. Unde in sacris litteris, cum dicitur « convertimini ad me et ego convertar ad vos ; libertatis nostra admonemur. Cum respondemus, converte nos Domine, ad se, convertemur ; Dei nos gratia præveniri confitemur. »

Saint Augustin emploie aussi le terme de vocation dans ce même sens : « Quand Dieu te fit — dit-il — tu n'avais pas de quoi agir. Maintenant que tu es, tu as aussi de quoi agir à ton tour, de quoi courir après le médecin, l'implorer lui qui est partout. Et afin que tu l'implores, il a excité ton cœur, et c'est Lui qui t'a donné de pouvoir l'implorer, car selon l'Apôtre « c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et l'opérer selon la bonne volonté » et pour que fût en toi cette bonne volonté, *sa vocation a précédé*. Sane quando te fecit, quid tu faceres non habebas, quando autem jam es, habes et tu ipse quod facias, ad medicum curras, medicum implores quia ubique est. Et ut implorares, excitavit cor tuum, et posse implorare donavit tibi : « Deus est enim — inquit — qui operatur in vobis et velle et operari pro bona voluntate » (*Philipp. II. 13*) ; quia *ut haberes bonam voluntatem, illius vocatio præcessit*. Clama « Deus meus misericordia ejus præveniet me ». (*Ps. LVIII. ss.*) Ut esses, ut sentires, ut audires, ut consentires, prævenit te misericordia ejus. Prævenit te in omnibus : præveni et tu in alio iram ejus » (*De verbis apostoli, Serm. X*).

La Sainte écriture emploie fréquemment les termes de « vocare », « vocatio ». Nous nous contenterons de signaler quelques-uns des principaux sens qu'elle y attache.

« Vocare » exprime la dénomination, l'appellation. Ainsi dans

Digitized by Google

saint Luc, il est dit : « Hic erit magnus et Filius Altissimi Vocabitur » (*I. 32*) Il signifie aussi la prescience divine. (*Rom. IV. 17*) « Et vocat ea quæ non sunt tanquam ea quæ sunt. »

Il signifie encore le genre de vie. Parlant de l'appel à la foi, saint Paul exhorte les fidèles à demeurer dans l'état où ils étaient au moment de leur conversion : « Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat. Servus vocatus es? non sit tibi curæ; sed et si potes fieri liber, magis utere. Qui enim in Domino vocatus est, servus, libertus est Domini, similiter qui liber vocatus est, servus est Christi... Unusquisque in qua vocatus est, fratres in hoc permaneat apud Deum » (*I Cor. VII. 20-24*).

Il exprime l'appel à la foi. « Fidelis Deus, per quem vocati estis in societatem Filii ejus Jesu Christi Domini nostri » (*I Cor. I. 9*) — « Videte enim vocationem vestram fratres, quia non multi sapientes secundum carnem... » (*I. Cor. I. 26*)

Il désigne le ministère apostolique. « Paulus, servus Jesu Christi, vocatus Apostolus, segregatus in Evangelium Dei » (*Rom. I. 1*). — « Paulus, vocatus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei... » (*I Cor. I. 1*)

Nous conclurons cette étude que nous pourrions poursuivre longtemps encore par ces explications de l' « Encyclopédie Catholique » publiée sous la direction de l'Abbé Glaire.

« Vocation, s. f., *mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à un genre de vie.*

Il signifie aussi l'inclination que l'on se sent pour un état.

Il signifie encore disposition, talent.

Il signifie également un certain ordre de la Providence que l'on doit suivre : La vocation de l'homme est d'être utile à ses semblables.

Vocation signifie aussi l'ordre extérieur de l'Eglise par lequel les évêques appellent au ministère ecclésiastique ceux qu'ils en jugent dignes.

La Vocation des Gentils, la grâce que Dieu leur a faite en les appelant à la connaissance de l'Evangile.

La Vocation d'Abraham, le choix que Dieu fit de ce patriarche pour être le père des croyants.

Vocation (théol.). Ce terme dans le Nouveau Testament signifie le bienfait que Dieu a daigné accorder aux Juifs et aux Gentils en les appelant à croire en Jésus-Christ par la prédication de l'Evangile. Saint Paul invite constamment les fidèles, les bien-aimés de Dieu, appelés à la sainteté : dilectis Dei, vocatis

Digitized by Google

sanctis (*Rom. I.* 7) etc., Saint Pierre (*Eps. I; I*, 10) les exhorte à rendre certaine par de bonnes œuvres, leur *vocation* et le choix que Dieu a fait d'eux.

En second lieu, vocation désigne la destination d'un homme à un ministère particulier. Ainsi saint Paul se dit appelé à l'Apostolat « Vocatus Apostolus. » (*Rom. I* 1.) Il décide que personne ne doit s'attribuer l'honneur du pontificat ; il y est appelé de Dieu, comme Aaron. (*Heb. V.* 4.)

En troisième lieu, il exprime l'état dans lequel était un homme lorsqu'il a été appelé à la foi. «Voyez votre vocation, dit l'Apôtre, il n'y a parmi vous ni beaucoup de sages ou de savants, ni beaucoup d'hommes puissants, ni un grand nombre de nobles. » (*Cor. I.* 16.) — « Que chacun demeure dans la vocation ou dans l'état de vie dans lequel il a été appelé à la foi, circoncis ou incirconcis, libre ou esclave... » (*Ibid. VII.* 20.)

L'on convient généralement que, pour embrasser l'état ecclésiastique ou l'état religieux, il faut y être appelé par une vocation spéciale de Dieu. Comme ces deux états imposent des devoirs particuliers et souvent pénibles à ceux qui y sont engagés, on ne peut espérer de les remplir à moins que l'on ne reçoive de Dieu les grâces nécessaires, et il y aurait de la témérité à les attendre si l'on avait disposé de soi-même contre la volonté de Dieu.

Sans doute, il ne révèle point à chaque individu le sort qu'il lui destine, mais il y a des signes par lesquels on peut juger prudemment que l'on est appelé à tel état plutôt qu'à tel autre. Une inclination constante et longtemps éprouvée à s'y consacrer, un goût décidé pour les pratiques et les devoirs qu'il impose, un long exercice des vertus qu'il exige, un détachement absolu de tout intérêt et de tout motif temporel, voilà des marques non équivoques d'une vocation solide.

C'est pour s'en assurer qu'ont été établis les divers ordres de la cléricature et les séminaires pour l'état ecclésiastique, les épreuves et le noviciat pour l'état religieux. Ceux qui ont de la peine à s'y soumettre doivent se défier beaucoup de leur *vocation* et craindre que les engagements qu'ils formeront ne soient pour eux une source de malheurs pour ce monde et pour l'autre.

Ces considérations nous font comprendre la gravité du crime des parents qui veulent forcer leurs enfants dans leur vocation, et de ceux qui séduisent ces derniers, leur persuadent faussement que tel état leur convient, sans leur en exposer les devoirs, et en leur en représentant les avantages. Mais par la vigilance et la

Digitized by Google

précaution qu'apportent les directeurs spirituels dans l'examen des sujets, on voit moins de fausses vocations qu'on ne croit dans le monde ». (*T. XVIII - p. 553 - mot vocation - signé B*)

Le sens traditionnel du terme vocation est clairement établi et, à moins de tout brouiller, je ne vois pas pourquoi on refuserait un terme que l'Ecriture, les Pères et toute la tradition catholique ont unanimement employé dans le sens d'action directe de Dieu sur l'âme.

II. — VOCATION ET SUBJECTIVISME

Il y a des choses étranges dans le livre de M. Lahitton, mais la plus étrange de toutes est encore l'accusation d'illuminisme et de subjectivisme à l'adresse de toute la tradition catholique.

Avant d'examiner le grief, établissons clairement la nature de toutes choses.

Qu'est-ce donc que le subjectivisme, l'illuminisme dont on parle tant dans les polémiques de presse ? Un théologien ne saurait employer au hasard, peut-être même à contre-temps, un qualificatif aussi défavorable.

Un subjectiviste, un illuminé, sont des esprits bien éloignés de la voie droite, et dire que la vocation divine immédiate est un produit subjectiviste, plus ou moins apparenté avec le protestantisme et le modernisme, ce n'est pas donner une bien bonne note.

Expliquons-nous.

Un subjectiviste est un esprit qui ne croit qu'à lui-même, qui ne se confie qu'en ses propres forces et se déclare la règle absolue de tout vrai par lui produit et formulé. Rien n'est vrai que dans la mesure même où il le juge vrai, selon le mode même où il le déclare vrai. Et comme l'expérience de la vie ne tarde pas à convaincre le plus idéaliste que de nombreux changements s'imposent dans l'appréciation des choses, le subjectiviste, parce qu'il est la source et la mesure du vrai que son jugement renferme, ne saurait se tromper, mais aussi ne pouvant proclamer l'immuable fixité du vrai, proclame son éternelle progression. Tout jugement est vrai, toute opinion est vraie, toute affirmation est vraie, nul ne se trompe et nul n'a complètement raison, chacun exprime son point de vue, sa vision actuelle des choses, et chacun dit actuellement le vrai. Evidemment un esprit superficiel croira trouver là de la contradiction, il pourra même s'oublier au

Digitized by Google

point de prononcer le nom d'absurde, mais la superficialité ne trouble point le calme du philosophe. Le vrai d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui, le faux d'hier est le vrai d'aujourd'hui, le faux d'aujourd'hui sera demain le vrai, cela sans contradiction aucune, parce que le sujet qui aujourd'hui formule son jugement ne peut pas ne pas formuler le vrai. Il formule un vrai, non intégral, non totalement épuisant, c'est exact ; mais un vrai relatif, qui tel qu'il le formule est infailliblement vrai.

Une telle doctrine est la radicale négation de toute autorité scientifique aussi bien que de toute vérité objective. On comprend qu'avec de pareils principes le problème de la vocation reçoive une solution imprévue. Si réellement le candidat aux saints ordres agit d'après ces principes, il présente à l'évêque non plus une âme à étudier, une vie à juger, mais une exigence à satisfaire. Et dans ce cas non seulement la vocation intime est une pure production de l'activité individuelle, mais l'appel épiscopal lui-même n'existe pas, ne saurait exister. Par le fait que l'individu est seule source, seule règle du vrai, l'évêque étranger à l'individu n'a aucun pouvoir pour accepter ou refuser l'individu, l'évêque reçoit des ordres, c'est tout. Si l'individu produit en lui la vocation, il la produit toute entière, et il n'a pas à la faire approuver, il n'a pas à être appelé, il faut qu'il soit reçu, qu'il soit ordonné.

Le subjectivisme non seulement détruit la vocation intime, disposition surnaturelle excitée et développée dans l'âme par la grâce de Dieu, mais encore il détruit radicalement la vocation épiscopale, l'appel de la hiérarchie. Un tel système est évidemment la totale destruction de toute tradition théologique.

Mais la tradition catholique dans son affirmation de l'existence en l'intime de l'âme d'une direction surnaturelle, fruit réel de l'éternelle dilection de Dieu, n'a rien de commun avec le subjectivisme. Le sujet ne produit rien, il ne crée rien, il n'est la mesure de rien. Le sujet reçoit en son cœur le germe du divin appel, librement il coopère à la grâce divine et cette coopération qui se traduit par un ensemble de qualités intellectuelles et morales, il en décrit la nature et le développement à ceux qui ont mission d'en poursuivre l'étude. C'est d'ailleurs là le fait de tout chrétien. On recourt au directeur de conscience pour s'éclairer, connaître sa route, s'orienter à travers les mille obstacles de la vie ; le directeur guidé par les principes révélés que la Sainte Écriture et l'expérience surnaturelle des siècles lui ont transmis, formule son

Digitized by Google

jugement et dirige la marche. C'est très individuel tout cela, mais tout en étant profondément individuel — car les hommes sont des individus — c'est aux antipodes de tout subjectivisme.

Rien d'ailleurs de plus individuel que la prédestination, que l'œuvre du salut. Au jour du jugement, on ne sera pas condamné pour les actes qu'auront accomplis les autres, sur les interprétations illégitimes des actes personnels, mais sur les actes que chacun aura faits, sur les mobiles qui ont présidé à leur éclosion.

Bien entendu cet individualisme-là n'a rien de commun avec cet excès qui consiste à ne voir que soi, ne rechercher que soi et sacrifier à cette recherche de soi les devoirs qu'impose la vie sociale. L'homme est un individu social, il n'est pas un individu égoïste ; il a reçu l'ordre de maintenir et développer sa vie et aussi celui de favoriser le développement de celle de ses semblables. Ne faites pas à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-même. Aimez le prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu.

Cela dit, voici ce que pense M. Lahitton de la vocation intérieure et comme il qualifie d'illuminisme et de subjectivisme une doctrine hors de laquelle rien ne demeure intelligible.

« En dehors de cette voie large et lumineuse, — la théorie qui est sa création extra-traditionnelle — il n'y a que les détails ténébreux du subjectivisme, de l'esprit propre, de l'illuminisme, où l'on marche à tâtons, où l'on ne presse que des ombres.

« Quel séminariste, quel prêtre à jamais entendu en lui l'appel au sacerdoce, un véritable appel, c'est-à-dire, une voix parlante et disant en propres termes ou équivalemment : « Viens, je te veux prêtre, je te destine au sacerdoce ». — Et en note il écrit : « D'ailleurs si un séménariste venait me dire qu'il a entendu une voix de ce genre, pensez-vous que je doive le croire sur parole ? Ce serait bien plutôt pour moi une raison de me défier du juste équilibre des facultés de ce jeune homme ». — Il continue :

Je sais bien que les faits ont aussi leur langage ; mais je nie qu'il y ait des faits disant clairement à quelqu'un : « Dieu te veut prêtre ». Je nie qu'il y ait des faits, ou un ensemble de faits, d'où un directeur quelconque puisse conclure, avec une certitude suffisante, non pas seulement qu'on est apte à faire un bon prêtre — car cela, par hypothèse, d'après les adver-

Digitized by Google

saires, ne suffit pas — mais encore qu'on est l'objet d'un appel positif de Dieu au sacerdoce.

« Je nie surtout qu'il y ait dans l'intime des sujets, des faits, *institués par Dieu*, comme signes sensibles officiels de vocation pour dire à l'âme : « Dieu t'appelle au sacerdoce ». Car il faut cela pour que je sois sûr que Dieu m'appelle » (*p. 114-116*). C'est à croire que le chaos sera jaloux, tellement les choses sont ici clairement exprimées.

Et d'abord l'appel est une voix, et une voix parlante ! pourquoi pas une voix de tonnerre, une voix tonnante. On dit bien le cri de la conscience, ou pourrait ajouter la clameur de la vocation ! ! !

M. Lahitton travestit les enseignements qui ne lui plaisent pas. Car il faudrait bien savoir de quelle voix il parle. Saint Paul entendit une voix, et une voix si parlante que pendant son extase ses compagnons entendaient et ne voyaient personne. Jeanne d'Arc entendit des voix, Bernadette entendit des voix. M. Lahitton voudrait-il dire que ce sont là choses rares et merveilleuses, qui, le cas échéant, ne doivent être reçues qu'avec les mille précautions que l'Église a d'ailleurs établies ? Nous sommes d'accord. Il n'était pas besoin de travestir les choses pour affirmer ce que chacun affirme.

Mais non, M. Lahitton ne parle pas de ces cas extraordinaires. Ce qui est pour lui le comble du subjectivisme, c'est cette voix intime qui manifeste à l'âme les désirs du Très-Haut. Et pourtant toute la tradition catholique nous parle avec Bossuet de « l'Esprit de Jésus-Christ qu'il faut écouter au-dedans de nous-mêmes et qui nous parle pas ses inspirations, par ses vocations intérieures, par ses attraits et par ses touches secrètes, par ses impressions amoureuses et par ses grâces prévenantes ». *(Sermon sur la Nécessité du silence.)*

Et nul n'a jamais entendu exprimer autre chose que cette clarté de l'âme traduisant par son « verbe intérieur », son idée, son actuelle compréhension sous l'action de la grâce ou par le seul jeu de ses forces.

Voici d'ailleurs saint Bernard s'adressant aux futurs prêtres et leur parlant de la *voix intérieure*. « Toi donc — écrit ce Père — *si tu entends la voix du Seigneur, à l'intérieur de ton âme,* et qu'elle te dise d'offrir Isaac, d'immoler ton plaisir quel qu'il soit (car Isaac veut dire joie ou rire) fidèlement et avec constance, obéis, ne crains pas. Et tu igitur, *si vocem Domini au-*

Digitized by Google

dieris intus in animo, et dicatur tibi ut offeras Isaac, tuum quodcumque est gaudium immoles Deo (interpretatur enim Isaac gaudium seu risus), fideliter et constanter obedire ne timeas ». *(Tract. de vita et morib. clericor. — cap. XVIII — T. IV p. 55 — Lyon 1658).* Dans le XXXIIe sermon sur le cantique des cantiques *(T. III, p. 55 — Lyon 1658)* il dit encore : « *Il est certaines paroles que nous adresse le Verbe notre Epoux,* nos méditations sur lui-même, sa gloire, sa beauté, sa puissance, sa majesté ». Et encore lorsque, avec une âme avide, nous considérons ses témoignages et ses jugements, que jour et nuit nous méditons sa loi, sachons que l'Epoux est certainement en nous, qu'il nous parle, afin que charmés de ses discours nous ne soyons pas écrasés par nos labeurs. »

« *Sunt enim quædam verba Verbi Sponsi ad nos, nostræ meditationes de ipso et ejus* gloria, elegantia, potentia, majestate. Non solum autem, sed et cum avida mente versamus testimonia ejus, et judicia oris ejus, et in lege ejus meditamur die ac nocte : sciamus pro certo adesse sponsum, *atque alloqui ad nos,* ut non fatigemur laboribus, sermonibus delectati. »

« Toi donc — poursuit-il — lorsque tu sens ton âme occupée à quelqu'une de ces choses, ne pense point que c'est là pensée qui te soit propre, mais *reconnais te parlant, celui qui dit par le Prophète : « c'est moi qui parle justice* ». Les pensées de notre esprit sont en effet très semblables aux paroles de vérité de celui qui parle en nous : et ce n'est pas facilement qu'on peut discerner ce que le cœur produit en son intime, de ce qu'il entend, à moins d'avoir prudemment remarqué le Seigneur nous disant dans l'Evangile : « C'est du cœur que jaillissent les mauvaises pensées ». Et encore : « Pourquoi pensez-vous le mal dans vos cœurs ? » Et « celui qui profère le mensonge parle de lui-même ». L'Apôtre à son tour s'écrie : « Non pas que nous ayons en nous-mêmes le pouvoir suffisant pour penser par nous-mêmes quelque chose de bien, mais notre suffisance vient de Dieu. »

« Tu ergo cum tibi aliqua talia volvi animo sentis, non tuam putes cogitationem, *sed illum agnosce loquentem* qui apud Prophetam dicit : « Ego qui loquor justitiam ». Simillima enin sunt nostræ cogitata mentis *sermonibus veritatis in nobis loquentis :* nec facile quis discernit quid intus pariat cor suum quidve audiat, nisi qui prudenter advertit Dominum in Evangelio loquentem, « quia de corde exeunt cogitationes malæ ». Et illud : « Quid cogitatis mala in cordibus vestris ? » Et « qui

Digitized by Google

loquitur mendacium de suo loquitur ». Apostolus autem « Non quod sufficientes—inquit—simus cogitare aliquid nobis tanquam ex nobis—subaudis bonum—sed sufficientia nostra ex Deo est » Cum ergo mala in corde versamus, nostra cogitatio est : si bona, Dei sermo est. »

Après avoir donné les moyens de discerner la voix de Dieu, de la voix du mal, il dit : At satis dictum esse credo quid Dei, quid nostrum in nostro sit corde..... sed sufficientiam ipsius — (cordis) — ex Deo esse, *Dei vocem bonum quod cogitatur*, non cordis prolem existere. Tu ergo *si vocem ejus audis*, non jam nescius unde veniat, aut quo vadat, sciens quia a Deo exit, et ad cor vadit..... »

Dans son Exposition Morale sur Job *(Lib. 28 — M. cap. XXXVIII — cap. II)*, saint Grégoire enseigne que le Discours de Dieu parlant à ses serviteurs par la componction de l'âme est autre que celui qu'il leur tient lorsqu'il les broie dans l'épreuve.

« Respondens autem Dominus Job de turbine dixit ». Notandum video, quia si sano atque incolumi loqueretur, ex tranquillitate Dominica locutio facta diceretur : sed quia flagellato loquitur, de turbine locutus fuisse describitur. *Aliter enim Dominus servis suis loquitur cum eos intrinsecus per compunctionem provehit*, aliter cum per districtionem ne extollantur premit. Per blandam enim locutionem Domini amando dulcedo ejus ostenditur, per terribilem vero potestas ejus metuenda monstratur... »

Il faut de plus savoir que double est le mode dont Dieu nous parle. Ou, en effet, il nous parle par lui-même, ou il nous parle par des mots que forment ses anges. Mais lorsque c'est par lui-même qu'il nous parle, il s'ouvre à nous par la seule force de l'intérieure inspiration. Lorsqu'il parle par lui-même, le cœur entend sa parole sans mots et sans syllables, car sa vertu est connue par je ne sais quelle surélévation intime. A cette parole l'âme déjà remplie de Dieu est ravie en extase, celle qui était vide est remplie de douceur. C'est en effet comme un poids qui rend légère l'âme qu'elle remplit. Elle est une lumière incorporelle, qui pénètre tout l'intérieur et sépare de tout l'extérieur. Cette parole est sans bruit, elle ouvre l'ouïe et ne saurait avoir de son.

« Sciendum præterea est, quia duobus modis *locutio divina* distinguitur. Aut per *semetipsum namque Dominus loquitur*,

Digitized by Google

aut per creaturam angelicam ejus ad *nos verba formantur*. Sed cum *per semetipsum loquitur, sola nobis vis internæ inspirationis aperitur*. Cum *per semetipsum loquitur de verbo ejus sine verbis ac syllabis cor docetur :* quia virtus ejus intima quadam sublevatione cognoscitur. Ad quam mens plena suspenditur, vacua gravatur. Pondus enim quoddam est, quod omnem animam quam replet levet. Incorporeum lumen est, quod et interiora repleat, et repleta exterius circumscribat. *Sine strepitu sermo est, qui et auditum aperit, et habere sonitum nescit.* »

Pour l'Esprit de Dieu, nous dire comme des paroles, c'est par une secrète force nous intimer ce que nous devons faire, et sans le secours du bruit ou de la lenteur des paroles rendre soudainement habile dans les choses cachées, le cœur ignorant de l'homme.

La locution divine en nous, faite dans notre intime, est plutôt vue qu'entendue, car à l'instant même où Dieu s'insinue en nous sans la lenteur des paroles, une soudaine lumière illumine les ténèbres de notre ignorance.

« Spiritum enim Dei quasi quædam nobis verba dicere est occulta vi ea quæ agenda sunt intimare et cor hominis ignarum non adhibito strepitu et tarditate sermonis, peritum repente de absconditis reddere. Nam quia auditus ea quæ ad se fiunt non simul omnia dicta comprehendit, quippe qui et causas per verba, et particulatim verba per syllabas percipit, visus autem noster in eo quod se dirigit, totum subito et simul apprehendit. Dei locutio ad nos intrinsecus facta videtur potius quam audiatur : quia dum semetipsum sine mora sermonis insinuat, repentina luce nostræ ignorantiæ tenebras illuminat. »

Lorsque Dieu nous manifeste par ses anges sa volonté sur nous, tantôt c'est par des paroles, tantôt par le moyen d'objets, tantôt par les deux à la fois, tantôt par des images placées devant les yeux du cœur, tantôt par des images offertes aux yeux du corps, tantôt par les substances célestes, tantôt par les terrestres, ou par les deux à la fois. Parfois encore Dieu par ses anges parle aux cœurs des humains en permettant que l'ange soit perçu par l'esprit, d'autres fois rien n'est montré en image, mais une parole supérieure est entendue....

« Cum vero per angelum voluntatem suam Dominus indicat, aliquando eam verbis, aliquando rebus demonstrat, aliquando simul verbis et rebus, aliquando imaginibus cordis oculis ostensis, aliquando imaginibus et ante corporeos oculos ad

Digitized by Google

tempus ex acre assumptis, aliquando cælestibus substantiis, aliquando terrenis, aliquando simul terrenis et cœlestibus. Nonnunquam vero etiam per angelum humanis cordibus ita loquitur Deus, ut ipse quoque angelus mentis obtutibus præsentetur, verbis namque per angelum loquitur Deus, cum nihil imagine ostenditur, sed supernæ verba locutionis audicentur, sicut dicente Domino : « Pater clarifica Filium tuum, ut Filius tuus clarificet te » (*Joan. 17*) protinus respondetur « Clarificavi et iterum clarificabo ».

« *Dieu, dit* Genebrard (*In Psalm. LXXXIV, 9*), *lorsqu'il parle avec nous, n'emploie pas des mots que nos oreilles puissent percevoir, mais il informe l'esprit de ceux auxquels il parle, d'une manière telle que non seulement ils voient les choses comme présentes aux regards de l'âme, mais qu'ils se sentent encore divinement mus par lui, comme s'ils l'entendaient lui-même parler, ou s'ils le voyaient lui-même.* Et saint Basile (*De prophetia Ps. 28*) explique que « la voix de Dieu est bien différente de ces voix que nos oreilles entendent. Car elle a lieu par la vision, comme pendant les rêves ». De même en effet que durant les songes notre esprit est impressionné par les connaissances venant de certains mots, bien que nulle voix ne parvienne aux oreilles et que l'intelligence est seulement déterminée par les formes des choses qui sont en elle, ainsi doit-on comprendre cette voix de Dieu que les prophètes entendirent.

« *Loquitur autem Deus nobiscum, non verba quæ auribus percipi possint faciendo, sed eorum, ad quos loquitur mentem ita informando, ut non solum res tanquam præsents mentis oculis cernant, verum etiam a Deo se divinitus moveri sentiant perinde affecti ac si ipsum loquentem audirent, vel intelligerent.* Hinc Basilius (*De Prophetia, Ps. 28*). Vox Dei diversa est ab iis vocibus, quas aurium sensu percipimus. Nam illa fit per visionem ut in somniis, ut enim in his animus noster, quorumdam veluti verborum nobis imbuitur, nulla voce ad sensum aurium accedente sed mente quibusdam rerum formis insignita si Dei vox existimanda est quam prophetæ audivisse memorantur. » « Parler, dit saint Bonaventure (*II Sent. d. 10; a. 3. q. 1.*), peut s'entendre de deux manières. *En premier lieu, parler exprime un acte qui est en soi-même, un acte intérieur.* En second lieu il exprime un acte relatif à un autre que soi, un acte en quelque sorte extérieur. *Parler selon le premier mode, c'est former ou engendrer le verbe mental :* dans le second cas, c'est traduire ou

Digitized by Google

exprimer le verbe formé dans l'esprit. *La première parole, qu'on la considère en Dieu, ou dans l'homme, ou dans l'ange n'est pas autre chose que la pensée.* Le second mode dit plus que la pensée, mais ce qu'il exprime en plus est différent selon les êtres. » « Notandum quod loqui dupliciter est. Uno modo loqui dicit actum in se, sive intrinsecum ; alio modo actum ad alterum, sive quodammoda extrinsecum. *Primo modo loqui idem est, quod verbum formare sive gignere ;* secundo modo idem est quod verbum formatum depromere, sive exprimere. *Primo modo locutio, sive in Deo, sive in homine, sive in Angelo, non est aliud quam cogitatio.* Secundo modo plus dicit quam cogitationem sed differenter in diversis.

« En Dieu, parler à un autre dit en plus de l'acte d'intelligence, un effet ou révélation. Nous ne disons pas que Dieu nous parle uniquement parce qu'il comprend, mais parce que révélant quelque chose il produit en nous une certaine illustration de notre âme. Aussi S. Grégoire *(Moral. lib. 28 c. 2)* dit-il : la locution divine produite en notre intime est vue plutôt qu'entendue, parce que pendant que par Lui-même Dieu s'insinue sans la lenteur du discours, d'une soudaine lumière il éclaire les ténèbres de notre intelligence. »

In Deo enim loqui ad alterum, supra intellectum notat effectum vel revelationem. Non enim dicitur Deus nobis loqui, solum quia intelligit, sed etiam quia revelando aliquid aliquam illustrationem in nobis efficit. Unde Gregorius *(Moral. lib. 28. c. 2)* : « *Dei locutio ad nos intrinsecus facta videtur, potius quam auditur*, quia dum semetipsum sine mora sermonis insinuat, repentina luce nostræ ignorantiæ tenebras illustrat. »

Nous pourrions poursuivre cette étude du Docteur Séraphique et montrer par le témoignage des autres scolastiques que par « voix » on a toujours entendu exprimer par « communication d'idiome » un phénomène intellectuel interne. On exprime les phénomènes de l'âme par les termes les plus faciles à être saisis. Le terme « idée » ne vient-il pas de la transposition de l'acte de vision matérielle, à l'acte par lequel l'intelligence saisit dans sa lumière propre l'actuelle modification de son activité ? Et à tout instant ne transposons-nous pas ainsi les termes, n'établissons-nous pas comme une communication entre le sensible et l'intellectuel, sans que nul ne songe à y redire, car c'est notre double nature de corps et d'esprit qui nous l'impose. Il faut vouloir dénaturer toutes choses pour attribuer au mot « voix intérieure »

Digitized by Google

un sens aussi absurde que celui que lui attribue M. L., c'est même plus que cela,c'est une criante injustice envers ceux qu'il attaque, car jamais nul n'avait songé à pareille interprétation, et la loi absolue de toute polémique franche et loyale exige qu'on n'attribue jamais à l'adversaire une opinion qu'il n'a jamais enseignée.

Terminons ces réflexions sur la voix intérieure par ces paroles de Bossuet *(Serm. sur la parole de Dieu)*: « Que si vous me demandez ici, chrétiens, ce que c'est que prêter l'oreille au-dedans, je vous répondrai en un mot que c'est écouter attentivement. Mais l'attention dont je parle n'est peut-etre pas celle que vous entendez, et il nous faut ici expliquer deux choses: combien est nécessaire l'attention, et en quelle partie de l'âme elle doit être.

« Pour bien entendre, Messieurs, quelle doit être votre attention à la divine parole, *il faut s'imprimer bien avant cette vérité chrétienne : qu'outre le son qui frappe l'oreille, il y a une voix secrète qui parle intérieurement, et que ce discours spirituel est intérieur, c'est la véritable prédication*, sans laquelle tout ce que disent les hommes ne sera qu'un bruit inutile.*Nous devons donc être auditeurs dans l'intérieur*. Intus auditores sumus (*S. Aug. Serm. CLXXIX. n.* 17*)*. Le Fils de Dieu ne nous permet pas de prendre le titre de maîtres: « Que personne, dit-il, ne s'appelle maître car il n'y a qu'un seul maître et un seul docteur », Unus est enim magister vester *(Math. XXIII. 8)*. Si nous entendons cette parole,nous trouverons, dit saint Augustin (*De peccat. merit. et remiss. lib. I. n.* 37) que nul ne nous peut enseigner que Dieu ; ni les hommes, ni les anges n'en sont point capables : ils peuvent bien nous parler de la vérité, ils peuvent, pour ainsi dire, la montrer au doigt ; Dieu seul la peut enseigner, parce que lui seul nous éclaire pour discerner les objets : ce que saint Augustin éclaircit par la comparaison de la vue. C'est en vain que l'on désigne avec le doigt les peintures de cette église ; c'est en vain que l'on remarque la délicatesse des traits et la beauté des couleurs, où notre œil ne distingue rien, si le soleil ne répand sa clarté dessus. Ainsi, parmi tant d'objets qui remplissent notre entendement, quelque soin que prennent les hommes de démêler le vrai d'avec le faux, si celui dont il est écrit, «qu'il éclaire tout homme venant en ce monde»(*Jean.I.9*), n'envoie une lumière invisible sur les objets et l'intelligence, jamais nous ne ferons le discernement. — C'est donc en sa

Digitized by Google

lumière que nous découvrons la différence des choses ; c'est lui qui nous donne un certain sens qui s'appelle « le sens de Jésus-Christ » (*I. Cor. II 16*) par lequel nous goûtons ce qui est de Dieu. *C'est lui qui ouvre le cœur et qui nous dit au-dedans : C'est la vérité qu'on vous prêche ; et c'est là, comme je l'ai dit, la prédication véritable.* C'est ce qui a fait dire à S. Augustin : «Voici mes frères, un grand secret », « Magnum sacramentum, Fratres », «le son de la parole frappe les oreilles, le maître est au-dedans », on parle dans la chaire, la prédication se fait dans le cœur: « Sonus verborum nostrorum aures percutit, magister intus est » (*In Epi. Joan. Trad. III n. 13*); car il n'y a qu'un maître, qui est Jésus-Christ, et lui seul enseigne les hommes. C'est pourquoi ce maître céleste a dit tant de fois : « qui a des oreilles pour ouïr, qu'il écoute » (*Matth. XII. 9*). Certainement chrétiens, il ne parlait pas à des sourds ; mais il savait, ce divin Docteur, qu'il y en a « qui en voyant ne voient pas, et qui en écoutant n'écoutent pas » (*Ibid. n. 13*), *qu'il y a des oreilles intérieures où la voix humaine ne pénètre pas et où lui seul a le droit de se faire entendre. Ce sont ces oreilles qu'il faut ouvrir pour écouter la prédication.* Ne vous contentez pas d'arrêter vos yeux sur cette chaire matérielle ; « celui qui enseigne les cœurs a sa chaire au ciel» (*S. Aug.*), il y est assis auprès de son Père, et c'est lui qu'il vous faut entendre : « Ipsum audite ».

Rappelons maintenant les termes de M. L. « Quel séminariste, quel prêtre a jamais entendu en lui l'appel au sacerdoce, un véritable appel, c'est-à-dire une voix parlante et disant en propres termes ou équivalemment : « Viens, je te veux prêtre, je te destine au sacerdoce »? Car enfin, un appel, c'est cela; une vocation, c'est une voix qui dit : « Viens ».

Rapprocher ce texte de ceux que nous avons cités c'est juger le procédé d'où il découle.

Quant au reproche de subjectivisme, il est tellement peu fondé que le seul fait de le formuler constitue pour un théologien un des plus étranges quiproquos qu'il soit donné de concevoir. Léon XIII n'aimait guère les subjectivistes. Dans sa lettre « Depuis le jour» 8 septembre 1899, adressée au clergé Français, il dit : « *Nous réprouvons de nouveau* ces doctrines qui n'ont de la vraie philosophie que le nom, et qui ébranlant la base même du savoir humain conduisent logiquement au scepticisme universel et à l'irréligion. *Ce nous est une profonde douleur* d'apprendre que, depuis quelques années, des catholiques ont cru

Digitized by Google

pouvoir se mettre à la remorque d'une philosophie qui, sous le spécieux prétexte d'affranchir la raison humaine de toute idée préconçue et de toute illusion, *lui dénie le droit de rien affirmer au-delà de ses propres opérations, sacrifiant ainsi à un subjectivisme radical toutes les certitudes que la métaphysique traditionnelle*, consacrée par l'autorité des plus vigoureux esprits, donnait comme nécessaires et inébranlables fondements à la démonstration de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, et de la réalité objective du monde extérieur... »

Le subjectivisme est clairement défini, il « dénie le droit de rien affirmer au-delà de ses propres opérations, sacrifiant ainsi toutes les « certitudes (de) la métaphysique traditionnelle. » Et voilà que, d'après M. L., sont subjectivistes précisément ceux qui, ne se confiant pas en leurs propres lumières et opérations, se présentent à leur directeur pour lui découvrir ces opérations, lui dire ces lumières qu'ils trouvent en eux et en connaître plus exactement la nature. Sont encore subjectivistes précisément ces mêmes directeurs, qui délégués par la hiérarchie, et ne se confiant pas en l'exclusive valeur des affirmations individuelles, étudient à la lumière de l'Ecriture et de l'expérience traditionnelle de l'action de Dieu sur les âmes, ces mêmes lumières et opérations que les sujets présentent à leur jugement ! « A fructibus eorum cognoscetis eos », c'est la loi fondamentale que dans le saint Evangile le Divin Maître a posée pour l'étude des âmes, c'est la loi fondamentale de tout jugement sur la valeur des vocations en étude, c'est le principe exclusif qui dans les Séminaires français a toujours inspiré les Directeurs. Et ce principe est précisément la radicale négation de tout subjectivisme puisqu'il est la fulgurante proclamation de la radicale impuissance du sentiment subjectif.

Et le même Léon XIII qui condamnait si énergiquement des erreurs que certains ne croient condamnées que depuis l'Encyclique Pascendi, écrivait encore dans cette même lettre : « C'est d'abord chose évidente que plus un office est relevé, complexe, difficile, plus longue et plus soignée doit être la préparation de ceux qui sont appelés à le remplir. Or existe-t-il sur terre une dignité plus haute que celle du sacerdoce, un ministère imposant une plus lourde responsabilité que celui qui a pour objet la sanctification de tous les actes libres de l'homme ? N'est-ce pas du gouvernement des âmes que les Pères ont dit avec raison, que c'est « l'art des arts », c'est-à-dire le plus important et le

Digitized by Google

plus délicat de tous les labeurs auxquels un homme puisse être appliqué au profit de ses semblables — ars artium regimen animarum (*S. Grég. Mag. Li. P. Reg. Past. p. I, q. I*). *Rien donc ne devra être négligé pour préparer à remplir dignement et fructueusement une telle mission, ceux qu'une vocation divine y appelle.*

« *Avant toutes choses, il convient de discerner, parmi les jeunes enfants, ceux en qui le Très-Haut a déposé le germe d'une semblable vocation.* Nous savons que, dans un certain nombre de diocèses de France, grâce à vos sages recommandations, les prêtres des paroisses, surtout dans les campagnes, s'appliquent avec un zèle et une abnégation que nous ne saurions trop louer, à commencer eux-mêmes des études élémentaires des enfants dans lesquels ils ont remarqué les dispositions sérieuses à la piété et des aptitudes au travail intellectuel. Les Ecoles presbytérales sont ainsi comme le premier degré de cette échelle ascendante qui, d'abord par les Petits, puis par les Grands Séminaires, fera monter jusqu'au sacerdoce les *jeunes gens auxquels le Sauveur a répété l'appel adressé à Pierre et à André, à Jean et á Jacques:* « Laissez vos filets ! suivez-moi : je veux faire de vous des pêcheurs d'hommes. » (*Math. N. 19*)...

« ... Les prêtres, qui sous votre haute direction, travaillent à la formation de la jeunesse appelée à s'enrôler plus tard dans les rangs de la milice sacerdotale, ne sauraient trop souvent méditer devant Dieu l'importance exceptionnelle de la mission que vous leur confiez. Il ne s'agit pas pour eux, comme pour le commun des maîtres, d'enseigner simplement à ces enfants les éléments des lettres et des sciences humaines. Ce n'est là que la moindre partie de leur tâche. Il faut *que leur attention, leur zèle, leur dévouement soient sans cesse en éveil et en action, d'une part pour étudier continuellement sous les regards et dans la lumière de Dieu, les âmes des enfants et les indices significatifs de leur vocation au service des autels...* »

Rapprochez de ce texte si lumineux les paroles si tranchantes de M. L. : « Je nie qu'il y ait des faits ou un ensemble de faits, d'où un directeur quelconque puisse conclure, avec une certitude suffisante, non pas seulement qu'on est apte à faire un bon prêtre — car cela, par hypothèse, d'après les adversaires, ne suffit pas — mais encore *qu'on est l'objet d'un appel positif de Dieu au sacerdoce.*

« *Je nie surtout qu'il y ait, dans l'intime des sujets, des faits*

Digitized by Google

institués par Dieu, comme signes sensibles officiels de vocation pour dire à l'âme : « Dieu t'appelle au sacerdoce ». Car il faut cela pour que je sois sûr que Dieu m'appelle »*(p. 115-116.)*

Là où Léon XIII affirme, M. L. nie carrément. Car Léon XIII parle de « *discerner parmi les jeunes enfants ceux en qui le Très-Haut a déposé le germe d'une semblable vocation* », il parle du dévouement sans cesse en éveil...pour « *étudier continuellement sous le regard et dans la lumière de Dieu,* les âmes des enfants et les *indices significatifs de leur vocation au service des autels* ». C'est tout ce qu'il y a de plus formel et de plus à l'abri du subjectivisme, car c'est, non dans la lumière propre du sujet, non dans la lumière propre du directeur, mais dans la lumière de Dieu, sous le regard de Dieu, que le Directeur doit,au nom de l'évêque qui le délègue, étudier dans les âmes les indices significatifs de l'appel divin, indices qui dès lors existent, qui ont un but nettement déterminé, un but que ni l'évêque, ni le directeur, ni le sujet n'ont introduit, car il vient de Dieu. Ces indices ne sont qu'à l'état plus parfait, plus explicite « le germe » dont le Souverain Pontife parle tout d'abord. Car on aura beau appeler ces signes, signes de vocabilité ou d'idonéité, il n'en demeure pas moins que cette idonéité au vocabilité vient de Dieu et que sa fin directe est la préparation intime à l'appel épiscopal et à la réception des Saints Ordres. Ici en effet s'appliquent rigoureusement ces paroles de saint Clément sur la charité: « Quis idoneus est ut in ipso inveniatur, præter eos quos Deus dignos esse voluerit ? » (*Ep. I Ad. cor.*) D'après *Chefs-d'œuvre des Pères de l'Église. Paris 1837. t. I. p. 48 n. 50.*

Et ces signes institués par Dieu, ces marques ou indices de l'appel divin, saint Paul les expose en ces termes : «Fidelis sermo : si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.

« Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem.

« Non vinolentum, non percussorem, sed modestum; non litigiosum, non cupidum, sed suæ domi bene præpositum....

« Non neophytum, ne in superbiam elatus, in judicium incidat diaboli.

« Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non in oprobrium incidat et in laqueum diaboli.

« Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos non turpe lucrum sectantes.

Digitized by Google

« Habentes mysterium fidei in conscientia pura.

« Et hi autem probentur primum ; et sic ministrent, nullum crimen habentes ». (*Ep. ad Tim. I, cap. III, 1-11.*)

Et encore « Reliquite Cretœ, ut... constituas per civitates presbyteros, sicut et ego disposui tibi.

« Si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles....

« Oportet enim episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem ; non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum ;

« Sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem.

« Amplectentem eum qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem ; ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere ». *(Ad Tit. cap. I, 5-9.)*

Et tous ces signes, sauf la probation par les fidèles et le témoignage de bonne réputation, sont individuels. S'ils sont présents par le don gratuit de Dieu et la libre coopération du sujet, l'appel intime est évident, l'évêque peut prononcer le *scis illo dignos esse*, et on peut lui répondre : Autant que la fragilité humaine le permet, je déclare qu'ils sont dignes ; sinon il est impossible de jamais ordonner personne, ou il n'y a plus à tenir compte des dispositions que la grâce divine a directement produites dans l'âme des sujets qui eux ont fourni leur coopération libre, bien que voulue de Dieu. Cette existence de la vocation divine immédiate et des signes qui en attestent la présence est signalée dans plusieurs décrets des Congrégations Romaines. Le 9 septembre 1759, la S. Congrégation du Concile écrivait à l'Archevêque de Lucques : « Trois ecclésiastiques de ce diocèse ont recouru de nouveau à la S. Congrégation en demandant que l'on commit à V. S. d'ouvrir une enquête légale sur leur vie et leur conduite, afin que V. S. put ce convaincre de la fausseté des exceptions personnelles qui l'empêchent de leur conférer les Ordres Sacrés. La S. Congrégation n'a pas jugé à propos d'embrasser un expédient de ce genre ; *elle a mieux aimé s'en tenir à l'excellent système de ne pas admettre aux ordres sacrés les ecclésiatiques dont la vocation à l'état sacerdotal ne serait pas certaine* ; d'un autre côté, considérant les nombreuses et graves justifications présentées par les recourants ainsi que les bonnes dispositions dont ils paraissent animés, la S. Congrégation pense que V. S.

Digitized by Google

doit les faire appeler, leur donner tous les avis paternels et tous les bons conseils que son zèle saura lui suggérer, et les exhorter à embrasser un genre de vie vraiment digne de l'état auquel ils aspirent, afin *qu'après avoir fait une expérience plus certaine de leur vocation,* elle puisse en toute tranquillité de conscience leur accorder la consolation de recevoir les ordres sacrés.... Rome, 9 septembre 1759». (*Analecta Juris Pontif.—Education cléricale, XIII. Recours pour refus d'ordination, p. 323. 3e série, XXIII Livraison 1858.*)

Dans une lettre du 6 septembre 1776, la S. Congrégation des Evêques et Réguliers, entre autres avis donne celui-ci à un évêque : « Mais un avis bien plus important est que V. S. ne doit pas conférer les Ordres Mineurs ou Majeurs avec une excessive facilité, par complaisance ou par faveur ; car le seul motif de l'ordination doit être la nécessité et l'utilité réelle de l'Eglise et du diocèse, le mérite des jeunes gens, *la vocation à l'état ecclésiastique*, la piété montrée au séminaire, et le progrès dans les études, une science tout au moins compétente ». (*Analect. Jur. Pontif., 8e série, 1866, 71e livraison. — Privilèges du Clergé, 1er Art., p. 1812-1813.*)

Le 28 avril 1795, la même Congrégation écrit à Mgr le Vice-Gérant de Rome pour lui dire d'ordonner un sujet que son évêque avait repoussé. Elle dit notamment : « ... L'Archevêque atteste que précédemment il avait une conduite *qui montrait une véritable et solide vocation*, et que ce n'est qu'après sa promotion au diaconat que le prélat apprit les fautes qu'on lui imputait... » (*Ibid. Education cléricale, t. XV, p. 327, 3e série, XXIII livaison, 1858.*)

Le 2 juillet 1841, la même Congrégation des Evêques et Réguliers, écrivant à l'archevêque de Florence, mentionne la *vocation* au sacerdoce. « Puis leurs Eminences laissent à la conscience de V. S. d'examiner et décider si le susdit ecclésiastique *a donné des preuves suffisantes de vocation,* et si par une conduite régulière pendant un laps de temps notable il a suffisamment effacé la tache qui couvrait sa réputation, et s'il est réellement digne de l'ordination, V. S. devra *en outre s'assurer des autres conditions requises pour les Saints Ordres* ». (*Ibid., n° XVII, p. 330).*

Ces citations démontrent surabondamment combien M. L. s'éloigne de la tradition. Je crains fort qu'en voulant éviter le subjectivisme, il n'aboutisse à un autre extrême et aboutisse en partie au sociologisme. Sans doute M. L. ne dit pas que c'est la

Digitized by Google

société qui crée la religion, le sacerdoce, mais si réellement la vocation divine intérieure n'existe pas, si réellement il n'y a pas établies par Dieu dans l'âme des individus, des préparations dont la fin propre est l'aptitude appréciable à la réception des Saints Ordres, si la vocation est toute entière « intime », « créée » par l'évêque, ne nous trouvons-nous pas dans une impasse ? Car ou l'évêque en appelant constate les préparations providencielles du sujet, et alors la vocabilité, l'idonéité, la vocation en puissance ne sont que sous des mots divers la vocation divine intérieure, ou l'évêque donne à l'âme de l'individu les préparations dont elle est dépourvue, et c'est une très grave erreur, car selon la parole de saint Grégoire, « c'est à Dieu de montrer l'élu, à l'évêque consécrateur de lui donner l'onction ».

« Igitur pro certo habeant, et qui ad dignitates ecclesiasticas accedunt, se fures et latrones esse, nisi per Christum, qui ostium est, *nempe illo vocante*, intrent ; et qui eos admittunt, *nisi a Christo vocatos ex virtutibus eis divinitus* collatis intelligant, esse non solum imprudentes, sed etiam infideles. Quamobrem S. Gregorius ad hæc verba I Reg. V. 3 : «Unges quem monstravero tibi» addit « ut cum ad culmen sacerdotii persona quæritur, cum magna subtilitate requiratur. *Quibus nimirum verbis ordinatoribus ecclesiarum in electione nihil suum relinquitur* (quem ait, monstravero tibi, unges). Qui sunt qui ungant, quos non monstrat Deus, nisi qui carnali affectu ad ecclesiarum culmen ordinandos ducunt, qui non merita discernunt et personas accipiunt ? Isti quidem Reges ungunt, sed non qui a Deo monstrantur. Quod suum est faciunt ; quod Dei est tollunt : Dei quidem, personam monstrare est, ordinatoris, præbere unctionem ». *(Charlas, De la vocation à l'Episcopat, lue à la Sapience à Rome vers 1684-90. Analect. Jur. Pontif., 8e série, 69 livraison, p. 1557.)*

Que ceux donc qui s'avancent vers les dignités ecclésiastiques aient pour certain qu'ils sont des voleurs et des larrons s'ils n'entrent point par la voie du Christ, c'est-à-dire appelés par le Christ. Et que ceux qui les admettent sachent que, *s'ils le font alors qu'ils ne voient pas par les vertus qui divinement sont en eux, que le Christ les appelle*, ils sont non pas seulement imprudents, mais encore infidèles. Aussi saint Grégoire interprètant ces paroles « Tu suivras celui que je te montrerai », s'écrie : « Lorsqu'on cherche une personne pour l'élever au faîte du sacerdoce, qu'on l'examine avec beaucoup de pénétration. Par ces

Digitized by Google

paroles de l'Écriture, rien n'est laissé en propre aux consécrateurs dans l'élection des sujets (*celui que je te montrerai, tu le oindras, est-il dit*). Quels sont, ceux qui consacrent ceux que Dieu ne montre pas, sinon ceux qui par affection charnelle font gravir aux ordinands les degrés du sacerdoce, ceux qui ne discernent pas le mérite et font acception des personnes? Ceux-là, à la vérité, consacrent des rois, mais non ceux que Dieu montre. Ce qui est de leur ressort ils le font, ce qui appartient à Dieu ils l'enlèvent. A Dieu il appartient de montrer la personne, au consécrateur de lui donner l'onction. »

M. Lahitton écrit, lui : « Un candidat appelé par eux — les évêques — *peut et doit toujours se dire qu'il est appelé par Dieu*. Même s'il a usé de fraude pour extorquer l'appel, sa vocation demeure valide, bien qu'il ait péché gravement en la sollicitant. » (P. 125.)

S. Grégoire dit : « Quod suum est faciunt, quod Dei est tollunt. Dei quidem personam monstrare est, ordinatoris præbere unctionem ».

Fr. JULES d'Albi.
O. M. C.

Digitized by Google

TAINE ET LES JACOBINS

Au cours des débats qui se sont déroulés dernièrement, orateurs et publicistes radicaux ont fait, à plusieurs reprises, grief aux catholiques d'avoir dans leurs polémiques cité Taine et fait appel en faveur de leur cause au témoignage du célèbre historien.

Il faut avouer que nos adversaires sont vraiment difficiles à satisfaire. Si nous invoquons l'autorité d'historiens catholiques, même les plus éminents et les plus justement réputés, on ne manque pas de nous dire que l'esprit de parti les aveugle. Du moment qu'ils sont catholiques, cela suffit, ils sont incapables de juger sainement hommes et choses de la Révolution, leur documentation même est suspecte, leur témoignage récusé d'avance. C'est précisément pour ce motif que les défenseurs de notre cause se sont trouvés amenés à faire état des conclusions de Taine. Lui, du moins, n'est pas suspect de catholicisme : positiviste et déterministe notoire pendant sa carrière, mort vaguement protestant, on ne peut dire que ce soit l'esprit religieux qui obscurcisse son jugement et l'empêche de discerner la vérité en matière historique. Nous pensions donc trouver en lui toutes les qualités requises pour qu'il nous soit permis de considérer ses appréciations sur l'une des périodes les plus troublées de notre histoire, comme étant le résultat auquel conduit logiquement une étude loyale et attentive des faits, poursuivie dans des conditions qui écartent tout soupçon de parti pris en notre faveur.

Il paraît, au dire des pontifes du radicalisme, que cela n'est pas encore suffisant. Peut-être voudrait-on nous voir chercher des modèles de jugements dénués de partialité dans les ouvrages de M. Aulard ? Cependant si nos adversaires ont, leur semble-t-il, quelques raisons de se méfier à priori des conclusions des écrivains catholiques ; ceux-ci, à leur tour, ont bien quelque

Digitized by Google

droit de suspecter les conclusions de M. Aulard et de ses coreligionaires (si j'ose m'exprimer ainsi).

Quoiqu'il en soit, on juge Taine trop riche de bons arguments favorables à notre cause; aussi faute de pouvoir le traiter de clérical, on le traite de bourgeois réactionnaire, et on essaye de nier la valeur historique des « *Origines de la France contemporaine* » en les présentant comme un pamphlet antirévolutionnaire dans lequel le rôle, les tendances du parti Jacobin, et le parti lui-même considéré comme le grand ressort de la Révolution, seraient dépeints d'une manière inexacte.

On pourra voir dans la *Revue pratique d'apologétique* (1) ainsi que dans le livre récent de M. Cochin, *La Crise de l'Histoire Révolutionnaire — Taine et M. Aulard*, une discussion approfondie de la valeur de cette allégation, au point de vue des textes, mais il nous semble qu'on peut encore se rendre compte d'une autre manière de la fidélité du tableau que Taine a tracé des Jacobins, de leur rôle dans la société française, et des résultats auxquels ils ont abouti. Il suffit de rapprocher le portrait de l'original.

Les Jacobins de 1793 ont beau être tous morts à l'heure actuelle, leur parti n'a pas disparu pour cela. Si nous avançons que les « blocards » actuels sont les dignes continuateurs des « grands ancêtres » et les plus purs représentants de leur esprit et de leurs traditions, il est bien probable que nos adversaires n'y contrediront pas, puisqu'ils s'en font gloire.

Par conséquent, s'il existe véritablement une ressemblance entre les fils et les pères, il nous est permis de rapprocher le portrait des pères du visage des fils et de juger par là de son plus ou moins d'exactitude générale. Quelques détails peuvent changer, mais les grandes lignes subsistent d'une génération à l'autre, et ces grandes lignes doivent se retrouver dans le tableau de l'historien si ce tableau correspond à la réalité.

Et ne serait-ce point, précisément, ce rapprochement que nos « blocards » actuels redoutent sans trop vouloir en convenir, et la raison inavouée de leurs attaques contre l'auteur des « Origines de la France contemporaine » ? Ne craindrait-on pas, par hasard, de nous voir prendre une connaissance trop exacte du caractère et des tendances de la secte, de ses moyens d'action, et surtout de ses points faibles, de ses côtés vulnérables ?

(1) N° du 15 novembre 1909 — « En lisant *Taine* de M. Aulard » par A. Perrin.

Digitized by Google

Sans chercher à résoudre ce questions, examinons le tableau du monde jacobin tel que Taine nous l'a tracé : sa composition, ses visées, ses moyens d'action et le résultat auquel il a abouti.

Tout d'abord, lorsqu'on cherche à dégager les caractères principaux du personnel révolutionnaire, le premier trait qui frappe, c'est l'orgueil. Depuis Robespierre jusqu'au moindre délégué de province, tous « s'envisagent comme les créateurs d'un nouveau monde, l'histoire se consomme en eux, l'avenir est dans leurs mains, ils se croient des dieux sur la terre ». Et non seulement ils le croient, mais ils le disent sans détour dans leurs harangues ; Taine cite à ce sujet plusieurs passages caractéristiques: « Vous êtes un peuple de dieux. — Les Jacobins sont comme Dieu... » etc. Evidemment, pour « éteindre les lumières d'en haut », ils n'auraient eu qu'à souffler dessus.

Robespierre, plein de lui-même, « compassé, emphatique et et plat »... « est convaincu qu'il a parlé en législateur, en philosophe, en moraliste », lorsqu'il a défilé une série de phrases nuageuses entremêlées de grands mots : « tant pis pour les esprits bornés et les cœurs gâtés qui ne l'ont pas compris ». — « D'un bout à l'autre de la Révolution, Robespierre sera toujours aux yeux de Robespierre l'unique, le seul pur, l'infaillible, l'impeccable. Jamais homme n'a tenu si droit et si constamment sous son nez l'encensoir qu'il bourrait de ses propres louanges... Puisqu'il est la Vertu, on ne peut lui résister sans crime ».

Et cette tournure d'esprit n'est pas spéciale à Robespierre, elle est la conséquence directe et immédiate du Contrat social qui est l'Evangile nouveau modèle, car il est évident que les adversaires ne peuvent être admis aux bénéfices du pacte supposé dont ils répudient les conditions. — « Bien mieux, comme celui-ci, institué par le droit naturel, est obligatoire, quiconque le rejette ou s'en retire est, par cela même, un scélérat, un malfaiteur public, un ennemi du peuple ». Voilà pourquoi Taine dit avec juste raison que « c'est le propre du Jacobin de se considérer comme un souverain légitime et de traiter ses adversaires non en belligérants, mais en criminels. Ils sont criminels de lèse-nation, hors la loi, bons à tuer en tout temps et en tout lieu, dignes du supplice, même quand ils ne sont plus en état de nuire ».

« Chez le Jacobin, la première injonction n'est donc pas morale mais politique ; ce ne sont pas ses devoirs mais ses droits qu'il exagère, et sa doctrine, au lieu d'être un aiguillon pour la

Digitized by Google

conscience est une flatterie pour l'orgueil. » Taine est véritablement bien fondé à ajouter que « si énorme et si insatiable que soit l'amour-propre humain, cette fois il est assouvi, car on ne lui a jamais offert une si prodigieuse pâture. »

Et puis cette admirable théorie ne flatte pas seulement l'orgueil, elle lâche la bride à toutes les passions et leur laisse le champ libre; par là elle assure au parti le concours des hommes dénués de scrupules embarrassants et dont l'ambition n'est pas la passion dominante, ce qui leur permet d'accepter des rôles de second plan où ils peuvent néanmoins trouver les satisfactions qu'ils recherchent. Ce sont ces hommes « qu'une première ébauche d'éducation a mis en état d'entendre mal un principe abstrait et d'en mal déduire les conséquences, mais en qui l'instinct dégrossi supplée aux défaillances du raisonnement grossier: à travers la théorie, leur cupidité, leur envie, leur rancune devine une pâture, et le dogme jacobin leur est d'autant plus cher que sous ses brouillards, leur imagination loge un trésor sans fond »,dont chacun, naturellement, entend bien s'assurer une bonne part.

Enfin, d'une façon générale, « une fumée d'orgueil et de grands mots s'est répandue dans les cervelles; celui qui délire le plus haut est le coryphée de la multitude... Sous le grand nom de liberté, chaque vanité cherche sa vengeance et sa pâture. Rien de plus naturel et de plus doux que de justifier ses passions par sa théorie, d'être factieux en se croyant patriote et d'envellopper les intérêts de son ambition dans les intérêts du genre humain. »

Et voilà qui nous permet de comprendre ces deux traits fondamentaux dont Taine fait la caractéristique et en même temps le secret de la force du monde révolutionnaire :

« Une volonté tendue à l'extrême et nul frein pour la contenir, une croyance inébranlable dans son droit et un mépris parfait pour les droits d'autrui, l'énergie d'un fanatique et les expédients d'un scélérat : avec ces deux forces,une minorité peut dompter la majorité ». Et, en fait, elle y est parvenue, car le monde jacobin, même à l'apogée de sa puissance, ne fut jamais très nombreux. Il y avait encore, fort heureusement, nombre de gens qui, en dépit de leur instinctive vanité, reculaient devant l'énormité des conséquences qu'ils voyaient tirer du dogme révolutionnaire, des gens dont la conscience répugnait à croire que la confiscation des biens, l'emprisonnement, l'extermina-

Digitized by Google

tion par tous les moyens d'adversaires politiques fût chose absolument irrépréhensible. Ces gens là, en définitive, restèrent en dehors du parti règnant qui demeura « une petite féodalité de brigands superposée à la France conquise... Aussi bien, quand on regarde de près le personnel définitif et final de l'administration révolutionnaire, on n'y trouve guère que les notables de l'improbité, de l'inconduite et du vice, ou tout au moins de l'ignorance, de la bêtise et de la grossièreté », c'est-à-dire une minorité.

Il peut paraître paradoxal de voir appliquer au personnel essentiel de la Révolution la qualification de féodalité; mais, qu'on y réfléchisse un instant, et l'on verra que ce qui fait à proprement parler la féodalité, ce n'est pas la série des titres nobiliaires, mais bien l'existence d'une hiérarchie d'autorités, partant d'un grand chef qui donne le branle à un groupe de satellites, lesquels eux-mêmes commandent à d'autres sous-ordres, et ainsi de suite, pour aboutir à des seigneurs de moindre importance qui, eux, régentent le menu peuple d'après les directions qui leur viennent des pouvoirs supérieurs, sans se priver d'y ajouter leurs ordres et leurs fantaisies personnels. Or, n'est-ce pas une organisation de ce genre que nous présente le comité de salut public, appuyé sur le club des Jacobins dirigeant les sociétés affiliées de province, lesquelles, à leur tour, par le moyen de bandes de mouchards, de délégués et de satrapes de village, mènent la masse terrorisée?

Seulement, c'est là une cause de faiblesse pour le parti.« Les Jacobins ont usurpé brutalement tous les pouvoirs publics, aboli tous les droits privés, traité le peuple réel et vivant comme une bête de somme... Dès lors, entre eux et la nation, tout lien a été brisé; la dépouiller, la saigner et l'affamer, la reconquérir quand elle leur échappait, l'enchaîner et la bâillonner à plusieurs reprises, ils l'ont bien pu, mais la réconcilier avec leur gouvernement, jamais. »

Aussi, lorsque Bonaparte apparut et brisa résolument la nouvelle féodalité, toute la France se trouva debout pour acclamer en lui son libérateur, son protecteur, son réparateur.

Si, maintenant, après avoir examiné la physionomie du personnel révolutionnaire, nous cherchons dans quel but cette féodalité d'une nature spéciale s'était constituée, nous trouverons au premier plan des préoccupations jacobines, l'hostilité contre

Digitized by Google

la religion catholique, l'anticléricalisme, comme on dirait aujourd'hui. Cette religion n'est-elle pas, en effet, la vivante condamnation de l'orgueil et de tous les débordements des passions? Quoi d'étonnant, dès lors, si « rien ne tient plus à cœur aux Jacobins que cette guerre au catholicisme ; aucun article de leur programme ne sera exécuté avec tant d'insistance et de persévérance; c'est qu'il s'agit de la vérité... » Toutefois, comme il faut bien sauvegarder les apparences « en paroles, on décrète de nouveau la liberté des cultes. Mais en fait et en pratique... il n'y aura plus de culte catholique en France, pas un baptême, pas une confession, pas un mariage, pas une extrême-onction, pas une messe; nul ne fera ou n'écoutera un sermon, personne n'administrera ou ne recevra un sacrement, sauf en cachette et avec l'échafaud ou la prison en perspective... Nous poursuivons non seulement les pasteurs mais encore les fanatiques du troupeau; s'ils ne sont pas les auteurs de la rébellion ecclésiastique, ils en sont les fauteurs et les complices... Nous appelons fanatiques tous ceux qui repoussent le ministère du prêtre assermenté, c'est-à-dire schismatique... Tous ces gens là, et ceux qui les fréquentent, proches, alliés, amis, hôtes, visiteurs, quels qu'ils soient, hommes ou femmes, sont séditieux dans l'âme et partant suspects... Nous les chargeons de taxes spéciales, nous les internons chez eux, nous les emprisonnons par milliers, nous les guillotinons par centaines; peu à peu le demeurant se découragera et renoncera à pratiquer un culte impraticable. »

Mais pour assurer le succès de cette entreprise, il ne suffit pas de ruiner la religion actuellement, il faut encore détruire les fondations sur lesquelles on pourrait la relever par la suite. La famille est une de ces assises; « assimilons le mariage aux contrats ordinaires; nous le rendons fragile et précaire, aussi semblable que possible à l'union libre et passagère des sexes; il sera dissous à la volonté des deux parties et même d'une seule des parties ».

D'autre part, « dans un couvent, il faut que les novices soient élevés en moines, sinon quand ils auront grandi, il n'y aura plus de couvent », aussi « nous obligeons les instituteurs et les institutrices à produire un certificat de civisme, c'est-à-dire de jacobinisme. Nous fermons leur école s'ils enseignent des préceptes ou des maximes contraires à la morale révolutionnaire, c'est-à-dire conformes à la morale chrétienne ». Comme cela les enfants

Digitized by Google

élevés par des instituteurs absolument sûrs, réaliseront plus tard le type accompli du parfait Jacobin.

Et quand nous aurons ainsi façonné l'esprit des générations futures, nous pourrons fonder la cité idéale, ce paradis sur terre dont le socialisme formera le cadre. Non pas qu'on en ait bien nettement l'idée, mais dès le début, par passion anti religieuse, on a porté la main sur la propriété ecclésiastique, or, « dans cette voie on ne peut s'arrêter, car les principes proclamés vont beaucoup au-delà des décrets rendus et une mauvaise loi en amène une pire... En admettant que l'Etat peut annuler sans compensation des obligations qu'il a garanties, l'Assemblée a porté la hache au tronc de l'arbre, et d'autres mains plus grossières l'y enfoncent déjà de toute la longueur du fer. » L'impôt est désagréable à supporter : pourquoi donc les Jacobins le subiraient-ils, n'ont-ils pas des adversaires, gens taillables à merci, à qui le faire payer ? Et tout de suite on voit se dessiner un nouvel article du programme : « la séparation des Français en deux classes, la spoliation de l'une, le despotisme de l'autre, l'écrasement des gens aisés, rangés et probes sous la dictature des gens qui ne le sont pas,... » à cet effet on établit l'impôt progressif, « on sépare, dans le revenu, le nécessaire de l'excédent, on limite le nécessaire à un millier de francs par tête... tant pis pour la personne taxée si elle n'a pas la somme ou ne trouve pas à l'emprunter, on la déclare suspecte, on la met en prison, ses biens sont séquestrés, l'Etat en jouit à sa place ». D'ailleurs, « puisque l'égoïsme est le vice capital et que la propriété individuelle en est l'aliment, pourquoi ne pas supprimer la propriété individuelle ? » Oui, pourquoi ? Et « au bout du principe, on entrevoit un ordre de choses où l'Etat seul propriétaire foncier, seul capitaliste, seul industriel, seul commerçant, ayant tous les Français à sa solde et à son service assignerait à chacun sa tâche d'après ses aptitudes et distribuerait à chacun sa ration d'après ses besoins ».

En effet, « souverain omnipotent, propriétaire universel, l'Etat exerce à discrétion ses droits illimités sur les personnes et sur les choses ; en conséquence, les Jacobins, ses représentants, sont en droit de mettre la main sur les choses et sur les personnes, elles sont à eux puisqu'elles sont à lui ». Et c'est par application de ce principe, qu'après avoir confisqué les biens du clergé, séquestré ceux des émigrés, réquisitionné les objets de consommation, le parti révolutionnaire commence par décréter

Digitized by Google

la levée en masse pour le service militaire, puis la réquisition des personnes qui sont appelées à jouer un rôle dans le commerce des marchandises de première nécessité. Puisque le particulier, quel que soit son office, est un employé de la communauté, « celle-ci peut non-seulemeut lui prescrire, mais lui choisir sa tâche, elle n'a pas besoin de le consulter, il n'a pas le droit de refuser ». C'est comme cela que « nous forçons les mères à mener leurs filles aux séances des sociétés populaires. Nous obligeons les femmes à parader et à défiler en groupes dans les fêtes républicaines... Nous entrons dans les familles, nous enlevons l'enfant, nous le soumettons à l'éducation civique. Nous sommes pédagogues, philanthropes, théologiens, moralistes. Nous imposons de force notre religion et notre culte, notre morale et nos mœurs. Nous régentons la vie privée et le for intérieur ; nous commandons aux pensées, nous scrutons et punissons les inclinations secrètes, nous taxons, emprisonnons et guillotinons non seulement les malveillants, mais encore les indifférents, les modérés, les égoïstes ».

Quand on voit un parti politique, un parti qui n'est même pas une majorité, en venir à afficher de pareilles prétentions, on est tenté de demeurer interdit et de se demander avec stupéfaction comment une poignée d'hommes généralement si peu estimables, a pu réussir à imposer à la France le joug d'un pareil despotisme.

Taine nous a bien dit qu'avec l'énergie d'un fanatique et les expédients d'un scélérat, une minorité peut dompter la majorité, encore est-il vrai que la majorité peut, elle aussi, ne pas se laisser dompter. Si dans ce cas la majorité s'est laissé asservir, c'est qu'au fond elle était d'accord sur les principes avec les hommes les plus avancés et que ceux-ci pouvaient toujours prouver péremptoirement que leurs propositions, même les plus extraordinaires, n'étaient que la conséquence des « immortels principes » et que nul ne pouvait dès lors s'y opposer sans faire acte de contre-révolution.

Comme toujours, ce furent les adversaires « canaille, sotte espèce », qui firent les premiers frais de la guerre ; c'est le rôle de l'opposition.

Protéger des opposants, les défendre contre les violences auxquelles ils peuvent être en butte, à quoi bon ? Ce sont des opposants. Aussi la calomnie a beau jeu contre eux. « L'imagination

Digitized by Google

populaire a besoin de personnes vivantes auxquelles elle puisse imputer ses maux et sur lesquelles elle puisse décharger ses ressentiments ». « Dans les ténèbres profondes des cervelles rustiques, rien n'arrête la monomanie du soupçon. Le rêve y pullule comme une mauvaise herbe dans un trou sombre ; il s'y enracine ; il y végète jusqu'à devenir croyance, conviction, certitude ; il y produit ses fruits qui sont l'hostilité, la haine, les pensées homicides et incendiaires ». Qu'on dirige un peu adroitement cette tendance par quelques mots jetés négligemment, sans avoir l'air d'y toucher ; « dans des têtes si excitables et tellement surexcitées, la magie souveraine des mots va créer des fantômes les uns hideux : l'aristocrate et le tyran, les autres adorables : l'ami du peuple et le patriote incorruptible, figures démesurées et forgées par le rêve, mais qui prendront la place des figures réelles et que l'halluciné va combler de ses hommages ou poursuivre » et poursuivre non pas en paroles, ce n'est pas là la manière de la foule attroupée et excitée. « Ses procédés conformes à sa nature sont des voies de fait : sur tout ce qui lui résiste (ou qu'elle croit résister) elle frappe. Spontanément et sans entente préalable, les énergumènes dangereux se trouvent ligués avec les brutes dangereuses et dans le désaccord croissant des autorités légales, c'est cette ligue illégale qui va tout renverser. » Pour les opposants, « la persécution illégale précède la persécution légale », car le législateur révolutionnaire ne manque pas de décorer du titre ronflant d'opinion publique les coups de force de ses séides.

Les prêtres fidèles étaient tout désignés pour prendre rang parmi ces coupables dénoncés à la vindicte populaire. On s'irrite « contre leur conscience factieuse, et, pour écraser la rébellion jusque dans le sanctuaire inaccessible de la pensée intime, il n'est point de violence légale ou brutale à laquelle on ne se laisse emporter ».

Tant que l'émeute s'attaque ainsi aux biens, à la liberté, à la vie des orthodoxes, prêtres et fidèles, il n'y a qu'à la laisser faire; « grâce à la connivence de la force armée qui refuse d'intervenir, la canaille assouvit sur la classe proscrite ses instincts ordinaires de cruauté, de pillage, de lubricité et de destruction. » *Christianos ad bestias!* Ils sont faits pour cela! Quant aux dirigeants du parti, ils « se bouchent les oreilles ; ils se dérobent aux cris des opprimés, ils refusent d'admettre que leur œuvre ait pu être

Digitized by Google

malfaisante ; ils acceptent les sophismes et les mensonges qui la justifient ; ils souffrent que pour excuser les assassins, on calomnie les assassinés »...

Les royalistes ne sont pas mieux traités : « Quand le despotisme populaire ne s'exerce que sur la minorité royaliste, la majorité laisse opprimer ses adversaires et ne se croit pas atteinte par les violences qui assaillent le côté droit. »

Dans de telles conditions, les honnêtes gens qui n'osent pas « s'insurger contre l'insurrection », « doivent s'estimer trop heureux si on les tolère dans la république à l'état de sujets passifs, si on se contente de les taxer et de les vexer à discrétion, si on ne les envoie pas rejoindre en prison les suspects ; quiconque n'est pas de la bande n'est pas de la cité ».

Cependant, on ne les anéantira pas tout à fait, car il est toujours prudent d'en garder quelques-uns pour le cas où le parti révolutionnaire aurait besoin d'organiser un grand complot suivant la méthode que certains esprits mal intentionnés prétendent encore en usage de nos jours. « Sur la dénonciation d'un domestique qui a écouté aux portes, sur les commérages d'une blanchisseuse qui a ramassé un papier dans la poche d'un peignoir, sur une lettre interprêtée à faux, sur des indices vagues qu'il complète et relie à force d'imagination, le Comité de salut public forge un coup d'Etat, fait des interrogatoires, des visites domiciliaires, des descentes nocturnes, des arrestations, il exagère, noircit, et vient, en séance publique, dénoncer le tout à l'assemblée nationale ».

Mais dans tous les cas, un point est bien acquis, c'est que « les Jacobins ne veulent de droits que pour eux-mêmes et refusent d'admettre leurs adversaires au bénéfice de la loi ».

D'ailleurs, si par je ne sais quelle aberration, ceux-ci émettaient la prétention d'obtenir l'égalité de traitement, on aurait soin d'y mettre bon ordre. Si, par hasard, quelques-uns d'entre eux occupent les charges publiques, on s'arrange de toutes les façons pour leur rendre la vie impossible, c'est une façon de supprimer les candidatures d'opposition car « on ne brigue pas d'un poste dans lequel on n'a pu rester ». Et si, malgré tant de désavantages les opposants tentent de lutter, ils sont arrêtés dès le premier pas. Car pour engager une campagne électorale, il faut au préalable s'assembler, conférer, s'entendre, et la faculté d'association que la loi leur accorde en droit, leur est retirée en fait par leurs adversaires... Alors l'homme d'ordre reste chez lui,

Digitized by Google

comme aux jours d'orage, il laisse couler l'averse des paroles et ne va pas chercher des éclaboussures dans le ruisseau de bavardage où s'entasse et bouillonne toute la fange de son quartier ». Ajoutez l'assassinat de quelques électeurs indépendants. « De telles exécutions sont d'un grand effet et il n'y a pas besoin d'en faire beaucoup, quelques-unes suffisent quand elles sont heureuses et restent impunies, ce qui est toujours le cas. »

Mais à se retirer ainsi dans leur tour d'ivoire, « par cet abandon de la chose publique et d'eux-mêmes, ils se livrent d'avance»; « par la démission de la majorité, la minorité devient souveraine; et la besogne publique désertée par la multitude indécise, inerte, absente, échoit au groupe résolu, agissant, présent, qui trouve le loisir et qui a la volonté de s'en charger ». « C'est un organe nouveau, spontané, supplémentaire et parasite qui, à côté des organes légaux, se développe dans le corps social. Insensiblement il va grossir, tirer à soi la substance des autres, les employer à ses fins, se substituer à eux. » Seulement, à partir de maintenant, que la gauche ou la droite du parti révolutionnaire soit victorieuse ou vaincue,« c'est l'affaire de la droite ou de la gauche, le grand public n'entre point dans les débats de ses conquérants et ne se dérangera pas plus pour la Gironde que pour la Montagne. »

C'est ici que commence la période critique pour le parti révolutionnaire. Tant qu'il s'est agi de manger du seigneur ou du curé, tout le monde s'est trouvé d'accord, mais à présent surgit une difficulté ; le parti se divise : les Girondins, sectaires, mais intelligents, voudraient mettre fin au règne de la force brutale, car ils ne peuvent se résigner « à souffrir à demeure la dictature inepte et grossière de la canaille armée», tandis que les Jacobins, non moins sectaires, mais plus violents, entendent bien aller jusqu'aux extrêmes conséquences de leurs principes. « Ils ont pour eux la théorie régnante et seuls ils sont décidés à l'appliquer jusqu'au bout. Ils sont donc seuls conséquents et populaires en face d'adversaires impopulaires et inconséquents ; ceux-ci sont poussés dans la voie où ils ont eu l'imprudence de s'engager. Quand ils voient l'abîme, il est trop tard, ils sont acculés par leurs propres concessions et par la logique, ils ne peuvent que s'exclamer, s'indigner ; ayant lâché leur point d'appui, ils ne trouvent plus de point d'arrêt. » En effet, « par son principe abstrait, la Gironde est d'accord avec ses adversaires, et sur la pente fatale où ses instincts d'honneur et d'humanité la retiennent encore, ce dogme commun, comme un poids intérieur, la

Digitized by Google

fait glisser de plus en plus bas, jusque dans l'abîme sans fond où l'État, selon la formule de Jean-Jacques, omnipotent, philosophe, anticatholique, antichrétien, autoritaire, égalitaire et propagandiste, confisque l'éducation, nivelle les fortunes, opprime la conscience... Au fond, sauf un excès de brutalité et de précipitation, les Girondins, partis des mêmes principes que la Montagne, marchent vers le même but que la Montagne ; c'est pourquoi le préjugé sectaire amollit en eux les répugnances morales ; dans le secret de leur cœur, l'instinct révolutionnaire conspire avec leurs ennemis, et en mainte occasion ils se trahissent eux-mêmes. »

Bientôt, à force d'oppression, le parti Jacobin s'est débarrassé de toute résistance, et la violence qui lui a donné l'empire de la rue lui donne l'empire dans le parlement.

Au début, l'infortuné Louis XVI avait bien essayé d'user timidement du veto, cette ombre de pouvoir qu'on lui avait laissée; immédiatement, on y vit une rébellion, « rébellion d'un fonctionnaire contre son supérieur qui est l'assemblée, rébellion d'un sujet contre son souverain qui est le peuple » et Louis XVI avait été balayé sans que la Gironde eût fait un geste pour prendre sa défense.

« Ce qui règne désormais, c'est une aristocratie à rebours, contraire à la loi, encore plus contraire à la nature... Supprimée par la constitution, l'inégalité s'est rétablie en sens contraire... Sous le régime de la liberté la plus sublime, en présence de cette fameuse déclaration des droits de l'homme qui légitime tout ce que la loi n'a pas défendu, et pose l'égalité comme principe de la constitution française, quiconque n'est pas Jacobin est exclu du droit commun. Une société intolérente s'est érigée en église sacro-sainte... Vaincue et découragée, la nation ne lui résiste plus, mais si elle la subit, c'est comme la peste, et ses déportations, ses épurations administratives, ses arrêtés pour mettre les villes en état de siège, ses violences quotidiennes ne font qu'exaspérer l'antipathie muette. »

C'est le revirement qui commence. On commence à faire des comparaisons entre l'ancien gouvernement et le nouveau, et elles ne sont pas à l'avantage de ce dernier. On s'aperçoit que sous l'ancien régime, le gouvernement, « même absolu et besoigneux, gardait assez de probité pour comprendre que la confiscation est un vol » tandis que le nouveau « s'est emparé, du droit du plus

Digitized by Google

fort, d'une masse énorme de biens d'Église pour les engloutir dans sa propre banqueroute jusqu'à ce qu'enfin, de ce trésor énorme amassé pendant quarante générations pour les enfants, pour les infirmes, pour les malades, pour les pauvres, pour les fidèles, il ne reste plus de quoi payer une maîtresse dans une école, un desservant dans une paroisse, une tasse de bouillon dans un hôpital. » On remarque que dès 1790 l'argent manque pour payer aux religieux et religieuses la petite pension alimentaire qu'on leur avait cependant promise.

On voit que le catéchisme formait des adolescents policés, des fils respectueux, et que le nouvel enseignement « ne fait que des polissons insolents, des chenapans précoces et débraillés », aussi, le gouvernement à beau fermer les écoles libres, « les pères de famille s'obstinent dans leur répugnance et dans leur dégoût, ils aiment mieux pour leur fils l'ignorance pleine que l'instruction malsaine » et les écoles officielles restent aux trois quarts vides.

D'un autre côté, par son essai de constitution civile du clergé, non seulement le parti Jacobin a jeté dans un irrémédiable discrédit les maximes gallicanes et les doctrines jansénistes, mais encore il a « rejeté tout le clergé vers Rome, il l'a rattaché au pape dont on voulait le séparer, et lui a ôté le caractère national qu'on voulait lui imposer... Il excitait la malveillance et l'envie, vous le rendez sympathique et populaire. Il était divisé, vous le rendez unanime ». De plus, « à voir ses prêtres souffrir pour leur foi qui est sa foi, et devant leur constance égale à celle des martyrs légendaires, la tiédeur de la masse du peuple chrétien se change en respect, puis en zèle ».

Autour du prêtre fidèle « se sont rangés tous ceux qui sont ou redeviennent croyants, tous ceux qui, par conviction ou par tradition, tiennent aux sacrements, tous ceux qui, par habitude ou foi, ont envie ou besoin d'entendre la messe », car « l'interdiction de la messe leur a fait comprendre l'importance de la messe ; c'est le gouvernement révolutionnaire qui les a transformés en canonistes et en théologiens ».

Du côté matériel, les résultats ne sont pas beaucoup plus satisfaisants ; on s'aperçoit de plus en plus qu'il est « impossible d'avoir les vivres à bas prix sous un pareil régime ; l'anxiété est trop grande, la propriété est trop précaire, le commerce est trop empêché, l'achat, la vente, le départ, l'arrivée et le paiement sont trop incertains. Comment emmagasiner et transporter dans une contrée où ni le gouvernement central, ni l'administration locale,

Digitized by Google

ni la garde nationale, ni la troupe ne font leur office, et où toute opération sur les subsistances, même la plus légale, même la plus utile, est subordonnée au caprice de vingt drôles qu'une populace suit ! Le blé demeure en grange, se cache, attend et ne se glisse qu'à la dérobée vers les mains assez riches pour payer, outre son prix, le prix de son risque. » Et le prix s'élève encore de toute la dépréciation des assignats !

Les Jacobins,eux-mêmes, après avoir lâché Robespierre pour n'être pas guillotinés par lui, de mois en mois, sous la pression de l'opinion publique,se détachent du culte qu'ils ont desservi ; en effet, si faussée et paralysée qui soit leur conscience, ils ne peuvent pas ne pas avouer que le Jacobinisme tel qu'ils l'ont pratiqué était la religion du vol et du meurtre... Vainement, ils multiplient des décrets rigoureux et les prescriptions impérieuses ; chaque coup de force s'émousse à demi contre la résistance universelle et sourde de l'inertie volontaire et du dégoût insurmontable. »

« La République jacobine vit encore, et déjà ses serviteurs,ses médecins parlent tout haut de son enterrement comme des étrangers, des héritiers dans la chambre d'un moribond qui a perdu connaissance, comme les familiers de Tibère agonisant dans son palais de Misène. »

L'avenir, maintenant, est à celui qui se présentera pour recueillir la succession, sachant ce qu'il veut et où il va, prêt à relever les ruines faites par la dictature inepte et grossière du Jacobinisme et à rendre l'ordre et la paix au pays.

Tel est dans ses grandes lignes le tableau du Jacobinisme dont les « Origines de la France contemporaine » nous ont fourni les éléments. Qui peut s'empêcher de remarquer à première vue combien de traits de cette image du Jacobinisme révolutionnaire conviennent au radicalisme actuel ?

Taine, nous l'avons vu, a relevé comme un caractère propre du Jacobin cet orgueil prodigieux qui le porte jusqu'à s'égaler à Dieu même. De nos jours, il est vrai, on ne s'égale plus à Dieu; il faut dire aussi qu'après avoir tellement crié sur tous les tons que Dieu est une invention des mythologues, et l'avoir dédaigneusement relégué comme tel « dans la catégorie de l'inconnaissable », après s'être proclamé « libéré de tous les credos » (1),

(1) Ordre du jour du congrès du comité exécutif du parti radical le 6 Déc^re 1905.

Digitized by Google

après avoir affiché sur tous les murs qu'on a « définitivement éteint les lumières d'en haut », on pourrait craindre de paraître quelque peu ridicule en se comparant à la divinité. Mais il faut croire qu'on n'est pas plus modeste pour cela, puisque tous les écrivains, catholiques ou non, qui ont à parler d'un notable personnage du monde gouvernemental actuel ne manquent pas de s'accorder à en faire un parfait orgueilleux : Jules Ferry, « orgueilleux de nature » (1), Clémenceau qui, « pour le plaisir de lancer un mot... vous eût tué son meilleur ami » (2), de Pressensé qui, « dans sa vanité incommensurable, ne peut admettre que tout le monde n'accepte pas sa manière de voir » (3), Anatole France, dont « la vanité recherche les applaudissements que ses balivernes obtiennent dans les meetings » (4), Zola, « personnage encombrant... qui aimait à s'entendre appeler poète, psychologue et savant sans posséder aucune des qualités qui auraient pu justifier en quoi que ce soit aucun de ces titres » (5) et déclarait sans ambages : « Par mes œuvres, la langue française a été portée dans le monde entier » (6), jusqu'à Delcassé « qui, lorsqu'il eut pris contact avec le grand monde, devint plein d'infatuation » (7). Quant aux personnages de second plan, « séquelle des envieux, éternel parti des mécontents et des remplaçants..., tourbe de petits ambitieux » (8), il serait à souhaiter, dit M. Eug. Fournière, « que les prolétaires pussent avoir connaissance des livres, brochures et revues de ces politiciens où s'étale un si docte mépris de leur inaptitude prétendue à supporter la vérité ».

Tous orgueilleux, jusques et y compris tous les Homais radicaux, libres-penseurs et francs-maçons dont chacun peut apprécier de près, à l'occasion, la hautaine stupidité.

Cette disposition d'esprit permet aux radicaux d'accepter qu'un de leurs principaux orateurs, ayant à définir le parti radical, écrive que « c'est la *démocratie française elle-même* tendant... à organiser politiquement et socialement la société *selon les lois de la raison,* c'est-à-dire en vue de l'entier développement de la

(1) Leyret, Waldeck-Rousseau et la 3e République p. 393.
(2) Id. p. 183.
(3) G. Sorel, Histoire de la Révolution Dreyfusienne, p. 19, 20.
(4) Id. p. 22.
(5) G. Sorel, Histoire de la Révolution Dreyfusienne, p. 29.
(6) Reinach, Histoire de l'affaire Dreyfus, p. 370.
(7) Id. p. 67 tome V.
(8) Leyret, Waldeck-Rousseau et la 3e République, p. 184.

Digitized by Google

personne humaine dans tout l'être humain, en vue de l'entière *réalisation de la justice* dans tous les rapports entre les êtres humains, et que sa méthode est *celle de la nature elle-même* »(1). Il est facile d'en conclure, et nos radicaux ne s'en font pas faute, que quiconque entreprend de leur résister, lutte contre la démocratie française elle-même, rêve de l'empêcher de s'organiser selon les lois de la raison incarnée dans la cervelle des radicaux, ne vise à rien moins qu'à interdire à la justice de présider aux rapports qui existent entre les membres de la société et refuse d'admettre l'excellence d'une méthode qui est celle de la nature elle-même. N'est-il pas légitime de traiter de tels individus comme de véritables ennemis publics et « de regarder la justice comme une arme dont on peut abuser contre ses ennemis » ? Aussi n'est-il pas invraisemblable « que si par hasard nos socialistes parlementaires (2) arrivaient au gouvernement, ils se montreraient de bons successeurs de l'Inquisition, de l'Ancien Régime et de Robespierre ; les tribunaux politiques fonctionneraient sur une grande échelle ; et nous pouvons même supposer que l'on abolirait la malencontreuse loi de 1848 qui a supprimé la peine de mort en matière politique. Grâce à cette réforme, on pourrait voir de nouveau l'Etat triompher par la main du bourreau. » (3)

Il est toujours bon néanmoins d'entourer cela de quelques grands mots que la masse admirera de confiance car, suivant la remarque de M. Courcelle-Seneuil, « on croit que les hommes cultivés ne sont plus idolâtres parce qu'ils n'adorent pas Jupiter. On se trompe. Un très grand nombre d'entre-eux révèrent des mots, des formules » (4). Aussi « on pourrait remplir des pages entières avec l'exposé sommaire des thèses contradictoires cocasses et charlatanesques qui forment le fond des harangues de nos grands hommes; rien ne les embarrasse, et ils savent combiner, dans leurs discours pompeux, fougueux et nébuleux, l'intransigeance la plus absolue avec l'opportunisme le plus souple. Un docteur du socialisme a prétendu que l'art de concilier les oppo-

(1) L. Bourgeois, Préface de La Politique radicale par F. Buisson.

(2) Le parti radical ayant proclamé qu'il ne connait pas d'ennemis à gauche, nous nous croyons en droit de considérer le socialisme parlementaire comme étant la gauche du parti Jacobin actuel, ce que fut la Montagne par rapport à la Gironde.

(3) G. Sorel, Réflexions sur la violence, p. 149.

(4) Vers la justice.

Digitized by Google

sitions par le galimatias est le plus clair résultat qu'il ait tiré de l'étude des œuvres de Mars » (1).

L'important, c'est que le discours présente quelques parties claires, quelque mot ayant un sens précis. Lorsque ce mot s'appelle, par exemple, le Milliard des congrégations (pourvu qu'on ait l'esprit libéré de toute pernicieuse influence cléricale et de toute trace de superstitions d'un autre âge) sans chercher inutilement à comprendre le pourquoi, on se sent de suite une très vive sympathie et même une ardente fidélité pour un parti qui vous promet une bonne part de ce magnifique gâteau auquel seuls naturellement peuvent prétendre ceux qui font bien et dûment partie du clan radical.

Les dirigeants du parti ont ainsi un moyen de recruter les éléments avec lesquels ils remplissent les cadres de cette organisation quasi féodale dont les titres ont changé depuis la Révolution, mais qui n'a guère varié au fond et se présente comme un « groupement artificiel de majorités compactes menées par des clans politiques » (2).

Nous voyons, en effet, le gouvernement appuyé sur sa majorité parlementaire soutenue elle-même par les loges, les fonctionnaires, les délégués, les grands électeurs, tout comme le comité du salut public de naguère s'appuyait sur le club des Jacobins, les sociétés affiliées, les délégués. Et cette organisation, le parti radical ne cherche pas à la dissimuler. « Le député, nous dit M. F. Buisson (3), est le premier personnage de l'arrondissement, c'est à lui que tous s'adressent... c'est l'homme nécessaire ; il est celui sur lequel comptent les maires pour plaider la cause de leur commune, les fonctionnaires pour obtenir quelque avancement, les candidats un emploi, les malheureux un secours, les réservistes un sursis, d'autres un bureau de tabac, une recette buraliste, une remise d'amende, une décoration... Peu importe que ses démarches aient peu d'efficacité. Ici l'apparence est tout car c'est sur l'apparence que juge l'opinion. »

« Les affaires de l'Etat deviennent par là-même l'apanage des oligarchies de clocher. La mission des préfets se réduit au rôle d'administrateurs ou de caissiers des comités électoraux ; avec la menue monnaie du pouvoir dont ils disposent, ils payent les suffrages des électeurs au bénéfice du député qui, en reconnais-

(1) G. Sorel, Réflexions sur la violence, p. 159.
(2) Eug. Fournière, La Sociocratie, p. 111.
(3) La politique radicale, p. 145 - 147.

Digitized by Google

sance, le garantit contre la défaveur ministérielle par la menace de ses votes »(1). (Tel jadis un seigneur protégait son vassal contre le mauvais vouloir du suzerain.) En fin de compte, « au lieu de faire des citoyens, le parti radical a fait des clients » (2). « Installé dans l'Etat comme dans un château-fort, à l'assaut duquel montent les partis d'opposition, il a pris les lois pour armes et les fonctionnaires pour soldats... il installe ses généraux, ses capitaines et ses sergents dans tous les postes de la hiérarchie élective et administrative. Grâce à ce mécanisme, une telle armée peut à son gré exploiter et despotiser la minorité de la nation votante, c'est-à-dire la majorité absolue » (3), en se servant de « l'arbitraire sous ses deux faces ; la faveur accordée aux uns, le droit refusé aux autres » (4).

Mais ce serait une erreur de croire que le public marche avec enthousiasme derrière le parti radical, comme celui-ci voudrait bien le donner à entendre. On voit trop que « l'intérêt public, invoqué par ceux qui le manient, disparaît derrière celui des individus au pouvoir. On cède à la force, mais, discernant ses motifs, on lui refuse toute légitimité, donc toute autorité réelle. » (5) « Le principe d'autorité semble s'évanouir à mesure que se développe le régime démocratique », au point qu'à présent « on ne peut nier le profond discrédit moral de nos institutions publiques et des hommes qui les dirigent »; on voit « que ce régime césaro-démagogique ne peut plus durer. — La majorité parlementaire est maîtresse de l'Etat, mais elle ne l'a conquis qu'avec l'aide de l'armée des fonctionnaires » (6) et l'on a l'impression qu'il faudrait peu de chose pour que l'équilibre instable de ce régime de conquête s'écroule inopinément, peut-être au moment où l'on s'y attendra le moins.

Si maintenant, nous recherchons comme l'a fait Taine, pour quel objet s'est constituée cette féodalité, c'est toujours l'hostilité contre le christianisme que nous trouvons au premier plan, justifiant ainsi la parole de Pie X lors de son accession au trône pontifical : « On bat en brèche les dogmes de la foi, on tend d'un effort obstiné à anéantir tout rapport de l'homme avec la divi-

(1) Leyret, Waldeck Rousseau et la 3e République, p. 105.
(2) Leyret, id., p. 191.
(3) Eug. Fournière, La sociocratie, p. 100 et 117.
(4) F. Buisson, La politique radicale, p. 147.
(5) Eug. Fournière, La sociocratie, p. 126.
(6) Fournière, La sociocratie, p. 125-123-101.

Digitized by Google

nité.» Nous pouvons constater, en effet, « la persistance opiniâtre de la politique radicale sur cet article longtemps considéré comme le plus important de son programme » (1), son obstination à « grouper tous les fils de la Révolution contre l'ennemi commun » (2) et par ennemi commun, il faut entendre « le joug détesté de Rome », « l'éternel ennemi dénoncé par Gambetta, combattu par Ferry, Paul Bert, Waldeck-Rousseau » (3).

La « suppression des congrégations, qui était depuis 1791 un des thèmes invariables du parti radical à toutes les époques », fut pour celui-ci un premier « triomphe » (4), puis ce fut la loi de 1904 sur la suppression des écoles congréganistes; mais « ces deux lois ne se comprendraient pas, si elles avaient dû rester à l'état d'actes isolés, d'opérations empiriques de police ou de politique. Elles faisaient partie d'un plan, (5) dont le dernier terme sera que, quand toutes les maisons-mères auront été obligées d'émigrer, « les ex-frères et les ex-sœurs ne seront plus sous la coupe du supérieur général; beaucoup d'entre eux et d'entre elles subiront vite, à leur insu même, les influences du nouveau milieu, rentreront dans les conditions normales de la vie de famille et de la vie sociale ordinaire, et dès la seconde génération, sinon dès la première, le danger d'une survivance d'esprit congréganiste se sera totalement évanoui. » (6)

Mais détruire les congrégations jusqu'à la racine n'est qu'un premier succès. Les congrégations ne sont pas l'Eglise elle-même, et c'est à l'Eglise qu'on en veut; il n'y a donc rien d'étonnant à voir appeler « la plus grande des victoires qu'ait encore obtenues dans le monde entier la politique radicale : la séparation de l'Eglise et de l'Etat » (7).

Séparation n'est peut-être pas un terme absolument exact pour caractériser l'œuvre que se sont proposé d'accomplir les politiciens radicaux. Car si, en théorie, on décrète la liberté des cultes, si on déclare que les fidèles auront toute liberté, « qu'ils feront des biens que nous leur abandonnons, l'usage qui leur plaira, qu'on ne leur demandera que de désigner les mandataires

(1) Buisson. La politique radicale, p. 184.
(2) Déclaration au congrès radical de 1901 lue par M. Pelletan.
(3) Déclaration au Congrès radical de 1904 lue par M. Sarraut.
(4) Buisson, La politique radicale, p. 90.
(5) Id., p. 95.
(6) Buisson, La politique radicale, p. 193.
(7) Buisson, La politique radicale, p. 183.

Digitized by Google

aux mains de qui l'Etat remettra tout ce patrimoine des catholiques de France » (1), c'est uniquement pour se donner une belle attitude devant la galerie.

La vérité est autre. La vérité c'est que cette loi « a été principalement dirigée contre la puissance cléricale, » (2) que « les représentants élus de la nation ont inscrit dans notre législation les conditions qu'ils ont jugées équitables aux besoins religieux du pays » (3) et qu'avec « la loi de la démocratie appliquée à l'Eglise, le suffrage universel mis, pour le temporel du moins, à la base de la société religieuse, *il était facile de prévoir que Rome n'y consentirait pas* » (4), on voulait « étrangler les prêtres en douceur sans cesser de parler de liberté, et bien mieux, en leur donnant l'apparence des premiers torts devant le pays » (5). S'il y a à l'heure actuelle un culte catholique en France, ce n'est assurément pas la faute des radicaux-socialistes.

En attendant, ils font leur possible pour ruiner les institutions qui fournissent un appui à l'Eglise. Ils ont introduit le divorce dans nos lois; ils ont ajouté la conversion automatique de la séparation de corps en divorce : cela ne leur suffit pas encore. On connaît les campagnes menées par MM. Margueritte en faveur de l'union libre, et cependant Dieu sait si le divorce est utilisé : en une seule séance, le tribunal civil de la Seine en a prononcé deux cent dix et M. d'Haussonville faisait remarquer à ce propos à l'Académie des sciences morales, que « le mariage, pour le peuple, constitue trop une sorte d'essai » (6).

(A suivre.) SERVIAM.

---

(1) Buisson, La politique radicale, p. 186.
(2) Déclaration au congrès radical de 1905 lue par M. Pelletan.
(3) Déclaration au congrès radical de 1906 lue par M. Pelletan.
(4) Buisson, La politique radicale, p. 186.
(5) Retté, Du diable à Dieu, p. 108.
(6) Journal « L'Eclair » du 17 juillet 1910.

Digitized by Google

OSSUNA ET DUNS SCOT

OU

LA MYSTIQUE DE SAINT FRANÇOIS

IV

L'œuvre de Dieu. (SUITE.)

Or, cet état d'action de grâces ne passe pas; il demeure perpétuellement dans l'âme du contemplatif avec son caractère éminemment pratique qui le ramène dans toutes ses œuvres, dans tous ses sentiments, dans ses moindres paroles. Et l'impression très vive de l'importance de ces bienfaits divins entraîne, par simple voie de conséquence, un développement — du moins dans sa vivacité — de la mentalité spéciale que nous avons reconnue, dès les premières lignes de cette étude, chez saint François et ses deux fidèles disciples; nous voulons parler de cet état d'attention soutenue qui est une forme de l'adoration de Dieu ou encore de l'esprit de pauvreté. Ces amants passionnés de la divinité se surveillaient et surveillaient toutes choses, poussés comme par une sainte terreur de gaspiller n'importe quelle parcelle du don divin ou de n'en pas tirer tout le parti possible. C'est afin de trouver plus directement, plus promptement, l'intimité de Dieu qu'ils gardaient l'esprit de pauvreté, faisant de la surveillance aussi étroite que possible de leur cœur le premier objectif de cette très noble vertu (1).

(1) El señor dize. Mirad que el reyno de dios esta dentro de nosotros. Si dentro de nos esta parece tardanza y rodeo salir fuera a buscar apartando nos y distrayendonos por las cosas de fuera : sino que a exemplo d' la magdalena tornemos muchas vezes al sepulchro del coraçon a vn que se aparten los discipulos y las otras muge-

Digitized by Google

Une respectueuse affection pour Dieu leur auteur, pour Dieu dont ils portaient l'image et la ressemblance, pour Dieu dont ils étaient désireux de copier la perfection, leur faisait concevoir et poursuivre de hautes, de très grandes ambitions. Ce respect infini ne leur permettait pas de se contenter, ni pour eux-mêmes ni pour leurs disciples, de vertus ordinaires ni d'une perfection commune (1). Et c'est pourquoi, bien loin de s'en tenir à des paroles, ils avaient faim et soif d'une pauvreté absolument pratique à laquelle ils s'exerçaient sans relâche, s'évertuant à arriver à la plus sublime et la plus incessante union avec Dieu (2). A cet effet, ils exerçaient une surveillance extrêmement étroite sur leur personne et sur toutes leurs œuvres, sur leurs paroles, leurs intentions, leurs moindres mouvements intérieurs ou extérieurs, visant à l'expérience la plus complète de leurs états en même temps qu'à la perfection la plus consommée, la plus intégrale (3). A cet effet tout leur servait : les heureux moments aussi bien que les sécheresses ; les tentations mieux encore que tout le reste (4). Ils allaient même butiner leur profit chez les autres, trouvant dans chacun de leurs semblables un côté à imiter et un autre côté qui devait les relancer après Jésus-Christ, unique modèle achevé de toute perfection (5). Et cette application de tout leur être à la recherche de Dieu était absolument incessante

res. Magdaleno quiere dezir magnifica y es nuestra voluntad que magnifica y engrandesce a dios : esta deue tornar muchas vezes al sepulchro donde christo huelga despues de los trabajos de la passion que es el coraçon de aquel por quien murio. Los discipulos son nuestros cinco sentidos que se apartan deste exercicio : ca no lo alcançan. Las mugeres son la ymaginacion y la fantasia y la memoria sensitiua que no son menester : quien mas permanesce es nuestra voluntad que como otra magdalena sospira y espera hallar lo que perdio : y torna otra y otra vez al mesmo lugar que es el coraçon. *Tercer Alfabeto, Let. T. cap. J, fol. CCXVIJ, v°*

(1) Pues que tu quieres aprender el recogimiento sea par salir recogido no en baxa significacion del nombre sino en los grados y maneras muy estrechas que viste. *Ibid. Let. F. cap. V, fol. LXIIJ, r°.*

(2) Frequenta el recogimiento
por ensayar te en su vso.
en tête du Sixième Traité, correspondant à la lettre F.

(3) Examina y hazte esperto :
y afina tus obras todas,
en tête du Cinquième Traité, correspondant à la lettre E.

(4) Xaropes son tentaciones :
de la gracia mensajeros,
en tête du Vingtième Traité, correspondant à la lettre X.

(5) Haras maestros a todos :
y amandalos huye a uno,
en tête du Huitième Traité, correspondant à la lettre H.

Digitized by Google

à tel point que le temps, très court d'ailleurs, forcément et comme à contre-cœur ménagé au sommeil, ne réussissait pas à interrompre leur état d'oraison (1).

La conséquence directe de cette surveillance du cœur, de ce retour incessant de l'âme sur elle-même, sur ses opérations et sur ses œuvres, conséquence extrêmement intéressante que la pénétration des esprits observateurs n'a pas manqué de relever et de donner comme l'un des caractères les plus distinctifs de l'esprit franciscain, c'est, à tous les points de vue et sous tous les rapports, la soif de la perfection, le tourment du mieux, l'éternel mécontentement de ce qu'on s'est le plus appliqué à parfaire. C'est, aussi bien en littérature qu'en morale, en métaphysique tout comme en ascétisme, au bout de l'effort le plus intense du travail manuel ou scientifique comme au sortir de la plus sublime contemplation, l'envahissement de la préoccupation que saint Bonaventure nous fait voir, débordant du cœur jusque sur les lèvres de saint François mourant : « Mes Frères, mettons-nous à l'œuvre ; car, jusqu'à cette heure nous avons fait bien peu (2) ! » Jamais, à leur gré, la statue n'est assez parlante.

Aussi comprenons-nous fort bien que l'on nous invite à nous garder de prendre saint François « pour un de ces inspirés qui agissent brusquement à la suite de révélations inattendues, et qui, grâce à la foi qu'ils ont en eux-mêmes et en leur infaillibilité, en imposent à la foule. Il était au contraire plein d'une réelle humilité, et, s'il croyait que Dieu se révèle par une prière, il ne se dispensa jamais pour cela de réfléchir, ni même de revenir sur

(1) Oracion antes del sueño
ten y despues torna presto.

Le Treizième Traité dont ce distique est l'entête se termine par ces mots: Cons esto gloriosos interuallos passan el tiempo del dormir que mas se les cuenta por oracion que por sueño pues que su principal intento fue de orar y lo mas del tiempo que los otros duermen gastan ellos orando : y a vn aquel mismo tiempo que duermen conocen desque despiertan que su anima a dormido entre los braços de su amado. *Fol. CL, r°.* — Somnus enim sanctorum et ociositas iustorum maxime sunt operatoria etiam plus quam vigiliæ eorum. Aliter non ita diligenter spiritus sanctus scriberet sommum Adae : Noe : et Jacob (qui dormiens vidit scalam) Helie et Joseph sponsi Mariæ. *Sanctuarium Biblicum. Serm. X. fol. XXXVIIJ, n°, 2.*

(2) Fratribus quoque dicebat : « Incipiamus, Fratres, servire Domino Deo nostro, quia usque nunc parum profecimus. » Flagrabat etiam desiderio magno ad humilitatis redire primordia, ut leprosis sicut a principio ministraret corpusque jam præ labore collapsum revocaret ad pristinam servitutem. Proponebat, Christo duce, se facturum ingentia, et fatiscentibus mombris, spiritu fortis et fervidus novo sperabat certamine de hoste triumphum. S. Bonaventura. *Legenda Prima, cap. XIV.*

Digitized by Google

ses décisions... Il était de la race de ceux qui luttent, et pour employer une des plus belles expressions de la Bible, de ceux qui *par leur persévérance conquièrent leur âme*. C'est ainsi que nous le verrons retoucher continuellement la Règle de son Institut, y revenir sans cesse jusqu'au dernier moment, à mesure que l'accroissement de l'Ordre et l'expérience du cœur humain lui suggèreront des modifications (1). » A la façon dont le Cantique du soleil fut composé de couplets que des circonstances particulières firent naître successivement, « ce qu'on appelle la *Regula Prima* (ou, d'une façon plus générale, depuis Karl Muller, « la Règle de 1221 ») nous offre incontestablement la règle primitive de l'Ordre, compliquée d'une foule d'additions, modifications et amplifications ultérieures (2).

Or, rien de plus facile que de retrouver, tant au point de vue littéraire que sous le rapport de la vie spirituelle, une disposition absolument identique chez Ossuna. Il semble n'avoir pas été plus satisfait de ses livres qu'il ne le fût de lui-même. S'il n'y avait pas une personne au monde qui lui parût pire que la sienne (3), il supposait beaucoup d'imperfections à tous ses écrits et ne demandait rien tant que d'en être instruit par quelque ami charitable afin de les faire disparaître (4). Il faut, c'est vrai, reconnaître chez lui, en plus de ses incessantes lectures (5), une

(1) P. Sabatier, *Vie de S. François*, chapitre VI, *page 101*. Cette appréciation est très conforme au fait historique consigné dans la fameuse lettre d'octobre 1216 de Jacques de Vitry ; Homines autem illius religionis semel in anno cum multiplici lucro ad locum determinatum conveniunt, ut simul in Domino gaudeant et epulentur et consilio bonorum virorum suas faciunt et promulgant institutiones sanctas et a Domino Papa confirmatas. J. Golubovich. *Biblioteca bio-bibliografica della terra sancta. Quaracchi, 1906. Tom. I, pag. 5.*

(2) Johannes Joergensen, *op. cit. Liv. 3, chap. 9, page 323.*

(3) No tengays pena por estar descontento de my : porque yo mismo lo estoy : ca no ay persona que peor me parezca que yo. *Segundo Alfabeto. Let. V. cap. 2, fol. CLVIIJ. v°.*

(4) Yo te certifico o Jesu christo mi señor que ninguna cosa haria de mejor gana que retrartarme de lo que contra ti huuiesse yo escripto o dicho. Ninguno de mis contrarios tiene tanto cuidado en este caso de acusarme como yo tengo... Yo suplico a mi redemptor y a todos los que mas veen que yo, que me auisen, porque ansi dios me de su gloria que luego en el primer sermon, o en la primera impression que hiziesse reuocaria lo que mal dixe, y digo lo que mal dixe contra la fe o buenas costumbres que de las otras mentiras, o pequeños hierros no ay hombre que se pueda excusar. *Sexto Alfabeto, cap. 49, fol. 92, v°*

(5) Facundiam quippe, qua magna vigebat, sic immensa instruxit librorum omnium prœcipueque sacrorum et Ecclesiasticorum, quod virum religioni mancipatum, adeoque ecclesiasten, summe decet, lectione ut inter principes hujus sacræ artis ministros locum paucis cederet. Nicol. Antonio. *Bibliotheca Hispana nova*, édition de Madrid, 1783. *Tom. I, pag. 454.*

Digitized by Google

sorte d'habitude ou d'état de contemplation ininterrompue, comme une idée fixe, dirions-nous presque, des objets proposés à son étude. Or, il était impossible qu'une telle disposition se maintînt sans déterminer un essor de plus en plus vif, un développement tous les jours plus complet, tout aussi bien du côté de l'esprit que pour ce qui regardait la volonté. De là, ces conceptions toujours nouvelles et chaque fois plus belles que les précédentes; de là aussi, ce besoin de produire sans cesse des ouvrages à la hauteur de ses splendides illuminations. Il pourra revenir indéfiniment sur un sujet qui semblait depuis longtemps épuisé, et il aura le secret d'en reparler abondamment, longuement, tout en sachant éviter jusqu'à la moindre apparence de redite (1). Pour ne donner qu'un exemple, le *Trilogium Evangelicum*, dont la Passion de Notre-Seigneur occupe une grosse moitié, n'a été écrit qu'afin de ne pas laisser perdre les magnifiques conceptions survenues dans l'esprit de l'intarissable andalou, depuis la publication du premier Abécédaire. Bien que celui-ci soit exclusivement occupé par l'étude des circonstances de la Passion, il n'y a pas lieu de craindre la répétition, dans le nouveau livre, de quelques-unes des idées déjà émises dans le premier (2). Et ce *Trilogium* avait si peu épuisé l'auteur qu'il trouve le moyen d'écrire presque aussitôt après, à la demande de la Duchesse de Bégard, marquise d'Ayamonte, toute une Sixième Partie de l'Abécédaire sur les Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ (3). C'est dans ce nouveau livre

(1) Porque estas figuras declare en el primer abecedario espiritual no me quiero detener agora en ellas. *Sexto Alphabeto, cap. 31, fol. 50, v°.* En este punto no me quiero detener porque lo declare mucho en la tercera parte del Abecedario espiritual que habla del recogimiento del anima, agora no querria hablar ni obrar, ni acordarme sino de las llagas del dulce Jesu. *Ibid., cap. 44, fol. 59, r°.*

(2) In hoc opere nihil inuenies ex altero libro, quem vocaui de circumstantiis passionis Christi, quoniam tot ac tanta huius rei arcana se mihi obtulerunt, quod vix potui exhaurire quæ cogitaueram, *Trilogium Euangelicum.* Antwerp. 1536, *fol. 2, r°.*

(3) Esereui yo muchas cosas de las llagas de Christo en mi primer abecedario spiritual donde puse muchas letras que hablan de las llagas del saluador: mas agora que me da dios mas a sentir (mas altamente) las cosas tengo en tanto el amor con que Christo padescio sus llagas : y estoy tan captiuo del que no me acuerdo de los clauos que el herrero judio hizo en su fragua : porque nuestro señor dios cuyo fornaz de caridad esta en la celestial Hierusalem hizo alla otros clauos mas fuertes de amor con que Christo pudo ser tenido en la cruz, sin los quales ninguna cosa aprouecharan los clauos de hierro que estaua el sayon martillando. De una cosa estoy yo señaladamente atonito, y es, que Christo nuestro redemptor estando en la cruz no estaua como hombre apassionado sino como hombre metido en los amores, de lo que dessea cumplir. *Sexto Alphabeto, cap. 58. fol. 91.*

Digitized by Google

qu'il révèle le secret de sa prodigieuse fécondité : il devait toutes ses connaissances, croissant de jour en jour, à l'amour qui, chaque jour avivé par l'exercice, embrasait son cœur (1).

Lorsqu'à son retour des Pays-Bas, il se rendit au pieux désir de cette noble dame, Ossuna touchait au terme de son existence de quarante-deux ou quarante-trois ans à peine et, chez lui, la lame avait si bien usé le fourreau que, dans sa dédicace, il put donner comme une preuve de la dévotion aux Cinq Plaies de la duchesse de Bégard, le choix qu'elle avait fait, pour écrire le traité, d'un homme comme lui couvert de plaies et d'infirmités (2). Un pareil état ne l'empêchait pas de poursuivre simultanément la composition de deux livres dont la mort arrêta la publication et dans l'un desquels il se présente au lecteur comme exclusivement occupé, la nuit et le jour, à faire choix de la meilleure doctrine afin de la distribuer au troupeau de Jésus-Christ (3). Il en avait fait tout autant en Flandre au milieu d'infirmités qui l'avaient obligé à regagner le climat plus doux du sol natal ; bien plus, dès le noviciat, la faiblesse de son état de santé était telle qu'on l'eût renvoyé chez lui s'il n'eût donné des preuves d'un invincible attachement à sa vocation (4). Il est vrai qu'il redoutait peu les maladies corporelles et qu'il eût préféré les porter toutes à la fois que de compromettre en quoi que ce soit son esprit d'oraison et de dévotion (5).

Disons-en tout autant de Scot. On se sent pris de stupeur aussi bien que de pitié, on serait presque tenté de crier à l'impossible, lorsque, songeant à la multitude, à la variété, à la profondeur, à l'érudition de ses incomparables travaux (6) on apprend

(1) El amor sutilmente hallara cada dia cosas mayores si se exercita en la contemplacion de sus misterios. *Ibid. cap. 14, fol. 27, v°.*

(2) Vuestra Illustrissima señoria deue trabajar que su cruz en el cielo no parezca sin llagas, y creo que lo trabaja pues que con tanta importunidad a vn hombre tan llagado y enfermo como yo soy ha mandado que haga este libro de las llagas de Jesu Christo. *Ibid. Prologo, fol. 2, r°.*

(3) Ninguna otra cosa hago yo de dia y de noche mas principalmente que atalayar y especular como podre con buena doctrina aprouechar a la grey de Christo. *Quinto Alphabeto, Tratado IJ, cap. LXIJ, fol. CCVIIJ, r°.*

(4) Mas pudo vna poca firmeza que dios me auia dado con la caridad dellos que todas las ynabilidades que auia en mi puesto la naturaleza. *Segundo Alfabeto, Let. Y, cap. J, fol. CLXXV, v.*

(5) Deues huir mucho la enfermedad que no te dexare orar : porque esta es la peor de todas : y a vn la mesma salud si te estorua de orar es muy mala para ti que deues amar todo lo fauorable a la oracion y aborrecer todo la contrario. *Tercer Alfabeto, Let. S, cap. VIJ, fol. CCXV, r°.*

(6) Fuit enim toti saeculo stupendus quia ita in scribendo et disputando fuit

Digitized by Google

qu'au dessus de la pierre sépulcrale qui, il y a six siècles, recouvrit le corps du bienheureux, une pièce de vers certainement écrite vers l'époque de son trépas lui assigna le même âge qu'avait Notre Seigneur quand il mourut (1). Et dire que dans ces trente-trois ans à peine suffisant aux autres savants pour s'orienter, Scot avait, au témoignage de ses contemporains, acquis une réputation immense, incomparable, en rapport avec son prodigieux savoir (2)! Dans ce court espace de temps, il avait fait retentir le monde entier de son profond et saint enseignement, constatait son disciple auriculaire Antoine Andreas, celui-là même dont, raconte-t-on, Scot assurait qu'à lui seul il valait tout un auditoire (3).

acutissimus, ut a nullo suo tempore vinci poterat. *Compendium Chronicarum FF. Minorum*, par MARIANO DE FLORENCE, (commencement du seizième siècle). *Archivum Historicum Franciscanum*, 1909, *page 631*. — Mirum vnum comperio: quod tot subtilia scribens in errore : non es comprehensus, aut aliquo : hic est o patres aptissimi (optissimi) huius honor studii : mentes suspensas faciens prœ stupore : cuius dicta communem transcendunt facultatem. WORILONG, *Sermo gratiarum Collatinus, In Sentent.* Bâle, 1510 *fol. 459, r°*.

(1) Tempora post Christi, propria dulcedine, lethum
Venit atrox, raptim carcere composito.

Le T. R. Père FRANÇOIS-MARIE PAOLINI, postulateur de la cause du Bienheureux Scot, observe avec raison qu'on ne saurait admettre l'hypothèse d'une astérique après le mot *Christi* avec, en marge, une autre astérique suivie de la date 1308, car, dans les cas similaires, on ne voit pas d'exemple de semblables indications. *Vita B. Johannis Duns Scoti a Mariano Florentino conscripta*, Genuae, 1904, *pag. 16, not.* 1.

(2) Pour aider le lecteur à se faire une idée de cette réputation, voici, à titre documentaire, la liste des théologiens sur lesquels s'est fondée la célèbre *Somme* du Franciscain *Astesan d'Ast*, écrite en janvier 1317, huit ans à peine après la mort du Docteur Subtil : Sciendum autem, quod Doctores venerabiles, ex quorum scriptis collectionem praedictam sumpsi in Sacra Scriptura de ordine meo fuerunt multi, praecipue tamen isti, scilicet : Frater *Alexander de Anglia*, qui quando fuit Ordinem ingressus, erat magister legens actu sacram scripturam Parisiis super omnes temporis sui famosus. — Frater *Bonaventura* etiam famosissimus tempore suo, qui fuit multo tempore Minister Generalis, et postea Cardinalis. — Frater *Guillelmus* Anglicus *de Mara*. — Frater *Gualterius*, qui fuit Episcopus Pictauiensis. — Frater *Richardus de Media Villa*. — Frater *Joannes Scotus* famosissimus et subtilissimus. — Frater *Alexander de Alexandria*, qui fuit etiam Minister Generalis, quem ut discernatur a primo Alexandro cognomino Lombardum, et illum primum cognomino Anglicum. De alio autem Ordine fuerunt duo, scilicet de Ordine Praedicatorum : Frater *Thomas de Aquino* etiam famosissimus — et Frater *Petrus de Tarentasio*, qui fuit Papa. — Aliqua etiam excepi de quotlibetis magistri *Henrici* de *Gandavo*. *Summa Astensis* FR. ASTESANI DE ASTA — Romae, MDCCXXVIII. *Tom. I, dernière page des Préliminaires*.

(3) Cujus fama et memoria in benedictione est, utpote qui sua sacra et profunda doctrina totum orbem adimplevit et facit resonare. ANTOINE ANDRÉ, cité dans *Opera Scoti*, Paris, 1892, *Tom. VI, pag. 600*. L'exceptionnelle et universelle renommée du Docteur subtil et son très grand mérite sont on ne peut plus catégoriquement

Digitized by Google

Quelle prodigieuse somme de travail, quelle effrayante dépense d'énergie intellectuelle ne donne pas à supposer ce prodigieux résultat obtenu à un âge où généralement on se met à peine à produire les œuvres sérieuses ou de longue haleine. Guillaume Vorillong, Docteur du milieu du quinzième siècle, était tout particulièrement dans l'admiration à la pensée qu'un homme eût pu tant écrire sur des sujets aussi difficiles et voir les choses de si haut sans être une seule fois tombé dans une erreur quelconque. C'était à ses yeux l'équivalent d'un prodige qu'une seule considération lui rendait croyable. Scot écrivit plutôt en contemplatif et en extatique qu'en simple savant (1). Nous n'acceptons pas, certes, le récit inséré par Daniel de Porcilia dans un sermon où saint Bernardin de Sienne aurait montré Duns Scot, au cours d'une très longue extase, enseveli vivant par ses frères qui ignoraient la fréquence de ces états surnaturels chez le nouveau-venu à Cologne; nous rejetons encore plus vivement les abominables calomnies greffées sur cette légende sans fondement par les Jove et les Bzovius; il n'en reste pas moins certain pour nous que Scot mourut usé plus encore par l'extase et les ardeurs du cœur que par le travail intellectuel.

Il nous paraît même juste de regarder les études de Scot comme la continuation de ses extases et ses extases sont comme une suite — nous allions dire le résultat, le prolongement — de ses travaux intellectuels. Quand, à propos de Scot, nous parlons de travaux intellectuels, nous nous exprimons pitoyablement et nous calomnions presque, faute de savoir mieux dire. Le travail, oh! oui, il se trouvait chez Scot: l'effort, la dépense d'énergie personnelle étaient chez lui à un degré incroyable et en quelque sorte infini. Mais c'est parce que ce travail était si intense qu'il

affirmés dans un monument contemporain de la plus haute importance, nous voulons parler de la lettre célèbre par laquelle Gonzalve de Balboa, Général de l'Ordre de saint François, désigna, le 18 novembre 1304, de préférence à tout autre, Jean Duns Scot, docteur d'Oxford, pour se présenter au baccalauréat, devant l'Université de Paris.

(1) Ad te venio, ad te vertitur, meus sermonis curriculus : nunc noster o amor prœcordialissime : qui tanta in uniuersitate tantum scientia plenus eras : ut doctoris subtilis nomen retineres; cuius error nullus tuam doctrinam; tuum opus maculauit : deuotione consopitus prœcipua (scribebas). Dum nempe tuam logicam incipiebas : quid dicebas: O Deus qui es terminus sine termino : da mihi bene loqui de termino. Et sepius in libro quem de primo principio intitulasti: talibus solitus es fari sermonibus : O domine deus noster qui venerabilem Augustinum, etc. multa deuotione referta. In te : id quod Homerus de nestore iam vetulo solitus erat dicere : completum est ore : cuius melle dulcior fluebat oratio. — Worilong. *Ouverture du deuxième livre des Sentences*, édition citée, *fol. 122, r°*.

Digitized by Google

ne pouvait être purement intellectuel, au sens strict du mot. S'il avait classé la théologie à la portée des mortels parmi les connaissances d'ordre éminemment, voire même exclusivement pratique; s'il l'avait relevée du rang des sciences parmi lesquelles d'autres s'évertuaient à la confondre et s'il la voulait à une place tout à fait à part, supérieure à toute autre, perdue au sein du divin, à côté et au rang de la Sagesse *(Sapientia : sapida scientia)* qui se jouit et se goûte par le cœur en même temps qu'elle se conçoit par l'entendement, ce n'était pas pour se donner le plaisir de la ravaler aussitôt après, de la profaner en en faisant le misérable jouet d'une froide spéculation et l'amusement d'une vaine curiosité (1). En rester là, lui eût semblé une contravention à l'ordre établi de Dieu qui, par la façon dont il s'est révélé, a prouvé à l'homme son intention de l'aider à devenir tout d'abord un aimant et un saint; après seulement, un savant (2). Et puis, ce docteur de la pauvreté était trop passionné de l'harmonie pour se contenter ou se permettre de n'occuper à n'importe quel travail qu'une portion de lui-même.

Cette occupation de l'être tout entier à la conquête parfaite de Dieu tout entier; cet effort pour le saisir de toutes les façons dont Dieu est saisissable; c'est, chez l'homme, affaire de dignité personnelle bien entendue (3) autant que question de sagesse bien ordonnée, puisque si l'on connaît, c'est pour aimer (4). Le semblant de rapprochement avec Dieu réalisable — et de quelle manière! — par l'opération séparée de l'entendement seul admis à travailler est en quelque sorte injurieux pour Dieu,

(1) Canis non esset simpliciter canis perfectus, si esset sapiens, quia repugnat sibi sapientia. *Oxon. 1. Dist. VIII, quæst. 1, nº 6.*

(2) Amor non ordinatur ad aliam quamcumque operationem, sive interiorem, sive exteriorem. Amor, dico, perfectus per modum finis, scilicet per modum efficientis et operantis, et hoc est nobilitatis in amore... magis dicitur scientia practica, quia ordinatur speculatio ad regulandam voluntatem, ut recte velit. *Report. 3, Dist. XVIII, quæst. 3, nº 14.* — Sapientia est charitas, est enim habitus quo sapit habenti illud objectum, quod est in se sapiendum, quo scilicet, placet mihi bonum ejus in se et illud volo mihi. *Oxon. 3, Dist. XXIV, nº 20.*

(3) Ponimus esse veram praxim circa finem, cui nata est esse cognitio conformis, et ideo ponimus cognitionem practicam circa finem nobiliorem esse omni speculativa. *Oxon. Prolog. quæst. IV, nº 42.*

(4) Nec actus intellectus est totalis causa actus voluntatis, sed partialis causa, si est aliqua nec e converso voluntas est totalis causa intellectionis. Major autem illa vera est de totali causa effectiva aequivoca, et si de partiali, hoc erit de causa superioris ordinis, et hoc modo : voluntas imperans intellectui est causa superior respectu actus ejus. Intellectus autem si est causa volitionis, est causa subserviens voluntati, tanquam habens actionem primam in ordine generationis. *Oxon. 4 Dist. XLIX, quæst. IV (ex latere), nº 16.*

Digitized by Google

du moment que cette opération intellectuelle n'est pas incompatible avec un effort parallèle de la volonté (1). Car l'action simultanée des facultés maîtresses, assurant à l'opération commune une plus grande intensité et une perfection bien supérieure, la rend plus digne de son unique objet; bien plus, il en résulte, dans l'être humain, un commencement de réalisation d'une harmonie, d'une unité contribuant à le rendre plus assimilable à l'unité essentielle, à l'harmonie infinie de ce Dieu dans lequel il aspire à se transformer et à se fondre en quelque sorte, dès cette vie, au moyen de l'amour (2).

Saint François aurait eu horreur de laisser perdre les plus insignifiantes miettes évangéliques; il ordonnait — avons-nous dit — qu'on recueillît le saint nom du Seigneur et ses paroles écrites partout où on les trouverait, même dans les livres des païens. Animé de ce même esprit, Duns Scot en fait autant dans la théologie révélée et philosophique; d'où, sa préoccupation constante, poussée jusqu'au scrupule, dirions-nous presque, d'aller jusqu'au bout dans la recherche de la vérité (3); aussi ne

(1) Tam Deus, quam aliæ substantiæ separatæ sub propria actualitate et esse attingitur ut voluntatis objectum, et per modum finis, ergo, nequit in his speculari aliqua veritas propria ipsorum, quae non est amabilis a voluntate, ergo non perfectius attinguntur ab intellectu quam a voluntate. ANTONIUS HIQUŒUS, *in 4 Sent., Dist. XLIX, quæst. IV (ex latere), n° 59.*

(2) Facultates ipsæ tales sunt ut, quando simul operantur circa idem, intensius et perfectius operentur, unde una intense operante circa suum objectum, alia nequit intense operari circa illud quod non reducitur in idem objectum, sed utraque nequit intensius operari quam circa ultimum suum, et perfectissimum perfectivum. *Ibid., n° 52.*

(3) Sanctissima nomina ejus, et verba scripta ubicumque invenero in locis illicitis, volo colligere, et rogo quod colligantur, et in loco honesto collocentur. *Testamentum sancti Francisci.* Le Saint ajoute aussitôt : Et omnes Theologos, et qui ministrant nobis sanctissima verba divina, debemus honorare et venerari, sicut qui ministrant nobis spiritum et vitam. Cette théologie, telle qu'elle s'harmonise avec la mentalité franciscaine, a été admirablement résumée et expliquée par un mot de saint Antoine de Padoue glosant le verset du Psalmiste : *Cantate Domino canticum novum (Psal. XCV, 1).* Omnes scientiae mundanæ et lucrativæ, sunt canticum vetus, canticum Babylonis. Sola theologia est canticum novum in aure Dei dulce resonans et animum renovans (*in Domin. II post. Pascha Sermo*). Cantique, parce que, bien comprise, la théologie constitue une harmonie, l'harmonie de tout ce qu'il y a dans l'être humain : matière et esprit, intelligence et cœur, forces et facultés, absolument tout s'emploie à le composer, ce cantique est chanté à Dieu puisqu'au fond, c'est Dieu qui seul occupe tous les actes et tous les instants d'une existence qui lui est consacrée sans réserve, ce cantique est toujours nouveau parce qu'il renouvelle perpétuellement l'homme tout entier, aussi bien celui qui le chante que celui qui l'écoute ou qui l'apprend : les uns et les autres sont incessamment poussés dans une voie le long de laquelle il n'est pas permis de respirer pour dire : Maintenant, c'est assez de progrès. Qu'il y a loin de ce cantique vivifiant et vivant, parce que vécu, au squelette mutilé, tel qu'on le fait

Digitized by Google

s'arrêtera-t-il jamais à mi-clarté lorsqu'il croira utile de s'éclairer par la façon dont les autres Docteurs, anciens ou contemporains, ont envisagé la vérité, soit révélée, soit de raison pure, qu'il se propose d'étudier. C'est ici, surtout, que Scot est admirable: « Il ne se borne pas, comme ses contemporains, à énumérer brièvement les opinions qui ont été émises par ses devanciers. Ces opinions, il les passe successivement en revue et les expose longuement. Non content de les exposer lui-même, il reproduit les preuves de ceux qui les ont embrassées et défendues. Il résulte de là que Scot se trouve en présence, non plus seulement de quelques objections choisies par lui-même, et puisées, selon le goût de l'époque, dans les livres de la Sainte Ecriture, des saints Pères, d'Aristote et des autres philosophes païens; mais bien en présence d'objections aussi nombreuses que variées et difficiles. Ces objections lui sont fournies par les opinions que les principaux Docteurs avaient enseignées dans les universités d'Oxford et de Paris, et par les preuves qu'ils en avaient données.

« Parmi les grands Docteurs, les uns, comme Alexandre de Halès et saint Bonaventure, avaient enseigné quelques années seulement avant sa naissance; les autres, comme saint Thomas et Albert le Grand, avaient poursuivi leur enseignement jusque dans les premières années de son enfance; les autres enfin, comme Richard de Middletown, Pierre de Tarentaise, Gilles de Rome, Godefroy de Fontaine et Henri de Gand, auraient pu l'avoir pour disciple. Quelques-uns de ces derniers durent entendre parler de son enseignement.

« Nous ne savons ce que pensèrent ces vénérables et illustres Docteurs de la méthode adoptée par le jeune Duns Scot; mais les écoliers de cette époque paraissent l'avoir goûtée beaucoup (1). Ils se pressèrent en grand nombre autour de

trop souvent, vrai débris de la théologie ! Per mysticam, et per moralem theologiam, sine qua scholastica est veluti fides sine operibus, renovantur in dies ut Aquilæ proficientes de virtute in virtutem, veluti si semper in Dei schola incipientes viderentur. D. Lequile. *Franciscus ter legislator. Tom. I, pag. 184.* A ceux-là, de la part de saint François, le respect; à ceux-là, la vénération: ils communiquent, parce qu'ils les ont, l'esprit et la vie !

(1) Nihil aliud Theologica gymnasia praeter Scoti nomen personabant, dit le chroniqueur franciscain, Henri Willot, cité par Samaniego, *Vida del Doctor Subtil. pag. 60.* L'augustin Michel Hoyer dit de son côté : Erat Scotus in omnium oculis, erat in omnium ore, ad quem non modo Theologiæ candidati, verum etiam ipsi primarii mystæ, relictis suis cathedris et lectionibus, quasi ad quoddam oraculum certatim convolabant. Unde, non velut homo, sed quasi e cœlo demissus aliquis

Digitized by Google

cette chaire où ils apprenaient à ne plus se former une opinion sur un sujet quelconque, sans avoir préalablement examiné et discuté le sentiment des plus grands Docteurs de leur temps. Ils admirèrent et exaltèrent la puissance de cet incomparable dialecticien, qui trouvait à toute opinion un côté faible, à tout argument une distinction capable d'en atténuer la force.

« Il faut avouer que cet enseignement était autrement vivant et autrement actuel, que celui des autres Docteurs. Il ne visait pas des adversaires de convention, mais il attaquait les opinions et les preuves des plus grands Docteurs du XIIIe siècle : ces Docteurs, dont les noms étaient dans toutes les bouches, les manuscrits entre toutes les mains, les disciples et les admirateurs au sein de toutes les universités (1). »

Si toutefois l'enseignement de Scot se distinguait par son actualité, il tranchait bien plus encore par le caractère absolument vivant que le jeune Docteur excellait à lui imprimer. Cette note toute particulière et caractéristique de son enseignement, constatée par les témoignages contemporains (2), avait pour

genius ab omnibus suscipiebatur, ab omnibus colebatur et in summo honore habebatur. *Oratio encomiastica.* Edition Paolini, Rome, 1906, *page 20.* S'il faut en croire l'écrivain anglais JEAN FITS, en l'an 1300, troisième de l'enseignement de Scot à Oxford, le chiffre des étudiants inscrits à la matricule qui jamais n'avait dépassé trois mille, s'éleva à trente mille. (Cité par Samaniego, *pag.* 37, et par les autres biographes du Bienheureux).

(1) *La Scolastique et les traditions franciscaines* par le T. R. P. PROSPER DE MARTIGNÉ. Paris, 1888, *page 320.*

(2) Parisius plora, mœstis incede lacernis.
Hic perit in toto quod volat orbe decus.
O Sorbona, tuas humiles compone cathedras.
Cultus ab ingeniis fons sacer abest.
Straminis in Vico placidi certaminis ordo
Cespitat : heu ! belli desinit esse caput...

« Pauvre Sorbonne, Scot est mort ! cesse tes cours : elle n'est plus, cette source sacrée de la science où venaient puiser les grands esprits. Malheureuse rue du Fouarre, un calme de mort a remplacé tes pacifiques tournois : il n'est plus, hélas ! le chef qui nous menait aux combats de la pensée. » Cet éloge sorti du cœur des disciples immédiats du Docteur subtil ne dut pas sembler exagéré au Dominicain JÉROME DE FLORENCE qui écrivit : Fecundi amœnique horti, felices arbores excelsarum contemplationum in agro Ecclesiæ a Joanne Scoto satæ sunt, ni à l'Augustin PAULIN BERTI qui n'a pas hésité à publier cette déclaration qui se passe de tout commentaire : Si a Scholis auferas peculiares Scoti opiniones, reliquum est, ut ipse plane disserendi usus, et occasio langueat. *Vita Scoti* (en tête des quatre volumes du Cours d'Oxford), Venise, 1617, *a.* 7, *v°*. De même que celui de Ferrare, ce texte est cité dans le *Mémorial* por la religion de San Francisco en defensa de las dotrinas del Serafico Doctor San Buenaventura, del sutilissimo Doctor Escoto, y otros Doctores

Digitized by Google

origine vraie la profonde sincérité de cet homme qui, tout en se défiant immensément de lui-même, savait ne sacrifier les droits de la vérité à aucune considération d'ordre personnel. Il avait faim et soif de la vérité, de la seule vérité, de toute la vérité. La vérité, pour lui, c'était Dieu, l'être de Dieu, la vie de Dieu, l'œuvre de Dieu; cette vérité, il la poursuivait sous le regard de Dieu, à la lumière de la révélation, flambeau descendu du ciel pour éclairer nos ténèbres, sous le contrôle de la sainte Eglise, seule dépositaire et gardienne de cette révélation. A la poursuite de cet unique objet de sa passion, il ne trouvait pas que l'effort concertant et ininterrompu de son être tout entier pût être de trop: aussi corps et âme, sens et mémoire, cœur et raison, temps et forces, veilles et santé, tout était-il utilisé, sacrifié, vendu à l'unique fin d'acquérir la précieuse perle découverte, par l'esprit de pauvreté, dans le champ évangélique.

De la foi à l'intelligence! Telle aurait pu être la devise du célèbre Franciscain: car sa vie fut uniquement, totalement employée à soulever jusqu'à l'intelligence de Dieu tout ce qu'il avait d'être, en se basant avant tout sur les données de la foi. De la part de Scot, elle fut plus encore vécue que récitée, cette géniale prière sur laquelle s'ouvre le traité *De Primo Principio*, chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre du Subtil: « Seigneur notre Dieu, dit-il, lorsque Moïse votre serviteur, ayant à vous nommer devant les enfants d'Israël, vous demanda à vous-même, Docteur infiniment vrai, de lui apprendre votre nom, vous qui saviez bien ce que l'entendement des mortels est capable de concevoir à votre sujet, pour révéler votre nom mille fois béni, vous répondites: je suis Celui qui suis. Ainsi, vous êtes l'être vrai; vous êtes tout l'être. Cela, je le crois; cela, je voudrais, dans la mesure du possible, arriver à en acquérir la science. Aidez-moi donc, Seigneur, tandis que je m'applique à élever, tout autant qu'elle en est susceptible, ma raison naturelle dans la connaissance de cet être vrai que vous êtes, en prenant pour

Classicos de la misma Religion. Sobre el juramento que hizo la Universidad de Salamanca, de leer, y enseñar tan solamente la dotrina de S. Agustin, y santo Tomas, excluyendo las demas que fuessen contrarias, Madrid, 1628, fol. 7, v°. Porro, dit encore Berti, nihil erat, vel difficultate interceptum, vel densa caligine involutum, quod Scoti ingenium non potuerit explicare, et illustrare, ac mirum, quod, cum ipse fuerit subtilis, et natura audax, in nullo vel tantillo errore fuerit deprehensus, fuit quoque veritatis praecipuus amator, in 3. Sent. inducit homines ad moriendum pro justitia, et æquitate, sicut Christus mortuus est pro veritate dicenda. *Op. cit. fol. a. ó, v°.*

Digitized by Google

point de départ la notion de l'être dont vous avez vous-même fait votre attribut le plus essentiel (1). »

Or, si tel était, du commencement jusqu'à la fin, tout l'enseignement du Docteur subtil et s'il n'est pas possible de le comprendre autrement que de cette façon, ses auditeurs devaient être témoins d'un spectacle vraiment grandiose et bien fait pour enivrer à force d'émotion: leur enthousiasme pour le jeune Docteur était justifié mille fois plutôt qu'une. On se passionne, de nos jours encore, à la vue d'un taureau qui, dans l'enceinte du cirque, défend sa vie, une vie purement animale. Un semblable évènement — car c'est tout un évènement — n'est pas une distraction ni un amusement; c'est une véritable fête: des milliers de gens se dérangent, on se rend de fort loin, on paie des places, on remplit les arènes et, pendant le combat, les applaudissements et les bravos se chargent de dire l'intérêt qu'on y prend. Voilà ce qui se passe toutes les fois que ce fait se renouvelle et l'on pourrait assister impassible, et l'on n'éprouverait pas un frémissement de noble fierté au spectacle d'un homme de génie, d'un saint défendant la vie de sa grande âme contre l'envahissement mortel de la matière?

C'est l'enseignement de Scot: Il y a toujours proportion entre la vie et le dégagement d'avec la matière: plus une créature réussit à secouer le joug de la matière corporelle, plus sa vie est réelle, intense et noble et s'il y a des êtres qui n'ont absolument aucune vie, c'est qu'ils sont totalement asservis sous la tyrannie de la matière (2). Passez du minéral au composé organique, traversez

(1) Domine Deus noster. Moysi servo tuo, de tuo nomine filiis Israel proponemdo, a te Doctore veracissimo sciscitanti, sciens quid de te posset concipere intellectus mortalium, nomen tuum benedictum reserans, respondisti : Ego sum, qui sum. *Exod. 3.* Tues verum esse, tu es totum esse: hoc credo, hoc, si mihi esset possibile, scire vellem. Adjuva me, Domine, inquirentem ad quantam cognitionem de vero esse quod tu es, possit pertingere ratio nostra naturalis ab ente, quod de te praedicasti, inchoando. *De Primo Principio, cap. I, nº 1.*

(2) Est sciendum, quod aliqualis est ordo in formis omnibus, quia sicut formæ quando sunt imperfectiores, et materiæ propinquiores, tanto suas operationes habent magis infirmas, quia materia quasi trahit formam ad suam fidem et fines, et forma quasi trahit materiam ad suum modum, et quanto perfectiores habent, et minus immersas materiæ... Super formam mixtorum est forma vegetativorum, quæ tantum appropinquat ad actum, et elevatur supra materiam, ut (si liceat dicere) jam quod quemdam gradum incipiat habere quasi libertatis interminatæ et dominativæ, suam materiam dilatando, augendo, nutriendo. Videsne in hoc gradu entium jam quasi libertatis surgentis exordium ? Sed super istam adhuc est sensitiva multo magis, et per gradus immediatos a materia se elongans, quæ jam ampliorem gradum sortita cujusdam libertatis, magis dominative movet... *De Rerum Principio.*

Digitized by Google

le règne végétal, puis l'animal, arrivez à l'homme, montez jusqu'à l'ange, élevez-vous vers Dieu, chaque fois l'étape sera mesurée, non seulement d'espèce à espèce, mais encore d'individu à individu et, qui plus est, dans un seul et même individu, par un nouveau triomphe sur la matière, par un dégagement d'avec la matière ou plutôt, par un relèvement de cette dernière de plus en plus réalisé, chaque fois plus complet. A n'importe quel degré, sous quelque forme que l'on considère la vie, sa noblesse, sa réalité, son intensité se mesurent au dégagement, c'est-à-dire à la liberté de la pauvreté (1).

Bien plus, et c'est encore le magnifique enseignement du Docteur subtil, l'homme dont l'Humanité sainte de Jésus-Christ est non seulement l'idéal mais aussi le prototype renferme en lui une somme d'énergie, un ressort véritablement prodigieux et l'on serait bien mal venu à s'imaginer que saint Paul ait exagéré lorsqu'il s'est écrié: Je puis tout en Celui qui est ma force. C'est que, si par lui-même il est radicalement condamné à l'impuissance, sa capacité de secours extérieur n'a d'égale que celle de l'ange : autant l'ange peut puiser à la grâce, autant l'âme est capable d'en recevoir (2). Cette capacité, commente Ossuna, ne sera comblée qu'au terme, par la possession de la gloire et même là, toujours suivant Scot, ce qui attachera à Dieu notre âme, ce sera précisément cette même infinitude que l'âme

Quæst. IX, nos 51. 52. Et, quant à l'âme humaine, De ratione formæ est materiam suam ad suas leges trahere et actualitates, et etiam compositum, secundum magis et minus, secundum majorem et minorem actualitatem formae : sed intellectiva plus abstrahit materiam suam, quam aliqua forma de mundo. Quod patet, quia cum materia ejus sit corruptibilis, per actum merendi, ordinat eam ad perpetuitatem firmiorem quam sit in cœlo, et eam unit forma supernaturali, secundum quod totus homo est subjectum beatitudinis perfectæ. *Ibid.n° 73.*

(1) Patet, quod cum ens et unum convertantur, quod una substantia composita est magis substantia quam alia, sicut et magis una. Et non solum in diversis speciebus et generibus, ut homo est magis ens, et magis unum quam brutum, sed etiam in eadem specie, unus homo magis est homo, et magis unus quam alius, secundum quod anima rationalis est completior, et perfectior quam alia, et unum corpus alio in complexione, et aequalitate elementorum perfectius, quia unum ens non dicitur solum verius esse tale quam aliud, sive in diversis speciebus, sive in una, quia ejus principia sunt nobiliora quam alterum, sed quia una forma verius et intimius unitur uni materiæ quam alia... sicut homo est magis unum et ens omni alia specie naturali, sic idem unus homo est magis homo in statu naturæ conditæ, in quo est naturaliter conditus quam in statu naturæ lapsæ, in quo est naturaliter prostitutus, sic etiam erit magis ens, et homo, et unus in statu gloriæ, in quo est supernaturaliter restitutus. *Ibid. nni 75, 76.*

(2) Quantam potest recipere angelus, tantam potest anima recipere, summam autem creabilem potest aliquis angelus recipere, ergo et anima, ergo et ista (Christi) anima. 3. *Dist. XIII, quæst. IV, n° 6.*

Digitized by Google

est impuissante à embrasser. Et il cite du cardinal Nicolas de Cusa cette pensée si profondément vraie : S'il ne m'était incompréhensible, Dieu ne serait plus l'objet de ma parfaite béatitude ; je souhaiterais encore. Seul l'infini peut me contenter (1).

Précisément, ce qui frappe à chaque page, ce qui charme et entraîne à travers chacune des lignes de Scot et d'Ossuna, c'est, revenant en quelque sorte à jet continu, cette aspiration, cette tendance, cet effort pour ainsi dire infinis si on les rapporte, du moins, à leur objet ; c'est une ascension incessante de tout leur être vers Dieu, vers la vérité de Dieu ; par la leçon et par l'exemple, ils invitent à un enlèvement général de tout ce qu'on découvre en soi ou tout autour de soi : monde du dehors, corps, sens extérieurs, sens internes, jugement, mémoire, raison, lectures, prières, cœur, conscience, foi, jusqu'à la région la plus élevée de son âme, jusqu'à cette suprême sublimité de son être humain qui ne connaît plus que Dieu seul au-dessus d'elle, jusqu'à cette intelligence pure dans laquelle se fait toute communication entre Dieu et l'homme. Et s'il est vrai que toute vie s'entretient aux frais de ceux avec lesquels elle met en communication et que sa noblesse se proportionne aussi aux aliments qui la maintiennent, nous trouvons en chaque homme, harmonieusement greffée sur toutes les vies plus humbles (2), une vie universelle entretenue aux dépens de Dieu seul, une vie aussi conforme qu'il lui est possible de l'être à la vie de ce Dieu dont l'intellectualité, c'est-à-dire le retour éternellement renouvelé sur sa propre essence, est à la fois la vie et l'essence (3).

L'intellectualité c'est, en Dieu, comme une sorte de circulation en vertu de laquelle, parti du cœur, le sang ne cesse pas de revenir au cœur apportant avec lui un renouveau de vie pris au passage dans le monde extérieur. Cet éternel retour de Dieu sur

(1) Secundum Scotum angelus et anima sunt eiusdem capacitatis passive que nunquam dicit sufficit : nisi in termino et in gloria ubi ut ait Scotus anima fertur in Deum sub ratione infiniti : quamuis non valeat infinitum comprehendere. Nam vt ait Nicolaus de Cusa : si Deum anima comprehenderet : iam non beatificaretur in ea quoniam aliud optaret. *Part. Meridion. Serm. XXV, Tom. IJ, fol. 32, r° 2.*

(2) D'où l'importance du saint emploi du temps « que es la meior joya del Hombre que vive ». *Gracioso Combite, Septima gracta, fol. XXVIJ, v°.*

(3) Redire super suam essentiam nihil aliud est quam per se subsistere : forma enim quæ perficit materiam, quodammodo effundit se vel supereffunditur super materiam, et ideo virtutes cognitivæ non per se subsistentes non dicuntur ad suam essentiam redire, sed virtutes cognitivæ per se subsistentes. Cum ergo primo principio maxime conveniat per se subsistere, maxime sic loquendo potest in se redire, vel ad suam essentiam. Scoti. *Quæstiones subtilissimæ super libros Metaphysicorum Aristotelis, lib. XII, quæst. XXII, n° 2.*

Digitized by Google

son essence par l'intelligence et la volonté, perpétuellement remis en train et recommencé, constitue la vie essentielle de l'Être subsistant par lui-même. Sans discontinuation aucune, cette vie ramène au sein de Dieu, en même temps que l'essence divine, toutes les créatures exprimées d'abord par l'intelligence, puis créées et maintenues dans l'être par la volonté toute puissante.

Nous trouvons, reproduite en réduction, cette vie divine dans le mystère de l'Incarnation continuée par la sainte Eucharistie. Là, Jésus-Christ sorti du Père vient chercher ici-bas ce qui était perdu et, complétant le cercle, remonte jusqu'au Père relevant avec lui l'humanité entière et toute la création. Tel est son rôle de Médiateur universel distinct, sinon indépendant, de son caractère de Rédempteur (1) et antérieur à celui-ci. On peut en dire autant de Marie, médiatrice entre toute créature humaine et le divin Médiateur. En tournant sur lui-même, mais sans jamais changer de place, le tambour de la grue élève sans effort les plus grosses pierres aussi haut que le souhaite l'entrepreneur. Sans porter la moindre atteinte à sa virginité, Marie devient Mère de Dieu et du genre humain et, tandis qu'elle amène le Verbe sur terre, son humilité élève dans son chaste sein une chair humaine jusqu'à la dignité de la chair d'un Dieu (2) et elle enlève après elle l'humanité toute entière jusqu'à la parenté avec Dieu, avec Jésus, avec Marie, ce ne sont plus seulement les

(1) Vado ad eum qui misit me. Quasi dicat, ille qui misit me pater frustrari non potest, ideo vado viam ab ea praefixam, vt me faciam viatorem. Ab aeterno misit me, quia cum ejus voluntas pro facto reputetur, et ab aeterno voluerit me facere viatorem, taliter quod redirem ad ipsum, finito itinere, ideo vado per incarnationem modicum expectatam, vado, inquam, ad eum, quoniam circulum faciam temporalem, vt revertar ad eum qui misit me, ac decreuit ab æterno mitti me. Ab initio incarnationis suæ et antea ibat Christus ad patrem, quoniam semper in mente habuit regressum, et semper ad patris honorem operabatur, ideoque in prouincia Galileæ conceptus est, quæ rota interpretatur, quoniam Christus semper circulum perfectum amoris agebat rediens in omnibus ad Patrem. *Part. Occident. Serm. LIIII, fol. 171, r°.*

(2) Beata virgo sicut cœlum orbiculariter voluitur in idipsum, a Deo in Deum. Rota dum voluitur, locum non mutat : quoniam etsi beata virgo multipliciter voluitur, nunquam a loco humilitatis suæ recessit... Vbi aduerte, quod quum artifices in maximis aedificiis non possunt eleuare lapides sursum, erigunt rotarum machinas, quibus grania leuantur facile. Sic nunc : nam Deus cupierat petrosam terram nostræ humanitatis exaltare vsque ad dexteram maiestatis in excelsis : ad quod erexit atque construxit rotam virgineam, ex omni parte coniunctam : quæ dum voluitur absterilitate virginali in frugem bonæ maternitatis (quamuis non se mutauit a virginitate in aliquam corruptionem) tunc eleuare potuit humanam carnem, vsque dum esset caro Dei : vbi et seipsum in sublime a terra erexit, ob assecutam dignitatem. *Expositio super Missus est. Cap. XVII, fol. 17, r°.*

Digitized by Google

esprits angéliques, c'est toute créature raisonnable, c'est même toute la création matérielle qu'on voit monter et descendre le long de l'échelle de Jacob.

Nous avons précédemment rappelé la prodigieuse activité qui se cache sous l'inertie apparente de la matière créée et cette agitation, quelque vertigineuse qu'elle nous paraisse, est et demeure essentiellement finie. Mais alors comment se faire une idée de ce que doit être en lui-même, indépendamment du terme créé auquel il aboutit, ce bouillonnement de la Sagesse créatrice et conservatrice du monde, cette agitation invisible tellement elle est précipitée, ce mouvement ineffable à raison des distances mesurées en un clin d'œil, ce frémissement éternellement recommencé, infini d'intensité et de rapidité au point de ne faire essentiellement qu'un avec la stabilité la plus perpétuelle, la plus absolument inébranlable?

Voilà de quelle façon le Père céleste continue à travers le temps l'œuvre commencée dès le principe dans le Verbe. Telle est l'opération, pleinement vitale aussi bien chez l'homme qu'en Dieu, proposée à l'imitation de l'ouvrier désireux de se rendre, en union avec Jésus-Christ, ce consolant témoignage: Comme mon Père et avec mon Père, je poursuis sans interruption la même œuvre que lui. En Dieu, le repos actif, le mouvement stable eut pour effet extérieur des œuvres qu'une fois faites, le Créateur reconnut toutes bonnes et excellentes (1) parce que chacune, au milieu d'un concert infiniment harmonieux, trouvait, dans l'homme, une voix pour chanter les louanges de son auteur (2). Cette bonté, cette excellence à maintenir, à développer même s'il le peut, telle est la tâche toute particulière de l'homme dans la raison d'être duquel entre le caractère et le rôle de

(1) Tunc autem requiescimus si facimus opera omnia bona. Ad hoc exemplum dictum est de Deo, Requieuit Deus septimo die cum fecisset omnia opera bona valde. Non enim fatigatus est, vt requiesceret, aut modo non operabatur, cum aperte Dominus Christus dicit : Pater meus vsque nunc operatur. Dicit autem illud Judœis qui carnaliter sentiebant de Deo, nec intelligebant quia Deus cum quiete operatur, et semper operatur, et semper quietus est. S. Augustinus. *In Psalmum CX, Enarratio, fol. CCXVIIJ, H.*

(2) Gradibus quibusdam ordinauit et ornauit creaturam, a terra vsque ad cœlum, a visibilibus ad inuisibilia, a mortalibus ad immortalia. Ista contextio creaturæ, ista ordinatissima pulchritudo, ab imis ad summa conscendens, a summis ad ima descendens, nusquam interrupta, sed dissimilibus temperata, tota laudat Deum. Quare ergo laudat Deum! Quia cum eam consideras et pulchram vides, tu in illa laudas Deum. Vox quædam est certe mutæ terræ, species terræ. *Idem. In. Psalm. CXLIIIJ, Enarratio, fol. CCCLV, A, B.*

Digitized by Google

pontife de la création. Mais les objets sur lesquels il nous est possible d'opérer sont toujours des créatures individuelles, puisque réelles. Les possibles échappent à toute atteinte de notre part, Dieu ayant réservé pour lui seul le pouvoir de les faire passer à l'être pur et simple; l'être réel, sur lequel seul nous opérons, participe de Dieu, cause universelle, non point universellement, mais en vertu d'une fin spéciale constituant sa manière à lui de dépendre essentiellement de Dieu et de retourner vers Dieu, sa dernière fin. Et la bonté de chaque créature se mesure à son maintien dans cette fin individuelle qui lui est propre (1).

Ici encore, nous assistons une fois de plus au triomphe de la pauvreté s'évertuant à ne rien détourner du souverain domaine de Dieu. C'est même parce que l'esprit de pauvreté ne supporte pas qu'on s'expose à faire perdre à Dieu n'importe lequel de ses droits, qu'on voit l'homme s'appliquer avec une ardeur sans pareille à s'utiliser lui-même et chercher avant tout à tirer parti de toutes ses énergies, de tous les moyens d'action dont il peut disposer. C'est ainsi qu'il faut s'expliquer, entre tant d'autres, ces résolutions de saint Léonard de Port-Maurice: « Quand on fera la prière dans le couvent, je me recueillerai intérieurement. Soit que j'étudie, soit que je traite des affaires, soit que je prêche, je ferai toujours des actes intérieurs. Bien plus, j'emploierai tout le temps qui me restera après mes occupations ordinaires, tant au couvent que dans les missions, aux exercices de l'oraison, ne serait-ce qu'à des oraisons jaculatoires (2). Je ferai toutes mes actions et je dirigerai mes pensées dans l'unique intention d'aimer Dieu et de lui plaire. J'aurai soin de ne faire aucun acte irréfléchi, mais de faire tout avec une délibération actuelle ou du moins virtuelle, dans la vue de plaire à Dieu seul (3).

C'est donc bien en vertu de son esprit de pauvreté que l'homme pauvre devient plus actuel, plus réfléchi, plus homme; mais, remarquons-le bien, s'il se fatigue à se rendre plus conscient, plus homme, s'il se torture à remplacer en lui les actes de l'homme par des actes réellement humains, son mobile n'est

(1) Bona creata, etsi sint bona per participationem, verius sunt bona per participationem ultimi finis in particulari quam per participationem ejus in universali : non enim participant illum in universali nisi quia participant ipsum in particulari, cum participans habeat participatum pro causa vel mensura a qua dependet essentialiter, et dependentia entitatis realis non est nisi ad ens reale, et ita ad aliquod singulare. *Oxon. 1. Dist. 1, quæst. IV, n° 13.*

(2) *Le Livre des Résolutions. Chap.* V. Paris, Gaume, 1842. *page 15.*

(3) *Ibid. Chap. IX, pag. 27.*

Digitized by Google

et ne peut être la crainte ni la peur: car il sait, lui, que Dieu est tout le contraire d'un tyran et qu'il n'exige pas de personne plus qu'on ne peut raisonnablement lui demander; lui, du moins sait, disons-nous, qu'il pourrait produire des actes simplement indifférents (1) et sans craindre de s'exposer à des malheurs, se contenter d'une existence moins laborieuse; car ce n'est pas le pauvre qui jetterait les mauvais anges au fond d'un enfer qu'on aurait expressément créé pour eux à l'occasion de la première distraction (2). Mais non; bon pour des animaux de porter par force le joug qu'on leur impose (3)! Son unique mobile à lui, c'est l'amour, et, de ce fait, sa puissance devient irrésistible, car l'amour procédant de la volonté souveraine a seul le pouvoir de réunir en un faisceau unique toutes les énergies, toutes les facultés, en vue d'une seule action englobant toutes les autres opérations. L'amour a un pouvoir auquel Dieu même garde un respect infini (4). C'est lui qui commande à tout l'être humain et se fait obéir sur toute l'étendue du royaume de la volonté.

A cause de cela même, sans remplacer ni éliminer quoique ce soit, sans se substituer à aucune obligation, l'amour est, à lui

(1) Ab habente charitatem potest aliquis actus indifferens elici, quia non apparet repugnantia, quod aliquem actum eliciat non ordinans actualiter ad finem ultimum, vel virtualiter, hoc est virtute alicujus actus immediate ordinati ad illum. Ille igitur non est meritorius, nec tamen est peccatum, quia nullo præcepto astringitur quis actualiter omnem actum suum ordinare in Deum, nec virtualiter. *Quodlibet. quæst. XVIJ, n° 5.* Cum majora sint nobis collata, nulla sunt exacta nec petita: nisi ea que in lege etiam naturae bene institutae debita fuissent. *Part. Meridion. Serm. LXVIJ, Tom. IIJ, fol. LVJ, n° 1.*

(2) Géniale idée éclose — il fallait s'y attendre — dans la cervelle d'un ultrathomiste. Voici les expressions de Billuart: Angelum peccasse ex ignorantia, seu errore, non specialiter et stricte sumpta pro assensu quo quis assentitur falso tanquam vero, vel pro judicio speculativo quo quis judicat malum bonum, sed ex errore, seu ignorantia generaliter *sumpta pro actuali inconsideratione* qua quis non attendit, neque considerat practice actu quæ posset et deberet considerare. *De Angelis, Dissert. V, art. 1.*

(3) Les dize christo que tomen su yugo sobre si no queriendo el poner les por fuerça el yugo que a los animales se suele imponer forçosamente sino que todo passe por amor: y siruan con libertad amorosa como hijos y no con temor como sieruos. *Ley de Amor, cap. XXX, fol. CXXVJ, r°.* Redemit te sine te Deus nec vult a te inuitam seruitutem. *Part. Meridion. Serm. LXVIIJ, Tom. IIJ, fol. LVJ, n° 1.*

(4) L'amour est l'exacte reproduction de la vie d'intellectualité de Dieu. Et fine et principio se carere diuinus amor excellenter ostendit, tanquam sempiternus circulus, propter bonum, ex bono, in bono, et ad bonum indeclinabili conuersione circumiens, in eodem, et secumdum idem, et procedens semper, et manens, et remeans. S. Dionysii Areopagitæ. *De divinis nominibus. Cap. IV, 14.* La circulation, c'est la vie, aussi bien pour l'âme que pour le corps.

Digitized by Google

seul, le parfait équivalent de tout ce qu'on serait capable de faire de bien. Etre riche d'un millard de francs revient très exactement à posséder une fortune de cent fois supérieure à mille fois dix mille francs; qu'on s'exprime d'une façon ou qu'on le fasse de l'autre, la valeur de la somme n'a pas augmenté ni diminué d'un centime. Mais les deux expressions diffèrent singulièrement tant au point de vue de la clarté que sous le rapport de la brièveté. De même, celui qui dit « j'aime Dieu », affirme dans ce seul mot l'accomplissement jusque dans leurs moindres détails de toutes les obligations particulières de n'importe quelle nature, de tous les commandements sans exception. Qui aime, acquitte intégralement sa dette, car l'amour n'est pas de bon aloi quand il se montre plutôt affectif qu'effectif (1); à lui seul, l'amour affectif est un amour vain, tout comme la foi sans les œuvres est une foi morte. L'amour est tellement la plénitude de la loi qu'on n'a pas le droit de le croire en sa possession si l'on n'a préalablement pratiqué et observé tous les commandements (2). Mais aussi, pour faire face à de si lourdes obligations, quel ressort on trouve dans l'amour lui-même qui, loin de permettre de s'affaisser, écrasé, broyé sous le faix de devoirs aussi multipliés, aussi minutieux, ne laisse pas même la faculté ni le temps d'éprouver la fatigue et donne des ailes sur lesquelles le cœur s'élève avec aisance, avec bonheur jusqu'au plus haut du ciel emportant avec lui vers Dieu toute l'œuvre de Dieu (3).

(1) Quid porro tandem significare volunt Theologi cum aliquando quidem Deum vocant amorem et dilectionem, quandoque vero amabilem et dilectum? Illius quidem (scilicet amoris et dilectionis) auctor, et tanquam productor, ac generator est; hoc autem (idest amabilis et dilectus) ipse est. Illo quidem (id est Amore et dilectione) movetur, hoc autem (id est amabilis et dilectus) mouet; quia se ipse adducit, et sibi adducit, et mouet. Hac autem ratione dilectum et amabilem eum vocant, tanquam pulchrum et bonum, amorem vero rursus et dilectionem, tanquam vim motricem, et sursum trahentem ad se, qui solus est ipsum per se pulchrum et bonum, et tanquam manifestationem suipsius per seipsum, et ut benignum processum eximiæ illius vnionis et amatoriam motione simplicem, per se mobilem, per se operantem, præexistentem in bono, et ex bono in ea quæ sunt redundantem, ac rursus ad bonum reuertentem. S. Dionysii Areopagitæ *De divinis nominibus, cap. IV, 14.*

(2) Nemini quidquam debeatis nisi ut invicem diligatis: qui enim diligit proximum, legem implevit. *Rom. XIII*, 8. *Implevit*, au parfait; non pas, *implet*.

(3) Dize pues la gran ley del amor que amemos a nuestro señor dios de todo nuestro coraçon anima y memoria por no dexar cosa en el hombre que no sirua al amor assi los actos produzidos y sacados de la voluntad como los mandados por ella a todas las otras potencias que tiene subiectas. Donde quiera que hallares escrito que tengas amor y te basta: y que solamente manda tu dios que lo ames has de pensar que aquella breuedad solamente es de palabra ca resolver los seruicios

Digitized by Google

Voilà encore pourquoi l'esprit de pauvreté, porté sur les ailes de l'amour, sera toujours le moyen le plus pratique et le plus excellent pour arriver à reproduire intégralement, universellement, aisément sur notre pauvre terre l'œuvre de Dieu dans le ciel. *Dieu, tout en toutes choses,* voilà l'être de Dieu, voilà la vie de Dieu, voilà l'œuvre de Dieu dans le séjour des Bienheureux. C'est précisément là ce que la pauvreté aimante ou, si l'on aime mieux, l'esprit de sainte oraison et de dévotion s'évertue à réaliser de son mieux ici-bas.

Fr. MICHEL-ANGE.
O. M. C.

---

en amor no es apocar los seruicios : sino las palabras : assi como los contadores que resueluen tantos mill ducados en vn cuento : o dos cuentos no por apocar la deuda : o la quantia sino par abreuiar la de palabra : que la mesma deuda que estaua se queda : y desta manera quando dezimos que los diez mandamientos se encierran en dos no hazemos sino como quien por setecientos y cinquanta maravedis pide solamente dos ducados. Has empero mucho de notar que quanto mas amor entrañal tuuieres a dios tu amador tanto te pareceran mas faciles las cosas que te manda porque la fuerça del desseo que tuuieres dentro te animara tanto que no eches de ver los trabajos de fuera : de manera que el hombre que no tiene amor entrañal a su dios sea en las cosas de su seruicio como el ave sin plumas en el bolar: que por mucho que estiende las alas y el cuello no se puede leuantar de la tierra, ni lleuar cosa del mundo en las uñas ni aun a si sola. *Ley de Amor. Cap. XXX, fol. CXXX*, 1°.

Digitized by Google

LES CLARISSES CAPUCINES DE PARIS

(1602-1792)

§ I. FONDATION

En commençant la Monographie des Capucines de Paris, il ne me semble pas hors de saison de faire connaître celle qui eut le bonheur et l'honneur d'être choisie par Dieu pour l'établissement en France des filles de sainte Claire. Je n'ai point la prétention toutefois de donner ici une biographie complète de Louise de Lorraine, je voudrais seulement retracer les événements plus marquants de son existence et redire les principales vertus de la pieuse reine.

Louise de Lorraine naquit à Nomény le 30 avril 1554, elle était le quatrième enfant du comte Nicolas de Vaudemont (1)

(1) Nicolas de Vaudemont était le fils puiné d'Antoine, duc de Lorraine et de Renée de Bourbon. Il fut créé duc de Mercœur par Henri III le 8 mars 1576 (Mas Latrie). Il se maria trois fois : tout d'abord à Marguerite d'Egmont en 1549 dont il eut quatre enfants ; en secondes noces à Jeanne de Savoie le 24 février 1555 ; de ce mariage naquirent six enfants. Enfin, il épousa Catherine de Lorraine le 12 mai 1569, d'où issurent encore cinq enfants. L'ainé Henri, comte de Chaligny 1570-1601) fut le père de Louise de Lorraine, filleule de notre héroïne ; née en novembre 1593 à Nancy, elle épousa, le 19 mars 1608, Florent prince de Ligne du S. Empire ; devenue veuve elle se fit Capucine de la Congrégation de Bourbourg sous le nom de Sr Claire Françoise de Nancy ; elle fonda un monastère du même Ordre à Mons. Mgr Némius, archevêque de Cambrai en consacra la chapelle le 6 août 1665. Sr Claire mourut à Mons le 1er décembre 1667 (An. Franc., Janv.-Août. 1873). Le dernier, Henri de Lorraine, né le 14 mars 1576 mourut Capucin le 27 avril 1623 après avoir été évêque de Verdun. — Le Comte de Vaudemont mourut le 24 janvier 1577.

La maison de Lorraine porte d'or à une bande de gueules chargée de trois allérions d'azur. Les ducs de Lorraine portent coupé en 8 pièces ; 4 en chef : la 1re de *Hongrie*, la 2me d'*Anjou-Sicile*, la 3me de *Jérusalem*, la 4me d'*Aragon*; et 4 en pointes :

Digitized by Google

et de Marguerite d'Egmont (1). Deux ou trois jours après sa naissance, elle fut tenue sur les fonts baptismaux par Mgr Toussaint de Hossey, Évêque de Toul et Louise d'Etamille, Comtesse de Salins ; on lui donna les noms de Renée-Louise. Peu de jours après, elle perdit sa mère et fut confiée à sa marraine. Celle-ci prit un soin particulier de l'enfant. L'année suivante, le comte de Vaudemont épousa la sœur du duc de Génevois et de Nemours, Jeanne de Savoie (2) en qui la petite Louise trouva une véritable mère.

Fidèle aux traditions de la maison de Lorraine, la comtesse base l'éducation de ses enfants sur l'esprit de foi. Louise, en retour, donne dès ses plus tendres années les marques d'une dévotion forte tout autant que suave.

C'est à l'âge de dix ans que, pour la première fois, Louise est conduite par sa belle-mère à la Cour de S. A. de Lorraine, son cousin germain. Elle y paraît toute éblouissante d'amabilité, de modestie, de candeur et de charité, toute parée du charme vainqueur de ses vertus. Elle provoque l'admiration de la duchesse Claude (3) et de toute la Cour. Au surplus, elle acquiert tant de crédit auprès de son père et de son cousin et ce crédit est si bien connu des sujets des princes que pour traiter des affaires les plus importantes ils prennent l'enfant pour avocat.

Henri de France devenu roi de Pologne en 1573, voulut passer quelques jours à la cour de Lorraine avant de se rendre en ses États. Il fut enthousiasmé par les vertus de la jeune fille, et annonça à sa sœur qu'il ne voulait point d'autre épouse.

A peine de retour en France pour prendre possession du royaume que lui lègue son père (4), sa pensée se reporte vers Louise de Lorraine ; il fait part de ses inclinations à Catherine de Médicis. La reine-mère approuve le choix si heureux de son fils et immédiatement Henri III dépêche à Lyon le sieur du Gast vers S. A. de Lorraine et le comte de Vaudemont pour leur demander la main de la jeune fille. Il ne pouvait se présenter un parti plus avantageux et plus désirable ; le mariage fut donc accepté avec grande joie. Louise quitta Nancy au commence-

a 1re d'*Anjou-moderne*, la 2me de *Gueldres*, la 3me de *Flandres*, la 4me de *Bar* sur le tout de Lorraine. Les comtes de Vaudemont et les Ducs de Mercœur mettaient pour brisure sur tout l'écu un lambel d'azur posé en fasce.

(1) Elle était fille du comte d'Egmont et de Françoise de Luxembourg.

(2) Jeanne de Savoie mourut le 4 Juillet 1568.

(3) Claude de France était fille de Henri II, sœur de Charles IX et de Henri III.

(4) La mort de Charles IX arriva le 30 mai 1574.

Digitized by Google

ment de février 1575, le roi de France vint au devant de sa fiancée jusqu'à Reims, et le 15 février, jour même du sacre, les époux royaux consommaient cette union, cause de la plus vive allégresse pour les français et les catholiques, comme aussi du plus amer dépit pour les hérétiques.

Comme elle avait édifié la cour de Lorraine, Louise édifia celle de France pendant les quatorze années qu'elle eut le bonheur d'être reine.

Elle fait deux parts de son temps : la première est consacrée à ses devoirs d'état, elle partage la seconde entre la prière, la visite des malades, des prisonniers, l'ensevelissement des morts et le travail pour les pauvres. Elle enseigne le catéchisme aux personnes de son entourage, et, suivant l'expression d'un de ses historiens, parvient à changer la cour la plus corrompue et la plus perverse en « *un séminaire de dévotion* ». Pour aboutir à cette transformation, que de prudence, d'habileté, de patience ! La reine veille sur la conduite des gens de sa maison et sur leurs relations avec une vigilance intelligente et pleine de tact, elle les reprend avec charité, ne les renvoie que si les avertissements réitérés sont demeurés inutiles et sans effet.

Louise n'écoute ni les flatteurs ni les médisants, ne cherche pas à plaire par de brillants atours ; toujours vêtue simplement, elle s'attache le cœur de son peuple par ses aumônes et ses libéralités. Aimée du roi, elle se sert de son tout-puissant pouvoir sur lui pour obtenir, non de plus grandes richesses personnelles, mais l'abolition des impôts. Enfin elle accomplit des fondations pieuses, citons entre autres : l'office du Saint Sacrement aux Jacobins; trois bourses à la faculté de Paris pour les bacheliers en théologie destinés à catéchiser les prisonniers et à les assister au moment du supplice.

Si la fidélité à Dieu se manifeste par l'accomplissement des bonnes œuvres, elle se prouve plus encore dans l'aceptation résignée de l'adversité. Or la vie de Louise de Lorraine ne fut point exempte d'épreuves. L'état maladif habituel du roi lui en était une constante, la privation des joies de la maternité en fut une plus cruelle encore pour la reine de France. Elle se soumettait avec amour à la volonté de Dieu, mais où sa foi et sa vertu parurent avec plus d'éclat, ce fut à la mort de Henri III. (1) Se trouvant à Chinon lors de l'assassinat du roi, elle ignora pendant

(1) Henri III fut assassiné le 1er août 1589 à St-Cloud. Il était né le 29 septembre 1551.

Digitized by Google

un mois le malheur qui l'avait frappée, personne n'ayant le courage de le lui annoncer. Ce silence même causait à la reine de douloureuses inquiétudes. Enfin au commencement de septembre, elle apprit par l'entremise de son confesseur le deuil cruel qu'elle venait d'éprouver. Aussitôt elle vint à Nantes, où se trouvait Henri IV, et demande au roi justice de la mort du roi. Puis ce devoir de l'épouse accompli, elle se retire à Chenonceaux pour y vivre dans la solitude et les exercices de dévotion.

Quelques années après, le douaire possédé par Elisabeth d'Autriche (1) à Moulins lui ayant été concédé, Louise de Lorraine se fixa en cette ville. Là encore elle devient un sujet d'édification pour tous; elle multiplie ses charités, dote les églises d'ornements et de fondations pieuses. En 1600, elle fait distribuer de fortes sommes à tous les pèlerins se rendant à Rome pour le jubilé, elle va jusqu'à se priver du nécessaire pour faire l'aumône. Ses libéralités deviennent plus considérables encore lorsqu'il s'agit des enfants de Saint François : les couvents de Moulins et de Montbrison furent l'objet de ses plus particulières largesses pendant sa vie et après sa mort.

De tout temps, du reste, Louise de Lorraine donna les marques d'une dévotion toute spéciale envers saint François d'Assise, sainte Claire et les Saints de l'Ordre Séraphique. Elle portait le cordon franciscain et cousait l'image du Séraphique Patriache à l'intérieur de ses vètements, de façon à ce qu'elle se trouve sur son cœur. (2)

Louise de Lorraine avait une affection marquée pour les Clarisses, c'était une de ses consolations de se rendre à leur monastère de Moulins. Cela ne lui suffisait pourtant pas. Après la mort de son époux, elle avait donné à Dieu tout son amour, et son désir le plus ardent était d'embrasser l'état religieux. Or à cette époque il existait en Italie des religieuses nommées Capucines dont la réputation de sainteté était universelle. Leur Congrégation avait été instituée à Naples par la V. Marie Lonjo (3) et saint Charles Borromée en établit un monastère à Milan, l'année 1579.

(1) Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, décéda en Autriche le 22 janvier 1592.

(2) Le P. Nicolas Gazet, Cordelier, à qui j'emprunte ces détails, assista Louise de Lorraine pendant sa dernière maladie; en reconnaissance, la reine lui donna son cordon franciscain ; le P. Nicolas ne quitta jamais cette corde tant était grande l'estime qu'il faisait des vertus de celle de qui il la tenait.

(3) La V. Marie Laurence Lonjo naquit à Naples en 1463, d'une noble famille d'Italie. Après avoir été guérie miraculeusement d'un empoisonnement en juin 1509 dans la sainte maison de Lorette, elle prit l'habit du T. O., s'adonna au soin des

Digitized by Google

Ces religieuses observaient la première Règle de Sainte Claire sous la conduite des Capucins. La reine voulut faire bénéficier son royaume de leurs mérites et résolut de leur faire bâtir un couvent capable de recevoir trente-trois religieuses — nombre obligatoire pour la constitution d'un monastère — où elle partagerait leur vie de prières et de pénitences.

Elle fit part de son projet au Pape Clément VIII ; celui-ci approuva son dessein et lui promit de le favoriser. Quant aux Capucins, ils refusèrent la charge des religieuses (1). Louise de Lorraine en écrivit à leur Supérieur Général et à plusieurs Cardinaux. Malheureusement la mort vint la frapper à Moulins le 29 janvier 1601 (2) et mit quelques retards à ses généreux desseins. Toutefois par son testament du mois de janvier de la même année (3), Louise de Lorraine prescrivait la fondation, à Bourges, d'un monastère de Capucines, où elle voulait être inhumée *afin*, disait-elle, *d'y estre morte ne pouvant y estre vive* ; en même temps, elle chargeait son frère Philippe de Lorraine, duc de Mercœur, d'en assurer l'exécution et d'affecter à cet établissement la somme de vingt mille écus dont cinq mille pour la construction du couvent. Philippe de Lorraine étant mort

malades, puis fonda, dans sa ville natale, un hospice d'Incurables et un monastère de religieuses de sainte Elisabeth dont les Capucins étaient les directeurs spirituels. Stimulées par la ferveur des religieux et les vertus de leur supérieure, les religieuses du monastère manifestèrent le désir de suivre la première Règle de sainte Claire en y ajoutant les constitutions capucines. Le Pape Paul III leur envoya la Bulle d'approbation le 10 décembre 1538. (Hil.de Nolay)— Quatre ans après, la fondatrice rendit son âme à Dieu. Dans l'*Année Sainte des Trois Ordres de saint François*, le T. R. P. Eugène d'Oisy fait mention de la Vénérable au 21 décembre. Cf. P. Edouard d'Alençon *La Vén. di. Dio Maria Lorenza Lonjo. Cenno biog inedito.* Rome 1896.

(1) En 1603 un Bref du Pape Clément VIII les contraint de l'accepter.

(2) Louise de Lorraine mourut de la mort des saints en prononçant le saint nom de Jésus. Tous les auteurs ne sont pas d'accord sur la date de cette mort. Dans ses *Mémoires*, Lestoile (Ed. Michaux, règne de Henri IV, p. 326) la place au 4 juillet 1601, Malet la met en février de la même année, mais la plupart des biographes de la reine la font mourir en janvier. Lachesnaye Des Bois, Mas Latrie et plusieurs historiens fixent son trépas au 29 janvier ; il m'a donc semblé préférable d'adopter cette date qui vraisemblablement est la plus exacte.

(3) Ce testament fut reçu par Claude du Ceil et Jean Ravangie notaires royaux à Moulins, le 28 janvier 1601. Le 8 octobre suivant, Madame de Mercœur chargea son Procureur maître César Martin, Prieur du Collège des Lombards, de se rendre à Bourges pour y consulter l'archevêque de cette ville ainsi que les autorités civiles au sujet de la dite fondation. Le consentement fut unanime ; de plus clergé et habitants offrirent de prendre part aux dépenses nécessitées par l'établissement du nouveau couvent (*Cf. Théâtre des Antiquités de Paris*) par le P. Jacques du Breul. Paris 1639.

Digitized by Google

le 19 février 1602 (1), Marie de Luxembourg sa veuve prit soin de cette fondation (2) à laquelle Henri IV l'autorisa par Lettres Patentes du 8 juin 1602 (3).

L'autorisation royale ne fut cependant pas sans soulever quelques difficultés, car, contrairement au désir de la défunte, Henri IV ordonna que le monastère fût fondé à Paris (4). Ce fut alors, semble-t-il, qu'intervint le P. Ange de Joyeuse. Emerveillé du bien accompli par les Capucines d'Italie et, probablement aussi, désireux de voir l'exécution des volontés de sa belle-sœur (5), il se fit à Paris l'ardent champion de cette cause et de concert avec la Duchesse de Mercœur parvint à établir les Capucines dans la capitale. Une vingtaine de filles répondirent à l'appel du zélé Capucin, leur nombre s'accrut jusqu'à quarante, toutes vivaient uniquement par le soin des princesses. (En 7bre 1603, une Bulle du Pape Paul V autorisait la fondation à Paris d'un Couvent de Capucines qui porteraient le nom de Filles de la Passion à raison que leur chapelle porte tel nom). (Cf. Prem. Règle des rel. de Sainte Claire. Paris 1605.)

La duchesse de Mercœur acheta, en vue de le transformer en monastère, l'hôtel de Retz, appelé communément l'Hôtel du Perron, situé faubourg S.-Honoré, tout proche le couvent des Capucins. Le 29 juin 1604, elle posa, au nom de Madame Elisabeth, fille aînée du roi, la première pierre du monastère. Les travaux de construction durèrent deux années. Pendant ce temps, la duchesse de Mercœur s'installa avec les vierges

(1) Philippe Emmanuel de Lorraine naquit le 9 septembre 1558 du Comte de Vaudemont et de Jeanne de Savoie ; il épousa, le 12 Juillet 1575, Marie de Luxembourg dont il eut deux enfants : Philippe mort jeune et Françoise, née en 1592 ; elle épousa César, duc de Vendôme en 1609. Marie de Luxembourg mourut le 6 septembre 1623 et Françoise de Mercœur le 8 septembre 1669. Ph. de Mercœur bâtit à ses dépens le Couvent des Capucines de Nantes. Il obtint la naissance de sa fille par l'intercession de Saint François d'Assise. (*Oraison funèbre du duc de Mercœur* prononcée par Saint François de Sales à Notre Dame de Paris le 27 avril 1602. (p. 32).

(2) La duchesse de Mercœur et sa fille donnèrent plus de 200.000 livres sur leurs propres deniers pour bâtir le couvent des Capucines. Le Pape Paul V leur accorda le titre de Fondatrice ainsi que la libre entrée du couvent pour elles et toutes les filles descendant de la duchesse de Vendôme et la jouissance de tous les privilèges attachés au titre de Fondateur.

En conséquence, le 24 octobre 1613, le P. Honoré de Paris, Provincial des Capucins, leur permit d'entrer, de manger et de loger aux Capucines sans pouvoir toutefois être accompagnées d'aucune personne séculière.

(3) A. N. S. 4650.

(4) Lettres patentes d'octobre 1602 enregistrées au Parlement le 25 octobre.

(5) Son frère le duc Anne de Joyeuse avait épousé Marguerite de Lorraine, sœur de la reine Louise de Lorraine.

Digitized by Google

franciscaines au faubourg S.-Antoine en la maison dite de la Roquette. Le 14 juillet suivant, fête de saint Bonaventure, douze postulantes y prenaient l'habit de novice composé d'une tunique de grosse bure, d'une robe de même étoffe et d'un voile blanc. Le même jour leur étaient donnés : pour Supérieur et Directeur le P. Jérôme de Rouen, ancien maître des Novices à Paris et Orléans; pour confesseurs extraordinaires les Pères Ange de Joyeuse, Provincial, et Archange d'Ecosse. (1)

Peu de temps après elles avaient l'honneur d'être visitées par le Cardinal Bonfalo, nonce du Pape. (2) Avant de passer outre, familiarisons-nous un peu avec les saintes filles dont nous désirons esquisser le développement en France, et pour cela pénétrons davantage en l'intime de leur vie en consultant leur règle. (3) Les Capucines et les Clarisses suivent la première Règle de sainte Claire et les constitutions de sainte Colette. Les Capucines observent les cérémonies, usages et coutumes des Capucins, auréole de Sainte Claire.

Cette règle, la même que Saint François d'Assise imposa à Sainte Claire, contient douze chapitres. Les religieuses qui l'embrassent s'engagent à observer le Saint Evangile, vivant en obéissance, sans propre et en chasteté, elles promettent obéissance au Pape et à l'Eglise Romaine, et aux successeurs de Saint François.

Les postulantes gardent leurs vêtements pendant le temps de l'antéprobation qui varie de cinq à six mois ; elles portent le petit habit semblable au grand pour l'extérieur mais différent de celui-ci en ce que celles qui en sont revêtues usent encore de linge, de pantoufles et au lieu de la corde ont une ceinture de drap. Cette période de six mois expirée, commence celle de la probation ou noviciat. Les novices ont les cheveux coupés en rond et reçoivent le grand habit dont nous parlons plus haut. On leur concède trois tuniques et un habit. L'année de probation terminée, on les reçoit enfin à l'obédience ou Profession.

Les novices et les jeunes professes ne parlent aux anciennes

(1) Malet.

(2) Helyot, *Dict. des Ordres religieux*.

(3) Cf. Cette première Règle des religieuses de sainte Claire, leur fut donnée par le Père saint François et confirmée par le Pape Innocent IV. — Vie des premières Capucines de Marseille, ms 31 de la Bibl. de l'Institut — *Constituzione delle monache*... p. p. Sœur Maria Romana. Rome, 1866. — Ubald d'Alençon. *Opuscules de S François d'Assise*, Paris 1905.

Digitized by Google

qu'à genoux ; toutes les religieuses donnent cette marque de respect à la révérende mère abbesse.

La vie des Capucines est avant tout contemplative. En dehors de l'oraison, les sœurs sont tenues à la récitation du Bréviaire, celles qui ne savent pas lire doivent y suppléer par soixante-quatre Pater. De même elles remplaceront les Vêpres et Matines de l'office des morts par dix-neuf Pater et autant de Requiem. A la mort d'une sœur, chaque membre de la Communauté récite pour l'âme de la défunte l'office des morts entier ou cinquante Pater et Requiem.

Le travail occupe une place très marquée dans la vie des Capucines, et là on reconnaît bien l'esprit de leur saint Fondateur. Ce travail auquel les religieuses doivent s'adonner à partir de Tierce n'est point une occupation plus ou moins sérieuse, bonne simplement à employer le temps ; non, c'est au contraire un travail capable de servir à l'utilité commune, qui devra être exécuté fidèlement et dévotement et, de plus, pour être certain que nulle ne manquera à cette obligation, le législateur ajoute cette clause : que les sœurs soient tenues de porter au chapitre devant toute la communauté ou d'assigner à leur Abbesse ou Vicaire tout ce qu'elles auront fait de leurs mains. Au Couvent de Paris, chacune devait fournir tous les matins une heure de travail au jardin (1)

Comme celle des religieux du premier Ordre, la pauvreté des sœurs du second Ordre de Saint François est des plus strictes, elle doit se faire sentir jusque dans les objets destinés au culte et c'est merveille de voir comment les Capucines savaient allier l'amour de Dame Pauvreté avec la décence et même l'honneur dû à N.-S. dans la divine Eucharistie.

Voici à ce sujet un chapitre assez curieux et qui mérite d'être cité (2).

« Aux paremens et draps d'autel il ne doit y avoir ni or ni argent, ni préciosité, ni curiosité. Tout doit être très propre et net, les livres reliés pauvrement sans curiosités ni gentillesses, sauf ce qui touche de près ou de loin au T. S.-Sacrement, comme calice, pavillon, tabernacle, on ne doit rien recevoir en soie, velours, or ou argent.

« Les nappes se changeront toutes les six semaines l'été, tous les

(1) Ms 31 de l'Inst. 25e Chapitre hebdomadaire tenu en 1617. Le Chapitre 26 nous apprend que le jardin était divisé en huit allées.

(2) Ibid Ch. 18e tenu le 3 février 1617.

Digitized by Google

deux mois l'hiver, les aubes suivant la nécessité. Les corporaux seront bien empesés ; on les raccommodera en servant pauvreté et révérence de l'autel. Les voiles de calices seront bien étendus dans leurs boîtes pour éviter les faux plis.

« Les jours de communion on ornera la grille de communion de fleurs en été, et en hiver on brûlera quelque chose de bonne senteur.

« Les calices seront soignés avec précaution, on ne les frottera pourtant que les jeudis et dimanches, car plus souvent les dédorerait. On balayera l'église trois fois la semaine et quand la reine entrera ; on frottera les tableaux tous les quinze jours, les bancs et candélabres trois fois la semaine. On fera des bouquets tant que les fleurs donneront. »

La charité fraternelle est l'objet d'une touchante attention de la part du Patriarche d'Assise. « Que les malades soient soignés avec amour, dit-il, et que toutes se manifestent réciproquement leurs nécessités en toute liberté, car, si une mère aime et nourrit sa fille selon la chair, avec combien plus d'affection chaque sœur doit-elle aimer et nourrir sa sœur selon l'esprit ! Que les malades couchent sur des paillasses et qu'elles aient sous la tête un oreiller de plumes. Et que celles qui ont besoin de sandales de laine ou de matelas, puissent en avoir ». S'il en est ainsi quand il s'agit de « frère âne » que sera-ce lorsque ce ne sera plus seulement le corps qui sera visité par la maladie, nais l'âme elle-même qui sera atteinte d'un mal bien plus grave : le péché. Il faut lire tout ce chapitre de la pénitence et le méditer pour comprendre de quelle sollicitude le Saint Fondateur veut qu'on entoure cette âme, comment au vin de la pénitence qu'il faut imposer à la coupable, il mêle l'huile de la douceur. Du reste, il juge la correction impuissante si l'on n'y joint pas ce qui seul peut la rendre efficace : la prière. Aussi bien toutes les sœurs doivent-elles intercéder pour la conversion de celle qui a eu le malheur de tomber dans le péché.

Quant aux austérités des Capucines, elles sont très dures. Elles prennent la discipline trois fois la semaine, marchent complètement nu-pieds excepté à la cuisine et au jardin où elles vont chaussées de petites sandales ; elles ne vivent que d'aumônes, et sauf les dimanches et le jour de Noël, jeûnent quotidiennement souvent au pain et à l'eau pour les veilles de fêtes, encore cette maigre réfection était-elle prise à genoux. L'abstinence perpétuelle était observée même par les malades en danger de

Digitized by Google

mort (1). Toutefois, pour accoutumer à un jeûne si rigoureux les natures délicates qui lui étaient confiées, le P. Jérôme ne leur fit-il pratiquer cette pénitence que trois fois la semaine duront les trois premiers mois. Ce digne religieux montra vis-à-vis de ses filles spirituelles un dévouement sans bornes. Pendant deux ans il parcourut chaque jour par tous les temps, la longue distance qui séparait son couvent du faubourg St-Antoine, pour célébrer la sainte messe à la Roquette, confesser et instruire les novices, et parfois sans boire ni manger. L'année 1606 mit fin à de si excessives fatigues, en outre elle apporta au nouveau Couvent toute une série de fêtes religieuses.

Dès le mois d'avril, on baptisait les trois cloches du monastère; (2) le dimanche 18 juin, Claude Coquelet, évêque de Ligne, consacra l'église dédiée au Saint Sauveur; les reliques de Sainte Olive, la compagne de Sainte Ursule, furent placées sous le maître-autel, tous les Capucins de la rue St-Honoré assistaient à la cérémonie. Le 29 juillet, sur la demande des princesses, (3) le P. Raphaël d'Orléans, alors provincial, et le P. Ange de Joyeuse se rendirent à la Roquette. Après un examen sérieux, ils constatèrent que les novices demeuraient inébranlables en leur résolution de se donner à Jésus pour toujours et de le servir sous la bure franciscaine. Ils résolurent donc de faire la cérémonie de profession en même temps que celle d'introduction des religieuses au nouveau monastère dont ils bénirent les lieux conventuels le 1er août (An. des Cap.).

Le couvent des Capucines occupait à peu près la moitié de l'emplacement actuel de la Place Vendôme, l'entrée se trouvait rue St-Honoré vis-à-vis le couvent des Capucins: elle donnait accès à une première cour dans laquelle s'élevait à droite l'église régulièrement orientée et construite parallèlement à la rue dont une seconde cour la séparait. Le cloître était situé au nord de l'église.

Le 9 août, à 2 heures de la nuit, la duchesse de Mercœur

(1) En 1617, ce point de la règle fut un peu atténué; nous voyons en effet au Ch. du 10 février que, lorsque les malades sont autorisées à manger de la viande, nulle ne doit entrer dans leur chambre pendant qu'elles prennent leur repas. Ce même Chapitre nous apprend que les malades peuvent user des œufs sans dispense sauf pendant le grand carême (Ms. 31 de l'Institut.)

(2) Ces trois cloches, exécutées par les soins de la duchesse de Vendôme, étaient destinées et nommées ainsi: la première destinée à la chapelle s'appelait Françoise, la seconde attribuée à l'infirmerie se nommait Bastienne ; et la troisième, Marie, qui n'était autre que l'horloge. (Malet)

(3) Les duchesses de Mercœur et de Vendôme.

Digitized by Google

envoya deux de ses carrosses à la Roquette pour en faire sortir les futures religieuses et les conduire à son hôtel où, dès le matin, les Capucins, au nombre de quatre-vingt, vinrent processionnellement les chercher puis les menèrent à leur église, où les attendaient le Cardinal Pierre de Gondi et son neveu, (1) revêtus des ornements sacrés. Dès l'arrivée, on entonna le Psaume *Eructavit cor meum verbum bonum...*, on fit ranger les religieuses en demi-cercle dans le sanctuaire et pendant que les acolytes chantaient *Accipe lumen...*, on mit à la main de chacune un cierge de cire blanche. Le cardinal s'agenouilla au pied du maître-autel, entonna le *Veni Creator* et adressa aux sœurs une exhortation appropriée à la circonstance. Puis, au chant de l'antienne *Veni sponsa Christi, accipe coronam*, il plaça sur la tête des vierges franciscaines une couronne d'épines. Ensuite la procession se remit en marche vers le nouveau monastère. En tête marchait la Communauté des Capucins, puis les Filles de la Passion accompagnées chacune d'une princesse et suivies d'une grande foule de peuple, après venaient le clergé, les prélats ; les Pères Raphaël et Ange de Joyeuse fermaient le cortège. La procession entra à l'église des Capucines au chant du *Benedictus Deus Israel*. Les religieux se rangèrent en haie dans la nef et les religieuses dans le sanctuaire. Après le passage des prélats, elles formèrent à nouveau demi-cercle devant l'autel. Le Père Ange prit la bénédiction du Cardinal, monta en chaire et fit un sermon dont l'assistance —composée de la plus haute noblesse de France — fut extrêmement touchée. Ensuite le Cardinal célébra la messe conventuelle et communia les nouvelles vêtues. Après la cérémonie, celles-ci furent conduites à l'entrée de leur monastère où ayant reçu la bénédiction du Cardinal, elles entrèrent introduites par les princesses au chant du *Te Deum*.

Le même jour, on inhuma dans l'église des Capucines, sous une table de marbre du côté de la grille de communion le corps de Louise de Lorraine apporté de Moulins où il était en dépôt chez les Clarisses (2) et le cœur de Philippe, duc de Mercœur. Dès le lendemain, six frères tertiaires furent établis, en un couvent spécial, dans l'enclos des religieuses pour leur venir en aide.

(1) Henri de Gondi, évêque de Paris.

(2) Cf. Helyot. Lorsqu'en 1688 le corps de la reine fut transféré dans le nouveau monastère, on le trouva en entier et sans corruption (Ms Delamarre) ; le Ms place la première translation au 27 mars 1608. La date ci-dessus indiquée semble plus vraisemblable.

Digitized by Google

Cette année 1606 fut encore marquée par la visite du R. P. Commissaire Général des Capucins qui partit très satisfait du nouveau monastère.

Le P. Jérôme de Rouen, dont nous connaissons le zèle apostolique, cultiva avec un soin jaloux les jeunes plantes du jardin séraphique jusqu'au jour où elles furent jugées dignes d'être offertes définitivement au Seigneur. A ce moment, le P. Ange, gardien, aidé du R. P. Provincial, fit subir aux novices l'examen prescrit avant la profession. Ils trouvèrent en elles toutes les dispositions requises.

Afin de mieux préparer ces âmes au grand acte qu'elles allaient accomplir et d'attirer sur elles de plus amples bénédictions, le P. Ange voulut le faire précéder des Quarante-Heures.

L'adoration commença le 22 juillet 1607 en leur église ; le surlendemain le P. Gardien offrit le Saint Sacrifice de la messe, communia chacune des pieuses novices et, après leur avoir adressé une « sainte et très dévote exhortation », leur fit prononcer les vœux à haute voix. Pour cette solennité comme pour celle de l'année précédente, les épouses du Christ étaient ornées, d'une couronne d'épines.

Dès lors, chacun voulut s'assurer la protection des Capucines, de tous côtés on se recommanda à leurs prières, les rois n'entreprirent rien de grand sans recourir à leur intercession. (An. des Capucins.)

Aux indicibles joies qu'elles venaient de goûter succéda bientôt pour les religieuses la tristesse et le deuil. En effet, dès l'année 1608 mourait leur fondateur, le P. Ange de Joyeuse (1) emportant avec lui toute la gratitude et l'affection de ces âmes qu'il avait menées à Dieu, auxquelles il avait enseigné la voie de l'amour et du sacrifice. Elles ne pouvaient oublier tous les labeurs que lui avait causé leur établissement. Au surplus, elles étaient redevables à l'illustre capucin d'une relique apportée par lui de l'Italie ; cette relique consistait en une partie de l'ongle de Sainte Claire (2). Aussi bien, comme témoignage de leur reconnaissance, elles voulurent posséder le cœur du défunt et le placèrent à côté de celui de Philippe de Lorraine (3).

(1) Le P. Ange de Joyeuse mourut à Rivoli le 28 septembre 1608. Son testament a été publié par P. Ubald d'Alençon dans les *Et. Fr.* VI, 630.

(2) Malet.

(3) Ibid. — Neuf mois après la mort du P. Ange, lorsqu'on voulut séparer le cœur du corps pour le donner aux Capucines, on trouva ce cœur aussi frais et vermeil qu'il devait l'être au moment de la mort du religieux ; il fut alors exposé plusieurs

Digitized by Google

Le premier Chapitre des nouvelles religieuses se tint le 26 août 1611 sous la présidence du R. P. Léonard de Paris, provincial des seize moniales élues ce jour-là ; citons : la R. M. Agnès de Tours, abbesse, Sr Christine de la Flèche, vicaire, et Sr Françoise du St-Sauveur de Montargis, maîtresse des Novices. On décida à ce Chapître que les Capucines auraient pour Visiteur le P. Provincial des Capucins et pour confesseur le P. Gardien de la rue St-Honoré (1). Cette même année on composa une règle et des conditions pour les frères tertiaires au service des religieuses. Cette règle fut modifiée en 1677 par le P. Louis de Juilly, définiteur Général et provincial.

Au Chapitre des Capucins tenu en 1612, on décrète que les religieux et les religieuses accorderont réciproquement aux défunts des deux Congrégations les suffrages donnés habituellement à leurs morts.

Trois ans plus tard, les duchesses de Mercœur et de Vendôme sollicitent du Souverain Pontife l'autorisation de « mener chacune avec elle une femme ou fille séculière lorsqu'elles logent chez les Capucines ». La requête datée du 18 septembre 1815, couvent de l'Assomption, rue St-Honoré, porte — outre la signature des Princesses — celles des Pères Léonard de Paris, Provincial ; Archange de Pembrocq, Premier définiteur et gardien, Laurent de Paris, Paschal d'Abbeville et Bernardin de Fatouville. Paul V agrée la demande des Fondatrices à condition toutefois que les susdites personnes ne séjournent pas plus d'un jour et une nuit. An. des Capucins, p. 303.

(*A suivre.*) M. Denis.

---

jours à la vénération des fidèles, puis enfermé dans un reliquaire d'or recouvert de cristal ; la translation eut lieu le 11 juin 1609. — *Vie du R P. Ange de Joyeuse, Duc, Pair et Maréchal de France, Gouverneur du Languedoc*, O. F. M. C., par un religieux du même Ordre. Paris, Poussielgue, 1863.

(1) En 1766, le R. P. Paul de Colindres, Général de l'Ordre enfreint lui-même cette coutume en donnant aux Capucines le P. Ambroise de Lombez comme confesseur. Ce religieux appartenait à la Province d'Aquitaine ; envoyé à Paris avec le titre de Commissaire Général pour réformer quelques abus, il ne resta que dix-sept mois dans la capitale. Peu de jours avant son départ, le 9 juillet 1766, les religieuses lui témoignèrent, par une lettre collective, leur reconnaissance et aussi les regrets éprouvés par son rapide départ (Cf J. Bénac., *P. Ambroise de Lombez*. Paris-Couvin. 1908, p. 42).

Digitized by Google

QUELQUES LIVRES
DE MÉDITATIONS SACERDOTALES

De toutes parts surgissent de nouveaux ouvrages de méditations pour le sacerdoce, des rééditions viennent augmenter cette abondance. Ces publications ascético-sacerdotales sont une réponse à l'exhortation de Sa Sainteté Pie X au clergé catholique. Parmi les moyens de sanctification, le Pape attire d'une manière toute particulière l'attention des prêtres sur l'importance de la méditation quotidienne. « Dans l'œuvre de la sanctification du prêtre, le point capital c'est que l'on consacre chaque jour un temps déterminé à la méditation des choses éternelles. Aucun prêtre ne peut s'en dispenser sans être taxé de négligence grave et sans nuire à son âme .» Assueta vilescunt ! Ce n'est malheureusement que trop vrai, même pour nous prêtres. Sans y penser, par routine, entraînement, nous traitons de Dieu et des choses saintes avec un sans-gêne qui nous effraye, quand nous prenons sérieusement conscience de notre état. Les fidèles, spectateurs de notre conduite, s'en scandalisent. Nous devrions vivre de Dieu et pour Dieu, dans la pratique que devient notre vie ? N'est-il pas malheureusement trop vrai que notre sacerdoce est devenu « un métier ». Cette insulte nous a été jetée à la face. Manque de foi dans l'insulteur, je le veux bien, mais plût à Dieu qu'il n'y eut jamais d'autre cause.

La réalité ne dit-elle pas que notre vie perd peu à peu son idéal ; soit accoutumance, revers ou insuccès, l'insouciance nous a envahis, la lassitude a saisi notre âme et nous vivons à peu de chose près comme le monde. Malheur effrayant que cette vie naturelle, terre à terre, en opposition absolue avec notre vocation.

Par état, « il faut au prêtre une certaine facilité à s'élever, à tendre vers les choses célestes... il doit régler sa vie d'une manière si surhumaine que tout ce qu'il fait dans l'ordre de son ministère sacré soit fait selon Dieu, sous l'inspiration et la direction de la foi. Or ce qui surtout produit et conserve cet état d'âme, cette union pour ainsi dire naturelle avec Dieu, c'est le secours de la méditation quotidienne ».

C'est bien pour atteindre ce but que M. Dunac, a publié son ouvrage (1). Œuvre déjà ancienne, — la première édition est de 1892, — connue de nom-

(1) L'Heure du Matin, ou méditations sacerdotales, par l'abbé *E. Dunac*. 4e édit. revue, augmentée par l'abbé *J.-B. Cros*, 2 vol., in-8°. Prix : 6 fr. Téqui. Paris.

Digitized by Google

breux prêtres, nous annonçons la quatrième édition. Le succès dans ce genre de publications est le meilleur éloge; veut-on quelque chose de plus significatif? Voici le jugement du savant évêque de Beauvais, Mgr Douais : « Les prêtres qui recherchent la vie austère et grave dans l'application à tous les devoirs du saint ministère, trouveront dans l'HEURE DU MATIN un trésor de doctrine bien capable de leur faire réaliser en eux cet idéal de vertu ».

L'édition qui paraît aujourd'hui, sans perdre sa physionomie ancienne, a été soigneusement revue, on y a ajouté un bon nombre de méditations dont la valeur ne fait pas tache sur les anciennes, mais au contraire se fond parfaitement avec elles.

Les sujets traités se classent sous cinq chefs principaux : *Des saints ordres; Des devoirs du prêtre; Des vertus du prêtre; Des exercices de piété; Les fêtes liturgiques*. La manière de l'auteur est uniformément celle-ci : D'abord un tableau, un fait, ou bien un passage de la Sainte Écriture, puis deux points, pas toujours très différents dans l'ensemble, mais qu'une première pensée met en relief, pour achever l'heure, une prière, une élévation, un cri spontané du cœur très pieux et très fortifiant.

Une journée ainsi commencée a toutes chances d'être bonne et tout entière à Dieu. Elle peut être bonne encore, si l'examen du soir sérieusement fait, longuement médité sert de préparation au lendemain. Telle est la pensée de M. André, telle est la raison d'être son livre (1). Aussi l'on ne sera pas surpris que l'auteur ait une méthode toute différente de traiter à peu près les mêmes sujets que M. Dunac. Pour donner une appréciation exacte de cet ouvrage, nous choisissons de préférence parmi les approbations épiscopales celle de Mgr d'Avignon, qui mieux que nous ne saurions le faire met en relief les qualités intrinsèques de l'œuvre de M. André : « Vous vous défendez de vouloir vous poser en concurrent de votre vénéré Père, Monsieur Tronson, qui pourrait vous en supposer la pensée ? Vous faites mieux : vous continuez l'inoubliable auteur des *Examens particuliers*, en vous inspirant de sa riche doctrine et en l'appliquant aux situations nouvelles où se trouve aujourd'hui le clergé.

.... Est-ce à dire que vous ayez la même manière d'appliquer l'âme du prêtre à la considération de ses devoirs et à l'amour de sa perfection ? Assurément non, ce qui distingue vos exercices, c'est qu'en chacun d'eux, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, tout y est mouvement et vie. Et quelle vie ardente, forte, pleine d'onction.... Sont-ils plus propres à l'examen qu'à la méditation, ou à la méditation qu'à l'examen? On ne saurait le dire. Ces deux actes y sont unis jusqu'à s'y confondre presque et l'heure où on les fera, le matin ou à midi, pourra décider du nom; mais quoiqu'on fasse, l'examen et la méditation iront toujours ensemble; et cela marque votre livre d'un trait que son titre ne fait peut-être pas assez ressortir.

Il y a un autre aspect qui en montre le caractère pratique : c'est qu'il embrasse l'activité du prêtre dans toute son étendue, sous toutes ses formes, avec toutes les exigences de l'heure présente; et, depuis l'idée première et

(1) *Nouveaux Examens de Conscience et Sujets de méditations*, à l'usage du clergé, par M. l'abbé ANDRÉ, supérieur du Grand Séminaire d'Avignon. In-12, xx-660 p., 4 fr.; franco, 4 fr. 25; relié 5 fr.; franco, 5 fr. 25. Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117, Paris, (6e).

Digitized by Google

transcendante de son sacerdoce jusqu'aux œuvres les plus lointaines de son apostolat, on ne voit point qu'il ait, dans sa vie, un moment, un endroit, un mouvement même, où vous ne l'ayez suivi, en quelque sorte, pour lui rappeler la dignité et les obligations de son état.... C'est ainsi, dites vous, qu'il faut être, qu'il faut vivre et agir, quand on est prêtre de Jésus-Christ ».

On ne saurait analyser plus finement les « NOUVEAUX EXAMENS ». Pour être complet nous donnons le plan général de l'ouvrage : PREMIÈRE PARTIE : *Le prêtre dans sa vie morale et religieuse;* DEUXIÈME PARTIE : *Le prêtre dans sa vie intellectuelle;* TROISIÈME PARTIE : *Le prêtre dans sa vie de relations et dans sa conduite privée;* QUATRIÈME PARTIE : *Le prêtre dans sa vie monastique. a)* Première section : *De l'apostolat dans les maisons d'éducation; b)* Deuxième section : *De l'apostolat en paroisse; c)* Troisième section : *De l'apostolat par les œuvres.*

Se remettre souvent devant les yeux les graves obligations de son ministère, se rappeler sans cesse l'idéal qui dans la jeunesse à fasciné notre âme et l'a lancée à la suite du Maître sur le chemin tout divin de l'apostolat et du salut des âmes, c'est bien, mais ce n'est pas assez, il faut donner à cet amour de Dieu, à ce zèle des âmes une base plus ferme. M. le chanoine Bessellère l'a compris il a pensé que d'autres prêtres avaient besoin et auraient profit à le comprendre, et il a composé pour eux ses « *Méditations sur l'Ecriture Sainte* « (1). Sans doute il faut que le prêtre se pénètre de l'esprit du Divin Prêtre Jésus, il faut qu'il vive de la mentalité divine, si je puis ainsi m'exprimer, de la mentalité de la Trinité. La voix du prêtre, c'est la voix de Dieu. Ce langage divin, tout céleste, comme il nous manque ! Pourquoi ? Trop de prêtres oublient la Bible, ils la délaissent, elle n'est plus, comme aux temps passés, le livre de chevet de tout prêtre. On ne la possède plus. Conséquence fatale, ne la possédant plus à fond, nous ne la prêchons plus suffisamment et le peuple à son tour en devient ignorant. Nous devrions être les porte-voix de Dieu, parler le langage de Dieu, de la Sainte Écriture, nous ne le faisons pas assez, parce que nous ne savons plus nous astreindre à aller puiser nous-mêmes à cette source intarissable, mais profonde, l'eau vivifiante qui devrait couler dans nos âmes et leur donner une vie surnaturelle intense. Revenons à la méthode des Anciens, des Pères et des Docteurs, dont tous les écrits sont pétris de la divine parole, et comme eux nous deviendrons puissants et éloquents. Léon XIII en était convaincu : c'est, dit-il, cette vertu propre et singulière des Écritures provenant du souffle divin de l'Esprit, qui donne l'autorité à l'orateur sacré, inspire la liberté apostolique de sa parole et rend son éloquence nerveuse et entraînante. Celui, en effet, qui porte dans ses discours, l'esprit et la force de la parole divine, celui-là ne parle pas seulement en discours, *non fuit ad vos in sermone tantum*, mais en puissance par l'Esprit-Saint en toute plénitude, *sed in virtute, et in Spiritu Sancto, et in plenitudine multa.* Aussi doivent-ils être regardés comme bien inconsidérés et agissant à rebours de ce qui convient, les prédicateurs qui, ayant à parler de la religion et des préceptes divins, n'apportent a peu près que les paroles de la science et de la prudence humaine et s'appuient sur leurs propres arguments plus que

(1) *Méditations sur l'Écriture Sainte*, par J.-B.-D. BESSELLÈRE, 6 volumes in-8° écu, 36 fr. 00. Libraire Soubiron, Montréjeau (Haute Garonne).

Digitized by Google

sur les arguments divins. En effet, quelque brillante que soit l'éloquence de tels orateurs, elle est nécessairement froide et languissante, étant privée de cette puissance que donne la parole divine ».

Il est à souhaiter que nous revenions à cette forme ancienne de spiritualité, que nous revenions à la méditation assidue de la Sainte Écriture, notre foi y gagnera, et aussi notre amour envers Dieu. L'âme ne pourra rester froide et indifférente. Dans ce genre de méditation, plus que dans tout autre, le Verbe divin illumine l'intelligence, enflamme le cœur, et domine la volonté.

L'âme voit, saisit, comprend ce qu'aucune langue humaine n'aurait jamais pu lui faire comprendre. Nous souhaitons que ces « MÉDITATIONS SUR L'ÉCRITURE SAINTE » se répandent dans tout le clergé, nous sommes convaincu que le prêtre qui s'adonnerait sérieusement à ce genre de méditation verrait en peu de temps grandir en lui une plus entière, une plus parfaite connaissance de la parole divine, je dirai mieux, en traduisant le « sens du divin ». Mais pour cela, il faut méditer avec un cœur simple et pur, et non pas avec une intelligence enflée et boursoufflée de la science critique moderne. Notre âme doit aller à Dieu d'une manière plus simple, comme nos pères. Si un verset offre un doute, méditons-le dans le sens le plus naturel, si le doute persiste, laissons ce verset, il y en a dix mille autres capables de nous faire du bien, méditons ceux-là. Ne nous attardons pas à dire ce que le monde sait et pratique.

Il nous reste à faire connaitre le plan des « MÉDITATIONS ». Voici les titres des chapitres : 1. *Des saintes Écritures en général ;* 2. *Des conditions requises pour les bien lire ;* 3. *De l'autorité doctrinale qui doit nous guider dans cette lecture ;* 4. *Du genre humain en dehors de la révélation ;* 5. *De la révélation ;* 6. *Du Dieu de la révélation ;* 7. *De sa conduite avec les hommes.*

Utile aux prêtres pour la formation, en eux, d'une vie spirituelle sérieuse, l'ouvrage de M. le chanoine Bessellère sera de plus très précieux pour le prédicateur.

M. l'abbé Mahieu, dans sa «PROBATIO CHARITATIS.» *Meditationes ad usum cleri*, nous donne un livre (1) d'une toute autre allure. Avec lui, nous entrons dans la pure théologie, tout y est concis, précis, substantiel, c'est un traité complet sur la charité que l'auteur a eu l'heureuse innovation de diviser, par une numérotation spéciale, en méditations distinctes.

Les sources de M. Mahieu sont nombreuses et absolument sûres. Il a cependant une prédilection marquée après saint Thomas, saint Augustin et saint Bonaventure, pour saint François de Sales. Certains reprocheront peut-être à l'auteur la forme scolastique de présenter le sujet. Nous sommes d'un avis opposé. La méthode de dire, en peu de mots, tout ce qu'il faut, nourrit mieux l'intelligence et lui permet ensuite de travailler, de scruter, d'approfondir par elle-même. Sans doute la besogne est parfois ardue mais par contre combien féconde et profitable, comme l'âme jouit lorsque

(1) *Probatio Charitatis, meditationes ad usum cleri.* HIERONYMUS MAHIEU, S. T. L. In majori seminario Brugensi Director, ac theologiæ asceticæ professor. XX — 539 p., in-18°, broché 2 fr. 25, cartonné 2 fr. 85, relié 3 fr. 75. Librairie. Beyaert, Bruges.

Digitized by Google

la lumière jaillisant d'un coup l'illumine de splendeurs jusque là inconnues. De plus, il ne faut pas perdre de vue que ces méditations sont faites pour des prêtres, capables de tirer d'un texte, assez aride en lui-même, une nourriture fortifiante. L'ouvrage comprend deux cent-sept méditations, mais la plupart peuvent retenir plusieurs jours le prêtre qui voudra se donner la peine de réfléchir sérieusement. La « PROBATIO CHARITATIS » est une mine d'instructions chaudes et entraînantes sur l'amour de Dieu, l'amour du prochain.

Un exemple mettra mieux en relief la densité doctrinale du livre de M. Mahieu. Prenons le chapitre du zèle sacerdotal : le zèle se nourrit, se développe, s'entretient par la méditation assidue; quels motifs avons-nous donc de méditer. Premier motif: *Gloria Dei*, la preuve en est donnée par des textes nombreux de la Sainte Écriture et un texte de saint Ambroise : *Zelus, vita Dei est*, puis vient un argument tiré de saint Thomas dont la conclusion sera : *zelus, vita sacerdotis sit....* Deuxième motif: *Exemplum Christi*. Le prêtre est un autre Christ, il doit former en lui le Christ et se conformer en tout à son image. Or, a) *Christus non quaerit gloriam suam, sed Patris sui ;* b) *Jesus quaerit in omnibus majorem gloriam Patris ;* c) *Jesus immolat gloriam suam et vitam gloriae Patris....* Troisième motif : *Pretium animarum.* a) *Perpende quanti aestimet Deus animas;* b) *Amor Jesus erga animas ;* c) *Expectatio Ecclesia ;* d) *Utilitas nostra.*

Qui ne voit combien tout cela est fécond. Dans cette pâle analyse, nous ne pouvons faire connaître la beauté de textes qu'il faudrait citer dans leur entier.

« PROBATIO CHARITATIS » comprend trois parties : I. *Necessitas ac præstantia charitatis.* II. *De charitate erga Deum.* III. *De charitate erga proximum.*

Tous les ouvrages que nous venons d'analyser contiennent des méditations « *à faire* », des plans, des idées, à chacun de « *faire* » sa méditation. « *Le Sacré-Cœur et le Sacerdoce* » (1) nous offre au contraire des méditations « *toutes faites* ». L'âme aura moins à travailler, il lui suffira de lire. Ce n'est pas un livre de chevet. Nous le prendrons avec empressement et profit, les jours où fatigués et l'âme vide, nous aurons besoin d'aide et de réconfort.

« LE SACRÉ-CŒUR ET LE SACERDOCE » se divise en trois parties bien distinctes : la première nous montre le prêtre, création de l'amour infini, répondant à tous les besoins spirituels et moraux de l'humanité; la seconde traite de la conformité que le prêtre doit avoir avec Jésus-Christ, son divin exemplaire; la troisième nous fait méditer sur l'amour de Jésus pour son sacerdoce se manifestant dès les premiers battements de son cœur sacré, et se répandant à travers le temps avec une libéralité sans cesse accrue. (*Préface.*) Un appendice, formant une quatrième partie, renferme quelques courtes considérations sur l'amour infini et le prêtre.

On le voit « Le Sacerdoce et le Sacré-Cœur » ne contient pas une doctrine nouvelle, tout a été dit sur l'excellence du sacerdoce, mais combien person-

(1) *Le Sacré-Cœur et le Sacerdoce*, un vol. in-16. XXVIII-267 p. Prix : 1 fr. 75 net, avec réduction pris en nombre. Librairies : G. Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris ; Nouvellet, 3, avenue de l'Archevêché, Lyon ; Casterman, Tournai (Belgique).

Digitized by Google

nelle est la plume suave, pieuse, pleine d'onction, qui en a écrit toutes les pages.

Nous aussi nous formons le vœu exprimé dans une approbation épiscopale: « Plaise à Dieu que ces élévations pieuses et fortes aillent raviver en beaucoup de prêtres la conscience des divines prédilections dont ils sont l'objet, et attiser chez les jeunes clercs de saints désirs et d'énergiques vouloirs ».

Prêtres, notre mission est grande et sublime, il nous faut du zèle pour l'accomplir. Dieu n'habite plus dans la plupart des âmes qui nous sont confiées, chez elles c'est la pleine vie de l'*animalis homo*, et cette vie il faut la changer, la transformer, il faut que se réalise en elles le vœu de saint Paul qui est avant tout celui du Christ : ***Renovamini autem spiritu mentis vestrae, et induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia, et sanctitate veritatis*** (1). N'est-ce pas là l'œuvre du prêtre, le but de son sacerdoce. De tous côtés se fait entendre ce cri du zèle apostolique: des œuvres, des œuvres pour le peuple ! il faut aller au peuple ! il faut prendre contact avec le peuple ! Rien de plus vrai. Mais comment faut-il aller vers les masses populaires, avec quel esprit ? Toute la question est là. La réponse nous l'exprimons ainsi : prêtres, nous devons aller au peuple, comme Jésus y allait, avec le même esprit, même dévouement, même zèle, même patience, même bonté, même abnégation, même récompense ; récompense qui fut pour le Prêtre éternel : le mépris et la mort sur la croix.

On ne cessera de le dire avec insistance, la première œuvre que tout prêtre doit entreprendre, c'est sa sanctification personnelle. Il doit se rappeler qu'il est en spectacle au monde entier, en spectacle constant, perpétuel avec le petit troupeau que Dieu lui a confié, que le petit troupeau a sans cesse les yeux fixés sur son pasteur; et le petit troupeau voit « tout », et sait « tout ». Aussi combien est nécessaire au prêtre la perpétuelle et complète conscience de sa dignité. Dans les œuvres paroissiales ou sociales c'est en prêtre qu'il doit agir et non en laïque ; dans ses conversations parler en prêtre, dans ses relations, dans ses voyages, se conduire en prêtre, il faut qu'en tout et partout l'on sente l'homme de Dieu, l'homme surnaturel, il faut que le parfum de ses vertus sacerdotales pénètre tous ceux qui entrent en contact avec lui. Oui, qu'il sorte de son presbytère, qu'il se dépense au dehors, mais qu'il reste toujours prêtre, l'âme pleine du Christ, que ses lèvres parlent de l'abondance du cœur, mais d'un cœur tout transformé en Dieu. Alors il fera du bien même par sa seule présence.

Mais pour répandre autour de lui ce parfum de sainteté, le prêtre doit être avant tout un homme d'oraison. Car alors, pénétré, rempli, inondé de l'esprit surnaturel et divin qui peut seul renouveler la face de la terre, il deviendra nécessairement un homme d'œuvres rempli de zèle et sauvant les âmes. Tous les ouvrages que nous venons de faire connaître aideront le prêtre dans cette œuvre indispensable pour lui et féconde en fruits de salut pour les âmes et la société.

Fr. Gabriel.
O. M. C.

---

(1) Eph. IV-23,24.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

L'Apologétique, par Mgr. Douais, in-16 de 64 pp., 0 fr. 60 — Bloud, 7, place St Sulpice, Paris.

On ne s'attend pas à ce que dans une simple brochure on traite dans toute son ampleur la question de l'apologétique. Aussi bien tel n'est pas le but du vénérable auteur qui a choisi, parmi les plus importantes généralités, celles qui touchent plus directement la constitution de l'apologétique. Dans un style alerte et d'une simplicité distinguée, l'auteur aborde successivement la distinction entre l'apologie et l'apologétique, la notion et l'objet de l'apologétique, la distinction entre l'apologétique et la théologie, entre l'apologétique et les autres sciences, la nature et les caractères des arguments de l'apologétique. La brochure se termine par deux brèves études sur l'apologétique et le modernisme, l'apologétique et l'apostolat. Dans cette œuvre sereine judicieuse et actuelle, nous aimons à relever les remarques suivantes que feront bien de méditer ceux qui se prononcent trop facilement contre la Genèse: « 1) Les théories qui ont paru un moment bien fondées ont été démodées après, exemple le transformisme, 2) Les apologistes antérieurs, maladroits, utilisant des réponses de circonstance, ou même prenant pour démontré ce qui ne l'était pas, ont exposé une doctrine paraissant représenter la pensée religieuse et n'ont réussi qu'à encombrer le terrain ; 3) La Genèse mieux comprise a paru chaque jour mieux s'adapter à la donnée scientifique. » p. 36.

La Foi, par P. Charles, 64 p. 0 fr. 60. 1910. — Bloud.

Voici une œuvre originale, personnelle ; l'auteur entend être indépendant de toute École ; il prend dans chaque système ce qu'il croit y trouver de vrai et ne s'embarrasse pas pour dire sa pensée sur ceux qui ne lui agréent pas. Le crédit des opinions n'est pas pour lui un criterium de vérité. C'est ainsi que, malgré une opinion de plus en plus défendue, il estime que notre croyance à l'existence, à la véracité et à l'infaillibilité de Dieu ne sera jamais un acte de foi (p. 3) ; avec saint Bonaventure et Suarez, contre l'École thomiste, il admet la possibilité pour les vérités révélées démontrées par la raison d'être encore objet de foi. On sait que les Pères Billot, Bainvel et Gardeil, pour expliquer le caractère surnaturel de l'acte de foi, recourent à la distinction entre la foi de science et la foi de simple autorité ; M. Charles est très sévère pour cette distinction : « La distinction de la foi en foi de science et en foi de simple auto-

Digitized by Google

rité... est toute factice et il est étonnant que des théologiens de marque l'aient prise au sérieux. Au fond, la foi de science n'est autre chose qu'un manque de foi. » (p. 7) On pourra lui reprocher de ne pas apercevoir suffisamment les difficultés de certains problèmes ou de les solutionner d'une façon un peu expéditive ; mais ce qu'on ne devra pas lui dénier, ce sont les qualités de pénétration psychologique, de judicieuse réserve, dont il fait preuve dans l'apologétique de la foi. A cet égard, le long exposé sur les difficultés de croire tirées de la doctrine est très suggestif. (p. 47-50) Nous signalons encore les pages qui y font suite; elles constituent une excellente réfutation de la théorie qui prétend faire du cœur ou du sentiment le criterium de la vérité religieuse. Chacun souscrira, tout en y regrettant l'absence de nuances, au jugement de l'auteur sur le rôle des arguments de convenance dans la démonstration des mystères : après avoir dit qu'en cette matière les seules preuves convaincantes reposent sur la Révélation : « Rien n'empêche, conclut-il, d'ajouter des arguments de convenance. Mais que ce soit avec mesure et sans en exagérer la portée. Les arguments de convenance ne démontrent rien, surtout lorsqu'ils consistent — ce qui arrive souvent — en un pur amusement d'esprit, il est toujours facile de leur opposer des arguments de convenance de même force. »

Tractatus de Virtute Fidei, cum prolegomeno de Virtutibus in genere, par le chanoine Masi, in-8° de 260 pp., 3 frs. — Petri Marietti, 23, via Legnano, à Turin.

Bien que le traité sur les Vertus en général ne soit annoncé que comme préface, il présente cependant des proportions assez considérables, puisqu'il occupe près de 100 pp. L'auteur y traite en trois parties des vertus naturelles, des vertus surnaturelles et des dons du St Esprit. C'est une question controversée entre les théologiens de savoir d'où vient la distinction entre un acte naturel et un acte surnaturel. Il existe cinq opinions; M. Masi se rallie à la cinquième, d'après laquelle la différence doit se tirer, non du côté de l'objet matériel ou formel, non du côté de la tendance vers l'objet ou de l'entité substantielle de l'acte, mais du côté du mode. Il estime que cette opinion est confirmée par l'autorité des plus grands scolastiques, notamment de Scot, de Cajétan, voire de S. Thomas. D'où vient la facilité de vertu qu'on remarque chez les âmes qui ont une longue pratique des habitudes infuses? Les uns ont soutenu qu'elle venait de l'accroissement intrinsèque de l'habitude infuse ; d'autres, qu'elle venait d'un don spécial de Dieu s'ajoutant à la grâce sanctifiante ; une troisième opinion l'explique par les traces que l'habitude infuse laisserait dans l'âme et par la destruction de ses obstacles naturels. Une quatrième opinion, que le distingué chanoine fait sienne, et croyons-nous avec raison, soutient que cette facilité suppose à côté de la vertu infuse, l'existence de la vertu naturelle : la nature, en effet, n'est pas détruite par la grâce ; si donc la facilité d'exercice est attribuable aux actes accomplis en l'absence de la grâce, elle l'est également aux actes accomplis, la grâce étant présente.

Mais voyons la position de l'auteur dans la question de la foi. D'après lui, les vérités qui ne sont que vituellement révélées ne peuvent pas être matière de foi divine. Il rejette l'opinion suivant laquelle le même individu pourrait faire simultanément un acte de foi et un acte de science. On sait que les avis ne sont pas unanimes sur la valeur doctrinale du Syllabus: le document pon-

Digitized by Google

tifical est-il, oui ou non, infaillible? M. M. fait sienne l'opinion affirmative : le document présente les quatre conditions de toute définition « ex cathedra » ; de plus il a été reçu comme tel par l'ensemble des évêques et des théologiens ; par conséquent, même à défaut de caractère infaillible du côté du Pape, il l'aurait du fait de l'infaillibilité de l'Église. Les raisons de l'auteur impressionnement ; mais je doute qu'elles forcent l'assentiment. Prenons, par exemple, le second argument ;sans doute il y a eu dans l'épiscopat unanimité morale à recevoir la doctrine du Syllabus, mais l'interprétation qu'on en a faite a été bien moins concordante. Or n'est-ce pas le cas de dire avec le P. Choupin : « Quand c'est du *consentement moralement unanime des évêques* qu'il s'agit de *tirer l'infaillibilité* elle-même, et que ce consentement n'existe qu'avec des nuances de doctrine fort accentuées, est-il évident et incontestable que les propositions s'imposent par l'infaillibilité de l'Église universelle ? » (*Valeur des décisions doctrinales*. p. 115.

Il reste que l'ouvrage de M. le chanoine Masi mérite de sérieuses félicitations pour ses qualités d'ordre, de netteté, de clarté, de mesure qui ne sont pas un mince mérite dans ces questions si obscures, si débattues des vertus infuses et de la foi. Si, dans une prochaine édition, l'auteur a soin d'éliminer les fautes typographiques qui, ici et là, font une impression fâcheuse, son œuvre sera véritablement satisfaisante et obtiendra le succès auquel elle a droit.

La Notion de Catholicité, par le R. P. Poulpiquet, O. P., in-16 de 64 pp., 0 fr. 60. — Bloud.

La catholicité de l'Église serait constituée, suivant les apologistes classiques, par les facteurs suivants : l'unité, le nombre considérable d'adhérents, l'extension géograpgique. Mais cette définition est-elle vraiment satisfaisante? Non, répond le R. P. P., « La catholicité de l'Église ne peut pas être à la merci d'un déplacement de chiffres, s'étendre ou se restreindre suivant les frontières qu'elle parcourt. Nous accordons bien volontiers que la note de catholicité... peut, sans s'éclipser jamais totalement, être plus ou moins apparente au cours de l'histoire, mais ses degrés ne se mesurent pas sur la quantité des adhérents ou les progrès de la diffusion de l'Église... L'Église pourra être plus catholique à une époque où elle comptera un nombre moindre de fidèles et cela parce que la catholicité est constituée par autre chose que des chiffres, le véritable universalisme que sa notion implique n'étant pas *premièrement* et *directement*... un universalisme arithmétique ou géographique. » p. 18. Alors quel est-il ? Quelle est sa vraie nature ? Pour répondre à cette question, l'auteur établit les deux propositions suivantes : « 1° L'universalisme qu'implique la notion de catholicité doit s'entendre d'un universalisme spirituel qu'explique et fonde l'universalité d'extension. Cet universalisme s'oppose donc, premièrement et directement à tous les particularismes qui matérialisent et humanisent la religion fondée par Jésus et qui, par suite, empêchent les progrès de son expansion à travers le monde. 2° L'Église romaine s'étant seule préservée, parmi les diverses communions chrétiennes, de tous ces particularismes, peut seule aussi prétendre à la catholicité » p. 21.

L'on savait, ou du moins l'on pressentait, l'insuffisance de la notion qui traînait jusqu'ici dans les manuels et qui pratiquement faisait dépendre la valeur d'un de nos arguments les plus considérés des variations de l'extension numé-

Digitized by Google

rique de l'Église. Divers perfectionnements avaient été introduits dans la notion traditionnelle, mais sans la modifier radicalement. Qu'on lise la brochure du R. P. P., qu'on suive sa démonstration et l'on verra que la définition qu'il propose permet à la catholicité de l'Église de réaliser plus sûrement sa valeur de note.

Dieu, son existence et sa nature, par M. l'abbé Broussolle, in-12 de 246 pp., 1911. — Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris.

Continuant la publication de son cours d'instruction religieuse, M. l'abbé Broussolle nous présente cette année son traité de Dieu. On connaît sa manière : dans chaque leçon, nous avons d'abord la position de la thèse; puis son exposé par paragraphes ; au bas des pages se placent de nombreuses notes explicatives ; à chaque leçon fait suite toute une série de sujets de lectures qui développent les points importants de la doctrine ; le tout se clôt par un questionnaire portant sur la leçon.

M. l'abbé B. possède la littérature de son sujet : le choix de ses lectures est en général très heureux ; et comme il entend s'adresser d'une façon fructueuse et féconde aux hommes de son temps, sans dédaigner les anciens, Bossuet entre autres, il emprunte sutout aux auteurs contemporains, actuels : De Bloglie, d'Hulst, Guibert, Michelet, Dubot, Piat.

Ajoutons que son enseignement est clair, précis, méthodique ; nous voudrions toutefois que la valeur de la doctrine ressortit avec plus de relief; de même, malgré la solidité générale de la démonstration, la confiance de M. B. en certains arguments nous paraît peu justifiée. Il croit pouvoir démontrer l'existense de Dieu par le fait de la révélation. Après avoir posé en principe qu' « un être qui parle et agit est un être qui existe, car nul ne parle et agit, sinon celui qui existe », il nous dit en mineure : « Or nous connaissons par révélation, des paroles et des actions de Dieu absolument authentiques ». C'est précisément cette mineure qui me parait d'une logique au moins douteuse : je ne devrais, bien entendu, conclure que Dieu existe que si j'entends des paroles, que si je vois des actes de Dieu absolument authentiques ; mais qu'est-ce qui me permettra de conclure que les paroles et les actes je suis le témoin sont des paroles et des actes authentiques de Dieu ? Toute la question est là; l'auteur, sans s'en douter, fait ici ce qu'on appelle une pétition de principe : il suppose acquis ce qu'il s'agit de prouver. Et d'ailleurs cette preuve est-elle possible si déjà on ne connaît l'existence de Dieu ? car, pour que l'on puisse reconnaitre Dieu dans l'être qui se pose comme tel devant nous, il faut déjà que l'on connaisse les caractères de Dieu ; or ces caractères ou attributs, je ne les connais que par les preuves rationnelles de son existence.

Nous regretterions que la longueur relative de cette remarque dut voiler les mérites du présent ouvrage. Mais il suffit de dire qu'il n'est pas inférieur à ses aînés pour qu'il obtienne, avec l'estime la plus sincère, un vrai succès dans les maisons d'éducation chrétienne.

Que devient l'âme après la mort ? Par Mgr. Schneider, in-12 de 64 pp., 0 fr. 60. — Bloud.

La question est étudiée en deux sections : dans la première, l'auteur prouve d'abord contre les matérialistes la persistance de la vie et de la conscience

Digitized by Google

dans l'âme après la mort ; puis il examine la différence entre la connaissance terrestre et la connaissance supra-terrestre : l'âme, dans l'au-delà, connaît, non plus à l'aide des images sensibles, mais sans intermédiaire, à la manière des purs esprits. Dans la deuxième section, l'auteur réfute quelques-unes des opinions erronées sur l'état de l'âme après la mort : notamment la théorie du sommeil des âmes, celle de la migration des âmes et le millénarisme

L'utilité de cette publication, n'est pas dans ses qualités de structure ou de rigueur logiques : la théorie du sommeil des âmes est traitée dans deux endroits p. p 6, 42 ; le paragraphe 5 de la première section est intitulé : « les souvenirs d'enfance subsistent jusque dans un âge très avancé », or les deux tiers des développements prouvent que « quelquefois... sous les cheveux blancs veille un esprit doué d'une perspicacité très vive ». L'intérêt de cette étude consiste dans le choix des phénomènes psychologiques nombreux, variés, suggestifs qu'elle fournit, et qui peuvent servir de base à une thèse sur l'indépendance intrinsèque de l'âme vis-à-vis du corps.

F. Benigne.

PIÉTÉ

Clericus Devotus. Orationes, Meditationes et Lectiones sacrae, ad usum Sacerdotum ac Clericorum. Editio secunda. Pretium : linteo religatum, fr. 3 ; corio religatum, fr. 4. Herder, Fribourg en Brisgau (Bade).

Il y a quatre mois à peine nous signalions la première édition de ce Vade-Mecum. Le succès ne s'est pas fait attendre et aujourd'hui nous venons recommander la 2e édition du *Clericus Devotus*. C'est plutôt une transformation, puisque l'ouvrage compte 572 pages au lieu de 488. Malgré cette augmentation de pages, le prix a été diminué : 3 fr. et 4 fr. au lieu de 3,60 et de 4,75. Voici les principaux changements qui caractérisent cette 2e édition : une troisième manière de se préparer à la Sainte Messe et de faire l'action de grâces a été ajoutée, les prières pour la visite au St Sacrement ont fait l'objet d'une nouvelle division et ont été multipliées, le nombre des méditations a été porté de 40 à 60. L'encyclique de Léon XIII sur le Rosaire est venue prendre place à côté de l'exhortation de Pie X au clergé, enfin un choix des plus belles hymnes en l'honneur de la T. S. Vierge clôt dignement ce livre de piété aussi riche que substantiel. Nous lui souhaitons large diffusion.

Accessus ad altare et recessus seu preces ante et post celebrationem Missæ. Editio quinta, in-16 (VIII — 192 p.) Broch : 1 fr. 50 ; linteo religatum, 2 fr. 15 ; corio religatum, 3 fr. 15. Herder, Fribourg en Brisgau (Bade).

Après quelques sages avertissements extraits d'un vieil ouvrage du P. Angelino Brinckmann, frère-mineur, l'auteur nous donne une série d'exercices pour chaque férie, composés chacun de considérations pieuses sur les trois personnes divines, servant de préparation et d'action de grâces pour la Sainte Messe. Il y a également une préparation et une action de grâces spéciales pour la Messe des défunts. Inutile de dire que les prières du Missel Romain ne sont pas oubliées. Enfin l'ouvrage se termine par une collection de prières, d'hymnes liturgiques, de litanies, indulgenciées pour la plupart. Le manuel se ferme sur l'exorcisme : *In Satanam et Angelos Apostaticos*, de Léon XIII.

Digitized by Google

Piété forte et tendre, format portatif, impression soignée, agréable aux yeux, c'est plus qu'il n'en faut pour recommander l'ouvrage.

Trésor d'Histoires pour l'explication de la Doctrine chrétienne, par l'Abbé MILLOT. 2 vol. in-12. 7 frs. Lethielleux, Paris.

Certes les recueils d'histoires ne manquent pas, mais il y en a peu de bien faits. Nous sommes donc heureux d'en présenter un à nos lecteurs, qui donnera satisfaction à leurs désirs.

L'ouvrage comprend deux volumes, et les histoires sont cataloguées suivant l'ordre du Catéchisme du Concile de Trente : I. Symbole des Apôtres, II. Sacrements, III. Décalogue, IV. Prière, V. Sanctification de la journée. De nombreuses subdivisions permettent aisément de trouver un fait relatif au point de doctrine que l'on veut exposer.

Ces histoires, en général, sont courtes, pleines d'esprit, vraiment intéressantes. Elles ont paru en grande partie dans l'estimable revue l'*Ami du clergé*.

FR. GONZALVE.

SOCIOLOGIE

L'enseignement familial, par M. l'Abbé LAUDE. Le Mans, direction de l'enseignement libre.

Excellente brochure qui devrait être propagée en France où elle est presqu'indispensable à l'heure actuelle. L'éducation chrétienne familiale est le seule remède qui puisse contrebalancer et annihiler le poison de l'instruction de l'État, par laquelle doit, hélas ! passer presque toute notre jeunesse puisque, pour la plupart des familles, il y a impossibilité à mettre leurs enfants dans de bonnes écoles. Souhaitons donc grand succès à la brochure de Monsieur le chanoine Laude et invitons les âmes généreuses à la répandre à profusion.

Petites leçons de droit pour les femmes, par Fernand BUTEL, Paris, de Gigord.

Eh oui ! il faut bien que les femmes sachent parfois se défendre elles-mêmes, défendre leurs biens, leurs enfants, leurs droits, ou tout au moins comprendre leurs droits et savoir comprendre le conseiller ou l'avocat. Il n'est pas nécessaire, Dieu merci, d'être *avocate* pour cela. Quoiqu'en disent nos féministes et la réclame qu'on fait à la pléiade de jeunes avocates qui commencent à envahir les tribunaux, cette tendance est fâcheuse. Mais entre la toque et une étude suffisante de droit dans ses lignes les plus utiles, il y a une différence, et le livre de Fernand Butel est un vade-mecum que toute femme doit étudier avec profit et qui devrait être sous la main de tant de veuves ou de vieilles filles exploitées, faute d'ignorer les plus simples notions des lois qui les protègent.

Les Chevaliers du fouet, *extrait de la Revue sociale catholique*, par L. BANNEUX. — Louvain, Institut supérieur de philosophie.

Monsieur L. Banneux s'est fait le défenseur des petits et des humbles et il s'est donné une belle mission. La brochure dont nous parlons est une histoire rapide mais étudiée et documentée du cocher de fiacre Bruxellois. Tout en

Digitized by Google

ayant un caractère exclusivement local, cette étude a son intérêt. Habitués que nous sommes à avoir toujours à notre disposition ce véhicule cahotant, de nuit ou de jour, par la neige ou le soleil, nous ne nous rendons pas compte des difficultés de son existence et volontiers nous maugréons contre eux et l'auteur avoue que nous avons trop souvent raison de maugréer. Il nous dit pourquoi tant de cochers de fiacre ne sont que des rebuts de la société et des malheureux qui ne peuvent rien faire d'autre. A ce point de vue l'étude est intéressante mais inquiétante aussi, car si la corporation des cochers de fiacre est déja composée de tant de déchets au risque de notre existence, qu'allons-nous devenir si leurs remplaçants les chauffeurs n'ont pas un étiage moral supérieur ? MAVIL.

HISTOIRE

Sainte Hélène, avec une lettre préface de Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, par R. Couzard. — Paris, Bloud.

Tout le monde connait sainte Hélène et sa vie est l'une des plus ignorées. Sainte Hélène a exhalté la sainte croix, et c'est tout. Une grande lacune existait dans l'hagiographie, lacune d'autant plus grave que la Sainte oubliée mérite davantage la reconnaissance de tous les cœurs chrétiens. Mais il n'était pas facile d'écrire la vie de sainte Hélène, car la mère de Constantin n'eut aucun chroniqueur pour célébrer ses vertus. Elle passa dans l'histoire en traits rapides, çà et là nommée au cours d'un récit d'un mot bref ou indiquée par l'écrivain sans commentaires. L'œuvre était donc ingrate. Elle n'effraya point l'auteur qui a eu l'art de nous dessiner avec des données très rares, une physionomie vivante et sympathique de femme, de mère, de sainte, en lui formant un cadre historique de grandre allure qui convient à l'éminente Augusta à qui Dieu donnait la mission superbe d'ouvrir le monde romain à la foi par son fils et d'y planter la croix arrosée du sang divin comme la base inébranlable de la religion chrétienne et de la résurrection de l'humanité par l'Église catholique.

Le livre de Monsieur Couzard mérite une place d'honneur dans les bibliothèques de famille. MAVIL.

Le procès de Matteo et de Galleazzo Visconti. L'accusation de sorcellerie et d'hérésie. Dante et l'affaire de l'envoûtement. (1320), par ROBERT MICHEL. Extr. du *Mél. d'archéol. et d'hist.* p. p. l'Ec. franc. de Rome. T. XXIX. Rome, Cuggiani. 1909. in-8 de 63 p.

La foi au moyen âge laissait souvent mélanger l'ivraie et le bon grain, et la magie, comme la sorcellerie s'introduisaient dans les âmes les plus religieuses. M. Robert Michel illustre cette vérité historique par le récit d'un épisode nouveau, par un exemple emprunté à la lutte de Jean XXII contre les Visconti. Il n'y a là que des documents inédits ; mais le plus corsé de l'affaire, c'est que peut-être ce fut Dante lui-même qui « envoûta » Jean XXII en 1320 à Plaisance (Emilie). Toute cette brochure est à lire attentivement. L'intérêt en est très vif, même pour celui qui nepartage pas les hypothèses de M. Rob. Michel.

Les comptes du roi René publiés d'après les originaux inédits con-

Digitized by Google

servés aux archives des Bouches-du-Rhône, par l'abbé G. Arnaud d'Agnel. — Paris, Picard, 3 vol. in-8. 1908-1910.

Dans ses *Extraits des Comptes et Mémoriaux* en 1873, dans sa *Vie de René d'Anjou,* Lecoy de la Marche avait déjà esquissé le même sujet. M. l'abbé d'Agnel le reprend à fond d'après vingt-six registres de la série B des Bouches-du-Rhône, et il suit à peu de détail près le même plan que son devancier, à savoir : Bâtiments et domaines d'Anjou — Edifices de Provence — Objets d'arts — Costumes, équipages — Meubles, ustensiles et objets divers — Vie et mœurs. On devine par cette simple énumération l'utilité de la présente publication que termine une copieuse table générale des matières (t. III, p. 347-509). Les Frères Mineurs y trouvent une dizaine de mentions. A la p. VII du t. I, M. A. d'Agnel annonce qu'il tire ses documents « des comptes du roi de Sicile, de la reine Jeanne de Laval et du duc de Calabre ». Il est à regretter qu'il ne se soit pas servi du registre des comptes de Jeanne de Laval possédé en original par la ville d'Angers (ms. 1064 [913] cat. Molinier) et dont la bibliothèque nationale de Paris a une copie moderne (nouv. acq. franç. 894).

Le Comté de la Marche et le Parlement de Poitiers (1418-1436). *Recueil de documents inédits tirés des archives nationales, précédé d'une étude sur la Géographie historique de la Marche aux XIVe et XVe siècles.* Avec carte en couleur. Par ANTOINE THOMAS. — Paris, Champion, 1910. In-8 de LXXIX-314 p. (fasc. 174 de la bibl. de l'Ecole des Hautes Etudes).

Nous voulons signaler d'un simple mot cette publication très consciencieuse due au savant philologue qu'est M. Antoine Thomas. La Marche, c'est le comté où régna notre fameux roi cordelier Jacques de Bourbon. Ce volume est donc très important pour l'histoire de notre héros et on ne l'oubliera point en écrivant sa vie, non plus que le capital ouvrage en deux volumes de MM. le comte de DIENNE et SAIGE : les *Documents relatifs à la Vicomté de Carlat.*

Paris au temps de Saint Louis, d'après les documents contemporains et les travaux les plus récents par Louis Boutié. Ouvrage orné de 8 gravures. 1911. Paris, Perrin. in-8 de 408 pages. Prix : 5 frs.

L'auteur a eu la plus excellente idée du monde en réunissant dans un même volume tout ce que l'histoire nous apprend sur la ville de Paris au temps du bon roi Saint Louis. M. Boutié étudie le gouvernement du roi et de la ville, l'état intellectuel de la société (Église, Université, clergé séculier, religieux, et art) l'état religieux (paroisse et prédication, foi et piété du peuple, fêtes et pèlerinages), enfin l'état moral sous les rubriques suivantes : l'éducation, le gouvernement de l'ordre moral, la littérature, les théâtres et les divertissements, les fêtes et réjouissances publiques. Un cinquième et dernier chapitre est consacré à la description de la vie matérielle et de l'état économique. Nous y lisons ce qui regarde la voirie et l'aspect des rues, l'industrie et le commerce, l'économie domestique de la famille, le budget du roi et des familles parisiennes, l'assistance des pauvres.

Du tableau de tout ce vaste ensemble l'auteur a eu la pensée de faire une œuvre apologétique et ce n'est pas sans raison. Si le Paris chrétien ne pos-

Digitized by Google

sédait pas toutes les idées superflues dont nous regorgeons, il jouissait au moins de toutes les idées nécessaires qui nous manquent.

La chapelle et la confrérie de N.-D. de Lorette à Saint-Nicolas du marché au Blé de Troye. Etudes historiques tirées d'un imprimé de grande rareté et d'un manuscrit inédit, par R. P. Louis-Antoine de Porrentruy-ex-définiteur général des Frères-Mineurs Capucins. Rome, Befani. 1910. in-8° XV-XIV-77 pages.

Le Rme P. Louis-Antoine nous a déjà donné quatre brochures sur la Santa Casa de Lorette. En voici une cinquième fort intéressante. Elle a trait à une chapelle érigée en 1530 et attenante à l'église Saint-Nicolas de Troyes.

L'auteur reproduit en gravures les pages d'un petit livre en lettres gothiques publié à ce sujet sous le pontificat de Clément VII en 1531. Il est à noter qu'on y place la translation de la sainte maison à Lorette en 1386, je dis bien : treize cent quatre-vingt-six (p. 23).

Le Catholicisme au Japon. Tome I. S. François-Xavier et ses premiers successeurs (1540-93). Tome II. L'ère des Martyrs 1593-1660) par le P. Delpace, Jésuite. — Bruxelles, Dewit, 1909 et 1910. in-8.

Le P. Crasset avait déjà publié *l'Histoire du Catholicisme au Japon*, en deux tomes in-4° en 1669. En 1736 le P. de Charlevoix avait repris le même sujet en 9 volumes. En 1900 le P. Cros a livré au public un travail non moins important. Nous n'en accueillerons pas moins avec satisfaction les deux volumes présents écrits d'après les pièces originales. La part du lion est tout naturellement réservée aux faits et aux gestes des Pères de la Société de Jésus. Notre Ordre des Frères-Mineurs y trouve cependant aussi sa petite place et j'imagine qu'on arrivera un jour à connaitre dans son intégrité celle qu'il occupa réellement.

La Belgique au XVIIe siècle. Albert et Isabelle. Études d'histoire politique et sociale, par Victor Brandts. — Louvain, Peeters et Paris, Champion, 1910. In-8 de VIII-224 pages.

Ce volume, où les prédilections de l'éminent professeur de droit se sont portées surtout à l'étude des questions d'ordre juridique, est une contribution assez heureuse à l'histoire des Pays-Bas espagnols. On sait l'importance de l'année 1598 pour ces contrées. Albert d'Autriche et Claire-Isabelle d'Espagne devaient être les premiers anneaux d'une dynastie nouvelle. L'absence d'héritier direct, la mort de Philippe II, la politique de Philippe III, la mort d'Albert, tout fit que les Pays-Bas revinrent à l'Espagne. Le règne des archiducs fut cependant une ère de prospérité pour ces contrées. M. Victor Brants en étudie l'organisation politique, les « états représentants », les coutumes, les ordonnances, les impôts, les finances et l'industrie, toutes choses, comme on le voit, remplies du plus haut intérêt.

Ce sont des travaux semblables qui permettront à M. Pirenne, nous l'espérons, de poursuivre sa belle *Histoire de Belgique* et nous feront désirer de plus en plus l'*Histoire de l'infante Isabelle* que nous annonce la comtesse Marie de Villermont.

Jureurs et insermentés, par Pierre Bliard, Jésuite (1790-1794).

Digitized by Google

d'après les dossiers du Tribunal révolutionnaire. — Paris. Émile-Paul, 100, rue du Faubourg Saint-Honoré, 1910. In-8 de VIII-426 pages.

A côté des passionnées et peu objectives études du genre de celles de M. Aulard, à côté des synthèses de M. Pisani très bienveillant pour le clergé constitutionnel, voici que vient se ranger un livre plus favorable aux insermentés. Et pourtant, ce sont en majorité des assermentés que les victimes du tribunal révolutionnaire. Le R. P. Bliard, Jésuite, a complété tous les dossiers originaux de ces accusés ; appuyé sur ces documents, il a étudié de nouveau la question des serments et il a bien eu raison de reprendre à son compte, dans son magnifique travail, l'appréciation de Célestin Port sur la constitution civile : c'était « une organisation imaginée à l'encontre de la raison et de la justice » (*Vendée angevine* I, 143).

Nous ne voulons point analyser ici l'ouvrage du savant P. Bliard. Voici, en ce qui nous touche, les noms de Frères-Mineurs que nous avons relevés dans la liste des victimes en question :

Chabot, François, né à Saint-Geniez, ancien capucin, vicaire épiscopal de l'évêque de Loir-et-Cher, membre de la Convention, condamné à mort le 16 germinal an II, assermenté, apostat, marié (*Arch. nat.* W. 342 et 648). Cf. *Ét. Franc.*, XX, 214 ;

Dessirier, Jean-Claude-Paul, né dans le district de Besançon, ex-capucin, desservant de Scey la Montagne (Scey-l'Église), y demeurant, acquitté le 28 brumaire an III. Assermenté. *Arch. nat.* W. 487 et 413 ;

Dougados, Jean-François, né à Carcassonne, ancien capucin, professeur, condamné à mort le 24 nivose an II. *Arch. nat.* W. 309 et 407:
Cf. *Études Franc.*, t. XVIII, p. 50.

Expert, Pierre, ancien capucin de la Haute-Garonne, insermenté (?) *Arch. nat.* W. 74 et 3997 ;

Fouquerel, François-Thomas, ex-capucin, né à Longues (Calvados), aumônier de dragons, vicaire de l'évêque constitutionnel de la Meuse, acquitté le 17 germinal. Assermenté. W. 342 et 652 ;

Gellé, Jean, né à Mouton, ex-récollet de Bordeaux, condamné à mort le 28 messidor an II, âgé de 35 ans. Assermenté et apostat. W. 419 et 954 ;

Julien, Charles-Joseph, né à Joinville (Haute-Marne), ex-cordelier, curé d'Autricourt, condamné à mort le 1er floréal an II, âgé de 48 ans. Assermenté, il livra ses lettres de prêtrise. W. 350 et 704 ; F 19 883 ;

Laymary, Pierre, ex-récollet, vicaire de Borréze (Dordogne). Insermenté. W. 54 et 3412 ;

Lefebvre, Omefre, né à Cambrai, ex-récollet, curé de Vaux-en-Seine-et-Marne, acquitté le 27 floréal. Assermenté. W. 366 et 816.

Le Roux, Jean-Pierre-Nicolas, né à Lisieux, ex-novice capucin. W. 46, 3067. Cf. *Études Franc.*, XIX, 302 ;

Mainbournel, Henri-Nicolas, conventuel, curé de Bisping (Lorraine), assermenté. W. 57 et 3455 :

Peussetet, Jean-Baptiste, né à Arc (Haute-Saône), capucin. W. 340 et 631. Cf. *Études Franc.*, XX, 287 ;

Schneider, Euloge, né à Wipfeld (Bavière), ex-récollet, professeur de lettres à l'université de Bonn, vicaire épiscopal de l'évêque de Strasbourg, accusateur public près le tribunal criminel de ce lieu et commissaire civil

Digitized by Google

à l'armée du Rhin, condamné à mort le 12 germinal an II, âgé de 37 ans, assermenté, apostat et marié. W. 343 et 662.

L'Église de Paris et la Révolution. — Bibliothèque d'histoire religieuse, par M. P. Pisani. Tome III. 1766-1799. Paris, Picard. 1910. in-12 de 430 pages.

Le troisième volume de M. Pisani est tout à fait digne des premiers (Cf. *Ét. Fr.* tom. XXI, p. 338 et XXIII, p. 566) et nous n'avons guère qu'à louer de nouveau le nom de l'auteur de ces très intéressantes synthèses qui font grand honneur à l'Institut catholique de Paris. M. Pisani résume et coordonne toujours les travaux particuliers de ses devanciers ; il se plait même à l'occasion à brûler un grain d'encens sous le nez des historiens du genre de M. Albert Mathiez ou de M. Gazier ; cette petite manœuvre peut avoir son explication et son petit profit. M. Pisani fait mieux encore en ajoutant sa gerbe d'épis à la moisson d'écrivains considérables comme M. Grente, et en fouillant lui-même les documents d'archives.

Nous attirerons l'attention sur les pages qui concernent Saint-Louis (348-350), Saint François (372-375) ; ces deux paroisses étaient couvents de capucins avant la Révolution. Comme Sainte-Elisabeth était monastère de religieuses de l'Etroite Observance. On trouve aussi à Saint-Jacques du Haut-Pas le P. Candide Bliche de Sarrebourg qui devint au concordat aumônier de l'hôpital des Orphelins au faubourg Saint-Antoine. Le 25 mai 1802 les Capucins de Paris demandèrent au Cardinal Caprara la dispense dont ils avaient besoin pour mener la vie de prêtres séculiers (*Arch. nat.* A F IV. 1602).

Le quatrième et dernier tome de l'ouvrage nous est promis par l'auteur.

Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Corbie, par le Père Daire, annotée et publiée par Alcius Ledien. — Paris. Jouve, 1909, in-8 de II-136 pages.

Cette publication est faite d'après le manuscrit conservé à la bibliothèque d'Amiens. On y parle de sainte Colette aux pages 109-115. Cf. pp. 120 et 121.

La Reverenda Madre Maria Eugenia de Jésus y su obra. La Religiosas de la Asunciôn, par le R. P. Ludovic de Besse. Traduction castillane par Laureano Acota. Barcelone. Gili. 1910. in-8 de 54 pages. Avec un portrait.

C'est la traduction des articles publiés dans notre Revue au tome II (1899). Prix, 1 peseta.

Histoire partiale, histoire vraie. I. Des origines à Jeanne d'Arc. 3e édition, par M. Jean Guiraud. — Paris, Beauchesne, 1911. In-12 de XXIV-416 pages, Prix : 3 fr. 50.

C'est avec une véritable satisfaction que nous avons lu ce nouvel ouvrage de M. Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon et directeur de la *Revue des Questions historiques*. C'est un véritable manuel d'apologétique historique. On y trouvera vertement et scientifiquement relevées les sottises (le mot n'est pas trop gros) débitées par les auteurs des ouvrages scolaires condamnés le 14 septembre 1909 par l'Episcopat français.

Digitized by Google

N'a-t-on pas dit sous cape plus d'une fois que nos évêques avaient eu la main un peu forte, qu'ils avaient été trop loin, qu'ils avaient mêlé l'histoire et la politique au dogme et à la morale, et cela à tort ?

Nous, au contraire, nous remercierons l'Épiscopat français d'avoir une fois de plus rallumé le flambeau de l'histoire qu'on voulait éteindre, nous saurons un gré infini à M. Jean Guiraud, d'avoir montré combien avaient raison nos pères dans la foi, sur le terrain de la vérité historique.

Ces fameux manuels, M. Guiraud l'explique dans son introduction, sont d'ailleurs condamnés par beaucoup de nos adversaires ; ils fourmillent d'erreurs matérielles, ils sont remplis de contradictions. La raison en est que ces livres ont été écrits hâtivement, par des auteurs très souvent incapables et dépourvus de culture supérieure, ne recourant jamais aux sources, mais se contentant de lire Voltaire, Michelet, Edgar Quinet et *tutti quanti*.

Il faut bien dire aussi que dans cette guerre, car ces livres sont de part et d'autre des armes de guerre, il y a des synthèses générales autour desquelles on se battra longtemps. Le moyen-âge est-il une époque de misère et de désespoir ? La grande Révolution fut-elle une bonne mère ? La troisième république est-elle un régime de béatitude universelle ? La féodalité, la royauté n'ont-elles pas joué leur rôle qui fut très important et bienfaisant ? Ce sont là des questions qui ne se résolvent pas aussi simplement qu'elles se posent, et le fait est que nos « manuels scolaires » y ont mêlé le plus malencontreusement du monde la politique. Aveuglés d'autre part par leurs passions antireligieuses, les Gauthier et Deschamps y ont effacé le rôle de l'Église dans la civilisation, dans les croisades, dans la Réforme, en sorte que les problèmes sortent de leurs mains pareils à des écheveaux embrouillés.

M. Jean Guiraud débrouille, lui, point par point. Trente petits chapitres nous conduisent de « l'antiquité de l'homme » à « Jeanne d'Arc ». En tête est placé le texte incriminé ; puis viennent le sommaire et le développement ; enfin une courte bibliographie indique non les sources originales mais des livres faciles à consulter. Nous n'avons plus, dans ces petits et lumineux chapitres, les vues générales établies sur le néant par les auteurs des manuels incriminés ; non, mais ce sont des précisions sur des points très nets et très déterminés. Il n'y a plus d'échappatoire possible. M. Jean Guiraud a fait de la très bonne besogne. Qu'on se le dise ! P. Ubald d'Alençon.

I. Das Kapuzinerkloster in Ravensburg, von P. Peter Bapt. Zierler O. Cap. in-8, S. 244, Friedrich Ulrich, Ravensburg.

II. Statistica Fratrum Minorum Capuccinorum Provinciæ Castellæ. Madrid.

1. Le Père Peter Bapt. Zierler, avant de commencer son histoire du couvent de Ravensburg, indique les sources qui l'ont guidé dans son travail. Or, par curiosité, j'ai compté le nombre de sources utilisées et je suis arrivé au chiffre incroyable de 78. C'est dire tout le sérieux de l'ouvrage.

Fondé en 1624, le couvent de Ravensburg eut à passer, aussitôt après sa naissance, par de nombreuses épreuves qui, finalement, aboutirent à l'expulsion des religieux et à la destruction du monastère en 1648. Aussi grande fut la joie des protestants, toutefois elle devait être d'assez courte durée. Grâce au zèle des catholiques, des négociations furent entamées pour la reconstruction du couvent, le succès couronna de si nobles efforts, et en 1661 le monas-

Digitized by Google

tère était rebâti. Le couvent de Ravensburg fit partie de la province de Suisse jusqu'en 1662. Le nombre de couvents ayant augmenté, il fallut dédoubler l'ancienne province. La nouvelle prit le nom de province de Souabe ou du Haut-Rhin. Elle comprenait 27 couvents, dont Ravensburg. Mais, par reconnaissance pour la Maison d'Autriche, cette nouvelle province changea bientôt de nom et prit le titre de province d'Autriche antérieure.

En 1772, un édit impérial ordona que, seuls, les Autrichiens pouvaient être supérieurs de couvents. Cet édit fut cause d'une nouvelle division et donna naissance à la province de Souabe : Ravensburg y fut rattaché, et, à partir de cette époque, le nombre des religieux alla en diminuant, puis les évènements se précipitèrent, et en 1804 le couvent de Ravensburg était supprimé. Aujourd'hui il n'en reste plus trace.

De nombreuses notices sur les religieux qui ont vécu au couvent de Ravensburg remplissent la majeure partie de l'ouvrage.

2. Les Capucins de Castille publient la statistique des couvents et des religieux de leur province. Il faut reconnaitre qu'ils ont fait œuvre d'art. Chaque couvent à sa notice, accompagnée de la liste des religieux de la famille. De nombreuses photographies viennent illustrer cette élégante plaquette. F. GONZALVE.

Guide aux Archives du Vatican par GISBERT BROM, directeur de l'Institut historique néerlandais à Rome. — Rome, Lœscher. 1910. in-8 de 63p.

C'est une pensée digne d'éloge d'avoir indiqué en quelques pages toutes les richesses possédées par ce grand laboratoire international de science historique qu'est le Vatican. Archives secrètes, archives d'Avignon, de la Chambre apostolique, du château St-Ange, de la Daterie, archives consistoriales, archives de la secrétairerie d'Etat, collections diverses, tels sont, en gros, les fonds immenses, uniques au monde sans doute, où les savants du monde entier se plaisent à découvrir des trésors de lumières et d'érudition..., cependant que l'on affirme toujours que l'Église est ennemie de la science et qu'elle ne se maintient pas à la hauteur des aspirations modernes....

Pour se faire une idée générale de ces archives, les Français n'avaient guère jusqu'à présent que les courtes pages (743-757) du *Manuel de bibl. hist. I: Les archives de l'histoire de France* de MM. Langlois et Stein.

Die Frangipani und der Untergang des Archivs und der Bibliothek der Päpste am Anfang des 13 Jahrunderts, par le P. EHRLE, S. J. — Paris. Champion. 1910, in-4° de 36 pages.

Cette brochure, ornée d'une phototypie, est extraite des *Mélanges offerts à M. Emile Châtelain... par ses élèves et ses amis*, p. 448-485. Elle nous montre le rôle joué par les Frangipani dont la malheureuse histoire des archives et de la bibliothèque du Vatican au début dn XIIIe siècle. Ces Frangipani étaient des alliés de Frère Jacqueline de Settesoli, et c'est à ce titre que nous signalons ce travail du P. Ehrle. U.

VARIA

Souvenirs d'un vieil Athénien, par Emile GEBHART. — Paris. Bloud, 3 frs. 50.

Digitized by Google

Tout ce qu'écrivit Gebhart est un régal délicieux. Il est vraiment l'athénien délicat, fin, un peu sceptique, un peu teinté d'humanisme païen bien qu'il fût catholique; mais qui ne lui pardonnerait pas à cause du charme des lectures qu'il nous sert... qu'il nous servait, hélas, car nous devons désormais parler de lui au passé. Mais ce passé restera toujours debout. Gebhart n'est pas un de ces écrivains de mode, qu'on oublie souvent même avant qu'ils n'aient fermé les yeux. Il restera classique, mais un classique qui a eu l'art d'allier la science à la grâce. Ses études historiques, toujours courtes, mais délicieuses, forment une galerie de tableaux primitifs et de quattrocentistes que nul peintre de plume n'égalera. Comme il connait son Italie moyennâgeuse et son antiquité!

Aussi est-ce une idée heureuse de reprendre ses œuvres trop éparses et de les rassembler en un bouquet tout parfumé de son esprit si vraiment français tout athénien qu'il s'intitule.

Le livre dont nous parlons ici ne se peut analyser. Les lettres de jeunesse en sont la première partie où déjà éclatent toutes les qualités du maître. Viennent différents morceaux écrits dans des revues ou journaux, choisis en harmonie avec le titre du volume. Espérons que les amis de Gebhart ne s'en tiendront pas là et moissonneront dans l'œuvre du regretté académicien plus d'un bouquet comme celui qu'ils nous offrent aujourd'hui.

MAVIL.

Lehrbuch der christlichen Kunstgeschichte. Von BEDA KLEINSCHMIDT O. F. M. Mit Titelbild und 308 Abbildungen im Text. in-8. XXXIV u. 640 S. M 10 ; geb. M 11.20. Paderborn, Schöningh.

Il ne manque certainement pas d'ouvrages traitant d'art, et d'art chrétien en particulier, mais le plus souvent ou ces ouvrages sont trop volumineux ou ils n'embrassent qu'une période déterminée de l'histoire.

Le Père Beda Kleinschmidt, Frère-Mineur, a eu l'heureuse idée de composer un manuel d'art chrétien, de prix abordable, absolument complet et destiné en premier lieu aux ecclésiastiques. J'ai dit: mauuel complet, car l'auteur ne limite pas ses études à l'architecture, à la sculpture et à la peinture, en effet un tiers du volume est consacré à l'art intérieur de l'église « Innenkunst », verrières, mosaïques, orfèvrerie, reliquaires, serrurerie, autels, chaires, stalles, confessionnaux, lutrins, fonts baptismaux, encensoirs, ornements sacerdotaux, vases sacrés, tombeaux. L'ouvrage se termine par une grande dissertation de 100 pages sur l'iconographie et la symbolique.

On voit par cet exposé que rien n'est oublié. Les premiers âges de l'Église y sont étudiés comme les temps modernes. L'auteur appuie davantage sur l'art allemand, c'est tout naturel, puisque le livre est composé pour l'Allemagne. Le travail du P. Beda est objectif, historique, par conséquent ce n'est pas un ouvrage de critique, et l'auteur ne nous laisse pas voir ses préférences en matière artistique.

Dans une œuvre aussi importante, qui a nécessité des recherches considérables, — la simple énumération des auteurs consultés en fait foi — il ne faut pas s'étonner de rencontrer quelques petites erreurs, il est même impossible de les éviter. Qu'on me permette d'en signaler une en particulier, parce qu'elle concerne la France. La photographie de la page 193 représente l'intérieur de S. Remy de Reims, et l'auteur a mis en souscription : Cathédrale de Reims, intérieur. Il y a là une erreur, saint Remy n'est pas la cathédrale de Reims

Digitized by Google

dont le vocable est Notre-Dame. Du reste ces erreurs ne sont pas d'une importance capitale et ne touchent pas à des points essentiels.

Le texte est accompagné d'illustrations nombreuses, bien choisies et, en général, très réussies. Quelques-unes, moins nettes, pourront être remplacées dans une prochaine édition de ce manuel. L'auteur a eu une excellente idée dont je tiens à le féliciter : il a placé à la fin de son livre un petit index explicatif des expressions techniques, relatives à l'art chrétien.

Je recommande chaudement cet ouvrage écrit dans un allemand simple et facile, je suis d'autant plus heureux de le faire que l'auteur est un fils de S. François. On le voit , l'influence artistique du Séraphique Patriarche se perpétue dans ses enfants.

Fr. Gonzalve.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

UN CAPUCIN BRETON

AU XVIIe SIÈCLE

LE PÈRE JOSEPH DE MORLAIX

CHAPITRE II

LES CAPUCINS EN BRETAGNE AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE. — PREMIÈRES ANNÉES DE LA VIE RELIGIEUSE DU P. JOSEPH DE MORLAIX

On pourrait appliquer, croyons-nous, au P. Joseph de Morlaix, ce que M. Fagniez a écrit du P. Joseph de Paris : « En entrant dans l'Ordre de saint François, le P. Joseph avait probablement choisi l'institut le mieux en harmonie avec ses aspirations et ses besoins. Il se serait certainement étiolé dans la vie d'isolement et de pure contemplation des Chartreux. Chez les enfants régénérés de saint François, c'est-à-dire, du saint le plus évangélique et le plus populaire du christianisme, chez des religieux vivant de l'existence précaire de l'aumône, mêlés au peuple qui aimait en eux son âme prime-sautière et sa rusticité, toujours en route pour se rendre où les appelaient le prosélytisme, les épidémies et les incendies, il trouvait sa conception à la fois simple et exaltée de la religion, la vie de méditation et d'action qui lui était nécessaire. » (1) Telle était aussi la pensée qui avait amené notre P. Joseph de Morlaix à embrasser l'Ordre des Capucins. Mais, avant de le suivre sur le théâtre de ses travaux et de ses luttes, il ne sera pas inutile de jeter un regard sur la situation de cet Ordre, en Bretagne, au commencement du XVIIe siècle.

Fondée en 1578, par le P. Mathias de Salò, Commissaire Général, avec les couvents de Paris (1574), Meudon (1574), Caen (1577), Orléans (1578) et Champigny, la Province de Paris embrassait alors l'Ile de France, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, la Bretagne, la Normandie, la Picardie et la Champagne.

(1) *Le Père Joseph et Richelieu...*, I. p. 59.

Digitized by Google

En 1610, elle perdit l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou et la Bretagne ; en 1622, la Champagne ; en 1629, la Normandie. Ainsi réduite, elle comprenait les diocèses de Paris, Meaux, Chartres, Beauvais, Noyon, Senlis, Laon, Soissons, Amiens, Arras, Boulogne, Troyes, Sens, Auxerre, Châlons-sur-Marne et une partie du diocèse de Reims.

A son tour, la Touraine séparée de la Province de Paris, en 1610, comprenait alors : l'Orléanais, le Nivernais, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Vendée, l'Angoumois et la Bretagne. A cette époque, l'ouest de la France était donc partagé en deux grandes Provinces, comptant chacune 56 couvents. (1)

On ne tarda pas à s'apercevoir qu'un si grand nombre de couvents était loin de favoriser la bonne administration des Provinces. Il était moralement impossible, par exemple, au Ministre Provincial de remplir l'un des devoirs les plus essentiels de sa charge : la visite annuelle des couvents. La distance qui les séparait, et qu'il devait franchir à pied, comme aussi le nombre toujours croissant des religieux qui les habitaient, lui rendaient extrêmement difficile l'accomplissement de ce devoir. (2) Il fallait, de toute nécessité, remédier à un pareil état de chose.

L'affaire fut portée d'abord au Chapitre Général, réuni à Rome, en 1625. Là, le Provincial de Touraine et les deux Custodes exposèrent, devant la Définition Générale assemblée, les difficultés de la situation, et demandèrent avec instance que cette Province fut partagée en deux ou même en trois, « *ut et fratres et conventus frequentius visitari et visitationes maturius perfici possent.* » (3)

Toutefois, le R. P. Jean-Marie de Noto, Ministre Général, et sa Définition, jugèrent qu'il serait plus sage, avant de procéder à ce démembrement, de prendre l'avis des intéressés, et de remettre la solution de cette affaire jusqu'à la prochaine visite du Ministre Général en France.

Ce n'est que le 18 mai 1629, que celui-ci réunit le Chapitre Provincial à Orléans. Son premier soin fut de donner à chacun des vocaux pleine liberté d'exprimer son sentiment sur la question qui était alors

(1) Voir les *Conventus Provinciae Parisiensis* (1572-1629) et les *Conventus Provinciæ Turonensis* (1578-1629) dans le *Schematismus ordinis FF. MM. S. P. Francisci Capuccinorum Provinciæ Parisiensis*. Parisiûs, 1893. p. 8-9. Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la Province de Touraine avait, à l'extérieur, les missions : de Larnaca et Nicosie, dans l'île de Chypre ; Alep, en Syrie ; Diarbekir et Mardin en Mésopotamie ; Mossoul en Médie ; Bagdad en Chaldée ; Tauris, en Arménie ; Ispahan, en Perse ; Surat, Madras et Pondichéry dans les Indes ; le Caire en Egypte. Elle avait eu aussi, pendant un temps, l'Ethiopie. Elle avait trente-quatre couvents, divisés en deux Custodies : Orléans et Poitiers. Le sceau de la Province représentait : *l'archange S. Michel, tenant la balance ; à ses pieds, un personnage en posture de suppliant.*

(2) *V. Bullarium ord. FF. Minor. Capuccinorum.* t. V. p. 105.

(3) *Bullar. ord. FF. Minor. Capuc.* V. p. 105.

Digitized by Google

en litige, à savoir : était-il opportun de partager la Touraine en deux ou en trois Provinces ? Les deux tiers des Capitulaires se prononcèrent en faveur de la première proposition. L'érection canonique d'une seconde Province fut donc décrétée, séance tenante, et l'on décida qu'elle porterait le nom de Province de Bretagne. (1)

On procéda ensuite au choix des couvents qui devaient la constituer. Il faut avouer qu'il ne favorisait guère la Bretagne, et l'on comprend qu'il fut loin d'être agréé par ceux qui se voyaient exclus de la Province de Touraine. Le P. Balthazar de Bellême s'est fait l'écho de ces plaintes, en écrivant : « Le 18 mai 1629, la division de Touraine s'est faite à Orléans fort inégale, par le R. P. Jean-Marie de Noto, assignant à la Touraine vingt-neuf couvents et six fabriques, et à la Bretagne seulement seize couvents et deux fabriques » (2). Telle

(1) Au XVIIIe siècle, la Province de Bretagne avait en Europe trente et un couvents, dont un à Lisbonne, en Portugal. Les autres étaient répandus dans la Haute et Basse Bretagne, et dans les diocèses d'Angers, du Mans, de Luçon et de la Rochelle. Le couvent de Lisbonne avait été fondé en 1647, et voici à quelle occasion : Nos Pères qui étaient chargés, depuis 1611, des missions du Brésil et de la *Côte-d'or* et de Saint-Tomas, dans l'Afrique occidentale, furent molestés par des corsaires hollandais protestants. Ceux-ci firent même prisonniers les missionnaires de l'île Saint-Thomas, et les emmenèrent jusqu'à Pernambuco. Les Pères alors se réclamèrent de la haute protection du roi Jean IV de Portugal, de qui dépendait le Brésil. Le roi fit mettre nos Pères en liberté, puis, informé du grand bien qu'ils opéraient parmi les infidèles, il leur permit d'avoir à Lisbonne un couvent qui fut comme une Procure de leurs missions d'Afrique et du Brésil. Forts de la protection du roi, les Pères élargirent le cercle de leur action dans ces vastes contrées. En 1659, ils construisaient leur église et leur couvent de Bahia où devait résider le P. Préfet de toutes leurs missions dans ces pays ; la même année, ils s'établissaient à Pernambuco et à Rio de Janeiro. Ils gardèrent ces stations et les missions qui en dépendaient jusqu'en 1700. A cette époque, la guerre ayant éclaté entre la France et le Portugal, le gouvernement portugais ne crut pas devoir garder des missionnaires français dans ses possessions d'outre-mer. Les PP. italiens prirent alors (1709) la place des PP. de Bretagne. Ceux-ci néanmoins demeurèrent à Lisbonne et n'y furent nullement inquiétés. Voir : Rocco da Cesinale, *Storia delle Missioni dei Cappuccini*. III. p. 693-709.

Les Capucins bretons avaient encore les missions : de Damas, Sidon et Tripoli en Syrie : Béryte, Abbaï, Ghazir et Solime en Palestine.

La Bretagne a donné à l'Ordre plusieurs Définiteurs Généraux : le P. François de S. Malo (1702) ; Timothée de la Flèche (1712) qui fut ensuite évêque de Béryte ; François-Joseph de Matignon (1719) ; Augustin de Quimperlé (1726). De toutes les Provinces françaises, elle est la seule (à part la Savoie) qui ait donné à l'Ordre un Ministre Général : le P. Aimé de Lamballe, d'abord Procureur Général (1754), Définiteur Général (1761) et enfin Supérieur de tout l'Ordre (1768).

Le sceau de cette Province représentait : *S. Yves et S. François debout, réunis par un livre dont ils tiennent chacun un côté ; au-dessus d'eux, l'Esprit Saint environné de rayons ; au-dessous du groupe, un petit écu portant, au premier : trois fleurs de lys ; au second : l'hermine de Bretagne.*

(2) *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes.* C'étaient les couvents de : Nantes (1593), Le Mans (1602), Rennes (1604), Mayenne (1606), Châteaugontier (1611), Morlaix (1611), Saint-Malo (1612), Quimper (1613), Laval (1614), Machecoul (1615), Auray (1615),

Digitized by Google

fut l'origine du scandaleux conflit qui s'éleva entre les deux Provinces, et qui ne prit fin que par une bulle d'Innocent X, en date du 22 janvier 1654 (1).

Sur les dix-huit couvents qui formaient alors la nouvelle Province, quinze étaient situés dans les différents évêchés de Bretagne ; les trois autres étaient : Laval, Mayenne et Le Mans. La Province comptait, à cette époque, 337 religieux (2).

A quoi faut-il attribuer cette rapide extension de l'Ordre dans une contrée, où la foi était, sans doute, vive et agissante, mais où la misère et l'infortune, à la suite des luttes intestines dont elle venait d'être le théâtre, marquaient aussi partout leur empreinte ? Le P. Toussaint de Saint-Luc, dans son *Mémoire sur le Clergé de Bretagne,* semble s'être posé la même question. Après avoir rappelé que les Capucins avaient été introduits en Bretagne, par les libéralités du duc de Mercœur, en 1593, il ajoute : « sans doute pour adoucir le fléau de la guerre civile ».

L'auteur des *Anciens évêchés de Bretagne* s'est inspiré de la même pensée, en racontant l'établissement des Capucins à Saint-Brieuc : « Après vingt-cinq années de souffrances, dit-il, dont la Révolution de 89 n'a reproduit qu'une image affaiblie, la population de Saint-Brieuc, successivement frappée par les déchirements de la Ligue, les famines, les pestes, les irruptions d'animaux féroces, suites de longues guerres civiles, était arrivée à un état de démoralisation tel, que la parole de Dieu pouvait seule la relever. Mais, pour qu'elle lui arrivât avec tout le fruit désirable, il fallait un ministère spécial : pour rendre leur dignité à ces pauvres abandonnés de tous, il fallait des hommes ayant tout abandonné volontairement; c'est ce que, à son honneur, comprit Jehan de Brehan, vicomte de Lisle, et seigneur du Bois-Bouessel » (3).

Jehan de Brehan eut de nombreux imitateurs dans toute la Bretagne. Les actes de fondation, échappés au vandalisme révolutionnaire, mentionnent expressément le vœu des populations de voir s'établir, au milieu d'elles, les enfants de saint François. Leur présence était considérée alors comme une bénédiction du ciel ; on savait qu'ils prodiguaient partout leur dévouement et leur charité, et qu'à l'exemple de leur séraphique Père, ils ne réclamaient, pour prix

Saint-Brieuc (1615), Vannes (1615), Guingamp (1615), Le Croisic (1617), Roscoff (1621), Diman (1620), Lannion (1622).

(1) *Bullar. Ord. FF. Minor. Capuc.* t. v. p. 76.

(2) *Mss. 770 de la Bibl. de Rennes.* Un décret du 2 mai 1648 adjoignit à cette Province les couvents de : la Flèche (1635), Baugé (1597), Fontenay (1610), Les Sables (1616), Luçon (1619), et Marans (1626). La Province s'accrut ensuite de sept autres couvents.

(3) Geslin de Bourgogne (J.) *Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments : diocèse de Saint-Brieuc.* Paris, 1855-1864.

Digitized by Google

de leurs services, qu'une modeste habitation et le pain de chaque jour. Aussi, les cités bretonnes se disputaient-elles l'honneur de les posséder. Les suppliques les plus humbles et les plus pressantes étaient adressées aux supérieurs de l'Ordre, en vue d'obtenir le privilège d'une fondation. On était convaincu que ces hommes de Dieu étaient seuls capables de réparer les ruines religieuses, qu'avaient amassées partout les horreurs de la guerre civile (1).

Bien plus, il n'était pas rare, à cet âge de foi, de voir les plus riches seigneurs, touchés par tant d'héroïsme et de sainteté, sacrifier eux-mêmes leur famille et leurs biens, pour aller cacher, sous l'humble habit de saint François, la noblesse de leurs vertus et de leur nom. L'exemple des pauvres volontaires provoquait partout, en Bretagne, les plus magnifiques dévouements. C'est ainsi qu'à l'époque dont nous nous occupons, nous voyons inscrits au registre des vêtures les noms les plus distingués du nobiliaire breton : les De Bruc, les Du Menez, les Kergariou, les Le Gouz, les Hingant de Kérisac, les Becdelièvre, les de Bourgblanc, les Le Mintier, les Kéraly, et une foule d'autres dont il serait trop long de dresser ici la liste (2).

Mais, la fondation de ces couvents n'était pas seule à la charge des Communautés de ville. Il arrivait que des réparations devenues urgentes, ou des agrandissements reconnus nécessaires, donnaient à la population une nouvelle occasion de témoigner son dévouement aux Capucins. Si une circonstance extraordinaire réclamait un surcroît de générosité, on était toujours sûr d'être favorablement écouté. En 1648, par exemple, la ville de Guingamp « paya à ses nouveaux religieux la somme de 300 livres, pour subvenir aux frais de nourriture d'une partie de la congrégation assignée au couvent de Guingamp; en 1666, deux tonneaux de vin, à raison de 45 litres la barrique, pour subvenir aux frais de leur Chapitre Provincial » (3).

(1) Nous trouvons un témoignage spécial de sympathie et de confiance envers les Capucins, dans une pétition des habitants de Roscoff, adressée au R. P. Général, en 1658, en vue d'obtenir, pour les religieux, le pouvoir de confesser : « *Postulat toto cordis affectu Plebs pia Roscoviensis a Vestra Clementia ministros sacramenti Pœnitentiæ confessores, rem certe et Paternitati Vestræ et ordini molestam, sed utriusque zelo ad animarum salutem promovendam gratissimam.. Quid enim acceptius Christo animabus nostris ?...* » *Arch. dép. du Finistère.* Série H. Fonds des Capucins.

(2) Le *Bullar. ord. cap.* t. V., p. 103, en donne une liste très incomplète. A propos du P. Grégoire de Rennes, mort à Mayenne en 1692, le *Manuscrit des Capucins de Mayenne* nous donne ces détails : « Ce Capucin avoit eu trois frères Capucins, et ils avoient tous quatre les noms des quatre docteurs de l'Église; ils étaient fils d'un conseiller du Parlement de Bretagne de la maison de Faux-Kéraly, et l'ainé de ces quatre Capucins avoit esté luy-même conseiller au même Parlement, et fort avantageusement marié à une dame, dont la mort précipitée fut le motif de sa sortie du monde ». *Mss. 76 des Archiv. franc. de Couvin.*

(3) Onfroy — Kermoalquin. *Etudes sur les villes de Bretagne*, p. 167. A l'oc-

Digitized by Google

Partout, nous voyons se reproduire la même générosité. Le zèle que déployaient les Capucins au service des âmes était sans cesse récompensé par les marques du plus affectueux dévouement.

D'ailleurs, le travail ne manquait pas à l'activité de ces nouveaux apôtres. S'ils recevaient beaucoup, ils donnaient encore davantage. Leur zèle infatigable les conduisait partout où leur présence était désirée, réclamée. Les registres de nos communes bretonnes conservent encore la trace de leur passage à travers les villes et les villages, et mentionnent, en termes expressifs, l'effet salutaire que produisait sur ces populations, souvent ignorantes, l'éloquence simple et entraînante de nos missionnaires. On a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, du zèle tout apostolique du P. Maunoir, de Michel Le Nobletz et des Jésuites bretons. Certes, loin de nous la pensée de méconnaître les précieux services qu'ils rendirent à l'Église, non plus que les merveilleuses inspirations de leur charité. Nombre de paroisses bretonnes leur sont redevables aujourd'hui de leur persévérance dans la foi et les vertus chrétiennes. Mais, si l'histoire a rejeté dans l'ombre le rôle des Capucins bretons, à cette époque, il n'en est pas moins vrai que, selon la remarque d'un écrivain moderne, « ils ont puissamment contribué à faire germer et à développer l'esprit de piété qui règne encore en Bretagne » (1).

Pour avoir une idée de l'enthousiasme religieux qu'excitaient nos apôtres, et de l'effet admirable que produisait une mission dans ces temps et ce pays de foi, il faut lire quelques mémoires contemporains. Partout où la foule pouvait se réunir, église, cimetière, place publique, on se pressait pour entendre ces ardents prédicateurs. Et après les avoir entendus, on désirait les entendre encore, les entendre toujours. On s'efforçait alors de les retenir, de les avoir chez soi, pour bénéficier de la sainteté de leur vie, en même temps que de la bienfaisante éloquence de leur parole. Et telle était le plus souvent l'origine des fondations franciscaines (2).

casion du Chapitre qui se tint à Rennes, le 7 septembre 1618, la *Communauté* donna aux Capucins « une pipe de vin blanc, une barrique d'huile et jusqu'à 300 livres en argent, pour les traiter en poisson pendant trois jours... Le 8 avril 1639 et le 29 mars 1648, sur l'arrivée de deux Généraux des dits PP. Capucins, fut arresté par la Communauté que le syndic et les députés de quartier iroient les saluer de sa part, et qu'il leur seroit donné 150 livres, et à l'arrivée d'un autre en 1693, il fut arresté qu'il leur seroit envoyé deux barriques de vin rouge... » *Mss. 187 de la Bibl. de Rennes*, p. 353.

(1) *Les Capucins de Vannes*, par l'abbé J.-M. Le Mené. Vannes, 1899, p. 11.

(2) Il est à remarquer, en effet, que ce fut presque toujours à la suite de quelques prédications, que nos Pères furent appelés à s'établir dans les villes. C'est ainsi qu'à Saint-Malo, l'évêque s'exprimait en ces termes, dans un acte du 11 avril 1611 : « Après que avons recogneu et expérimenté de fresche mémoire en l'Avent et Caresme derniers combien les Pères Capucins... sont utilles et nécessaires pour l'advancement de la gloire de Dieu et procurer le salut des âmes, avons jugés à

Digitized by Google

Mais, nous n'écrivons pas l'histoire de cette Province. Ce simple aperçu suffira, croyons-nous, à placer dans son vrai cadre la physionomie du P. Joseph de Morlaix.

C'est le 12 mai 1622, avons-nous dit, qu'il revêtit, au couvent d'Angers, les livrées séraphiques. Nous ne connaissons pas les impressions intimes qu'il éprouva durant cette année d'épreuve. Ce qui est certain, c'est que son Père Maître n'eut pas de peine à lui inspirer une profonde estime pour son caractère ; il sut le former à la vie franciscaine, qui était alors dans son plein épanouissement, lui apprendre le dévouement sans limites à son ordre, la fidélité à sa vocation, l'amour de sa règle.

Son noviciat achevé, Frère Joseph fut envoyé au couvent de Morlaix, pour s'y préparer, dans l'étude et la prière, aux travaux du saint ministère.

On peut dire qu'il fut à lui-même son propre maître. Dieu voulant préparer en lui un intrépide défenseur à son Église, suppléa très abondamment, par des secours extraordinaires, à ce que sa formation eut de défectueux.

Sa santé, quoique délicate, avait cependant résisté aux dures et longues épreuves du noviciat. Mais, à peine arrivé à Morlaix, il dut mettre un frein à son activité intellectuelle et modérer son ardeur pour le travail. La faiblesse et la maladie l'empêchèrent souvent de profiter, comme il l'aurait voulu, des doctes leçons du professeur.

Toutefois, le peu de travail qu'il pouvait faire, suffisait encore à donner une haute idée de son talent, et jetait dans l'admiration ses condisciples et ses maitres. Son intelligence vive et pénétrante, sa puissante mémoire, sa prodigieuse facilité d'assimilation, faisaient déjà prévoir ce qu'il devait être un jour.

C'est pendant son séjour à Morlaix, que notre jeune étudiant eut l'occasion d'exercer, pour la première fois, son zèle envers le prochain. Le P. Joseph de Dreux n'a pas manqué de nous signaler cette particularité de sa vie, et il la raconte en ces termes : « Il estoit encore jeune religieux, dit-il, et dans le cours de ses estudes au couvent de Morlaix, quand la justice de Dieu affligea de peste plusieurs villes du royaume; la Basse Bretagne n'en fut pas exempte, et la ville où estoit le Père Joseph ressentit les plus rudes coups de ce fléau. Vous scavez qu'une telle maladie change les villes en solitude, met le divorce entre les plus chers époux, escarte les amis les plus affectionnez : les médecins la craignent, car c'est un monstre qui se jette sur tous ceux qui luy veulent oster sa proie, en sorte qu'un pestiféré peut former ceste plainte : *Elongasti a me amicum et proximum et notos meos a miseria*. Mais, ce qui faict plus de compassion, cette maladie menace

propos de prier lesdits religieux se voulloir establir et habiter près ceste ville... » *Arch. dép. d'Ille et Vilaine*. Série H. Fonds des Capucins.

Digitized by Google

autant les prestres que les médecins, et semble vouloir faire mourir les âmes avec les corps. Le zèle du P. Joseph ne le peut souffrir. Le supérieur est absent, il interprète son intention ; il sort avec le Frère Louys de Morlaix, un saint religieux dont le tombeau est honoré dans la mesme ville, et l'on m'a asseuré qu'il s'y est faict des choses miraculeuses (1). Le P. Joseph avec ce bon Frère Laïc, se jette au milieu des pestiférez, pour leur servir de médecin et de confesseur, quoiqu'il ne fut ny l'un ny l'autre, car il n'estoit pas encore prestre ; il panse leurs maladies avec des remèdes que son ingénieuse charité luy faisoit trouver; mais principalement il les consoloit, il les exhortoit, il leur faisoit produire à l'article de la mort des actes de contrition, pour suppléer au défaut des sacrements qu'il n'avoit pas encore pouvoir d'administrer. Il s'y fust consommé, si l'obéissance ne l'eust promptement obligé au retour, car on vouloit espargner une personne si précieuse, dont le zèle néanmoins s'enflammoit autant qu'il estoit retenu » (2).

C'était en l'année 1630, et il est fort probable qu'il achevait alors ses études.

Mais une grande épreuve l'attendait, au seuil même de sa carrière apostolique. Avant de l'associer à son œuvre, le Seigneur voulut éprouver le courage et la fidélité de son serviteur. Le rêve de toute sa vie avait été, on le sait, de se dépenser, de se dévouer tout entier aux intérêts de Dieu et des âmes. Aussi, aspirait-il ardemment après le jour où l'obéissance lui confierait la mission de semer partout la parole divine. Ce jour était enfin arrivé, ou du moins notre jeune étudiant croyait fermement qu'il était venu. Mais la Providence en avait décidé autrement. Songeait-on déjà à lui confier un emploi plus important, ou à lui donner une chaire de Lecteur dans un des couvents de la Province ? Nous ne possédons aucun renseignement à cet égard. Voici, du reste, comment le P. Joseph de Dreux racontait à son auditoire de Paris cette phase douloureuse de la vie de son confrère :

« Ses longues et continuelles maladies pendant le cours de ses estudes en la religion, l'avoient empesché d'estre assidu au service divin, d'où nos estudiants ne sont point dispensez, et aux leçons de la théologie, qu'il n'avoit pas entendus, comme il est nécessaire, dans les formes de l'eschole ; c'est pourquoy nos Pères assemblez en Bre-

(1) Le Frère Louis de Morlaix, dans le monde Louis Polart, mourut, victime de son dévouement, en l'année 1631, et fut enterré dans une chapelle de l'église Saint Mathieu. Une notice lui est consacrée, le 30 juin, dans le *Leggendario francescano*... t. VI (Venezia 1722) p. 431-442. Elle a été reproduite par le P. Gabriel de Modigliana, dans son *Leggendario Cappuccino*, t. VI, p. 523-537. Voir aussi *Annales franciscaines*, 1905, p. 28-35.

(2) *Oraison funèbre*... p. 22. Le fait rapporté ici doit être assigné à l'année 1630, car au mois de décembre de cette même année, nous voyons le P. Joseph donner l'habit religieux à Madame de Kerven. Il était donc déjà prêtre.

Digitized by Google

tagne, après avoir examiné son bel esprit, ses responses toutes sçavantes après si peu d'estudes, et d'un autre costé son mauvais corps, sa petite complexion, ses infirmitez habituelles, délibèrent si on le fera prédicateur. Importante délibération dont le succez incertain me fait plus craindre que pour toutes les assemblées du monde ; je me persuade que les anges attendoient la fin de cette conférence ; ils avoient peur qu'il ne s'y arrestast quelque chose contraire aux desseins de Dieu. Mais quels sentiments peuvent-ils avoir, quand au sortir de l'assemblée, on dit que le P. Joseph ne sera point prédicateur ? Ah ! mes Pères, continue l'orateur, qu'avez-vous dit ? Savez-vous les funestes conséquences que l'on doit tirer de vostre proposition ? Le P. Joseph de Morlaix ne sera point prédicateur, c'est-à-dire, qu'un grand nombre d'hérétiques ne se convertira jamais, c'est-à-dire, que plusieurs milliers de mauvais chrestiens ne se rangeront point à leurs devoirs, c'est-à-dire, que Paris et toute la France sera privé d'un des plus considérables prédicateurs, c'est-à-dire qu'un million d'âmes engagées à l'enfer n'en pourront point rompre les chaisnes, puisque dans les dispositions de la divine Providence, le salut de tant de personnes dépend des paroles du P. Joseph de Morlaix ; s'il ne presche point, comment se pourront-elles sauver ? » (1)

Il prêchera, mais ce que les hommes lui refusent aujourd'hui, le ciel le lui donnera trois ans plus tard, et dans les circonstances que nous verrons bientôt.

Cependant, tandis que le P. Joseph achevait le cours de ses études, un événement extraordinaire se passait à Morlaix. Depuis le départ de ses enfants, Madame de Kerven ne vivait plus que des souvenirs du passé. Toutes les affections dont un cœur de mère et d'épouse se montre si avide, lui avaient été ravies ; le vide s'était fait peu à peu autour d'elle, son foyer était devenu solitaire. Le ciel lui ménageait bien, de temps en temps, quelques consolations. Son fils Joseph n'était plus éloigné d'elle, et il lui était facile de franchir la distance qui séparait sa demeure du couvent des Capucins. Elle eut également la joie de revoir le P. Sévérin et de jouir de sa présence, durant tout un Carême. Les *Annales Calvairiennes* nous ont gardé le souvenir de cette douce entrevue entre la mère et le fils. « Il fut demandé en ce temps-là, nous disent-elles, par Messieurs de l'évesché de Léon, pour prescher le Carême dans leur ville ; ce que sa bonne mère sachant, elle s'y en alla, et fit si bien qu'elle fut logée en même maison que lui, tellement qu'elle eust la satisfaction de le voir pendant tout un Carême, et d'entendre la parole de Dieu par la bouche de celui auquel elle en avoit appris les premiers éléments, dès que la nature lui eust donné le pouvoir de parler, ce qui ne fut pas une petite consolation pour elle » (2).

(1) *Oraison funèbre*... p. 15-16.
(2) *Annales Calvairiennes*... p. 736.

Digitized by Google

Mais ces joies purement humaines ne pouvaient remplir son cœur, ni satisfaire son ardent besoin de sacrifice. Puisque rien n'entrave plus sa liberté, pourquoi hésiterait-elle à confier au cloître les dernières années de son existence ? Elle a déjà fait à Dieu le sacrifice de ses enfants et de ses biens ; son cœur est libre de toute attache terrestre ; n'est-ce pas, à ses yeux, un signe éclatant que Dieu exige d'elle un dernier et plus grand sacrifice ? Son cœur la porte tout naturellement vers ces âmes saintes, auxquelles elle a prodigué jusqu'à présent sa fortune et ses soins. Elle a pu pénétrer dans leur vie intime, elle connaît leur règle, leurs coutumes ; elle a maintes fois reçu d'elles des témoignages d'affectueuse reconnaissance, et elle peut se dire, à juste titre, la fondatrice et la mère de cette pieuse maison. Tous ces motifs lui paraissent plus que suffisants pour donner suite à son généreux projet, et solliciter la faveur d'entrer au Calvaire (2).

Toutefois, Madame de Kerven se garda de rien entreprendre, avant d'avoir consulté ses enfants sur une affaire d'une si haute importance. « Elle avait mûrement délibéré de cette affaire, nous dit le chroniqueur, avec ses deux Capucins qui furent de cet avis, et la confirmèrent dans la sainte résolution qu'elle en avait prise, et qu'elle eut exécutée dès l'établissement des religieuses, si ses affaires temporelles lui en eussent autant donné de liberté, qu'elle en avait le désir. » (1)

Le Calvaire de Morlaix ne pouvait que se féliciter de cette nouvelle conquête. Aussi, sa demande fut-elle accueillie avec un joyeux empressement ; et, le 8 septembre 1629, Madame de Kerven faisait son entrée dans le pieux monastère qu'elle avait elle-même fondé : elle avait alors soixante-quatre ans. « Mère Marie S. Joseph, première et très digne prieure de cette maison l'y reçut à bras ouverts, avec la permission des supérieurs... Elle y vécut si exemplairement qu'elle pouvait servir de modèle aux plus parfaites religieuses : estant fort retenue dans sa conversation, silencieuse, souple et prompte à l'obéissance, docile, et si exacte à rendre compte de son intérieur qu'une jeune novice n'eust peu le faire avec plus de simplicité et de candeur. » (2)

Le P. Joseph, tout récemment promu au Sacerdoce, eut la consolation de donner l'habit religieux à Madame de Kerven : « On lui donna l'habit de la religion, avec le voile blanc, bénits par son fils le R. P. Joseph, dans la chambre de l'infirmerie, le 8 de décembre, jour dédié à la fête de l'Immaculée Conception de la divine Marie, l'an 1630, en présence de toutes les religieuses, et avec les oraisons, cierges et toutes

(1) Il est très probable que Madame de Kerven s'ouvrit de son projet au P. Gardien du couvent de Morlaix, qui était alors le P. Archange de Bazouges. *Mss. 81 des Arch. franc. de Couvin.*

(2) *Annales Calvairiennes*... p. 738.

(3) *Annales Calvairiennes*... p. 739.

Digitized by Google

les autres cérémonies accoutumées, où on lui imposa le nom de sœur Françoise de S. Joseph » (1).

Quelles fonctions remplissait alors le P. Joseph ? Nous ne saurions le dire. Aucun document ne nous renseigne sur sa vie religieuse, durant les trois années qui suivirent son sacerdoce. Tout ce que nous savons, c'est que le plus ardent de ses désirs allait être bientôt accompli.

L'époque du Chapitre Général approchait. Convoqué d'abord pour l'année 1631, il avait dû être différé, en raison des guerres qui désolaient alors l'Italie et de la peste qui étendait partout ses ravages. Ce n'est que deux ans plus tard que l'assemblée capitulaire put se réunir à Rome. Les Provinces de l'Ordre se mirent en devoir d'élire les Custodes, qui devaient les représenter au Chapitre et prendre part à ses délibérations. Le *Manuscrit des Capucins de Mayenne* nous fournit ici quelques précieux renseignements. Nous y lisons : « Quatriesme Chapitre provincial tenu à Saint-Malo, le 15 octobre 1632, y président le R. P. Paschal d'Abbeville, Commissaire Général. Le Chapitre Général premièrement assigné à Rome, en 1631, ayant esté différé jusqu'à l'an 1633, à cause de la continuation des guerres et pestes d'Italie, quoyque les R.R. P.P. Custodes esleus en 1630, eussent esté confirmés en 1631, néantmoins par ordonnance du T. R. P. Hyerosme de Narny, Vicaire Général, on a procédé cette année 1632, à nouvelle élection des Custodes pour toutes les Provinces » (2).

Nous connaissons par la même source les résultats de cette élection. Les trois religieux choisis par la Province, pour assister au prochain Chapitre Général, étaient : le P. Raphaël de Nantes, élu Provincial, et les PP. Séverin de Morlaix et Joseph de Vitré nommés Custodes. Ce dernier qui fut plusieurs fois Définiteur, était l'un des directeurs de Madame de Kerven (3).

Ces élections servaient admirablement le plan de la divine Providence. Le P. Raphaël connaissait, de longue date, les vertus et la sainteté de la nouvelle religieuse; il lui avait envoyé, nous apprend notre chro-

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 739. La cérémonie ne fut pas publique « crainte que ses parents ne lui ôtassent l'administration de son bien, qu'elle s'était réservée par dispense, afin d'en aider les religieux et les religieuses, d'en doter des filles pour le cloistre, et d'en nourrir les pauvres à son ordinaire ; d'où vient que lorsqu'elle paraissait devant eux, elle quittait toujours son habit avec peine, et cela fait, elle le reprenait avec autant de piété et de plaisir que le premier jour. » *Ibid.*

(2) *Mss. 76 des Archives franciscaines de Couvin.*

(3) Le P. Joseph de Vitré prit l'habit le 3 juillet 1613, à l'âge de 19 ans. Il exerça la charge de Définiteur en : 1630, 1632 - 1636, 1638, 1639, 1641, 1643, 1645, 1648-1650, 1634, 1650. Il fut successivement Gardien de Morlaix, en 1630 - 1631 ; de Rennes, en 1633 - 1635, 1644 - 1646, 1649, 1654-1656 ; de S. Brieuc, en 1637 ; de Nantes, en 1638 ; de Laval en 1639 ; de Quimper en 1640, 1648 ; du Mans, en 1641-1642 ; de S. Malo, en 1652-1653. Il mourut en 1662. *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes*, et *Mss. 81 des Archives franc. de Couvin.*

Digitized by Google

niqueur, « l'habit et la corde de saint-François ». (1) Le P. Séverin était son fils ; le P. Joseph de Vitré, son directeur. Ces trois religieux pouvaient-ils se montrer indifférents à l'avenir du plus jeune de ses fils, le P. Joseph de Morlaix ? Il est probable que telle dut être leur préoccupation, car il fut décidé, d'un commun accord, que celui-ci accompagnerait son frère au Chapitre Général.

Cette nouvelle alarma le cœur de Madame de Kerven. Se sentant déjà proche de sa fin, elle craignait d'être privée de leur présence à ses derniers moments. « Le départ de ses deux enfants pour aller à Rome, nous disent encore les *Annales*, était bien une dure séparation; car elle eut bien souhaité, se voyant cassée et sur le bord de la fosse, en avoir pour le moins un proche d'elle, pour l'assister à l'heure de sa mort ; mais elle fit un sacrifice de ce désir, qui sembloit bien légitime, à la volonté de Dieu ; quoique si elle se fut roidie à l'accomplissement de la sienne propre, les Capucins luy avaient trop d'obligation pour lui refuser l'un ou l'autre. » (2)

Mais, ce sacrifice fut béni de Dieu, et nous verrons bientôt Madame de Kerven assistée, à sa dernière heure, par le plus jeune, comme aussi le plus aimé de ses enfants.

En attendant, le P. Joseph rendait grâce au ciel d'une faveur aussi inespérée, et le cœur plein d'une joyeuse confiance, il prit, avec son frère, le chemin de la Ville éternelle. Nous ne savons ce qui se passa durant ce long et pénible voyage. Nous ne sommes pas mieux renseignés sur les évènements qui marquèrent son séjour à Rome. Sans doute, étranger au Chapitre et à ses opérations, put-il satisfaire à loisir sa piété, et visiter, tout à son aise, les monuments religieux de la Capitale du monde chrétien. Mais, ce qu'il ambitionnait par-dessus tout, ce qu'il désirait de toutes les forces de son être, c'était le droit d'annoncer au monde la parole de Dieu. Ce droit que lui avait refusé sa propre Province, ne pouvait-il pas espérer l'obtenir du Chapitre Général ? Cette espérance ne fut pas trompée. Le P. Joseph de Dreux, comparant la mission du P. Joseph à celle de saint Paul s'exprimait en ces termes : « L'un des supérieurs le mène à Rome, au Chapitre Général, où contre toutes les apparences, il est fait prédicateur, la veille de l'Ascension, et celuy qui s'y trouva m'a rapporté qu'en luy donnant le pouvoir de prescher, on luy dit ces paroles : ***Predicate Evangelium omni creaturæ***. N'était-ce pas une prophétie ? Allez, Père Joseph, poursuit l'orateur, c'est le Fils de Dieu qui vous parle

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 759. Le P. Raphaël était entré daes l'Ordre le 7 août 1612, à l'âge de 18 ans. Il fut Gardien de Quimper, en 1631 ; de Rennes, en 1636 et 1637 ; de Nantes, en 1642-1644, 1648-1650. Il fut élu dix fois Définiteur : en 1629-1631, 1636, 1637, 1642, 1643, 1646, 1648 et 1649. Enfin, il exerça la charge de Provincial en 1632-1634, 1638-1640 et 1652. Il mourut à Nantes, en 1652. *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes*, et *Mss. 81 des Arch. franc. de Couvin.*

(2) *Annales Calvairiennes*... p. 746.

Digitized by Google

dans un estat glorieux, devant que de monter au ciel ; il vous établit prédicateur apostolique sur la terre : preschez à toutes les créatures, ce n'est point des hommes que vous tenez votre mission, Jésus-Christ luy seul y a contribué, *apostolus per Christum jam totum Deum*. Ne voyez-vous pas l'image de S. Paul qui n'est point envoyé de la part des hommes ? Il adjouste : *neque per hominem*, pour nous apprendre ceux qui l'ont instruit. » (1)

Le voilà donc prédicateur ! Le rêve de son enfance et de sa jeunesse est enfin réalisé. Il a vingt-sept ans ; c'est l'âge de la vigueur et de l'enthousiasme. Il peut maintenant se jeter, à corps perdu, dans la mêlée, et essayer d'arracher à l'erreur tant d'âmes qu'elle tient depuis longtemps enchainées. Son zèle ne connaîtra plus de bornes ; pendant vingt-huit ans, il ne cessera d'être l'apôtre de la vérité, le champion infatigable et dévoué de l'Église.

Par une faveur spéciale, et sans doute, par une délicate attention des supérieurs, le P. Joseph fut appelé à inaugurer son nouveau ministère au Calvaire de Morlaix. C'est dans sa ville natale, et auprès de sa vénérable mère, qu'il prêcha son premier Carême, en 1634. Madame de Kerven eut ainsi la consolation d'entendre le P. Joseph, à Morlaix, comme elle avait entendu, quelques années auparavant, le P. Séverin à S. Pol de Léon. (2) La chronique du Calvaire nous donne ici de curieux et édifiants détails. Ils nous révèlent la grandeur d'âme de cette mère et l'esprit de foi qui l'animait.

« Quand son fils le P. Joseph, nous dit-elle, fut de retour de l'Italie et destiné pour prescher le Caresme au Calvaire de Morlaix, l'année mesme qu'elle mourut, et qu'elle jugeait bien elle-mesme qu'elle n'iroit pas loin, ce Père fut en mesme temps demandé pour un autre lieu, où il falloit un apôtre comme lui, à cause des désordres qui y régnoient, et un homme qui sut parler bas breton, à cause que ce peuple n'entendoit pas le français. Or, il n'y en avoit point d'autre que lui-mesme, ce qui lui donnoit beaucoup de penchant à cet emploi, où il prévoyoit très ample matière d'exercer son zèle ; car il avoit une inclination particulière pour l'instruction du simple peuple, quoiqu'il fut l'un des plus célèbres prédicateurs de son temps. Néanmoins, il ne voulut rien faire sans en communiquer auparavant avec sa bonne mère, et sans son agrément. Mais elle, envisageant en cela la plus grande gloire de Dieu et la satisfaction de son fils, qu'elle disoit prendre plaisir à parler breton avec la populace, lui donna liberté de disposer de cela selon que Dieu lui inspireroit, et lui dit qu'elle y consentiroit volontiers » (3).

(1) *Oraison funèbre*... p. 16.

(2) D'après le témoignage de Daumesnil (*Mss. de la mairie de Morlaix*), le P. Séverin avait déjà prêché l'Avent de 1628 et le Carême de 1629 à Morlaix. On lit encore dans *Les Prédicateurs à N.-D. du Mur* : « 1642, le R. P. Séverin, Provincial des Capucins, presche le Caresme. »

(3) *Annales Calvairiennes*... p. 746.

Digitized by Google

Mais l'autorité intervint. Le P. Protais de Rennes, Gardien de Morlaix, « qui fut le dernier oracle qu'on consulta », ne fut pas d'avis que le P. Joseph interrompit la station qu'il avait commencée, et il se prononça « favorablement pour la mère et les religieuses » (1). Quand la nouvelle fut rapportée à Madame de Kerven, « elle ne s'en emeust pas plus que si on lui eust annoncé une chose tout à fait indifférente, tant elle estoit dégagée de passion, par l'attachement qu'elle avoit avec Dieu seul, ne désirant son fils que pour lui aider à parvenir à cet objet infini, et se dépouillant mesme de ce désir, s'il lui plaisoit de l'en priver » (2).

Ici, la chronique ajoute cette remarque que nous ne pouvons nous empêcher de citer, car elle peint admirablement l'âme de cette mère : « On croyoit qu'elle avoit plus d'affection pour ce Père Joseph, que pour son aisné le Père Sévérin, parce que celui-là lui ressembloit mieux ; mais, enquise là-dessus, elle répondit : « Non, sincèrement, je n'ay pas plus d'amitié pour l'un que pour l'autre ; l'aisné est plus réservé, le cadet est plus libre et en cela revient plus à ma franchise, mais je m'accommode également avec l'un et avec l'autre, selon leur humeur, et fais ce qu'ils veulent avec la mesme complaisance ». Cette égalité venoit de ce qu'elle les regardoit tous deux plus en Dieu, au service duquel ils estoient consacrez, que dans sa propre inclination, qui ne peut être naturellement sans quelque préférence, comme Israël qui aimoit son petit Joseph plus que tous ses autres enfants » (3).

Détachée ainsi de tout, n'ayant plus rien à faire en ce monde, sans impatience et sans crainte, dans la paix ordinaire de son cœur, Madame de Kerven attendit le signal du départ. Il ne devait pas tarder.

« Dieu luy donna un pressentiment de sa mort, dit son biographe, quelques mois devant son bienheurex décès » (4). Elle en profita pour mettre ordre aux affaires de son âme et manifester aussi ses dernières volontés.

« Elle fit un testament tout rempli de piété où, entre autres choses, elle ordonna qu'on feroit dire cent messes pour le repos de son âme, incontinent après son décès; cent pour chacun de ses enfants, un trentain dans tous les couvents. Elle légua cent écus aux capucins, et fonda un service à perpétuité à saint François, son cher Père, ce qui

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 746. Le P. Protais de Rennes prit l'habit le 30 septembre 1611, et mourut en 1659. Il fut Gardien de Morlaix de 1632 à 1634. Il excerça longtemps la charge de Lecteur en théologie : à Rennes, de 1629 à 1631, à Morlaix, en 1632 et en 1642, à Nantes, de 1636 à 1639, puis de 1644 à 1046, enfin à Saint-Malo, en 1648 et 1649. Il fut Maitre des novices à Rennes, en 1643. Il fut nommé Définiteur, en 1632-1635, 1640-1644, 1646, 1648, 1650, 1653, 1655, 1658. *Mss. 776 de la Bibl. de Rennes*, et *Mss. 81 des Archives franc. de Couvin.*

(2) *Annales Calvairiennes*... p. 747.

(3) *Annales Calvairiennes*... p. 758.

(4) *Annales Calvairiennes*... p. 752.

Digitized by Google

fait voir sa foi et sa dévotion au très saint sacrifice de la messe. Elle n'oublia point aussi d'en faire dire un bon nombre, quand sa bonne Françoise mourut (1). Elle demanda aux religieuses que sa sépulture fut en tel endroit, que les Pères Capucins y puissent jeter de l'eau bénite, et par grâce spéciale, elles la lui désignèrent devant la grille de la sainte communion, la voulant gratifier en cela, tant à cause des grandes obligations qu'elles lui avoient qu'à cause de la grande dévotion qu'elle avoit au très saint sacrement de l'autel. Elle pria aussi les religieuses qu'elle fût enterrée avec l'habit et la corde de saint François, que le R. P. Provincial des Capucins luy avoit envoyés, et avec le voile et le scapulaire de saint Benoît, afin de participer par ce moyen aux deux Ordres, disant qu'elle ne pouvoit oublier saint François et sainte Claire, quoiqu'elle fut bénédictine de tout son cœur. Ce qu'on luy accorda très volontiers » (2).

Le vendredi de la Passion, elle fut prise d'un accès de fièvre qui l'obligea de se rendre à l'infirmerie. Elle comprit que sa tâche était terminée, que l'époux l'appelait, et elle ne pensa plus qu'à se préparer à sa venue.

Dieu lui envoya son ange consolateur. Le P. Joseph, mandé aussitôt, accourut au chevet de sa mère mourante et lui prodigua les soins les plus affectueux et les plus dévoués. Chaque matin, il célébrait devant elle le saint sacrifice et lui donnait la sainte communion, viatique du long voyage qu'elle entreprenait. Elle souffrait de cruelles douleurs; mais la douleur n'est pas un obstacle à la transfiguration des âmes. Elle en est, au contraire, le plus actif ouvrier, les purifiant, les détachant de tout ce qui est terrestre, les aidant à devenir et à se faire belles. Aussi, « souffrait-elle avec une patience admirable, tesmoignant

(1) Elle s'appelait en religion sœur Françoise de la Nativité. Elle était entrée au Calvaire, le 8 septembre 1629, prit l'habit le 17 mars 1630 et fit profession en 1631. Elle mourut en odeur de sainteté, le 4 avril 1634, à l'âge de 45 ans. Cette religieuse, se fit remarquer au Calvaire par un grand esprit de simplicité et une parfaite obéissance. Quelques jours avant sa mort, quelqu'un lui ayant demandé si elle ne mourrait pas bientôt, elle répondit « qu'elle n'avoit pas licence, et que sa Mère Prieure, luy avoit déffendu. La Mère Prieure eut mouvement de luy faire cette déffense, parce que le P. Joseph de Morlaix (qui estoit absent) luy avoit tesmoigné un grand désir, de voir la belle fin d'une sainte fille, qui l'avoit élevé dans sa jeunesse. De fait, ce Père estant de retour, et la Prieure luy ayant donné permission, elle mourut tout incontinent en leur présence ». *Ibid.* p. 770. La veille de sa mort, le P. Joseph lui promit un trentain de messes « à condition qu'elle se souviendroit de luy, quand elle seroit hors des peines du Purgatoire ». Il présida ses funérailles qu'il « voulut honorer d'une de ses doctes et dévotes prédications ». *Ibid.* p. 774. De nombreuses guérisons eurent lieu sur son tombeau, et les *Annales* nous apprennent que le P. Joseph avait le dessein d'écrire la vie de cette sainte religieuse. V. *Annales Calvairiennes...* pp. 767-781. On trouve dans cette notice une lettre intéressante du P. Colombin de Nantes, datée de Saint-Malo, 15 avril 1634.

(2) *Annales Calvairiennes...* p. 759.

Digitized by Google

qu'elle estoit bien aise de cette souffrance, dans le temps que le Sauveur du monde avoit tant enduré pour nous » (1).

Le P. Joseph assistait, édifié, ému, à cette transformation de sa mère. Il suivait du regard, il aidait de sa prière, du vif élan de son cœur, ce merveilleux et dur travail qui allait dégager cette âme de son enveloppe terrestre.

Avec quelle joie reconnaissante elle accueillait ses pieuses exhortations, les sentiments de foi et d'amour que lui inspirait sa piété filiale, dans ce douloureux moment ! Son âme éprouvait alors une indicible allégresse, qui se trahissait parfois en ardentes exclamations. Elle eut voulu pouvoir chanter son bonheur ; aussi priait-elle les religieux qui l'entouraient d'unir leur joie à la sienne et de lui faire entendre quelqu'un de ces cantiques qui avaient charmé son enfance. « Son fils mesme, nous disent les *Annales*, la veille de sa mort, lui chanta *Tota pulchra es, Maria,* qu'elle s'efforça de chanter avec lui ; et en mesme temps, voyant à costé d'elle une malade un peu mélancolique, à cause de son mal, elle la prit par la main et luy dit : réjouissez-vous, ma mère, prenez un peu de plaisir à ma voix, et voyez que moi, qui n'en puis plus, suis gaie et contente. Quelque temps après, son bon fils lui chanta encore le cantique de sainte Thérèse, dont elle eut tant de joie, qu'elle s'en assoupit un peu. » (2)

Mais, l'heure de la récompense allait bientôt sonner. Le Mercredi-Saint, le P. Joseph s'apercevant que les forces de la malade diminuaient sensiblement lui proposa de lui administrer le sacrement de l'Extrême-Onction. « A quoi elle répondit que ce seroit quand il lui plairoit, et qu'elle estoit toute prête. » (3) Puis, elle demanda à prononcer ses vœux, et le P. Joseph, « croyant qu'elle n'auroit pas assez de force, luy dit qu'on luy feroit lecture de la forme, et qu'il suffisoit qu'elle y adhérât intérieurement ». Après cela, se jetant à genoux, il implora sa bénédiction pour lui et pour son frère. « La mourante estendit la main et fit un signe de croix sur luy, en proférant quelques paroles, mais si bas, qu'on ne les entendit pas, et puis se joignant les mains, elle reçut le viatique avec l'indulgence octroyée aux religieuses, à l'article de la mort. » (4)

Quelques heures après, « elle rendit doucement et sans convulsion son esprit à Dieu, âgée de soixante-dix ans et pleine de mérites, le matin du Jeudi-Saint, treizième d'avril, l'an mil six cent trente-quatre. (5) Malgré la règle imposée par l'Église de ne célébrer ce jour-là qu'une seule messe, le P. Protais de Rennes, Gardien de Morlaix,

(1) *Annales Calvairiennes...* p. 760.
(2) *Annales Calvairiennes...* p. 760.
(3) *Annales Calvairiennes...* p. 762.
(4) *Annales Calvairiennes...* p. 763.
(5) *Annales Calvairiennes...* p. 763.

Digitized by Google

permit aux religieux « d'aller dire la sainte messe pour elle dans la chapelle de l'infirmerie, où son corps estoit exposé ».

Ses funérailles eurent lieu le Samedi-Saint, et furent présidées par le P. Joseph de Morlaix. Dominant alors sa douleur, il monta en chaire et prononça l'éloge funèbre de celle qui lui avait donné le jour, vingt-huit ans auparavant. « Dans son avant-propos, nous apprennent les *Annales Calvairiennes*, il dit qu'il avait une grande chose à faire, de célébrer en un mesme jour, les obsèques de son Père céleste, qui estoit Notre Seigneur au sépulcre, et de sa mère naturelle qui estoit la deffunte. Il expliqua excellemment ces deux différentes sépultures, et esmeut les larmes de toute l'assemblée, faisant redoubler les cris de tout le peuple. (1)

Le P. Joseph de Dreux avait eu connaissance de ce discours ; aussi, voulant rappeler à son pieux auditoire la noble origine de la famille de Kerven, il ne trouva rien de mieux que d'en citer un passage : « Je ne dois pas, dit-il, fort estimer ce qu'il a méprisé luy-mesme ; je ne dois pas faire esclater ce qu'il a caché sous un humble habit de religieux : et si vous me demandez sa généalogie, je le ferai parler dans l'oraison funèbre, dont il honora les obsèques de Madame sa mère. Vous le sçavez, âmes religieuses, que cette vertueuse femme est morte dans vostre habit, après avoir fait profession de vostre règle, dans vostre maison du Calvaire de Morlaix, dont elle est reconnue fondatrice. Le R. P. Joseph fut prié de rendre les derniers devoirs à celle qui luy avait donné la vie, et prit pour thème de son discours ces paroles de Job : *Putredini dixi : pater meus es, soror mea, et mater mea vermibus*. Et voulant faire la généalogie de la deffunte, il dressa pareillement la sienne, en ces termes : Ce cadavre que vous voyez a esté produit par un homme aujourd'huy mangé des vers ; cet homme estoit fils d'un autre qui n'est plus que pourriture ; le père de celui-ci est réduit en cendres, et son ayeul n'est maintenant qu'un peu de poussière ; si je remonte plus haut, je rencontre un homme qui n'est plus que dans le souvenir, et plus haut je ne puis distinguer du néant ceux que l'on dit avoir esté. — Voilà comme il a parlé de ses ancestres, c'est pourquoy je ne dois pas en dire davantage. » (2)

Ce langage pourra étonner, choquer même quelques esprits. Pour nous, il est l'indice d'une grande âme, d'un caractère supérieur, d'un cœur pénétré du néant des dignités humaines et ne battant plus que pour Dieu. Le P. Joseph était vraiment digne d'être apôtre : il le fut, et son apostolat reçut, en quelque sorte, une consécration nouvelle, auprès de la dépouille de Madame de Kerven.

(*A suivre.*) Fr. RENÉ de Nantes.
O. M. C.

(1) *Annales Calvairiennes*... p. 766.

(2) *Oraison funèbre*... p. 6. — Rocco da Cesinale. *Storia delle Missioni dei Cappuccini*... II. p. 372

Digitized by Google

SYNTHÈSE PHILOSOPHIQUE

(*Suite.*)

Mais la connaissance intellectuelle s'opère dans un monde absolument supérieur, sa loi fondamentale est radicalement le contraire de la loi fondamentale de l'image. L'image à son tour exprime réellement l'objet, mais d'après les lois propres de la représentation saisies et harmoniquement dominées par les lois de la vie sensitive. L'objet demeure dans sa réalité physico-chimique et obéit aux lois de physico-chimie.

La connaissance intellectuelle est vraie si elle représente les choses telles qu'elles sont. Comment l'esprit peut-il représenter la matière? L'étendue est la loi de la matière, la radicale négation de toute possibilité d'étendue est la loi de l'esprit. Si l'esprit ne représente pas par voie d'extension, peut-il connaître et représenter les êtres sensibles tels qu'ils sont ? La sensibilité déforme déjà les objets et ne nous en donne que les lois d'apparence lumineuse ou de force vibratoire, que sera-ce donc de l'intelligence?

Le problème est grave et mérite toute notre attention. Il faut d'abord impossibiliser toute confusion. Représenter n'est pas le mot propre, c'est exprimer qu'il faudrait dire. Mais le terme est admis par tous et peut être conservé sans difficulté aucune. Conservons-le donc et expliquons-nous.

Représenter n'est pas reproduire; connaître une chose telle qu'elle est, n'est pas identifier la réalité avec sa connaissance. Représenter c'est fournir une projection d'une chose, ou plutôt c'est saisir la projection sensible ou intellectuelle d'un être. S'il en était autrement, toute représentation serait impossible et non seulement toute représentation, mais encore toute reproduction, car une chose, pour être intégralement représentative d'une autre, doit lui être identique, et comme rien n'est identique à soi-

Digitized by Google

même, en-dehors de soi-même, il s'en suit que nulle représentation, nulle reproduction par voie d'identité réelle n'est possible.

La représentation par identité intégrale de réalité étant contradictoire, il nous reste la représentation par identité d'apparence. Dans la vision, nous pouvons clairement saisir le phénomène; et la valeur nous en est facilement fournie par la photographie et la cinématographie. Dans l'audition, le phénomène est moins clair. Le phonographe toutefois, l'écho, nous sont une démonstration irrécusable de la valeur de l'impression auditive. Dans les sensations du toucher, la solution est plus obscure parce que rien ne peut nous servir de terme d'expérimentation. Cependant nous constatons qu'un fer rougi au feu cause, par exemple, chez ceux qu'il touche une impression violemment désagréable qu'on appelle douleur provoquée par une brûlure...

Dans tous ces phénomènes, il y a représentation réelle par identité d'apparence. Du moins il en est ainsi dans la vision. Dans les autres cas, on peut dire peut-être identité d'effet produit car il semble que les vibrations diverses qui affectent l'ouïe, le toucher, l'odorat ou le goût aient plutôt l'aptitude de produire un effet déterminé, que la propriété d'être représentés par des apparences plus ou moins semblables.

L'intelligence ne peut pas représenter par identité d'apparence puisqu'elle n'a rien de sensible, elle représente par identité d'intelligibilité, et c'est en ce sens que la connaissance intellectuelle est vraiment représentative des choses, telles qu'elles sont en elles-mêmes, hors de nous, car c'est ainsi que ces choses sont intelligibles.

Quand je comprends cette proposition : je vois mon christ, je saisis l'intelligibilité de cet acte sensible de voir le christ, je vois en moi cette idée et dans cette idée beaucoup de ce qu'elle renferme. Evidemment, c'est ici un monde tout nouveau, un monde tout au-dessus de la matière, mais ce monde est réel, et réellement exprime la matière du mode même dont elle est exprimable intelligiblement.

Quand je vois un tableau, une œuvre d'art quelconque, je ne tarde pas à retrouver en moi l'idée qu'a voulu traduire l'artiste, et plus je considère le tableau, plus j'analyse mon idée, plus claire je la vois et plus nombreuses aussi sont les affections produites en mon âme, affections identiques d'une identité de spirituelle similitude à celles éprouvées par l'âme de l'artiste. Ici je n'ai plus seulement le rapport de l'intelligibilité, j'ai la similitude,

Digitized by Google

car nos deux âmes obéissent aux mêmes lois et nos phénomènes sont du même ordre.

Les stances de Polyeucte, les imprécations de Camille, la clémence d'Auguste provoquent en moi l'admiration, et cette admiration m'est commune avec tous ceux dont l'âme est encore ouverte aux nobles sentiments. Or cette admiration est précisément l'effet visé par le poète. Il voulait nous saisir, nous emporter comme au-dessus de nous et rendre nos âmes un instant conscientes de leur ineffable grandeur.

J'ai compris la pensée du poète, ce qu'en son âme il a lui-même compris, et cette vérité que mon âme a perçue, cette vérité dont elle a fait sa nourriture vivante s'est épanchée en moi, elle a exalté mon énergie d'une façon harmonieuse et ma volonté en a aussitôt savouré les splendides tressaillements. J'ai admiré, c'est-à-dire, j'ai vu au-dessus de moi une chose qui renfermait un bien qui m'élevait, qui m'ennoblissait, parce qu'elle demandait un extrait de moi-même, une concentration de mon énergie, de ma force de vie, et que, dans le cas, cette concentration par suite des circonstances dans lesquelles elle se produisait, dénotait en moi un jaillissement de force supérieure. Je me suis senti moi-même en communion d'efforts et de domination de moi avec ce personnage qui simplement exprimait ce que je sens en moi de plus noble et de plus grand, alors j'ai admiré, j'ai contemplé cet effort vigoureux d'une âme se jetant tout entière dans le chemin de la force et de la liberté. J'ai tressailli à la vue d'un cœur au-dessus des autres cœurs, au-dessus des basses tyrannies, j'ai compris ce qu'il y avait de puissant et j'ai senti en moi comme un reflet de cette puissance.

L'exactitude de cette analyse est confirmée par l'exactitude quotidienne de la vie sociale et de la vie sensible. Dans mes relations avec les autres hommes j'use à tout instant d'analyse psychologique. J'étudie leurs gestes, les mouvements de leurs yeux, de leur physionomie; et de la nature même de ces gestes, et de ces mouvements je conclus à la présence en leur âme de telle ou telle pensée, tel ou tel sentiment. Je sais très bien que le fait d'avoir les muscles du visage plus ou moins contractés et dès lors la physionomie plus ou moins ombrée n'est pas la tristesse, mais je n'en dis pas moins à mon ami : vous me paraissez tout triste, qu'avez-vous donc ? De même la dilatation de ces muscles, leur épanouissement et la plus grande luminosité du visage m'indiquent la joie de l'âme. Cette joie, cette tristesse

Digitized by Google

dont le jeu physionomique de mon ami dénote la présence, je les connais par un retour sur la tristesse ou la joie dont il me reste un souvenir conscient.

Je sens très bien que, dans les instants d'allégresse, je suis tout souriant, tout épanoui, et ce sourire je sais qu'il n'est pas la joie, mais une traduction de la joie, traduction que je commande et que je maîtrise à volonté ou du moins grandement. D'autre part, je constate que les paroles dont je me sers pour exprimer ce je ne sais quoi d'obscurément lumineux que je sens en l'intime de mon être et que j'appelle une idée, éveillent chez mon ami les mêmes phénomènes intimes. Il me comprend.

Si je lui parle d'avenir, il produit en lui-même un phénomène identiquement semblable au mien, il y a parallélisme profond entre son acte vital de connaître et celui que j'exerce en moi-même. Tous les deux nous suivons le cours de nos idées, et nous nous comprenons, nous nous accompagnons pour ainsi dire, dans le déroulement de nons-mêmes. Cette identité de progression dans la clarté connaissante ne saurait provenir de la pure action de la voix. Chacun de nous, en effet, perçoit le son à sa manière. Le son de ma voix n'est pas le son de la voix de mon voisin. Il y a entre les deux une différence du tout au tout. L'une sera peut-être douce, frêle, l'autre au contraire puissante, criarde. Les vibrations sont plus nombreuses, plus étendues chez l'un que chez l'autre, l'effet mécanique est donc tout distinct, tout irréductible.

Représentativement il n'y a donc presque pas de rapport entre les deux émissions de voix, et pourtant je saisis avec une parfaite clarté la pensée qu'on exprime, je saisis cette pensée avec une netteté absolument étrangère au son vocal.

J'ai d'ailleurs conscience d'un double travail, celui d'audition et celui d'intellection. Si les lois de l'intellection étaient identiques à celles de l'audition, je ne saurais distinguer l'une de l'autre. D'autre part, le phénomène d'intellection demeure en moi identique dans son mode de production. J'ai beau obtenir la connaissance par le sens du tact, par celui de l'ouïe, de la vue, de l'odorat ou du goût, je comprends toujours de la même manière. Je ne ne comprends pas la même chose, j'ai conscience que les impressions de tel ou tel sens me fournissent des idées moins riches, moins profondes, mais j'ai aussi conscience que l'acte de comprendre est toujours identique à lui-même. La législation qui le règle est d'une sphère à part, je le sens, je le vois, mais je ne sais l'exprimer.

Digitized by Google

De plus, dans la vie sensible, j'observe une chose très extraordinaire, c'est que rien de mon idée n'est projeté hors de moi. Plus je traduis mon idée, plus souvent je l'exprime, plus elle devient en moi lumineuse et féconde. Les grands esprits, dit-on sont hommes de peu d'idées, c'est tout naturel. Ce qui fait leur force de vision ce n'est pas le nombre, mais la force, la lumière, la fécondité de leurs principes. Ils remontent dans l'ordre des intelligibles aussi haut qu'ils le peuvent, ils s'élèvent aussi profondément que s'étend la force de leur regard, et de ce sommet imperceptible aux autres, sans effort, sans bruit, ils contemplent à l'infini, des horizons que les autres ignorent. Celui qui désire voir clair, celui qui désire voir loin, doit gravir allègrement la montée des principes et du point le plus haut de son ascension jetter un regard attentif sur tout ce qui l'entoure.

Me voici en présence d'un peintre. Il veut faire un tableau où il exprimera par le calme et la plénitude d'une forte nature la puissance et la grandeur de Dieu. L'idée est très claire, très nette, très facile à dire et à comprendre. Comment l'artiste va-t-il opérer ? Il commence par étudier dans la nature un paysage qui réalise autant que possible l'idée qu'il veut traduire. Il se pénètre de l'harmonie des lignes, de la vigueur et de la netteté de synthèse qui se reflète en tout. Puis il prend des corps plus ou moins mous qui chacun projettent une lumière distincte. Ces corps, ces couleurs, il les étend sur une toile. Longtemps il les assemble, les fond, les fusionne en un tout harmonique. Bientôt par son habileté, cette toile auparavant terne et sans vie, réfléchit une splendide synthèse, toute une multitude de rayons lumineux qui produisent sur ma rétine et sur la plaque photographique, un effet identique à la vue d'un paysage réel. Si le paysage est exactement reproduit, je pourrai prendre la photographie du paysage et celle du tableau et les deux clichés m'apparaitront identiques. Sans doute cela n'arrive pas, car l'homme est trop puissamment dépassé par l'incommensurable harmonie du réel, mais la chose est en elle-même possible et l'on pourrait rêver d'un artiste qui reproduirait si parfaitement la nature que la photographie des deux œuvres n'offrirait pas de divergence.

Que s'est-il donc passé ? Quel rapport entre l'idée plus haut énoncée et tous ces actes qu'on appelle coups de pinceau sur une toile grossière ? Aucun, sinon que l'idée guidait et que le bras dirigé par l'idée d'abord, par les sens et les objets ensuite, réalisait hors

Digitized by Google

de l'idée et par des moyens qui lui sont totalement étrangers ce que l'idée renfermait dans son sein. Dans le tableau, il n'y a que des matières oléagineuses étendues sur une toile et réfléchissant diversement les rayons lumineux. Cela je l'appelle un paysage, et dans ce paysage je découvre un reflet d'incomparable grandeur. Je comprends en moi-même ce terme de grandeur. Je sens une corrélation entre l'état organique de mon corps et l'idée de mon âme. Cet état organique est produit d'après des lois identiques dans tous les corps plus ou moins éduqués par l'analyse de soi, voilà pourquoi l'artiste est compris, voilà pourquoi son œuvre est dite belle.

Ce phénomène mérite une attention profonde, car il nous donne la clef du problème de la connaissance.

A la vue d'une fraction d'horizon que son regard découpe dans la projection lumineuse totale que réfléchit l'atmosphère, le peintre sent en lui une émotion intense. Son organisme plus délicat, reçoit une impression forte, ses muscles, ses nerfs, tout en lui s'harmonise en vue d'un effet synthétique appelé émotion. Tout cela est commandé. Rien de libre, de volontaire. C'est la nature agissant sur nous dans la mesure même où nous sommes aptes à sentir son action. Cette action identique sur tous, n'est pas identiquement vécue par tous, parce que l'organisme est plus ou moins délicat, plus ou moins apte à recevoir tel ou tel genre d'action lumineuse ou vibratoire. L'artiste qui vit cette émotion profonde voit son âme saisie par telle ou telle pensée. Il sent son être tout entier emporté par un élan subit. Une connaissance nouvelle est en lui. Quelque chose d'inexprimablement lumineux s'offre aux regards de son intelligence, il le contemple, l'admire, s'en nourrit, s'en embrase et il veut le traduire, il veut en conserver la profonde influence. Il le fixera donc sur un tableau s'il est peintre, il l'organisera dans une série de notes musicales s'il est musicien, il l'exprimera par une harmonieuse sonorité de termes s'il est littérateur. Les autres viendront ensuite admirer à leur tour ce qu'il a lui-même compris et vécu. Il leur fera part de son épanouissement vital en présense de telle vision sensible. S'il est vraiment artiste, s'il possède vraiment le secret de modeler la nature, de la mettre au service parfait de l'impression et de l'idée, son œuvre sera belle et nous verrons les hommes ravis s'extasier devant elle.

Il y a connexion entre un état sensible et la connaissance, mais rien de plus. Direz-vous qu'il n'y a pas réalité, qu'il n'y a

Digitized by Google

pas vérité? Pour qu'il n'y eut pas vérité, il faudrait que nul homme sincère et apte ne put retrouver dans le tableau l'idée qu'a voulu traduire le peintre. Mais c'est là chose presque impossible, car le moins artiste met toujours dans son œuvre quelque reflet de son idée. Les ébauches grossières que, dans les cavernes nous ont laissées les hommes des temps dits primitifs, nous laissent reconnaître à travers leur imperfection l'empreinte de l'être intelligent. Que dis-je, c'est même parce qu'il est intelligent que l'homme est maladroit, qu'il est malhabile, que ses œuvres sont toujours imparfaites et les chefs-d'œuvre chose si rare. L'animal ne commet pas de maladresse, il ne manque pas ses œuvres, il est parfait en tout, car l'animal ne sait pas ce qu'il fait, il ne sait pas pourquoi il le fait, il ne sait pas qu'il le pourrait faire autrement. L'homme, lui, sait ce qu'il fait. Du sein de son intelligence il mesure la faiblesse du sensible, il en perçoit la grossièreté, cela l'arrête et l'embarrasse, l'homme entreprend son œuvre mal affermi, toujours déçu par le manque de rapports entre l'idéal conçu par l'esprit et l'œuvre réalisée par les sens, et cette déception, cette tristesse le brisent et l'annihilent. Mais, à travers ses œuvres les plus sublimes comme à travers les plus décevantes, l'homme répand le reflet de l'idée. L'idée est donc reconnaissable, elle est vraie, elle est elle-même et le tableau est vrai parce qu'il nous conduit à l'idée.

Tout tableau est vrai dans la mesure même où il traduit l'idée. Je ne dis pas qu'il soit jugé vrai par le public, mais il l'est pour l'artiste. Il arrive parfois que des œuvres jugées très vraies, profondément belles par tel cénacle ne sont pas goûtées du public, ce n'est pas toujours sans motif. La question du beau artistique est une question de psychologie et de tradition. L'artiste qui par goût du nouveau, du non-connu, cherche à se mettre en marge de la vie ordinaire, exprime des sensations encore inexplorées et peut-être même au-delà de toute exploration pour un autre que lui, est un artiste qui a fait fausse route. Il n'a pas voulu tenir compte de l'éducation reçue par ses contemporains, il conçoit son œuvre en dehors de la vie ordinaire, en dehors de la société où il vit; quoi d'étonnant si la société ne s'y reconnaît plus. La société n'est pas faite pour l'artiste, c'est l'artiste qui est fait pour elle. Sa mission est précisément d'en faire l'éducation, d'en élever les conceptions, les sentiments. Mais pour cela il doit prendre contact avec elle, il doit la conduire insensiblement au nouveau point de vue, il doit la

Digitized by Google

prendre comme par la main et tout doucement lui faire découvrir ce qu'elle ne soupçonnait pas, ce qu'elle sentait mais ne distinguait pas. Et il est un terme que la société ne dépassera jamais. Dans un moment de suréducation, elle pénétrera jusqu'à telle limite, mais bientôt elle retombera comme épuisée par son effort. La contemplation du beau réalisé la saisira si fortement qu'elle en perdra pour un temps tout désir d'avancer, et c'est alors la décadence. Dans l'histoire des arts, nous constatons cette montée vers une perfection plus grande, aussitôt suivie d'une descente profonde. Il semble qu'en ces temps de grandeur, la société se dépense jusqu'à l'épuisement et ne laisse à l'avenir que l'ombre de sa vigueur. Cela vient de l'instabilité même de l'organisme. L'art ne peut produire son effet que dans la mesure même où les sens sont saisis.

Et précisément, à cause de cet ébranlement organique absolument requis pour qu'une œuvre d'art soit pénétrée par notre intelligence, l'artiste ne peut cultiver l'art pour l'art. Il est strictement tenu de tenir compte de l'émotion sensible produite sur les connaisseurs de son œuvre. Si cette émotion sensible, si cet ébranlement des organes doit occasionner dans les spectateurs le déclanchement des passions, il n'est plus légitime. Les passions grondent assez dans l'homme et les artistes n'ont pas mission d'en exalter les mouvements désordonnés et funestes.

L'art pour l'art est anti-humain parce qu'il tend à violer les lois constitutives de notre être. L'art doit produire en nous un effet de pacification, de surélévation, d'ennoblissement de la vie. L'art qui ne réalise pas cette fin viole sa raison d'être. Il n'est plus qu'un vil instrument de la plus basse déchéance. Toute idée ne peut pas être légitimement traduite par les artistes. mais celles-là seules qui peuvent élever et ennoblir notre âme.

Et si les artistes prétendaient ne plus traduire d'idées, mais n'exprimer que des faits, alors c'est la mort de tout art. Il n'est pas de fait pur, il n'est pas dans la nature un seul être, un seul phénomène, un seul acte sensible qui ne soit intelligible, qui ne soit idéalement traduisible; concevoir l'art en dehors de l'idée, c'est en ruiner les bases, c'est en blasphémer l'existence. L'artiste matérialisant n'est qu'un singe dépourvu d'instinct.

La raison en est d'ailleurs très simple. Dès lors que le bonheur ne saurait être hors du vrai, dès lors que l'homme n'est la source ni du bonheur ni du vrai, ce n'est pas l'inspiration radicalement individualiste qui peut seule trouver ce bonheur et ce vrai. De

Digitized by Google

plus, toute passion dégradante, tout plaisir coupable nous ôtent le bonheur. Favoriser les passions mauvaises, c'est combattre ouvertement le bonheur des humains; et comme ce bonheur est ce vers quoi tend tout notre être, ce pourquoi notre être est fait, combattre le bonheur, en empêcher la réalisation, c'est combattre radicalement l'être humain dans ce qu'il a de plus intime et de plus profond.

L'art pour l'art, l'excitation organique pour elle-même et pour exclusif témoignage de la virtuosité de l'artiste est un crime contre nature, c'est la subversion totale de l'homme, c'est en littérature, en poésie, en sculpture, en tout ce que l'on décore du nom d'arts libéraux, une prostitution innommable de son âme et de sa liberté.

La théorie de l'art pour l'art n'a de solide que le brillant de la formule. La pompe des mots à seule fait sa fortune. L'art étant pour l'homme, l'art pour l'art c'est l'art sans l'homme, ou l'art pour la seule émotion. Or l'émotion organique est régie par les droits de l'âme. Ne tenir aucun compte des droits supérieurs de notre âme, provoquer n'importe quelle émotion organique, c'est évidemment blasphémer l'homme, car c'est ne respecter en lui que ce qui le fait l'égal de la bête. Respecter l'homme, c'est respecter son âme immortelle, c'est subordonner la jouissance esthétique corporelle aux droits imprescriptibles de la raison et de la libre volonté.

Si, laissant de côté la peinture qui par sa visibilité nous est plus claire et plus intelligible, nous prenons la musique, le résultat n'est pas différent. Moins nombreux sans doute, incomparablement moins nombreux seront les auditeurs capables de saisir la pensée de l'artiste, parce que le son est moins clair, moins compréhensible, et, il faut le dire aussi, parce que les artistes sont moins humains, plus en marge de la société. Ils sont trop eux-mêmes, ils écrivent et composent trop pour eux-mêmes.

Prenez, au contraire, un air de régiment, voyez comme aussitôt chacun se sent saisi. Pas n'est besoin d'explication. La foule est emportée dès les premières notes, elle se sent enflammée, haletante, inconsciemment elle se met au pas et va de l'avant. Quelque chose d'inexprimable la pénètre. Chacun des hommes qui la composent sent tout à coup en lui germer l'ardeur, l'énergie, le déploiement violent de lui-même. C'est un cuivrement. Cet homme tout-à-l'heure blasé, plein de mépris pour la

Digitized by Google

lutte qu'il appelle une sauvagerie, par pure lâcheté, est tout à coup rendu à lui-même. Il est désormais bouillonnant de courage. Un ennemi... et aussitôt il deviendrait un intrépide guerrier. Il a compris l'artiste, il a saisi dans l'ébranlement organique de l'être, cette idée de l'exaltation de soi par la violente agression de l'adversaire. C'est l'idée même de l'artiste écrivant la musique.

L'artiste a étudié en lui-même le retentissement organique de cette idée : déploiement de toute ma puissance d'être par la suppression de l'obstacle vivant. Il a ensuite essayé de rendre par une harmonieuse coordination de sons, ce qu'il a éprouvé en lui-même. La musique est vraie parce que, grâce aux vibrations des instruments, l'impression organique produite en moi suscite dans mon intelligence l'idée même traduite par l'artiste. Et plus mon idée aura la netteté, la vigueur, la profondeur de celle de l'artiste, plus elle sera vraie.

Mon idée ne renferme en elle-même rien de la musique, elle est inspirée par la musique, elle est trouvée comme dans la musique, mais elle est au-delà de la musique. Mon idée est dans ma seule intelligence, elle y est comme y est toute idée, sans forme, sans étendue, sans figure. Elle n'égale point la musique, elle ne se conforme pas à la musique, elle n'est ni vibration, ni ondulation, ni ébranlement, elle est clarté, elle est lumière, elle est intelligibilité actuellement comprise, c'est tout. Elle est vraie parce qu'elle est, parce que rien en elle-même n'est destructeur de soi. Elle est identique à elle-même, elle peut l'être, cela suffit pour qu'elle soit vraie.

Prenons maintenant le fait d'un architecte construisant un édifice. Voici par exemple en son cher pays de Bretagne, un catholique de vieille roche construisant une chapelle à Marie. M. Breton, selon la délicieuse anecdote que dans « La Sainte Amitié », nous offre le célèbre Père Marie-Antoine, a promis à la Très-Sainte Vierge de lui construire une chapelle dont il sera tout à la fois et l'architecte et le maçon. Nul autre que lui n'y touchera, c'est donc un exemple parfait de l'intégrale traduction de l'idée architecturale.

L'idée n'est pas longue à exprimer : honorer Marie par un sanctuaire que lui seul construira. Rien de contradictoire, rien d'absurde dans cette idée. Il n'en serait pas de même si M. Breton voulait que le blanc par exemple, tout en demeurant blanc devint noir, ou qu'un carré tout en conservant exactement sa forme et

Digitized by Google

sa disposition carrée eut de ce fait la forme et la disposition d'une circonférence.

Cette idée harmonique en elle-même, M. Breton la développe. Honorer Marie par un sanctuaire, c'est, en souvenir de Marie, joindre ensemble des pierres et autres matériaux qui par leur disposition produisent en moi une impression organique semblable à celle que j'éprouve lorsque je sens en mon âme la pensée de rendre honneur à un supérieur, de proclamer sa grandeur et sa mansuétude. C'est en même temps réaliser un abri où pourront s'accomplir les actes publics du culte catholique. En quelques secondes, l'intelligence a tout saisi. Mais il faut exprimer, il faut traduire au-dehors et réaliser dans la nature physique la pensée de l'intelligence.

Nous voici à la première étape.

Tout d'abord l'architecte dresse les plans. Sur une matière légère appelée papier, il trace des lignes qu'il coordonne, qu'il hamonise, qu'il organise en vue d'un effet synthétique. Il cherche les proportions dimensives, les diverses longueurs que doit avoir le monument pour qu'il offre aux regards un aspect digne et agréable. L'architecte commence par créer une projection lumineuse, type de celle que doit produire le monument réel.

Une fois cela fait, une fois obtenue l'image projetée dont le monument doit réaliser la source, il passe à la seconde étape. Il étudie le terrain, calcule les forces de disjonction qui pourraient s'exercer sur le monument et le désagréger, note la résistance du sol, établit la profondeur des fondements, l'épaisseur des murs, des contreforts... Puis il se met à l'œuvre. Jusqu'ici l'idée était en marche, en voie de réalisation, la voilà maintenant qui se réalise.

L'architecte qu'était devenu M. Breton creuse les fondements, bâtit les murs, place des pierres sur des pierres, les unit avec du ciment, et durant quatorze années exprime en valeur étendue l'idée que son âme avait elle-même conçue.

La chapelle est là dans sa belle stature, elle est là dans sa réalité matérielle, sa vue me fait penser à Dieu et aussi à la Très-Sainte Vierge en l'honneur de qui M. Breton a travaillé. Mon idée va rejoindre celle de l'architecte. C'est la pleine réalisation de ses désirs les plus ardents.

Mais cette chapelle qui éveille en moi l'idée qui lui a donné l'être, a-t-elle en elle-même, quelque chose de cette idée. Non. Toute entière elle n'est que la synthèse des efforts mécaniques

Digitized by Google

produits par l'architecte. Elle n'est que la synthèse des impressions organiques senties par l'architecte qui l'a construite. C'est un nombre prodigieux de mouvements de l'âme et du corps qui sont là comme cristallisés dans ces murs. Que de pensées, que d'élévations de l'âme vers Dieu, que de joies, que d'efforts, que de souffrances, que d'émotions ces quelques murs expriment ! Tout cela pour traduire une idée. Et pourtant dans ces murs, rien que des pierres sur des pierres, des matériaux unis entr'eux. Rien de l'idée dans la chapelle, rien de la chapelle dans l'idée. Une connexion sensible produite entre la projection lumineuse de la chapelle et mon regard, entre mon impression visuelle sentie et la vie de mon âme. C'est tout. C'est tout en moi, c'est tout en M. Breton contemplant son œuvre. Il y a sans doute en plus chez lui la vision de ce déploiement de sa vie dans la matérielle traduction de l'idée, mais ni pour lui, ni pour moi, rien de l'idée dans la matière, rien de la matière dans l'idée.

L'idée demeure en elle-même et sa valeur toute entière dépend de son intelligibilité en même temps que de la plus ou moins profonde concordance de cette intelligibilité avec telle impression organique. L'idée ne représente ni par similitude, ni par dissimilitude, ni par diversité, elle exprime par parallélisme d'intelligibilité. Y vouloir trouver autre chose c'est faire fausse route. L'idée ne représente rien de la matière, elle traduit dans l'âme la clarté produite au contact de l'impression sensible, clarté de connaissance intellectuelle, de cognoscibilité, correspondante à la clarté d'intellection actuelle qui dans la cause efficiente a produit la première impression organique dont l'œuvre matérielle n'est que la traduction physique.

Ce point est capital. Il remet tout en place et nous fait comme toucher du doigt la confusion inextricable où se sont engagés certains philosophes dans leurs solutions des problèmes du vrai et de la connaissance. Oubliant que l'âme est un esprit, ils ont voulu mettre en elle comme des espèces qui seraient la représentation spirituelle des images des sens. Rien de tout cela. L'intelligence est acte. La vérité c'est la lumière qui le revêt et le dirige. L'idée est acte, acte vu par la conscience, acte compris par l'intelligence. Elle est vision spirituelle des choses, mais vision demeurant dans l'esprit et en aucune manière ne sortant de l'esprit. Si cette vision pouvait se répandre hors de l'esprit, elle pourrait être reçue par la matière, elle ne serait pas au-delà de la matière, elle demeurerait dans la sphère du matériel, et

Digitized by Google

l'esprit qui la produit ne dépasserait pas lui non plus cette région de la matière. Il se passe dans les phénomènes intellectuels ce qui se passe dans ceux de l'ouïe ou du toucher. Dans ces sens, en effet, il ne semble pas qu'il y ait impression par voie de similitude d'apparence comme dans la vue, il semble qu'il n'y ait que réalité d'impression à la suite de mouvements vibratoires ou contacts réceptifs aptes à être ainsi connus. Dans l'intelligence, il y a mise en acte, entrée en exercice de la faculté connaissante au contact de l'énergie dépensée dans le saisissement vital de l'impression organique. L'intelligence semble parler la nouvelle canalisation de son énergie, la nouvelle déviation de sa force.

Evidemment l'explication totale, l'explication épuisante n'est pas possible, c'est le mystère qui nous arrête. Mais la question est précisément d'établir en quel point il faut le placer et d'après quel mode.

Or il est une chose absolument hors de doute, c'est que la tradition philosophique digne de ce beau nom, s'accorde à regarder les lois de l'esprit comme absolument en dehors et au-delà des lois de la matière ; elle s'accorde encore à regarder les lois de la représentation sensible vécue comme radicalement au-dessous et en dehors des lois de l'esprit, comme totalement au-delà des lois de la réalité physique de l'objet. Elle s'accorde encore à regarder la simple représentation, celle du miroir par exemple, comme régie par des lois étrangères à celles de l'être représenté. Elle s'accorde enfin, pour constater la réalité de la représentation, sa similitude d'apparence avec l'objet représenté, sa radicale diversité de nature avec ce même objet.

La loi fondamentale de l'objet matériel représenté, c'est le volume ; celle de la représentation pure c'est la surface ; celle de la représentation vécue, c'est la surface enveloppée de vie ; celle de l'intelligence, la succession dans le temps.

En d'autres termes, autres sont les lois qui ont présidé à la formation d'un bloc de marbre ou l'éclosion d'un lis, autres celles qui régissent leur représentation dans le miroir ou tout autre surface réfléchissante, autres celles qui régissent cette représentation consciente en moi, autres enfin celles qui régissent ma connaissance intellectuelle de ce bloc ou de ce lis et celle de leurs représentations y compris la connaissance intellectuelle de mon idée même.

C'est là un fait que je ne puis pas ne pas constater. Je

Digitized by Google

n'expliquerai jamais le pourquoi, mais je vois qu'il en est ainsi, et c'est pour moi une absolue nécessité, un inéluctable devoir que de proclamer ce que je vois. La vérité ne dépendant pas de moi, mais s'imposant à moi, je dois la saisir telle qu'elle se présente et non la déformer. Donc le mystère est tout entier dans les divers passages de l'objet, il est dans le passage de la réalité concrète à la représentation mécanique, dans celui de cette représentation pure à la représentation sensible vivante, de la représentation sentie à l'intellection consciente. Comment ces passages se font-ils ? Pourquoi se font-ils ainsi ? Pourquoi ne se font-ils pas autrement ? Comment sont-ils rendus possibles ?..... Mystère.

Nul ne pourra jamais l'expliquer, car les « pourquoi » nous dépassent. Je vois que le fleuve s'écoule, je constate que les corps tendent à descendre non à monter, je dis : la pesanteur est cause, mais pourquoi la pesanteur est-elle cause du phénomène ? Comment exerce-t-elle son action ? Pourquoi existe-t-elle ?... Mystère impénétrable. Celui-là seul le sait qui l'a mise dans l'univers.

Je constate donc que, par sa nature, ma connaissance intellectuelle est totalement en dehors et au-delà de la connaissance sensible, que la connaissance sensible est totalement au-dessus et en dehors de la représentation pure, que la représentation pure est totalement en dehors de l'objet, que l'objet est totalement en lui-même et en dehors de toute connaissance et de toute représentation.

D'autre part la représentation pure ne me donne qu'une similitude d'apparence, l'objet est inexprimablement plus riche. La représentation pure, mécanique du miroir ou de la photographie, celle du son, celle du choc, toutes les influences réelles qui manifestent hors de l'objet sa présence et sa richesse d'être, tout cela ne fait que fractionner l'unité synthétique de cet objet, tout cela est à l'objet ce que l'ombre est au corps. La représentation n'épuise pas l'objet, ne peut pas épuiser l'objet, car pour l'épuiser elle devrait s'identifier à lui. L'objet seul s'épuise lui-même, car seul il exprime et renferme son intégrale richesse d'être.

L'idée seule pénètre l'objet et le dépasse. La connaissance intégrale des êtres nous étant impossible, ce fait est plus rare chez l'homme, toutefois même avec ce qu'elle a de limites et d'arrêts en sa marche, l'idée de l'homme va très loin dans l'expression

Digitized by Google

des choses. Et si nous n'épuisons pas dans sa totalité l'intelligibilité des êtres, si bien des points nous échappent, certains côtés du moins nous sont parfaitement abordables et dans ce cas notre connaissance dépasse absolument l'individuelle réalité de l'objet. Cela parce que la richesse et la fécondité de l'idée vient de son unité. tandis que la richesse et la fécondité des êtres de l'univers viennent de leur multiplicité, de leur différentiation de parties.

Prenons ce principe : tout corps plus lourd que l'air, s'il est abandonné à lui-même et ne rencontre point d'obstacles, tombe à terre. Voilà une idée qui déborde absolument les réalités visuelles et les réalités corporelles. Mon idée est absolue, elle n'exclue aucun corps et les renferme tous. Et cependant, je n'ai vu tomber qu'un nombre très restreint de corps, encore chaque corps est-il tombé pour lui-même, sans aucune relation immédiate avec les autres. Il est tombé non parce que les autres tombent, mais parce que lui, tel boulet, lancé par tel canon, tombe actuellement. Les autres ne tombent pas parce que celui-là est tombé, non, ils tombent parce que chacun d'entre eux tombe. Autant de coups autant de chutes, autant de faits autant de lois réelles.

Dans le monde physique, il n'y a pas causalité selon le mode spirituel, il n'y a que connexion. La connexion est réelle sans doute, les lois de sa réelle influence sont intellectuellement traduites par ce que nous appelons les lois de la causalité, mais le mode de production est tout externe, tout par contact, tandis que la loi intellectuelle est toute interne, toute par progression et comme sortie de soi en soi. Dans un raisonnement, la conclusion est tirée des prémisses comme par éduction immanente, par épanchement intime. On met en présence trois termes, deux extrêmes et un moyen, on illumine les extrêmes au contact du moyen et par cette illumination on découvre l'harmonie des extrêmes. La plus-lumière est l'instrument employé pour découvrir dans l'intelligibilité du moyen l'intelligibilité plus ou moins obscure des extrêmes qui étaient en elle. La conclusion sort des prémisses comme le papillon de sa chrysalide ou comme de la rose s'échappe le parfum. L'épanouissement des prémisses suffit à nous la donner.

Dans le monde physique, tout ne procède que par contact et détachement de parties. Il y a fractionnement, division, dispersion à travers l'étendue. Une masse d'eau vient frapper des

Digitized by Google

palettes, celles-ci entrent en mouvement et entraînent dans leur rotation un axe qui actionne un dynamo. En tout cela, il n'y a que développement intime de l'énergie individuelle au contact violent d'une masse étrangère. La palette se meut parce que les corps environnants n'offrent pas une résistance suffisante, elle fuit éperdue le choc de l'eau qui tombe et cette fuite même la ramène à tout instant sous le corps qui l'a frappe. Il y a dans la nature physique déplacement.

Toute autre est la loi de l'idée. Au lieu du déplacement, de la fuite, nous avons l'assimilation, l'enrichissement dans l'unité. Tandis que l'architecte construisant sa chapelle n'a qu'une idée très féconde dans sa simplicité, la chapelle comporte réellement une multitude prodigieuse de réalités. Chacun des efforts musculaires du constructeur, chacun des volumes matériels qui la composent font partie d'elle-même, car la chapelle n'est pas seulement la synthèse harmonique des matériaux liés les uns aux autres par un peu de ciment, elle est encore la synthèse de tous les efforts mécaniques exigés pour le transport de ces matériaux, de tous les efforts musculaires nécessités par leur adaptation en vue du but final. Telle est la réalité physique.

Cette réalité, mon intelligence la traduit par quelques jugements, encore est-ce une imperfection. A certaines heures où mon esprit plus maître de soi vit plus plénièrement sa vie supracorporelle, je vois par une seule intuition, je saisis par un seul acte une telle fécondité dans mon idée, un tel déploiement, qu'il me faudrait des jours entiers pour que mon organisme put en donner la traduction.

Ce qui dans la nature se succède de telle manière que la réalité seconde ne saurait être sans le contact de la réalité première, de telle sorte que le mouvement de la réalité première est comme partie intégrante de la réalité seconde en qui le choc le prolonge, je l'appelle cause. Ainsi dans le fait de l'eau tombant sur des palettes qui transmettront à toute une série de corps les vibrations éprouvées, il est évident que le choc de l'eau qui tombe produit sur la palette qui fait obstacle une impulsion réelle transformée aussitôt en une série de mouvements conformes à la nature des corps recevant le contact. Cet emmagasinement de force et comme nutrition de la palette, par la chute de l'eau, nous l'exprimons par le rapport de causalité, par l'idée de causalité.

Quand je dis : tout ce qui est plus lourd que l'air et ne rencontre pas d'obstacles tombe, j'épuise le fait de tous les corps

Digitized by Google

plus lourds que l'air se transportant au-dessous de cet air. Je dépasse totalement la réalité des quelques objets que j'ai vus tomber, j'exprime non pas seulement la réalité de la chute de tel corps, mais celle de tous les corps existants et de tous les corps pouvant exister. Mon idée ne renferme qu'un élément, la réalité physique le traduit par une incommensurable multiplicité.

Cette constatation m'explique la qualité de mes idées. J'ai, en effet, en moi-même des idées qu'on appelle générales et d'autres qui sont individuelles, parce que je saisis en moi-même et l'unité, loi de l'intelligible et la multiplicité, loi du réel physique. L'identité de l'intelligibilité nécessite l'unité de l'idée, la multiplicité de sa traduction en volume cause en moi la multiplicité des idées. L'idée générale, l'universel n'est que l'idée fondamentale, l'idée rigoureusement unique qu'il s'agit d'exprimer en termes physiques. L'individuel, le singulier intelligible, c'est l'actuelle vision par mon intelligence des multiplicités étendues qui expriment dans la nature matérielle l'idée unique. Comme le physique est déférent, que sa loi est la multiplication, la dispersion, il suit que mon idée pour être purement traduite doit être physiquement exprimée par une multiplicité. Plus les réalités voluminales seront nombreuses, plus la puissance et la la fécondité de l'idée sera manifestée. C'est la loi absolue de tout travail artistique ou manuel. Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que plus l'idée est claire, plus elle est nette, plus elle est lumineusement perçue, plus sa réalisation est simple et à la portée de tous. Moins au contraire elle est claire et plus nombreuses sont les réalités employées à la traduire et tour à tour rejetées comme non exprimantes.

L'idée générale exprime l'identité d'intelligibilité d'une idée que la matière ne peut traduire que par la multiplicité. L'unité, l'identité d'intelligibilité découverte dans une série de réalités physiques exprime l'idée une qui est la source de leur être. L'idée singulière traduit uniquement la réalité telle qu'elle est, non plus dans son identité de rapports essentiels intelligibles, mais dans son identité strictement objective.

L'universel n'est ni dans l'idée, ni dans la réalité objective, il est une loi de l'esprit. Nous universalisons en nous-mêmes l'identité d'intelligibilité découverte dans la traduction intellectuelle de plusieurs êtres. Notre intelligence ne trouve que l'un et le multiple. L'identité d'intelligibilité qu'elle découvre dans l'actuelle intellection des réalités physiques, voilà ce que l'on a

Digitized by Google

appelé universel, ce qui réellement n'est pas universel, mais seulement typique. Ce que les panthéistes appelèrent universel, ce que les autres philosophes ont ainsi appelé par inadvertance, n'est qu'un type idéal qu'une réalité multiple traduit.

Voici un architecte qui fait le plan d'une ville. Ce plan je suppose qu'il comporte vingt mille maisons. Croyez-vous que l'idée de maison soit plurale dans l'intelligence de l'architecte ? Nullement. Il n'a qu'une seule idée. Pour la bien traduire il va en multiplier les reproductions physiques. Comme son idée de maison renferme utilité et élégance dans son intelligibilité, l'architecte, pour réaliser ces concepts, sera obligé de varier l'organisation des réalités matérielles construites afin que le nombre n'annihile pas l'élégance et que le nombre et l'élégance n'impossibilisent pas l'utilité.

Dans son intelligence une idée-type, dans l'image projetée, dans la réalité physique une incomparable multiplicité. Si, visitant la ville et acquérant en moi-même le concept général de maison, je dis : la maison en soi est ce qui est apte à être dans plusieurs et à être attribué à plusieurs, je ne suis pas dans le vrai. Car le vrai c'est la conformité de la chose avec elle-même, c'est l'identité d'intelligibilité actuellement exprimée dans mon intelligence entre l'idée conçue par moi et l'idée conçue par celui dont j'analyse et traduis intellectuellement l'œuvre matérielle. L'architecte n'ayant qu'une idée-type, je ne puis pas avoir autre chose. Une idée universelle en elle-même est un non-sens; car toute réalité, par le fait qu'elle est elle-même, est une, singulière, et doit demeurer identique à elle-même, ce qui ne serait pas si l'universel pouvait être un seul instant la réelle propriété de l'idée.

(A suivre.)

Fr. Jules d'Albi.
O. M. C.

Digitized by Google

TAINE ET LES JACOBINS

(Fin.)

Mais c'est surtout autour de l'école que la bataille est engagée à l'heure actuelle. « Bien entendu, le radicalisme écarte toute prétention à la liberté absolue en pareille matière. Il n'admet pas celle des pères de famille de donner ou de ne pas donner l'instruction à leurs enfants. » (1) « La question ne se discute pas... L'école confessionnelle, c'est l'oppression de la liberté de la raison. Permettre qu'on enseigne le dogme et le miraculeux à des enfants... c'est les acheminer vers l'ignorance, créatrice de misère et de servitude... c'est leur permettre, lorsqu'ils exerceront leurs droits de citoyens, de nuire aux autres et de compromettre peut-être l'avenir de l'existence de la République » (2).

Donc, « pour protéger la liberté de conscience à tous les degrés, on a interdit l'enseignement aux congrégations des deux sexes; on se demande si on peut aller plus loin et étendre cette interdiction au clergé » (3) et on ne résiste qu'à peine à la tentation, car au fond ce que l'on veut, c'est « l'Etat Educateur, l'Etat formant la jeunesse, la France ou plus exactement les instituteurs d'aujourd'hui élevant la France de demain. » (4) Alors il n'y aurait pas de danger que la France de demain soit une France catholique.

Ce serait plutôt une France socialiste, car « la lutte anticléricale actuelle a eu pour résultat d'habituer les esprits à n'attacher qu'une importance minime à la sûreté du droit sans laquelle il n'y a pas de liberté » (5) ; quand on a vu l'Etat violer ouvertement l'engagement solennel qu'il avait pris au sujet du budget

(1) Buisson. La politique radicale, p. 196.
(2) Programme du parti radical au congrès de 1907 par M. Debierre, rapporteur.
(3) Buisson, La politique radicale, p. 196.
(4) Id., p. 195.
(5) G. Sorel, Histoire de la révolution dreyfusienne, p. 56.

Digitized by Google

des cultes, quand on l'a vu mettre la main sur la caisse de retraites ecclésiastiques à laquelle il n'avait jamais donné un centime, sur les rentes formellement léguées à l'Eglise par les défunts, il est bien permis de se demander pourquoi on n'irait pas plus loin dans la voie des attentats contre la propriété. De fait, le parti radical reconnaît hautement que de sa part « il n'y a ni objection absolue, ni opposition irréductible à la socialisation des moyens de productions » (1). Ce qu'il « faut restreindre, c'est le domaine de la propriété individuelle, remplacer la propriété individuelle par la propriété collective chaque fois que la propriété individuelle est devenue capitaliste, c'est-à-dire est devenue moyen d'exploitation. C'est le socialisme des socialistes, c'est aussi celui des radicaux » (2).

Ainsi, c'est pour empêcher le peuple d'être exploité que radicaux et socialistes vont s'employer de leur mieux à dépouiller les patrons; ils intitulent « dépenses de solidarité ce qui, en bon français, s'appelle des spoliations, car leur politique ne consiste qu'à prendre aux uns pour donner aux autres » (3). Il est vrai que « les attentats contre la propriété prennent plus que jamais le masque de l'humanité et de la philanthropie » (4).

L'Etat radical « trait et tond les riches pour nourrir et vêtir les pauvres ». Mais ce n'est pas encore suffisant. « Ce n'est pas leur lait et leur laine qu'il nous faut, mais leur chair et leur peau ! crient les prolétaires éveillés par le Marxisme au sentiment de classe. Non une part du revenu des capitalistes, mais leur revenu tout entier » (5). Et pour leur donner satisfaction, on nous prépare l'impôt sur le revenu « qui sera mis à la charge d'une minorité payante par une majorité non payante, qui, par conséquent, ne sera pas consenti par ceux qui la supportent et constituera un impôt illégitime et oppressif au premier chef. » (6) Mais qu'importe, puisqu'il servira à « appauvrir les conservateurs, ceux que l'on considère comme les adversaires du régime actuel ». « Le maire ou cet autre personnage occulte, le délégué du préfet qui a sûrement existé, qui n'a peut-être pas disparu, ne seront-ils pas consultés ? Et l'on verra dresser dans chaque commune, par on ne sait qui, une liste de

(1) Buisson, La politique radicale, p. 234.
(2) Buisson, La politique radicale, p. 232.
(3) Yves Guyot, Les intérêts économiques et l'œuvre socialiste.
(4) Courcelle-Seneuil, Vers la justice.
(5) Fournière, La sociocratie, p. 32.
(6) Kergall, cf. Yves Guyot, Les intérêts économiques et l'œuvre socialiste.

Digitized by Google

proscrits, de gens taillables à merci. Les châtelains, les bourgeois, les curés, tous ceux en qui l'autorité voit des adversaires, tous les ennemis de M. le Maire sont sûrs d'y figurer. Celui-ci y sera pour telle affaire dans laquelle il a eu raison contre l'Administration ; celui-là comme député de l'opposition ; un troisième, pour s'être porté candidat contre un candidat du préfet...,l'un « pour sa maison d'Albe », l'autre pour « ses jardins de Tusculum ». Quant aux amis de l'autorité, quant à ceux que la consigne venue d'en haut sera de ménager, ils n'auront jamais 5000 fr. de rente, fussent-ils notoirement millionnaires » (1).

Où s'arrêtera-t-on dans cette voie ? Il est difficile de le dire, car la politique radicale « ira aussi loin qu'il le faudra,c'est-à-dire jusqu'où la logique,qui est ici la justice,l'obligera d'aller... Saut dans l'inconnu, disent les modérés. Saut fatal en plein collectivisme, prétendent au contraire les socialistes » (2).Les radicaux ferment les yeux et vivent au jour le jour, en se disant : « La marche nécessaire des choses en décidera » (3). Mais les socialistes. eux, se rendent parfaitement compte de ce qu'ils font et « entraînent les partis démocratiques dans leur propre voie ».

Peut-être certains radicaux voudraient-ils s'arrêter à présent, mais ils ne le peuvent qu'en sacrifiant leurs principes, et les socialistes sont là pour crier à la réaction, « leur rappeler leurs principes et les ramener à leurs méthodes lorsque la crainte du socialisme les jette en panique dans les bras des conservateurs... L'activité démocratique est stimulée et talonnée par le socialisme vers un interventionnisme aigu » (4) qui nous achemine peu à peu vers le collectivisme avec lequel l'Etat personnifié par le parti règnant sera seul propriétaire en France et prétendra disposer de nous, corps et âme, sans limitation ni réserve.

Après avoir envisagé le Jacobinisme moderne sur le terrain religieux et économique, nous pouvons examiner quelle est son attitude politique, quels sont ses procédés de gouvernement. Là encore, nous trouverons bien des points de ressemblance entre les Jacobins de Taine et ceux d'aujourd'hui.

Il est encore vrai de nos jours que l'imagination populaire a

(1) Lescœur,Comment on fraude le fisc.
(2) Buisson,La politique radicale, p. 3 et 240.
(3) Id., p. 93.
(4) Fournière.La sociocratie,p. 83 et 89.

Digitized by Google

besoin de personnes vivantes auxquelles elle puisse imputer ses maux et sur lesquelles elle puisse décharger ses ressentiments. Et nous voyons, dès l'école, les manuels scolaires répandre la calomnie sur l'Eglise toute désignée pour être montrée comme cible aux ressentiments populaires. Si nous prenons les feuilletons des journaux radicaux et socialistes, nous pouvons être sûrs que s'il y est question d'un patron, c'est un être avide et jouisseur ; d'un catholique, c'est un hypocrite ou un fabuleux imbécile ; et si un curé entre en scène, c'est un fourbe auprès duquel Basile lui-même passerait pour un modèle de candeur, à moins que ce ne soit un épouvantable tortionnaire dans le genre de ceux que présente à ses lecteurs le « Catéchisme républicain », où l'on peut voir, pas exemple, (1) un infortuné vieillard enchaîné le long d'un mur, et recevant sur le crâne une série de gouttes d'eau qui tombent de la voûte jusqu'à ce que la mort s'en suive. Et l'on présente cette « férocité dans l'aberration » comme « l'âme vraie, non pas du christianisme, mais du catholicisme romain qui est là toute entière ».

Comment voulez-vous qu'après cela, lorsque les enfants élevés avec de telles idées sont devenus électeurs, ils ne frissonnent pas instinctivement et ne se mettent pas aussitôt en défense quand un ministre leur montre « s'avançant de toutes parts, les pressant déjà de ses avant-postes, une armée internationale recrutée dans tous les pays, irrégulière, de tous ordres et de toutes couleurs, se vantant d'avoir l'univers pour patrie, Rome pour capitale, la France pour campement » (2) ? Comment ne croiraient-ils pas quand on leur affirme que les dispositions de la loi de 1905 étaient « des dispositions d'extrême bienveillance, que le gouvernement avait poussé les concessions au delà des limites vraisemblables et que l'aveuglement du St-Siège, sa folie d'absolutisme, ses appels à la révolte contre la loi, ses défis réitérés à la souveraineté nationale » (3) justifient les mesures violentes prises contre l'Eglise ?

De même, comment ne pas croire que les patrons sont tous des vampires, des exploiteurs sans conscience auxquels la classe ouvrière est en droit de demander un compte rigoureux de toutes les misères physiques et morales qui pèsent sur elle ; tandis que leurs ouvriers sont tous de petits saints ?

(1) P. 275.
(2) Leyret, Waldeck-Rousseau et la 3e république, p. 160.
(3) Buisson, La politique radicale, p. 188.

Digitized by Google

Tels sont « les préjugés et les illusions que le parti radical-socialiste a laissé croître dans la classe ouvrière à la place de ceux d'autrefois et qui y ont poussé avec d'autant plus de vigueur que le terrain était séculairement entretenu et ensemencé. Il a arrosé cette mauvaise herbe non pas tant par paresse ou par démagogie que(soi disant)par une fraternelle pitié envers ceux à qui le rêve est d'autant plus précieux que la réalité leur est plus dure » (1). Singulière façon de témoigner sa pitié pour les déshérités, mais en revanche, excellente manière de les lancer violemment contre les adversaires, car la foule, comme les majorités « oublie trop aisément que les minorités ont des droits. Elle traite en factieux ceux qui lui résistent, et elle en fera volontiers des victimes » (2). En présence de l'émeute, l'autorité publique se montre timide : « les magistrats qui ont le droit de requérir l'emploi de la troupe n'osent pas se servir de leur pouvoir jusqu'au bout et les officiers acceptent d'être injuriés et frappés avec une patience qu'on ne connaissait pas jadis..., les préfets, redoutant d'être amenés à faire agir la force légale contre la violence insurrectionnelle, pèsent sur les patrons pour les forcer à céder; la sécurité des usines est maintenant considérée comme une faveur dont le préfet peut disposer à son gré... et chaque transaction ainsi obtenue devient un encouragement pour les propagandistes de la violence » (3).

L'Eglise ne sera pas mieux traitée ; n'avons-nous pas vu présenter la condamnation portée par le Saint-Père contre les associations cultuelles comme « une tentative évangélique de doter notre pays d'une guerre de religion ?... L'Eglise y perdra la plus grande partie des avantages matériels » (4) qu'on avait daigné lui concéder, et rien ne nous garantit contre un sursaut de violence analogue à celui qui coûta la vie aux otages de 1871. Croit-on qu'en pareil cas les autorités radicales s'interposeraient en faveur des victimes ? Il est au moins permis de se poser la question quand on sait que les événements du 31 octobre, du 22 janvier et « divers autres incidents » tels, sans doute, que celui que nous venons de rappeler, peuvent être « attribués à des entraînements de l'ultra-radicalisme » (5). C'est probablement à

(1) Fournière, La sociocratie p. 214.
(2) Rapport de M. Bonnet sur la représentation proportionnelle.
(3) G. Sorel, Réflextions sur la violence, p. 85.
(4) Déclaration lue au congrès radical de 1906 par M. Pelletan.
(5) Buisson, La politique radicale, p. 32.

Digitized by Google

quelque entraînement de ce genre qu'il faut attribuer les incendies d'églises de Suresnes et d'Aubervilliers et l'injustifiable agression qui récemment coûtait la vie au jeune Debroise.

D'ailleurs, le Jacobinisme moderne a soigneusement conservé à tous ceux qui lui font de l'opposition, catholiques avérés ou même simples libéraux, le rôle de conspirateurs que leur avait si libéralement donné le Jacobinisme d'antan. Toutes les fois que les radicaux ont envie « d'asseoir sur une chambre désemparée la dictature de la peur, ils effraient l'opinion publique par la menace d'une vaste conspiration » (1). « Aucune personne sérieuse ne doute aujourd'hui que le grand complot pour lequel Déroulède, Buffet et Lur-Saluces furent condamnés, était une invention de la police » (2) et qui a jamais pris une minute au sérieux le grand complot de Mgr Montagnini, pour lequel cependant on avait ramassé jusqu'aux plus insignifiants bouts de papier en leur attribuant une importance ridiculement exagérée?

Néanmoins, de tels procédés n'ont pas été inutiles pour faciliter aux radicaux la conquête du pouvoir. Il y en a bien aussi quelques autres ; les journaux nous apportent de temps à autre des faits tels que ceux qui ont marqué la campagne électorale de M. Leroy-Beaulieu ou cette lettre adressée le 20 avril dernier à la Préfecture du Finistère par les électeurs de Plobanalec, brutalement privés de l'exercice de leur droit de vote en 1906 par des individus étrangers à la localité; qui nous rappellent prodigieusement la manière jacobine de « faire les élections » dont Taine nous a indiqué le mécanisme.

Quoi qu'il en soit, les radicaux sont au pouvoir mais pourront-ils s'y maintenir ? C'est bien douteux pour quiconque suit la marche des événements depuis une trentaine d'années.

Le parti opportuniste qui formait comme l'aile droite du parti Jacobin actuel est arrivé au pouvoir le premier : « il s'est montré de plus en plus humble devant ses adversaires radicaux d'autant plus insolents, et chaque jour perdant du terrain il est devenu un objet de risée par sa courte vue et ses misérables défaillances ».

Le parti opportuniste une fois supplanté par le parti radical, celui-ci, pour accomplir les réformes qui lui tenaient à cœur, dut « faire plus qu'accepter, réclamer le concours de tous les républicains, de tous les socialistes », si hardies que puissent paraître

(1) Leyret, Waldeck-Rousseau et la 3e République, p. 225.
(2) G. Sorel, Réflexions sur la violence, p. 144.

Digitized by Google

leurs théories (1) « et naturellement ces derniers firent payer leur concours à ceux qui le sollicitaient de la sorte.

Le résultat fut une évolution du radicalisme.« Le Temps » le lui reprochait en une phrase qui voulait être ironique et qui se trouvait être d'une saisissante vérité : On pourrait noter les phases de ces transformations d'après les titres de certains candidats et l'on trouverait le processus suivant : radical tout court, radical-socialiste, socialiste-radical, sc cialiste tout court » (2).

Et c'est vrai. Les radicaux-socialistes ont fait « beaucoup de législation sociale dans le but d'attacher à leur gouvernement les classes pauvres qui leur inspirent une terreur effroyable ». Pour persuader aux riches qu'ils devaient subir les charges que comportait cette politique sociale, ils ont créé tout exprès la philosophie de la solidarité « qu'il serait plus exact de nommer la philosophie de l'hypocrite lâcheté » (3).

Mais si ces sacrifices au socialisme ne servent qu'à faire passer le pouvoir des mains des radicaux à celles des socialistes parlementaires, ceux-ci risquent de se voir à leur tour mis en présence du syndicalisme,et « réduits à ruser avec une force qui les dépasse, ils sont à la merci de toutes les divagations d'anarchisme politique social et moral qui tiraillent le mouvement ouvrier en ce moment, et les conquérants de l'Etat sont conquis ou neutralisés par ses destructeurs avoués » (4).

Ce n'est pas le veto du Président de la République qui pourra enrayer le mouvement. Depuis qu'on a vu l'usage parfaitement légal et rigoureusement constitutionnel, fait par le Maréchal de Mac-Mahon, de son droit de dissolution, présenté comme un « coup d'État » (5), l'exercice de ce droit est pratiquement aboli.

Il semble donc tout à fait possible que nous voyions quelque jour l'avènement du syndicalisme qui, non content d'avoir supprimé l'exploitation de l'ouvrier par le patron,renversera les termes et établira « l'exploitation du patron par l'ouvrier et l'assujettissement de celui-ci à celui-là, flétrissant l'anarchie des individus mais établissant l'anarchie des syndicats, repoussant les monopoles d'Etat mais travaillant à imposer le monopole de chacun des groupes qu'il aura lui-même constitués » (6).

(1) Buisson, La politique radicale,p. 71.
(2) Buisson, La politique radicale, p. 72
(3) G. Sorel, Histoire de la révolution Dreyfusienne, p. 15.
(4) Fournière,La sociocratie,p. 56.
(5) Buisson,La politique radicale, p. 35.
(6) H. Joly,Revue hebdomadoire du 25 juin 1910. Le public et les syndicats.

Digitized by Google

En présence de cette menace d'anarchie, le parti Jacobin a enfin rencontré sa frontière du côté de l'extrême-gauche, et s'est résolu à faire face à l'ennemi en serrant rigoureusement ses rangs, mais il n'a pu le faire qu'en définissant ses principes et en adoptant une discipline qui ne contribue pas médiocrement à lui donner cette physionomie étrange d'une « religion » qui aurait « pour église l'Etat », dans laquelle « toutes les individualités dont se compose la société seront assujetties, dans tous les actes de leur existence à des règles imposées par l'Etat » (1), « sorte de confession antireligieuse ayant sa philosophie, sa liturgie, ses arcanes et je ne sais quel caractère ésotérique » (2). De fait, nous trouvons sous la plume des écrivains du parti des expressions qui détonnent étrangement en face de leurs affirmations d'incrédulité : on nous définit le radicalisme, « un parti de foi républicaine » (3), on nous parle d'une « discipline servile » à laquelle s'est soumise la majorité, d'un « dogme dont elle a accepté les formules oppressives » (4), il est question de « socialistes orthodoxes qui n'ont pas encore dégagé l'esprit de la lettre », de marxistes « de la tradition et de la stricte observance et de marxistes réformés » (5), et voici même, *proh pudor!* qu'on nous affirme que « la casuistique, dont Pascal s'est tant moqué, n'était pas plus subtile et plus absurde que celle qu'on retrouve dans les polémiques entre ce qu'on nomme les écoles socialistes. Escobar aurait eu quelque peine à se reconnaître au milieu des distinctions de Jaurès ; la théologie morale des socialistes sérieux n'est pas une des moindres bouffonneries de notre temps » (6). Et à la page suivante nous lisons les mots de « probabilistes, laxistes, tutioristes ». Cette « Anti-Eglise » a comme nous l'avons déjà remarqué sa « politique ordinairement sournoise, parfois brutale et toujours fanatique en vue de ruiner les croyances chrétiennes en France » (7).

A quel succès est appelée cette politique ? En ce qui concerne l'Eglise catholique, la question ne se pose pas : « les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle » ; mais il n'en va pas de

(1) Courcelle-Seneuil, Vers la justice.

(2) Goyau, Autour du catholicisme social.

(3) Ordre du jour du congrès du comité exécutif radical du 6 décembre 1905.

(4) Buisson, La politique radicale, p. 111.

(5) Fournière La sociocratie, p. 84 - 88.

(6) G. Sorel, Réflextion sur la violence, p. 97. Jaurès mis au rang d'Escobar ! Je ne sais si l'auteur est réformé ou de la stricte observance ; en tout cas, ce doit être... un hérétique.

(7) Id., p. 398.

Digitized by Google

même de l'Eglise de France en particulier et il vaut la peine d'examiner ce qui résultera pour elle de la lutte qui est actuellement engagée. Or, divers symptômes permettent de ne pas désespérer de l'issue de ce conflit.

Déjà les économistes commencent à signaler le danger des lois qui troublent la sécurité des entreprises industrielles ou commerciales et à avertir que « les menaces dirigées contre les capitaux ne peuvent avoir d'autre résultat que d'en hâter l'exode et de les dérober aux entreprises nationales (1) et que le jour où « le capital ne sera plus entre les mains de ses possesseurs qu'un moyen de consommation relativement improductif, ce sera le moment d'une crise économique et sociale inouïe et sans issue » qu'il faut prévoir dès maintenant. Comme les prodrômes de cette crise se manifestent sous forme de chômage, la classe ouvrière ne se désintéresse peut-être pas autant qu'on pourrait le croire de ces observations des économistes.

La constitution des associations de pères de famille, les discussions sur les manuels scolaires, la grève scolaire ont éveillé l'attention du public sur la question de l'enseignement, et nous pouvons remarquer que certains commencent à penser que « les générations croissantes ont tout à gagner » au contrôle des familles sur l'Ecole; « ce contrôle pourra susciter quelques scandales comme celui qui signala l'enseignement du professeur Thalamas..., en revanche il empêchera la formation d'une doctrine d'Etat en histoire et en morale. » (2)

Les conditions scandaleuses dans lesquelles se sont effectuées les liquidations des biens des congrégations; le discrédit moral répandu sur les liquidateurs, leurs associés, leurs agissements; la dilapidation de ce fameux milliard qui devait servir à payer les retraites ouvrières ne laissent pas que d'avoir ouvert les yeux à bien des personnes et dissipé quelques préjugés.

Enfin la séparation, elle-même, n'a peut-être pas assez produit les effets qu'en attendaient ses promoteurs. Qui pourrait dire les réflexions auxquelles ont donné lieu la confiscation des biens légués à l'Eglise que l'État s'est adjugés en supprimant les charges du legs, l'expulsion des curés hors de leurs presbytères, surtout lorsqu'elle était faite à l'encontre du vœu des populations ?

Le ridicule dans lequel ont sombré les tentatives de gallicanisme schismatique n'a servi qu'à souligner « la forte hiérarchie de l'au-

(1) Yves Guyot. Les intérêts économiques et l'œuvre socialiste.
(2) Fournière, La sociocratie. p. 137.

Digitized by Google

torité ecclésiastique et sa stricte obéissance au Saint Siège » (1) ; la vitalité dont l'Eglise fait preuve en dépit des difficultés matérielles au milieu desquelles elle se débat force l'attention des plus indifférents et ceux qui n'aiment pas les « poules mouillées », les gens qui ont « une mentalité de vaincus » finissent par approuver le pape et dire que, « plus tard, les catholiques français (il faut croire qu'on pense qu'il y en aura encore) béniront Pie X qui a sauvé l'honneur de leur Eglise » (2).

Les radicaux et les socialistes « ont pensé contenter le peuple en lui jetant tous les matins, comme les Césars d'autrefois le pain et les jeux du cirque, des moines et des prêtres ; loin de le satisfaire, ils l'ont déçu à la fois dans son besoin de bien-être et dans sa soif d'idéal » (3) ; le peuple désabusé ne va-t-il pas éprouver le désir de voir s'il ne pourrait pas trouver ailleurs la satisfaction de ce double besoin ? (4) Ne va-t-il pas commencer à se demander si « libérer l'individu de toute contrainte extérieure et en même temps délivrer sa conscience des motifs de craindre les mystérieux châtiments de l'au-delà, ce n'est pas déchaîner les appétits des fauves et faire de la société une forêt où seuls se repaîtront les êtres de force et de ruse » (5). Ce serait le commencement de la fin de la domination jacobine dont « les contradictions achèvent d'énerver le pouvoir et de ruiner dans les esprits la notion de l'autorité publique » (6).

Si maintenant nous comparons le tableau que nous a tracé Taine des Jacobins de la Révolution et l'esquisse que nous avons essayé de faire du radicalisme actuel, il semble que nous sommes en droit de dire que les « fils de la Révolution » ressemblent prodigieusement au portrait de leurs pères; alors pourquoi protester si fort contre l'exactitude du portrait lui-même? Serait-ce qu'en réalité les fils ne sont que la caricature des pères ? Ou

(1) Buisson, La politique radicale, p. 200.

(2) G. Sorel, Réflexions sur la violence, p. 402.

(3) J. Reinach, Histoire de l'affaire Dreyfus, p. 429.

(4) Les écrivains du parti gouvernemental commencent à s'en préoccuper. Voir Legret, *La République et les Politiciens*, pp. 271, 274, 333, 355 et notamment p. 356 où l'auteur constate que « le pays témoigne pour l'instant un immense scepticisme. Etat d'esprit plus grave qu'il ne semble ; un peuple passe vite — le nôtre l'a prouvé — de l'indifférence à l'aversion, du désenchantement au désir de changement, et ce ne sont pas les aspirations imprécises qui produisent la moindre fermentation sociale ».

(5) Fournière, La sociocratie, p. 2.

(6) Id., p. 125.

Digitized by Google

ne serait-ce pas plutôt que le parti radical entend déjà ses futurs héritiers qui commencent à parler tout haut de la succession et que ce tableau dans lequel il peut voir l'image de sa fin prochaine a le don de l'exaspérer ? Il n'y a, dit-on, que la vérité qui blesse.

Dans ces circonstances, quelle doit être l'attitude des catholiques ?

« Ni ombrageux, ni boudeurs, ni perturbateurs, ni frondeurs, ni révoltés ni retardataires » (1) mais sachant que « toutes les révolutions qui ont réussi n'étaient que le dernier terme d'une longue série d'efforts accumulés, une explosion finale faisant apparaître avec éclat aux yeux du monde ce que la conscience publique avait depuis longtemps préparé et mûri » (2), ils travailleront à agir sur la conscience publique pour préparer non pas une révolution *politique*, mais la révolution *morale* à laquelle ils aspirent. Et comme « il faut un lendemain à l'insurrection, et qu'il n'y a de lendemain que pour les partis qui savent ce qu'ils veulent, qui ont pris la peine de rédiger d'avance leurs programmes et leurs plans de réforme, qui sont prêts à l'instant même de les appliquer » (3), les catholiques devraient profiter de ce qu'ils sont actuellement dans l'opposition et qu'ils ne sont pas obligés de mettre immédiatement en pratique leurs plans de réforme pour les étudier de très près, les discuter, les remanier s'il y a lieu, de manière à être prêts, lorsque sonnera l'heure marquée par la Providence, à proposer à leurs concitoyens des projets pratiques et bien établis et non de hâtives et défectueuses improvisations.

C'est en somme la mise à exécution du plan de campagne tracé par Pie X : « L'action, voilà ce que réclament les temps présents, mais une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi ni sur ses avantages terrestres. D'éclatants exemples de ce genre donnés par tant de soldats du Christ auront plus tôt fait d'ébranler et d'entraîner les âmes que la multiplicité des paroles et la subtilité de la discussion. »

SERVIAM.

---

(1) Goyau, Autour du catholicisme social.
(2) Buisson, La politique radicale, p. 240
(3) Buisson, La politique radicale, p. 241.

Digitized by Google

ÉLOQUENCE

ACADÉMIQUE, JUDICIAIRE ET POLITIQUE

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE

Triste dix-huitième siècle ! Si Dieu n'est que vraisemblable, d'après Voltaire ; si c'est le plaisir, si c'est un de nos sens ; si, dans Montesquieu, il lui est interdit d'aborder la politique, lui et sa morale ; si, dans Buffon, c'est un despote paresseux, qui, avant de s'endormir, a transmis son pouvoir à Dame Nature, son Vizir ; si Rousseau fait pis, et déifie l'homme, en conservant le nom de Dieu ; si, pour ces quatre misérables, Dieu n'est qu'un mot, sa Providence une chimère, que reste-t-il donc de Dieu ? Une vaine étiquette, une vieille loque qui flotte au gré du vent de l'opinion, un drapeau vaincu, au moins, et livré, sans honneur, au ridicule. Aussi il nous tarde d'aborder un nouveau sujet. Reposons-nous de tant d'hypocrisie littéraire ou philosophique, dans le domaine, jallais dire, sur le gazon ratissé de l'éloquence académique.

Elle se résume, au sens le plus vulgaire, dans Thomas (1). Sans doute, Chamfort, auteur trois fois malheureux de la tragédie de Mustapha et Zéangir, misanthrope par dépit, pensionné par Louis XVI, révolutionnaire et républicain par reconnaissance, suicidé (1794) pour finir, a fait non sans talent, l'éloge de La Fontaine et de Molière ; La Harpe, l'éloge de Fénelon qui lui valut le prix décerné par l'Académie Française, en concurrence avec Maury vaincu et navré d'avoir l'accessit. Le sec d'Alembert et bien d'autres se sont essayés dans ce genre froid et faux du panégyrique. Mais rien n'égale Thomas, auteur de l'Essai sur les éloges et des Éloges, inventeur du Gali-Thomas, encore nommé galimatias. Il a loué Diderot. Et Diderot, orateur, « ressemble, d'après lui, à ces grands-prêtres antiques qui, à la lueur du feu sacré, parlaient au peuple, au pied de la statue de leur divinité. » Le même Diderot avait composé un éloge de Richardson.

(1) 1732-1785.

Digitized by Google

avec sa fougue naturelle et désordonnée. Il en fait presque un Dieu. Ailleurs Thomas compare Fontenelle à Pline, soit ; mais d'Alembert à Tacite ?... (1) C'est vouloir ne faire qu'un du feu et de la glace.

En revanche, il a jugé Bossuet « long et froid, et vide d'idées dans quelques parties de ses discours » (2) Mais Thomas, si sévère pour l'Aigle de Meaux, qu'est-il donc, au sentiment de Maury ? Plus qu'un aigle ? Non ! Un littéraire ? Pas tout à fait. Il est oison, bouffi, tendu, monotone, sec et métaphysique, sujet à la raideur et à l'enflure, naturellement enclin à une élocution boursoufflée, pleine de termes techniques et abstraits, surchargée de métaphores outrées ou de mots scientifiques ». (3)

Un mot des Éloges. Couronné cinq fois par l'Académie, Thomas écrivit ceux du maréchal de Saxe, de d'Aguesseau, de Duguay-Trouin, de Descartes et d'autres, enfin un Éloge de Marc-Aurèle, où Commode interrompt l'orateur païen que loue son père, pour brandir sa lance et jeter des regards furieux sur l'assemblée. C'est ridicule. Citons. Citer, c'est juger. Le Panégyriste du défunt s'adresse au nouvel Empereur :

« Mais toi qui vas succéder à ce grand homme, ô fils de Marc-Aurèle! ô mon fils ! permets ce nom à un vieillard qui t'a vu naître, et qui t'a tenu enfant dans ses bras ; songe au fardeau que t'ont imposé les dieux ; songe aux devoirs de celui qui commande, aux droits de ceux qui obéissent. Destiné à régner, il faut que tu sois ou le plus juste ou le plus coupable des hommes : le fils de Marc-Aurèle aura-t-il à choisir ? On te dira bientôt que tu es tout-puissant ; on te trompera ; les *bornes de ton autorité sont dans la loi.* On te dira encore que tu es grand, que tu es adoré de tes peuples. Écoute : quand Néron eût empoisonné son frère, on lui dit qu'il avait sauvé Rome ; quand il eût fait égorger sa femme, on loua devant lui sa justice ; quand il eût assassiné sa mère, on baisa sa main parricide, et l'on courut au temple remercier les dieux. Ne te laisse pas non plus éblouir par les respects ; si tu n'as des vertus, on te rendra des hommages, et l'on te haïra. Crois moi, on n'abuse point les peuples ; la justice outragée veille dans tous les cœurs ; maître du monde, tu peux m'ordonner de mourir, mais non de t'estimer. O fils de Marc-Aurèle ! pardonne ; je parle au nom des dieux, au nom de l'univers qui t'est confié ; je parle pour le bonheur des hommes et pour le tien. Non, tu ne seras point insensible à une gloire si pure. Je touche au terme de ma vie ; bientôt j'irai rejoindre ton père. *Si tu dois être juste, puissé-je vivre encore assez pour contempler tes vertus ! Si tu devais un jour...*

Arrêtons-nous, avec l'orateur, sur cette suspension de la plus belle

(1) Il en a la marche, souvent la profondeur. « Essai sur les éloges », ch. 36.

(2) Essai sur les Eloges de Mascaron et de Bussuet, ch. 29.

(3) Essai sur l'éloquence, ch. 68. Des ouvrages oratoires de Thomas.

Digitized by Google

rhétorique et ne lisons pas, si nous ne voulons rire, la péroraison de l'Éloge de Descartes où l'on voit s'avancer la postérité *pour essuyer les larmes* des grands hommes morts après avoir été persécutés. Cette postérité qui sèche les larmes des défunts, n'est-ce pas le comble ?

Un Essai sur les femmes (1), une Pétréïde, sorte de poème épique dont six chants furent achevés sur douze, où le poète célèbre, en vers, le czar Pierre, voilà, avec les Éloges et l'Essai sur les Éloges, tout le bagage littéraire de Thomas, le type du génie académique au dix-huitième siècle. Il mourut à la peine, en taillant ses alexandrins laborieux. Il avait cinquante-trois ans et faisait partie de l'Académie Française depuis 1767.

A côté de Thomas, pour ne pas lui laisser tout l'honneur, nommons Maury qui a fait les Panégyriques de S. Augustin, de S. Vincent de Paul, de S. Louis, l'Éloge de Fénelon et celui de Charles V. Il est curieux de voir comment un prêtre peint les derniers moments d'un roi chrétien. Christine de Pisan nous fait pleurer au chevet de Charles V mourant. Et le peuple, sous la plume de Maury, compose des antithèses durant son agonie, au moment où « le trône s'enfonce », où « la mort va immoler » ce roi qui « veut être utile » encore, et ordonne qu'on ouvre au peuple « les portes de son appartement.

« O notre père, s'écrie le peuple, goûte le repos dont ta mort nous prive ; nous vengerons ta mort en bénissant ta vie... Nos enfants offriront à ta cendre les vrais honneurs de l'apothéose » (2).

Citons un passage du Panégyrique de S. Louis :

« Ce prince monte un vaisseau que les pilotes jugent incapable de résister à la longueur du voyage et aux assauts de la tempête, mais qu'il espère préserver du naufrage par sa présence ». Ce n'est pas déjà si modeste. « Les preux et féaux chevaliers français s'assemblent autour de leur roi, le conjurent de passer dans un autre navire, et se disputent déjà une place dans le sien. Les prières, les larmes et, encore moins *les dangers* ne peuvent obtenir de lui l'*acceptation* d'un si touchant sacrifice. Ce monarque *sensible* est accoutumé à respecter *la dignité de l'homme* dans tous ses semblables : ses voyages d'outre-mer ont fortifié au fond de son cœur ce sentiment de *fraternité* au milieu de ces vastes abîmes, où les hommes sentent qu'en dépit de *l'opinion* ils se trouvent *tous égaux* dans le danger, puisqu'ils sont tous mortels. »

L'éloquence s'en va avec la foi, et le sacerdoce donne dans la Rhétorique.

Combien, au dix-septième siècle, Pellisson, d'Olivet et même Fontenelle, malgré sa trop grande finesse, ne sont-ils pas supérieurs à ces rhéteurs du dix-huitième ? L'un, Pellisson, commence l'histoire de

(1) La Fontaine, dit-il, « sentait par instinct les grâces dans les femmes, comme il les rencontrait par instinct dans ses vers ». Rien de plus faux. La Fontaine portait l'art à la perfection.

(2) 25 août 1772.

Digitized by Google

l'Académie et la pousse jusqu'en 1652. Il en a fort bien raconté les débuts dans un style approprié à la docte Compagnie :

« Environ l'année 1629, dit-il, quelques particuliers logés en divers endroits de Paris, ne trouvant rien de plus incommode dans cette grande ville, que d'aller fort souvent se chercher les uns les autres sans se trouver, résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un d'eux. Ils étaient tous gens de lettres et d'un mérite fort au-dessus du commun. M. Godeau, maintenant évêque de Grasse, qui n'était pas encore ecclésiatique, M. de Gombaud, M. Chapelain, M. Conrart, M. Giry, feu M. Habert, commissaire de l'artillerie, M. l'abbé de Cérisy, son frère M. de Cérisy, et M. de Malleville. Ils s'assemblaient chez M. Conrart, qui s'était trouvé le plus commodément logé pour les recevoir, et au cœur de la ville, d'où tous les autres étaient presque également éloignés. Là, ils s'entretenaient familièrement, comme ils eussent fait en une visite ordinaire et de toutes sortes de choses, d'affaires, de nouvelles, de belles lettres. Que si quelqu'un de la Compagnie avait fait un ouvrage, comme il arrivait souvent, il le communiquait volontiers à tous les autres, qui lui en disaient librement leur avis ; et leurs conférences étaient suivies, tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation qu'ils faisaient ensemble. Ils continuèrent ainsi trois ou quatre ans, et comme j'ai ouï dire à plusieurs d'entre eux, c'était avec un plaisir extrême et un profit incroyable. De sorte que quand ils parlent encore aujourd'hui de ce temps-là, et de ce premier âge de l'Académie, ils en parlent comme d'un âge d'or, durant lequel avec toute l'innocence et toute la liberté des premiers fidèles, sans bruit, et sans pompe, et sans autres lois que celles de l'amitié, ils goûtaient ensemble tout ce que la société des esprits, et la vie raisonnable, ont de plus doux et de plus charmant ».

D'Olivet (1) continua Pellisson depuis 1652 jusqu'en 1700. Voici comment il parle de l'avocat Patru :

« Pour peu qu'il eût naturellement aimé le faux et le frivole en matière d'éloquence, les romans eussent sans doute achevé de le gâter : surtout dans un temps où le barreau avait un goût encore plus mauvais, s'il se peut, que les romans même. En ce temps-là, pour être souverainement éloquent, il fallait qu'un avocat ne dit presque rien de sa cause, mais qu'il fît des allusions continuelles aux traits de l'antiquité les moins connus ; et qu'il eût l'art d'y répandre une nouvelle obscurité, en ne faisant de tout son discours qu'un tissu de métaphores.

Cicéron, que M. Patru se rendit de bonne heure familier, et dont il traduisit une des plus belles oraisons, lui fit comprendre qu'il faut toujours avoir un but et ne jamais le perdre de vue : qu'il faut y aller par le droit chemin, ou, si l'on fait quelque détour, que ce soit pour y arriver plus sûrement, et qu'enfin si les pensées ne sont vraies, les

(1) 1683-1768.

Digitized by Google

raisonnements solides, l'élocution pure, les parties du discours bien disposées, on n'est pas orateur. Il se forma donc sur Cicéron, et le suivit d'assez près en tout, hors en ce qui regarde la force et la véhémence. Mais outre qu'elle pouvait ne pas convenir à la douceur de son caractère, si d'ailleurs nous considérons de combien de vices il eut à purger l'éloquence de son siècle, nous lui pardonnerons aisément de n'avoir pas eu toutes les vertus » (1).

Enfin Fontenelle, qui vécut cent ans, mais qui continua jusqu'en 1757, avec une teinte scientifique, les traditions littéraires de la bonne époque, composa l'histoire de l'Académie des sciences, depuis 1666 jusqu'en 1700. Au moins écrivait-il en français, bien que Desfontaines « l'ait nommé Pantaléon-Phébus ». Il vaut bien qu'on le cite une et même deux fois.

Il fut, depuis 1697, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, et voici en quelles circonstances il fut nommé. Nous les connaissons par Mr Grandjean de Fouchy, dans son Éloge académique et hyperbolique de Fontenelle (1757) :

« Il fallait (2), écrit-il, trouver un homme capable de faire disparaître les dificultés » qui empêchent l'accès du « sanctuaire épineux où habitent les Muses des mathématiques et de la physique, dans une région lumineuse et agréable ». C'est de la plus pure Rhétorique. Le Réteur ajoute : « capable de dissiper une partie des nuages qui cachent aux hommes la vue de leurs mystères, de répandre la lumière et l'agrément sur les matières les plus sèches et souvent les plus obscures, et qui pût les ramener à la portée du plus grand nombre des lecteurs. Les preuves que M. de Fontenelle avait données de ses talents en ce genre, dans la Pluralité des mondes, déterminèrent le choix du ministre en sa faveur. » Il y répondit bien : « On lui doit l'établissement de ces discours que l'Académie consacre peut-être moins à la gloire de ceux qu'elle a perdus qu'à exciter l'émulation de ceux qui se sentent assez de courage pour entreprendre de les imiter. Tel est, à peu près, le système de l'histoire de l'Académie. »

Fontenelle a encore écrit entre autres choses, les Dialogues des morts, des Bergeries (3) et une tragédie d'Aspar sifflée. On prétendit que l'aspic dont meurt Cléopâtre, avait tué la pièce.

Mais il s'agit de l'Académicien. Voici un passage du Discours sur la Patience (écrit par Fontenelle) qui a remporté le prix d'éloquence,

(1) D'Olivet prétend que les fameux vers de Boileau sur Cotin et Cassagne causèrent à celui-ci un tel chagrin qu'il en mourut. *H. de l'Académie*. Jacques Cassagne.

(2) Nous devons ces détails à l'ouvrage utile et intéressant de M. Aimé Witz. professeur à la Faculté catholique des sciences de Lille, ouvrage qui a pour titre : L'éloquence scientifique, choix d'éloges prononcés en séance de l'Académie des sciences, etc.

(3) Endymion.

Digitized by Google

par le jugement de l'Académie française, en l'année 1689. On ne peut choisir un exemple plus académique :

« Tel a été l'art de la bonté de Dieu que dans les punitions mêmes que sa colère nous envoie, elle a trouvé moyen de nous y ménager une source d'un bonheur infini : recevons avec une soumission sincère de si justes punitions, et elles deviendront aussitôt des sujets de récompense. Nous n'aurons pas seulement effacé nos crimes, nous aurons acquis un droit à la souveraine félicité. »

Assez pour la patience du lecteur. Celle de Fontenelle, « le plus joli pédant du monde », suivant J. B. Rousseau, était plus qu'ordinaire ; et son calme, ou mieux son indifférence, ne connaissait pas de bornes : « Il n'avait jamais fait ah ! ah ! pour rire, disait Mme de Tencin, ni oh ! oh ! pour admirer ». On prétend même qu'il n'avait jamais couru, jamais interrompu personne, jamais pleuré, et surtout jamais aimé. Aussi avait-il le loisir d'arranger sa phrase et d'écrire, dans l'un des soixante-neuf éloges qu'il composa : « Le marquis de l'Hôpital eut cette innocence et cette simplicité de mœurs que l'on conserve ordinairement quand on a moins de commerce avec les hommes qu'avec les livres ; mais il n'avait point cette rudesse et une certaine fierté sauvage que donne assez souvent le commerce des livres sans celui des hommes. » Quel équilibre harmonieux dans les deux membres si bien balancés de cette période académique et antithétique ! Fontenelle a encore écrit la Pluralité des mondes (1686). Voici un joli passage de ce livre plus littéraire que scientifique et, pour sûr, très académique, avec une forte nuance de recherche littéraire. Fontenelle converse avec une marquise et lui dit :

« De la terre où nous sommes, ce que nous voyons de plus éloigné, c'est le ciel bleu, cette grande voûte où il semble que les Étoiles sont attachées comme des clous. On les appelle Fixes, parce qu'elles ne paraissent avoir que le mouvement de leur Ciel, qui les emporte avec lui d'Orient en Occident. Entre la Terre et cette dernière voûte des Cieux, sont suspendus à différentes hauteurs, le Soleil, la Lune et les cinq autres Astres qu'on appelle des Planètes, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. Ces Planètes n'étant point attachées à un même Ciel, et ayant des mouvements inégaux, elles se regardent diversement, et figurent diversement ensemble, au lieu que les Étoiles fixes sont toujours dans la même situation les unes à l'égard des autres ; le Chariot, par exemple, que vous voyez qui est formé de ses sept Étoiles, à toujours été fait comme il est, et le sera encore longtemps ; mais la Lune est tantôt proche du Soleil, tantôt elle en est éloignée, et il en va de même des autres Planètes. Voilà comme les choses parurent à ces anciens Bergers de Chaldée, dont le grand loisir produisit les premières observations qui ont été le fondement de l'Astronomie ; car l'Astronomie est née dans la Chaldée, comme la Géométrie naquit, dit-on, en Égypte, où les inondations du Nil, qui confondaient les

Digitized by Google

bornes des champs, furent cause que chacun voulut inventer des mesures exactes pour reconnaître son champ d'avec celui de son voisin. Ainsi l'Astronomie est fille de l'Oisiveté, la Géométrie est fille de l'Intérêt, et s'il était question de la Poésie, nous trouverions apparemment qu'elle est fille de l'Amour. »

Le dernier trait est du style précieux, mêlé au style académique. Il y avait cependant près d'un demi siècle que s'était fermée la chambre bleue.

*
* *

Un mot de l'éloquence judiciaire :

Elle se résume, au dix-huitième siècle, de la façon la plus grave et la plus digne, dans le chancelier d'Aguesseau, mort à quatre-vingt trois ans, en 1751, exilé deux fois dans sa terre de Fresne, en 1718 et 1722. Law fut d'abord la cause de sa disgrâce, et ensuite l'ignoble favori, le ministre Dubois. Mais on dut le rappeler, tant on avait besoin de ses conseils. C'est encore un grand homme, dans le sens grave du siècle de Louis XIV, quoique fort Janséniste et ouvertement hostile à la bulle Unigenitus.

Il a laissé des Méditations métaphysiques, des Lettres inédites, des Mercuriales. Il en est une, célèbre entre toutes les autres, et qu'il prononça, à vingt-sept ans, à l'ouverture des audiences du Parlement, en 1695, sur l'union de la philosophie et de l'éloquence. S'il peint l'éloquence de Démosthène,

« Quelle est, dit-il, la source de tant de prodiges dont le simple récit fait encore, après tant de siècles, l'objet de notre admiration ?

Ce ne sont point des armes préparées dans l'école d'un déclamateur. Ces foudres, ces éclairs qui font trembler les rois sur leurs trônes, sont formés dans une région supérieure. C'est dans le sein de la sagesse qu'il avait puisé cette politique hardie et généreuse, cette liberté constante et intrépide, cet amour invincible de la patrie ; c'est dans l'étude de la morale qu'il avait reçu, *des mains de la raison* même, cet empire absolu, cette puissance souveraine sur l'âme de ses auditeurs. Il a fallu Platon pour former un Démosthène, afin que le plus grand des orateurs fît l'hommage de sa réputation au plus grand des philosophes. » Sept épithètes dans une seule phrase-ornée des mains de la raison ! Comparez à Fénelon traitant la même matière, et jugez. (1)

Après avoir parlé de la décadence d'une éloquence frivole, d'Aguesseau ajoute :

(1) Lettre à l'Académie. Fénelon dit de Démosthène :

C'est le bon sens qui parle sans autre ornement que sa force. Il rend la vérité sensible à tout le peuple, il le réveille, il le pique, il lui a montré l'abime ouvert. Tout est dit pour le salut commun, aucun mot n'est pour l'orateur. Tout instruit et touche ; et rien ne brille.

Digitized by Google

« Celui qui aura bien connu la nature de l'esprit humain saura trouver un juste milieu entre ces deux extrémités. Instruit dans l'art difficile de montrer la vérité aux hommes, il sentira que, même pour leur plaire, il n'est point de moyen plus sûr que de les convaincre ; mais, attentif à ménager la superbe délicatesse de l'auditeur, qui veut être respecté dans le temps même qu'on l'instruit, la vérité ne dédaignera pas d'emprunter dans sa bouche les ornements de la parole. »

C'est une variété de l'éloquence académique. D'Aguesseau est ce qu'on appelle un homme disert ; sa parole est élégante, harmonieuse, symétrique et philosophique, monotone, académique ; pas de saillies, pas de flamme, pas de relief. On dormirait vite sur une de ses Mercuriales. Il n'écrivait, du reste, qu'à ses moments perdus, quelques instants avant ses repas. Avant d'Aguesseau, parmi bien d'autres, plaidèrent Antoine Lemaître, Omer Talon, Patru, Pellison, au dix-septième siècle. C'est par l'infidélité d'un domestique que parurent, dit-on, les plaidoyers et harangues de M. Lemaître, devenu ermite à Port-Royal, et qui y mourut à cinquante ans (1658), après vingt années de solitude et d'enseignement. D'autres prétendent qu'il apporta à l'impression de ses efforts oratoires un soin minutieux mêlé d'un amour propre irritable qui n'était pas le comble de l'humilité.

De Pellisson, nous connaissons déjà l'éloquence. (1) Voici un passage de Patru. Il plaide pour les religieux « de l'ordre de la Sainte Trinité... et rédemption des captifs » de Barbarie. Ces captifs il les peint :

« Je ne parle point de la pesanteur de leurs fers, ni de ces cavernes affreuses où, toutes les nuits, on les enferme comme des bêtes farouches. Que leur vie ne soit qu'une longue mort, ou qu'une agonie continuelle ; qu'éloignés de leurs parents et de leurs amis, de leurs femmes et de leurs enfants, ils soient exposés à la fureur d'un brutal, d'un implacable bourreau : c'est de quoi fendre le cœur le plus endurci. Ce n'est pourtant qu'une petite partie de leur misère ! Pensez, Messieurs, pensez en quel danger est leur salut dans cette maudite terre de tribulation et d'angoisse. Autant d'infidèles, autant d'instruments du vieux serpent, autant d'ouvriers qui ne travaillent qu'à les perdre, qu'à les dérober à Jésus-Christ. On n'épargne ni les promesses ni les menaces ; l'espérance de la liberté, la terreur d'un traitement inhumain ébranlent la chair et la révoltent contre l'esprit. Au milieu de tant d'ennemis, point de secours, point de consolation, point de conseil ; ils n'entendent plus ni la voix de l'épouse sainte, ni la voix du bon Pasteur ; le ciel est d'airain ; il retient tous ses trésors et ses pluies et ses rosées. Cependant ne croyez pas que le Prince des ténèbres se repose. Il jette le trouble dans leur conscience, dit un Père de l'Église ; il

(1) Mémoire pour Fouquet.

Digitized by Google

irrite, il envenime leurs passions ; il redouble leur chagrin, leur impatience, leurs craintes. Un Dieu né dans une crêche, un Dieu mourant sur la Croix, l'Évangile, tous nos mystères, il les blasphème, il les met, autant qu'il peut, en opprobre. Enfin, Messieurs, dans l'obscurité d'une nuit si noire, d'une nuit pleine de douleur, pleine d'effroi, ces malheureux, vers la terre, sans assistance, sans armes, ont à combattre encore toutes les puissances de l'abîme. »

Correct, clair, énergique et poli, profondément chrétien, il est parfois entraînant. C'était un Académicien (1640) et un homme d'esprit. Il fit écarter de l'Académie, par une fable, un grand seigneur sans autre titre au fauteuil que ses titres de noblesse : « Un ancien grec, dit-il, avait une lyre à laquelle se rompit une corde ; au lieu d'en ajouter une de boyau, il en voulut une d'argent et la lyre perdit son harmonie. »

Patru est surtout connu par son désintéressement. Il mourut pauvre, en 1681, à soixante-dix-sept ans.

Parmi tant de noms fameux, au dix-huitième siècle, dans l'éloquence judiciaire, se distinguent de Sacy, Dupaty, Séguier, Élie de Beaumont, qui servit plus la haine de Voltaire que la tolérance dans les procès de Calas et de Sirvin, Cochin, de Lachalotais (1762), auteur du Rapport calomnieux qui perdit les Jésuites, Target qui refusa d'assister Louis XVI, Servan, Portalis, Tronson du Coudray. Il en est de plus populaires, entre autres Gerbier, de Lally-Tollendal, Caron Beaumarchais, Desèze, Tronchet, Malesherbes.

Gerbier, dans un Procès de Testament, qui déshéritait les héritiers naturels pour une bonne œuvre, et où figurait, l'appui du Testateur, le nom de Nicole, jadis auteur d'un testament analogue, eut un beau mouvement sur les grands écrivains et la reconnaissance que nous leur devons :

« Hommes immortels, dit-il, recevez le tribut de vénération que nous vous offrons tous à l'envi, dans cette cause. Les regrets de la nation ne cesseront d'honorer votre tombe, mais vous obtenez aujourd'hui un témoignage bien plus touchant de la reconnaissance du genre humain. Notre auguste monarque vous fait revivre au milieu de nous ; il occupe nos plus célèbres artistes à vous ériger des statues ; il les place dans le palais des rois, au milieu des plus fameux défenseurs du trône et des autels ; et grâce à ce grand caractère qui se grave dans toutes les actions de ce jeune prince, nos derniers neveux pourront, à la fois, recueillir les fruits de votre génie, et jouir, en quelque sorte, de sa présence.

Conservez, Messieurs (1), tout ce qui nous reste de ces grands hommes ; que la fondation de Nicole soit à jamais respectée !

(1) Avril 1781.

Digitized by Google

Cette péroraison excita l'enthousiasme de tous, sauf d'un magistrat grincheux qui s'écria : « A quoi bon tant d'efforts (1) pour une si petite cause ! « Gerbier brillait par l'action, « une action pleine de grâce et de dignité » ... Il ne faut pas trop le lire ; il est périodique, harmonieux et un peu vide ; il brille surtout « dans la réplique ». Il gardait, rapporte Maury, une rare présence d'esprit, au milieu des mouvements de l'âme et des élans de l'imagination. » L'Académie lui refusa ses palmes. Il mourut en 1788, à soixante-trois ans, et fut, dit-on, trop sensible aux Mémoires pleins d'animosité et publiés contre lui par son rival, Linguet, rayé du tableau des avocats, pour avoir suborné des témoins.

Le dix-huitième siècle ne présente pas la même décadence dans l'éloquence judiciaire que dans la prédication. La cause de cette espèce d'anomalie, c'est que le fond si positif des questions à traiter, le fait à expliquer, pressent la conscience et la raison plus étroitement. Et puis les causes célèbres, les crimes à sensation, les enlèvements, les trahisons occultes, les empoisonnements se multiplient, et donnent un plus grand éclat à la parole dramatique des orateurs. L'éloquence judiciaire tourne à la tragédie.

Si l'emphase se fait sentir dans Gerbier lui-même ; le mauvais goût brille encore plus, dans cet exorde d'un Mémoire de Lally-Tollendal, en faveur de son père, jadis gouverneur des Indes, et victime en 1766, d'une intrigue scélérate :

« Vous surtout (2), fils religieux et soumis qui remplissez avec ardeur les devoirs d'un titre si sacré ; vous, pères tendres et sensibles qui goûtez avec transport les délices d'un nom si doux, vous plaiderez avec moi pour un père opprimé, sans avoir pu se défendre de l'oppression, pour un fils malheureux avant même d'avoir pu sentir le malheur ».

La sensibilité vraie n'a pas cette ridicule emphase.

Mais ce fils est éloquent, s'il parle des témoins qui ont chargé son père :

« Et quels témoins, Messieurs ? Je suis las de le dire, et vous devez l'être de l'entendre (3). Ce qu'il y avait de plus vil et de plus coupable ; des gens roulés dans la fange et dans le crime ; des gens que mon père avait été chargé de châtier, dont il avait puni les uns et dénoncé les autres ; des gens qui ne respiraient que la haine et la vengeance, qui avaient crié publiquement qu'il fallait que M. de Lally perdît sa tête

(1) Ut quid, dit-il, perditio ista eloquentia facta est.

(2) Mémoire au conseil d'État (1778).

(3) Discours prononcé au Parlement de Dijon (1783). La mémoire du comte de Lally Tollendal, décapité en 1766, pour le soi-disant crime de haute trahison, ne fut définitivement réhabilitée qu'en 1788 après les efforts réitérés de son fils pendant vingt-deux ans.

Digitized by Google

ou qu'ils perdissent la leur. Pas un qui ne fût convaincu de faux témoignage ».

De Lally n'est pas moins pathétique lorsqu'il se représente comme le seul rejeton d'une famille jadis nombreuse et puissante : « Par ce que le sang des siens a été presque entièrement épuisé par le fer des ennemis, ne peut-il prétendre (lui Lally) à venger celui qui a injustement coulé sous le fer du bourreau ? » (1)

On connaît les Mémoires de Caron Beaumarchais, Le comte la Blache lui réclamait cent cinquante mille francs, qu'il était censé devoir à un vieux célibataire, et financier fameux, Patris Duverney. Le Comte était légataire du défunt. Citons d'abord un passage où Beaumarchais peint le riche mourant sans postérité :

« Triste destinée (2) des vieillards livrés à leurs collatéraux ! Terrible mais juste punition de celui qui, trompant le vœu de la nature et de la société, s'éloigna du mariage et vieillit dans le célibat ! Son âme s'altère et se consume ; à mesure qu'il sent l'asservissement augmenter, l'esclavage s'appesantir. En vain il voit son avide héritier éloigner ses amis, gagner ses valets, ses gens d'affaires, et tout corrompre autour de lui ! Que lui servirait de s'en plaindre et de l'en punir par l'adoption d'un autre ? il ne ferait que changer de tyran ! Il aperçoit dans tous l'impatience de sa destruction. Lui-même, hélas ! l'infortuné, n'a plus la faculté d'aimer aucun de ceux qu'il se voit forcé d'enrichir ! Enfin dégoûté de tout, il gémit, se tourmente et meurt désespéré. Amants du plaisir, amis de la liberté, imprudents célibataires, que ces deux noms, La Blache et Duverney vous restent dans l'esprit et vous servent de leçon ! »

Beaumarchais est, d'habitude, moins tragique ; son style est vif, incisif, familier jusqu'au bouffon. Il est plein de verve ; il raille, il fait rire, il entraîne par une force comique, une fermeté de logique irrésistible.

A ce point de vue, rien ne vaut la double confrontation de Beaumarchais et de Madame Gœzman dans le procès qui porte ce nom. Beaumarchais prétendait que Madame Gœzman, dans un premier procès, celui du Comte de la Blache dont son mari était Rapporteur, avait reçu 115 louis, 100 d'abord, le reste ensuite pour obtenir de son mari, une entrevue avec Beaumarchais ; elle n'en avait rendu que 100 et en avait gardé 15. Et cependant on accusait Beaumarchais d'avoir calomnié sa probité. On le mit en présence de Madame Gœzman. Il la peint dans son Mémoire ou défense, « habillant, sans adresse, ses contradictions et son ignorance d'un jargon mal appris du Palais, s'égarant dans ses fuites, s'embarrassant dans ses réponses, rougissant,

(1) Mémoire au Conseil d'État.

(2) Réponse ingénue à la consultation de M. le Comte Joseph-Alexandre Falloz de la Blache. (1776.)

Digitized by Google

sentant qu'elle rougit, rougissant encore, et rougissant encore plus de dépit de ne pouvoir s'en empêcher. » C'est comique et saisissant. Mais cette mise en scène de turpitudes misérables et féminines ne saurait intéresser longtemps.

Mettons à l'infini, au-dessus de Beaumarchais, voire même de toute l'éloquence du dix-huitième siècle, la défense de Louis XVI, par l'avocat Desèze (1) et qui finit ainsi :

« Le peuple (2) demandait l'abolition de la servitude : il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines ; le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés : il fit ces réformes ; le peuple voulait que des milliers de Français que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrassent : il les en fit jouir par des lois ; le peuple voulait la liberté : il la lui donna ! Il vint même au-devant de lui par des sacrifices ; et cependant, c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui... Citoyens, je n'achève pas. Je m'arrête devant l'histoire ; songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Nous aurions pu encore, parmi tant d'avocats, esquisser Mirabeau qui dépensa en vain un grand talent à se défendre contre sa femme qui plaidait pour la séparation, afin de se débarrasser d'un mari adultère.

Avant de finir, nous ne pouvons passer sous silence l'éloquence politique. Elle éclate à la Révolution, au sein même de nos malheurs. Elle a déjà brillé jadis aux États généraux, jusqu'au long silence de la monarchie absolue. Enfin, en 1789, c'est comme la foudre qui sort de l'orage. Nous nous contentons de nommer le brillant et pathétique Vergniaud, un Girondin, vertueux à la façon de Rousseau, dont la lâcheté, mal parée de modération, alla de sacrifice en sacrifice, jusqu'à laisser immoler Louis XVI, après un repentir tardif et un éloquent discours pour en appeler au peuple. Du reste Vergniaud fut puni de la même mort que l'innocente victime (1793). Danton, l'orateur de l'Audace, est l'image elle-même de la Terreur dans la laideur de son terrible visage et dans le tonnerre de sa parole (3). Il avait épousé une honnête enfant, Lucile Duplessis, à l'église de S. Sulpice, en présence de Robespierre et de quelques autres personnages de la même trempe politique. Les exhortations chrétiennes de l'abbé Bérardier l'avaient fait pleurer. Il démentit bientôt son émotion dans la sinistre loi des suspects. Desmoulins, mort sans courage sur

(1) Mort en 1828.

(2) Malesherbes et Tronchet furent aussi les défenseurs de Louis XVI.

(3) Si Danton mourut courageusement, c'est que sa jeune femme l'avait, dès avant son mariage, réconcilié avec Dieu. Sur son passage avant d'arriver à l'échafaud, il reçut l'absolution d'un prêtre caché dans la foule.

Digitized by Google

l'échafaud, le même jour que lui, le 5 avril 1794, fut encore plus journaliste qu'orateur. Un misérable bégaiement coupait sans cesse son éloquence âpre et mordante. Nous nous arrêterons seulement à Maury et à Mirabeau (1).

L'abbé Maury, né en 1646, qui déchristianisa l'éloquence sacrée et la mit au service de la philosophie naturelle, fit paraître, en revanche, la religion à la tribune, à une époque où c'était compromettant. Plus tard, il se fit l'homme de l'Empereur Napoléon Ier et occupa l'archevêché de Paris, malgré le Pape. Comme de Retz, il abdiqua cette place usurpée ; il subit une pénitence à Rome et mourut en 1817, à l'âge de soixante et onze ans. L'orateur valait mieux que le Prédicateur. « Il avait la tête forte et le front haut, la voix rude et retentissante, un invincible aplomb, la parole rapide, harmonieuse, abondante en saillies, le long trait de l'ironie, une belle mémoire ; la véhémence de sa nature se plaisait dans les orages ; il piquait le flanc du lion révolutionnaire, pour le faire rugir ; la tempête doublait sa force ; il y comptait souvent. L'abbé Maury improvisait presque toujours ; sa langue était correcte et littéraire, son éloquence classique, quoique un peu déclamatoire : il parlait comme il aurait écrit. Mirabeau qui fut si prodigieux à entendre, perd beaucoup à être lu ; on écoutait Maury avec ravissement et ses discours imprimés se font admirer encore. »

Ajoutons que sa parole était claire, la suite de ses pensées bien ordonnée, même quand il devait monter à la tribune, sans préparation, comme il lui arriva de le faire, lors de la spoliation des biens du clergé d'Alsace. Pourtant son extrême vivacité d'esprit, et les ripostes multipliées qu'il devait faire à ses interrupteurs l'entraînèrent parfois très loin de son sujet.

Où il fut beau surtout, c'est dans son Discours contre la Constitution civile du clergé et sur la confusion des pouvoirs :

« Je dénonce, dit-il, dans ce moment (2), à la nation tout entière, cette scandaleuse coalition de tous les pouvoirs que vous prétendez exercer ; je vous le dénonce à vous-même comme la violation la plus manifeste de vos décrets. S'il est vrai que vous puissiez supprimer de plein droit les cures et les évêchés du royaume, et qu'une loi générale opère ces extinctions particulières, vous agissez, à la fois, en législateurs, en pontifes, en juges, et il ne manque plus à votre magistrature universelle que le ministère des huissiers...

Ah ! si l'on disait à cinq cents lieues de Paris qu'il existe dans le monde une puissance à laquelle sont dévolues les fonctions de pontifes, de législateurs et de juges, ce ne serait pas, sans doute, dans cette capitale, ce serait dans le divan de Constantinople ou d'Ispahan que

(1) Camille Desmoulins rédigeait le journal intitulé : Le vieux Cordelier.

(2) Discours de l'abbé Maury sur la Constitution civile du clergé (séance du 27 Novembre 1790).

Digitized by Google

l'on croirait devoir en chercher le modèle. C'est dans ces malheureuses contrées où le sceptre de fer du despotisme tient la raison, la justice, la liberté honteusement asservies, que l'on voit d'imbéciles sultans s'ériger tour à tour, par le fait, en législateurs ou plutôt en lois vivantes, en califes et en cadis; mais ce ne sera pas dans une nation qui parle de liberté que les principes constitutifs du despotisme seront opposés, avec succès, à une classe entière de citoyens qui réclament la protection ordinaire des lois...

Le dernier des citoyens, retiré dans son humble cabane, ne doit pas en être chassé sans un jugement légal. Telle est la forme sacrée des voies de droit auxquelles on ne substitue que des voies de fait ; et ce sont des voies de fait que vous prenez pour écarter, par la force, des titulaires qui n'ont pas encore été jugés. Si l'on supprime aujourd'hui un seul évêché, sans suivre les formes reçues dans l'Église, il n'y aura pas, dans le Royaume, un seul prélat qu'une nouvelle loi ne puisse déposer demain ; et il est de principe qu'une loi ne saurait jamais être légitimement dirigée contre un seul individu (1).

C'est fort, et d'un caractère de logique universelle. La Constitution civile du clergé n'en fut pas moins votée. Il y avait plus d'un siècle que Bossuet, en 1682, avait d'avance donné raison à l'assemblée contre le Pape. En somme on voudrait une éloquence plus ramassée. Voyons Mirabeau devenu marchand de drap, pour être député du Tiers. Qu'il est faible sur la question de la vente des biens du clergé ! Est-ce bien Mirabeau qui parle ? « Après avoir prouvé, Messieurs, que la nation à le droit d'établir ou de ne pas établir des corps, que c'est encore à elle à décider si ces corps doivent être propriétaires ou ne pas l'être, je dis que partout où de pareils corps existent la nation a le droit de les détruire comme elle a eu celui de les établir ! » Heureusement, il y a mieux. En 1789, Necker, afin de combler le déficit du trésor, voulut imposer, pour un an, chaque citoyen du quart de son revenu. L'assemblée hésite. Mirabeau a déjà parlé trois fois ; il remonte à la tribune, à quatre heures du soir ; il a réuni toutes ses forces. Vous ne voulez pas vous imposer tous. « Eh bien ! dit-il, ironiquement, voici la liste des propriétaires français. Choisissez parmi les plus riches, afin de sacrifier moins de citoyens. Mais choisissez ; car ne faut-il pas qu'un petit nombre périsse pour sauver la masse du peuple ? Allons, ces deux mille notables possèdent de quoi combler le déficit. Ramenez l'ordre dans vos

(1) L'abbé Goulard, curé de Roanne, député du clergé du bailliage de Forez, ne fut pas moins courageux ; il est moins connu. Il protesta contre ce système érigé (bientôt) en loi qui, sous prétexte d'extirper les abus, attaque la Constitution même de l'Église, alors « que l'on intercepte la correspondance nécessaire des membres du clergé avec le chef de l'Église universelle ; sans laquelle il n'y a pas d'unité, ce caractère essentiel et visible de la véritable Église... Il n'appartient qu'à la puissance apostolique de réformer les abus du gouvernement ecclésiastique ».

Digitized by Google

finances, la paix et la prospérité dans le royaume. Frappez, immolez sans pitié ces *tristes* victimes, précipitez-les dans l'*abîme* ; il va se refermer. Vous reculez d'horreur... Hommes inconséquents ! hommes pusillanimes ! Eh ! ne voyez-vous donc pas qu'en décrétant la banqueroute, ou, ce qui est plus odieux encore, en la rendant inévitable sans la décréter, vous vous souillez d'un acte mille fois plus criminel ; car enfin, cet horrible sacrifice ferait du moins disparaître le déficit. Mais croyez-vous, parce que vous n'aurez pas payé, que vous ne devrez plus rien ? Croyez-vous que les milliers, que les millions d'hommes qui perdront, en un instant, par l'explosion terrible ou par ses contre-coups, tout ce qui faisait la consolation de leur vie et peut-être leur unique moyen de la sustenter, vous laisseront paisiblement jouir de votre crime ? Contemplateurs stoïques des maux incalculables que cette catastrophe vomira sur la France, impassibles égoïstes qui pensez que ces convulsions du désespoir et de la misère passeront comme tant d'autres, et d'autant plus rapidement qu'elles seront plus violentes, êtes-vous bien sûrs que tant d'hommes sans pain vous laisseront tranquillement savourer *les mets dont* vous n'aurez pas voulu *diminuer* ni le nombre ni la délicatesse ?... Non, vous périrez ; et, dans la conflagration universelle que vous ne frémissez pas d'allumer, la perte de votre honneur ne sauvera pas une seule de vos détestables jouissances. »

Il y a une part de déclamation et d'obscurité dans cette éloquence. Le faux, c'est que le citoyen Mirabeau mourut d'excès de toutes sortes, après avoir épuisé jusqu'au fond les plus « détestables jouissances ». Ce n'est pas son cœur qui parle ; c'est sa tête.

Nous aimons mieux ceci :

« Votez donc ce subside entraordinaire, et puisse-t-il être suffisant ! Votez-le, parce que si vous avez des doutes sur les moyens, doutes vagues et non éclaircis, vous n'en avez pas sur sa nécessité et sur notre impuissance à le remplacer, immédiatement du moins. Votez-le, parce que les circonstances publiques ne souffrent aucun retard, et que nous serons comptables de tout délai. Gardez-vous de demander du temps ; le malheur n'en accorde jamais...»

Ce dernier trait n'est pas clair. Est-ce de la sensibilité ?

Voici la fin :

« Aujourd'hui la banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur... et vous délibérez !... » (1)

Mirabeau avait alors quarante-deux ans. « Sa laideur semblait donner à son débit plus de force et d'énergie ; (2) sont teint olivâtre, ses joues profondément gravées de petite vérole, ses yeux enfoncés, ses

(1) Assemblée nationale 26 sept. 1789, A lire encore le discours de Mirabeau sur le droit de paix et de guerre.

(2) Notice sur la vie et les ouvrages de Mirabeau par Mérilhou.

Digitized by Google

formes athlétiques, paraissaient, à la tribune, s'embellir de tout l'éclat de son génie. »

Son caractère était de feu ; sa jeunesse avait été pleine d'orages. Coupable de rapt et d'adultère, il avait été décapité, en effigie, à Besançon ; il avait attaqué, dans ses libelles, même son père qui l'avait fait enfermer au fort de Joux ; à vingt-six ans ; il était criblé de dettes. Il voulut, dit-on, arrêter la Révolution, et l'on vendait dans les rues, quelque temps avant sa mort : « La grande trahison du comte Mirabeau. » C'était, en dernier lieu, un partisan plus ou moins honnête, du roi et de la reine Marie-Antoinette, sans aucun doute, un ignorant en matière religieuse, qui voyait dans chaque Évêque « un Évêque universel » ; c'était un ennemi de l'Église dont il proscrivait « l'intervention » (1) dans la politique. Sa doctrine était celle de Bossuet et des quatre articles. Son discours sur la Constitution civile du clergé en fournit la preuve. Il s'endormit pour toujours du sommeil d'Épicure, en 1791, après une vie abrégée par les excès du plaisir. Maury le vit à ses derniers moments, l'embrassa, et ne le confessa point.

De la mort de Fontenelle à la mort de Mirabeau, il s'est écoulé un peu plus de trente ans. On est passé de l'excès de la civilisation à une ère de barbarie renaissante. L'homme « naturel », pour parler comme Rousseau, va succéder à l'homme « civilisé ». (2)

Les terreurs qui agitaient J. Jacques, l'homme « aux mouvements convulsifs », engendrèrent la Terreur et ses convulsions. Avec la Terreur, une éloquence terrible, monstrueuse, emphatique, fera disparaître bientôt ce qui restait de bon sens, de raison, de bonne foi, de généreuse colère dans l'éloquence d'un Barnave, d'un Vergniaud, d'un Maury surtout, et d'un Mirabeau !

C'est Rousseau qui règne sur la Convention, qui respire sur les lèvres et dans les cœurs des régicides ; il est là ; il souffle à Danton, au vertueux St-Just, à Robespierre, une sorte de prédicateur glacial, à Marat, l'éloquence de la guillotine... Notre salut est dans l'éloquence de la Croix !

CHARAUX.

---

(1) Discours prononcé le 1er octobre 1789.

(2) Voir, dans l'Émile de Rousseau (1er livre) la différence de l'homme civilisé et de l'homme naturel.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE FRANCISCAINE

(31 janvier 1911.)

BIOGRAPHIES FRANCISCAINES : FRÈRES MINEURS, CLARISSES, TERTIAIRES

1. Nombreuses notices franciscaines dans le *Kirchliches Handlexicon* édité par le prof. M. Buchberger, t. I. A.-H. Munich, 1907, in-8° de XVI-2072 col.

2. Deux extraits des mss. du célèbre Papini ont été publiés dans la *Riv. di Storia, Arte, Archeol. della prov. di Alexandria*, t. XVIII (1909). Ils ont trait à un certain nombre de Mineurs presque tous antérieurs à 1517.

3. *Vie de la bienheureuse Hortulane, mère de sainte Claire d'Assise.* Mons (Belgique), 1906, in-8° de 175 pages, avec gravures. C'est la traduction de l'écrit du P. Cyr de Pesaro. Absolument sans critique. Cf. *Études Franciscaines*, t. XVI, p. 97.

4. Le même auteur, L. Roure, qui a écrit dans les *Études* des PP. Jésuites (20 janvier et 20 avril 1910) deux articles sur la *Psychologie de saint François d'Assise*, a publié dans la même revue (5 août 1910), p. 297-316, de bonnes pages sur *sainte Claire d'Assise* (1194-1253). Dans sa bibliographie, le R. P. Roure a omis les lettres de la Sainte, et il ne semble pas connaître l'étude critique placée par le professeur L. Pennacchi en tête de son édition de la *Legenda* attribuée à Celano.

Leben der heiligen Klara von Assisi von abbé Demore, par le P. Beda Schmidt. Ratisbonne, 1905, in-12° de VIII-286 pp. Ce volume forme le t. I d'une nouvelle série *Die Heiligen der Kirche.*

The personnality of St Clare of Assisi, par Home Gordon dans *Oxford and Cambridge Review* de Londres, 1908, n° 5, p. 23-43. Pas très important.

5. *Zywot Sw. Antoniego z Padwy*, par le P. Eusèbe Stateczny. E. St. Byton G.-S. Czionkami Katolika, 1909, in-4° de 214 p. Dans l'appendice, p. 186-212, l'auteur a étudié les sources de la vie de S. Antoine. — *Der hl. Antonius von Padua*, par le P. Gabriel Meier, O. M., 5e édition. Einsiedeln, s. d., in-8° de VI-192 p. La reproduction des toiles de Feuer-

Digitized by Google

stein ornent ce volume d'allure populaire. Pourquoi ne s'être pas donné la peine de mettre le récit au point ? — *Vida de San Antonio de Padua escritta en aleman por el Dr Nicolas Heim. Traducida y arreglada por el Padre R. Ruiz Amado, S. J.*, Barcelona. Subirana, 1907. — *S. Antoine de Padoue, sa vie et ses miracles,* par J. Boucaud. Tours, Mame, s. d., in-12° de 143 p. et fig. — *Antonius von Padua,* par R. Wilk. Breslau, 1907, in-8° de VIII-98 p. *(Kirchengesch. Abhand., t. V).* — *Sermon de San Antonio de Padua*, par le P. Julio Zervino, O. M. Cochabamba, 1909. in-16° de 32 p. — P. Nicolas Dal Gal, O. M. *S. Antoine de Padoue, thaumaturge franciscain (1195-1231),* traduit de l'italien par le P. Théobald Aumasson. Rome et Paris, s. d. (1908). in-8° de LV-407 p. C'est la traduction du livre annoncé ici même, t. XVII (1907), p. 560-561. L'étude des sources est particulièrement bien traitée. — *El Santo de los Milagros. San Antonio de Padua*, par le P. Alb. Tronchi, M. Conventuel. Barcelone, 1907. in-24° de 331 pages. — *Vida compendiosa de San Antonio de Padua,* par le P. Peregrin de Mataro. Manresa, 1908, in-32° de 48 pages. — *Het leven van den H. Antonius van Padua naar oorspronkelijke bronnen bewerkt door Pater Jesualdus, capucijn*, in-8°, 224 pages (avec 8 gravures hors texte), Helmond, 1909, typ. van Moorsel en van den Boogaart. C'est pour la majeure partie la vie du P. Léopold de Chérancé. — *Bibliographie antonienne ou nomenclature des ouvrages, livres, revues, ... sur la dévotion à S. Antoine de Padoue publiés dans la province de Québec de 1777 à 1909*, par le P. Hugolin. Québec, Impr. de l'Évènement, 1910, in-8° de 76 p. Fruit d'un travail très minutieux. En tout, 141 articles. Plus d'une centaine ne dépassent point l'année 1870.

6. Note sur le lieu de naissance de Thomas de Celano, dans l'*Arch. Franc. hist.* an. II (1909), fasc. III. p. 514-516, du P. Athanase Masci. Notre confrère le P. Edouard d'Alençon a déjà amplement et péremptoirement prouvé la même thèse à savoir que le B. Thomas est né à Celano au diocèse de la Marsica, dans les Abruzzes.

7. *Una Gemma del Terz' Ordine Francescano. S. Elisabetta d'Ungheria, 1207-1231*, par le P. Paolo Sevesi. Genova, 1909, in-8° de 35 p. Panégyrique précédemment imprimé dans la *voce di S. Antonio*, an. XIII (1908-1909), p. 218-227. — *Szent Erzébet irodalma* (Bibliographia sanctae Elisabethae) p. p. E. Barcza. Budapest, 1907. cf. *Zentralbl. fur Bibl. wesen*, 1908, t. XXV, p. 420.

Der Beichtvater der hl. Elisabeth und deutsche Inquisitor Konrad von Marburg († 1233), par P. Braun. Weimar, 1909, in-8° de 59 p. M. Braun étudie l'état civil du célèbre Konrad qui était prêtre séculier ; puis son rôle comme prédicateur et inquisiteur. Espérons que ce bon livre sera poursuivi au-delà de l'année 1226, jusqu'en 1233, date de l'assassinat de Konrad. — *Zum Ehegüterrecht der heiligen Elisabeth,* par E. Heymann dans *Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Altertumskunde* d'Iéna, 1909, nouv. sér., t. XIX, p. 1-22.

Dans la revue hongroise *Szàzadok* (Les Siècles), an. 1908, fasc. de novembre, on a inséré un compte-rendu élogieux du livre de A. Laban, consacré aux légendes de sainte Elisabeth dans la littérature hongroise. — *Vida de*

Digitized by Google

Santa Isabel, Renia de Hongria, Patrona de la venerable orden Tercera del serafico Padre San Francisco de Asis, par le P. Peregrin de Mataro. Manresa, 1907, in-32 de 32 p. — Cf. *Etudes Franc.*, t. XXI (1909), p. 446.

8. P. Guy Daval. *Le bienheureux Bonencontre, disciple de saint François, et le couvent des Cordeliers de Châteauroux*. Bourges, Tardy-Pigelet, 1908, in-12 de 92 p. et gravures. On ne sait pas grand chose sur le compagnon de saint François qui fut le fondateur du couvent de Châteauroux. Heureusement le R. P. Daval a étudié très au long le Nécrologe ou Obituaire des Cordeliers de Châteauroux, et il en extrait des notes agréables à lire, sur le Bienheureux lui-même, et sur la vie du couvent jusqu'à la Révolution.

Toutefois à quoi bon inventer, ou affirmer tel détail qui n'est point authentique ? Le P. Bonencontre vit-il le Pape en 1223 ? Honorius III pensa-t-il à lui en écrivant la bulle de novembre 1223 ? On sourit un peu en voyant cette hypothèse sous la plume du bon Père.

Le bienheureux Bonencontre, disciple de Saint François d'Assise dans *Le Pèlerin*, n° 1636 du 10 mai 1908, p. 21-24, d'après les documents pour la cause de béatification, de l'archevêché de Bourges. Le corps de ce bienheureux est aujourd'hui dans l'église Saint-Martial à Châteauroux.

9. *Alejandro de Alès fundador de la Escolastica*, par le P. Lucio M. Muñiez dans la *Revista de Estudios Franciscanos*, janvier 1909, p. 22-28. Cf. *Revue des Études Juives*, 1889, t. XIX p. 224. Art. de Guttmann et François Picavet dans *Études de critique et d'histoire, 2e série, publiées par les membres de la sect. d'hist. relig. à l'occ. de son dixième anniversaire*. Paris, 1896, p. 209-230. Ces travaux cherchent à assigner à Alexandre de Halès, la vraie place qui lui revient de droit. — *Die Lehre von der Gratia gratis data nach Alexander Halesius*, par K. Heim. Halle, 1907, in-8° de 116 p.

10. *La Patria di frate Elia. Contributo algi studi francescani*, par le chanoine G. Garzi. Cortona, E. Alari, 1908, in-8° de 27 p. Cette patrie, c'est toujours Cortone. L'auteur avait publié son travail tout d'abord dans un journal de Cortone l'*Etruria*. cf. *Ét. Franc.*, t. XVII, p. 559.

11. *Die Psychologie Bonaventuras nach den Quellen dargestellt*, par Ed. Lutz. Munster, 1909, in-8° de VIII - 220 p. (t. VI, fasc. 4-5, *der Beiträge zur Geschichte der Phil. des Mittelalters*). L'auteur donne, d'après S. B., la notion et la définition de l'âme avec ses différentes fonctions ; puis les facultés de l'âme et le champ de leur activité.

S. Bonaventure, dévoué à la tradition, a tenté de faire une synthèse entre la philosophie du premier moyen-âge, c'est-à-dire entre le platonisme de S. Augustin et l'aristotélisme qui, sortant des philosophes arabes, entre dans le monde chrétien et devient prédominant avec le génie de S. Thomas. Cf. *Rev. hist. eccl.* de Louvain, 15 juillet 1910, p. 589.

La fête de St Bonaventure à St-Malo du Bois dans *la Vendée hist. et traditionaliste*, sept.-oct. 1909.

S. Bonaventure (1221-1274), par le P. Thaddeus, O. M. London. Cath. Truth Soc. 1908, in-12° de 24 pages.

Le Père Bonav. Kruitwagen nous décrit dans trois articles (*De Fijd*,

Digitized by Google

26-28 août et 2 septembre 1909) ce que S. Bonaventure a été pour la science et ce qu'il a fait pour l'Ordre séraphique, dont il a été le « deuxième Fondateur ».

Du P. Léonard Lemmens voici un excellent livre, *Der hl. Bonaventura und Kirchenlehrer aus dem Franziskanerorden (1221-1274)*. Kempten et Munich. Kosel, 1909, in-12 de VIII-286 pages. Gravures. C'est spécialement sur l'étude critique parue au tome X des *Opera omnia*, éd. Quaracchi, que s'appuie l'auteur. Le P. Lemmens adopte l'opinion d'après laquelle Bonaventure entra dans l'ordre à Paris en 1243 (et non en Italie en 1238), et s'il admet que le même étudia sous Alexandre de Halès († 1245), il ne croit pas qu'alors Bonaventure était déjà religieux. — Cf. *Arch. fr. hist.*, an. III (1910), p. 344-348, art. du P. Oliger.

12. *Dante e S. Margherita da Cortona*, par Jules Salvadori, dans la *Nuova Antologia* de Rome (vol. 205), fasc. 817, 1906, p. 22-32. Dante aurait connu la pénitente séraphique. Étude purement littéraire. — *De H. Margarita van Cortona. Een beeld van boete en liefde*, par le P. Pacôme Thieman. Cuyk-sur-Meuse, (1906), in-8° de XVI - 17 - 286 pages. Bonne biographie.

13. *Jofre de Foxà (... 1267-1295 ...)*, par Eduardo Gonzalez Hurtebise. Barcelone. Albès, 1910, in-4° de 16 pages. Jofre (Gaufridus, Geoffroy) de Foxà est le plus ancien écrivain en langue catalane. Élevé chez les Frères-Mineurs, il y fit profession, mais passa aux bénédictins en 1275.

L'appendice de cet opuscule contient quatorze pièces justificatives allant de 1269 à 1288. La première (21 janvier 1269) est une confirmation de la vente faite par Arnauld de Foxà son frère, à l'archidiacre de Ampurias, confirmation donnée *de consilio consensu et voluntate fratris Gullermi de Fraumir Gardiani Fratrum Minorum domus Monsonis*.

Jofre de Foxà est l'auteur des *Regles de trobar*, exécutées sur l'ordre de Don Jaime d'Aragon, roi de Sicile.

Cf. Don Luis Nicolau y D'olwer *Notes sobre les Regles de trobar de Jofre de Foixà y sobie les poesies qui li han attribuit*, art. publié dans la revue *Estudis universitaris catalans*, t. I, p. 234 et suiv. — On trouvera aussi dans la *Romania* de P. Meyer, aux t. II, VI, IX et X, plusieurs notes sur Jaufre de Foxa.

14. *Nos vieux Maîtres : Pierre de Maricourt, le Picard, et son influence sur Roger Bacon*, par François Picavet, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, vol. LIV, n° 10, 15 octobre 1907, p. 289-315. On sait que dans ses livres, Roger Bacon parle à maintes reprises d'un certain Maître Pierre. M. Picavet, en cet article, cherche à l'identifier et propose de voir en lui, avec quelque probabilité, Pierre Pérégrin de Maricourt. Émile Charles avait déjà proposé cette idée. M. Picavet la développe ; mais il ne l'embrasse pas entièrement. En attendant plus de lumière sur ce problème, dit-il, « nous devons affirmer que Roger Bacon a subi l'influence de deux maîtres éminents qui l'ont initié l'un à la recherche scientifique, l'autre à la connaissance des langues, à la critique et à l'exégèse sacrée. »

« Nous devons affirmer ... » assure M. Picavet. Pourquoi affirmer puis-

Digitized by Google

qu'il n'est pas sûr que Maître Pierre et Pierre de Maricourt fassent réellement deux personnages, pas plus qu'il n'est certain qu'on puisse les identifier? Ayons donc le courage de ne donner à nos hypothèses que la simple valeur de probabilité qu'elles possèdent. Si M. Picavet le faisait toujours, il n'écrirait pas des phrases comme celles qui sont en tête de son bon article, et il ne croirait pas que la rupture est complète entre les théologiens et les purs savants ou historiens ; les premiers ne détestent pas plus que les seconds, les progrès de la critique historique et de la découverte vraiment scientifique.

Quant au maître de Roger Bacon, il deviendra peut-être moins énigmatique si M. Picavet veut bien ouvrir le volume magistral du R. P. Hilarin de Lucerne, *Histoire des Etudes Franc.*, p. 284. C'est probablement lui le Maître Pierre qui devint évêque en Écosse, après avoir succédé à Grossetête dans la maîtrise de l'école des Mineurs d'Oxford. Il a nom Pierre de Ramsey, Cf. Eccleston dans les *Anal. francis.*, I. 238 et dans l'édition Little, p. 61.

15. *Roger Bacon, 1214-1292,* par J. Delamare dans la *Revue du Midi*, 15 février 1908. Sans grande valeur historique. Exemple : « Après avoir pris le grade de docteur en théologie, on dit qu'il (Roger Bacon) retourna en Angleterre et entra dans l'ordre des Frères-Mineurs, certains prétendent dans l'ordre des Cordeliers » (p. 68). Plus loin (p. 74) on nous parle de Jérôme d'Esculo ! général de l'Ordre en 1278. « On raconte, finit par dire l'auteur (p. 80) que les Frères-Mineurs, fixèrent les manuscrits de leurs confrères avec de longs clous sur des planches où ils les laissèrent pourrir. » M. Delamare n'a sûrement jamais vu de manuscrit enchaîné et ne sait pas ce que c'est.

16. Dans la *Revue pratique d'apologétique* de Paris, n° du 1er mars 1909, p. 851-852, on a inséré une courte note, bien innocente, sur l'emprisonnement de Roger Bacon. On cite à ce propos l'article récent du *Dictionnaire de Théologie catholique ;* mais on ne renvoie point à la *Revue des Questions historiques* où la question a jadis été traitée ex professo (année 1891, t. 50, p. 119-142), par M. Feret. Cf. *Anal. francis.* (Chron. XXIV Gen.), t. III, p. 460. Deux fois, Roger Bacon fut emprisonné, dit-on. L'un de ces deux « emprisonnements » est un mensonge historique, et l'autre ne fut pas ce que l'on croit. Cf. Wadding. *Ann. Min.*, ad an. 1278, n° XXVII : « Ipsum auctorem mancipavit » [Hieronymus ab Asculo].

17. Dans l'*Arch. fr. hist.*, an. III (1910), p. 3-22 et 183-213, notre collaborateur, le P. Théophile Witzel a étudié la méthode d'exégèse biblique de Roger Bacon. En tête, l'auteur donne quelques pages relatives à la vie et aux écrits de R. Bacon.

18. *Les idées mystico-politiques d'un Franciscain spirituel. Étude sur l'Arbor vitae d'Ubertin de Casale,* par le P. Frédégand Callaey, O. M. C. Extr. de la *Revue d'hist. ecclés.*, XI, nos 3 et 4. Louvain, 1910, in-8° de 59 p. L'auteur étudie d'abord les sources du livre : les écrits de Joachim de Flore, le *Sacrum commercium S. Fr. cum dom. Paupertate*, Saint Bonaventure et plus particulièrement son *Lignum vitae*, les *Rotuli* de Fr. Léon (remarque très importante), la seconde Légende de Celano, les mss. de Pierre de Jean

Digitized by Google

Olivi, après naturellement les Pères et la Bible et particulièrement l'Apocalypse.

Les idées d'U. de C. sont connues. Il crie à la décadence, décadence dans l'Ordre Franciscain qui oublie la pauvreté, décadence dans l'Église qui s'enrichit et qui supporte l'infamie du Grand Refus.

L'*Arbor vitae* est en lui-même un mélange d'erreurs, de vérités, de constatations historiques et d'exagérations passionnées. Il fut écrit en la seule année 1305, à l'Alverne. Il n'eut pas une influence très appréciable en dehors du XIVe siècle. Dante le connut et s'en servit.

Ubertin de Casal, ce fanatique de la pauvreté, quitta l'Ordre pour entrer chez les bénédictins.

Tel est en quelques lignes le résumé de l'excellente brochure du P. Frédégand. C'est avant tout une étude des sources, un exposé des idées de l'*Arbor vitae*, non point un jugement de ces idées (1). L'auteur a obtenu le 1er décembre 1910 à Louvain le titre de docteur en histoire avec la mention *Summa cum laude*.

Il signale plusieurs mss. de l'*Arbor vitae :* Utrecht, 309, 310 et 348 — Assise, 328 — Subiaco, 43 et 303 — Florence, Laurent. Plut. XXVI, 18 — Pérouse, 52 (trad. italienne). L'ouvrage fut très rapidement composé entre le 9 mars et le 28 septembre de l'année 1305.

Sur la vie et les œuvres d'Ubertin de Casale, par le P. Frédégand Callaey dans l'*Annuaire de l'Université de Louvain. Séminaire historique. Rapport sur les travaux ... 1908-1909.* Louvain, 1910, p. 453-462. — *Theses quas cum disserlatione cui titulus : L'Idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle. Étude sur Ubertin de Casale ... pro gradu doctoris scientiarum ethicarum et historicarum in Universitate catholica in oppido Lovaniensi ... publice propugnabit* P. Fredegandus Callaey, ex Antverpia presbyter ord. ff. min. capucinorum provinciae belgicae ... die 1 mensis decembris, hora 2, anno MCM [X]. Lovanii, Van Linthout, in-8° de 8 p. n. ch.

Histoire franciscaine. Ubertin de Casal et les Spirituels, par Ernest Maldidier dans la *Revue Augustinienne* du 15 octobre 1910, p. 462-468. C'est une étude écrite d'après le livre de notre confrère le P. René de Nantes. (*Hist. des Spirituels* cf. *Études franc.*, t. XXIII, p. 104.) Je me demande si E. Maldidier a toujours vu ce qu'il cite. Je suis un peu rêveur en lisant sa note (1) de la page 468 : « ... P. Henri de Grèzes, O. M. C. *Le Sacré-Cœur de Jésus* dans les *Études Franciscaines,* 1890, p. 105. » Sic !

18 bis. Au moment où nous corrigeons ces épreuves, la revue a reçu le 28e fascicule du Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'hist. et de philologie de l'Université de Louvain : *L'Idéalisme franciscain spirituel au XIVe siècle. Étude sur Ubertin de Casale* par le P. Frédégand Callaey ; Louvain, 1911, in-8 de XXVII-280 p. Un compte rendu détaillé de ce beau et définitif volume paraîtra bientôt.

19. *Les bienheureux Barthole et Vivaldo, Tertiaires de saint François* (vers l'an 1300), dans *le Pèlerin,* n° 1694 du 20 juin 1909.

San Vivaldo, eremita del Terz'Ordine Francescano. Ricordi agiografici,

(1) Il y a parfois des phrases d'un style trop relâché v. g. p. 53 : coupe-choux !

Digitized by Google

con novena e triduo in fine, par le P. Faustin Ghilardi, O. M., Florence. Barbèra, 1908, in-24 de 206 p. — *Novena e Triduo a S. Vivalco con cenni storici sul suo culto*, par le même. Florence, 1908, in-24 de 47 p. — *Ricordo di S. Vivaldo*, par le même. Florence, 1908, in-24° de 69 p. Tous ces écrits sont d'allure populaire. Le même avait déjà donné en 1895, la *Monografia del San Vivaldo in Toscana*. Florence. Ariani, in-8° de XV-170 p.

20. *Bienheureux Gauthier de Bruges, Franciscain, évêque de Poitiers, 1225-1307*, dans les Saints du *Pèlerin*, n° 1732. D'après les *Acta SS.* et les *Annales Minorum*. Cf. *Et. Fr.*, t. XVII (1907), p. 685. Son culte n'est pas encore reconnu en cour de Rome. — Cf. Jehan Pictave, *Poitiers, ses monuments, son histoire*. Poitiers, 1909, in-12 de 298 p.

21. *Ockam, père du modernisme*. Sous ce titre dans *La Bonne Parole*, (n° du 10 avril et suivants), notre confrère le R. P. Jules d'Albi, O. M. C., a relevé assez vivement une note parue sous la signature du R. P. Lucien Roure dans les *Études* (5 février 1908), d'après laquelle Guillaume Ockam serait le père du nominalisme moderne. Il est de fait que si Guillaume Ockam a mérité un blâme justifié pour sa conduite contre le Pape Jean XXII et Louis de Bavière, ses écrits philosophiques et théologiques lui assignent une des premières places dans le monde des penseurs orthodoxes. Il fut un adversaire fougueux de Scot, après avoir été son disciple (Wadding, *Scriptores*, 1650, p. 155) : voilà certes un détail qu'on oublie quand on range le maître et l'élève dans la même catégorie. — Cf. *Études Franc.*, t. XXI, p. 335.

22. *S. Jean Discalcéat. Recteur puis Frère mineur. Un document inédit du XIVe siècle*, p. p. le P. Paolini, O. M. Rome. 1910, de XXXVI - 38 p. C'est la traduction d'une autre brochure : *Pro causa confirmationis cultus immemorabilis B. Joannis Discalceati, o. f. m., (1278-1349), ad. S. R. C. proxime tractanda documentum saec. XIV*, ed. Fr. M. Paolini. Quaracchi, 1910, in-16 de XVI-48 p. Extrait des *Acta ord. min.*, 1910, p. 12-28. Le B. Jean Discalcéat mourut à Quimper. Le texte publié se trouve dans le ms. 8974-8975 de la Bibl. roy. à Bruxelles.

23. Jean de Rochetaillée (Rupescissa) né en 1312, est mentionné par Wadding dans ses *Scriptores ord. min.*. 1659, p. 225-226. Dans le troisième cahier des *Preussische Iahrbücher*, t. CXIX (1905), M. Rosenkranz étudiant les prophéties relatives à l'attente impériale vers la fin du moyen-âge mentionne en France vers 1350 ce Jean de Rupescissa qui annonça un antechrist Louis de Sicile. Cf. Christophe, *Notice historique sur le cardinal Jean de R.* Lyon, 1854, in-8° de 24 p.

Notes pour servir à l'histoire de l'église de Lyon, Jean de Rochetaillée, par J. Beyssac. Lyon, Rey, 1907, in-8° de 59 p. — *Notes pour servir à l'histoire de l'église de Lyon. La mansion de Rochetaillée*, par le même. Lyon, Rey, 1907, in-8° de 222 p. et pl. — *Rochetaillée en Lyonnais. Notes et documents*, par le même. Lyon, Rey, 1907, in-8° de 276 p. et pl. — Bibl. munic., Tours, ms. 520.

Dans le livre de Pierre Piobb, *L'année occultiste et psychique. Première*

Digitized by Google

année (1907), Paris, 1908, in-12 p. 164, le baron du Roure du Paulin a inséré une étude sur la vie et les prophéties du fr. Jean de « Roquetaille », mort en 1344 et né en 1312 au bourg de Yolet, près d'Aurillac en Auvergne. Intéressant travail de très seconde main, d'après quelques dictionnaires de biographies locales (Moréri, Durif, Aigueperse, Ranblac, etc.) Cf. Wadding, *Annales Min,*, t. IV, nº 15.

24. *Un ascète de sang royal. Philippe de Majorque*, par J. M. Vidal dans la *Revue des quest. historiques* d'octobre 1910, p. 361-403. Étude très intéressante et neuve qui nous montre une fois de plus quel foyer intense de franciscanisme était vers 1300 la cour de Naples. M. Vidal étudie la jeunesse et l'état ecclésiastique (1288-1317) de Philippe de Majorque, sa carrière politique, et son rôle dans l'histoire des Spirituels. Philippe de Majorque fonda une congrégation de Tertiaires schismatiques.

La note de M. Vidal (p. 397, note 3) relative aux Béguins est excellente : il distingue avec soin les Spirituels ou Zélotes du premier Ordre, les Béghards ou Béguins du Libre Esprit (ces deux dernières sortes étant schismatiques) et enfin les Béguins et Béguines approuvés par l'Église.

25. *Della ritrattazione di fra Michele da Cesena e del falso Miserere edito sotto il suo nome nella Raccolta Muratoriana,* par A. Carlini dans l'*Archivio Muratoriano* de 1908, nº 5, p. 233-273.

L'auteur prouve que la soi-disant rétractation de Michel de Césène († 1343) est inauthentique. On ne peut donc s'appuyer sur elle pour croire à la pénitence finale du religieux révolté. C'est dans le t. III p. II, p. 513-527 de la première édition de la *Rac. Mur.* que cette paraphrase du *Miserere* avait été insérée. Cf. *Arch. franc. hist.*, 1909, p. 657, et *Ét. Fr.*, t. XXI, p. 335. — *Li alcuni manoscritti Malatestiani attributi a fr. Michele da Cesena,* par Armando Carlini. Cesena, G. Vignuzzi, 1907, in-8º de 33 p. — *Fra Michela da Cesena e la sua eresia,* par le même dans *La Romagna,* t. IV, fasc. 12.

26. *Deutsche Mystiker des XIV Jahrh. I. Hermann von Fritslar, Nicolaus von Strassburg, David von Augsburg zum erstenmal hrsg. unveränd. Auflage, Anastatischer Neudruck der Ausg. von 1845*, par Z. Pfeiffer. Göttingen, 1907, in-8º de XLVIII-612 p. — *Drei deutsche Minoritenprediger aus dem 13 und 14 Jahrhundert,* par A. Franz. Fribourg en B. Herder, 1907, in-8º de XVI-160 p. — *Die Predigten des Franziskaners Berthold von Regensburg. Mit unverändertem Texte in jetziger Schriftsprache hrsg. mit einem Vorwort von A. Stolz,* 4º édition, par F. Göbel. Ratisbonne, Manz, 1906, in-8º de XXIV-587 p.

27. *Ein Beitrag zur Berthold-Schwartz-Frage* dans le *Diözesanarchiv von Schwaben*, an. 24 (1906), p. 139-141. Il y eut entre 1350 et 1415 à Geislingen, deux personnages portant le même nom que le Fr. Berthold Schwartz que l'on regarde communément comme l'inventeur de la poudre.

28. M. Guido Salvatori dans un appendice de son livre *Sulla vita giovanile di Dante, Saggio,* (Roma, 1907, in-4º de 276 p.), étudie les rapports de

Digitized by Google

Dante avec les Frères-Mineurs. — *Dante, essai sur sa vie, d'après l'œuvre et les documents*, par Pierre Gauthiez. Paris, Laurens, 1908, in-8° de 343 p. et pl. Cet ouvrage fort bien écrit, n'apporte absolument rien de neuf au sujet.

29. *Una Pagina Dantesca. Notizie inedite sul conte Frate Guido da Montefeltro (c. 1222-1298)*, par le P. Jérôme Golubovich. Quaracchi, 1910, in-8° de 19 p. Extr. de l'*Arch. franc. hist.* Les notes inédites sont tirées du f. lat. 5006 de la bibl. nat. Paris. Elles sont très précieuses pour l'histoire de celui dont a écrit Dante en son Enfer (XXVII, 67) : *I' fui uom d'arme, e poi fui cordigliero.*

Le même sujet a été repris avec infiniment de bonheur dans nos *Études Franciscaines* par M. Henri Matrod (t. XXIV, p. 366-386).

30. On a célébré chez les Fr. Min. Conventuels de Foligno, du 6 au 9 février 1909, le centenaire de la mort de la B. Angèle de Foligno décédée le 4 janvier 1309. A cette occasion le curé de S. Francesco, le P. L. Fratini, a fait réimprimer la *Vita della beata Angela da Foligno* de L. Jacobilli. (Foligno, 1909, in-16° de 46 p.) extraite des *Vita des SS. et BB. dell'Umbria* (Foligno, t. I. (1647), p. 17-28). Le chanoine C. Bordoni a également fait imprimer une vie *Magistra Theologorum Angela da Foligno.* Foligno, 1909, in-8° de 98 p.

Rappelons que de nombreuses pages ont été consacrées à cette bienheureuse dans la *Miscellanea francescana* de Mgr Faloci Pulignani. Cf. *Miscell. franc.*, vol. XI (1909). fasc. 1, p. 32. On doit notamment à Mgr Faloci, un *Saggio bibliografico sulla vita e sugli opuscoli della B. Angela*, Foligno, (1889), in-16 de 64 p.

31. *Le Livre des visions et instructions de la bienheureuse Angèle de Foligno*, traduit par Ernest Hello. Quatrième édition avec avertissement de Georges Goyau. Paris, A. Tralin, 1910, in-12 de 336 p. Les *Visiones* de cette grande mystique ont paru en 1643 dans les *Acta Sanctorum ;* elles furent rééditées en 1714 à Foligno, avec plus de correction. Voici, d'Ernest Hello, une version française comme pouvait l'écrire Ernest Hello, c'est-à-dire avec une certaine liberté. Nous osons espérer que Mgr Faloci nous donnera, de la célèbre extatique franciscaine, une édition pure et définitive. — Cf. *Annales franc.*, février 1911, p. 421-428.

32. Au sujet de François de Cardaillac, M. le chanoine Ed. Albe a écrit dans le *Bulletin trimestriel de la société des Études littéraires ... du Lot*, t. 33, 3e fasc. de 1908, p. 164-178, un article sur *Les comptes d'un collecteur pontifical dans le diocèse de Cahors et l'exercice du droit de dépouille, 1404-1405.* Les pages 165 à 174 sont consacrées à François de Cardaillac évêque de Cahors en 1388, mort en 1404.

Les Frères-Mineurs de Cahors refusèrent au Pape les livres de l'évêque, *asserentes dictos libros esse dicti conventus.*

C'est d'après les Arch. Vat. Collectorie, 91, que M. Albe a écrit ces pages utiles.

33. *Les Saints de Bretagne. Le bienheureux Charles de Blois, duc de*

Digitized by Google

Bretagne (1319-1364), par M. l'abbé Fl. de la Villerabel. Rennes, Bahon-Rault, s. d. (1910), in-16 de 65 p. Ce saint tertiaire est connu pour ses malheurs. Par son mariage en 1337, à Rennes, avec Jeanne de Penthièvre, événement auquel se rattache le souvenir de Bertrand du Guesclin, Charles de Blois se trouvait en très bonne position pour hériter de son oncle le duc Jean III. Mais à la mort de ce dernier, le frère du défunt, Jean de Montfort, se posa en compétiteur au nom du droit français. L'esprit en Bretagne était très hésitant sur le parti à prendre et l'arrêt de Conflans (7 septembre 1341) favorable à Charles de Blois, n'empêcha point la guerre. Elle éclata et mit aux prises la France et l'Angleterre. Charles saisi par ses rivaux, dut passer huit longues années à la Tour de Londres. Il devait revenir en Bretagne pour mourir à Auray. Sur l'ordre de son vainqueur, il fut inhumé chez les Cordeliers de Guingamp. Le procès de canonisation se fit en 1371 chez les Cordeliers d'Angers. La cause a été reprise en 1892, et par décret du 14 décembre 1904, Charles de Blois a été inscrit au catalogue des bienheureux.

Un libraire de St-Brieuc prépare l'édition du procès de canonisation de 1371.

Le bienheureux Charles de Blois, par M. l'Abbé Fl. de La Villerabel. Rennes, Bahon-Rault, 1910, in-12 de 20 p.

Le bienheureux Charles de Blois. Discours prononcé dans la cathédrale de Blois, le 19 octobre 1905, par Mgr Touchet. Paris, Lethielleux, 1906, in-16 de 29 p.

Bue an den Eurus Charles Bleiz, duk a Vreiz, gant Div-Na-Dor (Hervé Le Moal). Sant-Brieq, ti-moulerez Sant-Guillerm. 1910, in-8° de 68 p. (Vie du B. Charles de Blois, en breton.)

34. *La B. Angelina* [*de Marciano*] *e le terziarie francescane in Firenze* dans la *Misc. franc.* an. XII, fasc. III, juin-juillet 1910, p. 80-85, une bibliographie et plusieurs notes relatives à cette bienheureuse née à Montegiore en 1377 et morte à Foligno en 1435.

35. *Lettre de Mgr de Bourdeille, évêque de Soissons, 1767* dans le *Bull. Soc. hist. arch. Périgord*, t. XXXVI (1909), p. 69-71. A propos d'un procès-verbal des miracles du cardinal de Bourdeille que l'on pensait à béatifier. Cf. le livre du Dr Pouan. *Ét. Fr.*, t. VIII, p. 314.

36. *Victoriae mirabilis divinitus de Turcis habitae duce vener. beato Joanne de Capistrano series descripta per Fr. Joannem de Tagliacotio illius socium et comitem atque beato Jacobo de Marchia directa. Ex cod. primum integre edita.* Quaracchi, 1906, in-12 de VIII - 128 p. p. par le P. Léonard Lemmens, O. M. A d'abord paru dans les *Anal. ord. min.* en 1906. Cette lettre a été traduite en hongrois par le P. Boniface Kramer. Koloszvar, 1907, in-8° de 68 p.

Profili Capestrani S. Giovanni da Capestrano e suoi seguaci, par le P. Athanase Masci. Loreto Aprutino, 1906, in-8° de 55 p.

Sr. Ivan Kapistran pod Biogradom napisad O. Placido... (par le P. Pl. Belavic). Vukoravini, 1907. (S. Jean de Capistran à Belgrade.)

Epistolae quaedam ineditae S. Joannis a Capistrano, par le P. Serafico

Digitized by Google

Gaddoni, O. M., dans l'*Arch. fr. hist.* de Quaracchi, an. IV, fasc. I, p. 115-121. Ces lettres sont au nombre de quatre.

Le P. Ferdinand Delorme publie dans l'*Arch. fr. hist.* an. IV (1911), p. 178-179, une lettre en vers latins de Donato da Cittadella à S. Jean de Capistran.

Le P. Bihl propose (*Arch. fr. hist.* an. III (1910), p. 778-781) le nom de Ghez pour le nom de famille de S. Jean de Capistran d'après un des mss. (XVe siècle) décrits par U. de Bartholomaeis dans le *Bullettino dell'Istituto storico italiano,* 1889, p. 75-173. Avec justesse, il rejette l'opinion de l'origine française du Saint.

Notizie e documenti intorno alla vita di S. Giovanni da Capistrano, par R. Cessi dans le *Bollettino della societa di Storia patria A. L. Antinori negli Abruzzi,* t. XX (1908, p. 41-62.) Très intéressant pour le séjour du Saint à Padoue. D'après des documents extraits des archives et des bibliothèques de Padoue. Quand étudiera-t-on la correspondance inédite du Saint ? Cf. *Anal. boll.*, t. XXIII, p. 407. (1)

37. *Nel V centenario della festa del Nome di Gesu e della Predicazione di S. Bernardino da Siena in Camaione, Memoria Storica*, par M. Carlo Papini. Firenze, Barbèra, 1910, in-16 de 100 p. S. Bernardin de S. prêcha à Camaiore en 1410.

38. *Compendio della vita di S. Giacomo della Marca*, par le P. Gaëtano Rocco da Napoli. Napoli, Iovene, 1909, in-16 de 175 p. Le livre du P. G. Rocco est un ouvrage populaire et parle surtout de la dévotion du Saint à Naples.

39. *Storia del Culto prestato ab immemorabili al B. Bernardino Caimi da Milano de Frati Minori fondatore del Sacro Monte di Varallo. Documenti editi e enediti*, par le P. Paolo Maria Sevesi. Novara, 1909, in-8° de 104 p. L'auteur donne p. 94-98, une table utile des dates chronologiques de la vie de ce bienheureux du XVe siècle. Cf. *Études Franc.*, t. XX, p. 83.

40. *Il beato Michele da Carcano*, par le P. Paolo Sevesi dans l'*Arch. franc. hist.* an III (1910), p. 448-463 et 633-663 et an. IV (1911), p. 24-49. Ce personnage qu'il faut identifier avec Michel de Milan, entra dans l'Ordre vers 1440 chez les observants de la province de Milan. On perd la trace du bienheureux, sans savoir la date exacte de sa mort. Cette étude est « à suivre ».

41. *Il B. Baldassare Ravaschieri dei frati Minori ed il suo culto,* par le P. Bernardino da Carasco, O. M. Genova, Capurro, 1908, in-16 de 102 p. Le B. naquit en 1419 à Chiavari et mourut le 17 octobre 1492 à Binasco (Pavia), après avoir été provincial de Gènes. -- *Causa della diocesi di Pavia o dell'Ordine dei Frati Minori. Articoli che il P. Francesco M. Paolini ... presenta alla Rma Curia di Pavia ... nel processo di ... Baldassare Ravaschieri da Chiavari, o. m.* Roma, 1908, in-16 de 17 p.

(1) La première édition du *S. Jean de Cap.* de Léon de Kerval. (Cf. *Ét. Fr.*, t. XX, p. 735 et t. XXI, p. 85) a été traduite en italien par le P. Giacomo da Castelmadana. Rome, 1887, in-12 de 294 p.

Digitized by Google

42. On trouvera de nombreuses indications sur Antonio de Bitonto (cf. Wadding. *Script.* 1650, p. 30), dans un article de E. Selvaggi inséré à la revue *Apulia*, an. I, fasc. I, p. 75 à l'occasion d'un ms. du British Museum.

43. Du même auteur, dans la même *Apulia*, id. p. 78-87, une notice sur Robert Caracciolo de Lecce à propos d'un ms. de ce franciscain, ms. de 1470 au British Museum. Cf. Wadding. *Script.* 1650, p. 306.

Fra Roberto Caracciolo, par le Dr Vinc. De Fabrizio. Lecce, 1909, in-8° de 84 p. Extr. de la *Rivista Storica Salentina*, an. IV. Né en 1425, reçu chez les Conventuels, puis chez les Observants et de nouveau chez les Conventuels en 1452, et finalement évêque de Lecce et puis d'Aquino, Robert Caracciolo est surtout connu comme prédicateur. Il mourut le 6 mai 1495. L'auteur n'a consulté ni Wadding, ni Sbaralea, ni surtout la *Chronica Fr. Min. Obs.* de Bernard d'Aquilée. Cf. *Études Fr.*, IX. 532.

44. *Il beato Bernardino da Feltre*. Trad. italienne, d'après la quatrième édition française de Eug. Flornoy. Rome, Desclée, 1908, in-16 de 200 p.

M. D. Vargha a publié un article sur le B. Bernardin de Feltre, premier apôtre des associations de crédit, dans *Katholikas Szemle* de septembre 1908.

Il b. Bernardine da Feltre e la fondazione del Monte di pietà in Pavia, par R. Maiocchi dans la *Rivista di scienze storiche* de Pavie, an. 1907, tom. I, p. 95-102.

45. *Vie de Sainte Catherine de Bologne*, par Jean Évangéliste Duver de l'Oratoire de S. Philippe de Néri. Rennes, Simon, (1905), in-8° de XVI - 475 p. et pl. S. Catherine Vigri naquit en 1413 et mourut en 1463. L'auteur s'est servi des écrits ascétiques de la Sainte, des mémoires de Sœur Illuminée Bembi qui a vécu longtemps avec elle et de la vie écrite au commencement du XVIe siècle par le P. Denis Paleotti, dont une traduction française fut publiée par N. Soulfour à Paris chez G. de la Noue en 1597 et dédiée aux Saintes-Claires de ce même Paris. Bon et édifiant. Cf. *Acta Sanctorum*, mars, tom. II, p. 34 et Wadding. *Scriptores*, 1650, p. 88.

Dans une recension de la *Vie de Sainte Catherine de Bologne* par l'abbé Duver, le P. Van Ortroy (*Anal. boll.*, 1909, fasc. II, p. 239) signale les Mémoires encore inédits de la sœur « Illuminata Bembi que l'on garde au monastère du Corpus Domini de Bologne. Sœur Illuminata vécut de longues années dans l'intimité de Catherine ; elle écrivit ses souvenirs de témoin oculaire très peu de temps après la mort de sa supérieure. »

46. *Zum Leben des Franziskaners Heinrich Harp*, par le P. Patr. Schlager dans le *Katholik*, 3e série, tom. XXXII (1905), p. 46-48. — Cf. Wadding, *Script.*, 1650, p. 164-165 et Servais Dirks. *Hist. litt. observ.*, p. 7. Harphius est mort en 1477, gardien à Malines.

47. Le P. Bughetti, O. M., a étudié l'année et le jour de la mort du B. Marc Fantuzzi de Bologne, quatrième vicaire général de l'observance italienne, dans l'*Arch. Franc. hist.* de 1909, p. 537-548 et s'arrête à l'année 1479 suivant l'opinion commune.

Digitized by Google

48. *Sainte Colette en Franche-Comté et en Bourgogne. Poème inédit publié à l'occasion du cinq centième anniversaire de l'entrée de sainte Colette à Besançon et de la fondation de son premier monastère, 14 mars 1410-14 mars 1910.* Besançon, Jacquin, 1910, in-8° de 32 p. Ce poème a été composé en 1888 par Paul Guichard. En tête se trouvent deux pages d'introduction du chanoine E. de Vregille.

Réformatrice d'Ordre, Sainte Colette, par Albert Guittard, feuilleton du journal *La Croix*, du 23 mars 1910, d'après la brochure de M. de Vregille (1).

Jeanne d'Arc et Colette de Corbie, par Arthur Loth dans *l'Univers* du 3 février 1910. L'auteur note avec raison que l'entrevue entre les deux personnages est un fait tout à fait probable. Vincent Ferrier, Jean de Capistran venaient de contrées fort lointaines pour s'entretenir avec la bienheureuse clarisse, fort célèbre en son temps. Jeanne d'Arc, au moment du siège de La Charité-sur-Loire, se trouvait tout près de sainte Colette. Comment n'aurait-elle pas cédé à l'élan général ?

Sainte Colette et son culte dans l'Église. Extrait de la *Semaine Religieuse* de Besançon du 8 janvier 1910. Besançon, Jacquin, in-8° de 8 p. En tête, la traduction du décret de la S. C. des Rites, étendant l'office de la Sainte aux diocèses de France et de Belgique et aux colonies de ces deux puissances, décret du 25 avril 1909, publié dans les *Acta Apost. Sedis* du 20 décembre suivant, par M. le ch. E. de Vregille.

Le 16 janvier 1910, le *Supplément de l'Éclair Comtois* (7e année, n° 2043) a publié un charmant article *Histoire franc-comtoise. La Sainte de Besançon.*

Marguerite d'York et les Pauvres Claires de Gand. Notice sur un manuscrit enluminé de la vie de sainte Colette, par Paul Bergmans. Gand, Siffer, 1910, in-8° de 16 p. Huit gravures. Extrait du *Bulletin de la Société d'hist. et d'arch. de Gand*, 1910, n° 6. Cette description du fameux ms. des Clarisses de Gand est très détaillée et semble parfaitement exacte. Ceux qui ont vu ce ms. se réjouiront de posséder ce beau travail de M. Bergmans. Et ils se réjouiront surtout de savoir que ces miniatures et d'autres, toutes du XVe siècle, seront publiées cette année même 1911, s'il plait à Dieu, par l'auteur de ces présentes lignes.

49. *Jacques de Bourbon, roi de Sicile, frère-mineur cordelier à Besançon (1370-1438)*, par Arthur Huart, ancien avocat général, docteur en droit. Couvin, Maison Saint-Roch (Belgique), 1909, in-8° de 136 p. C'est le tirage à part des très remarquables articles parus ici même. A la fin, l'auteur a ajouté un triple appendice relatif à la fondation du couvent des Clarisses de Vevey, (avec le texte de la bulle *Nimis iniqua* d'Alexandre IV, du 27 juillet 1255 : VI Kal. aug. pont. nost. anno secundo) donnée à Anagni, à la guérison d'une dominicaine lépreuse par sainte Colette, et à la comtesse de Valentinois Guillermette de Gruyère, clarisse à Vevey.

Dans la *Rivista araldica*, août 1907, p. 455-461, notre collaborateur P. A. Pidoux a écrit les *Souvenirs en Franche-Comté de la conversion et de la sainte mort de Jacques II de Bourbon, roy de Naples.*

(1) *Sainte Colette, vierge et réformatrice de l'Ordre de Sainte Claire*, par M. le chanoine de Vregille, 2e éd. Besançon, 1907, in-24 de 48 p. Gravures.

Digitized by Google

Dans *l'Univers* du 3 mars 1910, M. Arthur Loth a inséré un feuilleton intitulé *Un disciple royal de sainte Colette*, à propos du livre de M. Huart.

50. Comte de Dienne. *La légende dorée du Carladez. La bienheureuse Bonne d'Armagnac 1434-1462.* Aurillac, Impr. E. Blancharel, 1910, in-8° de 56 p., planche et tableau généalogique. Le travail du comte Édouard de Dienne a d'abord été inséré dans une revue de la Haute-Auvergne. Nous avons sous les yeux le tirage à part augmenté d'une *déclaration* de l'auteur et d'une petite feuille manuscrite d'errata, et enfin de l'imprimatur de l'évêque de St-Flour.

Il faut nous montrer très reconnaissant au savant auteur de cette brochure. Bonne d'Armagnac n'a pas une histoire très précise. Elle était fille d'Éléonore de Bourbon et de Bernard VIII d'Armagnac. Elle naquit sans doute en 1434. Elle eut une sœur plus jeune, Catherine, qui se fit clarisse à Amiens. Cette Catherine est l'une de celles que l'on nomme toujours à Amiens « les princesses ». Bonne se fit clarisse à Lézignan (Aude) vers 1454 et elle mourut le 3 janvier 1462. Son corps considéré comme une relique fut « ruiné par les hérétiques » en 1565. On espère faire reconnaître à Rome le culte qui lui est rendu. On possède un buste-reliquaire de la B. Bonne, dans l'église de Lézignan. De ce monument en bois noirci, on ne nous indique point l'époque. Un livre d'Heures orné de sept miniatures, passe pour avoir été à l'usage de la B. Bonne ; on en possède une utile description ; malheureusement le volume lui-même est égaré on ne sait où.

On se rappelle que les clarisses de Lézignan furent fondées par sainte Colette avant 1431. Dès le XVe siècle elles essaimèrent elles-mêmes en Espagne à Gandie, et ce monastère donna naissance à de multiples fondations dans la péninsule.

51. *I codici cartacei Messinesi e Perugino sulla leggenda della francescana suor Eustochia da Messina,* par Casagrandi, *dans l'Archivio storico per la Sicilia orientale,* an. IV (1907), p. 262-275. Note sur un ms. du XVe siècle et relatif à cette Sainte. Il est publié dans l'*Arch. stor. Messinese* de 1903 et 1904, p. 52-117 et 3 à 106.

52. *La cessione di Ferrara fatta da Sisto IV alla Republica di Venezia (1482)*, par Édouard Piva dans le *Nuovo Archivio Veneto*, an. VII, t. XIV, p. II, p. 396-426.

Dans l'*Arch. fr. hist.*, an. IV (1911), p. 179-181, Alf. Monaci signale plusieurs autographes du même pape dans plusieurs mss. du Vatican. Une planche reproduit une page du Vat. lat. 891.

53. *Nell'Umbria verde. Un fiore serafico. Notizie storiche su la Beata Cecilia Coppoli monaca clarissa (1443-1500)*, par le P. Ciro da Pesaro. Roma, 1908, in-16 de XII - 148 p. et 12 gravures. — Cf. M. Faloci. *Notizie della Beata Cecilia Coppoli di Perugia monaca clarissa.* Perugia, 1893, in-16 de 16 p. Certains font naître cette bienheureuse en 1425. Sa vie a été aussi écrite en 1882 par Anast. Rotelli.

54. La B^se Louise de Savoie, fille du B. Amédée IX, naquit en 1462, épousa

Digitized by Google

Hugues de Chalon en 1479, devint veuve en juillet 1490, se fit clarisse colettine à Orbe, où elle mourut le 24 juillet 1503. Son culte a été reconnu en 1839 et elle est honorée le 1er octobre. Sa vie a été écrite en 1507 par une de ses compagnes, Catherine de Saulx, et publiée à Turin en 1843 par Solar de la Marguerite, et en 1860, à Genève par A. M. Jeanneret. Le premier livre français qui a popularisé son nom est celui de l'abbé F. Jeunet et de M. J. H. Thorin édité en 1876 à Paris, puis en 1884 à Dijon.

Voici présentement un charmant volume du marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française : *Amours de Sainte, Mme Loyse de Savoie. Récit du XVe siècle* (troisième édition). Paris, Plon, 1907, in-8° de [IV] - 281 p. Avec une gravure (3 f. 50).

Il serait superflu de louer ce beau livre et de dire qu'il est bien écrit. L'auteur y a ajouté un charme nouveau en introduisant en son langage des tournures et des expressions archaïques.

L'historien est généralement exact ; il a rejeté toutes ses notes à la fin de son volume.

Les reliques et les souvenirs de la bienheureuse Louise de Savoie, dame de Nozeroy en Franche-Comté et clarisse du monastère d'Orbe, par le Chevalier Pierre-André Pidoux. Rome, collège héraldique, 1905, in-8° de 14 p. Extr. de la *Revue du collège héraldique de Rome*, décembre 1905. Le corps de la bienheureuse a été porté en 1840 de Nozeroy à Turin.

55. *Le bienheureux Paul Justinien, fondateur des Ermites de saint Romuald* (*1476-1529*), fut un très grand protecteur de la réforme des Capucins à ses débuts. *Le Pèlerin*, n° 1720 du 19 décembre 1909.

56. Note sur quelques lettres de Sixte V inconnues de ses historiens, dans l'*Archivum Franc. hist.*, an. 1908, p. 469 et 470. Par le P. O. Oliger, O .M.

L'arte della Concia che Sisto V voleva introdurre in Montalto par Franc. Pistoiesi dans *Arte e Storia* de Florence, juillet 1910, p. 208-210.

57. *L'inventario di Bartolomeo della Rovere vescovo di Ferrara,* par Lod. Frati. Ferrara, Zuffi, in-8° de 20 p. Cf. *Giornale stor. e letter. della Liguria*, an. IX, p. 226-227. Il s'agit du Minorite qui devint patriarche de Jérusalem en 1480.

58. Important livre que nous devons au moins signaler : *Étude critique sur la vie de Colomb avant ses découvertes. Les Origines de sa famille ; les deux Colombo, ses prétendus parents, la vraie date de sa naissance* [1451], *les études et les premières campagnes qu'il aurait faites, son arrivée en Portugal et le combat naval de 1476, son voyage au nord, son établissement en Portugal, son mariage, sa famille portugaise,* par Henry Vignaud. Paris, 1905, in-8° de 544 et XVI p. Ce livre démolit plus d'une légende. — F. Young, *Christopher Columbus und the New World of his discovery*. Londres, Richards, 1906, 2 vol. in-8° de 346 et 410 p. — *L'ancienne et la nouvelle campagne pour la canonisation de Christophe Colomb,* par H. Vignaud. Paris, 1909, gd in-8° de 32 p. Extr. du *Journal de la Soc. des Américanistes de Paris*, 1909.

Digitized by Google

59. *L'Anjou historique*, mars-avril 1909, p. 472-474, a reproduit une petite note de *L'Union artist. et litt. du Maine* de janvier 1893 sur *Olivier Maillard et le vin d'Anjou.*

60. Le P. Honoré Niquet a écrit la *Vie du P. Gabriel Maria* (Paris, 1655). Le P. Othon de Pavie a repris ce sujet : *le bienheureux Gabriel Maria 1460-1532.* Rodez, Carrère, 1907, in-16 de 39 p. et grav. Cf. *Études Franc.*, tom. VI (1901), p. 393.

61. *Vita e culto del B. Giovanni Righi da Fabriano sacerdote dei minori,* par le P. Ciro da Pesaro. Roma, 1904, in-8° de XII - 186 p. Né vers 1469 et mort en 1539, ce frère-mineur appartenait à la province des observants des Marches.

62. *Rabelais à Fontenay-le-Comte et le prétendu acte de 1519,* par Henri Clouzot. Extr. de la *Revue des Études Rabelaisiennes*, 5e année, 4e fascicule. Étude relative à un prétendu acte d'achat fait par les Cordeliers de Fontenay et au bas duquel Rabelais, cordelier, aurait apposé sa signature. — *François Rabelais*, par A. Tilley. Londres, Lippincott, 1907, in-8° de 388 p.

63. *Panégyrique de la B. Marguerite de Lorraine, Duchesse d'Alençon prononcé en l'église Notre-Dame d'Alençon le Dimanche 14 février 1909,* par M. le chanoine L.-V. Dumaine. Alençon, 1909, in-8° de 39 p. Avec portrait. Le très savant orateur étudie et présente successivement la princesse, la mère, la chrétienne et la moniale.

Une cause sagienne, La Bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, clarisse, dans la *Semaine catholique du dioc. de Sées,* 23 juillet 1909, p. 482.

L'Indépendant de l'Orne a consacré plusieurs de ses colonnes à la même clarisse, nos 714, 715, 716, en janvier 1909, par Ambroise de Loré (vicomte du Motey).

Cause du diocèse de Sées ou de l'Ordre des Frères-Mineurs. Articles pour la confirmation du culte immémorial rendu à la bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon (1463-1521), religieuse professe du deuxième Ordre de Saint François, que le postulateur général de l'Ordre des Frères-Mineurs, P. François-Marie Paolini présente au tribunal ecclésiastique de Sées pour faire la preuve du dit culte immémorial soit par l'autorité des documents historiques, soit par la déposition des témoins. Rome, imprimerie pontificale de l'Institut Pie IX, 1908, in-12 de 60 p. Avec une gravure. Ces articles sont au nombre de 95. Une erreur obstinée d'imprimerie a fait dire que la vie anonyme de 1658 était du Père Pierre du *Rameau.* C'est Hameau qu'il faut dire.

Dans l'Annuaire du Conseil héraldique de France de 1909, le vicomte de Motey a publié une lettre de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, datée du jour des morts 1515 et adressée à la veuve de Raoul de Mallard, gouverneur d'Essai.

64. Le P. Patrice Schlager fixe, d'après le nécrologe des Observants de la

Digitized by Google

province de Strasbourg, la mort de Nicolas Glassberger à l'année 1508. *Archivum franc. hist.* 1909. p. 673.

65. *La fuga di Bernardino Ochino secondo i documenti dell'Archivio Gonzaga di Mantova*, par Ed. Solmi. dans le *Bullettino Senese di storia patria,* an. XV (1908), fasc. 1. p. 23-98. — *Documenti del R. Archivio di Stato in Siena sull'eresia in questa città durante il secolo XVI*, par P. Piccolomini dans le même Bulletin an. XVII (1910), p. 3-35. Nous avons déjà parlé de ce célèbre capucin apostat au tome XVIII (1907), p. 736. Nous savons qu'on prépare en ce moment un travail sur les origines de la réforme chez les « Zoccolants » de Venise, travail appuyé sur des documents très suggestifs avec des documents inédits sur Bernardin Ochin.

66. Le Marquis d'Alcedo vient de publier *Le Cardinal de Quiñones et la Sainte Ligue*. Ouvrage accompagné de trois gravures et de deux fac-similé. Avec préface par le comte de la Viñaza, membre de l'Académie espagnole. Bayonne. A. Foltzer. 1910, in-8° de IX-339. L'appendice contient une cinquantaine de documents inédits spécialement tirés des archives de Simancas.

Quiñones naquit en 1485 à Léon ; il était fils de Diego Hernandez de Quiñones, premier comte de Luna. Il se fit observant et reçut le nom de frère François des Anges. En cette qualité, il organise avec son confrère Jean Glapion, l'envoi de prêtres au Mexique nouvellement découvert. Il est élu général en 1523 (et non 1522). Clément VII l'honore de toute sa confiance, et cette faveur lui vaut d'être mêlé aux débats terribles entre Charles Quint et la Papauté. Quiñones est à Rome et avec le Souverain Pontife au château Sainte-Ange lors du sac de Rome. On peut croire qu'il contribua puissamment à relever le pouvoir temporel de Clément VII comme plus tard un autre grand fils de saint François Sixte-Quint, restaura la capitale de la chrétienté et en fit la reine des villes au point de vue des arts.

C'est à Quiñones qu'on devait aussi le bréviaire romain récité de 1535 jusqu'à la réforme de saint Pie V.

Au milieu des honneurs et des charges,et malgré son origine aristocratique, Quiñones vécut toujours comme un pauvre. Il mourut le 27 octobre 1540. Le Titien a peint son portrait ; cette toile de maître appartient au duc de Plasencia.

Le livre du M. d'Alcedo n'est évidemment pas une biographie complète de Quiñones. C'est presque uniquement le rôle politique du personnage qui est exposé. A ce titre l'ouvrage mérite des éloges (quoiqu'il contienne pourtant beaucoup trop de fautes d'impression).

67. *Les résidences d'été des archiducs Albert et Isabelle* par la Ctesse M. de Villermont dans la *Revue générale* de Bruxelles, novembre 1910. C'est un chapitre du livre qui est en train de s'imprimer.

67 bis. *La Vénérable Marie Laurence Longo* (*1463-1542*), par C. de L. dans les Saints du *Pèlerin*, n° 1783. D'après les actes du procès de béatification. Cf. P. Édouard d'Alençon, *La vén. Lor. Longo*. Rome, 1896.

68. Le n° du 19 décembre 1908 du *Tablet* de Londres appelle l'attention

Digitized by Google

sur le P. François de Ste Claire à propos d'un trait de M. A Lang dans la *Cath. Truth. Soc.* au sujet des 39 articles de la Réforme anglicane. Cf. *Études Franc.* tome XX (1908), p. 653.

69. Sur frère Paolo Mussini O. M. C., l'attention a été attirée par un article de *La Verna* an. VII fasc. d'oct. 1909, et par le *Corriere d'Italia* an. IV. nº 303, art. d'Albert Cappelletti. Des fresques de cet artiste se trouvent à Ascoli Piceno et représentent la vie de S. Séraphin de Monte-Granaro mort en 1604.

70. *Bienheureux Benoît d'Urbino capucin 1560-1625* dans les Saints du *Pèlerin,* nº 1738 d'après la *Vita* p. p. le P. Eusebio da Monte Santo, Rome, Aureli. 1867. Le bienheureux est mort en 1625.

71. *Le bienheureux Humble de Bisignano convers des Mineurs Réformés (1582-1637),* dans les Saints du *Pèlerin,* nº 1736. Il a été béatifié le 27 mars 1881. Sa fête se célèbre le 5 décembre. Cf. Antonio Maria de Vicenza, réformé *Vita del B. Umile da Bisignano — Analecta juris Pontificii,* vol. XX et XXI.

72. *Fra Fulgentio Manfredi* par G. Mercati dans la *Miscell. di storia eccles.* (Rome) an. V (1907), nº 4. L'observant Manfredi était de Venise. Un de ses opuscules a été à l'Index.

73. *Father Walter Colman, O. F. M. (1570-1645),* par le P. Thaddeus. London, Cath. Truth Soc., 1906, in-12 de 16 p. Cf. du même auteur *Franciscans in England,* p. 72, 106 et 216. Le P. Colman, récollet, est l'auteur d'une Danse macabre ou *Death Duel.*

74. *De Nederlandsche minderbroeder Joannes Neyen als onderhandelaar met de Staten-Generaal (1607-1609).* Cette étude du Père Ferrier Companus, O. F. M. (*De Katoliek,* t. 135 [1909], p. 257-282), nous dit clairement combien le Père Neyen, ce diplomate trop oublié, comme ambassadeur des Archiducs Albert et Isabelle, a contribué à la paix entre les Pays-Bas du Nord et du Sud.

75. *Paschalis Baylon. Ein Heiligenbild aus Spaniens goldenem Jahrhundert,* par le P. Autbert Gröteken, O. M. Einsiedeln, Benziger, 1909, in-12 de 188 p. et 82 gravures. Le mérite de l'auteur est de s'être par-dessus tout appuyé sur les actes des procès de béatification et canonisation. — *The saint of the Eucharist, St Paschal Baylon,* par O. Staniforth. Londres, Washbourne, 1908. Cf. *The Month,* 1908, t. CXII, p. 331. — *Le Patron des Congrès et des œuvres Eucharistiques. Saint Pascal Baylon, franciscain. Sa vie, son patronage, son culte,* par le P. Marie Mansuy. Montréal, 1910, in-16 de VIII - 175 p. Publié à l'occasion du Congrès eucharistique de Montréal.

76. Très intéressante biographie du P. Archange de Leslie, le capucin écossais, par R. F. O 'Connor, dans *The American catholic Quarterly*

Digitized by Google

Review, janvier 1908, n° 129, vol. XXXIII, p. 29-57, sous ce titre *A Scotch Apostle*. La vie de ce fameux prédicateur a déjà été écrite par Rinuccini à Florence, en 1645 — à Madrid, en 1659, par le P. Basile de Teruel — par le P. François Beccault, à Paris, en 1664 — à Lisbonne, en 1664, par le P. Cristobal Almeida, O. S. A. — à Madrid, en 1737, par le P. Francisco de Ajofrin, archiviste de la province des deux Castilles — par le P. Richard, à Tournai vers 1892. Nous ne signalons pas le ridicule travail de Cunninghame Graham, de Londres, en 1896.

M. Colon Leslie a écrit aussi *Historical Records of the family of Leslie*, ouvrage en plusieurs volumes.

Le P. Archange de Leslie était fils de James Leslie, de Peterstone, Aberdeenshire, et de Jane Wood qui se remaria à John Leslie. Il se convertit au catholicisme. Il fut élève au collège écossais à Rome en 1608. Il mourut en 1637 en Écosse, dans la plus grande pauvreté. Cf. Bern. a Bon. *Bibl. fr. min. cap.* 1747, p. 28. — *Dict. of nat. biogr.*, v. Leslie Georges, vol. XXXIII, p. 90. — Bellesheim. *Hist. of the Cath. Church in Scotland*, t. III, p. 77. — Leslie, op. cit. tom. III, p. 415. — *Scots Magazine*. tom. LXIV, p. 189. — Stothbert *Catholic Mission in Scotland*, p. 573. — Chamber *Dict. of eminent Scotsmen*, 1835.

L'article de R. F. O 'Connor a suscité dans *The Month* d'août 1908, p. 154-174, une vive critique de la part du P. Thurston, *A Bogus Biography*, critique qui n'est d'ailleurs qu'une reprise de l'étude de L. G. Law dans *The Scottish Review*, tom. XVIII, juillet et octobre 1891, p. 77-110 Il est certain que plus d'une difficulté se rencontre dans le récit attribué à Rinuccini et qui fut publié dès 1644. La maison de Monymusk dont on attribue la propriété à la famille du P. Archange n'aurait jamais appartenu aux Leslie. Cf. aussi Gordon *Scoti chronicon*, p. 573.

Un des traits piquants de l'affaire, c'est que la vie sous le nom de Rinuccini, et attaquée aujourd'hui par le jésuite Thurston, serait d'après le colonel Leslie, l'œuvre en réalité d'un autre Père de la Compagnie, le P. André Leslie.

Il faut distinguer soigneusement le P. Archange Leslie, du P. Archange Forbes, tous les deux écossais. C'est le second et non le premier qu'intéressent les deux lettres des arch. mun. d'Anvers indiquées dans les *Études Franc.*, t. XV, p. 465. Le seul Père Archange Forbes tenait aux Stuart par sa mère (Cf. Bern. Bol. *Bibl. fr. min. cap.* 1747. p. 31.

77. *Bernardo Strozzi detto il cappuccino* dans *Il Citadino* de Gênes du 10 février 1909. Publication de deux lettres inédites de ce capucin né à Gênes en 1581, mort en 1644. D'après les Archives d'État de Gênes.

78. *La stella d'oro della nobile famiglia Torre di Lucca*, par le P. Ferdinand de Montignoso, O. M. C. Lucca, Baroni, 1908, in-12 de 85 p. C'est la vie du P. Jean-François Torre de Lucques qui vécut de 1592 à 1645.

(*A suivre.*) P. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

MERVEILLEUX ÉPANOUISSEMENT
DE L'ÉCOLE SCOTISTE
AU XVIIe SIÈCLE *(Suite)*

---

§ V

Productions de l'Ecole Scotiste durant la période qui suit l'édition de Wadding de 1640 à 1700.

La période qui précéda la grande édition du Père Wadding ne fut pas sans gloire pour l'Ecole de Duns Scot. Comme nous l'avons déjà dit, la doctrine du Docteur Subtil était publiquement enseignée dans toutes les grandes Universités. A côté des chaires de St Thomas se dressaient partout les chaires de Duns Scot ; libre à chacun de suivre l'un ou l'autre des deux grands maîtres de la Scolastique.

Au Concile de Trente, l'Ecole Scotiste s'était couverte de gloire dans la personne de ses principaux représentants. On sait que le P. Corneille Musso, Franciscain, évêque de Bitonto, exerça une influence prépondérante dans ces solennelles assises. Dans son histoire du Concile, le cardinal Pallavicini dit de lui : « L'évêque de Bitonto avait été des premiers qui fussent venus, moins pour assister au Concile déjà tout formé, que pour le former, quand il ne l'était pas encore ; c'était lui qui ensuite, sur ce théâtre de la chrétienté, avait comme levé la toile en prononçant solennellement le discours d'ouverture, et depuis, toujours employé dans les délibérations les plus importantes, il n'était pas un membre ordinaire : c'était le bras droit de ce corps, etc. » (1) Ce

(1) Histoire du Concile de Trente, tom. II, liv. 8, col. 330.

Digitized by Google

qu'on sait moins, c'est que celui qui mérita d'être appelé le bras droit du Concile était un fervent de Scot, et que parmi une multitude d'ouvrages, il nous a laissé un commentaire sur le premier livre des sentences de son Maître. (1)

A côté du Père Musso on voyait le célèbre André Véga (2), Alphonse de Castro (3), Michel de Medina (4), et cent autres théologiens franciscains nourris des plus pures doctrines du Docteur Subtil.

Durant les années qui précédèrent la grande édition, outre les collaborateurs de Wadding, l'Ecole Scotiste compte un bon nombre de représentants de grande valeur, tels que Antoine de Cordoue, Joseph Anglès, François Herrera, Jean de Rada, Jean de Ovando, François de Souza, Philippe Faber, Théodore Smising etc... Tous ces écrivains scolastiques sont des expositeurs fidèles de la pensée du Docteur Subtil. Mais après les fameuses ordonnances du Chapitre de Tolède et l'édition de 1639, le mouvement scotiste devint plus général et plus fécond en résultats. Quelle fut la part d'influence qu'eut l'œuvre des professeurs du collège St-Isidore ? Il ne nous est pas possible de le préciser ici. Mais il est certain que durant la période qui suivit, l'Ecole Scotiste atteignit son apogée avec les œuvres d'un Pon-

(1) Bibliot. a Joan a S. Ant., tom. I. — « Cornelius Mussus, vir incomparabili ingenii facilitate praeditus, omnibus tam divinis quam humanis disciplinis excellens, vitæ ac morum probitate illustris, ita fuit ab ipsa natura ad exercendas eloquentiæ vires progenitus, ut a prima statim pueritia, hoc est, a 12 ætatis annis, publicum sacrarum declamationum munus agressus sit tanta omnium Italiæ Urbium admiratione, applausu et audiendi desiderio, ut ad pueri conciones, veluti ad insueta miraculorum spectacula, innumerabilis populorum fieret concursus.» Parlant des sermons qu'il prononça devant le Souverain Pontife Paul III, sur le symbole des Apôtres, le dominicain Sixte de Sienne dit : « Conciones istæ Etrusca lingua editæ, Gregorii magni, Basilii magni, Chrysostomi et cæterorum Græciæ Patrum sermonibus, propter doctrinæ ac facundiæ majestatem comparandæ. (Ibid.)

(2) Le Père Pétau, S. J., dit en parlant du Père Vega et de Dominique Soto : «At præ cæteris duo illi producendi sunt, qui omnium doctrina et auctoritate, ex privatorum ordine, principes fuisse perhibentur ac magnum, ad decidendam controversiam quæ de justificatione tunc est commota, momentum attulisse etc. »

(3) Nicolas Antonio dit d'Alphonse de Castro : « Alphonsus de Castro Zamorensis inter Minores Salmanticæ domus vitam religiosam professus, statim se ad theologicæ doctrinæ veræ, totiusque eruditionis studia composuit ex animo et successu, ut præstantissimorum sui temporis theologorum laudem ac meritum adæquaverit (Biblioth. hisp., tom. III.)

(4) Eisengreinius ne craint pas de comparer le P. Michel de Medina aux plus fameux théologiens : « Eruditissimum et antiquis christianiæ Ecclesiæ theologorum choriphæis comparandum, ac novum quemdam theologiæ herculem. » (Catalogo testium veritatis ex Nicol. Ant.)

Digitized by Google

cius, d'un Mastrius, d'un Macedo, d'un Brancatus, d'un Sannig, d'un Merinero, d'un Frassen, etc...

Le mouvement s'étendit du coup au monde entier. Dans toutes les provinces de l'Ordre, on se livra à l'étude des œuvres de Scot avec un élan extraordinaire et irrésistible. Les ouvrages scotistes se multiplièrent avec une rapidité incroyable. On vit paraître à des dates très rapprochées une multitude de commentaires selon la pensée du Docteur Subtil. Tandis que les uns se bornaient à un ou plusieurs traités, d'autres nous donnaient des œuvres complètes de philosophie et de théologie. De l'année 1640 à l'année 1700 on a imprimé plus de 120 volumes in-folio, et plus encore de volumes in-4 strictement scotistes, dans lesquels la doctrine du Docteur Subtil est exposée et défendue avec beaucoup de finesse, de solidité et de profondeur. Nous disons strictement scotistes, car si nous devions y ajouter les ouvrages de philosophie et de théologie qui sont largement enrichis des doctrines du Maître franciscain, ces chiffres devraient être considérablement augmentés. Nous devons en outre faire remarquer que plusieurs de ces ouvrages ont eu durant cette même période quatre, six, huit et jusqu'à dix ou douze éditions. Tout ceci laisse supposer que les doctrines scotistes avaient de nombreux partisans. Mais pour qu'on ne puisse pas nous taxer d'exagération, nous allons donner, par ordre de nationalité, les noms des auteurs scotistes avec l'énumération des ouvrages qu'ils ont composés selon la pensée du Docteur Subtil. (1)

*
* *

En Espagne, le couvent de St-François de Salamanque, rendu si célèbre les années précédentes par les immortels chefs-d'œuvre des Castro, des Vega, des Herrero, des Rada, des Sousa, des Ovando, ne semble plus donner de productions scolastiques durant cette période. Par contre, le célèbre collège de St-Pierre et St-Paul fondé par le cardinal Ximénès, et le grand couvent de

(1) La liste soit des auteurs soit de leurs œuvres est très incomplète ; mais nos amis nous pressent de faire paraitre ces quelques notes et de les opposer aux affirmations mensongères qui ne tendent à rien moins qu'à nier le mérite du Docteur Subtil et l'influence de son Ecole. Dans ces derniers temps on a multiplié ces mensonges historiques avec une incroyable audace, soit dans les manuels de philosophie et de théologie, soit dans les manuels d'histoire ecclésiastique, soit dans les revues et autres ouvrages de toute sorte. La liste en est trop longue, pour que nous puissions l'insérer ici.

Digitized by Google

San Diego à Alcala, continuent de donner des fruits exquis. Les scotistes, qui ont illustré ce collège, sont les Pères Jean Mérinero, François Félix, Christophe Delgadillo, François del Castillo Velasco, Pierre d'Urbina, Jean Munoz, Michel de Villaverde, François Diaz, Jean Sendin Calderon et Jean Bernique. Le collège de St-Diego, fondé à Sarragosse au commencement du XVIIe siècle, rivalise avec celui d'Alcala, et ses théologiens, les Pères Hyacinthe Hernandez de la Torre, Jean Perez Lopez, Antoine Lopez, Antoine Castel, Thomas Frances de Urrutigoyti et Jérôme de Lorte nous fournissent des travaux scotistes de très grande valeur. Aux scotistes d'Alcala et de Sarragosse viennent s'ajouter de différentes provinces les Pères Blaise de Benjumea, Thomas Llamazares, Bonaventure de Salinas, Thomas de St-Joseph, Pierre de Ste-Catherine, Didace de St-François et Antoine de Ste-Marie. Qu'il nous suffise de donner la liste de leurs travaux respectifs.

Le Père Jean Merinero, d'abord professeur de philosophie et lecteur jubilaire de théologie à Alcala, puis successivement gardien du grand couvent de Madrid, Provincial de Castille, Général de tout l'Ordre des Frères Mineurs, enfin évêque de Valladolid (1), publia à Madrid en 1659, à l'imprimerie royale, chez Mathieu Fernandez, cinq volumes in-4 de philosophie avec ce titre : « Cours complet de philosophie selon la pensée du Docteur Subtil Jean Duns Scot, divisé en cinq volumes, comprenant les deux logiques d'Aristote, les huit livres de la physique, les deux livres de la génération et de la corruption et les trois livres de l'âme.» (2) Le Père Mérinero étant mort en 1663, un de ses amis fit paraître à Madrid, en 1663, ses œuvres théologiques en deux volumes in-folio. Le premier comprend quatre traités, à savoir : de la science de Dieu, de la volonté de Dieu, de la prédestination, de la Trinité ; le second comprend également quatre traités : de la béatitude, des actes humains, de la bonté et de la malice, du péché actuel. Le Père Mérinero laissa en outre deux volumes in-4 prêts à être imprimés. Ils restèrent manuscrits à la bibliothèque d'Alcala. L'un traite de l'Incarnation et l'autre de la grâce. Dès l'année 1652, le Père Mérinero avait publié à Valladolid un

(1) Le Père Mérinero mérita d'être surnommé le saint évêque.

(2) La logique avait déjà paru à Alcala chez Jean de Villodas et Orduana en 1629 en 1 volume in-4. — C'est un des cours de philosophie les plus importants qu'on ait publiés en Espagne soit par l'abondance des matières, soit par la pureté et la clarté du style, soit par la facilité de la méthode, soit par la solidité et la profondeur de la doctrine.

Digitized by Google

volume in-4 sur la définibilité du dogme de l'Immaculée-Conception. (1)

Le Père François Félix, lecteur émérite de théologie à Alcala, deux fois Gardien du grand couvent de San Diego dans cette même ville, et Définiteur de la Province de Castille, écrivit cinq volumes in-4 de théologie scotiste. (2) Les deux premiers parurent à Alcala en 1642 et 1645 avec ce titre : « Tentatives de Complute ». Le premier tome comprend les matières suivantes : de la fin dernière de l'homme, de la béatitude, des actes humains, de la bonté et la malice des actes humains, de la conscience, des habitudes et des vertus. Le second tome est divisé en deux parties : la première partie comprend les traités suivants : de la vision de Dieu, du péché actuel, du péché originel, du péché habituel ; la seconde partie comprend les traités de la grâce, de la justification et du mérite. (3) En 1646 parut à Alcala chez Marie Fernandez, un troisième volume du même auteur intitulé : « Principe de Complute ». Il comprend les traités suivants : de la science et de la volonté de Dieu, de la prédestination et de la réprobation, de la Trinité. En outre le Père François Félix laissa inédits le traité des anges et le traité de l'incarnation. Ce dernier fut édité à Paris chez Jacques Quesnel en un volume in-4 par les soins du Père Egide Nuble, disciple de l'auteur. (4)

Le Père François Félix étant mort avant d'avoir achevé son œuvre, (5) le Père Christophe Delgadillo fut chargé par la Province de la compléter. Entré dans l'Ordre à l'âge de 16 ans, d'abord élève, puis professeur de théologie à Alcala, il mérita le titre de Lecteur jubilaire. Il fut successivement Gardien du couvent

(1) On le voit, l'œuvre du P. Merinero est considérable et embrasse presque tous les problèmes de la philosophie et de la théologie. Il mérite d'être compté parmi les meilleurs scolastiques espagnols.

(2) Les candidats au doctorat en théologie, qui se présentaient à l'Université d'Alcala, étaient obligés de défendre en huit actes publics toute la théologie scolastique et une grande partie de la morale et de l'Ecriture Sainte. Le choix des opinions était laissé à la liberté des candidats. Dans le but de démontrer que la doctrine de Scot était communément défendue à l'Université, quoique son nom fut souvent passé sous silence, le P. François Félix entreprit de traiter toute la théologie d'après le Docteur Subtil, en suivant l'ordre et la méthode de ceux qui prenaient les grades en théologie. Beaucoup de théologiens d'Alcala s'appropriaient les doctrines du Docteur Subtil, sans signaler la provenance de ce riche trésor. L'œuvre du P. François Félix et Delgadillo fut une protestation éloquente et sans réplique contre cet injuste plagiat. (Voir la préface du traité des anges par le P. Delgadillo.)

(3) Bibliot. hisp. a Nicol. Ant., tom. III.

(4) Biblioth. Franc. a J. a St Ant., tom. I.

(5) Il ne traite que les matières répondant aux deux premiers actes.

Digitized by Google

de San Diego à Alcala, Gardien du grand couvent de Madrid, Définiteur et Custode de la Province de Castille et Visiteur de la Province de St-Jacques. Le roi Philippe IV lui ayant offert l'évêché de Tuy en Galice, il le refusa avec de grands sentiments d'humilité. Il mourut à Madrid en odeur de sainteté, l'an 1671. Plusieurs grands d'Espagne, suivis d'un immense concours de peuple assistèrent à ses funérailles. (1) Le Père Delgadillo publia à Alcala en 1652 chez Marie Fernandez, le second « Principe de Complute » ou traité sur les Anges en un volume in-4. L'année suivante il publia chez la même deux traités, celui de l'incarnation et de l'adoration en un volume in-4. En 1654, il publia chez la même le traité des sacrements en général, et les traités du baptême, de la confirmation, de l'ordre et de l'extrême-onction, en un volume in-4. En 1658, il publia chez la même le traité de la pénitence, étudiée comme vertu et comme sacrement en un volume in-4. En 1660, il publia à Alcala le traité du sacrement de l'eucharistie en un volume in-4. Les trois premiers volumes du Père François Félix unis aux cinq volumes du Père Delgadillo forment un cours de théologie de très grande valeur. (2) Le Père Delgadillo était très versé dans la théologie mystique. Il composa plusieurs ouvrages de piété, entr'autres un traité sur la communion fréquente, publié à Madrid à l'imprimerie royale en 1665 en un volume in-4. La troisième édition parut en castillan. Il publia aussi un traité du silence et autres préceptes de la règle de Ste Claire. La seconde édition parut en 1662 à l'imprimerie de l'Université d'Alcala en un volume in-4. (3)

Le Père François del Castillo Velasco, Lecteur émérite de théologie au couvent d'Alcala, Custode de la Province de Castille, etc., écrivit un grand commentaire sur le troisième livre des sentences de Scot en deux volumes in folio. Le premier traite de l'incarnation du Verbe et de la préservation de la Vierge Marie du péché originel. Le second traite des trois vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité. Les deux volumes parurent à Anvers chez Beller en 1641. (4)

(1) Chron. seraf., tom. VI, lib. III, cap. XXXIII.

(2) Lorsque Delgadillo commença à publier ses œuvres en 1652, il avait déjà passé 22 ans à l'Université d'Alcala, comme il le dit dans son traité des Anges. Il était consulté comme un oracle dans les questions les plus difficiles (Chron. seraf., tom. VI etc.)

(3) Biblioth. franc. a Joan. a St Ant., tom. I.

(4) Nous n'avons pas vu cet ouvrage, mais à en juger par les nombreuses citations qu'en font certains théologiens scotistes, il doit avoir une très grande valeur.

Digitized by Google

Le Père Pierre d'Urbina, théologien d'Alcala, successivement Provincial de Castille, Commissaire général de la famille Cismontaine, évêque de Valence et enfin de Séville, laissa inédits quatre volumes de théologie selon la pensée de Scot. Le premier traite de la foi, le second de la béatitude, le troisième de la pénitence et le quatrième de la vision. Ils étaient conservés à la bibliothèque du couvent de la régulière observance à Madrid. (1)

Le Père Michel Villaverde, Lecteur jubilaire de théologie à Alcala et Gardien du collège St-Pierre et St-Paul, publia à Alcala, en 1658, chez Marie Fernandez un cours de philosophie selon la pensée du Docteur Subtil en trois volumes in-4. De plus il laissa inédit un cours de théologie en six volumes in-4. Le manuscrit était conservé à la bibliothèque du collège St-Pierre et St-Paul.

Le Père Jean Sendin Calderon, Lecteur de théologie à Alcala et Provincial de Castille, mort en 1676, laissa inédits sept traités de théologie, à savoir : Apologie de la doctrine de Scot, des prédicats quidditatifs de Dieu, de la sainteté divine et des vertus morales en Dieu, du libre arbitre et de la science moyenne, de la grâce actuelle, questions quodlibétiques sur le mystère de l'incarnation, de la foi divine actuelle. Ces sept traités furent publiés en 1699 à Alcala chez François Garcia par le Père Jean Bernique en un volume in folio. (2) En 1633 le Père Sendin avait publié à Madrid à l'imprimerie royale, un traité sur l'Immaculée-Conception en un volume in-folio. De plus il avait composé une

(1) Dès l'année 1628 le P. Pierre d'Urbina avait publié à Madrid chez la veuve de Louis Sanchez en un volume in folio, une apologie pour la défense des doctrines de St Bonaventure et du vénérable Docteur Subtil. Le titre en espagnol est celui-ci : « Memorial en defensa de las doctrinas del Doctor San Buenaventura y Escoto, sobre el juramento que la Universidad de Salamanca hizo de leer tan solamente la doctrina de San Agustin y Santo Tomas ». On sait qu'en 1627 on avait voulu contraindre tous les candidats aux grades de théologie à jurer d'enseigner et défendre la doctrine de St Augustin et de St Thomas. Les Franciscains et un grand nombre d'autres théologiens protestèrent énergiquement. L'acte de Salamanque fut cassé par le Conseil suprême en 1628 et la doctrine du Docteur Subtil continua d'être enseignée comme par le passé. Nous regrettons que le P. Gonet dans son Clypeus thomisticus ait cru pouvoir relater l'acte de Salamanque, sans en faire connaitre la suite, laissant entendre par là qu'à partir de 1627 on n'enseignait plus à l'Université que la doctrine de St Augustin et de St Thomas. Nous devons encore remarquer que le P. Gonet tronque le texte du fameux serment de Salamanque. (Voir Annal. de Wad.)

(2) Le P. Jean Bernique, fidèle disciple du père Sendin, premier lecteur de théologie de San Diego à Alcala, examinateur synodal du diocèse de Tolède et qualificateur de l'Inquisition, écrivit un traité de théologie sur la science divine, publié en 1703 à Alcala chez François Garcia en un volume in-4. Cet ouvrage, que nous avons entre les mains, est d'une grande valeur.

Digitized by Google

apologie des livres de Marie d'Agréda, qui fut souvent imprimée avec les œuvres de la Vénérable. Il laissa en outre un volume inédit sur l'incarnation en un volume in-4 (1).

Le Père François Diaz, Lecteur jubilaire de théologie, Provincial de Castille, publia à Alcala un ouvrage intitulé: « Théorèmes théologiques du premier livre des sentences du Docteur Subtil. Il parut chez Marie Fernandez en 1662 en un volume in-4.

Le Père Antoine de Sainte-Marie. née à Valtanas dans le diocèse de Palencia, entra chez les Frères Mineurs déchaussés de la Province de St-Paul, au couvent du Calvaire de Salamanque. De là il passa aux Philippines comme professeur de théologie. Puis il se rendit en Chine pour travailler à la conversion des infidèles. (2) Il publia une apologie de la doctrine du Docteur Subtil en un volume in-folio. (3) Il laissa aussi des discours théologiques. Il y traite de la vision de l'Essence divine qu'eut ici-bas la Bienheureuse Vierge Marie. (4)

Le Père Jean Munoz, Lecteur émérite de la Province de Castille et plusieurs fois Gardien, publia en 1649 à Sarragosse, à l'imprimerie de l'hôpital de Notre-Dame de la Grâce, en un volume in-4, un ouvrage intitulé: « Disceptationes et argumenta Complutensium circa varias sacræ Theologiæ doctrinas. Cet ouvrage contient seize dissertations, à savoir : de la Trinité, de la science de Dieu, de la volonté divine et de la prédestination, de la science des Anges et de la Béatitude, des actes humains, des péchés, de la bonté et de la malice, de la grâce, de la foi, de l'Espérance et la charité, de l'incarnation, des sacrements en général, du

(1) Le P. Gabriel de St-Joseph, de l'Ordre des Carmes, dit dans un ouvrage sur l'Eucharistie : « Plures etiam consului, qui in partem affirmativam inclinarunt, et præcipue R. P. F. Joannem Sendin seraphicæ familiæ Provincialis, theologusque insignis, qui hac Universitate per plures annos theologiam professus est magno omnium Doctorum plausu ». Et postea « Erat enim qualificator ex primariis et ideo frequenter de rebus theologicis consulebatur. » (Statera Eucharistica) Sa biographie a été écrite par le P. Eusèbe Gonzalès ; tom. VI. chonic. Ordinis, lib. III, cap. XXXIII.

(2) Le P. Antoine de Sainte-Marie a écrit une multitude d'ouvrages pour la conversion des Chinois entr'autres : de ritibus Sinensium, en un vol. in-folio, traduit en français par le séminaire des missions en 1701 ; un catéchisme en langue et caractères chinois édité à Canton en 1660 ; de congruentis legis divinæ ac sectis Doctorum Sinensium ; commentarios super philosophiam Ethicam Confuta Sinarum Magistri ; de sectis sinensium Philosophorum ; de sectis popularibus, idolis ac templis ; de modo evangelisandi regnum Dei in Sinoco imperio, apologia pro dominicanis et franciscanis Missionariis in Sinarum imperio, etc., (Joan a S. T. bis. II.)

(3) « Hanc ad Goanos nostræ fidei vindices misit anno 1644 in folio » (H).

(4) De opere isto testimonium perhibet ut oculatus testis R. P. F. Bartholomæus de Latoma in suo libro inscripto : Perfecta religiosa. lib. I. cap. 27, num 3911 (Ibid.)

Digitized by Google

baptême, de l'eucharistie, de la pénitence, du mariage. Il laissa en outre inédit un cours de philosophie.

Le Père Hyacinthe Hernandez de la Torre, Lecteur de théologie deux fois jubilaire, examinateur synodal du diocèse de Sarragosse, Ministre Provincial de la Province d'Aragon, Commissaire général de toute la famille Cismontaine, publia à Sarragosse un cours complet de philosophie selon la pensée du Docteur Subtil en quatre volumes in-4. Il parut chez Pascase Bueno en 1663, 1664 et 1665. Il écrivit en outre un commentaire sur le premier et le second livre des sentences selon la pensée du Docteur Subtil. Il parut en 1685 et 1689 en dix volumes in-8, chez Paschase Bueno. Il en fit faire une autre édition chez le même en deux volumes in-folio en 1688. Le premier tome comprend cinq traités, à savoir : De l'Essence et des Attributs divins, de la Trinité, de la science de Dieu, de la prédestination, de la volonté de Dieu. Le second tome comprend trois traités : de la création, des anges, des démons.

Le Père Jérôme de Lorte et Escartin, Lecteur émérite, Définiteur de la Province d'Aragon, Censeur de l'Inquisition, Examinateur synodal du diocèse de Sarragosse, publia un ouvrage intitulé : « Mappa subtilis, seu speculum scoticum. » Il parut à Sarragosse en 1693 chez Jacques Magalon en un volume in-4. En 1694, il publia à Sarragosse, chez les héritiers de Didace Dormer, un second ouvrage : « Mappula Scotica et Augustiana, Subtilis et Mariani Doctoris conclusiones ex scripto Oxoniensi decerptas, divi Augustini primi Ecclesiæ Doctoris aureis sententiis cohærescens. »

Le Père Thomas Frances de Urrutigoyti, né à Sarragosse, Lecteur jubilaire, Ministre Provincial d'Aragon et secrétaire général, écrivit un ouvrage : « Certamen scolasticum, expositivum argumentum pro Deipara, continens quæ de instanti conceptionis possunt controverti stylo scolastico et positiva speculatione. » Il fut édité à Lyon en 1660 par Philippe Borde, Laurent Armand et Claude Rigaut, en un volume in-folio. Il publia trois autres volumes in-folio sur la Sainte Vierge, en suivant la même méthode. Le premier parut à Barcelone en 1670 chez Raphaël Figuano ; le second et le troisième parurent à Lyon en 1673 et 1675 chez Claude Bourgeat. En 1682 il publia à Toulouse des « Consultationes in re morali » en un volume in-folio. Il mourut en 1682 laissant inédit ses ouvrages : Pro divinæ voluntatis decretis et scientiæ conditionatæ stabilimine, non dissonæ ad mentem S. Bonaventuræ et Subtili Doctoris.

Digitized by Google

Le Père Jean Perez Lopez, Lecteur jubilaire, écrivain public de philosophie, de théologie scolastique, dogmatique et expositive, Définiteur, Custode et Ministre Provincial de Navarre, Procureur Général de tout l'Ordre en Cour romaine, Consulteur de l'Archevêque métropolitain d'Aragon, prédicateur apostolique auprès d'Innocent III et Père perpétuel de tout l'Ordre des Frères Mineurs, publia une philosophie scotiste intitulée : « Scotus philosophicus. » Cet ouvrage parut en 1687 à Barcelone chez Antoine Ferrer en deux volumes in-folio. En 1690 il publia, chez Martin Gelabert, des commentaires sur le premier et le troisième livre des sentences en deux volumes in-folio. En 1699, il fit paraître à Sarragosse chez Didace de Larumbe en un volume in-8 un ouvrage intitulé : « Singulare certamen de pretioso sanguine Christi. » Il publia chez le même un mémoire en faveur de la Cité Mystique de Dieu de la V. Marie d'Agréda. En 1701, il publia à Gérone chez Jérôme Palo, une apologie de ses propres écrits : « Statera theologica. » En 1683, il avait en outre fait paraître à Sarragosse chez Thomas Gaspar, en un volume in-8, une vie du vénérable Docteur Subtil.

Le Père Antoine Perez, né Camarillas, dans le diocèse de Teruel, Lecteur de théologie deux fois jubilaire, Provincial d'Aragon, Visiteur et Père de la Province de St-Jacques, Censeur de l'Inquisition, Examinateur Synodal de l'Archevêché de Sarragosse, publia des commentaires sur le premier livre des sentences, d'après le Docteur Subtil. Ils parurent en 1700 à Sarragosse, chez Gaspar Thomas Martinez, et en 1702 chez Didace de Larumbe en deux volumes in-folio. Il publia encore chez le même, en un volume in-4, un ouvrage : « Astrea theologica, stateras et dipondia R. P. F. Joannis Perez Lopez, convocans ad crisim. »

Le Père Antoine Castel, né à Calatayud dans le diocèse de Taragone, Lecteur de théologie deux fois jubilaire, Docteur en théologie de l'Université de Sarragosse, Ministre Provincial d'Aragon, publia : « Athenæum minoriticum novum et vetus scholarum : subtilis, seraphicæ et nominalium, nonnullas exambiens quæstiones. » Il parut en 1697 à Sarragosse, chez Gascon, en un volume in-4. (1) Le Père Castel publia en outre de 1698 à

(1) Cet ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur expose et défend un certain nombre de thèses scotistes ; dans la seconde, il expose et défend plusieurs thèses bonaventuristes ; et dans la troisième, il expose et défend quelques thèses de Guillaume d'Occam. C'est un ouvrage précieux pour les trois grands Docteurs franciscains. L'auteur se montre admirateur enthousiaste du Docteur Subtil.

Digitized by Google

1703 un commentaire sur les quatre livres des sentences de Pierre Lombard en cinq volumes in-4. Le premier parut à Sarragosse chez Dominique Gascon en 1698, le second, le troisième et le quatrième chez Didace Larumbe en 1702, 1703 et 1700; le cinquième chez Dominique Gascon en 1701. (1)

Le Père Blaise de Benjumea, Lecteur jubilaire, Censeur de l'Inquisition, Ministre Provincial d'Andalousie, Père de sa Province et de tout l'Ordre et Définiteur Général, publia à Leiden, en Hollande, ses œuvres théologiques. Elles comprennent les traités de la charité, de la grâce, de la science, des lois et les questions choisies quodlibétiques, selon la pensée du Docteur Subtil. Elles parurent en 1677 chez Thomas Lopez de Haro, dans le format in-folio. Il publia encore chez le même, dans le format in-4, ses commentaires sur les huit livres de physique, selon la pensée du Docteur Subtil.

Le Père Thomas Llamazares, Lecteur deux fois jubilaire, Custode et Père de la Province de la Conception, publia à Lyon en 1670, chez Antoine Huguetan, format in-4, un cours de philosophie, d'après la pensée de Duns Scot. En 1679, il fit paraître chez le même éditeur, format in-folio : « Questions théologiques, scolastiques, dogmatiques et morales selon la pensée du Docteur Subtil ».

Le Père Thomas de St-Joseph, Professeur de théologie, Provincial de la Province de St-Joseph des Déchaussés, et le Père Pierre de Ste-Catherine, Définiteur de la même Province, publièrent à Madrid un cours complet de philosophie, selon la pensée du Docteur Subtil, en trois volumes in-4. Le premier volume parut chez Luc Antoine de Bedmar en 1692 ; le second chez Didace

Il écrit au commençement de l'ouvrage : « Si vis pingere Scotum, sophiam pinge, si sophiam, Scotum pinge. Qui scit Scotum, scit totum, cum totum scibile scierit. Quem nihil cœleste latet ; datum est ipsi nosse interpretari Augustinum ; dignus tanto magitro discipulus ; quem vincere non speraverat, æquare studuit, tantus inter amborum doctrinam nexus, ut nihil inter utrumque distet, praeter ætatem. Viæ Scoti, viæ pulchræ, viæ rectæ, sed raræ. Tritam semitam ignoravit hæc aquilina acies ; Lacteam in astris reperit viam, in signo Virginis Immaculata. Doctor adeo subtilis, non facile patet properanti : in eo moræ pretium est. Ingenii solertia nulli secundus ; sententiarum gravitate inferior nemini. Tribunal fidei promulgat, quidquid Scotus dixit, inoffenso pede legendum. Ab hoc facem prælucentem sumimus. Tali duce et luce primordia nostra libamus. »

(1) Le P. Castel termina le cours de philosophie, laissé inachevé par le P. Hyacinthe Hernandez de la Torre, comme il le dit lui-même dans la préface de l'« Athénée. » Le P. Hyacinthe avait à peine commencé le traité de l'âme quand la mort vint le surprendre.

Digitized by Google

Martinez Abad en 1693, et le troisième chez Antoine Gonzales de los Reyes en 1693. A Venise on en fit trois autres éditions. Celle de 1997 parut en trois volumes in-8 chez Paul Belleoni.

Le Père Diego de St-François, né à Castroverde, dans le diocèse de Léon, Provincial de la Province de St Paul des Déchaussés, mort en 1655, laissa un volume inédit de matières théologiques sur le premier et le troisième livre des sentences, selon la pensée de Scot.

Le Père Bonaventure de Salinas et Corduba, Lecteur jubilaire de la Province de Lima, Censeur du St Office, Vicaire Général des Provinces des Indes, laissa inédit un cours complet de philosophie prêt à être livré à l'impression, selon le témoignage du P. Wadding et du P. Sannig.

(A suivre.)

Fr. DOMINIQUE de Caylus,
Lecteur de Théologie,
Membre du Collège des Docteurs de Philosophie
de l'Université Pontificale de Burgos.

Digitized by Google

UN LIVRE

SUR LE P. PROCOPE DE TEMPLIN

L'année 1907, la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg en Suisse mettait au concours un prix de 500 francs en faveur d'un travail sur le *P. Procope de Templin (Brandebourg) et la poésie mariale en Allemagne pendant le XVIIe siècle.* Le sujet était nouveau et intéressant. Le P. Vitus Gadient, capucin de la Province suisse, fut du nombre des concurrents. Il se mit à l'œuvre avec ardeur. Ne s'agissait-il pas pour lui de tirer de l'oubli un confrère qui avait été un apôtre et dont l'œuvre ne doit pas périr ? Mais le jeune savant s'aperçut bientôt que le travail proposé était, pour le moins, aussi difficile qu'intéressant. Tout restait à faire. Il suffisait de jeter un coup d'œil sur ce qui a été écrit jusqu'à présent sur l'œuvre et la vie de Procope pour comprendre que c'est là une forêt vierge où la hache de la critique littéraire et historique n'a fait encore aucune éclaircie. Procope était mort au commencement de l'hiver de l'année 1680. Les détails que l'on peut glaner sur sa personne jusqu'au seuil du XIXe siècle, tiennent dans deux petites pages. En 1806, Clément Brentano publia dans son recueil « Wunderhorn » treize poésies de Procope, accompagnées d'une notice biographique. Gœthe loua ces pièces et dès lors le nom du poète capucin fait son entrée dans l'histoire de la littérature allemande, non pas qu'il ait la place qui lui revient, mais enfin son nom s'y trouve. Il faut aller jusqu'en 1877 pour rencontrer un article consacré tout entier à notre poète. Nous le trouvons dans la revue de Gœrres, les « Historisch - Politische Blätter » sous la signature de Georges Westermayer ; ce travail qui est loin d'être parfait, a pourtant de sérieux mérites ; dans ses grandes lignes, la caractéristique du poète et du prédicateur est juste. Moins favorable à Procope est le jugement que porte K. A. Beck dans son « Histoire des chants d'église ». Ces deux articles inaugurent une ère nouvelle : ils sont un commencement d'examen scientifique de l'œuvre du capucin allemand. Le P. Augustin Ilg, dans son livre

Digitized by Google

« l'Esprit de saint François d'Assise », parle de l'œuvre poétique de son confrère dans une vingtaine de pages ; il l'appelle « le chantre de Mariahilf » ; mais il ne vise qu'à l'édification du lecteur. Le P. Peregrino da Forli a publié dans les « Annali dell' Ordine dei Fratri Minori Cappuccini (Milan 1884, vol. III, p. 304 ss.) un article sur Procope, malheureusement sans aucune indication de source.

Un petit volume d'extraits des sermons de notre auteur sur la Ste Vierge édité par le P. Angelicus Eberl, O. P. en 1887, eut deux éditions.

Plus près de nous encore, un autre capucin, le P. Gaudentius Koch écrit un article intitulé « Portrait de poète », dans la revue allemande « Les voix poétiques du temps présent », XIV, 1900, p. 177-182. C'est une esquisse enthousiaste écrite *con amore*, renfermant des extraits des œuvres poétiques, mais sans prétention scientifique aucune.

Nagl et Zeidler (Histoire de la littérature autrichienne) citent notre auteur à plusieurs reprises et l'apprécient de façon très flatteuse. Enfin K. Bode (Palœstra, LXXVI, Berlin 1909) a écrit cinq pages qui sont sans contredit ce qu'on peut lire de mieux jusqu'à présent sur Procope de Templin.

Voilà toute la *littérature* sur le sujet qu'il fallait traiter. On avouera que c'est peu de chose, pour ne pas dire rien. On comprend dès lors que le P. Vitus ait pu dire, quoique trop modestement, que son travail n'a pas d'autre but que de fournir une introduction aux futures études littéraires et historiques sur Procope.

Pour mener son œuvre à bien, le P. Vitus prit le bâton de pèlerin et se mit en route à la recherche des documents, des œuvres et des traces de son confrère ; il parcourut l'Autriche, visitant les villes que le bon religieux avait évangélisées, les couvents qu'il avait habités, les bibliothèques qui pouvaient renfermer ses œuvres. Chargé d'une riche moisson de renseignements, il rentra en Suisse et après deux années d'efforts acharnés, le 15 juillet 1909 il livrait à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg le fruit de ses veilles et de ses patientes recherches. Le travail, très remarqué par le jury, fut couronné ; la même année encore, le P. Gadient présentait à l'Université son ouvrage comme thèse de doctorat et il obtenait la plus haute distinction, la note *summa cum laude*.

Le P. Procope de Templin et la poésie mariale en Allemagne au XVIIe siècle est maintenant en cours de publication chez le libraire Habbel, à Ratisbonne ; l'ouvrage comprendra trois volumes édités avec le plus grand soin ; j'ai en main trois cahiers d'épreuves : ils font honneur à l'auteur et à l'éditeur.

Les deux premiers volumes renferment la vie de Pocope, une appréciation sur son œuvre de prédicateur et de poète. Dans une dernière partie l'auteur, après avoir tracé un tableau de la poésie

Digitized by Google

mariale en Allemagne au XVIIe siècle, détermine la place qui revient à Procope comme poète. Le troisième volume est un recueil de poésies mariales. Le P. Vitus les a soigneusement choisies dans l'œuvre très considérable du capucin de Templin et annotées.

Nous sommes donc ici en présence d'un travail de grande envergure et de haute valeur ; voilà pourquoi je tenais à le signaler dès maintenant aux lecteurs des *Etudes franciscaines ;* au fur et à mesure de l'apparition de ces volumes, j'en dirai un mot dans cette revue ; avec l'auteur, je considèrerai la vie de Procope, le Prédicateur et le Chantre de Marie.

*
* *

De retour de son pèlerinage au pays de François-Joseph, le P. Vitus fut prié de donner une conférence aux membres de *l'Allemannia,* société d'Etudiants Suisses de l'Université de Fribourg. Il leur racconta son voyage d'études en Autriche. Le texte de cette conférence a paru *in extenso* dans les *Monat-Rosen* de l'année 1910 p. 537 ss. ; 636 ss., 689 ss. sous le titre : *Eine Scholaren-Fahrt durch Oesterreich.* Si j'en parle ici, c'est que ce travail est comme la préface du livre sur Procope ; il lui doit l'existence et lui reste intimement lié.

Le conférencier nous mène à sa suite à Feldkirch, à travers le Tyrol, à Innsbruck, Salzbourg, Passau, Linz sur le Danube, Vienne et Prague.

Ce travail mérite notre attention, d'abord parce qu'il est une preuve vivante de la conscience scrupuleuse que l'auteur a apportée dans la recherche des documents intéressant sa thèse ; ensuite, considéré comme relation de voyage, c'est un modèle du genre. Des critiques éminents s'accordent à lui reconnaître des qualités de premier ordre : finesse d'observation, fraîcheur dans les impressions, originalité et naturel dans la forme et l'expression. Pour moi je constate surtout que le P. Gadient sent la nature, les spectacles qu'il voit; il saisit tout de suite le phénomène par une vision intense et exacte ; puis ce phénomène est associé rapidement à d'autres phénomènes de même ordre qui élargissent l'image tout en la fixant. « Je suis bien fort, disait justement Théophile Gauthier, je *vois* les choses extérieures. » Notre auteur ne s'en tient pas là, il perçoit du même coup les harmonies des choses avec l'âme, son rapport à l'esprit, au cœur plus encore ; il va plus loin, il a l'impression de Dieu présent, agissant, reflété dans son œuvre, qui le prouve, le raconte, le laisse transparaître à demi. (1)

Voici, pour illustrer ce que j'avance, quelques croquis que je

(1) Voir, sur ces qualités de l'artiste, Longhaye. *Dix-neuvième siècle*, I, p. 90.

Digitized by Google

detache çà et là de la *Scholarenfahrt* : « A Feldkirch un superbe gars monte dans le même wagon que moi ; le chapeau richement orné de fleurs et de rubans proclame bien haut que nous avons affaire à une recrue : ses bagages formaient deux catégories : une prosaïque et une poétique ; à la première appartenait une petite valise à main ; à la deuxième une guitare : heureuse combinaison de l'utile et de l'agréable. » Voici une scène de sécularisation sous Joseph II. « Que fit-on de tant de livres rares enlevés aux bibliothèques des couvents ? Un certain nombre parvinrent dans les bibliothèques de l'Etat, mais combien échouèrent chez les chiffonniers, ou bien furent directement vendus aux antiquaires par les commissaires de la sécularisation ! Les ouvrages d'ascèse — parmi lesquels furent comptés les livres de cantiques — par principe furent traités comme de la maculature. Voyez-vous ces chars lourdement chargés emportant des couvents ces trésors amassés avec tant de soin ; quand le char ne peut plus avancer, tant le chemin est mauvais, on jette sans pitié et sans scrupule les volumes dans les ornières, on entasse ces cantiques pleins d'amour et le cocher brandit son sceptre en mesure, le fouet claque et le char grinçant et gémissant fournit la mélodie qui convient au texte enfoui sous les roues. C'est la chanson de la sécularisation ! »

Le P. Gadient visite St-Etienne dans la capitale de l'Autriche. « Le dernier quart d'heure de mon séjour à Vienne, je le passai dans le dôme de St-Etienne. Lentement je pénétrai dans le dôme par le côté droit. Une obscurité profonde remplissait les parvis sacrés. Des lampes qui brûlaient à certains intervalles ne faisaient que mieux ressortir l'absence de lumière. Çà et là un adorateur, une pauvre femme, un invalide, une dame en deuil. L'œil perce les ténèbres. Ici on voit pendu au mur un tableau aux couleurs fortement tranchées, mais non c'est une fenêtre, un vitrail. Des colonnades s'élancent dans un vague embrassement vers la voûte obscure. Impossible d'avoir une impression générale, une vue d'ensemble; c'était trop sombre. Je me croyais transporté dans une profonde forêt allemande. Cette impression me hantait comme si j'avais découvert moi-même et pour la première fois cette comparaison de la forêt et des arceaux de la cathédrale. Dans la solitude de cette forêt qu'est le dôme, on se sent, on devient solitaire... Peu à peu l'obscurité mystérieuse commença à m'environner, comme l'étroite cellule enferme le moine. Bientôt chaque pensée, même la plus petite, je la voyais, pour ainsi dire ; je percevais chaque sentiment ; il n'était ni noyé par la lumière, ni écrasé par la richesse du temple. Puis une seule pensée, un seul sentiment s'éleva en moi : Sursum corda. Le cœur monte lentement, silencieusement le long des colonnes sans fin, dans l'infini. Qui est là-haut ? Son nom ? dites-le moi. — « Je suis Celui qui suis », telle est la réponse que renvoie l'obscurité insondable. Et la nuit commence à s'animer ; je vois une échelle mystérieuse qui relie au sol la voûte

Digitized by Google

noire , des anges montent et descendent ; ils montent portant les demandes, les louanges, les prières des mortels ; ils descendent chargés des grâces du Très-Haut. — Les anges ne se montrent plus, l'échelle sainte à disparu ; c'est de nouveau devenu sombre. »

Voici, pour finir, une comparaison entre le style renaissance et le style gothique que Huysmans n'aurait pas dédaignée. « Le style renaissance est un prince-évêque qui, revêtu de ses plus beaux ornements, étincelant de pierres précieuses, avec la mitre et la crosse, la croix et l'anneau, élève la voix, loue le nom du Seigneur et s'écrie : Gloire à Dieu au plus haut des cieux.

» Le style gothique est le moine solitaire qui ne quitte pas sa cellule ; il lit dans Ekkchard ou dans Suso, dans St Thomas ou St Bonaventure ; c'est le mystique qui a mille pensées et un seul sentiment, qui ne pense qu'en images — et elles sont innombrables — et ne sent qu'en prière, toujours la même ; c'est le solitaire qui parle toujours avec Dieu, jamais avec les hommes, qui aime les prières et l'obscurité et cependant soupire sans répit après le soleil, c'est le moine pour qui la mortification est devenue une joie, qui ne peut séparer le signe de l'opprobre du symbole de la joie : car joie et opprobre trouvent leur expression dans cet ornement mi-croix, mi-fleur, qui s'appelle le fleuron. »

Ces extraits, si pâles dans une traduction, suffiront pourtant pour montrer que le P. Vitus a sur sa palette des couleurs que maint artiste peut lui envier. Il a su voir les pays qu'il a parcourus ; poète, il a su peindre ce qu'il a vu. Nous verrons prochainement qu'il a su aussi, avec non moins d'art et de vérité, lire dans l'âme et dans l'œuvre du P. Procope de Templin.

P. CHRISTOPHE FAVRE, Docteur ès lettres.
O. M. C., Prov. Helveticae.

Digitized by Google

VERS L'UNITÉ DE LA PRONONCIATION LATINE

On ne saurait trop louer le livre que vient de publier M. Camille Couillault sur la « *Réforme de la prononciation latine* ».(1)

En vue surtout de l'unité liturgique, l'auteur traite le problème d'une prononciation correcte et internationale ; après avoir clairement démontré ce que fut la prononciation antique, il prouve la nécessité comme l'opportunité d'une réforme et donne sur le choix de cette réforme les vues les plus judicieuses. En tout, quatre chapitres aussi faciles à lire que remplis d'érudition, aussi précis que complets.

Dans une préface dont tous les mots portent, le Révérendissime Dom Pothier salue comme une « bonne fortune » cet ouvrage « où la question est traitée avec autant de science et de conscience que d'opportunité, avec autant d'ampleur dans l'exposé théorique que de sagesse et de résignation en face de difficultés pratiques très réelles, mais non pas de tout point insurmontables. »

Son Éminence le Cardinal Secrétaire d'État, Mgr Merry del Val, écrivant à l'auteur au nom du Saint-Père, n'a pas cru mieux faire que de citer ces éloges de celui qu'il appelle « un juge des plus compétents » ; mais la lettre officielle en retranche un mot : *résignation*, et cette suppression doit être relevée comme une indication très importante.

M. Couillault rêve pour le latin la prononciation classique cicéronienne, comme « seule correcte » ; il donne de ce choix des raisons très documentées, mais il reconnaît que ce rêve n'est pas immédiatement réalisable ; un autre est plus urgent, l'unité de prononciation, complément et soutien de l'unité liturgique. A l'unité l'auteur sacrifie donc la correction idéale, et il se résigne (comme savant bien

(1) *La Réforme de la Prononciation Latine*, par Camille Couillault ; ouvrage honoré d'une lettre de S. E. le Cardinal Merry del Val et d'une préface du Révérendissime Dom Joseph Pothier, abbé de Saint-Wandrille. 1 vol. in-16 : 2 fr. 50 Bloud place St-Sulpice, Paris (VIe).

Digitized by Google

entendu) à la prononciation italienne qu'il considère comme la solution transitoire la plus rapprochante.

Le Cardinal, excluant de la phrase laudative la *résignation* susdite et y laissant en évidence la *sagesse* de la conclusion pratique, a nettement manifesté l'option pontificale et justifié la base d'unité que l'auteur reconnait seule utilisable.

Le choix de l'autorité suprême fut-il notre unique motif, il suffirait pour que nous adoptions sans hésiter la prononciation italienne. Notre hésitation serait aussi peu sage que fut naguère irrévérencieux le sourire d'un critique devant cette manière filiale de réaliser sur un point l'unité voulue par le Christ. (1)

Mais sans parler des résultats victorieux que l'obéissante déférence peut assurer, nous trouvons qu'en l'espèce elle garantit une solution moyenne scientifique, capable de satisfaire les savants résignés comme de faire taire les esprits dédaigneux.

Tout en affirmant l'impossibilité d'établir une moyenne mathématique et d'arriver par elle à l'unité, M. Couillault reconnait qu'une prononciation de ce genre constitue, quoique factice, un procédé légitime d'éducation linguistique. Or nous avons appliqué ce procédé légitime au tableau synoptique des quatre prononciations types : donné par M. Couillault *antique, italienne, allemande* et *française*. Cette moyenne aboutit simplement à la prononciation italienne pour la grande majorité des cas, c'est-à-dire :

1° Pour les six voyelles : *a, e, i, o, u, y*.

2° Pour les six diphtongues : *œ, æ, ei, au, en, in*.

3° Pour les trois digrammes : *ph, ch, sh*.

4° Pour les seize consonnes : *b, p, k, q, d, t, f, j, l, r, m, n, s, x, h, v*.

Que reste-t-il ?

Trois consonnes seulement, *c, g, z*, pour lesquelles la moyenne ne donne pas l'italien.

De ces trois consonnes, les deux dernières, *g* et *z*, n'offrent guère de difficulté pratique que pour les allemands qui prononcent *g* toujours dur tandis que les français le prononcent *j*, son rapproché de *dj* devant les sons E, I. Quant au groupe GN, les italiens seuls le prononcent doux ; en supposant que la prononciation officielle de l'Église s'en tienne là, ce ne sont pas les français qui s'en plaindront puisqu'ils ont ce son avec son graphisme dans leur langue : *agneau, cigogne*. — La lettre Z, donne *tçé* à l'allemand, *dz* à l'italienne, *z* à l'antique et à la française : la différence des deux phonismes adoucis est d'autant plus insignifiante que l'usage en est rare. — *C* reste la lettre compliquée, on peut dire la seule, et elle nous donne quatre prononciations différentes : Antiq. : *Kikéro*. — Ital. : *Thitchéro*. —

(1) Voir *Annales de philosophie chrétienne*, janvier 1911, p. 415.

Digitized by Google

Allem. : *Tsitséro*. — Fr. : *Cicéro*. L'adoucissement du son *k* en *tch* s'est fait en vertu d'une loi phonétique générale qui se rencontre dans beaucoup de parlers nationaux ; c'est un fait trop connu pour que nous y insistions : mais *tch* n'est qu'un intermédiaire, une phase transitoire d'une évolution fatalement appelée à suivre sa gradation. C'est ainsi qu'en France après avoir dit *Tchitchéro* vers le VIIe siècle, on passa vers le XIIe à *Tsitséro* qui longtemps avant fut déjà, m'assure-t-on, la prononciation de St Augustin : les allemands et les espagnols n'ont pas poussé plus loin l'adoucissement progressif. En sorte que *tchitché* représenterait une moyenne scientifique et *tsitsé* une moyenne internationale.

Mais il faut remarquer que même au milieu de régions employant l'adoucissement extrême comme en France, on a parfois conservé l'usage du son chuintant pour le phonisme *k* : c'est ainsi que dans certains patois du centre on dit *tchétchun* pour *quelqu'un*.

On le voit, la prononciation italienne est encore pour cette lettre *c* une moyenne préférable qui se rapproche le plus de ce que les puristes considèrent comme l'idéal.

Que conclure de tout cela, sinon que la prononciation italienne est acceptable pour tous sans trop de sacrifices et que si les savants la proclament supérieure à toutes les autres, on ne doit pas s'étonner de ce « qu'un grand nombre de tentatives de réformes s'en sont inspirées » (1) tandis que « bien peu nombreux sont ceux qui ont adopté la pure diction classique. » (2)

Que celle-ci succède un jour à la diction romaine, c'est une chose possible ; toutefois, si elle se réalise, elle ne se fera que graduellement par une évolution que l'autorité respecterait, mais dont il est impossible de prévoir et par conséquent de vouloir orienter la marche.

Aussi M. Couillault fut-il loué d'y renoncer pratiquement et d'avoir préconisé la solution qui s'impose, « celle qui satisfait à la fois aux exigences de la science et aux nécessités de l'heure présente ». (p. 152)

La plus haute nécessité que servira la prononciation uniforme du latin, c'est, pour l'auteur et pour tous ses lecteurs, celle de l'unité liturgique ; ce but splendide, longtemps cherché, sera bientôt glorieusement atteint lorsqu'on aura donné le dernier effort auquel est liée la question du chant grégorien : l'unité d'une prononciation correcte. De même que l'accentuation influence la formation de la mélodie et en facilite l'exécution, ainsi la prononciation romaine des voyelles et des consonnes rendrait plus juste l'interprétation du chant fixé par l'Église. L'auteur le démontre d'une façon frappante dans un chapitre d'un puissant intérêt où des exemples bien choisis viennent compléter ce qu'il dit sur la valeur artistique d'une bonne prononciation et où il

(1) C. Couillault, op. cit., p. 146.
(2) C. Couillault, op. cit., p. 140.

Digitized by Google

montre l'œuvre grandiose poursuivie par l'école bénédictine. Le même chapitre fait aussi ressortir les avantages de l'uniformité de la diction latine dans les rapports internationaux des enfants de l'Église : Conciles, Conclaves, Congrès de tous genres, visites au Père commun, que d'occasions où la langue propre de l'Église, le latin, s'impose au clergé, mais en nécessitant une prononciation unique ! L'auteur le prouve par les nombreux faits où de semblables réunions furent contrariées sinon stérilisées par la divergence des dictions nationales !

Quel avantage pour les membres du clergé catholique, s'ils pouvaient échanger leurs idées dans la langue qu'ils ont tous apprise ! Et combien l'apprendraient mieux, s'ils pouvaient espérer pouvoir mieux s'en servir. Le seul moyen et le grand stimulant n'est-ce pas l'uniformité de prononciation ?

Cette uniformité réalisée amènerait-elle pour le latin, la possibilité de devenir l'idiome auxiliaire universel, grâce à des simplifications et des néologismes ? A cette question légèrement touchée par l'auteur, il fut répondu l'an dernier négativement dans les *Études franciscaines* (1).

Nous avons alors protesté contre une pareille mutilation du latin, et nous pouvons ajouter que si elle est indigne du purisme classique, elle ne serait pas moins, dans l'usage pratique, une menace de confusion et de corruption pour la langue moins raffinée du clergé. A la science moderne qui a besoin d'une précision plus complète, aux intéressés de tout domaine qui réclament une facilité plus grande, l'usage d'une langue artificielle est indiqué : le clergé le comprend du reste si on en croit la sympathie progressive conquise par la langue internationale Ido (2) dans les revues ecclésiastiques.

Mais il comprendra aussi de plus en plus, grâce à de convincantes plaidoiries comme celles de M. Couillault, combien la prononciation correcte et une de l'idiome canonique peut favoriser l'étude et le bon usage du latin, et achever l'œuvre admirable commencée dans l'Église par l'unité de rite et l'unité de chant.

F. ODON de Ribemont.

---

(1) Nos d'avril et mai 1910 : *La langue auxiliaire et l'Église*. Les deux articles ont été réunis en une brochure qu'on peut demander gratuitement à l'auteur. Maison Saint-Roch, Couvin. Belgique.

(2) Esperanto réformé par une commission internationale de savants.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

HISTOIRE

Saint Filibert, fondateur et abbé de Jumièges et de Noirmoutier. — Sa vie, son temps, sa survivance, son culte. — Étude d'histoire monastique au VIIe siècle. Ouvrage orné d'une carte spéciale et de nombreuses gravures dans le texte et hors texte, par M. l'abbé L. Jaud, Curé-doyen de Noirmoutier ; 560 pp. — Prix 6 fr., in-8o, Gabalda et Cie, Paris.

« Votre titre n'a rien de trop — écrit à l'auteur l'évêque de Luçon — vous l'avez rempli tout entier : c'est bien l'histoire du VIIe siècle, avec ses Rois, ses Seigneurs, ses Évêques, ses Moines qui se déroule ! M. Jaud le dit lui-même dans la Préface « les documents directs sur S. Filibert se condensent dans un nombre de pages relativement restreint ». (XI) Mais l'auteur a tenu à encadrer ces pages et à les situer dans cet intéressant milieu mérovingien où elles ont été vécues. Les travaux des historiens qui ont écrit sur l'époque ont été largement mis à contribution : Montalembert, les Moines d'Occident ; Dom Pitra, Vie de saint Léger ; Dom Couturier, Vie de sainte Batsilde ; Dom Besse, saint Wandrille, les Moines de l'Ancienne France, le Moine bénédictin, etc.. C'est dans ces ouvrages que l'auteur a puisé pour peindre ces traits généraux de la vie monastique qui s'appliquent très certainement à saint Filibert, mais sont communs à tous les saints religieux de l'époque. Du reste les temps mérovingiens forment dans l'histoire ecclésiastique, une épopée pleine de mouvement, de vie et de grandeur. C'est le temps où la nation franque peu à peu s'empreigne des enseignements de la Foi Catholique et s'initie aux lettres et aux sciences. En effet, les missionnaires, grecs et romains, avaient, dès l'origine, fondé d'immortelles églises dans les « cités » gallo-romaines ; plus tard, saint Martin de Tours avait propagé l'Évangile dans les campagnes et posé la base des paroisses rurales, mais bien des superstitions, bien des restes d'idolâtrie et d'habitudes païennes subsistèrent encore et pour des siècles ! Puis, du jour où le roi Clovis fut régénéré surnaturellement dans les eaux baptismales, il ne s'ensuivit pas que le peuple franc eut, du même coup, abdiqué toute sa barbarie. Au VIIe siècle seulement, on voit les vocations épiscopales et religieuses se dessiner parmi les Francs, jusque-là le clergé pastoral et monastique se recrutait exclusivement parmi les vieilles chrétientés gallo-romaines. Saint Filibert vécut précisément en ce VIIe siècle. Il eut donc sa part, et une part très remarquable, dans l'apostolat que les Religieux de saint Benoit exercèrent sur leurs contemporains. Toute maison religieuse était alors non seulement un asile pour l'innocence et un refuge pour le repentir, mais encore

Digitized by Google

pour l'Église un centre d'apostolat. Apostolat par le bon exemple, sans doute, dont le parfum répandait au loin la renommée du Christ, mais apostolat aussi par le ministère de la parole, et par les œuvres de charité ! Les moines prêchaient. Quittant pour un temps leur monastère, ils s'en allaient en mission, puis rentraient dans la solitude reprendre contact avec la vie de prière.

Saint Filibert, nous dit son biographe, était un excellent prédicateur, « savant, éloquent, toujours prêt à faire entendre la parole de Dieu : in praedicatione paratus » (page 192). Les monastères exerçaient encore l'apostolat par les œuvres de charité. Une des œuvres les plus en honneur à l'abbaye de Jumièges fut le rachat des captifs. Saint Filibert équipait même des bateaux à cette fin, les chargeait de marchandises et « envoyait ses moines sur les côtes de la Grande-Bretagne, pour échanger les captifs contre les produits de son abbaye » (page 200). Et les heureux esclaves libérés recevaient le baptême, un certain nombre même embrassèrent la vie religieuse.

Aux vertus du moine, au zèle de l'apôtre, S. Filibert eut désiré joindre la palme du martyre. Au moins, montra-t-il un courage intrépide pour oser reprocher à Ebroïn sa conduite impie, comme plus tard saint Antoine de Padoue au tyran Ezzelino. Le terrible maire du Palais lui offrit alors des présents, mais le saint abbé, outré, refuse et le traite d'apostat, indigne de rester en communion avec les chrétiens. C'est bien encore un des mérites des religieux catholiques d'avoir su tenir haut et ferme, dans les combats contre la barbarie, l'étendard de la justice et du droit.

M. Jaud a travaillé dix ans à composer son ouvrage (page 544). Bienheureux le prêtre qui, au milieu des soins du ministère pastoral, trouve encore le loisir de s'appliquer à l'étude, bienheureux le prêtre qui sait faire tourner au profit et à l'édification de ses paroissiens le fruit de ses labeurs !

F. Grégoire.

Die Zeit der Hochscholastik. Thomas von Aquin, von Jos. Ant. Endres. Mit 64 Abbildungen. Mainz. Kircheim. 1910. gd in-8 de IV-107 p. (Dans la collection *Weltgeschichte in Karakterbildern*, éditée par Fr. Kampers, Seb. Merkle et Martin Spahn).

Ce fascicule entre dans une collection destinée à vulgariser l'histoire des personnages illustres de l'humanité. On y a fait entrer le Christ, Homère, Cyrus, Mahomet, François d'Assise, le prince Eugène de Savoie, Napoléon, R. Wagner, etc. Le présent *Thomas von Aquin* (1225-1274) est dû à M. Joseph-Antoine Endres, professeur agrégé au Lyceum de Ratisbonne. En sept chapitres, l'auteur étudie la jeunesse et l'éducation du docteur dominicain, son enseignement à Paris, ses relations, avec la Papauté et les écoles dominicaines d'Italie, sa place dans la scholastique. Ces pages sont précédées d'un court aperçu sur l'état intellectuel du monde latin au début du XIIIe siècle. Les gravures sont bien choisies et bien exécutées (je note gr. 28 saint Louis roi, statuette du musée de Cluny — gr. 27 saint Bonaventure de Fra Angelico — gr. 44 saint Bonaventure de B. Gozzoli — gr. 45 le tombeau de Matthieu d'Aquasparta à l'Ara Cœli). J'aurais eu plaisir à y retrouver le saint Thomas du couronnement de la Vierge de Fra Angelico.

P. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

Le Mont Saint-Michel. Histoire de l'abbaye et de la ville. Étude archéologique et architecturale des monuments, par Paul Gout. — In-4°. tome I. 378 p. et 225 gravures et 13 planches hors texte ; tome II. 375 p. et 245 gr. et 25 pl. Lib. Colin, Paris.

Nombreux sont les auteurs qui ont traité l'histoire du Mont Saint-Michel, Parmi les franciscains voici Arthur Dumonstier dans sa *Neustria pia;* Rouen. 1663, François Feu-Ardent dans son *Histoire de la fondation... du Mont S. Michel* (Coutances 1604), Hélyot dans son *Hist. des Ordres monast.*

M. Paul Gout développa son étude d'une manière tout à fait remarquable. Voici la topographie (le Mont, Tombelaine), l'histoire (Saint-Aubert, la collégiale, les normands, les bénédictins, les abbés, les temps modernes) la vie monastique, les pèlerinages, l'Ordre de Saint-Michel, les prisons. Puis vient l'architecture de l'abbaye et des remparts, les restaurations faites et à faire.

Qui ne conclura avec l'auteur au maintien et à la conservation intelligente et intégrale de ce superbe monument ? C'est un centre de culture rationnelle de l'art français au moyen âge, et l'un des plus utiles développements de l'art moderne.

P. Ubald.

La Mission du Canada avant Mgr de Laval (1615-1659) par l'abbé A. Gosselin. — Extrait de la *Revue Catholique* de Normandie. In-8° de 176 pp. 1909. Imprimerie de l'Eure. Evreux.

L'auteur est, à cause de ses travaux antérieurs et de sa situation, plus particulièrement compétent dans le sujet qu'il traite. Il s'appuie avant tout sur deux ouvrages bien connus : *Le Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France* par le P. Chrétien Leclerc, missionnaire récollet, Paris, 1691, 2 vol. et l'*Histoire du Canada* par le P. Gabriel Sagard Théodat, aussi récollet, Paris. Sonnius, 1636 (réédité par Tross à Paris en 1865). Les quatre premiers missionnaires quittèrent Paris en 1615 c'étaient les PP. Denys Jamay, Dolbeau, Joseph Le Caron et le F. Pacifique Duplessis (cf. Hyacinthe Lefebvre. *Hist. chron. des Récollets,* ch. XXII, p. 126). La première pierre du couvent du Québec fut posée le 3 juin 1620. Sur la demande des récollets, les jésuites vinrent à leur secours en 1625, en compagnie du P. Joseph de la Roche Daillon, de la maison des comtes du Lude, récollet. Malgré cette collaboration, les récollets abandonnèrent la partie en 1629 et plus tard les jésuites témoigneront leur reconnaissance à leurs devanciers et introducteurs d'une façon bien étrange.

Richelieu mit les capucins en Acadie en 1632. Cf. Rameau *Une colonie féodale* et Moreau. Hist. de l'*Acadie française.*

P. Ubald d'Alençon.

La Constitution Corse de J.-J. Rousseau. Thèse pour le doctorat. par Ange Moretti. — In-8° de 191 p., 1910, Larose, Paris.

Cette thèse a été présentée à la faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille. L'auteur étudie cette constitution écrite par le rêveur genévois, constitution qui resta inachevée et qui n'entra jamais dans la pratique. La Corse, cette nation petite mais glorieuse, était alors sous la conduite du grand Pascal Paoli. Sujette de Gênes, elle devait passer à la France sous Louis XV.

La forme du gouvernement, l'organisation du pouvoir, les destructions

Digitized by Google

sociales, la division administrative du sol, le caractère national, l'agriculture, l'industrie, le commerce, le luxe, les sciences et les arts, la monnaie, la population, les impôts, les domaines, tout est passé en revue par un utopiste qui ne mit jamais les pieds en Corse ! On a discuté la question de savoir si J.-J. Rousseau était démocrate. On lit ceci dans le *Contrat social* t. III. ch. IV : « S'il y avait un peuple de Dieux il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes ».

P. Ubald.

Pascal, sa vie religieuse et son apologie du christianisme, par H. Petitot, professeur de théologie à l'école biblique de Jérusalem. — In-8°, 427 p. Prix : 6 fr., Beauchesne, Paris.

Le titre de l'ouvrage en indique la division. La première partie nous offre le tableau, fort bien esquissé, des diverses phases de la vie religieuse de Pascal. L'auteur est un théologien ; il connait les auteurs ascétiques et mystiques : à chaque page il cite sainte Thérèse. Aussi c'est un vrai plaisir de le voir appliquer avec à propos ces notions de vie chrétienne familière aux gens d'église, mais si étrangères aujourd'hui aux littérateurs et aux penseurs séculiers. M. Petitot a lu la vie des saints catholiques : ce n'est pas lui qui, à propos d'une fervente méditation de Pascal, s'écrierait avec l'enthousiasme de M. Barrès : « Nul doute qu'ici, avec Pascal, nous ne soyons montés sur le sommet de l'extase... Une telle page, cette vision lyrique, cette vision divine, cette vision par excellence... etc. » (page 68).

Pascal était chrétien ; rien d'étonnant donc s'il appartient aux seuls vrais chrétiens de parler avec aisance et maitrise de la vie intérieure de l'illustre écrivain.

La seconde partie, de beaucoup la plus longue, est une étude sur l'apologétique de Pascal. Nous nous permettrons de faire remarquer que, dans cette partie doctrinale, l'auteur, çà et là, n'a pas apporté, ce nous semble, la même précision. Lorsque l'auteur écrit en note, p. 128 « qu'il est un peu plus difficile que la plupart ne le pensent, de prouver l'existence de Dieu métaphysiquement », il veut dire sans doute qu'il n'est pas donné au premier venu de mettre en forme la démonstration scientifique de l'existence de Dieu, pas plus du reste que de toute autre vérité, soit. Pour preuve de la difficulté, l'auteur cite deux noms, M. Le Roy « un philosophe de profession » et Descartes un « grand philosophe », comme n'ayant pas exactement saisi les vrais arguments de la démonstration. Comment un moderniste tel que M. Le Roy, un penseur illusionné comme Descartes, peuvent-ils représenter, dans cette affaire, les « écrivains catholiques » et les « apologistes » ? Sans doute l'auteur était distrait quand il a rédigé cette note. Il nous dit, en effet, p. 238 « s'il est une vérité que la nature nous indique clairement, c'est l'existence de Dieu, et c'est sans doute en regardant autour de soi et non en soi que l'homme a d'abord trouvé son Créateur ». C'est bien ce que nous pensons (cf. S. Paul, ad Rom., I. 19-20). De nouveau p. 256 l'auteur, affirme avec le P. Garrigou-Lagrange, que « par un raisonnement très simple, le sens commun s'élève à Dieu. La raison philosophique donne seulement à ce raisonnement une formule plus précise ». Et nous voilà d'accord.

Que M Petitot se rassure ; personne, aujourd'hui, ne doute des progrès accomplir dans les questions biblique par les recherches historiques. Mais

Digitized by Google

pourquoi reprocher à Pascal d'avoir considéré la Bible « comme un livre tombé cu ciel » ? (page 296) Si Dieu est l'auteur des Livres Saints, en quoi Pascal, dans sa vénération pour la Bible, est-il en désaccord avec la tradition catholique ? M. Petitot dit encore, mais ne prouve pas « que ce qui manquait avant tout à Pascal c'était une conception juste de l'inspiration ». Pascal n'a pas eu l'intention, que je sache, de construire une théorie théologique du dogme de l'inspiration. Fort bien, mais il n'est pas prouvé, d'un autre côté, que la notion traditionnelle qu'il en avait reçue fut erronnée, injuste, fausse. Enfin, on ne voit pas du tout que les lacunes de son exégèse, — par exemple dans les questions connexes avec les histoires profanes, — proviennent précisément d'une erreur fondamentale touchant la nature ou la vérité de l'inspiration. Pascal, semble-t-il, qui, dit l'auteur (page 296) « est tout excusé de n'avoir pas connu le code de Hammourabi et des dynasties égyptiennes » croyait sur ce point comme croyait tout le XVIIe siècle. Bossuet et ses contemporains nous ont-ils en cela transmis la tradition telle qu'ils l'avaient reçue, ou l'auraient-ils falsifiée ?

Nous ne saurions mieux terminer, pour le faire sur un éloge, qu'en citant les dernières lignes de la conclusion : (p. 344) « L'apologiste actuel qui, admirant la méthode de Pascal, veut l'appliquer aux besoins de son temps, doit continuer ce que Pascal avait commencé et ce qu'il ne put achever, il doit étudier la Bible, les prophéties, l'histoire de l'Église, et s'efforcer surtout de consolider les preuves objectives que la critique rationaliste tente en vain d'ébranler ».

Fr. Grégoire.

Andegaviana, 10e série, par Fr. Uzureau. — In-8 de 542 pages. 1911. Paris, Picard.

La déportation des Religieuses angevines. Leur séjour à Lorient 1794-1795, par le même. (Extrait du *Prêtre*, 28 janvier 1909.) Arras (1909), in-8 de 15 p. — *Le Chapitre de la cathédrale d'Angers (1802-1910)*, par le même. Angers, 1910, in-8 de 37 p. Extr. des *Mém. soc. nat. agric. Sciences et arts d'Angers* (1910). — *Un prêtre français pendant l'émigration, M. de la Corbière, chanoine d'Angers*, par le même. Arras (1909), in-8 de 144 p. Extr. de la *Revue de Lille*.

Nous avons fait plus d'une fois l'éloge des publications de M. l'abbé François Uzureau, T. O. (août 1904, juin 1905, novembre 1906, octobre 1907, mai 1908 et août 1910). La 10e série des *Andegaviana* est comme les précédentes un tirage à part de *l'Anjou historique*, et tout (ou à peu près) est consacré au XVIIIe et au XIXe siècle. Il y a dans ce volume, comme dans les précédents, une foule de renseignements très utiles pour l'histoire de l'Anjou.

La brochure consacrée à Lucien-François de la Corbière de St Tray est digne d'une mention plus spéciale. Cet abbé, natif d'Avranches (né le 7 janvier 1754, mort à Luçon en décembre 1825) a écrit une *Relation de mes voyages en Angleterre, les Pays-Bas, la Hollande et l'Allemagne, ou délassement de mon long et pénible exil*. Le ms. est conservé aux archives dép. de Maine et Loire et c'est ce ms. que publie M. Uzureau. Je l'ai trouvé, ce journal, rempli de détails fort curieux. L'abbé était à l'armée des émigrés en 1795 lorsque le prince de Condé proclama *Monsieur* roi de France, sous le nom de Louis XVIII. Il y a malheureusement quelques négligences d'impression (v. gr. p. 43, 74, 101).

P. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

Notices Biographiques sur les prêtres originaires de Tourcoing, par l'abbé Coulon. — Gd in-8, 191 pp., Beyaert, Courtrai.

Infatigable chercheur, l'abbé Coulon nous donne son 20me travail d'histoire locale, — et non certes le moins instructif.

Faut-il regretter qu'il ait totalement omis de citer ses sources ! Elles eussent sans doute pris trop de place. A noter parmi ces 354 prêtres natifs de Tourcoing, 129 religieux dont 17 récollets et 16 capucins. Théo.

Les Trappistes en Chine, par M. A. Limagne. — Vol. in-8 de 83 p. orné de nombreuses gravures hors texte. 2 fr. 00. de Gigord, Paris.

A mesure que le gouvernement français expulse les meilleurs de ses sujets — à savoir les religieux — ceux-ci s'en vont porter sur la terre étrangère les bienfaits de la civilisation chrétienne. Ainsi firent les Trappistes. Les moines de *Sept Fons* ne pouvant plus vivre de leur vie sur le sol natal, ils essaimèrent vers les lointains rivages. L'histoire de la fondation de la Trappe de *Yang-Kia-Pinn* en Chine ne manque point d'intérêt. Quelles fatigues et quelles peines ne durent pas endurer ces pauvres moines pour défricher ce terrain inculte, pour récolter des légumes là où l'on ne voyait auparavant que ronces et rochers ! Les pages les plus émouvantes sont assurément le « Journal » du R. P. Maur. Commencé le 4 mai 1900 et terminé le 4 janvier de l'année suivante, il fait vivre au jour le jour toutes les péripéties et les angoisses du long siège soutenu par les Trappistes contre les Boxers et dont grâce à l'intervention de S. Joseph, les Pères sortirent heureusement.

M. Limagne a émaillé son récit de quelques traits de mœurs chinoises, ce qui donne à son travail une note piquante.

Bernard de S. François, T. O.

VARIA

La Vocation au sacerdoce, par P. J. Hurtaud, maitre en sacrée théologie. 1 vol. in-12 de 455 pages. Prix : 4 fr. — Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda et Cie, 90, rue Bonaparte, Paris.

Au moment de mettre sous presse nous recevons ce travail admirablement pensé et documenté, digne d'un Maître en Sacrée Théologie. Nous nous contentons de l'annoncer, nous réservant d'en donner un compte-rendu dans l'un de nos prochains fascicules.

Le Problème du mal, par le P. de Bonniot S. J. 3me édition avec une introduction par X. Moisant. XLI-368 pp ; 1911. Téqui, Paris.

Parmi les maux dont souffrent nos contemporains, il faut ranger l'influence des fausses maximes de philosophie et les erreurs théologiques. Tout le monde aujourd'hui se plait à dogmatiser sur les questions les plus difficiles, et généralement, cette soi-disant philosophie blasphème et maudit lourdement et sottement. C'est donc faire œuvre opportune que de répandre les vérités bienfaisantes comme celles contenues dans les ouvrages du P. de Bonniot. On lit ce philosophe avec plaisir, car il converse agréablement et même très joyeusement. C'est le bon sens et la raison du chrétien qui répond au négateur et confond l'ironiste. Dans une introduction d'un style beaucoup plus abstrait que l'ouvrage, M. X. Moisant définit avec exactitude les termes

Digitized by Google

de la question posée. Sans nier le mystère qui enveloppe pour l'esprit humain un si redoutable problème, il montre fort bien comment les adorateurs du Dieu très bon et de la Providence ont, entre les mains, les armes nécessaires et suffisantes pour démolir l'objection, si arrogante soit-elle.

FR. GRÉGOIRE.

Les Conférences de Notre-Dame de Paris. Carême 1911. — Abonnements : Franco : les six fascicules de chaque Dimanche et la Retraite Pascale....2.00, Étranger (U. P.)....2,25 P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

Dans sa prochaine station quadragésimale de Notre-Dame de Paris, le Chanoine JANVIER, poursuivant sa magistrale Exposition de la morale catholique, traitera de *la Foi*, et étudiera successivement :

Première Conférence : L'objet de la Foi. — *Deuxième Conférence* : Du caractère raisonnable de la Foi. — *Trosième Conférence* : Des raisons de croire au fait de la Révélation divine. — *Quatrième Conférence* : Rapports des formules dogmatiques avec l'objet de la Foi. — *Cinquième Conférence* : Stabilité et progrès de la Foi. — *Sixième Conférence* : Le docteur infaillible de la Foi.

RETRAITE PASCALE : *Première Instruction*. Lundi saint : Nature de l'acte de foi. — *Deuxième Instruction*. Mardi saint : Nécessité pour l'homme de faire des actes intérieurs de foi. — *Troisième Instruction*. Mercredi saint : Qualité de l'acte intérieur de Foi. — *Quatrième Instruction*. Jeudi saint : De l'obligation de confesser sa foi. — *Cinquième Instruction*. Vendredi saint : Des faits qui confirment notre foi dans le mystère de la Passion. — Dimanche de Pâques : *Allocution à la Communion générale des hommes* : Des vérités que nous devons croire dans l'Eucharistie.

Plans d'instructions pour le Diocèse de Nevers, 2e édit. in-12 450 pp. 3 fr. 50. — Téqui, Paris.

Nous sommes en retard pour annoncer cet ouvrage. On nous excusera quand on saura que chacun des exemplaires que nous nous sommes procurés nous ont toujours été enlevés par tous les prêtres qui en prenaient connaissance. Voilà, nous disaient-ils, ce que nous cherchions depuis longtemps. Et le volume disparaissait, force nous était de nous en procurer un autre qui bientôt prenait la même route. C'est une preuve que les « *Plans d'Instructions* » comblent un vide. Ils sont appelés à devenir le vade-mecum de tout prêtre, de tout curé. On y trouvera matière pour cinq années de prédications dominicales. Les quatre premières années comportent chacune 36 plans, sur le dogme, la morale, la grâce, les sacrements, la liturgie et les principales fêtes : Pâques, Ascension, Pentecôte, Fête-Dieu, Assomption, etc...

Les plans d'instructions pour la cinquième année fournissent le commentaire des évangiles du dimanche.

A la suite de chaque plan, se trouvent les références des auteurs à consulter. Auteurs très répandus que l'on trouve dans la plupart des bibliothèques sacerdotales, mais dont leurs possesseurs ne savent pas toujours suffisamment tirer profit. Les plans d'instructions les aideront et leur donneront la facilité de mettre en usage des matériaux précieux dont ils ignoraient peut-être la valeur.

FR. GABRIEL.

Digitized by Google

Graduale sacro sanctae Romanae Ecclesiae, De tempore et de Sanctis ; SS. D. N. Pii X Pontificis Maximi jussu restitutum et editum, cui accedunt Missae propriae Ordinis Minorum S. Francisci Capuccinorum cura Rmi P. Pacifico a Sejano Fratrum Minorum Sancti Francisci Capuccinorum Ministri generalis. — Ad exemplar editionis typicae. - Typis societatis S. Joannis Evang. Desclée et socii, 1910. Tornaci, Romae.

La musique, nous dit l'Ecclésiastique, (7,20) réjouit le cœur de l'homme. Il n'est donc pas étonnant que, de tout temps, l'Église catholique se soit appliquée à provoquer à la joie le cœur de ses enfants par les mélodies d'une musique tout angélique. « C'est pour éclairer le sens des paroles, disait Léon XIII (Bref « Nos quidem » du 17 mars 1901, adressé à Dom Delatte, abbé de Solesmes), que les mélodies grégoriennes ont été composées avec une habileté et un goût parfaits. Pourvu qu'on les exécute avec art, elles ont le pouvoir, doux et grave à la fois, de s'insinuer facilement dans l'âme des auditeurs et d'y exciter des mouvements pieux et des pensées salutaires. » (Le Pape Léon XIII, par Mgr de T'serclaes, tome III, page 450.)

Le Pape Pie X est le Pontife des résolutions viriles et des actes décidés. Il était à peine monté sur le trône de Saint Pierre que, plein de zèle pour la gloire de la Maison de Dieu, il décrétait par le Motu proprio du 22 novembre 1903, la restauration intégrale du chant grégorien. Par ce seul acte, a écrit M. Camille Bellaigue, le nouveau pape prenait rang parmi les grands pontifes qui ont illustré l'Église. Désormais les polémiques d'école, si vivaces entre musicologues, sous Pie IX et Léon XIII, n'ont plus qu'un intérêt purement historique. L'Église Romaine a fait sienne l'œuvre des Bénédictins, d'accord en cela du reste avec les conclusions de la science, les règles de l'art et les aspirations de la piété.

Avec l'autorisation du R^me^ Père Pacifique de Sejano, Ministre général des Frères-Mineurs Capucins, les Messes propres de l'Ordre viennent d'être éditées à Tournai. On connait la perfection typographique des ouvrages de la Société Saint-Jean l'Évangéliste. Annoncer cette édition, c'est donc, d'un même coup, la recommander.

Puisse ce livre graduel contribuer, pour sa part, à la restauration de la Musique sacrée, et de mainte église on pourra dire comme il est rapporté des monastères de Saint-Patrice : (Histoire de la Bienheureuse Madeleine-Sophie Barat, par Mgr Baunard, tome II, page 385) les chants étaient si beaux que les anges se penchaient sur le bord du ciel pour les écouter.

Fr. Grégoire.

Notes d'un Curé de Campagne, par M. l'abbé Joseph Blanc. — 230 p. Édition de l' « Action catholique », 5, rue Bayard, Paris.

C'est le journal d'un prêtre catholique, plein de zèle et d'entrain, auquel son évêque a confié une paroisse rurale dans les années qui ont suivi la séparation. Le milieu est très anticlérical. Le digne curé entreprend une vraie conquête avec l'esprit apostolique, inventif et jamais lassé d'un missionnaire en pays non-chrétien. « Je voudrais, en effet, dit l'avant-propos, que ces pages fussent une leçon d'énergie pour les jeunes prêtres des campagnes, et c'est pourquoi je n'ai rien caché des heures de découragement qu'il a subies, afin de montrer qu'on ne doit jamais désespérer. » Fr. Grégoire.

Digitized by Google

Jeanne d'Arc et la monarchie, par M. l'abbé VIAL. — In-8° orné de 19 illustrations hors texte. — Casterman, Paris.

«Le Christ est vrai roi de France, et le roi est son lieutenant. » Telles sont les deux thèses parallèles qui sedéroulent à travers les 580 pages de ce volume avec — au centre et dans une belle lumière — la suave figure de Jeanne d'Arc.

« Le Christ est roi de France. » Pour le prouver, l'auteur n'a qu'à nous rappeler les origines de notre histoire, la victoire de Tolbiac, le baptême de Clovis, cette première page de nos annales qu'ont chantée nos orateurs aussi bien que nos poètes et sur laquelle se taisent les « manuels primaires » de nos écoles officielles. Ces derniers ont leurs raisons : ils ont peur *du divin* ! Et *le divin* éclate dans toutes es circonstances du grand acte dont la nuit de Noël de l'an 496 fut témoin. Après avoir établi l'authenticité des paroles et du testament de saint Rémi, M. Vial cite les clauses du pacte bilatéral conclu à cette heure solennelle entre le Roi des cieux et le chef de la nation franque. « Apprends, mon fils, dit le pontife, que le royaume de France est prédestiné d'en-haut à la défense de l'Église romaine, la seule véritable Église du Christ. Ce royaume sera grand entre tous : victorieux et prospère, tant qu'il sera fidèle à la foi romaine ; rudement châtié toutes les fois qu'il s'en écartera. » L'auteur, passant en revue les différentes époques de notre histoire, nous y montre, documents en mains et faits à l'appui, l'éclatante vérification de cette mission providentielle et de la prophétie initiale. La Pucelle d'Orléans marque l'apogée de l'intervention divine dans nos annales.

Mais la Révolution a tout nié, tout brisé ; actuellement, la Séparation officielle d'avec Rome jette la fille ainée de l'Église sur le chemin de l'apostasie : crime qu'il faut réparer à tout prix ; car toute nation qui ne remplit plus la mission qui lui a été assignée par le Créateur, est fatalement condamnée à périr. Renouveler le pacte sacré de l'an 496, voilà la question vitale, la question urgente du moment ; mais par quel moyen y parvenir ? Par le retour aux traditions et le rappel de la dynastie capétienne, répond M. Vial. Nous n'irons pas si loin. A notre avis les bénédictions du ciel sont attachées à la clause *essentielle* du contrat primitif, *la fidélité à la foi romaine*, et non *aux formes contingentes* du régime politique, royauté, empire ou république. Notre avenir est donc entre nos mains ; la Providence interviendra à son heure. « Il n'y a qu'à ouvrir l'histoire, disons-nous avec Joseph de Maistre, pour voir que le châtiment envoyé à la France, quand elle est coupaoie contre Dieu ou l'Église, sort de toutes les règles ordinaires, et que *la protection accordée à la France en sort aussi*. Les deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre et présentent un des spectacles les plus étonnants que l'œil ait jamais contemplés (*Considérations sur la France*).

En somme, cet ouvrage renferme une savante interprétation de notre histoire ; et ceux-là mèmes qui ne partagent ni la foi ni les espérances politiques de l'auteur, seront obligés de rendre justice à son talent non moins qu'à l'accent de conviction qui l'anime. P. LÉOPOLD de Chérancé.

Les Artistes Lyonnais par Alphonse GERMAIN. — 1 vol. de luxe, 200 illustrations, 35 fr., Henri Lardanchet, Lyon.

Nous n'avons plus à apprendre à nos lecteurs ce que sont les travaux de M. Alphonse Germain. Son nouvel ouvrage, résultat de longues études et observations, initie à l'art des peintres, sculpteurs et graveurs Lyonnais les

Digitized by Google

plus foncièrement régionaux. Ce ne sont certes pas les moins dignes d'attention, bien au contraire ; et d'ailleurs, plus d'un est illustre.

L'histoire conserva les noms de Berjon, l'étonnant interprète des fleurs, de Chimard, l'admirable sculpteur que distingua Napoléon Ier, de Grobon, l'un des princes du portrait, de Guichard, habile décorateur d'églises, de Bavier, l'incomparable naturiste qui triomphe aujourd'hui au Louvre, de Janmot, l'un des plus religieux et des plus délicats de nos idéalistes, de Dufraine, autre grand interprète chrétien, de Carrand, le rêveur, de Vernay, magicien de la palette, de Borel, le mystique, de Girin, le charmeur, de Guiguet, le magistral intimiste, l'évocateur de l'âme enfantine. Il est très instructif et non moins agréable de connaître les œuvres de telles personnalités et aussi celles de leurs contemporains moins remarquablement doués.

Dans sa conclusion, M. Alphonse Germain recommande aux artistes provinciaux, de rester dans leurs terroirs, ce qui parait sévère, pour sauvegarder leur personnalité, et il préconise la rénovation des foyers d'art régionaux dans l'intérêt même de notre patrie. Sur ce point, nous sommes tout-à-fait d'accord, la vitalité de l'école lyonnaise montre bien qu'il y a quelque chose à faire, au moins dans certains départements. Le livre de M. Germain, documenté avec tout le soin désirable et d'une clarté parfaite comme ses « *Clouet* » et ses « *Néerlandais en Bourgogne* », a de plus le mérite, assez peu commun à présent dans les travaux de ce genre, d'être écrit sans nul pédantisme. Enfin il est présenté avec un goût irréprochable par la maison Lardanchet, et son abondante illustration, où dominent les pièces inédites et les œuvres peu connues, n'ajoute pas peu à sa valeur documentaire.

Quelques pages de ce beau volume ont déjà paru dans notre livraison de mai 1910. M.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

UN MOT SUR LES DEUX AUTRES EVANGILES SYNOPTIQUES

On me demande pourquoi j'ai choisi saint Matthieu pour montrer que les synoptiques à l'égal de saint Jean, proclament la divinité de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Quelqu'un a donné à entendre que je n'y aurais point réussi, si au lieu de saint Matthieu, j'avais étudié saint Marc, et il m'en donne cette raison: Taine n'a pu voir en saint Marc cette divinité. Or une si grande intelligence, un esprit à la fois si laborieux, si consciencieux, si soumis à la vérité connue, n'aurait pas manqué de la voir si elle y avait été.

Il faut répondre à tout cela.

J'ai choisi de préférence saint Matthieu, tout simplement parceque je l'avais étudié davantage et je croyais le connaître mieux. Il y a quelque cinquante cinq ans, je m'appliquais pendant mes vacances de séminariste à l'apprendre par cœur. Je crois même que j'avais résolu de mettre tout le Nouveau Testament dans ma mémoire pour mieux réussir à l'avoir dans le cœur. En ce temps lointain, le *morbus exegeticus* était inconnu en France, quoique endémique en Allemagne. Nous n'ignorions pas plus qu'aujourd'hui le grec et l'histoire mais nous avions plus de foi, plus de respect pour la Parole de Dieu ; nous étions moins ambitieux de la comprendre d'une manière tudesque que de nous en servir chrétiennement. J'ai encore, après un si long temps, dans l'oreille la prière par laquelle se terminait tous les jours la lecture de quelques versets de l'Évangile lus à l'examen de conscience. La voici, elle pourrait être utile à plus d'un aujourd'hui.

« Mon Dieu, je crois et j'adore toutes les vérités que je viens de lire. Accordez-moi la grâce de les professer et d'en faire un

Digitized by Google

saint usage. » A l'heure présente, je suis persuadé que notre « je crois et j'adore » valait un peu plus pour la formation chrétienne et sacerdotale que le « je l'étudie et j'examine » d'aujourd'hui. Mais passons.

Outre cette raison qu'on peut trouver personnelle du choix de saint Matthieu, j'en avais quelques autres que je vais dire.

Parmi les synoptiques, saint Matthieu est le seul qui ait été apôtre, c'est-à-dire qui, pendant les trois ans de la vie publique de Notre-Seigneur, ait vécu en sa compagnie, le suivant partout, recueillant ses paroles, impressionné directement par les faits, les miracles, les attitudes, les gestes du divin Maître. Tandis que saint Marc et saint Luc ne peuvent nous transmettre que l'impression qu'ils reçoivent des témoins oculaires, saint Matthieu comme saint Jean sont témoins oculaires eux-mêmes et leurs écrits nous donnent ce qu'ils ont directement reçu. L'autorité des quatre Évangélistes est égale pour notre foi ! Mais il est permis de sentir à d'autres points de vue quelque différence entre ceux qui ont vu ce qu'ils racontent et ceux qui le racontent, aussi exactement sans doute, mais sur la foi d'autrui. Pour me servir d'une expression moderne que je n'aime pas : les premiers nous feront mieux vivre avec eux ce qu'ils ont vécu eux-mêmes.

Ce fait à priori, fait prévoir de plus étroites ressemblances entre la manière dont les deux Apôtres Évangélistes présentent Notre-Seigneur Jésus-Christ à la foi, à l'adoration, à l'amour de leurs lecteurs. Même en ne racontant pas les mêmes faits, on les sent pénétrés de la même pensée, animés de la même volonté.

Cette présomption deviendra une certitude, à mesure qu'on les étudiera davantage en eux-mêmes et qu'on les comparera aux deux autres Évangélistes.

Saint Matthieu et saint Jean, pour des raisons très différentes, et en des circonstances opposées, ont voulu l'un et l'autre mettre en lumière la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. L'un contre les hérétiques qui déjà infestaient l'Église ; l'autre, pour briser enfin l'obstination des juifs et les conquérir à la foi. Il n'est donc que très juste de nous attendre à ce que saint Jean ne nous montre guère que les faits qui font resplendir d'évidence la divinité de son Maître bien-aimé, et que saint Matthieu, en rappelant les faits dont ses auditeurs et lecteurs ont été eux-mêmes témoins directs ou indirects, en dispose la narration de manière à les pénétrer de la vérité dont il veut les convaincre, sans les heurter par une lumière d'abord trop éblouissante mais gra-

Digitized by Google

duée d'une manière toujours croissante jusqu'à les obliger de deviner, de comprendre, de désirer cette vérité avant qu'il la manifeste dans tout son éblouissant éclat.

Or, tel ne fut pas le but des deux autres synoptiques. Saint Luc nous dit lui-même qu'il ne s'est proposé que d'exposer dans leur ordre et avec une entière exactitude les événements de la vie de Notre-Seigneur dont était déjà instruit le chrétien fervent à qui il destinait son travail. Saint Marc de son côté, selon la tradition, n'a écrit pour les romains également chrétiens, qu'un abrégé de ce qu'ils avaient entendu de la bouche de saint Pierre; par conséquent, il n'a eu d'autre but que de leur fournir le moyen de se rappeler exactement ce qui leur avait été enseigné, et tout ce qui leur avait été enseigné. Ni l'un ni l'autre donc n'ont eu pour but direct d'établir ou de défendre la divinité de Jésus-Christ. D'où des différences nécessaires entre leur manière et celle des deux Apôtres, de présenter les faits évangéliques. Cela aussi devait me porter à choisir de préférence saint Matthieu.

Mais comme les faits rapportés par les trois synoptiques sont les mêmes, le résultat total sera aussi le même et la divinité de Notre-Seigneur manisfestée avec tant d'évidence par saint Matthieu, apparaîtra nécessairement aussi évidente en saint Marc et en saint Luc. Il faudra peut-être un peu plus de travail, que saint Matthieu nous a épargné par la disposition de son récit.

Ajoutez encore que saint Matthieu qui écrivit le premier selon la tradition catholique, est en même temps le plus complet. C'est chez lui surtout que se trouvent apportées en beaucoup plus grand nombre, les paroles du Sauveur. Le nombre des versets qui, en saint Matthieu, ne contiennent que des paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, est aussi considérable que celui de l'Évangile entier de saint Marc.

Il me semble que mon choix est suffisamment justifié. Quant au malheur qu'à eu Taine de ne pas voir la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Évangile de saint Marc, le seul qu'il ait daigné lire, sachant très bien que l'Église lui en offrait quatre également acceptés et autorisés par elle, quant à ce malheur, dis-je, la faute doit-elle retomber sur saint Marc ? n'est-elle pas le fait du seul Taine ? Voilà ce qu'il faut examiner.

Qu'on lui attribue toutes les facultés qu'il avait réellement et même un peu plus, j'y consens et j'ajoute : qu'est-ce que cela fait ? Parmi les juifs et les grecs qui pensaient et disaient que Jésus-Christ crucifié était un scandale, plusieurs étaient aussi

Digitized by Google

intelligents, aussi studieux, aussi instruits, aussi soumis à la vérité connue que Taine. Cependant, en face non pas de l'Évangile écrit de saint Marc, mais en face de saint Paul vivant et prêchant avec un succès que nul ni avant ni après n'a connu, la divinité de Jésus-Christ, ils continuaient à ne voir que scandale et folie dans le mystère de l'amour de Dieu pour les hommes. Mais dès que ces mêmes juifs et ces mêmes grecs avaient reçu la grâce de la foi, Jésus-Christ crucifié devenait pour eux le miracle de la sagesse divine et de la puissance de Dieu. Avant leur vocation, ils n'avaient pas le sens du Christ; ils l'avaient après. Avant leur vocation ils ne pénétraient pas la révélation divine; ils la goûtaient après.

Taine en est resté avant la vocation, avant le sens du Christ, il n'avait pas ce qu'il lui fallait indispensablement pour percevoir le Christ, sa divinité, et en général la doctrine révélée. Voilà tout le mystère. Quand est-ce que nos contemporaines consentiront à comprendre qu'entre l'homme qui a la foi, et celui qui ne l'a pas il existe une différence spécifique, que le chrétien a un sens qui manque à l'homme naturel si intelligent et appliqué qu'il puisse être, que ce sens est le sens de Dieu, le sens des choses de Dieu, et que quiconque ne l'a pas ne perçoit ni Dieu ni les choses de Dieu.

Vous remarquerez que je suis courtois, et que puisqu'il s'agit de Taine, je n'ai pas employé le terme cru d'animal dont se sert saint Paul. J'ai mis naturel.

Mais qui a fait que Taine, pourtant baptisé, n'avait pas le sens de Dieu et des choses de Dieu, si ce n'est Taine lui-même ? Vous le trouvez très consciencieux, très disposé à soumettre son intelligence à la vérité connue. Moi, je le trouve très prompt à prendre des feux-follets pour des soleils, trop prompt à publier que ces feux-follets sont des soleils; je le trouve souvent passionné, toujours en adoration devant sa propre intelligence et elle seule, sa propre infaillibilité et elle seule. Est-ce qu'il n'était pas un peu jeune et un peu étourdi, quand il soumit son intelligence à cette absurdité, que le vice et la vertu sont des produits comme le sucre et le vitriol? Est-ce que ce n'était pas quelque chose qui ressemblait à l'étourderie, à l'inconscience, à l'irréflexion et surtout à la folie de l'orgueil de croire que cette contre-vérité était la vérité même parce qu'il croyait la voir vérité, encore qu'il sut bien que la tradition de l'Église et celle de l'humanité n'avaient jamais cessé de la regarder comme une erreur tellement

Digitized by Google

grave, que l'une et l'autre déclarent impossible toute société d'où serait bannie l'idée même de la responsabilité de chacun. Malgré toute tradition, toute législation, toute pratique sociale, Taine ne craignit pas de faire connaître au public la contre-vérité à laquelle il soumettait son intelligence? Ou il comprenait, la publiant, que cette contre-vérité autorisait tous les crimes, ou il ne la comprenait pas. Jugez de sa valeur morale dans un cas et de la portée de son intelligence dans l'autre.

Des choses comme celle-là arrivent aux adorateurs de leur propre intelligence, de leur propre et exclusive infaillibilité, ce qui n'empêche pas l'esprit contemporain représenté par le journal des Débats, de les admirer encore plus, si c'est possible, qu'ils ne s'admirent eux-mêmes.

Taine était bien vieux quand il se fit protestant pour mourir. On dit qu'il avait voulu éviter d'imiter Renan en mourant athée et d'avoir comme lui des funérailles aux frais du public. Cela montre peut-être que si Renan était plus vain, Taine avait plus d'orgueil. Cela montre surtout qu'il continua jusqu'à la fin à protester contre toute autorité, contre toute tradition, à ne croire qu'à lui-même et à demeurer individualiste et révolutionnaire jusqu'à la fin, après avoir aussi bien que qui que ce soit vu que la révolution et ses faux dogmes mènent la France à la mort, la France qu'il voulait pourtant aimer de tout son cœur.

Mais au fait, ce n'était pas seulement le malheur où il vivait d'être privé du sens du Christ, qui ne lui permettait pas de voir la divinité de Jésus-Christ dans l'Évangile de saint Marc, sa philosophie l'en empêchait au moins autant. Cette philosophie a-t-elle consisté, même l'espace d'un quart d'heure, à voir Dieu comme un être infiniment parfait, distinct de la création, infiniment séparé d'elle et parfaitement libre? Et si ce n'était point là sa philosophie, s'il était au contraire matérialiste au commencement, panthéiste à la fin, quelle possibilité qu'il vit, en saint Marc, ce qui est absolument impossible au gré de cette philosophie.

Pauvre Taine, pauvre grand esprit vide et vain! Ses riches facultés et sa puissance de travail me font penser à l'hélice d'un de ces immenses paquebots d'à présent, actionnées par une force ou deux forces indépendantes de quarante mille chevaux, ou plus. Supposez cette hélice puissante actionnée par cette force énorme, tournant, tournant toujours, tournant éperduement, mais tournant dans le vide au lieu de tourner dans l'eau. C'est l'image du génie de Taine, du résultat de son labeur.

Digitized by Google

Lorsqu'il lut saint Marc, j'imagine qu'il ne se contenta pas de n'y pas voir ce qu'y voient tous les chrétiens, il dut même y voir la négation formelle de ce que nous y voyons et je crois savoir à quels endroits.

Saint Marc débute par l'affirmation de la divine filiation ou de la divinité de Jésus-Christ. Première preuve qu'il y croyait et que saint Pierre la prêchait; immédiatement après vient le témoignage de saint Jean-Baptiste et celui de Dieu même au moment du baptême de Jésus-Christ, seconde preuve. Celle-ci est dans saint Matthieu mais non pas la première.

Il est vrai, sauf ces deux preuves, saint Marc ne dit rien de ce qui est contenu dans les sept premiers chapitres de saint Matthieu. Nous n'aurons donc pas les prophéties rapportées par le premier synoptique ni la preuve qui résulte du sermon sur la montagne.

Mais après, toutes les mêmes démonstrations de la divinité de Jésus-Christ, de sa volonté d'imposer cette foi au monde, nous les retrouvons dans saint Marc, quelquefois d'une manière très abrégée. Celle qui résulte des miracles y est plutôt fortifiée, comme nous le verrons plus tard. Celle qui résulte du fait de conférer aux Apôtres le pouvoir qu'il exercait lui-même sur le démon et la nature y est également, quoique saint Marc réduise à un ou deux versets tout le chapitre correspondant de saint Matthieu. Césarée de Philippe et le Thabor, les prophéties relatives à la Résurrection,la dernière semaine avec les luttes qui l'occupèrent et le discours eschathologique, la Passion et la Résurrection enfin, obligeraient à écrire exactement les mêmes choses que nous avons dû écrire en étudiant saint Matthieu. La fin cependant diffère un peu mais pour nous fournir des preuves convainquantes qui ne sont pas dans le premier synoptique. Avant l'Ascension, Notre-Seigneur renouvelle en quelque sorte à ses Apôtres,avec le devoir d'évangéliser le monde entier, le pouvoir qu'il leur avait autrefois conféré sur la nature et sur le démon. Ensuite, il accomplit sa divine et glorieuse Ascension. Enfin,les Apôtres nous sont montrés remplissant avec succès l'ordre de Jésus-Christ et confirmant par des miracles sans nombre la foi qu'ils prêchent. *Domino cooperante et sermonem confirmante, sequentibus signis.* (XVI. 20).

Cette fin n'étant pas de saint Matthieu mais se trouvant dans saint Marc, marque la distance qui sépare la rédaction de l'Apôtre de celle du disciple de saint Pierre. Le premier écrit avant d'accomplir les merveilles qui accompagnèrent son apostolat

Digitized by Google

et de connaître celles qui furent opérées par ses frères. Le second, au contraire, avait vu les Apôtres et surtout saint Pierre à l'œuvre. Le premier, qui avait entendu les promesses, écrivait avant de les voir réalisées, le second les voyait et proclamait réalisées, quoiqu'il ne les eut pas entendues. La promesse, l'Ascension, la foi des Apôtres, les miracles qui accompagnent leur apostolat et qui seuls en expliquent le succès forment non pas une preuve, mais un faisceau divinement lumineux de preuves, qui est particulier à saint Marc. L'affirmation par Jésus-Christ de sa propre divinité, sa volonté qu'elle soit prêchée partout, la démonstration de cette divinité par l'Ascension après la Résurrection, les reproches que leur incrédulité a mérités et attirés aux Apôtres, ensuite leur foi, leur obéissance qui va jusqu'à la mort, ordinairement la mort la plus cruelle; leur prédication et le succès de cette prédication, qu'expliquent et confirment leurs miracles, quoi de plus beau, de plus grand, de plus complet au point de vue qui nous occupe ? Mais quel mystère effrayant, qu'un homme puisse être très intelligent, qu'il ait sérieusement étudié tout cela et qu'il n'y ait rien vu, rien vu qui établit pour lui que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, Dieu lui-même ! *Qui stat videat ne cadat....*

Taine dut être beaucoup plus frappé de ce qui en saint Marc est attaqué par les rationalistes en sens contraire de notre thèse. Par exemple, il est dit quelque part que Notre-Seigneur ne *put* pas faire de miracles à Nazareth. Ne *put pas*, quel mot, appliqué à Dieu ! Dieu est nécessairement tout puissant, si donc à un certain moment il ne peut pas faire des miracles, il n'est pas Dieu. Voilà qui s'impose à des hommes très intelligents et dépourvus du sens du Christ. Il fut sans doute si content qu'il ne prit pas garde à ce qui suit immédiatement, exceptés un petit nombre, etc. (VI-5). Ce mot lui aurait fait comprendre qu'il pouvait en faire puisqu'il en faisait. Et alors, continuant ses réflexions il aurait peut-être découvert que Jésus-Christ demandait la foi à quiconque implorait un miracle de lui. Nous avons montré ailleurs (1) que la foi qu'il exigeait, qu'il faisait naître ou croître au besoin avant de faire des miracles, est et ne peut être que la foi en sa propre divinité. Or aucun autre Évangéliste ne fait autant que saint Marc ressortir à quel point les habitants de Nazareth étaient éloignés de croire cette vérité.

(1) Divinité de N.-S. J.-C. dans l'Évangile selon saint Matth. ch. VI.

Digitized by Google

Plus que les autres Évangélistes encore, saint Marc marque que l'incrédulité de Nazareth était partagée par les proches parents de notre divin Maître, sa Mère exceptée ainsi sans doute, que ceux de ses Apôtres qui étaient de ses proches. Cette incrédulité cependant, n'excluait pas de leur part une certaine affection naturelle entre parents; ils durent pendant la première et heureuse période de l'apostolat du Seigneur, se parer quelque peu de sa gloire. L'Évangile ne le dit pas ; mais c'est si naturel : *dum eris felix, multos numerabis amicos*. Selon la règle signalée par le poète latin, lorsque les temps furent devenus orageux, ils ne l'abandonnèrent pas entièrement mais l'excusèrent de leur mieux, prétendant qu'il ne fallait point attacher d'importance à ce qu'il pouvait dire ou faire, car il était, disaient-ils, hors de sens. Il est vrai que cette manière de l'accuser qui l'outrageait, n'avait aucun succès auprès des pharisiens ses ennemis, qui le déclaraient en réponse, possédé de Béelzébuth. C'est ce que tout chrétien verra dans la chapitre III de saint Marc. Mais sans doute un homme sans esprit de Dieu, malgré son intelligence et la clarté du contexte unie aux sentiments les plus naturels et les plus généreux du pauvre cœur humain, verra dans ces mots qui seuls le frapperont : *in furorem versus est*, la négation la plus complète de la divinité de Jésus-Christ, faite par qui avait le plus d'autorité pour la faire.

L'incrédulité des parents du Seigneur est aussi signalée par saint Jean, mais dans une autre circonstance.

Il ne paraît pas nécessaire de parler du passage où Notre-Seigneur répond que : quiconque fait la volonté de Dieu est sa mère et ses frères. Saint Matthieu racontant le même événement dit : la volonté de mon Père et non la volonté de Dieu. C'est que dans la bouche de Jésus-Christ, sous la plume des Évangélistes et dans l'oreille des auditeurs, ces deux termes : Dieu et mon Père, sont synonymes.

Un mot pour terminer au sujet de l'affirmation de Notre-Seigneur en saint Marc que le Père seul connaît le jour et l'heure de la fin du monde, que les Anges et le Fils même ignorent. La réponse est facile. Dans les synoptiques, Jésus-Christ donne ordinairement à Dieu le nom de Père, mon Père, mon Père qui est dans les cieux. Que signifie ce nom et qui désigne-t-il? Ordinairement, pour ne pas dire toujours, ce sont les trois personnes divines. L'humanité de Jésus-Christ est leur œuvre commune quoique seule, la seconde personne l'ait assumée ou

Digitized by Google

s'en soit revêtue. En dehors de la formule du baptême, je ne vois qu'un seul endroit où cette affirmation puisse être discutée avec quelque apparence, c'est l'endroit de saint Matthieu où Notre-Seigneur affirme que seul le Père connaît le Fils. En dehors de cet endroit, on n'a qu'à réfléchir pour voir que dans tous les autres cas Notre-Seigneur, parlant comme homme, désigne les trois personnes divines, toute la divinité si l'on peut s'exprimer ainsi, par le nom de Père, ainsi que nous le faisons nous-mêmes en le priant sous ce même nom. Quand il dit à sa Mère : « Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé aux choses qui sont de mon Père », il parle comme homme et se déclare cependant aussi comme tel, Fils de Dieu ; or il ne peut s'occuper que des choses de Dieu extérieures à Dieu même, *ad extra*, selon la manière de parler des théologiens, qui sont toutes communes aux trois personnes divines ; donc très clairement, son Père dont il parle est la Très Sainte Trinité. C'est de la même manière qu'il faut entendre les mots de Père et de Fils dans le passage qui nous occupe. Jésus-Christ comme homme, ne savait pas le jour et l'heure du jugement que dans sa nature divine il avait déterminée avec le Père et le Saint-Esprit. L'opinion que j'émets ici n'est pas le sentiment commun des théologiens. Elle ne me paraît pas cependant moins acceptable en elle-même que le fait que personne ne peut contester, de l'existence simultanée en Notre-Seigneur de l'abandon à Dieu et de l'union hypostatique. Il y a bien des mystères qui ne se résoudront entièrement pour nous qu'au ciel.

Si Taine avait consulté quelque théologien, il est probable que ce passage non plus n'aurait pas été pour lui une pierre d'achoppement. Mais croyait-il avoir besoin de consulter quelqu'un, ou pensa-t-il jamais qu'il y eut quelque chose que son intelligence ne fut en état de pénétrer infailliblement du premier regard ?

Saint Luc raconte avec plus de détails les faits si propres à forcer toute intelligence à se prosterner en l'adorant comme son Seigneur et son Dieu, aux pieds de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Mais ce n'est pas dans son Évangile : c'est au commencement des Actes des Apôtres, pour l'Ascension du Seigneur et ça et là dans les douze premiers chapitres, pour le récit des miracles qui s'accomplissaient dans l'Église naissante.

Le commencement de son Évangile est, lui, rempli des plus belles et des plus fortes affirmations touchant la divinité de Jésus-

Digitized by Google

Christ, qui ne se trouvent, au moins sous cette forme, que dans son livre. Ah! l'on comprend à merveille que les deux premiers chapitres de saint Luc déplaisent tant à la critique rationaliste. Que faire cependant ? Saint Luc est pour tout le reste de son livre, le seul dont ils ne peuvent arriver à méconnaître la valeur historique. Pourquoi ce qu'ils appellent l'Évangile de l'enfance, serait-il suspect ? On n'en peut fournir aucune raison qui ait la plus lointaine apparence. La seule réelle pour eux, mais ils se gardent de la dire, est que la divinité de Notre-Seigneur y est établie avec une évidence invincible, et que le nombre et la qualité des témoins ajoute encore beaucoup à la force des témoignages.

Quels sont en effet ces témoins ? C'est d'abord Zacharie en qui nous entendons, semble-t-il, tous les anciens prophètes. Son fils sera le prophète du Très-Haut et marchera devant la face du Seigneur pour lui préparer les voies ; c'est ensuite l'Archange Gabriel qui répète ce mot, le Très-Haut, et remplace celui de Seigneur par celui de Dieu. Puis Elisabeth qui exalte en Marie la mère de son Seigneur et Marie elle-même qui accepte cette louange inouïe dans le chant extatique de son amour, de sa reconnaissance, de son humilité. Enfin, après les paroles non moins claires pour nous du saint vieillard Siméon, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, qui dans le temple, en présence des docteurs que la sagesse de ses réponses et de ses questions a remplis d'admiration, répond à la plainte de sa Mère par l'affirmation de sa divine filiation, de sa divinité. Oui on comprend que tout cela déplaise à ceux qui ont eu le triste courage d'affirmer que la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas dans les synoptiques. Mais personne ne les obligeait à fermer obstinément les yeux afin de ne pas voir la vérité.

Après cela, tout ce qui a été dit au sujet de l'Évangile de saint Matthieu, doit l'être également de l'œuvre de saint Luc ; tout, excepté le célèbre passage : « Personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père », passage qui appartient exclusivement au premier Évangéliste, qui avait pu, lui, l'entendre de ses oreilles. Ajoutons encore cette autre différence : le sermon sur la Montagne qui fait corps en saint Matthieu, se retrouve tout entier mais en plusieurs tronçons en saint Luc, ce qui rend moins saisissante la preuve de la divinité de Jésus-Christ, qui est si frappante dans le premier Évangile.

Mais encore une fois, tout le reste s'y trouve, depuis le témoi-

Digitized by Google

gnage de saint Jean et du Saint-Esprit, jusqu'à celui que le Sauveur en se ressuscitant se rend à lui-même. Les faits si concluants de Césarée et du Thabor, les prophéties relatives à la Résurrection, les affirmations de la Grande Semaine, sont exactement en saint Luc comme en saint Matthieu.

A la fin, saint Luc a de plus un témoignage de la Résurrection qui ne se trouve que chez lui, le fait des disciples d'Emmaüs.

On peut voir qu'il est facile à tout le monde de faire sur les deux autres synoptiques un travail semblable à celui que j'ai fait sur saint Matthieu, et aussi convaincant.

FR. EXUPÈRE
O. M. C.

Digitized by Google

SYNTHÈSE PHILOSOPHIQUE

(*Fin.*)

Il n'y a pas plus d'idées universelles qu'il n'y a de réalités universelles. C'est un contre-sens psychologique et un non-sens physique. Il y a l'idée-type, exprimant l'unité d'intelligibilité que la matière traduira par la multiplicité physique, multiplicité que mon intelligence connaîtra et grâce à laquelle je retrouverai l'idée type dans la réelle aptitude d'identique intelligibilité de chacun des singuliers que j'exprimerai intellectuellement. L'architecte n'a qu'une idée-type de maison, idée dont il approfondit la richesse et dont il manifeste la fécondité par la multiple adaptation des réalités matérielles.

C'est le déterminisme de la nature qui est la loi de la formation de l'idée-type, qui est la loi de l'universalisation par l'intelligence de tout intelligible identiquement. Par le fait même de la nécessité qui régit les êtres de l'univers, par le fait même de la constance des lois qui régissent le monde physique, l'esprit connaît clairement qu'il ne peut se tromper dans son attribution de l'intelligibilité d'un être à tous les êtres qui offriront une expression intellectuelle semblable, car l'idée ne pouvant être contradictoire en elle-même sans être par le fait impossible, toute idée est identique à elle-même, et dès lors ne peut être comprise vraiment que telle qu'elle est compréhensible, c'est-à-dire par identité d'intelligibilité. Cette identité d'intelligibilité ne serait pas une réelle identité si elle comportait universalité là où il y a singularité parfaite et radicale. Car toute idée est elle-même et ne peut pas, tout en étant elle-même, être une autre qu'elle-même. Cette idée de maison que je comprends aujourd'hui par une intellection identique à celle d'hier et de demain, n'est rien de celle d'hier, rien de celle de demain. C'est par un acte réellement singulier de mon intelligence que je l'exprime

Digitized by Google

aujourd'hui, c'est par un acte réellement singulier que je l'exprimais hier, que je l'exprimerai demain, rien de mon acte d'aujourd'hui n'est dans l'acte d'hier, n'est dans l'acte de demain; je ne puis donc, sans le fausser, comprendre cet acte autrement qu'il n'est, c'est-à-dire autrement que seul en lui-même, dans l'isolement radical et la non-communication absolue soit avec celui d'hier soit avec celui de demain. Tout cet acte, tout ce qu'il renferme n'appartient qu'à lui. L'exercice actuel de mon intelligence, n'est qu'en lui et ne saurait être hors de lui, l'actuelle clarté de son contenu n'est qu'en lui et ne saurait être hors de lui, l'actuelle expression de la saisie de cette clarté, du parler de cette clarté n'est qu'en lui et ne saurait être hors de lui. Et pourtant en lui je trouve par voie de pure similitude spirituelle, une clarté que je trouvais hier, que je trouverai demain. Cette similitude n'est pas celle d'hier, n'est pas celle de demain, mais obéissant aux mêmes lois que celle d'hier et de demain je suis en droit de la déclarer identiquement apte à être réellement et vraiment exprimée telle que je l'expime.

Tout cela nous est d'ailleurs confirmé par l'expérience, d'une manière frappante. Voici un chef-d'œuvre. L'Angelus de Millet ou le Saint François de Murillo. Ce tableau, des milliers d'artistes le copieront, le reproduiront. Acceptez que nul ne signe le tableau, que j'ignore le tableau primitif et que tous soient exposés dans une galerie. Parcourant ces diverses œuvres, je formerai en moi-même comme une représentation-type de ces tableaux qui ne sera pas exactement conforme au primitif, mais qui s'en rapprochera. Mon image, ma représentation sera-t-elle universelle? Non. Sera-t-elle générale? Non. Le tableau de Murillo est-il universel? Non. Et pourtant ne le trouve-t-on pas dans tous les autres, n'attribue-t-on pas à tous les autres ce qu'il contient en lui? Non. Ce sont les autres qui dépendent de lui, et lui ne dépend d'aucun. Et rien de lui n'est dans les autres, rien des autres n'est en lui. Il est le type des autres, il n'est rien d'eux. Chacun des mille tableaux qui le reproduisent n'a rien de lui. La synthèse lumineuse provenant de la réflexion de la lumière par la couleur étendue sur la toile est mille fois diverse comme sont mille fois divers les espaces occupés, les toiles exposées. Il y a identité de similitude apparente, identité d'intelligibilité entre tous ces tableaux et le tableau-type. C'est tout et c'est assez. C'est fixe, c'est non-muable, parce que c'est réalisé d'après des lois identiques et désormais hors de mutation, puisque c'est du

Digitized by Google

passé. Cela suffit pour fonder l'universalité de temps, la constance de temps, universalité qui est plutôt fixité.

Tout ce qui est dans la nature est à l'individu premier ce que sont les copies de Millet ou de Murillo au tableau primitif; ils obéissent aux mêmes lois, voilà pourquoi sous les diversités réelles nous retrouvons le type de similitude. Mais nulle part l'universel, le général. S'il n'en était pas ainsi, il faudrait que l'idée fut quelque part dans la matière, répandue dans tous les êtres de même espèce, ce qui est une absurdité. De même faudrait-il qu'elle fût dans chacune des idées de cette même espèce, ce qui n'est pas moins absurde. Chaque idée est en nous perçue par un acte distinct, un acte complet en soi et disparaissant à l'instant. A chaque instant nous devons faire un actc nouveau pour comprendre et reproduire l'idée. La maison que l'intelligence de l'architecte exprime en elle-même dans l'idée, n'est rien de l'idée d'hier ou d'avant-hier. Tout est nouveau. Tout est divers. Ce qui demeure identique, ce que l'intelligence reconnaît identiquement, c'est l'unique aptitude d'intelligibilité qui constitue le type. Car mon idée de tout-à-l'heure n'est pas celle de l'instant actuel. Ma mémoire conserve dans le trésor de ses réserves l'intelligibilité que j'ai successivement constatée dans les diverses idées. A tout instant, par un acte rarement conscient, je compare l'idée actuelle avec l'intelligibilité fixe et une que je possède déjà. Ce que l'idée actuelle a d'identiquement intelligible avec l'intelligibilité remémorée, je l'attribue au type; ce qui est en dehors de cette identité, je l'attribue à l'idée actuelle, c'est-à-dire je le déclare tiré non du type en lui-même, mais de la multiplicité physique. C'est là ce que je fais à tout instant. Une observation vraiment sincère et indépendante de toute préconception, de tout a priori aboutit à ce résultat.

Le terme universel est impropre — et rigoureusement considéré en lui-même faux. — L'unité dans la multiplicité, l'unité d'intellection traduite par la multiplicité de relation, voilà le type et les individus. Il n'est pas possible de trouver autre chose sans aboutir au panthéisme ou au plus radical scepticisme.

Ce monde, en effet, qui nous entoure est contingent. A tout instant il s'écoule et s'efface. La loi d'identité exige que le même demeure toujours le même. L'écoulant ne peut être que l'écoulant. Mais l'être qui s'écoule est à tout instant saisi par le néant qui l'absorbe, et à tout instant il échappe à ce néant pour se précipiter dans celui qui le guette. L'être créé est à tout instant dans

Digitized by Google

le devenir, c'est-à-dire en fuite continue d'un passé que chaque instant voit disparaître, vers un avenir qui n'est pas encore. En vertu de la loi d'identité, cet être ne saurait tirer de lui-même cette force de progression qui le maintient en lui-même et lui permet de se soutenir sur les ruines d'un passé qui s'écroule et au-dessus d'un avenir qui n'est pas. — Car la loi d'identiré veut que l'être soit toujours le même... Or le monde à tout instant n'est plus lui-même, puisqu'à tout instant il progresse et change. Changer c'est précisément ne plus être identique. Le monde de lui-même n'est pas identique à lui-même, c'est donc qu'il n'est pas sa raison d'être, c'est qu'il ne se suffit pas à lui-même, qu'il ne tire pas de lui-même la faible actualité dont il jouit. Si le monde ne se doit pas à lui-même l'être dont il jouit, il le doit à un autre que lui, lequel à son tour ne devra qu'à soi-même son être et son identité. Cet autre, c'est Dieu.

Dieu, c'est l'identité radicale, l'identité absolue. Nous disons que Dieu est l'Être infini, l'Être qui déborde toute limite, l'Être qui jouit de toute perfection, l'Être qui épand si pleinement en lui-même son ineffable jaillissement de vie, que depuis l'instant toujours actuel où il est, jusqu'à l'instant toujours actuel où il sera, si nous pouvons ainsi nous exprimer, il s'épanouit en lui-même et maintient toujours identique cet épanouissement vital qui est Lui-même.

L'identité telle est la loi de Dieu. Il est le même, toujours Il a été ce qu'il est, toujours il demeurera ce qu'il est. Il sera toujours identique à lui-même, parce que c'est de lui-même qu'il tient tout ce qu'il est, non pas en ce sens qu'il se soit donné à lui-même l'Être qu'il possède, ce qui serait une absurdité; mais en ce sens qu'Il ne doit rien de ce qu'Il est à un autre que lui, dans ce sens que toujours depuis toujours il est. Avant que le monde fût, il est. Avant que l'homme fût il est. Depuis que l'homme vit, il est. Quand l'homme ne sera plus, il est. Toute l'éternité, il est. Il est, identique à lui-même, d'une identité plénière, d'une identité débordante, incommensurable. Tout en lui est lui-même, tout en lui n'exprime que lui-même; rien ne peut exprimer autre chose que lui. Il est et en dehors de lui rien n'est.

De toute éternité le néant seul était hors de lui-même, non pas d'une entité réelle, car le néant c'est précisément l'absence de tout être. Nous voulons seulement dire que de toute éternité Dieu était. L'Être était en lui seul, et hors de lui, l'Être

Digitized by Google

n'était pas. Un jour il a comme quitté son ineffable solitude. Ainsi qu'en se jouant il a jeté hors de lui ces masses qui nous écrasent, il a produit l'univers immense, le monde pour nous incommensurable. Et tout cela il l'a fait sans sortir de lui-même ; il l'a fait et n'a pas un seul instant en lui-même perdu quoi que ce soit de son identité. Toutes ces expressions par lesquelles nous essayons d'exprimer à la façon humaine, l'œuvre divine, sont inexactes. Dieu est demeuré en lui-même, se contemplant lui-même, et le monde a été hors de l'Être divin, mais non hors de son pouvoir et de son atteinte.

Si un seul instant un être quelconque pouvait avoir la moindre réalité en dehors de tout pouvoir et de toute influence de Dieu, cet être serait infini, et Dieu ne serait plus. Car tout jouissement d'être doit venir de l'Infini Jouissant de l'Être. Si l'Identique plénier, si l'Être intégralement un pouvait un seul instant admettre hors de lui quelque chose qui ne reçût de lui tout ce qui le fait être, cet identique plénier ne serait plus tel. Il manquerait en effet de ce qui le dépasse, de l'actualité si minime qu'elle puisse être dont jouit celui qui le dépasse. Il y aurait hors de son Être quelque chose qui arrête sa plénitude. Et comme la loi de l'actualité, la loi de la vie, c'est l'épanouissement, c'est l'expansion de soi et la jouissance intégrale de cette expansion la plus plénière possible, l'Identique plénier n'aurait pas tout l'Être, il n'aurait pas la totale expansion de vie, il devrait sortir de lui-même pour se l'assimiler, et cette réelle sortie de lui-même serait sa destruction, car elle serait la ruine de sa plénière identité.

Ainsi donc rien, en dehors de Dieu qui ne reçoive de son infini pouvoir la conservation de l'être dont il jouit. Tout vit au sein de son ineffable influence, et hors d'elle rien n'existe et ne peut exister. Et tandis qu'au dehors de son Être le monde des finis s'écoule dans le rayonnement de sa toute puissance, Dieu demeure en lui-même, et c'est par l'inexprimable concentration de sa vie en lui-même qu'il produit et conserve hors de lui, ces êtres qui ne sortent pas lui et qui pourtant reçoivent de lui tout ce qu'ils sont, tout ce qu'à chaque instant ils conservent et acquièrent : tout comme en quelque sorte l'édifice construit par l'architecte conserve hors de son intelligence et pourtant par l'influence de son activité, cet être qu'il a reçu d'elle. C'est à l'idée de l'architecte que le palais doit d'être ce qu'il est, c'est à elle qu'il doit de pouvoir résister de nombreuses années aux

Digitized by Google

chocs des éléments, c'est comme le rayonnement de la vie de l'architecte qui donne et conserve l'édifice et pourtant rien de l'édifice n'est la pensée ou la volonté de l'architecte. Cette comparaison est très imparfaite sans doute, mais en un point aussi prodigieusement obscur que celui de l'influence de la vie divine hors d'elle-même, elle peut nous aider à comprendre quelque chose de cet abime où notre âme se perd.

Dieu est intelligence et vouloir. En lui nous découvrons l'identité plénière entre la vie, la parfaite connaissance de la vie et la plénière jouissance de cette même vie. S'il en était autrement, Dieu ne serait pas la plénière identité. Si l'acte de connaissance n'épuisait pas l'Être divin, cet acte serait imparfait, il serait inexprimant, inépuisant, et Dieu s'excéderait lui-même, il aurait en lui-même une barrière, une limite, un mystère. Dieu perdrait toute félicité, il perdrait toute joie. Tourmenté qu'Il serait par la plénitude infinie de son épanchement, par la plénitude infinie de son aspiration à la connaissance impossible de son éternelle réalité, il serait plongé dans une angoisse d'autant plus insondablement terrible que la splendeur même de ce qu'il connaîtrait de lui-même lui rendrait plus amère l'impossibilité d'épuiser son mystère. L'Infini inconnu de lui-même est le plus effroyable abîme de douleur qu'on puisse concevoir, c'est aussi l'impossibilité la plus effroyable qui puisse frapper l'homme en marche vers le vrai.

L'Infini doit être pleinement identique à lui-même, il doit n'être que lui-même. Pour cela, sa connaissance doit le pénétrer tel qu'il est ; elle doit traduire son absolue plénitude d'Être et de vouloir, son inexprimable épanouissement de vie ; et la connaissance ne serait pas telle si elle n'épuisait insondablement l'infinie substantialité du connu. Mais cela n'est possible que si cette connaissance est substantielle, si elle reproduit en quelque sorte l'Être même qu'elle doit exprimer. La connaissance de Dieu par Dieu est substantielle. L'idée divine, c'est la substance même de Dieu exprimée, parlée par Dieu. L'idée ajoute à l'acte premier une relation ineffable qui, en tant que telle, n'est pas la possession première de la substance divine, et pourtant est la possession seconde de cette même substance.

Les catholiques instruits par la divine révélation appellent Père la possession première de l'Être divin et Verbe la possession seconde. Le Père parla sa nature et le verbe l'exprime. Le Père engendre le Verbe, le Verbe est engendré par le Père.

Digitized by Google

Le Père n'est pas le Verbe, le Verbe n'est pas le Père, le Père possède toute la nature divine et est vraiment et absolument Dieu ; le Verbe possède lui aussi intégralement, absolument toute la nature divine, il est lui aussi réellement Dieu. C'est là sans doute un abîme de profondeur, c'est l'abîme des abîmes, mais notre raison qui d'elle-même ne l'aurait pas découvert comprend qu'il faut aboutir là et que ce mystère dans son insondable obscurité est encore ce qu'elle trouve de plus clair dans l'étude de Dieu.

Pareillement, Dieu qui se connaît doit aussi s'aimer, et l'amour qu'il se porte, pour être digne, doit être épuisant. Dieu ne saurait être épuisé qu'à la condition de voir sa substance tout entière saisie telle qu'elle est dans son incommensurable profondeur de vie, dans son immuable identité. Dieu s'aimant, c'est Dieu se possédant par un acte qui n'est pas celui de Dieu engendrant ni de Dieu s'exprimant. C'est la possession troisième de Dieu par lui-même. C'est l'amour substantiel, l'amour possédant et puissant ou le Saint-Esprit qui tout en étant Dieu comme le sont le Père et le Fils, n'est pourtant ni le le Père, ni le Fils. Encore une fois c'est là l'infini de la profondeur, le vertige de la vision excédée, l'écrasement de l'intelligence comme épuisée par les flots de lumière qui l'environnent et l'affolent, mais c'est la réalité même.

Dieu se connaît tel qu'il est. Il pénètre adéquatement l'abîme de sa nature. De son infini regard il saisit dans ce qu'elle a de plus intime la richesse débordante de son être. Il voit dans sa plénière identité, dans son inexprimable unité, comme un océan d'épanchements et de communications. L'Être divin apparaît alors à la divine intelligence non seulement comme l'infinie suffisance de pouvoir et de vie, mais encore comme l'inépuisable source de la communication et de l'imitabilité. Dieu qui, de toute éternité, jouit de la plénitude de l'être est aussi de toute éternité comme débordant de pouvoir. Il n'est pas seulement l'Être, il est encore la source de tout ce qui peut recevoir comme une ombre de l'Être. Cette ineffable identité qui est lui-même, cette inénarrable unité de sa substance, Dieu peut la manifester, il peut l'exprimer par une non moins ineffable multiplicité de projections hors de lui. C'est ce que l'intelligence divine conçoit en pénétant pleinement le mystère de Dieu, et ce concevant, les possibles sont conçus. Tout ce qui peut être hors de Dieu, tout ce qui hors de lui peut en quelque

Digitized by Google

manière exprimer son inépuisable fécondité est conçu, est exprimé par l'intelligence divine.

L'unité est la loi intime de Dieu, car en Dieu, tout est substantialité, tout est plénitude, tout est identité. La multiplicité est la loi de l'extérieur à Dieu ; car en-dehors de Dieu, rien n'est à soi sa raison d'être, rien ne tient de soi son être, rien ne vient de soi et ne retourne à soi, tout vient de Dieu, tout exprime Dieu, tout manifeste Dieu, tout est pour Dieu, tout conduit à Dieu. Et parce que tout ce qui est hors de Dieu est multiple et ne peut être que multiple, tout est incomplet, imparfait. Mais au fond de tout créé se retrouve la loi fondamentale à Dieu, la loi de la plénitude, la loi du progrès. Tout hors de Dieu doit s'acheminer vers le plus-être, tout hors de Dieu doit, de par la nature même de Dieu, tendre au débordement de soi, et tout, même dans son accroissement et l'éclatement de soi par la faiblesse de sa nature, a pour régime l'identité. Identité, perfection, telles sont les deux lois de Dieu. Identité, progrès telles sont les deux lois des imitants Dieu, tels sont les deux attributs les plus fondamentaux que dans la contemplation, et l'expression de lui-même, Dieu dévoile dans les pouvant-imiter sa nature infinie.

Et ces êtres que l'intelligence divine conçoit en exprimant Dieu, la divine Volonté librement en décrête la réalisation. Tout ce qui est dans l'idée est nécessaire. Les natures que les idées expriment, les types qu'elles disent ne pouvaient pas ne pas être conçus; une fois conçus, ils ne pouvaient ne pas l'être tels qu'ils sont conçus, car l'intelligence ne fait qu'exprimer ce qui est. C'est son rôle absolu. Rien, absolument rien ne peut être ajouté ou retranché. Si l'intelligence divine pouvait exprimer de la divine substance des choses qu'elle ne renferme pas, si elle pouvait exprimer moins qu'elle ne renferme, ce serait ou parce que la nature divine serait imparfaite ou parce que l'intelligence serait trop faible ou faussée. Ou la substance de Dieu serait moins riche que l'intelligence, ou l'intelligence ne serait pas capable de traduire adéquatement la divine substance, et ce serait alors en Dieu la destruction de la plénière identité, ce serait l'anéantissement, si Dieu pouvait ne pas être totalement lui-même.

L'intelligence divine conçoit les possibles tels qu'ils sont, et dans le nombre même de leur possibilité. La volonté peut ne réaliser que ceux que librement elle voudra. Il n'y a plus ici de nécessité, c'est le domaine de l'absolue libéralité. Dieu qui se doit de se concevoir en lui-même tel qu'il est réellement, ne se doit

Digitized by Google

pas du tout de se manifester hors de lui, tel qu'il le peut. Il n'a aucun besoin de ce qui n'est pas lui, c'est ce qui n'est pas lui, ce qui hors de lui ne vit à tout instant que du soutien de sa toute-puissance qui a besoin de lui ; c'est la créature qui a besoin de Dieu, mais Dieu n'a que besoin de lui-même. Il trouve en son infinie richesse d'être, en sa plénitude vivante, son infinie béatitude. Aucune contingence en Dieu, aucune progression, aucun développement ; dès lors aucun besoin qui s'impose, aucun devoir envers un autre que lui-même.

Si donc la divine Volonté choisit librement, parmi l'insondable multiplicité des possibles, tel nombre et tel agencement que par l'acte créateur elle projette hors d'elle et hors de sa nature, c'est uniquement parce qu'elle le veut ainsi, et qu'elle veut communiquer quelques reflets de sa béatitude à d'autres qu'elle-même. C'est là un acte de pure libéralité, de pure généralité. La créature n'a qu'à crier Amen, elle n'a qu'à s'abîmer dans son néant et de toute la profondeur de sa misère faire monter vers celui qui lui a donné l'être l'hymne de l'adoration et du remerciement. Toute créature est tenue de faire monter vers Dieu cette hymne de la reconnaissance, et celle-là blasphème son néant qui se redressant sur ses ruines refuse à son libérateur le tribut de la louange et de l'amour. Tout dans la nature célèbre son auteur, tout proclame la grandeur et la bonté de Dieu. Tout germe, fleurit et meurt, tout obéit aux lois du monde. Mais si les cieux racontent la gloire du Très-Haut, si du fond de leurs retraites les poissons de la mer célèbrent sa louange, si le vent qui mugit fait monter jusqu'à son trône le sublime concert de sa puissante voix, ce n'est là qu'une préparation, un bégayement des êtres. L'adoration puissante, l'adoration splendide, c'est du cœur de l'homme qu'elle va s'élancer jusqu'au trône de l'Éternel. Par son intelligence, l'homme s'élève jusqu'à Dieu, il pénètre ce monde qui l'entoure, il en mesure, incomplètement sans doute, mais réellement, les harmonies profondes, les incomparables somptuosités, la brillante misère; il voit combien cette splendeur des choses est trompeuse et alors il comprend le mystère de vie qui préside à tout ce qui l'entoure. Alors il comprend l'Éternel et son cœur est ravi.

L'histoire nous montre dans le développement des peuples, l'acte d'adoration continu et profond. Il est malheureux parfois, imparfait, grossier, portant à faux, mais il est réel.

Et parmi ces adorateurs splendides du Très-Haut que l'his-

Digitized by Google

toire nous montre, je vois dominant tous les hommes de toute la splendeur de sa divinité, Jésus, le Fils de Dieu fait homme, je le vois rayonnant d'amour et de beauté, chef-d'œuvre de la nature, chef-d'œuvre de la grâce, honneur de Dieu, gloire du monde, je le vois chantant le cantique éternel. J'entends sa voix magnifique dans les Saints Évangiles, j'en perçois les échos dans les écrits des Saints Pères et des Docteurs Scolastiques, et ravi je me prosterne à mon tour et m'écrie avec Pierre ! Oui vous êtes le Christ, vrai Fils du Dieu vivant, vous êtes la gloire de l'humanité, la joie des anges et des hommes, le libérateur des intelligences, le restaurateur des pauvres cœurs blessés. Vous êtes la Lumière et la Vie.

D'autres déjà étaient venus. La brillante Grèce nous avait donné les sept sages, elle nous avait donné Socrate, le sublime Platon, le profond Aristote; Rome nous avait donné Cicéron et Sénèque; un paganisme christianisé nous a donné Kant, Fichte, Comte et quelques autres; mais que sont-ils auprès de vous ? Quelle intelligence ont-ils sincèrement éclairée ? Quelle blessure ont-ils guérie ? Aucune. L'amertume et la désillusion ont seules indiqué leur passage. L'intelligence humaine s'est trouvée apauvrie, elle a perdu le peu de confiance qu'elle avait un instant conçu pour ses faibles lumières.

Mais vous, ô Jésus, ô mon Dieu, vous splendeur de la lumière éternelle, philosophie du Père, vérité qui luit dans les ténèbres, depuis déjà vingt siècles vous répandez sur le monde les flots impétueux de la doctrine et de l'amour. Parler du monde sans vous nommer, vous par qui tout a été fait, vous sans qui rien de ce que le monde contient n'a été, vous roi et pontife de la création toute entière, parce que roi et pontife des anges et des hommes, — les princes de la création — c'est un crime que je ne commettrai pas. Aussi longtemps que la vie m'emportera dans le flot de sa course, aussi longtemps que j'aurai une intelligence pour comprendre et un cœur pour aimer, soutenu de votre divine grâce, je parlerai de vous ô le Roi de la science et de la Sainteté. Que m'importent le silence ou l'injure des autres! C'est parce que les philosophes vous oublient, c'est parce que plusieurs vous blasphèment que je me plais à parler de vous; et c'est vous qui êtes la clef de la science, le livre de l'immortalité. A vous donc, ô mon Jésus, l'amour, la gloire et la puissance; à vous la domination, la majesté; à vous l'adoration profonde car vous êtes mon Dieu, et par vous mon hommage

Digitized by Google

parvient au Père et au Très-Saint-Esprit avec qui vous vivez et règnez dans l'Éternelle Béatitude.

Reconnaître sa vraie nature, proclamer la grandeur de Celui à qui tout doit son être, tel est le rôle grandiose de la faible intelligence humaine. La philosophie n'est pas autre chose que le cantique de la raison humaine à la gloire et l'honneur du Très-Haut. Connaître les raisons des choses, proclamer l'origine, la constitution et la finalité des êtres, dire le producteur du monde, essayer de retrouver l'exemplaire qu'en sa pensée le divin architecte contemplait au jour de la création, n'est-ce pas philosopher ? Ah ! il l'avait bien compris cet homme étonnant dont nous parle Platon. Condamné par des juges iniques à boire la ciguë, Socrate se réjouit, il salue avec reconnaissnnce l'heure de la lumière. Trop longtemps il a senti peser sur son âme le manteau de son corps, trop longtemps la puissante vision de son intelligence a été obscurcie par le voile des sens. Désormais, il va contempler face à face la splendeur des idées. Il va trouver en l'Être Souverain toute lumière et toute quiétude. Sans doute il ne sait trop s'expliquer, il fléchit dans sa démonstration, mais son être tout entier dans un élan de sublime grandeur proclame plus haut que ses raisonnements imparfaits la vérité de sa croyance. Et Socrate était laïque, Socrate était païen. Il ne se croyait pas tenu par là de maudire son être, il ne se croyait pas esclave de la laideur. Aussi parfaitement que les ténèbres dont il était enveloppé le lui rendaient facile, il proclamait la vérité. A-t-il fait tout ce qu'il a pu ? A-t-il dit ce qu'il a su ? A-t-il été au bout de sa sincérité ? Celui-là seul le sait qui scrute toutes choses et dont le jugement porte toujours l'empreinte de la plus sévère justice unie à la plus ineffable bonté.

Quant à nous, nous savons que ce monde est l'expression de Dieu, nous savons que ces exemplaires éternels dont l'âme de Socrate et celle de Platon désiraient si profondément l'intuition directe, nous pouvons dès ce monde les contempler dans la nuit de la science en attendant le plein jour de la lumière de gloire. Cette intelligibilité des choses que dans la science nous cherchons à organiser, à classer est comme un reflet de cette intelligibilité merveilleuse que dans son expression de Dieu, l'intelligence divine se parle à elle-même. A l'occasion des êtres de la nature, notre âme déroule et forme en elle-même la chaîne des intelligibilités. Elle voit dans sa clarté propre, dans le courant de vie que modifie soudain l'actuelle mise en jeu des organes du corps,

Digitized by Google

comme un être nouveau, comme une nouvelle habitation des sphères de l'esprit. Elle parle de sa vision, et l'idée est conçue, l'idée est exprimée, l'intelligible a pris corps, il va bientôt recevoir un nom et s'extérioriser afin de mieux durer. Car tant que nous serons viateurs, quelque puissante que soit notre faculté de comprendre, nous ne pouvons pas complètement nous séparer du corps. Nous pouvons sans doute dans le fond même de notre esprit concevoir les idées, contempler dans la spirituelle conception des choses, l'harmonieuse identité des types, l'inexprimable profondeur de leur clarté sereine, mais nous avons besoin de l'appui du corps. Il faut qu'au moins le mot vienne donner à notre âme le secours de sa sonorité. Il nous faut porter sensiblement nos idées, si nous ne pouvons les voir, les adorer, les savourer ou les toucher.

Admirable concordance des choses ! Tandis que l'âme ne peut dérouler en elle-même le flot de sa compréhension si la mise en jeu du sens ne vient l'aiguillonner, elle ne peut reconnaître le chemin parcouru que dans la mesure même où le sens a recueilli l'écho de ses efforts. L'âme travaille en elle-même, elle comprend en elle-même, elle s'exprime à elle-même et en elle-même l'intelligibilité des choses, et pourtant elle ne peut diriger les flots de vie qui s'épanchent de son jaillissement d'être qu'en associant le corps à ses travaux. Il faut qu'à tout instant l'organisme recoive de l'âme qu'il exite comme un reflet de sa beauté intime, il faut qu'à tout instant se manifeste dans le corps quelque chose de la nouvelle fraîcheur de l'âme. Car, c'est une incomparable beauté pour l'âme que la présence d'une idée. Ainsi qu'un oranger couvert de ses fruits d'or, l'âme revêtue de la science offre aux yeux de l'esprit un spectacle sublime. Tout en elle est parfum, tout est fécondité, épanouissement. Elle est comme un rejaillissement ineffable de lumière éclatante, une projection d'éblouissante splendeur. Il faut, pour comprendre ces choses, descendre au plus profond de soi, et là, dans l'enivrement de la quiétude, dans le mystérieux élan du silence et de la contemplation savourer avec délice ce que nul mot ne peut traduire.

Identité, progrès, fixité, continuel changement ! C'est alors que l'homme pénètre le mystère de ces lois fondamentales de toute créature; c'est alors que dans l'écoulement universel l'homme retrouve la permanence universelle. Identité d'intelligibilité radicale, progrès de manifestation continue; fixité de l'essentiel, continuel changement de sa vitale expansion. Ces deux lois régissent tout être comme elles régissent toute science.

Digitized by Google

Dieu dans l'infini développement de son acte possède avec plénitude l'identité de l'Être. Les créés, expression pleine de richesse et d'évanescence, traduisent cette immutabilité de la nature divine par la réalisation progressive de leur être identique. C'est le seul mode expressif dont fut capable le multiple.

L'Un possède par le fait même de son ineffable solitude la totale extension de lui-même. Il ne peut pas ne pas la posséder dès le premier instant de son être, de toute éternité.

Le Multiple, cette ombre lumineuse de l'Un, rayonne autour de lui et cherche à l'approcher. De toute la profondeur de sa déficience il se tourne vers l'Un et lui emprunte de quoi ne pas paraître trop indigne de lui. Les créés, parce qu'ils reçoivent à tout instant de Dieu ce qu'ils sont et ce qu'ils deviennent, parce qu'à tout instant ils perdent ce qu'ils acquièrent, et acquièrent ce qu'ils vont perdre, se meuvent dans le sens de la croissance et du développement. Ils ne peuvent avoir la plénitude d'eux-mêmes, car c'est là chose impossible au créé. Il y a en effet, au fond de toute créature une aspiration infinie à l'être, une aspiration infinie à la plénitude de l'être. La créature qui aurait la plénitude d'elle-même, aurait la jouissance actuelle de cette plénitude infinie de vie après laquelle elle soupire de toute la profondeur d'elle-même; elle ne serait plus une créature, elle ne serait plus une unité du Multiple, elle serait Dieu, elle serait l'Un.

A cause de cette radicale impossibilité d'assouvir leur faim d'un être tous les jours plus intense, les créés ne tardent pas à atteindre les frontières de l'acte. Il arrive un moment où sous la poussée de son aspiration à l'être, la créature fait comme éclater son acte, c'est l'heure de la chûte, l'heure de la disparition. Jusque-là elle avait avancé, jusque-là elle avait vu son acte s'approfondir, s'intensifier, s'épandre autour de lui. Désormais c'est fini, les ressorts intimes sont brisés, encore quelques jours, encore quelques heures et un nouveau créé prendra la place du précédent et viendra lui aussi dans la série du Multiple exprimer quelque chose de l'infinie richesse de l'Un.

Tout créé forme une courbe. Parti d'un point à peine perceptible, il va s'élargissant jusqu'à l'heure trop tôt venue de l'épuisement des forces. Mais sous cette progression de l'être se cache l'identité du type. A tout instant de sa marche, à tout instant de sa réalité, l'être demeure identique à lui-même. Est-ce à dire que ses composants sont identiquement présents? Est-ce à dire que mon corps, dont les molécules succèdent aux molécules, demeure

Digitized by Google

toujours identique, à lui-même ? Non. Les êtres matériels en tant que matériels, en tant que composés de molécules matérielles en continuelle succession les unes avec les autres, ne demeurent pas identiques quant à l'identique possession des identiques molécules. Les vivants à tout instant subissent des pertes qu'ils réparent à tout instant grâce à la nutrition. Mon corps qui tous les deux ans au moins, si non plus souvent encore, change totalement et ne conserve aucune de ses molécules primitives ne peut être réellement identique à lui-même quant à l'identique présence en lui de ses parties constituantes. Mais ce qui en lui est identique, c'est la synthèse de projection lumineuse, c'est l'unité de direction vitale, c'est la législation qui régit en lui la complexité des parties et de leurs phénomènes.

Il est certain qu'il est en mon corps une réelle harmonie des forces et des particules produisant tel effet synthétique déterminé. Cette harmonie est réellement exprimable par une intelligibilité unique, une intelligibilité qui se conservera identique sous toutes les transformations. Cette réelle habitude des créés à être ainsi exprimés intellectuellement suffit à légitimer nos connaissances et leur certitude. Qu'est-ce en effet que la certitude sinon l'impossibilité d'errer. Cette impossibilité de se tromper, de faire fausse route et dire non ce que la chose est, mais ce qu'elle n'est pas, on la fonde sur l'évidence, sur cette clarté fusionnée de l'objet et de la faculté qui emporte l'adhésion de l'esprit. Mais pourquoi cela ? Sur quoi se fonde cette clarté ? Qu'est-ce qui la produit ? D'où rayonne-t-elle ? De l'identité du type. C'est parce que je trouve le type identique à lui-même, c'est parce que je trouve dans l'être matériel une uniformité de direction transformée, que par cette unité je retrouve l'identité d'intelligibilité, que je reconnaîs l'être, que je suis obligé de le reconnaître, que je ne puis pas ne pas le reconnaître, et qu'il ne peut pas se faire que cette intelligibilité ne soit pas elle-même.

Dans les êtres de la nature sensible, il y a aptitude réelle à être ainsi exprimés intelligiblement, cette aptitude réelle est toute entière basée sur ce fait que la nature sensible est l'expression d'un intelligible qui lui a donné l'être. Tandis que la vérité de nos connaissances s'est en nous originée des choses, tandis que ce n'est pas nous qui sommes la mesure du vrai de nos idées, les choses qui sont la mesure de cette vérité que nous parlons vitalement en notre intelligence ne sont pas la source et la mesure de leur vérité propre. C'est l'idée divine qui est la source et la mesure

Digitized by Google

du vrai que sont les êtres, et l'aptitude qu'ont réellement les êtres à être intelligiblement exprimés, n'est que le reflet conservé en eux de cette idée divine qu'ils manifestent hors de Dieu.

Cela nous fait comprendre comment l'identité du type se conserve dans le continuel changement des êtres. L'écoulement, la perte et l'acquisition continue de tout soi-même est la loi fondamentale de toute réalité sensible; mais cet écoulement n'est pas sans direction; et l'unité de direction c'est l'idée divine qui la fournit. L'identité du type c'est dans l'être le reflet de l'exemplaire divin; c'est ce reflet qui est la source et la mesure du type que nous formons en notre intelligence, et c'est à ce reflet que nous devons la permanence de l'intelligibilité des choses, c'est-à-dire l'identité, la fixité d'intelligibilité.

Comme les lois intellectuelles sont en nous ce qu'elles sont en Dieu, nous avons réellement la science et la vraie science; nous avons la certitude, et nous ne tirons pas de nous-mêmes cette science et cette certitude touchant les êtres sensibles. C'est bien l'objet qui occasionne en nous la connaissance, et notre connaissance n'est vraie que dans la mesure où elle exprime l'objet selon qu'il est réellement exprimable. Notre science est réellement l'étude de Dieu, car dans les manifestations sensibles de sa fécondité, ce sont les idées mêmes qu'il exprime en lui-même que nous retrouvons. Cela ne veut pourtant pas dire que Dieu ne comprend que de la manière même dont nous comprenons, qu'il ne comprend pas autrement que nous; non, en Dieu pas de raisonnements, pas de progressions, pas de clarté plus grande et plus intense, pas de marche en avant, un acte éternel, un acte infini, un acte plénier et unique dans lequel tout est vu, tout est exprimé. Nous voulons dire seulement que l'esprit se rapproche éminemment de Dieu et que, quelque imparfaits que soient ses procédés, la législation même de son intelligibilité n'est pas en lui autre qu'en Dieu. Dieu ne comprend pas l'« un » autre chose que nous. L'unité n'est pas pour lui autrement intelligible que pour nous. Sans doute, l'intelligence que Dieu possède de l'unité est infiniment pénétrante, infiniment plus riche, infiniment plus féconde; Dieu qui est la source de l'unité, qui en est la mesure, pénètre infiniment son intelligibilité, et tout ce que nous pouvons connaître n'est à côté que ténèbres et ignorance; toutefois même avec cette infinie disproportion, l'intelligibilité que nous avons de l'unité ne diffère pas de celle que Dieu comprend, elle est infiniment moindre, c'est vrai,

Digitized by Google

mais dans la plénière intelligibilité de l'unité est réellement contenue cette ombre que nous pouvons saisir.

C'est parce que cette intelligibilité des choses que nos idées expriment bien qu'éminemment excédée, est cependant identiquement contenue dans les idées divines, que notre science est comme une participation à la science de Dieu ; non pas une participation par communauté de possession, car l'intelligibilité des choses que dans la science notre esprit organise n'est rien de celle que Dieu se parle, mais elle est par identité de similitude, de parallélisme, de réfléchissement, l'intelligibilité radicale que Dieu exprime dans son Éternité. Notre science n'est donc qu'une participation par similitude, comme par réfraction de la science de Dieu. Rien de Dieu en nous, rien de nous en Dieu. Mais en Dieu l'intelligibilité connue de nous-mêmes, le libre décret de notre création; en nous, l'obéissance au décret libre de Dieu par la venue à l'être, la découverte et l'expression par voie de similitude parallèle des idées que les êtres traduisent.

Hâtons-nous de le dire, cette science n'est possible en nous que parce que notre âme ne tire que d'elle-même sa propre connaissance. Ce n'est pas par le moyen du corps que l'esprit arrive à se connaître, ce n'est pas par le moyen du corps que notre conscience parvient à s'éveiller, non, car le rôle du corps est précisément d'entraver la clarté de l'esprit. Pour sentir le corps, l'âme se doit d'abord sentir elle-même. Que dans l'évolution même de l'être, que dans la progression même de notre individu, l'âme mette longtemps à prendre d'elle-même une précise conscience, c'est un fait qui ne saurait être mis en question, mais que ce soit au corps que l'âme doive la claire conscience de son être et de ses phénomènes, c'est ce que nous de saurions admettre. L'âme, en effet, dépendrait alors dans son intime même du corps qu'elle organise, c'est le sens qui pénétrerait le sanctuaire de la conscience, et l'esprit ne pourrait désormais opérer qu'en admettant en lui le corps qui lui est étranger. L'âme, non seulement ne doit pas au corps de se connaître clairement, mais elle lui doit de ne se connaître qu'obscurément, elle lui doit de passer de nombreuses années à se dégager de ses liens, de son étreinte, de ses continuels embarras. L'âme laissée à elle-même posséderait dès le premier instant de son être une claire connaissance d'elle-même, une parfaite et plénière conscience de son être et de ses facultés, elle entrerait aussitôt en relation directe avec le monde des esprits, tandis que dans son état d'union, précisément à cause

Digitized by Google

du corps qui l'arrête, elle ne peut se dégager que par degrés.

Nous accordons volontiers que les premières volontés s'arrêtent au seuil de la conscience de l'âme, mais la première impression connue par l'âme, par la conscience intellectuelle, n'est connue que parce que l'âme vient de la révéler à elle-même, parce que la conscience intellectuelle vient de se mettre en jeu et de se dire : Je suis. Je suis, tel est le premier bégayement de l'âme et c'est après avoir dit : je suis un esprit, que l'âme prononce : j'ai un corps. Il ne peut pas en être autrement ; ou l'esprit est pénétré par la matière et alors il n'est plus.

Et parce que l'âme est un esprit, parce que la sphère de son être est au-delà du corps, l'âme découvre en elle-même une législation que jamais la matière ne pourrait lui permettre de soupçonner. Elle se voit durer sous la succession des phénomènes, elle a la claire et absolue conscience de la permanence, de l'identité du moi, elle a la claire conscience de la réelle influence de son actvité dans la production de l'idée, dans la production du comprendre, du vouloir, de l'agir par le moyen du corps, de marcher quand elle veut, de se reposer quand elle veut, d'écrire et de parler quand elle veut. Elle exprime par l'idée d'être ce fait de ne pas être le néant, elle exprime par l'idée d'être en soi et par soi ce fait de ne pas adhérer à un autre comme un habit à celui qu'il revêt, elle exprime par l'idée de n'être pas en soi, d'être chez un autre, dans un autre ce fait de ne pas demeurer en soi-même et d'avoir besoin d'un autre pour être, comme sa pensée par exemple ou son vouloir a besoin d'elle-même pour être et aussitôt disparaître; elle exprime par l'idée d'être cause ce fait d'influer réellement dans l'apparition à l'être d'une chose qui auparavant n'était pas... L'intelligence découvre en elle-même toutes ces lois fondamentales de notre connaissance, toutes ces lois fondamentales de notre action, et ces lois lui servent de point d'appui pour construire la science.

Car l'esprit fait la science en lui-même et en lui seul. La connaissance est immanente, elle est demeurant en l'âme, ne sortant pas de l'âme, originée de l'âme. La connaissance intellectuelle dépassant la matière, ne pouvant en aucune façon être produite par la matière, ne pouvant pas non plus être reçue par la matière, doit nécessairement ne pas sortir de l'âme qui la produit. Mais de cela il ne suit nullement que l'esprit qui fait la science, qui l'organise, qui la parle, qui la développe et l'approfondit, la tire de son propre fonds. Non, l'esprit ne produit pas de

Digitized by Google

lui-même, il ne fait pas la science comme la volonté fait le vouloir, l'esprit ne fait que parler sa vision. L'âme se voit et s'exprime par la conscience, elle se voit, non telle qu'elle se veut être mais telle qu'elle est. L'âme ne s'est pas donnée à elle-même son être, elle ne se doit donc pas à elle-même ses facultés et son opération. L'intelligence ne fait qu'exprimer, que traduire intellectuellement les lois de l'être et de l'opération de l'âme, lois qui nécessairement sont ce qu'elles sont, lois sur lesquelles l'intelligence ne peut rien, sur lesquelles elle ne pourra jamais rien, lois qui s'imposent à elle au point que cela seul est vrai qui leur est conforme et que cela est faux qui ne les traduit pas. La connaissance intellectuelle est immanente, mais d'une immanence d'expression par similitude, d'une immanence par réfléchissement et non d'une immanence de production libre.

La loi de l'intelligence, son plus intime caractère, c'est la nécessité, c'est la fixité, c'est l'imitation active. L'intelligence est activité comme l'âme est activité, comme la volonté est activité, mais tandis que l'âme est activité créée, activité toute entière reçue, faite telle qu'elle est, tandis que la volonté est activité libre, activité disposant toutes choses d'après les lumières reçues, mais selon sa seule maîtrise, l'intelligence est activité n'exprimant que la vie, le compris, selon le mode même du vu et du compris, d'après la nature même du vu et du compris ; aucun pouvoir de l'intelligence sur la lumière ou les ténèbres, aucun pouvoir sur l'être ou le néant, aucun pouvoir sur ce vase ou sur ce bloc de marbre. Elle doit tout parler, tout traduire, tout exprimer tel que c'est et dans le mode même où c'est. La volonté au contraire a pouvoir sur une foule d'êtres, ce vase qui est en mes mains je puis par le moyen du corps le détruire ou le rendre plus beau ; ce bloc de marbre je puis l'utiliser, en faire une statue, ou bien tout autre chose, c'est la volonté qui dispose, qui utilise, qui modifie par le moyen des sens quand il s'agit d'une réalité sensible, dans l'âme même quand il ne s'agit que de l'âme. La différence est radicale. L'intelligence a beau produire et organiser en elle-même la science du monde et de Dieu, elle n'a aucun pouvoir sur le vrai qu'elle exprime. La science est donc telle, non pas parce que l'intelligence l'organise ainsi, mais c'est parce que la vérité est telle en elle-même que dans la science l'intelligence l'organise.

Si donc l'intelligence exprimant l'âme et ses opérations découvre en elle les notions de substance, d'accident, de cause, d'effet, d'esprit, etc., c'est que ces notions y sont réellement. Si

Digitized by Google

l'intelligence applique ces notions au monde de la nature, c'est que la nature est réellement ainsi intelligible. Si enfin l'intelligence transporte ces notions dans l'Être même de Dieu c'est que la nature divine est réellement apte à être ainsi comprise par elle. Car il est un point qu'il nous faut bien déterminer, c'est que l'âme applique à Dieu les notions d'être, de substance, de cause, d'unité, de bonté, de Providence, par voie de transcendance, d'éminence excédante. Dieu n'est pas seulement l'être, il est le super-être, la super-substance, le super-un, la super-bonté, la super-providence. Toutes nos idées d'être, de substance... expriment réellement et univoquement ce qui est en Dieu, car Dieu réellement n'est pas l'être, sans être quelque chose qui ne soit hors du néant, mais Dieu excède infiniment cette notion qu'il réalise. Toutes nos idées des attributs divins expriment Dieu, mais d'une expression infiniment excédée par la réalité.

Ces mêmes notions, l'intelligence les trouve dans l'âme comme l'expression propre, comme la réalité propre. Elle les attribue à la nature sensible par analogie de permanence directive, par univocité d'évolution dirigée. Le monde sensible évolue, change à tout instant, tout ce qui est en lui ne saurait être qu'instabilité. Le monde sensible est extranéité continue, chaque partie est hors de chaque partie. L'intelligence exprime par ses idées l'unité typique dont les évolutions de la matière traduisent la fécondité. Cette science est réelle, mais les lois de la matière n'étant pas les lois de l'esprit, rien d'étonnant si la matière traduisant les lois de l'esprit les traduit selon sa propre nature.

Trois ordres d'expression de la science comme trois ordres de réalités.

L'expression éminemment excédée ayant pour objet Dieu.

L'expression propre ayant pour objet le spirituel créé.

L'expression transcendante, métaphysique, supra-sensible ayant pour objet le corporel.

Dans la première, l'intelligence est infiniment dépassée par son objet; dans la seconde elle exprime adéquatement son objet; dans la troisième, elle dépasse son objet aussi profondément que le spirituel dépasse le matériel, que l'esprit excède la matière ; en toute certitude dans la mesure même où sont observées les lois intangibles de la compréhension.

Fr. JULES d'Albi.
O. M. C.

Digitized by Google

SÉPARATION ET DISTINCTION

L'Ami du Clergé avait jugé à propos d'insérer dans ses colonnes, au numéro du 27 février dernier (pages 171, 172), la critique anonyme que voici :

« M. Vacant ayant écrit, dans ses *Études comparées sur la philosophie de saint Thomas d'Aquin et de Scot*, p. 14, que « la conception de saint Thomas trace nettement les limites qui séparent le monde de la nature du monde de la grâce, tandis que celle de Duns Scot tend à les confondre » Le P. Michel Ange (un des preneurs d'assaut des *Études fr.*) (1) reprend (*Études fr.* avril 1910) :

« Nous ne sachions pas que le monde, soit matériel, soit spirituel, ait été créé sur le modèle d'un casier de lingerie à compartiments absolument définis. D'après saint Paul, c'est Jésus-Christ le réconciliateur, qui en a été le prototype : sans les confondre, il fond inséparablement en lui-même l'Ancien et le Nouveau Testament dans son Église et, dans chacun des membres de celle-ci, le vieil homme de la nature avec l'homme nouveau de la grâce. Macedo a pu écrire : « Solere divum Thomam amare divisiones, Scotus contra uniones diligere. » — A notre humble avis, on vient de lire un des plus beaux éloges qui aient été décernés à Duns Scot. Allez aussi fixer le point mathématique où finit l'épiderme de la main et où commence celui de l'avant-bras ! La précision est certes une excellente chose mais à sa place.

« Très bien. Resterait à fixer la « place » où l'on entend que la « précision » soit de mise. Resterait à « préciser » ce que l'on entend

(1) La prise d'assaut n'existe que dans la pensée de la *Revue Duns Scot*. Les *Études Franciscaines* restent ouvertes à tous les écrivains de notre Ordre qui veulent bien collaborer avec nous sur les choses franciscaines, que ceux-ci soient Scotistes ou Bonaventuristes, nous n'avons pas à marquer nos préférences. Celles-ci vont à tous ceux qui travaillent quelles que soient leurs opinions philosophiques, car on entend bien qu'il ne s'agit ici que d'opinions admises dans l'Église et sur lesquelles chacun garde toute sa liberté. Nous ne comprenons vraiment pas le mouve-

Digitized by Google

par les « unions » chez Scot et surtout chez ses disciples; pourquoi aussi l'on a l'air de jeter un discrédit sur les « divisions » de saint Thomas. — « Quand on ne distingue pas, Monsieur, on confond », répondait fièrement Mgr d'Hulst à un interrupteur du Palais Bourbon. Il y a des « unions » qui risquent fort de tourner à la confusion. Il est certain que saint Thomas n'a jamais eu l'idée de prendre, comme terme de comparaison pour signifier l'union entre le monde de la nature et le monde de la grâce, l'union qui existe entre l'épiderme de la main et l'épiderme de l'avant-bras. Jamais non plus l'idée de comparer la « fusion » des deux Testaments à la fusion du vieil homme de la nature avec l'homme nouveau de la grâce, comme si l'Ancien Testament n'était pas déjà du monde de la grâce. Jamais encore l'idée de parler casiers à lingerie en sujets aussi grands. Voilà de ces « imprécisions » auxquelles n'habitue pas la pratique de saint Thomas, ni non plus, pensons-nous, la pratique de Scot. Les « unions » de Scot n'ont rien de commun avec ce que ses disciples modernes qualifient ainsi et ce n'est pas la première fois que les Scotistes font tort à Scot, de même que les Augustiniens de jadis ont fait tort à saint Augustin, de même que les démocrates d'aujourd'hui font tort à la démocratie et que plus d'un Thomiste même n'a pas été sans faire tort à saint Thomas. »

En réponse à ces lignes, « l'Ami du Clergé » a reçu du Père Michel-Ange, la lettre dont le texte suit. Nous gardons la bonne espérance que cette Revue se fera, ainsi que nous-même, un plaisir, plus encore qu'un devoir, de la porter à la connaissance de ses nombreux lecteurs.

Monsieur le Directeur,

D'après ce que vous me faites l'honneur de publier à mon occasion dans « L'Ami du Clergé » (*23 février 1911, pp. 171,*

ment de mauvaise humeur quand ce n'est pas le silence affecté de certaines Revues, d'ailleurs très bonnes, dès qu'elles se trouvent en face d'une opinion différente de la leur. Il semble qu'un peu plus de largeur d'esprit ne nuirait pas. Il ne suffit pas d'ignorer un mouvement pour l'anéantir et c'est un mauvais procédé de discussion que de nier à priori la valeur des arguments proposés. Durant près de sept siècles l'École franciscaine a tenu sa place dans l'enseignement ecclésiastique. Notre Revue manquerait son but si elle ne recevait pas les travaux qui ont pour but de faire connaitre les enseignements de ces écoles. Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour remercier nos dévoués collaborateurs des travaux consciencieux qu'ils publient chez nous. Ils sont Scotistes nous le savons. Que les Bonaventuristes se présentent et nous les accueillerons avec bonheur comme par le passé.

N. D. L. D.

Digitized by Google

712), je crois répondre à votre attente et même à votre désir en « précisant » certains points qui, dites-vous, « resteraient à fixer » après ma note des « Études Franciscaines ».

Vous souhaitez voir « *fixer la « place » où l'on entend que la « précision » soit de mise* ». Jamais, c'est vrai, je n'ai eu la prétention de le faire ; il me suffisait, pensais-je, pour les besoins de la note, de savoir que, dans la question de la délimitation nette de la nature et de la grâce, l'absolue précision n'eût pas été à sa place. Il y a, pour vous, intérêt, je vois, à ajouter à cette certitude la connaissance exacte de tous les cas où, au contraire, la netteté de la délimitation serait de mise. Eh bien ! libre à vous de les chercher, je ne m'y oppose en aucune façon ; souffrez seulement que je vous laisse travailler sans moi. Telle serait la réponse, si vous aviez affaire à un « *preneur d'assaut* ».

Ce que l'on entend par les « unions » chez Scot, je vous le dirai volontiers, d'après ce Macedo cité dans ma note, que vous n'avez pas eu, je le conçois, le temps de consulter. Ce passage est à la page 337 du deuxième tome :

Vnum autem non inepte, obseruo. Solere Diuum Thomam amare diuisiones, Scotus contra vniones diligere. Apparet discurrendo. S. Thomas Angelos vult omnino specie discretos. Scotus specie vnitos : numero tantum differentes. S. Thomas distinguit potentias realiter ab anima (de hac enim ago distinctione) Scotus minime. S. Thomas, ponit in homine cum concipitur tres animas distinctas vegetatiuam sensitiuam, rationalem. Scotus vnam solam rationalem : reapse vnam, sed virtute multiplicem. Ita in iustificatione, D. Thomas inducit duas formas distinctas : alteram gratiam, alteram charitatem. Scotus vnam charitatem constituit vnionis auidus. Itaque in eius profunda doctrina vniones inuenies : quo se illa gemmeam prodit. Hoc ab eo fonte profectum, quod vnus maxime secum est Scotus, ac hœrens sibi; nusquam a se discordem ac dissentientem deprehenderis. Scotum consulat qui amat vnitatem doctrinæ. (*Collationes doctrinæ S. Thomæ et Scoti in secundo Sententiarum, Patavij, 1673, Collat. 7, Differ. 2, Iudicium*).

Voilà un peu ce que *chez Scot et surtout chez ses disciples* on a toujours entendu par « unions » et par « divisions » de S. Thomas. Désireriez-vous encore plus de « précision » ?

« *Pourquoi aussi l'on a l'air de jeter un discrédit sur les « divisions » de S. Thomas ?* » — Pourquoi ? Oh ! c'est bien simple ! Vous vous honorez trop, Monsieur, de prendre place

Digitized by Google

au rang des chauds thomistes pour ne point pratiquer les « divisions » à la façon de S. Thomas. Il est d'ailleurs facile de s'en convaincre. C'est d'après ce principe que vous avez su donner ma note en la « divisant » d'avec le texte qu'elle commente, de telle façon que vos lecteurs n'ont pu savoir de quoi il tournait ; c'est en vertu de cette même loi qu'au lieu de citer intégralement ma note, vous avez eu soin de la « diviser » d'avec l'indication de la page de Macedo à laquelle tout s'expliquait. Plusieurs de vos lecteurs doivent posséder Macedo ; je cherche même à me persuader que vous faites à ce puissant interprète de Scot l'honneur de votre considération, comme je m'honore à très bon droit de la compagnie assidue des meilleurs interprètes et commentateurs de S. Thomas. Et votre « division » était — comment ne pas le voir ? — de nature à aider prodigieusement vos lecteurs, et vous avec eux, dans ce travail de recherche des meilleurs renseignements ! De semblables « divisions », inspirées sans doute par S. Thomas, puisque vous le suivez en tout, n'ont aucunement besoin que j'aie l'air de jeter un discrédit sur elles; elles ne se discréditent que trop d'elles-mêmes.

Monseigneur d'Hulst « répondait fièrement » à un interrupteur du Palais-Bourbon : « Quand on ne distingue pas, Monsieur, on confond ». — Il avait ses raisons, lui, sans doute, pour être fier dans la circonstance. C'est précisément sa réponse que, sans ombre de fierté aucune, vous pouvez le croire, je vous adresse à vous-même : Vous n'avez, hélas ! su distinguer qu'insuffisamment la *séparation* de Vacant qui me déplaît d'avec la *distinction* que je n'ai pas conscience d'avoir nommée une seule fois : de là, ce vrai mêli-mêlo de ces deux choses si distinctes pourtant; puis, c'est à moi que vous prêtez l'intention ou le tort de confondre. Aller jusqu'à me prendre pour vous-même, c'est, de votre part, une gracieuseté dont je ne saurais me montrer ni assez flatté ni assez reconnaissant; ce n'en est pas moins le résultat d'une confusion. Et voilà comment c'est surtout bien près de chez vous qu' « *il y a des « unions » qui risquent fort de tourner à la confusion* ».

« *Il est certain que saint Thomas n'a jamais eu l'idée de prendre comme terme de comparaison pour signifier l'union entre le monde de la nature et le monde de la grâce, l'union qui existe entre l'épiderme de la main et l'épiderme de l'avant-bras* ». Je le sais et je suis de l'avis de saint Thomas. Et si vous n'aviez pas, vous, opéré la « division » entre mon texte que vous ne

Digitized by Google

citez pas (1) et ma note que vous rapportez, tous vos lecteurs auraient compris comment cette comparaison explique que l'œuvre de Dieu est tout entière faite sans solution de continuité, et non pas seulement le point particulier auquel vous vous bornez. C'est une image, comme l'est la pierre d'attente dont je parle au texte : celle-ci n'appartient pas au mur de droite, ni au mur de gauche ; elle tient à tout l'édifice et qui veut la « diviser » s'expose fort à tout jeter par terre.

« *Jamais l'idée non plus de comparer la « fusion » des deux Testaments à la fusion du vieil homme de la nature avec l'homme nouveau de la grâce, comme si l'Ancien Testament n'était pas déjà du monde de la grâce* ». Si ce que vous avancez est bien exact, je le regrette pour le grand saint Thomas, car, précisément parce que l'Ancien Testament était déjà du monde de la grâce, la comparaison est on ne peut plus légitime. Permettez-moi, pourtant, de supposer, jusqu'à preuve du contraire, que ce n'est pas saint Thomas qui vous a appris à « diviser » l'homme de la grâce d'avec l'homme de la nature au point de tomber sous l'anathème fulminé par le concile de Trente contre ceux qui admettent, même avant le péché originel, l'homme constitué à l'état de pure nature. *(Sess. 5, can. 1).*

« *Jamais encore l'idée de parler de casier de lingerie en sujets aussi grands* ». Vous avez été choqué, Monsieur, par l'image du casier de lingerie, et ceci prouve la sensibilité, l'impressionnabilité de votre excellent naturel : de tout mon cœur je vous en féliciterais, si je croyais qu'il y eût lieu. Je m'étonne, tout de même, qu'un homme habitué à « la pratique de saint Thomas » n'ait pas été surtout frappé par l'idée des compartiments absolument définis si conformes à ses désirs de « précision » et de « divisions ». Puisque vous aimez tant les compartiments absolument définis qui donnent à chaque créature une place à part fixe et bien précise, vous devriez aimer l'image qui rend cette idée. Et s'il y a, en cela, quelque chose d'indigne de « sujets aussi grands », la faute en est, non pas à l'image, mais à la conception qui entraîne

(1) Voici le texte : « Rien n'oblige à se représenter Dieu comme un mauvais architecte, incapable d'avoir conçu d'avance le plan de son édifice. La construction se fera par assises, sans doute, puisque c'est dans l'ordre de tout ce qui n'est pas infini ; mais les pierres d'attente seront dès l'abord ménagées, chacune à sa vraie place, pour lier les diverses parties de la construction à mesure qu'elle s'élèvera. En créant l'âme humaine destinée par nature à une vie surnaturelle, Dieu a disposé en elle des aptitudes naturelles à cette vie surnaturelle. »

Digitized by Google

l'image. Or, une telle conception — tenez-le pour bien sûr — ne fut jamais la mienne.

« *Voilà de ces « imprécisions » auxquelles n'habitue pas la pratique de saint Thomas, ni non plus, pensons-nous, la pratique de Scot* ». — Même le casier de lingerie, une « imprécision », selon vous ! Mais où faudra-t-il donc aller, Monsieur, pour satisfaire votre passion de « précision » et de « divisions » ? La pratique de saint Thomas ne vous a pas habitué à voir de ces sortes d'imprécisions ? Précisons donc, en nous aidant de saint Thomas et lisons, à la suite de l'article 3 de la question 65 de la première partie (Somme Théologique), la réponse ad 1m :

In productione rerum est aliquis ordo, non quidem ut una creatura creetur ab alia, hoc enim impossibile est, sed ità quod ex divina sapientia *diversi gradus in creaturis constituantur*.

Voilà ce que « la pratique de saint Thomas » pourrait habituer à concevoir.

Mais elle n'habituerait jamais à concevoir le Saint comme un homme capable de prendre un mot pour un autre ; non : il sait bien, n'est ce pas ? ce qu'il veut dire et il sait comment exprimer sa pensée. Diversité donc, signifie, chez lui, diversité et rien que diversité. Ce mot « diversité » n'équivaut pas, à ses yeux, à *différence*, ni à *dissemblance*, ni à *distance*, ni à *disproportion*, ni à *inégalité*, ni à *disparité*, ni à *variété*, ni à *altérité*, ni à *distinction*, ni à *séparation* ; il reste avec son sens propre de « diversité » qui, étant adversatif, implique un rapport de contrariété, d'opposition, un défaut d'accord : ce mot, pour saint Thomas, signifie une différence essentielle fondée sur ce que, tout être étant, à son sens, matière et forme et rien que cela, chaque créature individuelle se sépare absolument de toute autre créature individuelle par *sa* matière qui est la sienne à l'exclusion de tout autre individu et par *sa* forme qui est également la sienne à l'exclusion de tout autre individu. Il ne peut donc y avoir rien de commun entre cet individu et les autres enfants du Père céleste, créateur de toutes choses. J'emprunte ici, d'ailleurs, le texte à saint Thomas, dans son Commentaire sur Boèce :

Sicut partes generis sunt materia et forma : ita individui sunt hæc materia et hæc forma. Unde sicut diversitatem in genere vel specie facit diversitas materiæ vel formæ absolute, ita diversitatem in numero facit hæc forma et hæc materia. (*Quæs. 4, art. 2*).

Digitized by Google

Et, pour vous prouver combien « l'imprécision » scotiste peut, ici encore, tourner à la confusion, je vous soumets cette simple considération de synonymie empruntée à l'Exposition de Scot sur la Métaphysique d'Aristote :

Differentia in aliquo conveniunt et in aliquo differunt, diversa vero, quæ proprie et primo sunt *diversa*, *se totis differunt*. (*Lib. X*, *Sum. 2*, *c. 1*, *n° 35*).

Ou, si vous aimez mieux, avec un peu plus de développements :

Diversa proprie dicuntur quæ ut sic non respiciunt aliquam convenientiam, sed solum dicuntur diversa ut non conveniunt : et ex hoc sequitur quod illa quæ in nullo simpliciter conveniunt, sunt proprie diversa, ut sunt ultimæ differentiæ. (*Ibid. Lib. V*, *Sum. 2°*, *n° 76*).

Fort de cette « imprécision », Scot employait le moins possible ce mot *diversa*, en parlant des choses faisant partie de l'œuvre de Dieu créé et réalisé ; là, il aimait mieux voir une simple *distinction réelle* qui lui semblait suffire pour qu'on ne prît pas *indistinctement* une chose pour une autre chose; quant au mot *diversa*, il le réservait et, lui laissant toute sa signification propre, il en qualifiait de préférence les concepts logiques, œuvre tout humaine dans laquelle l'analyse s'impose, très rigoureuse même, de toute nécessité. Voilà à quel point Scot osa nous former à l' « imprécision ».

Pour me borner à un exemple, la division lue, il n'y a qu'un instant, au *Commentaire de Boèce*, se retrouve, chez lui, mais exprimée bien différemment ; Scot écrira :

Duplex est *rerum distinctio*, materialis et formalis, materialis individuorum, formalis specierum et materialis est propter formalem. (*Quæstiones subtilissimæ super Libros Metaphysicorum Aristotelis. Lib. XII*, *quæs. 28*).

Si l'on veut parler des objets réels, des choses existantes, traduirais-je volontiers, qu'il s'agisse d'individus ou qu'il soit question d'espèces, la diversité proprement dite n'existe pas, il n'y a que distinction ; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, la distinction tient à l'essence.

Oh ! je sais bien que, dans la *Somme Théologique* (*1re Part.*

Digitized by Google

quæs. 47, art. 2), saint Thomas utilise la même définition dans un sens qui ne ressemble guère à ce que je viens d'écrire ; je sais même qu'avec une « précision » qui semble tenir d'un tour de force, il en tire une conséquence qui ne sera jamais assez admirée des amis de la division. Il en conclut que, dans les choses incorruptibles (les anges, les corps célestes, par exemple), il ne peut jamais y avoir qu'un individu par espèce. De ce chef-d'œuvre de vue d'ensemble, Gilles de Rome (ou l'auteur quel qu'il soit du *Correctorium Corruptorii librorum S. Thomæ Aquinatis)* concluait, à la stupéfaction des habitants présumés de Saturne ou de Jupiter, qu'il ne pouvait pas y avoir plusieurs lunes, une seule ayant épuisé la matière créée par Dieu pour être enlunée !

A l'article 1 de la même question, Saint Thomas avait fait sienne cette magnifique conception de saint Denis suivant laquelle, comme il n'y a pas d'être créé qui soit, à lui seul, en état de représenter adéquatement la divine bonté, Dieu opérant une sorte de répartition de rôles, a multiplié ces créatures afin que chacune exprimant à sa façon et selon qu'elle le peut, quelque particularité, quelque aspect de cette bonté, l'ensemble de l'univers la représentât plus suffisamment que ne l'eût fait une seule créature. Mais il conclura, lui : *Deus produxit multas et diversas*. Chez Scot, la conclusion du même argument est celle-ci :

Res ad invicem sunt *distinctæ* per voluntatem primi, ut ejus bonitas *in diversis* manifestetur (*loc. citat.*).

Avec lui, les manifestations seules du Créateur sont diverses ; les créatures, les réalités, les choses, distinctes !

Toujours bien d'accord avec lui-même, saint Thomas explique mieux encore le fond de sa pensée dans la *Somme contre les Gentils* où *(Lib. 3, cap. 97)*, donnant le même argument, il « précise » cette comparaison :

Ut quod perfecte ab uno aliquo repræsentari non potest, per diversa diversimode perfectiori modo repræsentaretur, nam et homo quum mentis conceptum uno vocali verbo videt sufficienter exprimi non posse, verba diversimode multiplicat ad exprimendam per diversa suæ mentis conceptionem.

Si la comparaison qu'on vient de lire rend bien la pensée du

Digitized by Google

saint Docteur, comment croire que l'impuissance ne vient pas non point du côté de l'incapacité évidente de la créature, mais de la part de Dieu ? L'homme qui ne sait pas trouver le terme pour exprimer sa pensée d'un seul mot, se met à bredouiller, il multiplie les paroles et finit par faire connaître, dans sa généralité et par à peu près, le sens de ce qu'il tenait à dire.

Ainsi aurait fait Dieu !

Vaille que vaille, il réalisa successivement et, à mesure qu'il s'aperçut de l'imperfection des précédentes, il multiplia des expressions de moins en moins infidèles de sa Bonté. La dernière « imprécision » due à cette « impuissance » aurait été Notre-Seigneur Jésus-Christ : A ce premier-né de toute créature par lequel il a fait les siècles, Dieu n'aurait jamais songé si, la chute d'Adam et d'Eve lui ouvrant enfin les yeux, le Créateur n'eut constaté combien il avait mal réussi à exprimer sa Bonté !

Et vous voudriez m'obliger à entendre avec cette « précision » les premiers versets de l'*Épître aux Hébreux ?*

Oserons-nous comparer à cela l' « imprécision » scotiste qui fait voir, dès le commencement de la créature, dès avant la constitution du monde, la première pensée, le premier amour de Dieu allant à Jésus-Christ, premier dans l'intention, dernier selon l'exécution, évoqué, figuré, préparé, attiré par toutes les créatures qui, toujours bien distinctes et jamais diverses, aident même à concevoir l'union des Personnes divines absolument distinctes et aussi inséparables qu'elles se révèlent distinctes ! Dès le commencement, la création est *bonne*.

Grâce à cette « imprécision », je conçois qu'on puisse, jusqu'à un certain point, appliquer au monde plus grand de la création matérielle, la loi du monde en miniature des âmes faites à l'image de Dieu : *Sint unum sicut et nos unum sumus !* L'harmonie apparaît comme la souveraine loi de l'œuvre de Dieu et la surnaturelle charité exerce déjà un commencement d'empire au sein de la nature matérielle admise, elle aussi, à vivre sous la loi de grâce. L'Eucharistie révèlera combien est vraie sa sublime surexaltation ! *Educas panem de terra.*

Aussi la sainte Église ne se contente pas d'inviter simplement la création entière, *tout ce qui est sous le ciel*, à une louange générale en reconnaissance des bienfaits naturels de Dieu ; elle cherche à associer tout le créé aux joies de la naissance de l'Enfant-Dieu avec qui la grâce a fait une nouvelle et si tou-

Digitized by Google

chante apparition sur notre terre, c'est toute créature qu'elle veut relever jusqu'à cette grâce, jusqu'à ce salut :

Hunc astra, tellus, æquora,
Hunc omne quod cælo subest
Salutis auctorem novæ
Novo *salutat cantico ;*

Et, aux jours des grandes douleurs, en *lui faisant part* du deuil qui la frappe, c'est encore à toute créature qu'elle rappelle qu'aucun être n'a été étranger aux ineffables bienfaits de la Rédemption :

Terra, pontus, astra, mundus
Quo lavantur flumine.

Voilà jusqu'où pourraient, hélas ! nous entraîner certaines « imprécisions » de Scot !

Mais saint Thomas préfère une diversité et une diversité de degrés entre les créatures : *diversi gradus.* Il construit l'édifice du monde par assises superposées, s'appuyant les unes sur les autres, mais sans ligature aucune et, à l'ordre hiérarchique et aux influences près, indépendantes les unes des autres : l'une est ici, l'autre se trouve là ; mais c'est tout ! Si l'une est au-dessus de l'autre, c'est que la nature de la première est plus élevée, plus digne que celle de la seconde ; qu'elle a le privilège d'exercer sur celle-ci des influences sans jamais en pouvoir recevoir, ces influences descendant de degré en degré et ne pouvant se relever pour remonter jusqu'à leur origine. Le 124e chapitre du *Compendium Theologiæ Ad Fratrem Reginaldum socium suum carissimum* a pour titre : *Quod Deus per superiores creaturas regit inferiores* et là, on peut lire :

Superiores igitur creaturæ comparantur ad inferiores in ordine divinæ providentiæ sicut agens ad patiens... Utrumque igitur Deus creaturæ communicat, et quod bona sit, et quod una aliam ad bonum inducat. Sic igitur per quasdam creaturas, alias ad bonum inducit.

Il admet donc la situation privilégiée des unes relativement aux autres, sans autre preuve ni raison parce que, apparemment, les preuves et les raisons auront été fournies ailleurs, par exem-

Digitized by Google

ple au chapitre de la *Somme contre les Gentils* cité précédemment et, s'expliquant par la comparaison suivante :

Quod participat ab aliquo agente similitudinem formæ, et actionis, perfectius est eo quod participat similitudinem formæ, et non actionis, sicut luna perfectius recipit lumen a sole, quæ non solum fit lucida, sed etiam illuminat, quam corpora opaca, quæ illuminantur tantum et non illuminant.

il conclut :

Deus igitur per creaturas superiores inferiores gubernat.

Il fallait pourtant, cela admis, se tirer d'une objection du genre de celle que voici : La lampe qui m'éclaire, le soir, quand je travaille vaut, à ce compte, beaucoup plus que moi qui en suis éclairé et ne l'éclaire point. La difficulté était d'autant plus réelle que, dans le système de saint Thomas, l'intelligence qui fait à peu près tout l'homme, est sans doute reconnue active, mais à sa façon. Comme elle ne renferme aucune forme déterminée en elle-même, il faut qu'elle se comporte vis-à-vis de la donnée sensible qu'elle reçoit comme une puissance pure et sans détermination aucune.

Species intelligibilis se habet ad intellectum ut quo intelligit intellectus (*1a 1æ. quæs. 85, art. 2*). — Intellectum in actu est intellectus in actu in quantum similitudo rei intellectæ est forma intellectus, sicut similitudo rei sensibilis est forma sensus in actu. (*Ibid. ad 1m*).

L'intelligence ne peut, dans ces conditions, qu'agir sur ce qu'elle reçoit, c'est-à-dire sur la donnée sensible, mais sans rien lui ajouter ; elle en tire seulement ce que cette donnée contient implicitement. Toute connaissance positive est donc renfermée dans ce que l'imagination est capable de se représenter ; or, l'imagination dépend évidemment du sens et, par suite, de l'objet matériel exerçant, non plus comme avec Scot, le simple rôle de moteur chargé de mettre en branle la faculté intellective qui après continuera son action propre. Il est, ici, actualisant et, par suite, déterminant et spécifiant les puissances qui, séparées par une distinction réelle demeurent néanmoins, sans lui, purement virtuelles, ce système admettant l'identification absolue du principe actif et du principe spécifique. Quand vous aurez ajouté à cette première « précision » que, dans ce mécanisme, l'intelli-

Digitized by Google

gence transmet à la volonté l'action, le mouvement qu'elle vient de recevoir de la donnée sensible : *Intellectus comparatur ad voluntatem ut movens* (*1a 1æ, quæs. 83, art. 4, ad 3m*), vous éprouverez la tentation de vous demander ce que sont devenues et la liberté humaine et la prérogative qui constituait en l'homme une noblesse supérieure à celle du reste de la création matérielle, la supériorité relative des créatures devant se mesurer — saint Thomas le disait il n'y a qu'un instant — à leur degré respectif de participation au caractère actif de la divinité. A s'en tenir à ce principe, l'homme serait la moins digne de toutes les créatures matérielles puisqu'il dépend de tout, sur toute la ligne, dans son action, c'est-à-dire dans sa participation à l'activité divine.

C'est une des moindres misères de ce régime de « séparation » entre l'activité et la passivité, sous le beau prétexte que l'action et l'opération ont toujours pour principe la forme, c'est-à-dire l'essence et qu'une seule et même essence ne peut pas être en même temps action et inertie, activité et passivité, acte et puissance : *Modus operationis consequitur formam, quæ est operationis principium*, est-il dit à tout propos. De là, cette conception du monde organisé à la façon d'une cascade dont les eaux descendent toujours d'étage en étage, sans jamais remonter au lieu d'où elles sont issues. *Rigans montes de superioribus suis*, a-t-on dit fort souvent et avec beaucoup de raison pour dépeindre saint Thomas; il y manquera toujours, pour que la conception du monde créé soit complètement rendue, cet autre mot des Saintes Écritures : *Ad locum, unde exeunt flumina, revertuntur ut iterum fluant*. Ce ne sont pas, dans la conception thomiste de la constitution du monde, des casiers à lingerie, puisque l'image vous déplaît ; ce seront, si vous l'aimez mieux, les degrés d'un escalier s'appuyant les uns sur les autres, ceux d'en-haut pesant et ceux d'en-bas portant ; ce seront encore les tiroirs superposés d'un superbe meuble avec, si l'on veut, au-dessus, une artistique statue de la Sainte-Vierge, un riche crucifix expressif au point d'arracher des larmes à l'impie le plus forcené : ces objets de piété ont été placés là par la bonne âme propriétaire de l'ensemble, tandis que l'ouvrier qui le construisit gaspille en plaisirs l'argent acquis en le fabriquant; et ainsi, pas plus l'inconduite de l'ouvrier que la piété de la propriétaire n'y ont, bien entendu, rien à voir avec l'ébénisterie elle-même, non plus, d'ailleurs, que les objets pieux qui la surmontent.

Pour se faire une idée plus exacte de la précision du régime

Digitized by Google

de séparation installé de par saint Thomas, dans le monde créé, il suffit de méditer le deuxième article de cette même 65e question de la première partie. On y lit :

In partibus universis unaquæque creatura est propter suum proprium actum et perfectionem, secundo autem creaturæ ignobiliores sunt propter nobiliores, sicut creaturæ quæ sunt infra hominem, sunt propter hominem, singulæ autem creaturæ sunt propter perfectionem totius universi, ulterius autem totum universum cum suis partibus ordinatur in Deum, in quantum in eis per quandam imitationem divina bonitas repræsentatur ad gloriam Dei.

Voyez-vous ces quatre rapports, admirables, je n'en disconviens pas, mais divergents, s'élançant du cœur de chaque créature et ayant pour termes respectifs *successivement* le sujet créé lui-même; les créatures plus nobles ; l'ensemble de l'univers ; enfin, tout à fait après tout le reste, l'Auteur de toutes choses ? Quatre splendides rayons s'échappant du centre et se perdant, à l'infini, vers une circonférence qui ne se rencontre nulle part !

Lisez maintenant dans Scot :

Deus est causa finalis omnium, et hoc non aliter nisi sicut propter quem amatæ sunt res. Deus enim omnia producit propter seipsum, et est finis immediatus omnium, ut propter se et a se, non ad se, ut ad finem immediatum (*Oxon. 4 Dist. 49, quæs. 8, nº 6, ad 4m*).

Dieu est la fin immédiate de toutes choses qui, produites par lui seul à l'être, n'ont été faites qu'à cause de lui ; mais il n'est pas vrai qu'il soit la fin immédiate de tout dans ce sens que tout doive revenir immédiatement à lui. Non ! Dieu a fait chaque créature pour qu'elle le fasse connaître, pour qu'elle le fasse aimer, pour qu'elle le fasse servir par d'autres créatures ; au jour de la moisson, mais alors seulement, ayant rempli ce rôle de récepteur, de producteur, d'accumulateur, de transmetteur de connaissance, de charité, d'activité divines, ces ouvrières auront le droit de retourner à leur Maître, cause finale de tout, pour lui présenter, dans l'enivrement de l'allégresse, leurs mains chargées de mille précieuses gerbes.

Ici tout, étant fait à cause de Dieu seul, doit, avant tout, retourner à Dieu : aussi chaque créature part-elle directement de Dieu et revient-elle à lui, mais par voie indirecte, en se laissant utiliser par les autres êtres créés dont aucun n'a le droit de

Digitized by Google

dire : cette créature est à moi ; elle a été faite pour moi ! Toutes sont, avant tout, pour Dieu. Au lieu du mouvement rectiligne et divergent de tout à l'heure qui rappelait les éparpillements d'une fusée au milieu de la nuit, nous avons un mouvement circulaire partant de Dieu et aboutissant à lui après sa course : voilà une autre « imprécision » de Scot. J'en connais pourtant, des spécialistes de première valeur, de réels savants qui n'hésitent pas à affirmer que, n'eût-il pas un seul autre titre que celui-là, Scot mériterait de porter le nom de père et de créateur de la physique moderne, de la médecine, de l'astronomie, de la mécanique.

C'est en présence de ce même principe du retour à Dieu que Scot se place quand il cherche à évaluer la grandeur relative des créatures. L'article 4 de la 8e question de son *De Rerum Principio* offre un admirable premier plan au tableau tracé quelques lignes plus haut par saint Thomas.

Omnes partes mundi habent necessario mutuam determinationem et inclinationem ad alias, ut verum sit dicere, quod nihil sit de integritate universi, quod non inclinetur ad aliud, aut sicut activum illius, aut sicut passivum, quæ duo ad se mutuo inclinantur. Quamvis autem determinata sint agentia respectu determinatarum potentiarum, et quanto creaturæ sunt altiores, tanto habent aspectus ad causas altiores : hoc tamen verum est, quod talis inclinatio ad aliquid aliud diffunditur per omnia activa et passiva quæ possunt esse partes universi.

Si donc, pour Scot aussi, il y a action des créatures supérieures (ou du moins dites telles) sur les autres, il est également vrai que cette action ne se conçoit pas, selon lui, sans une action réciproque de celles-ci sur les premières : c'est ce que l'on traduit universellement de nos jours en disant que toute action appelle une réaction. Voilà, du coup, une *détermination* et une *inclination* qui se répondent au fond de tout être créé : elles doivent le relier, non plus seulement avec les êtres immédiatement inférieurs, mais avec tout le reste de la création. De plus, le regard (*aspectus* ; et non, *respectus*) de tout créé tend vers plus haut et non plus vers plus bas que soi : la première et principale fonction de toute créature, c'est d'aspirer à Dieu. Elle aspire même d'autant plus puissamment vers lui qu'elle est plus élevée, si bien que Ossuna, copiant Scot, a donné pour mesure de la grandeur d'une créature quelconque sa capacité et son besoin de Dieu !

Digitized by Google

Voilà une autre « imprécision » scotiste qu'il était, ai-je cru, bon de dénoncer, afin que vous puissiez la réduire à sa valeur.

Après comparaison, continuerez-vous à affirmer que l'ordre que saint Thomas a su découvrir au sein de l'univers créé n'est pas moins admirable que celui que nous a montré Scot ? Selon lui, de fait, tous les êtres se trouvent ordonnés, très rigoureusement même, réciproquement et par rapport à leur Créateur.

Quæcumque sunt a Deo, ordinem habent ad invicem et ad ipsum Deum (*1^a Part, quaes. 47, art. 3*).

C'est on ne peut plus exact ; seulement, on peut en dire autant d'un tas de pommes de terre ; à plus forte raison de la dévote commode de tantôt : quand ses tiroirs sont bien remplis et fermés et qu'on a eu soin de faire disparaître la poussière : alors, tout est comme il faut ! De cet ordre général du monde, saint Thomas va jusqu'à tirer une preuve de l'unité de Dieu. (*Ibid. quæs. 11, art. 3.*) C'est un ordre fatal, si absolument rigoureux qu'il entraîne une interdiction pour Dieu de fabriquer un monde autre que celui qui fut créé. Lisez plutôt ce *ad 3um* de l'article 3 de la 47e question que je viens de citer :

Mundus constat ex tota sua materia : non enim est possibile esse aliam terram, quam istam, quia omnis terra ferretur naturaliter ad hoc medium ubicumque esset. Et eadem ratio est de aliis corporibus quæ sunt partes mundi.

Voilà, certes, oh ! oui, voilà une grandiose conception qui fait, pour sûr, de saint Thomas, le père de l'astronomie moderne, le précurseur des Copernic, des Képler et des Newton ! J'ai connu des théologiens qui, après lecture de ces lignes, ont pensé que le divin saint Thomas ne reconnaissait pas à Dieu la toute puissance, du moment qu'il lui refusait le pouvoir de créer une seconde terre.

Admirable pendant à l'unique lune possible de tantôt !

Le système de « séparation » que vous faites admirer comme un chef-d'œuvre de « précision » chez saint Thomas, je ne me refuserais pas, moi aussi, à l'admirer et à l'adopter si l'on consentait à m'accorder qu'il est seulement le système *de nos conceptions*, et nullement celui *des réalités* ; qu'il dit l'ordre logique, mais non l'ordre métaphysique. Ce que je ne parviendrai jamais à saisir, c'est que telle soit — comme le veut réellement saint

Digitized by Google

Thomas — *la constitution de l'univers de par la divine Sagesse.* N'est-ce pas de lui que j'ai cité : IN PRODUCTIONE RERUM *est aliquis ordo... ut* EX DIVINA SAPIENTIA *diversi gradus in creaturis* CONSTITUANTUR? Effacez simplement les mots plus fortement soulignés dans cette phrase et dites : Afin de mieux nous rendre compte de l'univers, nous allons, nous, *en isoler les parties*, parce que nous avons besoin de les connaître isolément ; mais ce n'est là qu'une opération de notre entendement incapable de tout embrasser d'un seul coup. Si nous pratiquons cette opération, c'est précisément afin de bien nous rendre compte du *nœud*, de l'*attache* qui permettait la circulation de la vie entre ces membres séparés provisoirement et qu'une fois l'étude terminée, nous tâcherons de recoudre ensemble. — Jusque-là, fort bien !

Mais on ne me fera jamais admettre que la pièce dépecée et servie à table soit très exactement le gibier que le chasseur poursuivait hier ! On aura beau me dire, voyez : il n'y manque absolument rien ; c'est le même animal qui courait si lestement ! Tous ses membres, toutes ses parties sont intégralement là, sur ce plat ! — Il n'y manque rien ? Ah ! Pardon : il y manque tout, par le fait qu'il y manque l'union de toutes ces parties mortes désormais, parce que désunies. Vous avez mis, c'est très vrai, la pauvre bête *dans l'état où il nous la fallait pour la manger ;* mais ne prétendez pas que la divine Sagesse l'eût constituée telle, qu'elle l'eût fait naître et venir au monde dépecée et rôtie : par nature, elle ne fut jamais le débris que vous me montrez sur ce plat, à la suite de votre opération. La dissection, l'autopsie sont assurément choses très utiles, voire indispensables au chirurgien ; il semble permis de douter que l'avantage soit le même pour qui la subit. Après mes explications, je ne vois nul inconvénient à ce que vous continuiez à pousser, comme précédemment, la confusion jusqu'au point d'attribuer à notre système d' « unions » l'évidente « imprécision » de votre système de « séparation ».

Quant à Scot, sa pratique — c'est absolument vrai — m'a enseigné une toute autre « imprécision ». Pour vous éviter la peine de la chercher dans les livres, je vous transcris ici un de ses passages : Voici cette « imprécision » de Scot; vous pourrez confronter au *De Rerum Principio* (*Quæst. 10., nn° 23, 24.*)

Est sciendum quod cum mundus, secundum Dionysium. *c. 7, de Divin. nom.* ut supra dictum est, sit unus, quia suprema infimorum

Digitized by Google

conjunguntur cum infimis supremorum : sed si ordo universi diligenter inspiciatur, ligamentum in rebus imperfectioribus fit per plura, et per naturam magis universaliter sumptam. Et ne oporteat ad omnes gradus eorum descendere, hoc patet in magis manifestis. Mixtum et complexionatum ligatur cum vegetativo in omnibus herbis et arboribus, vegetativum cum sensitivo in paucioribus, quia in solo uno genere, scilicet in animali, ergo sensitivum, quod est finis intrinsecus naturæ, ligatur cum intellectuali, non in toto uno genere, sed in tota una specie, scilicet in homine. Videtis ergo quod in toto universo supremi infimorum, non secundum totum ambitum suum, ligantur cum infimis supremorum : in pluribus enim est mixtum quam complexionatum, complexionatum quam vegetativum, et vegetativum quam sensitivum. Et hoc est signum quod perfectio universi habet latitudinem basis, et tendit in conum, cujus perfectio terminatur in puncto unionis verbi Dei ad humanam naturam. Patet etiam quod universum non ligatur in ascendendo per omnes suas species, sed per perfectiores partes suas : unde vegetativum ligatur cum sensitivo, non per esse vegetativum, sed per perfectiora vegetativa, cujusmodi sunt animalia. Ex istis patet, quod nunquam natura inferior ligatur superiori per totam suam latitudinem, sed per conum unum, hoc est, per suum perfectius ; ergo natura sensitiva non ligatur secundum se totam, hoc est, secundum omnes suas species cum intellectiva, sed per conum suum, hic est homo, quia ostendi supra quod in homine de ratione sua est cognitio sensitiva. Et est advertendum, quod conus, quo natura inferior ligatur superiori, quanto magis intendimus in ascendendo, tanto est strictior latitudine, et altior gradu et perfectione. Unde conus vegetativæ altior est sua basi, quia non unitur sensitivo per omne vegetativum, sed per magis perfectum. Et iste conus, seu pyramis consistit non in specie specialissima, sed est obtusus, quia consistit in genere, scilicet in omni animali. Conus autem sensitivæ, sive pyramis, qua ligatur cum intellectivo, minus est latus extrinsece, et magis altus in esse, quia consistit in una sola specie, quæ est homo, et altior est in gradu essentiali quam animal. Conus autem, sive pyramis hominis, quo ligatur cum Deo, adhuc est minoris latidudinis extensive, quia fit in solo uno homine Christo, et majoris altitudinis etiam rationalis omni alio homine. Videsne ordinem rerum, et ligamentum ipsarum per modum pyramidis ascendentium.

Une pyramide gigantesque capable d'embrasser le monde entier des créatures, de les maintenir toutes chacune à sa place, non plus indépendamment les unes des autres comme le sont les soldats d'un même bataillon, mais en les unissant, en les soudant ensemble par le moyen d'un *ligamentum*, sorte de mystérieux ciment qui, tout en laissant à chaque être sa nature propre,

Digitized by Google

solidarise tous les créés. Jésus-Christ aussi sera compris et compris, non plus accidentellement et par suite de je ne sais quelle occasion, mais d'une façon jusqu'à un certain point essentielle, en l'unique bloc parfaitement cohérent. Cette pyramide part de la création matérielle la plus infime qui se puisse concevoir et, s'élevant progressivement à travers chaque créé, enveloppe, pénètre, pétrit ensemble tout l'ouvrage divin et va l'unir, par delà le ciel, jusqu'au cœur même de Dieu, en Jésus-Christ et par Jésus-Christ, pointe et cime unique du monde créé. Cet ordre *actuel* de la création s'y trouve expliqué à l'aide de ce seul principe élémentaire bien connu du dernier arrivé des étudiants en logique : Dans tout terme, la compréhension est en raison inverse de l'extension ou, autrement, la richesse ontologique des espèces est toujours proportionnelle à la rareté de ses individus. Telle est « l'imprécision » que vient de nous apprendre Scot. Celle-ci, je l'avoue, ne me rappelle en aucune façon l'admirable précision des casiers de lingerie ou des tiroirs de la si pieuse commode de tantôt.

Vous vous demandez peut-être ce qu'il faut entendre par le « ligamentum » que j'ai nommé ? Scot, qui aime les « imprécisions » dans la mesure où vous détestez vous-même les « divisions » répond :

Quemadmodum membra unius corporis, et omnes articuli procedunt ab uno indeterminato per virtutem naturæ dirigentis, et propter illud unum a quo procedunt, uniuntur et ligantur, ita, suo modo, in toto mundo ex materia una homogenea communis omnis multitudo rerum procedit, cum non possit esse nisi unum primum indeterminatum, cujus natura salvatur in omnibus posterioribus, sicut substantia et quantitas seminis in omnibus membris, quamvis contracta per actus superadditos, sicut et semen per multa media, tamen in omnibus salvatur ratio materiæ primæ, quamvis contracta. (*De Rerum Principio. Quaes. 8, art. 4, n° 29*).

La voilà, cette matière première indéterminée, mais déjà actualisée puisqu'elle a été jetée hors de sa cause par l'acte créateur dont elle est le terme et l'effet. C'est elle qui, identiquement la même au fond de tous les êtres créés, les rattache et les relie tous entre eux et avec Dieu dont elle est sortie, à la façon dont l'effet jaillit de sa cause, effet unique et universel comme la cause est universelle et unique. A la création matérielle dont le fond est supporté par une matière première unique et commune, on

Digitized by Google

comprend que la physique moderne assigne des lois universelles capables de régir tout un monde aussi bien que le plus petit grain de sable, de tracer une même route aux soleils à travers les immensités et à la goutte de sang dans les veines du moucheron. Voilà une « imprécision » de plus à la charge de Scot !

« *Les « unions » de Scot n'ont rien de comparable avec ce que ses disciples modernes qualifient ainsi* ». Je suis, je le suppose, un de ces disciples modernes que vous visez et, dès à présent, je vous adresse mes bien sincères remerciements de ce que vous avez daigné vous arrêter à demi-mot et suspendre votre plume sans avoir écrit « moderniste », au lieu de « moderne », ce qui ferait merveilleusement ici. Donc, selon vous, je ne suis pas moderniste. Il faut vraiment qu'il n'y ait en moi rien, mais absolument rien de moderniste pour que vous n'ayez pas réussi à discerner, à préciser, à fixer quelque pointe si fine fût-elle de cette hérésie-là chez un homme qui ose préférer Scot à saint Thomas alors pourtant qu'on prête à un pape un mot comme celui-ci : *Qui eum impugnant semper sunt de veritate suspecti !* Mais, moi, vous en convenez par le fait de votre silence, je ne suis en aucune façon, à aucun degré moderniste, malgré mes préférences très accentuées et très affichées qui me portent vers Scot plutôt que vers saint Thomas.

Je suis simplement moderne. Seulement, qu'est-ce que cela veut dire, être moderne ? Avez-vous défini, Monsieur ? Avez-vous précisé, vous, l'ami passionné des « divisions » ? Avez-vous fixé en quoi, par quoi et pourquoi je suis plus moderne que vous ? Vous me citez, vous, Monseigneur d'Hulst qui mourut, ce me semble, il n'y a pas si longtemps ; et moi, qui n'ai pour compagnons d'existence que des jeunes gens dont le plus moderne, si je ne me trompe, est ce même Macedo de tout à l'heure qui avait plus de quatre-vingts ans quand il publia, entre 1671 et 1680, ses Comparaisons entre les doctrines de saint Thomas et de Scot. Si vous pouviez voir combien ils sont peu modernes, mes inséparables compagnons que je vois là, dans ces rayons non pas de lingerie, mais de bibliothèque et qui ne se lassent pas de me souffler tout ce que je vous écris ! Pour m'avoir pris pour un moderne, il a fallu, Monsieur, que vous m'ayez, une fois de plus, confondu avec vous-même, ce qui assurément me flatte au suprême degré d'autant que j'y vois combien « la pratique de saint Thomas » vous a rendu éminent dans l'art de la précision et des « divisions ». Bien plus, c'est à vous qu'il faudrait, s'il en

Digitized by Google

est ainsi, appliquer votre phrase devenant, alors, absolument exacte : Les « unions » de Scot n'ont rien de comparable avec ce que ses disciples modernes qualifient ainsi. Que vous devez, Monsieur, vous estimer heureux si vous êtes devenu, à force d'étudier saint Thomas, le disciple sincère du Docteur Subtil ! Combien d'autres ont fait exactement comme vous !

« *Ce n'est pas la première fois que les Scotistes font tort à Scot, de même que les Augustiniens de jadis ont fait tort à saint Augustin, de même que les démocrates d'aujourd'hui font tort à la démocratie, et que plus d'un Thomiste même n'a pas été sans faire tort à saint Thomas* ». Combien vous aviez raison de discerner en vous un ami, un fidèle, un champion de Scot ! Non pas un scotiste, ah ! pas du tout ; mais un épris de Scot qui s'intéresse vivement à lui et regrette le tort que lui causent les scotistes ! Pour ne pas faire tort à Scot, les scotistes devraient évidemment faire comme vous faites, vous, son ami, son inséparable disciple : n'en jamais parler, sinon pour le mettre aussi bas que possible. Ils pourraient également adopter la méthode des scotistes de Salamanque qui, en 1628, tout payés qu'ils étaient pour enseigner Scot, essayèrent de se lier par le serment de ne prononcer son nom que dans les cas où son enseignement serait absolument conforme à celui de saint Thomas. Cet amour si exagéré de Scot précipita la déchéance de cette université. Il y aurait encore un moyen : ce serait de traiter Scot à la façon dont vous avez eu l'amabilité d'en agir envers moi-même, l'identifier à vous au point de lui attribuer chacune de vos propres théories de manière à effacer tout ce qu'il y a, chez lui, d'original, d'actuel, de vivant. Ce seraient autant de moyens de le faire oublier : personne ne songerait plus à lui ; on ne lui ferait plus de tort ! Tel le client de l'avocat Pathelin. — Voyez, Monsieur, combien je suis, moi, peu moderne. — Agnelet, dis-je, égorgeait les agneaux de son maître afin de les empêcher de mourir de la clavelée : Oh ! la délicieuse tendresse !

Pour venger Scot, vous m'avez dénoncé au public comme un scotiste qui ferait tort à Scot. Quelles « unions » aussi, j'avais imaginées ! J'avais rêvé que, d'un même acte créateur, Dieu a pu jeter hors des possibles et amener à l'être une matière première homogène, actualisée, déjà apte à recevoir ultérieurement, sous l'impulsion continuée de Dieu, toutes les dispositions possibles et imaginables ; j'entretenais l'illusion que cette impulsion survenue à la matière première aurait pu être à la fois nature et

Digitized by Google

surnature, Dieu ayant, par un libre effet de sa puissance et de sa bonté, communiqué l'une et l'autre chose en même temps. Dans ma pensée, tout provenait de lui, rien que de lui et, de plus, tout était communiqué par un seul et même acte capable, soit de revêtir plusieurs formes, soit de réaliser dans un être unique des effets multiples. A penser autrement, j'aurais craint de refuser à Dieu la plénitude de la toute puissance.

En créant toutes choses pour lui seul, Dieu me semblait avoir, dès le premier instant, pourvu chaque créature de toutes les aptitudes requises pour tendre à lui d'une manière conforme à la nature reçue. Par ce don, il prouvait combien il voulait ce retour à lui du monde fait tout exprès pour cela. Pour le minéral, pour la plante, pour l'animal dépourvu d'intelligence, remonter jusqu'à Dieu, c'était concourir à la louange de Dieu sans le savoir, sans pouvoir se dispenser de s'y prêter, par le fait qu'en se conservant au milieu des autres créatures, il manifestait la bonté, la sagesse, la beauté du Créateur : à sa manière, il le faisait aimer. Pour l'homme raisonnable et libre, c'était remplir exactement le même rôle, mais en s'en rendant compte, mais en le voulant bien, d'une façon, en un mot harmonisée avec l'intelligence et la volonté libre qui lui sont échues en partage. C'était, dès lors, consentir à entretenir l'intelligence et la volonté au moyen de Dieu, leur objet propre et leur aliment spécial. Dans cet être naturellement surnaturel, je concevais une faim toute naturelle montant de son propre fonds et une alimentation absolument surnaturelle descendant de la grâce divine, et je crois encore qu'ici, si la faim réclame l'aliment, celui-ci aiguise la faim plutôt qu'il ne la rassasie. De là, la difficulté, pour nous, de délimiter avec exactitude la faim de la nature et l'œuvre de la grâce, choses absolument distinctes, mais pour Dieu. Aussi n'aurais-je garde de chercher une « séparation » entre ces époux distincts, mais unis par Dieu et reconnus tels par Scot.

A nos « Études Franciscaines », vous reprochez de s'être laissé prendre d'assaut par moi et d'être devenues des Études « deuxième manière ». (1) Ce que vous vous permettez de dire là est, comme toujours, si peu exact que, pour peu que vous eussiez eu la patience ou le temps de vous rendre compte des propositions que vous lancez, vous vous seriez aussitôt aperçu que jamais je n'ai eu besoin de prendre d'assaut ces « Études Franciscaines » dont la porte m'est demeurée ouverte depuis le

(1) *Ami du clergé*, même numéro, page 169.

Digitized by Google

premier jour. Consultez seulement la collection complète et, dans le premier cahier paru, dès le premier janvier 1899, vous me reconnaîtrez signant de mon nom — car je n'ai, moi, aucune raison de cacher que c'est moi qui écris — vous m'y trouverez, dis-je, avec la même tendance nettement scotiste qui vous ennuie aujourd'hui si fort ; toutes les fois que j'ai eu le temps de travailler pour elles, elles m'ont fait un accueil bien capable de dédommager des petites impertinences venues d'ailleurs. Ceci vous prouvera que ces « Études Franciscaines » n'ont aucunement besoin d'aller apprendre à l'école de « l'Ami du Clergé » comment on concilie avec la vieille formule *In dubiis libertas, in omnibus charitas*, un culte très sincère pour saint Thomas qu'*on ne confond pas*, là, avec une sotte adoration par laquelle plus d'un thomiste, dites-vous avec infiniment de raison, « n'a pas été sans faire tort à saint Thomas. »

J'envoie copie de cette lettre aux « Études Franciscaines », et quant à vous, Monsieur, j'ose croire que votre caractère et vos fonctions — peut-être aussi le respect dû à ceux qui vous ont lu — vous inspireront une loyauté et une probité littéraires à la hauteur de l'acte de courtoisie que vous venez de m'imposer.

Car vous devez savoir « la pratique » de la *soixante-deuxième question* de la *Secunda Secundæ* où sont « précisées » la nature, l'obligation, l'urgence et les conditions de la réparation, avant toute sentence, des lésions injustes du prochain dans ses biens.

Du reste, ne vous y méprenez pas : je n'ai ni le loisir ni surtout l'envie d'ouvrir une polémique ; j'ai simplement répondu à une provocation et à des interrogations. Les mêmes raisons qui m'ont déterminé à parler aujourd'hui m'imposeront à l'avenir l'obligation de ménager mon temps en vue de travaux d'un autre caractère et d'une plus grande utilité pour mes amis.

C'est pourquoi, je vous demande instamment, Monsieur, d'avoir pour agréable que je garde mes préférences, comme vous aimez, je suppose, à garder les vôtres. Souvenez-vous seulement, si vous le voulez bien, de moi dans vos prières : ce sera le meilleur moyen de me témoigner de l'intérêt. En retour de l'une comme de l'autre chose, je vous promets, dès à présent, la plus sincère reconnaissance et toute ma respectueuse considération.

Carcassonne, le 11 mars 1911, centenaire de la naissance de Le Verrier.

Fr. MICHEL-ANGE, Capucin.

Digitized by Google

PROVINCE FRANCISCAINE DE BRETAGNE

LE CONCORDAT GALLO-BRETON

(1539-1669).

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de rappeler l'antique controverse qui exista parmi les Frères-Mineurs de langue bretonne, d'une part, et les Frères-Mineurs de langue française, d'autre part, faisant partie de la même Province franciscaine de Bretagne, et de montrer comment les Supérieurs Majeurs cherchèrent à la solutionner, à l'aide d'un Concordat conclu entre les deux camps.

La dualité de langue dans une même province offre de grands avantages pour le maintien de l'esprit de la race et de son culte, pour l'étude et l'émulation, mais elle offre aussi des inconvénients sérieux de compétion et de rivalité, si la désunion parvient à brouiller les deux éléments. La concorde fraternelle doit régner entre eux, aussi bien qu'entre la petite et la grande patrie, tous droits sauvegardés : c'est l'unique solution du difficile problème.

Les questions de race et de langue sont de celles qui sont les plus enracinées dans l'humanité. C'est ainsi que même de nos jours nous voyons cet antagonisme se manifester intense dans tant de contrées, par exemple entre les Irlandais et les Anglais, les Flamands et les Wallons, les Polonais et les Russes, etc. Même sous le froc, les moines n'arrivent pas toujours et tout d'un coup à dépouiller entièrement le vieil homme, ce qui ne saurait scandaliser personne, attendu que chacun, dans ces sortes de discussions, croit agir au mieux des intérêts de la religion et de son pays.

Avant la grande Révolution, les provinces françaises gardaient

Digitized by Google

une sorte d'autonomie et d'esprit de corps bien plus accentués que de nos jours, surtout en Bretagne, en ce pays qui avait été régi pendant tant de siècles par des ducs, à peu près indépendants de la monarchie française. Aussi il n'est pas étonnant que des difficultés se soient élevées en son sein, d'autant plus facilement que ses enfants, partagés en deux parts, parlent une langue différente.

En effet, la Bretagne a été, presque de tout temps, divisée en deux sections à peu près égales; l'une où l'on parle la langue bretonne, l'autre, la langue française. Des neuf diocèses (réduits à cinq après le concordat), Rennes, Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Nantes étaient gallos; Tréguier, Vannes, Saint-Pol-de-Léon, Quimper étaient bretons bretonnants. La ligne de démarcation n'a guère changé de nos jours, du moins dans les campagnes, seulement la langue française s'est répandue à peu près partout, par suite des écoles publiques et du service militaire obligatoires.

La Province de Bretagne, proprement dite, avait été érigée en 1517 ; auparavant elle était rattachée à celle de Touraine. Elle comptait alors dix couvents : L'*Ile Verte*, en face Trégnier, fondé en 1434 ; *Sainte-Catherine de Blavet*, 1446 ; *Bernon*, près Sarzeau, Morbihan, 1449 ; *Pontivy*, 1456 ; *Morlaix-Cuburien*, 1445 ; *saint-Brieuc*, 1451 ; L'*Ile de Césambre*, 1468 ; *Tréguier*, 1483 ; *Landerneau*, 1488 ; L'*Abervrac'h*, 1507.

Deux couvents seulement, celui de Saint-Brieuc et celui de Césambre, se trouvaient situés sur la partie française. Au point de vue topographique, les Bretonnants avaient donc la supériorité. Cependant il n'en était pas de même au point de vue du nombre, et finalement les Français devaient l'emporter par leurs votes. Ils réclamaient le droit commun : élire les plus dignes, sans tenir compte de la langue !

On trouve aux *Archives du Finistère*, à Quimper, un dossier considérable, très curieux et très intéressant sur cette controverse gallo-bretonne. Nous souhaitons qu'un érudit le mette à jour et le publie, car ce sujet passionne encore les nombreux celtes qui étudient l'idiome breton et les traditions ancestrales. Ils trouveront là des mémoires pour et contre, d'un goût piquant...

En attendant, nous croyons bon d'extraire de ce dossier les pièces diplomatiques, (1) après avoir fait observer que semblable

(1) *Archives du Finistère*, H. 325.

Digitized by Google

discussion eut lieu, non seulement parmi les Frères-Mineurs, mais parmi la plupart des Ordres religieux établis en Bretagne.

Pour apaiser la controverse, on eut recours à un Statut sous forme de *Concordat* gallo-breton, élaboré par le Chapitre provincial et confirmé par le Ministre Général de l'Ordre. Ce Concordat donnait surtout un règlement à suivre pour les élections des supérieurs; il décidait que le Provincial serait *Breton* pendant six ans et *Français* pendant trois ans seulement, à tour de rôle, les élections étant triennales dans l'Ordre franciscain. En voici la teneur :

CONCORDAT *accordé, consenty* et *soussigné par le P. Jean Diridolon, Ministre Provincial de Bretagne, par les Définiteurs et Vocaux du Chapitre tenu à Cuburien près Morlaix, le 31 août 1539, approuvé par le Révérendissime P. Vincent Lunellus, Ministre général de tout l'Ordre de saint François.*

« En premier lieu et avant toutes choses, afin de détacher des cœurs des Frères toutes aversions, couroux et autres semblables, très indignes de tout chrétien, à plus forte raison d'un Frère-Mineur, et pour rétablir avec plus de facilité dans les esprits des Frères la paix perpétuelle et la charité si uniquement recommandée par Notre-Seigneur, et l'union par laquelle les petites choses deviennent grandes, après avoir banny la discorde qui ruine les plus grandes et les réduit à néant. A cette fin qu'ils puissent servir Dieu en pauvreté et humilité, et finalement pour pourvoir à ce qui est de justice et d'équité, le Révérendissime Père Général éteint tous litiges, procès, procédures et appellations faites et redoublées sans ordre entre le Père Ministre Provincial de la langue et nation bretonne bretonnante, et les Frères de la nation et langue gauloise, du commun consentement des parties, conjointement avec tous ceux du Chapitre, faisant défense, en vertu du Saint-Esprit, par le mérite de la sainte et salutaire obéissance, qu'aucun, pour quelque cause ou raison, sous quelque couleur ou prétexte que ce soit, n'ose par soi ou par autres, directement ou indirectement, attenter aucunement à l'encontre de ce que dessus, et en cas d'attentat celui qui en sera légitimement convaincu, soit immédiatement, en vertu de ce présent décret, privé du droit de voix passive ou active, comme un perturbateur de la paix.

« En second lieu, on élira toujours au moins un Définiteur de la Nation et Langue gauloise.

« Item, à l'avenir la Province sera gouvernée six ans de suite

Digitized by Google

par des Ministres Provinciaux de la Nation et Langue bretonne bretonnante, et ensuite trois ans seulement par un Ministre de la Nation et Langue gauloise, laquelle Nation gauloise prendra le gouvernement de la Province, aussitôt que le Père Ministre Provincial actuel le P. Jean Diridolon aura achevé son triennat.

« S'il arrive que ledit Ministre meure pendant son triennat, on en élira un autre de la même Nation et Langue de laquelle il avait été choisy, lequel accomplira le résidu des trois ans que l'autre n'avait pu achever ».

Ce Concordat pacifia les esprits ; il fut religieusement observé pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1642, mais de nouvelles fondations ayant été faites et le nombre des religieux bretons français ayant augmenté, on jugea que ce statut ancien avait fait son temps et qu'il fallait le résilier de part et d'autre. Les Français objectèrent que les nouvelles Constitutions Générales de l'Ordre n'en faisaient pas mention et que le Saint-Siège ne l'avait pas approuvé.

Les bas-bretons ne l'entendirent pas ainsi : ils recoururent, en 1663, à la Sacrée Congrégation des Cardinaux établie pour présider aux affaires et consultations des Évêques et des Réguliers, laquelle rendit le Décret suivant :

« Les Récollets et Observants de la Nation et Langue bretonne en France, exposent humblement que tous et chacun des couvens de la dite Province sont situez dans le canton de la Langue bretonne, à la réserve de deux situez dans le canton de la Langue gauloise; et pour cette raison pour étouffer les couroux, rancunes, procez et noises entre les Frères de l'une et l'autre langue, ont estez faits et passez par le Révérendissime P. Vincent Lunellus, Ministre Général de tout l'Ordre, et par le P. Jean Diridolon, Ministre Provincial de la dite Province, par les Déffiniteurs et Vocaux du Chapitre Provincial de la dite Province tenu à Cuburien près Morlaix, du jour dernier d'aoust 1539, certains statuts en forme de *Concordat*, de la teneur qui suit. (*ut supra*)

« Lesquels statuts quoy qu'ils ayaient esté approuvez par plusieurs Ministres généraux et observez dans la dite Province durant six-vingt ans et davantage, (!) scavoir depuis l'an 1539, jusques à l'an 1642, néanmoins d'autant que depuis vingt-trois ans ou environ quelques-uns transgressent les statuts, et tâchent de les annuler par le non-usage à cause qu'ils n'ont jamais esté aprouvez de la Sacrée Congrégation; ce qui fait renaître les rancunes assoupies, les discordes et les noises. Ils ont humble-

Digitized by Google

ment fait suplier vos Eminences, qu'il leur plaise rétablir de nouveau les dits statuts, les confirmer et ordonner qu'ils soient inviolablement observez de tous, sans préjudice des Frères d'autres langues et nations incorporez en la dite Province, qui observant ce qui doit estre observé, pourroient gouverner la Province comme les autres élus.

« La Sacrée Congrégation des Eminentissimes Cardinaux de la S. E. R., establie pour présider aux affaires et consultations des Evesques et des Réguliers, eu égard à ce que dessus, au raport de l'Eminentissime Santacrucio, a esté d'avis d'aprouver et confirmer les statuts préinsérez, ainsi que par vigueur des présentes. Elle les approuve et confirme et ordonne et enjoint qu'ils soient mis en exécution sans préjudice des religieux de langue étrangère incorporez en la dite Province.

« A Rome, le 9 Juin 1663. »

A son tour, le Souverain Pontife Alexandre VII confirma le Concordat, par le bref suivant :

ALEXANDRE PAPE VII.

« Pour servir à l'avenir de mémoire de la chose. Nos biens aymez enfans les Frères apelez Récollets et Observants de la Province et de la Nation et Langue bretonne en France, de l'Ordre des Frères Mineurs de S. François, nous ont fait exposer que parce que tous et chacuns des couvens de la dite Province, sont établis dans la Nation de la Langue bretonne à la réserve de deux qui sont dans la Nation de la Langue gauloise, furent faits certains statuts en manière de *Concordat* par certain Père Vincent Lunellus en son vivant Ministre Général du dit Ordre et Jean Diridolon, Ministre Provincial de la même Province, comme aussi par les Deffiniteurs et Vocaux du Chapitre Provincial d'icelle célébré le dernier jour d'aoust 1539 à Cuburien près Morlaix, pour étouffer les couroux, rancunes, litiges, différens et contentions qui pouroient naître entre les Frères de ces deux langues, dont teneur s'ensuit, scavoir est; qu'on élise toujour du moins un Deffiniteur de la Langue et Nation gauloise, pourveu qu'il soit du corps du Chapitre. Item, qu'à l'avenir la Province sera gouvernée durant six ans par des Provinciaux de la Nation et Langue bretonne, et régie trois ans seulement par ceux de la Nation et Langue gauloise; mais s'il arrivait qu'un des d. Ministres mourut

Digitized by Google

pendant le cours de son triennat, qu'on en élise un autre de la mesme Nation et Langue dont il avoit esté choisi, lequel accomplira le résidu du temps que l'autre n'a pû achever, c'est à scavoir de son triennat. Or côme ainsi soit (suivant que subjoint le même exposé) que les d. statuts ayant esté aprouvez par plusieurs Ministres généraux et observez plus de cent ans dans la mesme Province, scavoir depuis l'an 1539, jusqu'à l'an 1642. Et néanmoins depuis environ 23 ans transgressez de quelques uns avec dessin de les annuller par un non usage, à raison que le S. Siège apostolique ne les a jamais approuvez, d'où vient que les rancunes et noises déjà étouffées se renouvellent. C'est pourquoy les dits exposans nous ont très humblement fait suplier que nous daignions pourvoir en leur faveur à ce que dessus, et par bénignité apostolique leur octroyer ce que dessous. Nous donc qui voulons accorder aux exposans nos gratifications et faveurs spéciales chacune de leurs personnes singulières de toutes sortes d'excommunications, suspenses et interdits, et autres sentences, censures et peines ecclésiastiques, prononcées pour quelque occasion ou sujet que se puisse estre par le droit ou par les hommes, au cas qu'elles y soient engagées, desquelles les absolvans et les tenans pour absoutes seulement à l'effet des présentes, acquiescans à leur requeste, de l'avis de nos vénérables Frères Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, établis pour présider aux affaires et consultations des Evesques et des Réguliers, eu égard à ce que ci-dessus; nous aprouvons d'autorité apostolique, et confirmons par la teneur des présentes les statuts cy-insérez, et commandons et enjoignons qu'ils soient mis à exécution, sans préjudice néanmoins des religieux de la Langue étrangère, incorporez en la dite Province. Ordonnons que ces mêmes présentes sont et seront à l'avenir fermes, valides et efficaces, et qu'elles obtiendront leurs pleins et entiers effets, et favoriseront très-amplement ceux auxquels le fait touche et touchera à l'avenir, desquels respectivement elles seront inviolablement observées et devront ainsi estre jugées et définies par tous juges ordinaires et déléguez, même par des auditeurs des causes du Palais Apostolique, et que tout ce qui se pourra attenter au contraire avec connaissance ou par ignorance, par quelque personne, ou bien de quelque autorité que se puisse estre, soit vain et nul, nonobstant ce que dessus, et toutes Constitutions et Ordonnances Apostoliques, comme aussi en tant que besoin, les statuts et coutumes de la dite Province et du dit

Digitized by Google

Ordre, encore qu'établies et fortifiées par serment, confirmation apostolique ou autre, quelque fermeté qu'elles aient, privilèges et aussi indults et lettres apostoliques, concédées, confirmées et renouvelées à l'encontre de ce que dessus, en quelque manière que ce soit, à toutes lesquelles choses et à chacunes d'icelles les tenans pleinement et suffisamment exprimées et insérées, nous dérogeons spécialement et expressément pour cette fois seulement, et pour l'effet des choses susdites, sans qu'elles perdent autrement leur force, quoy qui puisse estre à ce contraire.

« Donné à Sainte-Marie Majeure, sous l'Anneau du Pescheur, le 23 juin 1663, de nostre Pontificat le 9e. Signé : *Ugolinus*, et scellé en cire rouge de l'Anneau du Pescheur ».

Suivant la législation de l'époque, entachée de l'erreur des libertés gallicanes, le Bref devait être reconnu par le roi, — c'était alors Louis XIV, — enregistré par le Parlement et notifié aux intéressés par sergent royal. C'est ce qui eut lieu.

Louis XIV saisit le Parlement de Rennes qui régissait la Justice en Bretagne, par la lettre qui suit.

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à mes Amez et Féaux Conseillers, les Gens tenans nostre Cour de Parlement à Rennes, Sénéchal de Rennes ou son Lieutenant et à tous autres justiciers et officiers qu'il apartiendra, salut. Vos chers et bien Amez les dévots Religieux Récollets et Observants de la Nation de Bretagne, nous ont fait remontrer qu'ayant obtenu de N. S. P. le Pape le renouvellement et confirmation des anciens statuts de leur Ordre de la dite Province par Bulle du 23 juin de l'année dernière, désireroient sous nostre bon plaisir pour l'exécution et manutention d'icelle qu'elle soit enregistrée en nostre dite Cour et Justice, nous faire sur ce leur octroyer nos Lettres nécessaires. A ces causes vous mandons et à chacun de vous enjoignons par ces présentes, que s'il vous apert qu'en la dite Bulle cy attachée sous le contre scéel de votre chancelerie il n'y ait rien de dérogeant aux Concordats entre Nous et le S. Siège Apostolique, droits, libertés et privilèges de l'Église Gallicane, ny aux Statuts dudit Ordre, vous ayez icelle à faire enregistrer, et du contenu jouir et user lesdits Religieux Récollets et Observants plainement et paisiblement sans souffrir y estre contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit, car tel est nostre plaisir.

« Donné à Paris le 13e jour de février de l'an 1664, et de nostre règne le 21e. Signé par le Roy en son Conseil, et scellé du grand sceau de cire jaune : *Guytonneau* ».

Digitized by Google

Le Parlement de Rennes enregistra la bulle et lettres patentes, en ces termes :

« Veu par la Cour les lettres patentes du Roy données à Paris le 13 février 1664, signées par le Roy en son Conseil : *Guytonneau*, scellées de cire jaune, obtenues par les dévots Religieux Récollets et Observants de la Nation de cette Province de Bretagne, par lesquelles Sa Majesté mande à ladite Cour et à tous autres Juges et Officiers qu'il apartiendra, qu'après avoir veu la Bulle de N. S. P. le Pape contenant le renouvellement et confirmation des anciens statuts de leur Ordre en cette dite Province de Bretagne attachée sous le contre-sceau des dites Lettres, qu'il n'y a rien en icelles dérogeant aux Concordats de sa dite Majesté et le S. Siège Apostolique, droits, libertez et privilèges de l'Église Gallicane, ny aux statuts dudit Ordre, elle ait icelle à faire enregistrer et du contenu jouyr et user lesdits Religieux Récollets et Observants plainement et paisiblement, sans souffrir y estre contrevenu en quelque sorte et manière que ce soit, ladite Bulle confirmative des anciens Règlements, donnée à Rome le 23 juin 1663, à la Requeste desdits Religieux Récollets, tendant à ce que ladite Bulle et Lettres Patentes du Roy, Concordats attachés et mentionnés en ladite Bulle, fussent enregistrés au Greffe pour estre observés selon leur forme et teneur, suivant conclusions du Procureur Général du Roy, et tout considéré, la Cour a décerné acte aux Récollets de la présentation par eux faite du Bref Apostolique du 23 juin 1663, du Décret de la Congrégation des Réguliers et Lettres Patentes du Roy, pour estre exécutées selon leur forme et teneur.

« Fait en Parlement à Rennes, ce 20 juin 1665. Signé : *Malescot* ». Le sergent royal (huissier) de Morlaix, où résidait le Provincial, n'avait plus qu'à se rendre au couvent ou rencontrer le Révérend Père pour lui signifier la sentence. Il le trouva à moitié route, sur le quai de Léon, comme le porte l'exploit de signification :

« L'arrest de la Cour de Parlement de ce pays à la présente attaché, signé *Malescot*, a été par moy soussigné Sergent Royal estably et demeurant à Morlaix, intimé et signifié, requérant le Père Hiérosme Nonël, Déffiniteur de la Province des Récollets de Bretagne, monstré et apparu par original à Révérend Père Bernardin de Gaudemond, à présent Provincial desdits Récollets de ladite Province, à ce qu'il n'en ignore, auquel j'ai fait sommation et commandement de par le Roy nostre sire, de porter

Digitized by Google

estat audit Arrest, Bref Apostolique, Décret de la Congrégation des Réguliers et Lettres Patentes de Sa Majesté y référez, desquels sont pareillement cy-dessus des copies, avec injonction d'en faire notification à ceux qu'il appartiendra, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, en pareil protestant de nullité et d'abus en cas de contravention audit Bref, Décret, Lettres et Arrest confirmatif, mesme sur les peines qui y eschéent avec toutes sommations au cas requis, sans préjudice des autres droits dudit requérant, intimé et fait scavoir en parlant à sa propre personne trouvée sur le quay de Léon en cette ville de Morlaix, s'en venant du couvent de Cuburien-lez-Morlaix, lui laissant copie ès présences de Jean Le Gof et Denis Carré, mes témoins audit Morlaix, qui ne signent, et autres.

« Ce jour 26 juin 1665, avant midy. Signé : *Buisson*, sergent royal. »

Cependant tous ces actes avaient été faits à l'insu du Ministre Général de l'Ordre ; les bas-bretons finirent par lui écrire à Madrid, où il résidait alors, afin de l'en informer. Ils obtinrent un Mandement, adressé au P. Visiteur de la Province.

« Frère Ildephonse Salizanès, Ministre général et serviteur de tout l'Ordre des Frères Mineurs de notre Père S. François : A nostre bien-aymé en Jésus-Christ le Père Commissaire, Visiteur et Président du Chapitre de notre Province des Récollets de Bretagne, salut éternel en Nostre Seigneur.

« Comme ainsi soit que nous ayons apris qu'il seroit émané un Décret de la Sacrée Congrégation des Cardinaux établie pour présider aux affaires et consultations des Evêques et des Réguliers par Bref Apostolique du Pape Alexandre VII, d'heureuse mémoire, en date du 23 juin 1668, confirmé par Lettres Patentes du Roy très-chrétien et de son Parlement, qui prescrit la manière de faire les Elections du Ministre Provincial, Custode et Déffiniteurs de ladite Province de Bretagne, conformément à un statut y inséré, en forme de *Concordat*, entre les Frères de diférente Nation et Langue, scavoir est Bretonne et Gauloise qui composent ladite Province, édité par le Révérendissime Père Vincent Lunellus autre-fois Général de tout nostre Ordre, et le Père Frère Jean Diridolon, Ministre Provincial de ladite Province, et renouvellé, aprouvé et confirmé par la S. C., et même par le Souverain Pontife, ce que nonobstant nous avons entendu que les susdites Elections auraient esté autrement faites au dernier Chapitre de ladite Province, c'est-à-dire sans avoir

Digitized by Google

égard aux dits Décrets, Bref apostolique et Statut au grand préjudice de l'équité; pour à quoy pourvoir d'un remède oportun, nous vous enjoignons par sainte obédience, en vertu du Saint-Esprit, que sous peine de nullité, tant des élections, que de toutes les autres choses qui se feront au premier Chapitre futur de ladite Province, de laquelle nous vous avons destiné pour faire la Visite, et pour présider au même Chapitre, vous les fassiez faire conformément à la manière et forme prescrite par les dits Décret, Bref apostolique, Statut, Patentes du Roy et arrest du Parlement, lesquels vous vous ferez mettre à cet effet entre mains et ordonnerez qu'ils soient insérez ensemble avec les présentes dans les registres de la Province, crainte qu'une désobéissance et irrévérence aux Mandements apostoliques ne redondent au scandale d'une discussion en nostre saint Ordre, mais qu'ils sont plutôt diverty par la prudence de vostre sage conduite, et que vous disposiez en sorte toutes autres choses qu'elle aboutisse à la conservation de la Justice. Adieu souvenez-vous de nous en nos prières.

« Donné à Madrid, en nostre couvent de S. François, le 10 février 1668.

Signé : *Fr. Ildephonse Salizanès.*

Par mandement de sa Révérendissime Paternité : *Fr. Patrice Tirel*, pro-secrétaire Général de l'Ordre. »

Toutes ces pièces furent soumises aux vocaux du Chapitre qui se tint au couvent de l'Ile de Césambre, le 8 juin 1668; ils furent alors pleinement informés. Les Bretons français démontrèrent qu'elles avaient été obtenues à leur insu et par abus. Ils résolurent d'en informer pleinement le Saint Siège. Le 7 mars 1669, ils obtinrent à leur tour un Bref du Pape Clément IX, qui leur était favorable, et remettait les choses dans le droit commun. Ainsi tomba le Concordat gallo-breton, par suite de la prédominance de l'élément français.

Il semblerait que le partage de la Province entre les sujets bretons et les sujets français aurait été la solution la plus rationnelle. Mais elle était pratiquement impossible, à cause du moindre nombre des religieux bretons, de la nécessité des lecteurs venus d'autres couvents, des religieux incorporés, des revendications des fondateurs et bienfaiteurs. D'un autre côté, les

Digitized by Google

Vannetais épousaient la cause des Français; les Bretons auraient été confinés dans l'extrême-pointe de la presqu'île. Quand le mouvement breton eut échoué, ceux-ci furent envoyés, en partie, dans l'île Verte et l'île de Césambre.

Ceci démontre clairement que la dualité de deux langues dans une même Province offre des difficultés particulièrement difficiles à résoudre. Le Concordat y pourvut, autant que cela fut possible. Il tomba par la force des choses, avec le progrès de l'élément français.

Ne recorderis !

Fr. NORBERT,
O. F. M.

Digitized by Google

LES CLARISSES CAPUCINES DE PARIS [1]

(1602-1792)

(Suite.)

---

§ II

LES CAPUCINES S'ÉTABLISSENT EN D'AUTRES VILLES

Les Filles de la Passion sont à peine établies à Paris et déjà nous voyons leur bonne réputation répandue dans presque toutes les parties de la France, en Picardie, en Touraine et jusque dans le midi.

En effet, dès cette même année 1615, les Cordelières d'Amiens — dont la règle était alors relâchée — embrassent avec l'approbation du Souverain Pontife, la nouvelle réforme. Le 30 janvier, le R. P. Léonard de Paris, accompagné de son secrétaire le P. Mathieu de Paris et du P. Jérôme de Rouen, gardien d'Amiens, tient le premier Chapitre; il nomme Sœur Marie Croquet abbesse et le P. Fulgence de Paris « homme très religieux et très spirituel », directeur de la communauté. (2)

En 1620, quatre des religieuses de Paris essaiment à Tours, ce sont les sœurs Marie de Tours, Claire de Tours, Agnès de Ste-Colette et Pacifique de Paris. Les deux premières avaient été élues discrètes au Chapitre de 1611 ; Sœur Marie de Tours avec la charge de sacristine, la seconde avec celle de communautière du linge. Sœur Agnès était une des douze premières religieuses d'après l'historien Malet.

(1) Voir *Études Franciscaines*, février 1911.
(2) *Annales des Capucins*.

Digitized by Google

Le couvent était situé près de la rue de l'Arsenal et de la rue de la Bourde. Les Capucines y furent établies le 23 septembre par Marie de Bragelonne, veuve de Claude Bouthillier (1), mais cette fondation était due à la duchesse de Mercœur comme le prouve une lettre de Mgr. Bentivoglio au Cardinal Borghèse, datée de Tours du 16 juillet 1619 (2).

Quelques années plus tard, Marseille reçoit à son tour trois des premières Capucines françaises. Voici dans quelles conditions.

La baronne d'Allemagne, bien connue sous le nom de Marthe d'Oraison (3), étant devenue veuve, voulut entrer chez les Capucines. Elle s'adressa à la mère abbesse du monastère de Paris; celle-ci lui répondit que les constitutions défendaient l'admission des veuves ; en revanche elle lui proposait de fonder une maison du même Ordre en Provence. La baronne accepta cette proposition et, de concert avec sa fille, la Marquise des Arcs, elle posa la première pierre du nouveau couvent à Marseille le 16 juillet 1623. Lorsque tout fut prêt, elle vint quérir à Paris les religieuses destinées à la fondation de cet établissement : c'étaient les sœurs Agnès de Tours, première abbesse du couvent de Paris, envoyée également comme abbesse à Marseille, Bonne de Paris et Félicienne d'Amiens. Parties le 23 avril 1626, elles n'arrivèrent à Marseille que trois mois plus tard ; une maladie survenue en cours de route à la sœur Agnès de Tours compliqua quelque peu le voyage.

La baronne d'Allemagne fit tant d'instances qu'on finit par la recevoir le 19 juillet comme postulante, sous le nom de sœur Marie. Il lui déplaisait cependant de rester dans ce couvent dont elle était la fondatrice, elle s'en vint donc frapper à celui de Paris, mais là elle trouva la Mère abbesse inflexible et l'entrée du monastère lui fut refusée. La pauvre sœur quitta l'habit et se réfugia dans une famille pieuse; elle envoyait souvent de généreuses aumônes aux Capucines de Paris. Lorsqu'elle mourut, en 1627, à l'âge de 36 ans, elle fut enterrée en habit de novice en leur monastère. Le P. Raphaël de Clé prononça son oraison funèbre.

(1) En 1790, les Capucines étaient 25, elles avaient pour abbesse Louise Françoise Chaussepied. L'église existe encore. Cf. Carré de Busserolle. *Dict Géog. hist. et biogr.* d'I. et L. 1879., T. VI. pp. 190 et 284.

(2) *Lettere di Mgr Bentivoglio al Card. Borghese* p. p. L. de Steffani. Firenze 1863-1870. T. III. p. 402.

(3) Cf. *Annales Franciscaines*, T. I et *Vie des Premières Capucines de Marseille.*

Digitized by Google

Le couvent de Marseille rivalisait de sainteté avec celui de Paris, la vie de ses moniales est remplie de traits merveilleux. Qu'il me soit permis d'interrompre un instant le cours de mon récit pour faire connaître au lecteur quelques-unes de ces religieuses dont trois venaient de Paris.

Agnès Barantin, fille d'un magistrat, était chargée de l'éducation de la fille de la marquise de Maignelay, douée de plusieurs talents, elle était par contre affligée de graves infirmités qui mirent obstacle à son projet de suivre sa sœur Claire au faubourg Saint-Antoine lors de la fondation des Capucines, quand tout à coup Dieu la guérit. Elle rejoignit sa sœur à la Roquette avec bonheur. Première abbesse de Paris, puis maîtresse des novices, elle exerça la charge d'abbesse à trois reprises différentes au monastère de Marseille. Le dimanche de l'octave des Rois de l'année 1650, elle tomba malade et rendit son âme à Dieu le 17 février suivant à l'âge de 76 ans. Des mortifications extraordinaires et un grand esprit de pénitence sont le cachet de sa vie religieuse.

Anne du Jardin appartenait par son père à l'une des plus nobles familles du Hainaut, par sa mère à celles de Molé et de Marquemont. Malgré les instances de sa famille, elle reçoit l'habit de Capucine des mains du P. Ange de Joyeuse le 30 mai 1607, à 19 ans, prononce ses vœux le 30 mai suivant et prend le nom de Sœur Bonne. Elle fut tour à tour infirmière, maîtresse des novices, trois fois abbesse. Elle composa pour ses novices un alphabet de la Croix dont chaque lettre était l'initiale d'une maxime d'amour envers Jésus-Christ ou sa croix. Le Cardinal de Marquemont, son cousin, voulut la faire venir à Lyon, dont il était archevêque, pour y fonder un monastère de Capucines, elle s'y refusa. Elle mourut de la pierre à Marseille le 14 janvier 1652. Sœur Bonne du Jardin était favorisée de visions et du don des miracles. Après sa mort elle guérit une poitrinaire Sœur Geneviève de Paris, Capucine à Marseille.

L'attestation de cette guérison miraculeuse est signée du Docteur Fresquière en date du 27 janvier 1675. Elle fut abbesse du Couvent de Paris (1).

Louise Vestu, fille de Pierre Vestu, seigneur de Contancy Prévost des maréchaux d'Amiens, et d'une mère hérétique qui se convertit et se consacra à Dieu après son veuvage dans le monastère de Saint Estienne de Reims, naquit le 25 décembre 1592.

(1) Bibl. Ste Geneviève. n° 1919. sup. H in 4° 573.

Digitized by Google

Elle apprit le latin avec ses frères dont deux se firent Capucins, reçut elle-même l'habit de Capucine le 12 août 1612 et prit le nom de Sœur Félicienne; quatre ans après sa profession elle est élue discrète. A Marseille elle occupe simultanément le poste de Vicaire et de Maîtresse des novices, puis celui d'Abbesse.

A côté de ces religieuses, fondatrices en quelque sorte du Couvent de Paris et de celui de Marseille, citons quelques unes de celles qui se recrutèrent en cette dernière ville et dont la vie présente quelque trait notable.

Françoise d'Aguillenqui née à Aix le 17 février 1602, descendait par sa mère de la famille de Pontevès. Dès l'âge de huit ans l'enfant s'adonnait à de grandes mortifications. Elle se rend à Marseille aussitôt l'arrivée des mères de Paris et se fait Capucine sous le nom de Sœur Agnès. Elle jouit du don de prophétie et de fréquentes extases, elle goûte le bonheur de recevoir des mains de la Très Sainte Vierge le Divin Enfant Jésus. Enfin Sœur Agnès d'Aguillenqui fut stigmatisée intérieurement, c'est-à-dire, nous dit la biographe, qu'elle ressentit en son corps les douleurs de la Passion du Sauveur sans qu'il en parut rien au dehors. L'âme de cette sainte religieuse s'envola vers Dieu le 18 juin 1672.

Sœur Chérubine d'Aix, de la Maison de Joannis. Après une jeunesse fort mondaine, elle s'évade de la maison paternelle pour entrer chez les Capucines de Marseille. Décédée le 9 janvier 1685, plusieurs guérisons furent obtenues par son intercession.

Sœur Catherine d'Arles, de la maison de Nicolaï. Tandis qu'elle était Abbesse, Louis XIV prit le couvent pour agrandir l'arsenal de Marseille et concéda aux religieuses plusieurs maisons choisies pour elle par le Provincial des Capucins de cette ville. Elles y entrèrent le 6 avril 1683. Ce qui peina beaucoup la Mère Catherine ce fut le transfert des ossements des Sœurs défuntes dans le caveau creusé à cet effet chez les Capucins. Elle mourut le 25 avril 1684 à l'âge de 75 ans dont 53 de vie religieuse. On lui attribue également plusieurs guérisons. (1)

Non seulement la noblesse de la cour se plaisait à visiter les Capucines et à fréquenter leur chapelle, mais la reine elle-même honorait de sa présence les humbles religieuses. Le 24 décembre 1618, elle assista, en leur église, à un sermon prêché par S. François de Sales. Les grands ne manquaient jamais l'occasion de donner aux Filles de la Passion des témoignages non équivoques

(1) Vie des Premières relig. Capucines de Marseille.

Digitized by Google

de la vive affection qu'ils leur portaient. Le Duc de Créquy (1) étant possesseur du corps de S. Ovide, martyr, poussa la générosité jusqu'à se dépouiller de cette précieuse relique en faveur des Capucines.

Voici tout au long comment les *Annales des Capucins* racontent le fait :

« Don et apport du Corps de S. Ovide par Monsieur le Duc de Créqui, Ambassadeur à Rome et donné aux Capucines du monastère de Paris par ledit seigneur.

« Le 17 août 1665, est apporté de la part du Duc, aux Capucines le corps de S. Ovide, martyr. Le 20 un des grands vicaires de Mgr Perefix, Archevêque de Paris et M. Petit, secrétaire de Mgr, M. Renaudot, médecin des religieuses, M. Perducat, chirurgien, Frère Hilarion de Paris, infirmier de la rue Saint Honoré, le R. P. Jérôme de Sens, confesseur des Capucines et son compagnon, se rendirent au Couvent à la requête de M. de Créqui qui s'y rendit aussi. Le corps posé dans le chœur des religieuses sur une grande table, l'ouverture de la caisse se fit en présence de la Mère Marie de S. Jean, abbesse (2), et de toutes les sœurs ; on trouva le squelette entier ! Etant ambassadeur de Louis XIV à Rome, le duc reçut ce cadeau du Cardinal Mancini qui le possédait depuis plusieurs années; le duc le donna pour marquer l'affection qu'il portait aux religieuses (3).

« La caisse, longue de six pieds, doublée dedans et dehors de taffetas cramoisi rouge ; le squelette est entier, la tête entière, dans la bouche les dents bien rangées, au côté de la tête paraît un coup de sabre qui semble encore récent et quelques autres blessures, il est revêtu d'un justaucorps de moire d'or et incarnat, de chaussures de même étoffe en manière de bottines ouvertes. Les médecins jugent qu'il a été martyrisé à 28 ou 30 ans. Il a été tiré du cimetière de Saint-Cyriaque à Rome, environ treize cents ans après son martyr. »

La translation de cette relique donna lieu à des cérémonies qui durent être très belles mais dont cependant je n'ai pu trouver que peu de traces.

(1) Charles, Duc de Créquy, mourut le 13 février 1687 dans sa 63me année et fut inhumé aux Capucines (*Mercure galant*, 1687, février).

(2) Jeanne Le Sec, née à Paris, entrée aux Capucines en 1633, mourut le 8 janvier 1691 à soixante seize ans d'âge et cinquante neuf de religion (ms. Delamarre).

(3) Il l'avait reçu du Pape Alexandre VII en 1665. D'après Thierry. *Guide des amateurs et Étrangers voyageurs à Paris*. Paris 1786. T. I.

Digitized by Google

Le cantique suivant fut chanté à cette occasion et probablement aux solennités qui lui succédèrent, car chaque année la fête de S. Ovide, célébrée le 31 août et l'octave dont elle était suivie amenaient au Couvent un grand concours de peuple.

« *Cantique spirituel* [s]ur l'arriuée du corps de saint Ouide, martyr, apporté de Rome par M. le Duc de Créquy : et porté aux RR. et très dignes Religieuses Capucines, avec tout ce qui s'en est ensuivy.

SUR L'AIR : *Un iour le Sauveur du monde.*

Courons chrestiens aux Capucines
Chanter les loüanges divines :
Faut inuoquer Dieu et ses saints,
Suppliant le grand S. Ouide,
Puisqu'il guerit les inualides :
Et qui rend les malades sains.

Vne bonne Religieuse,
D'une deuotion pieuse,
Supplia cet amy de Dieu,
Qui ayant ouy ses prieres,
Luy donna guerison entiere,
Comme ie vais dire en ce lieu.

Depuis vne année et demie :
Elle auoit la voix affoiblie,
Et non pas la deuotion,
Car dès-lors qu'elle fut guerie :
Elle chanta par mélodie;
Ce beau cantique: *Te Deum.*

Ses compagnes bien s'estonnerent :
Et à genoux se prosternerent
Pour remercier l'Eternel;
Qui quand il veut fait des miracles,
Et de ses saints fait des Oracles
Leur donnant vn los immortel.

Comme il a fait à S. Ouide.
Qui des bons Chrestiens est la guide,
Pour les mener au firmament :
Car ce grand saint par ses prieres
Nous veut rendre la Vierge Mere
Fauorable au dernier moment.

Digitized by Google

On a apporté ce S. homme
De la grande Ville de Rome,
Et maintenant pour le certain
Il repose aux Capucines,
Là où vn chacun s'achemine,
Pour le voir le soir ou matin.

Le corps de ce saint personnage
Fut donné par un homme sage :
C'est le Cardinal Manchiny;
Qui honorant le Roy de France,
Le présenta pour asseurance,
A M. le Duc de Crequy.

Promptement et en diligence
Il le fit apporter en France :
Et puis il en fit vn present
A ces bonnes Religieuses.
Tres sages zelées et pieuses
Qui le receurent humblement.

Deux cens Capucins en bon ordre,
Avec deux chevaliers de l'Ordre
Deuots furent en Procession
Droit aux Feüillans, ie vous asseure,
Où d'une volonté tres pure,
Firent voir leur deuotion.

La Procession estant faite,
Monseigneur de Soissons s'appreste
A faire vn excellent sermon :
Ou bien de ce grand S. l'Eloge,
Où il fut vne heure d'horloge
Pour publier son grand renom.

Apres cela la renommée
Tout par tout Paris est volée
Des faits merueilleux et des dits
De cet excellent personnage,
De ce grand Saint deuot et sage
Qui bien séjournes en Paradis.

Chrestiens addressons nos Prieres
A ce grand Saint très débonnaire :
Qui est si bon amy de Dieu,

Digitized by Google

Que sans cesse il nous protege,
Et nous veüilles garder des pieges,
Du diable en toute place et lieu (1).

En terminant l'histoire de ce premier monastère des Capucines, ajoutons qu'une congrégation du Tiers-Ordre de la Pénitence était érigée en sa chapelle; le registre des professions et vêtures qui se trouve à Carnavalet, ms 5710 renferme les actes de renouvellement de profession de Sœur Françoise Marie de Rougemas ditte de Stigmates de S. Frsnçois, femme de M. Chevallier, professe de la congrégation des Capucines daté du 28me septembre 1669 et celui de Jeanne Geoffroy ditte de S. Roch, femme de M. Remond daté du 30 novembre de la même année.

(A suivre.)

M. DENIS
T. O.

(1) A Paris. chez Edme Redouté, rüe des Amandiers, proche le Collège des Grassins. M. D C. L X V. *Avec Permission* (Bibl. franc. prov. n° 724).

Digitized by Google

LA VALEUR HISTORIQUE DU QUATRIÈME ÉVANGILE [1]

Depuis quelque dix ans, dans les discussions relatives aux données historiques sur la personnalité de N. S., on traitait à part des indications fournies par les trois synoptiques, et du contenu du quatrième Évangile, souvent même on réservait le témoignage fourni par l'Évangile Johannique, la valeur historique en étant très contestée. Cette tactique était d'ailleurs justifiée, eu égard au caractère spécial de l'Évangile de S. Jean, eu égard, surtout, aux positions adoptées par nombre de critiques libéraux, étant de toute nécessité, pour combattre un adversaire, de le joindre. J'en veux seulement conclure ici que la question Johannique — ou Johannine — ouverte depuis un siècle, était regardée comme pendante.

Cette question Johannique est multiple. En dehors de la question de l'auteur — ou de « l'origine du quatrième Évangile » (traitée dans un ouvrage antérieur de M. Lepin et résumé ici, jadis, à cette occasion) elle se pose assez naturellement par le problème des rapports de notre quatrième Évangile avec les trois premiers et elle comporte surtout la détermination de la valeur historique de l'œuvre de S. Jean.

L'authenticité est moins importante pour nous que l'historicité, les deux questions sont d'ailleurs, ici, assez étroitememt connexes.

Nous laissons ici le premier point, bornons-nous à rappeler, après la Commission Biblique, que la thèse de l'authenticité appuyée sur un solide ensemble de témoignages, confirmée par les vraisemblances sérieuses tirées de l'examen du livre, a subi d'une façon satisfaisante l'épreuve de la critique prolongée de nombreux et savants adversaires.

Ne nous occupons ici, avec M. Lepin dans son volumineux travail, que de la valeur historique du quatrième Évangile.

On sait, que dès l'origine, on a été frappé du caractère spécial de notre Évangile et du contraste très net qu'il présente avec les trois autres Évangiles, dans sa forme et dans son contenu. N'est-ce pas Clément d'Alexandrie qui le qualifiait d' « Évangile spirituel » alors qu'il veut que l'on trouve, dans les trois premiers, « les choses corporelles » de la vie du Christ. Le P. Calmes le

(1) M. Lepin. *La Valeur Historique duquatrième Évangile; Ire partie: Les Récits et les Faits. — IIme Partie: Les Discours et les Idées.* 2 vol. in-12 de 648-426 pages. — 8 fr. Paris: Letouzey et Ané. 1910

Digitized by Google

remarque fort à propos : (1) « le trouble produit par l'apparition du quatrième Évangile se traduisit par des discussions acharnées. La plus célèbre de ces polémiques fut celle qui concernait la chronologie de la Passion et la célébration de la fête de Pâques. » — Et Monseigneur Batiffol ajoutait récemment (2): « ce contraste d'ensemble et de détail a si peu échappé aux lecteurs du second siècle, que je ne conçois pas que l'Église eût accueilli et canonisé le quatrième Évangile sans y être déterminée par l'assurance qu'il était l'œuvre authentique du disciple que Jésus aimait. Fions-nous à l'Église du second siècle ».

De tout temps également les exégètes ont fait dans l'interprétation de l'œuvre du « Théologien » une part plus ou moins considérable au symbolisme, à l'allégorie, à la thèse doctrinale ; mais sans méconnaître pour cela la valeur historique du contenu. Pour tous les catholiques, S. Jean est à la fois « docteur et témoin » (3). Il est comme les autres Apôtres, un témoin, selon la formule de S. Pierre, au début du Livre des Actes, et selon celle qu'il inscrit en tête de sa première épitre : « Ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux ... ce que nos mains ont touché du Verbe de Vie, nous vous l'annonçons ». En même temps, il choisit parmi les paroles et les actions du Maître, dans un but avoué de démontrer et d'enseigner : « Jésus a fait encore, nous dit-il à la fin de son Évangile, en présence de ses disciples, beaucoup d'autres miracles... ceux-ci ont été écrits, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom ».

Les critiques catholiques ne sont pas les seuls à admettre la valeur historique de l'ensemble du quatrième Évangile, un bon nombre de critiques protestants contemporains ont défendu la même thèse durant ces dernières années. Actuellement la grande majorité des critiques, dits indépendants, même les plus radicaux, reconnaissent une part d'historicité, plus ou moins grande, dans notre Évangile. L'idéalisme, ou mieux l'idéalisation, comme théorie d'ensemble, n'est guère soutenue que par trois ou quatre critiques, dont Réville et Loisy, qui ont repris, avec quelques modifications, le système imaginé, voici soixante ans, par Baur et Strauss, surtout. Renan s'était fait contre eux et leurs partisans le défenseur de l'historicité des récits du quatrième Évangile. Dans *le quatrième Évangile* (1903), Loisy écrivait « à l'heure présente, il semble que la majorité des critiques attribue encore une certaine valeur historique au quatrième Évangile » (p. 52) et depuis l'apparition de son ouvrage, il n'y a rien de changé sur ce point. On peut dire que l'opinion isolée de Jean Réville et de Loisy n'a eu aucun succès, si l'on en juge par les tout récents travaux.

C'est à M. Loisy, plus spécialement, que s'est attaqué, dans ses deux volumes, M. Lepin — comme au plus radical des critiques, comme à celui aussi qui s'est assimilé le plus grand nombre de difficultés soulevées, par les critiques libéraux de toute nuance, contre notre Évangile. En plusieurs parties de son précédent ouvrage, M. Lepin avait procédé à des discussions d'ensemble des idées de M. Loisy, dans ce travail volumineux, de près de

(1) *L'Évangile selon S. Jean* p. 66.
(2) *Orpheus et l'Évangile*, 2me éd. p. 196.
(3) L'expression est de Polycrate d'Éphèse (IIe siècle).

Digitized by Google

1100 pages, il se livre à un examen minutieux des textes, suivant pas à pas, dans chaque récit et chaque discours, les applications que le critique radical fait de sa théorie générale et les interprétations qu'elle lui suggère.

Il y a toujours deux hommes, au moins, en M. Loisy. Autrefois, le critique mettait son point d'honneur à se rendre indépendant du théologien, et même à le contredire. Le théologien, qui ne fut jamais très vigoureux, est mort depuis quelque temps, mais l'exégète, souvent précis et savant, tombe parfois sous une domination, pour le moins aussi funeste, celle du généralisateur audacieux. Que dans son étude sur le quatrième Évangile son exégèse soit souvent tendancieuse, on en trouvera nombre de preuves dans l'enquête patiente de M. Lepin.

La pensée de Loisy est très nuancée, elle est mobile aussi et en quelque sorte fluide, on en a déjà fait souvent la remarque et lui-même en tire parti pour faire observer à l'occasion que ses contradicteurs ne l'ont pas compris. Dans le quatrième Évangile, il semble bien ne trouver aucun caractère, ni aucune valeur historique. L'auteur, nous dit-il, montre pour l'histoire une suprême indifférence. Les récits sont une contemplation mystique de l'Évangile, les discours des méditations théologiques. « Le quatrième Évangile, tout entier, n'est autre chose qu'une grande allégorie théologique et mystique, une œuvre de spéculation savante qui n'a rien de commun, quant à la forme, avec la prédication du Christ historique. » (1) L'auteur emprunte à la tradition synoptique, en les modifiant librement, ou crée de toutes pièces, les éléments de ses scènes allégoriques ou de ses méditations théologiques. On veut bien nous dire d'ailleurs, d'un ton dégagé et sans avoir l'air d'y tenir davantage, que ses constructions n'ont rien de systématique. Il n'y a rien chez lui du labeur minutieux et appliqué du fabricant d'antiquités, le symbolisme faillit spontanément par une puissante inspiration, sa pensée se transpose tout naturellement en petits tableaux mystiques que viennent parfaire des détails précis et vécus, issus d'un travail secondaire de réflexion (2). On peut encore se représenter l'auteur comme à peu près, ou même complètement inconscient de l'allégorisation opérée sur les données historiques, empruntées par lui à ses devanciers. (p. 660)

Quoiqu'il en soit de la mentalité assez complexe, dont l'auteur du quatrième Évangile est ainsi doté, il reste que le sytème de M. Loisy le conduit à voir dans tous les récits, et dans leurs détails, des allégories et c'est cette exégèse que M. Lepin s'est proposé de vérifier par une enquête singulièrement précise. Tout en réfutant l'idéalisme intégral de son adversaire, son but est de déterminer dans quelle mesure les faits racontés répondent à l'histoire réelle de Jésus et — au cours de la seconde partie — dans quelle mesure les idées exprimées reproduisent la doctrine authentique du Sauveur.

Dans sa première partie : les récits et les faits, M. Lepin examine successivement et dans le plus grand détail une trentaine de récits, en commençant par les relations de miracles, et tout d'abord par « les récits de miracles reliés à des sentences symboliques ». Ces réçits, il le note très justement, sont plus aptes que les autres à servir d'épreuve à la thèse de M. Loisy, dont il

(1) *Le quatrième Évangile*, p. 75.
(2) *Ibid* p. 659.

Digitized by Google

rappelle ces textes: « faits et discours se tiennent dans l'œuvre Johannique ; la doctrine entre dans les récits, et les récits font partie de la doctrine » et « à proprement parler, les œuvres du Christ, ses miracles, sont les signes, et les discours s'y rattachent de la même façon qu'un commentaire au texte qu'il explique ».

Or parmi les récits de notre Évangile, il en est quatre qui sont en relation formelle avec les discours de Jésus et, par là, risquent plus que les autres d'être significatifs de l'enseignement attribué au Sauveur. Il est logique de commencer l'enquête par ces récits p. 4.

Après avoir écarté deux considérations générales de Loisy sur les miracles du quatrième Évangile, M. L. entreprend l'examen de ces récits. Les deux premiers épisodes, la multiplication des pains et la marche sur les eaux, se trouvent dans les synoptiques, ce qui permet encore une enquête plus précise et suggestive.

M. Lepin examine et rejette impitoyablement, après une discussion très serrée, chacune des explications symboliqnes apportées par Loisy pour les divers détails ajoutés par l'Évangéliste. Il montre 1° qu'il retient des traits synoptiques dépourvus de signification symbolique — 2° qu'il en ajoute d'autres pas plus expressifs — 3° qu'il néglige dans la narration de ses devanciers les plus susceptibles d'enrichir son symbole. Cette démonstration va directement contre l'affirmation de L. que l'Évangéliste « choisit dans la tradition, mais il corrige la tradition et la complète sans le moindre scrupule ».

M. L. ne se borne pas d'ailleurs à montrer que l'auteur choisit des détails peu symboliques, et en néglige d'autres qui le sont, il prouve que les détails négligés seraient propres à supporter le symbolisme précis que L. nous dit être contenu dans le récit et exprimé dans le discours. Pourquoi par exemple dans le récit de la multiplication — qui est relié au discours sur le pain de vie — avoir conservé la mention des poissons et ne s'être pas borné à la distribution du pain — pourquoi ce symboliste par nature, a-t-il omis le détail, fourni par les synoptiques, de la fraction du pain ?...

Ce n'est encore là qu'une partie de l'argumentation de M. L., généralement il s'attache à prouver encore que les détails donnés contredisent le symbolisme proposé, et que, s'il y a un symbolisme il est tout autre. Et on arrive enfin à cette conclusion que M. Loisy n'a vraiment pas de chance. Et cette critique d'une précision, d'une minutie impitoyable recommence pour chaque récit.

M. Lepin pousse même si loin son argumentation qu'on est assez tenté de protester, de trouver qu'il va trop loin. Pour un peu il nous amènerait à conclure qu'il y a moins de symbolisme dans le quatrième Évangile que dans les synoptiques, on a du moins cette impression, et alors, on lit attentivement sa discussion, avec l'idée de le trouver en défaut, de mettre le doigt sur une exagération bien nette. Je dois reconnaître, après expérience faite, qu'on n'y arrive pas facilement. On a contesté la solidité, l'objectivité de certains de ses arguments mais c'est, du moins il me semble, qu'en plusieurs cas on oubliait qu'il s'agissait d'arguments *ad hominem*.

Il est bien difficile de résumer une discussion aussi serrée et aussi précise, portant sur des éléments aussi délicats. Il faut lire par exemple les pages consacrées à l'étude du miracle de Cana. De ce récit, pour M. Loisy, « la dépendance à l'égard des synoptiques dont différents traits se groupent ici en

Digitized by Google

allégorie, ne parait pas contestable ». C'est pourtant « tout autre chose qu'une composition artificielle ; c'est une sorte de vision géniale dont la tradition historique de l'Évangile a fourni les éléments ; la combinaison s'est faite comme d'elle-même dans l'esprit de l'Évangéliste, pour qui l'allégorie était devenue la forme ordinaire de la réflexion... » (1)

Quelque soit le degré de conscience qui ait présidé à l'amalgame allégorique des traits synoptiques, ces affirmations de M. Loisy fournissent une base solide à la discussion : l'emprunt aux synoptiques de différents traits groupés en allégorie. L'exégète apporte d'ailleurs des précisions à l'appui de cette brillante généralisation.

L'eau des urnes symbolise l'ancienne Loi. Les urnes vides, destinées seulement à recevoir l'eau des Purifications légales, figurent fort bien le judaïsme impuissant et usé. Il y a six urnes, nombre imparfait. L'on peut croire que le maître d'hôtel et l'époux qui interviennent à la fin du récit, quand le Christ et sa mère, l'Église juive, ne sont plus en scène, figurent respectivement Jean-Baptiste et le Sauveur. Le dernier n'est-il pas, dans les synoptiques, l'époux, et ses disciples, les compagnons de l'époux. De même que dans les synoptiques, l'Évangile est représenté par ce vin nouveau qui fait éclater les vieilles outres, par ce vin miraculeux de Cana, où on peut voir encore le sang du Christ, le vrai breuvage. La pensée de l'Eucharistie se trouve ainsi à l'arrière plan du récit, le changement de l'eau en vin fait pendant à la multiplications des pains.

Il y a, dans cette reconstruction allégorique, d'ailleurs commune, en son ensemble, aux critiques symbolistes, depuis Strauss, plus d'un détail séduisant et vraisemblable. « Que cette pensée de l'Eucharistie ait été secrètement dans l'esprit du Sauveur accomplissant le miracle, et dans celui de l'Évangéliste qui le raconte, on peut sans doute l'admettre » (2). Et pourtant de cette belle construction et de ses diverses parties, M. L. va s'efforcer de ne rien laisser subsister.

Le récit du changement de l'eau en vin signifie donc « le remplacement de la Loi par le vin de l'Évangile » (3). C'est là le symbolisme essentiel. Dans le texte rien ne souligne cette signification. On y trouve de nombreux détails à signification historique, mais sans portée symbolique : les urnes sont de pierre, au nombre de six, d'une contenance de deux ou trois mesures, destinées aux ablutions ordinaires des Juifs. L'ensemble forme dans le texte une description toute simple et naturelle d'un caractère historique mais qu'en peut-on tirer au point de vue du symbolisme ?

On reconnait que la matière des urnes et l'indication de leur capacité ne présentent pas de signification allégorique. Par contre on retient le chiffre 6, nombre imparfait, où l'on voit une allusion à l'insuffisance du légalisme ancien, et la destination aux ablutions ordinaires des juifs où l'on trouve soulignée l'intention symbolique.

Pour ce qui est du chiffre, remarque M. L. tout à l'heure, il restera pareil et cependant les six urnes contiendront le vin miraculeux, image de la perfection de l'Évangile.

(1) Cité de Lepin, I. p. 183.
(2) p. 186.
(3) Loisy. *Le quatr. Évang.*, p. 284.

Digitized by Google

Même, dans la mention que l'eau des urnes était «pour les ablutions ordinaires des juifs », on ne peut trouver une intention symbolique vraiment accusée. Cette eau servait en effet à la purification légale, elle devrait représenter la Loi ancienne sous ce rapport précis, en tant qu'impuissante à conférer autre chose que la pureté extérieure, matérielle. Or le vin qui la remplace n'est pas présenté comme moyen de purification spirituelle et véritable, mais directement et uniquement comme breuvage donnant force, vigueur et joie.

Et l'examen continue avec cette précision impitoyable. Je sais bien que la pensée naît d'elle-même devant cette critique minutieuse, que les constructions allégoriques des écrivains du premier siècle chrétien n'avaient pas toujours l'équilibre parfait ni la rigoureuse ordonnance, que M. Lepin réclame ici. Il ne faut pas oublier qu'il suit, pas à pas, l'interprétation qu'il critique et que les nombreuses inexactitudes et contradictions relevées prouvent par leur ensemble. Il y a d'ailleurs pour le système, et dans l'exégèse des critiques symbolistes des difficultés plus considérables.

M. Loisy reconnaît lui-même «qu'il n'est pas conforme au symbolisme que Jésus et ses disciples aient bu du vin des noces » du premier vin, or le texte semble bien nous les faire participer au repas bien avant la disette de vin et le miracle, il laisse également l'impression très nette que non seulement Jésus et ses disciples, mais les autres invités du début, boivent du vin miraculeux — ce qui n'est pas moins contraire au symbolisme.

Il y a mieux. Pour obvier à cette dernière difficulté, on ne recule pas devant ce que M. L. appelle à bon droit un « vrai tour de force exégétique » (1). Le critique n'hésite pas déclarer l'épouse et le président mentionnés à la fin du récit, autres, au point de vue symbolique, que le marié dont on célébrait les noces et que le personnage préposé au début du festin « on peut croire dit-il que le maître d'hôtel et l'époux qui interviennent à la fin du récit allégorique.... figurent respectivement Jean-Baptiste et le Sauveur ».

Sur quoi M. L. s'exclame :« Comment ! Nous lisons expressément dans le texte que Jésus « fut invité » aux noces qui se faisaient à Cana, qu'il fit porter le vin nouveau au président du festin, que celui-ci le goûta, et, ne sachant d'où ce vin venait, « appela l'époux » et l'on voudrait que cet époux représentât le Christ lui-même ! Cela dépasse toute mesure ».

Nous n'avons résumé encore qu'une partie de la discussion sur le miracle de Cana. Tous les épisodes sont examinés avec une aussi consciencieuse précision. La critique de M. L. ne recule pas devant la minutie, une minutie impitoyable. On peut citer, entre bien d'autres exemples, la note 2 de la page 191. Il fait parfois des découvertes, qu'on serait tenté de qualifier de cruelles. Citons le rapprochement des divers personnages symboliques contradictoires que M. Loisy fait représenter par Lazare. Le mort de quatre jours figure, à quelques pages de distance, l'humanité en général puis l'humanité païenne et se trouve avoir pour sœur l'Église de la Gentilité. (pp. 113, 114.)

Dans ce genre encore il y a mieux, Jésus étant de l'autre côté du Jourdain, dit à ses disciples : « Allons de nouveau en Judée » (2). Là dessus, M. Loisy

(1) p. 191.
(2) Jean, XI, 7 — Lepin. p. 125.

Digitized by Google

ose écrire (p. 637) : « La Judée, où doit s'accomplir l'œuvre du salut, figurée par la résurrection de Lazare, s'oppose à la Pérée, le pays d'au delà, figure du séjour céleste d'où vient le Fils de Dieu et où il se retirera quand sa manifestation terrestre sera terminée ». Or exactement 200 pages plus haut, N.-S. traversant le lac, dans le même sens, le critique, toujours imperturbable, voyait « dans ce retour de Jésus à son pays terrestre, le symbole de la rentrée du Fils de l'homme dans sa gloire éternelle ».

Cette enquête patiente se continue pendant plus de 600 pages. Tout en s'en prenant surtout à M. Loisy, M. L. ne perd pas l'occasion de citer et réfuter les autres critiques symboliques récents et aussi Strauss. Il semble même prendre un malin plaisir à rapprocher fréquemment les textes de ce dernier, des textes de M. Loisy. Et vraiment en admirant ce labeur considérable, on se prendrait à regretter qu'il n'ait d'autre objectif qu'une réfutation définitive de la critique symboliste radicale, vouée, sans doute, à un prochain oubli.

Fort heureusement il réalise un résultat positif et plus durable. Comme l'auteur l'indique, l'aboutissement des enquêtes particulières et les conclusions d'ensemble permettent une appréciation plus exacte du genre et de la mesure d'historicité propre à notre document.

Il apparaît clairement que S. Jean est moins allégoriste qu'on ne le pensait généralement ; que, tout en voulant faire œuvre de polémiste et de docteur, par la précision de ses souvenirs personnels (1) et par leur abondance, il apporte à l'histoire du Christ une contribution de tout premier ordre et d'une importance capitale.

Que l'auteur se soit parfois laissé emporter un peu loin, par la tension soutenue de sa démonstration, pour tel et tel détail, qu'il y ait l'une ou l'autre de ses opinions, spécialement pour la date de la mort de Jésus, dont la solidité ne s'impose pas ; ce sont là points de peu d'importance devant la haute valeur de l'ensemble.

Il ne nous reste malheureusement plus de place pour parler ici de la IIe partie, qui traite pourtant d'un problème non moins important, et plus délicat encore que celui de la valeur historique des récits du quatrième Évangile : dans quelle mesure les discours rapportés par l'Évangéliste, nous conservent-ils la parole authentique de N.-S. ?

M. Lepin après avoir indiqué en quelques lignes les raisons générales par lesquelles on est induit à conclure en faveur de l'authenticité, reprend, dans ces 400 pages, son enquête sur les textes, afin de confirmer cette induction.

C'est la même méthode rigoureuse, la même discussion serrée, que dans la première partie. Nous ne pouvons présenter ici que quelques-uns des résultats de l'enquête, et un résumé rapide des conclusions de l'auteur.

Nulle part les discours du quatrième Évangile n'apparaissent avec précision comme une création de l'Évangéliste, qui utiliserait l'expérience de faits postérieurs à Jésus et traduirait les préoccupations du monde chrétien à

(1) On sait que les vieillards ont une mémoire très nette et précise des évènements de leur jeunesse, alors que la période moyenne de leur vie leur échappe, ainsi d'ailleurs que beaucoup de faits de leur vie actuelle.

Digitized by Google

la fin du premier siècle. On n'y trouve aucune allusion franche aux évènenements accomplis depuis la mort du Sauveur.

On n'est pas fondé à déclarer véritablement nouvelle l'idée qui est donnée du royaume de Dieu, ni celle qui est fournie au sujet du Christ fils de Dieu, préexistant à sa venue sur la terre, ni aucune autre de celles qui figuraient dans les discours attribués au divin Maître.

Au contraire, ces discours offrent des marques notables d'authenticité. Ils sont étroitement reliés à des faits dont on a reconnu le caractère historique, mêlés d'incidents visiblement pris sur le vif. Comme le Christ des premiers Évangiles, le Christ de S. Jean annonce son avènement, garde à l'idée de sa parousie son relief, semble même déclarer qu'elle se produira au cours de la génération contemporaine. Malgré la haute opinion que l'Évangéliste se fait du Christ, Verbe de Dieu, le Sauveur est présenté par lui dans sa pleine réalité d'homme.

Pour l'ensemble les discours du quatrième Évangile se présentent donc dans une situation semblable à celle des récits. Ils ne trahissent pas la main d'un théologien qui composerait de son propre fonds sans attache avec l'histoire. Ils accusent plutôt un écrivain en possession d'une tradition ou de souvenirs authentiques.

Sans doute, il reste possible et vraisemblable que l'apôtre ait imprimé son cachet propre dans la manière de raconter les miracles du Sauveur, dans le choix qu'il a fait des scènes évangéliques, comme dans le relief donné à tel ou tel des traits qui les composent.

En ce qui concerne les entretiens et les discours, ils ne sont pas des reproductions littérales, « l'inspiration divine ne modifie généralement pas chez l'écrivain sacré les conditions ordinaires de sa mémoire et de ses autres facultés.... Bien plus, l'on peut parfaitement penser qu'en relatant les entretiens du Christ, l'écrivain leur a plus d'une fois fait subir une sorte de transposition ou d'interprétatton, en exprimant la pensée du Maître sous une forme qui se ressentait de l'expérience acquise et accusait le travail accompli dans ses pensées par l'effet de ses longues méditations. » (p. 401).

Dans quelle mesure, l'Évangéliste a-t-il modifié la pensée originale du Maître ? On ne peut le préciser avec certitude, et il importe peu, en définitive. La personnalité de l'auteur, compagnon assidu et témoin familier du Sauveur, donne à notre document une valeur incomparable. « Ce qu'il nous rapporte prend à nos yeux une importance égale, sinon supérieure, à ce que relatent les trois premiers Évangiles. »

Fr. Hugues.
O. M. C.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE FRANCISCAINE

(31 janvier 1911.)

(Suite)

---

79. *Bl Ian ʒ Dukli w cʒterosetna dwudʒiestopiata roʒnica blogoslaw, skonu roku 1909, Guda î Laski,* par le P. Norbert Goluchowski, o. m. Lword (Lemberg), 1909, in-16° de 224 p. Vie du B. Jean de Dukla, d'après les procès canoniques.

80. *Plantavit de la Pause*, par Constant Blaquière. Montpellier, Valat, 1910, in-8° de 80 p. Ancien ministre calviniste, converti en 1604 par l'entremise du P. Basile Garsin, récollet, sacré évêque de Lodève en 1625.

81. *Un Frate Cappuccino Diplomatico (1628-1655)*, par le P. François Xavier Molfino dans *La Rassegna Naʒionale* du 1er janvier 1909, p. 89-118. Il s'agit de Giovanni da Moncalieri (cf. *Bibliotheca* de Denys de Gênes, p. 136.) Ce religeux fut envoyé en 1628 à Genève par le S. Office, puis en 1636 par son général pour apaiser un différent entre le nonce et les Capucins de Lucerne. En 1637, il est à Paris et l'année suivante se trouve élu général de son ordre. Tous ces faits sont racontés dans un journal ou autobiographie très intéressante et c'est ce texte que publie le P. François Xavier. Le ms. se trouve dans les archives provinciales des Capucins de Ligurie. L'article a été tiré à part sous ce titre *Memorie autografe del P. Giovanni de Moncalieri*. Firenze 1909. in-8° 32 p.

82. *Le bon Frère Didace Récollet* par le P. Odoric Jouve, Montréal 1911, in-12 de 350 p. et 26 gravures. Le F. Didace mourut à Trois-Rivières le 21 février 1699.

83. *Padre Cristoforo Balordo* par Louis Fasso dans le *Giornale Storico della letteratura italiana,* vol. LI, fasc. 151-153, p. 256-278. Très intéressante étude littéraire sur le personnage du roman si célèbre de Manzoni. — *Fra Cristoforo e fra Galdino* par S.Satta dans *Nuove Battaglie* du 30 avril 1908.

Una traccia nera ed una barba bianca par A. Zandonati dans les *Atti d. R. Accademia degli Agiati* de Rovereto, n° de janvier-mars 1908. Etudes critiques sur Fra Cristoforo et Lucie.

Digitized by Google

84. P. (Francesco Zaverio) Molfino (a San Lorenzo) *Due Marchesi de Monteregio e Pozzo cappuccini.* Tip.A. Rosa Castelnuovo Garfagnana, 1908, in-16 de 16 pages. Il s'agit de Gio Vincenzo Malaspina marquis de Monteregio e Pozzo, époux de Marguerite Santivitali, qui se fit capucin en 1627 sous le nom de P. Félix de Monteregio. Son fils Charles suivit la même vocation la même année sous le nom de P. Amédée et mourut à Pontremoli en 1649. Enfin un de leurs serviteurs les imite sous le nom de P. Giovan Vincenzo. Cf. Eug. Branchi *Storia della Lunigiana Feudale*, vol. 1, p. 672.

85. *Un falso sultano e un ex-duca cappuccino* (*con documenti inediti*), par Paolo Negri dans *La Rassegna nazionale* de Florence, nº du 1er février 1909, p. 373-379. Le faux sultan, c'est Jachia (Cf. G. Sforza *Il falso sultano Iacha* dans les *Atti dell Acad. delle Scienze* de Turin, vol. XLIII (1908), p. 19-20), et le capucin, c'est Alphonse d'Este (P. Jean-Baptiste) dont l'abdication frappa tant ses contemporains.

D'aucuns, on le sait, veulent identifier le P. Jean-Baptiste avec le Padre Cristoforo de Manzoni. Cf. L. Sailer et Fr. d'Ovidio. *Discussioni manzoniane*. Citta di Castello. 1887, p. 139 et s.

La vie de l'ex-duc capucin a été mise en drame par Annibale Campani dans *Il Conte F. Testi* (Rome, 1903).

Sur le même personnage voir encore le *Panaro* de Modène, 12 décembre 1886 (reproduit dans la *Rassegna Emiliana* du 10 avril 1887) et le même *Panaro* du 27 décembre 1886.

86. *Di Alfonse III d'Este* par Giuseppe Cavazzuti dans les *Atti e Memorie della R. Deput. di storia patria per le provincie modenesi* (Série V, vol. V, Modena, 1907) p. 1-90.

L'État de Modène au XVIIe siècle forme une des choses les plus étranges : bourgeoisie qui ne songe qu'à son pain quotidien, sans idéal et sans rêve, noblesse qui oppresse le peuple et qui se gonfle d'orgueil, clergé gardien jaloux de ses privilèges. La figure sympathique d'Alphonse III au milieu de ce mélange est des plus caractéristiques. Elle résume et atténue en elle-même les traits de son époque. C'est ce que l'auteur explique en s'attachant à mettre en relief trois parties de la vie du duc : ses iniquités sanglantes contre les Pepoli (le comte Hercule Pepoli fut assassiné au mois de décembre 1617 à Ferrare en allant au palais Turchi) — son entrée dans l'Ordre des Frères-Mineurs : le duc abdiqua à la fin de juin 1629 à Sassuolo en faveur de son fils François, et il embrassa la réforme franciscaine des Capucins le 8 septembre à Marano en Tyrol. Il eut quelques affaires avec son P. Général, fonda le couvent de Castelnuovo (cf. R. Raffaeli *Il convento dei cappuccini di Castelnuovo di Garfagnana*. Bologna, 1884) et il y mourut le 24 mai 1644 ; — ses relations avec les principaux lettrés de son époque : Lodovico Scapinelli, le poète Girolamo Graziani, Fulvio Testi, Antonio Querenghi de Padoue, Tassoni, Jacopo Vezzani.

L'auteur voit dans le duc Alphonse III un mélange singulier de qualités et de défauts : ce qui manqua à son héros, ce fut surtout, affirme-t-il, la juste mesure.

A celui qui désirerait reprendre cette intéressante biographie, nous pouvons indiquer en dehors des chroniques générales mentionnées par U.

Digitized by Google

Chevalier (*Topobibliogr.* v. Este) les ouvrages du P. Giovanni da Sestola *Il Cappuccino d'Este* 1646 ; — Gaspar de Rougnes *L'illustre capucin*. Aix, 1677 ; — Casimir de Toulouse *Le Triomphe de la Croix*, Béziers, 1674 ; — *Annales Franciscaines*, 1900, p. 213-219 et 275-284 ; — *Duca Cappuccino* par A. Campani dans la *Rivista Emiliana* du 10 avril 1887 ; — *Atti e Memorie della R. Deputazione di Storia per le prov. di Romagna*, 3e série tom. XXV (1907) n. 4-6, art. de L. Sighinolfi sur la succession du duc Alphonse III d'Este ; — N. Rodolico *L'abdicazione di Alfonso III d'Este*, Bologne 1901 ; — Bibl. nat. Paris, f. fr. 3199 ; — bibl. Avignon, ms. 3482 ; — bibl. Lille, ms. 488, fol. 201 vo. — Cf. Bern. a Bon. *Bibl. cap.* 1747, p. 141.

Le portrait du prince a été gravé par Landry en 1674.

87. *Le Vénérable Bernardin de Calenzana frère mineur* (*1591-1653*) dans *Le Pèlerin* no 1668. Né en Corse, vêtu en 1607 chez les observants de son île, prêtre, il passa sa vie dans son pays d'origine. Sa cause a été introduite en cour de Rome le 11 décembre 1745, et sa biographie écrite en 1875 à Rome par le P. Antoine Marie de Vicenza.

88. *De S. Laurentio a Brundusio. Documenta antiqua* dans les *Anal. ord. minor. cap.* 1909, p. 79 et suiv. Ces pages contiennent de très nombreux, curieux et importants documents. Le dernier article se trouve dans le fasc. d'août-septembre 1910, p. 246-248. — Il y a eu un tirage à part avec ce titre *S. Laurentii Brundusini ord. min. cap. de rebus Austriæ et Bohemiæ 1599-1612 Commentariolum autographum primum evulgavit notisque ac multis monumentis Ineditis illustravit* P. Eduardus Alenconiensis. Romæ, 1910, in-fol. de 64 p.

89. *Pragensis. Beatificationis seu declarationis martyrii Servorum Dei Friderici Bachstein Sacerdotis Professi et XIII Sociorum ex Ordine Fratrum Minorum ab haereticis pro Fide Catholica et Sancta Romana Ecclesia anno 1616 Pragae interfectorum. Articuli quos ad docendum de martyrio, causa, signis et fama martyrii dictorum Dei Servorum Rmae Curiae Pragensi exhibet...* Romae, 1910, in-8o de 56 p. Voir dans les *Acta Min.*, 1910 p. 258-259 les noms de ces quatorze martyrs au nombre desquels se trouve un français le P. Simon.

90. *Annales de la faculté des Lettres de Bordeaux...XXXe année, Bulletin hispanique*, t. X no 1, janvier-mars 1908 p. 17 et s. M. Morel Fatio étudie *les lectures de sainte Thérèse*. Il cite un franciscain Alonso de Madrid (p. 55) dont le P. Jaime Sala a réédité en 1903 l'*Arte de servir à Dios*, François d'Ossuna dont le *Troisième Abécédaire* publié pour la première fois à Tolède en 1527 fit connaître à la sainte l'oraison de quiétude (Cf. *Franzisca Hermandez and Frai Franzisco Ortiz*. Leipzig 1865, p. 233 à 310.) — Bernardino de Laredo (1482-1540) avec sa *Subida del'Monte Sion por la via comtemplativa* (Séville 1535), et saint Pierre d'Alcantara naturellement.

Le travail de M. M. F. a été tiré à part *Les lectures de Ste Térèse*. Paris et Bordeaux, 1908, in-8o de 62 p.

91. *Le bienheureux André Ibernon, frère mineur alcantarin* (*1553-1602*)

Digitized by Google

dans la petite collection du *Pèlerin*, nº 1614. 8 décembre 1907. D'après la *Vita del B. Andrea Ibernon*. Rome. 1791.

92. *Marie d'Agréda et Catherine Emmerich* dans la *Revue du Clergé français* du 1er octobre 1909, p. 89-91. Interprétation très bienveillante des visions de ces deux femmes. On n'a pas à juger leurs écrits au point de vue de l'histoire : qu'on ne s'en serve que pour s'édifier. Très bien.

L'Ami du Clergé, an. 1908, p. 637 et an. 1909. p. 744-747 a publié quelques notes relatives à la condamnation par la S. C. de l'Index du livre de Marie d'Agréda, *la Cité Mystique*, livre aujourd'hui si lu et si répandu, et traduit en français en 1695 par le P. Thomas Croset, récollet. Il ressort de ces textes que l'ouvrage a été condamné par un décret du 4 août 1681 et que ce décret a été abrogé pour l'Espagne d'alors le 9 novembre de la même année. La Sorbonne censura également l'œuvre du P. Croset le 17 septembre 1696.

La traduction allemande de la Cité mystique, due aux PP. Rédemptoristes, en est à sa troisième édition (*Die geistliche Stadt Gottes. Leben der jungfraülichen Gottesmutter*... Ratisbonne, Pustet, 1907-1909, 4 vol. in-8º de LXXXVIII - 526, 492, 676, 634 p. La première édition avait paru aussi en 1886 en quatre volumes de XCVI - 566, 526 ; IV - 723 et 696 p.

Un pamphlet contre Bossuet dans les *Documents d'histoire* (Paris) juin 1910 p. 223-231. Il s'agit d'une lettre au P. Quesnel au sujet de la *Cité mystique*. Cette lettre donnée comme d'un colonel d'infanterie est probablement l'œuvre de l'abbé Faydit.

Reconocimiento y Traslacion del Cuerpo de la Sierva de Dios la venerable Madre sor Maria de Jesus de Agreda verificados el dia trece de septiembre del año de mil novecientos nueve. Barcelona, Juan Gili. 1909, in-12 de 72 p. Cette brochure a été écrite par les religieuses Conceptionistes d'Agréda à l'occasion de la nouvelle reconnaissance du corps de la V. Marie d'Agréda. Le texte autographe de la *Cité Mystique de Dieu* se trouve avec le corps de la Vénérable, en sorte que les religieuses d'Agréda peuvent bien dire qu'elles possèdent *el cuerpo con la valiente alma de sus escritos.*

On indique en ce volume (p. 61-63) différentes éditions de la *Cité mystique* depuis 1670 jusqu'en 1860 ; on en compte 52 complètes dont sept en français.

Life of Venerable Sister Mary of Jesus, De Agreda Poor Clare Nun (traduit de l'espagnol par le P. Ubaldus de Pandolfi. Evansville (1910), in - 16 de 194 p.

93. *La Azucena de Quito o la beata Mariana de Jesùs. Paredes y Flores,* par A. Bruchez. Fribourg, Herder, 1908, in-12 de XII - 320 p. Les *Acta Ord. Min.* de juin et de sept. 1909 et suiv.. ont publié divers documents sur cette Tertiaire que l'on songe à canoniser. Elle a été béatifiée en 1853. Elle mourut en 1645. Elle entra dans le T.-O. en 1639 à l'âge de 21 ans.

94. *D'un Cordelier Agenais, correspondant de Joseph Scaliger,* par J. Momméja, dans la *Revue de l'Agenais*, novembre-décembre 1907, p. 544-547. Il s'agit du P. Bernard Ruffus qui vivait à Agen en 1592. Ph. Lauzun parle de lui dans ses *Couvents de la ville d'Agen*, t. I, p. 116, ainsi que

Digitized by Google

M. Ad. Magen dans le *Recueil de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts d'Agen*, 2e série, tom. VI, p. 356 et 394. La lettre en question adressée à Scaliger est la 94e du premier livre des *Épistres françoises des personnages illustres et doctes à Mons. Juste de la Scala* (1624, in-8). Elle est datée du 15 avril 1603.

95. *La Solitaria delle Rupi. Racconto storico* del P. Timoteo da Brescia dell'Ordine dei Cappuccini. Milano, 1910, in-18° de 222 p. — *Un complot contre Fénelon*, par H. Brémond dans *Le Correspondant* du 25 février 1910, p. 663-690. L'abbé Brémond conteste assez vivement et assez justement, semble-t-il, l'authenticité des fameuses lettres du P. Luc de Brey à la solitaire des Rochers. Ce recueil de lettres serait factice et créé par le P. Luc lui-même qui aurait été poussé à cette action par son affection port-royaliste.

96. Les *Annales Franciscaines* (mai-août 1906) ont publié une bonne notice sur Madame de Saint-Balmont sous la signature de notre aimable collaborateur « Bernard de Saint-François ». On prétendait que le sujet n'était pas intéressant ! Une revue mondaine très haut cotée, *la Revue hebdomadaire*, vient de traiter le même sujet dans son n° du 16 janvier 1909 (*Madame de Saint-Balmont 1607-1660*), par J. Hardy, p. 391-405.

Rappelons que le portrait de l'héroïne se trouve dans la meilleure de ces deux notices (*Ann. Franc.*, 1906, p. 153, cf. p. 253).

97. Dans *La Femme contemporaine*, n° de mars 1909, p. 233-239, M. Théodore Joran a publié : *Féminisme d'autrefois. « L'Honneste femme » du R. P. du Bosc.* Le livre du P. Jacques du Bosc eut plusieurs éditions, la quatrième est de 1647. Il est lui-même un peu le disciple de saint François de Sales, avec le même bon sens et la même préciosité. C'est du P. du Bosc, cette phrase typique : « La morale est une fontaine, soit qu'elle serve de bain ou de miroir : elle montre les taches et donne de quoi les laver » (*L'Hon. femme*, 1647, tom. III, p. 32).

Dans les œuvres de ce moraliste « de valeur moyenne », est-ce que M. Th. Joran n'avait pas d'autre ouvrage à consulter que *L'Honneste femme*. Cf. Wadding, *Scriptores*, 1650, p. 181.

98. Petite note sur Jacqueline Bachelier dans le feuilleton de *La Croix* du vendredi 17 avril 1908. Cf. P. Apollinaire de Valence. *Bibl. fr. min. cap. Oc. et Aquit.*, p. 50.

99. *Beati Crispini a Viterbio Epistola quaedam exhortativa nunc primum edita*, par le P. Sixte de Pise, dans les *Anal. ord. min. cap.*, janvier 1911, p. 19-23. Il s'agit d'une lettre du 15 janvier 1750, adressée à Don Giuseppe Smeghi curé de S. Biaggio à Pieve. D'après l'autographe, et avec une traduction latine. A la page 20, note 2, l'éditeur donne une bibliographie du B. Crispin, né en 1668 et mort le 19 mai 1750 à Rome.

Compendio della vita del B. Crispino da Viterbio laico professo della provincia Romana, par le P. Joseph a S. Nicandro. Viterbe, Cionfi, 1908, in-18 de 136 p. La vie du B. fut écrite pour la première fois à Rome en 1761, par le P. Emanuele da Domodossola. Cf. *Ét. Fr.*, tom. VII, p. 115.

Digitized by Google

100. Le P. Sixte de Pise a parlé du P. François-Marie d'Arezzo (cardinal Casini) dans les deux volumes de sa *Storia dei Cappuccini Toscani*. Les *Anal. ord. min. cap.*, 1910, p. 252-258, publient les pages consacrées à cet illustre fils de St François, par Fabronius dans ses *Vitae Italorum doctrina excellentiorum qui saeculi XVII et XVIII floruerunt*. vol. XI (1785, Pise) p. 194-214 Les *Mémoires du P. Timothée de la Flèche* font également mention à diverses reprises du Cardinal Casini.

En qualité de Général des Fr. Min. Cap. il s'est trouvé mêlé au projet de fondation d'un collège des missions à Rome (Id. p. 258-268).

101. *Un cappucino morto in concetto di santita nel convento di Alessandria sul finire del sec. XVIII,* dans la *Riv. di storia di Alessandria,* t. XV (1906). Il s'agit du P. Riccardo da Tortona, 1749-1783.

102. *P. Martin von Cochem 1634-1712. Sein Leben und seine Schriften nach den Quellen...,* par le P. Chrysostome Schulte. Fribourg en Brisgau, Herder, 1910, in-8° de XV - 207 p. — *P. Martin von Cochem und das « Leben Christi ». Ein Beitrag zur Gesch. der religiösen Volksliteratur*, par Hans Stahl. Bonn. Hanstein, 1909, in-8° de 200 p. Ce travail parfait cite (p. 19) toutes les sources biographiques. Il a paru dans les *Beiträge zur Literaturgesch. und Kirchengesch. des Rheinlandes,* édité par Joseph Gotzen.

103. Le R. P. J. Bessner étudie le cas de Ste Véronique Giuliani dans son article des *Stimmen aus Maria Laach*, année 1905, p. 278-300. intitulé *Stigmatisation und Krankheitserscheitung*.

Désormais sur cette Sainte on aura à lire en français le livre très remarquable de la Comtesse Marie de Villermont *Sainte Véronique Giuliani, abbesse des Capucines (1660-1727)*. Maison S. Roch, Couvin, Belgique, 1910, in-16° de VII-494 pages. (Nouv. bibl. franciscaine 1re série, tom.XXI). L'auteur a puisé à la meilleure des sources, le journal de la sainte Clarisse et le procès de canonisation. Le journal forme à lui seul douze énormes volumes mis au jour par le P. Pizzicaria. A la p. VII, Mlle de Villermont a donné la liste des " événements remarquables ,, de la vie de la Sainte.

104. Dans le volume *Scritti di Storia, di filologia e d'arte (Nozze Fedele De Fabritiis)* Napoli, 1908, in-8° de 380 p. M. E. Perito a étudié *Gherardo de Angelis* (p. 249) de l'Ordre franciscain né à Eboli (Salerno) en 1703.

105. *Le vénérable François de Ghisone de l'ordre des Frères-Mineurs (1777-1832)* dans *le Pèlerin* n° 1631 du 5 avril 1908, p. 21-24. Ce saint Frère originaire de Corse, a été déclaré vénérable dès septembre 1848. Les pièces du procès ont été publiées à Gênes en 1890 par le P. Candide Mariotti.

106. Il a existé au XVIIIe siècle un chirurgien assez célèbre à son époque, Jean Baseilhac, dit «Frère Côme, Capucin». La faculté de médecine de Paris, ms. 368. Troisième carton, n° XXXI possède un *Mémoire sur une correction du lithotome de Frère Côme* par M. J. Bapt. Caron, et dans le ms. 487 une *Exhortation aux chirurgiens contenant l'Oraison funèbre de très illustre*

Digitized by Google

Bazilhac composée par Mr Raphaelis et prononcée par M. Truels le jour qu'on érigea dans la chambre de St Côme à Lyon un catafalque en l'honneur du défunt (XVIIIe siècle). L'Académie de médecine de Paris, ms. 36. fol. 133 a aussi une lettre de ce même Fr. Côme.

Est-ce sous son patronage qu'un pharmacien de Nantes a placé une nouvelle composition, datée de 1903, le Cardiogène ? Dans la brochure réclame du Cardiogène, une gravure représente sur la couverture « Louis XV recevant le R. P. Côme à Versailles ».

Dans son *Histoire de Melun* (Paris, 1910, p. 122), M. Leconte parle du passage du Fr. Côme en cette ville. Il faut toutefois couper court à une légende, et rappeler que le Fr. Côme était non pas capucin, mais feuillant. Né en 1703 dans le diocèse de Tarbe, à Poejastruc, religieux sous le nom de Fr. Jean de S. Côme, il mourut le 8 juillet 1781 Cf. *Éloge historique de Jean Baseilhac dit Frère Côme religieux feuillant et chirurgien lithotomiste...* par M. de Cambon. Paris, Ballard, 1781, in-12°.

107. *Un modèle de charité ou courte biographie du R. P. Henri Thyssen*, par le P. Jérôme Goyens, o. m. Malines, 1910 in-8° de 64 p. Ce volume est écrit d'après la biographie publiée à Anvers en 1890 par le P. Etienne Schoutens (2e éd. en 1904 à Hoogstraten). Le P. Thyssen est né en 1755 à Gangelt (Prusse), prit l'habit chez les Récollets d'Erkelenz, province rhénane, exerça le ministère paroissial, puis se réunit à ses confrères dispersés à Anvers où il mourut le 31 mars 1844.

108. *La serva di Dio Teresa Gardi d'Imola terziaria di S. Francesco (1769-1837), articoli per il processo informativo ordinario che presenta alla Rma curia d'Imola, onde for la prova testimoniale e giuridica della fama, della santita di vita, virtu e segni o fatti miraculosi della predetta serva....* Rome, 1910, in-8° de 78 p. Portrait. — *Un modèle pour les Tertiaires. La servante de Dieu Thérèse Gardi du Tiers-Ordre de St François (1769-1837)*, par un Père franciscain. Bordeaux, Ve Thomas, 1910, in-8° de 55 pages.

109. *Un martyr de septembre 1792 dans l'Orne : Le Capucin Valfrembert*, par H. Beaudouin. Alençon 1908, in-8° de 30 pages. Extr. du *Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, octobre 1907*. La figure de ce religieux a pris place dans la belle galerie des personnages dressée par le P. Léopold de Chérancé sous le titre de *Nos Martyrs*. (Cf. *Études Franc.*, tom. XXII, p. 88.)

110. *Le Père Duchesne. Hébert et la commune de Paris 1792-1794*, par P. d'Estrée. Paris, Ambert, 1908, in-8° de 505 p. On sait que ce fougueux alençonnais épousa une ancienne religieuse conceptionniste de Paris, Marie-Marguerite-Françoise Goupil née à Paris en 1756. En 1790, il y avait rue St-Honoré, dans son couvent, vingt quatre religieuses ; elle déclara vouloir réserver sa décision, puis sortir. Un an après elle devenait madame Hébert. Elle mourut sur l'échafaud en même temps que Lucile Desmoulins.

111. Dans la sixième série de ses *Études et leçons sur la révol. française.* Paris, 1910, M. Aulard reproduit un de ses écrits de 1901 : *L'abbé Barbotin*, p. 190-231. Cette étude est faite d'après la correspondance de l'abbé Barbotin,

Digitized by Google

curé de Prouvy près Valenciennes, adressée du 13 avril 1789 au 27 janvier 1790 au P. Engelbert Baratte, capucin, et à deux autres personnes. Cette correspondance avait déjà été utilisée par M. Anatole de Gallier dans les *Hommes de la Constituante : l'abbé Grégoire*. Paris, 1883. (Extr. du *Contemporain*), p. 4-11. La conclusion que M. Aulard tire de son étude est un peu naïve et banale : l'abbé Barbotin a changé ses opinions politiques au cours de la Révolution, rapport à ses intérêts matériels. On n'a pas agi de la sorte que sous les régimes de la Révolution ! Cf. *Études franc.* t. XI, p. 218 et *Le curé Barbotin* dans *Société d'études de la province de Cambrai. Bulletin*, t. V, 1903, p. 237.

L'abbé Barbotin, premier aumônier de la Grande-Armée 1772-1848, par H. Bourgeois, Fontenay-le-Comte, impr. Gouraud, 1908, in-18° de VIII-234 p.

112. *Diocèses de Besançon et de St Claude. Cause de Béatification des Martyrs franc-comtois de la Révolution française. Récits-sommaires publiés par les soins de la Postulation. Dole, 5, rue du Collège, 1909, in-8° de 214 pages.* On trouvera dans cette brochure des notes sur le P. Zéphirin (Edmond-Antoine Delacour), né à Vyt-les-Belvoir le 17 novembre 1738 et profès chez les Capucins de Dole le 4 avril 1758 et exécuté le 9 mars 1794 (p. 32-34) — le P. Élysée de Soye (Adrien Péjot) né le 27 février 1761, profès le 19 mars 1780 (p. 61-64) — le P. Jean-Pierre Cortot né à Cintrey en 1752, cordelier à Besançon (p. 64-65) — le P. Grégoire de St-Loup (Pierre-Joseph Cornibert) né le 12 octobre 1760 (p. 66-86) — le P. Emeric des Arcs (Jean-Baptiste Peussettet) né le 27 janvier 1731 (p. 122-126) — le P. Isidore (Jean-François-Marie Burgey) capucin à Luxeuil le 13 juillet 1757 (p. 149-150) — le P. Jean-Baptiste (Jacques-Louis-Xavier Loir), capucin, né en 1717, mort à l'île d'Aix le 9 mai 1794 (p. 164-165) — le P. Firmin de Vesoul (Adrien Lenfumez) né en 1735 — le P. Benoît (Claude-François Michel) né à Vesoul (p. 165) — les PP. Nicolas Savourey et F.-Fr. Antoine, cordeliers (p. 166) — Jean-Baptiste Vieuxmaire, récollet, né en 1754 à Villers-les-Luxeuil ou à Blondefontaine (p. 175) — le P. Bruno (Jean Fr. Daviot), capucin, né à Besançon en 1748 (p. 176-177) — le P. Claude Philippe (Claude Fr. Morey) capucin (p. 181-182) — le P. Etienne-Martin Gatey (p. 183) né en 1754 et le P. Duperchy de Brenche (p. 183) cordeliers — le P. Claude Bourquin né à Amance le 11 décembre 1761, du Tiers-Ordre de Picpus, guillotiné à Paris le 16 juin 1794.

113. Chanoine Albert Durand. *Un capucin. Le père Chrysostome de Barjac. Antoine Peltier. 1757-1819. Sa vie suivie de sa correspondance et de pièces justificatives.* Nîmes. 1908, in-8° de XI-285 p. Avec quatre photogr. et un fac-simile. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1907. Ce n'est pas une banale figure que celle de ce capucin, confesseur de la foi, déporté à Oléron, puis fondateur du Petit Séminaire du Chambon dans le Gard, et qui signait encore ses lettres l'année même de sa mort : « F. Chrysostome, cap. prêtre ». Sa vie avait déjà été esquissée par l'abbé Castelnau (Alais. 1871, in-12°), par notre illustre confrère le P. Apollinaire de Valence dans un de ses fascicules si riches en faits inédits, puis par *l'Ami de la Religion* (1820, t. XXIII, p. 250). M. Durand ne s'est pas contenté de ces

Digitized by Google

sources imprimées. Il a fait mieux : il a consulté les papiers, les lettres de son héros, les archives des paroisses évangélisées par lui, et voilà pourquoi il nous donne un récit rempli d'un tel intérêt.

Le Père Chrysostome est mort en odeur de sainteté, et plusieurs assurent avoir obtenu des grâces par son intercession.

Pendant le cours de sa vie qui est en bien des points comparable à celle que mènent aujourd'hui les expulsés, il a donné à l'impression plusieurs travaux, une *Grammaire latine* chez Aubanel à Avignon, un opuscule intitulé *Nécessité et moyens d'augmenter le nombre des bons prêtres en France*. — Cf. *Etudes Franc.*, tom. XXI (1909), p. 209.

114. *Father Mathew*, par Katherine Tynan. London (1908). Macdonald, in-12° de 178 pages. (Série St-Nicolas.) Cf. *Franciscan Annals*, août 1908, p. 229-233.

Qu'on nous permette de rappeler que les Capucins d'Irlande publient une revue; *Father Matthew Record* à Dublin depuis 1908. Cf. *Ét. Fr.*, t. IV, p. 26 et 133 et t. XVI, p. 434, et la biogr. de M. Peltier (nouv. bibl. franc. 1re série, t. VIII).

115. *Lettere del padre Lorenzi Fusconi*, p. p. S. Muratori dans *la Romagna*, t. IV (1907), n. 6 et 7. Ce Père conventuel vivait à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle.

116. *P. Peter Singer. Ein Gedenblatt zum 100 sten Geburtstage des Künstlers zugleich, ein Beitrag zur Musikgeschichte des 19. Iahrhunderts*, par le P. Hartmann von an der Lan-Hochbrunn, o. m. Innsbruck, Wagner, 1910, in-8° de 172 p. Singer, le fameux musicien, naquit le 18 juillet 1810 à Unter-Häselgehr en Tyrol, entra dans le premier ordre le 8 septembre 1830, fut prêtre en 1834 et mourut au couvent de Salzburg le 25 janvier 1885, ayant exercé pendant 36 ans la charge de maître des novices. — Cf. *Annales Franciscaines*, mars 1911, p. 471-472.

117. *P. Clementin Schmitz, ein Franziskaner des 19 Iahrhunderts*, par le P. Adjutus Rhode. Ahrweiler, Kirfel, 1908, in-8° de 105 p. Gravures. Né en 1754 à Densborn, le P. Schmitz prit l'habit chez les récollets de Rietberg, prov. de Saxe, en 1785 et il mourut en 1844.

118. *La B. Marie-Madeleine Postel*, par le chanoine Caillard dans les *Études* des Jésuites, fascicule du 5 avril 1908. Cf. *Ét. Franc.*, t. XVI, p. 434 et XVII, p. 87. — *Die selige Mariæ Magdalena Postel*, par J. Dröder. Einseideln, Benziger, 1909, in-8° de 418 p. D'après les deux gros volumes de Mgr Legoux.

119. *Un correspondant inconnu de F. de la Mennais. Documents sur le F. Martinien du Lude avec des extraits de ses lettres, 1759-1830.* Extrait des *Annales Fléchoises*, 1908. Paris, Picard, 1908, in-8° de 21 pages. C'est la biographie du religieux dont nous avons précédemment parlé dans les *Études Franciscaines*, t. XVIII, p. 211. Je note avec un extrême déplaisir que depuis cette publication le possesseur des deux lettres de Félicité de la

Digitized by Google

Mennais les a jetées au feu sous prétexte qu'elles n'étaient plus utiles à conserver après avoir été publiées !

120. *Panégyrique du Bienheureux Jean-Baptiste Marie Vianney* prononcé à Ars le 8 mai 1909, par Monseigneur Delmont, docteur ès lettres... Trévoux, 1909, in-8° de 20 p. Très belle pièce d'éloquence. — *Leben und wirken des seligen Joh. Bapt. Vianney*, par A. Sleumer. Limbourg, 1908, in-12° de IV - 215 p. Traduction de la 18e éd. fr. de J. Vianney. — *Béatification du B. curé d'Ars. Rome, Belley, Ars. Fêtes et panégyriques.* 2e éd. Belley, Chaduc, 1907, in-12° de 439 p. — *Vie du Bienheureux Jean-Marie Vianney, curé d'Ars*, par l'abbé G. Renoud, missionnaire d'Ars avec une lettre de Mgr de Belley. Paris et Lille, 1909, in-12° de 203 p. — *Le B. J.-B. Vianney, curé d'Ars, et la B. Marguerite Marie*, par l'abbé Planus. Charolles, 1907, in-8° de 109 pages. — *Panégyrique du B. Curé d'Ars. Témoin du surnaturel au XIXe siècle prononcé à la cathédrale de Marseille le mardi 24 octobre 1905. Panégyrique de la B. Jeanne d'Arc tenant du droit chrétien ou Libératrice de la France moderne, prononcé à la cathédrale de Marseille le 21 mai 1909*, par le P. Désiré des Planches. Marseille, Aschero, 1909, in-12° de 46 p. — *Fêtes du cinquantenaire du Bienheureux curé d'Ars. Discours de NN. SS. les évêques de Dijon (P. Dadolle), Châlons (Sevin) et Orléans (Touchet).* Ars sur Formans (Ain), 1910, in-8° de 77 pages, p. p. G. Genoud. — Cf. *Études Franc.*, t. XVIII, p. 751.

121. *Un Santo de fin del siglo XIX. Vida y virtudes del P. Pedro Lopez de los Frailes Franciscanos (1816-1898).* Burgos, 1910, in-8° de 490 p. Traduction espagnole du livre de l'abbé Martelli, par Don Garcia y Garcia.

122. *Lady Georgiana Fullerton (1812-1885)*, par J. Bouillat, dans *Les Contemporains*, n° 832 du 20 septembre 1908. La biographie de cette Tertiaire de S. Fr., a été spécialement écrite d'après le livre de Mme Augusta Craven (1889, in-12°). Cf. *Dict. of nat. biogr. hoc verbo.*

123. *Marie Jenna, poète et écrivain, 1834-1887*, dans *les Contemporains*, 15 mars 1908, n° 805, par V. Monestier. Elle appartenait au Tiers-Ordre franciscain. Son nom était Cécile Renard.

124. *Solenne commemorazione del I centenario della nascita del Card. Guglielmo Massaia Cappuccino in Frascati*, par Cesare Aureli. Roma, in-12° de 19 p. — *L'appartamento cardinalizio di Guglielmo Massaia nel convento dei Cappuccini presso Frascati. IV editione publicata dell'autore in onore dell'illustre e venerando missionario nella ricorrenza del 1° centenario della nascita di lui avvenuta il di 8 giugno 1809 a Piovà d'Asti*, par le même. Frascati, 1909, in-16° de 5 p.

Dans *La Rassegna Nazionale* de Florence, 1 novembre 1909, p. 81-95, a été reproduit un très curieux discours du P. Jean Semeria, le barnabite bien connu en Italie, sur *Il Cardinale Massaia.* Ce discours a été prononcé le 26 septembre précédent, à Frascati, à l'occasion du centenaire de la nais-

Digitized by Google

sance du célèbre capucin missionnaire. Il avait déjà été imprimé à Rome, chez Fiordaliso, 78, via dei Sediari, avec permission, 1909, in-8° de 24 pages.

L'apostolo dei Galla e vita del Cappuccino Cardinal Guglielmo Massaia della Piova, par le chan. Laurent Gentile. Asti, 1907, in-12° de VII - 478 p.

125. *Pater Theodosius Florentini*, par C. Decurtins. Fribourg en S., 1908, in-8° de 24 p. — *P. Theodor Florentöni ord. cap. Generalvikar von Chur, Stifter der Kongregation von hl. Kreuze in Menzingen und Ingenbohl. Ein Lebensbild,* par le P. Albuin, o. f. m. c. Brixen, 1908, in-16° de VIII - 99. Cf. *Études Franc.*, décembre 1908, p. 623-642 et t. XVI (1906), p. 439.

126. Dans *The Catholic World*, mars 1910, p. 764-765, du P. Walter Elliot, pauliste, un article sur *Mother Veronica of the Poor Clares*, d'après le livre intitulé *The venerable Mother Mary Veronica Poor Clare Colettine with a History of the two communities of Poor Clares founded by her at Cleveland. Ohio, and Chicago Illinois*. Cleveland, The Catholic Universa Publishing Cy, s. d., in-8° de 379 p. — Le fascicule de juin 1895 de la même revue, avait déjà fait entendre un appel en faveur des Clarisses d'Omaba, Neb.

127. *Un'umile vita. Discorso recitato a Monte Calvario il 17 Giugno 1909 in occasione della traslazione del servo di Dio Fra Giuseppe Giraldi da S. Baronto laico Professo dell'Ordine dei Minori*, par le P. Benoît Innocenti, o. m. Pistoia, 1909, in-8° de 24 p. Fr. Giraldi est mort à Monte Calvario près Pistoia le 9 mai 1889, à l'âge de 35 ans.

128. *L'abbé Pierre-Auguste Rougier, prêtre fondateur de l'Institut des Franciscaines de Notre-Dame du Temple et des Maisons de retraite sacerdotale (1818-1895),* par le P. Othon Ransan de Pavie. Limoges, 1909, in-4° de XV - 528 p. Il s'agit des Franciscaines du Dorat. L'auteur a entre les mains, les lettres, le journal, les notes intimes du défunt, né à Bellac. (Haute Vienne).

129. *Coventry Patmore*, par Katherine Brégy dans *The Catholic World*, nos de mars, p. 796-806, et avril 1910, p. 14-27.

C. Patmore appartient au Tiers-Ordre. Edm. Gosse a publié sa biographie et Basil Champney, ses mémoires et sa correspondance en 1900 (2 vol.). Ce poète était né en 1823.

130. *Zztva kitajskih progona*, par le P. Adalbert Trux, o. m. Lagreb, 1910, in-8° de 112 p. Traduction croate de la vie du P. Victorin Delbrouck, par G. Monchamp. Cf. *Ét. Franc.*, t. XVI (1906), p. 323.

131. *Le T. R. P. Jean-Joseph de la Croix*, [Extr. des *Annales Franciscaines*, 1910, in-8° de 12 pages], par le P. Flavien de Blois. Notice sur le Père J. J. (Jean-Baptiste Barallon, né le 28 juillet 1825 à Marlhes (Loire) et mort à Lorient le 23 janvier 1910, dans la 60e année de sa vie religieuse.

Digitized by Google

132. Le 16 décembre 1908 est mort à La Devèze (Cantal), le R. P. Robert, fondateur des Sœurs Franciscaines de La Devèze. Il était né à Paris le 28 janvier 1828. Une notice lui a été consacrée dans *La Croix du Cantal* du 27 décembre 1908, ainsi qu'une magnifique poésie du grand poète auvergnat, Arsène Vernemouze (même journal).

On a imprimé également une feuille volante de 4 pages in-8°, sous ce titre : *La Devèze. La mort du P. Robert. Ses funérailles. Notes complémentaires* par L. Trioullier, daté du 21 décembre 1908. Imprimerie Sanfloraine. J. Lacour.

On trouvera des renseignements sur le P. Robert et les Franciscaines de La Devèze, dans *l'Univers* du 20 mars 1889 (A. Loth) et dans *Les Religieuses Franciscaines* du P. Norbert. Paris, 1897, p. 371-385.

133. Une excellente biographie du P. Bernard Christen d'Andermatt a été publiée dans les *Acta Ord. Min. Cap.*, mai 1909, p. 151-160. — Voir dans la même revue, avril 1909, p. 113.

Nei solenni suffragi di settima per l'anima di Monsignor Bernardo Christen gia ministro generale dei frati minori cappuccini arcivescovo titolare di Stauropoli. Orazione detta il 18 marzo 1909 nella Chiesa della SS. Concezione in Roma dal P. Stephano Ignudi dei Frati Minori (conventuali). Roma, Benafi, 1909, in-4° de 18 p. Extr. des *Acta ord. min. cap.* Avec portrait. — *Erzbischof Bernard Christen, gew. General des Kapuzinerordens*, par le P. Frowin de Soleure. Lucerne, in-16° de 14 p. Extr. de *Schweiser Kirchenzeitung*. — *P. Bernhard Christen von Andermatt titularerzbischof von Stauropolis, gewesener General des Kapuzinerordens † 11 märz 1909. Worte der Erinnegung gesprochen bei der Beerdigungs feierlichkeit in der Institutskirche zu Ingebohl 15 märz*, par le P. Thomas Bossart, bénédictin. Einsiedeln. Benziger, 1909, in-16° de 58 p.

134. *Bischof Armentia, o. f. m., und die Erforschung des Rio Madre de Dios II*, par le P. Gröteken, o. m., dans l'*Anthropos* de Salzbourg, 1907, p. 730-735. Mgr Armentia fut évêque de La Paz, en Bolivie, en 1902. Il est mort le 24 novembre 1909.

135. *Een toonbeld der Ionkheid of Levensschets van den E. P. Leo Van Acker, o. f. m.*, par le P. Jérôme Goyens. Maldeghem, Delille, 1907, in-8° de IX - 166 p. Le P. Van Acker entra chez les Récollets de Thielt le 5 octobre 1881, fut prêtre en 1888 et mourut à Lokeren le 2 octobre 1900.

136. R. P. Giscard. *Le Frère Léonard, franciscain, ancien portier du pèlerinage de Saint Antoine de Padoue à Brive*. Paris et Rome, Desclée, 1910, in-8° de 64 pages et 16 gravures. — Jean Fixot, né à Saint-Laurent, le 30 juin 1821, vêtu le 21 mai 1866 chez les Observants de la province d'Aquitaine, mort le 21 mars 1909 à San Remo (Italie). Très instructif pour l'histoire du pèlerinage de Saint Antoine à Brives.

137. *P. Michele da Corbanara Prefetto apostolico dell'Eritrea*, par Luisa Benso dans la *Rassegna Naz.* de Florence, 1er septembre 1910. Né le 10 octobre 1836, prêtre en 1859, capucin en 1888, préfet de l'Érythrée en

Digitized by Google

1894, mort en Italie le 24 juin 1910, le P. Michel a laissé un profond souvenir dans son pays. Un hommage public lui a été rendu après sa mort à la chambre des députés italiens.

138. M. R. F. O'Connor, publie dans l'*American Eccles. Review* de Philadelphie, 1910, t. XLII, p. 416-424 et 548-557 (à suivre) une biographie du P. Marie-Antoine de Lavaur sous ce titre : *A Story of a modern capuchin*. Cf. *Ét. Fr.*, t. XXI, p. 88 et 89.

139. *Une hostie vivante. Thérèse Durnerin, fondatrice de la Société des amis des pauvres (1848-1905)*, par le P. Henri-Marie Hamez. Paris, Librairie St-Paul, 1909, in-8° de VIII - 613 pages. Cette pieuse personne était fille du Tiers-Ordre depuis 1888 (Cf. p. 86). Elle a fondé la « Société des amis des pauvres » dont le nom seul, révèle le caractère tout séraphique.

140. *M. l'abbé Delahaye*, vicaire à Notre-Dame d'Alençon. Sa vie et sa mort, ses œuvres poétiques. Alençon, 1909, in-12° de 100 p. Né à Sainte-Gauburge le 1er août 1880, prêtre en 1903 à l'ordination de la Noël, mort le 25 mars 1909, tel est le curriculum vitae de ce tout jeune tiertiaire de Saint François d'Assise, reçu seulement sur son lit d'agonie.

141. *Histoire d'une petite privilégiée de Jésus (d'après ses notes intimes) ou Notice bibliographique* (sic) *de sœur Marie-Thérèse-Agnès du Sacré-Cœur, Religieuse de l'ancien monastère de Lanouvelle (Gard), exilée en Italie, morte à l'âge de 24 ans, après 10 ans de Religion*. Abbeville, Paillart, 1910, in-16° de 139 pages. Avec portrait. C'est la biographie de Gabrielle Boissin, née le 4 janvier 1884 aux Salles de Gagnières (Gard), entrée chez les Clarisses de Lanouvelle (dont la fondation date de 1891), morte en 1908.

142. *La Lectura Dominical* de Madrid, du 21 août 1909, p. 533, publie le portrait du P. Ramòn Usò, supérieur des Alcantarins, victime de la furie révolutionnaire de Barcelone à la fin de juillet. On trouvera des détails sur ce religieux dans l'*Almanach de St François* de l'année 1911.

143. *Éloge funèbre de M. Paul Henry*, professeur à la Faculté libre de Droit, prononcé au palais des Facultés catholiques [d'Angers] le jeudi 30 juin 1910 par M. Ernest Jac, doyen de la Faculté. Extrait de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*. Angers, Siraudeau, 1910, in-8° de 16 pages. M. Henry est mort recteur de la Fraternité du T.-O. d'Angers. On lui doit un livre sur *Saint François d'Assise*. (Cf. *Études Franciscaines*, t. IX, p. 74) et deux captivantes brochures sur *Saint Yves* (*Ét. Fr.*, t. V, p. 111). Il avait collaboré à notre revue (*Ét. Fr.*, t. VIII, p. 124).

144. Notice sur Mgr Siméon Milinovich, archevêque d'Antivari, o. m., né le 24 février 1833, consacré évêque le 7 novembre 1886 à Rome, mort le 24 mars 1910. *Acta Ord. Min.*, mai 1910, p. 171-173.

145. *XXIV ottobre MCMVI per l'inaugurazione del monumento a*

Digitized by Google

Mons. Luigi Canali, por le P Constanzo Albazini. Parma, Ferrari. 1906, in-8° de 130 p.

Reminiscenze e documenti intorno alla vita di Mons. Luigi Canali ex ministro generale dei Frati Minori e Arcivescovo Titolare di Tolemaide, 1836-1905, par le P. G. Picconi. Parma, 1907, in-8° de 113 p. (Le P. Louis de Parme, général de l'Observance de 1889 à 1897).

146. *Vom Kloster ins akademische Lehrant. Schicksale eines ehemaligen Kapuziners,* par le Dr Gidéon Spicker. Stuttgart, E. Hauff, 1908, in-8° de 143 pages. Triste autobiographie d'une âme qui prétend se faire « une religion à forme philosophique appuyée sur un fondement naturel et scientifique ! »

147. *Il P. Candida Barbieri dei Frati Minori (1819-1907). Commemorazione biografia*, par le P. S. Gaddoni. Modène, 1907, in-16° de 44 pages. Extr. de l'*Angelo delle Virgini*, 1907. Le P. Barbieri fut missionnaire dans l'Amérique du Sud.

148. *Un ouvrier apôtre, Toussaint Debard, Tertiaire Franciscain.* Paris, Association Franciscaine, s. d. (1909), in-8° de 16 p. par Hilaire de Barenton. Cette brochure est extraite de l'*Action franciscaine,* n° de mars 1909. Debard est mort à Blois, le 11 avril 1908. Il était né à Villefranche en Loir et Cher.

BIBLIOGRAPHIE

Status chronologicus Actorum in Causis Canonizationis et Beatificationis Servorum Dei Ordinis Fratrum Minorum Apud Sanctam sedens vel apud Rmas Ordinariorum Locorum curias sive a nostra Postulatione Generali sive ab aliis per sexemium a 30 maii 1903 ad 30 maii 1909, par le P. Fr. Paolini, o. m. Rome, 1909, in-8° de 16 p.

Le Bienheureux Jean de l'Alverne. Frère Mineur, 1259-1302, dans *Le Pèlerin*, n° du 15 novembre 1908.

Due beati Pisani. B. Alberto da Pisa, ministro dell'Ordine dei Frati Minori (11... † 1239) e B. Antonio Tigrini del medesimo ordine (12... † 1313). Cenni della loro vita, altre volte publicati, par le chan. Giuseppe Sainati. Rome, Tip. Artigianelli. S. Gius. 1906, in-12° de 32 p.

St Louis King of France (1215-1270), par le P. Thaddée, o. f. m. London, Catholic Truth Society, 1909, in-12° de 24 pages.

Histoire de S. Louis, roi de France, par de Bury. Tours, Mame, s. d., in-12° de 144 pages. Gravures.

Viterbo and St Rose, par J. C. Cooper dans *Westminster Cathedral Chronicle,* n° d'octobre 1907, p. 23-28.

Storia di S. Chiara da Montefalcone secundo un antico documento dell'

Digitized by Google

anno 1308 per la prima volta integralmente publicato traditto e illustrato nella ricorrenza del VI centenario, par P. J. de Töth. Siena, 1908, in-8° de XXI - 144 p. et 14.

De la Beatificatiòn ò Confirmatiòn del culto de la Sierva de Dio Beatriz de Silva, llamata Beata y Santa, fundadora de la Orden de la Immaculada Concepciòn de Nuestra Señora (1424-1490). Articulos concernicutes el caso exceptuado en los Decretos del Pontifice Urbano VIII a la Rma Curia Arzobispal de Toledo en nombre de la Orden de Frailes Minores y de la de las Monjas Concepcionistos franciscanas. Rome, 1909, in-8° de 72 p. Portrait. Cf. *Études Franc.*, t. XVIII (1907), p. 743.

Numero unico a S. Angela Merici nel primo centenario della sua canonizzazione, 1807-1907. Brescia, Geroldi, 1907, in-4° de 12 p. Figures. — *In occasione del centenario della canonizzazione di S. Angelo Merici 24 maggio 1807 - 24 maggio 1907.* Roma, Manuzio, 1907, in-16° de 24 p.

Fr. Juan de Zumàrraga primer arzobispo de Mexico, par le P. Joseph Bottaro, o. m. Quéretaro, 1910, in-8° de 31 p.

Monografia del B. Bernardino da Fossa con Cenni storici sulla vita di alcuni Altri dello stesso paese, par le P. Clement Coletti, o. m. Torino, Marietti, 1909, in-12° de 62 p.

Vita di Frà Buono Eremita [de Crémone] *institutore delle SS. Quarantore*, par Dom Bergamaschi. Monza, 1908, in-8° de 42 p. Extrait de *La Scuola Cattolica.*

Le vénérable François de Gonzague (1546-1620), dans la collection des Saints du *Pèlerin* (Paris), n° 1601.

Der Kapuziner P. Romuald von Freiburg und die Gemeinschaft der Heiligen von Amoltern, par H. Finke, dans la *Zeitschrift für die Geschichte der Oberrheins* de Leipzig, nouv. série 1910, t. 25, p. 295-339 (avec publication de documents).

Il cardinale Pier Matteo Petrucci di Jesi, Filippino e Terziario francescano ed un saggio delle sue lettere e poesie spirituali, par le P. Candide Mariotti. Jesi, 1908, in-8° de 132 p.

Cappuccini Liguri scrittori ed artisti, par le P. François-Xavier Molfino. Genova, Tip. della Gioventu, 1910, in-8° de VIII - 96 p.

Vita compendiosa di S. Diego d'Alcala, laico professo dei Frati Minori, par le P. Augustin Gioia, o. m. Palerme, 1907, in-12° de 45 pages.

La mistica española y los Triunfos del Amor de Dios de Fr. Juan de los Angeles. Discurso leido ante la R. Academia Sevillana de B. Letras, le 24 novembre 1907. Séville, 1907, in-8° de 70 pages.

Digitized by Google

Historia de San Francisco Solano, par le P. Bernardin Izaguirre. Tournai, Desclée, 1909, in-12° de 466 p.

Il B. Francesco dei Maleficii di Firenze dell'Ordine dei Frati Minori, par le P. Paolini. Rome, 1909, in-8° de 136 p. Gravures.

Vita di S. Felice da Cantalice religioso cappuccino della Provincia Romana, par le P. Bernardino de Palmas. Roma, 1908, in-12° de XI - 264 pages.

Vita del Servo di Dio Padre Marco d'Aviano Cappuccino della Prov. Veneta, missionario Pontificio 1631-1699, par le chan. L. Tinti. Udine, 1908, in-12° de 264 pages. Illustrations.

Saint Camille de Lellis, patron des malades et des hopitaux ; sa vie et son œuvre, par G. Latarche. Tournai, Casterman, 1907, in-12° de XI - 220 p. et fig.

Per Reggio d'Emilia, guerra poetica fra il gesuita Bettinelli e il cappuccino Amari, par F. Ravagli, dans *Erudizione e belle arti*, t. V (1908), fasc. 1-3.

Elnen. Cause du diocèse de Perpignan ou de l'Ordre des Frères Mineurs pour la Béatification et Canonisation de la servante de Dieu, Anne-Marie Antigo, religieuse professe de l'Ordre de Sainte Claire. Articles pour le procès d'information. Perpignan, Cornet, 1909, in-8° de 100 p. Gravure. Cf. *Etudes Fr.*, t. XVIII (1907), p. 745.

Il P. Raffaele Cataldi Cappuccino da Bologna Fondatore delle Scuole Cataldi, par le P. François-Xavier Molfino, Lavagna, 1908. in-8° de XXII - 85 pages.

Die selige Kreszentia Höss von Kaufbeuren, par le P. Ignace Jeiler. Septième édition, par le P. Beda Kleinschmidt. Dulmen, 1909, in-8° de XII - 372 pages.

Il venerabile Fra Francesco da Camporosso Laico professore Cappuccino, Cenni Storici, par le chan. J.-B. Revelli. Genova, 1908, in-12° de 80 p.

Sicut lilium. Suor Veronica Barone Terziaria Franciscana (Cappuccina) 1856-1878, par le ch. Vincent Vella. Malta, 1909, in-12° de 174 p.

Mons. Francesco Cenci dei Minori Cappuccini Vescovo titulare di Apollonia. Commemorazione tenuta il 7 aprile 1910 nella Chiesa Collegiata di S. Croce in Ostra, par Michel Giorgi. Jesi, in-8° de 24 pages.

In memoriam del P. LuccaGalli ministro provinciale dell'Alma Provincia Romana dell'Ordine dei Frati Minori, par le P. Archange Brusca, o. m. Roma, 1909.

Digitized by Google

Gemma Galgani de seraphijnsche Maagd van Luça 1898-1903, par le P. Germano di S. Stanislao. Trad de l'italien par W. A. Wijtenburg. Cf. *Studien Godstisend, Wetenschap, Letteren.* d'Utrecht, 1910, t. LXXIII, p. 375.

Un martire della Cina ossia il P. Giacom Antonio da Fossa, par le P. Nunzio Farina di Scanno, 3e éd. Sulmona, Angeletti, 1910, in-8° de 48 p. Gravure.

Zivot O. Iakova Beltica (1813-1887), par le P. Jacques Matkovic, o. m. Serajevo, 1908, in-8° de 72 pages. (Vie du P. Jacques Baltic.)

Souvenir de Sa Grandeur Monseigneur Athanase Goette, o. m., par Mgr Gabriel Maurice, vic. apost. du Shensi Septentr., in-4° de 124 p.

In Memoriam del R. P. Pasquale Frisanco ministro provinciale dei Frati Minori della provincia Trentina di S. Vigilio. Trente, 1908, in-8° de 23 p.

Fra Marciano da Spineto e Fra Pasquale da Groppo laici cappuccini, par Vincenzo Legé. Tortona, 1909, in-32° de 2 p. Extrait du journal *Il Popolo.*

In Memoria del P. Vincenzo Bongiorno. Éloge funèbre, par le P. Giuseppe Raimondo. Quaracchi, 1909, in-8° de 38 p. Les obsèques ont été célébrées à Gancia le 13 août 1908.

In memoria di Mons. Giammaria Santarelli dei Frati Minori. S. Maria degli Angeli, 1909. in-4° de 88 p.

Tributo de Sandade e Veneraçâo à memoria de Frei Venancio de Ferrara. Bahia, 1907, in-16° de 21 p.

Elogio funebre del M. R. P. Antonio Casolare ex Provinciale ed Exdefinitore generale dei Frati Minori, letto in Napoli nella chiesa di S. Pietro ad Aram al Rettifilo il 18 febbraio 1909, par le P. Michel-Ange Giordano o. f. m. Napoli, Tip. Artigianelli, 1909, in-8 de 26 p.

Sulla tomba di Mons. Gabriele Neviani dei Minori, gia Vescovo di Sappa in Albania poi Vescovo tit. di Comana. Memoria funebre letta a Modena in S. Cataldo vella commemorazione trigesima il 1° Aprile 1909. Modena, 1909, in-4° de 50 p. Par le P. Constant Albasini.

Sul feretro del M. R. P. Giulio da Marano. (Napoli) 1909, in-8° de 37 p.

Oración funebre predicada en la Igiesia de la Recoleción Francescana por el R. P. Lec. Gen. Fr. Raimondo Morales, Francescano, con la ocasión de los solemnes funerales del R. P. José de la Cruz Infante y Prado. Santiago de Chili, 1909, in-4° de 22 p.

P. Ubald d'Alençon.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

SCRIPTURA SACRA

Le R. P. Martin Hagen a revu et préparé la 6me édition du **Compendium Historicae et Criticae Introductionis in Utriusque Testamenti Libros** du regretté P. Cornely. - Paris, Lethielleux, in-8o de XV-712 p. - 8 fr.

Le « Compendium » sert de manuel classique dans nombre de maisons d'enseignement ecclésiastique, et, pour cette raison, le P. Hagen a conservé dans l'ensemble le texte de l'auteur, se contentant de le revoir et de le compléter en maint endroit. Même après ces compléments le manuel est encore loin d'être complet, on a fait observer qu'il y manquait l'indication de nombreux ouvrages récents, surtout français. Pour ma part, je n'en ferai pas le reproche à l'auteur — ni à l'éditeur — un manuel ne doit pas être complet et pour plusieurs raisons. Quant aux listes bibliographiques, leur utilité dans un livre de ce genre est contestable, ou alors doit-on les mettre tout à fait hors texte. Il reste que, dans les citations qu'ils font, l'auteur et l'éditeur manquent à la justice distributive.

Il y a beaucoup de choses dans le « Compendium » et elles sont présentées dans un latin facile. La disposion typographique est heureuse, il est permis de regretter pourtant que les paragraphes soient trop souvent fort longs et compacts.

Le P. Hagen a indiqué, en tête de l'ouvrage, ses additions : décret Lamentabili — réponses de la C. B. — plusieurs tables chronologiques et historiques.

Il énumère également les principaux passages complétés ou modifiés. L'ensemble constitue une mise au point sérieuse, mais qui n'est pas cependant sans quelques lacunes importantes.

Je lui reprocherai d'avoir mis ou laissé trop d'expressions dans le genre de celles-ci : « l'objection se résout sans difficulté » — « il est très facile de répondre... » une bonne explication, parfois, ferait mieux notre affaire. Pour ne citer que la difficulté tirée du chap. III de l'Ecclesiaste, la réponse de la p. 348 ne satisfait pas du tout et le sens qu'on nous donne comme étant celui de tout le passage rend bien mal l'idée contenue aux versets 18-22.

La partie du N. T. demanderait encore plus d'un complément, pour ne donner, encore ici, qu'un exemple, dans l'exposé de la question synoptique, l'hypothèse des documents écrits est exposée et rejetée (p. 506) en quelques lignes, par trop insuffisantes.

Digitized by Google

Mais n'est-ce pas un peu le devoir d'un auteur de manuel de ne pas tout dire — je dirais même de laisser à redire ?

Commentarius in Proverbia, auctore J. Knabenbauer, cum appendice de arte rhytmica Hebracorum auctore Fr. Zorell — Paris, Lethielleux, 1910, in-8 de 271 p. 5 fr. 25.

Commentarius in librum sapientiæ, auctore R. Cornely, opus posthumum edidit Fr. Zorell. 1910, in-8 de IV-614 p.; 12 fr.

Le **Cursus S. S.**, en cours de publication depuis trente ans bientôt, arrive presque au terme de sa publication. Voici deux nouveaux commentaires, l'un est du R. P. Knabenbauer, l'autre, préparé par le R. P. Cornely, est édité par le R. P. Zorell.

Le « Commentarius in Proverbia » ne compte guère que 250 pages mais ces pages sont bien remplies — tant au point vue du contenu scientifique qu'au point de vue typographique. - Le R. P. n'a pas peur des longs paragraphes — pas plus que des longues séries de chiffres (il y en a parfois plusieurs lignes — jusqu'à six ou sept — de suite).

Mais c'est là la rançon des fortes qualités de l'ouvrage. Ceux qui ont pratiqué les précédents commentaires du docte exégète, ,savent qu'à l'étudier, on ne perd pas sa peine. Sa discussion est serrée, s'appuye directement sur les textes, elle est abondamment nourrie — et aussi quelque peu alourdie — de citations et de renvois. On regrette seulement qu'après avoir étudié avec précision et détails une difficulté, il ne prenne pas la peine de proposer, en quelques mots, la solution si fortement établie.

L'Introduction nous donne un ensemble de vues sur le contenu du livre, sur la question d'auteur, sur le texte et sur les versions. Le R. P. s'appuyant sur les indications fournies par le livre, sur l'étude attentive du texte et sur la comparaison du texte et des versions conclut avec Calmet que la collection sous sa forme actuelle contient des sentences — des proverbes — de Salomon; mais qu'elle n'est ni du même auteur ni de la même époque. Les 9 premiers chapitres sont une introduction, un discours-préface, aux proverbes de Salomon qui commencent au chapître X. Ces proverbes du reste ne nous sont pas parvenus sous leur forme originale, on relève des traces de corruption du texte et de glosses, le texte grec a inséré un certain nombre de sentences que le texte hébreu ne renferme pas....

Dans un appendice d'une vingtaine de pages, le P. Fr. Zorell, étudie le rythme chez les hébreux. C'est une contribution intéressante à une question fort étudiée ces dernières années, mais où il y a encore bien peu de points d'acquis.

Le « Commentarius in Librum Sapientiæ » est près de trois fois plus considérable que le précédent et pourtant le Livre des Proverbles est notablement plus long (un tiers) que le Livre de la Sagesse. Cette différence provient du fait qu'ici le texte est donné en latin et en grec, et surtout des longueurs qu'on a vite fait de remarquer. Il est juste de dire que le P. Cornely n'a pu mettre la dernière main à son travail. Quant à l'éditeur, le P. Zorell, il est le premier à reconnaître que le commentaire aurait pu, et dû, être écrit avec plus de concision mais il n'avait pas à éditer, nous dit-il, son commentaire

Digitized by Google

mais celui du P. Cornely. Il reste que si le commentaire demeure trop abondant et diffus ce n'est pourtant pas non plus la faute du public.

L'éditeur a d'ailleurs retranché et abrégé (p. III) — surtout dans les citations des Pères et des anciens exégètes. Il a corrigé les passages où le Livre était attribué, dans la seconde partie surtout, à Salomon, rédigé à nouveau un petit nombre d'endroits — ajouté quelques annotations. La quantité des matériaux amassés par le P. Cornely témoigne une fois de plus du labeur consciencieux du savant religieux, mais on doit regretter que son éditeur n'ait pas davantage refondu l'œuvre interrompue par la mort et ne l'ait pas présentée au public en une manière plus concise, plus forte, dans une forme plus achevée.

Une courte préface nous donne de brèves notes bibliographiques sur le P. Rudolph Cornely et nous indique en quelques mots comment l'éditeur a été chargé de présenter au public ce commentaire, et de quelle manière il a cru devoir s'acquitter de cette tâche.

Dans les *prolégomènes* on traite surtout de l'origine, de la composition et de la canonicité du Livre. L'auteur est un juif helléniste qui a écrit problablement en Égypte, à Alexandrie. La date préférée est la fin du IIIe siècle avant J.-C., par les raisons qu'en donne le P. C. on voit qu'il n'y a pas d'argument décisif s'opposant à une date plus tardive. La date fixée ici reste d'ailleurs vraisemblable.

L'éditeur a cru devoir atténuer sensiblement ce que le P. Cornely affirmait de l'origine salomonienne du Livre. Il a maintenu et trouve très probable l'opinion d'après laquelle, l'écrivain sacré aurait utilisé des écrits de Salomon, aujourd'hui perdus (pp. 2 et 14). Cette opinion est rejetée en termes très catégoriques par l'éditeur de la sixième édition du *Compendium* (p. 360 et 361).

La deuxième partie de l'Introduction traite de la nature de la sagesse. Les rapports de la doctrine du Livre avec la philosophie grecque auraient pu être étudiés avec plus de détails. Tel qu'il est, le Commentaire se lit facilement et rendra de réels services. F. Hugues.

Bible et Protestantisme, par V. Franque. — 1 vol. in-12 de 136 pages. — Bloud et Cie, Paris 1910.

Les « Lettres » contenues dans ce petit volume répondent à une série d'objections présentées par « une amie protestante » à l'encontre de la Doctrine catholique. Leur caractéristique est d'invoquer *le seul témoignage* de la Bible, condition imposée par l'amie protestante. Ces objections sont les objections classiques et fondamentales.

L'argumentation est généralement solide et sûre. On pourrait relever cependant quelques interprétations trop verbales et une ou deux preuves un peu trop légères. Mais aussi, vouloir réfuter le protestantisme uniquement par la Bible, n'est-ce pas un peu une gageure. L'auteur ne l'ignore pas, et ce n'est pas lui qui a choisi ce terrain trop étroit.

Dans la deuxième lettre, il semble qu'il eut fallu compléter la démonstration en prouvant que le Christ a voulu fonder une société durable devant se perpétuer ; on peut le faire par des textes.

Les « Lettres » se lisent avec intérêt, le style en est alerte et précis et l'ensemble des preuves apportées, complété par quelques citations bien

Digitized by Google

choisies, est de nature à faire une impression forte sur les âmes retenues par les mêmes objections que « l'amie protestante ». A. C.

HISTOIRE

La Question de Lorette. — A propos d'un livre récent par A. Boudinhon. Extrait du *Bulletin de la semaine*, plaquette, in-8° 0 fr. 75. — Letouzey et Ané, Paris.

Le livre récent est l'ouvrage du R. P. Eschbach : *La vérité sur le fait de Lorette.* Après une lecture très attentive de la plaquette de M. B., je l'avoue je reste encore attaché à la vieille tradition qui regarde comme vraie et authentique la translation de la Maison de Nazareth. Sans doute le ton de la critique est assez alerte et même touchant mais cela ne suffit pas pour convaincre. La nouvelle méthode historique arrive enfin, elle le croit et le dit, pour mettre tout au point et nous débarrasser d'une multitude de légendes. Sans doute, je ne prétends pas qu'il faille faire mentir l'histoire pour sauvegarder une antique légende aimée et vénérée, loin de là, la vérité d'abord ! Mais s'il y a excès à être trop conservateur, n'y a-t-il pas excès plus dommageable à vouloir tout détruire. Le crible de la critique est composé de mailles tellement étroites et serrées qu'elles ne laissent plus rien passer. Ce n'est plus un crible, mais un voile qui cache tout.

Puisque le nom du R. P. Viaud est cité dans la brochure de M. B., ma pensée est celle-ci, j'ai plus de confiance dans les travaux et les fouilles du R. P. pour éclaircir la question de Lorette que dans la critique de M. B.

Fr. Gabriel.

La « Question de Lorette » se trouvant de nouveau signalée dans les « *Études Franciscaines* », nous en profitons pour publier une lettre du R. P. Viaud, o. m., sur ses travaux et ses découvertes à Nazareth.

Nazareth, le 8 décembre 1910.

Mon Révérend Père,

On me communique le n° de novembre 1910 des *Études Franciscaines* et j'y lis la recension que vous avez bien voulu y donner de mon travail : *Nazareth et ses deux sanctuaires.*

Je m'empresse de vous remercier, mon Révérend Père, de la bienveillante indulgence avec laquelle vous l'avez rédigée : le livre est parfaitement analysé et l'idée que vous en donnez est très exacte.

Mais en même temps elle me révèle que je n'ai pas assez fait ressortir deux points importants : permettez-moi de vous les signaler.

Le 1er est le caractère d'authenticité incontestable que ces découvertes ont donné au sanctuaire de l'Annonciation. Un rocher taillé et formant édicule au-dessus d'une grotte vénérée, est une chose qui ne s'invente pas, et aujourd'hui les pèlerins peuvent le contempler encore, au milieu de l'ancienne Basilique, tel qu'il a été isolé au IVe siècle, du reste de la montagne et tel qu'il a été conservé avec soin par les Croisés.

Le deuxième point regarde l'Église de S. Joseph. Vous résumez le chap. VI comme il suit : « L'Église de » la Maison ou de l'Atelier de S. Joseph ne

Digitized by Google

» retient pas longtemps le R. P. ; du reste il semble que là les découvertes » aient été moins sensationnelles que pour le Sanctuaire de l'Annoncia- » tion. »

Que ces découvertes soient moins sensationnelles, cela est vrai ; mais elles n'en sont pas moins très importantes et c'est ce que je n'ai pas su montrer suffisamment, je le crains.

Nous avons là en effet une église du VIe ou Ve siècle, restaurée par les Croisés et que la tradition locale, recueillie par nos religieux en 1620, désigne comme l'église bâtie autrefois sur l'emplacement de la maison de S. Joseph, c'est-à-dire comme la deuxième église des deux églises dont parle Arculfe au VIIIe siècle. Le centre en est occupé par une vasque à fond de mosaïque et dont les parois étaient autrefois couvertes de plaques de marbre. A côté de cette même vasque, un escalier mène à un couloir taillé dans le roc et qui conduit à une grotte spacieuse et qui a été évidemment habitée.

Il y a là quelque chose sinon de sensationnel, du moins d'extraordinaire qui frappe les pèlerins et même les touristes.

Fallait-il attendre d'autres preuves plus nombreuses et plus fortes pour entreprendre la restauration de ce sanctuaire et le rendre au culte, pour que S. Joseph le chef de la Sainte Famille, le patron de l'Église universelle, ait enfin à Nazareth une église digne de lui ?

Les Supérieurs de la Custodie ne l'ont pas cru et voilà déjà plusieurs mois que nous travaillons à la restauration de l'ancienne église.

Toutes les fondations ont été reprises en sous-œuvre et fortifiées. Une crypte, peut-être un peu basse, s'étendra sur la deuxième moitié orientale et contiendra la vasque et l'escalier de la grotte inférieure ; elle aura trois absides à l'orient, les absides mêmes de l'église primitive, et on y descendra par deux escaliers situés de chaque côté dans les bas côtés nord et sud.

Au-dessus, s'élèvera une vraie Basilique arcostyle avec ses deux rangées de cinq colonnes de granit, ses trois absides à l'orient, ses fenêtres hautes éclairant la nef centrale couverte d'un toit à charpente apparente, ainsi que les bas-côtés. Pour les colonnes, j'en possède déjà trois ; quatre autres ont été employées à orner le sanctuaire de l'Annonciation et pourront peut-être être enlevées et utilisées à Saint-Joseph. Toutes, j'en ai la conviction, proviennent de la primitive église de S. Joseph ainsi qu'un chapiteau en marbre qui sert de piédestal à la statue dorée de la Ste Vierge, érigée en 1882 dans la cour du couvent.

Et voilà, je crois, mon Révérend Père, non pas une découverte, mais une nouvelle qui réjouira votre cœur et celui de vos lecteurs auxquels je vous prie de l'annoncer.

Peut-être ce sanctuaire est-il trop peu connu. Et cependant il mérite de l'être : car c'est par excellence celui de S. Joseph, et il possède le privilège de la Messe votive de 2e cl., soit sous le titre de S. Joseph, soit sous celui du Patronage de S. Joseph.

C'est aussi le sanctuaire de la Ste Famille qui, d'après une opinion respectable, y aurait habité après son retour d'Égypte. Aussi y peut-on dire la Messe de la Ste Famille, de 1re cl.

Mais pourquoi ne serait-ce pas surtout le sanctuaire de Jésus Ouvrier ? D'après Arculfe, le Divin Sauveur y a été élevé : *nutritus est* et depuis 300 ans, ce lieu est toujours appelé l'*atelier de S. Joseph*.

Digitized by Google

Plus tard, si vous le permettez, je reviendrai peut-être sur ce sujet. Pour aujourd'hui je me contente de vous mettre au courant de ce qui se passe à Nazareth. Peut-être pour plusieurs de vos lecteurs, la nouvelle sera-t-elle une véritable découverte, voire même sensationnelle.

Qui sait même si quelques-uns ne s'empresseront pas de participer à cette œuvre en l'honneur de S. Joseph et de m'envoyer leur obole. (1)

Veuillez m'excuser, mon Révérend Père, si j'ai pris occasion de l'ancienne église pour parler de l'érection de la nouvelle Basilique. J'ai confiance que vous aimez S. Joseph et que vous serez heureux vous-même d'en parler à vos lecteurs.

Je vous remercie d'avance, au nom de S. Joseph et vous prie d'agréer, mon Révérend Père, l'hommage de mes sentiments fraternels et dévoués en S. François. FR. PROSPER M. VIAUD.

Le Clergé Français exilé en Espagne (1792-1802) par M. l'abbé JEAN CONTRASTY, Curé de Sainte-Foy-de-Peyrolère. — Toulouse, L. Sistac, 14, rue Saint-Étienne. (1910) in-8° XII-391 pages.

Ce livre, comme l'écrivait Mgr Douais à l'auteur, « est un des plus solides chapitres de l'histoire générale de l'exil du clergé de France, mis dans la nécessité de repousser le serment à la Constitution civile ».

M. l'abbé Jean Contrasty, qui est un érudit, a vu ses patientes recherches couronnées de succès. Il a trouvé aux Archives nationales de Madrid les « Listes des ecclésiastiques français émigrés », avec les mémoires envoyés par les évêques et les capitaines généraux au Conseil de Castille, des suppliques rédigées par des exilés et aussi des lettres venues de France confisquées par une police soupçonneuse.

Ils sont près de sept mille prêtres exilés appartenant généralement aux communautés du Sud-Ouest et de l'Ouest de la France. Dès 1791 plusieurs, en tête desquels des évêques, ont fui la persécution. Après le 26 août 1792, c'est une véritable armée de malheureux qui escalade les monts et envahit les ports. Enfin en 1793 et en 1794, ceux qui ont pu sortir de leurs retraites héroïques, ou que le 9 thermidor a délivrés des prisons se joignent aux premiers. Ils arrivent maigres et presque nus. Les uns et les autres sont reçus avec la charité la plus délicate. Le peuple et les grands les vénèrent comme des confesseurs du Christ. La défiance se manifeste bien durant la guerre contre la nouvelle République, mais fort peu, tant est profond l'esprit de foi des espagnols. Le clergé de tout ordre est l'émule du peuple ; les couvents se transforment en hôtelleries, les évêques accomplissent des prodiges de générosité.

Après l'entrée en masse de 1792 il devient nécessaire d'organiser la charité. Sans compter les autres, Mgr de Coucy, évêque de La Rochelle, dont le zèle est hautement loué, mais dont l'inquiétude d'esprit transparaît, nous semble-t-il, provoque des mesures. Le 2 novembre 1792 Carlos IV promulgue un édit préparé par son Conseil, inspiré sans doute par la prudence, mais rédigé par une défiance qui rend plusieurs articles véritablement odieux pour les exilés.

Ceux-ci commencent, non sans murmurer parfois, leur dur pèlerinage de diocèse en diocèse, de couvent en couvent. Ils doivent vivre de leur travail

(1) Adresser poste française Caiffa, Palestine.

Digitized by Google

sans cependant déchoir de leur état ; et tout professorat leur est interdit, toute fonction sacrée leur est défendue, sauf la messe.

Les évêques espagnols ne sont pas étonnés par ces prohibitions ; les religieux les trouvent naturelles. Leur charité incomparable répond sans doute à la pauvreté de leurs hôtes. Mais leur âme n'est ni aussi large, ni aussi haute que leur cœur. Ils ne savent point profiter des énergies que la Providence leur envoie pour cultiver leurs champs trop souvent délaissés. Leurs successeurs seront un peu plus avisés.

Quelques-uns hasardent de timides observations. L'évêque de Lésida fait entendre des paroles de bon sens. Seul Mgr de Quévédo, évêque d'Orense, au fond de la pauvre Galice, proteste d'une manière ferme et noble, s'attire une remontrance qui reste sans effet, et donne des emplois à ces prêtres zélés avec trois cents desquels il partage ses ressources.

Le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède mérite, le nom de « Père des prêtres français ». Ses bienfaits sont sans prix, sa prudence toujours en éveil ; et, s'il applique les ordonnances royales c'est avec un tact exquis.

M. Contrasty consacre cinq chapitres à ce récit.

Au chapitre sixième, il raconte largement les souffrances morales et physiques des exilés français. Leur misère est bien grande. Mais les inévitables douleurs qui proviennent de la cohabitation avec un clergé et des religieux si différents de tempérament, d'aspirations et d'allures rendent l'exil amer. L'isolement, la privation de nouvelles de France, l'inaction forcée, sans compter une surveillance étroite, sont pour les réfugiés de cruels tourments.

Les exilés ne se contentent pas de recourir à la charité des espagnols, ils prélèvent sur le prix de leurs travaux, sur leurs honoraires, de quoi aider leurs confrères moins bien partagés. L'auteur nous dit, au chapitre septième, l'organisation de cette *Mutuelle* sacerdotale dont Mgr de Coucy est le directeur actif et jamais las. La munificence de Mgr de Quevedo la rend possible ; ce sont ses hôtes qui en conçoivent délicatement l'idée. Elle fonctionne durant quatre ans. Elle distribue près de vingt-cinq mille francs chaque année, dont la moitié sont fournis par plus de quarante villes du diocèse, parmi lesquelles Cadix, Grenade, Murcie, Orense et Tuy tiennent le premier rang.

Le chapitre VIII s'allonge pour nous redire l'inépuisable charité de l'Espagne : des évêques et des chapitres, celui de St-Jacque de Compostelle surtout celle des religieux dont la pauvreté est industrieuse ; celle des laïques qui ne se lassent point de faire vivre de l'autel ceux que des prescription mesquines condamneraient à la mendicité.

Avant de nous parler des morts dont la proportion fut énorme, et de nous raconter la fin de cet exil douloureux, M. l'abbé Contrasty consacre le chapitre IX de son livre au panégyrique des exilés. Et ce n'est pas un panégyrique verbeux, mais tout documentaire, dont les éloges cueillis dans les rapports épiscopaux constituent la forme et le fond. La charité de l'Espagne était vraiment bien placée. Elle nourrissait des prêtres qui s'efforçaient de « devenir meilleurs pour travailler au relèvement de la France et mériter par la sainteté la grâce du pardon divin ». L'évêque d'Orense avait raison de dire aux exilés : « Vous êtes aujourd'hui l'ornement de l'Espagne ».

On trouve dans ce livre le secret du renouveau de vie chrétienne accordé

Digitized by Google

à la France à l'aube du siècle passé. Les larmes des saints ont lavé la terre souillée de tant de crimes, elles l'ont fécondée. Ce sont nos prêtres, nos religieux exilés ou martyrs qui ont valu cette floraison incomparable d'œuvres que l'impiété vient de détruire, incapable qu'elle est de comprendre qu'elle leur prépare une glorieuse restauration.

Dans un *Index* abondant, l'auteur nous donne la liste des noms propres qui sont contenus dans son livre. Chaque diocèse, chaque ordre religieux peut y chercher le nom de ses confesseurs. Sans doute, pour si détaillé qu'il soit, le martyrologe n'est pas complet surtout pour ce qui regarde les religieux. Nous en connaissons plusieurs parmi les Capucins dont nous avons en vain cherché la trace. L'auteur n'a pas eu la prétention de tout dire ; et il invite lui-même les pieux chercheurs à creuser dans la mine qu'il a découverte et dont il a extrait le trésor dont il est ici question.

M. l'abbé Jean Contrasty a fait un livre neuf, que tous devront consulter qui voudront étudier l'émigration d'Espagne. Il l'a écrit en délicat qui se cache derrière ses héros. Ses jugements sont plutôt indiqués qu'affirmés, et toujours appuyés sur une autorité. Le nombre et la richesse des documents auraient pu nuire à la littérature, M. l'abbé Contrasty a su les mettre en œuvre avec un art parfait. Nous devons le remercier de nous permettre d'acquitter un peu la dette contractée par la France envers l'Espagne chevaleresque. Les mauvais jours d'à présent ont, hélas ! fourni à plusieurs l'occasion de constater que la nation sœur de la nôtre est toujours digne de son passé. Puisse l'exil de ces nouveaux persécutés, comme celui de nos Grands Ancêtres — les vrais ceux-ci, — valoir à la France sa résurrection prochaine, et éloigner de l'Espagne catholique la tempête qui menace de la bouleverser.

F. Jean, o. m. c.

Saint-Sulpice, pendant la guerre et la Commune. Paris. Beauchesne, 117, rue de Rennes.

Après les nombreux ouvrages sur la guerre et la Commune, il semblait que ce sujet était épuisé ! Qu'on avait tout dit, et voici qu'un anonyme nous donne, après tantôt 40 années, un volume de plus de 600 pages d'un intérêt poignant : St Sulpice, ses maitres vénérés, leurs disciples, qu'ont-ils fait pendant la guerre, le siège et la Commune ? C'est ce que l'anonyme nous décrit d'une plume alerte, maitrisant son émotion. Aumôniers volontaires, nous les suivons sur les champs de bataille, Wissembourg et Frescheviller, Borny Rezonville et St-Privas, à Mouzon et Sedan, nous assistons à la défaite lamentable.

Plus de 100.000 prisonniers prendront le chemin de l'Allemagne ; les aumôniers ne les abandonnent pas, ils sollicitent de les suivres, leur prodiguant tous leur dévouement, à Ulm, Mayence, Coblentz, Monster, jusqu'en Silésie.

Pendant le siège, Saint-Sulpice devint ambulance, les directeurs et les élèves restés dans Paris, se multiplient près des blessés et des malades. Le vénérable M. Hamon et ses vicaires se privent de feu pendant le rude hiver pour donner l'aumône plus abondante.

La Commune proclamée, Paris abandonné, livré par le « sinistre vieillard » que l'histoire ne saurait trop stigmatiser, Saint-Sulpice est envahi, ses hôtes la plupart pris comme otages, le Séminaire d'Issy et la Solitude ont le même sort.

Digitized by Google

Ce que Maxime du Camp ne fait qu'effleurer dans les *Convulsions de Paris*. Ouvrage pourtant si complet, notre auteur nous en donne le détail. Nous suivons les confesseurs de la foi à la Conciergerie, à Mazas, à la Santé, à la Roquette, jour par jour, jusqu'à l'heure du sacrifice, ou de la délivrance. On croirait lire les actes des martyrs.

Les principaux chefs de la Commune paraissent tour à tour ; leurs portraits sont traités de main de maître, c'est l'histoire d'hier, presque déjà celle de l'heure présente, trop probablement peut-être celle de demain ! le communard et le blocard ont des traits de ressemblance tels que le blocard paraît encore plus odieux. Dans une nouvelle édition, nous souhaitons que l'auteur aide le lecteur à en faire le parallèle, en rapprochant les actes du bloc des ruines de la Commune. F. PATRICE.

ÉDUCATION

Le Problème de l'Éducation, par Maurice LEGENDRE, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. 1 vol. in-16, 3 fr. 50. Bloud, Paris, VIe.

L'ouvrage de M. L. renferme une assez bonne psychologie de l'enfant. Des aperçus nouveaux, personnels dénotent chez l'auteur une finesse d'analyse puissante. M. L. s'est efforcé de relever la conception courante que l'on se fait de l'enfant, de donner un noble idéal à l'éducation et aux éducateurs. Malgré quelques passages sur Dieu, sur l'immortalité, sur l'âme, la philosophie de l'auteur est trop « positive » et l'on sent dans bien des endroits que pour rester disciple fidèle des maîtres dont il se réclame dans son « Introduction », M. L. n'achève pas sa pensée, il nous semble que s'il osait, il irait plus loin, plus haut. Des textes de la Ste Écriture, par exemple, il ne tire pas toute la doctrine qu'ils contiennent. Il y a toujours danger de se servir de la Sainte Écriture. L'Esprit-Saint ne donne pas à tous sa lumière, et l'on ne s'improvise pas exégète.

Le chapitre sur l'amour de la justice nous a plu. Que de mères, que de parents devraient se pénétrer de vérités qu'ils méconnaissent perpétuellement. Ils oublient que la justice consiste à rendre à chacun des enfants ce qui lui est dû. La jusice c'est donc la guerre aux préférences, à l'égoïsme, à la déformation des caractères, aux fausses conceptions, à la rancœur, source de tant de souffrances et de division dans les familles. L'ouvrage se termine par une *Conclusion Générale :* La puissance de l'Éducation. Les deux infinis. La vie éternelle. Titres pompeux mais que le développement abaisse singulièrement. Pourquoi ce « peut-être » en parlant de l'existence de l'âme dans l'homme. La théorie du transformisme n'avait nullement besoin de faire ici son apparition. Sans doute l'éducation peut développer dans l'homme certaines facultés d'intelligence, de volonté, d'amour, mais l'éducation ne crée rien. Elle ne fera jamais, même après cent mille siècles, d'un anthropopithèque un membre de l'insitut. Le catholique a conscience de sa dignité. F. GABRIEL.

L'Éducation du Cœur, par M. S. GILLET, O. P., un vol. in-12 de 368 pp. 3 fr. 50, Desclée, de Brouwer. — Lilles, Bruges.

La Peur de l'Effort intellectuel, par le même, un vol. in-12 de

Digitized by Google

96 pp. 1 fr. 00. Bibliothèque de la « Revue de la Jeunesse ». Lethielleux, Paris.

Idéal et Jeunesse d'âme, par le R. P. Noble, O. P. in-12 de la Bibliothèque de la « Revue de la Jeunesse » 1 fr. 00. Lethielleux. Paris.

Le R. P. Gillet, est déjà connu des lecteurs des *Ét. Fr.*, plusieurs ouvrages ont été recensés, ici même : *L'Éducation du caractère*, *la Virilité chrétienne*, *Devoir et Conscience*. Celui que nous présentons *l'Éducation du cœur*, « clôt, nous dit le R. P. dans sa préface, la série de conférences que nous avons entreprises, depuis bientôt cinq ans, à l'Université de Louvain sur la formation morale des jeunes. » L'œuvre du R. P. est donc achevée, œuvre sérieuse qui a fait et fera encore beaucoup de bien. Faut-il l'avouer, de tous les volumes du R. P. c'est le dernier que nous préférons, il nous paraît encore plus pratique, plus saisissable que ses devanciers. Le langage est d'une telle simplicité, d'une telle clarté que l'on ne peut pas ne pas comprendre.

Le cœur est étudié dans tous ses aspects, dans tous ses replis : Les Maladies du cœur. *Amour chrétien et amour païen ; L'égoïsme universitaire ; L'égoïsme mondain*, *le flirt. L'égoïsme familial.* Tout le problème du mariage, mariages chrétiens, préparation idéale au mariage, préparation réelle, ce chapitre est très vivant et parfaitement présenté. *L'égoïsme social*, Les Causes des maladies ; *Les instincts physiologiques ; La peur de l'effort. La peur de l'effort intellectuel. L'éducation à rebours. Le monde* — encore un chapitre à méditer longuement. Les remèdes. *L'effort physiologique.* La tempérance et la santé, que de vérités en quelques pages, si les étudiants de nos universités, si les jeunes voulaient les mettre en pratique, quel changement s'opèrerait en eux, comme ils deviendraient des « hommes » d'une volonté puissante, maitresse absolue de sa sensibilité et de son cœur. *L'effort esthétique, l'effort intellectuel*, les pages 251 à 259 qui contiennent la question toute d'actualité du mariage de ses devoirs, sont à lire, et à relire, il faudrait que tout homme qui fonde une famille soit imprégné, saturé de cette doctrine. Les derniers chapitres : *Le féministe intellectuel. Les femmes et le savoir* renferment des questions à l'orde du jour que les femmes et les jeunes filles auront grand profit à méditer, des sujets comme ceux-ci : *la femme du monde et le savoir*, *l'épouse et le savoir, la mère et le savoir* ouvrent des horizons sur lesquels ont ne saurait trop avoir des vues claires et précises.

Nous le redisons la teneur et l'allure de « L'éducation du cœur » nous plaisent.

*
* *

De l'ouvrage précédent le, R.P. a extrait quelques chapitres qu'il a encadrés dans d'autres tout à fait pratiques et plus spécialement destinés à la jeunesse et il en a fait une plaquette « *La peur de l'effort intellectuel* », très intéressante, très suggestive et qui forme un des volumes de la bibliothèque de la « Revue de la Jeunesse » Revue très sérieuse, très littéraire que nous nous faisons un devoir de recommander aux jeunes gens et aux jeunes filles.

*
* *

De la même Bibliothèque nous signalons un autre ouvrage, fait pour les

Digitized by Google

jeunes : « *Idéal et jeunesse d'âme* ». Ce petit livre sera bien fait pour contrebalancer et arrêter la poussée des passions qui se manifestent à la sortie de l'adolescence. A cet âge, il faut que le jeune homme, la jeune fille se forment un *idéal*, il faut qu'ils s'en pénètrent, qu'ils en vivent, que cet idéal, du devoir, de la vertu soit assez puissant, pour, aux heures de lutte, les rendre victorieux de tous les assauts des passions. Il faut que la victoire leur reste. Aussi le R. P. Noble s'est appliqué à montrer de la manière la plus saisissante ce que c'est que l'*idéal*, comment il faut en vivre. Acquérir aussi cette jeunesse d'âme précieuse, qui n'est pas autre chose qu'une volonté généreuse au service de cette conviction que le bien est pour nous possible, cette conviction, on doit l'affermir chaque jour. Le R. P. dit comment acquérir cette *jeunesse d'âme* et quels bienfaits elle procure. Excellent petit livre.

F. GABRIEL.

L'Église et l'Enfant, par J. GRIVET, S. J. — in-16... 0.50. Beauchesne Paris.

Pas d'éducation qui ne soit orientée et réglée par la fin de l'homme. — Pas d'obligation morale qui ne s'appuie sur la fin de l'homme. — C'est l'Église qui apprend à l'homme à parvenir à sa fin. Donc, pas d'éducation si ce n'est sous la direction de l'Église.

Trois pensées que l'auteur démontre, et prouve d'une manière très forte. Il pose nettement la question quand il rappelle cette phrase lancée au Palais Bourbon dans les débats sur l'enseignement. « Il y a en présence, à l'heure actuelle, deux gouvernements, deux droits qui s'opposent, qui doit s'incliner ? Toute la question est là.

Ce ne sera pas l'Église. Pourquoi ? Parce qu'elle ne le peut pas, car il lui est impossible de consentir à ce qui éloigne l'homme de sa fin. Pourquoi ? parce que élever l'enfant, c'est mettre dans son intelligence la connaissance de la fin dernière ; élever l'enfant, c'est l'attacher par l'amour à cette fin dernière ; élever l'enfant c'est lui apprendre à cette lumière et dans les liens de cet amour, à choisir ce qui conduit à la fin dernière. Or la fin dernière de l'homme c'est Dieu, tel que la foi nous le révèle, tel que l'Église nous l'enseigne. Aussi on ne le dira jamais assez, de tous les droits de l'enfant le plus sacré, c'est, par l'éducation, de devenir un homme.

Dans l'ordre actuel des choses, seule l'Église a le pouvoir d'intégrer pleinement en lui l'humanité. C'est donc par une odieuse injustice et par un crime de lèse humanité que l'on essayerait de séparer l'enfant de l'Église.

F. G.

Catéchisme de la Jeune Fille, par le P. EDOUARD, O. F. M. in-32, 0.50
Catéchisme du Jeune Homme, par le même. in-32, 0.50.
Le Foyer Domestique, par le même. in-32. 0.50. — Librairie Lethielleux. Paris.

Les trois petits livres du R. P. Edouard sont simples et cependant très substantiels de doctrine. De nombreuses approbations et félicitations se trouvent au commencement de la 2e édition du « *Catéchisme de la Jeune Fille* », ces félicitations peuvent s'appliquer aux autres ouvrages du R. P., car l'auteur s'est encore surpassé dans ces deux derniers, je cite donc une de ces appréciations, on ne saurait mieux dire : « Faire médiocrement

Digitized by Google

bien un catéchisme, faire un assez bon catéchisme, me semble facile. — Mais faire un *excellent* catéchisme semble et est fort difficile. — C'est ma conviction, surtout maintenant que j'ai terminé ma lecture, au cours de laquelle j'ai dû faire tant de remarques, de fond et de forme, d'ensemble et de détail. — *Le Catéchisme de la Jeune Fille,* à mon avis, est parfait : simplicité et netteté de la disposition des matières, marche alerte ; fonds toujours doctrinalement impeccable, style simple et clair comme du cristal, style attachant dans sa simplicité et d'une mesure parfaite, par dessus tout, piété, la vraie piété catholique ; sagesse et à-propos partout, jusque dans les plus petits détails ; enfin un je ne sais quoi qui dès les premières pages et de plus en plus jusqu'à la fin attache, intéresse, instruit solidement et impressionne doucement le cœur. Je désire ardemment — ad majorem Dei gloriam, que beaucoup de jeunes filles aient ce catéchisme entre les mains et le lisent. — Si elles se mettent sérieusement à en méditer les leçons, ce sera avec intérêt et grand profit pour les âmes. » Nous exprimons les mêmes souhaits en ce qui concerne *Le Catéchisme du Jeune Homme*, et ce que nous appellerions très volontiers *Le Catéchisme du Foyer Domestique*, qui renferme des conseils pour les maitres et les domestiques ; les maris et les épouses ; les parents et les enfants. F. G.

Ce que Fénelon dirait au XXe siècle sur l'éducation des filles, par L. B. Daguire. — Paris. Beauchesne, 3. fr. 50.

Voici ce qu'on pourrait appeler un livre raisonnable et il semble que ce ne soit pas un petit éloge que celui-là. La raison, comme Fénelon l'entendait, n'était certes pas une raison étroite, obscure, routinière et intolérante. C'était une raison saine, aimable, éclairée et rayonnante. Cette raison là est bien oubliée. On veut maintenant faire des jeunes filles des pédantes, des bachelières, des étudiantes d'une part, des frivoles des inutiles d'autre part. Combien peu veulent faire de leurs filles « la femme chrétienne ». Fénelon, lui, avait donné la manière de créer cette beauté morale, mais on l'a oubliée. Sa recette cependant est la seule capable de refaire à la sociéte aveuglée et pervertie la femme dont elle a besoin pour redevenir vigoureuse et morale. Mademoiselle Daguire l'a compris. Mais il fallait pour faire goûter la méthode de Fénelon, la traduire, pour ainsi dire, dans le langage moderne, et l'appliquer à nos mœurs si différentes de celles du grand siècle. L'expérience, la science, la haute foi de l'auteur pouvaient entreprendre un pareil travail, et ce travail elle l'a réussi de la manière la plus heureuse. Il est à souhaiter que toutes les institutrices s'en inspirent, ces entretiens, étudiés à fond leur élargiront l'esprit et le cœur et, pour le bien de nos futures mères de famille, nous espérons voir ce petit volume arriver à sa millième édition. Pourquoi pas ? la librairie catholique n'aura-t-elle pas un jour sa revanche sur Zola ? Mavil.

Notes de pédagogie, par L'auteur « des paillettes d'or. » — Avignon, Aubanel.

Voici un excellent traité qu'on pourrait plutôt appeler sujets de méditations à l'usage d'une institutrice. En effet, la manière un peu hachée de l'auteur, ces phrases brèves indiquant le sujet en quelques mots, sans développements ni liaison, n'est pas de lecture courante. Aucune recherche de

Digitized by Google

littérature pour embellir ou agrémenter la force des raisonnements et la suite des idées. Il ne faut pas s'en plaindre parce que le lecteur est obligé pour ainsi dire de s'arrêter à chaque proposition. C'est le coup de marteau qui enfonce le clou d'un jet et il est toujours bien appliqué. Ainsi, dans sa nudité, l'idée paraît plus nette, plus éclatante et comme ce livre est une suite de bonnes idées, elles ont toute leur influence agissante et immédiate et sont d'autant plus efficaces. C'est donc un livre de chevet que toute institutrice chrétienne doit posséder si elle veut bien comprendre et approfondir le grand rôle qui lui incombe. C'est le meilleur manuel de formation qu'on puisse conseiller aux jeunes filles qui se destinent à la noble mission de former les âmes. La première partie traite du but de l'éducation et des moyens de réaliser ce but, l'auteur indique les qualités que doit posséder une bonne institutrice : bon sens, désir du bien, bon caractère, science suffisante. Dans la seconde partie, il traite des vertus qu'elle doit perfectionner, piété, douceur, fermeté, la liste en est longue et charmante ; puis ce sont les défauts à éviter et là, l'auteur fait preuve d'une connaissance et d'une pratique des âmes qui donne une grande autorité à sa parole. L'éducation physique, intellectuelle, morale achèvent ce beau traité dont on ne peut assez conseiller l'étude à tous ceux qui ont la charge de former la jeunesse.

MAVIL.

PIÉTÉ

Excelsior, plan de vie spirituelle. — 12e mille. 1 fr 25. Paris, librairie Saint-Paul. — Lyon, librairie du Sacré Cœur.

« Je crains Dieu parce qu'il est juste, je l'aime parce qu'il est bon, je me perds en lui parce qu'il est doux » (St Thomas). Voilà tout un plan de spiritualité que réalise *Excelsior*. Deux mots le résument : *offrande* et *union*. Et sur ce fond bien simple malgré la complexité apparente de la table, l'auteur à su faire ressortir, dans une harmonieuse synthèse, tout l'ensemble du dogme chrétien.

Le premier chapitre est consacré à *l'union de Marie*, qui est, selon l'expression de Pie X (la route la plus sûre et la plus facile pour aller à Jésus). Tous à Marie, par la consécration de tout l'être et de toute la vie, par la remise entière entre ses mains de toutes les œuvres satisfactoires pour qu'elle les applique à son gré (vœu héroïque). Tout avec Marie, par Marie et en Marie, offrant à Dieu comme un hommage et une prière toute puissante son Immaculée-Conception, son humilité, son obéissance et son calvaire. Lorsque nous nous unissons ainsi à Marie, nous la faisons prier avec nous et pour nous, nous participons le plus possible aux dispositions, aux mérites et à la sainteté de Notre Mère.

Vient ensuite la *donation* et *l'union à Jésus :* union intérieure à toutes les dispositions, à tous les états de Jésus, spécialement à sa vie d'amour, union extérieure à toute l'œuvre de Jésus dans l'Église et dans les âmes.

Cette union à Jésus peut-être générale ou bien considérer le divin Sauveur dans chacun des mystères : union à Jésus Souverain Prêtre, à Jésus Victime éternelle et universelle pour le péché, union à Jésus apôtre, à Jésus roi, etc. On le comprend, ce qu'Excelsior propose ici, c'est *tout un ensemble de dispositions surnaturelles à établir dans l'âme*, et capables de transformer la

Digitized by Google

vie en une prière perpétuelle, un apostolat intérieur, incessant, universel. N'est-ce point là la véritable vie surnaturelle ? Une âme qui a su se créer, à force de recueillement, une telle *attitude intérieure* vis-à-vis des plus grands mystères et dont la vie est ainsi surnaturalisée par une *manière habituelle d'être, de penser, d'agir* en tout conforme à la foi, et toute imprégnée d'amour ne finira-t-elle pas par *se dépenser à tout instant « aux intentions même du Cœur de Jésus »*, ne réalisera-t-elle pas, de la façon la plus parfaite possible, cette belle devise de l'Apôtre : *Mihi, vivere Christus est ?*

En vérité, tout n'est-il pas contenu dans cette union intime et permanente à Jésus-Christ et à toute son œuvre ? C'est cette union, faite de dévouement et d'amour sincère, qui nous montrera dans tous ces individus que nous croisons chaque jour, non pas des ennemis ou des adversaires, mais des âmes à éclairer et à sauver, des âmes à qui il faut apprendre le chemin du bonheur en leur faisant connaître Jésus-Christ.

De là à les *offrir sans cesse* à Dieu leur créateur pour qu'il en ait pitié *et accomplisse en elles,* malgré tout, *ses desseins d'amour*, il n'y a qu'un pas. Et quelle touchante et féconde prière que celle-là, surtout au fond du cœur d'un prêtre où elle peut se transformer à tout instant en une miséricordieuse bénédiction.

Toutefois, Jésus et Marie ne constituent pas à eux seuls toute l'âme divine. Il est d'autres créatures de Dieu qui nous aident encore à eller à Lui : ce sont *les anges et les saints*. De là l'union aux anges, l'union à l'Église triomphante, souffrante et militante (Dogne de la communion des Saints).

De là aussi l'union à *toute la création matérielle* qui, elle aussi, peut devenir « comme une échelle pour nous élever jusqu'à Dieu ». « O mon Dieu, écrivait une âme, vous êtes la Jeunesse, la Beauté, la Pureté, la Bonté. Tout ce qui m'émeut et me ravit ici-bas vient de vous, tout est de vous à un degré infini et c'est vous-même que j'entrevois et que j'adore à travers les ombres et les imperfections de la créature ».

Cette recherche amoureuse de Dieu par l'étude de ses œuvres, l'union aux Anges, aux Saints, à Jésus, à Marie établit l'âme dans les vrais sentiments qu'elle doit avoir à l'égard de *Dieu le Père* : « Je veux vivre désormais comme un enfant plein de religion envers sa Majesté infinie, de tendresse et de confiance filiales en sa Paternité, de soumission et d'abandon à sa Volonté, de dévouement à sa Gloire et à son Amour ». Et le moyen de pénétrer toujours plus avant dans cette douce vie d'intimité avec le ciel, c'est de se livrer sans réserve à l'action du Saint-Esprit.

Voilà comment Excelsior amène l'âme à prendre sa vraie place dans le concert universel des êtres, en nous montrant partout le *plan de Dieu* avec ses horizons à la fois très simples et infinis. C'est comme un *cadre large et vivant*, dans lequel on peut faire entrer tout le dogme et qui peut s'appliquer aux actes les plus communs de la vie chrétienne. Il est facile de retrouver, par exemple, l'union à Marie dans l'*Ave Maria* ou l'*Angelus*, l'union à Jésus Souverain Prêtre, à la Messe et dans le Bréviaire, l'union à Dieu le Père ou *Gloria Patri*, l'union à Jésus victime... Dans les mille et mille souffrances intérieures et extérieures qui sont le pain quotidien de nos journées d'apostolat.

Disons enfin, en terminant, ce mot du chanoine Sauvé, qui sera la meilleure recommandation du livre que nous présentons aujourd'hui à nos lec-

Digitized by Google

teurs : « *Voilà un livre que je voudrais bien avoir écrit. Excelsior est l'application pratique de toutes mes élévations.* »

Ma Vie ! *Édition réduite d'Excelsior* — mêmes librairies. Prix : broché o fr. 25 ; relié o fr. 50.

Vie Intime de Saint Joseph. Courts entretiens sur les vertus de St Joseph par le R. P. RIONDEL S. J. in-12 écu 1, 50. Lethielleux, Paris.

La *vie intime de S. Joseph* renferme trente et un entretiens groupés sous quatre chefs. Ire partie. *Jusqu'à la naissance du Sauveur.* — IIe partie. *Les mystères de l'enfance du Sauveur.* — IIIe Partie. *La vie cachée.* — IVe Partie. *Dernières années.* Un résumé des XXXI entretiens facilite la préparation des sujets de méditation.

Veut-on connaître quelques-uns des entretiens : l'humilité, la justice, la prudence, l'esprit de sacrifice, la foi de S. Joseph. Le voyage à Bethléem. La Naissance du Sauveur. S. Joseph et les bergers. S. Joseph et la fuite en Égypte. Docilité de S. Joseph sous la conduite de l'Esprit-Saint. Amour de Joseph pour Jean et Marie. Confiance. S. Joseph et la prière. Sainte mort de Joseph. Assurément ce sont là des sujets déjà anciens. Aussi n'est-ce pas en cela que l'ouvrage du R. P. R. attire l'attention. Mais les rapprochements féconds, les richesses morales et spirituelles que l'auteur sait tirer du sujet voilà ce qui distingue la « Vie intime de S. Joseph et en fait un livre nouveau et personnel. F. G.

Pensées et Maximes du R. P. de Ravignan, par Charles BERNARD. Paris. Tequi. o, fr. 50.

C'est une œuvre excellente d'avoir réuni quelques belles pensées du religieux qui fut un penseur délicieux. Peu de gens du monde ont le courage d'entreprendre la lecture des beaux ouvrages de ce prêtre ascétique, âme d'apôtre et cœur si tendre pour les affligés ; les faibles et les timides.

Ce petit fascicule fera connaître cette âme et ce cœur, mais plus encore, il sera bienfaisant. MAVIL.

L'Ange Gardien, par l'abbé FEIGE. Exercice en trente méditations Paris, Tequi : 1 franc.

Nous oublions notre ange gardien. Avec l'affaiblissement de la foi se perdent les notions fortes du bien surnaturel et, il faut, hélas ! le constater, bien des chrétiens n'osent plus parler de leur bon ange comme s'ils craignaient de faire montre de religion puérile. On nie le diable et on dédaigne son gardien céleste. Réagissons contre cette coupable négligence et consacrons de temps en temps nos méditations à cet ami dévoué pour lequel nous nous montrons si ingrats. L'excellent petit livre de M. l'abbé Feige, dans sa concision et sa science nous aidera à effacer notre triste indifférence en nous faisant aimer, suivre et écouter le guide si doux et si puissant que nous devons à la bonté de Dieu. MAVIL.

Divinæ Laudes, pour voix égales avec ou sans orgue, par le R. P. BERNARDIN d'Hooghe, O. F. M. — Prix 1 fr. 25. Se vend au profit de l'église Ste Anne à Kœkelberg, 63, Rue du Moulin.

Le R. P. Bernardin a eu l'heureuse idée de mettre en musique le texte

Digitized by Google

latin des invocations que l'on récite aux bénédictions du T. S. Sacrement : « Dieu soit béni », etc...

La mélodie est un récitatif en mesure libre. L'exécution en est facile. Le caractère de l'œuvre est vraiment religieux. Ces Divinæ Laudes, chantées par un chœur d'hommes, produisent le plus bel effet. D'ailleurs elles sont assez populaires pour qu'on les adopte dans les plus modestes paroisses.

F. ENGELBERT.

LITTÉRATURE

Les robes noires, par VICTOR FAVET. — Paris, Lethielleux.

Un roman très chrétien, très bien écrit, très intéressant, voilà trois conditions que nos ennemis déclarent ne pas pouvoir se rencontrer. Je les engage à lire « Les robes noires ». Ce sera pour eux un double avantage. Celui de faire une lecture agréable et profitable à la fois. Ils y verront que le prêtre n'est pas l'imbécile, le frouart idéal ou coquin, qu'ils aiment à se figurer, car ce roman est bien réel et pour quiconque est de bonne foi, il reconnaitra l'étude prise sur le vif d'après le modèle vivant, ainsi que le fait un peintre soucieux de vérité. Malheureusement combien savent la vérité, mais aiment mieux la taire ? La calomnie contre le prêtre est rarement une erreur du calomniateur. Il sait bien qu'il ment. Le héros du livre est aussi victime de la calomnie et le récit de Victor Favet n'est que la redite de l'histoire presque journalière du prêtre zélé, désigné par son mérite à la haine basse de la libre pensée. Ce récit n'en est que plus émouvant, entouré de toutes les circonstances qui le dramatisent. Et c'est parce qu'il est très vrai qu'il est très empoignant.

MAVIL.

Quelques braves gens, par JEAN VIOLA. — Paris, bonne presse. 1 fr.

Les abonnés du *Mois Littéraire* connaissent et apprécient Jean Viola et ont lu avec émotion quelques-uns des courts récits de ce joli volume. Le talent du conteur est celui d'un homme de cœur et d'un observateur avisé et délicat. Chacune de ses petites histoires est un tableau aussi pittoresque que sincère. C'est dire qu'il mérite largement succès et nombreuses éditions.

MAVIL.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

LE ROLE DE LA VOLONTÉ DANS LA PHILOSOPHIE DE DUNS SCOT

Le rôle de la volonté dans la philosophie de Duns Scot est diversement apprécié. (1) Les uns font de lui un précurseur du volontarisme (Sécrétan, Fouillée); M. Liard estime que « Descartes, renouvelant les profondes spéculations du moine Duns Scot, a fait de Dieu l'*absolue liberté* ». Dans un sens opposé, M. Haureau trouvait les prémisses du scotisme inspirées de Platon et le système tout le contraire du volontarisme. « Notre analyse de la doctrine de Scot, observe le cardinal Gonzalès, nous a révélé sa tendance à subordonner l'ordre spéculatif à l'ordre pratique. Pour lui, la volonté et ses fonctions l'emportent sur les actes et sur les manifestations de l'entendement. N'oublions pas que c'est l'un des caractères distinctifs de la doctrine de Scot. » (2) Le docte Dominicain conclut son exposé par cette affirmation : avec le tempérament catholique en plus, Duns Scot est le Kant du XIIIe siècle. D'autres (M. Huit) lui ont seulement reproché de rétrécir le domaine de la connaissance en soumettant à tort l'ordre rationnel à l'ordre moral.

Je m'étonne, pour ma part, que l'on ait ainsi évoqué le nom du Subtil à propos de Descartes, de Schopenhauer, de Kant, et d'autres philosophes plus modernes. Mon intention n'est pas de repousser de front ces verdicts contradictoires. Ma tâche est plus simple : montrer, texte à l'appui, le caractère et l'étendue

(1) Cf. Pluzanski, Essai sur la philosophie de Duns Scot. E. Blanc, Hist. de la phil. T. 1. n. 296 et suivants.

(2) Gonzales, Hist. de la phil. t. 2. p. 329.

Digitized by Google

de la prépondérance que le Vénérable Duns Scot reconnaît à la volonté sur l'ensemble des actes de la vie consciente.

Sans prétendre épuiser la question, je voudrais dans ce modeste *essai*, étudier successivement, du point de vue scotiste :

1. La volonté en elle-même ;
2. La volonté dans ses rapports avec les actes de connaissance ;
3. La volonté et les sens ;
4. La volonté et la responsabilité morale :

Ce travail s'achèvera par une réponse succincte à cette ineptie injustement attribuée au scolastique irlandais, à savoir que « le vouloir libre en Dieu est la raison d'être de la bonté et de la malice de tous les actes humains ».

I

L'homme, dit en substance le Subtil, se discerne de l'animal qu'il surpasse en excellence « par deux très nobles facultés, qui sont l'intelligence et la volonté ». (1) L'intelligence le met en état d'exercer son libre arbitre, puisque vouloir librement, c'est agir après délibération et en pleine connaissance. Pas de volonté, sans connaissance. Duns Scot enseigne cela. Pourtant, il montre que c'est surtout par le vouloir, que l'homme s'élève au dessus de la bête, dont la vie est faite toute de déterminisme. Par suite, c'est par la faculté, *qui le fait libre*, qu'il se possède soi-même et qu'il domine toute sa vie. Le vouloir est donc une prérogative plus grande que la puissance de connaître.

Duns Scot, dans sa définition de la volonté, insère l'élément cognitif comme partie intégrante. Il la définit : appetitus cum ratione. (2) Et ceci indique assez que, dans sa pensée, l'acte de connaissance est logiquement antérieur à l'exercice du libre arbitre. Cette définition est, d'ailleurs, acceptée par toute l'École, qui dénomme la volonté *appétit rationnel*, pour la distinguer de l'inclination des sens : *appetitus sensibilis*.

L'appétit rationnel est dit *naturel* ou *libre*, suivant que l'on considère la volonté en elle-même ou dans l'acte de choisir. Prise en elle-même, la volonté incline irrésistiblement vers son objet propre, soit aux fonctions d'appétition. « Toute faculté recherche ainsi naturellement sa perfection ». (3) La volonté ne fait pas

(1) Oxon. l. II d. 25.
(2) Report. l. III. d. 17. q. 2. n. 3.
(3) Oxon. l. IV. d. 49. q. 10. n° 2.

Digitized by Google

exception. Or, elle trouve son complément, voire sa perfection, dans l'obtention du bien. Elle peut sans doute, justement ou faussement, situer celui-ci, ici ou là, au gré du choix ; mais il ne dépend pas d'elle, de négliger sa propre satisfaction. Elle est donc nécessitée, d'une certaine façon, vers une certaine fin, sauf à déterminer elle-même au concret cette fin et les moyens pour l'atteindre.

L'appétit rationnel devient alors *libre*, et la volonté se définira : appetitus cum ratione liber. (1) Et elle est, en regard du but choisi et des moyens employés, *le pouvoir de commander librement ce qu'on agit*.

Ce pouvoir est seulement limité par la potentialité du sujet délibérant. Ainsi, dans l'ordre physique, la volonté agirait vainement et sottement, si elle décrétait un effort dépassant les forces de l'organisme. Mais dans l'ordre moral, l'homme est dans la triste possibilité de s'affranchir de la règle des mœurs, de se comporter vis-à-vis d'elle *per fas et nefas*. C'est la *liberté psychologique*. Elle diffère, du tout au tout, de la *liberté morale*, qui est *le pouvoir de choisir selon sa préférence parmi les moyens licites et coordonnés à la fin nécessaire*. Celle-ci est subordonnée à la rectitude morale. Le champ de ses délibérations est plus restreint que le domaine des intentions. A certains égards, la loi morale délimite la liberté même *physique*, en ce qu'il est des mouvements extérieurs pouvant dévier de la rectitude qu'elle prescrit, comme ce serait, par exemple, de *tendre la main* pour dérober le bien d'autrui.

La liberté, qu'elle soit physique, psychologique ou morale, ne donne pas la notion de la *volonté*. Elle en est, si l'on veut, la manifestation, mais elle n'est pas la *faculté*. (2) Celle-ci, dans son ampleur, est strictement *le pouvoir d'exercer sciemment et indépendemment, sans distinction et sans restriction, les actes qui sont du ressort de notre activité consciente*. Duns Scot affirme nettement l'autonomie absolue du vouloir libre sur tous nos mouvements élicites et impérés.

Il dénie bien à la volonté, la puissance de s'affranchir de l'inclination inhérente en chaque faculté. Ainsi, mu par l'instinct de conservation, je puis avoir une aversion irrésistible vis-à-vis du trépas. Pourtant, sous l'empire d'une noble inspiration, le

(1) Oxon. l. III. d. 17. n° 2.

(2) Duns Scot d'une faculté à l'autre ne reconnait pas la distinction thomiste comme d'une *entité* à une autre.

Digitized by Google

martyr n'hésitera pas à faire débonnairement le sacrifice de sa vie. Il est un certain déterminisme (oh ! bien limité !) envahissant l'enclos réservé du franc arbitre. Eu égard à son objet, envisagé dans toute sa complexité, « l'acte du vouloir n'est pas plus autonome que le mouvement du corps, incliné par sa pesanteur vers le centre de la terre. Nec est magis actus elicitus in voluntate quam in lapide. (1)

S'ensuit-il que ce déterminisme initial doive ensuite anéantir le velle liberum ? — Pas du tout ! — Car, si la volonté est naturellement orientée à la suite du bonheur, si « c'est la détruire que lui ôter cette inclination » (2), celle-ci est cependant logiquement antérieure à l'attention de l'esprit, qui appelle sur un objet déterminé la délibération du vouloir. « Illud appetere non est actus sequens cognitionem, quia tunc non esset naturalis sed liber. » (3) C'est entendu. L'homme veut sans violence, par tendance naturelle, le bonheur, non pas un bonheur vague, mais proportionné à sa nature, à ses besoins. C'est dire qu'il tend irrésistiblement vers sa félicité propre. C'est plus fort que lui. Il aspire avec toute l'intensité du désir au bonheur sans mélange... S'agit-il de concrétiser le choix de son libre arbitre, il peut agir contre son inclination naturelle et faire échec, de plein gré, à sa destinée idéale. « En fait, il parvient à vouloir librement sa fin; si bien que, la convoitant délibérément, il peut aller en sens contraire. Veut-on un exemple ? Le chrétien sait que le bonheur consiste à posséder Dieu. Parce qu'il se refuse, par ailleurs, à user des moyens aptes à cette fin, soit à vivre vertueusement, il est manifeste qu'il ne veut pas efficacement le but ». (4)

Conséquemment, l'inclination innée de l'appétit rationnel nous fait irrésistiblement convoiter notre bien ; mais elle ne force en rien la détermination du libre arbitre, à supposer même que nous soyons parfaitement éclairés sur le but véritable et sur les moyens pour l'atteindre. Bref, la volonté nous octroye la facilité de contrarier nos inclinations, si encrées qu'elles puissent être dans le cri de la nature. Ainsi il ne tient qu'à nous de devenir, sciemment et de plein gré, nos propres bourreaux, les déviateurs de notre destinée véritable. Quelle puissance redoutable que la volonté de l'homme ! Incliné irrésistiblement vers

(1) Ibid.
(2) Tolle istam inclinationem et tolles naturam. — Paris. IV. d. 49. q. 9. n. 5.
(3) Metaph. l. 1. in pro-œmio.
(4) Oxon. IV. d. 49. q. 10.

Digitized by Google

le bien sans mélange,il peut, *absolument parlant*, ne pas le poursuivre. Voluntas sic determinatur ad volendam beatitudinem, et ad nolendam miseriam, quod si eliciat aliquem actum circa ista objecta *necessario* (c'est-à-dire naturaliter, par tendance de nature) determinatum elicit actum *volendi* respectu *beatitudinis* et *nolendi* respectu *miseriæ*. NON AUTEM ABSOLUTE DETERMINATUR ad unum actum eliciendum, vel alium. (1)

On ne saurait être plus affirmatif. Duns Scot paraît, de prime abord, friser le paradoxe. Mais on a bientôt deviné le coup d'œil avisé du *psychologue*. Et il n'est que trop exact que l'homme abuse souvent de son indépendance pour tourmenter son cœur et contrecarrer ses plus nobles ambitions, ses plus pressants besoins.

La volonté est donc une énergie de l'âme, capable de se cabrer contre elle-même et de contrarier ses tendances innées. « Chez plusieurs, remarque Scot, la volonté agit, mais sans décider nécessairement ceci ou cela. Elle peut, même en regard de la félicité, s'arrêter tout court, vouloir ou ne pas vouloir quoi que ce soit, et suspendre, *à son gré*, l'action déjà engagée. Chacun peut en faire l'expérience. Lui propose-t-on un bien, évidemment tel, il peut s'en détourner résolument ou se montrer impassible ».

Saint Augustin (3) a prononcé cette parole profonde : « *Rien n'est au pouvoir de la volonté, autant que le vouloir lui-même.* — Duns Scot la fait sienne et la commente au pied de la lettre: « Notre volonté, dit-il, (4) est libre, eu égard aux actes, aux objets et aux fins les plus opposées, sans exclusion des contraires et des contradictoires... Elle peut, de son plein pouvoir, vouloir et ne vouloir pas, décréter ceci ou cela, entreprendre, puis revenir sur sa décision, reprendre l'initiative laissée en suspens. » Voluntas potest suspendere seipsam ab omni actu... Nedum potest velle et nolle, sed etiam non velle et non nolle; ergo quemadmodum libere se gerit dum actus exerit, ita cum illos, pro suae dominativæ potestatis exercitio, omittit.

Vis-à-vis d'elle-même, la volonté est un pouvoir indépendant, dominateur. Je m'étonne, pour ma part, qu'on ait pu écrire des volumes entiers sur la liberté sans faire appel au puissant témoi-

(1) D'après les Capitalia Scoti tom. 1 p. 384.
(2) Op. cit. ibidem.
(3) Retract. l. 1. cap. 22.
(4) Oxon. l. IV. d. 49 q. 10. n. 10. — Cf. quodl. q. 18. n. 9.

Digitized by Google

gnage de ce moine — philosophe, aux « profondes spéculations ». — Le passage suivant mérite d'être cité en entier : « Le pouvoir dominateur de la volonté concerne le vouloir et le non vouloir, de telle façon que pour l'exercice de cette prérogative elle n'a besoin que d'elle-même... Si donc, pour vouloir tel objet, elle ne requiert aucune action sur elle-même, pour cesser de le vouloir ou se détourner d'un autre, elle ne réclame aucun acte, qui soit la cause ou l'occasion de cette libre omission. Et ceci met en évidence le *liberum dominium* de la volonté sur ses actes, en ce qu'ils ressortissent à son pouvoir absolu, si bien qu'elle peut indifféremment les décréter ou totalement s'abstenir. Potestas hœc dominativa voluntatis ita respicit velle et nolle, ut non prærequirat alios actus pro exercitio usuque illorum... Sicut igitur ad hoc, ut velit aliquod objectum, non est sibi opus alio actu, ita et ad hoc, ut velle omittat idem, aut aliud objectum, non postulat aliquem actum qui sit causa vel occasio ejusdem liberæ omissionis; *atque in hoc elucet dominium liberum voluntatis super actibus suis, quia sub omnimodam potestatem illius sic cadunt, ut queat illos elicere et prossus omittere.* (1)

La maîtrise de la volonté sur elle-même et sur ses actes immanents est plénière. S. Thomas (2) n'est pas moins décisif. Il subordonne l'exercice de la volonté à la perception de la fin morale : « Les êtres qui ont connaissance de la fin sont estimés se mouvoir d'eux-mêmes, parce qu'ils ont le pouvoir d'agir et d'agir pour la fin. » De plus, il reconnaît à la volonté un empire sur elle-même, sur ses actes immanents, contre lequel « aucune violence extérieure n'est possible (3). » Il s'écarte de Duns Scot, (4) en ce qu'il accorde à l'acte de la connaissance une influence décisive sur les déterminations du libre arbitre et les déviations de la volonté sont pour beaucoup imputables aux méprises possibles de la raison dirigeante. Duns Scot, même abstraction faite de l'erreur d'appréciation *circa bonum apparens*, (5) reconnaît au vouloir une juridiction sans vote ni contrôle de l'entende-

(1) Ibid.

(2) 1. 2. q. 6. art. 1.

(3) Ibid. art. 4.

(4) Cf. ibid. q. 8. et plus spécialement la question 14, art. 1.

(5) Qu'on ne s'y méprenne pas. Scot enseigne explicitement : 1° que « malum, qua tale, non potest ab voluntate appeti : 2° que « objectum volitionis est tantum bonum vel existens, vel apparens ; -- 3° que « voluntas allicitur ad objecti prosecutionem amando illud vel amicitiæ amore, vel concupiscentiæ — Oxon. l. IV. d. 49, q. 10. n8.

Digitized by Google

ment. Du point de vue psychologique *(je ne dis pas : du point de vue moral)*, il dirait volontiers :

Sic volo, sic jubeo, sic pro ratione voluntas !

Il n'entre pas dans le plan de cet essai, d'établir la position respective de S. Thomas et de Duns Scot, eu égard à l'adage bien connu :

Quod est causa causæ est causa causati.

Et bien qu'on ait fait du molinisme (1) un système appuyé sur des prémisses scotistes, je laisse aux auteurs l'entière responsabilité de cette affirmation. Pour me limiter à l'objet de cette première partie, je remarquerai que Duns Scot est sensiblement plus résolu que S. Thomas dans la proclamation du libre arbître. Celui-ci, par exemple, (2) accorde que la violence peut fléchir la volonté eu égard aux actes impérés : Quantum ad actus imperatos voluntas violentiam pati potest. L'Angélique ajoute aussitôt un correctif heureux, car il parle « en tant que, par la violence, les organes sont réduits dans l'impossibilité de faire ce que la volonté commande. » Duns Scot trouve simplement absurde qu'on puisse contraindre la volonté à agir contrairement à son *essence* qui est la *liberté plénière*. Il ne veut pas prendre garde à la distribution des actes de l'homme en élicites et en impérés ; non pas qu'il rejette cette distinction, mais, il est manifeste que ceux-ci *né sont plus commandés, dès là que le vouloir n'y a point de part*. L'acte forcé, celui d'où le vouloir libre serait pleinement exclu, n'est plus un acte humain. « Il est de fait possible, qu'un homme libre subisse violence, en se trouvant, par exemple, confiné dans un lieu d'où il ne peut sortir, ou en devenant l'instrument d'une action qui cependant ne serait pas de lui, comme de férir un tiers mu par la main d'un autre ; *une main d'errain ne serait pas autrement responsable* (3). »

Duns Scot reconnaît à Dieu seul le pouvoir d'annihiler la volonté créée ou de fléchir son inclination libre dans un sens déterminé. Et, premièrement, Dieu *annihilerait* notre libre arbitre en lui soustrayant son appui, per substractionem manutenentiæ suæ (4). Lui conservant l'être, il peut déterminer de telle façon le choix libre de la faculté, qu'il lui soit impossible de ne

(1) Kraus — Hist. de l'Église tom. 3 p. 203.
(2) 1. 2. q. 6. art. 4.
(3) Oxon. l. IV. d. 29. n. 6.
(4) Quodl. q. 12. n. 2

Digitized by Google

pas infailliblement vouloir ceci ou cela. Ainsi fait-il pour les bienheureux (1). La volonté des élus est « tellement unie à l'objet béatifiant, qu'elle ne peut cesser d'en jouir, ni s'en détourner, ni commettre une faute. Cela a lieu sans contrainte; c'est le meilleur choix que le libre arbitre puisse faire et l'homme tend par dessus tout au bien souverain. Et c'est tant mieux pour les élus. Ils sont, de ce chef, *plus libres*, parce que souverainement affranchis de la servitude du mal. » Cette heureuse nécessité est un privilège d'outre-tombe. Elle n'intéresse pas l'homme dans son état présent ; même justifié, il est livré de fait aux desseins de son libre arbitre.

Duns Scot est donc partisan de l'autonomie complète du vouloir humain. « La volonté, selon lui, (2) est purement et simplement souveraine en ce qu'elle agit.» Elle est d'autant plus libre, qu'elle doit parfois produire un effort pour réaliser son objet. Ipsa magis dominatur sibi cum quantocumque conatu tendat in objectum. Et ainsi, c'est librement qu'elle veut ceci ou cela. Et elle pourrait en même temps, *de par son absolue liberté* — de absoluta ejus libertate — ne pas se porter ainsi vers l'objet de son choix. « Notre première pensée n'est pas en notre pouvoir (3) » Mais la volonté peut disposer librement de son premier mouvement réfléchi : On verra, tout à l'heure, qu'elle ne dépend en rien de l'entendement. Car, vouloir est le fait de la volonté et non de l'intelligence. La raison en est que celle-ci est nécessitée par son objet. Par suite, « si la volonté était, par dépendance de nature, mue par l'entendement », elle serait, par le fait, déterminée à ceci ou à cela, « et l'homme deviendrait *une bonne bête* : sic homo esset unum bonum brutum ! Toutefois, servatis servandis, l'acte de connaissance est lui-même soumis à l'empire du vouloir libre. La volonté est donc, dans l'homme, le pouvoir de s'affranchir de tout déterminisme. Par elle, il se différencie du tout au tout de la bête, soumise à l'aveugle tyrannie de ses bas instincts.

D'aucuns trouveront peut-être que, en tout ce qui précède, Duns Scot avance plus qu'il ne prouve. Aussi s'agissait-il seulement de définir la *volonté*. Cette notion est, d'ailleurs, basée sur le témoignage de la conscience et sur l'effort immanent, que d'aucuns considèrent aujourd'hui comme les arguments les plus

(1) Oxon. l. IV. d. 29 n. 6. — quodl. q. 16. n. 8.
(2) Oxon. l. IV. d. 17. q. unito 4.
(3) Oxon. l. II. d. 6. q. 6. n. 3.

Digitized by Google

solides à l'appui du libre arbitre. On peut la préciser ainsi : la volonté est le pouvoir pour l'homme de dominer ses intentions indépendemment de la loi morale, de toute nécessité et de toute contrainte.

II

La volonté est donc exclusivement maîtresse chez elle. Mais n'y aurait-il pas entre le vouloir et l'entendement une étroite alliance, qui lierait ces deux facultés l'une à l'autre et les tiendrait dans une mutuelle dépendance ? Duns Scot ne définit-il pas la volonté : « un appétit guidé par la raison — appetitus cum ratione ? — L'acte de volonté appelle ainsi comme condition nécessaire l'acte de connaissance. Pas de décision libre sans une délibération préalable, où l'entendement fait office d'éclaireur. Cette concomitance rigoureuse du vouloir et du connaître a sa raison d'être dans une mutualité de rapports, dont il importe de connaître exactement la portée.

On a reproché à Duns Scot de mettre l'intelligence sous la tutelle excessive de la volonté, de coordonner la spéculation à la pratique et de « restreindre par là le champ des investigations intellectuelles ». Déjà, nous avons eu l'occasion de venger sommairement contre cette accusation l'illustre franciscain dans une note de la « Revue de philosophie. » — « En logique, disions-nous, — et c'est ce qui importe par dessus tout, — le Docteur Irlandais ne subordonne aucunement l'intellect à la volonté, sauf en tant que les actes de connaissance sont susceptibles d'être *voulus*. Je puis, par exemple, vouloir lire ou ne pas lire, réfléchir ou ne pas réfléchir, étudier ou ne pas étudier, etc. Cette dépendance des fonctions du connaître vis-à-vis du vouloir est sûrement *d'ordre psychologique*. C'est un fait, qui oserait le démentir ? » C'est ce que je voudrais justifier textes à l'appui.

Duns Scot pose, tout d'abord, en thèse générale que (1) la volonté exerce sur toute l'âme une royauté plénière, de sorte que tout y est soumis à ses ordres. Voluntas est motor in toto regno animæ et omnia obediunt sibi. (2) — « La volonté, explique-t-il, (3) est une faculté, qui peut, — en déviant, — faire dévier toute l'âme, voire toutes les facultés distinctes d'elle, comme aussi

(1) Revue de philosophie, juin 1910 p. 628-632.
(2) Capitalia Scoti, t. I. p. 393.
(3) Oxon. l. II d. 30. q. 2. n. 3.

Digitized by Google

elle peut tout maintenir dans l'ordre. » Sa maîtrise est donc souverainement étendue.

Commençons par poser ici une restriction. Il y a sûrement en nous des phénomènes conscients, dont le propre est de se produire sans aucune intervention de la volonté. Et cela a lieu, en tant, par exemple, que l'idée d'une chose est vaguement provoquée par la présence d'un objet à la portée de l'œil, de l'ouïe, du tact, de l'odorat. L'effet se produit alors sans l'intervention d'un agent susceptible de l'empêcher ou de le vouloir. La volonté est elle-même ainsi sollicitée par l'objet de sa convenance, vers lequel elle se sent entrainée par un irrésistible élan. Et cela prouve manifestement que l'*activité libre* a des limites infranchissables. Antérieurement à l'impulsion que la volonté imprime délibérément aux facultés, il est en chacune d'elles une inclination impérieuse vers l'objet approprié. La volonté peut bien du dehors agir sur cette inclination; mais celle-ci subsiste indépendemment d'elle, et quoi qu'elle fasse, elle est impuissante à l'annihiler. Cela est vrai, en même temps, de l'intelligence et des sens. D'où il suit qu'il est des actes de connaissance et de sensation, soutraits *originairement* à l'influence du vouloir libre.

Je dis *originairement*, (1) car il est manifeste que la *science des axiomes*, au moins en tant que ceux-ci s'imposent à l'esprit, antérieurement à toute réflexion, échappe au pouvoir de la volonté. Il en faut dire autant des représentations, immédiatement suscitées en nous par les moindres sensations, en raison de cette étroite union de l'âme au corps, qui fait que le regard de l'intelligence est incessamment ouvert sur tous les phénomènes de la vie consciente. « On peut distinguer en général deux catégories d'idées : l'idée première et l'idée seconde; l'une irréfléchie, l'autre réflexe. (2) Celle-là n'est en rien sous la dépendance du vouloir. Car elle précède logiquement tout acte de volonté. Dans ce sens, saint Augustin (3) dit : « Il n'est pas en notre pouvoir de ne pas être affectés par ce que nous voyons. » Ces exceptions sont-elles fréquentes ? — Toties habet primas cogitationes, quoties occurrunt diversa objecta, et quoties surgit a somno (4). La première idée que j'ai en m'éveillant, les pensées vagues, qui se succèdent dans mon esprit au fur et à mesure que mille objets

(1) Oxon. l. 2. d. 42. n. 3 et 5.
(2) Capitalia Scoti, t. I. p. 405.
(3) Ethicorum, l. 1. texte 50.
(4) Capitalia, loc. cit.

Digitized by Google

passent sous le regard de mes sens, tout cela donne naissance à bien des faits de conscience, dont l'apparition première est totalement étrangère à la causalité libre.

Cette restriction donnée, il reste que tous les actes conscients, en tant qu'ils sont ou devraient être délibérés, sont de ce chef soumis aux ordonnances du vouloir. « Aucune faculté, dit Scot, (1) en dehors de la volonté, n'est blamable, en ce qu'elle fait. » La malice, comme la bonté d'un acte, n'est imputable à l'homme que s'il est en état d'agir ou de ne pas agir, à son gré. Et, de cette facilité, la volonté a seule le monopole. Par suite, la teneur de cette proposition : *in toto regno animæ voluntas est motor*, se trouve ramenée par le contexte à cette formule plus acceptable : *dans la sphère de l'activité, simultanément consciente et réfléchie, le vouloir libre exerce sur tous nos mouvements une autorite souveraine.*

Cette affirmation a une portée générale. « Car, si la volonté est tenue à la rectitude dans l'acte qu'elle opère, elle doit aussi, en tant que moteur, imprimer cette même droiture aux actes » qu'elle commande. Par suite, les mouvements des puissances soumises seront ordonnés ou désordonnés en raison de l'impulsion libre. Celle-ci émane de la volonté. C'est ce que saint Anselme (2) exprime d'un tour original, quand il fait dire aux autres facultés : « Dieu, vous nous avez imposé un maître à qui nous ne pouvons obéir ! » Et le même docteur observe que la volonté fait de ces dernières les « instruments » de ses desseins. Duns Scot en tire cette conclusion profonde : *même matériellement, un acte n'est mauvais, que s'il est susceptible d'être commandé par la volonté.* Nullus actus est materialiter malus, nisi qui potest imperari ab actu voluntatis formaliter malo. (3)

On remarquera que cette maîtrise de la volonté est reconnue non pas au vouloir pur et simple, mais au *vouloir délibéré.* La volonté, pour exercer normalement son autorité, pour faire fonction de faculté autonome, réclame, de toute nécessité, le concours de l'entendement. C'est ce que reconnaît le Subtil : « *L'acte de connaissance, dit-il, est essentiellement coordonné à l'acte de volonté :* actus intellectus ordinatur essentialiter ad actum voluntatis. (4) Non pas que l'acte de volonté ne doive

(1) Op. cit. p. 393.
(2) De peccato originali, c. 4.
(3) Capitalia, t. I. p. 393.
(4) Capitalia, t. I. p. 392.

Digitized by Google

procéder de l'entendement, mais parce que « la volonté doit savoir pour vouloir ». (1) L'acte de connaissance anticipe sur la délibération et la volonté est, par définition, ce *persuasibile a ratione* », dont parle quelque part le grand Aristote. (2) L'intellect conçoit; la volonté discute et décide en dermier ressort. Et ce n'est qu'en tant qu'elle délibère ainsi, qu'elle agit librement : *ut est deliberativa est libera*. (3) Toutefois, elle délibère déjà, dès l'instant où elle commande l'enquête, — in quantum præcipit deliberationem. — Elle délibère encore, au moment où elle fixe son choix, après examen des motifs — in quantum eligit prœvia deliberatione. Elle fait ainsi preuve *d'autonomie*, même antérieurement au service qu'elle demande à la faculté de connaître.

L'homme doit agir sciemment; *mais la volonté engendre toute seule la moralité de l'acte*. (4)

Par cette explication, il apparaît clairement que cette proposition : actus intellectus ordinatur essentialiter ad actum voluntatis, doit s'entendre, non pas de la subordination de l'ordre théorique à l'ordre pratique, mais de la nécessité où est la volonté de puiser aux sources du savoir pour délibérer et décider en pleine responsabilité. Duns Scot affirme strictement que, dans la conduite de l'homme, l'intelligence est un serviteur, qui informe docilement le libre arbitre sur l'objet de ses décisions. Pour lui, comme pour saint Thomas, l'ordre logique et l'ordre moral sont indépendants l'un de l'autre. A l'intelligence, de savoir; à la volonté de commander la réflexion, l'étude, la recherche patiente et persévérante, de soutenir l'effort, qui pousseront plus avant l'esprit dans l'exploration de son propre domaine. Sans se substituer au connaître, sans envahir l'enclos qui lui est réservé, le vouloir est le levier qui soulève l'esprit, le ressort qui le fait agir. Car le travail intellectuel est douloureux, pénible, fatiguant, trop longtemps stérile, ignoré du public, rarement rémunéré. Il faut, pour l'endurer, être à même de se passionner pour la vérité; et dans l'incertitude des premiers tatonnements, alors que les ténèbres recouvrent en partie le paysage

(1) Oxon. l. IV. d. 49. q. 4. n. 4.

(2) Oxon. l. III. d. 33. q. unica, n. 4.

(3) Ibid. n. 23.

(4) Duns Scot distingue dans la volonté, la liberté de spécification ou d'élection — *ad specificationem actuum*, — de la liberté d'exécution — *ad exercitium actuum*. La première est délibérative ; la seconde strictement autonome.

Digitized by Google

idéal, qui s'étendra majestueux au regard de l'esprit, enfin capable de le saisir, à défaut de la jouissance intellectuelle, la volonté aime déjà le but. Pour être homme de savoir, il faut être homme de bon vouloir, et, le génie même est fait de patience et de longanimité.

Du point de vue psychologique, Duns Scot a raison de soumettre, à l'impératif de la volonté, les actes de connaissance, en tant que, pour la plupart, ils sont susceptibles d'être voulus. « Il importe, dit-il, (1) avec fondement, que l'acte de l'entendement soit au pouvoir de la volonté, de façon que celle-ci puisse le détourner d'un objet pour le reporter vers un autre. Autrement, l'intelligence fixerait son attention sur la chose, qui agirait le plus fortement sur elle, sans pouvoir s'en détourner, tellement elle serait absorbée. » La raison en est que l'entendement est *un agent naturel* — causa naturalis — irrésistiblement sollicité par l'objet actuellement présent, incapable, selon les cas, de se libérer d'une obsession ou de se fixer. La volonté a, par suite, le devoir de vouloir pour l'entendement, comme celui-ci est dans la nécessité de penser pour la volonté. « Il y a donc des actes de connaissance que la volonté commande : Aliqua intellectio vel cogitatio est a voluntate imperata. (2) L'expression *aliqua intellectio* est pour rappeler que les idées irréflexes se soustrayent pleinement à l'impératif du vouloir.

La fixation de l'esprit sur l'une ou l'autre de ces idées fuyantes, acquises comme par hasard, ne se fait pas sans que la volonté intervienne. De plus, le travail mental, l'effort réfléchi, l'attention soutenue, bien que produits par l'esprit, sont si bien l'affaire du vouloir que je puis, à mon gré, continuer son application ou le distraire. Je puis, par l'intensité du vouloir, dédoubler, en quelque sorte, l'acuité de l'entendement dans un effort obstiné. Quel homme studieux n'a pas traversé l'une de ces crises obscures, où l'esprit, acculé à une difficulté, fatigué, anéanti, se refuse, inerte, à poursuivre une lutte de front. La volonté alors se cabre, et, sous son impulsion puissante, l'esprit produisant toute son énergie, l'obstacle est enfin surmonté. C'est que, par la volonté, toute la force de l'âme se concentre vers un objet unique. Et « telle idée, qui était en nous latente et imprécise, sous l'action d'un vouloir intense, se dessine et s'affirme

(1) Oxon. l. II. d. 42. q. 4. n. 3 et 5.
(2) De anima, l. II. c. q.

Digitized by Google

explicitement. Par contre, si le vouloir rejette l'idée, s'il s'en désintéresse, celle-ci s'évanouit et disparaît dans l'oubli. »

Le savoir lui-même est donc sous la dépendance du vouloir — quoad exercitium specificatum. Toute la question est de décider si, en réalité, je suis libre de lire ou de ne pas lire, de réfléchir ou de ne pas réfléchir, de raisonner ou de ne pas raisonner, de satisfaire ou de contrarier ma curiosité d'esprit. Il ne viendra à l'idée de personne de contester qu'il n'en soit ainsi. La dépendance psychologique du connaître vis-à-vis du vouloir est un fait. On constate les faits. On ne les discute pas. Cette autorité de commandement, intimée par le dehors, laisse toutefois l'entendement évoluer à son aise dans un domaine de spéculations, où le vouloir n'a point de part. L'ordre théorique et l'ordre pratique sont irréductibles et Duns Scot entend sauvegarder la transcendance du premier sur le second.

La volonté remplit, pourtant, vis-à-vis des phénomènes de la vie consciente, un rôle unique. Elle étend à tous son autonomie et sa liberté, triomphant ainsi du déterminisme de l'intellect et des sens. Si l'homme est libre en tout ce qu'il fait le mérite lui en revient. Et c'est pourquoi Duns Scot lui reconnaît une dignité supérieure à l'intellect. « La volonté, dit-il, est au-dessus de l'intelligence, quoique, à la rigueur, celle-ci puisse agir sans celle-là » (1).

La raison de cette supériorité est dans cette causalité libre que la volonté exerce sur tous nos actes. Car la liberté est la note dominante de l'homme, et la volonté est la faculté qui le fait libre. On peut, sans doute, contester cet argument et trouver que l'intellect prime la volonté, en ce « que le vouloir est libre, en tant qu'il délibère ». Mais, c'est là pur artifice de raisonnement. Il est, de fait, manifeste que l'homme vaut moins par son savoir que par sa conduite. Or, c'est le vouloir tout seul, qui commande l'action ; et s'il est exact que nos opinions influent sur nos sentiments, c'est encore la volonté, qui oriente l'étude elle-même. *Et ainsi le savoir lui-même est ce que le fait le vouloir.* A tout prendre, le vouloir est le tout de l'homme.

Toutefois, la supériorité de la volonté sur la raison n'est pas absolue. L'acte de l'intelligence et par suite, l'ordre spéculatif dans toute son ampleur, seraient quand bien même il n'y aurait pas de libre arbitre. De fait, la genèse de l'idée s'explique

(1) Oxon. l. II. d. 42. q. 4. n. 11.

Digitized by Google

suffisamment par le concours de l'objet et de l'intellect actif et passif. Le vouloir n'est pas cause efficiente, même partielle, du concept. On l'a déjà constaté pour les premiers principes et les idées irréflexes. Pourquoi ne généraliserait-on pas l'expérience? La conclusion s'impose : voluntas non concurrit ut causa ad actum intellectus. (1). Le vouloir et le connaître sont deux actes d'une essence différente, irréductible au même efficient. La volonté n'a donc pas à pénétrer le domaine de la connaissance. Son rôle est tout extérieur, en tant qu'elle impose, à l'attention de l'esprit, l'objet de son choix. Voluntas non causat actum intelligendi, sed facit tantum quod intellectus convertitur ad aliud considerandum. (2).

Duns Scot ne subordonne pas autrement l'intellect à la volonté. De sa nature, la faculté de connaître est soumise à un certain déterminisme. « Elle tend d'elle-même à comprendre et il ne dépend pas d'elle de concevoir ou de ne concevoir pas. Mise en présence de deux propositions contraires, elle n'a pas à discuter sa préférence. Elle n'est pas embarrassée pour placer son assentiment. Les principes théoriques (axiomes) sont évidents par leurs termes et il en faut dire autant des règles fondamentales de l'action. L'intellect perçoit de lui-même la connexion des termes de l'axiome et cette perception toute seule lui en montre l'évidence. C'est que, en *logique* comme en *morale*, les premiers principes sont évidents à première intuition. Par voie de déduction, basé sur les lois du syllogisme, l'esprit va du connu à l'inconnu, et guidé par sa seule lumière, il lui est impossible d'errer sur les vérités premières (conclusions immédiates (3). »

Bref l'intelligence, quoique sous les ordres de la volonté, se guide d'elle-même dans le vaste champ du savoir (4). On ne

(1) Oxon. ibid.

(2) Capitilia Scoti, t. 1. p. 410.

(3) Ibid.

(4) M. Rousselot, S. J., dans son article « Amour spirituel et synthèse aperceptive » — Revue de philosophie, janvier - juin 1910. p. 225-240 donne au néo-thomisme une interprétation se rapprochant du scotisme. « Toute connaissance, dit-il, se définit par un amour. » Et en note : « On prend ici *amour*, au sens métaphysique, d'appétit en général. » Toutefois, certaines pages sont plutôt d'allure fantaisiste et paradoxale. Pour n'en citer qu'un exemple, je conçois très bien comment « l'amour aveugle en donnant de nouveaux yeux » p. 226. Mais en fixant l'esprit, n'en rétrécit-il pas les horizons et ne fausse-t-il pas la connaissance ? Sans nier « la nature appétitive, utilitaire, des facultés d'abstraction », précisément par ce que « les passions aveuglent » ne faudrait-il pas plutôt voir dans « *le commandement fait à l'intelligence par la vo-*

Digitized by Google

peut donc conclure à un parallélisme adéquat, ni donc à une subordination quelconque, je ne dis pas des facultés (ce qui est différent), mais de la spéculation à la pratique. Il y a loin de Scot à Kant et à Schopenhauer. Duns Scot n'a pas exprimé des postulats de la raison pratique reconstructeurs de l'édifice ruiné de la raison pure ; il n'a pas non plus retréci, en fonction de la pratique ou de l'action, les frontières de la spéculation savante: Duns Scot, pour parler nettement, ne fut ni un sceptique, ni un criticiste, non plus qu'un pragmatiste (1).

Rappelons que la préférence, reconnue à la volonté sur la raison, ne se fonde pas uniquement sur « le commandement fait à l'intelligence par la volonté ». Déjà S. Augustin avait prononcé : « L'homme est doué d'une âme raisonnable. Et cela pour que son esprit connaisse, et que, sachant, il agisse, et acquérant une science utile, (pratique), il y conforme sa vie et ses mœurs ». (2)

Le savoir n'est rien, s'il ne contribue à rendre la vie meilleure. La philosophie ne vaut pas deux heures de réflexion, si elle ne doit pas bonifier la vie. Tout doit aboutir au bien, et engendrer dans le cœur de l'homme « le plus grand don, qu'il ait eu de Dieu : *l'amour* ». In donis Dei nullum est majus donum charitate, nec æquale. (3)

La volonté incline au bien, elle tend à Dieu, non pas en tant qu'il est le *vrai absolu*, mais parce que *souverain bien*. La jouissance des élus dans le ciel est surtout faite de possession, d'amour. Mais parce que *ignoti nulla cupido*, ici encore il convient de rappeler que c'est la séduction de l'esprit, qui montre Dieu infiniment aimable. (4)

*
* *

lonté » le moyen de redresser les hallucinations de la connaissance appétitive ? Et dès lors, serait-ce « s'arrêter à une vue des choses étroites et superficielle » ? Peut-être, « la doctrine du primat de la vie affective », rectifions *volitive*, risquerait-elle moins de « se retourner » en « intellectualisme intraitable ».

(1) Seule une analyse superficielle de la doctrine scotiste a pu motiver ces rapprochements de mauvais aloi.

(2) De civit. Dei, l. XIX, c. 14.

(3) S. Aug. de Trinit. c. XIX.

(4) Allusion à la controverse thomisto-scotiste, sur l'essence de la *Béatitude*, à savoir si c'est surtout l'acte de l'entendement ou de la volonté. Cf. Capitalia Scoti. Le Havre, 3, rue des Noyers. t. 1. p. 422 et suivantes. Duns Scot y fait, appliquée à l'intelligence et à la volonté, une interprétation intéressante de l'adage : corruptio optimi pessima.

Digitized by Google

Pierre d'Aquila, dénommé Scotellus (Sentent. lib. II d. XXIV q. 2.) résume à merveille le présent débat.

Trois opinions sont en présence du vivant de Scot :

I. — D'aucuns éludent la difficulté, estimant que « *intellect et volonté sont de dignité égale* ».

Car, *a)* l'objet est identique de part et d'autre : verum et bonum convertuntur, surtout au point de vue de la théodicée : primum objectum *primitate perfectionis* harum potentiarum est divina essentia, et ipsa divina essentia non est nobilior seipsa.

b) La seconde raison est empruntée à la théologie. Le Fils en Dieu procède du Père *ab intellectu*, le Saint-Esprit y procède du Père et du Fils *a suprema voluntate*. Faut-il nier que les personnes divines soient égales en dignité ?

Scotellus, sur les traces du Subtil, montre que ces arguments déplacent l'état de la question, qui est essentiellement psychologique, c'est-à-dire, relative au fonctionnement de l'intellect et de la volonté dans l'homme. A quoi l'opinion moyenne répond que les deux facultés sont indistinctes l'une de l'autre.

II. — S. Thomas — p. 1. q. 82. art. 3. — et son école reconnaissent que « voluntas est nobilior intellectu *secundum quid*. Toutefois l'intellect est *simpliciter nobilior*.

Huit preuves sont rapportées à l'appui :

1° L'objet de la connaissance est plus immatériel que l'objet du vouloir. De fait, la vérité est immanente à l'intellect connaissant ; le bien, objet du vouloir, est renfermé dans les choses, réputées bonnes.

2° L'intellect trouve sa satisfaction en lui-même, in contemplando ; la volonté s'extériorise vers son objet.

3° Pas d'appétit rationnel, pas de volonté sans connaissance ; donc, le vouloir est subordonné au connaître.

4° L'intellect est raison par nature ; la volonté le devient par participation.

5° L'objet de l'intelligence est plus estimable, *nobilius*, que l'objet du vouloir, en ce que l'*ens* est logiquement antérieur au *bonum*.

6° L'acte de connaissance est plus pur, *purior* ; il n'y a pas de souillure à savoir le mal. — La volonté se nuit en l'aimant. Velle malum est malum.

7° L'intellect est en communication plus directe avec Dieu par la connaissance ; *voluntas appetit mediante intellectu*.

Digitized by Google

8° Enfin, diriger est plus estimable, que suivre : or, la connaissance guide le vouloir !

III.— L'opinion de Scot vient en dernier lieu. Pierre d'Aquila lui donne la préférence : tum propter dicta sanctorum, philosophorum, tum propter rationem.

a) *Témoignage des saints* — S. Bernard, traitant du *libre arbitre*, dit : la volonté est la plus noble des facultés. — S. Anselme, écrivant *sur la conception de la Vierge*, fait la volonté « reine et maîtresse *in toto regno animæ*.

b) *Témoignage des philosophes*. — Richard de S. Victor dans le livre qui débute par ces mots : *Omne caput languidum* est de cet avis. — Aristote et son commentateur arabe abondent dans le même sens. Ils disent a) que la volonté, à la différence de l'intellect, n'est pas déterminée à ceci ou cela ; — b) que la volonté est libre par nature, l'intellect par participation. — Henri de Gand se base sur cet argument : nobilior perfectio debetur voluntati quam intellectui,... quia voluntati debetur charitas, intellectui autem scientia ; sed charitas nobilior scientia.

c) *Preuves de raison* — L'auteur tient compte des références qu'on vient de lire. Il ajoute deux nouvelles raisons :

1° L'acte de connaissance est coordonné à l'acte du vouloir.

2° Toutes les facultés subissent de fait le commandement de la volonté.

Discussion — Scotellus aborde ensuite la réfutation des huit arguments allégués par l'école de S. Thomas.

Ad primum : Il ne se peut pas que l'objet du vouloir soit moins immatériel que l'objet de la connaissance, vu que c'est *le même objet*, qui est *vrai* et *bon*. De plus, les facultés étant *entitativement*, indistinctes, il ne faut pas oublier que l'intellect désigne l'âme en tant qu'elle connaît ; la volonté, l'âme en tant qu'elle veut et aime. L'une et l'autre participent ainsi de l'immatérialité de l'âme.

Ad secundum : Cette différence n'est pas justifiée. *Le vrai* n'est pas moins *objectif* que le *bien* et l'acte du vouloir est immanent, au même titre, que l'acte de l'intelligence.

Ad tertium : Pas de volonté, sans connaissance ! — D'accord ! Mais pourquoi ne dirait-on pas : pas de connaissance réfléchie sans vouloir ?

Ad quartum : La volonté est une faculté de l'âme, qui est d'essence spirituelle, rationnelle : ce n'est donc pas l'intelligence, qui la fait ce qu'elle est.

Digitized by Google

Ad quintum: En bonne logique, le *bonum*, propriété transcendante de l'être, n'a pas une extension moindre.

Ad sextum : Subtilité inutile ! Peut-on *aimer* le mal ? La volonté est responsable de ses déviations. On n'en saurait dire autant de l'entendement ! Serait-ce, au profit de ce dernier, un titre de supériorité.

Ad septimum : Soit ! La volonté aime ce que l'intelligence connaît. Celle-ci est son intermédiaire naturel. Mais pourquoi oublier que « l'intellect connaît seulement par l'intermédiaire de l'idée-image » ?

Ad octavum : Eh quoi ! L'intelligence éclaire la volonté et la guide. Mais, le serviteur est-il plus que le maître, pour cette raison qu'il précède, le chandelier en main ?

*
* *

Il reste, néanmoins, que de toutes ces raisons, la plus solide et la plus profonde est cette maîtrise du vouloir libre sur nos facultés, qui lui fait semer la liberté là même où le déterminisme devrait être de rigueur. Du point de vue scotiste, la liberté nous paraît la plus belle prérogative de l'homme, parce qu'elle le fait maître de sa conduite et arbitre de son avenir. C'est parce que, de l'ordre psychologique, la prédominance de la volonté sur la raison a sa répercussion profonde dans l'ordre moral.

(A suivre.) S. BELMOND.

Digitized by Google

UN CAPUCIN BRETON

AU XVIIe SIÈCLE

LE PÈRE JOSEPH DE MORLAIX

CHAPITRE III

LE PÈRE JOSEPH DE MORLAIX A SEDAN

Les commencements du XVIIe siècle furent marqués, comme on le sait, par un mouvement de renaissance religieuse, dont les manifestations se firent sentir principalement en France. Aux luttes intestines qui avaient ensanglanté un grand nombre de provinces et laissé partout derrière elles des ruines lamentables, avait succédé une ère de paix relative, qui permit aux esprits de se ressaisir et de préparer, par des moyens justes et conciliants, la prospérité religieuse et matérielle du royaume. « Une grande crise morale divisait alors les consciences, écrit M. Fagniez. La nouvelle formule donnée par les Réformateurs à la destinée humaine, n'avait pas tenu toutes ses promesses. Beaucoup avaient cherché dans l'indifférence un remède au désenchantement. En même temps, un regain de jeunesse avait ramené la vigueur dans l'Église déchue, et, comme son organisation séculaire, comme ses cadres extérieurs n'avaient pas cessé d'exister, rien ne lui manquait pour tenter la reprise des positions perdues. Deux milices d'élite, se distinguant entre toutes, éclairaient ce retour agressif, marchaient à l'avant-garde de l'armée régulière : les Jésuites, assouplissant, sans les briser, les âmes de la jeunesse, proportionnant par une casuistique trop légèrement condamnée, la religion aux faiblesses humaines ; les Capucins, prêchant à la foule un Dieu pauvre et humble comme elle » (1).

A la tête de ces derniers, se signalait, par son prestige et son élo-

(1) *Le Père Joseph et Richelieu.* I, p. 283.

Digitized by Google

quence, le fameux P. Joseph de Paris, qu'on peut appeler, à bon droit, l'apôtre du Poitou. En 1606, les hasards de la prédication l'avaient amené à Saumur, qui était alors une place de sûreté pour les Protestants. Sa parole y obtint un succès prodigieux ; il ramena un si grand nombre de dissidents à l'Église catholique, qu'il conçut le projet de continuer son œuvre et d'en assurer la durée. Dans ce but, il réussit à y fonder un couvent, qui devait lui servir de base pour les grandes missions qu'il voulait entreprendre dans le Poitou. Le 22 mars 1609, la première pierre de l'église était posée, et en 1619, la dédicace en était faite par l'Évêque d'Angers, assisté de l'Évêque de Troyes (1).

Lors d'un voyage à Rome, en 1616, ayant obtenu du Pape et du Ministre Général les licences nécessaires, il se mit à la tête d'une expédition apostolique, dont les conquêtes furent immenses. On lui donna autant de religieux qu'il en demanda pour cette œuvre, et il choisit lui-même ceux qui étaient les plus aptes au ministère qu'il leur destinait. « Ces hommes de Dieu, dit M. Mazelin, parcouraient les villes et les campagnes, réfutant les hérétiques, affirmant avec énergie les dogmes catholiques, opérant partout des conversions nombreuses et éclatantes » (2).

Tel était aussi le dur labeur auquel le P. Joseph de Morlaix allait consacrer les premières années de son apostolat.

Ses débuts oratoires lui valurent une réputation qui dépassait de beaucoup les espérances de ses supérieurs. Son élocution facile et la disposition de son esprit à la polémique, leur indiquèrent bientôt de quelle utilité il leur serait, tant pour la prédication que pour les controverses religieuses. Aussi, s'empressèrent-ils de l'adjoindre aux vaillants missionnaires qui évangélisaient encore la Province du Poitou. Le peu temps qu'il passa dans cette mission, lui suffit pour s'initier pleinement au genre d'éloquence alors en usage, et que semblaient exiger aussi les circonstances. Si nous en croyons le P. Joseph de Dreux, il ne tarda pas à se révéler un controversiste habile et redoutable. « Le Poitou, dit-il, conserve encore le souvenir de ses premières

(1) Voir : *Notice historique sur les Frères-Mineurs Capucins de Saumur* (1600-1791) par le P. Ubald d'Alençon. Angers. 1904. *(Extrait de la Revue d'Anjou.)*

(2) *Histoire du Vénérable Serviteur de Dieu le P. Honoré de Paris*... Paris, 1882, p. 244. L'histoire des Missions du Poitou n'a pas été écrite. Sur les résultats merveilleux de ces missions, voir : *Relatio generalis missionis Pictaviensis PP. Capuccinorum et fructus*. Rome, 1888 ; *Annales ord. Min. S. Francisci qui Capuccini nuncupantur*, de Marcellino de Pise, III, 232-241 ; *Conversions signalées survenues depuis peu de jours par l'entremise des Pères Capucins de la mission du Poitou, etc*... Paris. chez Nicolas Rousset, *jouxte la copie imprimée à Poitiers par Julien Faureau*. Cette relation est l'œuvre du ministre converti Mestayer ; Fagniez, *op. cit.* 282-296 ; Rocco da Cesinale : *Storia delle Missioni dei Cappuccini*... Roma, 1872. II, 317 ss. *Mss. 916* de la Biblioth. d'Orléans.

Digitized by Google

ferveurs, et nous fourniroit plusieurs exemples du grand fruict de ses prédications de controverse » (1).

Pourtant, ce n'était pas là le champ d'action que lui avait destiné la Providence.

Vers cette époque, Frédéric-Maurice, duc de Bouillon et Prince de Sedan, avait abjuré solennellement la religion protestante, et ne songeait plus qu'à favoriser, de tout son pouvoir, l'extension du catholicisme dans sa principauté. « Le Pape, ayant appris l'heureux changement de ce Prince, écrit un chroniqueur, lui envoya un bref de félicitation. Frédéric-Maurice et Eléonore de Boergh, son épouse, tous deux pleins d'affection pour l'Ordre des Capucins, et animés d'un saint zèle pour ramener au giron de l'Église tous les sujets, firent venir à Sedan, dans les Terres Souveraines, des Capucins de Charleville (presque tous hibernois ou irlandois) pour prescher et confesser, et particulièrement pour faire la controverse, en laquelle ces religieux étaient très versés, étant obligés en qualité de missionnaires d'en faire une étude particulière » (2).

C'est à cette circonstance que se rattache la venue du P. Joseph de Morlaix à Sedan.

Il y avait environ quatre ans (1635) que, sur la demande du duc de Bouillon, quelques Capucins de Charleville avaient consenti, en effet, à s'établir à Sedan, pour exercer le ministère de la prédication. Mais, leur nombre était fort restreint, et malgré tout le zèle dont ils faisaient preuve, ils ne pouvaient répondre entièrement aux besoins de la population. De plus, la situation particulièrement difficile faite aux catholiques de Sedan, exigeait, de la part des missionnaires, une habileté consommée et un dévouement sans bornes aux intérêts de l'Église et des âmes. Ces motifs déterminèrent Frédéric-Maurice à s'adresser directement à Rome, et à solliciter du Souverain Pontife l'érection d'un couvent dont les membres se consacreraient exclusivement à l'évangélisation de la ville et des campagnes. Sa demande fut exaucée. « L'an 1639, lisons-nous dans un *Manuscrit* de la ville d'Orléans, le

(1) *Oraison funèbre...* p. 24.

(2) P. Norbert. *Annales ou histoire ecclésiastique de la ville et principauté de Sedan, Raucourt et Saint-Menges, avec anecdotes sur les lieux voisins des dites principautés, à Sedan. Mss.* fonds fr. n° 11.581. Il existe deux autres exemplaires de ce manuscrit, l'un à la bibliothèque de Sedan, l'autre à celle de Laon. Ce dernier est sensiblement plus complet que les autres. Le P. Norbert, appelé Claude Colin, naquit à Vauvillers, en Franche-Comté, en 1719. Il fut longtemps bibliothécaire du couvent des Capucins de Sedan, et il fit de cette bibliothèque l'une des plus belles et des plus curieuses des environs. Elle était constamment ouverte aux Sedanais et aux étrangers, qui y étaient reçus avec empressement et pouvaient profiter des richesses littéraires et scientifiques qui y étaient déposées. Le P. Norbert mourut à Sedan, en 1792. *(Annales civiles et religieuses d'Ivois-Carignan et de Mouzon.* — Fontette, *Bibliothèque historique.)*

Digitized by Google

12 septembre, la Sacrée Congrégation ordonna qu'on enverroit les Capucins à Sedan pour missionnaires » (1).

L'année suivante, le duc obtenait une autre faveur. Soit que la réputation du P. Joseph de Morlaix fut parvenue jusqu'à lui, soit que des circonstances particulières, que nous ignorons, lui eussent permis de le connaître personnellement, il désirait vivement le posséder près de sa personne et le voir chargé de la direction de la mission. Son vœu fut agréé par Rome, et « le 3 décembre 1640, la Sacrée Congrégation fit le R. P. Joseph de Morlaix préfect de la mission de Sedan, *à l'instance du duc de Bouillon* » (2). Le Nonce était en même temps prié de choisir lui-même les religieux qui lui paraîtraient le plus aptes à ce ministère, et d'en faire parvenir les noms à la Congrégation du Saint-Office (3).

C'était, sans doute, un grand honneur pour le P. Joseph, d'être appelé, jeune encore, à organiser une mission aussi difficile. Mais cet honneur n'était pas sans fatigues, ni même sans danger. Sedan était considéré, à cette époque, comme une des citadelles du protestantisme. Les calvinistes s'y trouvaient en grand nombre et formaient la majorité de la population. Ils y avaient créé une sorte d'académie, dont le chef le plus écouté, Pierre Du Moulin, unissait à une grande fermeté de convictions religieuses, une clairvoyance et une modération politique remarquables. En même temps, quantité d'étrangers appartenant à la Réforme venaient, à chaque instant, visiter leurs coreligionaires et exciter leur animosité contre les catholiques.

Le P. Joseph n'ignorait pas les difficultés qu'il aurait à vaincre. Il savait que la plupart des habitants avaient embrassé le culte réformé et que les calvinistes règnaient en maîtres dans « cette petite Genève ». De leur côté, les catholiques étaient loin d'offrir aux missionnaires un spectacle bien consolant. Chez le plus grand nombre, la foi avait fait place à l'indifférence la plus complète, et il n'était pas rare de voir des familles entières changer de religion, plusieurs fois par semaine, suivant leurs intérêts ou les circonstances.

(1) *Biblioth. publ. d'Orléans. Mss. 916.* Une copie de ce *Mss.* se trouve aux archives francisc. de Couvin.

(2) *Biblioth. publ. d'Orléans. Mss. 916.*

(3) « Referente Em. Card. Spada litteras Nuntii Galliarum et D. Ducis Bullionis, S. Cong. visis et consideratis rationibus, ob quas dictus D. Dux instat Præfecturam Missionis P. Georgii Hiberni Cappuccini in Sedanum transferri in personam Fr. Josephi de Morlaix, ejusdem Ordinis, cum sociis, qui juxta progressum dictæ Missionis erunt necessarii, Prœfecturam prœdictam transtulit in dictum P. Josephum, et de sociis jussit rescribi eidem Nuntio, ut de religiosis Capucinis ad dictam missionem idoneis infrascriptas assumat, et nomina eorum qui erunt ad dictam missionem necessarii, sicut et pro facultatibus tam pro præfato, quàm pro sociis jussit adiri ad sanctum Officium... » *Bull. Ordin. Min. Cap.* V, p. 282. Rocco, *op. cit.* II, p. 373.

Digitized by Google

Mais, le P. Joseph était heureusement un des hommes dont les obstacles, à mesure qu'ils se multiplient devant eux, stimulent de plus en plus la volonté. D'ailleurs, il était admirablement armé pour la lutte : à l'étendue du savoir et à la lucidité de la méthode, il joignait une modestie rare, un grand esprit de modération et cet esprit de foi qui lui faisait désirer d'anéantir l'erreur en convertissant ses adeptes. Voici en quels termes le P. Joseph de Dreux le représente à son arrivée à Sedan :

« Il me suffit, dit-il, de vous le faire paroistre à Sedan, qui le doit à jamais respecter comme son apostre. Le P. Joseph entra dans Sedan, comme saint Paul dans Athènes, pour y combattre les Princes du mensonge, et forcer l'hérésie jusque dans ses retranchemens. Il avoit grande compassion de ceste pauvre ville toute corrompue par les ennemis de la foy : *incitabatur spiritus ejus in eo, videns idololatriæ deditam civitatem.* Il considère une ville toute hérétique, une ville toute idolâtre ; car ce n'est pas le vray Dieu que les hérétiques adorent; un Dieu autheur du péché, un Dieu destructeur de la liberté de l'homme, un Dieu qui crée des âmes pour en faire des tisons d'enfer, n'est pas un véritable Dieu, mais un idole composé par Calvin et adoré dans la ville de Sedan, lorsque le P. Joseph y entra. Il y trouva néantmoins comme saint Paul dans Athènes, un autel consacré au vray Dieu, que l'on traitoit en incongneu, *ignoto Deo ;* il y avoit quelques restes de la religion catholique, mais à peine les pouvoit-on reconnaître, et puisque l'on n'osoit porter aux malades le Saint Sacrement que sous le manteau et en secret, nostre Sauveur n'y estoit-il pas un Dieu incongneu ? Ce prédicateur apostolique y trouve des esprits pareils aux Athéniens, des amateurs de nouveauté : *ad nihil aliud vacabant nisi aut dicere, aut audire aliquid novi* : des ministres, des anciens, des surveillans, je ne scay quelle espèce d'hommes nouveaux qui mesprisent toutes les traditions de nos Pères, qui ont inventé une religion nouvelle, qui ne voulant plus croire l'ancienne et éternelle vérité, taschent d'establir de nouveaux mensonges, de nouvelles et fausses explications de la Sainte Écriture, c'est tout ce qui les occupe. Le P. Joseph y paroist luy-mesme un nouveau prédicateur, comme saint Paul dans Athènes : *novorum dœmoniorum videtur hic annuntiator esse* » (1).

D'abord, l'apparition de ces moines nomades, couverts de la poussière des chemins, vivant de la charité publique, fit sur l'esprit de la population, une impression qui ne leur était pas favorable. Leur costume étrange, leur vie si peu conforme aux mœurs faciles de cette époque, leur pauvreté poussée jusqu'à une sorte d'excès, tout en eux semblait fait pour choquer ceux qu'ils venaient convertir. Mais, cette impression ne tarda pas à faire place à un certain respect d'abord,

(1) *Oraison funèbre...* p. 24.

Digitized by Google

puis à la confiance et à l'affection, de la part des catholiques. Les protestants eux-mêmes ne purent s'empêcher de reconnaître leur désintéressement et leur zèle ; grand nombre d'entre eux commencèrent à prêter attention à la parole ardente de nos missionnaires. Le P. Joseph était l'âme de ce mouvement. « Aussi instruit qu'habile dans la polémique, dit un historien, il semblait destiné par la Providence pour porter au protestantisme la première blessure profonde qu'il devait recevoir à Sedan » (1).

Dès le premier jour, son succès fut considérable, et pour ainsi dire, instantané. Un grand courant agita, retourna la population. Habituée à n'entendre que les diatribes de ses ministres, elle commença à ouvrir les yeux et à soupçonner qu'elle pouvait être la dupe de la mauvaise foi ou des préjugés de ses pasteurs. « Le Saint Esprit luy ordonna de prescher, nous dit le P. Joseph de Dreux, et de faire voir à ceste ville abusée que l'abomination n'est pas encore dans le sanctuaire de l'Église romaine, qu'ils n'avoient donc pas sujet de quitter Jérusalem et la Judée, pour s'enfuyr dans les montagnes, (ce fust le thesme de son premier discours), qu'ils avoient tort d'avoir quitté les agréables vallées de la terre de promission, pour un pays montagneux, stérile et maudit : d'avoir abandonné l'humble doctrine du Fils de Dieu, pour les superbes opinions de Calvin : ce qu'il prouva avec de si fortes raisons, avec une si généreuse éloquence, avec une si fervente compassion de leur misère, que tout le peuple se retira avec admiration, avec sentiment, et avec défiance des ministres, dont les paroles n'estoient si claires, ny les raisons si convaincantes » (2).

Le terrain était donc préparé : il ne s'agissait plus que de le cultiver avec soin, pour lui faire produire des fruits abondants et durables.

A cet effet, le P. Joseph ne craignit pas d'adopter une méthode qui, sans être nouvelle, à cette époque, n'était employée néanmoins que rarement, et là seulement où les circonstances la pouvaient justifier. Voulant juger par lui-même de la doctrine enseignée par les ministres de la Réforme, il se mêla à la foule des auditeurs et se rendit assidûment au prêche. De la sorte, il entendait leurs discours, pesait la force des raisonnements, recueillait les paradoxes, les contradictions, les calomnies, souvent même les injures et les sarcasmes, puis, il se dit : il peut y avoir du risque à parler, mais il y aurait de la lâcheté à se taire (3). Dès lors, l'ardent apôtre n'hésita pas à élever tribune contre tribune. Chaque discours de ces ministres académiciens était analysé, disséqué, réfuté, devant la même foule d'auditeurs qui venaient de l'entendre. Cette joûte oratoire, où la vérité et l'erreur étaient aux

(1) Prégnon (Abbé) *Histoire du pays et de la ville de Sedan*... 1856. t. III, p. 304.
(2) *Oraison funèbre*... p. 25.
(3) Prégnon (Abbé) *Histoire du pays et de la ville de Sedan*... 1856. t. III, p. 304.

Digitized by Google

prises, ne pouvait que rendre plus féconde l'action du missionnaire. La lumière pénétrait peu à peu dans les esprits ; on commençait déjà à préférer aux froids discours de ces rhéteurs, la parole enflammée et convaincue du P. Joseph. Une véritable révolution s'opérait dans la ville de Sedan. Les ministres perdaient visiblement du terrain, et leur prestige jusque-là incontesté, baissait considérablement dans l'esprit public.

Les principaux de la secte ne tardèrent pas à s'émouvoir de la soudaine popularité qu'avait acquise, à leurs dépens, le P. Joseph de Morlaix. Ils se voyaient déjà délaissés, abandonnés de leurs disciples, réduits peut-être à cacher honteusement leur défaite et leur ignorance. Il fallait, à tout prix, arrêter la marche de ce mouvement et paralyser le succès du Capucin.

Ce fut Pierre Du Moulin qui entra le premier dans la lice (1). Il occupait, parmi les pasteurs protestants, une situation prépondérante, tant par les écrits qu'il avait déjà publiés, que par le zèle qu'il mettait à venger la cause de la Réforme. Aussi comptait-on sur sa science et son habileté pour réduire au silence le fougueux Capucin et détruire, par un coup d'éclat, tout l'effet de sa parole. D'ailleurs, il était temps d'agir avec énergie et de mettre un terme à l'audacieuse arrogance de ces moines.

Le bruit se répandit un jour dans la ville que Pierre Du Moulin allait entrer publiquement en lutte avec les adversaires de la Réforme. Son dessein était de démontrer, dans trois réunions successives, combien étaient insensés et dénués de fondements les enseignements catholiques soutenus par les Capucins et trop facilement acceptés par un grand nombre de ses coreligionaires. C'en était assez pour piquer la curiosité publique. Au témoignage du P. Norbert, près de quatre mille personnes assistèrent à ces conférences, auxquelles la présence des missionnaires donnait un attrait particulier. Elles avaient pour sujets : la prédestination, le sacrifice de la messe et l'autorité de l'Église.

Toutefois, le résultat ne répondit pas aux espérances que l'on avait osé concevoir. Pierre Du Moulin était plus habile à manier l'arme de l'ironie, qu'à défendre ses propres doctrines. Il espérait, sans doute, vaincre ses adversaires par le ridicule, en raillant avec esprit certains usages de leur vie religieuse. Mais cette méthode ne pouvait avoir aucune chance de succès. Les esprits sérieux, avides de vérité, n'auront toujours que du mépris pour un tel procédé. Bien plus, emporté

(1) Pierre Du Moulin (1568-1658) « l'un des plus célèbres ministres, dit Bayle, que les réformés de France aient jamais eu ». Professeur de philosophie à Leyde, puis ministre à Charenton, il se fit remarquer au premier rang des adversaires de Tilenus dans la lutte des Gomaristes contre les Arméniens. Après le synode d'Alais qu'il présida (1620) il se retira auprès d'Henri de la Tour, prince souverain de Sedan, partisan des Gomaristes. Il est connu par de nombreux écrits. J. Bourelly. *Le Maréchal de Fabert* (1599-1662). Paris, 1880. I. p. 546.

Digitized by Google

par un zèle excessif, le maladroit orateur ne s'était-il pas permis d'envelopper dans une même ironie et les Capucins et leurs trop indulgents auditeurs ? « J'ose dire, s'était-il écrié, que Dieu les a amenez exprès pour nous servir d'exemple et de juste reproche. Car, qui est-ce d'entre vous qui pratique aussi soigneusement les commandements de Dieu, qu'ils observent les commandements des hommes ? Qui est celui d'entre vous qui garde aussi exactement la règle de l'Évangile, qu'ils gardent la règle de saint François et les Constitutions de l'Ordre ?... Ils mendient. Ils vont pieds nus, ou demi-nus : ils n'ont qu'un habit et icelui rapetassé. Qui est-ce d'entre vous qui en fit autant pour le service de Dieu ?... Ces gens par une humilité ambitieuse, se baissent pour se hausser. Tournans le dos à la gloire, ils la rencontrent par un autre chemin... » Et il termine son réquisitoire par cette boutade qu'il estimait, sans doute, fort spirituelle : « Ils nous donnent au diable, nous, au contraire, les donnerions volontiers à Dieu ; mais j'ay peur que Dieu n'en voudroit pas » (1).

Un langage aussi peu élevé trahissait manifestement l'incapacité de son auteur. On s'attendait à assister à une polémique franche, savante, courageuse, où les questions qui divisaient les esprits, seraient exposées avec méthode et soigneusement discutées. Mais cette attente fut trompée. On s'aperçut bientôt que les problèmes les plus sérieux étaient de parti pris rejetés au second plan, et que le persiflage et l'injure faisaient tous les frais de la controverse. Le coup d'éclat, annoncé avec tant de bruit, avait pitoyablement échoué. Les Capucins n'allaient-ils pas recueillir les fruits de ce malheureux échec ? Pierre Du Moulin le craignit ; aussi pensa-t-il se justifier devant les partisans de la Réforme, en publiant ces trois discours si vivement combattus.

Dans une courte préface, où l'orgueil et le dépit sont habilement dissimulés, il explique le motif de cette nouvelle publication : « L'assiduité des Pères Capucins à se trouver à mes prédications a esmeu les esprits du peuple de ceste ville tant d'une que d'autre religion. Depuis ce tems-là, la ville bruit de disputes, et le sujet des sermons de ces Pères est de réfuter ce que nous avons dit. Cela m'a obligé à faire trois prédications, esquelles je me suis estendu en leur présence sur les controverses. Ce que j'ay fait contre ma coustume : car, mon inclination est plutôt d'enseigner à bien vivre qu'à disputer, et tascher plustot à rendre les hommes bons et vertueux, qu'à les rendre sçavans. De ces trois prédications, ces Pères Capucins, non accoustumés au langage de la vérité, sont sortys autant contens que satisfaits ; et n'ont cessé depuis de parler de ces prédications avec mespris. Et ceux qui les

(1) *Trois Sermons faits en présence des Pères Capucins qui les ont honorez de leur présence.* Par Pierre du Moulin, Ministre de la Parole de Dieu. Avec approbation du Conseil des Modérateurs. A Genève. Pour Jacques Chouet. MDCXLI. p. 31. Par respect pour le lecteur, nous avons dû omettre plusieurs phrases de ce passage.

Digitized by Google

croient disent que ce sont presches d'eschoier, pleins de railleries et calomnies, bons pour l'Hostel de Bourgogne. Cela m'a meu à les mettre au jour, pour faire voir si c'est avec raison que je suis ainsi traité. Si ce sont railleries et bouffonneries, elles serviront à resjouir les personnes de gaye humeur. Mais, si ce sont choses sérieuses et claires, et fondées en la parole de Dieu, se trouveront quelques personnes, quoyque passionnées, qui me justifieront et en feront leur profit. De ce que je mets au jour, j'ay pour tesmoins trois ou quatre mille personnes qui m'ont ouy... Nous ne recherchons pas en nos prédications des fleurs de rhétorique, mais nous proposons la parole de Dieu en sa pureté et simplicité ; laissans à nos adversaires le prix de l'éloquence, nous nous contentons de celui de la vérité » (1).

Nous savons ce qu'était la vérité dans la bouche et sous la plume de Pierre Du Moulin. Nul ne pouvait s'y tromper. A défaut d'arguments sérieux, il ne se faisait aucun scrupule de recourir, tantôt à une compassion hypocrite et ridicule envers ses adversaires, tantôt aux plus basses et indignes calomnies. Le P. Norbert parlant, dans sa chronique, de ce fameux libelle, exprime ainsi son jugement : « Pour effacer les impressions qu'avaient faites les controverses des Capucins, et en particulier le livre du P. Joseph (2), Du Moulin promet une réfutation complète de tout ce que dessus, dans trois sermons exprès qu'il avait, en effet, preschés devant un auditoire de près de quatre mille âmes. Ces trois sermons n'ont rien qui soutiennent cette haute réputation que Basile nous donne de ce fameux ministre (3); ils sont farcis de questions étrangères à la matière et de traits satiriques les plus indécents » (4).

La vérité avait été trop peu respectée dans ces discours, pour que le P. Joseph la laissât sous le coup de pareilles attaques. Aux *Trois Sermons*, il opposa la *Lettre du Sieur Crescentian de Mont-Ouvert adressée par forme de relation au sieur Mestayer, jadis Ministre de Lusignan et maintenant professeur de la foy catholique en l'Eglise romaine... Avec la réfutation de trois presches du sieur Du Moulin : tirée des sermons du P. Joseph de Morlaix, Capucin*. Reims, Ber-

(1) *Trois Sermons etc...* Préface.

(2) Nous ignorons à quel ouvrage du P. Joseph, le chroniqueur fait ici allusion.

(3) Basile est le nom d'un apostat qui publia plusieurs libelles contre l'Église et l'Ordre des Capucins, entre autres le *Journal des Capucins, en suite du Capucin du sieur Du Moulin. Avec une addition de plusieurs pratiques secrettes de leur Ordre*. Par le sieur François Cloüet, cy-devant appelé Père Basile, de *Rouen, Prédicateur Capucin et Missionnaire du Pape*. in-12 s.l. n. d. de 31 pages. Il abjura plus tard ses erreurs. La *Chigiana* possède plusieurs pièces sur sa conversion. Voir aussi : *Biblioth. publ. du Mans* (Jurisprudence, n° 2807) : *Le Testament du P. Basile, capucin, contenant la renonciation et désaveu des libelles publiés sous son nom, avec l'abjuration de son apostasie etc.* in-4° s. d.

(4) P. Norbert, *Annales ou histoire ecclésiastique... Débats entre Du Moulin et le P. Joseph de Morlaix, Capucin.*

Digitized by Google

nard, 1641, in-8° de 300 p. (1). Dans cet écrit, le P. Joseph, au lieu de s'étendre en divagations inutiles, se renferme dans son sujet, et se contente d'éclairer le public sur la justice de sa cause. Il présente ainsi les questions en litige dans toute leur simplicité, les dégage de toutes les circonstances qui auraient pu les embrouiller, et met son adversaire dans l'alternative, ou de se renfermer dans les mêmes limites ou de se jeter dans des déclamations hors de propos.

Pierre Du Moulin choisit ce dernier parti. Ne s'attendant pas apparemment à cette défense si nette, si précise, si simple, il sortit des limites que lui traçaient son sujet et son adversaire, et se répandit en injures grossières contre le P. Joseph et les Capucins. A la *Lettre du sieur Crescentian*, il répondit par « *Le Capucin*, » factum ridicule qui n'inspire que la pitié et le dégoût. En le lisant, on éprouve je ne sais quelle honte pour le cœur humain qui peut nourrir des sentiments si injustes, des calomnies si noires et si gratuites, tant d'impertinence et d'orgueil. Incapable d'opposer aux arguments du P. Joseph une réponse convaincante, il trouve plus simple, et peut-être aussi plus habile, d'écraser son adversaire sous les coups de la calomnie et du ridicule. « Je luy adresse ce petit traicté, écrit-il dans la Préface, où il verra l'origine de son Ordre et les actions illustres des Pères Capucins, à la perfection desquelles les Apostres n'ont jamais peu atteindre. Le lecteur y trouvera des extravagances agréables et des folies plus qu'il n'en faut pour faire un sainct. Car, ce mot de *sainct* a changé de signification en ce siècle heureux, auquel pour parvenir à une sainteté séraphique, et superéminente, il faut avoir l'esprit renversé » (2). Ces quelques lignes suffisent à donner une idée des *extravagances* et des *folies* qui composent ce libelle.

Le P. Joseph de Dreux a pris soin de relever cet épisode de la vie du P. Joseph. Il la raconte et la commente en ces termes : « Saint Paul rencontra dans l'Aréopage d'Athènes des esprits qui tournèrent en risée la plus belle de ses prédications : *quidam irridebant ;* et le P. Joseph ne manqua pas d'en trouver à Sedan en la personne des Ministres. Du Moulin, faux pasteur de ceste Église prétendue, compose un libelle d'un style boufon à son ordinaire, où il fait une extravagante description de nostre habit, de nos cérémonies, de nos

(1) Le Sieur Crescentian raconte à son ami Métayer comment le P. Joseph l'a ramené à la foi catholique, à la suite de ses controverses avec Pierre Du Moulin. Une partie de cette lettre a été traduite en allemand et se trouve dans l'ouvrage du Dr Nass : *Die Convertiten seit der Reformation...* t. VI, p. 63-72. Quant à Métayer, Ministre de Lusignan, il avait fait son abjuration à Lusignan, entre les mains des missionnaires du Poitou, pendant la mission donnée au mois de décembre 1617. *Mss. 916 de la Bibl. d'Orléans.*

(2) *Le Capucin. Traitté auquel est descrite et examinée l'Origine des Capucins, leurs Vœux, Reigles, et Disciplines ;* par Pierre Du Moulin, Ministre de la Parole de Dieu... Avec approbation du Conseil des Modérateurs. A Genève, par Jacques De la Pierre, *Jouxte la Copie imprimée à Sedan.* MDCXLI. in-8° de 80 pp.

Digitized by Google

coustumes, pour rendre les Capucins ridicules. Il se moque de nostre Père séraphique sainct François, et du plus digne de ses enfants, qui après avoir converty une pauvre criminelle, dont il voulait sauver l'âme, tandis que la Justice condamnoit le corps à la mort, l'appeloit sa sœur, puisqu'elle avoit embrassé la mesme créance. Voyez le pauvre esprit de ce Ministre, qui ne pouvant respondre aux sermons du P. Joseph, tasche de trouver quelque chose à reprendre en son habit, en la règle dont il fait profession, en ses termes, en ses actions particulières. Nostre prédicateur vouloit convaincre les hérétiques par les passages formels tirez de la Bible de Genève, comme saint Paul, dans Athènes, prouvoit son dire par les citations des poëtes, les théologiens du Paganisme : il porta en chaire cette Bible huguenotte, et l'ayant mise à côté de luy, elle tomba ; ce qui fut un beau sujet aux Ministres pour exercer leur esprit boufon : ils publient partout que la Sainte Escriture avoit abandonné les Capucins. Mais, la raillerie ne fut pas longue. Vous l'entendez mal, répond le P. Joseph, ne voyez-vous pas que j'estois dans la chaire de vérité, où le mensonge n'a peu demeurer ; j'estois dans la chaire de l'Église romaine, dont la foy est pure, dont la doctrine est véritable, et la Bible de Genève toute falsifiée, toute remplie d'erreurs, ne pouvoit pas rester longtemps avec le prédicateur de l'Évangile : elle est tombée de soy-mesme, par une incompatibilité naturelle ; mais de là que devez-vous conclure, sinon que la fausseté de vos maximes se va destruire de soy-mesme après l'explication des véritez que j'annonce ; et la Bible de Genève est tombée, pour vous monstrer que bien tost elle n'aura plus d'authorité dans Sedan. Du Moulin qui se voit bravé au lieu mesme où il avoit plus de pouvoir, crêve de rage, son esprit est tout furieux ; mais à l'exemple des personnes faibles, il a recours aux injures pour se défendre : il collège de tous ses mémoires ce qu'il y a de plus impertinent, de plus niais, de plus satyrique : il en compose un discours badin, sous le titre de Présent au P. Joseph, pour recognoistre l'affection qu'il tesmoigne à l'Église de Sedan (1). J'ay leu ce discours, et je vous asseure qu'il est indigne non seulement d'un homme qui se dit pasteur d'une Église, mais aussi d'une personne qui fait profession d'honneur : tout y est fade, tout y est extravagant, c'est un ramas de sottises, et je n'en ay retenu qu'un sentiment de mespris pour un si chétif ouvrage et pour son misérable autheur, dont toute la force est dans une messéante raillerie » (2)

(1) Le libelle commence, en effet, par ces mots : « Des nouveaux hostes nous estans arrivez en ceste ville, qui sont un rare exemple de modestie et de simplicité, la civilité requiert de leur faire quelque petit *présent* qui ne leur soit point inutile. Or, je ne scache point de *présent* plus convenable à des personnes de profession sublime et de sainteté extraordinaire, que de leur présenter la description de leur origine et la continuation et progrez de leurs vertus ». *Préface*.

(2) *Oraison funèbre*... p. 25-26.

Digitized by Google

Le livre de Du Moulin ne tarda pas à recevoir la récompense qu'il méritait. Un arrêt du Conseil d'État le condamna d'abord ; puis un arrêt du Parlement de Bordeaux, en date du 28 mai 1642, en faisait ainsi justice : « Vu par la Cour la requête du Procureur Général contenant qu'il lui est tombé en main un libelle intitulé *Le Capucin*, traité composé par Pierre Du Moulin, ministre de Sedan, dans lequel l'autheur, à son accoustumée, avec un esprit d'impiété, faisant le boufon de théâtre dans les choses les plus sainctes, veut rendre ridicules les actions et les personnes des saincts... et après avoir déchiré les serviteurs, par un comble d'impiété, porte le blasphème de sa plume libertine contre la personne auguste de Jésus-Christ... il a été ordonné qu'il seroit bruslé par la main de l'exécuteur de la haute justice, ce qui a esté pareillement faict par d'autres arrêts des Cours souveraines ; ensemble dans les villes du ressort où il seroit trouvé des exemplaires, et ce dans les places publiques d'icelles, à jour de marché, aux formes accoustumées. Et cependant qu'il sera informé à la diligence du Procureur Général du roi et de ses substituts, contre tous ceux qui auront exposé en vente ledit libelle » (1).

Cet arrêt n'avait pas besoin d'apologie : il fut cependant justifié cette année là même, par un écrit où l'on réfutait péremptoirement les calomnies et les impiétés du célèbre Du Moulin (2).

Si l'on en croit l'abbé Prégnon, le P. Joseph, dans un écrit de 5 ou 6 feuilles, stigmatisa, comme il méritait de l'être, l'odieux pamphlet dont nous venons de parler. Du Moulin, quoique vaincu dans l'opinion générale, voulut avoir le dernier mot. Il fit paraître peu de temps après : *Examen du Livre intitulé : Lettre du sieur Crescentian de Mont-Ouvert.* Sedan, 1641, où il représente son adversaire comme « *le plus violent des Capucins*, comme *plus occupé de sa personne que de venger son Ordre,* comme *un brouillon qui apporte le trouble dans les esprits de l'une et l'autre religion* », le tout, accompagné des

(1) *Bibl. nat.* Ld 24 3.

(2) *Le Capucin défendu contre les calomnies de M. Pierre Du Moulin, ministre, ou Traité apologétique contenant les justes raisons pour lesquelles le Parlement de Bordeaux a fait brusler par les mains de l'exécuteur des sentences criminelles le libelle diffamatoire contre les Capucins, composé et mis en lumière à Sedan par ce ministre, et épandu dans le royaume, contre la teneur des Édits de pacification ; avec la réfutation sommaire des calomnies et impiétez qui y sont contenues ;* par Maistre Guillaume Cacherat, avocat, procureur du roy en l'amirauté de France au siège de Quillebœuf ; Paris, Antoine Vitray, 1642, in-8° de 175 pp. *Bibl. nat.* L d 24 3. — L'auteur de cette réfutation nous apprend que le Parlement de Bretagne ne crut pas devoir sévir contre le libelle de Du Moulin. « Qui peut douter, écrit-il, que le Parlement de Bretagne n'ait considéré qu'il y a très peu de sujets du roy, originaires de cette province, qui soient infectés de l'hérésie calvinienne... et que le mal que ce livre eut peu faire en Bretagne était si petit, qu'il ne méritoit pas une si haute main pour le retenir, que celle du Parlement, vu aussi le soin que prennent Mgrs les prélats de ceste province, qui sont tels qu'il ne s'y passe rien qui puisse préjudicier tant soit peu à l'honneur ou à la gloire de Dieu ». *Ibid.* p. 43.

Digitized by Google

termes les plus insultants dont le ministre savait si bien parer son style. Cette fois, le P. Joseph sentit qu'il n'était pas de force dans ce genre d'escrime ; il garda le silence. C'eut été donner à ce nouvel opuscule, ajoute M. Prégnon, une importance qu'il ne méritait pas (1).

Nous avons vu que c'est à Frédéric-Maurice que les Capucins étaient redevables de leur établissement à Sedan. Fixés d'abord au faubourg de la Cassine, dans une maison appartenant à Jean Lemaire, dit Limbourg, ils n'y étaient établis qu'à titre provisoire, et ne jouissaient d'aucune commodité dans l'exercice de leur ministère. Témoin des heureux résultats que produisaient dans sa capitale les travaux de ces missionnaires (2), ce Prince résolut d'y assurer leur établissement, en leur donnant la propriété de la maison qu'ils habitaient. Vainqueur à la bataille de la Marphée (6 juillet 1641), il venait de se réconcilier avec le roi. L'ordre et la paix étaient rétablis à Sedan ; un *Te Deum* d'action de grâces avait été chanté ; il voulut s'occuper de la conversion et de l'amélioration morale de ses sujets : « Le 20 septembre, nous apprend le P. Norbert, Frédéric écrit au cardinal de S. Onuphre, à Rome, protecteur de l'Ordre des Capucins, pour le prier de favoriser l'établissement de ces religieux dans ses États, et de luy donner, ainsi qu'à ses sujets, ce contentement et ceste consolation. Il expédia le mesme jour des lettres patentes aux dits Capucins à ce sujet » (3).

Pendant ce temps, la princesse Eléonore faisait pour eux l'acquisition de l'immeuble du sieur Limbourg, « à la condition qu'il y conserverait son logement pendant quatre années, et moyennant 300 livres de pension viagère, payable sur le domaine de la ville ». Le contrat en fut passé immédiatement et le prince expédia incontinent des lettres patentes, qui rendaient l'établissement des capucins définitif et irrévocable dans la ville de Sedan (4).

(1) *Histoire du pays et de la ville de Sedan*... III, p. 305.

(2) Le P. Joseph de Morlaix était puissamment secondé dans son œuvre. Parmi ceux qui combattaient énergiquement à ses côtés, nous devons citer spécialement le P. Yves, qui se mesura avec Abraham Rambour, professeur de théologie protestante à Sedan. Le sujet de la controverse était le *Saint Sacrifice de la Messe*. Rambour rendit compte, à sa manière, de cette conférence dans : *Récit véritable de ce qui s'est passé dans la conférence entre le sieur Yves, capucin, et Abraham Rambour, ministre du saint Évangile*. Sedan, 1640. V. Prégnon, *op. cit.* p. 314. Le P. Yves publia à son tour : RECIT VERITABLE ET SUCCINCT *de ce qui s'est passé, en novembre 1640, en la conference tenuë au chasteau de Sedan, entre le P. Yves de Nevers, capucin, et le sieur Rambour, ministre, etc.* A SEDAN, PAR GEDEON PONCELET, 1640.

(3) P. Norbert. *Mss. cit.*

(4) Prégnon, *op. cit.* III, p. 102. En 1654, le maréchal de Fabert, grand bienfaiteur des Capucins, obtint de Louis XIV de nouvelles lettres-patentes confirmatives de celles qu'ils avaient reçues de Frédéric-Maurice, et permettant « de construire une autre église, maison, couvent, en un autre lieu de la ville commode qui pourra leur estre donné ». P. Norbert, *Chron.* année 1654. Ce lieu était appelé la *Corne de*

Digitized by Google

Assurément, c'était la plus éloquente réponse aux odieux procédés du ministre Du Moulin. C'était aussi la reconnaissance manifeste des éminents services rendus à l'Église par le zèle des missionnaires (1). Aussi le P. Joseph se montra-t-il plus actif que jamais, pour vaincre l'ignorance et l'indifférence profondes où était tombée l'immense majorité de la population. Plus d'une fois, il eut à souffrir des mauvais traitements de la secte. La modeste habitation des religieux était située, nous l'avons dit, dans un faubourg de Sedan ; il était facile, par conséquent, de les molester, tout en se mettant à l'abri de toute poursuite. « On lui jetait des pierres, dit le P. Joseph de Dreux, on le menaçait de le tuer et de le brusler dans la pauvre demeure qu'on lui avoit accordée hors de la ville » (2).

Une nuit, rapporte encore le même religieux, une clameur étrange se fit entendre dans la ville ; le canon se mit tout à coup à gronder ; des flammes s'élevaient de toutes parts, et un ensemble de bruits sinistres pouvait faire croire à une révolte des Huguenots contre le souverain catholique. Ce n'était pourtant qu'un simple feu de joie occasionné « par une agréable nouvelle venue de la Cour vers les sept heures ». Aussitôt, la panique s'empare des catholiques du faubourg : ils accourent au couvent et pressent le P. Joseph de se mettre en sûreté. « Les Huguenots, disent-ils, se sont rendus maîtres de la ville, ils ont déjà forcé le palais du Duc, et ils ne tarderont pas à exercer sur vous leur cruelle vengeance ». Mais le P. Joseph n'était pas homme à déserter ainsi le champ de bataille. « Non, leur répond-il, je ne feray jamais une si grande lâcheté : je veux mourir avec les chères personnes dont le salut m'a esté commis. Et le R. Père qui l'accompagnoit m'a depuis assuré qu'il le vit si résolu à la mort, si content de la souffrir pour la querelle de Dieu, et si joyeux de la considérer présente, que les martyrs ne pouvoient pas avoir d'autres pensées, ny une plus fervente résolution que ce digne missionnaire dans un accident impréveu et capable de faire peur aux plus asseurez » (3).

Floing. Louis XIV posa la première pierre du nouveau couvent en 1657, et le maréchal Fabert supporta tous les frais de la construction. Ce n'est qu'en 1663 que les religieux quittèrent la Cassine et vinrent s'installer dans la ville. En 1683, le P. Ambroise de Chaumont en Bassigny, Custode des Capucins de la Province de Champagne, vint prendre possession, au nom de sa Custodie, des couvents de Sedan et de Charleville, en échange des couvents de Vassy et de Bar-sur-Aube qui furent donnés aux Capucins irlandais. L'église des Capucins de Sedan renfermait la sépulture du maréchal de Fabert et de toute sa famille. V. Prégnon, *op. cit.* p. 106. Baugier. *Mémoires historiques de la Province de Champagne*, t. II. Bourelly. *Le Maréchal de Fabert*... II, p. 352. *Bullar. Ord. Min. Cap.* V, p. 283.

(1) « Les sermons, les conférences et controverses des Capucins avaient d'heureux succez et répondoient aux pieux désirs de Frédéric-Maurice et de son auguste épouse ». P. Norbert. *Mss. cit.*

(2) *Oraison funèbre*... p. 37.

(3) *Oraison funèbre*... p. 37.

Digitized by Google

Un tel héroïsme était bien fait pour lui gagner l'estime et l'affection du peuple. On résiste difficilement à des hommes de cette trempe, toujours prêts à sacrifier leur vie, dans l'accomplissement de leur devoir. Aussi, l'apostolat du P. Joseph fut-il loin d'être stérile. Le P. Joseph de Dreux nous en fait, en ces termes, le consolant tableau : « Le P. Joseph, dit-il, ne prescha pas sans profit dans la ville de Sedan, l'on y voit encore aujourd'huy le succez de sa mission ; il y convertit grand nombre d'hérétiques : il y gagna le Prince souverain, Monseigneur le duc de Bouillon, qui receut de luy tous les enseignemens nécessaires pour se confirmer en la foy ; il y baptiza Monsieur son fils, suivant les formes de la sainte Église romaine, en qualité de missionnaire apostolique, pourveu de tous les pouvoirs requis en pareilles occasions : il y establit un couvent de nostre Ordre, où il laissa un nombre de Capucins, comme une garnison dans la place qu'il avoit regagnée sur les ennemis, et dont il s'estoit rendu maistre au nom du Fils de Dieu. Si donc aujourd'huy l'on vous rapporte que l'exercice de la véritable religion est restably à Sedan, que sans difficulté l'on y porte publiquement la saincte Eucharistie, que la plupart des citoyens sont catholiques et des plus zélez, que leur dévotion a faict augmenter nostre couvent et nostre église, dont la dédicace doit se faire dans quelques semaines, reconnaissez, après Dieu, le P. Joseph pour le principe de tous ces biens ; il y a fait connoistre Jésus-Christ, et il a esté le premier qui l'ait porté publiquement aux malades : ses paroles n'ont pas esté perdues, elles ont de puissantes impressions sur beaucoup d'esprits qui depuis son départ ont embrassé la foy romaine » (1).

Pierre Du Moulin lui-même ne put se soustraire, paraît-il, à la bienfaisante influence de notre missionnaire. C'est le même orateur qui nous l'apprend et son témoignage est ici d'une grande valeur. « Le mal-heureux Ministre estant prosche de la mort, ajoute-t-il, a tesmoigné que les sermons de nostre Prédicateur avaient ébranlé son obstination, et que le seul respect humain l'avoit retenu dans son hérésie ; car dans cette extrémité, approchant de sa dernière heure, il s'écria : « Où êtes-vous, Père Joseph ? N'y a-t-il pas moyen que je vous parle ? Mes amis, je vous conjure de me le faire venir quelque endroit qu'il puisse estre. — Il avait sans doute retenu les paroles que ce digne missionnaire luy avoit escrites en responce à l'injurieux Présent du Ministre, où il disoit avec un esprit de charité et de compassion : ne lassez pas les bontez d'un Dieu qui depuis quatre-vingt et tant d'années vous offre la grâce de la pénitence : vostre grand aage vous avertit de la fin de vostre vie, et sçachez que Dieu fera bientost les trois miracles impossibles aux Créatures, il pèsera le feu, il mesurera le vent, il rappellera le jour passé (4 Esdr. 4) : il pèsera le feu de vos

(1) *Oraison funèbre...* p. 38.

Digitized by Google

emportemens et de vos indiscrètes ferveurs contre l'Église romaine ; il mesurera le vent de votre ambition à qui vous sacrifiez les âmes de ce peuple, car vous l'entretenez dans l'erreur pour ne paroistre pas avoir esté vous-mesme dans l'ignorance : mais, que répondrez-vous à Dieu, quand il rappellera tous les jours de ceste longue vie passée dans le désordre et dans l'infidélité, soutenant une doctrine que vous sçavez n'estre pas véritable ? — Ces paroles escrites par le P. Joseph à son départ, estoient restées dans l'esprit du Ministre, et l'appréhension des jugements de Dieu le fit crier, à la mort, mais c'estoit un repentir d'Esaü, d'Antiochus et de Judas : il demandoit celui qu'il avoit mesprisé par ses railleries, il ne le méritoit pas ; l'on se mocque de luy, et il meurt dans le désespoir, comme il avoit vescu dans le libertinage » (1).

Quelques écrivains mal renseignés affirment que le P. Joseph de Morlaix continua longtemps encore son apostolat à Sedan et dans la Principauté. « L'Ardenne à laquelle il consacra ses travaux pendant plus de vingt ans, peut le revendiquer », écrit l'abbé Boulliot. (2) L'auteur de l'*Histoire de la Ville de Sedan* écrit, à son tour : « Le P. Joseph continua ses prédications non-seulement à Sedan, mais dans les Principautés... Il les continua tant que ses forces le lui permirent » (3). C'est là une erreur. La mission du P. Joseph à Sedan ne dura guère plus de trois ans. Le P. Norbert nous apprend qu'en 1642, le Maréchal de Fabert, gouverneur de la Ville, défendit aux ministres de la religion réformée et aux missionnaires, de se livrer à des contro-

(1) *Oraison funèbre*... p. 27. C'est durant son séjour à Sedan que le P. Joseph de Morlaix fut appelé à prononcer l'oraison funèbre du Prince de Joinville, dans l'église S. Pierre de Reims. Elle a été imprimée sous ce titre : *Oraison funèbre sur la mort de très-hault, très-puissant et très-magnanime M^sr François de Lorraine, Prince de Joinville, prononcée en l'église de Saint-Pierre de Reims, en présence de très illustre et très précieuse Princesse Me M. Françoise Renée de Lorraine, abbesse de ladite église, et de tous les Ordres de la Ville*, par le R. P. Joseph de Morlaix, prédicateur Capucin. Reims, Simon de Foigny, 1640, et à Paris, chez Denys Thierry, rue S. Jacques. 1640. (*Bibl. nat.* Ln^27 10304) in-4° de 128 pp.

Le P. Joseph évoque, en commençant, le souvenir du P. Ange de Joyeuse : « Votre Grandeur, Madame, ne pouvoit choisir hors la liaison de son sang, un amour plus intéressé que le mien en la faveur de nostre Prince. Ce grand Ange du ciel, qui fut séraphique sur la terre, et que le défunct et vous avez eu pour Grand-Père, cet apostre nouveau de nostre France, qui a quitté les couronnes pour se couvrir du mesme sac que j'ai l'honneur de porter, a lié si étroitement par son alliance notre Ordre et nos cœurs à tout ce qui touche vostre illustre maison, que pour manquer d'affection et de respect en toutes les rencontres où il faut en rendre des témoignages, il faut despouiller l'habit de Capucin... » Il parle plus loin de la dévotion du Prince « d'où venoit que les plus austères religieux estoient esdifiés et tout ensemble estonnés de ses discours. Combien de fois ne l'a-t-on pas vu, en nostre couvent de Paris, converser avec les Capucins, comme s'il eût été Capucin lui-mesme !... » *Ibid.* p. 78.

(2) *Biographie ardennaise*... II, p. 68-71.

(3) *Histoire du pays et de la Ville de Sedan*... III, p. 305.

Digitized by Google

verses théologiques. Sans doute, voulait-il éviter par cette mesure, le retour des faits scandaleux que nous avons racontés. « Il enjoint aux théologiens catholiques, conformément aux ordres du roy, de borner le ministère de la parole aux prédications ordinaires, aux conférences et aux conversations particulières » (1). Il paraît qu'Anne d'Autriche manifesta, plus tard, le mécontentement que lui avait fait éprouver cette défense ; mais Fabert parvint sans peine à expliquer et à justifier sa conduite. Est-ce à cette circonstance qu'il faut attribuer le départ du P. Joseph ? Nous l'ignorons, et nous ne pouvons nous livrer à aucune conjecture, à cet égard. Quoiqu'il en soit, il nous paraît certain que le P. Joseph de Morlaix abandonna la mission de Sedan, à la fin de 1642 ou au commencement de 1643 ; car, le Chapitre Provincial réuni à Nantes, le 9 octobre 1643, le nomma, pour la première fois, Définiteur de la Province de Bretagne. Désormais, le P. Joseph consacrera toute son activité et ses forces au service de sa Province d'origine.

(*A suivre.*)

Fr. RENÉ de Nantes.
O. M. C.

---

(1) P. Norbert. *Mss. cit.* sub anno 1642.

Digitized by Google

LA POÉSIE

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE

CORNEILLE ET ROTROU

En commençant l'histoire de la poésie française, au dix-septième et au dix-huitième siècle, par les noms de Corneille et de Rotrou, nous éprouvons, sans rien exagérer, une certaine émotion avant de les peindre à grands traits.

C'est l'histoire de deux grandes âmes que nous allons essayer ; c'est la vie de deux amis vrais qui mirent des héros sur la scène et qui furent eux-mêmes des héros dans leur siècle ; l'un par sa mort, l'autre par son désintéressement et sa pauvreté.

Avec Corneille, délassons-nous du présent, en admirant le passé et en espérant que le beau finira par rejoindre la vérité dans l'avenir de notre Littérature.

Corneille, plus âgé de trois ans que Rotrou, était né à Rouen, en 1606, d'une ancienne famille de magistrats. Son père, d'une humeur indépendante, donna sa démission d'avocat général, pour rester juste et libre ; et plus tard, une casaque grise qui lui avait appartenu, passa, à titre de prêt, à l'un de ses fils, curé aux environs de Rouen. Les vêtements et les caractères avaient alors une solidité qu'ils n'ont plus.

Après de bonnes études faites chez les R. P. Jésuites, et dont le cœur reconnaissant du grand homme garda un durable souvenir, P. Corneille, licencié en droit, devint avocat à la Table de marbre. Le titre était beau, mais ne rapportait rien, et les goûts du poète l'emportaient sur ceux de l'avocat. Il s'essaya à composer et se fit une réputation de Province.

Pauvre théâtre alors que celui de Paris et de la France, malgré quelques efforts heureux pour s'élever au-dessus du déver-

Digitized by Google

gondage espagnol de Hardy, ce poète d'une arrière-garde de la Renaissance, disciple égaré de Ronsard, au dix-septième siècle! Le ridicule Scudéry avait écrit, avec force tirades oratoires, une Mort de César, morte à sa naissance, en 1636, et quinze autres tragédies (1) ou tragi-comédies qui eurent le même sort. Il ne survécut pas longtemps à son Alaric, poème descriptif, sans idée, qui a la prétention d'être une épopée ; il mourut en 1667.

« Poète et guerrier,
Il voulait du laurier, »

et portait une longue rapière :

Quatorze années plus tard, mourut Desmarets de Saint-Sorlin, un autre ennemi de Corneille, un incompris, un ancien libertin, un plat poète, qui eut des lueurs de jugement et comprit mieux que Boileau la nécessité du merveilleux chrétien dans un poème épique. Il eut la chance, en 1638, de faire les Visionnaires, c'est-à-dire les extravagants, comédie qui n'est pas sans esprit et dont on peut citer quelques vers ; ceux-ci entre autres, d'un amoureux, avant tout amoureux de lui-même, et d'un poète amoureux de ses vers :

Filidan (l'amoureux en idée):
« Beauté, si tu pouvais savoir tous mes travaux ! (2)
Amidor (le poète). — Siècle, si tu pouvais savoir ce que je vaux.
Filidan. — J'aurais en ton amour une place authentique.
Amidor. — J'aurais une statue en la place publique. »

Molière avait lu ces vers, et s'en servit. (3) C'était son bien. Il a encore fait Bélise avec une Hespérie qui se croit aimée de tous. Rendons justice à Desmarets; il n'est pas sans gaieté. Mais Molière, qui n'avait pas les oreilles de Midas, en avait les mains. Tout ce qu'il touche devient or.

Tristan l'Ermite, un peu plus jeune, a fait une Marianne, qui passe encore pour meilleure que celle de Voltaire. L'héroïne du poète est la victime des fureurs jalouses d'Hérode. On l'a reprise récemment, avec un certain succès. Au dernier acte, après la mort de Marianne, Hérode, malgré les règles du théâtre qui veut que la catastrophe soit reculée jusqu'au dernier moment, y

(1) Entre autres, l'Amour tyrannique.

(2) Act. 4. Sc. 4. Voir aussi : Act. 1er. la Sc. 4, entre Sestiane l'amoureuse de la comédie et Amidor, le poète extravagant :

(3) Dans les Femmes savantes.

Digitized by Google

exhalait en de longues tirades, son éloquente douleur, sans pouvoir rassasier de larmes son auditoire. (1) C'était en 1636, qu'elle excitait la piété de nos aïeules, et l'on pleurait encore devant cette même Marianne, si touchante dans la prière qu'elle adresse à Dieu, de sa prison. Tristan n'en fut pas plus riche d'abord, « passant l'été sans lit et l'hiver sans manteau ». Et puis nous le voyons mourir à l'hôtel de Guise, laissant à Quinault, son jeune protégé, quelqu'argent et des manuscrits.

Il a fallu tout le génie de Racine pour rendre Agrippine moins odieuse sur la scène que dans l'histoire. Si l'on ne pleura point à celle de Cyrano de Bergerac où l'hypocrisie de Tibère et d'Agrippine répugne à l'âme, comme l'emphase espagnole y répugne au goût, (2) on rit un bon coup au Pédant joué, (1633) du même auteur, plus burlesque encore que comique. Le *Pédant* Grange, n'était autre que Grangier, l'ancien principal de Cyrano, détesté de son élève et moqué sur la scène, battu, emprisonné, dressé par son fils, sa fille Manon et son amant du Tremblay. Décidément la comédie est le lot de beaucoup en France, et « le mérite » s'y multiplie, du génie au talent, avec une variété infinie, et un rire toujours divers, toujours nouveau.

Le cynique Bergerac, duelliste et soldat, épistolier précieux et raffiné, mourut à la fleur de l'âge, en 1655, des blessures reçues à la guerre. (3)

Il fallait du courage alors pour faire des vers. Ils étaient payés, les grands, au pauvre et savant Du Ryer, quatre francs le cent, deux francs les petits. Il est auteur d'un très médiocre Scévole, d'une Lucrèce détestable et d'une Alcyonée. Nous lui devons ces deux vers, devenus communs à force d'avoir été répétés :

« Pour obtenir un bien si grand, si précieux,
J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux ».

(1) La tragédie d'Osman de Mairet offre aussi des scènes pathétiques.

(2) Elle réussit cependant, à Paris, et renferme plus d'un vers bien frappé, celui-ci entre autre qui parle, « des dieux que l'homme a faits et qui n'ont point fait l'homme ».

(3) Il a encore composé un ouvrage plaisant qui délectait nos pères: L'autre monde ou les États de l'Empire de la Lune. Histoire de la République du Soleil.—Incrédule au surnaturel, aux miracles, il est pour la métempsychose. Molière lui a fait plus d'un emprunt. Il lui doit, en particulier, deux scènes des Fourberies de Scapin, et Racine aussi quelques traits du Plaideur.

Digitized by Google

et ces autres d'une précision remarquable. Le héros parle à sa maîtresse :

« Vous m'avez commandé de vivre et j'ai vécu ;
Vous m'avez commandé de vaincre et j'ai vaincu ».

Les deux premiers aidèrent plus tard La Rochefoucauld à traduire, avec quelque changement, la passion que lui fit éprouver Mme de Longueville. Il est bien heureux de les avoir rencontrés, car, au fond, il ne sentait rien, cet égoïste, et, de son propre mouvement, n'aurait rien fait qui vaille en poésie.

Un mot de Mairet, et c'est fini. Il composa Sophonisbe, dont la scène est à Cirta, dans un château en Afrique. C'est un sujet des plus tragiques où Corneille lui-même a échoué. On doit à Mairet, parmi beaucoup de trivialités, une scène dans laquelle Massinissa montre à Scipion Sophonisbe son amante, la veuve de Siphax, dont Scipion lui a refusé la main, mourante, un poignard dans la poitrine, mais libre du joug de Rome, et soustraite au char du triomphateur. Il dit au Romain :

« Tu recules d'effroi ! que devient ce grand cœur ? »

Puis, s'adressant aux autres Romains :

« Monstres, qui, par mes mains avez compris mon crime,
Allez au Capitole offrir votre victime.
Montrez à votre peuple, autour d'elle empressé
Ce cœur, ce noble cœur que vous avez percé...

Il prophétise :

Je vois dans l'avenir Sophonisbe vengée,
Rome à son tour sanglante, à son tour saccagée,
Expiant dans son sang ses triomphes affreux.
Aux fers des étrangers tendant des mains serviles ». (1)

Mairet a encore écrit Sylvie, une sorte de comédie pastorale où deux amoureux se querellent, où un prince, le fils du roi de

(1) Sophonisbe. Acte 5. Sc. 3 et dernière. Dans une autre scène, Acte 4, Sc. 3, Massinissa supplie en vain Scipion de lui accorder la main de Sophonisbe. Dans sa douleur, il s'écrie :

« M'a-t-on vu, tant de fois, une pique à la main,
Soutenir la grandeur de l'empire romain,
Pour me voir maintenant demander avec larmes,
Ce que j'ai mérité par le sang et les armes ? »

Digitized by Google

Sicile, épouse une bergère. C'est une imitation de l'Italien Tassoni.

Sophonisbe est de 1629, (1) sept ans avant le Cid, et son auteur vit jusqu'en 1686, c'est-à-dire deux ans de plus que Corneille. Ce sont deux contemporains. Nous n'en saisissons que mieux la force du génie de notre grand poète qui marche à pas de géant dans la carrière tragique, tandis que ses rivaux le suivent de loin, et l'insultent pour disparaître ensuite dans l'oubli, ou ne devoir une espèce de renommée ridicule qu'à notre dédain. Pour Mairet, c'est à peine s'il osa versifier depuis le Cid; et de petit poète se fit médiocre diplomate.

Pour mieux comprendre la beauté et la correction des vers de l'auteur de Polyeucte, si souvent accusé d'incorrection, il faut lire les vers du temps, ceux-ci entre autres, de l'Estoile. Nous sortons du tragique, mais non du goût des contemporains de Corneille où la grossièreté le dispute à la platitude :

« Que j'aime en tout temps la taverne,
Que librement je m'y gouverne,
Elle n'a rien d'égal à soi !
J'y vois tout ce que j'y demande,
Et les torchons y sont pour moi
De fine toile de Hollande ! »

*
* *

S'il n'y avait que des torchons sur la scène ! Mais il y a de tout, jusqu'à l'attirail de la chambre d'une courtisane. C'est une merveille que Mélite (1629) où les bienséances sont observées, à côté de ce dévergondage italien, espagnol et français, de mauvais vers et de mauvaises mœurs. Du reste, la pièce de Corneille est assez insignifiante.

On prétend que son titre est l'anagramme de Milet, et que le nom de Milet est celui d'une jeune personne que Corneille aurait aimée. Il était bien capable, en effet, de l'avoir aimée sans oser le lui dire autrement. Candide poète !

Après Mélite, faite suivant les bienséances, Clitandre, (2) le

(1) Sophonisbe ne fut représentée qu'en 1633, devant le roi Louis XIII. Mairet passe pour avoir appliqué le premier la règle des trois unités. Or, en 1632, Corneille l'appliquait dans la comédie de Clitandre.

(2) 1632.

Digitized by Google

fut suivant les règles. (1) Les règles sont moins d'Aristote que de la nature ; l'art qui en sort et la morale doivent beaucoup à Corneille ; mais il voit l'art en grand, et son esprit généreux nous enseigne à modifier ces règles selon l'occasion, le sujet et l'intérêt. Tel grand événement lui semble pouvoir être tragiquement développé sur la scène en six, et non en vingt quatre heures. Au besoin, il se permettrait deux jours.

Ce n'est pas vraiment la peine de s'arrêter à la Galerie du Palais, à la Place Royale, à la Veuve, à la Suivante.

De la Veuve, pourtant, voici quelques vers d'une netteté et d'une correction inconnues jusque là au théâtre. Nous sommes en 1633 :

« Le joli passe-temps, (2) dit Alcidor à Philis, amoureux de
D'être auprès d'un ami et de causer beau temps, [Clarice.
Lui jurer que Paris est toujours plein de fange,
Qu'un certain parfumeur vend de forte bonne eau d'ange,
Qu'un cavalier regarde un autre de travers,
Que dans la comédie, on lit d'assez beaux vers,
Qu'Aglante avec Philis, dans un mois se marie.
Change pauvre abusé, change de batterie ».

C'est de la bonne satire, en bon et ferme français. Le reste est fort embrouillé.

Qu'est-ce que ceci en regard ? « Un cœur (celui de Philandre) se met à la fenêtre », (3) (dans Mélite), pour admirer la peinture de l'objet dont il est épris, la jeune Cloris :

Ce cœur « afin de le mieux voir, s'est mis à la fenêtre ».
Pour : a mis tout son cœur dans ses yeux.

Est-ce assez précieux ? Ce qui suit dans Clitandre, est tout plein de l'emphase espagnole.

Rosidor, blessé par des assassins, tandis que Dorise, une rivale, veut tuer Caliste, sa maîtresse, a encore assez de force pour s'écrier :

« Blessures, hâtez-vous d'élargir vos canaux,
Par où mon sang emporte et ma vie et mes maux.

(1) L'unique règle que l'on mit en pratique avant Clitandre était celle des vingt-quatre heures.

(2) La Veuve. Act. 1. Sc. 1.

(3) Mélite. Act. 1. Sc. 4.

Digitized by Google

Ah ! pour l'être trop peu, blessures trop cruelles, (1)
De peur de m'obliger vous n'êtes point mortelles ».

Il voudrait se tuer ; son épée se refuse à le servir. Sa maîtresse, Caliste, qu'il croyait morte, reprend connaissance et l'injurie. Rosidor la nomme « Adorable cruelle ! »

*
* *

Vraiment Corneille avait besoin des leçons de Richelieu ! Un peu plus tard, Louis XIII, la reine et le cardinal, en allant aux eaux de Forges, passèrent à Rouen. L'archevêque de cette ville, Harlay de Champvallon, invita Corneille à rimer en leur honneur. Le poète s'en défendit, dans une pièce de vers latins qui n'était pas sans fierté. Comblé de louanges, il eut la naïveté, car il était grand et simple, de se laisser attirer à Paris, au Palais Cardinal, et d'y devenir poète, au service de Richelieu. Il n'y avait là que des valets, tels que Boisrobert et Colletet, même l'Estoile, qui n'ont laissé, par comparaison surtout, qu'un nom grotesque livré à la risée de la postérité. Un seul faisait exception, Rotrou, qui avait moins de génie que Corneille, mais autant de cœur, né comme lui d'une vieille famille de magistrats, ayant tout ce qu'il fallait pour être l'un de nos héros, encore plus que pour en inventer. Ce jeune homme fut la ressource de Corneille dans son ennui, quand il cessa de plaire. Accusé « de manquer de suite », par le cardinal, qui ne voulait de rivaux en rien, il poussa la maladresse jusqu'à faire, avec candeur, la critique d'un poème du Cardinal, intitulé : Les Tuileries. Tout au moins, Corneille qui avait perdu l'occasion d'être un courtisan, avait gagné, en retournant à Rouen, un ami.

Du reste, avant d'habiter définitivement Paris, il y reviendra plus d'une fois, pour y faire représenter ses comédies et ses tragédies.

*
* *

Médée paraissait en 1634. Médée est trahie par Jason, trahie par ses sujets :

« Dans un si grand revers, lui dit Nérine, sa suivante, que vous reste-
« Moi, répond la magicienne, moi, dis-je, et c'est assez » (2) [t-il ?

(1) Clitrandre. Act. 1. Sc. 9.
(2) Médée. Act. 1. Sc. 5.

Digitized by Google

Voltaire n'a pas un vers pareil. Où trouver dans ses alexandrins souvent lâches et sans précision, une antithèse aussi ferme que celle-ci, mise dans la bouche de l'épouse infortunée :

« Me peut-il bien quitter après tant de bienfaits ?
M'ose-t-il bien quitter après tant de bienfaits ? (1)

Le reste n'est pas à cette hauteur; les enchantements de la magicienne, les feux qui sortent de sa robe et font mourir Créon et Crésus, sont plus de l'opéra que de la tragédie; mais, on le sent, l'heure d'un grand événement approche, d'un chef-d'œuvre. Ce qui est déjà parfait, c'est le cœur du poète :

Corneille a jugé sa Médée, avec quelle franchise ! « Je fuyais », disait Condé; et Corneille :

« Quant au style (2), il est fort inégal en ce poème; et ce que j'y ai mêlé du mien approche si peu de ce que j'ai traduit de Sénèque qu'il n'est point besoin d'en mettre le style en marge, pour faire discerner au lecteur ce qui est de lui ou de moi ».

*
* *

De l'Illusion comique, représentée en 1635, ni comédie, ni tragédie, il dira que c'est un « monstre étrange ». Il y a trois pièces dans cette pièce, c'est-à-dire trois actions et un personnage, entre autres, Matamore, type extravagant, un instant tragique. Le génie encore informe du poète se débarrassera bientôt de ses dernières entraves :

« Respect de ma maîtresse, incommode (3) vertu,
S'écrie le demi-héros, devenu le rival de son père,
Tyran de ma vaillance, à quoi me réduis-tu ?
Que n'ai-je cent rivaux en la place d'un père. (4)
Sur qui, sans l'offenser, laisser choir ma colère ! »

Le Cid ne dirait pas mieux. Et Boileau a presque littéralement,

(1) Monologue de Médée, Acte 1. Sc, 4.
(2) Examen de la Tragédie de Médée.
(3) Acte 3. Sc. 4.
(4) Seulement Matamore ajoute immédiatement :
« Ah ! visible démon, vieux spectre décharné,
Vrai suppôt de Satan, médaille de damné. »
Son cœur « a des feux qui embrasent tout : maisons, ardoises et gouttières, etc. »
L'unité du style, le goût fait défaut.

Digitized by Google

dans le Passage du Rhin, copié ces vers de Matamore, dont le nom :

« renverse les murailles. (1)
Défait les escadrons et gagne les batailles ».

*
* *

Enfin, c'est en 1636, qu'éclatent le Cid, et la jalousie de Richelieu, enragée « jalousie », dit T. des Réaux, servie par Scudéry, Desmarets, Chapelain, Boisrobert et autres grenouilles du marécage littéraire, (2) qui crient vers le ciel pour arrêter le soleil ou l'effrayer. Ce soleil, c'est le génie, soudain éveillé, de Corneille, d'autant plus cruel alors aux envieux que l'écrivain où il a plu à Dieu de le placer, gauche, distrait, inhabile à lire ses vers, lourd à parler, et taciturne, n'avait inspiré jusqu'alors aucune appréhension sérieuse, et n'avait pas nui à la gloire empruntée et à l'éclat fugitif des rimailleurs.

Un seul poète avait le droit d'être jaloux; c'est Rotrou, que Corneille appelait son père, pour avoir débuté après son ami; et l'ami se vengea en appelant le triomphateur, son maître. La scène, en effet, a un maître, mais le plus humble, à la fois, et le plus franc qu'on ait jamais vu, qui avoue son génie et supporte (avec le dessein de se corriger, même de ses plus naturelles beautés), les plus ineptes critiques; âme naïve et simple, s'il en fut une au monde, qui ne connaît ni la vanité de la modestie, ni l'orgueil de la gloire; et dont l'âme désintéressée en même temps qu'absolue, ne goûte que deux joies, le théâtre (le sien), et la famille.

*
* *

Avant 1646, Rotrou n'a rien fait qui vaille. Qu'il emprunte ses sujets à la Grèce, ou qu'il suive, après Hardy, les traces de l'Arcosta, de Lope de Véga et de Caldéron, qu'il admire la grande éloquence « espagnole », c'est à son imagination avant tout, c'est à son imagination qu'il obéit. Elle est pleine d'enlèvements, de combats, de reconnaissances, d'échelles de soie,

(1) Acte 2. Sc. 2.

(2) Entre autres, Scarron alors âgé de 27 ans, qui écrivit l'Apologie pour Mairet et la Suite du Cid. Corneille y est dit : « Esprit de fange. âme de Savetier ». Il est encore nommé : « le très bredouillant poète comique ».

Digitized by Google

d'amours traversées, dans des royaumes d'invention; et le style du poète est lâche, diffus, incorrect, déclamatoire et parfois inintelligible.

Qu'est-ce que l'Hypocondriaque, écrit à dix-neuf ans, la Bague de l'oubli, Hercule et même Achille ? (1) Rien, ou peu de chose. Cet Achille provoque Agamenmon en duel, comme s'il eût été le premier bretteur et gascon du monde. Ailleurs, dans l'Innocente infidélité, un gentilhomme d'Épire met pistolet en main pour se défendre. Que de pièces nous ne nommons pas, et des plus invraisemblables ! Il y a l'infini entre ces deux esprits de Corneille et de Rotrou que leur cœur a rapprochés, dans la même indépendance, à l'hôtel de Richelieu. C'est plus tard que l'âme de Rotrou lui inspirera S. Genest, Vencelas, D. Bernard de Cabrère et Cosroès. A sa mort, il laissera quarante-cinq tragédies écrites dans l'intervalle de vingt et un ans. Quel compte à rendre à Dieu et à la postérité !

En attendant, il joue, et, quand il est décavé, il a quelque joie pour jouer encore, à retrouver les pièces de monnaie qu'il a éparpillées à dessein, entre les fagots d'un grenier, dans les jours de veine et dans l'attente des jours malheureux.

*
* *

La vie de Corneille est plus digne, et le Cid est comme le reflet d'une jeunesse pure qui n'a connu que l'amour innocent tel que celui de Rodrigue pour Chimène :

« Paraissez, dit le héros, assuré de l'amour de la jeune fille,
« Paraissez, Navarrais, Maures et Castillans,
Et tout ce que l'Espagne a nourri de vaillants;
Unissez-vous ensemble, et faites une armée,
Pour combattre une main de la sorte animée,
Joignez tous vos efforts contre un espoir si doux,
Pour en venir à bout, c'est trop peu que de vos coups».

Mais Corneille n'a pas seulement peint, dans son chef-œuvre, la force que donne à un jeune homme la pensée d'être aimé par une jeune fille, ornée de grâces naturelles et pleine de la grâce

(1) Achille dit à Iphigénie :
Beaux yeux, contre vos coups, je ne suis plus Achille.
Et celui qu'on a vu franchir tant de hasards.
Est aujourd'hui vaincu d'un seul de vos regards.

Digitized by Google

divine. Non, il a sacrifié cet amour lui-même, tout vertueux qu'il est, pour le rendre plus beau; il l'a immolé à la piété filiale. Rodrigue, pour venger son père, souffleté par D. Gomez là tué en duel, et son bonheur à la fois; Chimène, qui ne l'aime pas moins, car elle sent combien son crime lui a dû coûter... plus que sa propre vie, Chimène va se jeter aux pieds du roi, pour obtenir de sa justice que son amant soit puni. Par devoir, elle marchera sur son amour; mais son cœur, et c'est ce qu'il la rend intéressante à l'infini, hésitera, regrettera, mourra, pour ainsi dire, d'angoisse, sans que sa volonté en somme faiblisse jamais. La victoire du héros sur les Maures augmentera sa peine et son amour; mais rien n'altérera en elle la pensée du devoir et l'inflexible détermination de l'accomplir. Elle aura beau voir Rodrigue à ses genoux et lui découvrir sa naïve désolation :

« Rodrigue, qui l'eût dit
Que notre heur fut si proche et si tôt se perdit ? »

Elle aura beau, en un moment d'enthousiasme s'écrier :

« Et la main de Rodrigue a fait tous ces miracles »!

ou encore :

« Va, je ne te hais point ».

Sa vertu résiste, comme le saule flexible, aux assauts de l'orage; et c'est la vertu elle-même qui parle ainsi, au cinquième acte, par la bouche d'une enfant :

« Pourrez-vous, dit-elle au roi, D. Ferdinand,
Pourrez-vous, à vos yeux, souffrir cet hyménée ?
Et quand de mon devoir vous voulez cet effort,
Toute votre justice en est-elle d'accord?
Si Rodrigue à l'État devient si nécessaire,
De ce qu'il fait pour vous, dois-je être le salaire,
Et me livrer moi-même au reproche éternel
D'avoir trempé mes mains dans le sang paternel ? »

Il est possible que le Cid de l'histoire ait épousé Chimène; celui de Corneille, jamais !

Le Cid, poursuivi par Richelieu et ses valets, (1) fut jugé

(1) G. Scuderi écrivit les Observations sur le Cid. Il y prétendait prouver que Corneille changeait les principales règles du poème dramatique, qu'il manquait de

Digitized by Google

officiellement et non sans platitude, par l'Académie naissante. Le principal rédacteur des Sentiments de l'Académie sur le Cid, fut Chapelain ; il éclaircit, sur l'ordre du Cardinal (ordre écrit par Richelieu lui-même, de sa grosse écriture, à la marge du travail), «la poignée de fleurs» qu'il avait semée sur le chef-d'œuvre, mais ne put s'empêcher, malgré toute sa servilité, d'avouer qu'il « y avait un charme » indéfinissable dans la pièce, et que l'auteur, « s'il avait surtout du bonheur, n'était pas dépourvu entièrement de mérite. » Puis, à coup de hache, à tort et à travers, il mutila ou meurtrit les plus beaux passages, admirant quelques vers au hasard, comme celui-ci qui est de l'Infante de Castille :

« Ma plus douce espérance est de perdre l'espoir ! »

Le gros public, plus judicieux, et qui n'avait pas à craindre de perdre une pension, le public qui n'est avare ni de son or, ni de ses éloges, loua, admira, le sujet aussi bien que le dénouement, et son admiration comme ses applaudissements ont retenti jusqu'à la postérité qui les répète, toutes les fois que le Cid reparaît sur la scène.

Le roi fit encore mieux ; il anoblit le père de Corneille ; c'était récompenser le fils dans le père, et comprendre parfaitement la grande âme de Corneille. Richelieu, dont l'esprit était élevé, sut vaincre son cœur à la fin ; et sa grandeur naturelle surmonta sa jalousie. Même il accepta, en 1639, la dédicace de la tragédie d'Horace.

Que Corneille passe de l'Espagne à la vieille Rome, ou réciproquement, qu'il idéalise des personnages chrétiens ou païens, il est toujours grand ; c'est son trait principal. Par un anachronisme de génie, tout en peignant les véritables figures de l'histoire, avec les embellissements permis au poète, il donne à ses principaux personnages son caractère et son cœur ; à quelques-uns, dévoués aux faux Dieux, la délicatesse des sentiments

jugement en sa conduite, qu'il avait beaucoup de méchants vers, que presque tout ce qu'il avait de beautés étaient dérobées...Corneille répondit, entre autres choses, que la noblesse et la vaillance de Scuderi ne prouvaient pas que « l'Amour libéral » (de Scuderi) valut mieux que le Cid, ni que Corneille méritat de descendre au dessous de Claveret » Il ajoutait. « Vous me redemanderez mon amitié. Après une offense publique, il y faut un peu plus de cérémonie. »

Le principal domestique du Cardinal, de la part de son maitre, ordonna la paix. C'était Boisrobert : « Mettez toutes ces injures sous le pied, écrivit-il à la Coterie, j'estime que vous avez suffisamment puni le pauvre Corneille de sa vanité ».

Digitized by Google

modernes et la puissance de la foi. La Rome brutale des premiers siècles a-t-elle jamais vu un héros semblable au vieil Horace, et de pareilles angoisses d'un cœur partagé entre l'amour de la famille et l'amour de la patrie ? Le père, on le sait, était alors, chez lui, un dictateur, et, au besoin, un bourreau.

Dieu qui voulait la grandeur de Rome, dans le monde entier, pour y préparer la sienne, avait laissé se développer dans le cœur absolu et superstitieux de ces durs Romains des premiers âges, un patriotisme cruel et sans mesure. Brutus, sans sourciller, condamnait son fils. Le vieil Horace en dut faire autant, et ce second vers qui suit le « Qu'il mourût ! »

« Ou qu'un beau désespoir alors le secourût »

n'était guère d'un ancien Romain ; mais il est de l'homme, en général, moins glorieux et plus vrai que ne l'était tel ou tel petit citoyen de la bourgade qui devait posséder la terre.

Le Romain, c'est le jeune Horace, ce qui prouve bien que Corneille ne peint pas toujours les hommes tels qu'ils devraient être. Cet « animal glorieux », comme a dit Tertullien, figure bien notre nature déchue dans ce qu'elle a de plus inflexible et de plus égoïste :

« Rome vous a nommé, je ne vous connais plus ».

n'est pas d'un héros, mais d'un barbare, d'un homme sans cœur et qui jouit de lui-même dans la gloire de cette patrie qui est son bien, sa propriété ! Il tue sa sœur ; il est logique ; elle a touché son bien, Rome ; elle a violé sa propriété, sa personne ! Cette sœur, qui n'est pas sa sœur, car il n'a pas de famille, en réalité, il l'égorge : il devait le faire. La cruelle colère est proche parente de l'orgueil.

Quel autre personnage que Curiace ! Et vit-on jamais tant d'amitié pour des ennemis, tant d'amour pour la patrie de sa femme, tant de charité, à la fois, et tant de patriotisme !

« Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue ».

Mais il fait son devoir ; il meurt pour Albe. Seulement, il n'a pas haï Rome, l'ennemie de sa patrie, comme faisaient les païens qui détestaient tout ce qui, passait leurs frontières. C'est un chrétien.

C'est une chrétienne, peu s'en faut, par la délicatesse des

Digitized by Google

sentiments, que sa femme, cette délicieuse Sabine, un peu prolixe comme la douleur, mais qui ne sait, dans sa fragilité féminine, où fixer son devoir; qui aime dans les deux camps, à Albe où elle à son mari, à Rome, où elle a son père et ses frères, et qui, dans son angoisse, souhaite la mort, différente en cela, d'une parfaite chrétienne qui prierait aux pieds des autels pour tous et pour la paix !

Faut-il parler de Tulle ? C'est un roi pasteur, aussi juste et paternel que S. Louis, sous le chêne de Vincennes.

Le poète, qui est un observateur de l'homme, tel qu'il est, a aussi l'idée de ce que l'homme voudrait être, de ce qu'il a été, sans doute. Pardonnons-lui de faire sortir de notre médiocrité un autre homme que l'homme ordinaire, un être idéal, en germe dans chacun de nous, mais que nous n'avons pas le courage de développer et de produire hors de nous, si l'on en excepte les héros, qui sont rares, et les saints qui le sont davantage.

***

Je vais aller plus vite; car j'ai moins entrepris d'analyser chaque œuvre de Corneille que de raconter sa vie et de peindre d'une façon générale, son esprit qui est surtout dans son cœur.

Cinna, dédié à M. de Montauron, un financier qui se ruina pour les Lettres et les lettrés, est de 1639, comme Horace. L'action y paraît double aussi, avec la même unité de sentiments. Dans la première de ces deux tragédies, les affections de la famille luttent contre le patriotisme, dans l'autre, la liberté expirante cherche à avoir raison de l'empire par le poignard. Mais elle n'a pas plus de force contre Auguste que le dernier des Curiaces, se traînant à peine, contre le jeune Horace sans blessure. Cette pièce est inégale, pleine de beautés incomparables et semée de graves défauts; la grande âme de Corneille, passée dans l'âme d'Auguste, a tout racheté par une éloquence autant dire chrétienne. Combien ne doivent pas au grand poète le vieil Horace, Curiace et l'ancien Octave !

Cinna, qui est d'abord un Brutus, (ce Brutus, c'est Corneille lui-même qui a conçu et exprimé tous les plus beaux sentiments de l'âme humaine), Cinna, dis-je, nous fait aimer la liberté, malgré le poignard, comme si nous étions ressuscités, vieux Romains, pour un instant, et sortis des ruines de la Rome la plus antique. Et puis, de ce faîte, il tombe dans l'hypocrisie,

Digitized by Google

quand Auguste l'appelle avec Maxime, pour savoir d'eux ce qu'il faut faire, abdiquer ou régner. Ce désintéressement est encore bien plus de Corneille que d'Auguste ; mais, qu'il est beau ! Cinna, qui n'est qu'un amoureux conspirateur par l'ordre d'Emilie qui le gouverne, se déclare pour la monarchie, afin d'avoir le plaisir de tuer inutilement César; mais il est monarchiste, en si beaux vers qu'on ne sait plus si c'est un lâche ou le plus grand des politiques qui nous parle et concentre toute sa pensée dans ces mots d'une précision de génie: « Le pire des états, c'est l'état populaire ».

En somme, le philosophe et l'homme d'état, c'est Corneille ; le lâche, c'est Cinna. Maxime, pour la République, est beaucoup moins éloquent et beaucoup plus franc.

Aussi, à peine Cinna a-t-il quitté Auguste, qu'il va pleurer chez Emilie, stupidement, aussi faible qu'il était tout à l'heure cruel ; et c'est une femme qui doit lui rendre le courage du crime. Euphorbe, inspiré par son maître Maxime, jaloux de l'amour d'Emilie pour Cinna, découvre la conspiration à Auguste. Nous connaissons les remords d'Octave, et cette sublime confession, rendue publique par le génie de Corneille, d'une âme repentante, délicate jusqu'au scrupule et qui hésite entre la vengeance et le pardon. Il pardonne enfin, poussé par son cœur et par les conseils d'une femme. Il y a là une de ces belles scènes d'intimité conjugale où Corneille excelle, sans que la familiarité de la peinture nuise en rien à la hauteur des sentiments et à la beauté tragique de la pièce. Mais la Livie du poète n'est pas la vraie Livie, beaucoup moins morale, on le sait. Qu'importe, si la vérité humaine de l'âme est respectée, et si le spectacle est noble et fortifiant.

Cinna, accusé par Auguste lui-même, nie et ment pour se sauver. Triste personnage ! L'empereur le broie dans le pilon de son ironie. C'est sa seule vengeance. Au juge qui a rempli son devoir, succède, pour ainsi dire, le père. Il pardonne. Il pardonne à Maxime, odieux après avoir été grand ; il pardonne à Emilie comme à Cinna ; il pardonne d'autant plus, d'autant mieux, d'autant plus tragiquement, d'autant plus chrétiennement que le poignard de l'ingratitude s'enfonce trois fois dans son cœur. Il a sa couronne d'épines. Et l'âme chrétienne de Corneille a créé un Auguste, à l'image lontaine de J.-C., un Auguste isolé, dans un ennui mortel, sur le trône du monde, supplicié par ses amis, et, pour finir « maître de lui

Digitized by Google

comme de l'univers ». Emilie, une excentrique, qui se sert pour remplir le but de sa haine, de l'amour d'un amant imbécile, quoique républicain, Emilïe, une sorte d'Euménide, qui abuse du nom de la liberté pour venger son père, est bien un type de femme païenne, incapable de s'élever plus haut qu'elle-même. Elle aime, malgré tout, et tremble pour Cinna qu'elle abîme parfois de son ironie. Elle est femme, et du haut de son héroïsme tragique, « l'adorable furie » descend aux genoux d'Auguste qui peut lui rendre son amant; elle redevient la fragile créature dont la sensibilité mobile a passé d'un excès à l'autre. Rien de mieux observé que ce double mouvement de l'âme dans Emilie. Et Cinna la reçoit comme épouse de la main de celui qui l'a mis à nu, raillé, méprisé, justement puni avant de lui pardonner. Il se retire dans la coulisse, battu, marié, content. On ne peut pas être plus vil ; Auguste ne pouvait pas être plus grand.

*
* *

Nous glisserons sur Polyeucte, qui est de 1640. Il est si connu ! Il paraît que le poète chrétien, marié de la veille, comme son héros, dicta à sa jeune femme, en l'improvisant, la plus belle scène de cette pièce, le grand dialogue et si pathétique entre les deux époux. C'était à Petit Couronne près de Rouen, où l'on allait par le coche et par la Seine, à volonté, depuis la ville de Paris. La modeste compagne du poète mérite d'être immortalisée, pour ce fait tout seul, comme la maison de la rue de la Pie, où naquit le grand tragique. Que l'anecdote en question soit une légende, c'est possible, et l'histoire des poètes, au besoin, veut être embellie, comme ils embellissent l'homme et ses sentiments. On sait d'où est tiré la tragédie, de l'abrégé du Martyre de S. Polyeucte, écrit par Siméon Métaphraste, et rapporté par Surius : Un fonctionnaire imbécile, un fruit de l'Empire, un esclave de César, un égoïste gouverneur de l'Arménie, nommé Félix, a refusé sa fille Pauline á un chevalier romain, pauvre et nommé Sévère. Mais tout change. Sévère est devenu par son héroïsme le favori de l'empereur Décie; il arrive à Mélitène où réside Félix, pour y offrir un sacrifice, en reconnaissance de nouvelles victoires. Hélas ! il n'est plus temps de marier Pauline au plus fort et au plus riche ; elle a pour époux Polyeucte, un opulent seigneur de l'Arménie. Mais voir Sévère,

Digitized by Google

l'adoucir. Pauline, forte d'une ancienne et pure amitié, le verra et l'adoucira pour sauver la place ou la fortune de son père. Pendant ce temps, Polyeucte, qui a hésité quelques instants entre la grâce et la crainte de déplaire à sa femme, la païenne Pauline, court au baptême, et plus audacieux désormais que son inspirateur et maître de tout à l'heure, son ami Néarque, il va au temple où l'on sacrifie, mais pour y briser les idôles. Il est prisonnier de son beau-père ; il résiste à Pauline qui veut le sauver et se le garder par l'apostasie. Qu'il est dramatique dans la violence qu'il se fait pour résister à ce qu'il aime, le plus au monde !

« Je vous aime, dit-il à sa jeune épouse,
Beaucoup moins que mon Dieu, beaucoup plus que moi-même. »

Qu'il est lyrique, lorsqu'il appelle du haut des cieux, la grâce pour le sauver, par l'amour de Dieu, de l'amour périlleux de Pauline ! Qu'il est héroïque, à la fois, et tragique, et beau de la dernière beauté morale, lorsqu'avec les apparences de la dureté qui cache la vertu la plus voisine de la sainteté, il offre à Pauline Sévère pour époux et pour protecteur, afin de détruire par le plus cruel sacrifice, ce qui le sépare encore du devoir et de Dieu ! Qu'elle est grande à son tour, Pauline, quand elle écrase de son héroïsme, cet indélicat païen qui a cru pouvoir espérer, de loin, la main de Pauline, ce demi-chevalier, ce philosophe hésitant, ce type éternel des gens raisonnables et même assez naturellement généreux, qui remettent au lendemain, de connaître, d'aimer et d'embrasser la vérité. Il sauvera bien Polyeucte cependant; mais Félix est assez lâche pour n'en rien croire. Il presse, malgré sa fille, malgré Sévère auquel il croit plaire, la condamnation de ce gendre que son rival doit haïr de toute nécessité. Il essaie cependant, une fois, en se dissimulant sous la peau du renard et sous l'apparence d'un catéchumène, d'amener en douceur le chrétien à l'apostasie, pour contenter sa fille :

« Dissimule un moment... »

Rien n'y fait, Polyeucte va mourir :

« Où le conduisez-vous ? dit Pauline,
A la mort, risposte Félix.

Et le martyr :

A la gloire.»

Digitized by Google

Voilà qui sera éternellement beau, mille fois renouvelé par la lecture ou l'analyse, et toujours plus sublime, à mesure que l'on creusera cette poésie enracinée dans le christianisme comme la croix dans le calvaire; voilà qui sera toujours nouveau, comme l'incomparable sacrifice de N.-S. J.-C. sur la terre; toujours nouveau même dans le ciel, où les vers de Corneille pourront être chantés aux pieds de la Sainte Trinité, par les élus! Polyeucte est mort; son sang arrose Pauline qui se relève chrétienne de sa douleur, et lance à son père des imprécations qui le touchent, dans cette moëlle de son cœur où s'est conservé un sentiment vrai, l'amour de sa fille. Sur ce cœur déchiré, ouvert, la grâce descend, et Félix est chrétien; demain, sans doute, il sera martyr avec Pauline. C'est un coup de foudre; c'est encore le dernier trait d'un artiste qui nous fait aimer, à la fin, un personnage odieux jusque-là; non pas tellement odieux qu'il ne nous ait rendus indulgents pour son égoïsme, par la confidence faite au public, dans la personne d'Albin, de la torture où le tient la lutte de la nature et de la grâce.

Rien désormais ne vaudra Polyeucte, ni Théodore, tragédie chrétienne, mais qui répugne à notre délicatesse française; ni Pompée (1641) où la grandeur le dispute à l'emphase, où la main de Dieu frappe et tue Ptolémée et ses acolytes, assassins du grand homme, qui, du sein de la mort, semble se venger, où César est peint avec sa fausse magnanimité, de façon à laisser percer le plus cruel égoïsme, sous le masque de la générosité politique.

*
* *

Le Menteur, en 1643, fait diversion à tant de scènes sublimes; et, transportés d'Alexandrie en France, à Paris, nous nous demandons si c'est Molière ou Corneille qui a écrit ces vers qui peignent notre capitale :

« Connaissez mieux Paris puisque vous en parlez,
Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés,
L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence;
On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France;
Et parmi tant d'esprits et polis, et meilleurs.
Il y croît des badauds autant et plus qu'ailleurs,
Dans la confusion que ce grand monde apporte
Il y vient de tous lieux, des gens de toute sorte
Et dans toute la France, il est bien peu d'endroits
Dont il n'ait le rebut aussi bien que le choix ».

Digitized by Google

Paris n'a guère changé ! La pièce est gaie d'abord, on rit des contes de Dorante ; mais on s'indigne, quand un défaut assez inoffensif devient un vice; quand Géronte, le père du Menteur, est dupé par celui qui lui doit la vie. On pleure avec le vieillard ; on maudirait volontiers Dorante; volontiers on lui dirait :

« Etes-vous gentilhomme... » (1)

Corneille est toujours grand, toujours moral, dans la comédie comme dans la tragédie; il fait jaillir du cœur, dans le Menteur comme dans le Cid, le flot des sentiments généreux. On se rappelle :

« Rodrigue as-tu du cœur... »

Don Diègue n'en doute pas; il dit : « *Tu* » à son fils : Géronte soupçonne le sien d'avoir manqué à l'honneur; il dit : *Vous*. C'est l'art sorti du cœur.

Essaie qui le voudra de se retrouver dans l'imbroglio des aventures romanesques et amoureuses de Dorante, dans le Menteur et la Suite du Menteur; jamais Corneille ne fut si embrouillé, pas même dans Héraclius. Mais là on pardonne au tragique pour des vers émouvants comme ceux-ci. C'est Phocas qui parle :

« Hélas ! je ne puis voir qui des deux est mon fils,
Et je vois que tous deux ils sont mes ennemis.
En ce piteux état, quel conseil dois-je suivre ?...
O malheureux Phocas ! ô trop heureux Maurice !
Tu recouvres deux fils pour mourir après toi,
Et je n'en puis trouver pour règner après moi ! (2)

Il a fait mourir Maurice ; il a voulu ensuite, sous une apparence quasi chrétienne, tromper Dieu en protégeant, par politique, les disciples de J.-C. Dieu l'a fait plus malheureux que Maurice ! Est-ce Martian ? Est-ce Héraclius qui est son fils.

« Devine si tu peux, et choisis, si tu l'oses ». (3)

dit Léontine qui a été la gouvernante d'Héraclius et de Martian.

(1) Acte 5. Sc. 3.

(2) Acte 4. Sc. 3. J'ai extrait des pièces de second ordre plus de citations que des autres, telles que Cinna, Horace. Celles-là sont connues : Héraclius, D. Sanche, Sertorius, le sont trop peu.

(3) Acte 4. Sc. 4.

Digitized by Google

A la fin, c'est Martian qui se console de la mort de son père Phocas tué par Exupère, en recevant pour épouse, Pulchérie des mains du nouvel empereur, le véritable Héraclius, son ami, et frère de celle qu'il aime.

*
* *

Nous sommes en 1647. Corneille trébuche parfois dans la carrière;(1)il est toujours le grand Corneille. Rotrou donne alors ses plus belles tragédies, avec un mélange de grandeur et de naïveté gauloise.

Il brille de son éclat le plus vif, de 1646 à 1649. Mais nous ne suivrons pas l'ordre chronologique de ses succès ; nous irons, par degré, jusqu'à ce qui paraît le plus glorieux et le plus chrétien dans les pièces du poète. Don Bernard de Cabrère, (2) intitulé par l'auteur tragi-comédie, est une futilité littéraire, parfois comique, sur ce thème : la persévérance de la maligne fortune à contrarier tous les desseins d'un honnête homme. D. Bernard est un héros, le favori du roi d'Aragon, D. Pèdre ; il a lui-même un ami qui est le personnage principal, l'infortuné D. Lope de Luna, poursuivi par le destin. Cet ami remettra au monarque, après s'être couvert de gloire contre l'ennemi, un « paquet », de la part de son général D. Bernard ; il l'oublie ; il le retrouve ; D. Pèdre, amoureux, le reçoit d'un air distrait, sans lui répondre. Et puis, en relevant sa maîtresse, Léonor, qui fait un faux pas, il laisse tomber le fameux « paquet ». D. Bernard, de retour, se fait lui-même, devant D. Pèdre, l'avocat de son ami ; D. Pèdre s'endort. Ainsi de suite ; c'est fatigant et puéril.

Voici qui est beau, c'est la conclusion de tant d'avanies, faite en beaux vers, par D. Lope :

« Cour, fantôme pompeux, de qui les vanités
Engagent la prudence à tant de lâchetés,
Cour, où la vérité passe pour un beau songe,
Où le plus haut crédit est le prix du mensonge,
Tu n'es, à bien parler, qu'un servage doré,
Un supplice agréable, un enfer adoré !
Dans tes pièges encor ma raison retenue
Me pourrait arrêter quand tu m'es si connue. »

(1) En particulier, dans Pertharite.
(2) 1647.

Digitized by Google

Il ira « cacher sa vie,
A tant d'indignités et d'affronts asservie ». (1)

Il fait bien, Rotrou aurait pu faire mieux.

*
* *

Un mot de Cosroès, qui est de 1649. Cosroès est un roi de Perse mené par sa seconde femme, Sira. Lui-même a jadis tué son père ; le remords l'a fait tomber en une espèce de démence ; et la marâtre en profite pour le faire abdiquer en faveur de son fils Mardesane, au détriment de Siroès, le fils d'une première femme. Mais les satrapes ne veulent que Siroès, pour souverain ; ils vont égorger tout à l'heure Sira, son enfant, et Cosroès lui-même. Siroès, loin d'être leur complice, se jette alors aux pieds de son père, dans un mouvement du cœur le plus généreux, et d'une véritable beauté tragique :

« Seigneur (dit-il) daignez m'entendre. O vous, terre ; o vous, [dieux ! (2)
Vous pouvez sans horreur jeter ici les yeux.
L'objet de vos mépris encore vous y révère ;
Je ne suis ni tyran, ni juge de mon père,
J'ai tous les sentiments que vous m'avez prescrits,
Et renonce à mes droits pour être encor son fils.
Est-il un bras d'un fils qu'un soupir, une larme,
Un seul regard d'un père aisément ne désarme ».

Siroès veut même délivrer sa belle-mère et Mardesane. Mais Sira et son enfant ont bu le poison, Cosroès en fait autant, et Siroès règne malgré lui, sur trois cadavres. C'est trop, même en Perse.

*
* *

Venceslas fut payé à Rotrou, criblé de dettes et menacé de la prison, cent francs, avec un cadeau. C'était bien mal récompenser le poète qui avait fait S. Genest, un chef-d'œuvre, l'année précédente, c'est-à-dire en 1646 : En deux mots, Ladislas, fils de Venceslas, roi de Pologne, amoureux de Cassandre, duchesse de Cunizberg, croit tuer, la nuit, son rival, Frédéric, duc de Courlande, favori de son père ; il a tué son frère, l'infant Alexandre,

(1) Acte 5. Sc. 6.
(2) Acte 5. Scène 5.

Digitized by Google

seul aimé de Cassandre. Celle-ci, à l'imitation trop marquée, mais peu réussie de Chimène, vient implorer la justice du souverain. Les remords de Ladislas sont touchants, la douleur du père pathétique, la conduite du roi est sublime ; le tout est fort beau. Venceslas, pour sauver son fils et la justice, renonce à la couronne, en ces termes : (1)

« Je ne vous puis sauver tant qu'elle sera mienne,
Il faut que votre tête ou tombe ou la soutienne,
Il faut vous en pourvoir, s'il vous faut pardonner,
Et punir votre crime ou bien le couronner.
L'Etat vous la souhaite, et le peuple m'enseigne,
Voulant que vous viviez, qu'il est las que je règne,
La justice est aux rois la reine des vertus
Et me vouloir injuste est ne me vouloir plus.
Je ne veux plus d'un rang où je vous sens contraire,
Soyez roi, Ladislas, et moi, je serai père ».

Après : qu'il mourut ! après : soyons ami Cinna, c'est beau, d'une beauté morale et sublime. L'âme, tout à l'heure dans l'angoisse tragique, entre dans la paix d'un dénouement heureux, dans la joie et l'admiration du sacrifice.

Je m'arrête là. D'autres vers, même beaux, gâteraient ce dernier vers qui est de Rotrou, et qui pourrait être de Corneille.

Un petit poète du dix-huitième siècle, corrigea le style, à son avis, suranné, de Venceslas. Ce n'était plus du Rotrou ; ce ne fut que du Marmontel...

Nous arrivons à Saint Genest, (1) plus exactement à la pièce intitulée : Le véritable Saint Genest, comédien païen, représentant le martyre d'Adrien. Celui qui portait ce nom de Saint Genest, était un comédien fameux du temps de Dioclétien et de Maximin. Un jour qu'il jouait devant eux, pour leur satisfaction païenne, la mort d'Adrien, martyr, la grâce entra dans son âme ; il prit son rôle au sérieux et représenta au naturel celui dont il devait imiter seulement le témoignage en faveur de la vérité et la mort ; ou plutôt il ne fut plus Adrien, mais saint Genest et chrétien. Les Césars, qui n'y comprenaient rien, pour

(1) Acte 5. Sc. 9. Pourquoi faut-il que dans un dénouement invraisemblable, Venceslas espère que son fils Ladislas épousera la duchesse de Cunizberg qui le hait à juste titre ?

(1) Le même sujet avait été traité, en latin, en 1630, par un P. Jésuite sous ce titre : Le martyre d'Adrien. D'autre part, un laïque Desfontanier, avait publié, en 1645, l'Illustre comédien ou le martyre de Saint Genest.

Digitized by Google

commencer, s'irritèrent bientôt outre mesure, et lui donnèrent, en le livrant au dernier supplice, la palme dont ils étaient venus se moquer. Il y a dans cette tragédie, de la grandeur mêlée à une naïveté qui charme. C'est du romantisme de bon aloi, dans une tragédie que nous appellerions aujourd'hui un drame. Dioclétien, entre autres détails, fait à Genest l'honneur de l'entretenir des progrès de la scène, et l'acteur ; ou l'auteur plutôt, répond à l'Empereur, comme si nous étions à Versailles (1) devant Louis XIV :

« Nos plus nouveaux sujets, les plus dignes de Rome,
Et les plus grands efforts des veilles d'un grand homme
Portent les noms fameux de Pompée et d'Auguste.
Ces poêmes, sans prix, où son illustre main,
D'un pinceau sans pareil a peint l'esprit romain,
Rendront de leurs beautés notre oreille idolâtre,
Et sont aujourd'hui l'âme et l'amour du théâtre ! »

Généreux Rotrou ! Il parle à Dioclétien, de Corneille, ni plus ni moins. Malgré l'anachronisme, c'est ravissant, et nous n'en sommes plus là. J'admire le cœur de ces deux hommes, au moins autant que leur génie; et leur génie n'est-il pas sorti de leur cœur ?

Un peu plus loin, le bon Genest donne des conseils au décorateur : (2)

Il s'habille et tient son rôle à la main :

« Il est beau (le décor), mais encore, avec peu de dépense,
Vous pouviez ajouter à la magnificence.
N'y laisser rien d'aveugle, y mettre plus de jour ».
C'est de la couleur locale.
« Le temps nous presse; allez préparer la lumière »

Puis il débite son rôle, en se disposant à entrer en scène :

« Ne délibère plus, Adrien, il est temps.
De suivre avec ardeur ces fameux combattants.
Si la gloire te plaît, l'occasion est belle;
La querelle du ciel à ce combat t'appelle,
La torture, le fer et la flamme t'attend ».

C'est Adrien qui parle; il est sur la scène. Un instant après,

(1) Acte 1. Sc. 5.
(2) Acte 2. Sc. 1.

Digitized by Google

c'est Genest, instruit par le rôle d'Adrien passé dans son cœur (1) et baptisé dans la coulisse par un ange, qui prend la parole pour son compte : (2)

Dioclétien et Maximin l'entendent :

« Depuis que le soin d'un esprit angélique
Me conduit, me redresse et m'apprend ma réplique, (3)
J'ai corrigé mon rôle, et le démon confus,
M'en voyant mieux instruit, ne me suggère plus.
J'ai pleuré mes péchés, le Ciel a vu mes larmes ;
Dedans cette action, il a trouvé des charmes,
M'a départi sa grâce, est mon approbateur,
Me propose des prix, et m'a fait son son acteur ».

Dioclétien se fâche. Le nouveau chrétien poursuit :

« Ce n'est plus Adrien, c'est Genest qui s'exprime,
Ce jeu n'est plus un jeu ; mais une vérité,
Où, par mon action, je suis représenté,
Où moi-même l'objet et l'acteur de moi-même,
Purgé de mes forfaits par l'eau du saint baptême,
Qu'une céleste main m'a daigné conférer,
Je professe une foi que je dois déclarer.
Ecoutez donc, Césars, et vous, troupes romaines,
La gloire et la terreur des puissances humaines,
Mais faibles ennemis d'un pouvoir souverain,
Qui foule aux pieds l'orgueil et le sceptre romain. »

Est-ce Corneille qui parle ou Rotrou ? Un jour leurs deux âmes se sont unies dans une même sublimité.

(*A suivre.*) A. CHARAUX.

Digitized by Google

LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST[1]

Les Apôtres se sont considérés comme des « témoins du Christ et spécialement comme des témoins de sa Résurrection », c'est à ce titre que S. Pierre, après l'Ascension, propose d'élire un Apôtre en remplacement du traître. Pour S. Paul, la foi des chrétiens est vaine, sans base solide si le Christ n'est pas ressuscité, et, aujourd'hui encore, on peut dire que le Christianisme repose sur la foi à la Résurrection.

M. Harnack dans son « Histoire des dogmes » traite cette affirmation, jointe à celle de l'historicité du fait de la Résurrection, de non sens. Il est bien certain pourtant que, même après sa longue histoire, le Christianisme suppose nécessairement la foi à la Résurrection — ce qui ne veut pas dire, d'ailleurs, qu'on puisse prouver la vérité du Christianisme uniquement, exclusivement, par cette foi, et par la vérité historique du fait.

De tout temps, la Résurrection du Christ a été mise en avant par les disciples du Maître et attaquée par ses adversaires. Ces attaques ont redoublé ces dernières années, il suffit pour s'en convaincre de parcourir la bibliographie, placée en tête du beau livre de M. Mangenot, et où sont indiqués seulement les travaux les plus importants.

Du côté catholique, les réponses n'ont pas manqué, il faut citer, parmi celles parues en français, antérieurement à l'ouvrage de M. Mangenot, celle du P. Rose (la dernière de ses « Études sur les Évangiles »), et la remarquable conférence de Mgr Ladeuze.

On attaque la Résurrection du point de vue de l'histoire et de celui de la philosophie. La négation à priori de tout surnaturel, ainsi que les théories de M. Le Roy, appartiennent à la philosophie et bien que les

(1) *La Résurrection de Jésus*, suivie de deux Appendices sur la Crucifixion et l'Ascension par l'abbé E. Mangenot, professeur d'Écriture Sainte à l'Institut catholique de Paris. — Un vol. de 404 pages, 3 fr. 50. — G. Beauchesne et Cie, Paris, 1910. — *La Résurrection de Jésus-Christ*... par M. Jacquier, professeur aux Facultés catholiques de Lyon. — Paris, Gabalda et Cie, 1911.

Digitized by Google

opinions philosophiques, la première surtout, soient au point de départ — et en contrefort — de la plupart des objections de critique historique, c'est à l'étude de ces dernières qu'est consacrée exclusivement l'étude de M. Mangenot.

Les objections présentées contre la Résurrection, envisagée comme fait historique, peuvent se ramener à trois points principaux.

Ou bien on compare entre eux les différents récits que nous avons des apparitions et on prétend y relever des divergences notables et même des contradictions.

Ou bien acceptant les récits comme base sérieuse et preuve de la foi et du témoignage des disciples on critique la valeur de ce témoignage. Établir la tradition primitive, écrit le professeur Lake, n'équivaut pas entièrement à établir les faits dont elle témoigne. Cette tradition primitive n'est proprement que le jugement des premiers témoins, lequel peut être accepté ou contesté. Ceux qui le contestent ne le peuvent faire qu'en accusant les Apôtres d'illusion ou de supercherie. On n'apporte plus aujourd'hui cette dernière accusation, on préfère une forme plus ou moins compliquée de l'illusion : hallucinations, visions entièrement subjectives, « hallucinations vraies » se produisant sous l'influence de la foi, transformation des faits par des explications conscientes ou provenant du travail de la subconscience. On a, sans tarder, utilisé, pour rajeunir les vieilles objections, les théories récentes de la psychologie moderne, théories parfois intéressantes, mais déjà fort discutées.

Enfin on nie que la Résurrection de N.-S. puisse être l'objet de constatation de témoignage historique. Avec une des propositions condamnée par le décret *Lamentabili,* on soutient que « la Résurrection du Sauveur n'est pas proprement un fait d'ordre historique, mais un fait d'ordre purement surnaturel ni démontré ni démontrable. (1) »

Pour le premier groupe d'objections, on pourrait se borner à répondre d'une façon générale que suivant une loi fondamentale de critique historique, les divergences entre plusieurs récits d'un même fait — si ces divergences respectent la substance du fait et ne portent que sur les circonstances — loin de diminuer la valeur des divers témoignages, sont une excellente garantie de leur véracité. S'il provient quelque difficulté de ces divergences, ce ne peut être qu'au point de vue exégétique ou encore dogmatique, il nous faudra expliquer ces divergences ou les concilier avec la doctrine de l'Inspiration ; et depuis le IIIe siècle les écrivains ecclésiastiques se sont souvent livrés à ce travail — mais ce débat n'intéresse pas l'historien. Toutefois « la critique des narrations évangéliques a pris, dans ces derniers temps, une forme nouvelle qui laisse loin derrière elle les anciennes objections ». On groupe les contradictions apparentes des récits « en deux

(1) Proposition 36e.

Digitized by Google

séries de narrations, qui représentent deux traditions dissonantes et inconciliables et que l'on nomme *galiléenne* et *hierosolymitaine*, selon qu'elles rapportent les apparitions du ressuscité exclusivement en Galilée ou à Jérusalem ». (1)

La tradition galiléenne est représentée par l'Évangile de S. Marc (sauf la finale, XVI, 9-20), celui de S. Matthieu et aussi l'Évangile apocryphe de Pierre. D'après M. Rohrbach, suivi par M. Loisy, c'est la tradition primitive, elle provient de la catéchèse de S. Pierre, et S. Paul l'aurait apprise à Jérusalem et l'aurait lui-même prêchée.

L'autre tradition est postérieure, elle a supplanté la première et s'est introduite dans les Évangiles canoniques. Elle provient probablement des presbytres d'Asie Mineure, dont parle Papias ; on la trouve dans S. Luc, dans le quatrième Évangile (sans son appendice), dans la finale actuelle de Marc et même dans deux versets de Matthieu (XXVIII, 16,17).

Cette théorie présentée en un exposé rapide, produit une assez forte impression, si elle était prouvée elle détruirait la valeur historique d'une bonne partie de nos documents, ceux qui relatent les apparitions judéennes. Ces documents s'écartant de la tradition primitive auraient été rédigés dans un but apologétique ou polémique.

M. Mangenot fait une critique détaillée de la théorie et des divers arguments dont elle s'étaie. En suivant sa discussion, on est vite frappé du grand nombre de suppositions, non prouvées, que nécessite cette distinction des deux traditions. Il montre que, loin d'être une conclusion certaine tirée des documents, elle ne constitue, avec son explication historique, qu'une brillante hypothèse, reposant sur d'autres hypothèses et destinée à interpréter des faits, qui supportent d'autres explications.

En fait nos Évangiles canoniques, dans leur teneur actuelle, ne se partagent pas en deux groupes, représentant, l'un les apparitions judéennes, l'autre les apparitions galiléennes. Ils réunissent des apparitions des deux traditions.

La non-authenticité de la finale de S. Marc et de l'apppendice de l'Évangile de S. Jean constitue la base la plus sérieuse de la nouvelle hypothèse ; or cette non-authenticité est loin d'être définitivement prouvée, (2) les critiques catholiques récents continuent à maintenir sur les deux points la thèse traditionnelle. M. Mangenot montre d'ailleurs que, même en concédant ce point, les conclusions qu'en tirent les partisans des deux traditions sont loin d'être justifiées.

Il y a cependant dans leur thèse un argument impressionnant. M. Mangenot l'expose (3) sans en diminuer la valeur, je crois même qu'il l'exagère un peu.

(1) E. Mangenot, *loc. cit.* p. 241.
(2) *Loc. cit.* p. 255 *et suiv.*
(3) P. 269.

Digitized by Google

« Le problème à résoudre est le suivant : les récits de Marc et de Matthieu, qui ne mentionnent que des apparitions galiléennes, excluent-ils nécessairement les apparitions judéennes, racontées par Luc et Jean ? Ce qui prouverait leur exclusion, c'est la rédaction du message aux Apôtres : « Allez en Galilée, *c'est là* que vous le verrez. » Cette rédaction que rien n'explique ni ne corrige ensuite, écarte toute mention des manifestations de Jésus aux apôtres à Jérusalem. Mais s'oppose-t-elle à l'existence réelle d'apparitions en ce lieu ? Elle s'y opposerait sans doute si elle était seule. Or elle diffère en S. Luc, XXIV, 6, où elle a cette teneur : « Rappelez-vous comme il vous a parlé quand il était encore en Galilée. » Le message de l'ange a donc subi de la part d'un évangéliste une élaboration rédactionnelle. Serait-ce S. Luc seul qui a retouché et remanié la parole de Jésus ? »

M. Mangenot, en se basant sur le plan spécial des deux premiers évangélistes, conclut qu'ils ont pu modifier la parole du Maître de façon à lui faire exprimer cette pensée : « C'est en Galilée qu'eurent lieu les manifestations que *nous voulons décrire*. » S. Marc et S. Matthieu, dans toute leur narration du ministère du Sauveur, ne sortent guère de Galilée, il était conforme à leur plan de s'y confiner au terme de leur récit, ils omettent les apparitions judéennes sans les nier toutefois ni les exclure expressément.

Je reconnais volontiers la valeur de cet exposé comme argument *ad hominem*, mais je dois dire que la parole de S. Luc, rapprochée du message : « Allez en Galilée, *c'est là* que vous le verrez » ne m'apparaît pas comme en étant, nécessairement, une modification. Je sais bien que M. Loisy l'admet, et c'est pourquoi l'argument est bon contre lui ; mais, pour un lecteur attentif, quoique sans préjugé, les deux paroles peuvent avoir fait partie d'un même discours.

Il reste la difficulté que pose le message rapporté par les deux premiers évangélistes : « Allez en Galilée, c'est là que vous le verrez ».

Qu'on relise ce message, dans son contexte, et on verra qu'il constitue en effet une difficulté sérieuse, mais, même seul, même sans ce qu'on nous donne comme la variante de S. Luc, je ne pense pas qu'il s'oppose absolument à l'existence réelle d'apparitions à Jérusalem.

Ce message établit, j'en conviens, le dessein primitif du Sauveur de se manifester uniquement, ou du moins principalement en Galilée ; mais ce dessein a pu être modifié. La chose est possible, on peut en donner des raisons vraisemblables qui la rendent au moins probable, et justifient suffisamment les récits qui nous ont conservés les apparitions judéennes.

Ce changement de dessein nous n'avons pas à en donner des preuves évidentes, il suffit — en plus des textes qui sont ici en cause et ne peuvent servir d'arguments — d'explications vraisemblables.

Parmi ces explications, il en est une que M. Mangenot, après Mgr

Digitized by Google

Ladeuze, déclare tout à fait insuffisante; avec le P. Rose, (1) je ne la trouve pas si mauvaise : « Serait-ce téméraire d'affirmer que les dires des saintes femmes n'ont pu provoquer la foi en la Résurrection et déterminer l'acheminement des apôtres vers la province du nord, puisque, d'après tous les évangélistes, ils furent accueillis avec incrédulité et que d'après S. Matthieu (2) lui-même, des disciples refusèrent de croire même après avoir vu Jésus ? »

Je crois d'ailleurs, avec M. Mangenot à la valeur de l'argument tiré du procédé rédactionnel. Il est excellent et on ne peut pas dire qu'il soit créé pour les besoins de la cause. Nous nous trouvons devant un problème analogue à celui que posent les discours et paroles rapportés dans les synoptiques, il est évident que nous n'avons pas toujours ces paroles dans leur teneur ni leur contexte original. Seulement, je présenterais l'argument dans une forme différente. Il me paraît préférable de rapprocher le message de l'ange, de la parole de N.-S. avant sa Passion : « Après ma résurrection je vous précéderai en Galilée. » (3) Cette parole, prise dans son contexte, exprime le dessein du Sauveur de reconstituer en Galilée son troupeau dispersé. Dans une catéchèse spéciale, cette parole, légèrement modifiée dans sa forme et rattachée à un autre récit, a très bien pu devenir notre message actuel.

On peut également admettre, avec vraisemblance, d'après les conclusions générales de l'étude des synoptiques, que la parole de l'ange, dans les deux premiers Évangiles, est détachée de son contexte original, et que de là lui vient son caractère absolu, exclusif, le sens obtenu par cette citation incomplète étant d'ailleurs conforme au plan général des deux écrits.

En définitive, il ne reste pas grand chose de la brillante hypothèse des deux traditions, et de l'essai d'histoire des textes imaginée pour l'expliquer, c'est l'impression que fortifie peu à peu la patiente discussion de M. Mangenot.

L'objection, sous sa forme nouvelle, ne prouve pas mieux que les essais antérieurs, l'existence de contradiction essentielle entre nos récits des apparitions. Est-ce à dire qu'on peut les concilier dans leurs moindres détails. M. Mangenot, (4) après le P. Rose, se montre sévère pour les nombreux et variés systèmes d'harmonisation détaillée des récits évangéliques de la Résurrection. Il a raison de redire qu'ils ne sont nullement nécessaires. Lors même que plusieurs différences de détail resteraient irréductibles, la valeur historique des documents n'en serait nullement diminuée, et ces différences « ne sont ni plus nombreuses, ni plus graves que dans les autres passages parallèles des Évangiles ».

(1) *Études sur les Évangiles*, 1905, p. 299.

(2) 28, 16.

(3) S. Marc, 14, 28. — S. Matth., 26, 32. Cfr. P. Rose *l. cit.*, p. 298. Que l'on compare surtout les deux versets, 26, 32 et 28, 7, dans S. Matthieu.

(4) Pp. 263, 264. — Rose, p. 299.

Digitized by Google

D'autre part, nos Évangiles sont des écrits indépendants les uns des autres, des livres distincts, complets en eux-mêmes et appropriés aux besoins des communautés chrétiennes pour lesquelles ils ont été composés. Chacun d'eux a une individualité distincte et indélébile. « Vouloir en séparer les récits particuliers, les isoler, pour les grouper ensuite dans un cadre différent de celui où ils rentraient naturellement, et les y souder pour former avec leurs débris un récit unique, parfaitement harmonique et complet, c'est un travail qui nous paraît chimérique, impossible à réaliser... » (1)

Il est vrai et la raison est excellente. Mais au lieu de se livrer au jeu de patience de vouloir juxtaposer, en un texte unique, nos divers textes coupés en petites tranches, on peut se proposer non plus d'harmoniser *les textes*, mais de concilier *les faits* même les moindres. Cela, encore une fois, n'est pas nécessaire, mais on le peut. Cette conciliation ne sera que vraisemblable, et il suffit. Il ne répugne pas qu'il y ait même plusieurs conciliations vraisemblables, précisément parce qu'aucune ne peut se prouver positivement. Nul de nos récits ne reconstitue entièrement l'histoire, ils ne visent pas à être complets et sont loin de l'être ; nous n'avons que des données, susceptibles de diverses combinaisons, la trame compliquée et continue nous manque, qui pourrait fixer une de ces combinaisons et l'imposer en restituant l'histoire vivante ; cette histoire nous manque, elle n'a pas été écrite, les brefs récits nous conservent quelques faits, preuves de la Résurrection.

Ces conciliations vraisemblables, négatives, peut-on dire, sont utiles, elles établissent qu'il n'y a pas de divergences réelles de quelque importance. Récemment encore, on en a proposé une qui ne manque pas de valeur. (2)

Mais c'est le droit de M. Mangenot, de ne pas recommencer, après tant d'autres, un travail d'ailleurs non nécessaire et que le plan ni la manière de son étude n'exigeaient. Il se borne à indiquer brièvement (3) ce classement des apparitions de N.-S., racontées dans les Évangiles canoniques: « Nous aurons un premier groupe formé des pre-

(1) P. 264.

(2) R. P. Paquet : *les Récits évangéliques de la Résurrection*. Bruxelles. 1909. (Coll. Science et Foi.) « Notre prétention, en cette étude, nous l'avouons sans détour, en dehors de toute préoccupation sur la valeur historique, va jusqu'à vouloir concilier ces récits, non seulement dans les grandes lignes, mais dans les moindres détails. » (p. 7.)

L'hypothèse des deux groupes de femmes, mise à la base de cet essai de conciliation, solutionne bien des difficultés et est vraisemblable, bien plus vraisemblable, pour prendre un point de comparaison, que les neuf dixièmes des hypothèses dont fourmillent les gros commentaires de M. Loisy sur le quatrième Évangile et les Év. synoptiques.

Ce n'est pas à dire que nous nous chargions de défendre tous les détails du système, ni toutes les assertions de l'auteur. Ainsi pp. 26-27, la question est posée d'une façon incomplète, et partiellement inexacte.

(3) Pp. 275-276.

Digitized by Google

mières apparitions judéennes. Le jour même de Pâques, Jésus au matin se montra d'abord à Marie Madeleine, puis aux autres femmes (si ces deux apparitions ne sont pas toutefois la même), ensuite dans la journée, à Pierre, puis le soir, aux disciples d'Emmaüs et enfin aux onze (sans Thomas). Huit jours plus tard, à Jérusalem encore, il apparut aux onze (avec Thomas). Un second groupe comprend toutes les apparitions de Galilée : aux sept disciples sur le lac Tibériade, et aux onze sur une montagne galiléenne. La dernière apparition qui précéda l'Ascension eut lieu, quarante jours après Pâques, sur le mont des Oliviers, devant tous les apôtres assemblés ».

Ainsi, malgré la forme nouvelle et ingénieuse donnée aux objections classiques sur ce point, on peut maintenir l'accord, au moins dans les grandes lignes, des divers récits évangéliques des apparitions. Pour être complet, il resterait à concilier ces récits avec l'énumération que fait S. Paul, I Cor., XV, 5-8, de six apparitions de N.-S. — énumération qui, d'après le texte, suit l'ordre chronologique. M. Mangenot relève deux parties dans l'énumération de l'Apôtre : les deux premières apparitions se rattachent à la tradition évangélique, forment le quatrième article du court symbole ; les quatre autres restent en dehors et sont présentés sous la simple affirmation de l'écrivain. Les deux premières apparitions, objet de la catéchèse primitive, parce que faites à des témoins officiels, ont une importance toute particulière. M. Loisy n'arrive pas à prouver qu'elles ont eu lieu en Galilée, au contraire on a les meilleures raisons de les identifier avec celles qui eurent lieu à Jérusalem, le jour même de la résurrection. On voit assez combien l'hypothèse des deux traditions et du caractère tardif — et purement apologétique — de la tradition judéenne en devient invraisemblable.

Les récits évangéliques, le texte notablement plus ancien de l'épître aux Corinthiens, prouvent l'historicité des apparitions — ou, tout au moins, d'après nos adversaires, établissent la foi primitive des Apôtres et leur témoignage. Ce témoignage, nous dit-on, ne doit pas être accepté tel quel, il doit être critiqué. Cette critique porte en fait sur deux points : la nature des apparitions, la nature de la Résurrection.

Les apparitions étaient-elles des illusions, des hallucinations — ou bien des perceptions réelles de Jésus crucifié ; étaient-elles des visions subjectives ou des apparitions objectives, corporelles de Jésus ressuscité ?

Qu'était la Résurrection : « Un simple réveil du cadavre, ou une spiritualisation du corps, ou la création d'un corps nouveau, ou la seule entrée du Sauveur dans la gloire, ou moins encore sa survie dans le souvenir de ses disciples » ?

M. Mangenot étudie successivement, et en détail, ces deux questions, d'ailleurs étroitement connexes, d'après le témoignage et dans la pensée de S. Paul, puis d'après nos récits évangéliques. Il critique les

Digitized by Google

diverses théories erronées des critiques modernes, puis il établit que pour S. Paul, et d'après nos récits, les apparitions ont été des perceptions sensibles, les Apôtres ont vu réellement le corps de Jésus ressuscité. La foi à la Résurrection n'est pour rien dans la production des apparitions qui sont au contraire la véritable explication et le fondement historique de cette foi.

Pour S. Paul, M. Mangenot le prouve longuement, la Résurrection ne signifie pas seulement la vie immortelle du Christ entré dans sa gloire. Il n'est nullement opposé à ce qu'on appelle la représentation populaire de la Résurrection : le Christ apparaissant avec un corps matériel ; et, s'il n'a pas donné cet « argument brutal » de la réalité du corps de Jésus, le fait que le Christ mange ou offre qu'on le touche, ainsi que le rapporte S. Luc, n'est nullement contraire à la doctrine de S. Paul, et à la tradition primitive. La doctrine de S. Paul, conforme à la tradition primitive, et s'accordant avec toutes les données de nos récits, est celle-ci : « Le corps glorieux de Jésus ressuscité était son corps terrestre vivant, spiritualisé, transformé et vivifiant. »

Reste le troisième point. On nie que la Résurrection, précisément entendue ainsi, puisse être objet de constatation — et de témoignage — historique. (1)

Le corps du Christ ressuscité, est spiritualisé, par ses propriétés, il est en dehors du cadre normal de l'expérience terrestre.

M. Mangenot dit lui-même : « Le Christ n'appartient plus normalement à l'ordre de l'expérience terrestre ; son corps, quoique réel, ne tombe plus sous les sens et n'est plus dans l'état phénoménal comme avant sa mort, il n'est plus régulièrement objet de perception sensible. Pour qu'il soit perçu par les sens, il faut qu'il apparaisse, qu'il se fasse voir et entendre, qu'il se rende visible et palpable. L'état glorieux du ressuscité n'était pas perceptible à tous, ni à tout moment ; il a été constaté par les disciples seulement et au cours des apparitions par lesquelles leur Maître leur attestait à la fois la vérité de sa résurrection et les qualités de son corps glorifié. La vérité de sa résurrection résultait des apparitions réitérées, et la vie glorieuse de leur alternance... » (2)

J'ai tenu à citer tout au long ce passage parce qu'il m'a paru être un de ceux qui se rapprochent le plus de la question qui nous occupe.

Cette question, il ne me paraît pas que M. Mangenot la traite directement, il fournit d'ailleurs, en divers endroits, des éléments de solution.

L'objection ne laisse pas d'être spécieuse. M. Toussaint (3) y fait une réponse au moins incomplète et qui demanderait à être précisée.

(1) Voir les textes de M. Loisy cités, en note, par M. Mangenot, p. 13-14.
(2) P. 299.
(3) *Les Épîtres de S. Paul.* — Paris, Beauchesne. 1910, p. 411 et note.

Digitized by Google

Si l'on concède « que le fait des apparitions est incontestable pour l'historien, cela doit lui suffire, encore qu'il ne puisse en préciser la nature et la portée, ce qui n'est plus du domaine de l'histoire. » Voilà qui est nettement dit, mais alors ne vous semble-t-il pas que ce sont les apparitions qui constituent le fait historique, et non la Résurrection, celle-ci devient un objet de *foi* qui repose sur ce fait. Du reste M. Mangenot montre excellemment, dans le texte cité plus haut, que l'alternance des apparitions et leurs circonstances *précisaient* d'une certaine façon *la nature* de la Résurrection.

La comparaison que M. Toussaint établit avec l'existence de l'âme me paraît mal choisie, on prouve et on contrôle l'existence de l'âme, mais indirectement.

L'âme est la seule explication des mouvements vitaux... mais est-ce que la Résurrection, telle que nous l'entendons est la seule explication des apparitions ? Y a-t-il une connexion nécessaire, étroite, perceptible entre la Résurrection, telle que nous l'entendons, et les faits, les apparitions. Pour fixer les idées, la Résurrection est-elle un fait historique, au même degré que la mort, la sépulture de N.-S. ou encore la résurrection de Lazare ? Cette dernière était contrôlable, exactement comme l'existence de l'âme humaine.

Notons tout d'abord que N.-S., comme le remarque M. Mangenot, et comme l'affirmait déjà S. Pierre (1) ne s'est manifesté qu'à ses disciples, à ses témoins. Et dejà cette circonstance place la Résurrection dans un ordre à part. De plus nos documents ne nous disent rien sur la manière dont s'est opérée la Résurrection, nous ignorons si elle a été, ou non, observable.

Un premier élément constatable, c'est le tombeau vide. C'est une preuve d'ordre historique, indirecte il est vrai, mais excellente. Aussi ce tombeau vide gêne beaucoup les critiques incroyants. M. Mangenot réfute en détail les hypothèses imaginées pour se débarrasser de ce témoin gênant. La brève mention de S. Paul confirme plutôt les récits concordants de nos quatre évangiles. Les détails ajoutés par S. Matthieu, grandissent encore la portée historique du fait — ils sont en eux-mêmes très vraisemblables, et on ne peut rien objecter de sérieux contre leur vérité.

De ce tombeau vide, la seule explication valable qu'on puisse donner, c'est la Résurrection, et, en raison de l'alternance des apparitions, une résurrection autre que la simple réanimation du cadavre.

De cette résurrection, les apparitions sont la preuve directe, mais que prouvent-elles, précisément ?

Ces apparitions ont un caractère évident de réalité, d'objectivité, M. Mangenot le prouve longuement et M. Loisy accorde (2) que telle

(1) Act. **10**, 40, 41.
(2) *Les Évangiles synoptiques*. T. II, p. 743-744.

Digitized by Google

est la pensée exprimée dans nos documents, telle aussi la persuasion des disciples.

Bien que, d'abord, pour une raison ou pour une autre, plusieurs ne reconnaissent pas le Maître et le prennent pour un fantôme, il se fait toujours connaître à eux, ils le voient, ils l'entendent, ils le reconnaissent et constatent que Jésus est réellement, personnellement présent devant eux, « d'une présence objective, extérieure, sensible ».

Mais ceci n'équivaut pas encore à constater la Résurrection. Saint Thomas nous dit que les visions corporelles peuvent se produire de trois façons, et les écrivains mystiques récents en ajoutent une quatrième ; or, des quatre, trois au moins sont objectives.

Le caractère extraordinaire des apparitions, prouve qu'il ne s'agit pas d'une simple réanimation du cadavre, mais le Sauveur apparaît-il avec son propre corps, ou avec un corps d'emprunt (comme cela a lieu dans les apparitions des anges, racontées dans l'Ancien et le Nouveau Testament) ou encore produit-il sur les yeux des disciples, par le moyen de rayons lumineux, d'ondulations, les mêmes impressions que produirait un corps véritable ? Le seul fait des apparitions ne permet pas de le déterminer, et en ce sens, la Résurrection n'est pas, jusqu'ici, objet de constatation historique.

Mais il y a plus. Non seulement, les disciples entendent leur Maître, le voient, le reconnaissent. Mais celui-ci leur affirme que ce qu'ils voient c'est bien son corps à lui, son corps en chair et en os et pour le prouver, il mange devant eux, leur offre de le toucher et montre à Thomas les plaies de ses mains et de son côté. (1)

Ainsi l'affirmation du divin Maître garantit la réalité et l'identité de son corps, et ce témoignage encore est d'ordre historique. Il reste que l'état et les propriétés du corps ressuscité, glorieux, ne sont pas perçus directement.

« Il est sans doute très vrai que les impressions faites par lui (le corps ressuscité du Christ) sur l'ouïe, la vue, le toucher, n'ont pu fournir une idée adéquate des conditions nouvelles de son être et de son mode d'action. » (2)

(1) Les deux premières preuves visent la réalité du corps, M. M. le montre bien pour la manducation, pour la seconde preuve, le texte de S. Luc (24-39) l'indique expressément. D'après le contexte, dans S. Jean, Thomas doute de l'identité.

(2) M. Lepin. *La valeur historique du quatrième Évangile*, T. I, p. 589. Cet auteur ajoute : « Mais on ne voit pas pourquoi il aurait été impossible au Sauveur d'impressionner miraculeusement les sens de ses disciples, et de leur donner, par cette preuve expérimentale d'ordre très particulier, la certitude que leur Maître était là avec le même corps qui avait été crucifié et enseveli, et qui se trouvait maintenant ressuscité pour une vie immortelle. » Rien ne s'oppose, en effet, à ce que N.-S. ait pu impressionner miraculeusement les sens des disciples et leur donner ainsi la certitude qu'il était là. Quant à les rendre certains de l'identité, et de l'état glorieux de son corps, je viens de dire pourquoi les apparitions seules n'y suffisaient pas.

Digitized by Google

Quand M. Loisy vient nous dire : « L'entrée d'un mort dans la vie immortelle se dérobe à l'observation » ou encore : « Si l'on prend la Résurrection du Christ pour un fait historique, ce fait n'est ni démontré, ni démontrable », nous pouvons donc lui répondre : l'observation peut constater — après la mort et la sépulture — le tombeau vide et cela, dans de telles circonstances, que la Résurrection reste la seule explication valable du fait. L'observation peut encore s'exercer sur les apparitions qui prouvent la survie du Christ, sur la présence du Christ, se manifestant réellement ; sur l'alternance des apparitions et sur diverses circonstances, qui empêchent de considérer la Résurrection comme une simple réanimation du cadavre ; sur les paroles du Maître affirmant la réalité et l'identité de son corps ; sur les preuves, appropriées à la mentalité des Apôtres, qu'il en donne. Enfin si la théorie du corps ressuscité, due à S. Paul, ne sort pas toute faite des récits d'apparition, elle s'y adapte très bien et ceci encore est du domaine de l'observation.

La Résurrection est un fait historiquement démontrable. Ce qui met cette vérité en pleine lumière, c'est le thême de la prédication de Pierre au lendemain de la Pentecôte. Notons seulement que l'Apôtre interpose dans la démonstration le *témoignage* des disciples, témoignage qu'il corrobore par les miracles opérés au nom de Jésus ressuscité. On pourrait définir sa prédication : un témoignage au sujet d'un fait, dont les alentours sont éclairés, garantis par l'histoire — et une histoire récente, bien connue de tous les auditeurs. Ce témoignage, lui-même, nous venons de le montrer, est d'ordre historique en ce qu'il porte, non sur la doctrine du corps glorifié, mais sur les éléments essentiels — et éléments de fait — de la Résurrection : Jésus triomphant de la mort, sorti du tombeau, avec *son* corps réellement vivifié ; mais soustrait désormais à plusieurs lois limitatives de notre vie mortelle.

En définive, il reste dans la Résurrection, comme en tout miracle, un élément d'interprétation, de déduction. (1)

Le plan suivi par M. Mangenot est très net. Après Mgr Ladeuze, il accorde une très grande importance au témoignage de S. Paul, c'est un point sur lequel on peut s'entendre avec les critiques incroyants contemporains. Ce témoignage est le plus ancien, par lui nous remontons à une tradition très primitive ; au point de vue historique, il a une valeur de tout premier ordre.

M. Mangenot étudie donc, d'après S. Paul, dans une première partie les préliminaires de la Résurrection : la crucifixion, et la sépulture de Jésus ; le fait même de la Résurrection, le témoignage des écritures, la circonstance du troisième jour — les apparitions du Christ ressuscité — enfin la nature du corps ressuscité et apparu. Cette première

(1) On peut relire à ce sujet dans Denzinger (*ed.* 1909) une des propositions que l'on fit souscrire à l'abbé Bautain (n° 1491) ; il y est question des preuves certaines de la Résurrection déduites, par le raisonnement, de la tradition (écrite et orale).

Digitized by Google

partie, consacrée à l'analyse du témoignage et de la pensée de S. Paul, n'occupe pas moins de 160 pages, autant que la seconde où les mêmes questions sont examinées, cette fois, d'après les récits évangéliques.

On retrouvera dans cet important travail les idées exposées déjà dans la conférence de Mgr Ladeuze, dont M. Mangenot adopte presque toujours les positions sur les points controversés. Ce n'est pas à dire que le livre de ce dernier fasse double emploi, sa valeur et sa grande utilité résident dans l'enquête précise et détaillée que le savant professeur poursuit sur tous les points attaqués par les récents critiques, avec un grand souci d'objectivité et une abondante documentation. Son travail lui a demandé beaucoup de temps, et un labeur considérable, il nous le dit dans son avant-propos et, après l'avoir lu, on le croit volontiers. Ni son temps n'a été perdu, ni son effort inutile. De pareilles questions demandent un examen étendu.

La conférence de Mgr Ladeuze, que j'ai pour ma part fort admirée, a produit sur certaines intelligences catholiques, intelligences pourtant vigoureuses et cultivées, un effet dont j'ai été le témoin étonné et que son auteur m'avait ni prévu, ni voulu. C'est que, si les ingénieuses hypothèses des critiques incroyants gagnent à être exposées en une brillante synthèse, en un raccourci habile qui n'en laisse pas voir les points faibles, la réfutation demande à être très développée et précise, elle doit vérifier en détail chaque assertion avec la méthode minutieuse qu'exige la critique biblique. Elle demande aussi, chez le lecteur intelligent et instruit, mais non spécialiste, une attention soutenue et prolongée, tandis que les généralisations plus brillantes que scientifiques, donnent à l'esprit une satisfaction immédiate, sans exiger de lui un effort sérieux.

Pour ces raisons, je crois qu'il n'est pas opportun de vulgariser, de lancer dans le grand public des études succinctes sur des sujets si complexes et délicats. Dans ces études, à un exposé objectif, dans lequel on s'est appliqué à présenter dans toute leur valeur les objections des critiques, on ne peut opposer qu'une réponse rapide, si complète soit-elle. Un esprit cultivé, ouvert, mais non habitué à ces recherches, sera plus frappé de l'objection que de la réponse forcément résumée, fut-elle, d'ailleurs, pleinement satisfaisante pour le professeur qui possède son sujet et pour les auditeurs, ou les lecteurs, au courant de ces questions, et qui réintègrent mentalement dans la trame de la documentation tous les compléments, et les détails nécessaires.

L'étude de M. Mangenot possède l'ampleur nécessaire à un exposé scientifique, elle offrira, de plus, l'avantage de n'introduire dans ces difficiles questions de ceux qui disposent du temps nécessaire pour en pénétrer suffisamment les complexités, et en poursuivre jusqu'au bout l'examen approfondi.

M. Jacquier, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, a traité également de « la Résurrection de Jésus-Christ » dans quatre con-

Digitized by Google

férences apologétiques. Il se place, comme M. Mangenot, au point de vue critique et historique.

Après un bref exposé de la question, il étudie successivement la valeur historique des documents — la mort et l'ensevelissement de Jésus, sa Résurrection — les apparitions de Jésus ressuscité, la foi des Apôtres à la Résurrection du Seigneur. — Enfin, il expose et discute les systèmes rationalistes sur la Résurrection de J.-C.

La première conférence nous donne un résumé d'une belle clarté sur l'origine et le caractère de nos documents ; sur le but, le plan et la manière de leurs auteurs et il conclut à leur valeur de premier ordre comme témoins de la doctrine des faits évangéliques. Nul n'était mieux qualifié que M. Jacquier pour faire avec compétence et autorité ce résumé de questions étudiées dans les quatre volumes de son histoire des Livres du N. T.

Avec la deuxième conférence, commence l'étude sur la Résurrection. M. Jacquier la divise en trois parties.

1° Étude historique et critique de récits évangéliques sur la Résurrection. Ces récits, M. Jacquier les groupes sous trois chefs : la mort et l'ensevelissement de Jésus ; sa Résurrection ; ses apparitions à ses disciples. Il insiste principalement sur l'ensevelisement dans un sépulcre spécial, sur la garde mise au tombeau, sur la découverte du tombeau vide par les femmes galiléennes et les apôtres Pierre et Jean.

Dans l'examen comparé des récits des apparitions, il s'attache à montrer que les diverses sources relatent les mêmes faits principaux, en ajoutant des détails qui leur sont particuliers, les mêmes pensées, en des termes différents. M. Jacquier cite ensuite et analyse brièvement le long fragment si intéressant de l'évangile de Pierre. Il note qu'on pourrait en dégager plusieurs observations qui viennent en confirmation des récits évangéliques sur quelques points mis en doute par les critiques rationalistes.

Le témoignage des Apôtres est étudié d'après les Actes des Apôtres et d'après le texte fameux de I. Cor. XV. M. Jacquier s'applique avec soin à démontrer que S. Paul, quand il dit que le Christ a été vu, entend parler des apparition d'un personnage réel.

La quatrième conférence est consacrée à l'exposé et à la discussion des systèmes rationalistes sur la Résurrection de Jésus-Christ. M. J. traite surtout de l'hypothèse des visions objectives. Après un résumé, dont les éléments sont empruntés aux principaux critiques radicaux, il établit, assez longuement, ces trois conclusions : la théorie des visions objectives, telle qu'on la présente, ne supporte pas le contrôle des faits connus. Cette théorie est contredite par le témoignage de S. Paul qui affirme avoir vu réellement le Christ, et conçoit son corps glorifié comme identique au corps mortel, mais doué de propriétés nouvelles et animé non plus par le principe naturel de vie, mais par l'esprist de Dieu. Enfin, la prétendue formation légendaire des récits

Digitized by Google

évangéliques et l'hypothèse des deux traditions ne reposent sur aucun fait positif, M. Jacquier le prouve brièvement en insistant sur le caractère de récits qui, tout en étant indépendants les uns des autres, se supposent mutuellement. (1)

Fr. HUGUES.
O. M. C.

---

(1) Quatre autres conférences, par M. le professeur Bourchany, sur « les miracles évangéliques » complètent le volume. Elles mériteraient mieux que la brève mention à laquelle nous devons nous borner ici. Voici les sujets traités : I. Réalité historique des faits miraculeux rapportés par les évangiles.— II. Caractères surnaturels des faits. Réfutation des explications naturelles qui en on été proposées. — III. Valeur démonstrative des faits en faveur de l'affirmation personnelle de messianité et de filiation divine émise par Jésus. — IV. La sainteté incomparable de Jésus, miracle d'ordre moral.

Digitized by Google

LES AMBASSADEURS

DE TYPOO-SAHIB A BREST EN 1788

RÉCIT D'UN CAPUCIN

Typoo-Sahib, dernier Nabab de Mysore au Maïssour, bercé du désir de dominer sur l'Hindoustan, ou du moins d'en chasser les Anglais, voulut s'assurer de l'appui et des secours de la France. Il fit partir à la fois six ambassadeurs en 1787. Trois prirent la voie de terre, mais avant d'atteindre la Méditerranée, deux étaient morts par suite des fatigues et des difficultés du voyage, le troisième dut revenir aux Indes. Trois autres ambassadeurs s'embarquèrent à Pondichéry le 22 juillet 1787, sur la frégate l'*Aurore*, commandée par M. de Monneron. Arrivés à l'Ile de France le 27 août, ils en repartirent le 4 décembre. L'on ignorait, en France, quel serait leur port de débarquement, et des préparatifs avaient été faits à Brest et à Toulon pour les recevoir. Après avoir relaché au Cap, à l'Ile de l'Ascension, à Gorée, à Malaga, ils se décidèrent pour Toulon où ils arrivèrent le 7 juin 1788. Le 21 juin, ils étaient à Marseille qu'ils voulaient visiter car ils en avaient entendu parler par les Maures. Ils furent, pour la France qu'ils traversèrent à petites journées, un objet de curiosité, et ils alimentèrent pendant quelques mois les conversations et les journaux. Enfin ils arrivèrent à Paris et ils obtinrent une audience publique de Louis XVI, à Versailles, le 3 août ; mais au lieu des secours qu'ils venaient solliciter, on ne leur donna que des spectacles et des fêtes. Leur départ de Paris eut lieu le 9 octobre en compagnie de M. Pivron de Morlat, qui avait représenté la France au Maïssour, et de M. Ruffin, premier interprète du Roi près la

Digitized by Google

cour Ottomane ; et par Orléans, Tours, Nantes et Lorient, ils arrivèrent à Brest le 8 octobre. Le Ministre de la Marine et les autorités locales attendaient avec une égale impatience le moment où l'on serait débarrassé de ces hôtes quelque peu incommodes qui soulevaient chaque jour de nouvelles difficultés, et faisaient entendre les réclamations les plus étranges.

Enfin le 11 novembre ils partirent sur *La Thétis*, commandée par M. Mac-Némara, envoyé près de Typoo-Sahib comme ambassadeur, ou plus exactement comme médiateur entre ce prince et les Anglais. (1)

A Brest, comme dans les autres villes, il y eut en leur honneur des fêtes, des spectacles, des illuminations. Un Capucin de cette ville écrivit à son frère, docteur-médecin à Quimper, une relation du séjour des ambassadeurs à Brest, et c'est ce récit que nous publions.

Brest, 14 novembre 1788.

Mon cher Docteur,

Les ambassadeurs de Typoo arrivèrent comme tu le sais à Brest le 28 octobre. Au moment de leur bienvenue, ils reçurent visites et harangues à foison. Je n'ai ouï, ergo je n'est retenu que celle de notre Gardien, je vais te la transmettre du consentement de l'auteur qui t'embrasse :

« Nosseigneurs. Séparés par état et par choix du tumulte de » la société, mais toujours attachés par les sentiments les plus » purs et les plus affectueux, toujours patriotes zélés, toujours » sujets fidèles, toujours citoyens Français, nous nous empres- » sons de venir prendre part à l'allégresse que votre présence » répand dans tous les lieux, et dans toutes les classes de la » nation dont nous avons l'avantage d'être membres, et dont » les amis de quelque climat qu'ils soient, seront inviolable- » ment les nôtres. L'hommage que nous rendons à vos Excel- » lences est simple, mais il est vrai comme nous. Daignez le » mesurer, Nosseigneurs, sur la conduite et la juste reconnais- » sances de ceux de nos confrères, qui, sous la protection du » souverain dont vous êtes les dignes représentants, jouissent » dans l'Inde de la même tranquillité qu'ils pourraient souhaiter » dans leurs propres foyers, et vous aurez une idée favorable et

(1) *Bulletin de la société académique de Brest*, III. 237.

Digitized by Google

» la mieux fondée de la démarche que nous nous permettons et » de l'esprit qui nous inspire ». (1)

N'est-ce pas là, docteur, savoir proprement prendre son parti, l'exprimer sagement, se déclarer en peu de mots sujet fidèle, vrai Français et bon confrère ; en un mot n'est-ce pas là haranguer à *circumstantiis ?* Le troisième ambassadeur répondit par interprète entr'autres choses très gracieuces « qu'amis sincères » des Français, ils ne pouvaient mieux accueillir des Français » de notre état qu'en se recommandant à nos prières, et qu'en » se rappelant avec plaisir, que, quoique musulman, il avait » su, en son particulier, se faire des amis de ceux de nos » confrères qui vivent dans son pays, sous la protection de son » souverain, protection qui leur serait d'autant plus sûrement » perpétuée, qu'ils l'avaient jusqu'alors méritée par leur sagesse, » leurs lumières et leur simplicité, et que nous-mêmes nous » avions cru devoir la demander pour eux. » Il ajouta peu après que nous devions le croire vu notre analogie (par la barbe) avec les musulmans.

Le 29, les ambassadeurs furent complimentés par M. le comte d'Hector (2) à l'entrée au parc, dont il visitèrent en corps

(1) Le Gardien de Brest était le Père Michel de Chateaulin, dans le monde Yves, Esprit, Marie, le Bescond de Coatpont, né à Chateaulin le 16 mai 1739, fils de Michel Jean le Bescond, Sr de Coatpont, et de Marie-Louise le Clerc du Fresne. Il avait fait profession le 10 juin 1755, et il fut nommé Gardien de Brest au Chapitre de 1787, le dernier de l'ancienne province de Bretagne. En 1790, il opta pour la vie commune, et plus heureux que ses frères en religion, il ne vit pas les horreurs de la révolution, et mourut dans son couvent entre les bras du P. Alexandre de Quimper le 21 octobre 1790. Celui-ci rédigea la circulaire qui annonçait cette mort à tous les couvents de la province de Bretagne, comme il l'écrit au Docteur Delaroque le 26. Le P. Michel fut le dernier religieux enterré dans le couvent des Capucins de Brest,

Il y avait eu avant lui deux autres Capucins de la famille le Bescond de Coatpont dans la province de Bretagne, et qui portaient tous deux en religion le nom de Denis. Le premier, Guillaume, fils de Jean le Bescond, Sr de Coatpont, et de Marguerite Diraison était né à Pleyben vers 1670, et ce doit être celui que le P. Balthasar de Bellème dans le manuscrit de la bibliothèque de Rennes où il nous donne les noms des mille premiers Capucins de la province de Bretagne, appelle : Denis de Quimper, prêtre, vêtu le 14 mai 1650, à 18 ans, Le second nommé également Guillaume était né le 21 avril 1688 de Michel le Bescond, Sr de Coatpont, et de Renée Pouchart. — Nous devons ces renseignements généalogiques à M. J. de la Passardière, ingénieur à Brest. dont la mère appartenait à la famille le Bescond de Coatpont et nous sommes heureux de l'en remercier.

(2) Charles, Jean Comte d'Hector, né à Fontenay-le-Comte le 21 juillet 1722, chef d'escadre le 4 mai 1779, après les plus glorieux services de mer, fut nommé l'année suivante commandant du port de Brest et remplit ces hautes fonctions jusqu'au mois de février 1791. Obéissant à la voix des princes qui l'appelaient à Coblentz, il

Digitized by Google

et avec pompe l'académie, les ateliers et les magasins. Le 30, ils virent lancer le *Duguay-Trouin* ; et se récrièrent sur la perfection des œuvres préparatoires, et sur la précision des dernières manœuvres d'exécution. Au moment où le vaisseau s'élançait, le troisième ambassadeur fixa, m'a-t-on dit, le soleil, et chargea l'interprête de rendre à M. d'Hector, qu'après le soleil il n'avait rien vu d'aussi beau, d'aussi parfait. Ce jour le dîner fut chez le commandant, à qui un des ambassadeurs, voulant faire compliment, dit que le Roi était heureux d'avoir pour son port de Brest un tel général. — « Les trente officiers que vous voyez valent mieux que moi. — Eh bien ! le Roi devrait faire trente ports et les leur confier, etc, etc.

Le 1er novembre, au soir, on illumina en rade une gabarre, et on lança quelques bombes artificielles, quelques fusées volantes, que sais-je ? assez et trop peu de choses ; elles parurent aux spectateurs comme le prélude d'un grand spectacle qui n'eut point lieu, et ne plurent guère aux Ambassadeurs. Que ne s'est-on souvenu que les Chinois et les Indiens sont les premiers artificiers du monde ! Le 2 novembre on alluma un feu, dit-on, de joie, à l'issue des vêpres des morts, pour remercier, avait-on dit préalablement, le Roi d'avoir rendu la tranquillité à la province. J'y étais au nombre des députés de mon corps, tout m'y parut violenté, tout m'y parut en désordre. Les divers corps seuls, sans piquet d'honneur, sans artillerie, confondus avec la populace, et, qui pis est, avec la foule des perruquiers soldats, apparemment commandée pour graisser et poudrer nos robes de palais, nos habits galonnés, etc. ; presque tous les individus convaincus et répétant qu'on chantait victoire avant les combats, plusieurs souhaitant que la fête enfantât des procès ; point ou peu d'acclamations, quelles réjouissances ! Mais le Sénéchal voulait sa

se rendit près d'eux et reçut le commandement du *Corps de la marine royale*, exclusivement composé d'officiers de marine. A la fin de la campagne, ce corps fut licencié, mais il fut réorganisé deux ans plus tard en Angleterre, et le Comte d'Hector en fut de nouveau nommé colonel, ce qui fit donner à ce régiment formé tout entier d'officiers de marine, comme en 1792, le nom de *régiment d'Hector*. Lorsque ce régiment fut appelé à faire partie de l'expédition de Quiberon, il se trouva que les intrigues de Puisaye avaient fait écarter le comte d'Hector. Ses instances furent telles qu'à la fin il lui fut accordé d'aller rejoindre son poste de combat. Mais comme il faisait route pour la Bretagne, il apprit le désastre de l'expédition (21 juillet 1795). D'Hector avait alors 73 ans et il fallait renoncer à l'espoir qu'il avait eu de mourir sur le champ de bataille. Il se renferma dans la retraite à Reading, en Angleterre, et c'est là qu'il mourut le 18 août 1808 à 86 ans. (Merland. *Le Comte d'Hector, lieut. général de la marine*. Nantes, 1879.)

Digitized by Google

revanche sur M. Moynier (commandant la place et le château), qui, quinze jours auparavant, avait tout net prohibé ces sottises là. Le soir de cette triste vêprée on illumina. On pouvait lire, dit-on, en lettres de feu chez M. R... *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.* Quel effort de génie ! Non, l'idée n'était pas Brestoise, à moins que par le dernier mot *humiles.* M. R... n'ait voulu faire la leçon au Parlement. On lisait ailleurs : *Cedant arma togam.* Quel abus ! Le vœu de la Nation n'est-il pas pour cette fois *a contrario : vincant arma togam ?* On lisait bien d'autres choses encore aussi mal appliquées. Je t'en fais grâce. Depuis le 2 du mois jusqu'au jour de leur départ de Brest, les ambassadeurs se sont baignés, chauffés, etc. et, dit-on, murmuré et écrit contre M. d'Hector et puis c'est tout. Le 11, à 5 heures au soir, ils se sont embarqués sur la *Thétis* au bruit des canons du château et de la batterie royale ; depuis hier matin ils sont en mer avec bon vent.

Crois moi ton frère et bon ami,

Fr. ALEXANDRE DE QUIMPER, *Capucin, Lecteur.*

A Monsieur

Monsieur Trémaria,

Docteur médecin,

à Quimper.

Le lecteur a remarqué le ton empoulé de cette lettre et de l'allocution du Gardien aux Ambassadeurs. Nous sommes au XVIIIe siècle, c'est dans le goût de l'époque. On aime les grandes phrases, les réminiscences classiques, les allusions à l'histoire ancienne et aussi ce que l'on appellerait aujourd'hui le chauvinisme de ces temps-là. Puis nous sommes à la veille de la révolution ; on voit poindre ce mélange des classes et des ordres qui bientôt va s'affirmer plus hautement ; ce désordre, cette indiscipline que le P. Alexandre constate à Brest, qu'il a peine à comprendre et qui lui font encore écrire à son frère : « J'ajouterai à tout ceci ce qu'on me dit hier, si je pouvais le croire, que nos compatriotes tournent casaque, et que de sujets fidèles ils deviennent tout autres, mais je n'en crois rien. »

Ce capucin, le P. Alexandre de Quimper, né dans cette ville le 8 septembre 1756, s'appelait dans le monde Félix-Marie Delaroque Tremaria, et il avait fait profession au mois de décembre

Digitized by Google

1772. Il était fils de Jean-Baptiste François Delaroque, sieur de Tremaria et de Kerandraon qui épousa le 8 février 1751 Marie-Thérèse Corentin Huchet de Kerourein, fille du maire de Quimper. En 1790, le P. Alexandre était au couvent des Capucins de Brest, il opta pour la vie commune, et il alla la mener avec ses confrères au couvent de Roscoff jusqu'à l'évacuation de la maison en septembre 1792. De là il passa à Jersey, puis en Angleterre où il mourut en 1798. (1) Son correspondant est son frère aîné Alexandre-Marie Delaroque-Tremaria, docteur en médecine, né à Quimper en 1751, qui fut arrêté comme suspect en 1793, avec son plus jeune frère, Victor-Hyacinthe, capitaine de vaisseau, âgé de 30 ans. Ils furent d'abord emprisonnés à Lorient où on leur fit subir un interrogatoire qui se trouve au dossier. Puis un décret de la Convention en date du 15 brumaire an II les traduisit devant le Tribunal révolutionnaire de Paris. Fouquier Tinville accusa les deux frères d'être les chefs de toutes les conspirations formées dans les départements du Finistère et du Morbihan. « Leurs trames, dit-il, sont établies au plus haut degré d'évidence, non seulement par les correspondances qui ont eu lieu entre eux deux, mais encore avec leur sœur, et avec un nommé Alexandre Laroque, leur frère, ci-devant capucin, qui peut-être dans ce moment, combat ou prêche avec les brigands de la Vendée. En effet, il suffit de parcourir ces correspondances volumineuses pour être convaincu qu'ils n'ont cessé depuis 1790 de conspirer dans leurs départements, pour y allumer le feu de la guerre civile avec les torches du fanatisme et du royalisme... »

Les deux frères furent guillotinés à Paris le 6 nivose an II (26 décembre 1793). Le 1 thermidor an II (19 juillet 1794) deux de leurs sœurs montaient sur l'échafaud avec la Mère Victoire de St-Luc, religieuse de la Retraite, et des nombreux enfants de J.-B. Delaroque il ne restait qu'un fils, Guillaume, dont la petite fille, dernière du nom, épousa en 1868 M. de Poulpiquet de Brescanvel. (2)

Fr. ARMEL.

(1) Plasse. *Le clergé français réfugié en Angleterre*. II, 239, 417.

(2) Kerveler, *Bio-bibliographie bretonne* confond les prénoms des deux frères et il se trompe en disant qu'au dossier des Arch. Nat. W. 304, on trouve des lettres adressées au Capucin. Il y a quelques lettres échangées entre le médecin et le capitaine de vaisseau, mais on trouve surtout au dossier des lettres écrites par le Capucin au Docteur et qui sont intéressantes pour l'histoire du Finistère de 1790 à 1792. Nous nous proposons de les publier lorsque nous aurons pu identifier tous les personnages dont il est question dans ces lettres.

Digitized by Google

SCHISME CHEZ LES MARIAVITES

La secte existait depuis quatre ans, mais n'avait pas encore d'évêque. C'était la fin à brève échéance.

En novembre 1909, l'abbé Jean Kowalski allait recevoir à Utrecht la consécration épiscopale des mains de l'archevêque janséniste. Le 4 septembre 1910, l'évêque Kowalski conférait en l'église mariavite de Lowicz (gouvernement de Varsovie), l'épiscopat à deux jeunes prêtres de 34 à 35 ans : l'abbé Prochniewski et l'abbé Léon Golebiowski. Il était assisté par deux prélats jansénistes de Hollande : Gérard Gul, archevêque d'Utrecht et J. van Thiel, évêque de Haarlem. L'évêque suisse vieux-catholique Herzog, s'était fait représenter par l'un de ses prêtres, l'abbé Antoine Absenger, curé vieux-catholique de Biel.

Le Gouverneur-Général de Varsovie était aussi représenté par un haut fonctionnaire russe. La *fondatrice mère* Marie-Françoise Kozlowska se prélassait au premier rang, comblée des félicitations émues des évêques. Dans un discours prononcé en un polonais très-pur, le délégué d'Herzog salua *d'abord* la *mère*, et ensuite les évêques. Le retour fut un triomphe. Dix mille personnes, ivres d'enthousiasme, acclamaient Marie Kozlowska. La police russe faisait un service d'ordre, on pavoisait, on jetait des fleurs. Jamais reine ne jouit d'un tel « triomphe », s'écria l'évêque de Haarlem.

Que devait penser cette pauvre couturière, vivant d'aumônes, à Plock, il y a six ans ? Vient à l'esprit le rapprochement usé (c'est dommage) ! du capitole et de la roche tarpéienne.

Voici une nouvelle *mère* qui supplante l'ancienne. Marie Cygler, tchèque de naissance, hystérique et visionnaire, vient de s'établir à Varsovie depuis quelques mois. Dans le modeste appartement qu'elle occupe, une pièce sert de chapelle ; un prêtre mariavite y vient dire la Messe, la malheureuse conserve toute

Digitized by Google

la journée la sainte Réserve *sur sa poitrine*, et *se communie elle-même* par pudeur, de peur qu'un homme ne lui touche du bout des doigts, les lèvres ou la langue. Son chapelain est le plus populaire, disent les journaux, des prêtres mariavites, l'abbé Zebrowski. Il est complètement sous l'influence de Marie Cygler, et s'est déjà soumis à la pratique de la confession publique que la visionnaire veut imposer au clergé : ce au scandale du peuple.

L'Évêque a interrompu d'autorité cette accusation portant sur des sujets fort délicats.

Or, le 7 février, mille mariavites en comptant les femmes et les enfants, allaient, accompagnés de leur curé, l'abbé Zebrowski, demander à l'évêque Kowalsky, de ne pas le destituer comme il en avait manifesté l'intention.

Alors il se passa dans l'église mariavite de la rue Karolkowa, à Varsovie, une scène scandaleuse qui dura plus de deux heures, et ne cessa que sur l'intervention de la police. Dessinons-en une simple silhouette. L'évêque Kowalski à l'abbé Zebrowski :

« Croyez-vous que Marie-Françoise Kozlowska est confirmée « en grâce ? » La foule : « Qu'il le croie ou non, nous ne le « croyons pas ».

L'Évêque : « Je vous défends d'avoir à l'avenir aucune relation « avec Marie Cygler ». La foule : « Un prêtre ne peut refuser « à personne le secours de son ministère ». L'Évêque : « L'es- « sence du mariavitisme, c'est une obéissance aveugle et sans « réserve aux ordres de la *mère* Marie-Françoise Kozlowska. « Ce devoir s'impose aux prêtres et aux évêques comme aux « simples fidèles ». La foule : « Nous n'avons pas abandonné « le Pape de Rome, pour nous soumettre à la papesse de Plock. « Notre religion n'a d'autre fondement que le Christ et d'autre « règle que l'Évangile ».

Des cris scandaleux interrompirent ensuite l'adoration du T.S. Sacrement présidée par l'Évêque, si bien qu'on dut appeler la police qui fit plusieurs arrestations. Depuis lors cette église et celle de la rue Szara sont fermées au public. On n'y pénètre que muni d'une carte d'invitation personnelle que des policiers vérifient à la porte.

L'Évêque a frappé de suspense l'abbé Zebrowski, a nommé curé à sa place l'abbé Rittner, interdisant à l'abbé Zebrowski le port de la soutane sous peine de l'y faire contraindre par la police.

Les paroissiens se divisent en deux obédiences. Sur cette question de *doctrine* dirais-je, si le mot n'était ici déplacé,

Digitized by Google

vient se greffer une question financière. Ce fut l'occasion d'une seconde émeute à peu près aussi scandaleuse que la première. Elle eut lieu le dimanche de la septuagésime dans l'une des églises nommées plus haut. Voici à quelle occasion.

Tous les bénéfices ecclésiastiques des mariavites grevés d'hypothèques étaient incrits au nom de l'abbé Zebrowski. L'évêque, après l'avoir destitué et frappé de suspense, lui ordonna de se présenter à la chancellerie de l'évêché pour régulariser cette situation. L'abbé refusa d'obéir. L'évêque administrateur-général de tous les bénéfices mariavites se contenta de faire constater devant témoins ce refus. Plusieurs partisans de l'abbé Zebrowski accusèrent, à tort sans doute, l'évêque Kowalski de vouloir s'emparer de ces bénéfices. Un grand nombre mécontents de la fermeture des églises à la construction desquelles ils avaient contribué de leurs deniers, regrettaient hautement leurs largesses ; quelques-uns même en réclamaient la restitution. Ces sentiments s'affirmèrent d'abord dans une réunion publique, le samedi 11 février. On y constatait une grande effervescence : « Je leur ai donné, disait un ouvrier, mes économies « s'élevant à 600 roubles (environ 1600 francs), aujourd'hui je « le regrette ». « Ah ! les brigands ! s'écriait une femme du « peuple misérablement vêtue, j'ai volé de l'argent à un paysan « pour le leur apporter ! »

Le lendemain 12 février, à la Messe solennelle, l'abbé Wiechowicz monte en chaire très-ému. Il lit d'abord l'Évangile du jour au milieu d'un silence général. Mais lorsqu'il commence ensuite la lecture d'une lettre circulaire de l'évêque Kowalski, cette lecture est hachée par les interruptions de l'assistance : « Ce n'est pas vrai ! « C'est faux ! Mensonges !»

La majorité des mariavites paraît se détacher de l'évêque Kowalski dans des conditions identiques à celles qui aboutirent à la révolte de ce dernier contre son Archevêque et contre le Pape. Il y a six ans, l'abbé Kowalski et les siens rompaient avec Rome, pour suivre une visionnaire; aujourd'hui l'abbé Zebrowski, suivi d'une foule de fidèles, rompt avec Kowalski pour suivre une autre visionnaire. Qui pourra les départager ? Tous les arguments opposés se retournent contre Kowalski. On ne voit qu'une solution logique : le retour de tous, dans le sein de l'Église Romaine. Un bon nombre de partisans de Zebrowski semblent disposés à cette conversion. Les autres demeurant sans chefs, offriraient une proie facile à quelque secte nouvelle.

Digitized by Google

En attendant, la lune de miel entre mariavites polonais et gouvernement russe, fait place à l'exigence nullement platonique. « *Do ut des* ». Le sacre de deux nouveaux évêques fut autorisé pour permettre la propagande du mariavitisme en Lithuanie et en Russie, avec l'emploi exclusif de la langue russe.

L'obédience de Rome fait place à celle de Saint-Pétersbourg.

Le patriotisme du troupeau lui permettra-t-il de suivre ses faux pasteurs jusque là ? A coup sûr, un très grand nombre refusera de favoriser ainsi la russification de la Lithuanie, sœur de la Pologne depuis six siècles.

Un télégramme de Saint-Pétersbourg annonçait, il y a quelques jours seulement la déposition à la Douma d'un projet de loi tendant à considérer la secte mariavite non comme ayant sa hiérarchie complète, mais comme une société reconnue à certaines conditions de contrôle et d'approbation du pouvoir civil.

Le clergé mariavite serait astreint au service militaire. La liberté de construire des églises et d'établir des cimetières serait soumise à la permission des gouverneurs de province, l'organisation des paroisses à l'approbation des ministres de l'intérieur et de la justice. Les mariavites comptent à ce jour quatre-vingt dix paroisses. J'ignore le nombre de paroissiens.

« Messieurs, pas de rêveries », disait Nicolas Ier à la noblesse varsovienne peu après l'insurrection de 1830.

Si la Russie faisait sans réserves à la Pologne une situation acceptable, toutes les rêveries religieuses politiques, et sociales, résultat d'un malaise permanent, disparaîtraient devant cette réalité bienfaisante, comme les fantômes nocturnes aux rayons du soleil.

L'idéal personnel du tsar Nicalas II, c'est la monarchie anglaise. Malheureusement ce souverain, moteur par sa situation, est instrument par caractère.

Puis la Bureaucratie ! Ce monstre philologique franco-grec, est adéquat à la monstruosité qu'il exprime. La Bureaucratie, notamment la Bureaucratie russe, est la pire des autocraties, car elle est anonyme, et souvent insaisissable. Ma mémoire regorge d'exemples à l'appui, mais Boileau m'avertit de ne pas abuser.

« Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire ».

Albert de Koskowski.

Digitized by Google

SOURCES

Journaux varsoviens

(février-avril 1911) notamment :

1. *Dziennik powszechwy* (Journal catholique).
2. *Kuryer Poranny* (Courrier du matin).
3. *Dzien* (le Jour).
4. *Gazeta Warszawska* (Gazette de Varsovie).
5. *Zycie Warszawskie* (Vie varsovienne).

J'ai consulté enfin le *Kalendarz Maryawicki* (Almanach mariavite 1911) qui raconte longuement la cérémonie du 4 septembre 1910.

Digitized by Google

A PROPOS
D'UBERTIN DE CASALE [1]

Le P. Frédégand Callaey, Frère Mineur Capucin de la Province belge, vient de publier un livre qu'aucun de ceux qui s'intéressent à l'histoire franciscaine ne devra ignorer. C'est une étude sur l'un des personnages les plus tragiques de l'Ordre : Ubertin de Casale.

Formé à la sévère discipline de l'Université de Louvain, l'auteur procède avec une méthode sûre. Il va droit aux sources pour tout ce qui concerne son héros, et nous le fait connaître aussi bien qu'il est possible de connaître un esprit si complexe.

Le Chap. I, consacré à la jeunesse d'Ubertin, abonde en détails typiques sur ses relations, ses amitiés, sa formation spirituelle, son tempérament et son caractère. L'état de l'Ordre à la fin du XIIIe siècle fait l'objet du Chap. II. Nous y voyons le jeune religieux lecteur, prédicateur et déjà polémiste ardent. Dans les Chap. III et IV le P. Frédégand nous fait assister à la composition de l'*Arbor Vitæ*. Il nous montre les sources où puise celui qui sera plus tard le chef des spirituels en Toscane ; avec ordre et clarté il nous expose ses théories religieuses uniquement inspirées par la contemplation du Christ et ses idées mystico-politiques empreintes de pessimisme. C'est à bon droit que ce livre étrange, à la fois prière, chronique et pamphlet est qualifié d'« œuvre violente de parti » (p. 139). Puis viennent les débats du Concile de Vienne qui occupent les Chap. V et VI. C'est là que l'auteur nous dépeint le Défenseur des Spirituels dans toute la fougue de son zèle pour la pauvreté, avec son habileté, sa loyauté et aussi ses exagérations. Enfin le Chap. VII discute et établit le rôle d'Ubertin dans la controverse sur la pauvreté du Christ qui mit aux prises Jean XXII, les Frères Mineurs et Louis de Bavière. Ce dernier chapitre se termine par un point d'interrogation sur la fin mystérieuse d'Ubertin. Suivent

(1) *L'idéalisme franciscain spirituel au XIVe S. Étude sur Ubertin de Casale* par Frédégand Callaey, O. M. Cap., Docteur en sciences morales et historiques. Louvain, Bureau de la *Revue d'Histoire ecclésiastique ;* Paris, A. Picard ; Bruxelles, Alb. Dewit. 1911. Maison Saint Roch, Couvin, Belgique. Un vol. in-8 de XXVII-280 pp. 5 frcs.

Digitized by Google

des notes critiques et bibliographiques sur les écrits d'Ubertin, une table analytique et une table alphabétique que complète en tête du livre une copieuse bibliographie.

L'ouvrage se présente donc avec tout l'appareil scientifique que l'on exige aujourd'hui des travaux d'histoire. Est-ce à dire que le savant auteur n'a pas eu quelques distractions ?.... Qui n'en a pas ?..., Nous allons en signaler quelques-unes immédiatement, pour n'avoir plus à y revenir.

Et d'abord les citations de l'*Arbor Vitæ* manquent de précision. Sans doute l'unique édition, celle de Venise 1485, n'a pas de pagination, mais à la fin du volume on trouve une *tabula capitulorum* qui indique à quel folio commence chacun des Chapitres. On peut en se servant de cette table déterminer d'une façon moins vague, pas toujours juste cependant, le folio des citations empruntées à cet écrit. C'est ainsi qu'a procédé M. Sabatier dans son édition du *Speculum Perfectionis* (cf. p. CXLII).

La table alphabétique au mot *Pierre de Macerata* identifie Libérat de Loro et Libérat de Macerata qui sont certainement deux personnages différents (1).

P. 160, il est question de lettres de Nicolas III contre les Spirituels. Le texte cité parle bien de lettres d'un Pape Nicolas, sans dire s'il s'agit de Nicolas III ou de Nicolas IV. En réalité il s'agit de ce dernier (2).

Après le P. René dans son *Histoire des Spirituels* (p. 388), le P. Frédégand mentionne un Chapitre Général à Carcassonne, au lieu d'un chapitre provincial (p. 209).

P. 211 note 1, les Spirituels de Toscane sont assimilés à ceux de Provence. Ce rapprochement n'est pas très juste dans la circonstance. Car les Spirituels de Toscane employèrent la violence contre les membres de la Communauté sans aucune provocation de leur part. Il n'en fut pas de même des autres.

Les luttes d'Ubertin contre les sectes du « libre-esprit » dont faisaient partie Gérard Ségarelli et les Pseudo-Apôtres, nous sont contées un peu confusément (p. 44-49). Le R. P. ne nous dit rien de la réfutation de leurs théories qui se trouve dans l'*Arbor Vitæ* (fol. 78. 79). Elle est assez longue et assez cinglante pour mériter une mention. La note 1 de la page 53 cite bien une ligne de cette réponse, mais en la donnant comme tirée du Livre IV, C. I, et dirigée contre les Manichéens. A la vérité cette phrase : *istis respondendum esset non dis-*

(1) Le P. Girolamo Golubovich, dans sa *Biblioteca Bio-bibliografica della Terra Santa* T. I. p. 345, note, 4 distingue à juste titre Libérat de Loro de Libérat de Macerata, mais à la note 1 de la même page il a le tort de distinguer également Pierre et Libérat de Macerata qui sont les deux noms d'un même individu. Cf. *Analecta Francescana* T. IV p. 280 n. 1 ; F. Tocco, *Studii francescani*, p. 246. 7, 382. 3.

(2) La Bulle *Gloriosam Ecclesiam* (23 Janvier 1318) de Jean XXII fait allusion à ces lettres de Nicolas IV. Cf. *Bullarium franciscanum* t. V. p. 138.

Digitized by Google

putatione sed igne, est extraite de la diatribe virulente contre le « libre-esprit, » qui occupe la fin du Chap. III du Livre III *Jesus desertum incolens*.

Voici comment Ubertin nous présente ces hérétiques : *Sed adhuc impii econtra virus iniquitatis effundunt dicentes : Nunc tempus est Spiritûs Sancti qui est spiritus libertatis et anima interius perficit, ut omnia mundi delectamenta in Deum referat et de abstinentia parum curat. Sancti autem locuti sunt pro temporibus suis quibus tanta spiritûs copia non dabatur.* »

Il expose leurs théories, cite les autorités scripturaires et patristiques qu'ils invoquent. Il les réfute ensuite une à une, notamment par un texte de S. Jérôme contre les Manichéens dont les sectes du « libre-esprit » renouvellent les monstruosités : « *Vides*, dit-il alors, *diabolicum finem ad quem secta ista deducit. Vere istis respondendum esset non disputatione sed igne.* » Plus loin : « *Quod autem pro radice erroris assumunt, scilicet quod nunc est tempus spiritûs sancti qui est spiritus libertatis quia sicut ait Apo. II ad Cor III* (v. 17) : *Ubi Spiritus Domini, ibi libertas, omnino est contra eos* », Il le prouve et ajoute à sa démonstration ce coup de boutoir « *Cum enim Spiritus Sanctus, dicatur Sanctus, impollutus et castus, qui in eos intravit ad talia operanda est ille spiritus qui intravit in porcos.* » Le chapitre se termine par ces mots : « *Hoc contra iniquitatis spiritum dixisse sufficiat, cum tamen hoc solum debuerit sufficere quod Salvator noster et magister Jesus, virginitatis observator et filius, desertum austeritatis incoluit et quadraginta dierum numero jejunavit. Ad quem imitandum, si mentem intraverit, Spiritus sanctus inducit.* »

Il s'agit donc bien de la secte du « libre-esprit ».

Au sujet de la question posée par Jean XXII sur la Pauvreté du Christ, Ubertin n'eut que le mérite de *mettre au point* la réponse qui pacifia momentanément les Mineurs et les Prêcheurs. Elle avait déjà été esquissée par le Cardinal franciscain Bertrand de la Tour et, bien avant ces controverses qui devaient avoir de si tristes conséquences, par Jean Pecham et St Bonaventure. (1)

Mais voici une autre question plus délicate. C'est celle de *l'usage pauvre*. Profitons de l'occasion que nous offre l'ouvrage du R. P. Frédégand pour y insister ; d'autant plus qu'elle a été très peu étudiée au point de vue historique et qu'elle fut d'une très grande importance non seulement pendant la guerre des Spirituels contre la Communauté, mais encore dans la naissance de toutes les réformes.

Il s'agit de la distinction entre l'usage *modéré* et l'usage *étroit*. Ubertin défend l'usage *étroit* et le P. Frédégand (p. 152 n. 1) fait entendre

(1) Cf. *Apologia Pauperum* c. VII § 32-40 ; C. VIII § 22, *Opera omnia* t. VIII p. 283. 5, 293.4. Voir aussi F. Tocco, *la Quistione della poverta*, (Napoli, 1910) qui donne le texte de toutes les réponses.

Digitized by Google

qu'il est ainsi en contradiction avec la Bulle *Exiit qui seminat* qui permet l'usage modéré : *moderatus usus secundum eorum regulam et veritatem omnimodam concessus est Fratribus*. Lorsque Ubertin tient un langage qui semble s'éloigner de ses tendances rigoristes et lorsqu'il parle de l'*usum pauperem, arctum vel moderatum,* le R. P. (p. 184 n. 1) pense que c'est par habileté et pour ne pas se mettre, devant ses juges, en contradiction trop flagrante avec la Bulle *Exiit qui seminat*. Il y a là une confusion qui provient de la notion actuelle que nous avons de l'*usage pauvre*. Nous distinguons l'usage *étroit* de l'usage *modéré*. Mais à la fin du XIIIe s. cette distinction n'était pas encore établie et Ubertin est pleinement d'accord avec la Décrétale de Nicolas III qui résume toute la tradition.

En effet, jusqu'à la fin du XIIIe S. on ne connaissait que deux sortes d'usages : 1° ceux qui sont *permis*, 2° ceux qui sont *prohibés*. *Permises* toutes les choses nécessaires à la nourriture et au vêtement, à l'étude et au culte divin ; *prohibées* toutes les autres. Il était bien entendu que même l'usage des choses permises devait être *pauvre* ; c'est-à-dire qu'il fallait le *modérer*, le *restreindre* à la seule nécessité (1). Nicolas III ne distingue pas entre usage *étroit* et usage *modéré*.

Aussi bien ces deux mots ont-ils toujours été employés indifféremment jusqu'à cette époque pour désigner l'*usage pauvre* recommandé par la Règle :

S. Bonaventure emploie de préférence le mot *étroit*. Dans son *Exposition de la Règle* il se pose cette question : « *Ex quo Fratres habent tantum usum rerum, possuntne habere usum quarumcumque et quantarumcumque rerum ?* » Il termine sa réponse en disant : « *Non ergo competit veris pauperibus habere magnas areas, vel sumtuosa ædificia aut quæcumque alia similia non vasa ornata, non cellaria, non promptuaria instaurata ; sed ut omnia, quantum patitur fragilitas, ad paupertatis strictissimam regulam reducantur.* » (2) Ailleurs : « *Evangelicæ paupertatis est possessiones terrenas quantum ad dominium et proprietatem relinquere, usum vero non omnino rejicere sed arctare.* » (3). Plus loin : « *Evangelica vero paupertas, pro eo quod ad æterna spiritum sublevat, tanquam ea quæ in cælis totaliter thesaurizat, perfecte ipsam profitenti*

(1) Quinimo necessariarum rerum tam ad vitæ sustentationem quam ad officiorum sui status executionem, excepto quod de pecunia infra subjungitur, moderatus usus secundum eorum regulam et veritatem omnimodam concessus est Fratribus (Bulle *Exiit qui seminat. Seraphicæ legislationis textus originales*, Quaracchi 1897, p. 194.) Ex quibus omnibus satis claret ex regula, ad victum, vestitum cultum et sapientiale studium, necessarium usum Fratribus esse concessum (ib. p. 196)... Non enim omnium rerum usum habere debent... quinimo in omnibus appareat in eis quoad dominium omnimoda abdicatio et in usu *necessitas* (ib. p. 199).

(2) *Expos. Reg. F. M.* c. VI. § 12-15, *Opera omnia* t. VIII p. 422. 3.

(3) *Apologia pauperum* c. VII. § 3, *Op. omn.* t. VIII p. 273.

Digitized by Google

suadet omnibus temporalibus debere nudari quoad affectum atque dominium, et arcta sustentatione necessitatis esse contentum quantum ad usum. Et hic est ipsius modus sive medietas, quod sic relinquat dominium, quod non rejiciat usum ; sic recipiat usum quod non reservat dominium ; sic arctitudinem servet quod sustentationem naturæ necessariam non deritet ; sic necessitati subveniat, quod ab arctitudine non recedat. » (1)

Pierre-Jean Olive, lui, le Chef des Spirituels de Provence emploie tantôt le mot *modéré* seul, tantôt les mots *modéré* et *étroit* joints l'un à l'autre. Dans son traité *de usu paupere* il réfute ceux « *qui audent publice astruere et dogmatizare et in scolis suis sollempniter determinare quod usus pauper seu usus moderatus nullo modo cadit sub professione et voto regulæ nostrae.* (2) Il dit encore : « *In his vero que ad victum ac vestitum, divinum cultum et sapientiale studium spectant, sub rationali circumstanciarum moderancia usum arctat et restringit. Et hoc tam respectu presentis temporis quam futuri, quia personarum qualitas, temporum varietas, locorum conditio, status nostri executio et nonulle alie circumstancie plus minuve ac aliter provideri requirant. Hanc autem moderanciam que nichil aliud est quam virtutis paupertatis medium non secundum rem, sed secundum rationis adaequetionem sumptam non intelligo sic praecise includi in voto paupertatis evangelice quod omnis excessus aut immoderancia sit mortale peccatum aut voti substantiam interimens, sed solum quando est talis ac tanta quod merito debet censeri enormiter ledere statum evangelice paupertatis* (3). » Il était difficile à P. J. Olive d'être davantage dans la tradition.

La thèse opposée fut défendue par Pierre Auriol. Celui-ci enseignait dans son traité de *Paupertate et usu paupere* (4) que la pauvreté franciscaine consiste essentiellement dans l'abdication de toute propriété et non pas dans l'*usage pauvre*. D'après son opinion, qui était celle du parti laxiste de la Communauté, le F. M. en gardant à sa disposition des choses rares, précieuses, abondantes, peut blesser l'humilité, la tempérance, la simplicité, mais il ne viole pas la pauvreté dès là qu'il ne se reconnaît sur ces choses aucun droit. Et Pierre Auriol, avocat de la large observance, se sert pour caractériser l'*usage pauvre* des mêmes expressions que P. J. Olive : « *Usus pauperes qui consistunt in arctatione et moderatione usûs rerum reducuntur ad alias virtutes et non ad paupertatem.* » (f° 128bt). Ce n'est donc point par habileté diplomatique que dans le langage d'Ubertin de Casale les deux mots *étroit* et *modéré* se trouvent accolés : « *Docent erronee*, dit-il en parlant des partisans de la Communauté, *quod pau-*

(1) *Apolog. paup.* cap. XII § 20 loc. cit. p. 322. 3.
(2) *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte* t. III p. 515.
(3) *Archivum franciscanum historicum*, t. I p. 621.
(4) *Speculum Minorum*, Venise 1513, P. III fol. 126bt - 129bt.

Digitized by Google

pertas Christi et apostolorum in Evangelio imposita et paupertas voti nostrae regulae in voti substantia nullum moderamen vel artationem in usu rerum includit sed solam expropriationem » (1). Dans ce passage et dans d'autres encore qu'il serait trop long de citer, l'avocat des Spirituels employait le langage courant de son temps. On pensait encore avec S. Bonaventure que se proclamer disciple volontaire de la très haute pauvreté et ne vouloir souffrir aucune pénurie, avoir les dehors d'un mendiant et, à l'intérieur, vivre comme les riches dans l'abondance, était une honteuse hypocrisie (2). C'était, semble-t-il, d'assez bonne logique. Mais, à la faveur de la théorie que Pierre Auriol couvrait de son autorité, une nouvelle conception de l'*usage pauvre* s'élabora. On prétendit que le F. M. n'y était obligé que dans la mesure où la règle le prescrit (3). Les usages que l'on avait toujours regardés comme *prohibés sauf en cas de nécessité* (p. ex.: porter des chaussures, aller à cheval) furent mis au nombre des usages *permis, mais étroits* ; les autres devinrent les *usages modérés*. Il en résulte que les deux mots *étroit* et *modéré* qui, tout en ayant grammaticalement un sens différent, avaient désigné jusque là une seule et même chose, commencèrent, à désigner deux degrés différents dans la pratique de la pauvreté : l'un très sévère et l'autre moins (4). La Bulle *Exivi de Paradiso* adopte, quoiqu'en disent F. Tocco, le P. René et le P. Frédégand (5), le point de vue des partisans de la Communauté. Elle ne définit pas, il est vrai, si l'usage pauvre est ou n'est pas de l'essence du vœu, mais elle affirme que le F. M n'y est tenu que dans la mesure où il est exprimé par la Règle (6). Clément V met ainsi sur la voie de la distinction universellement admise aujourd'hui et que l'on trouve nettement formulée dans une lettre de S. Bernardin de Sienne (7).

On ne saurait faire un grief au R. P. Frédégand de n'être pas entré dans ces précisions qui ne tenaient pas directement à son sujet. Elles

(1) *Archiv. für Litt. und Kirch.* t. II p. 385.

(2) « *Foedum est enim profanumque mendacium summæ paupertatis voluntarium professorem se asserere et rerum penuriam pati nolle, interius divitum instar affluere et exterius more pauperum mendicare* » Epist. offic. IIa § 4, *Op. omn.* t. VIII p. 471.

(3) *Aliis e contrario asserentibus quod ex professione sua ad nullum usum pauperem qui non exprimatur in Regula obligantur, licet teneantur ad usum moderatum temperantiæ, sicut et magis ex condecenti, quam ceteri Christiani. (B. Exivi de Paradiso* de Clément V. Ser. Leg. Text. Orig. p. 256).

(4) Le même sort est arrivé aux mots « *stricte* et *régulière* Observance». Le Décret du Concile de Constance, emploie indifféremment ces deux termes pour désigner les religieux réformés ; mais plus tard ils désigneront deux familles. différentes.

(5) F. Tocco, *Studii francescani* p. 357, 402 ; René, *Histoire des Spirituels* p. 382· 3 ; Frédégand Callaey, op. cit. p. 192.

(6) « *Dicimus quod Fratres Minores ex professione suæ Regulæ obligantur ad arctos usus seu pauperes qui in ipsorum Regula continentur et ex eo obligationis modo sub quo continet seu ponit Regula dictos usus.* (Ser. Leg. Tex. orig. p. 256.)

(7) *Analecta Franciscana* t. II p. 303.

Digitized by Google

l'auraient cependant empêché de faire à Ubertin un reproche immérité.

Par contre on ne peut que le louer de l'équité de son jugement sur le *Speculum perfectionis* (p. 110. n. 2 et p. 114.)(1),sur le fameux Frère Élie (p. 116. 7) et sur la valeur historique des écrits d'Ubertin de Casale : « Son témoignage vague et partial, basé sur une tradition suspecte ne mérite pas qu'on y ajoute foi... Est-ce à dire qu'il faille traiter Ubertin de fourbe et de calomniateur ? On chercherait vainement pourquoi : il n'a fait que rapporter les bruits qui se colportaient dans son milieu. » (p. 110).

D'ailleurs les pages excellentes abondent dans l'ouvrage du R. P. Frédégand ; les analyses sont précises et détaillées, l'exposition des faits claire et rapide. Citons en particuler les pages qui ont trait à l'état de l'ordre au XIIIe s. (p. 40-2), celles où il fait justice de cette belle légende de la révélation de la Règle, si particulièrement néfaste puisqu'elle a donné naissance à la scandaleuse rébellion des Spirituels. Citons encore les pages où l'auteur discute avec tant de sagacité la collaboration franciscaine à l'appel de Saxenhausen (p. 242-249), et enfin le portrait d'Ubertin qui termine l'ouvrage (254-257). Personne ne s'étonnera que cette étude si dextrement menée et beaucoup plus complète que les monographies d'E. Knoth et de Ch. Huck, ait conquis au R. P. Frédégand le grade de Docteur en Sciences morales et historiques à l'Université de Louvain, *summa cum laude*.

Souhaitons que les deux autres acteurs principaux du drame spirituel, P. J. Olive et Ange de Clareno trouvent, pour les mettre en scène, un écrivain aussi érudit et aussi habile que l'auteur de l'*Étude sur Ubertin de Casale*.

F. GRATIEN.
O. M. C.

---

(1) Il est bien probable que le dernier *Opuscule de critique historique (L'Incipit et le premier Chap. du Speculum Perfectionis*, Paris Fischbacher 1910) publié par M. Sabatier ne l'aura pas fait changer d'avis. Je laisse à « l'ardeur combative » d'un « docte capucin », directement mis en cause, le soin de rompre le charme dont le savant diteur du *Speculum* sait envelopper la vraisemblance trompeuse de ses arguments.

Digitized by Google

LA FOI CATHOLIQUE
EN GÉORGIE (1)

Les Prophètes l'ont prédit, et le Christ Notre-Seigneur en a donné le commandement à ses Apôtres : tous les peuples de la terre doivent entendre résonner à leurs oreilles, l'Évangile éternel. Au lendemain des persécutions romaines, sous Constantin, la nation géorgienne, située aux portes de l'empire, entra, à son tour, dans l'Église catholique. Son apôtre fut sainte Nino (Nouna, Nouné). A la date du 15 décembre, le Martyrologe romain l'appelle Sainte Chrétienne. C'était une esclave du pays des Grecs. Emmenée en Géorgie, ses vertus, son austérité, sa chasteté, ses prières, ses miracles exercèrent une telle influence que bientôt la Foi catholique se répandit dans le pays. Sur le conseil de Nino, une ambassade fut alors députée à Constantinople, pour demander des Missionnaires. C'est ainsi que la sainte Église de Constantinople, envoyant aux Géorgiens, leurs premiers prêtres et leurs premiers évêques, Jean et Michel, eut la joie d'enfanter au Christ une nouvelle chrétienté. L'historien Procope (*De bello persico*, *lib. I*, *c. 12*), dira plus tard : « Parmi tous les chrétiens que nous connaissons, les Ibériens (Géorgiens) sont les plus fidèles aux lois et aux cérémonies sacrées ».

A la fin du Ve siècle et au commencement du VIe, un nouveau groupe d'envoyés apostoliques se répandit en Géorgie. C'étaient cette fois, treize Religieux Syriens que l'Église catholique chargeait de raffermir et d'étendre la foi catholique en ces régions. Leur zèle renouvelle la face du pays. Plusieurs devinrent évêques. L'un d'eux, Abibos, évêque de Nékressi, fut tué par les Perses. Son crime était non seulement de prêcher publiquement contre le culte idolâtre du feu, mais encore d'avoir osé, joignant l'action à la parole, éteindre avec de l'eau, l'élément que les Persans vénèrent. D'autres, devenus archi-

(1) Michel Tamarati. *L'Église Géorgienne, des Origines jusqu'à nos jours*. Avec 104 portraits et reproductions de monuments géorgiens, deux cartes géographiques et de nombreux documents inédits. Rome, Imprimerie de la Société Typographico, Editrice Romaine, 1910, pages 710.

Digitized by Google

mandrites, fondèrent des monastères, foyers de vie chrétienne pour le pays, refuges, aux siècles troublés, de la littérature géorgienne. Plusieurs de ces asiles de la prière et de l'étude ont traversé les temps et subsistent encore aujourd'hui.

La grande épreuve du peuple géorgien fut les continuelles invasions qu'il eut à repousser. Les Perses d'abord, qui dès l'antiquité, rencontrèrent les Géorgiens sur le champ de bataille; puis, lorsque l'Islam eut étendu sa domination sur les plus belles provinces de l'empire romain, la Géorgie devint périodiquement la proie des hordes musulmanes. Les arabes d'Habîb et de Merwân, les Mongols de Gengis Khan les Tartares de Timour-Leng, les Turcs, les Persans, tous ces peuples, les uns après les autres, foulent le sol de la Géorgie, persécutent les disciples du Christ, brûlent les églises et les monastères, enlèvent des milliers d'esclaves qui, à vil prix, sont ensuite vendus dans les bazars de tout l'Orient ! Certes, le peuple géorgien n'a point manqué de bons soldats, d'intrépides capitaines, mais des divisions funestes entre princes et entre seigneurs, une sorte d'anarchie féodale, expliquent, d'une part, comme en Pologne, la faiblesse politique du pays devant l'ennemi; et, d'autre part, l'oubli de la Loi de Dieu justifie suffisamment aux yeux du chrétien, ces effroyables calamités publiques qui, comme jadis sur Israël rebelle à Dieu, vinrent s'abattre sur cette malheureuse nation. « Dans ce temps-là, dit une vieille chronique et c'était la veille de l'invasion mongole, la paix régnait dans le pays, on ne songeait qu'à boire et à manger... » (Page 420, l'Église géorgienne).

Ici se place une question de la plus haute importance. A quelle époque et dans quelles circonstances la Géorgie s'est-elle détachée de la grande unité catholique ? M. Michel Tamarati a le patriotique plaisir de faire observer que les Géorgiens n'ont jamais eu aucune espèce d'inimitié contre les Latins, et qu'ils ont professé, de tout temps, un grand respect pour l'Église romaine. Pas ailleurs, à l'époque de la scission grecque, la Géorgie, au point de vue de l'administration ecclésiastique, était depuis longtemps autocéphale. Elle n'avait donc rien à voir dans les démêlés du patriarchat de Constantinople avec les évêques de Rome. A défaut de tout document positif pour résoudre le problème, M. Tamarati ne voit d'autre explication que l'éloignement matériel, l'isolement géographique et par suite, le défaut de relations avec l'Église Mère. Soit, mais la distance matérielle par elle-même, ne brise pas la charité, et les phénomènes d'ordre moral ont pour causes des agents de même ordre. Ne serait-il pas plus simple de voir dans l'état de séparation où la Géorgie apparut clairement au milieu du XIIIe siècle, (1) un effet naturel du prestige et de l'influence

(1) D'après M. M. Tamarati (page 425) jusqu'à la fin du XIIe siècle, les Géorgiens conservèrent le nom des Papes sur leurs diptyques.

Digitized by Google

prépondérante de Constantinople ? Les évêques géorgiens n'étaient pas soumis, en droit, au clergé de Constantinople, c'est vrai, mais la Liturgie du Caucase était, et est encore, la Liturgie grecque ; sa discipline était la même ; en fait, le culte des Géorgiens avait ses modèles à Constantinople, les Géorgiens ont donc suivi les Grecs, même dans leurs erreurs, comme des clients suivent leurs patrons, comme des disciples suivent leurs maîtres et les imitent.

Quoiqu'il en soit, il est certain que sous le Pape Grégoire IX, des Missionnaires latins, Frères Prêcheurs et Frères-Mineurs, furent envoyés en Géorgie. Les travaux des envoyés du Pape ne furent point stériles, puisque nous voyons, d'une part, le Pape Jean XXII ériger en 1328, l'évêché catholique de Tiflis, dont le premier titulaire fut le dominicain Jean Ange de Florence, et d'autre part, nombre de Géorgiens entrer dans l'Ordre de saint François, tel ce Frère Démétrius de Tiflis, Frère lai, qui, en 1321, s'en alla, au pays des infidèles, cueillir la palme du martyre.

Parmi les missionnaires venus de Rome, le Frère Louis de Bologne, de l'Ordre des Frères-Mineurs, nonce apostolique sous les Papes Calixte III, Pie II, Paul II et Sixte IV, est certainement un de ceux qui ont le plus fait pour la nation géorgienne. Il travailla en même temps et à l'unité ecclésiastique et à l'entente politique des princes chrétiens contre l'ennemi commun : l'Islam. Une ambassade géorgienne, encouragée par le Pape, conduite par Louis de Bologne, vint même au royaume de France solliciter alliance et amitié contre les Turcs envahisseurs. Les Géorgiens virent le duc de Bourgogne et le roi Charles VII de France. Ils ne purent rien obtenir. Ils assistèrent à la mort de Charles et au couronnement de Louis XI en 1461. Celui-ci refusa également d'entreprendre la guerre contre les Turcs. Quel malheur que les princes et les rois d'Occident n'aient pas senti alors comme les Pontifes romains, les nobles devoirs de la solidarité chrétienne. S'ils avaient su, oubliant leurs misérables querelles, se rallier sur le terrain des intérêts généraux, il y a beau temps que les chants nasillards des muezzins ne retentiraient plus sur l'une et l'autre rive du Bosphore !

A l'aurore du XVIIe siècle, la prédication évangélique éclaira de nouveau de sa lumière les chrétientés géorgiennes. Les princes de Géorgie eux-mêmes demandaient des Missionnaires catholiques. Deux Jésuites français, le P. Louis Granger et un Frère coadjuteur (1615) leur furent envoyés de Constantinople. Cette mission n'eut pas de suite. En 1624, les Dominicains ayant visité la Géorgie, adressèrent au pape Urbain VIII, une relation sur l'état du pays et sur l'urgence d'y envoyer une mission. En 1626, la Mission catholique de Géorgie était fondée et la Propagande la confia aux Théatins italiens. Parmi les bienfaits dus aux Pères Théatins, il faut signaler l'abolition du trafic des esclaves. C'était alors une coutume barbare en Géorgie

Digitized by Google

de vendre aux étrangers, même et surtout aux Musulmans, des milliers d'esclaves. La seule province de Mengreli livrait ainsi chaque année deux mille de ses enfants au plus hideux esclavage. Les Missionnaires latins s'élevèrent hardiment contre un tel désordre, au nom de Jésus-Christ et les Géorgiens, dociles à leurs remontrances, apprirent à connaître et à respecter la sublime dignité de chrétien.

A la fin du XVIIe siècle, les PP. Théatins n'envoyant plus de nouveaux missionnaires, la Propagande par décret du 13 juin 1661, confia la Mission de Géorgie aux Frères-Mineurs Capucins d'Italie. Le premier préfet apostolique fut le R. P. Bonaventure de Sorrente, et un des Capucins les plus célèbres, le R. P. Bernard de Naples, le traducteur en langue géorgienne, de Saint François de Sales et de Bellarmin. Au milieu des persécutions de toutes sortes, l'apostolat franciscain, comme une vigne impitoyablement taillée, produisit d'abondants fruits de salut. Les noms des illustres personnages qui embrassèrent la Foi romaine, à la prédication des Capucins, témoignent suffisamment de l'efficacité de leurs efforts. M. Michel Tamarati cite entre autre, le roi Georges et son frère, les archevêques Eutthyme et Antoine, l'évêque de Tiflis Christophore, les princes Barzim, Léon, Saba, Jean et Vakhtang Orbeliani, etc.

Malheureusement à la fin du XVIIIe siècle deux événements portèrent un rude coup aux travaux des Missionnaires : la Géorgie, par les traités de 1781 et de 1799, se donna à la Russie pour échapper à la Perse musulmane; puis en Italie, les troubles politiques dispersèrent les Religieux. Néanmoins, la Mission catholique subsista jusqu'en l'année 1845. Le Tzar alors, d'un trait de plume, expulsa les envoyés de la Propagande qui furent reconduits comme des malfaiteurs, par les Cosaques moscovites jusqu'à la frontière ottomane. Le dernier Préfet apostolique avait été le R. P. Damien de Viareggio.

L'ouvrage de M. Michel Tamarati signale, dans les dernières pages, la fondation à Constantinople, d'une Congrégation géorgienne. Le R. P. Pierre Caristchiaranti (il mourut en 1890) en fut, en 1861, le fondateur et la Vierge Marie, dans le mystère de sa conception sans tache, en reste la célèbre Protectrice. Qui ne connaît, à Constantinople le quartier de Feri-Keuï où le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes attire tant de pèlerins et où de si nombreux ex-voto attestent la reconnaissance des suppliants ? C'est là que, dans un esprit catholique, se forment ces Prêtres géorgiens, destinés ensuite à porter aux chrétiens du Caucase, les secours spirituels.

Puisse Dieu exaucer les vœux de M. Tamarati pour le bien spirituel des Catholiques géorgiens, ils sont 40.000 — et le retour de sa patrie à l'unité romaine. Unum ovile et unus pastor.

Fr. GRÉGOIRE de Tours.
O. M. C.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

MORALE

Nouvelles orientations de la Morale, par PALHORIÈS, Docteur ès lettres. — 1 vol. in-16 de la collection *Études de Morale et de Sociologie.* 2 f. 50. Bloud et Cie, Paris.

Ce titre général recouvre trois études de philosophie morale qui n'ont de commun que l'esprit idéaliste et catholique de leur inspiration. I. *Féminisme et Morale.* — II. *Nietzsche et la Morale de la force.* — III. *Le problème moral et la Sociologie.*

M. Palhoriès, — cela va sans dire, — repousse et combat le féminisme des socialistes ; mais ce qu'il appelle « le vrai féminisme » lui paraît « une fleur éclose sur le terrain de l'Évangile ». (pag. 39) Si ce « vrai féminisme » se contente de réclamer plus de droits dans l'éducation ou la tutelle des enfants, plus de recours contre les trahisons et les gaspillages du mari, plus d'influence sociale, il est difficile de ne pas encourager ce mouvement vers le mieux. Il n'est pas nécessaire pourtant d'y voir avec l'auteur (pag. 39) «peut-être l'ancre de salut que Dieu lance aux peuples ballottés par les tourments de la politique ».

Frédéric Nietzsche communément rangé, comme on dit, parmi « les Maîtres de la pensée contemporaine », fait partie de ce groupe de blasphémateurs cyniques qui ont restauré, en Europe, les principes du plus authentique paganisme. Rien n'y manque, pas même cette distinction de classes qui sépare radicalement les humbles, les médiocres, les esclaves des maîtres, des forts, des surhommes ! C'est bien l'égoïsme païen que ressuscite Nietzsche. Écoutez plutôt. Après avoir dit comment partout ou le vulgaire va boire « les fontaines sont empoisonnées », il ajoute : « J'aime tout ce qui est propre, et je ne puis voir les gueules grimaçantes et la soif des gens impurs, etc ». — Parler de morale à propos de Nietzsche c'est lui faire beaucoup d'honneur : il établit, lui, ses théories « par delà le bien et le mal ». Aussi M. Palhoriès a-t-il beau jeu à montrer comment les fragiles constructions de ce triste penseur sont antiphilosophiques, immorales, antisociales.

La 3e étude : Le problème moral et la sociologie, est une critique rationnelle des morales laïques, dépourvues d'obligation comme de sanction. Sans méconnaître les services que les recherches sociologiques, historiques, descriptives peuvent rendre aux sciences morales, l'auteur démontre qu'en fait, les théories positivistes sont, par la suppression de tout principe religieux et métaphysique, anti-scientifiques.

FT. GRÉGOIRE.

Digitized by Google

La doctrine morale de l'Évolution, par Émile Bruneteau, Professeur à l'École de théologie catholique de Poitiers. — 1 vol. in-12, 93 pp. G. Beauchesne, Paris.

C'est en histoire naturelle, en zoologie que l'explication évolutioniste a d'abord été appliquée. Après l'homme physique, l'animal raisonnable des Anciens, c'est l'homme moral, l'honnête homme, qu'on a voulu soumettre aux lois de l'évolution. Vain effort, stérile entreprise ! Tous les travaux des évolutionistes, sur ce terrain, ont manifestement échoué ! La morale, celle qui reste morale, demeure un domaine où leurs suppositions n'ont rien à faire. L'ouvrage de M. Bruneteau a paru déjà dans le Dictionnaire apologétique de la Foi catholique de M. l'abbé Adhémar d'Alès. (fasc. VI) Il se divise en deux parties, l'exposé des doctrines et leur critique ; l'une et l'autre menées avec décision, entrain, bon sens et raison.

La bonté et ses trois principaux adversaires, par Joseph Vernhes, ancien professeur de Morale au Grand Séminaire de Bordeaux. — *Conférences de Notre-Dame des Étudiants de Saint-Sulpice.* — In-12, 210 p. 1911. prix 2 frs. Téqui, Paris.

Ces adversaires de la vertu de bonté sont le jugement téméraire, la médisance et l'égoïsme. Ils sont vaincus par l'exercice de la bonté dans les pensées, dans les paroles, dans les actions. A ces six sujets de conférence, ajoutez un discours préliminaire sur la bonté en général et un dernier entretien sur Jésus modèle et source de bonté et vous aurez le présent volume de huit conférences. Données à Notre-Dame des Étudiants de Saint-Sulpice, elles peuvent servir aux Directeurs de Cercles, de Patronages et autres œuvres de jeunes gens. Mais pourquoi ne pas appeler la belle vertu dont l'auteur fait l'éloge par son vrai et authentique nom, la charité ? Il y a dans ce nom de charité, quelque chose d'énergique, de profond, et même de catholique, qui le rendra toujours préférable, pour désigner l'objet de ces conférences, à toute autre appellation. G.

DOGME

Exposition de la Doctrine de l'Église catholique, par Bossuet. Nouvelle édition publiée par l'abbé Albert Vogt, Docteur ès-lettres, Professeur à l'Université de Fribourg (Suisse). *Collection « La Pensée chrétienne ».* 214 p. 1911. Bloud et Cie, Paris.

Les chefs-d'œuvre de Bossuet ne vieillissent pas parce qu'ils sont, dans une langue parfaite, l'expression des vérités éternelles. On peut les rééditer, sûrs qu'ils seront d'avance les bienvenus. Dans l'*Exposition de la Doctrine de l'Église catholique*, l'éloquent évêque explique à « Messieurs de la religion prétendue Réformée » le véritable enseignement de l'Église du Christ tel que les Pères du saint Concile de Trente l'ont formulé et défini. Dès son apparition, cet ouvrage fut traduit dans les différentes langues de l'Europe. En 1675, le Père François Porter, de l'Ordre des Frères-Mineurs, Recteur du Collège Saint-Isidore à Rome, en fit une version irlandaise qui, dit Bossuet (p. 58) « fut imprimée à Rome de l'impression de la Congrégation de Propaganda Fide ». Les Ministres huguenots, pour combattre ce traité, déclarèrent d'abord que Rome ne l'approuverait jamais. Quand vinrent les approbations

Digitized by Google

des théologiens romains, entre autres celle du R. P. Laurent Brancati de Lauria, de l'Ordre des Frères-Mineurs, consulteur et qualificateur du Saint-Office et bibliothécaire du Vatican (pag. 61), et les brefs du Pape Innocent XI, ils raillèrent Bossuet « d'être allé chercher des approbations au delà des monts ! » Mais qui donc aujourd'hui a conservé seulement le nom de ces obscurs ministres ?

Dans une Introduction de 42 pages, M. l'abbé Vogt nous raconte l'histoire de ce traité, qui est, dit-il, de tous les ouvrages de Bossuet, celui qui eut, du vivant même de son auteur, le plus prodigieux succès. Puissent les Protestants, avides de vérité religieuse, retrouver en ces pages la voie droite et orthodoxe, le chemin de l'unique bercail où les attend notre Divin Pasteur !

Essai sur la Foi dans le catholicisme et dans le protestantisme, par l'abbé Snell. — In-12, 170 p. 1911. P. Téqui, Paris.

L'histoire des Variations continue au camp huguenot. Les opinions successives que les professeurs calvinistes ont enseignées touchant le concept même de la Foi en est un exemple frappant. Fidéistes, symbolistes, agnosticistes, peu importe l'étiquette scientifique qu'ils se donnent, les protestants de langue française sont aujourd'hui loin des conceptions, encore assez traditionnelles, sur ce point, de leurs ancêtres du XVIe siècle ! L'Esprit-Saint et l'Église n'étant plus là pour gouverner leurs pensées, c'est la dernière philosophie du jour qui informe leurs hypothèses religieuses. Chez eux s'épanouit le règne du plus pur modernisme. Soit ! mais alors qu'on ne nous donne pas cette ombre de mauvais christianisme comme l'authentique religion de l'Évangile et des Apôtres !

M. Snell nous permettra une petite critique. Il tient beaucoup à employer le mot « d'évolution » en parlant des différents développements théologiques de la notion de Foi chez les auteurs catholiques. Il ne veut pas, dit-il par deux fois, laisser à la science séparée « la prétention au monopole de ce mot » (pag. VI et 19). Or l'idée de changement, de transformation impliquée dans le terme d'évolution semble difficile à concilier avec ce que l'auteur dit lui-même (Préface, pag. XI) : « L'autorité infaillible de l'Église a conservé intact le concept traditionnel (de la foi) en face des entreprises de la nouveauté ».

Harnack et le Miracle d'après son étude sur Clément de Rome, par Hermann van Laak, S. J. professeur de théologie à l'Université grégorienne. — *Traduction de l'Italien par le P. Ch. Senoutzen, S. J.* — 124 p. in-12. 1911. Bloud et Cie, Paris.

Étude de théologie historique et de patrologie. Il faut croire que le fait de la perpétuité de la Foi catholique, depuis saint Pierre jusqu'au pape Pie X, est écrasant pour les ennemis de l'Église, puisque vingt fois repoussés, vingt fois ils reviennent au combat et veulent à tout prix découvrir une rupture dans la chaîne magnifique des traditions apostoliques. Harnack, comme on sait, fait remonter le catholicisme de la religion chrétienne, au IIe siècle. Avant cette époque, c'est la période « pré-catholique », comme il le dit. Il a donc entrepris de démontrer le caractère pré-catholique de la lettre du Pape S. Clément aux Corinthiens, et, d'après lui, saint Clément, en particulier, n'attribuerait aucune valeur religieuse aux miracles. Le R. P. Hermann van Laak examine en détail l'argumentation du Professeur de Berlin. En chaque

Digitized by Google

partie de son raisonnement, il découvre tantôt une erreur de méthode, tantôt une autre, parfois même plusieurs ensemble contre les règles d'une saine herméneutique. Donnons un exemple. Clément, remarque Harnack, se tait sur les miracles quand il décrit l'activité de Dieu. Mais, réplique le théologien romain, « Harnack ne prend pas garde que, dans le passage qu'il a sous les yeux, Clément décrit l'activité divine en vertu de laquelle Dieu est le principe de l'ordre dans les relations ordinaires des créatures entre elles. Il est clair, par conséquent, que, dans ce développement, il ne devait nullement pénétrer l'activité qui en cause les exceptions, je veux dire l'activité miraculeuse ». (pag. 117).

Personne ne trouvera exagérée la conclusion du R. Père, à savoir, qu'il ne faut accepter les jugements d'Harnack sur la pensée et la doctrine des Pères qu'avec la plus grande réserve et la plus grande circonspection (pag. 124).

Fr. Grégoire.

Le petit catéchisme de la Première Communion, expliqué en douze leçons avec histoires, gravures et prières d'après l'esprit du Décret *Quam singulari*, par l'abbé A. de la Valette Monbrun. Approuvé par plusieurs Évêques. — 167 pp. Prix : 0 fr. 50. — 1911. — Beauchesne & Cie, rue de Rennes, 117, Paris.

Le décret *Quam singulari* a déjà fait éclore toute une littérature à l'usage des enfants. Il a fallu, en particulier, rédiger de nouveaux catéchismes et mettre à la portée des jeunes intelligences et des jeunes cœurs les vérités de la Foi Catholique. L'ouvrage que nous présentons ici se recommande aux catéchistes désireux d'avoir un texte court, clair, intéressant, qui puisse servir de base à leurs enseignements. — L'auteur voudra bien nous permettre deux remarques. Page 78. voulant inculquer l'indissolubilité du Mariage, l'auteur dit : « L'Église interdit absolument le divorce ».

Ce n'est pas assez dire. Même et surtout dans un livre élémentaire, une grande précision est de rigueur. C'est notre Dieu, Jésus-Christ, qui a rétabli tel, pour nous chrétiens, le sacrement de mariage (cf. Saint Paul, I Cor. VII, 10). Enfin, les prières qui terminent chaque leçon sont spécialement bonnes : j'y vois cependant une exception. Page 70. « Petit Jésus, faites pour Bébé, ce que Bébé ferait pour vous, si Bébé était petit Jésus, et que vous fussiez Bébé. » Nulle part en sa sainte Liturgie, notre Mère et Maîtresse l'Église Romaine, ne nous propose, comme type de prière, de pareils balbutiements, pour ne rien dire de plus.

P. G.

Qu'est-ce donc que le Sacré-Cœur ? par Félix Anizan, Prêtre. — in-12. 126 p. Prix : 0.75. — Lethielleux, Paris.

Un petit traité de deux chapitres : I. *L'Objet de la dévotion au Sacré-Cœur*. II. *La définition du Sacré-Cœur*. Après tant d'éloges décernés à l'ouvrage par des évêques, des supérieurs généraux, des théologiens, nous pouvons souhaiter de le voir entre les mains de tous les professeurs et prédicateurs qui ont à parler du divin Cœur. Ils y trouveront, en quelques pages, des notions nettes, précises, logiques. Ce petit volume est un chef-d'œuvre de théologie rationnelle. A notre époque où l'érudition envahissante se prend volontiers pour de la science exacte, il y a plaisir à voir, comment la raison théologique demeure toujours souveraine dans cette

Digitized by Google

discipline sacrée dont les principes sont révélés d'En-Haut. Ce n'est pas que l'auteur ignore les documents historiques ; non, mais, comme saint Thomas et les grands Docteurs de l'École, il les relègue au second plan, après les principes, et les interprête d'après ceux-ci. Voici du reste, la définition spécifique qu'il discute, commente, adopte : « Le Sacré-Cœur de Jésus, c'est le Verbe Incarné en tant que manifesté dans l'amour que symbolise son cœur». (Pag. 113.) On le voit, mettre bien en relief l'indivisible Personne du Sauveur, terme nécessaire de nos adorations, c'est tout le but de ce travail. M. Anizan n'innove pas, puisque jamais personne, — sauf les hérétiques anathématisés à Éphèse, — n'a divisé le Christ, mais il fait saillir davantage les lignes générales et essentielles de cet adorable mystère : Notre Seigneur nous présentant son Cœur.

Le Sacré-Cœur étudié dans l'Évangile, par le T. R. R. Exupère de Prats-de-Mollo, o. m. c. — in-12. 275 p. Casterman. Paris, Tournai.

Le P. Exupère est un méditatif. Les réflexions et considérations que lui inspire le texte de l'Évangile, toujours pleines de sens, sont souvent personnelles jusqu'à l'originalité. Le T. R. Père ne vise point à l'effet. C'est de son âme de prêtre et de religieux que reflètent avec limpidité ses œuvres ascétiques. Il y a toujours profit à s'approcher, par la lecture, d'un prêtre aussi grave et aussi zélé ; d'un enfant de saint François aussi détaché des soins terrestres. Comme d'habitude, ce sont des leçons de vertu morale que le T. R. Père, en ce volume nouveau, a extrait de l'Évangile. Pour le mois du Sacré-Cœur, voilà un excellent livre de lecture spirituelle.

Dieu existe, par Henry de Pully. — Prix : 0 fr. 50. 62 p. 1911. — Beauchesne. Paris.

Opuscule d'apologétique, divisé en quatre parties : I. *Arguments d'autorité ;* II. *l'Origine des choses ;* III. *Qui a fait l'homme ?* IV. *Qui a fait la nature ?* A une époque où l'erreur, et quelle erreur ! se propage partout, on ne saurait trop multiplier les affirmations de la vérité. Ce n'est pas ici un gros traité mais un simple résumé littéraire, un canevas.

Page 24, à propos de l'origine du mouvement, l'auteur dit : « Ici-bas, la volonté humaine est la clef de tous les mouvements qu'exécutent nos machines de plus en plus puissantes... » Pas d'équivoque, s'il vous plaît. La volonté humaine, en fait, ne communique aucun mouvement aux machines. Heureusement, ce n'est là qu'une comparaison et l'argument qui nous amène à concevoir Dieu comme l'immobile cause efficiente de tous les mouvements mécaniques, n'en est point affaibli. On peut dire quand même : « Une volonté est à la clef des mouvements qu'exécute cette machine géante qu'est l'Univers... »

PSYCHOLOGIE

L'Esprit de Taquinerie, par Fernand Nicolay, Avocat à la Cour de Paris. — *Étude de psychologie comparée.* — 1911. 294 p. — Librairie académique Perrin et Cie, Paris.

En somme, il n'y a guère que chez les Français que M. Nicolay retrouve la taquinerie telle qu'il l'entend et encore de vastes catégories, les marins, les

Digitized by Google

paysans, ne taquinent pas. Taquiner, en effet, est profondément distinct, dit l'auteur, de berner, narguer, bafouer, mystifier, conspuer, vilipender, mécaniser, blaguer, persifler, etc. (pag. 23 et seq.) Les Grecs d'autrefois, comme les Israëlites d'aujourd'hui, paraît-il, ignorent la taquinerie. Quant aux autres peuples européens, les uns, par esprit de sérieux ou de fierté, les Anglais, les Allemands, les Espagnols, les Portugais etc., les autres par bonté d'âme, les Hollandais, les Scandinaves, les Russes, etc., ne connaissent pas cette habitude malicieuse. M. Nicolay ne l'a pas rencontrée davantage chez les Turcs, les Arabes, les Chinois, les Japonais et autres peuples soumis à son enquête. Cette espèce de gauloiserie n'est donc pas quelque chose de bien inhérent à la nature humaine, et l'auteur, que des confrères publicistes avaient « défié d'écrire un volume sur ce sujet » (Préface VI) dit fort bien page 37 : « L'homme très bon, très indulgent, ne se livre pas volontiers à la taquinerie ; il craint de chagriner, de mortifier, d'offenser en quoi que ce soit ses semblables ».

FR. G.

L'obsession et le scrupule, par ANTONIN EYMIEU ; in-12 de XI-375 pp., 1910, 3 fr. 50. — Perrin, 35, Quai des Grands-Augustins, Paris.

Le volume présent est le second d'une série qui porte comme titre général : *Le gouvernement de soi-même.* Le succès du premier a été rare : quatorze éditions françaises en quatre ans, sans parler des éditions étrangères, indiquent assez avec quelle faveur le public l'a accueilli. Le volume que nous présentons aux lecteurs est destiné, croyons-nous, à un égal succès ; pour beaucoup il sera une révélation sur la pathologie psychologique ; il apprendra l'existence d'une maladie qui se dissimule dans ces cas innombrables que l'on baptise des noms de nervosité et de neurasthénie. D'après la somme des observations recueillies jusqu'à ce jour la maladie de l'obsession, dont le scrupule n'est qu'un cas particulier, est énormément répandue dans notre civilisation livrée au surmenage de la pensée, de l'activité et de l'émotion.

L'ouvrage se divise en quatre parties : I. *L'idée obsédante.* A la base de l'idée obsédante se trouve une maxime générale impérative d'ordre pratique portant sur ce qu'on aime ou hait le plus. Dans le plupart des cas, la maxime est sage ; ce qui ne l'est pas et qui constitue l'obsession maladive, c'est un autre élément, un *peut-être* qui, à propos de tout et de rien, se dresse comme une menace contre l'idée chère, contre la tendance préférée. « Il faut respecter les hosties consacrées » ; c'est très bien, mais on ajoute « Or, voici dans la rue, quelque chose de blanc ; c'est peut-être une hostie ; je dois peut-être aller chercher un prêtre et avertir les passants de prendre garde. « Il ne faut pas tuer ses enfants » ; c'est très bien, mais on ajoute : « J'ai peut-être voulu les tuer ; si je regarde ce couteau, c'est peut-être parce que j'ai envie de les tuer ». Le *peut-être* est essentiel à l'obsession et il est à la fois absurde, angoissant, tenace. S'il n'y a pas de peut-être, il y a erreur ou vérité ; s'il n'est pas absurde, c'est délicatesse de conscience, s'il n'est pas angoissant, c'est raison ou indifférence ; s'il n'est pas tenace, c'est une erreur qui se dissipe.

L'idée obsédante une fois constituée évolue nécessairement sous l'effort continu du malade pour s'arracher à son angoisse ; elle se modifie en deux sens : par développement et par dégradation. Tous les efforts du malade pour se débarrasser de ses doutes, non seulement demeurent stériles, mais

Digitized by Google

ne font qu'aggraver le mal : l'impuissance persiste et grandit, les associations morbides s'exagèrent, la tendance à l'hallucination et l'impulsion aux actes redoutés se déclarent. Puis l'agitation provoquée se prolonge en phénomènes d'ordre inférieur, les uns liés à une manie précise, les autres se dégradant en agitations diffuses.

II. *L'obsédé.* Ce qui caractérise l'obsédé tel qu'il se dépeint lui-même, c'est un sentiment plus ou moins profond et continu d'impuissance et d'inachèvement qui domine toute sa vie consciente : dans les idées, difficulté de la mise en train ; dans les actes, difficulté de la décision; dans les sentiments, joie impossible, engourdissement, dégoût de vivre ; l'obsédé a l'impression d'une altération de sa personnalité ; ce n'est pas seulement la dissociation, l'écartellement du moi, mais de plus une incohésion, une diminution, une fragilité dans le moi authentique lui-même. Le fondement réel de cette impression réside, non dans une malformation de l'organisme, mais dans son mauvais fonctionnement, non en des tares, mais en des insuffisances: insuffisances psychologiques qui se ramènent, non pas toujours, mais habituellement aux symptômes de la neurasthénie. Il y a des obsédés occasionnels, mais la plupart sont des prédisposés. L'obsession rencontre généralement dans les antécédents lointains du sujet, dans sa constitution, dans son éducation un terrain propice et il suffit d'une circonstance plus ou moins banale pour jeter dans ce terrain de culture la graine morbide et en déterminer l'éclosion.

III. *Théorie de l'obsession.* Son exposé repose sur deux hypothèses, celle de la tension psychologique et celle de la hiérarchie psychologique. La tension psychologique est le degré de vie psychologique suffisant, dans un acte donné, pour unifier, coordonner la personnalité, le moi ; elle est en raison inverse de la quantité du travail et en raison directe de la vie en acte. La hiérarchie psychologique est la gradation des phénomènes psychologiques d'après la dépense vitale qu'ils exigent ; elle doit s'établir au point de vue de la difficulté relative des actes à exécuter ; la complicité de l'acte constitue l'élément principal de la difficulté. L'obsession est donc produite quand il y a disproportion entre la tension psychologique dont on dispose et la difficulté qu'il faut vaincre, soit que la difficulté ait trop grandi par sa complexité, soit que la tension se soit trop abaissée.

Ces explications théoriques permettent de comparer l'obsession, pour l'en distinguer, avec les maladies qui s'en rapprochent. Elle n'est pas la tentation : non seulement le vouloir mais encore l'instinct se révolte contre l'idée mauvaise ; elle n'est pas la folie : le bon sens est opprimé mais il proteste ; elle n'est pas la neurasthénie : car elle est une improportion, non entre la tension nerveuse et le besoin de l'organisme, mais entre la tension psychologique et le besoin mental ; elle n'est pas l'hystérie : son champ de conscience est très étendu, et la dissociation du moi d'une part n'est que partielle et d'autre part est douloureuse ; elle n'est pas l'épilepsie : la conscience est non pas obnubilée ou abolie, mais affolée et déchirée. Après le diagnostic, le pronostic: la guérison est difficile, impossible même sans un secours étranger : le malade ne peut agir efficacement au dessus du niveau de ses propres énergies; avec un secours étranger elle est possible, et cela dans la mesure où l'obsession est accidentelle et où les actes devenus impossibles s'élèvent dans la hiérarchie.

IV. *Le traitement.* Il y des méthodes inefficaces. L'hypnose et la sug-

Digitized by Google

gestion ne prennent pas chez les obsédés, d'ailleurs elles seraient inefficaces, même nuisibles. La méthode nécessaire, c'est la direction, la collaboration du malade et du médecin. Le médecin doit inspirer la confiance : il doit la conquérir par sa compétence et sa bonté. Il doit exiger l'obéissance et se montrer ferme ; qu'il parle net, à l'impératif, sans motiver ses décisions ni admettre la discussion ; qu'il se fasse écouter, qu'il fasse exécuter et ne se déjuge jamais. Le rôle du malade est d'obéir, de vouloir guérir ; sa tendance préférée n'a rien à y perdre et tout à y perdre s'il ne guérit pas.

La méthode n'est que l'enveloppe du traitement. Nous savons que pour rétablir le fonctionnement normal, il faut abaisser la difficulté ou relever la tension jusqu'à ce qu'elles soient de pair. On abaisse la difficulté en simplifiant les phénomènes trop difficiles : simplification de l'idée obsédante par le *principe des évidences* et, dans certains cas extrêmes, par la suppresion provisoire et simplement apparente du *principe d'obligation* ; simplification des autres difficultés en supprimant les désirs irréalisables, les actes inutiles .On élève la tension de deux manières : en évitant les gaspillages, en augmentant le capital. Le surmenage gaspille l'énergie vitale et l'obsédé est un surmené : il doit donc éviter dans l'activité physique la fatigue, dans les idées le dédoublement de la pensée, les ruminations trop continues, dans les sentiments le découragement, l'ennui, les émotions, dans le genre de vie les situations trop difficiles. Voilà pour les mesures préventives. Mais, de plus, des mesures réparatrices s'imposent : le repos, le sommeil, la distraction, la cure physiologique, l'isolement. L'obsédé est trop pauvre ; il faut qu'il augmente son capital. La vie est une puissance d'unification, c'est-à-dire de synthèse, de concentration, d'organisation ; d'où nécessité d'accroître cette puissance pour augmenter le capital. Le moyen, c'est l'activité ; cette activité, pour unifier, doit adapter les fonctions en retard et pour cela les développer par des exercices gradués : conscients, volontaires, de concentration, d'attention, d'effort, de décision. Le sentiment a son rôle dans cette restauration ; on fera appel aux sentiments qui stimulent, qui fortifient ; et rien n'est plus fortifiant, plus tonifiant que l'idéal et surtout l'idéal religieux ; il contient « le secret de la guérison, au moins jusqu'au degré où la patience n'a plus besoin d'être héroïque et où l'on peut attendre d'un cœur tranquille les revanches de l'avenir. »

F. Bénigne.

HISTOIRE

Fénelon, *Études historiques*. par Eugène Griselle, Docteur en lettres. Lauréat de l'Académie Française, Directeur de la « Revue Fénelon ». — Un vol. 3 frs 50. Hachette, Paris.

C'est une heureuse idée du R. P. Griselle d'avoir groupé dans un livre, ces sérieuses études de quinze années sur Fénelon. « Ces études, nous dit-il dans son Avant-propos, tirent leur unité... surtout de l'ensemble convergent des détails historiques rassemblés sur sa vie et sur son caractère. Deux aspects surtout nous y sont révélés : son rôle presque inconnu de prédicateur et en particulier l'épisode, capital dans sa carrière, de la condamnation de son livre des *Maximes des Saints*.

De plus, dans chacun de ses articles, il fait appel à la sagacité des chercheurs consciencieux. C'est que le second centenaire de la mort de Fénelon

Digitized by Google

doit sonner en 1915. Ne serions-nous pas heureux de voir paraître, à cette date, l'édition définitive de ses œuvres ? « Nos grands classiques religieux... n'ont point été gâtés sous ce rapport. » Aussi, comment ne pas souhaiter avec le vaillant Directeur de la « *Revue Fénelon* » que ces « Catacombes » de la bibliographie du XVIIe siècle attirent de plus en plus les chercheurs et rencontrent de nombreux Rossi ? « La galerie des ouvrages de l'Archevêque de Cambrai mériterait de tenter plus d'un amateur d'histoire. »

Et lui-même s'est mis à l'œuvre. S'il n'a pas retrouvé tous les sermons de Fénelon, il nous en rend du moins quelques « échos ».

Deux cents pages de son livre (35 à 237) sont consacrées à la correspondance d'Antoine Bossuet, frère de l'Évêque de Meaux, avec son fils, l'abbé Bossuet, triste neveu du grand Évêque. Ces « *Lettres sur le Quiétisme* » sont appelées à dissiper bien des malentendus, à faire tomber bien des préjugés. Le R. P. Griselle nous donne une première preuve de leur utilité, en publiant les « *Notes d'un contemporain sur la lutte de Bossuet contre le Quiétisme* » (p. 237 à 267). Il prend l'auteur anonyme de ce mémoire en flagrant délit d'erreur, de contradiction, sinon de mauvaise foi. Et pourtant, cet abréviateur du « *Mémoire Ledieu* » paraissait bien placé pour tout voir.

A signaler encore le chapitre intitulé : « *La correspondance de Bossuet et de Fénelon* » (p. 267 à 309). C'est une étude sérieuse, approfondie du magnifique ouvrage de M. l'abbé Delplanque : « Fénelon et la doctrine de l'amour pur, d'après sa correspondance avec ses principaux amis », et de la « Correspondance de Bossuet » éditée par MM. Eugène Levesque et Charles Urbain.

Si toutes ces études, comme le dit lui-même le R. P. Griselle, à propos du livre de M. Delplanque, ne sont point de celles qu'il suffit de feuilleter d'une main distraite pour en soupçonner le prix, on y est largement récompensé de l'attention qu'on y accorde. Comment ne pas être frappé par le ton calme et digne de l'historien ? Il aime Bossuet comme Fénelon ; il n'a qu'une ambition : sans immoler l'un à l'autre, leur rendre à tous deux justice, l'histoire en main. « Les deux grands hommes ont été *hommes* et tous deux à ce titre relèvent de l'histoire. » Le R. P. Griselle n'est pas un « spectateur de tournois ».

Fr. PLACIDE.

L'Avenir du Christianisme, par ALBERT DUFOURCQ, professeur à l'Université de Bordeaux. *Première partie :* Le passé chrétien. Vie et Pensée. Époque méditerranéenne. Histoire de l'Église du VIIIe au XIe siècle, tome V, le Christianisme et les Barbares. Troisième édition entièrement refondue et considérablement augmentée. — in-12 de 351 p. 1911. Bloud et Cie, Paris.

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et Politiques.

L'Église du Christ, on peut le dire, a deux fois déjà converti le monde. La première fois, lorsque, par une double victoire doctrinale et sociale, elle réussit en quatre siècles d'apostolat, à infuser la Foi catholique au vieux monde gréco-romain. La seconde fois quand, après avoir baptisé les peuples barbares, elle se livra patiemment et persévéramment à leur éducation intellectuelle et morale. C'est ce dernier travail pour la période qui va du VIIIe siècle au XIe, que raconte, en ce volume, M. le Professeur Albert Dufourcq. Les titres de ces trois chapitres qui composent ce cinquième tome d'une histoire générale de la religion judéo-chrétienne, peuvent donner une idée de

Digitized by Google

l'importance des questions traitées : I. *Le Christianisme et les Germains* ; II. *Le Christianisme et l'organisation impériale ;* III. *Le Christianisme et l'organisation seigneuriale.* C'est l'époque des ténèbres, mais l'Église catholique est immortelle, elle ne se dessaisit pas un instant du flambeau de la vérité que lui a confié son Fondateur et, par elle, la sainteté fleurit toujours sur la terre : saints d'Italie (p. 282), saints d'Espagne (p. 285), saints de Languedoc (p. 289), saints de Languedoïl (289), saints de Lorraine (p. 291), saints de Germanie (p. 294). saints d'Angleterre (p. 304).

L'auteur est un savant et son livre, résumé d'une masse de faits, de travaux, de jugements sur les hommes et les évènements, est écrit avec la netteté et la précision qui distinguent le professeur. Les questions qui intéressent les rapports du clergé et des laïcs, dans l'Église et dans l'État, sont particulièrement mises en évidence, et quelquefois même en termes très modernes. N'importe, cette histoire mérite d'être consultée et les étudiants y trouveront avec une critique très éveillée, une exposition ferme de la civilisation catholique dans le haut moyen-âge. — Un mot cependant : à propos de l'état de Israëlites au IXe siècle, pourquoi parler de « l'Église juive ». On dit, la synagogue.

FR. GRÉGOIRE.

Le clergé de France et Frédéric Le Play, par le P. LUDOVIC de Besse, Frère-Mineur Capucin. — Maison St Roch, Couvin. — Bureau des Publications Franciscaines, 187, Avenue du Maine, Paris. — 522 p. Prix franco 3,50 fr.

Le regretté P. Ludovic a ramassé dans ce livre l'ensemble des considérations théologiques, mystiques, historiques et sociales qui ont guidé, pendant tant d'années, son apostolat dans les œuvres sociales populaires.

Frédéric Le Play et son École avaient ravi la vive intelligence qu'était le Révérend Père, et il travaillait au relèvement du peuple, avec la conviction méditée de faire œuvre évangélique. S'il a donné à ce livre, -- le dernier tombé de sa plume, — le titre qu'on vient de lire, c'est pour inviter le clergé des chères Églises de France à entrer davantage dans l'étude des questions sociales et à reconquérir les sympathies du peuple par un dévouement sans bornes à ses besoins matériels et moraux. Certes, le prêtre de Jésus-Christ, avant tout homme de Dieu, est donné au monde pour notifier les vérités éternelles et conduire les hommes à la félicité du Ciel, mais il est dans son rôle lorsqu'il se penche avec la charité du bon Samaritain sur les plaies vives du peuple d'aujourd'hui, et prend sur lui de les soigner et de les guérir. Aussi bien, cette charité est un excellent moyen de gagner la confiance des hommes. On peut alors, quand les cœurs sont ouverts, prêcher ouvertement Jésus-Christ et toute sa doctrine. Le Pape Pie X, glorieusement régnant, dans sa lettre sur le Sillon, n'a-t-il pas recommandé aux Évêques de préparer, parmi les prêtres, des ouvriers capables de travailler efficacement aux œuvres sociales ? Beatus qui intelligit super egenum et pauperem !

Les Conservateurs et la IIIe République, par GEORGES HOOG. — Notes d'histoire. — 1910. Bloud & Cie, Paris.

En sept chapitres, M. Georges Hoog rappelle simplement quelques-unes des grandes circonstances où se déploya la tactique des conservateurs, où se

Digitized by Google

brisa leur effort. (Avant-propos, page 6). Voici les titres de ces chapitres : I. *Les royalistes à l'assemblée nationale.* II. *Les origines anticléricales de la troisième République.* III. *L'échec du « Seize-Mai ».* IV. *Un régime de la faiblesse : la République provisoire.* V. *De l'Union conservatrice au Boulangisme.* VI. *Le Ralliement de l'Esprit nouveau.* VII. *Du Nationalisme à la Monarchie.* — Un souffle de patriotisme très sincère et d'une sérénité toute romaine anime ces pages. Évidemment, l'auteur a l'esprit ouvert aux questions générales et le bien public de la Cité lui tient au cœur. Mais puisqu'il est Catholique — et il sait le dire intrépidement, — pourquoi accoler aux noms de ces grands hommes que furent Louis Veuillot, le Cardinal Pie, des épithètes désobligeantes ? (pages 35, 40, 43.) Pourquoi dans la question de l'indépendance du Pape, et dans celle de la persécution des Catholiques Allemands, abandonner la logique chrétienne et craindre qu'une attitude plus ferme de la Chambre et du Ministère eût pu être préjudiciable à la République ? Les « politiques qui n'ont point les lumières de la Foi, et ses sublimes audaces, peuvent ourdir de ces raisonnements timides, mais il ne viendra jamais à l'idée d'un chrétien que la Patrie eut couru à sa perte en portant secours, comme le demandaient le Pape Pie IX et les évêques de France, au Saint-Siège opprimé. Il y a une politique chrétienne, comme il y a une philosophie chrétienne. Celle-ci ne détruit pas plus la raison que celle-là n'exclut la prudence, mais à toutes deux la Foi surnaturelle ajoute ses divines lumières. M. Georges Hoog sait cela : reste à avoir le courage de le professer jusqu'au bout. P. C.

Au pays des Massacres, *Saignée Arménienne de 1909.* par Jean d'Annezay. — 1910. 1 franc. Bloud & Cie, Paris.

Jamais peut-être les idées d'humanité et de fraternité universelle n'ont été, comme aujourd'hui, célébrées dans les livres et les discours. Ce n'est pas un mal, assurément. Mais ne pourrait-on pas souhaiter que, dans l'occasion les forts et les puissants réduisissent en actes ces beaux sentiments généreux ? A quoi bon entretenir de magnifiques armées et de terribles flottes de guerre sinon pour faire trembler les méchants ? Hélas ! qu'ont fait en 1895 les nations dites civilisées pour protéger le peuple Arménien, qu'ont-elles fait en 1909 ? Rien ou presque rien. Ce sont sans doute des horreurs que nous raconte Jean d'Annezay, mais il est bon de rappeler sévèrement à nos contemporains que le renom de philanthropie et de solidarité dont ils aiment à se parer, cache, en réalité, un terrible fond d'égoïsme très barbare.

VARIA

Les paroles de Jeanne d'Arc, par Pierre Froment. *Préface de M. J. Guibert,* supérieur de l'Institut catholique de Paris. — Paris, de Gigord.

L'idée qu'on a eue de réunir en un volume les paroles de la Bienheureuse Jeanne d'Arc est excellente. Les paroles des Saints, venant d'un cœur pur, rendent toujours, pour des oreilles chrétiennes, un son d'une ineffable gravité. Ce recueil, du reste, sera un précieux trésor pour les orateurs, les panégyristes, les prédicateurs qui ont à parler de notre héroïne nationale. Rien en effet, — et M. Guibert le dit fort bien dans la préface, — ne manifeste

Digitized by Google

une âme comme sa parole. On a donc là dans le plus fidèle des miroirs, la figure intellectuelle et morale de la douce Vierge Lorraine.

Le Père Doussot, Dominicain, et la Mère Elisabeth, Carmélite, sa Sœur, avec 19 illustrations dans le texte et 7 hors texte, par le P. Marie-Joseph du Sacré-Cœur, Carme déchaussé de la province de France. 340 p. Prix : 5 frs. — 1911. Librairie Plon, Paris, VIe.

La suite des événements par lesquels Dieu appelle à son service, les âmes qu'il s'est choisies, est toujours souverainement intéressante et l'histoire de Gaston et Noémi Doussot, d'Épernay en Champagne, devenus par la profession religieuse, celle-ci, fille de sainte Thérèse, et celui-là, enfant de saint Dominique, méritait, un livre à part. Il se dégage de ce livre, — j'entends principalement la première partie qui narre la radieuse jeunesse du frère et de la sœur et leur vocation sainte, — une profonde leçon sur la Providence. Qui donc aurait pu prévoir que, d'un foyer incrédule et voltairien, rayonneraient un jour ces deux astres de vie surnaturelle et sainte ? Mais Dieu sut, en dehors des parents et malgré eux, donner à ses élus la foi, la pureté, l'héroïsme. C'est ce que le R. P. Marie-Joseph nous raconte de la manière la plus vivante. L'intérêt, comme dans un drame bien composé, ne fléchit pas un instant ; et, parce qu'il ne s'agit pas ici de fiction, mais de vérité, le lecteur se prend vingt fois à bénir le Seigneur Tout Puissant et Très Bon dont, suivant l'Apôtre Paul, les conseils sont admirables et les voies profondes ! Nous souhaitons volontiers qu'un ouvrage si plein d'édification se répande au loin et redise bien haut les miséricordes de Dieu et les travaux de ses saints.

QUESTIONS SOCIALES

La dépopulation en France, par Henry Clément. — *Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.* 1 vol. in 16 de 366 pages — 3 frs 50 — 1910. Bloud et Cie, Paris.

Le livre s'ouvre sur ces paroles douloureuses, effrayantes aussi, de M. de Foville : « La France est atteinte d'un mal dont il est probable qu'elle mourra. Ce mal, c'est la stérilité croissante et généralement volontaire qui fait que la population française ne s'augmente plus et qu'elle commence même à décroître, alors que, autour de ses frontières, les races rivales continuent à pulluler abondamment. »

Bien que la belle étude de M. H. Clément se termine par des paroles d'espérance « quand même » elle laisse le lecteur sous la même impression attristante que cette parole dont elle nous donne le commentaire abondant et précis.

Il faut louer M. Cl. de n'avoir jamais perdu de vue l'étonnante complexité du problème dont il apprécie avec justesse les causes multiples. A bon droit, il place au premier rang, sans s'attarder à des démonstrations superflues, « l'oubli des croyances, des pratiques et des traditions religieuses. » Il y a même de ce côté des responsabilités qu'il ne dit pas. Les autres causes, qu'il serait trop long d'énumérer ici, sont examinées et précisées dans des études détaillées.

On ne résume pas un tel livre, il faut le lire et il se lit facilement, il est éloquent par les statistiques, les faits et les citations dont il est rempli et aussi

Digitized by Google

par l'accent d'émotion profonde et de patriotisme ardent qui en amine toutes les pages ; à part quelques théoriciens criminels, nul ne nie plus d'ailleurs l'existence du mal et la nécessité d'y remédier.

Il y a quelques mois, un ministre radical prononçait à la tribune des paroles très affirmatives et aussi très fermes dans ce sens. Il est vrai que, depuis, M. Monis a fait brutalement disperser, après l'avoir autorisée, une manifestation des pères de familles nombreuses et qu'on « défend » de plus en plus l'école laïque dont le triomphe sans conteste dans les départements les plus dépeuplés projette une lueur fâcheuse sur la mentalité radicale et laïque.

Ce n'est pas de l'école laïque, et du radicalisme que vient tout le mal. Le mal n'est pas nouveau, M. C. le sait et il cite (p. 326) une bien curieuse circulaire du préfet de l'Allier en 1833 ; peut-être pourrait-il y insister davantage. Ce qui est vrai, c'est que le mal s'est généralisé et étonnamment développé — et que ces développements ont été causés en partie et trop favorisés par la diffusion de l'esprit laïque et l'état de choses actuel. L'auteur cite des faits révoltants à propos de l'inertie du pouvoir vis-à-vis d'une propagande immonde, dont ce n'est pas assez dire qu'elle est libre puisqu'elle semble parfois patronnée, qu'on relise le cas du pensionné Robin, ex-directeur de la « porcherie de Cempuis » (p. 325).

A ce mal mortel pour un pays, on a proposé beaucoup de remèdes, M. C. les expose tout en montrant qu'il n'en ignore ni les côtés faibles ni les inconvénients. Peut-être garde-t-il encore, sur ce point, trop d'illusions. On peut douter que son impôt sur les célibataires, ait une influence sérieuse, le projet ne pouvait manquer de sourire à ceux qui sont préposés au pressoir national ; mais, outre que les célibataires sont gens peu endurants, ce qu'il faut, ce n'est pas précisément augmenter le nombre des mariages.

Il y a bien aussi dans cette vaste enquête, quelques inexactitudes. On nous dit (p. 43) que la Belgique n'est pas arrivée à saturation « puisque c'est le seul pays d'Europe dont les habitants n'émigrent pas ». Sans doute, mais il y a à Paris, d'après le dernier recensement, plus de cent mille Belges, et plusieurs centaines de mille d'ouvriers passent chaque jour la frontière, ou vont travailler en France pendant quelques mois.

Je pourrais ajouter quelques autres critiques de détail, je préfère conseiller la lecture de ce livre à ceux qui s'intéressent aux phénomènes sociaux, à ceux surtout qui veulent travailler pour leur part à l'avenir de la France et spécialement aux prédicateurs. Peut-être, dans le passé, ont-ils trop peu parlé sur ce point.

La crise sociale, par Georges Deherme. 1 vol. in 16 de 374 pages — 3 frs 50 — 2e éd., 1910. — Bloud et Cie, Paris.

M. G. Deherme s'est fait une place parmi les penseurs de ce temps. Il écrivait jadis : « la première démarche qu'exige de nous la pensée libre est de penser librement. Nous nous efforçons pour notre part, de n'y manquer jamais ». Observateur et écrivain sincère, il a, lui aussi, en étudiant les graves événements que déroule notre vie politique et sociale, parcouru sa courbe. Il le reconnaissait dans la préface de son livre « la Démocratie vivante » composé, en grande partie, d'articles parus au cours d'une dizaine d'années, en disant que, s'il avait à récrire ce livre, il y devrait beaucoup changer. Sa « confiance ingénue en la démocratie » a mal résisté à ses expériences — il

Digitized by Google

lui semble, aujourd'hui, « que le souci de l'ordre doit l'emporter sur celui de la liberté ».

Le souci de l'ordre, avec un véhément désir du relèvement de la patrie, se retrouve à travers les pages de son nouvel ouvrage sur la crise sociale.

M. D. y étudie successivement : la crise économique — la crise politique — la crise morale. C'est dans la première partie, surtout, que M. D. se montre observateur pénétrant et critique avisé. Peut-être aussi ce point a-t-il été moins souvent étudié ces derniers temps.

Son exposé critique des tendances révolutionnaires sincères et de l'effort réformiste sérieux m'a paru remarquable. Il montre aussi, avec clarté et précision, les raisons d'espérer que nous donne le mouvement syndicaliste actuel malgré ses tâtonnements du début et ses maladies d'enfance. Il s'accorde pour y voir, avec les catholiques sociaux, une merveilleuse réaction vitale contre l'erreur des doctrines et des institutions dont nous souffrons depuis plus d'un siècle. Le syndicalisme n'est pas responsable de la plupart des excès qu'on lui reproche : antipatriotisme, grève générale... Les vrais coupables, ce sont des intellectuels et des universitaires comme les France et les Hervé, des politiciens arrivistes du type Briand. (pp. 132-133.)

Dans la deuxième partie, il expose avec une impitoyable analyse et une grande vigueur d'expression les plaies de notre régime politique : fonctionnarisme, anarchie dissolvante, parlementarisme. On comprend, après avoir lu ces pages, que l'auteur ait été expulsé de l'Université populaire, fondée par lui, et liquidé comme un simple congréganiste. Nos jacobins ne pouvaient envisager d'un œil calme la diffusion d'idées claires et saines. mais fort dures pour eux. M. D. n'a pas la naïveté de s'en étonner, mais, pour avoir partagé leur sort, on sent qu'il garde aux congréganistes une réelle sympathie.

Au mal généralisé et profond dont notre pays souffre, au point de vue politique, on propose, comme remède, la dictature positive, suivant la formule de Comte. La crise morale, « la décomposition morale », dont nous mourrons, sera guérie, s'il en est temps encore, par « le pouvoir spirituel », par le « sacerdoce positif ».

L'auteur, on le voit et on le sait sans doute déjà — est adepte convaincu, et religieux, du positivisme. Ici, comme en ses autres ouvrages, il témoigne d'une vénération profonde pour Auguste Comte, pour celui qu'il appelle « le Maitre ». Quand, après des pages de critique âpre et éloquente, il ouvre un aperçu sur les espérances positivistes, le ton change, à l'analyse objective et d'allure scientifique, succèdent des accents empreints de conviction, de foi mais s'exprimant en un langage plus vague, avec moins de judicieuse précision.

Mais ce n'est point ici le lieu de discuter la doctrine de M. D. Il propose la coopération sociale du catholicisme et du positivisme, le travail en commun pour le relèvement national, sans discussion théorique, chacun gardant ses convictions. Je ne vois pour ma part rien à objecter à cette coopération, les catholiques ont à se plaindre des abus et des vices que combat l'auteur, et ils désirent les mêmes réformes que lui. Ils n'ont pas la même confiance dans les remèdes indiqués. La dictature positive, sans leur déplaire, ne leur promet pas autant d'espoir et le pouvoir spirituel les laisse encore plus sceptiques. Mais ils ont le même sincère amour du pays et du bien, une appréciation

Digitized by Google

identique, ou à peu près, des événements contemporains et des maux dont nous souffrons. Catholiques et positivistes peuvent travailler ensemble.

En dehors de la doctrine de l'auteur, j'aurais un certain nombre de réserves à proposer. Et, tout d'abord l'estime qu'il témoigne à la religion catholique ne peut être que dédaigneuse ; elle n'est utile, nécessaire même qu'à défaut de mieux — ce mieux est le positivisme. M. D. nous dit que cette coopération, sur le terrain social et moral, est plus nécessaire à l'Église qu'au positivisme ; je crois que cette union des bonnes volontés sera très utile à notre pays, mais l'Église n'a rien à craindre pour elle même, elle a les promesses de la vie éternelle, et elle a traversé déjà des crises aussi terribles que la nôtre. C'est là un fondement plus sérieux que le très lointain avenir du positivisme.

M. D., arrivé à un état plus parfait, garde une sympathie réelle pour le théologisme, mais l'intelligence lui en devient plus difficile, d'où dans sa troisième partie des pages moins fortes, des jugements moins exacts. Il est aussi telle remarque qu'il lance au passage et qu'il lui serait difficile de prouver, à propos par exemple du stoïcisme préparant les voies au catholicisme. Ce qu'il dit à propos du fondement de la morale, en s'appuyant d'un texte insignifiant de Renan, parait peu digne d'un si vigoureux esprit.

Mais, sans doute, M. D. poursuivra encore ses expériences et il perdra peut-être « sa confiance ingénue » en un système qui renferme des idées et des formules ; mais non pas une source vraie de régénération et de vie.

En attendant, souhaitons à la patrie, dans la crise profonde qu'elle traverse, beaucoup d'esprits aussi sincères, beaucoup d'hommes d'une telle bonne volonté.

L'Attitude sociale des Catholiques français au XIXe siècle — Les premiers essais de synthèse, par l'abbé CHARLES CALIPPE avec préface du comte Albert de Mun. 1911. — Bloud & Cie, Paris.

M. C. nous met d'abord sous les yeux, dans son introduction, les appels qui furent, au cours du siècle dernier, adressés aux catholiques pour solliciter leur intervention sur le terrain des luttes sociales, appels venus des milieux les plus divers et où se manifeste une évidente sympathie mêlée de crainte ou d'espérance. Par cette réunion de textes, dont plusieurs fort curieux, il veut montrer à quels besoins profonds de l'âme française répond l'activité sociale des catholiques français. Mais le but principal de ce livre — et des deux séries d'études qui doivent suivre — est de montrer comment, au cours de tout le siècle, les catholiques français les plus illustres ont été préoccupés du problème social et se sont efforcés de répondre à ces appels. « A ce point de vue.... la plupart d'entre-eux se donnent aujourd'hui la main au dessus des barrières factices et fragiles des écoles ou des partis. Ultramontains et « libéraux » légitimistes et démocrates, tous parvinrent à s'orienter dans un sens vraiment et résolument social partout où ils surent, quel que fût d'ailleurs leur drapeau, demeurer fidèles aux traditions et à l'esprit de l'Église ».

« Ni en France ni ailleurs, les doctrines, les tendances et l'activité sociales des catholiques ne datent seulement de vingt, trente ou quarante ans ». Il est vrai, ainsi que le note l'auteur, que nous ne sommes ni très persuadés de cette vérité, ni suffisamment instruits des faits qui l'établissent, sauf en ce

Digitized by Google

qui concerne quelques grands précurseurs, nous savons peu de choses à cet égard et les études de M. Calippe, si elles démontrent sa thèse — et il faut attendre pour en juger — répondront à un besoin réel et nous rendront un véritable service. Pour l'instant, j'en suis encore à craindre qu'il n'exagère parfois l'importance relative des préoccupations sociales dans la vie et les pensées de plusieurs de nos grands catholiques — surtout la grandeur de leurs efforts dans ce sens. Mais encore une fois, il convient d'attendre, et je veux seulement, par cette observation, marquer ici l'intérêt et la réelle utilité des études entreprises par M. l'abbé Calippe. Le présent volume nous montre l'action profonde, exercée dans les âmes, par le christianisme, au début du siècle dernier, action qui s'est manifestée sous les formes les plus diverses et dans les esprits les plus opposés. Il le fait en nous présentant « les premiers guides français de la pensée catholique » au début du XIXme siècle : J. de Maitre, De Bonald, Chateaubriand, A. de Tocqueville, Ballanche, Buchez, Bordas Desmoulins, François Huet, Lamennais.

A. C.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

LE ROLE DE LA VOLONTÉ DANS LA PHILOSOPHIE DE DUNS SCOT

(*Suite*)

III

L'homme n'est pas exclusivement une intelligence et une volonté. C'est une nature personnisée, résultant de l'étroite union de l'âme et du corps. De ce chef, l'exercice de la vie rationnelle est en lui intimement lié aux phénomènes d'ordre inférieur de la vie animale. Dans quelle mesure, ceux-ci ressortissent-ils au commandement de la volonté ? Poser cette question, c'est demander équivalemment si le vouloir peut de fait réduire les sens en servitude ; c'est rechercher si, dans l'éternel conflit entre la chair et l'esprit, l'influence de la volonté ne serait pas prépondérante ?

Délimitons le débat. Il est en nous trois ordres de fonctions organiques : les premières, dites de nutrition ; les secondes, de locomotion ; les dernières, de relation. Duns Scot remarque avec raison que « les fonctions de nutrition se soustrayent pleinement à l'empire de la volonté ». (1) Et quoique une certaine *thérapeutique* lui reconnaisse quelque influence sur notre mécanisme, en ce que pour bien digérer et pour bien se porter, il importe beaucoup de le vouloir et de se montrer optimiste, il ne nous semble pas que cette action soit d'ordre organique. Tout au plus, la volonté intervient-elle *très indirectement*, pour imposer la modération, la régularité et le discernement dans le

(1) Oxon. l. III. d. 16, q. 2. n° 2.

Digitized by Google

boire et dans le manger, l'emploi des remèdes dans la maladie ; en un mot, pour régler tous les mouvements extérieurs du corps, qui relèvent de la faculté de locomotion. (1)

Il en va différemment de l'ensemble des phénomènes conscients, de la vie sensationnelle, émotive, psychique. Ceux-ci, originairement éclos sous l'appréhension des organes, situés à la superficie du corps, sont centralisés par les fibres du système nerveux en un point déterminé du cerveau, où s'accomplit la fonction de conscience, en rapport direct avec l'intellect agent qui transforme du tout au tout les faits d'ordre inférieur et les introduit dans le domaine de l'aperception intellectuelle.

Toutefois, on doit distinguer deux sortes d'opérations sensationnelles : les unes d'*appréhension*, relatives à la genèse de nos représentations du monde extérieur ; les autres d'*attraction*, motivées par la tendance de la matière à se repaître de matière : c'est l'appétit sensuel, ou concupiscence de la chair. Cet appétit s'affirme en donnant naissance aux désirs inassouvis des *passions*. Celles-ci n'ont en soi rien d'anormal ; mais elles sont mauvaises quand elles excèdent en ce qui est permis ou que leur inclination est déviée par les habitudes prises. Obéies, elles engendrent le vice ; mâtées, elles deviennent de puissants instruments au service des dispositions vertueuses. Elles sont de fait, pour beaucoup, un sérieux obstacle à l'existence honnête, méritoire, conforme aux règles de l'éthique et de la morale chrétienne.

La volonté doit-elle exercer sa maîtrise sur les sens, sur l'appétit charnel, sur les passions ? — Duns Scot pose cette question en maints endroits. Ajoutons qu'il la solutionne dans un sens nettement affirmatif. Il cite à l'appui ce passage de S. Augustin (2) : « L'ordre et la marche de la tentation pour nous sont les mêmes que pour nos premiers parents. Le serpent avait persuadé la femme ; celle-ci séduisit l'homme ; le péché fut consommé de la sorte. En nous, le rôle du serpent échoit à l'appétit charnel ; la raison inférieure s'y substitue à la femme ; la partie supérieure, à l'homme. » Or, comparaison n'est pas raison. Est-il, — oui ou non, — au pouvoir de l'homme, de contrarier ou de satisfaire, à son gré, les exigences de la vie animale ? — Il est évident, explique le Subtil, (3) que la volonté ne réduit pas *en servitude* l'appétit de concupiscence de la même

(1) Cf. Oxon. ibid. De Rerum principio, q.6. n° 51. — Quodl. q. 18. n° 20.
(2) De Trinit. l. XII. c. 13.
(3) Oxon. l. II. d. 42. q. 4. n° 16.

Digitized by Google

façon que les mouvements de locomotion. Car, à moins que les membres ne soient paralysés, il est manifeste qu'ils se meuvent d'ici de là, partout, au gré de la volonté. Il en va bien autrement de l'appétit de concupiscence. « La volonté, en raison de son étroite union à ce même appétit, est naturellement inclinée à partager ses penchants, tout comme l'intelligence est condamnée pour le même motif à percevoir les propriétés des corps. La volonté délaisse-t-elle les voies de la saine raison, c'est qu'elle favorise les tendances de l'appétit charnel, convoite les objets conformes à ces inclinations et s'y complait conjointement aux sens. Il en résulte, suivant la diversité des tempéraments, une propension plus ou moins accentuée vers les appats grossiers, proportionnellement à la violence que les sens soulevés exercent sur la volonté. D'aucuns, subissant, aveuglément et sans égard pour la règle des mœurs, leurs premiers penchants, s'adonnent de préférence, soit à la luxure, soit à l'orgueil, soit à d'autres dérèglements. La concupiscence charnelle n'est donc pas soumise, comme nos mouvements extérieurs, au despotisme du vouloir. Bien au contraire ! La volonté a beau se cabrer contre, les sens n'en tendent pas moins, par inclination naturelle, vers ce qui leur convient et les délecte. S'il faut absolument que la volonté ait gain de cause, ce n'est pas sans peine, ni sans douleur pour la partie inférieure de l'homme, arrachée de force à l'objet de son choix et de sa convenance. » (1)

Il n'est donc pas au pouvoir de la volonté d'étouffer en nous les besoins de la nature animale. L'appétit de concupiscence lui tient pied. C'est en pure perte qu'elle s'insurge contre la chair ; la volonté peut bien la brider, mais non pas la détruire. L'homme expérimente d'autant plus la résistance de la matière, il ressent d'autant plus vivement l'aiguillon de la concupiscence, qu'il s'applique davantage à faire *ce que volonté doit*. Seul, un effort intense et persévérant doit réduire les sens en docilité. Or, toute défaite de la partie animale, étant une soustraction aux aises et aux plaisirs du corps, c'est, pour notre être de chair, une vraie souffrance. C'est là le premier élément de l'abnégation évangélique et toute vie vertueuse est, de ce chef, une pénitence.

C'est un fait : la volonté doit, de toute nécessité, subir le voisinage de l'appétit charnel. Celui-ci existe indépendemment d'elle, il subsiste contre et malgré elle. « Toutefois, les actes de

(1) Oxon. l. 2. d. 42. q. 4. n° 16-18.

Digitized by Google

l'appétit charnel sont indirectement soumis — politice subduntur — au gouvernement de la volonté. De même qu'un bon prince régit ses sujets selon la justice, ainsi la volonté, dans le royaume de l'âme, exerce sa souveraineté sur l'appétit charnel, en le modérant et en lui faisant emboiter l'ordre moral. » (1) Duns Scot compare heureusement l'emprise que la volonté exerce sur les sens à un gouvernement. Un prince, pour exécuter ses ordres a recours aux rouages administratifs ; la volonté dompte la résistance des passions par le moyen des mouvements extérieurs, dont elle peut disposer à son gré. Elle est donc merveilleusement apte à modérer les révoltes de la chair et à les contenir dans des limites librement établies. « Elle peut, précise Duns Scot, (2) modérer l'appétit charnel de deux manières : 1° en vue des passions actuelles ; 2° en vue des passions futures.

« Elle tempère les premières : a) en retenant l'élan de la passion vers son objet, de crainte que, laissée à elle même, elle ne conduise aux excès ; b) en rapportant le plaisir sensible à une fin morale, qui ne découlerait pas rigoureusement du penchant propre aux sens. »

Il est, en effet, dans l'homme, des tendances innées. Les sens sont originairement enclins à se porter vers un objet déterminé. La vue nous est donnée pour voir ; l'ouïe, pour entendre ; l'odorat, pour sentir ; le tact, pour toucher ; le goût pour déguster les mets. Chaque organe a sa sensation particulière et s'y complait, quand elle est agréable. Pour accomplir ces fonctions, aucun apprentissage n'est nécessaire. Il n'y a pas, *en un sens*, une éducation de l'œil pour le rendre apte à voir ; de l'ouïe, pour lui faire saisir les sons. Ainsi, de tous les organes. Ce sont là des aptitudes innées. La volonté ne peut empêcher l'œil ouvert, dans son état normal, d'apercevoir les couleurs et les formes à sa portée. Or, la curiosité, qui veut tout voir, devient trop souvent un piège à l'innocence, en fomentant le désir des sens. Mais l'homme de volonté fait un pacte avec ses yeux. Il les ferme devant des objets obscènes ; il n'a garde de repaître sa vue de tableaux malsains ; son regard est grave et contenu. L'œil est la fenêtre de l'âme ; et plus souvent, il lui tient lieu de porte. C'est par là que les suggestions perverses, phase première de la tentation, entrent en nous. En d'autres termes, la vue est, pour une bonne part, l'aliment de la concu-

(1) Loc. cit.
(2) Oxon. l. II. d. 6. q. 2.

Digitized by Google

piscence inférieure. Que de mouvements déréglés peut susciter un simple regard ! Que d'abominables fautes ont leur source dans un imprudent coup d'œil ! Par contre, que d'hommes éprouvent une facilité plus grande à se conduire chastement, à user modérément de toutes choses, uniquement parce que le cœur est fermé aux désirs des yeux. Et ainsi, c'est en réprimant le plaisir propre à chaque sens que la volonté empêche le débordement des passions, que le moindre excitant suffirait pour mettre en ébullition.

C'est encore modérer les passions, que leur faire emboiter l'ordre moral. L'appétit sexuel, non réfréné, donne naissance au vice de la luxure. Mais il a sa raison d'être dans ce dessein admirable du Créateur, qui a mis le plaisir dans l'acte, qui engendre la paternité. La société conjugale endigue providentiellement la plus commune et la plus puissante des passions, en la subordonnant au but pour lequel Dieu a fait dissemblables l'homme et la femme et de plus naturellement portés l'un vers l'autre. « Dieu fait bien ce qu'il fait. » Il a donné à ses créatures la puissance de perpétuer la vie. Et heureux l'homme, si, se conformant pleinement au plan divin, il fait de la société domestique, non pas l'instrument de satisfactions égoïstes et coupables, mais le moyen d'assumer la lourde et noble tâche de la fécondité !

En d'autres termes, l'homme dispose de deux moyens pour réprimer ses passions. D'une part, il les réduit au silence, en leur refusant l'aliment, qui les surexcite ; par ailleurs, parce que — servatis servandis — les passions naissent d'un bon mouvement, il est du ressort de la volonté de les maintenir rigoureusement dans leurs fonctions d'instruments coordonnés à une intention morale supérieure.

Ce qui précède ne doit pas faire oublier que l'homme n'est vicieux ou vertueux, que parce qu'il le devient. S'il est vrai, d'une part, que les passions sont normales, l'habitude toute seule doit en régler l'usage. Duns Scot (1) enseigne, en conséquence, qu'on peut prévenir les assauts futurs :

« a) En détournant les sens de l'objet, qui les mettrait en éveil ;

» b) En les appliquant uniquement à des objets peu susceptibles de motiver les sursauts immodérés de la chair. »

(1) Ibid.

Digitized by Google

Ainsi, « sans détruire le fonds de la nature, on en prévient néanmoins les excès ». On remarquera que toute la théorie de l'éducation est basée sur cette conviction, qu'il est possible de réprimer dans l'enfant les mauvais penchants au profit des dispositions bonnes. L'éducation s'applique, de prime-abord, à le préserver des influences délétères, et l'ignorance devient provisoirement le meilleur préservatif de l'innocence. Or, comment empêcher la nature de se développer et de réclamer instinctivement son dû ? D'où la nécessité de former progressivement l'homme, de l'initier à la lutte qu'il devra soutenir contre ses propres penchants. Pour cela, on fait appel aux sentiments généreux et aux ressources d'énergie que Dieu déposa dans l'âme de l'enfant. Ce qui importe, par dessus tout, c'est la formation de l'homme de devoir, de conscience, de caractère et de volonté.

La volonté, par une sage direction, doit prévenir et empêcher les soulèvements des sens ; comme aussi, elle doit réprimer les révoltes inévitables, qui font de la vie vertueuse un combat de tous les jours, où l'esprit et la chair s'infligent tour à tour de mutuelles défaites. Car « les sens résistent à la volonté ». Il n'appartient pas à celle-ci d'étouffer en eux le cri de la nature. Elle peut, toutefois, les réduire à une juste modération et en subordonner les mouvements à la réalisation d'une fin honnête. Là, où la raison est impuissante à persuader, la volonté se fait obéir.

Duns Scot explique comment ce but est atteint d'une façon indirecte *par le moyen de la faculté, dite de locomotion*. Soit l'exemple suivant : « La volonté peut commander à l'œil de voir ou de ne pas voir tel ou tel objet, ce qui dépend du mouvement des paupières ; de cette façon la curiosité des yeux est soumise à la volonté. (1) » Il en est ainsi des autres sens extérieurs. Et parce que ceux-ci alimentent en nous les appétits charnels, ils deviennent pour la volonté un instrument de domination sur toute la vie animale.

Toutefois, cette domination ne s'exerce pas sans peine. L'homme est malgré tout fortement entrainé par les plaisirs des sens. La volonté elle-même est poussée d'instinct — movetur et allicitur — vers l'objet, qui sollicite l'appétit inférieur. L'homme est âme et matière, et l'étroite mixture de l'une à l'autre fait peser lourdement sur l'esprit la loi de la chair. La concupiscence est une nécessité de la nature animale. Malheureusement, le

(1) Ibid.

Digitized by Google

déséquilibre règne entre nos facultés. « Car, par la désobéissance du premier homme, nous sommes déchus de l'état de justice originelle, et la volonté, tel un vaisseau livré sans gouvernail à la fureur des flots, est laissée sans forte protection aux séductions de la chair. » (1) Hélas ! le vouloir n'est que trop fréquemment ébranlé ! Il est impossible de ne pas constater l'emprise trop considérable de l'amour charnel, sur les décisions moins libres de l'homme de péché.

IV

La suprématie du vouloir sur l'intelligence et sur les sens est manifestement d'*ordre psychologique*. Or, ne serait-elle pas de plus d'*ordre moral ?*

Duns Scot le proclame nettement : « Nul, dit-il, ne mérite la louange, s'il n'agit volontairement. Nulli debetur laus, nisi volontarie agenti. » (2) Le mérite et le démérite dépendent donc essentiellement de la volonté. Sans la volonté, pas de responsabilité ; l'ordre moral humain ne serait pas possible sans elle ; et l'homme, même avec sa raison, deviendrait, selon le mot pittoresque du Subtil « une bonne bête ». C'est que tout en lui serait déterminisme. Tout l'ordre moral tient pratiquement à ce fondement unique : l'homme est-il, oui ou non, responsable ? Si l'on dit *oui*, l'ordre moral est donné ; si l'on prononce *non*, il n'y a plus d'ordre moral.

Les pages qui précèdent, exposent suffisamment les bases psychologiques du libre arbitre. Il ne nous semble pas qu'il faille puiser, en dehors du témoignage de la conscience, la preuve de notre liberté. Avec le mot en moins, Duns Scot a fait la part des systèmes déterministes. Pour lui, comme pour ses devanciers, la connaissance, loin de la détruire, rend possible l'exercice de la liberté. « Elle en est même, a-t-on dit, (3) la mesure », en ce que « tout ce qui élargit le champ de la connaissance, agrandit d'autant la liberté ». Les tendances charnelles ne portent pas atteinte à l'autonomie du vouloir ; celui-ci, par l'intensité de l'effort persévérant, les réduit si bien en docilité, que les hommes aux fortes passions sont, pour l'ordinaire, les plus maîtres d'eux-mêmes.

(1) Oxon. l. II. d. 37. n° 7.
(2) Oxon. l. III. d. 33. q. unica, n° 2.
(3) C. Piat. La liberté, t. I. p. 14.

Digitized by Google

C'est un fait de conscience, d'une évidence incontestable : Je suis libre, donc je puis et je dois me soumettre au devoir. Toute la valeur morale de l'homme en dépend : ce qu'il sait importe peu. Celui-là est honnête et digne d'estime, qui fait bien ; celui-là est vil et méprisable, qui agit mal. Il y a loin de Voltaire au bienheureux Vianney ; ce dernier seul a mené une vie édifiante. Il n'a pas laissé comme l'autre une œuvre marquée à l'empreinte du génie. Il a fait mieux que cela. Il a vécu en saint.

Pour bien saisir, du point de vue scotiste, la prépondérance pratique du vouloir libre, un exposé sommaire de l'éthique de Duns Scot n'est pas indispensable. Celle-ci, dans ses grandes lignes, ne s'écarte pas de la morale traditionnelle. Mais elle se sépare « sensiblement du thomisme, eu égard à l'influence que les motifs de connaissance exercent sur les déterminations du vouloir libre » (1). Ces déterminations ont pour effet l'acte humain, plus communément défini : *un acte qui procède de la volonté délibérante*. Toutes les questions de la morale se greffent à ce point capital. Comment, en effet, élaborer, sur des bases solides et *ad usum hominis*, les théories relatives à la loi morale, à la conscience, à la distinction objective du bien et du mal, au mérite et au démérite, à la sanction, etc., si l'acte responsable devait être une pure fiction ? Or, trois conditions réalisent l'acte humain :

1° La délibération ;
2° La détermination ;
3° L'intention.

La part de la volonté est-elle prépondérante en chacune de ces phases devant aboutir à l'*assensus liber ?*

*
* *

Duns Scot ne traite pas *ex professo* les divers doutes soulevés par S. Thomas (*prima et secunda secundæ partis, quæstio XIV*), au sujet de la première de ces trois opérations. Dans son commentaire d'Oxfort, il rappelle incidemment (l. I. d. 39 q. 5. n° 11. — l. 2. d. 22. n° 22. — l. III. d. 18) que le choix du libre arbitre présuppose une enquête préalable de l'esprit sur la nature des moyens aptes à réaliser les intentions de la volonté.

(1) Rev. de phil. janvier-juin 1910. p. 630.

Digitized by Google

Celle-ci décrète elle-même la fin (Oxon. l. II. d. 38. — l. III. d. 36. n° 15.) L'enquête doit plutôt éclairer la poursuite pratique du but. (Oxon. l. II. d. 25 et 38.) Elle est donc précisée et délimitée par l'orientation que lui donne la volonté, qui commande cette consultation (Oxon. l. II. d. 3 q. 7 n° 10.) Dans la pratique, les moyens se subordonnent et s'adaptent à la fin. Ils fournissent de préférence matière à délibération. Celle-ci est *nécessairement* un acte de la volonté, où l'intelligence remplit le rôle d'éclaireur, de conseiller. La volonté, pour trancher en plein ressort, doit pouvoir discuter, pondérer les motifs de ses déterminations. Or, cela est impossible sans le concours de l'intelligence.

*
* *

Toutefois, si la volonté délibère avec le concours de l'intelligence, si selon le mot des scolastiques, elles tiennent « conseil » à deux, l'acte de choisir ressortit uniquement à la volonté.

« C'est, dit Scot, (1) la même faculté qui veut ou décrète la fin, qui après consultation et discussion sur les moyens, choisit de préférence ceux que la raison (pratique) lui signale comme plus efficaces et plus aptes à la poursuite du but. » Exceptionnellement, il se rencontre que la fin commande d'elle-même les moyens, sans supplément d'information. C'est quand la connexion des moyens à la fin est évidente à première intuition. Ainsi, à supposer que je veuille cueillir un fruit à la portée de ma main, je n'ai qu'à faire un mouvement pour le saisir, sans qu'il y ait lieu de m'enquérir autrement.

Ces intuitions pratiques sont plutôt rares. « Plus communément, la volonté se détermine après raisonnement. Le choix procède alors de la volition efficace de l'objet. Cette détermination commande aussitôt l'enquête sur les moyens. La volonté, par une série de déductions pratiques, choisit ceux que la raison estime plus aptes à la réalisation de la fin. Conséquemment, le choix est, dans ce cas, la résultante d'un syllogisme pratique. « In pluribus electio est actus voluntatis consequens conclusionem syllogismi practici ; eaque electio procedit ex efficaci volitione objecti ; qua stante, fit, ut mox imperet inquisitionem mediorum, quibus per practicum syllogismum deductis, volun-

(1) Oxon. Prol. q. 4. n° 20.

Digitized by Google

tas eligit ea quæ recta ratio concludit esse magis opportuna ad finis assecutionem ; est igitur electio haec sequela conclusionis syllogismi practici. » (1)

Ce texte paraît subordonner la détermination de la volonté au dictamen de la raison pratique. Celle-ci pose les conclusions ; la volonté statue en conséquence. C'est, si je ne me trompe, la position du thomisme. Or, n'impliquerait-elle pas une sorte de causalité efficiente au profit de l'entendement pratique ? — Duns Scot pose clairement la question : « le dictamen de la raison pratique est-il proprement le principe efficient, ou ne serait-il que l'occasion, la condition indispensable, de la détermination libre ? » (2) Deux solutions sont ici en conflit. Duns Scot écarte résolument la première : « Non, la connaissance de l'objet n'est pas la cause totale de la résolution libre ». La raison est toute claire : savoir, n'est pas choisir, décider, trancher, en un mot, vouloir ; seulement, il faut savoir pour vouloir. « Il n'apparaît pas, dit-il en conséquence, avec autant d'évidence que l'on doive rejeter la causalité partielle. Pourtant, celle-ci ne paraît pas indispensable. La volonté doit seule, en effet, produire son acte, sauf à se faire montrer auparavant son objet. Cette explication cadre mieux avec le pouvoir souverain de la volonté, avec la noble prérogative qui la rend autonome. Comment reconnaître à l'entendement cette causalité partielle ? L'acte de connaître serait-il plus qu'une représentation des objets ? » L'intelligence connaît ; elle ne veut pas. Les décisions libres ne peuvent, dès lors, dériver d'elle.

A supposer, néanmoins, qu'il faille s'accommoder de cette ingérence de l'entendement dans l'acte de décider, la conclusion ne varierait pas. « Car, dans le concours simultané de deux causes à un même acte, si la cause principale est libre, encore que la cause secondaire soit nécessaire, l'acte en découle quand même librement. Soit l'exemple suivant : la vision provient de la puissance visuelle, qui la produit naturellement. La volonté, en appliquant l'œil à tel ou tel objet, intervient comme agent principal, de sorte que nous voyons librement. La raison en est que la volonté peut, à son gré, détourner ou arrêter le regard à ceci ou à celà. » De cette façon, dans l'hypothèse d'un concours actif de la raison pratique dans les déterminations du vouloir,

(1) Oxon. l. II d. 6. q. 1. n° 4.
(2) Collat. 3.

Digitized by Google

parce que la volonté y tient la plus grande part « le choix reste pleinement libre — libera electio dicenda est ».

Ailleurs, Scot (1) répond à cette objection : « La décision est bonne ou mauvaise, suivant qu'elle procède d'un dictamen vrai ou faux de la raison pratique : celle-ci est donc cause partielle, puisqu'elle permet de caractériser l'élection. » — Sans doute, explique le Maître, (2) l'acte de choisir préexige le dictamen de l'entendement et la volonté est, d'ailleurs, portée à trancher conformément aux lumières de la raison pratique. Mais, ne peut-elle pas, pratiquement, agir en dehors ou contre, s'abstenir même ; en un mot, faire son bon plaisir ? Dira-t-on que, même dans les circonstances où le vouloir se montre rebelle en tous points, c'est la raison pratique, qui motive le choix *causative* ? Du point de vue moral, il faut donc attribuer au vouloir tout seul la plénière responsabilité de ses délibérations. Le dictamen pratique serait seulement l'occasion, la condition *sine qua non*, la concomitante nécessaire des décisions responsables.

Un point est nettement acquis. Dans la pensée de Scot, il n'y a pas de vouloir responsable sans connaissance. Mais, une fois dûment informée, la volonté demeure pleinement autonome, libre de faire crédit aux suggestions de la raison pratique ou de se comporter déraisonnablement. L'antidéterminisme est donc à la base de la morale scotiste. Pourquoi l'apologie contemporaine ne tirerait-elle pas de leur carquois les flèches de pur acier que le scotisme tient en réserve? Le déterminisme ne serait-il pas une des plus grandes erreurs, la plus grave peut-être des temps modernes ? Au lieu de découvrir chez Scot les postulats de Kant et les rétrécissements imposés à la raison théorique par le volontarisme contemporain, il se trouve précisément qu'il proclame hautement l'irréductibilité de la connaissance à la pratique, réservant seulement à la volonté la prérogative de semer la liberté dans toute l'étendue de la vie consciente.

On lira avec intérêt ce passage (3) où Scot affirme explicitement l'autonomie de la volonté *in eligendo* : « La volonté veut d'une liberté absolue. Nullement contrainte par la nécessité, entre plusieurs moyens proposés, elle choisit ceux-ci et ceux-là. Elle dédaigne de même tels ou tels autres. N'y aurait-il qu'un

(1) Oxon. Prol. q. 4. n° 3.
(2) Cf. ibid. et Oxon. l. II. d. 25. n° 6.
(3) Metaph. l. IX. q. 15. n° 8 et suiv.

Digitized by Google

chemin pour la conduire au but, elle garde encore son indépendance, à moins toutefois, qu'elle ne veuille, de plein gré, le but. Car la volonté, surtout dans l'état actuel de l'homme — prœsertim in via, — n'est pas nécessairement ébranlée et attirée par la bonté des choses. Bien au contraire, cette qualité connue, elle se décide *plus librement*, soit à sa poursuite — ad illud prosequendum, — soit à un objet contraire — ad oppositum, — soit encore, qu'elle se dispense d'agir — ut queat ab omni actu se suspendere. Conséquemment, voulant efficacement un but déterminé, après enquête sur les multiples moyens à sa portée, il dépend d'elle seule de négliger les plus efficaces et de leur préférer les moindres. La volonté est ainsi libre en tout ce qu'elle choisit. Si quelque nécessité devait forcer l'élection, cela ne se produirait-il pas surtout en présence de moyens meilleurs et plus sûrs, parallèlement à d'autres moins aptes et incertains ? Mais la volonté se différencie des sens, en ce que ceux-ci sont tellement excités par les objets les plus agréables et les plus en rapport avec l'appétit, qu'ils les poursuivent nécessairement. Par contre, la volonté, en raison de sa noblesse native et de son autorité souveraine, exerce une telle maîtrise sur soi, qu'elle peut, à son gré, poursuivre ou délaisser l'objet le plus attirant. » Donc pas de prépondérance insurmontable des considérants de la raison pratique. Absolument parlant, un mot doit exprimer l'autonomie pratique de la volonté ; *elle veut* PARCE QU'ELLE VEUT ! En d'autres termes, le choix est un acte où la raison pratique, exerce l'influence que lui reconnaît, de plein gré, le vouloir libre.

*
* *

On remarquera que le choix porte, non pas uniquement sur les moyens et sur les fins secondaires, mais sur la fin principale, dominante, première et dernière de l'acte humain. Il prend alors le nom d'*intention*.

Celle-ci fournit à Duns Scot l'occasion d'accentuer un peu plus que S. Thomas l'indépendance du libre arbître. Et cette attitude (1) donna naissance à la fameuse controverse scotisto-thomiste sur les actes indifférents.

D'une part, les thomistes soutenaient que, abstraction faite

(1) En ceci, comme sur beaucoup de questions controversées, Scot prit position dans un conflit, déjà soulevé par ses devanciers.

Digitized by Google

de l'objectivité de certains actes, soustraits *théoriquement* à la prohibition et au précepte de la loi morale, l'homme les exerce TOUJOURS DE FAIT, DÉPENDEMMENT D'UNE FIN BONNE OU MAUVAISE. De cette façon, ils participent pratiquement de la moralité de l'intention, de sorte que l'acte pris isolément — in concreto et in individuo — et en regard de l'intention — in specie — est infailliblement revêtu d'une qualité morale, méritoire ou déméritoire.

Les scotites, fondés sur l'autorité du Subtil, protestaient que « s'il est du devoir de la volonté de vouloir et de ne pas vouloir, il est pareillement de son ressort de vouloir de telle ou telle manière, voire de rapporter ou de ne pas rapporter l'acte à une fin. Car, chaque fois qu'il est au pouvoir d'un agent de faire, le mode d'agir dépend également de ce même agent. Il est donc loisible à la volonté d'opter pour un bien, à cause de lui-même, sans relation d'intention avec un autre bien, et de ne pas opter de cette manière. L'acte, dans ce cas, est intentionnellement neutre, ou indifférent. « Sicut in potestate voluntatis est velle et non velle, ita et in potestate ejus est modus volendi, scilicet referre et non referre. Quoties enim in potestate agentis est agere, pariter et modus operandi est in ejusdem potestate; ergo in potestate voluntatis est aliquod bonum velle propter se ; *tunc autem habet actum neutrum.* (1) C'est la théorie des actes indifférents.

« On doit admettre, explique Scot, (2) un certain acte de volonté, qui ne soit pas la fin, ni non plus pour la fin. » En fait, aucun acte important ne s'affranchit de cette coordination à la fin. Mais parce que la volonté est pleinement autonome, elle peut faire abstraction de tout et vouloir uniquement parce qu'elle veut. « In potestate potentiæ liberæ est sic et sic agere, referendo vel non referendo, ac proinde in quodcumque volibile potest volontas tendere secundum hunc actum, vel secundum illum. » Et ceci revient à dire : *sit pro ratione voluntas !* — Du point de vue scotiste, le vouloir peut donc s'exercer avec une indépendance plénière, affranchi de toute considération intéressée !

Qu'on ne dise pas : *mais c'est du pur Kant !...* Car, Scot entend préciser ici ce que *peut* la volonté, *et non ce qu'elle doit.* Conséquemment à ces prémisses, les scotistes concluaient qu'il peut y avoir des actes *intentionnellement* soustraits à l'ordre

(1) Ibid.
(2) Ibid.

Digitized by Google

moral, c'est-à-dire que, à défaut de moralité objective, la fin morale n'est pas *ce pourquoi* la volonté les décrête, les exécute ou les fait accomplir. Là est toute la question. D'aucuns l'ont quelque peu déplacée. Maints manuelistes s'évertuent, du point de vue objectif, à montrer que, de fait, un acte dévie de la fin morale ou la favorise. Le moindre reproche qu'on puisse leur faire, c'est de ne pas être remontés aux sources.

Il est, d'ailleurs, évident que la volonté, de quelque façon qu'elle veuille, contracte la responsabilité de l'acte, quand celui-ci est moralement qualifié dans son objet. Duns Scot n'a garde de renverser les frontières indélébiles qui séparent les deux domaines du bien et du mal. Seulement, parce que certains actes délibérés sont d'eux-mêmes « *hors cadre* », à supposer que la volonté agisse *sans* intention finale — ex quadam imaginatione — ils sont, par le fait, sans portée morale, vu que la volonté leur dénie l'orientation finale, dont ils sont objectivement dépourvus. De actibus a deliberativa ratione procedentibus, sed ex quadam imaginatione, ut fricare barbam, aut movere manum, et hujusmodi, alia est ratio ; *nam ii actus, qui non sunt proprie morales et humani, esse possunt indifferentes*, QUASI EXTRA TOTUM GENUS MORALIUM ACTUUM EXITENTES. (1)

Déjà, S. Bonaventure avait dit : « Souvent, l'homme médite sur la vérité, sans rapporter son action à Dieu. Il serait dur de lui imputer cela à faute. On peut converser avec un autre par sentiment naturel, ou par pure convenance, comme par exemple lorsqu'on salue un passant : faut-il dire que ces entretiens sont méritoires ?... Quand un homme marche pour se récréer, ou qu'il mange pour se refaire, une telle action est estimée indifférente, en ce que Dieu ne la rémunère pas, sans toutefois la rendre démériteoire. » (2) Alexandre de Halès avait parlé dans le même sens. (3) Pour peu que l'on veuille s'affranchir des préjugés d'écoles, on conviendra que, en regard d'actes soustraits objectivement à l'ordre moral, donc pleinement facultatifs, si l'intention de la volonté ne les caractérise pas autrement, ils restent dans la conduite ce qu'ils sont en théorie : *sans qualification morale*.

(1) Oxon. l. II. d. 41. n° 1.

(2) S. Bon. Sent. l. II. d. 41. art. 1. q. 3.

(3) Halensis. Summa. theol. 3 p. q. 35. membr. — S. Jérôme, dans sa 89e lettre à S. Augustin dit : « Bonum est continentia, malum luxuria, capitis manibus purgamenta projicere, sputis reumata jacere, hoc nec bonum, nec malum ; sive enim fecim, sive non feceris, nec justiciam habebis, nec injustitiam. »

Digitized by Google

On peut, ainsi, par défaut d'intention, agir en pure perte ; mais il ne s'ensuit pas que l'on doive encourir, de ce chef, une sanction quelconque. L'intention est ce qui prédomine dans l'acte humain. Tout l'exercice de la vie libre gravite autour d'elle. L'homme ne serait pas suffisamment maître de sa destinée, si la fixation du but ne s'accomplissait pas par acte de pur vouloir.

« Former l'intention, explique le Subtil, (1) veut dire éthymologiquement : tendre vers un autre — in aliud tendere. Ceci, au sens général, s'entend d'une inclination vers un but, ou imprimée par un agent ou spontanée. Ce but est, selon les cas, ou présent ou éloigné, ou absent. Ainsi définie, l'intention s'applique indistinctement à toutes les facultés... *Plus strictement, l'intention se dit d'un agent qui tend vers une fin, sans être dirigé, ni attiré, mais se mouvant et se portant de lui-même vers la fin.* Cette définition écarte toutes les facultés dites *naturelles*, parce que l'inclination vers l'objet en elles est irrésistible et inévitable. C'EST LE PRIVILÈGE DE LA SEULE VOLONTÉ DE TENDRE LIBREMENT VERS SA FIN ».

D'après ces données, la volonté décrète elle-même sa fin. Toutefois, on ne doit pas, en cette phase initiale et fondamentale (2) de la vie libre, isoler le vouloir du connaître. « Parce que, poursuit Scot, (3) le vouloir libre est l'acte du franc arbitre, qui inclut simultanément l'intellect et la volonté, l'intention doit ressortir à l'un et à l'autre, en tant qu'il s'agit d'assigner l'objet de la fin. » Il convient, en effet, de distinguer avec S. Anselme, dans l'acte libre, l'objet — quid — du motif — cur, — qui nous fait vouloir. L'intelligence nous montre l'objet ; mais la volonté décrète sa poursuite. L'objet devient alors une fin ; et c'est la volonté, qui l'investit de cette prérogative. D'où il suit que l'homme est libre dans la détermination du but comme dans le choix et l'emploi des moyens.

*
* *

La part du vouloir libre est ainsi prépondérante en chacune des phases devant réaliser l'acte proprement humain : tendance libre, par des moyens libres, vers une fin libre ; tendance, moyens et fin décrétés en toute indépendance, parce que le libre

(1) Oxon. l. 2. d. 28. n° 2,
(2) D'après l'adage : finis primus in intentione, ultimus in executione.
(3) Report. l. 2. d. 38. n° 2.

Digitized by Google

arbître est une résultante du concours simultané de l'intellect et de la volonté : de l'intellect, comme conseil ; de la volonté, comme souveraine.

L'homme est donc absolument responsable. Par suite, c'est à bon droit, que Dieu a subordonné sa conduite à une marche qu'il doit librement suivre, s'il prétend réaliser sa destinée. La faculté d'agir conformément à ses intentions libres (liberté psychologique) rend l'homme parfaitement apte à faire ce qu'il doit (liberté morale). D'aucuns ont dit : l'obligation est donnée ; donc l'homme est responsable. Nous disons de préférence : l'homme est responsable ; donc l'obligation est possible. Le fait de la liberté est dans l'homme le support effectif de l'ordre moral appliqué. Enlevez-lui la maîtrise sur ses actes, et vous aurez de ce fait détruit l'obligation. Or, si l'on considère que la source de l'obligation est dans le vouloir créateur, on dira avec fondement : l'obligation est donnée ; donc Dieu a fait l'homme libre.

V

Il ne faudrait pas croire, comme on l'a dit sans preuve, que Duns Scot fasse dépendre la moralité de l'acte humain du bon plaisir divin. Car, le Docteur franciscain n'a pas éliminé de l'éthique traditionnelle l'adage bien connu : *Quædam sunt prohibita, quia mala.* Il accorde que le bien et le mal sont objectifs, dans bien des cas : « La première note, dit-il, (1) qui caractérise la bonté ou la malice de l'acte humain tient à l'*objet*, en ce qu'il convient ou ne convient pas à la perfection de l'agent. » L'homme est un être raisonnable, subordonné à une fin morale. Par suite, suivant que l'objet du vouloir le rapproche ou l'éloigne de la fin, l'acte sera moral ou immoral, permis ou prohibé, méritoire ou déméritoire.

Plus loin (2) notre Docteur définit la bonté morale « une conformité entière aux prescriptions de la raison pratique dument informée. » Bonitas moralis est integritas eorum, quæ secundum rectam rationem agentis perhibentur ipsi actui convenire debere. Cette intégrité rationnelle s'entend d'une multitude de circonstances pouvant ajouter ou retrancher à la bonté ou à la malice de l'acte. La raison pratique est juge de ces circons-

(1) Quodl. q. 18. n° 5.
(2) Ibid. n° 2.

Digitized by Google

tancés. « De fait, bien que l'acte humain soit spécifié par son objet, il n'est pas éthiquement bon, par cela seul qu'il inspire de l'attrait à la volonté. Il faut que cette attirance s'exerce dépendemment de la raison pratique, bien éclairée, et que, celle-ci statue que l'objet doit être opté ou évité. La raison pratique comprend les règles auxquelles la volonté doit se soumettre dans la poursuite de la fin, de sorte qu'elle détermine ce qu'il convient de faire ou d'omettre. Par règles, on entend ici ces lois que la nature raisonnable porte gravées dans son cœur et celles promulguées par l'autorité divine ou humaine. » (1).

Jusqu'ici, il ne semble pas que Scot s'écarte des principes communs. La rectitude pratique consiste à agir de manière à nous parfaire moralement. Certains actes participent ou s'éloigent naturellement de cette rectitude. La conscience décide en chaque cas, s'il faut en conséquence émettre l'acte ou s'abstenir. Elle est la norme immédiate de l'acte humain. Les lois sont la règle éloignée. Elles sont immuables, sauf en ce qui concerne l'expression d'un dessein variable du Législateur. (2)

Voici maintenant le passage où Duns Scot ferait de Dieu *l'absolue liberté*. Si l'on en croit Gonzalès, dans la théorie scotiste, la distinction du bien et du mal, en éthique, découlerait du *sic jubeo* divin, de telle sorte qu'elle aurait pu, absolument parlant, ne pas être décrétée. Duns Scot aurait de cette façon préparé la voie au cartésianisme. Cette méprise colossale, en évidente contradiction avec les textes, a malheureusement trouvé bon accueil auprès d'esprits prévenus et peu soucieux de contrôler des appréciations émises sans information préalable.(3) Pour en venir à notre sujet, Duns Scot traite cette question, lorsqu'il se demande « si la bonté du vouloir dépend de la loi éternelle ». (4) — Il pose en principes : 1° que « les lois justes sont la norme éloignée de l'acte humain » ; 2° que la bonté des lois positives dérive de la loi éternelle. » — Il cite à l'appui le

(1) Oxon. l. II. d. 17. n° 11.

(2) D'après les adages : a) Aliqua sunt bona, quia prœscripta ; b) Aliqua sunt mala, quia prohibita.

(3) Nous tenons de source autorisée que dans les milieux néo-scolastiques italiens Duns Scot est tenu pour *le père du modernisme !* Mais combien en est-il qui aient consacré une demi journée à une page de Duns Scot ? Quel malheur qu'il y ait si peu de néo-thomistes aussi bien informés que les Goudin, les Capréol, les Cajetan ! Ces derniers du moins osaient affronter les « barbouillamenta Scoti » et savaient rendre hommage à la force de sa dialectique et à la perspicacité de son génie. Duns Scot était pour eux un rival pouvant lutter de pair avec S. Thomas.

(4) Oxon. l. I, d. 3. q. 4. n° 18.

Digitized by Google

témoignage de S. Augustin. (1) L'évêque d'Hippone parle du jugement que les hommes, même pervers, portent sur la nature de certains actes qu'ils louent ou blament : « Sur quoi se fondent ces jugements humains, sinon sur certaines lois, qui leur indiquent comment chacun doit se conduire et qu'ils méconnaissent de fait ? Où sont-elles consignées, pour que le méchant lui-même y apprenne ce qu'il ne fait pas ? Où les trouver, sinon dans ce livre de resplandissante clarté, que l'on nomme la Vérité ? »

Duns Scot explique à quelle *vérité* le Docteur africain fait ici allusion. Cette vérité suprême, absolue, c'est l'entendement divin, cause exemplaire et source de toutes les vérités spéculatives et morales. Je découvre cette explication dans la définition scotiste *de la loi éternelle* : « La loi éternelle, dit-il, s'entend de l'appréciation de l'entendement divin, lequel engendre toutes choses dans l'ordre de la connaissance et donne à chacune son essence particulière ; toutes les vérités prenant ainsi du relief, l'intelligence divine les pénètre en toute leur étendue et connaît toutes les certitudes, soit spéculatives, soit pratiques, qui découlent de cette science illimitée. Et ainsi Dieu sait que le bien est aimable, le mensonge odieux, qu'il ne faut injurier personne et autres préceptes semblables. Dieu, en son savoir véridique, prononce qu'il en est ainsi et, par ce décret immuable, fixe d'une volonté ferme et irrévocable la loi éternelle. » Nomine *legis æternæ* intelligimus judicium divini intellectus, qui producens omnia in *esse* intelligibile, subinde datunicui que primum esse intelligibile, atque in eis omnes veritates relucent, adeo ut intellectus pervadens terminos necessario intelligat veritates omnes in illis involutas, tam speculativas, quam practicas. Ex natura ergo eorum extremorum intellectus videns bonum esse diligendum, ... mendacium non esse proferendum,... aliaque id genus, una judicat ita esse, atque tali judicio immutabili, firma ac immobilis stat lex æterna... (2)

Ainsi, d'après Scot, Dieu connaît le bien et le mal et il fixe les bases de l'ordre moral, en dehors de toute intervention arbitraire de sa volonté souveraine. Donc, en regard de la spéculation comme de la pratique, *Dieu n'est pas* L'ABSOLUE LIBERTÉ. Le bien et le mal sont en raison d'une conformité morale que Dieu connaît sans que cela dépende en rien de son

(1) De Trinitate, lib, XIV. c. 15.
(2) Oxon. l. I. d. 3. q. 4. Cf. Metaph. l. XII. q. 4.

Digitized by Google

bon plaisir. Descartes, en faisant de Dieu l'*absolue liberté*, n'a donc pas renouvelé les spéculations profondes du Subtil.

En Dieu, l'ordre pratique se subordonne à la connaissance. Dieu sait le bien et le mal ; en conformité de cette science, il décrète le bien et défend le mal. Il ne serait plus le plus saint et le plus parfait, si sa volonté toute puissante devait autoriser le désordre moral. Or « la volonté de Dieu est juste et indéviable ». (1) Partant, ce n'est plus faire du *jubeo* divin le fondement initial de la qualification morale des actes, quand on affirme que « la bonté et la rectitude du vouloir humain dépendent de sa parfaite concordance avec le vouloir incréé ». (2) Dieu est, sans doute, absolument libre *en ce qu'il opère* comme Créateur. Cette liberté est cependant limitée. Dieu ne peut pas l'absurde, ni non plus ce qui serait immoral ; son pouvoir s'arrête devant une répugnance métaphysique ou éthique. Et c'est précisément parce que sa volonté ne peut dévier de la rectitude nécessaire en toute chose, qu'il est l'*Absolue Liberté* en son action créatrice.

Mais cette conception de l'*Absolue Liberté*, qui met a nu la pure gratuité de l'œuvre divine n'est pas particulière à Scot et ne pénètre en rien l'ordre des conformités éternelles. Cet ordre est nécessaire et immuable. Dieu pouvait, cependant, faire de l'homme un être, non appelé à la dignité morale. Mais, ayant gratuitement fait l'homme tel que nous sommes, l'ordre moral dans ses applications ne pouvait se concevoir différemment quant à ses lignes essentielles. Car, il est en Dieu indépendamment des décrets libres et éternels, une « causalité exemplaire », qui fait loi. Sans contraindre la volonté à agir hors de l'essence divine, cette « cause » est la norme indéviable en ce que Dieu aime nécessairement et en ce qu'il opère librement.

*
* *

Le lecteur trouvera, sans doute, que Duns Scot a bel et bien formulé une sorte de « volontarisme », apparenté de très loin aux systèmes contemporains. Nous accepterions cette conclusion, si elle ne recélait une arrière-pensée. Mais, nous reconnaissons sans peine que le rôle de la volonté est plus accentué en Duns Scot qu'en S. Thomas. Cette divergence de vue n'engage pas, à proprement parler, l'autonomie de la volonté. Toutefois, elle

(1) Report. l. I. d. 48.
(2) Cf. Quodl. q. 16. — Oxon. l. I. d. 2. — De primo principio. c. 4. concl. 4.

Digitized by Google

justifie, en théologie, les controverses relatives à la grâce et aux sacrements. Il eut été intéressant d'exposer, parallèlement à la doctrine de Scot sur la volonté, l'enseignement de S. Thomas. Mais pourquoi ressusciter inopportunément les vieilles polémiques de l'École ? Un exposé désintéressé de la doctrine françiscaine aura plus facilement raison, je ne dis pas du thomisme (1), (je suis pour ma part, plein de vénération pour ce système), mais *des inepties injustifiées*, que le *volontarisme* de Duns Scot interprété dans le sens des théories contemporaines, mèle gratuitement à la pensée du maître franciscain.

A quoi se réduit, en effet, le volontarisme scotiste ?— Essayons pour cela de nous résumer. — Duns Scot enseigne que dans l'homme, la volonté prime tout. Elle peut, par l'opiniâtreté de l'effort, rendre plus intense et plus perspicace la vue de l'esprit et le faire triompher des obstacles, qui s'opposent à sa marche en avant dans la recherche de la vérité. Obligée de lutter contre les assauts des passions et contre les désirs charnels, elle arrive par une résistance prolongée à les soumettre à ses desseins. Tout dans l'homme cède à la volonté ; intelligence et sens, tout est soumis à son empire. Cette prédominance est manifestement d'ordre psychologique.

Elle devient d'ordre moral, en ce qu'elle rend l'homme pleinement responsable. Car s'il est libre, l'acte qu'il veut librement est acte humain. Et ainsi, l'obligation nous peut être imposée. Cette possibilité de l'obligation morale, en fonction de l'homme, fonde pratiquement l'ordre moral créé.

Cet ordre étant donné, la perfection de la volonté serait de toujours faire ce que l'on doit, sans arrêt ni déviation d'aucune sorte.

En Dieu, ces déviations sont impossibles. Dieu n'est pas l'*absolue liberté* en ce qu'il agirait déraisonnablement ou malhonnêtement.

Cette expression n'est plus déplacée, si l'on entend que, ayant

(1) On devrait entendre par *thomisme* un ensemble de conclusions particulières à S. Thomas et à son école sur les questions controversées. Le *scotisme* apparaitrait alors comme un système de conclusions opposées au thomisme sur ces mêmes questions. La « *philosophie perennis* » serait, comme dans le passé, affranchie de la caducité des systèmes, et on discuterait de part et d'autre avec plus d'harmonie *in necessaris* et avec plus de confiance sur tout le reste. Pourquoi ravir à d'autres, au profit de S. Thamas, ce bloc intangible de principes et de conclusions fondamentales (méthode scolastique), qui fut le patrimoine respecté de tous les penseurs orthodoxes ?

Digitized by Google

créé, Dieu pouvait ne pas créer ; et que ayant produit tels et tels êtres, il dépendait de son bon plaisir tout seul de faire un choix différent dans le nombre illimité des possibles, dont la connaissance idéale est en lui éternellement.

Si l'on remonte aux sources divines de l'ordre moral, on s'aperçoit que c'est l'ordre de la connaissance, qui trace la voie au vouloir divin. Dieu veut en raison de ce qu'il sait !

Ainsi, de l'homme ! Sa volonté, pour évoluer dans toute l'étendue de la liberté sainement comprise, doit réaliser les prescriptions de cette loi que sa raison lui découvre, en ce qu'elle est « une certaine clarté spirituelle, et comme une dérivation de la lumière incréée... Car l'entendement divin est la norme de toute la nature et la nature est une certaine exécution de l'architecture divine. Intellectus enim divinus est mensura totius naturæ, et natura quædam explicatio est artis divinæ. (1)

En définitive, Duns Scot, loin de subordonner la théorie à la pratique, fait de celle-là la règle de celle-ci, et l'*ordre de la connaissance est, à ses yeux, d'une indépendance illimitée.* (2)

S. BELMOND.

(1) Metaph. l. XII. q. 4.

(2) Pour « ressusciter » la grande école de Duns Scot, il était indispensable de mettre à la disposition des hommes d'étude, comme instrument de travail, le texte même du Docteur Subtil. A défaut de la grande édition de Wadding ou de Vivès, on peut consulter avec profit les ouvrages suivants, tous d'un format commode et d'un prix abordable.

1° — JOANNIS DUNS SCOTI SUMMA THEOLOGICA *6 vol. 40 francs.* — S'ADRESSER *Collegio Sant'Antonio, 124, via Merulana.* — ROME. — C'est la réédition de l'ouvrage publié par le P. Jérome de Montefortino en 1720. L'auteur suit pas à pas l'ordre de la *Somme* de S. Thomas et fait entrer dans ce cadre le texte de Duns Scot. On peut, à l'aide de cet ouvrage, établir, en s'affranchissant des méprises postérieures, la portée exacte de l'opposition thomisto-scotiste.

2° — CAPITLIA OPERA BEATI JOANNIS DUNS SCOTI. 5 vol. *S'adresser au R. P. Déodat Marie, 3. rue des Noyers. Le Havre.* — Deux volumes ont paru. L'auteur groupe, dans un ordre logique, les principaux textes du Docteur Subtil autour d'une même question. Le premier volume « *praepa-*

Digitized by Google

ratio philosophica » est une sorte d'introduction à la théologie proprement dite, où l'on traite notamment *la théorie de la connaissance*, les *questions de la théodicée*, *de l'âme* et *des fondements de l'apologétique*. — Un second volume : *Synthesis theologica credendorum primaria* vient de paraître. Une *préface* en français, comme pour la « *præparatio philosophica* », explique le dessein de l'auteur. L'une et l'autre font honneur à la profonde érudition du P. Déodat Marie. Le *prologue* comprend quatre livres préliminaires : a) rapports de le théologie avec la métaphysique et les sciences naturelles ; b) nature des objets de la théologie ; c) division ; d) des règles de la foi. Le P. Déodat groupera tous ses textes autour de trois idées symthétiques : théologie des croyances ; théologie des amours ; théologie des espérances. Le second volume est surtout consacré à l'étude de l'*objet nécessaire à la foi*. C'est, en d'autres termes, et avec des subdivisions empruntées à Scot, le thême de nos traités *de Deo uno et Trino*. Nous ne doutons pas que cet ouvrage ne doive contribuer beauconp à faire apprécier à sa juste valeur l'enseignement de Duns Scot. Il sera surtout utile aux professeurs désireux de contrôler les jugements précipités de manuelistes mal informés.

3° — Beati Joannis Duns Scoti quœstiones rerum principio. — *Tractatus de primo rerum principio*. — *S'adresser Collegio San Bonaventura* — Quaracchi, près Florence. — 1 vol. 7 francs. — Le R. P. Fernandez Garcia nous donne sous ce titre une édition soignée de deux traités de Duns Scot en suivant littéralement l'ordre et la disposition du texte de Wadding. La division des deux traités en *articles* et en *paragraphes* est ajoutée par l'éditeur. Cet ouvrage a un avantage sur les précédents, en ce qu'il est la reproduction intégrale de l'œuvre originale de Duns Scot. On ne saurait trop en recommander la diffusion.

4° — Lexicon scolasticum philosophico-theologium, etc. *opera et studio R. P. Mariani Fernandez Garcia, O. F. M.* — 1 vol. — Comme le précédent, cet ouvrage débute par une exposition de la vie et des œuvres de Duns Scot. Il comprend : 1° la *grammatica speculativa* de Duns Scot, soit son *tractatus de modis significandi*. L'étude de cette première partie est une sorte d'initiation à la terminologie scolastique, dont le Subtil est lui-même l'auteur. Toutefois, Duns Scot s'y montre plus *grammairien* que *logicien*. Le P. Fernandez Garcia avait déjà édité à part ce traité en 1908. Un vol. in 8° de XXXIV — 194 pages. S'adresser au *Collegio San Bonaventura*. — *Quaracchi* près Florence. 1 franc. — 2° La seconde partie du *Lexicon*, de beaucoup la plus considérable de tout l'ouvrage — p. 51-738, — constitue un vrai dictionnaire de théologie scotiste, où pas un seul mot n'est de l'éditeur. Chaque mot est corroboré par de larges extraits du Subtil avec renvoi aux endroits parallèles. Une semblable compilation suppose une connaissance complète de l'œuvre entière de Duns Scot. N'eût-il fait que cela, le P. Fernandez Garcia mériterait d'être cité au premier rang parmi les restaurateurs de la Grande Scolastique. — 3° La troisième partie de l'ouvrage : *effata* explique par le même procédé les *adages* les plus usités au sein de l'École comme ceux-ci : ad absolutum in causa sequitur absolutum in effectu, accidentis esse est inesse, etc. Le *Lexicon* complet est mis en vente au prix net

Digitized by Google

de 24 francs. Ce livre est à conseiller à quiconque est désireux de connaître rapidement et succinctement la pensée de Duns Scot sur les questions philosophiques. Malgré son abondance de références originales, le *Lexicon* ne saurait remplacer, soit la *Summa* de Montefortino, soit les *Capitalia* du P. Deodat Marie, mais il facilite beaucoup l'utilisation de l'une et des autres.

5° — Fr. Petri de Aquila, o. f. m. cognomento Scotelli commentaria. — *4 vol. S'adresser an R. P. Cyprien Paolini, Convento dei Minori, Levanto-Genova, Italie.* — Les commentaires de Pierre d'Aquila, disposés selon l'ordre des *Sentences* de Pierre Lombard sont une sorte de *bréviaire*, où, en peu de mots et en empruntant à Scot presque toutes ses expressions, l'auteur condense les enseignements d'Oxford et de Paris. En raison de sa commodité matérielle, de la clarté et de la précision, que Scotellus opporte à chaque question, cet ouvrage doit être considéré comme devant rendre plus aisée la vulgarisation du Scotisme.

6° — Frassen. Scotus academicus seu universa Doctoris Subtilis theologica dogmata. — 12 vol. 40 francs, *S'adresser : Collegio Sant' Antonio, 124, Via Merulana.* Rome. — Comme Pierre d'Aquila, le P. Claude Frassen suit l'ordre des *Sentences*. Réédité en 1901, par les soins du Rme P. David Fleming, cet ouvrage venge les scolastiques de la dernière période (XVIIe et XVIIIe siècles) des appréciations injustes d'historiens, qui, sans doute, ignorent jusqu'au nom des Lychet, des Pons, des Cavellus, des Macedo, des Henno et des Montefortino. La théologie scotiste gagne à être étudiée dans le texte de Frassen et beaucoup auront l'illusion de lire un auteur, postérieur en date aux définitions du concile du Vatican et à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Le P. Cl. Frassen avait préparé, peu de temps avant sa mort, une édition corrigée de son « *Scotus Academicus.* » Ces corrections, conservées dans l'exemplaire de la *Bibliothèque nationale de Paris* ont été introduites dans l'édition de 1901. Il serait à souhaiter que ce chef d'œuvre théologique fut entre les mains de tous les *lecteurs* de l'Ordre. Les prédicateurs y trouveront une mine inépuisable de *schémas* développés pour l'exposition du dogme.

Digitized by Google

NOS PRÊTRES ET LA RÉVOLUTION

—

QUELQUES PAGES DE MONOGRAPHIE PAROISSIALE

CONCERNANT

LE PÈRE CYPRIEN NAVES

DE CATUS

RELIGIEUX CAPUCIN — PREMIER CURÉ DE SAINT-DENIS

(1765-1830)

Les quelques pages qu'on va lire ont été rédigées d'après des documents recueillis et aimablement communiqués par un des frères en religion du Père Naves ; plusieurs détails d'intérêt local ont été puisés dans la notice de M. l'abbé Gary sur *le Clergé de Cahors pendant la Révolution* ; enfin les registres paroissiaux de Saint-Denis, et aussi quelques témoignages de tradition orale ont été mis à contribution. A mesure que les premiers documents relatifs au Père Naves ont été recueillis et ordonnés, le cadre s'est élargi peu à peu : autour du sujet très délimité, visé tout d'abord, sont venus se grouper plusieurs détails d'intérêt local, relatifs à l'époque où se déroula le drame de la Révolution, époque que le Père Naves eut à traverser. Les règles de la littérature, concernant l'unité de sujet, n'ont peut-être pas toujours été observées avec une fidélité rigoureuse ; les divers détails qui pourront sembler être à côté du sujet principal, et que l'on appellera, si l'on veut, digressions, seront justifiés par le titre plus général donné à ces quelques pages : *Nos prêtres et la Révolution*, sujet que l'auteur n'a d'ailleurs essayé de traiter qu'en la forme modeste d'une simple notice paroissiale.

Digitized by Google

*
* *

Pierre Naves (en religion le Père Cyprien Naves) naquit à Catus (Lot), le 26 novembre 1765. Ses parents, Jean Naves et Marguerite Lasarladie, habitants de Catus, étaient d'honnêtes et laborieux cultivateurs. Baptisé sous le nom de Pierre, en l'église Saint-Astier de Catus, il eut pour parrain, Pierre Miquel et pour marraine Marguerite Pégourié.

En 1782, il prit l'habit des Frères-Mineurs Capucins au noviciat de Condom (Gers) ; il fit profession à l'âge de 21 ans. Ses supérieurs l'envoyèrent au couvent d'Agen, suivre les cours de théologie. L'évêque de cette ville, Mgr de Bonnac, lui conféra la tonsure et les ordres mineurs ; quelque temps après, lorsque le jeune religieux eut reçu l'ordination sacerdotale, son Provincial, le Père Alexis de Casseneuil, l'envoya au couvent des Capucins de Montauban. Il y séjourna deux ans, heureux de se trouver au milieu de confrères presque tous orignaires de Quercy ; il pouvait redire la parole des psaumes : « Oh ! comme il est doux et agréable, pour des frères, de vivre ensemble, n'ayant tous qu'un cœur et qu'une âme ». Parmi les religieux quercynois, formant à cette époque la communauté de Montauban, nous pouvons citer : le P. Joseph d'Autoire (Joseph Périé), supérieur, ancien Provincial, mort à Autoire, en la fête de saint Joseph, son patron, le 19 mars 1816 ; — le P. Clément de Lauzerte (Pierre Brousse), mort dans cette ville, le 23 décembre 1793 ; — le P. Pierre, de Martel (François Melon), mort à Cahors, dans la maison de réclusion du séminaire, pendant la tourmente révolutionnaire, le 22 décembre 1794.

Ce fut une douce satisfaction pour le Père Cyprien Naves, de Catus, de voir M. Jacques Perboyre, lazariste, (1) également de Catus, venir à Montauban, en qualité de directeur au grand séminaire de cette ville ; mais les circonstances ne permirent pas aux deux religieux compatriotes d'avoir, à Montauban, de longues relations : M. Perboyre fut envoyé au séminaire d'Albi, et, sur ces entrefaites, éclata l'orage révolutionnaire.

Les déclamations des philosophes du dix-huitième siècle représentaient les monastères, comme des prisons, où l'on tenait enfermés une foule d'hommes et de femmes, victimes des préjugés de leur temps ; les mêmes philosophes, qui prétendaient

(1) Né à Villari, près Catus, le 10 avril 1763 ; oncle de B. Jean-Gabriel Perboyre.

Digitized by Google

être les oracles de la raison et des droits de la personnalité humaine, s'étaient élevés contre les règles monastiques, les considérant comme la consécration d'une odieuse tyrannie, et présentant les vœux comme contraires au droit naturel. En vertu de ces principes, l'assemblée dite nationale décréta, le 13 février 1790, que les ordres religieux étaient supprimés, que les vœux monastiques cessaient d'être obligatoires, et que ceux qui les avaient prononcés pouvaient rentrer dans le monde, pour y jouir de tous leurs droits, comme citoyens libres.

Le Père Naves se trouvait alors, comme nous l'avons dit, au couvent de Montauban. Le 28 mai 1790, il vit arriver l'officier municipal chargé de faire l'inventaire de la maison. *Aux propositions libérales d'émancipation nationale* les religieux capucins répondirent en optant pour la vie commune ; quand vint le tour du Père Naves de donner son sentiment il fit la déclaration suivante : « Mon désir est de vivre de la vie de communauté dans le couvent que l'assemblée nationale me désignera ; entré par libre choix dans l'ordre des Capucins, je veux y vivre et y mourir ».

Notons en passant la belle manifestation que les habitants de Montauban firent à cette occasion en faveur des religieux et l'opposition énergique que les agents officiels rencontrèrent dans l'accomplissement de leur besogne et l'exécution d'une loi prétendue libérale et soi-disant populaire. Mais le dernier mot resta à la force, et les humbles religieux furent chassés de leur maison, au nom de la loi... et de la liberté !

La manière dont le décret du 13 février 1790 fut accueilli. dans toute la France, par les prétendues victimes des établissements monastiques, donna un éclatant démenti aux déclamations des philosophes : infime fut le nombre des religieux qui consentirent à bénéficier du décret soi-disant libérateur ; quant aux femmes, la plupart rentrèrent dans leurs cloîtres dès qu'elles le purent. Voilà la vérité historique : Ce fait est et demeure enregistré dans nos annales, pour l'honneur de la France chrétienne, pour la consolation du passé et l'exemple de l'avenir.

Le 10 mars 1791, se conformant à un arrêté du Directoire du district de Cahors, désignant les couvents de Gourdon et de Figeac, pour les Capucins qui voudraient mener la vie de communauté, le Père Naves se retira au couvent de Figeac, où il resta jusqu'en 1792, pensionné à 700 livres. Mais, pouvait-il se croire en sûreté, dans une maison religieuse déjà inventoriée,

Digitized by Google

sous une législation qui venait de confisquer tous les biens du clergé séculier, de confisquer aussi le patrimoine des pauvres, en mettant en vente les biens des hôpitaux ? Les droits des religieux seraient-ils plus inviolables que ceux du clergé séculier et que ceux des pauvres ? Leurs biens auraient-ils des garanties plus sûres et des titres de propriété mieux fondés ou plus sacrés ? Le Père Naves ne se berçait pas de pareilles illusions : l'inventaire ne pouvait être que le prélude de la spoliation. En effet comme toutes les maisons religieuses, le couvent de Figeac fut confisqué, et vendu aux enchères. Le Père Naves dut alors quitter Figeac : il reprit le chemin de son pays natal, et se retira dans sa famille, à Catus. Mais, là encore, serait-il en sûreté ?

Le jeune religieux aurait pu prendre le chemin de l'Espagne, qui ouvrait généreusement ses portes hospitalières aux victimes de la persécution ; mais avec sa nature ardente, son intrépide courage, son cœur débordant de zèle sacerdotal, il préféra, au lieu d'aller à l'étranger manger tristement le pain de l'exil, dans la sécurité, rester au milieu de la lutte, pour secourir dans son pays, même au péril de sa vie, les âmes en détresse.

Le mouvement révolutionnaire s'était déjà étendu dans la province ; au moment où le Père Naves revient à son pays natal, Catus n'était plus la cité pacifique de ses jeunes ans. Toutefois, bien que l'agitation y fut considérable, jamais, paraît-il, on n'eut à y déplorer de ces scènes de brigandage, de cruauté et de barbarie, qui se déroulèrent, en tant d'endroits, à cette époque.

Pendant quelque temps. M. Jourreau, curé de Catus, et son vicaire M. Boudousquié, purent jouir d'une certaine liberté — liberté très relative — dans l'exercice de leur ministère pastoral. Mais cette liberté devenait un fruit de plus en plus rare : pourtant, dans la plupart des communes de France, on avait planté et parfois copieusement arrosé l'arbre de la liberté !

Après avoir dépouillé l'Église de France par la confiscation et la mise en vente de tous ses biens : biens cultuels, biens monastiques, biens hospitaliers, la révolution se hâta d'aller plus loin. Elle chercha à mettre la main sur la puissance spirituelle elle-même, en décrétant, dans l'ordre spirituel, une transformation analogue à celle qu'elle avait opérée dans l'ordre politique: C'est ce qu'on appela la Constitution Civile du Clergé. Cette Constitution qui n'était, de fait, civile qui de nom, statuait, d'une

Digitized by Google

manière souveraine, sur des objets qui sont, par leur nature, exclusivement dépendants de l'autorité spirituelle : c'était une véritable brisure dans la juridiction et la hiérarchie ; elle était donc nulle, de plein droit, et schismatique.

Tout le Clergé de France fut appelé à prêter serment à cette Constitution qui avait été décrétée obligatoire (12 juillet 1790). M. Jourreau et son vicaire, regardant à bon droit la prestation de ce serment, comme un acte d'apostasie, avaient répondu par un refus catégorique. Ils n'ignoraient pas ce à quoi ils s'exposaient en agissant ainsi ; mais ils étaient de la noble race de ceux dont la devise est toujours : « Fais ce que dois, advienne que pourra ». Cette attitude fut, du reste, celle de l'immense majorité du Clergé français : ce qui fut le signal et le prétexte du déchaînement de la persécution contre les prêtres, dont tout le crime était l'attachement inébranlable à leur foi et leur héroïque fidélité aux devoirs sacrés de leur sacerdoce. Leurs ennemis eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher de rendre hommage à cette admirable légion de persécutés : « Nous avons pris leurs biens, ils ont gardé leur honneur ». (1)

Ajoutons que parmi les prêtres qui prêtèrent serment à la Constitution Civile du Clergé, un grand nombre le firent de bonne foi, n'ayant en vue qu'un acte de soumission à l'autorité civile et n'apercevant pas la brisure que la Constitution opérait au point de vue hiérarchique. Mais dès que Pie VI eut condamné explicitement cette constitution comme schismatique, et déclaré qu'on ne pouvait s'y soumettre sans apostasie, beaucoup de ceux qui avaient prêté le serment, le rétractèrent déclarant que leur bonne foi avait été surprise, et qu'ils n'avaient pas cru donner à leur acte, une telle portée ; d'autres firent annexer au procès-verbal du serment prêté, des explications et des restrictions qui étaient l'équivalent d'une rétractation.

Il sera peut-être intéressant de citer un exemple de ces déclarations : si ce détail paraît être une digression au point de vue biographie, il rentre bien dans le cadre plus large de l'idée générale mentionnée en tête de ces pages : « Nos prêtres et la Révolution ». L'auteur de la présente notice choisit cet exemple dans un document qui a trait à l'histoire locale de sa paroisse natale.

Le 20 mai 1791, M. Bastide, curé de Cénac, se présenta chez M. Estang, notaire royal à Sauzet, et avec lui, MM. Cal-

(1) Paroles de Mirabeau.

Digitized by Google

vinhac, curé de Rouffiac, Estang, curé de Sauzet et Tholue, son vicaire, Duclaut, curé de Carnac et Carmié, son vicaire, pour faire tenir acte de l'explication ou rétractation authentique de leur serment « qu'ils déclarent n'avoir fait que conditionnel... » c'est-à-dire dans l'ordre purement civil. Ils ajoutent « qu'ils avaient été d'autant plus fondés à croire qu'on ne prétendait exiger d'eux d'autre serment, que l'assemblée avait plus d'une fois déclaré qu'elle ne voulait, ni entendait toucher au spirituel par ce que, disait-elle, les objets sur lesquels l'autorité spirituelle agit et la manière dont elle s'exerce, sont hors de la sphère de la puissance civile... » Apprenant que le corps électoral du district de Cahors a reçu leur serment comme pur et simple, ils déclarent que « c'est pour eux un devoir sacré de manifester hautement leurs regrets sur une défection extérieure qui les couvrirait d'une confusion éternelle, s'ils tardaient plus longtemps à publier la pureté de leur intention, sans équivoque et sans détour. Ils déclarent donc solennellement et ils protestent que leur intention fut toujours de faire un serment restrictif... se réservant expressément tous les objets qui dépendent de l'autorité spirituelle, ne pouvant, ni entendant, lorsqu'on y porte atteinte, y donner leur consentement, ni y participer d'aucune manière. » (1)

Tout prêtre qui refusait de prêter le serment constitutionnel, ou qui, l'ayant prêté de bonne foi, le rétractait était qualifié de réfractaire et signalé aux comités : on sait le sort qui lui était réservé.

Le Père Naves n'était pas compris dans les cadres du clergé paroissial et ne fut pas inquiété au sujet du serment ; mais sa qualité de religieux et de prêtre ne tarda pas à le rendre suspect. Il eut la douleur de voir le vénérable pasteur de Catus saisi et, malgré son grand âge, jeté en prison. Le même sort était réservé au vicaire ; mais celui-ci, averti à temps, ou soupçonnant le danger, prit assez tôt ses mesures et malgré l'activité des recherches dirigées contre lui, il parvint à se dérober à la poursuite des révolutionnaires.

D'autre part, M. Jacques Perboyre, qui, après son refus de prêter le serment schismatique, avait dû quitter le grand séminaire d'Albi, où il était directeur, s'était retiré dans sa maison paternelle, à Villari, près Catus ; il ne s'y trouva pas

(1) Les six prêtres précités signèrent à la minute et avec eux M. Raymond Gagnayré, ancien curé de Cénac, y résidant.

Digitized by Google

davantage en sécurité. Il avait dû se cacher, comme le vicaire, pour éviter les poursuites des émissaires de la révolution. Sa retraite était derrière le château de Villari, près de Catus, dans une grotte profonde, située sur le flanc de la montagne, parfois aussi, il allait dans une autre grotte, peu éloignée, appelée grotte de Barbaro. Il recevait sa nourriture de chaque jour, de la main du petit berger de Villari, qui devait mettre beaucoup de prudence, dans l'accomplissement de sa fonction. La nuit, il sortait de sa retraite, pour aller porter aux âmes, les secours spirituels.

Le compatriote et l'ami du Père Naves ne fit pas un long séjour dans les environs de Catus ; il songeait au grand nombre de paroisses du diocèse qui étaient privées du ministère du prêtre ; il savait que, si le vicaire de Catus avait était séparé violemment de son curé, il restait toujours fidèle à son devoir au milieu de la persécution. Dans ces circonstances, son zèle le porta vers une de ces contrées où les besoins spirituels étaient plus urgents. Sur la fin de 1791, Saint-Cirq-Lapopie bénéficiait de son dévouement.

Le Père Naves était donc privé du précieux réconfort que lui aurait valu le voisinage de son digne ami. S'il pouvait avoir parfois quelques rapports avec M. Boudousquié, ce n'était que très-rarement, à la dérobée, à la faveur des ténèbres, et en s'exposant à de très graves dangers ; et pourtant n'avaient-ils pas à se concerter sur les pieuses industries auxquelles ils devaient recourir, l'un et l'autre, pour exercer un apostolat qui rappelle celui de l'ère des catacombes ? Avec quelle prudence il fallait procéder et combien ce ministère tout apostolique était difficile et méritoire ! Toute maison qui était soupçonnée cacher un prêtre, était visitée par les gardes nationaux, avec un soin et une assiduité dignes d'une plus juste cause : greniers, caves, granges, tout était inspecté ; et comme dernière preuve du zèle avec lequel ils faisaient leurs perquisitions domiciliaires, les émissaires de la révolution ne se retiraient pas, sans enfoncer leurs piques ou leurs baïonnettes, dans les meules de paille ou de fourrage qui garnissaient les coins des granges.

Profondément pénétré de cette grande pensée que le prêtre n'est pas prêtre pour lui, mais pour les âmes, le Père Naves ne se laissait pas arrêter par la crainte du danger ; afin de suppléer, dans la mesure du possible, à l'absence de M. Jourreau incarcéré et de M. Boudousquié sans cesse poursuivi, il rayonnait

Digitized by Google

autour de Catus, prudemment déguisé, donnant les secours de la religion à ceux qui les demandaient, consolant les malades et préparant les mourants à franchir chrétiennement le seuil de l'éternité : les âmes étaient tant en souffrance !

Le vicaire de Nuzéjouls, M. Bénéchie, qui desservait Saint-Denis ne paraissait plus depuis le mois d'août 1792 ; il avait dû, lui aussi, se soustraire aux poursuites révolutionnaires. Et en effet, aux mois de septembre et d'octobre 1792, nous trouvons consignés sur les registres paroissiaux de Saint-Denis, sous la seule signature du maire, trois actes de sépulture. A première vue, il semblerait que ces sépultures furent purement civiles ; mais la note que de sa main, le maire apposa sur le registre prouve que ces sépultures avaient été religieuses et qu'un prêtre avait accompli les cérémonies de l'église. Voici le texte de cette note :

« Nous, soussigné, avons arrêté et paraphé le présent registre, comme les prêtres qui ont fait les honneurs funèbres suivantes (sic) (1), se sont retirés sans en faire l'enregistrement ; et en conformité de la loi donnée à Paris, le vingt septembre mil sept cent quatre-vingt douze, avons enregistré ».

Fait à Saint-Denis, le onze octobre mil sept cent quatre-vingt douze ».

Signé : COUDERC, Maire.

D'autre part, M. Gamel, curé de Nuzéjouls et aussi de Saint-Denis (Saint-Denis dépendant alors de Nuzéjouls, au point de vue paroissial) avait été arrêté, conduit à Cahors et condamné à la déportation avec soixante-six autres prêtres du Lot. Le citoyen Blanc, du faubourg de Cabessut, en sa qualité de maître des bâteaux, avait été chargé du transport de ces prétendus révoltés dont le seul crime était le refus d'un serment schismatique, qui répugnait à leur foi, à leur sacerdoce, à leur conscience. Les déportés arrivèrent à Bordeaux, au commencement de mai 1793 ; les prisons de cette ville étant insuffisantes pour les recevoir tous (car d'autres départements avaient fourni aussi leur contingent), ils furent internés à Blaye.

Le régime des détenus était d'une rigueur véritablement inhumaine : le pain leur était distribué avec une parcimonie qui allait parfois jusqu'à les condamner à la famine ; et encore, quel pain ! Il avait, dit un de ces captifs, une odeur et un goût

(1) Cet adjectif au féminin, prouve que si ce maire écrivait en français, il pensait en patois.

Digitized by Google

tellement détestables, qu'il fallait, pour le manger, qu'il fut assaisonné de la faim dévorante qui nous tourmentait. (1)

Après cinq mois de détention à Blaye, M. Gamel, en raison de son grand âge et de ses infirmités, fut renvoyé à Cahors, non pour être remis en liberté, mais pour être enfermé dans la maison de réclusion du séminaire, avec un grand nombre d'autres prêtres. Nous n'essayons pas de dépeindre ce que ces admirables confesseurs de la foi eurent à souffrir durant leur réclusion :

« Res sacra miser ! »

Telle est l'inscription qu'on aurait pu graver sur la porte de cette maison, où la persécution avait entassé tant de captifs et accumulé tant de misères ! S'il est vrai que le malheur marque celui qu'il touche, d'une sorte de consécration, que dire de ces vénérables vieillards ainsi traités ? En ces nobles victimes du devoir, l'âge, la souffrance, l'infirmité venaient ajouter ce quelque chose de sacré dont le malheur nimbe la vertu.

Brisé par la douleur, accablé sous le poids de sa dure captivité, après avoir enduré toutes sortes de mauvais traitements, de honteux procédés, et d'ignobles outrages, M. Gamel, mourut en réclusion, à Cahors, à l'âge de 71 ans, le 25 germinal an II, (14 avril 1794), s'estimant heureux, à l'exemple des premiers apôtres, d'avoir été digne de souffrir pour la cause de Dieu.

La paroisse de Saint-Denis, annexe de Nuzéjouls, était donc bien un troupeau sans pasteur : elle ne pouvait guère escompter que les secours spirituels lui viendraient du clergé paroissial du Catus. Nous avons vu en effet que M. Jourreau avait été arrêté et reclus. A la vérité son incarcération ne dura pas très longtemps : on le relâcha à cause de ses infirmités. Nous avons à ce sujet, l'attestation de M. Lagarde, officier de santé, constatant l'état d'infirmité de M. Jourreau et déclarant que cette infirmité résulte de son âge (5 nivôse, an III de la République — 25 décembre 1795) : c'est dire que cette situation mettait ce prêtre dans l'impossibilité d'exercer un ministère actif. — Quant au vicaire, il était toujours en butte à la persécution et était l'objet de perquisitions de plus en plus actives. Cet état de choses dura, pour ce prêtre, plusieurs années, car en 1798, il était signalé à l'administration centrale du département du Lot.

(1) M. Leproust, chanoine de Tours.

Digitized by Google

Le 18 frimaire, an VI (8 décembre 1798) cette administration ordonne l'arrestation de soixante-dix prêtres réfractaires ou rétractés. Sur la liste des prêtres poursuivis, « liste dressée en séance publique, vu la correspondance tant des administrations communales que des commissaires près d'elles », nous relevons le nom de M. Boudousquié, vicaire de Catus.

La persécution sévissait donc toujours : dans ces conjonctures ce n'était qu'au prix de beaucoup de fatigues et en s'exposant à de très graves dangers, que le Père Naves pouvait continuer à exercer, à Catus et aux alentours, les actes les plus essentiels d'un ministère excessivement restreint et devenu quasi impossible. Comme le vicaire qu'il secondait, il s'exposait à encourir la rigueur des lois. Or nous savons combien il était facile, pour les prêtres surtout, de tomber sous le coup des lois de proscription. Du reste, quand le délit faisait défaut, le simple soupçon suffisait : n'avait-on pas édicté la loi contre les suspects ?

Dans les considérants multiples de l'arrêté du 18 frimaire, an VI, dont nous venons de parler, il est dit que les prêtres signalés « doivent être poursuivis, parce qu'au mépris de toutes les lois, notamment celle du 19 fructidor, ils exercent publiquement leur culte — forment des rassemblements nocturnes — développent des principes subversifs de l'ordre social — cherchent par tous les moyens qui sont en leur possession, a éteindre les flambeaux d'une douce et humaine philosophie, pour y substituer les torches du fanatisme le plus farouche... »

— « Aimez-vous les uns les autres — pardonnez à vos ennemis — vous ne tuerez point — vous respecterez le bien d'autrui — rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu »... — Telle était pourtant la doctrine éminemment humaine, philosophique et sociale, dont les prêtres persécutés, ministres de l'Évangile, étaient les hérauts officiels : « Fanatisme farouche ! » clamaient les persécuteurs ; et au nom de la prétendue « philosophie douce et humaine » de l'ère nouvelle que prétendait inaugurer le culte de la Déesse Raison, la Terreur sévissait, Robespierre, Marat, Danton, Jourdan surnommé *coupe-têtes*, leurs comités et émissaires de province, accomplissaient leurs sinistres exploits par la proscription en masse, et la guillotine en permanence. Mais revenons à nos pasteurs dispersés par l'orage et à leurs ouailles en souffrance.

Durant cette époque si troublée, où les églises étaient fermées de par la loi, et où le culte était interdit sous peine de mort, les

Digitized by Google

habitants de Saint-Denis eurent l'avantage de pouvoir bénéficier du zèle et du dévouement du Père Naves ; grâce à lui, ils ne furent pas complètement déshérités au point de vue spirituel. Si les réunions à l'église n'étaient plus possibles, le Saint Sacrifice était offert quand même, de temps à autre, sur le territoire de la paroisse, mais seulement à la faveur des ténèbres de la nuit : c'est la tradition locale. Nous avons en particulier le témoignage concordant de personnes plus qu'octogénaires qui ont conservé, à ce sujet, le souvenir des récits entendus, dans leur enfance, de la bouche de leurs parents. La messe était célébrée nuitamment au village de Lafage, Bégot, Pechboubot, Bouscarrat ; parfois c'était dans une maison, (1) parfois aussi dans des granges ou dans des cabanes. Des affidés dont il n'y avait à craindre aucune trahison, allaient avertir discrètement les chrétiens fidèles : « La nuit prochaine le Père dira la messe dans telle maison, dans telle grange... » et ils repartaient. A minuit au lieu indiqué, les initiés arrivaient, un à un, par les chemins creux ou les sentiers détournés, dans le silence le plus complet, sentant parfois leur cœur battre plus fort, au moindre bruit que faisaient leurs pieds déchaussés, heurtant les brouissailles ou foulant les feuilles desséchées. On allumait deux petits cierges dont, par prudence, on s'ingéniait à voiler la lumière. Le prêtre était là : le divin sacrifice commençait. Quelques sentinelles se postaient aux coins du bois et aux avenues principales des villages, et là, veillaient, interrogeant les ténèbres. Parfois elles jetaient un cri convenu, signal de danger : aussitôt les cierges étaient éteints, chacun retenait l'haleine, l'oreille au guet... fausse alerte ! C'était un retardataire qui arrivait ; les cierges se rallumaient, la messe s'achevait, la communion était distribuée. Et l'on se retirait de ces cénacles domestiques ou champêtres, la foi plus vive, l'âme réconfortée.

Le Père Naves se retirait parfois, la nuit, à Bouscarrat dans la maison Gimbert et aussi au Bosc, où un coffre à grains lui servait de cachette et de lit de repos. Ce coffre, que la famille Pouly, du Bosc, possède encore, est en bois de châtaignier ; il a environ 2 m. de longueur sur 0m. 70 de largeur et autant de profondeur ; sa forme très allongée a quelque chose de funèbre et donne tout d'abord l'impression d'une sorte de cercueil.

Celui qui écrit ces pages avait la très légitime curiosité de voir

(1) Au village de Lafage, maison Laborie, où un buffet servait d'autel.

Digitized by Google

ce meuble, intéressant par les souvenirs qui s'y rattachent : il tient à remercier ici, M. l'abbé Pouly, du Bosc, de lui avoir procuré aimablement cette satisfaction ; c'est également à la même obligeance qu'il doit de pouvoir relater le trait suivant, que ce bon et vénéré confrère déclare avoir entendu narrer, bien des fois, jadis, à sa mère et à sa grand'mère : cette tradition de famille nous relie ainsi à l'époque de la Révolution.

Les poursuites contre les prêtres de Catus sont de plus en plus actives et passionnées. Le club se met un jour, avec un zèle exceptionnel, à la recherche du curé. (1) Après avoir perquisitionné dans toutes les maisons de Catus à eux suspectes, les agents du comité révolutionnaire vont de village en village, visitant les cabanes, arpentant les bois, fouillant les épais fourrés des garennes ... Vaines recherches ! Enfin, voilà qu'au moment où ils désespéraient d'arriver à leur fin, quelqu'un leur dit que le curé se cache dans la maison Gimbert, à Siffray. De fait c'est bien là qu'est le prêtre.

Sortant par hasard de sa maison, Gimbert aperçoit le club qui arrive ; il avertit M. Boudousquié : « Alors, que faire ? » dit celui-ci. — « Pour vous sauver, Monsieur le curé, vous n'avez qu'un moyen, le voici : prenez un jupon d'une de mes filles, coiffez-vous d'un de leurs bonnets (2) et mettez-vous, comme elles, au coin du feu, filant votre quenouille. »

Immédiatement ladite toilette est ajustée, et *la fileuse improvisée* tourne, dans son coin, le fuseau, consciencieusement.

Le club arrive, cherche dans la maison et aux alentours pendant deux heures ... il ne trouve pas le curé.

Désappointés par leur insuccès, les citoyens perquisiteurs vont à la grange et emmènent un bœuf, qu'ils abattent, à l'entrée de Catus. Ils dévorent leur dépit ... et les tranches de bœuf.

Enfin un jour vint, racontaient nos vieux pères, où l'on poussa un immense soupir de soulagement ; l'on s'embrassait en disant : Vive la paix ! Les hommes arboraient des bouquets à leur chapeau ou fleurissaient leur boutonnière, les femmes piquaient à leur corsage des roses blanches ; c'était la pacification religieuse : les églises étaient rouvertes, les chrétiens respiraient, les cloches carillonnaient, la vie paroissiale ressuscitait.

Mais la persécution avait décimé les rangs du clergé parois-

(1) M. Boudousquié succéda, comme curé de Catus, à M. Jourreau dont il avait été vicaire.

(2) En patois : un *pierrot*.

Digitized by Google

sial : plus de cent vingt prêtres du diocèse de Cahors avaient été dirigés sur Bordeaux, pour être déportés dans les déserts brûlants de la Guyane, une vingtaine étaient morts dans les prisons de la Gironde, une quizaine sur les pontons des navires, une trentaine en exil, une vingtaine en réclusion à Cahors, d'autres avaient été guillotinés... (1)

Les ruines religieuses et morales entassées par la révolution étaient immenses : il fallait donc multiplier les ouvriers pour travailler à l'œuvre de relèvement qui s'imposait avec de si impérieux besoins. Parmi les religieux que la tourmente révolutionnaire avait chassés de leurs couvents, un certain nombre furent appelés par l'autorité diocésaine à administrer les paroisses vacantes : c'est ainsi que le Père Naves retiré à Catus, fut chargé en 1800, de desservir comme pasteur attitré celle de Saint-Denis, qui avait eu déjà pendant la période révolutionnaire, les prémices de son ministère. Le 3 juillet 1800, il se rendit à Cahors, avec les autres prêtres pour y faire sa déclaration de soumission à la Constitution de l'an VIII, ordonnée à tous les ministres du culte ; en 1801, il signa son adhésion au Concordat : inutile de dire que dans ces actes, pures formalités administratives, il n'y avait rien qui ressemblât au serment relatif à la Constitution civile du clergé, au sujet de laquelle le Père Naves avait toujours été, d'ailleurs, d'une parfaite et constante orthodoxie.

Dès son arrivée à Saint-Denis, comme pasteur attitré, il apposa au registre paroissial, une note qui nous fait connaître l'intrusion à Saint-Denis d'un prêtre assermenté, M. Courrech, lequel y était resté depuis septembre 1798 jusqu'en décembre 1799, et avait pris part au synode constitutionnel tenu en l'église cathédrale de Cahors, le 30 messidor, an V. Mais l'auteur de cette note la raya ensuite de plusieurs traits de plume, probablement parce que M. Courrech était revenu de ses errements et l'était rétracté.

Le Père Naves étant nommé curé de Saint-Denis, cette église cessa de relever de Nuzéjouls au point de vue paroissial et fut érigée en succursale. Celui qui, pendant les troubles de sa Révolution, lui avait donné les prémices de son ministère, d'une manière tout apostolique, y exerça paternellement et fructueusement le ministère pastoral, pendant près de trente ans.

(1) Voir leurs noms dans la notice de M. l'abbé Gary sur *le Clergé de Cahors, pendant la Révolution* — notice où nous avons puisé plusieurs détails d'intérêt local.

Digitized by Google

Son titre de curé de Saint-Denis ne lui fit pas perdre celui de Père : il fut toujours pour la famille paroissiale : « le Père ».

Il mourut à Saint-Denis, le 16 janvier 1830, âgé de 65 ans ; ses obsèques eurent lieu le surlendemain. L'acte de sépulture mentionne qu'il fut enterré dans l'église, sous la chaire.

Lors de la reconstruction de l'église de Saint-Denis, (1898-99) tout le dallage de l'ancienne nef fut enlevé, mais il ne fut pratiqué aucun déblai, ni aucune fouille : les restes du Père Naves reposent donc toujours dans l'église, au lieu de leur sépulture, à l'ombre du sanctuaire, sous la chaire, d'où le vénéré pasteur enseignait l'Évangile de Celui qui a dit : Je suis la résurrection et la vie ; — près de la table sainte où il distribuait à la famille paroissiale, le Pain des enfants de Dieu : — près de l'autel, où, pendant plus d'un quart de siècle, il offrit pour son peuple, la Victime du Salut.

Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur !

L. LACAVALERIE.
curé à S. Denis — Catus.

Digitized by Google

LES FRANCISCAINS ONT-ILS EU DEUX ÉCOLES UNIVERSITAIRES A PARIS

DE 1238 A 1253 ?

Il était admis par tous les historiens, à partir du XVIe siècle, et jusqu'à ces dernières années, qu'ils appartiennent ou non à l'Ordre des Frères-Mineurs, que les Franciscains n'eurent jamais à Paris qu'un seul Maître Régent et par conséquent une seule École publique universitaire. Jos. Antoine Endres, le premier, soutint l'opinion contraire, sans toutefois en donner la preuve détaillée. (1) J'ai essayé autrefois de démontrer la justesse de son hypothèse et de prouver que les Franciscains, très vraisemblablement, avaient deux Maîtres Régents de 1238 à 1253, par conséquent possédaient deux Écoles distinctes au Studium generale. (2)

Voici résumées les raisons qui me semblaient décisives. D'une part il est hors de doute que le célèbre Mineur Jean de la Rochelle enseignait comme Maître Régent, à Paris, au moins depuis 1238 et qu'il conserva son École jusqu'à sa mort, en 1245, (3) en suite elle passa à un autre Maître Régent de l'Ordre. (4) D'un autre côté il paraissait bien établi que le grand Alexandre de Halès dirigeait aussi sa propre École, avant son entrée dans l'Ordre Franciscain et qu'il en conserva la direction jusqu'à la fin de sa vie († 1245). (5) Il semblait certain qu'après

(1) Endres : *Des Alexander von Hales Leben*, dans le *philosophisches Jahrbuch der Görresgesellschaft*, I, Fulda 1888, p. 38.

(2) Voir l'*Histoire des Études dans l'Ordre de saint François*, traduit de l'allemand par le T. R. P. Eusèbe, de Bar-le-Duc, Paris et Couvin 1908, p. 226, 242.

(3) La preuve dans mon *Histoire des Études*, p. 223 ss.

(4) *Loc. cit.* p. 234.

(5) *Loc. cit.* p. 186 ss.

Digitized by Google

sa mort il avait été remplacé par des Maîtres Régents qui se succédèrent rapidement jusqu'en 1253. (1) La même année, je le croyais du moins, le Général de l'Ordre avait laissé tomber une des deux Ecoles, parce que les professeurs de théologie séculiers l'exigeaient à tout prix, employant même les procédés violents et fort peu honorables. (2)

Telles étaient les considérations qui me servirent de point de départ et m'amenèrent à admettre l'existence de deux Écoles théologiques de Mineurs à Paris. Toutefois la chose n'était pas complètement élucidée. Elle me préoccupait et me força à entreprendre de nouvelles recherches dont les résultats s'éloignaient de plus en plus des donnéss que je viens d'exposer. Aujourd'hui la question semble définitivement résolue et je tiens publiquement à remettre au point cette partie de mon histoire des Études dans l'Ordre.

Comme je l'ai dit, tout revient à savoir, si oui ou non, à partir de 1238 Alexandre de Halès a continué d'exercer la charge de Maître Régent concuremment avec son ancien disciple Jean de la Rochelle. La plupart des historiens le niaient, s'appuyant sur la relation du dominicain Thomas de Cantimpré au sujet d'une démonstration des professeurs de l'Université de Paris en 1238. D'après Thomas de Cantimpré, qui était alors présent à Paris, l'évêque Guillaume convoqua tous les Maîtres de la Faculté à une réunion solennelle, pour délibérer sur la pluralité des bénéfices ecclésiastiques. Parmi les Maîtres, qui, en cette occasion, déclarèrent inadmissible qu'un bénéficier touchât les revenus de plusieurs bénéfices, se trouvait Jean de la Rochelle. Thomas de Cantimpré ne fait aucune mention de Frère Alexandre. De ce silence Wadding (3) et les savants auteurs des Scriptores Ordinis Prædicatorum, Quétif et Echard (4) concluent qu'Alexandre n'était plus Maître Régent en 1238, mais qu'il avait déjà abandonné sa chaire à Jean de la Rochelle. Daunou, (5) Hauréau (6) et d'autres écrivains pensent de même sans aucune hésitation.

Cette conclusion n'est aucunement justifiée. Thomas com-

(1) *Loc. cit.* p. 230, 237.

(2) *Loc. cit.* p, 238, 240.

(3) *Annales* ad. a. 1238, n. 8 ; ad. a. 1253, n. 26.

(4) *Scriptores Ord. Prædic.* I, p. 267 s.

(5) *Alexandre de Halès, théologien*, dans l'*Histoire littéraire de la France XVIII*, Paris 1835, p. 304.

(6) *Histoire de la philosophie scolastique*, 2e partie, I, Paris 1880, p. 132 s.

Digitized by Google

mence par raconter que, dans une réunion de tous les Maîtres de théologie, on a débattu la question de la pluralité des bénéfices. (1) Il ne mentionne pas le nom de chacun des docteurs, parce que toute l'assemblée fut d'un sentiment unanime. Mais il cite ceux qui, pendant la tenue de l'assemblée et ensuite dans leurs cours, se sont acquis à ce propos un mérite spécial. C'étaient, outre l'évêque Guillaume, les trois Dominicains : Fr. Hugues, Fr. Guerricus et Fr. Geoffroy, ainsi que le Franciscain, Jean de la Rochelle. Voilà uniquement pourquoi il est fait mention d'eux, et si, du silence observé par Thomas au sujet d'Alexandre de Halès, on voulait conclure que ce dernier ne prit point part à l'assemblée, il faudrait aussi admettre qu'à cette époque le personnel de la Faculté de Théologie se composait de ces quatre docteurs. Or c'est là une absurdité. Donc une seule chose ressort du témoignage de Thomas de Cantimpré, c'est que, dans cette affaire, Alexandre ne se fit pas plus remarquer que la plupart de ses collègues. Thomas ne dit, en aucune manière, s'il a assisté ou non à l'assemblée de 1238. D'après Gonzague, au contraire, le fait est affirmé par l'abbé d'Ursperg. (2) Malheureusement je n'ai pu contrôler cette assertion du sérieux historien Gonzague.

Du reste la présence d'Alexandre de Halès à l'assemblée de 1238, comme son absence n'ont aucune importance dans la question de savoir s'il était encore, à cette époque, Maître Régent. Son absence ne prouve rien : il pouvait fort bien par

(1) « Volo ut quicumque hec legerit, sciat me ab anno ab incarnatione Domini MCC tricesimo octavo fuisse Parisius, ubi venerabilis Guillelmus episcopus, qui in theologia jam texerat, convocationem fecerat omnium magistrorum in capitulo fratrum Predicatorum. Proposita ergo questione de pluralitate beneficiorum, solerti et valde longa disputatione probatum est, duo beneficia, dummodo unum valeret quindecim libras parisiens. teneri cum salute anime non posse. Hoc determinavit predictus episcopus; hoc frater Hugo Ord. fratrum Predicatorum, postmodum Romane curie cardinalis, hoc fratrer Guerricus et fratrer Gaufridus eiusdem Ordinis, frater Johannes de Rupella, Ord. fratrum Minorum, et alii quamplurimi magistri theologie determinaverunt in scolis propriis successive ». Thomas Cantimpratanus : *Bonum universale de apibus* lib. I, c. 20, Duaci 1627, p. 70. Denifle-Chatelain : *Chartul. Universit. Paris.* I, p. 157 s., n. 108. Wadding : *Annales* ad. a. 1238, n. 8.

(2) « Paralipomena quoque Abbatis Uspergensis referunt hunc (Alexandrum Alensem) anno 1238, disputationi Parisiensi de pluralitate beneficiorum interfuisse suamque de ea sententiam dixisse ». Gonzaga : *De origine seraphicæ religionis* I, Venetiis 1603, p. 135. Nous n'avons pas pu découvrir ces *Paralipomena* d'un Abbé d'Usperg. Nous connaissons parfaitement la *Chronique* de l'Abbé Burchard d'Usperg (éd. Abel-Weiland, *Rerum Germanic. Scriptores XXIII*, p. 333, 383). Elle ne doit pas être la même chose que les *Paralipomena* et ne s'étend pas d'ailleurs au delà de 1229.

Digitized by Google

hasard ne pas se trouver à Paris. Par ailleurs sa présence à l'assemblée ne prouverait pas davantage, qu'en 1238, il était encore *actu regens*. Des trois Dominicains cités plus haut, il n'y avait que deux Maîtres Régents, puisque les Fr. Prêcheurs n'eurent jamais plus de deux Écoles à Paris. On avait donc invité à la consultation sur la pluralité des bénéfices, les Maîtres résidant à Paris, qu'ils fussent ou non actuellement en activité. Il était d'usage dans les affaires importantes de consulter les Maîtres *actu regentes* et les *non regentes*. Ainsi en 1248, à la consultation sur le Talmud, il y a trois Dominicains, dont deux seulement étaient *actu regentes* (1). Le même fait se présenta en 1285, « omnibus magistris thelogicae facultatis Parisius commorantibus tam actu in eadem facultate regentibus, quam etiam non regentibus, ad hoc specialiter convocatis » (2). La question de savoir si Alexandre était ou non encore *actu regens*, reste donc sans solution, qu'il ait été présent ou non à l'assemblée de 1238. Force nous est de chercher d'autres renseignements. A partir de 1238, Alexandre est très souvent cité comme Maître avec Jean de la Rochelle par les témoins les mieux informés. En 1239, ils étaient, l'un et l'autre, Maîtres à Paris, nous dit Jourdain de Giano (3). L'année suivante (1240), Bernard de Besse, en parle en termes élogieux ; Alexandre et Jean étaient deux remarquables Maîtres de théologie, qui éclairaient alors le monde comme deux grands astres (4). Un peu avant 1245, Fr. Gérard de Frachet, O. P., († 1271) les désigne comme Maîtres. (5) Lorsque Alexandre mourut dans le courant du mois d'août 1245, toute l'Université pleura sa mort, raconte un témoin oculaire, Jean de Garlande (6), ce qui suppose cependant jusqu'à la fin de sa vie des rapports très amicaux avec le Studium. Toutefois, de tous ces témoignages, il n'apparaît pas clairement qu'il soit resté Maître *regens* de 1238 à 1245.

Un document de l'Université de Paris, de 1241, semble nous

(1) Denifle-Chatelain : *Chartul.* I, p. 216.

(2) *Loc. cit.*, p. 633, n. 522.

(3) « Frater Alexander et Frater Johannes de Ruppella, magistri Parisienses tunc temporis ». Iordanus a Jano : *Chronica*, n. 61.

(4) « Praecellentes in theologia magistri, scientia et religione clarissimi, frater Alexander et frater Johannes dictus de Rupella, qui tunc mundo tanquam duo magna luminaria lucebant ». *Catalogus general. Ministror.*, éd. P. Hilarin, p. 102. *Anal. franc.* III, p. 696.

(5) *Vitae Fratrum*, éd. Reichert, Lovanii 1896, p. 274 s.

(6) Voir l'*Histoire des Études*, p. 196.

Digitized by Google

promettre de meilleures informations. Le 13 janvier 1241, l'Évêque de Paris condamna dix erreurs, « convocato concilio omnium Magistorum theologiæ tunc Parisiis regentium » (1). Or, Alexandre de Halès prit part à ce jugement qui, d'après sa teneur, fut rendu seulement par les Maîtres Régents de Théologie, « Magistris theologiæ Parisiis regentium » (2). S. Bonaventure dit expressément que ce document portait la signature d'Alexandre de Halès (3). On devrait donc déduire qu'il était alors Maître Régent. Mais Bonaventure semble précisément indiquer qu'Alexandre, bien que signataire était en dehors du cercle des Maîtres Régents. Le Séraphique Docteur nous informe en effet, que la décision dont il vient d'être parlé, fut prise par l'assemblée des Maîtres de l'Université, au temps de l'Évêque Guillaume, du chancelier Eudes et de Fr. Alexandre, qui signèrent également le document (4). De ce texte on peut seulement conclure qu'Alexandre, de son vivant, prêta son assistance à l'Université dans les affaires importantes, sans cependant — en 1241 — faire partie du corps professoral pas plus que l'Evêque Guillaume ou le chancelier Eudes.

Par contre, le témoignage du bienheureux François de Fabriano est catégorique. C'est, nous dit-il, sous Alexandre de Halès que saint Bonaventure fut promu à la licence (5). Or, Bonaventure entra dans l'Ordre vers 1243-1244, (6) et il était déjà Franciscain quand il fut promu; en conséquence Alexandre de Halès dut rester Maître Régent jusqu'à sa mort. Malheureusement le Chroniqueur vient trop tard, au déclin du XIIIme siècle, pour que nous puissions avoir en lui une confiance absolue; bien plus on va le voir, son assertion repose sur une erreur.

Sans crainte de se tromper, on peut admettre qu'Alexandre a cessé d'enseigner publiquement à l'Université avant la fin de sa

(1) Denifle : Die Universitäten des Mittelalters I, p. 74.

(2) Denifle-Chatelain : *Chartul. Univers. Paris.* I, p. 170 s., n. 128.

(3) S. Bonaventurae, *Sententiar.* lib. 2, dist. 23, art. 2, q. 3, *Opera omnia*, II, Quaracchi 1885, p. 547.

(4) « Nam hic est unus de decem articulis reprobatis ab universitate magistrorum Pariensium tempore episcopi Gulielmi et Odonis Cancellarii et fratris Alexandri de Hales, patris et magistri nostri, qui ut evitentur, subscripti sunt ». S. Bonav., *loc. cit*

(5) *Chronica Fabrianensia*, cités des Éditeurs des œuvres de S. Bonaventure I, Quaracchi 1883, LVI, Nota 1.

(6) Voir la preuve dans Léonard Lemmens : *Der heilige Bonaventura*, Kempten, Kösel 1909, p. 14. 64.

Digitized by Google

vie. Il ne faut pas s'en étonner. Au témoignage de Roger Bacon. Alexandre était déjà un vieillard, à son entrée dans l'Ordre — 1231 (1). Comment aurait-il pu supporter pendant quatorze ans la lourde charge du professorat ! D'autant plus qu'à la même époque, Alexandre était encore occupé à rédiger sa volumineuse *Somme* (2) et dirigeait la grande maison d'études des Mineurs, à lui confiée dès son entrée dans l'Ordre. (3) Après quelques années de vie religieuse, au plus tard en 1238, le vieux Docteur se fit remplacer comme Maître Régent, par Jean de la Rochelle, ce dernier n'ouvrit donc pas une deuxième École universitaire, mais devint à la fois successeur d'Alexandre et directeur de cette célèbre École.

Voici qui confirme notre assertion. A la mort d'Alexandre et de Jean (1245), ce dernier seul fut remplacé comme Maître Régent. Si alors, ils eussent été l'un et l'autre Professeurs *in actu*, on n'aurait abandonné aucune des deux Écoles, mais on aurait donné coûte que coûte à chacun un successeur. Jean de la Rochelle mourut quelques mois avant Alexandre et eut comme successeur, Fr. Eudes Rigaud. (4) De plus une lettre écrite en 1245, par Robert Grossetête, nous apprend que les Mineurs de Paris firent les plus grands efforts pour retenir, comme professeur, Fr. Adam de Marsh, qui se trouvait de passage dans cette ville ; ils insistèrent « d'autant plus qu'Alexandre de Halès et Jean de la Rochelle étaient morts ». (5) Songeait-on à l'employer comme Professeur à l'Université ou comme Supérieur de la maison d'études des Mineurs, on ne le dit pas. Ce second poste eût été aussi digne du Docteur d'Oxford que le premier. Roger Bacon le jugeait très important. (6)

(1) « Ipse intravit religionem jam senex ». *Opus minus*, éd. Brewer, p. 326.

(2) Voir l'*Histoire des Études*, p. 20 s.

(3) « Ex suo ingressu fratres exultaverunt in coelum et ei dederunt auctoritatem totius studii ». Roger Bacon, *loc. cit.*

(4) « Fuit enim post eum (Johannem de Rupella) venerabilis pater frater Odo Rigaldi genere clarus, sed clarior moribus, magister in theologia, similiter deinde Rothomagensis ecclesiae archipraesul, famosissimus praedicator. Qui tractus et coactus ad curiam, vita et doctrina ut prius in ordine, sic excelenter in regimine fulsit, ut forma praesulum censeretur ». Bernard. a Bessa : *Liber de laudibus*, éd. P. Hilarin, p. 74. *Anal. franc.* III, p. 686.

(5) « Preterea sciatis, quod non est securum, quod frater Ada prolixius moram trahat in illis partibus, cum plures multum desiderent ipsum Parisius detinere, maxime mortuis fratribus Alexandro de Hales et J. de Rupellis ». Roberti Grosseteste *Epistolae*, éd. Luard, n. 114, p. 334 s. *Monum. franc.*, ed. Brewer I, p, 627 s. Denifle-Chatelain : *Chartul. Univ. Paris.* I, p. 186 s., n. 150.

(6) *Opus minus*, éd. Brewer, p. 326.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, Adam de Marsh ne resta pas à Paris, et à partir de 1245, il n'y eut pas d'autre Maître Régent à l'Université qu'Eudes Rigaud. Celui-ci, grâce à l'autorité d'Alexandre qui vivait encore, fut admis sans difficulté dans la corporation des professeurs. Lorsque trois ans plus tard, Eudes fut préconisé Archevêque de Rouen, (1) Fr. Guillaume de Meliton prit sa place, sans aucune difficulté. Il occupa sa chaire après la consécration épiscopale de Fr. Eudes, qui eut lieu en mars 1248. (2) En 1256, le Pape Alexandre IV fit placer Guillaume à la tête de la commission des Mineurs chargés de continuer la Somme d'Alexandre. (3) Il semble bien qu'à cette époque Guillaume prit à la maison d'études des Mineurs, la place qu'Alexandre de Halès avait occupée durant les dernières années.

Pour bien mettre en relief la prépondérance des Maîtres Régents dont nous étudions la vie universitaire de 1238 à 1253, voici quelques autres Franciscains contemporains de ces Docteurs : *Fr. Barthélemy d'Angleterre*, *Robert de Bastia*, *Jean de Parme Richard le Roux de Cornouailles et Bonaventure de Bagnorea.* Si grande qu'ait été la renommée de ces hommes, cependant aucun d'eux ne pouvait être alors Maître Régent.

Fr. Barthélemy d'Angleterre, premier encyclopédiste célèbre du Moyen-Age et grand savant, fit un cours à Paris sur l'ensemble de l'Écriture sainte. (4) Mais dès 1231, avant même d'être Bachelier, il était nommé lecteur en Allemagne, à l'Étude de Magdebourg. (5)

Nous n'avons sur *Robert de Bastia* aucune information précise, tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il fut l'un des religieux qui, sur l'ordre du Général Haymon, composèrent la plus ancienne explication de la Règle. (6) Les principaux rédacteurs

(1) Konrad Eubel : *Die Bischöfe aus dem Minoritenorden*, in der *römischen Quartalschrift*, 4. Jahrg. p. 207 s. Pius Gams : *Series episcoporum eccles. cathol.*, Ratisbonae 1874, p. 614. Cf. Salimbene : *Chronica*, p. 93-95. 220. Glassberger : *Chronica*, éd. *Anal. franc.* II, p. 85. Sbaralea : *Supplementum*, p. 568. Théod. Bonnin : *Regestum visitationum Archiepiscopi Rothomagensis*, Rouen 1847.

(2) Denifle-Chatelain : *Chartul. Univ. Paris.* I, p. 210. Pour ses volumineux ouvrages consulter : Salimbene : *Chronica*, p. 89 ; Wadding : *Scriptores*, p. 154 ; Sbaralea, *loc. cit.*, p. 324 ; Denifle-Chatelain : *Chartul.* I, p. 329. Nota ; p. 647 ; Lecoy de la Marche : La Chaire française au moyen âge, p. 511.

(3) Denifle-Chatelain : *Chartul.* I, p. 329, n. 286.

(4) « Magnus clericus fuit et totam Bibliam cursorie Parisius legit ». Salimbene : *Chronica*, p. 48.

(5) Jordanus a Jano : *Chronica*, n. 60. Voir l'*Histoire des Études*, p. 259 ss.

(6) *Chronica XXIV General.*, éd. *Anal. franc.* III, p. 247. Barthol. Pis. :

Digitized by Google

de l'*Expositio regulae* (1240-1242) sont Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, Richard de Cornouailles (ou Eudes Rigaud ?) et Robert de Bastia, on les appela les « Quatuor Magistri ». (1) Les plus anciens documents (2) désignent seulement Alexandre de Halès et Jean de la Rochelle comme Maîtres, les autres ne sont que des Frères savants. Eudes Rigaud et Richard de Cornouailles, au temps de la rédaction de l' « Expositio » n'étaient pas encore Maîtres, et Robert, selon toute apparence, ne le fut jamais. Barthélemy de Pise le nomme bien « magnus Magister in sacra pagina » (3) mais on ne peut pas se fier à ce témoignage tardif et équivoque. Par contre, les chroniqueurs attribuent à Robert, d'un commun accord, des commentaires sur les Sentences de Pierre Lombard. (4) Il était donc au moins Baccalaureus sententiarius sous Alexandre de Halès et Jean de la Rochelle.

Sur le saint et savant Général *Jean de Parme* les renseignements fournis par Thomas d'Eccleston, Bernard de Besse et Salimbene, nous offrent toute garantie. Sur un seul point : quand Jean a-t-il enseigné à Paris ? les réponses sont divergentes. Bernard de Besse remarque que du « Studium » de Paris, où il enseignait le livre des « Sentences » il fut promu au Généralat. (5) Or Jean fut élu Général en août 1247. (6) D'après cet auteur force nous serait d'admettre que Jean de Parme aurait donné son cours peu après la mort de Jean de la Rochelle sous Eudes Rigaud. Mais à priori ceci n'est pas vraisemblable, car Jean alors âgé d'environ 40 ans, était estimé comme un des plus grands savants de l'Ordre, il jouissait d'une telle célébrité, que, déjà en 1245, le Général Crescent de Jesi l'avait délégué au concile de Lyon (7) et que deux ans après il était placé à la tête de l'Ordre. Serait-ce seulement à ce point culmi-

Conform. lib. 1, fructus 8, pars 2, éd. 1510, fol. 81 r1. Wadding : *Anal.* ad a. 1242, n. 2.

(1) Voir l'*Histoire des Études*, p. 224, note 1.

(2) *Chronica XXIV General.*, loc. cit.

(3) *Conformit.*, loc. cit.

(4) Barthol. Pis., *loc. cit.* P. Rodulph. Tossinian. : *Historia seraph. relig.* lib. 3, Venetiis 1586, fol. 333 v. Sbaralea : *Supplementum ad Scriptores O. M.*, p. 635 s.

(5) « Qui de studo Parisiensi, ubi Sententias legerat, ad ministerium est assumptus ». *Catal. General. Ministror.*, éd. P. Hilarin, p. 105. *Anal. franc.* III, p. 697.

(6) Salimbene : *Chronica*, p. 62.

(7) Salimbene, *loc. cit.*, p. 60.

Digitized by Google

nant de sa vie qu'il aurait franchi le degré préliminaire du professorat à Paris ? Il y a là un désaccord évident et Bernard de Besse dans ce passage veut simplement rappeler que Jean avait été autrefois « sententiarius » à Paris. La forme verbale « il avait donné son cours sur les Sentences à l'Étude de Paris » (Sententias legerat, non pas legebat ou legit) pourrait nous le faire entendre. Thomas d'Eccleston transforme cette supposition en fait, car il dit expressément que Jean de Parme était Lecteur lors de sa nomination au Généralat, après avoir fait autrefois à Paris un cours public sur les Sentences. (1) Salimbene nous renseigne mieux encore et dans le même sens. Voici ce qu'il écrit au sujet de son concitoyen et vieil ami Jean de Parme : « Il fit à Paris un cours sur les Sentences, il fut Lecteur au couvent de Bologne et pendant de longues années au couvent de Naples ». (2) Le sens de ce passage ne peut être que le suivant : Dans les premières années, en tout cas peu après l'entrée d'Alexandre dans l'Ordre, Jean de Parme commenta les Sentences à Paris, comme Bachelier ; puis il fut nommé Lecteur à l'Étude de Bologne et continua son Lectorat à Naples durant de longues années, jusqu'à ce qu'il fut revêtu de la dignité de Général en 1247. De là il paraît très clairement que Jean de Parme ne fut jamais Régent à Paris, mais bien simple Baccalaureus sententiarius, comme les trois chroniqueurs Thomas d'Eccleston, Salimbene et Bernard de Besse s'accordent à le dire.

Sous le généralat de Jean, l'anglais *Fr. Richard le Roux de Cornouailles* enseigna également à Paris. Roger Bacon, le bouillant adversaire des Sentences, fait au sujet de Richard cette remarque dédaigneuse : « Richardus Cornubiensis, famosissimus apud stultam multitudinem; sed apud sapientes fuit insanus et reproribatus Parisiis propter errores, quos invenerat et pervulgarat, quum solemniter legebat Sententias ibidem, priusquam legeret Sententias Oxonii, ab anno Domini 1250 ». (3) Tout autre est le jugement que porte de lui Eccleston : « Frater Richardus Cornubiensis... legit cursorie Sententias Parisiis, ubi magnus et

(1) « Huic quoque (fratri Crescentio) successit frater Johannes de Parma, lector, qui sententias cursorie legerat Parisius ». Eccleston : *De adventu Minorum in Angliam*, éd. *Anal. franc.* I, p. 244.

(2) « Parisius sententias legit, in conventu Bononiae lector fuit et in neapolitano conventu multis annis ». *Chronica*, p. 128.

(3) *Compendium studii theologiae*, citato da Charles : *Roger Bacon*, p. 415.

Digitized by Google

admirabilis philosophus iudicatus est ». (1) Adam de Marsh rend un éloquent témoignage à la piété et à la science de son ami Richard. (2)

D'après Eccleston et Bacon il est bien évident que Richard, à Paris, commença seulement les Sentences, par conséquent ne fut jamais Maître Régent à l'Université de cette ville. En outre, puisque Bacon le fait revenir comme sententiarius à Oxford en 1250, on ne se trompera pas en admettant que Richard quitta Paris peu auparavant et qu'il fut remplacé comme Baccalaureus sententiarius par saint Bonaventure. (3)

Bonaventure de Bagnorea avait, en 1248, commencé par un cours sur la Sainte Écriture son enseignement à l'Université. Après s'être distingué dans cette charge pendant deux ans, suivant l'usage et les ordonnances, il fut promu en 1250, Baccalaureus sententiarius et obtint en 1253/54 la Licence, c'est-à-dire le grade de Maître, bien que la Faculté ne l'ait reconnu comme Régent qu'en 1257. Nous arrivons à cette chronologie au moyen des informations de Salimbene et de Bernard de Besse. (4)

Bernard, qui fut de longues années secrétaire de Bonaventure, doit être évidemment considéré comme la source la plus autorisée. Il nous fournit les données suivantes sur son Supérieur : « Hinc factum est, ut in VII anno post ingressum ordinis Sententias legeret Parisius et in X reciperet cathedram magistralem, et in XII vel XIII ad regimen ordinis est assumptus. Decem et octo annis rexit ordinem et in Lugduno tempore Generalis Concilii obiit Cardinalis, anno aetatis suae LIII. (5) Pour fixer

(1) « Frater Richardus Cornubiensis... legit cursorie sententias Parisiis, ubi magnus et admirabilis philosophus judicatus est ». *De adventu Minorum in Angliam*, éd. Brewer : *Monum. franc.*, p. 39. *Anal. franc.* I, p. 239.

(2) *Epistolae*, éd. Brewer, *loc. cit.* I. p. 365. Denifle-Chatelain : *Chart.* I, p. 217 s.

(3) Little : *The Grey Friars in Oxford*, Oxford 1892, 142 s., fixe à une époque trop tardive les études, la promotion et toute la chronologie de Richard, comme cela ressort indubitablement du passage que nous avons cité de Roger Bacon.

(4) Dans les éditions allemande et française de notre *Histoire des Études* nous avons suivi la chronologie de S. Bonaventure telle qu'elle a été fixée par les éditeurs de ses œuvres X. vol., Quaracchi 1902, p. 42 s. Selon eux, S. Bonaventure serait devenu Frère Mineur en 1238, Bachelier en 1245 et Licencié en 1248. Récemment, pourtant, le P. Léon Lemmens : *Der heilige Bonaventura*, p. 62 ss. a prouvé l'inexactitude de cette chronologie, basée sur le récit du bienh. François Venimbene de Fabriano. Cela change nécessairement aussi notre exposé sur S. Bonaventure dans l'*Histoire des Études*, p. 235 ss.

(5) *Catalog. General. Ministror.*, éd. P. Hilarin, p. 112. *Anal. franc.* III. p. 699.

Digitized by Google

cette chronologie, il nous faut partir d'une date sûre et déterminée : la date de la mort de Bonaventure, 14/15 juillet 1274. Il fut Général pendant dix-huit ans, c'est-à-dire à partir du 2 février 1257. (1) Son élection eut lieu dans la douzième ou treizième année de sa vie religieuse, il entra donc dans l'Ordre en 1243/44. Dans la septième, c'est-à-dire 1250/51, il commentait les Sentences comme Bachelier et dans la dixième, donc 1253/54, il obtenait la chaire de Docteur.

Salimbene, qui vint à Paris, en 1248, (2) ajoute que Bonaventure, dans cette même année, avait obtenu du Général Jean de Parme, la permission d'enseigner à Paris. (3) Il semble y avoir contradiction avec les données de Bernard, en réalité, il y a accord complet. Salimbene affirme qu'avant 1248, Bonaventure n'avait encore jamais enseigné et qu'il commença les commentaires sur la Sainte Écriture comme Baccalaureus cursor. Il dut les continuer pendant deux ans, selon l'usage, après quoi, en 1250/51, il put ouvrir son cours sur les Sentences. Trois ans plus tard, en 1253/54, il obtint la chaire magistrale, ainsi que le dit Bernard, pleinement d'accord avec les coutumes de l'Université de Paris.

A partir de cette époque, Bonaventure fut reconnu officiellement comme Magister, par l'autorité compétente et enseigna comme tel. Les documents à ce sujet ne laissent aucun doute (4). Cependant, la Faculté de Théologie refusa de le reconnaître formellement comme Maître Régent. On doit bien distinguer ces deux choses : promotion légale et valide de Bonaventure par le chancelier de l'Université et reconnaissance formelle de la promotion par la Faculté, autrement on trouvera partout des contradictions dans la chronologie postérieure du séraphique docteur.

La Licence ou la « Venia docendi » était accordée aux candidats à l'enseignement par le Chancelier de Paris, représentant du Pape. Il octroyait la dignité et les droits de la Licence après

(1) Salimbene, loc. cit., p. 137. Cf. S. Bonaventurae *Opera X*, p. 46 s.

(2) *Chronica*, p. 88.

(3) « Frater Johannes dedit licentiam fratri Bonaventurae de Balneo regis, ut Parisius legeret, quod nunquam alicubi fecerat, quia baccellarius erat nec adhuc cathedratus : et tunc fecit lecturam super totum evangelium Lucae, quae pulcra et optima est ; et super Sententias quatuor libros fecit, qui usque in hodiernum diem utiles et solemnes habentur. Currebat tunc annus 1248 ». Salimbene : *Chronica*, p. 129.

(4) Denifle-Chatelain, *loc. cit.*, I, p. 339, n. 293 ; p. 366, n 317.

Digitized by Google

entente des Professeurs, c'est vrai, mais cependant avec pleine indépendance. (1) En même temps que la Licence, il conférait le Doctorat qui n'en était distinct que par la forme. (2) En effet, celui qui était promu à la Licence (Doctorat, Maîtrise), était investi de sa charge au cours d'une cérémonie solennelle à laquelle assistaient tous les Maîtres, et il entrait par le fait même en participation de tous les droits corporatifs de l'Université. (3) L'aspirant au Doctorat ne pouvait, à cet égard, se passer de l'agrément du collège des Professeurs. Leur assistance au *Principium*, à l'ouverture des cours du Licencié, était la manière de l'admettre dans leur corporation, et celui-ci, sans avoir à remplir d'autres formalités, devenait Docteur au sens absolu du mot. Si, au contraire, les Professeurs refusaient d'intervenir, le Licencié pouvait, malgré cela, user de son droit d'enseigner publiquement, mais il était privé des droits corporatifs en vertu desquels il aurait été admis à siéger et à donner sa voix dans les assemblées de la Faculté de Théologie et dans celles de tout le corps professoral de l'Université. Il avait bien sa chaire et son École, mais aux yeux de l'Université, il n'était pas Maître Régent ou *cathedratus* au sens technique et rigoureux du mot. Son collège était classé dans un rang inférieur ; il n'appartenait pas au corps universitaire et il ne jouissait pas de ses privilèges. (4)

Ce fut le cas pour Bonaventure, comme du reste, pour Thomas d'Aquin. Les deux docteurs furent promus au moment de la lutte fameuse entre le clergé séculier et le clergé régulier, à l'Université de Paris. Les docteurs séculiers avaient ouvert les hostilités par une assemblée clandestine tenue en février 1252 : les Religieux en avaient été exclus contre tout droit. C'est là que fut élaboré ce statut : Chaque Ordre devra se contenter désormais d'un seul Maître Régent et d'une seule École. (5) Outre cette décision, il y en avait d'autres dont le

(1) Denifle-Chatelain I, p. 75, n. 16 ; cf. 137, n. 79.

(2) La licence conférait le pouvoir de prêcher, d'enseigner, de remplir, en un mot, toutes les fonctions qui se rattachaient, par leur nature, au Doctorat ou à la Maîtrise en Théologie. Cf. Thurot: *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge*, Paris 1850, p. 154.

(3) Thurot, *loc. cit.*, p. 155 ss.

(4) Voir les documents chez Denifle-Chatelain : *Chartul.* I, p. 67, n. 8 ; p. 222, n. 200 ; p. 243, n. 209 ; p. 247, n. 222 ; p. 286, n. 247.

(5) « Singula religiosorum collegia singulis magistris actu regentibus et unica scola deinceps sint contenta ». Denifle-Chatelain, *loc. cit.*, I, p. 226, n. 200.

Digitized by Google

but était de limiter l'activité des Religieux dans l'enseignement, en particulier celle des Mendiants. (1) Les Religieux résistèrent à un tel assujettissement ; il s'ensuivit que les Docteurs Franciscains et Dominicains furent contre tout droit, chassés de la corporation universitaire et que les Étudiants reçurent défense de fréquenter leurs Écoles. (2) L'agitation fomentée par les ennemis des Religieux, attisée par les moyens les plus malhonnêtes, s'accrut au point que la vie des Mendiants n'était même plus en sûreté. (3) La tempête se calma pour un moment, quand le Général des Mineurs, Jean de Parme réunit l'Université et se déclara prêt à tenir compte, autant qu'il le pourrait, des desiderata exprimés par les Professeurs. (4) Les lettres du Pape (1er juillet au 6 octobre 1253), qui rétablissaient les professeurs réguliers dans tous leurs droits et interdisaient sévèrement aux Docteurs séculiers de poursuivre le différend, n'eurent pas le résultat souhaité. Les ennemis des Réguliers, dans une circulaire adressée le 4 février, aux Prélats et aux Étudiants, se plaignirent à nouveau de l'immense influence des Religieux à l'Université et demandèrent que tous, même les Dominicains, prêtassent serment sur ce principe : un ordre, une école. (5) En 1256 et en 1257, le Pape dut encore intervenir et obliger sous la foi du serment, les Professeurs séculiers à reconnaître Thomas et Bonaventure comme Maîtres et à les recevoir dans la corporation de l'Université. (6) Les deux plus grands théologiens de ce temps ne furent reconnus formellement comme Maîtres que le 23 octobre 1257. (7) Bonaventure avait été élu Général de l'Ordre, le 2 février de la même année, et par conséquent il ne put continuer son professorat.

La lutte contre les Réguliers de l'Université de Paris était née de la jalousie des Docteurs séculiers qui remarquaient, avec une anxiété toujours croissante, que les Étudiants affluaient aux Écoles des Mendiants, et qui craignaient que les différents

(1) Denifle-Chatelain, *loc. cit.*, et p. 247 s., n. 222.

(2) Denifle-Chatelain, *loc. cit.*, p. 247 s., n. 222 ; p. 249 s., n. 225.

(3) Cf. surtout la lettre de Fr. Humbert, chez Denifle-Chatelain, *loc. cit.*, I, p. 209 sg., n. 273.

(4) Salimbene : *Chronica*, p. 129 sg.

(5) Denifle-Chatelain, *loc. cit.*, p. 254 sg., n. 230.

(6) Selon les documents datés du 19 et 22 octobre 1256, et du 12 août et 2 octobre 0257, Denifle-Chatelain, *loc. cit.*, p. 335 sg., n. 290 ; p, 339, n. 293 ; p. 366, n. 307 : p. 368, n. 320.

(7) S. Bonaventurae *Opera X*, p. 46.

Digitized by Google

Ordres n'en vinrent peu à peu doubler leurs Écoles et leurs Régents. (1) Ce violent combat se termina par la victoire des Religieux ; les Ordres gardèrent leurs anciennes positions ; les Dominicains conservèrent leurs deux Écoles, les autres Ordres chacun une.

Veut-on une preuve de cette dernière assertion, écoutons les Professeurs séculiers dans leur circulaire du 4 février : « Sur douze chaires de Théologie, les Ordres religieux en ont déjà pris neuf (2); s'ils voulaient doubler leurs Écoles, à la manière des Dominicains, il ne resterait finalement aucune chaire pour les séculiers... C'est pourquoi nous avons ordonné qu'aucun ordre ne peut avoir en même temps deux chaires publiques occupées par des Maîtres Régents ; par ce statut nous ne voulons nullement empêcher d'augmenter le nombre des Lecteurs extraordinaires dans les couvents pour les Frères. Seuls, les Dominicains s'opposent de toutes leurs forces à ces décrets ». (3)

Malgré la crainte qu'avaient les Docteurs séculiers de voir les autres suivre l'exemple des Dominicains et revendiquer deux chaires, cependant ils avouent aussi que jusque-là, seuls les Prêcheurs avaient possédé deux Écoles et que les autres Religieux avaient cessé toute nouvelle réclamation. Par conséquent, jusqu'à cette époque les Mineurs s'étaient contentés d'un Maître Régent et d'une École publique.

La liste des Maîtres actu regentes avant 1253/54, ne contient que les noms de Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, Eudes Rigaud et Guillaume de Meliton, à qui succéda le séraphique Docteur. La chronique du bienheureux François de Fabriano nous apprend que, déjà sous Alexandre de Halès, sept Frères Mineurs devinrent Licenciés et Docteurs en Théologie (4). Cette information est aussi erronée que la Chronologie de saint Bonaventure fournie par le même François de Fabriano.

(1) D'après les plaintes des professeurs du clergé séculier émises en février 1252 et 1254, chez Denifle-Chatelain, *loc. cit.*, p. 226, n. 200 ; p. 252. n. 230.

(2) En réalité sept seulement, selon la preuve fournie par le P. Denifle, *loc. cit.* I. p. 258.

(3) Denifle-Chatelain, *loc. cit.*, p. 254.

(4) Fr. Bonaventura « licentiatus sub magistro Alexandro, primo magistro ordinis, quem, cum esset in saeculo, tota Parisiensis Universitas sequebatur, sub quo septem fratres nostri fuerunt licentiati et magistri effecti in sacra theologia ». *Chronica Fabrianensia*, cités dans *S. Bonaventurae Opera* I, Quaracchi 1882, p. LVI.

Digitized by Google

La confiance que l'on pensait pouvoir accorder aux données du chroniqueur de Fabriano est responsable de cette opinion, que les Mineurs avaient possédé avant le milieu du XIIIe siècle deux Écoles à Paris. Celui qui voudrait caser les nombreux Maîtres dont parle François, devrait nécessairement conclure à deux Régences simultanées.

Toutefois, s'il est inexact de croire que sept Mineurs furent promus au Doctorat sous Alexandre de Halès et qu'il y eut deux Écoles simultanées, il reste certain que dans les vingt premières années qui suivirent l'entrée d'Alexandre dans l'Ordre, un bon nombre de ses confrères furent promus au Baccalauréat et qu'ils commentèrent à l'Étude des Frères Mineurs la Sainte Écriture ou les Sentences en même temps que les Docteurs précités.

D'après une tradition mentionnée pour la première fois par Gonzague, si je ne me trompe, la Faculté de Théologie aurait accordé à Alexandre de Halès, à partir de 1238, le privilège de présenter chaque année un de ses confrères comme Bachelier, afin de former ainsi régulièrement de nouveaux Maîtres pour l'Étude des Mineurs (1), Mais démontrer une si grande régularité dans les promotions n'est pas possible pour les vingt premières années de l'enseignement des Ordres Mendiants à Paris (2). Quétif et Echard, suivant en cela Gonzague, et Wadding, ont reporté à une époque antérieure, des conditions qui ne se vérifièrent que plus tard. (3) Il fallut attendre la fin du XIIIe siècle pour voir une certaine régularité dans la durée de la période d'enseignement (4), c'est alors seulement que les Ordres Mendiants durent présenter chaque année leurs *Baccalarei sententiarii* (5).

Pour les premières années, nous ne pouvons citer avec preuve à l'appui que les Bacheliers ci-dessous mentionnés. Sans doute, la liste réelle ne se limite pas à ces savants et remarquables Docteurs, en partie même de toute première valeur. Nous

(1) Gonzaga : *De origine seraphicae religionis*, pars I, p. 135.

(3) C'est justement sur la grande irrégularité au sujet de l'obtention du doctorat, que se basèrent les plaintes de l'Université contre les Ordres Mendiants. Cf. Denifle-Chatelain I, p. 226, n. 200. Denifle : *Quellen zur Gelehrtengeschichte des Predigerordens*, dans : *Archiv*. II, p. 181.

(3) *Scriptores Ord. Praedic.* 276. 277.

(4) Denifle : *Quellen*, *loc. cit.*, p. 181.

(5) Thurot, *loc. cit.*, p. 138-143.

Digitized by Google

pouvons admettre — la circulaire du 4 février 1254, le permet (1) — que d'autres lecteurs enseignaient à l'Étude du couvent, dont les noms ne nous sont pas parvenus.

En l'espace de quelques années la colonie franciscaine était un centre scientifique brillant, exerçant une réelle influence sur toute l'Université de Paris. Malgré cela, d'après les preuves que nous venons d'apporter, on ne peut douter désormais, que les Mineurs ne possédèrent jamais plus d'une École publique au Studium Generale célèbre dans le monde entier.

P. Dr. Hilarin Felder.
O. M. C.

---

(1) « Duximus statuendum ut nullus regularium conventus in collegio duas simul sollempnes cathedras habere valeat actu regentium magistrorum, *non intendentes per hoc statutum eos arctare quominus liceat eis inter, fratres suos extraordinarios multiplicare sibi lectores, secundum quod sibi viderint expedire* ». Denifle-Chatelain : *Chartul.* I, p. 254.

Digitized by Google

LA POÉSIE

AU XVIIe ET AU XVIIIe SIÈCLE

CORNEILLE ET ROTROU (*Suite*) (1).

Est-ce Corneille qui parle ou Rotrou ? Un jour leurs deux âmes se sont unies dans une même sublimité.

Aveuglé de l'erreur dont l'enfer vous infecte,
Comme vous, des chrétiens j'ai détesté la secte,
Et si peu que mon art pouvait exécuter,
Mon bonheur consistait à les persécuter...
Mais par une bonté qui n'a point de pareille,
Et par une incroyable et soudaine merveille,
Dont le pouvoir d'un Dieu peut seul être auteur,
Je deviens le rival de leur persécuteur,
Et soumets à la loi que j'ai tant réprouvée,
Une âme heureusement de tant d'écueils sauvée.
Au milieu de l'orage où m'exposait le sort,
Un ange, par la main, m'a conduit dans le port,
M'a fait, sur un papier, voir mes fautes passées,
Par l'eau qu'il me versait à l'instant effacées...
Je renonce à la haine et déteste l'envie
Qui m'a fait des chrétiens persécuter la vie,
Leur créance est ma foi, leur espoir est le mien ;
C'est leur Dieu que j'adore ; enfin je suis chrétien... »
Je suis chrétien, dit Polyeucte.
« Déployez vos rigueurs, brûlez, coupez, tranchez,
Mes maux seront encor moindres que mes péchés.
Je sais de quel repos cette peine est suivie, (2)
Je ne crains point la mort qui conduit à la vie,

(1) Voir *Études Franciscaines*, Mai 1911.
(2) Et de quelle douceur cette mort est suivie, dit Corneille dans Polyeucte.

Digitized by Google

J'ai souhaité longtemps d'agréer à vos yeux ;
Aujourd'hui je veux plaire à l'Empereur des cieux,
Je vous ai divertis, j'ai chanté vos louanges,
Il est temps maintenant de réjouir les anges ;
Il est temps de prétendre à ces prix immortels,
Il est temps de passer du théâtre aux autels.
Si je l'ai mérité, qu'on me mène au martyre,
Mon rôle est achevé, je n'ai plus rien à dire ». (1)

Il meurt, en effet, après avoir assigné César au tribunal de Dieu. (2)

Nous n'avons pas la force de relever telle ou telle faute de goût de cette Candide et entraînante apostrophe à deux Césars consternés. Non, c'est l'âme de Corneille qui parle sur les lèvres de Rotrou... Qu'ils doivent s'aimer au ciel où l'on ne connaît pas, comme ici-bas, les rivalités de l'esprit, et où leurs deux génies s'égalent dans le même amour de Dieu qui les possédait déjà et les animait sur la terre !

Rotrou mourut le premier, trente-quatre ans avant son ami et d'une façon héroïque, alors que Corneille continuait à élever des héros sur la scène et à cacher, dans l'ombre, l'héroïsme de sa pauvreté. C'était en 1650. Lieutenant civil et criminel au bailliage de Dreux, le poète de S. Genest, converti lui-même, sur cette scène du monde où il avait trop donné l'exemple d'une vie dissipée, ne voulut pas quitter ses concitoyens au moment d'une épidémie. En vain, le seigneur de Sondreville, son frère, l'appela-t-il à Paris ; voici quelle fut la réponse de Rotrou :

« Le salut de mes concitoyens m'est confié, j'en réponds à la patrie ; je ne trahirai ni l'honneur ni ma conscience. Ce n'est pas que le péril où je me trouve ne soit fort grand, puisqu'au moment où je vous écris, on sonne pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui. Ce sera pour moi quand il plaira à Dieu ».

Il mourut de la peste, quelques jours après, le 18 juin.

Le poète de S. Genest a pu dire, sans trop se vanter : « J'ai rendu la muse si modeste que d'une profane, j'en ai fait une religieuse ».

La foi, l'honneur, la patrie, le devoir, c'est Rotrou, c'est Corneille ; et Corneille n'assista pas, sans doute, aux funérailles de son ami ; les distances qui les séparaient étaient grandes ;

(1) Acte 4. Sc. 6.

(2) « Cruel ! Sauve tes jours, » lui dit Marcelle, son amie. Et S. Genest : « Lâche, sauve ton âme ». Acte 5. Sc. 2.

Digitized by Google

mais si tout était au moins vif alors, même les impressions, les souvenirs étaient plus tenaces. Le grave Corneille dut longtemps prier et se souvenir ! Son ami n'avait-il pas dit, un jour, en s'adressant à lui :

« Juge de ton mérite à qui rien n'est égal
Par la confession de ton propre rival ». (1)

C'était la confession généreuse de la supériorité de son ami. Pas d'amitié sans sacrifice.

*
* *

Corneille allait lui-même arriver à une époque assez pénible de sa longue existence. L'Académie s'était enfin décidée à lui pardonner sa gloire, et à le recevoir, en 1647. Ce fut peu après le succès de Rodogune. Il aurait pu la nommer Cléopâtre, car cette princesse meurtrière, au moins par la pensée, de ses deux fils, en haine de la jeune Parthe, aimée des deux frères, y joue le rôle principal. Elle a déjà fait tuer son mari :

« J'ai commencé par lui, j'achèverai par eux » (2)

dit-elle.

Qui ne connaît ses imprécations, au moment où elle va porter à ses lèvres la coupe empoisonnée qu'elle avait préparée pour son fils. Elle s'adresse à Antiochus d'abord :

« Règne, de crime en crime, enfin te voilà roi,
Je t'ai défait d'un père, et d'un frère, et de moi.
Puisse le ciel tous deux vous prendre pour victimes,
Et laisser choir sur vous les peines de ces crimes ! »

Puis, se tournant, en même temps, vers Rodrogune :

« Puissiez-vous ne trouver dedans votre union
Qu'horreur, que jalousie, et que confusion !
Et, pour vous souhaiter tous les malheurs ensemble,
Puisse naître de vous, un fils qui me ressemble. » (3)

C'est l'idéal du crime, peint dans une femme, par la plume originale du poète, avec une énergie, dirais-je, qui fait mieux

(1) Dans Venceslas, Rotrou, ce connaisseur en amitié, fait dire à l'un de ses personnages : « L'ami qui souffre seul fait une injure à l'autre ».
(2) Acte 4. Sc. 7.
(3) Act. 4. Sc. 5.

Digitized by Google

ressortir, par le contraste et par la frayeur du châtiment, la nécessité du devoir.

*
* *

En 1651, Corneille, toujours sublime et toujours nouveau, ce qui est une merveille, car le sublime semble monotone de sa nature, créa le drame, presque sans le soupçonner, en composant Don Sanche. Don Sanche est le fils d'un pauvre pêcheur, nommé Nugue; sa valeur le porte aux plus hauts emplois militaires, et le fait même aimer de la reine de Castille, Isabelle, sans compter Elvire, fille de la reine exilée d'Aragon. Il est, en même temps, méprisé de D. Lope, de D. Manrique et de D. Alvare de Lune, de vaillants seigneurs, mais engoués de leur naissance jusqu'à l'orgueil le plus impertinent et le plus espagnol. Ils finissent par découvrir le père de D. Sanche ou Carlos; et la peinture de leur joie, raffinée par une générosité fausse, n'est pas ce qu'il y a de moins original dans la pièce. C'est l'instant tragique. D. Sanche avouera-t-il, ou non, son vieux père, qui a fait cent lieues et plus pour voir son fils et l'admirer. Carlos souffre, mais n'hésite point et répond avec tendresse à ses embrassements. (1) Il dit à ses rivaux dont la fausse pitié lui propose l'artifice, c'est-à-dire renier son père :

« Je suis bien malheureux, si je vous fais pitié !
Reprenez votre orgueil et votre inimitié.
Après que ma fortune a soûlé votre envie,
Vous plaignez aisément mon entrée à la vie,
Et, me voyant par elle à jamais abattu,
Vous exercez sans peine une haute vertu.
Peut-être elle ne fait qu'une embûche à la mienne :
La gloire de mon nom vaut bien qu'on la retienne;
Mais son plus bel éclat serait trop acheté,
Si je le retenais par une lâcheté.
Si ma naissance est basse, elle est du moins sans tache,
Puisque vous la savez, je veux bien qu'on la sache. »

L'héroïsme n'appartient pas seulement aux rois, aux princes et aux seigneurs. Corneille a pris l'un de ses héros dans le peuple, pour le faire aimer en haut lieu et lutter avec le sang le plus noble de l'Espagne. Le poète n'a rien voulu de plus et

(1) Acte. 5. Sc. 5.

Digitized by Google

s'étonnerait fort s'il revivait, de s'entendre traiter de démocrate; ou bien il l'était sans le savoir ! C'était tout simplement un chrétien. Sans doute, D. Sanche, à la fin de la pièce, se trouve être le fils d'un défunt roi d'Aragon on sait trop comment; mais c'est pour la forme. Corneille, tout inventeur qu'il était, n'a pas osé, malgré sa hardiesse naturelle, rompre d'un trait avec les mœurs de son temps et les exigences de la cour. En réalité, Carlos est bien le fils de Nugue; et son mérite personnel triomphe de l'orgueil de ses nobles rivaux. C'est beau, c'est neuf, et sans déclamation. Les dramatiques d'aujourd'hui n'ont fait qu'exagérer le grand homme qui savait garder la mesure avec génie.

*
* *

En 1653, Pertharite échouait sur la scène; et Corneille, persuadé que le public ne pouvait se tromper, se décidait à entrer dans le silence et l'oubli, non sans avoir réclamé dans une lettre mémorable, autant qu'elle est humble, la gloire d'avoir purgé les passions sur la scène. Il n'avait pas seulement voulu plaire; et c'est tout l'orgueil que son âme chrétienne emportait dans la solitude de Rouen. Il y allait passer peut-être ses meilleures années, rue de la Pie, ne faisant qu'un avec son frère Thomas dont la maison touchait la sienne. Les deux familles vivaient dans une parfaite union, et les deux dames Corneille, naguère mesdemoiselles de Lampérière, étaient sœurs et belles-sœurs à la fois. Pierre qui avait trois fils et deux filles, dont l'une, Mme de Farcy, fut, dit-on, l'aïeule de Charlotte Corday, était secrétaire de la fabrique de Saint Séverin, sa paroisse : il en écrivait les comptes très régulièrement. On en a l'original, pour une année au moins. Il était alors dans une certaine aisance, puisqu'il fit don à sa paroisse d'un certain nombre de sous d'or pour la fondation, à perpétuité de messes, à l'intention des membres défunts de sa famille.

*
* *

On a dit que l'aîné des Corneille, moins prompt à versifier que son puîné, leva plus d'une fois une trappe qui faisait communiquer les deux maisons et les deux frères, pour demander une rime rebelle; elle descendait bien vite, assure-t-on, des hauteurs où Thomas écrivait Timoléon. C'est une légende. Ce qui ne l'est pas, c'est l'amitié des deux frères Corneille. A

Digitized by Google

Rotrou avait, pour ainsi dire, succédé un autre ami qui ne fut jamais jaloux de son grand frère. Il y avait de quoi cependant. Thomas, d'ailleurs, n'était pas sans talent. Il a mis en vers, avec quelque agrément, le Festin de Pierre, (1) de Molière, et toutes ses tragédies ne sont pas détestables. Il fit représenter, en 1673, un comte d'Essex, qui, s'il n'est nullement historique, est absolument romanesque. C'était un traître. Qui ne le sait ? Voici pourtant ce que Corneille, le jeune, lui met dans la bouche, au moment où il va mourir. Il parle à Salisbury :

« Quoiqu'à tort la reine me soupçonne,
Voyez-la de ma part, et lui faites savoir
Que rien n'ayant jamais ébranlé mon devoir,
Si, contre ses bontés, j'ai fait voir quelque audace,
Ce n'est point par fierté que j'ai refusé grâce.
Las de vivre, accablé des plus mortels ennuis,
En courant à la mort, ce sont eux que je fuis.
Et s'il m'en peut rester quand je l'aurai soufferte,
C'est de voir que déjà, triomphant de ma perte,
Mes lâches ennemis lui feront éprouver... »
On ne lui donne pas le loisir d'achever
On veut sur l'échafaud qu'il paraisse. Il y monte,
Comme il se dit sans crime, il y paraît sans honte ;
Et saluant le peuple, il le voit tout en pleurs
Plus vivement que lui ressentir ses malheurs ». (2)

Il y a là de beaux vers et un héros, presque un saint, un martyr, au moins, malgré l'histoire. Je crois qu'on irait loin pour en revoir d'aussi beaux dans Thomas. Thomas fut académicien ; Pierre est, seul des deux, immortel.

*
* *

Pendant le séjour de Corneille à Rouen, éclata une épidémie mortelle. Le poète n'alla pas même jusqu'à Petit Couronne, pour éviter le fléau. A quelque temps de là, il faillit mourir d'une longue maladie. L'âge, le deuil donnaient insensiblement à son caractère, comme à son visage de poète, la dernière expression de maturité. Sa piété, qui lui faisait lire, tous les jours, l'office de la Sainte Vierge, et souvent quelques passages de l'Imitation, l'invitait, une bonne fois, à la traduire en vers.

(1) 1677.
(2) Acte 5. Sc. 6.

Digitized by Google

La traduction de Corneille, faite pour l'utilité du grand nombre et le service du prochain, (1) contient des passages admirablement réussis, comme celui qui commence ainsi :

« Pour t'élever de terre, homme, il te faut deux ailes,
La pureté du cœur et la simplicité ».

Mais ce n'est pas l'Imitation, avec l'aisance, et la beauté de cette langue de l'Église latine, simple, claire, forte et familière, à la fois, souvent sublime, sans en avoir l'air, toujours à la portée du cœur du diplomate et de l'ouvrier, fine, profonde et populaire.

Malgré tout, un autre que Corneille n'aurait pu faire aussi bien, emprisonné dans les entraves de notre vers et les conventions littéraires d'une prosodie et d'une poésie trop artificielles. Quel rapport entre l'Imitation expansive, indépendante, et l'esclavage de la rime qui a la prétention de fixer, toujours, la pensée dans l'espace de douze syllabes !

L'Imitation qui est de 1656, rapporta à Corneille, en peu de temps, quelque chose comme vingt éditions, beaucoup d'honneur, et pas un liard. Son sort fut de devenir pauvre, de plus en plus, à mesure qu'il approchait davantage, par sa vertu et sa piété de ce Dieu, si différent des dieux de la terre, et qui devait le récompenser au centuple.

*
* *

Vers 1660, il quittait de nouveau Rouen pour Paris. On a dit que Molière avait été pour beaucoup dans cette résolution assez subite. Le comique avait dressé ses tréteaux, pour quelques mois seulement, dans la ville normande; Corneille reprit alors le goût du théâtre, il adressa même quelques vers, d'ailleurs pour rire et s'égayer, à une actrice de la troupe de Molière. Simple fantaisie ou fiction de poète. La critique de ces derniers temps a voulu que l'amour ait ramené à Lutèce le ridicule sexagénaire. Nous persistons à croire que son génie tragique conseilla et inspira à Corneille de nouveaux vers, qu'il se souvint du Cid et qu'il ne se crut pas si vieux, malgré l'âge, se sentant toujours jeune par le cœur, et plein de vers héroïques dans son âme

(1) Épitre au Souverain Pontife, Alexandre VII.

Digitized by Google

sublime. Il n'y n'avait pas si longtemps qu'il avait donné Nicomède, en 1652, et mis en présence, d'une part, le vainqueur d'Annibal, le Romain déjà dégradé, astucieux, perfide, toujours grave et confiant; de l'autre, le fils de l'inerte Prusias, le disciple d'Annibal. Ce Nicodème, l'élève de Corneille, encore plus que du Carthaginois, amoureux de Laodice, une âme semblable à la sienne, est grand et un peu sec, inaccessible à la peur mais non à la vanité, fanfaron de gloire, par instants, mais si indépendant, si libre, qu'en un temps où il n'y a plus que Rome et ses sujets à genoux, il résiste seul, en un point, on peut le dire, à l'Univers entier. Rome c'est Flaminius ; l'univers sali par la servitude, c'est Prusias, c'est Arsinoé, la femme intrigante, fine, pleine d'expédients, tragique, on le croit d'abord, à force de méchanceté, mais non... si assouplie par l'esclavage, qu'elle se fait bonne, parce qu'il le faut, à la dernière heure ; c'est encore Attale, disciple du sénat, élevé à Rome dans l'esclavage, pour en faire un émule, un rival de son frère, mais qui, contre toute attente, s'élève peu à peu à la hauteur du Nicomède et le sauve de la mort. L'ironie, celle de Rome, plus grave, plus impérieuse, celle de Nicomède plus naturelle, plus vive, plus généreuse, plus menaçante, plus vulgaire, non moins sublime, la familiarité sont les traits caractéristiques de cette tragédie semée d'invraisemblances et de longueurs, trop peu tragique par l'irrésolution perpétuelle de Prusias. Le coup de foudre n'éclate jamais, et tout finit par une sorte de chœur de tous les personnages, se tenant par la main, de la façon la plus charitable et dans une union inattendue.

*
* *

En 1659, ce fut le Trésorier général, Fouquet, Corneille l'atteste, qui le força à sortir de son silence, avec Œdipe qui ne valait guère mieux que Pertharite. L'amour à tout propos, l'amour ridé et vieilli, des intrigues de plus en plus embrouillées gâtent les dernières tragédies du grand poète, Sertorius, (1662), Othon, Agésilas, Attila, Tite et Pulchérie, Suréna, général des Parthes. On sait l'épigramme de Boileau sur Attila et Agésilas. Elle est plus que sévère, et son aiguillon s'est bien émoussé. On connaît mieux Corneille aujourd'hui, même celui des derniers temps. Corneille a toujours des traits sublimes. On en lit un jusque

Digitized by Google

dans Suréna. Au cours de cette pièce, l'amour d'Eurydice a causé la mort de Suréna :

« Quoi ! vous causez sa perte et n'avez point de pleurs,

lui dit la sœur de Suréna. Eurydice répond :

Non, je ne pleure pas, Madame, mais je meurs ».

Elle expire.

Les vers qui suivent, dans Attila, ne sont-ils pas beaux, d'une beauté de vérité politique, en même temps qu'ils sortent du cœur d'un patriote fermement attaché à son pays :

« Un grand destin commence, un grand destin s'achève ».

dit Valamir, dans un dialogue où il répond à Attila,

L'Empire est prêt à choir et la France s'élève,
Appuyez donc la France et laissez tomber Rome,
Aux grands ordres du ciel, prêtez ceux d'un grand homme ».

Ce n'est pas indigne de Corneille, d'Auguste et de Pompée, du grand esprit qui a pénétré dans le conseil des princes, bons ou mauvais, pour les faire parler, comme ils ont dû parler, suivant la politique du ciel, témoin Auguste ; celle de l'intérêt vrai, témoin Cinna réduisant l'état populaire à sa plus simple expression ; celle de l'égoïsme, témoin Ptolémée et ses ministres qui résument la politique immorale et cruelle ! Dans Attila, le poète achève Rome qu'il a déjà ébranléé dans Nicomède et prophétise les destinées de la France.

*
* *

Remontons jusqu'à Sertorius. C'est la dernière tragédie du grand dramatique dont on puisse dire qu'elle est belle, en grande partie, bien que le héros y soit ridiculement amoureux d'Aristie répudiée par Pompée, et recule devant l'amour de l'énergique Viriate, reine de Lusitanie qui « aspire à son hymen ». Avant l'heure fatale où Perpenna le trahit, que de beaux vers échangés entre Sertorius et son ennemi, dans un

Digitized by Google

dialogue universellement admiré ! Quelle peinture des divisions intestines dans la bouche de Pompée :

« Lorsque deux factions divisent un empire,
Chacun suit, au hasard, la meilleure ou la pire,
Suivant l'occasion ou la nécessité
Qui l'emporte vers l'un ou vers l'autre côté.
Le plus juste parti, difficile à connaître,
Nous laisse en liberté de nous choisir un maître ;
Mais quand le choix est fait, on ne s'en dédit plus.
J'ai servi sous Sylla, du temps de Marius,
Et servirai sous lui tant qu'un destin funeste,
De nos divisons soutiendra quelque reste ».

Le vers est beau, de la beauté simple, d'une vérité sans image. Ne peint-il pas, au mieux ce débordement de licence, où l'esprit se perd comme le cœur, où le désordre des sens et de l'imagination fait naître des affections sans principes pour de sanguinaires idoles. Tel Cinna.

Aussi Sertorius de répondre : (1)

« Mais cependant, seigneur, vous servez comme un autre ;
Et nous qui jugeons tout sur la foi de nos yeux,
Et laissons le dedans à pénétrer aux dieux,
Nous craignons votre exemple, et doutons si dans Rome
Il n'instruit point le peuple à prendre loi d'un homme ;
Et si votre valeur, sous le pouvoir d'autrui,
Ne sème point pour vous lorsqu'elle agit pour lui.
Comme je vous estime, il m'est aisé de croire
Que de la liberté vous feriez votre gloire,
Que votre âme en secret lui donne tous ses vœux ;
Mais, si je m'en rapporte aux esprits soupçonneux,
Vous aidez aux Romains à faire essai d'un maître,
Sous ce flatteur espoir qu'un jour vous pourrez l'être ».

Quelle profondeur ! Comme Pompée est jugé ! César ne l'était pas moins bien dans sa clémence intéressée envers son rival. Quelle délicatesse dans le coup de pinceau ! L'abaissement de l'antique cité des vertus républicaines est encore nuancée d'une certaine grandeur, et l'on respecte encore Pompée, dans cette dégradation plus que naissante. Car Rome est grande jusque dans celui qui veut l'asservir. Sertorius le sent,

(1) Acte 3. Sc. 1.

Digitized by Google

et ménage son ennemi dont il espère encore quelque retour au bien, pour la cause de la liberté. Mais il ne faut pas s'y méprendre. Si Rome voit naître de son sein quelques héros dignes du passé, elle n'est plus la véritable Rome. C'est ce que Sertorius, poussé à bout par la corruption fine de son interlocuteur, exprime dans la plus cornélienne, c'est-à-dire, la plus grande et la plus naturelle des antithèses :

« Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis »

*
* *

Aussi bien arrêtons-nous là. Il n'y a pas de plus beau vers dans la pièce, et je le profanerais en le mêlant à d'autres vers très pâles, quoique beaux, à côté de son éclat.

Nous ne parlerons ni de Psyché, (1671) indigne de la gravité de Corneille, où il n'eut qu'une part de versificateur, ni d'Andromède, ni de la Conquête de la Toison d'or, sortes de tragédies lyriques, ou plutôt d'opéras dont Corneille serait le véritable inventeur. Même le Prologue de la Toison où conversent ensemble la France et la Victoire servit de modèle à tous les Prologues de Quinault. Rendons à chacun ce qui lui appartient. On y lit ces beaux vers sur les lèvres de la France. Ils ne sont pas flatteurs pour Louis XIV :

« A vaincre tant de fois mes forces s'affaiblissent ;
L'Etat est florissant, mais les peuples gémissent ;
Leurs membres décharnés courbent sous vos hauts faits,
Et la gloire du trône accable les sujets ».

*
* *

Il nous reste à voir Corneille s'avancer lentement vers la tombe, dans la gloire et la pauvreté. On oublie de lui payer sa pension. (1) Mais on veut bien encore jouir de son génie. En 1676, Louis fait représenter à Versailles, Pompée, Horace, Œdipe, Rodogune, et le vieux poète sent se réveiller son ardeur. Il dit :

« Est-il vrai, grand monarque, et puis-je me vanter
Que tu prennes plaisir à me ressusciter ;

(1) Plusieurs fois, il lui arriva d'être payé, mais irrégulièrement, au bout de quinze mois ou bien d'un an. Il écrivit spirituellement à Louis XIV : « Puissent tous vos ans être de quinze mois, comme vos commis font les nôtres ».

Digitized by Google

Qu'au bout de quarante ans, Cinna, Pompée, Horace,
Reviennent à la mode et retrouvent leur place ? »

Il a rappelé ses premiers travaux ; il ajoute :

« Achève : les derniers n'ont rien qui dégénère,
Rien qui les fasse croire enfants d'un autre père.
Ce sont des malheureux étouffés au berceau,
Qu'un seul de tes regards tirera du tombeau. ».

Toujours grand, plus encore par le cœur que par l'esprit, Corneille domine avec Démosthène et Bossuet, le cours des siècles.

*
* *

Corneille étant si chrétien, avait mérité de souffrir plus qu'un autre. C'est à Paris qu'il perd, à quatorze ans, son fils Charles, chanté en beaux vers latins par l'ami du poète, le R. P. de la Rue. Un autre de ses enfants, officier, est tué, un troisième blessé et rapporté à Paris. Sa fille Marguerite prend le voile et, pour payer sa dot, le père vend sa maison de la rue de la Pie, à Rouen. Douleur sur douleur ! Séparations ! Dénuement ! Un parent de Corneille, après avoir dîné chez lui, l'accompagne et entre à sa suite, rue de la Parcheminerie, chez un cordonnier, qui répare la chaussure du poète, pour une petite pièce de monnaie. Nous avons une lettre du parent de ce pauvre qui a enrichi la France pour des siècles, et qui n'avait pas de quoi s'acheter des chaussures neuves. Cette lettre raconte la navrante histoire avec une douleur mélangée de honte. (1)

Il fallait finir. Après une année de recueillement et d'affaiblissement presque sans parole, Corneille expirait, dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre 1784, entouré de sa famille. On l'enterrait sans pompe à Saint-Roch où la Révolution l'a respecté; et Dangeau écrivait : « Le bonhomme Corneille est mort hier ! » Voilà la gloire !

Il en est une autre qui est inscrite avec le nom de Corneille, dans les fastes du ciel, et qui mérite non pas seulement l'immortalité,

(1) On a mis en doute l'authenticité de cette lettre. Soit. Le fond n'en est pas moins vrai, la pauvreté, pour ne pas dire l'indigence de Corneille. Il avait toujours été à la merci des comédiens qui prenaient pour eux, la plus belle part des bénéfices de ses pièces, celle des premières représentations. Il ne pouvait les faire imprimer que plus tard.

Digitized by Google

comme nous disons dans notre court langage, mais l'éternité. Le poète, en élevant ses héros sur la croix, en puisant le beau au sein ouvert et sanglant de J.-C., remuait dans la dernière profondeur de notre nature, ce qui s'y trouve de plus grand, le goût, l'admiration et la joie du sacrifice. Il surnaturalisait le théâtre plongé auparavant et jusqu'à l'excès de la honte dans un naturalisme grossier et sans art, par la faute de la Renaissance, fille de l'orgueil, du libertinage et de la Réforme.

A. CHARAUX.

Digitized by Google

MERVEILLEUX ÉPANOUISSEMENT
DE L'ÉCOLE SCOTISTE
AU XVIIe SIÈCLE *(Suite)* (1)

---

§ V

Productions de l'École Scotiste durant la période qui suit l'édition de Wadding de 1640 à 1700.

En Italie les doctrines scotistes étaient étudiées et défendues avec une ardeur égale par les Frères-Mineurs de l'Observance et par les Pères Conventuels. Les Frères-Mineurs avaient des Études Générales disséminées dans toute l'Italie. En 1682 ces Études étaient au nombre de 41. (2) Dans chacune de ces Études il y avait trois lecteurs de théologie choisis par le Chapitre Général. A cette époque, il y avait donc 123 professeurs de théologie scotiste dans la seule famille cismontaine de l'Observance. Nous n'avons pas pu retrouver le nombre soit des Études soit des Lecteurs de la famille ultramontaine ; mais à en juger par l'importance des ouvrages scotistes sortis de son sein, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que ce nombre était considérable.

(1) Voir *Études Franciscaines*, Janvier, Mars 1911.

(2) Sacræ Theologiæ studia in ordine ad jubilationem : Romæ, Montis Perusii, Neapolis *a)*, Florentiæ, Bononiæ, Paduæ, Genuæ, Mediolani, Panormi, Aquilæ, Neapolis *b)*, Anconæ, Lucæ, Licii, Cosentiæ, Cracoviæ, Messanæ, Foggiæ, Leopoli, Montis-Leonis, Brixiæ, Taurini, Alexandriæ, Ferrariæ, Varsoviæ, Moticæ, Fani, Bastiæ. — Studia non ordinis ad jubilationem : Mantuæ, Viterbii, Ragusii, Pisarum, Tarsati, Posnaniæ, Drepani, Melitæ, Aversæ, Titi, Zagabriæ, Barlettæ, Cremonæ, Laudæ, Viennæ, Pragæ, Mirandulæ, Salerni, Maceratæ, Campibassi, Theatæ. (Orbis Seraphicus, tom. IV, p. 254.) — Dans le même ouvrage on peut voir le nom de chaque couvent d'études et aussi le nom de chaque professeur.

Digitized by Google

Les Pères Conventuels restaient également fidèles aux doctrines du Docteur Subtil. Ils ne se contentaient pas d'inculquer ses enseignements aux religieux de leur Ordre, mais ils les exposaient et les défendaient merveilleusement dans les chaires publiques qu'ils occupaient dans les plus célèbres Universités de l'Italie. Aux Conventuels et aux Observants il faut ajouter plusieurs Pères Capucins qui restèrent fidèles à l'Ecole scotiste. (1) Il est vrai de dire cependant que cette dernière branche de l'Ordre franciscain essaya (2) de se donner comme Maître le Docteur

(1) Le Père Bernardin de Regio, mort en 1536, laissa un ouvrage intitulé : Commentaria in librum primum scripti oxoniensis Joannis Duns Scoti in tria volumina distributa. — Le Père Bernardin de Monte-Ulmo, mort en 1565, laissa un ouvrage très important intitulé : Commentaria super quatuor libros sententiarum juxta mentem Scoti. — Le Père Jérôme de Pistoye, mort en 1570, composa un ouvrage sur les formalités, imprimé à Rome en 1570 avec ce titre : De quantitatibus, rerumque distinctionibus et formalitatibus Scoti. — Le Père François de Saccia, insigne théologien et très versé dans la doctrine de Scot, mourut en 1575, alors qu'il s'occupait de faire imprimer ses leçons de philosophie et de théologie selon la pensée du Docteur Subtil : Lectiones philosophiæ et theologiæ secundum mentem Scoti. — Le Père Jérôme de Palerme, Définiteur Général et plusieurs fois Commissaire Général mort en 1579, laissa aussi des leçons de théologie selon la pensée de Scot : Lectiones theologiæ ad mentem Scoti. — Le Père François de Mazzara, Provincial de la Province de Messine, mort en 1588, écrivit trois volumes de philosophie et quatre volumes de théologie selon la pensée de Duns Scot. Les deux ouvrages portent ce titre : Prælectiones in libris Aristotelis et Prælectiones theologiæ secundum doctrinam Scoti. — Nous parlerons plus loin des scotistes jésuaïd de Bologne, Félix Brandimartes, François de Molins, Illuminé Oddo, Jean-Thomas de Brayden, Paul d'Offide, Raphaël de Méliton, qui ont enseigné durant l'époque dont nous nous occupons dans cette série d'articles. — Le Père André de Montilla de la Province d'Andalousie, fit imprimer, à Séville en 1772, un ouvrage où il expose le plan divin d'après Duns Scot. — Le Père Bernard de Bologne, philosophe, théologien et orateur fameux, nous a laissé deux beaux ouvrages scotistes : le premier a pour titre : Institutio philosophica ; le second, Institutio theologica juxta omnia fidei dogmata et Joannis Duns Scoti scholastica nerva instructa, imprimé à Venise en 1746. — Enfin le Père Jérôme-Joseph de Cabra, Provincial d'Andalousie, Examinateur synodal de cinq diocèses, Qualificateur du St-Office, Commissaire Général des Indes occidentales, fit imprimer à Cordoue en 1801 un cours complet de philosophie scotiste intitulé : Totius philosophiæ, tam veteris quam recentioris dogmata, Subtilis Marianique Doctoris Joannis Duns Scoti doctrinis accommodata, et ad usum studentium Capuccinorum Provinciæ utriusque Bæticæ in brevissimum compendium redacta. (Cf. Apologia de Escoto por el Padre Carcagente, p. 388-391.)

(2) Je dis : essaya, car ce plan ne fut jamais réalisé comme l'attestent les plus fervents bonaventuristes eux-mêmes, tels que Gaudence Bontemps et Barthélemy de Barberiis. Ce dernier, qui écrit en 1687 et qui est par conséquent le dernier ou du moins un des derniers venus parmi les bonaventuristes, s'exprime en ces termes dans sa préface au lecteur : « Merito Pater Gaudentius Brixiensis noster in sua summæ apparatu conquæritur, *neminem* in florentissima Minorum religione divinissimi hujus Doctoris opera elucidasse, eruditiones exposuisse, sententias propugnasse. *Omnes* Scotum, acutum, subtilem Theologorum Principem inclamant. »

Digitized by Google

Séraphique S. Bonaventure de préférence au Docteur Subtil. Enfin les Pères Irlandais qui enseignèrent à Rome au collège St-Isidore terminent la longue série des théologiens scotistes en Italie au XVIIe siècle. Nous allons mettre sous les yeux du lecteur la simple nomenclature de leurs travaux durant l'espace de soixante ans.

Le Père Laurent Brancatus naquit à Lauria en Calabre, le 10 avril 1612, de parents pauvres. Jeune homme, il fut atteint d'une grave maladie ; ayant perdu tout espoir dans les secours humains, il eut recours à S. François d'Assise, et fit le vœu, s'il se relevait de cette maladie, de revêtir les livrées séraphiques. Bientôt il revint à la santé et entra le 2 juillet 1630 chez les Pères Conventuels dans la province de St-Nicolas. Il fit à Rome de brillantes études philosophiques et théologiques, et reçut le titre de Maître au collège de St-Bonaventure fondé par Sixte V. Il enseigna avec éclat la théologie dans plusieurs villes d'Italie, et remplit diverses charges dans son Ordre. Il se retira ensuite à Albano et se livra tout entier à l'étude. Sur l'ordre de son Général, le P. Catalan, il entreprit d'écrire des Commentaires sur les livres des Sentences de Scot. Il s'y appliqua à entourer la doctrine du Docteur Subtil d'un triple rempart : celui de l'Écriture, celui des Pères et celui des Conciles. Ce travail lui acquit bientôt à Rome une immense réputation de savoir. Il devint successivement l'ami et le conseiller d'Alexandre VII, (1) de

etc... Plus loin le même auteur constate que les Capucins sont pleins de respect et de vénération pour saint Bonaventure, qu'ils l'acclament comme leur Docteur, leur Maître, leur Protecteur et leur Patron, mais qu'ils ne suivent pas sa doctrine, et cela malgré plusieurs Chapitres Généraux qui le leur imposent. Voici ses propres paroles : « videnque non sine animi mei mærore admirationeque, omnes religiosos Capuccinos, præcipueque Lectores et Scholares ex una parte profiteri maximam venerationem huic sanctissimo viro, ipsumque conclamare, et venerari veluti proprium Doctorem, Magistrum, Protectorem. Patronum et ex alia postea in scholis monstruose profitentes alienam doctrinam discissos in varias et diversas scholas, sive Thomistarum, sive Scotistarum, sive Neotericorum, quod merite nomine monstruositatis appello, cum in pluribus Capitulis Generalibus imposita fuerit Lectoribus et studentibus lectio et studium doctrinæ Seraphicæ, ut patet ex chronicis antiquis, quod statutum fuit pluries, et confirmatum in pluribus aliis capitulis nostræ religionis, sed numquam perfecte observatum, ob difficultates maximas occurrentes in evolvendis scriptis Seraphici Doctoris. »

(1) « Consilia vero et opiniones Lauriæ Summum Pontificem adeo ipsi conciliarunt, ut in præarduis negotiis eum fere semper et consuleret et ut plurimum sequeretur. Hinc in theologum gallicæ legationis delectus a Flavio Chisio cardinale, assensum negavit Pontifex asserens, se in uno Lauria supra omnes confidere ejusque operam sibi adeo esse necessariam, ut carere ea non possit. Propter tantam qua apud Pontificem fruebatur gratiam principum legati in negotiis suæ aulæ ejus nite-

Digitized by Google

Clément IX, de Clément X (1) et d'Innocent XI. Il fut nommé Consulteur de quatre Congrégations, à savoir du St-Office, des Indulgences, des Rites et de la visite des réguliers. Il fut en outre nommé Qualificateur du Consistoire, Examinateur des Évêques et premier Gardien de la Bibliothèque du Vatican. Enfin le 1 septembre de l'année 1681, le pape Innocent XI le créa Cardinal de la sainte Église Romaine. (2) Il vécut encore 12 ans, consacrant ses forces et son talent au progrès de la science (3) et au bien de la religion. Il s'endormit dans le Seigneur, plein de vertus et de mérites le 13 novembre 1693, à l'âge de 81 ans. (4)

Il publia à Rome huit volumes in-folio de Commentaires sur le troisième et le quatrième livre des Sentences du Docteur Subtil. (5) Le premier traite des Sacrements en général, du Baptême et de l'Eucharistie. Il parut chez les héritiers de Menelphi en 1653 Le second traite de la Pénitence considérée comme vertu et comme sacrement. Il parut chez Ange Bernabo en 1656. Le troisième traite de la Confirmation, de l'Ordre, de l'Extrême-Onction et du Mariage. Il parut chez Vital Mascard en 1662. Le quatrième traite du ciel, de l'enfer, du purgatoire et des limbes soit de l'état des enfants morts avant le baptême. (6) Il parut chez

bantur sibi conciliare favorem oblatis quoque muneribus : quibus tamen constanter renuncians, satis sibi esse dicebat, si fides sua constaret incorrupta. » (Nomenclator P. Hurter.)

(1) « Qui Pontifex factus, amicitiæ cum Lauria jam diu contractæ haud immemor, ejus arguebat timorem, quod infrequens et trepidus ad solium accederet, mandans ei serio et in virtute obedientiæ, ut secum ageret quasi cum cardinali Alterio, non pontifice, amico non Domino. » (Ibid.)

(2) Le cardinal Brancatus de Lauria figure parmi les princes de l'Église qui ont honoré la pourpre romaine par leur science et leur savoir. Ses mérites le placent à côté des Cajétan, des Tolet, des Bellarmin, des de Lugo, des Baronius, etc.

(3) « Literatorum extitit Mæcenas, viros probos ac doctos laudavit, promovit, argento fovit. » Nomenclator P. Hurter.

(4) Il était d'une grande piété et d'une grande charité. Il mourut dans les sentiments de la plus profonde humilité, et le P. Hyacinthe Serri, dominicain, put s'écrier en toute vérité dans la troisième partie de son oraison funèbre : « Ite nunc, quos scientiarum tantum gloria movet, ac delectat, prædicate quam voletis sacræ theologiæ reconditissimam eruditionem, Pontificii Cæsareique juris studium ingens ; asceticæ scientiæ peritiam nulli non imparem ; Scriptúrarum ac Patrum lectionem immensam ; historiæ autem profanæ, tum sacræ plenissimam cognitionem ; ego unam piis ejus manibus humilitatem gratulabor, etc. » (Joann. a S. Ant., tom. II.)

(5) C'est l'ouvrage le plus important du célèbre Cardinal, et un des meilleurs travaux de l'École Scotiste.

(6) Ce volume dénote une immense érudition au témoignage du cardinal Noris. (Vindicia Augustiniana c. 3, § 5.)

Digitized by Google

les héritiers de Corbelleti en 1665. Le cinquième traite des vertus cardinales et de la vertu héroïque. Il parut chez les mêmes en 1668. Le sixième traite des vertus théologales en général, de la foi en tant que propagée et devant être propagée par les missionnaires, du martyre, de l'hérésie et des peines des hérétiques. Il fut édité à l'imprimerie de la Sacrée Congrégation de la Propagande en 1663. Le septième traite de l'espérance, de la charité des dons du Saint-Esprit, des béatitudes, de la grâce habituelle, des grâces gratis datis, et spécialement des miracles. (1) Il parut chez les héritiers de Corbelleti en 1676. Le huitième traite de l'Incarnation. Il parut chez les mêmes en 1682. Le Cardinal Brancatus publia encore trois opuscules sur la prédestination, la réprobation et la grâce actuelle, d'après S. Augustin. Ces opuscules parurent en 1687 à Rome, chez Corbelleti en 1 vol. in-4°. Ils parurent de nouveau à Rome en 1770 et à Rouen en 1705. — En 1685, il publia huit opuscules sur l'oraison et ses différentes espèces. Ils parurent à Rome chez Corbelleti en un volume in-4°. Cet ouvrage a eu depuis un grand nombre d'éditions. (2)

En 1659, il publia à Rome chez Mascardi, un ouvrage intitulé : Résumé des canons contenus dans les Conciles Généraux et Provinciaux, le décret de Gratien, les Décrétales, les Lettres et les Constitutions Pontificales jusqu'à Alexandre VII. Cet ouvrage, extrêmement précieux pour les théologiens, fut réédité à Rome en 1669 ; à Venise en 1673, 1689, 1706, 1778, et à Cologne en 1684 et 1685. (3) Étant mort en 1693, il laissa inédits quatre grands volumes de théologie scholastique, qui complètent l'œuvre du P. Ange Vulpes, et portent à seize le nombre de volumes in-folio de ce grand ouvrage scotiste. (4)

(1) Ce volume est d'un grand secours pour la Congrégation des Rites. (Nomenclator P. Hurter.)

(2) « Opuscula octo de oratione christiana ... quæ ascetarum manibus feruntur, lectitantur et a vitæ spiritualis magistris ut certa oracula suscipiuntur. » (Ibid.)

(3) « Triennio vidit ac legit omnia concilia Generalia et Provincialia, jus canonicum, tres tomos P. Salleles, tomos quatuor Bullarii Romani, tomos 12 Cardinalis Baronii, libros quatuor Damasceni de fide orthodoxa, utque ejus verbis utar agentis de operibus S. Augustini : « Opera, inquit, in partes undecim ... in mea Basiliensis editione anni 1506 divisa, verbatim usque ad octavam legi, studui, et in compendium alphabeticum mea manu redegi. » (Bibliothec. francisc. a Joan. a S. Ant. tom, II.)

(4) Le Cardinal Brancatus composa encore les ouvrages suivants : Vita harmonice composita juxta quatuor Evangelistas. — Compendium Cardinalis Baronii. — Compendium Nicolai de Lyra. Ces trois ouvrages furent édités par le P. Comandi, conventuel, selon le témoignage de Coronelli, tom. VI. Biblioth. universalis, n° 2829.— Devota laudis ad Sanctissimam Trinitatem oratio, éditée à Rome en 1695, 1 vol.

Digitized by Google

Le Père Bonaventure Bellutus et le Père Barthélemy Mastrius, tous deux Conventuels, étant professeurs de théologie au collège de St-Bonaventure à Rome, écrivirent ensemble des ouvrages philosophiques, selon la pensée de Duns Scot. En 1639, ils firent paraître à Venise un volume in-4° intitulé : Disputationes in organum aristotelis, quibus ab adversantibus, tum veterum tum recentiorum jaculis Scoti logica vindicatur. Cet ouvrage parut de nouveau à Venise chez Ginamum en un volume in 4° en 1646, et à Naples chez Novelli de Bonis en 1660, également en un volume in-4°. — En 1637, ils firent paraître à Rome chez Louis Grignani, en un volume in-4° les : Disputationes in octo libros physicorum. Cet ouvrage fut réédité quatre fois à Venise et de nouveau à Naples. En 1640, ils publièrent à Venise, chez Ginamum, en un volume in-4°, les Disputationes de Generatione et Corruptione. — En 1640, ils firent paraître chez le même, en un volume in-4°, les Disputationes in libros de cœlo et mundo et metheoris.— En 1643, ils publièrent chez le même, en un volume in-4°, les Disputationes in libros de anima. Après des éditions répétées, tous ces ouvrages parurent réunis en cinq volumes in-folio à Venise chez Nicolas Pezzana, en 1688, avec ce titre : Cours complet de philosophie selon la pensée du Docteur Subtil. Après d'autres éditions, ce cours parut de nouveau à Venise en 1727. — Le Père Bellutus étant devenu Provincial, Consulteur et Censeur de l'Inquisition en Sicile, publia à part, sans le concours du P. Mastrius, plusieurs ouvrages de théologie. En 1645, il fit paraître à Catane, chez Jean Rubeis, en un volume in-folio, un traité sur l'Incarnation. On fit encore paraître à Catane, chez Bisagni, en un volume in-folio, un ouvrage du Père Belletus intitulé : Moralium opusculorum miscellaneo apparatu, atque resolutionum librum posthumum. Enfin, étant mort à Catane le 18 mai 1676, il laissa prêt à être imprimé un traité du sacrement de l'Eucharistie en un vol. in-folio.— De son côté, le Père Mastrius, successivement Régent des Études à Padoue et Provincial de la Province de Bologne, écrivit deux volumes in-folio sur la métaphysique. Il fit paraître encore des disputes théologiques sur les quatre livres des Sentences dans lesquelles il défend la doctrine de Scot

in-12. — En outre il laissa inédits les ouvrages suivants : De juridictione S. Officii, tomos III. — Vota pertinentia ad S. Officium, volum. 8. — Concordantia Evangeliorum. — De examine Episcoporum varia. — Opuscula demum eruditissima, sed incompleta, ut recenset laudatus Coronelli, et Gregorius Josephus Eggs in sua Bibliotheca Purpurata.

Digitized by Google

contre tous ses adversaires anciens et modernes. (1) Elles furent éditées à Venise en 1675, chez Jean-Jacques Hertz, en quatre volumes in-folio (2). On en fit à Venise une seconde et une troisième édition en 1684 et en 1698. — En 1671, il publia à Venise, chez Jean-Jacques Hertz, en un volume in-folio, une théologie morale selon la pensée du Docteur Séraphique et du Docteur Subtil. Elle fut rééditée à Venise en 1700, et en 1723. Enfin il publia à Ferrare, chez François Succi, en 1650, en un volume in-4°, une défense institulée Scotus et Scotistæ Bellutus et Mastrius expurgati a probosis querellis Ferchianis. (3)

Le Père Alexandre Rubeus de Lugo, Conventuel, Régent des études au Collège d'Assise, puis à celui de Bologne et Définiteur perpétuel de sa Province, publia deux volumes in-4° de controverses théologiques entre Scotistes. Il parut à Bologne chez Jean Baptiste Feroni, en 1651. (4)

Le Père Bonaventure Theuli, Conventuel, Définiteur perpétuel de la Province Romaine et Provincial de Terre-Sainte, publia une morale d'après Duns Scot. (5) L'ouvrage parut en 1652 à Venise chez Mathieu Leni en un volume in-8, et de nouveau en 1661 chez Paul Baleoni. — En 1673, il publia, à Venise, chez

(1) L'édition de 1698 est ainsi intitulée : Disputationes theologicæ, quibus ab adversantibus, tam veterum tum recentiorum jaculis Scoti theologia vindicatur.

(2) Nous lisons dans la préface au lecteur du troisième livre des Sentences, ces paroles significatives : « Non defuere ex nostris (quoniam omnia nova placent) qui mihi suadere non semel conati sunt, ut ad ostentandum ingenii acumen in præcipuis difficultatibus aliquam novam sententiam proprio Marte excogitatam, et peregrinas meditationes interdum proponerem ; ab hoc tamen abstinere consuitius nisum est, tum quia terminos antiquos, quos posuerunt Patres nostri, transgredi non licet ; *tum quia acutiores speculationes quam Doctoris nostri, difficillime occurrunt ;* tum tandem, quia vetus adagium est, qui tritam et veterem, ut novam ineat, deserit viam, sese deceptum sæpissime experitur.

(3) On le voit, l'œuvre des Pères Mastrius et Bellutus est considérable. Elle embrasse à la fois toute la pensée philosophico-theologique du docteur Subtil, et je ne sais si l'École Scotiste possède un second trésor de cette valeur. On pourrait peut-être comparer le cours de ces deux illustres scotistes, à la théologie des Salmanticenses. Mastrius et Bellutus sont au premier rang parmi les grands défenseurs de la doctrine du Docteur Subtil, et peu de théologiens du dix-septième siècle leur sont comparables. Une nouvelle édition de leurs œuvres serait grandement à désirer.

(4) « De secundo testimonium perhibet auctor ad lectorem : primam hanc, inquit, scotistarum controversiarum partem luci committo, commissurus mox etiam secundam. » (Bibl. Franc. a Joan. a S. Ant. tom. I.)

(5) L'ouvrage a pour titre : « Scotus moralis pro confessariis, in quo ea quæ Subtilis Doctor in quatuor Sent. et quodlibet. sparsim docuit, interrogatorii forma inspiciuntur. » (Ibid.)

Digitized by Google

Guillaume Casari, en un volume in-4°, un ouvrage sur l'Immaculée Conception. (1)

Le Père Gaspard Sghemma, de Palerme, Conventuel, Examinateur Synodal et Censeur de l'Inquisition pour le royaume de Sicile, écrivit plusieurs ouvrages scotistes. En 1645, il fit paraître à Palerme, chez Alphonse Isola, un ouvrage de théologie scotiste qu'il dédia au Cardinal de Lugo. (2) Il eut une seconde édition en 1652 en un volume in-4. — En 1651, il fit paraître un second volume in-4, de théologie scotiste, chez Pierre Isola. (3) — Dès l'année 1638, il avait fait paraître à Palerme, chez Alphonse Isola, un manuel de théologie scotiste en un volume in-16. (4) — De plus, d'après la bibliothèque sicilienne de Mongitore, tom. I, il publia, en 1645, une physique scotiste en deux volumes in-4 chez le même; et en 1648, une logique scotiste chez François Terranova et André Colichia en un volume in-16.

Le Père Jean-Baptiste Christadorus de Palerme, Conventuel, Lecteur de théologie et Définiteur perpétuel de la Province de Sicile, Consulteur et Qualificateur du S. Office, nous a laissé un Compendium de toute la théologie du Docteur Subtil. (5)

Le Père Modeste Gavatius de Ferrare, Conventuel, Maître de théologie, Consulteur de l'Inquisition Romaine et Procureur Général, publia en 1656 à Rome, en un volume in-fol., un ouvrage sur le sacrement de l'Eucharistie, selon la pensée de Scot. — Il publia en 1642, à Bologne, chez Jean Baptiste Ferreri, un volume in-4, sur le péché. — Il écrivit encore un traité de l'Incarnation cité par le Père Castel, question I. page 185 num. 24. (6)

Le Père Vincent Ciorla de Naples, Conventuel, Maître de théologie dans le Couvent d'Aquila, écrivit trois volumes de philosophie selon la pensée de Duns Scot. Le premier et le second furent imprimés à Rome chez Ludovic Grignamum en 1640 et

(1) L'ouvrage a pour titre : « Decachordum, scoticum sive methodum probativam puritatis Sanctissimæ Mariæ Dei Genitricis. » (Ibid.)

(2) L'ouvrage a pour titre : « Scotica opuscula de Deo Uno et Trino, quoad Dei visionem, lumen gloriæ, fruitionem, beatitudinem, præscientiam, prædestinationem, ubi obiter meritum Christi, et Immaculata Virginis Conceptio, prœelectio, præordinatio. » (Joan. a. l. Ant. tom I.)

(3) L'ouvrage a pour titre : « Scoticum opusculum de scientia et voluntate Dei in ordine ad ultimum finem » (Ibid.)

(4) L'ouvrage a pour titre : « Manuale scoticum juxta quatuor libros magistri Sententiarum. » (Ibid.)

(5) Biblioth. Francisc, a Joann. a S. Ant. tom. II.

(6) Ibid.

Digitized by Google

1649, en deux volumes in-4. Le troisième parut à Naples, chez François Savium, en 1651, en un vol. in-4. (1)

Le Père François Macedo, né à Coïmbre en Portugal en 1594, entra d'abord chez les Jésuites en 1616, et y vécut jusqu'en 1642. Avec la permission de ses supérieurs, il passa au noviciat des franciscains de la Province de Saint-Antoine, et fit profession à Lisbonne en 1643. Il y enseigna plusieurs années la philosophie et la théologie, et fut nommé prédicateur du roi Jean III et historiographe du royaume. S'étant mêlé à des affaires politiques, il fut obligé de sortir du Portugal ; il passa quelque temps en France et en Angleterre et vint se fixer en Italie. A Rome il se concilia si bien les bonnes grâces d'Alexandre VII, qu'il le nomma professeur de théologie pclémique au Collège de la Propagande, professeur d'histoire ecclésiastique à la Sapience et Consulteur de l'Inquisition. Étant tombé en disgrâce, il se rendit à Venise, où il soutint en 1667, durant huit jours consécutifs, des thèses publiques sur toutes les branches du savoir. (2) Ces thèses lui acquirent une telle réputation qu'il fut nommé Citoyen de Venise, et son portrait fut exposé dans la bibliothèque de la ville. La même année 1667, il fut appelé à occuper la chaire de philosophie morale à l'Université de Padoue. Il mourut dans

(1) Ibid.

(2) Le P. Macedo intitula ces thèses : Leonis Marci rugitus litterarii per dies octo continuos opera P. Macedi observantis Minoritæ prolati.

I. De Sacra Scriptura, tum veteris tum novi Testamenti, deque ejus sensibus, versionibus, interpretatione, expositione.

II. De Romanorum Pontificum serie, successione. auctoritate suprema, deque conciliis æcumenicis, ac eorum causis, præsidibus, doctrina.

III. De Historia Ecclesiastica, tum ab Adamo usque ad Christum, tum a Christo usque ad annum præsentem.

IV. De sanctorum Patrum et Græcorum et Latinorum ætate et doctrina, ac præcipue S. Augustini, cujus opera omnia exponantur, sententiæ asseruntur, defenduntur.

V. De tota philosophia et theologia, speculativa et morali, ac illius scholis, præcipue Scotica, Thomistica, Jesuitica ; deque Sacris Canonibus et Institutis, ac libris Juris Civilis.

VI. De Historia Græca, Latina, Barbara præcipue Itala et Veneta.

VII. De Rhetorica, ac illius arte ac methodo, ad usum ita redacta, ut quamcumque quis quæstionem dicenti ponat, de ea ex tempore dicentem audiat.

VIII. De poetica ad mentem aristotelis, deque illius formis et versibus. Poetis præcipuis Græcis, Latinis, Italis, Hispanis, Gallis, oblata quavis materia, extemporalis eam poeta suscipiet, et versu describet.

Cuilibet disputatura ponere, et rogare quid velit licitum esto. Incipiunt a die lunæ 26 septembris 1667, publice in Ecclesia S. Francisci de Vinea Venetiarum. (Joan. a S. Ant. tom. I Biblioth. Franc.)

« Monstrum scientiarum propterea meruit vocari. » (Nomencl. P. Hurter.)

Digitized by Google

cette même ville le 1 mai 1681 à l'âge de 88 ans. (1) Le Père Macedo nous a laissé une multitude d'ouvrages poétiques, littéraires, historiques, scientifiques, polémiques, philosophiques, théologiques et scripturaires. (2) Nous ne devons mentionner ici que les ouvrages philosophiques et théologiques. En 1671, le Père Macedo commença la publication de son plus fameux ouvrage intitulé : Collationes doctrinæ S. Thomæ et Scoti cum differentiis inter utrumque, textibus utriusque fideliter productis, sententiis subtiliter examinatis, commentariis interpretum Cajetani in primis et Lycheti diligenter excussis et aliarum pene omnium scholarum, præcipue jesuiticæ Suario et Vasquio authoribus, controversiis apte prolatis. Dans cet ouvrage, le P. Macedo compare les doctrines des deux grands théologiens sur les questions traitées dans les trois premiers livres des Sentences. A ses yeux Scot l'emporte sur S. Thomas comme philosophe et théologien et il y montre comment le Docteur Subtil a eu raison de se séparer de S. Thomas sur un grand nombre de questions philosophiques. Cet ouvrage comprend trois grands volumes in-folio. Le premier parut en 1671 à Padoue chez Pierre Marie Frambotti ; le second parut en 1673 chez le même. Il est dédié au cardinal Ottoboni. Le troisième parut en 1680 chez Cadorini; il est dédié au Pape Innocent XI. (3) — En 1664, il publia à Rome, chez Philippe-Marie Manzini, en un volume in-folio,

(1) Quoique le P. Macedo soit mort à Padoue, on lit à Rome cette épitaphe dans le couvent d'Ara-Cœli :

Viro omniscio P. Fr. Francisco a S. Augustino Macedo
Patria Lusitano, Veneto Civi, Minor Observantium
Provinciæ Portugalliæ Lectori jubilato. In Patavina
Academia Ethico Professori, Galliarum Reginæ Annæ
Concionatori et Consiliario, Regis Lusitaniæ Joannis
IV Chronologo Latino, Sancti officii Romæ Qualificatori. in Collegio Propagandæ Fidei Controverriarum Lectori. In Romano Sapientia Historiæ Ecclesiasticæ Magistro. Poetæ estemporaneo celeberrimo.
Pluribus in Catholicæ et Litterariæ Reipublicæ
obsequium laboribus claro. Adversæ fortunæ ictibus
intrepido, ingenio acri, memoria infallibili
Septuaginta voluminum Patri, die I Maii 1681
Ætatis suæ anno 88 Paduæ ad Superos profecto.

(2) On peut voir la nomenclature de ses ouvrages dans la Biblioth. Franciac. de Jean de S. Ant. tom. I.

(3) « Opus est singulare in quo agit : de ineffabili et altissimo Incarnationis mysterio, et aliis continentibus, cum apparatu ad idem mysterium, et tractatu de Immaculata B. Mariæ Virginis Conceptione, et de adoratione et institutione vitæ apostolicæ. » (Joan. a S. Ant.)

Digitized by Google

un ouvrage intitulé : Écoles de théologie positive ouvertes pour la défense de la doctrine catholique et pour la réfutation des hérétiques. (1) En 1663, il avait publié un autre ouvrage intitulé : Controverses choisies contre les hérétiques et les schismatiques. L'ouvrage parut chez le même en un volume in-16. En 1660, il avait publié chez le même, en un volume in-fólio, un ouvrage sur les clefs de Pierre, divisé en quatre livres. (2) En 1667, il publia chez le même, en un volume in-folio, un ouvrage intitulé : Assertor romanus adversus calumnias hetherodoxorum, Anglorum præsertim et Scotorum in Academiis Oxoniensi, Cantabrigiensi et Aberdontensi. L'ouvrage est dédié à Clément IX. En 1654, il publia à Londres, en un volume in-4, un ouvrage intitulé : Tessera romana auctoritatis pontificiæ adversus buccinam Thomæ Angli et classicum heteredoxorum. En 1643, il fit paraître à Londres en un volume in-4, un ouvrage où il enseigne que le pape Innocent X a été inspiré dans la condamnation des cinq propositions de Jansénius. En 1644, il fit paraître à Londres, chez Thomas Royerost un volume in-4 intitulé : Scrutinium D. Augustini de prædestinatione, gratia et libero arbitrio. Cet ouvrage, fut publié de nouveau à Paris, en 1648. Il publia encore, en 1648, un autre ouvrage intitulé : Cortina D. Augustini de prædestinatione et gratia. En 1655, il publia à Rome, en un volume in-4, un ouvrage intitulé : Mens D. Augustini illustrata de duplici adjutorio gratiæ. En 1676, il publia à Padoue un volume in-4, sur l'infaillibilité du Pontife Romain, lorsqu'il propose les mystères de la foi et lorsqu'il tranche les controverses. En 1675, il publia à Padoue, en un volume in-4, un ouvrage portant ce titre : Myrothecium morale documentorum tredecim seu totidem lectiones super textum Aristotelis lib.

(1) Scholæ apertæ sunt 20, nempe : « De Verbo Dei dicto, de Verbo Dei viso, de Divinitate Spiritus Sancti, de Processione Spiritus Sancti a Patre et Filio, de Principio Spiritus Sancti et distinctione ejus a Filio, de judicio veritatis fidei et morum in dubiis circa illam ortis, de infallibili auctoritate Pontificis Romani, de Ecclesia Christi, de Monarchia et hierarchia Ecclesiæ, de Traditionibus, de Immunitate Ecclesiastica, de sacramentalibus et cæremoniis, de Anti-Christo, de Peccato et justificatione a peccato, de Purgatorio, de Continentia clericorum, de Funere et sepultura, de possibilitate et impossibilitate mandatorum Dei, de canonisatione, beatitudine, cultu et invocatione Sanctorum, de communione sub utraque specie. » (Ibid.)

(2) Libro primo agit de Clavi Papalis dignitatis, potestatis et jurisdictionis. Libro secundo, de Clavi interpretationis ac intelligentiæ Sacræ Paginæ. Libro tertio, de Clavi Fidei Dogmaticæ. Libro quarto de Clavi Sacramentorum in genere et in specie. Extat hoc opus apud, tom. XII. Bibliothecæ Pontificiæ Maximæ.

Digitized by Google

VIII Ethicorum. — En 1673, il publia à Vérone, chez François Gamba, un volume in-4 intitulé : Disquisitio ecclesiastica super azimum eucharisticum, seu de ritu azimi et fermentati. En 1674, il publia de même à Vérone, en un volume in-4, un ouvrage intitulé : Commentationes duæ ecclesiastico-polemicæ pro S. Vincentio Lyrinensi et S. Hilario Arelatensi et monasterio Lyrinensi. Ce même ouvrage parut de nouveau à Mayence en 1670, en un volume in-folio. En 1671, il publia à Padoue, en un volume in-folio, un résumé de l'histoire ecclésiastique. — A ces ouvrages imprimés il faut ajouter plusieurs travaux qui sont restés manuscrits : un volume in-folio sur les Conciles, un volume in-folio sur S. Augustin, un volume in-4 sur le probabilisme, un volume in-4 sur le mariage, etc. L'œuvre théologique du P. Macedo est donc considérable. Seule elle comprend plus de vingt grands volumes. (1)

En 1640, le P. Ambroise Saxius, lecteur émérite de la Province de Bologne, de la Regulière Observance, publia un ouvrage philosophico théologique, où il expose les doctrines du Docteur Subtil. Il parut à Bologne chez Jacques Monti et Charles Zeneri en 1640, en plusieurs volumes in folio. (2)

En 1646, le P. Clemens Brancasius de Carovinea, des Réformés de la Province de Naples, Lecteur en théologie et Définiteur, publia à Naples chez Egide Long en un volume, in-folio, un traité des Anges — En 1638, il avait déjà publié chez le même, en deux volumes in-folio, deux autres traités sur Dieu Un et Trine.

Le P. Charles François de Varesio, des Mineurs Réformés,

(1) Comme le dit très exactement Jean Brancaccio dans son Ars memoriæ vindicata, le P. Macedo « était certainement une bibliothèque de toutes les sciences et l'oracle commun de toute l'Europe ». C'était un « excellent théologien, un philosophe insigne, un économiste très versé dans l'un ou l'autre droit, un orateur éloquent et un poète doué d'une admirable facilité. » Feijoo dit qu'il fut la gloire de sa famille religieuse et de sa patrie. « Grande esplandor de su Religion y de su Patria. » Theatro critico tom. IX. Comme de son vivant il eut des polémiques retentissantes et qu'il fut mêlé à beaucoup d'affaires délicates, le P. Macedo a été jugé diversement. Nous n'avons pas assez de données pour porter sur lui un jugement critique. Qu'il nous suffise de dire que ses Collationes le placent parmi les grands représentants de l'École Scotiste.

(2) L'ouvrage a pour titre : Catastrosis philosophica ac theologica sive peripateticæ, scoticæ, atque universalis doctrinæ explicatio. In qua disputationes quam plurimæ, non minus studiosis perutiles quam provectis gratæ expenduntur, variæque controversiæ passim conciliantur, præsertim circa quidditates, realitates, formalitates, ac hujus modi abstractiones, quæ in scholis scotistarum pertractantur. (Joan. a S. Ant., tom. V.)

Digitized by Google

Lecteur jubilaire, Père de la Province Romaine, Qualificateur universel de l'Inquisition, Commissaire Général des Réformés et des Observants Ultramontains, très versé dans la doctrine scotiste, écrivit deux volumes in-folio sur la pensée du Docteur Subtil. L'ouvrage parut à Venise chez André Poleti en 1690. (1)

Le P. Jean-Baptiste Fonius de Fugnano en Émilie, Lecteur émérite Provincial de Bologne et Définiteur Général de tout l'Ordre, publia à Venise, en 1688, chez François Tramontini, un commentaire du premier livre des Sentences selon la pensée de Scot, en deux volumes in-folio. Le second volume parut à Bologne chez les héritiers de Victor Benati en 1690. (2)

Le P. Jean Ruccius, de la stricte Observance, lecteur de théologie, publia un ouvrage scotiste à Pavie chez André Magri en un volume in-4° en l'année 1650. (3)

Le P. Jérôme Gallus, natif de Manero dans le diocèse de Navarre, appartenant à la Province de Milan, de la Régulière Observance, Lecteur émérite de Théologie et Père de la province, laissa inédits deux volumes sur le troisième livre des Sentences de Scot. Le premier traite de l'incarnation, de la vision béatifique, du lumen gloriæ, du mérite et de la satisfaction du Christ. Le second traite des vertus infuses. Le premier volume fut édité à Milan chez Anselme Siturum, en 1645, par les soins de son disciple, le P. Pacifique Porti à Gera. (4)

Le P. Grégoire de Licio, des Déchaussés, auditeur du fameux Lorca à Alcala, très versé dans la doctrine du Docteur Subtil, publia un ouvrage sur la Trinité, d'après le témoignage de Didace Lequile, tom. II. Hierarch. Francisc. folio 275. (5)

Le P. François de Apigniano, de la Régulière Observance,

(1) L'ouvrage a pour titre : « Promptuarium scoticum, ob oculos exhibens quidquid in 4 Sententiarum libris, et quodlibeto Doctoris Subtilis continetur, suos in titulos digestum, atque ordine alphabetico explanatum. » Ibid.

(2) L'ouvrage a pour titre : De disputationibus et quæstionibus ex universa Theologia ad menten Scoti in primum librum Sententiarum.

(3) L'ouvrage a pour titre : Apparatus ad imaginativam Doctoris Subtilissimi suscitandam, sive opus complectens principia catholicæ scientiæ, ipsam scientiam, methodumque, ea omnia inquirendi et componendi, prævium ad analogias methodos et loca mathematica, quæ in libris Sententiarum, Quodlibetis et Theorematum Joannis Duns Scoti continentur enucleanda. »

(4) Le P. Jérôme mourut à Milan en 1644. Ex Waddingo, Sannig et Baronio in suis syllabis, ac F. Petro de Alra in sua Militia col. 607.

(5) Bliot. Franc. a Joann. a S. Ant.

Digitized by Google

de la Province de la Marche, écrivit des commentaires sur le premier livre des Sentences de Scot. (1)

Le P. Basile Donursus de Surrento, célèbre professeur de philosophie et de théologie, Provincial de la Province de Naples, laissa inédits, prêts à être imprimés un cours complet de philosophie en deux volumes in-folio et un cours complet de théologie en trois volumes in-folio, selon la pensée du Docteur Subtil. (2)

Le P. Félix Brandimartes, Capucin, qualificateur du S. Office, de la Province de Palerme, après avoir enseigné avec éclat durant de longues années la rethorique, la philosophie et la théologie, laissa inédit, un cours complet de théologie selon la pensée du Docteur Subtil, divisé en quatre volumes. (3) Il laissa en outre un cinquième volume de théologie polémique pour la défense de la foi. Cet ouvrage était conservé dans la bibliothèque des Capucins de Palerme. Il mourut en 1655 après avoir été Provincial de la dite Province (4).

Le P. Paul d'Offide, Capucin de la Province de Pise, plusieurs fois Définiteur et Commissaire Général dans plusieurs provinces, après avoir enseigné de longues années, laissa inédits prêts à être livrés à l'imprimerie, 4 volumes in-4° de philosophie (5) et 4 volumes in-4° de théologie, selon la pensée du Docteur Subtil. (6)

Le P. Illuminé Oddo de Collessano, Capucin, lecteur de théologie, Définiteur et Custode de la Province de Messine, écrivit un

(1) Ibid.

(2) Ibid.

(3) L'ouvrage est ainsi intitulé : Cursus theologicus ad mentem Scoti per quatuor annos juxta 4 Sententiarum libros commodis lectionibus distributum, novis recentiorum doctrinis locupletatus et in 4 tomos divisus, quibus etiam superadditur quintus in quo pro fide tuenda ipsius sacræ theologiæ, fit usus et praxis. (Apologia de Padre Querabino. p. 389).

(4) Laudatur a Fr. Vincentio Coronelli, tom. VI, biblioth. univers. num. 2883 et pluribus a Mongitore tom. I, biblioth. Siculæ, post Genuensen.

(5) Les titres des 4 volumes sont : Disputationes logicæ complectentes libros prædicamentorum, et universalium Porphyrii, Analyticos Aristotelis ac etiam librum formalitatum juxta mentem Scoti ; Disputationes physicæ complectentes libros de Generatione et Corruptione, de Cælo et Mundo, de Elementis ; Disputationes in libros Aristotelis de anima, et de ejus potentiis ; Disputationes de Ente Metaphysico et de ejus proprietatibus,

(6) Les trois premiers volumes de Théologie ont pour titre : Disputationes theologicæ complectentes totum cursum theologicum secundum mentem Scoti. — Le quatrième volume a pour titre : Disputationes de Auxiliis divinæ gratiæ. (Biblioth Cap. a Bernardo a Bononia.) En outre le P. Paul d'Offide écrivit d'autres ouvrages soit sur l'Écriture soit sur les questions de morale.

Digitized by Google

cours de philosophie scotiste en cinq volumes in-4°. Le premier volume parut en 1664 à Palerme chez Pierre d'Isola et de nouveau à Naples chez Novelli de Bonis en 1670. (1) Le second volume parut en 1667, à Messine, chez les héritiers de Pierre Brea. (2) Le troisième (3) et le quatrième (4) parurent en 1678 et 1674, à Naples, chez André Colichia. Le cinquième (5) resta manuscrit, le Père étant mort à Messine en 1683. (6) (7)

Le P. Raphaël de Meliton (8), Capucin, Provincial de la Province de Syracuse, Commissaire Général des Provinces de Messine et de Palerme, après avoir enseigné avec éclat la théologie pendant 20 ans, enlevé par une mort prématurée, laissa manuscrits prêts à être livrés à l'imprimerie, les ouvrages suivants : Leçons sur les livres des Sentences selon la pensée de Scot ; autres leçons tant scholastiques que morales. (9)

Le P. Jésuald de Bologne, Capucin, Professeur de théologie, Prédicateur fameux, Théologien du cardinal Jérôme Colonna, Qualificateur du S. Office pour le royaume de Sicile, écrivit un cours complet de théologie morale. (10) L'ouvrage parut en 1646 à Palerme chez Alphonse Isola, en trois volumes in-fol. Il parut de nouveau à Venise, en 1649, chez Juntas et François Baba. En 1652, il fit paraître à Palerme, chez Nicolas Bua, en

(1) Le premier volume a pour titre : Logica peripatetica ad mentem Scoti, qua Subtilissimi doctrina declaratur.

(2) Le second volume a pour titre : Physica peripatetica ad mentem Scoti.

(3) Le troisième volume a pour titre : Disputationes de Generatione et Corruptione ad mentem Scoti, cum resolutione aliquorum dubiorum ad libros de meteoris spectantium, quibus additur disputatio metaphysica de principio individuationis.

(4) Le quatrième a pour titre : Disputationes de Anima.

(5) Le cinquième a pour titre : Disputationes metaphysicæ.

(6) D'après Bernard de Bologne, le cours parut à Palerme en 1664, 1665 et 1667 en 4 volumes in-4° chez Pierre de Isola. Il a pour titre : Integer cursus philosophicus ad mentem Scoti, in quo Subtilis Doctoris doctrina declaratur, defenditur et roboratur. (Biblioth. capucin. a Bernardo a Bononia.)

(7) Éloge qu'il fait de Scot : Il l'appelle : « doctissimorum optimum, et optimorum doctissimum ; maximum scientiarum ducem et præsidem ; ingeniorum Principem primæ classis et litterarum antesignanum ; inter clarissimos doctrinæ professores celeberrimum doctorem, et phœnicem, fontem et occeanum omnigeneræ litteraturæ ; Cæsarem primarium eruditorum ; in explicandis quæstionum argutiis omnibus acutiorem ; in disserendo omnibus subtiliorem ; in confutando omnibus modestiorem. » (Cursus philosophicus ad mentem Scoti. passim.)

(8) Nous n'avons pas trouvé la date à laquelle il enseignait.

(9) C. f. Biblioth. cap. par Marc de Bologne. L'ouvrage est intitulé : Lectiones in libros Sententiarum ad menten Scoti.

(10) Biblioth. Franc. a Joann. a S. Ant. tom. II — et Biblioth. capuc. a Marc. a Bononia.

Digitized by Google

un volume in-4°, un ouvrage sur les formalités du Docteur Subtil. (1)

Le P. Jean-Thomas Brayden, religieux Capucin, de la Province du Piémont, après avoir enseigné la philosophie et la théologie aux applaudissements de tous durant l'espace de quatorze ans, composa un cours complet de philosophie et un cours complet de théologie selon la pensée du Docteur Subtil. (2) Le Père étant mort en 1669, ses œuvres restèrent manuscrites. (3)

Le P. François Berdon de Parme, du Tiers-Ordre régulier, Provincial de Bologne, Définiteur général, Ministre général, Consulteur de S. Office, écrivit entr'autres ouvrages, un traité sur les Formalités de Scot, (4) qui parut à Parme chez Bigna en 1662 ; un traité du probabilisme qui parut en 1669 à Lyon, chez Huguetan en un volume in-fol. (5) ; étant mort en 1671, il laissa un grand nombre d'ouvrages inédits. Parmi ceux-ci, un traité de la béatification et de la canonisation des Saints, qui parut en 1703 à Parme chez Paul Monti, en un volume in-folio. Il laissa prêts à être imprimés deux volumes in-fol. sur l'Immaculée Conception. Le premier a pour titre : Lis immaculé de la Conception de la Vierge Marie ; le second est intitulé : Titre d'Immaculée dû à la Conception de la Bienheureuse Marie toujours Vierge. Les deux étaient conservés, au XVIIIe siècle, dans la bibliothèque des Franciscains de Madrid. (6)

Nous avons déjà parlé du P. Wadding et de ses deux illustres collaborateurs les Pères Antoine Hiquœus et Jean Poncius. Nous avons vu que leurs travaux avaient été publiés avec les œuvres de Duns Scot en 1639. Nous ne devons pas y revenir ici (7). Cependant le P. Poncius publia dans la suite plusieurs

(1) L'ouvrage est intitulé : « Disquisitiones in formalitates Scoti, Doctoris Subtilis. (Apologia de Escoto, por el, podre Guerubin de Carcagente p. 389.)

(2) Les deux ouvrages sont ainsi intitulés : Integer cursus philosophicus — Integer cursus theologicus secundum mentem Scoti, pluribus novissimis quæstionibus illustratus.

(3) Bilbl. Franc. par Jean de Saint-Antoine tom II. — Biblioth. cap. par Marc de Bologne.

(4) L'ouvrage est intitulé : Formalitates Doctoris Subtilis ab objectis vindicatæ. Bibl. franc. a Joann. a S. Ant.

(5) L'ouvrage a pour titre : Propugnaculum opinionis probabilis in concursu probabilioris, adjectis seu fundamentis ad propugnaculem ejusdem operis. (ibid.)

(6 Le P. Bordon a écrit une multitude d'ouvrages dont les uns ont été imprimés et les autres sont restés manuscrits. A l'entrée de la bibliothèque du Couvent Sainte-Marie à Parme, on lisait cet éloge : « Parmæ Bordonus, et Orbi mortuus, et vivens bibliotheca fuit. » (Ibid.)

(7) Les commentaires du P. Antoine Hiquæus forment trois volumes in folio.

Digitized by Google

ouvrages très remarquables qui le rangent non seulement parmi les principaux représentants de l'École scotiste, tels que Mastrius, Brancatus, Macedo, Frassen, mais encore parmi les meilleurs théologiens du XVIIe siècle, tels que Suarez, Vasquez, Jean de S. Thomas, de Lugo et les Salmanticenses. En 1643, il fit paraître à Rome chez Ludovic Grignanum, format in-4, un cours complet de philosophie selon la pensée de Scot, divisé en trois parties : la première contient la logique, la seconde la physique et la troisième les livres de la génération et de la corruption, des météores, de l'âme et de la métaphysique. Il parut de nouveau à Paris en 1648 aux frais d'Antoine Bertier en un volume in-fol. Il parut encore chez le même, revu et augmenté en 1656, et à Lyon en 1672. En 1645, il fit paraître à Rome chez André Phœum, aux frais de Jean-Baptiste Smeraldi, une apologie du cours en un volume in-4. En 1652, il fit paraître à Paris, aux frais de Bertier un cours de Théologie selon la pensée de Scot, en un volume in-folio. L'ouvrage parut de nouveau à Lyon chez Arnaud en 1671. En 1661, il publia à Paris chez Siméon Pigat, en six volumes in-fol., ses commentaires théologiques sur les livres des Sentences du Docteur Subtil.

Le P. Bonaventure Baro (1), neveu du P. Wadding, Lecteur émérite de théologie au collège St-Isidore, Custode et Commis-de la Province naissante, remarquable par une érudition très étendue, publia en 1664, à Cologne, chez Jean Brusœum, un ouvrage en trois volumes in-folio intitulé : Scot défendu sur toute la philosophie, la logique, la physique et la métaphysique. En 1666, il fit paraître à Lyon un volume in-folio intitulé : le Docteur Subtil défendu contre ses adversaires sur les matières de la Trinité. En 1670, il publia à Lyon, aux frais de Mathieu Libéral, un volume in-folio intitulé : le Docteur Subtil défendu sur le traité de Deo Uno. En 1676, il publia à Florence, à l'imprimerie ducale, un volume in-folio intitulé : Jean Duns Scot défendu sur le traité des Anges. D'après le témoignage de Louis Dupin, dans le supplément du tome 3, la même année 1676 parurent à Lyon trois autres in-folio de théologie du même auteur, avec les trois volumes susdits. Il publia encore un volume in-folio, sur l'œuvre des six jours. C'est le dixième volume in-folio de Scot défendu. (2) En 1651, il publia à Rome en deux volumes

(1) « Bonaventura Baronius... vir omnigenæ eruditionis, de Religione ac re scholastica optime meritus. » Biblioth. franc. a S. Ant. tom. I.

(2) D'après Antoine Terrinca, part. 3. Theatri Genealogici Provinciæ Tusciæ.

Digitized by Google

in-12, un ouvrage de philosophie. (1) En 1653, il publia à Rome un ouvrage intitulé, de la Consolation de la théologie, en un volume in-12 divisé en quatre livres. (2) En 1651, il publia à Rome chez Mascardi, en un volume in-12, des dissertations sur les principales matières de la théologie (3) ; en 1642, il publia à Rome, en un volume in-12, un ouvrage sur l'Immaculée Conception (4) ; en 1671, il publia à Lyon chez Mathieu Libéral, trois volumes in-folio d'opuscules et il en laissa deux autres inédits. Parmi ces opuscules, il y a des traités de théologie sur la vision béatifique, sur les Processions divines etc. etc.

Le P. François Moloy, Irlandais, de la Stricte Observance, Lecteur jubilaire de théologie au collège St-Isidore, publia un traité sur l'Incarnation selon la pensée de Scot, en un volume in-4.

Le P. Antoine Bruodinus, Irlandais, de la Stricte Observance, Lecteur jubilaire de théologie et premier professeur du du collège de Prague, publia dans cette même ville, à l'imprimerie de l'Université, en 1663, format in-8, un compendium de théologie scolastique selon la pensée du Docteur Subtil.

Le P. François Relio, Irlandais, de la Régulière Observance, Lecteur de théologie, publia un cours de philosophie, selon la pensée du Docteur Subtil en plusieurs volumes in-4°. (5)

Le P. François Bermingham de Galvie, de la Stricte Observance, Père de la Province d'Irlande et Définiteur général, Lecteur jubilaire de théologie du collège Saint-Isidore, publia en 1656, à Rome chez les héritiers de Colini, en un volume in-folio, une Somme de théologie sur Dieu Un et Trine, selon la méthode du Docteur Angélique et la doctrine du Docteur Subtil, dédiée à Alexandre VII. (6)

(A suivre.)

Fr. DOMINIQUE de Caylus.
Lecteur de Théologie
Membre du Collège des Docteurs de Philosophie
de l'Université Pontificale de Burgos.

(1) Ouvrage intitulé : Prolusiones philosophicæ.

(2) Ouvrage intitulé : Boëtius absolutus, seu de Consolatione Theologiæ.

(3) Ouvrage intitulé : Resolutiones Academicæ in potiores sacræ Theologiæ materias.

(4) Ouvrage intitulé : Elegia de Immaculata Conceptione B. Virginis Mariæ. Ex Alva, col. 206 suæ Militiæ.

(5) Laudatur a Fr. Antonio Castel part. I, tom II. Theologici p. 79 quæst. 2. sum. 48 — le tome II parut en 1651 en 1 volume in-4.

(6) Au XVIe siècle on commença à prendre comme texte de ses leçons la Somme

Digitized by Google

de S. Thomas, au lieu du livre des Sentences du Lombard. De là l'idée de composer une Somme de Scot. Le premier qui, à notre connaissance, exécuta ce plan, fut le P. Ange Vulpes dont nous avons parlé plus haut. Mais son œuvre fut jugée imparfaite. C'était une Somme de Vulpes plutôt qu'une Somme de Scot. Le P. François Bermingham tenta un nouvel essai. Fut-il heureux dans son entreprise? Nous l'ignorons, car nous n'avons pas vu son travail. Du reste sa Somme n'était que commencée. En 1680, un français traça le plan d'une Somme Scotiste, mais nous ne savons s'il en fit application. Enfin au XVIIIe siècle, le P. Jérôme de Montefortino publia une Somme de Théologie, formée de toutes les œuvres du Docteur Subtil, selon l'ordre et la disposition de la Somme du Docteur Angélique. A toutes les questions que S. Thomas se pose dans sa Somme, le P. Montefortino répond avec le texte même de Duns Scot. En ayant les deux Sommes sous la main, il est facile de comparer les enseignements des deux grands Princes de la Scholastique. La récente édition qui en a été faite à Rome en 1900, met ce précieux ouvrage à la portée de tous les théologiens. La Somme est ainsi intitulée : Venerabilis Joannis Duns Scoti, Doctoris Subtilis, Ordinis Fratrum Minorum, Summa Theologica, ex universis operibus ejus concinnata, juxta ordinem et dispositionem Summæ Angelici Doctoris, S. Thomæ Aquinatis, per Fr. Hieronynum de Mortefortino. Romæ extypographia Sallustiana, via S. Nicola da Tolentino, 4. — 6 vol. in-8

Digitized by Google

LES CLARISSES CAPUCINES DE PARIS [1]

(1602-1792)

(Suite.)

---

§ III

TRANSLATION DU COUVENT.

Les Pieuses Capucines vivaient ainsi loin des bruits du monde uniquement occupées de la gloire de Dieu et du salut des âmes, lorsque Louis XIV, conseillé par Louvois, décida de créer une place immense destinée à faciliter les communications entre la rue Neuve des Petits champs et la rue Saint-Honoré. Or, il fallait pour réaliser ce projet, abattre complètement le monastère des Capucines. Toutefois le roi, voulant respecter la fondation de Louise de Lorraine, offrit aux religieuses de leur faire bâtir un autre couvent dans le même quartier. Elles acceptèrent cette proposition et le 9 juillet 1686, on posait la première pierre du nouveau monastère. La construction en fut confiée à l'architecte François d'Orbay. (2)

Le couvent édifié au nord de la place s'étendait depuis les rues Neuve des Petits champs et Neuve des Capucines, jusqu'au boulevard.

En voici la description.

Le bâtiment principal formait un vaste cloître, dont l'aile septentrionale se prolongeait de deux côtés sur le jardin et occupait le milieu de l'enclos. Les cellules étaient boisées et les

(1) Voir *Études Franciscaines*, avril 1911.

(2) Il était élève de Le Vau, il mourut en 1697. Thierry. *Guide des Voyageurs à Paris*.

Digitized by Google

cloîtres vitrés. L'église orientée au nord avait son chevet adossé au cloître. Sa façade formait l'une des perspectives de la place (1).

Cette église, en forme de rectangle très allongé, se divisait en deux parties à peu près égales : le chœur des religieuses et la nef entre lesquels se trouvait le sanctuaire.

Le maître-autel était orné d'une Descente de Croix de Jouvenet (2). De chaque côté de la nef, quatre chapelles désignées — sauf celle de S. Ovide où reposait le corps de ce martyr — par le nom des familles auxquelles elles étaient concédées, étaient ainsi disposées : à droite, les chapelles d'Armagnac, de S. Ovide (3), de Créqui et de Noailles (4) ; à gauche, celles de Caumont, de La Vallière, de Louvois et de Chabannais. Des peintures de divers auteurs décoraient cette église. Alexandre Lenoir nous a dressé la liste de ces œuvres (5) avec le nom des artistes. La voici :

(1) En 1722, Vasse en décora le portail par des sculptures assez simples mais de belle exécution. Malheureusement, cette partie de l'édifice fut construite si négligemment qu'en 1775 on avait déjà dû la reprendre trois fois en sous œuvre depuis les fondements jusqu'à huit et dix pieds de hauteur au-dessus du palier du perron. Dès l'année 1756, du reste, il fallut reprendre tout le portail, toute l'église et démolir entièrement les mausolées des chapelles.

(2) Lorsque ce tableau fut transporté à l'Académie royale de peinture on le remplaça par une copie du même sujet de Restout. Vis à vis de l'autel se trouvait une porte percée de vitres au moyen de laquelle la marquise de Pompadour pouvait, sans être aperçue, entendre la messe d'un appartement qu'elle occupait dans le couvent.

(3) Jouvenet peint pour cette chapelle un tableau représentant le martyre de saint Thierry. (*Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris.*) Alexandre Lenoir voit dans ce tableau la représentation du martyre de S. André. C'est sous ce titre qu'il le désigne dans son catalogue hist. et chron. de peintures et tableaux réunis au dépôt national des monuments français, adressé au comité d'instruction publique le 11 vendémiaire an III. (Cf. *Bull. archéologique publié par le comité hist. des arts et monuments.* T. III. 1844-1845.)

(4) La chapelle de Noailles fut cédée à Mme de Pompadour. Elle y reçut la sépulture ainsi que sa fille. Le mausolée fut construit sur l'emplacement de la porte, par laquelle la marquise suivait le saint sacrifice.

Mme de Pompadour (Jeanne Antoinette Poisson) née à Paris, le 29 décembre 1721, épousa Charles Guillaume le Normand d'Étioles. Louis XV racheta pour elle au prince de Conti le titre du marquisat de Pompadour. Le tabouret et les honneurs de duchesse furent accordés à la marquise le 18 octobre 1752, mais elle n'en jouit que le 8 février 1756. Cette femme peu estimable mourut à Versailles le 15 avril 1764. Elle fut inhumée sans aucune pompe en l'église des Capucines.

Sa fille Alexandrine mourut à Paris, le 5 juin 1754, à l'âge de 11 ans.

Françoise Marguerite du Plessis de Chivré, femme du duc de Gramont, pair et premier maréchal de France, posséda elle aussi un logement aux Capucines où elle avait coutume de se retirer. La duchesse de Gramont mourut en mai 1689. (*Mercure Galant.* May 1689).

(5) Opusc. cit.

Digitized by Google

MICHEL CORNEILLE FILS. — Une jeune fille se dévouant au cloître.
» Une jeune fille recevant l'habit religieux de la main des évêques.
JEAN JOUVENET. — Martyre de saint André.
FRANÇOIS VERDIER. — Une mère de douleur.
» Un Ecce homo.
LOUIS CHÉRON. — Le martyre de saint Ovide.
FRANÇOIS BOUCHER. — Saint Jean dans le désert.
PAUL MATTEI. — Jésus lave les pieds de ses apôtres.
Lenoir ne garantit pas l'authenticité de ce dernier tableau.

Deux petits corps de logis adossés à l'église s'élevaient en bordure sur la rue ; à droite du couvent se voyaient le logement et le jardin des Frères quêteurs.

Puisque nous avons parlé des tableaux et œuvres d'art, disons qu'en 1756 le marquis de Marigny commandeur des ordres du roi fit restaurer seize de ces tableaux, dont :

La Résurrection, de Coypel (11 pieds 8 pouces sur 7 pieds). — N.-S. devant Pilate (7 pieds sur 5). — Le Christ portant sa croix. — La Madeleine (5 pieds sur 6). — S. Louis à genoux « en forme de vantaux pleins de figures » (7 pieds sur 6). — Le Calvaire (8 pieds sur 6).—Le martyre de S. Ovide (7 pieds sur 5).

La descente de croix, de Jouvenet. Après la restauration de ce dernier tableau « qu'on croyait être ruiné », on ordonna de le transférer au cabinet du roi ; puis on chargea Restout d'en faire une copie de la même grandeur pour remplacer l'original. Tous les frais montèrent à 2400 livres (1).

Les religieuses prirent possession de leur nouvelle habitation par un acte passé devant MM. Mouslet et Caillet, notaires au Châtelet de Paris, le 19 avril 1688. Entre autres signatures cet acte porte celles de la M. Geneviève de la Présentation, Abbesse, du P. Anian de Paris, (2) Supérieur, de Messire Ciprian Besnard de Rezé, conseiller du Roi, père temporel des religieuses (3). Le 13 juin 1689 (4) des lettres patentes enregistrées au Parlement confirmèrent leur établissement à Paris en les autorisant à

(1) Archives nationales. O1 1292A. Dossier Godefroid.

(2) C'est le P. Aignan de Paris.

(3) Le 19 avril 1698, les Capucines cédent au roi la nue propriété de leur ancienne maison. En retour, Louis XIV s'engage à l'entretien du couvent et à ce qu'aucun bâtiment construit sur les places appartenant à Sa Majesté, ne puisse être adossé « aux murs dudit monastère et jardins d'iceluy, ni y avoir de veues ».

(4) Lobineau. *Hist. de la Ville de Paris.*

Digitized by Google

s'installer dans le couvent bâti aux frais de Louis XIV. Les Capucines y entrèrent le 2 juillet, fête de la Visitation.

Au point de vue du bien-être, ce monastère qui ne coûta pas moins de 300.000 écus, était de beaucoup supérieur au premier. Les constructions plus régulières et plus spacieuses étaient aussi plus confortables, mais il en coûta aux pauvres Sœurs d'abandonner leur premier asile auquel tant de souvenirs les rattachaient. Avant de le quitter, elles durent en baiser les murs et arroser de leurs larmes les dalles de la chapelle où s'étaient agenouillées les premières Capucines françaises.

A la pointe du jour, le ministre Louvois met, depuis la porte de l'ancien monastère jusqu'à celle du nouveau, deux compagnies d'invalides formant haie. A quatre heures du matin, huit prêtres capucins en habit de diacres transportent la châsse de S. Ovide à la nouvelle résidence; les Frères tertiaires, un cierge de cire blanche à la main, tous les religieux du couvent Saint-Honoré, le Provincial et les Définiteurs leur font cortège : les religieuses malades sont placées dans des chaises à porteur, les autres marchent deux à deux couvertes de leur long voile noir. Officiers et soldats clôturent la marche. Le P. Jérothée de Paris, Provincial, reçoit les Capucines à leur arrivée au nouveau couvent et commence la procession autour du cloître; de là on se rend au chœur où le P. Provincial entonne le *Te Deum*. Cet hymne terminé, il chante le *Veni Creator*, récite quelques prières et célèbre les saints mystères, puis bénit le couvent. L'église, dédiée comme la première au S. Sauveur (1), avait été consacrée par Mgr François Bataillier, évêque de Bethléem (2).

Vers onze heures, la marquise de Louvois, représentant la fondatrice, entre au chœur accompagnée de plusieurs dames pour entendre la Messe; ensuite elle dîne en compagnie des religieuses, tandis que les religieux prennent leur repas au réfectoire des malades. Après le dîner, la marquise visite le monastère, embrasse chacune des religieuses, puis les conduit à leur cellule.

Enfin les parentes des Capucines sont admises à leur donner un dernier baiser avant que la clôture ne soit définitivement prononcée.

(1) Le 29 août 1689, cette église fut dédiée à S. Louis, en mémoire des bienfaits de Louis XIV.

(2) Mgr François Bataillier était Capucin. Sa bulle d'élection est du 15 juin 1664. Ce prélat, mourut le 20 juin 1701.

Digitized by Google

Jusqu'à la Révolution, ce couvent, à l'instar des pays heureux, ne possède point d'histoire.

L'année 1783 fut cependant marquée par un fait qui mérite d'être signalé ; le passage du corps de sainte Colette en ce monastère.

Depuis plus de trois siècles — sauf la période comprise entre les années 1577-1586 pendant laquelle les filles de sainte Colette se réfugièrent à Arras, tandis que l'hérésie ensanglantait les Flandres — les Colettines conservaient à Gand le corps de leur sainte Fondatrice (1), lorsqu'en 1783, Joseph II d'Autriche prononça l'édit par lequel, religieux et religieuses se trouvaient chassés des Pays-Bas.

Le prince de Lobkowil, évêque de Gand, voulant mettre la précieuse relique à l'abri, ne trouva rien de mieux que de l'offrir à Madame Louise de France (2). La princesse envoya M. Reymond, abbé de Saint-Sulpice, chercher son trésor. Malgré de nombreuses difficultés, les Colettines quittèrent Gand à l'automne de l'année 1783, s'arrêtèrent à Lille, Doullens, Chantilly et arrivèrent enfin à Saint-Denis le 1er octobre. Mais là ne se termina point leur voyage, car la princesse ne voulut point que les filles de sainte Colette fussent privées de la possession du corps de leur sainte mère, elle en fit don aux religieuses de Poligny. Il fallut donc repartir pour la Franche Comté.

En passant à Paris, la petite colonie ne pouvait manquer de faire une visite aux Capucines. Elle y fut reçue par le T. R. P. Provincial des Capucins. La Mère Abbesse du monastère ouvrit la porte de la clôture aux émigrantes, et accompagnée de toute la communauté, les conduisit processionnellement au chœur. Les Colettines demandèrent à M. Reymond, l'autorisation de célébrer la Saint-François en ce couvent, cette permission leur fut accordée à la grande joie de toutes les moniales. Chaque nuit, les Capucines veillaient tour à tour auprès de la châsse de sainte Colette. Le jour fixé pour le départ arriva et le 8

(1) Sur cette sainte cf. Alphonse Germain. *Sainte Colette de Corbie*. Paris, Poussielgue. Couvin, Maison Saint Roch et par dessus tout *Les Vies de Ste Colette* que vient de publier le R. P. Ubald d'Alençon. Paris, Picard, 1911. in-8° de LIV-306 p. (Arch. franciscaines, n° 4.) Œuvre de S. François d'Assise, Maison Saint-Roch, Couvin.

(2) Madame Louise de France, septième fille de Louis XV et de Marie Leczinska, naquit à Versailles le 15 juillet 1737. Elle entra au Carmel de Saint-Denis, le mercredi 11 avril 1770, sous le nom de Sœur Thérèse de saint Augustin ; elle prit l'habit le lundi 10 septembre suivant. Elle fut élue abbesse en novembre 1773 et mourut le 23 décembre 1787. (cf. Geoffroy de Grandmaison, *Madame Louise de France. La Vénérable Thérèse de saint Augustin*. Paris, 1907. Collection *Les Saints*.

Digitized by Google

octobre, Capucines et Colettines se séparèrent non s'en s'être donné les marques d'une mutuelle affection (1).

A quelque temps de là, lorsque l'abbé de Saint-Sulpice fut de retour à Saint-Denis, les Clarisses d'Ypres l'informèrent qu'elles devaient elles aussi quitter la Belgique. M. Reymond fit immédiatement connaître cette lettre à Madame Louise et au Provincial des Capucins de Paris (2). Déjà deux religieuses de Tournay avaient été recueillies chez les Filles de la Passion. Le P. Provincial proposa aux Capucines d'agréger les émigrantes ce qu'elles acceptèrent avec bonheur (3).

Immédiatement l'acte d'agrégation fut rédigé puis expédié à Ypres. Lorsque les religieuses belges, au nombre de douze, arrivèrent au monastère, la Mère Abbesse et les « anciennes » leur offrirent des palmes de laurier et leur mirent une couronne de fleurs sur la tête, ensuite on se rendit au chœur au chant du psaume *In exitu*.

Le 21 juin 1784, dans une cérémonie très solennelle eut lieu la rénovation des vœux. Après la messe, le P. Emmanuel, Provincial, prononça le discours, puis les Sœurs changèrent de nom pour marquer qu'elles appartenaient au monastère.

Le 26 septembre suivant, les Capucines recevaient des mains de M. Reymond, les corps de deux saints offerts par Madame Louise de France en témoignage de son admiration pour la générosité des Religieuses envers les exilées. La princesse tenait ce précieux trésor du Prince évêque de Gand (4).

(1) Pendant la Révolution, la Sœur Constance Parpandet parvint à cacher la précieuse relique au prix de mille ruses et d'un courage surhumain ; ne pouvant plus garder elle-même ce précieux trésor, elle le confie à une famille chrétienne en 1794. La sainte relique subit encore plusieurs translations secrètes jusqu'au 6 mars 1804, jour où elle fut apportée solennellement à l'église paroissiale *(Auréole de Ste Claire)*. Elle est aujourd'hui chez les Clarisses de Foligny.

(2) Ces Clarisses belges ne sont pas les mêmes que les Capucines de la Congrégation de Bourbourg. Fondé en octobre 1614, par Madame veuve Maës et le R. P. Augustin de Béthune, Gardien des Capucins de Saint-Omer, approuvé par un bref du Pape Paul V, en date du 2 juin 1618, l'Institut se développa rapidement surtout dans les Flandres. La maison d'Ypres datait de l'année 1685, la sainte messe fut célébrée le 8 décembre dans la chapelle du couvent.

Ces Capucines observaient la Règle du Tiers-Ordre Régulier avec des constitutions rappelant celles des Capucins. (Cf. Parenty, chanoine d'Arras. *Vie de Madame Maës, née Taffin du Hocquet, nommée en religion Sœur Françoise de saint Omer. Fondatr. de la Réforme des Religieuses de la Pénitence dites Capucines*. Lille. Lefort 1841 ; Apollinaire de Valennce. *Hist. des Capucines de Flandre*).

(3) Guérin. *Auréole de sainte Claire*.

(4) Cf. Élie Harel. *Hist. de l'émigration des Religieuses supprimées dans les Pays-Bas*. Bruxelles, 1784.

Digitized by Google

On s'étonnera peut-être que des religieuses vouées à la plus stricte pauvreté aient accepté de recevoir en leur monastère un nombre en somme assez respectable, de sujets qui aux yeux du monde, n'apportaient que la perspective de privations plus grandes. Les Capucines, elles, ne calculaient point de la sorte, elles mettaient leur confiance en la Divine Providence et savaient par expérience avec quelle bonté Dieu pourvoit aux besoins de ses enfants.

Quelques pièces conservées aux Archives Nationales de Paris (1) et à la Bibliothèque Carnavalet (2), nous fournissent du reste plusieurs détails sur les dons et legs faits aux Capucines et nous renseignent par conséquent sur leurs ressources pécuniaires.

Voici tout d'abord, daté du 28 juillet 1744, un « Estat des sommes que les Dames Religieuses de la Passion, dittes Capucines du monastère estably à Paris, rue Neuve des Petits champs, près la place Louis le Grand, ont a recevoir tous les ans et dont les quitances doivent estre signées par leur sindic temporel. » En voici le sommaire :

De M. Palerne de la Madelaine... la somme de cinq cents livres pour la grattification accordée par Mgr le Duc d'Orléans, aux Religieuses Capucines : 500 l.

De M. Trumeau... la somme de trois cents livres pour galères de la somme de six mille livres léguée par feu S. A. Melle de Guise, aux Capucines pour sa sépulture en leur église et qui est ordinairement payée par aumône en attendant le remboursement : 300 l.

Quatre cents livres (3) pour un legs fait par feu Mme Françoise de Loraine, Duchesse de Vendosme, par son testament aux Capucines pour beure, bois, chandelles et autres necessitez de leur monastère : 400 l.

De M. Taboureau d'Orval... quatre cents livres ordonnées par S. M., aux Capucines pour l'entretien du jardin de leur monastère, laquelle somme se paye par quartiers : 400 l.

(1) Carton S. 4650.

(2) N. A. 40

(3) Cette somme fut payée jusqu'au 31 décembre 1751. En outre la Duchesse avait coutume d'offrir chaque année un repas aux Capucines. Les héritiers de la princesse évaluèrent à 60 l. la somme affectée à ce repas et donnèrent annuellement cette aumône aux religieuses jusqu'à la même époque.

Digitized by Google

De S. A. Mme la Duchesse du Maine... deux cent seize livres huit sols pour et au lieu de quatre minots de sel à prendre dans les greniers à sel d'Anet suivant le testament de Mme la Duchesse de Vendosme : 216 l. 8 s.

1816 l. 8 s.

Ce même jour, 28 juillet 1744, Sœur Anne de l'Assomption, Abbesse, donne pouvoir à M. Billeheu, notaire à Paris, sindic temporel — nommé par le P. Théodose de Paris, Provincial — de remettre au Fr. Joseph Marie, premier quêteur, les quittances pour qu'il en reçoive le montant.

Outre ce revenu annuel, je trouve dès l'année 1650, le 7 août un testament de la Marquise de Maignelay, lèguant 10.000 livres aux Capucines.

Plus tard en 1728, un testament de Mme de Mercœur, daté du 8 juin, ordonnant que le jour de sa mort, il soit donné 200 livres pour des prières en faveur de son père, sa mère et elle-même; que deux cents messes soient célébrées aux Capucines pour le repos des trois mêmes âmes ; enfin que pendant dix ans il soit versé annuellement 50 livres aux dites religieuses, lesquelles prieront pour l'âme de leur donatrice et celle de sa mère. (1)

En novembre 1748, il leur est accordé une exemption de droits d'entrée pour vingt muids de vin (soit cinquante deux hectolitres), supplémentaire à l'exemption des trente muids dont elles jouissent déjà.

Le 14 septembre 1755, le capitaine hollandais David Thorman se défait en leur faveur d'un titre de 300 l., dont S. A. R. Mme Louise Elizabeth de France, paye la somme de six mille trois écus deux livres dix sols, dûe pour couvrir les frais de transfert de cette rente ; elle demande en retour un service anniversaire de messe à perpétuité le 10 février, pour Mme Anne Henriette de France, sa sœur, et un *De Profundis* quotidien (Ibid.).

Le 4 août 1756, Catherine Pinel, veuve de Messire Claude Ceberet, leur lègue la somme de trois cents livres et le 8 avril 1765, Antoinette Magdeleine du Breuil, veuve de Messire Claude de la Villeneufve, leur laisse par testament deux mille livres (2).

Enfin, je trouve encore un legs de vingt mille livres rapportant

(1) Cet acte est signé « Jolly Daruille de Mercœur ». Sur ce même testament, la duchesse lègue cinquante messes aux Capucins de Saint-Honoré et huit mille autres messes, pour les défunts de toute sa famille.

(2) Carnavalet. N. A. 40.

Digitized by Google

cinq cents livres au denier quarante, fait par M. Croizade, pour une messe à perpétuité (1).

Parmi ces fondations, plusieurs étaient contraires aux règles des Capucines, elles ne purent donc les accepter dans les conditions où elles étaient faites. C'est ainsi qu'elles ne reçoivent les arrérages de Mme Elizabeth de France qu'à titre d'aumône et demandent au légataire de M. Croizade de leur accorder dix mille livres (fond de vingt mille au denier quarante) et s'engagent à une messe annuelle pendant cent ans.

Elles ajoutent sur leur requête qu'elles se trouvent dans un extrême besoin et endettées de quinze mille livres.

Pour compléter ce chapitre des ressources de nos Capucines, je dois noter ici le revenu d'un bail pour les chaises de leur chapelle. Ce bail est mentionné pour la première fois le 31 décembre 1746 (Carn.) Il est contracté par Jean Marie Erolle, perruquier à Paris et Marie Cécile Prévost, sa femme, ils s'engagent pour neuf ans consécutifs à payer quinze cents livres par an, par quartiers : ils sont autorisés à louer des chaises à tous les offices dans l'église des Capucines et chapelles dépendantes, sauf celles de Créquy, Louvois, et à la Tribune. M. Billeheu, sindic des religieuses, le monastère et les preneurs doivent fournir leurs chaises. Le 20 janvier 1757, Sœur Françoise de la Croix, Abbesse, donne son consentement pour le renouvellement de ce bail, mais en raison des réparations qui se font au portail et qui « nuisent beaucoup aux exercices », la redevance est abaissée à douze cents livres (2). Par contre plusieurs clauses sont ajoutées, au dépens des chaisiers. Le contrat porte entr'autres que les preneurs doivent faire « un présent honneste aux prédicateurs à la fin de l'année », que l'impression des billets pour la fête et l'octave de saint Ovide sera à leur charge ainsi que les frais des suisses, etc.

Malheureusement le revenu des chaises ne fut pas toujours exactement payé aux Capucines. Le 10 septembre 1774, la Sœur Félicité, ex-abbesse, dut adresser au syndic, une plainte contre la chaisière, elle joint à sa lettre une quittance datée de 1766 faite par la Mère de « l'Enfant Jésus » alors Abbesse, à Mme Soyrésé, loueuse de chaises, qui ne veut pas payer. Il paraît que la dite dame Soyrésé n'était pas des plus commodes, car non contente

(2) Arch. Nat. S. 4650.

(1) En 1760, la somme de 1500 livres est rétablie pour ce bail.

Digitized by Google

de ne point s'acquitter de ses dettes, elle accablait encore les religieuses d'injures.

Au reste, loin de jouir de la prospérité, les pauvres Capucines semblent avoir eu pas mal à souffrir de la misère en cette fin du XVIIIe siècle. Plusieurs pièces réunies dans le carton G9 . 151. des Archives Nationales en sont une triste preuve :

C'est en premier lieu, une lettre sans date écrite par Sœur Marie Félicité, Abbesse; elle rappelle au destinataire de cette missive (1) le mémoire qu'elle lui adressa quelque temps auparavant. Puis une seconde lettre adressée au même personnage accompagnée cette fois d'un nouveau mémoire, le tout non daté. En ce mémoire, la Mère Abbesse représente qu'étant donné la misère générale, la disparition des principaux bienfaiteurs, un certain nombre de religieuses très infirmes, et d'autres languissant faute de secours, la communauté se trouve dans une extrême disette. Elle sollicite une part aux bénéfices résultant de la loterie établie en faveur des pauvres communautés religieuses.

Une troisième lettre, datée celle-là de Paris, 4 février 1769, et signée de Sartines, Père temporel des Capucines, recommande au Cardinal de Luynes, les Filles de la Passion ; il ne demande pas moins de 500 livres par mois pour ses protégées. Cette somme fut accordée, mais en revanche on supprima aux religieuses les trois cents livres qu'elles avaient coutume de recevoir sur les aumônes du roi.

(A suivre.)

M. DENIS,
T. O.

(1) Ce destinataire n'est pas nommé, il est très probable qu'il s'agit du président de la Commission de secours.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

HISTOIRE

Histoire de l'Église, par L. David et P. Lorette. — Librairie Bloud, à Paris.

Les auteurs de ce livre ont voulu faire un Manuel d'Histoire de l'Église à l'usage des « écoliers de nos collèges libres et de nos lycées ». Le but qu'ils se sont proposé est, en partie du moins, atteint : leur ouvrage est clair et court. Mais nous nous permettrons de faire pour le fond quelques réserves.

Les vues synthétiques, les phrases lapidaires d'auteurs célèbres, encore que très désirables dans un manuel, ne sont pas sans exposer l'auteur à un écueil : celui de retirer quelque chose à l'intégrité de la vérité.

Ainsi, n'est-il pas à craindre que les Églises de Toulouse, de Limoges, de Bourges et d'autres, ne trouvent un peu dédaigneux le silence profond gardé page 46 sur leurs traditions locales fixant au 1er siècle du Christianisme leur évangélisation ? Il est vrai que Mgr Duchesne est souvent mis à contribution dans cette partie de *l'Histoire de l'Église :* la source expliquerait le silence.

Au chapitre des Croisades (p. 103), le lecteur n'est pas peu surpris de trouver cette nouvelle explication de la Guerre Sainte au XIIIe siècle. Nous citons :

« L'Église qui avait assumé l'initiative et la direction des Croisades, en avait la responsabilité en même temps que l'honneur et le bénéfice. L'opinion publique n'aurait pas compris qu'elle se désintéressât de la situation précaire des colons de Terrre-Sainte et renonçât au tombeau du Christ. Quand même les papes du Moyen-Age jugeaient la croisade inopportune ou inutile, il leur fallait toujours avoir l'air de la vouloir et d'y travailler. Innocent III a désiré, prêché, préparé sans faillir, la guerre sainte toute sa vie ». — Quand on a lu, à la page précédente que « les croisés... avaient laissé entre Nicée et Jérusalem 600.000 cadavres sur les routes » on trouve pour le moins singulière cette inutile obstination de l'Église et le grand Innocent III lui-même risque fort de descendre dans l'estime des peuples.

Vingt pages plus loin (123), pour rendre compte des persécutions contre les Juifs au Moyen-Age les auteurs cèdent en toute simplicité la plume à... un Juif. Et naturellement les chrétiens supportent tout l'odieux de ces persécutions ; des meurtres rituels, du brigandage organisé qu'était l'usure, pratiqués de tous temps par cette vertueuse nation, pas la moindre mention à la décharge des persécuteurs. C'est très libéral !

Il y aurait encore bien des passages tendantieux à relever dans cet ouvrage, contentons-nous de signaler quelques fautes qui ont échappé aux auteurs : Page 95, il est dit de l'opposition de Philippe le Bel au Saint Siège : « guerre qui commença par des pamphlets, continua par des falsifications et finit par

Digitized by Google

un soufflet ». C'est frappé. Or, dans la note 1re de la page 98 on lit : « aucun témoignage contemporain ne confirme la tradition d'après laquelle Nogaret ou Sciarra Colonna aurait souffleté le Pape. (Mourret, *la Renaissance et la Réforme*). Cette contradiction est évidemment due à une distraction.

Page 130. Guillaume Durand est donné comme évêque de Meaux ; c'est, croyons-nous, le siège de Mende qu'occupa l'illustre théologien au commencement du XIVe siècle.

Enfin dans le chapitre « les luttes du Sacerdoce et de l'Empire » un certain nombre de fautes d'impression ont faussé les dates de toute cette période.

Pour le professeur qui se servira de ce manuel il y aura donc, en plus du travail de développement prévu par les auteurs dans l'avant-propos, un travail de rectification, s'il est vraiment soucieux de donner à ses élèves le pain complet de la vérité.

Fr. Christian

L'École des Chartes et l'histoire, par Maurice Prou, de l'Institut. — Paris. Librairie gén. de droit, 20, rue Soufflot. 1910, in-8 de 11 pages.

Cette brochure est extraite de la *Revue internationale de l'Enseignement*. Elle renferme une partie de la leçon d'ouverture du cours de diplomatique faite à l'École des Chartes le 3 novembre 1910.

L'auteur y défend, et avec juste raison, l'École des Chartes contre les accusations lancées à l'adresse de cette institution par la *Revue politique et parlementaire* du 10 septembre précédent.

C'est à cette école qu'est due la crise subie par la nouvelle Sorbonne ! dit-on. — Non, certes, cette crise ne vient pas de là. L'École prépare des érudits et des historiens, apprend à ses élèves non seulement l'érudition, mais encore la synthèse historique ; elle exige d'eux une connaissance parfaite du latin, une recherche de la perfection de la langue française ; elle leur demande une « culture » générale.

Non, la crise de la Sorbonne ne vient pas de l'École des Chartes. Elle vient d'ailleurs. Il nous semble même, après la lecture des belles pages de M. Prou, que l'École des Chartes demeure un asile inviolé au milieu de la corruption avoisinante.

P. Ubald d'Alençon.

Le mariage de Thomas Ier Comte de Savoie, avec Marguerite de Faucigny, par le prince de Faucigny-Lucinge. Paris. Darragon. in-8 de 161 pages.

Cet ouvrage est orné d'un frontispice gravé (représentant Me de Faucigny) et de deux tableaux généalogiques. L'auteur y étudie, avec une très grande pondération, l'opinion des historiens qui ont attribué à Thomas Ier de Savoie une, deux, trois et quatre femmes.

Il semble bien que le Comte de Savoie n'a été marié que deux fois : à Nicolle de Genevois, puis à Marguerite de Faucigny, et encore le premier mariage n'est-il pas tout à fait prouvé. L'auteur s'appuie pour établir sa thèse sur la chronique d'Albéric des Trois Fontaines (mort en 1241), c'est-à-dire sur le témoignage d'un contemporain.

Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris, par Gustave Gautherot. Paris. Nouvelle librairie nationale, 85, rue de Rennes (1911) gd in-8 de XIV-417 pages. Prix, 7 fr. 50.

Digitized by Google

Jean-Baptiste Joseph Gobel naquit à Thann, diocèse de Bâle, le 1er septembre 1727. Il fut guillotiné à Paris, le 24 germinal an II (13 avril 1794). Personnage sans énergie, ambitieux insatiable, tel nous paraît le héros. Il avait fait ses études chez les Jésuites de Porrentruy (Suisse), puis à Colmar, puis au Collège germanique à Rome de 1743 à 1747 aux frais du Pape. Il était vicaire général à l'âge de trente ans et recevait la consécration épiscopale à cinquante ans en 1772.

Son rôle à Paris lors de la révolution est connu. Dans sa miséricorde, Dieu permit que l'arbre ne tombât point du côté où il penchait. Godel mourut en criant : « Vive Jésus-Christ ! » Il avait écrit précédemment une lettre de rétractation que nous ont conservée les *Annales catholiques* de l'abbé de Boulogne, tom III. p. 465-472.

Homme sans caractère, criblé de dettes qu'il n'avait point contractées en disant son bréviaire, intelligence sans valeur et cœur trop facile, Gobel est arrivé à jouer un certain rôle dans le clergé constitutionnel ; c'est le cas de dire que la situation seule a fait l'homme, et quel homme ! et quelle situation !

M. Gautherot, dont les cours sur la révolution française à l'Institut catholique de Paris, sont si goûtés s'est constitué l'historien de ce personnage étrange qui fut le valet des Jacobins. Son livre est fort intéressant et bien documenté.

P. Ubald d'Alençon.

Papst Alexander IV, par le Dr. Franz Tenckholf. — Paderborn. Schöningh. — 1907. — in-8 de XII-337 p.

Le Cardinal Rainaldo de Segni, élu pape sous le nom d'Alexandre IV le 12 décembre 1254, n'a jamais appartenu à l'ordre franciscain ; mais il avait été nommé protecteur des F. Mineurs par Grégoire IX. Les conclusions de l'auteur ne sont pas absolument favorables à son héros. M. Fr. T. aurait dû au moins consulter toutes les sources nécessaires comme le régistre du Cardinal Hugolin publié par G. Levi.

La question Louis XVII au Parlement. Rapport au Sénat... par M. Boissy d'Anglas. 2e éd. — Paris. — Darragon. — 1911. — gd in-8 de 311 pages.

La question Louis XVII fait couler beaucoup d'encre, consommer une quantité de papier et dire plus d'une sottise. Elle est d'ailleurs captivante au possible et si la diplomatique n'était pas déjà née dans les abbayes de St-Denis et de St-Germain des Prés, elle pourrait venir au jour avec les discussions relatives à Louis XVII.

Les preuves de l'identité de Naundorff et de Louis XVII sont connues. Ce sont :

1° Certains actes d'état civil anglais, de 1840 et de 1843, et certains autres néerlandais de 1845.

2° La complaisance que les autorités de Grande Bretagne et de Hollande mirent à ne pas contester les titres que Naundorff réclamait.

3° Une ressemblance entre le *facies* de Naundorff et le *facies* bourbonien.

Les adversaires de la Thèse produisent :

1° L'acte de décès de Louis XVII, 22 prairial an III, et 24 prairial an II, (1795).

Digitized by Google

2° La notoriété publique de la mort de Louis XVII dès l'année 1795.

Ce n'est pas le rapport de M. Boissy d'Anglas qui changera notre opinion : Naundorff n'a été qu'un faux Louis XVII. P. UBALD d'Alençon.

L'Ordre des Carmes, par le R. P. JOACHIM, Carme déchaussé. — Téqui, Paris — 3 frs 50.

L'Ordre de Notre Dame du Mont-Carmel, par le R. P. ANDRÉ DE SAINTE MARIE. Carme déchaussé. Bruges. Verbeke. Loys.

Voici deux livres qui ont le même but et qui se ressemblent, ce qui ne diminue rien de leur intérêt et de leur mérite. Comme tous les grands ordres religieux, celui du Carmel a subi des fluctuations nombreuses. Et malgré l'ombre épaisse qui continue à règner sur ses origines, on ne peut lui refuser le titre de gloire d'être le plus ancien des ordres religieux et de se rattacher, par le Carmel aux Esséniens Juifs, qui, en réalité, était une communauté religieuse! Malheureusement aucun document n'est resté de ces temps lointains et seule, la tradition nous apprend qu'avant la première règle donnée en 406 aux pieux habitants du Mont-Carmel, il existait tout un petit peuple pieux sur cette montagne consacrée par le culte immémorial d'Élie. De même l'ordre rencontra une vive résistance quand il voulut se faire reconnaître en Europe, après l'envahissement de la Terre Sainte par les Sarrazins. Bientôt, cependant, admis par le Saint-Siège parmi les ordres mendiants, il s'illustrait par quelques Saints dont le plus célèbre, fut Saint Simon Stock, le propagateur du scapulaire, dévotion populaire qui devait rester vivante et bienfaisante à travers les siècles.

Les deux ouvrages que nous signalons en ce moment à nos lecteurs retracent, de la façon la plus intéressante ces origines lointaines et glorieuses et continuent ensuite à passer en revue la brillante pléiade de ses hommes d'élites, saints, martyrs, savants, dont l'Ordre des Carmes peut se glorifier et à la tête desquels il faut placer saint Jean de la Croix et l'incomparable Thérèse d'Avila et ses éminents coopérateurs.

La réforme de sainte Thérèse a rendu aux Carmes un lustre que l'Ordre avait perdu et qui ne s'est plus effacé dans la suite.

Tel est, presqu'identique, le plan de ces deux beaux livres. Celui du R. P. André de Sainte Marie s'occupe, à un point de vue plus national, de l'action de son Ordre en Belgique. Celui du R. P. Joachim est plus général, tous deux ont le grand mérite d'être écrits avec ce sentiment filial de foi et de dévotion pour la religion du Carmel qui est le parfum de tels livres, qui leur donne du charme et la puissance de faire du bien. MAVIL.

Bossuet et les Protestants, par Mgr le CHANOINE JULIEN, supérieur de l'institut saint Joseph du Havre. — 1 Vol in-8-VIII-383. p. 3.50 Paris, Beauchesne.

L'histoire des variations des Églises protestantes que Brunetière appelle « le plus beau livre de la langue française », est trop oublié, Mgr le chanoine Julien n'eut-il fait que de l'avoir tiré de la poussière des Bibliothèques déjà il eut rendu un grand service. Il a fait plus. Prenant Bossuet pour guide et pour modèle, il s'attache à suivre pas à pas l'incomparable polémiste dans son apostolat vis à vis des Protestants.

Bossuet est mort en 1704 ; voilà deux siècles, que de chapitres à ajouter

Digitized by Google

à l'histoire des variations des disciples de Luther et de Calvin, n'en sont-ils pas à l'heure présente, arrivés à l'anarchie doctrinale : notre auteur qui suit avec attention le mouvement des idées contemporaines, a tenu compte, dans son œuvre, de ces changements et en a tiré des enseignements pleins d'actualité, si bien qu'on pourrait dire qu'il a dignement continué Bossuet. Le modernisme et le rationalisme y sont aussi bien confondus que le Protestantisme d'où ils sortent en ligne directe.

Les dix chapitres de l'ouvrage sont un trésor de doctrine. Heureux celui qui en fera une lecture attentive, il y trouvera un réconfort et de solides armes contre les erreurs contemporaines. Fr. PATRICE.

QUESTIONS SOCIALES

Le Contrat collectif de Travail : Sa vie juridique en Allemagne, par P. VALÈRE CLABS. O. M. CAP., Docteur en sciences politiques et sociales. — Bruxelles, Libr. Albert Dewit, 53, rue Royale. 1 vol. grand in-8°, XXVIII — 468 pp.

La pratique du contrat collectif de travail se répand vite et largement, en France et à l'étranger, surtout en Angleterre et en Allemagne. Mais un obstacle s'offre à son développement plus rapide : c'est que le contrat collectif, s'il est déjà une réalité sociale très importante, n'a pourtant pas encore un être juridique bien déterminé. Il n'a pas une structure réglée, pas de droit positif ; les obligations qui naissent de ce contrat ne sont pas nettement déterminées ; les responsabilités nombreuses, très diverses et très compliquées, qu'il met en jeu, ne sont pas établies par des textes formels. Enfin, les garanties et les sanctions de ce contrat ne sont trop souvent que des garanties et des sanctions d'ordre moral et social. En un mot, cette institution sociale, née d'hier mais qui ne tend à rien moins qu'à reconstituer les anciennes réglementations professionnelles, n'a pas encore reçu du législateur l'acte de reconnaissance spéciale qui l'insère dans le droit et ne peut pas par la suite recevoir des tribunaux tout l'appui dont elle aurait besoin.

Aussi, en même temps que sur le terrain social, patrons et ouvriers travaillent à perfectionner le moyen d'entente professionnelle, d'autre part, les juristes s'efforcent de trouver dans les dispositions actuelles du droit tous les textes qui pourraient assurer une valeur juridique aux obligations nées du contrat collectif ; puis, dépassant la législation existante, ils cherchent comment on pourrait établir un statut légal du contrat collectil.

En 1906, le Ministre Doumergue avait déposé à la Chambre un projet de loi dans ce sens. Il y a un an, juillet 1910, M. Viviani en déposait un autre qui attend la discussion du Parlement.

Le Bulletin de l'office du Travail, depuis quelques mois, à ouvert un paragraphe spécial pour le relevé des conventions collectives. Et dans sa revue de la *Jurisprudence* en matière de lois sociales, il donne une place importante aux solutions concernant ce genre de contrats.

Dans son beau livre : *Contrat de Travail et Salariat*, M. Boissard cite (p. 159) un ouvrage tout récent où un jeune juriste lyonnais, M. Rouart. s'est appliqué à établir la *notion juridique du Contrat collectif.* Voilà pour ce qui regarde la France.

Mais c'est de l'Allemagne qu'il faut parler, et du travail de doctrine qui

Digitized by Google

s'y est fait, au cours de ces dernières années, pour mettre en relief les dispositions du droit qui s'appliquent au contrat collectif et lui créent, en attendant des déterminations plus positives, l'être juridique imparfait qu'il faut lui reconnaître.

Un de nos confrères de la Province belge, le P. Valère Claes, a résumé ce travail, et y a même ajouté sa part extrêment intéressante dans un ouvrage très documenté : *Le Contrat collectif de Travail, sa vie juridique en Allemagne*. C'est une belle étude d'ensemble et les discussions serrées, qui y sont instituées au sujet des divers éléments juridiques dans le contrat collectif de travail, ne seront pas utiles seulement pour les Allemands, elles pourront également éclairer et guider les législateurs et les juristes français.

Après quelques notions préliminaires sur les contrats collectifs en Allemagne, leur extension rapide, les difficultés auxquelles ils se heurtent néanmoins, le P. Valère en arrive à l'objet propre de son étude : le contrat collectif est-il un *contrat juridique ?* — quel en est exactement le but ; — quels en sont les effets ; — quelles sont les prestations auxquelles les parties s'engagent ; — enfin, par quelles sanctions peut être garantie l'exécution des engagements ?

I. Le contrat collectif crée vraiment une obligation. Il n'a pas seulement pour effet de tracer des règles idéales, de donner des indications laissant ensuite à chaque partie la liberté de s'y conformer ou non. Mais cette obligation est-elle seulement d'ordre moral ou bien est-elle *juridique ?* En d'autres termes, le droit positif actuel reconnait-il cette forme de contrat et la considère-t-il comme une source de droits et de devoirs, lui prête-t-il l'appui du pouvoir coactif ?

L'auteur répond affirmativement et prouve en effet qu'il y a dans le contrat collectif tous les éléments juridiques nécessaires pour le faire un tributaire du droit positif : il y a des *contractants* capables selon le droit, une *volonté* de contracter conforme encore au droit, enfin un *objet* juridiquement valable. Il m'est impossible même d'indiquer sommairement ici les exposés très précis que le P. Valère fait de chacun de ces points. Je recommande plus particulièrement le § 2 (p. 102 et suiv.) où l'auteur étudie la question de savoir quand il y a une *collectivité* capable de passer un contrat collectif ? Le P. Valère ne s'occupe, je l'ai déjà dit, que de reproduire les dispositions du droit positif allemand. En fait, ces dispositions reconnaissent comme valable un contrat passé par une collectivité *non organisée*, mais simplement *coalisée ;* mais en fait aussi un tel contrat rencontre de très sérieuses difficultés. Et cette constatation appuie le point de vue des juristes français d'après lequel, pour qu'il y ait contrat collectif, il faut qu'il y ait comme partie à ce contrat, au moins une *collectivité organisée*. Et la collectivité ainsi requise se définirait : « *un groupement organisé d'individus unis par un lien de solidarité nécessaire qui résulte d'un état de fait d'origine sociale ou économique* ». (1).

Comme partie au contrat collectif il y a donc, d'une part, une plurarité d'ouvriers, simple, coalisée ou organisée, et d'autre part un patron ou un

(1) Boissard : *Contrat de Travail*, etc., p. 260 et suiv. — Rouart, *Essai sur la notion juridique du contrat collectif*, pp. 90 et suiv.

Digitized by Google

groupement de patrons associés ou non. Et la loi reconnaît à ces divers contractants le pouvoir de contracter juridiquement.

Mais ces contractants ont-ils dans le contrat collectif « l'intention de s'obliger d'après les lois existantes et de munir leur parole donnée des sanctions juridiques » ? — C'est là, répond l'auteur, une grande question de fait, en Allemagne comme en France, les parties ont bien cette intention : ce qui le prouve ce sont toutes les précautions minutieuses qu'elles prennent pour préciser les responsabilités et l'appel qu'elles prévoient devoir faire, le cas échéant, à la protection et à la sanction légales.

Quant à l'objet du contrat, il n'est pas douteux non plus qu'il ne soit tel qu'il puisse être reconnu par le droit. Les obligations qu'il a pour but d'établir entre les patrons et les ouvriers ne vont à l'encontre d'aucune défense légale ; elles ne sont pas contraires aux bonnes mœurs ; elles ne violent pas la liberté industrielle et contractuelle.

De tout ce qui précède, l'auteur conclut que le contrat collectif, tel qu'il est conçu et pratiqué en Allemagne, est « *une convention faite entre une collectivité ou une association d'ouvriers et un ou plusieurs patrons à l'effet d'établir des règles obligatoires, que déterminent le contenu des futurs contrats individuels de travail, et les rapports entre patrons et ouvriers.* » (p. 182.)

II. Une seconde série de chapitres est consacrée à étudier « le contrat au point de vue de la pratique juridique : quelle est *l'action* du contrat collectif ? » (p. 206) La matière est divisée comme suit :

« 1° *La partie normative du contrat collectif.* — Quelle est l'étendue d'application des règles du contrat, au point de vue des personnes, au point de vue géographique, au point de vue de la durée ; comment peut s'opérer une extension de la partie normative ?

« 2° *Sortie obligatoire.* — Quelle est la force d'obligation des dispositions contractuelles ?

« 3° *L'exécution.* — Quelles sont les prestations à fournir par chaque partie ?

4° *La Sanction.* Quelles sont les garanties d'exécution.

Au point de vue de la pratique du contrat collectif et de l'utilisation que l'on peut faire en France des constatations et des déductions de l'auteur, les paragraphes concernant l'étendue personnelle, les *obligés* et les *bénéficiaires* du contrat, puis ceux où il précise les prestations à fournir soit par les patrons, soit par les ouvriers ; enfin, le chapitre des sanctions, sont particulièrement à remarquer. Ce sont les points sur lesquels devra plus spécialement se porter l'attention du législateur qui voudra préciser au point de vue juridique les divers aspects du contrat collectif de travail. En étudiant ces nombreux paragraphes, on se rend parfaitement compte que si la nouvelle réalité sociale qu'est le contrat collectif peut déjà s'affirmer et se présenter sous une forme juridique, il s'en faut encore de beaucoup qu'elle puisse s'exprimer adéquatement dans la langue du droit.

III. Une dernière partie de l'ouvrage du P. Valère est consacrée précisément à rechercher qu'elles seraient, dans le milieu allemand, la tâche législative à accomplir pour donner au contrat collectif de travail « un régime juridique certain, solide et répondant pleinement à la nature de la convention et aux besoins de la vie sociale contemporaine. » (p. 382) Ici, évidemment,

Digitized by Google

nous quittons le terrain des faits et le présent pour chercher à concevoir l'œuvre de l'avenir.

Notons d'abord avec l'auteur, qu'il ne faudrait pas se hâter de mettre sur pied cette œuvre législative, surtout si on avait la prétention d'en faire un statut organique complet des conventions collectives. Ces conventions sont encore dans la phase de croissance. Il faut laisser à la forme de vie sociale qu'elles représentent, le pouvoir et le loisir de se développer à son aise, selon les exigences du milieu professionnel, sans être entravée par une armature légale trop étroite ou trop rigide. Le législateur, s'il veut faire œuvre sérieuse et féconde, doit se contenter de mettre en formules juridiques et d'insérer dans le droit ce que l'expérience et la pratique ont déjà indiqué comme conditions nécessaires du développement de ces contrats. Pour tout le reste, les voies doivent rester ouvertes aux initiatives privées.

La tâche du législateur dans ces limites serait double, en partie négative et en partie positive.

La partie négative consisterait à abolir toutes les dispositions restrictives du droit de coalition, ou de la personnification des associations professionnelles.

La tâche positive serait de déterminer la responsabilité des associations, et aussi la nature et la partie exacte de l'obligation dans le contrat collectif. Il y aurait lieu encore « de fixer par la loi les relations du contrat collectif avec les institutions chargées de prévenir ou de résoudre les conflits. Dans le même ordre d'idées, la loi devrait assurer les relations entre le contrat collectif et le règlement d'atelier ». Enfin il faudrait résoudre la question de l'obligation des tiers qui se trouvent saisis par l'influence du contrat collectif soit en tant que bénéficiaires, soit parce que les normes contractuelles ont passé dans l'usage, ou qu'elles ont été insérées dans un règlement d'atelier.

Tels sont les points sur lesquels peuvent déjà se fixer des formules juridiques. Aller plus loin et vouloir trop tôt et étroitement réglementer en cette matière, ce serait risquer de fausser une institution qui semble plus que toute autre tributaire, dans son évolution, de la vie sociale, avec ses mille influences imperceptibles aux théoriciens.

Je n'ai pas sans doute besoin d'insister sur l'intérêt qu'offre le travail accompli par le P. Valère et son importance dans la question du contrat collectif. C'est sans doute le seul ouvrage qui expose avec une telle précision de détail et de doctrine, avec une dialectique à la fois si vigoureuse et si déliée, tout ce qui peut se recueillir en Allemagne dans les faits, dans les auteurs et dans les textes de lois, de renseignements concernant le point de vue juridique du contrat de travail. Les suffrages élogieux décernés à l'auteur par des professeurs de l'Université de Louvain et d'éminents hommes d'État belges ont déjà donné au P. Valère ce témoignage que son ouvrage est fait de main d'ouvrier ; serait-ce indiscret de demander à l'ouvrier s'il ne compte pas faire le même travail pour *la France ?* Fr. Aimé.

Leçons de Philosophie Sociale. I. *Introduction — Famille ouvrière*, par le P. S. Schwalm : (*Coll. : Études de Morale et de Sociologie*) — Paris, Bloud et Cie 1 vol. in-12.

Le P. Schwalm était un disciple de Le Play, mais des deux routes quelque peu divergentes que suivirent les disciples de Le Play, il suivit plu-

Digitized by Google

tôt celle qui fut ouverte par l'abbé de Tourville et s'y engagea à la suite de M. Deniolins : il fut de l'école de la *Science Sociale*.

Les *Leçons de Philosophie sociale* ont été trouvées dans les notes laissées par le P. Schwalm et sont publiées par les soins du P. Gardeil. On a jugé, avec raison, qu'il y avait là un enseignement trop précieux pour le laisser dans les archives. On a pensé avec plus de raison encore, qu'il était bon de faire connaître, ne fût-ce qu'à titre d'indication et d'exemple, une nouvelle méthode de traiter les questions de Philosophie sociale. Méthode qui fond harmonieusement en un tout les documents de la science sociale contemporaine et les thèses de la philosophie traditionnelle, et qui en fait sortir un enseignement renouvelé, rajeuni, vivant. Dans la *Préface*, M. Garbiel Melin dit très justement : « Dans cette œuvre, (et c'est le caractère propre de son originalité) la philosophie thomiste déjà si positive dans sa méthode et son fondement, se trouve en quelque sorte rajeunie par toutes les observations de la science la plus neuve, *vetera novis augere ;* et la science sociale à son tour apparaît vivifiée, animée pour la pratique et l'action, par les principes indispensables d'une philosophie très solide et très sûre. » M. Melin ajoute : « C'est assurément l'un des traits les plus piquants du présent ouvrage que l'habileté avec laquelle l'auteur a su découvrir, dans l'œuvre immense de S. Thomas, le texte fondamental, topique, s'appliquant exactement à la question étudiée. »

Ce sont là, en effet, les deux grands mérites des *leçons* du P. Schwalm, dont nous n'avons ici qu'une partie. Et dans ce genre on admirera sûrement l'*Introduction* où l'auteur expose les principes généraux de toute société : ses causes finale, efficiente, formelle, le classement des sociétés.

Ces questions préliminaires étant résolues, le P. Schwalm passe à l'étude particulière de chaque société et la première qu'il rencontre, la plus naturelle, c'est évidemment la famille. Il étudie séparément la *famille ouvrière* et la *famille non ouvrière*, car il estime que le genre de travail influence profondément la vie extérieure et intérieure du groupement familiale, si profondément qu'il produit une différenciation spécifique. C'est, à mon avis, exagérer l'importance du point de vue économique. Si, considérées de ce point de vue, les deux catégories de familles accusent ces différences considérables, il reste néanmoins que ce que tout d'abord la philosophie sociale doit envisager dans ces groupes, ce sont les liens de droits et de devoirs qui en unissent les membres, et sous ce rapport il n'y a pas de différence à faire entre famille ouvrière et famille non ouvrière.

L'étude de la *famille ouvrière* porte sur le *travail*, la *propriété*, le *salaire*, l'*éducation*. Le régime du travail est étudié longuement, trop longuement, à mon sens. L'auteur me semble avoir cédé plus que de raison au plaisir de résumer sur ce sujet les observations de Le Play et des écrivains de *La Science sociale*. En revanche la place accordée à l'*éducation*, c'est-à-dire aux relations morales qui existent de droit entre les membres de la famille, me paraît beaucoup trop restreinte.

Parlant de la propriété, le P. Schwalm dit que le travail en est la cause « efficiente » ce qui veut dire que le travail fait prendre corps au droit de propriété et de quelque chose d'abstrait fait *la propriété* de telle chose. Ceci n'est pas tout-à-fait exact. L'homme a le droit de s'approprier les choses. Pour qu'il se les approprie et les réserves pour ses besoins personnels, il faut évidemment un acte libre et raisonnable ; mais c'est ou bien jouer sur

Digitized by Google

les mots, ou bien faire une erreur que d'appeler travail tout acte d'appropriation.

Il me semble aussi que l'auteur, après avoir écarté et avec raison, les exagérations puériles des partisans du *salaire familial*, entendu dans ce sens qu'il doit monter avec le nombre d'enfants de l'ouvrier, n'a pas assez mis en relief que le salaire, dans une organisation normale, doit néanmoins permettre à un ouvrier sobre et honnête de suffire non pas seulement à ses besoins personnels, mais encore à ceux de sa famille, en tenant compte bien entendu de l'aide qu'il doit recevoir de sa femme et parfois de ses enfants.

Mais ce ne sont là que des critiques d'ordre secondaire, de forme ou de détails. Le fonds est très riche, et j'engage vivement à y puiser, même ceux qui ont déjà quelque peu perdu le goût des *Manuels* et des *Cours*. Ils y trouveront du nouveau, et du vieux — le bon et le solide — rajeuni.

Fr. Aimé

Année sociale internationale. *Action populaire*. — *2e année*. — Reims, 5, rue des Trois-Raisinets. — Beau vol. gd in-8. — 9 frs.

L'*Année sociale internationale* : c'est toute une bibliothèque de doctrine et de pratique sociales que l'*Action populaire* met à notre disposition, bibliothèque singulièrement riche et d'avance disposée en ordre. Le titre avertit cependant que nous ne trouverons là que des documents : (faits, idées, courants d'idées, projets de lois, etc.) de l'année écoulée. Mais que de choses l'Action populaire a su recueillir et classer pour nous au cours d'une année !

Un ouvrage de ce genre ne s'analyse pas. Citons simplement les grandes lignes de la Table des matières :

Ie partie : La Famille : (la population — l'habitation — l'hygiène — l'éducation morale et sociale — le budget familial — la femme).

IIe partie : Le Syndicalisme : (le syndicat — syndicalisme et salariat — syndicalisme et fonctionnaire — syndicalisme et patronat — syndicalisme mixte, etc.

IIIe partie : L'État et la protection des travailleurs : (les organisations pour la protection des travailleurs — hygiène et sécurité — durée du travail etc...

IVe partie : Le socialisme français 1909-1910.

Ve partie : La Coopération.

VIe partie : La Mutualité et l'Assurance contre les risques.

L'*Année sociale* s'achève par une revue au point de leur travail social, des nations étrangères, revue qui se poursuit à travers 150 pages très compactes.

Il est facile de voir quel service immense cet ouvrage peut rendre non pas seulement aux spécialistes, mais encore, et surtout peut-être à tous ceux qui s'intéressent au mouvement social et qui n'ont pas le temps de le suivre dans les journaux, revues et livres qui paraissent au cours d'une année.

Une bibliographie très abondante complète, pour chaque question, le travail de classement des renseignements déjà si bien poussé dans l'exposé même de la question.

Dans la *Préface* à *l'Année sociale de 1910*, la Rédaction de l'A. P. disait : « *L'Année sociale internationale* paraîtra-t-elle chaque année? C'est douteux. Il est peu probable que les événements sociaux permettent à si bref intervalle une mise au point neuve et originale. » Que les vaillants rédacteurs me per-

Digitized by Google

mettent de les prier au contraire de publier chaque année un nouveau volume : nous l'attendons de leur dévouement, nous en avons besoin. Les événements se succèdent si rapidement, les transformations des lois, des coutumes, des idées, des mœurs elles-mêmes se précipitent si brusquement qu'il n'est pas à craindre que la matière manque pour le volume à publier chaque année.

Et puis, il serait facile, — tout en maintenant le programme : reproduire la vie sociale de l'année, — d'y introduire chaque année du nouveau, de la variété. Telle année on donnerait un développement plus considérable à un événement qui a davantage préoccupé les esprits, par exemple, en 1911, les grèves et les troubles de la Champagne, et la loi sur les *Retraites ouvrières*. — Telle autre année on ferait une étude d'ensemble, plus développée, des courants d'idées sociales qui se font jour au théâtre, dans les romans et qui passent de la scène et du livre dans les mœurs ; on pourrait peut-être aussi étudier les informations venant des pays étrangers.

Je le répète, il faut que chaque année écoulée soit fixée dans une *Année sociale*. Comme à *l'Office Central* du Volksverein, dont elle me semble de plus en plus se rapprocher comme office de publicité et de propagande, *l'Action populaire* a jusqu'ici modifié, varié, multiplié ses efforts et ses initiatives : c'est le signe de la vie qui se développe et s'étend. Mais quelques-unes de ces initiatives demandent, à mon avis, à être fixées et maintenues à peu près telles quelles, parce que leur continuité serait leur plus grande utilité. L'*Année sociale* est de celles-là. Et c'est pourquoi j'espère avoir le plaisir d'en présenter et recommander à nos lecteurs une troisième, suivie de beaucoup d'autres.., sans limite d'âge. Fr. Aimé

Guide social 1911. *Action populaire*, Reims. — 1 vol. in-8 de 360 pages. — 3 fr. Victor Lecoffre. Paris VIe.

Le *Guide social* se présente comme un abrégé de l'*Année sociale internationale*, dont il est l'aîné, puisqu'il paraît pour la huitième fois.

Ceux qui s'intéressent aux phénomènes sociaux — et nul n'a le droit de s'en désintéresser — s'ils reculent devant le format et le prix de l'*Année Internationale*, doivent au moins se munir de ce guide précieux. Ils y trouveront, recueillis et classés pour eux, une multitude de faits, à travers lesquels ils pourront percevoir par eux-mêmes les variations rapides de la vie sociale en notre pays. Souhaitons que ce livre développe en beaucoup de catholiques le sens social, réalisant le but élevé de l'*Action populaire*. A. C.

HAGIOGRAPHIE

Le bienheureux Urbain V, par l'abbé M. Challon de la collection « *Les Saints* ». — Victor Lecoffre. — Paris.

La collection hagiographique éditée par la Maison Lecoffre, s'enrichit sans cesse de nouveaux joyaux. Elle vient encore de faire paraître quatre nouvelles vies également dignes de figurer dans cette bibliothèque de choix. Nous parlerons d'abord de celle du bienheureux Urbain V, grande figure historique dont la France peut être fière et qu'on aime à voir revivre, sous la plume savante de M. l'abbé Challon. On a été sévère pour les Papes d'Avignon et peut-être bien est-ce au retour d'Urbain V dans cette ville, retour qu'on regarda comme une faiblesse de conscience, qu'il faut attribuer l'oubli

Digitized by Google

de sa canonisation. Nul doute que ce ne fut un saint et sous sa protection l'Église vécut des jours de paix, son gouvernement fut celui d'un grand Pape, savant, pieux, éclairé et vigilant, mais son devoir devait l'enchaîner à Rome, il ne sut pas se résoudre à continuer la lutte pénible qu'il devait y subir.

Il faut reconnaître que la situation des papes, en Italie, pendant tout le moyen âge, ne fut qu'un long martyr et que s'il y eut un peuple ingrat, insupportable, sans foi ni loi, ce fut le peuple romain et sa noblesse féodale. Le reste de l'Italie n'était pas meilleur pour la papauté et on comprend qu'au milieu de ces trahisons, de ces violences et de ces impiétés, les Papes aient aspiré après le calme et la sécurité d'Avignon. Seulement Dieu voulait autrement et leur tort fut de n'avoir pas su se résigner à cette volonté.

Saint Patrice, par l'Abbé Riguet, de la collection « *Les Saints* ». — Lecoffre, Paris.

Ces premiers apôtres de la Grande Bretagne ont encore pour nous tout l'intérêt de curiosité du mystère et, probablement ce mystère règnera toujours car les documents que nous possédons sur eux sont en bien petit nombre. Monsieur l'abbé Riguet a essayé quand même de tirer de cette source tout ce qu'il était possible d'en tirer et il faut lui en savoir gré, car le public n'était pas capable d'aller découvrir le vaillant missionnaire dans la « vie tripartite » ni dans les deux ou trois auteurs, aux noms barbares, qui ont écrit quelques pages sur notre saint.

Mais précisément parce que les documents où il a puisé sont des pièces de haute érudition, peut-être l'auteur s'est-il un peu trop préoccupé d'expliquer la nature de ces pièces, leurs divergences, leur valeur, et la vie elle-même de Patrice en est effacée, il faut quelque peine au lecteur pour arriver à la suivre étant arrêté à chaque pas dans une discussion sur les textes. M. l'abbé Riguet aurait pu, peut-être, se borner à mettre ses explications en notes afin de garder à la trame du récit sa suite interrompue. Il est vrai que le récit serait bien court alors.

Mais cette petite critique, faite au point de vue des lecteurs ordinaires de la collection des « *Saints* » n'ôte rien à l'intérêt et au grand mérite de cette vie de saint Patrice. Elle nous fait entrevoir un monde étrange et lointain où la figure de l'apôtre nimbée de nuages brillants, parait, à demi effacée, dans l'espace des siècles, trop distante de nous pour la bien distinguer.

La Vénérable Louise de Marillac, *Mademoiselle Legras*, par Emmanuel de Broglie. — Paris, Lecoffre.

Parmi la pléiade des fondateurs d'ordre, l'une des plus sympathiques physionomies est bien celle de Louise de Marillac, l'immortelle fondatrice des Sœurs de Saint Vincent de Paul, les Filles de la Charité.

La popularité de ses saintes Religieuses a rejailli sur leur Mère, on aime Louise de Marillac pour nous avoir donné cet Ordre vraiment extraordinaire par sa vertu et son énergie vitale qui a fait un bien si immense qu'il est impossible de l'apprécier dans toute sa réalité

Saint Vincent de Paul et Louise de Marillac ne se peuvent séparer, leur œuvre s'est complétée par l'union de leur charité, de leurs vertus et de leur zèle, aussi aime-t-on toujours à relire les origines de l'arbre le plus populaire qui ait existé. L'auteur les conte avec cette clarté simple et délicate qui fait

Digitized by Google

de son livre, l'un des meilleurs sortis de sa plume, une œuvre charmante de distinction et de vérité.

Il a su rendre avec un rare bonheur, le caractère heureux de « Mademoiselle Le Gras », mélange harmonieux de foi ardente, d'humilité touchante, de gaité sereine, de dévouement absolu et l'on comprend mieux par lui, comment la vénérable fille de Monsieur Vincent a pu imprimer si profondément son âme dans toutes celles de ses innombrables filles au point de se survivre pour ainsi dire, en toutes.

La vénérable Catherine Labouré, par Edmond Cropez. Collection « *Les Saints* ». — Henri Lecoffre, Paris.

Après la bienheureuse Louise de Marillac, voici une de ses filles privilégiées, l'illustre privilégiée de Marie, qui lui donna la mission glorieuse de préparer le décret de Pie IX proclamant l'Immaculée Conception, par la diffusion de la médaille dite : miraculeuse. L'œuvre de Dieu est merveilleuse. Il emploie pour ses mandataires, les plus humbles, les plus petits, les plus ignorés, et ces atômes édifient des montagnes.

Pour le catholique, c'est une joie de relire ces histoires merveilleuses où avec une Bernadette, une Catherine Labouré, une Julienne, une Jeanne d'Arc, la main divine bouleverse le monde. Et la merveille des merveilles, c'est que ces œuvres gigantesques se font simplement, normalement, sans fracas et sans foudre. Tout se déroule naturellement, semble-t-il, et puis, c'est seulement à la fin, quand le but est atteint que l'on s'aperçoit du grand miracle.

Il faut relire ces pages si intéressantes et qui font tant aimer Marie. Elle s'y montre si tendre, si attentive, disons le mot, elle gâte la France comme une mère trop aimante. Mais peut-on jamais se plaindre d'être trop aimé de la mère de Dieu ? Puisse la France reconnaître un jour cette immense tendresse et revenir à ses pieds, repentante et convertie. L'histoire de Catherine Labouré y peut contribuer.

Sainte Fare, *sa vie et son culte*, par H. M. Delsart. — Paris Gabalda.

La fondatrice de Faremoutiers a cette particularité assez extraordinaire dans l'hagiographie qu'elle ne se révéla puissante thaumaturge que bien des siècles après sa mort. Si l'on connait les grandes lignes de sa vie, sa personne est et restera enveloppée de nuages, elle vécut en des temps trop lointains et trop troublés. Cependant par une singulière destinée, cette grande Sainte dont on ne parle pas, vivait au milieu d'une communauté dont on eut soin de conserver la chronique. Communauté où régnait le plus haut mysticisme et où le miracle éclatait chaque jour. Quel groupement délicieux d'âmes angéliques et ferventes et pourquoi ne nous-a-t-on parlé que d'elles laissant dans le silence celle qui nous intéressait le plus ? Contentons-nous de ce que nous lisons de Sainte Fare dans le livre très attrayant de M. Delsart. Ce récit nous en dit assez pour comprendre que la fondatrice de Faremoutiers peut être placée dans cette cohorte d'élite des grands fondateurs d'ordre et que son culte doit être, pour la France, un culte de reconnaissance, il est bon de le rappeler de nos jours.

Le bienheureux Théophane Venard, *d'après les témoignages du procès apostolique*. Paris, Téqui. — 2 francs.

Digitized by Google

Cet ouvrage n'est pas une vie du bienheureux martyr du Tonkin, mais une relation des événements qui ont précédé son arrestation et celle des actes de son martyre.

La simplicité du récit et les nombreux extraits des interrogations, des dépositions des témoins, des déclarations des missionnaires, fait songer aux actes des martyrs de la primitive Église et rien de plus touchant que ce courage des chrétiens au milieu d'une persécution dont le moindre effet était de les ruiner complètement, mais qui, pour beaucoup, amenait les supplices, l'exil ou la mort.

Dieu avait choisi depuis longtemps Théophane Venard pour en faire un de ses plus chers élus, et le martyr n'a fait que couronner sa vie toute mortifiée et dévouée. A ceux qui nient l'héroïsme chrétien de l'Église à notre époque, il est bon de leur montrer qu'elle n'a rien perdu des marques de sa divine institution et qu'elle est toujours sainte, héroïque, catholique et universelle. Toujours jusqu'à la fin des temps, elle produira comme témoins irrécusables, ses martyrs et ses miracles. MAVIL.

LITTÉRATURE

Les Étapes de l'Est, par Maurice TOUSSAINT, *Préface* par Maurice Barrès, 1 volume illustré de la « Bibliothèque régionaliste ». — 1 fr. 50. — Bloud et Cie.

Intéressantes notes sur quelques coins délicieux et riches de souvenirs historiques, parmi lesquelles il convient de signaler tout particulièrement celles qui sont consacrées au village Blénod-les-Foul. Il y a là une église que ne recommandent pas peu ses verrières XVIe siècle, ses boiseries Louis XV et le tombeau de Hugues des Hazards. On ne saurait trop encourager les publications de ce genre. Il est honteux que des légions de Français ignorent encore nos provinces ; on y voit tant de trésors d'art et de décors naturels dont nous devrions tous être fiers! Et n'est-ce pas en déterminant un mouvement en faveur de nos terroirs que l'on arrêtera les ravages de nos modernes vandales? Alph. GERMAIN.

Ame de Femme, par Victor FÉLI, 1 volume in-12. — 3fr.50. — Lethielleux.

Cette fine étude psychologique est toute pénétrée du véritable esprit chrétien, elle peut être mise entre toutes les mains et son mérite littéraire la rend singulièrement attachante. Les pages exquises y abondent et les nuances des caractères y sont indiquées avec une grâce toute féminine. D'un thème fort simple, l'auteur a tiré un roman délicat et dramatique où domine l'observation. Tout y est justement noté et *l'humanité* des personnages ne laisse rien à désirer. La figure de l'héroïne, — une jeune fille aux vertus héroïques, — se détache avec un relief saisissant. On a l'impression d'une œuvre vécue et l'on n'en est que plus sensible à ses enseignements. Cette noble exaltation du devoir retrouvera en librairie le succès qu'elle eut au « Correspondant » il y a quelques années. Alph. GERMAIN.

Loi d'exil, par Edmond THIRIET, in-12. — 3fr.50. — Paris, Téqui.

Voici un livre fait pour montrer tout l'odieux des persécutions qu'un gouvernement de fanatiques francs-maçons impose aux âmes catholiques.

Digitized by Google

Le roman est tout plein de palpitantes aventures et nul doute qu'il ne plaira aux lecteurs qui aiment à suivre les luttes intérieures des bons contre les actes odieux des méchants. Excellent ouvrage pour les bibliotèques paroissiales. MAVIL.

Femmes de France. — *Mme de La Fayette, Melle de Montpensier, George Sand, Mme de Sévigné,* par C. LECIGNE, professeur de Littérature française aux Facultés libres de Lille. — P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.

L'infatigable talent de M. Lecigne nous donne (Nov. 1910) toute une collection, qui sera continuée, d'études littéraires sur les *Femmes de France.*

En autant de petits volumes, in-12, couverture azurée, il étudie Mme de la Fayette, Mlle de Montpensier, George Sand et Mme de Sévigné.

La plume du Maître qu'est le jeune doyen de la Faculté des Lettres de Lille, sépare, avec la sûreté d'un scalpel, tous les éléments constitutifs du talent de ces héroïnes. Car à la suite de M. Lecigne, c'est à un cours d'anatomie littéraire, s'il est permis de dire, qu'on a l'impression d'assister. Germes ataviques des qualités comme des défauts de l'écrivain, préjugés d'éducation, dispositions de caractère, influences de l'entourage, tout vient avouer, à la barre du critique, la part qui lui revient dans l'œuvre de ces « dames ».

Nous y apprenons, par exemple, que Ménage a présidé a l'éducation littéraire de Mme de la Fayette et de Mme de Sévigné, nous saurons donc désormais à qui faire remonter les traces de bel esprit qui se rencontrent dans leurs ouvrages. Le précepteur de George Sand fut, nous dit-on, Deschartres, nous serons dès lors moins surpris de l'athéisme de son illustre élève. Quant à Mlle de Montpensier, elle n'eut guère, en fait d'éducateurs, que les héros de tragédie de Corneille, c'est la clef du mystère qu'est encore pour beaucoup l'étrange conduite de la franche demoiselle.

Il convient encore de faire honneur à M. Lecigne de l'exquise réserve avec laquelle il a traité le personnage de George Sand dont la vie a été si longtemps l'envers de la vertu.

Disons enfin du style pour ne pas en faire un éloge superflu, qu'il est toujours celui auquel l'auteur nous a depuis longtemps habitués.

Le Vieillard, *La vie montante, Pensées du soir* par Mgr BAUNARD. — de Gigord, 15, rue Cassette, Paris.

C'est le testament spirituel d'un vieillard, une sorte de synthèse des croyances et une règle des mœurs du chrétien au commencement du XXe siècle.

D'étape en étape, comme par autant d'échelons, l'auteur s'est élevé jusqu'au sommet d'une belle vieillesse. Là, il se retourne, il repère les points de la route où la lutte fut plus vive. Toutes les questions : religieuses, morales, scientifiques ou politiques du siècle dernier, fournissent ainsi au savant l'occasion d'une brève et lumineuse récapitulation pour tourner en argument apologétique en faveur du christianisme.

Comme conclusion à toutes ces controverses, Mgr Baunard pourrait, si la modestie chrétienne le lui permettait, dire en toute vérité, avec saint Paul, à ses nombreux disciples : *Imitatores mei estote...*

Du moins ne les quitte-t-il pas sans leur donner dans la dernière partie de

Digitized by Google

son ouvrage, laquelle peut se résumer d'un mot : les *pensées du soir*, la recette pour devenir des exemplaires vécus de cet idéal *Vieillard*.

Ce livre est bien le *frère* de *Victimes du doute* et de *Victoires de la Foi :* comme eux il est destiné à affermir la paix chez les bons et à porter le trouble chez les mauvais. C'est à notre humble avis, le plus bel éloge que l'on en puisse faire. Fr. CHRISTIAN

L'âme d'un grand catholique. L'esprit de foi de L. Veuillot, *d'après sa correspondance*, par G. CERCEAU. — 2 vol. — Lethielleux, 10, rue Cassette à Paris.

L'auteur se propose dans ces deux volumes, comme l'indique le sous-titre, de montrer l'esprit de foi qui animait Louis Veuillot dans sa vie publique. Il se sert pour établir sa thèse des paroles mêmes de l'écrivain extraites de sa volumineuse correspondance.

M. Cerceau ne cherche pas à dissimuler son ardente admiration pour son héros. On le sent heureux de répondre pour le vaillant *lutteur*, désormais muet, aux accusations de haine, de vénalité ou d'orgueil, portées contre lui, par des adversaires catholiques — de quel camp, le lecteur le devine. Nous ne songeons certes pas à lui en faire un reproche.

Les fragments de lettres sont judicieusement choisis et présentés de façon à donner sur la question traitée la pensée nette et entière de L. Veuillot.

Mais pourquoi l'auteur s'est-il cru obligé de faire, presque à chaque page, un rapprochement avec les temps présents et une sorte d'élévation au génie du grand homme ?

Ce procédé donne à son ouvrage l'allure d'un *mois de Marie*.

Retour à la Sainte Église. *Expériences et croyances d'un converti*, par le Dr ALBERT VON RUVILLE. Traduit par l'abbé G. G. Lapeyre. Professeur au Petit Séminaire de Bordeaux avec une introduction de M. Georges Goyau. — 1 vol. in-16 double couronne de XXXI-205 p. 2.50 franco 2.75. — Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris.

M. de Ruville naquit et grandit dans une atmosphère tout imprégnée d'un protestantisme tranchant, rigide. En grandissant l'enfant commença à douter de sa foi puis il s'attacha successivement à diverses doctrines sans parvenir jamais à rencontrer la lumière désirée. Pourtant il n'abandonnait pas complètement sa foi mais il se sentait incliné vers l'Église catholique tout en demeurant persuadé qu'elle contenait de graves erreurs. C'est dans ces dispositions d'esprit que durant l'été de 1901, l'éminent professeur lut l'*Essence du christianisme de Harnack*. Il fut frappé de la conception que l'auteur s'était formé de la personne de Jésus-Christ; mais au lieu de voir en J.-C. un homme seulement si sublime soit-il, M. de Ruville s'éleva plus haut que M. Harnack, il considéra Notre-Seigneur comme un envoyé de Dieu.

Il voulut se réintégrer dans l'orthodoxie protestante, mais il constata rapidement ses multiples insuffisances et son manque de liberté. Les âmes avides de servir Dieu avec amour s'y trouvent emprisonnées dans les étroites limites d'obligations restreintes; l'âme des petits et des humbles incapable de fonder sa foi sur la réflexion et sur l'étude ne peut espérer jouir des bienfaits de la religion protestante. Longtemps M. de Ruville continua l'étude des deux différentes religions; en mars 1909 il devint enfin catholique. Il

Digitized by Google

connut alors par expérience l'absence dans l'Église catholique des défauts relevés dans la confession voisine. Aussitôt le nouveau converti fit part à tous de ses expériences et de ses croyances; il redit à tous sa joie et sa gratitude d'avoir embrassé enfin la Vérité, il raconte ses tâtonnements et ses erreurs, il retrace comment il trouve dans le sein de l'Église catholique avec le dogme de l'Infaillibilité du Pape, la véritable nourriture de l'âme; dans la Divine Eucharistie, le véritable amour et la véritable liberté. Enfin il répond aux attaques des protestants, et dévoile les causes de leur haine contre la sainte Église. C'est un véritable ouvrage d'apologétique qui réconforte l'âme et la réjouit. A tous prêtres et laïques cette œuvre rendra de grands services.

F. Bernard de S. François.
T. O.

Avec la permission des Supérieurs. Gabriel Jouitteau, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXVe

JANVIER 1911.

I. *Sihouettes Franciscaines de la Divine Comédie ;* H. Matrod . . . 4
II. *Synthèse philosophique ;* P. Jules 24
III. *Merveilleux épanouissement de l'École Scotiste au XVIIe siècle ;* P. Dominique 35
IV. *La critique au XVIIe et au XVIIIe siècle* (SUITE) ; A. Charaux 48
V. *Saint Matthieu ;* P. Exupère 62
VI. *Le quatrième centenaire de la prise de Goa ;* P. Grégoire . 75
VII. *Une Mystique de nos jours ;* P. Jean de la Croix. . . . 85
VIII. *Canevas de Conférences pour le T. O... ;* P. Eugène . . 94
IX. *Essences et existences ;* S. Belmond 98
X. *A travers les livres nouveaux* 101

FÉVRIER 1911.

I. *Un Capucin Breton, Joseph de Morlaix ;* P. René . . 113
II. *Nouveaux éclaircissements sur la Vocation sacerdotale* P. Jules 125
III. *Taine et les Jacobins ;* Serviam 149
IV. *Ossuna et Duns Scot ;* P. Michel Ange 169
V. *Les Clarisses Capucines de Paris ;* M. Denis 191
VI. *Quelques livres de méditations sacerdotales ;* P. Gabriel . 204
VII. *A travers les livres nouveaux* 210

MARS 1911.

I. *Un Capucin Breton* (SUITE) ; P. René 225
II. *Synthèse philosophique ;* P. Jules 242
III. *Taine et Jacobin* (SUITE) ; Serviam 260
IV. *Eloquence Académique, judiciaire et politique au XVIIe et au XVIIIe siècle ;* A. Charaux 271
V. *Bulletin d'Histoire Franciscaine ;* P. Ubald 287
VI. *Merveilleux épanouissement de l'École Scotiste* (SUITE) P. Dominique. 306
VII. *Un livre sur le P. Procope de Templin ;* P. Christophore Favre 318
VIII. *Vers l'unité de la prononciation latine ;* P. Odon . . . 323
IX. *A travers les livres nouveaux* 327

Digitized by Google

AVRIL 1911.

I. *Un mot sur les deux autres Évangiles synoptiques ;* P. Exupère 337
II. *Synthèse philosophique* (FIN) ; P. Jules 348
III. *Séparation et distinction ;* P. Michel Ange 367
IV. *Le Concordat Gallo-Breton ;* P. Norbert 389
V. *Les Clarisses Capucines de Paris* (SUITE) ; M. Denis . . 400
VI. *La valeur historique du quatrième Evangile ;* P. Hugues . 408
VII. *Bulletin d'Histoire Franciscaine ;* P. Ubald 416
VIII. *A travers les livres nouveaux* 433

MAI 1911.

I. *Le rôle de la volonté dans la philosophie de Duns Scot ;* S. Belmond 449
II. *Un Capucin Breton* (SUITE) ; P. René 468
III. *La poésie au XVIIe et au XVIIIe siècle (Corneille et Rotrou) ;* A. Charaux 485
IV. *La Résurection de Jésus-Christ ;* P. Hugues 509
V. *Les ambassadeurs de Typoo-Sahib à Brest en 1788 ;* P. Armel 523
VI. *Schisme chez les Mariavites — Chanoine de Koskowski* . 529
VII. *A propos d'Ubertin de Casale ;* P. Gratien 534
VIII. *La foi catholique à Georgie ;* P. Grégoire 541
IX. *A travers les livres nouveaux* 545

JUIN 1911.

I. *Le Rôle de la volonté dans la Philosophie de Duns Scot* (FIN) ; S. Belmond 561
II. *Quelques pages de monographie paroissiale concernant le P. Cyprien Naves de Catus ;* L. Lacavalerie 584
III. *Les Franciscains ont-ils eu deux Écoles universitaires à Paris de 1238 à 1253 ;* P. Hilarin 598
IV. *La Poésie au XVIIe et au XVIIIe siècle (Corneille et Rotrou)* (SUITE) ; A. Charaux 614
V. *Merveilleux épanouissement de l'École Scotiste au XVIIe siècle* (SUITE) ; P. Dominique 627
VI. *Les Clarisses Capucines de Paris* (SUITE) ; M. Denis . . 646
VII. *A travers les livres nouveaux* 656

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google